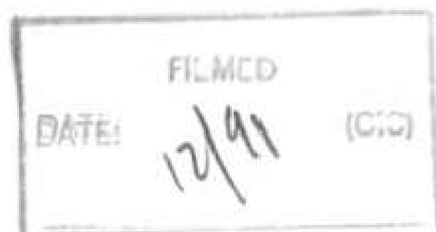

MICHIGAN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
3 1293 00081 9841


LIBRARY
Michigan State
University


FILMED
DATE: 12/91 (CIC)

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

Angers. — Imprimerie F. Gaultier

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

PAR

DOM H. LECLERCQ

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION SUCCESSEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1922

INTRODUCTION

La Révolution française débuta modestement; elle parut sortir d'un aveu d'insolvabilité. Vers l'année 1786, la monarchie succombait sous le poids d'une dette de quatre milliards et demi et d'un déficit annuel de cinquante six millions de livres. L'expérience ou l'habileté des financiers de l'ancien régime eussent, en peu d'années, acquitté cette dette si tous les Français en avaient supporté également la charge ; mais le Clergé et la Noblesse repoussaient loin d'eux toute imposition, et le Tiers-État se refusait à souffrir de nouvelles taxes. Derrière le déficit, les moins clairvoyants eux-mêmes entrevoyaient la banqueroute; il ne fallut pas moins que cette perspective pour décider la royauté à consulter la nation.

Une convocation des États-Généraux du royaume équivalait à l'humiliation la plus éclatante pour la doctrine du pouvoir absolu que la monarchie professait depuis cent soixante-quinze ans, presque sans une seule défaillance; ainsi en jugèrent les citoyens appelés à prendre place dans cette solennelle consultation, ils tinrent la doctrine pour ruineuse, l'autorité royale pour décrépite et n'hésitèrent pas à s'emparer du pouvoir et à l'exercer, d'abord indirectement, ensuite et bientôt après, sans intermédiaire. L'audace était grande, mais elle s'inspirait d'une longue suite de revendications et de déceptions dont il ne paraît pas superflu de résumer ici les vicissitudes.

I

Que la Royauté s'était affranchie de tout contrôle.

Au cours de sa glorieuse histoire, la France s'était, à plusieurs reprises, élevée jusqu'à la conception d'un gouvernement national conciliant l'autorité monarchique avec le droit populaire.

Au début du règne de Charles VI, le chancelier Miles de Dormans reconnaît que « les rois auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté du peuple qu'ils règnent; c'est la force du peuple qui les rend redoutables ». Tandis que les prédicateurs, les polémistes se livrent aux attaques les plus véhémentes contre la souveraineté royale, mettent en circulation les maximes les plus sévères à l'égard de la royauté, les légistes, les conseillers officiels font l'éloge du gouvernement absolu. Pierre Salmon rappelle à Charles VI que « le peuple a toujours l'œil au roi » et si celui-ci n'est homme droiturier et équitable, son royaume est tôt corrompu et détruit, néanmoins, lui dit-il, « gardez sur toutes choses que nulles grandes assemblées de nobles ni de communes ne se facent en vostre royaume ».

Le chancelier Gerson n'est pas moins hostile au contrôle d'une assemblée nationale, car « c'est expédient à l'état populaire qu'il soit en subjection »; pour tenir les rois en haleine il ne recommande que le tyrannicide. « C'est, à l'entendre, une erreur de croire que les rois peuvent user à leur gré de la personne et du bien de leurs sujets, les grever arbitrairement d'impôts sans que l'utilité publique l'exige. C'est une autre erreur de croire que les rois sont affranchis de toute obligation envers leurs sujets, bien au contraire : selon le droit naturel et selon le droit divin, ils leur doivent fidélité et protection. S'ils manquent à ce devoir, s'ils se conduisent injustement, surtout s'ils persévèrent dans leur iniquité, c'est le cas d'appliquer cette règle de droit, qu'il est permis de repousser la force par la force. Senèque n'a-t-il pas dit qu'il n'y a pas de victime plus agréable à Dieu qu'un tyran. »

Pierre d'Ailly, pour contrebalancer « ce grand pouvoir qu'on accorde au Roi », suggère l'élection d'un conseil aristocratique par le peuple entier; tandis que Christine de Pisan refuse aux « gens de mestier » tout droit électoral[1]. Et pendant que les uns dissertent et que les autres discutent, la royauté française, à la faveur des troubles civils du règne de Charles VI et des périls tragiques du règne de Charles VII, s'empare sans résistance et exerce sans contrôle un pouvoir arbitraire. C'est en vain que la noblesse assemblée à Nevers, en 1441, essaie d'entraîner le clergé et la bourgeoisie « pour faire tous ensemble nouvelles ordonnances, et bailler gouvernement entier du royaume de par les trois États »; Charles VII leur fait savoir que si jamais ils ten-

[1] L. Morin, *La participation des artisans aux affaires publiques avant la Révolution*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales*, 1902, p. 160-172.

taient pareille chose, « il laisseroit toute autre besogne pour leur courir sus ».

L'épreuve traversée et son issue victorieuse inspirent au représentant de la royauté cette intransigeance. En la conduisant de Bourges à Reims, à coups de prodiges, Jeanne d'Arc a, pour longtemps, sacré cette royauté française d'un caractère national et quasi divin. Une conviction s'impose à tous désormais : c'est que, le cas échéant, Dieu accordera un miracle pour la conservation du royaume de saint Louis et pour le salut du trône de ses descendants. La royauté s'identifie avec la patrie qu'elle symbolise; le véritable roi de France c'est Dieu qui donne le royaume « en commande » au dauphin, son vicaire. Celui-ci reçoit avec la royauté une manière de sacerdoce dont il exerce jalousement les prérogatives merveilleuses et incommunicables. Louis XI ne manque pas de se confesser chaque semaine afin de pouvoir toucher les écrouelles; Charles VIII se confesse deux fois la semaine dans le même but; Louis XII, un sceptique, remplace l'attouchement par une distribution d'aumônes.

Louis XII est le seul monarque, qu'avant 1789, nous puissions nommer « un roi parlementaire[2] ». La pensée de s'appuyer sur des assemblées politiques et de partager avec elles son pouvoir ne lui vint sans doute jamais; le pays ne réclamait pas des assemblées permanentes, n'en concevait pas le fonctionnement et l'utilité. Le peuple de France ne voyait dans les députés aux États que les délégués du Roi et ne s'expliquait leur réunion qu'à titre consultatif et exceptionnel. Peut-être s'est-on mépris sur le sens des revendications présentées aux États de 1484 par un député bourguignon, Philippe Pot, seigneur de la Roche[3] : « Comme l'Histoire le raconte, disait-il, et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine, le peuple souverain créa des rois par son suffrage... N'avez-vous pas lu souvent que l'État est la chose du peuple? Or, puisqu'il est sa chose... comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince qui n'existe que par le peuple?[4]. » L'orateur voulait inculquer cette croyance que la royauté est une magistrature instituée en vue du peuple, mais pas plus que ses collègues, il ne réclamait un régime par-

[2] R. de Maulde-la-Clavière, *Les origines de la Révolution française au commencement du XVI[e] siècle. La veille de la Réforme*, in-8, Paris, 1889, p. 34.

[3] E. Remy, *Recherches historiques et critiques sur la légende de Philippe Pot*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, 1893, t. XI, p. 65, 212; 1894, t. XII, p. 6, 42.

[4] Ch. Jourdain, *La royauté française et le droit populaire au moyen âge*, dans *Annuaire-bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1874, p. 142-154.

lementaire et électif. Toute la vie politique se concentrait alors dans l'exercice des franchises locales, chaque ressort provincial n'imaginait rien en dehors et au-dessus de ses États, que la royauté toute seule. Ce particularisme donnait naissance à une sorte de fédération dans laquelle chacun prenait à tâche d'élever autour de soi les barrières économiques les plus infranchissables. Qu'importait aux gens du Languedoc les délibérations prises aux États de Bretagne, à ceux de Bourgogne ou d'Artois et en quoi les décisions des États-Généraux réunis à Senlis ou à Noyon pouvaient-elles influencer ou contraindre ceux qui affectaient de les ignorer?

L'opinion publique se montre disposée à ne voir dans les États-Généraux qu'un mécanisme onéreux et superflu, de qui la nation n'a aucun service à attendre. Cette défaveur n'est pas ignorée de ceux qu'elle atteint : en 1484, ils se séparent sans attendre la fin de la session; en 1506, ils se déclarent satisfaits que le Roi pût gouverner sans recourir à eux. Les États provinciaux eux-mêmes sont en décadence. Sous Charles VII et sous Louis XI, les agents de la royauté ne laissent échapper aucune occasion de faire observer à quels minces services répondent les grandes dépenses entraînées par la réunion de personnages tour à tour défiants ou obséquieux[5], et c'est presque soulager le peuple que de réduire les deux convocations annuelles à une seule[6].

La période des guerres de religion suivie de la Ligue fit mettre une sourdine aux prétentions de la royauté qui n'abandonna rien de ses droits prétendus[7]. Néanmoins, au sortir de ces années difficiles, il lui fallut compter avec une situation acquise. Il ne fallait rien moins alors que l'habileté d'Henri IV, cet art de franchise cauteleuse, de spontanéité réfléchie, pour ressaisir une prépondérance qu'on pourrait être tenté de lui contester. Il esquiva une convocation des États-Généraux dont le nom lui rappelait de fâcheux souvenirs, il se rejeta sur une réunion de notables, simple assemblée consultative dont les membres n'étaient pas élus par leurs Ordres mais mandés par le Roi, afin de l'aider à

[5] Ch. Robillart de Beaurepaire, *Les États de Normandie sous la domination anglaise*, in-8, Évreux, 1859, p. 128.

[6] Jean d'Auton, *Chronique de Louis XII*, édit. R. de Maulde-la-Clavière, in-8, Paris, 1889, t. I : Année 1499.

[7] Elle eut alors des adversaires comme Bodin, Hubert Languet, Fr. Hotman; voir Ed. Congny, *Étude sur le XVI[e] siècle. Théories politiques, François Hotman. La « France-Gaule »*, dans *Mémoires de la Société des sciences, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, 1874, t. X, p. 241-322.

« recouvrer ailleurs ce qui ne se trouvera en nos finances ». On a cité maintes fois la harangue du Béarnais aux notables de Rouen, d'une brusquerie charmante et d'une adresse raffinée : « Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. » Voilà le grand mot prononcé : la royauté *en tutelle;* et comme, autour de lui, le mot fait scandale, Henri ajoute : « Il est vrai, mais je l'entends avec mon épée au côté. » Si les notables avaient entretenu quelques illusions sur le rôle qui leur était préparé, ils savaient dès lors à quoi s'en tenir et la place qu'ils tiendraient dans l'État.

Le règne d'Henri IV s'écoula sans qu'il fut question d'États-Généraux; la régence qui ouvrit le règne de Louis XIII et les intrigues des princes déterminèrent leur convocation, comme s'il était devenu nécessaire de rendre un témoignage public de leur impuissance et de la vanité d'un essai de gouvernement représentatif[a]. Réunie à Paris le 14 octobre 1614, l'assemblée fut congédiée le 24 février de l'année suivante. Elle comptait un peu moins de cinq cents députés, parmi lesquels on ne rencontre qu'un seul personnage hors de pair : l'évêque de Luçon, Richelieu. Le Tiers-État était si rempli de gens de loi qu'il parut et se posa comme un ordre judiciaire opposé à la noblesse et au clergé; dans ses rangs, pas un député n'était qualifié du titre de marchand, quelques-uns à peine s'avouaient agriculteurs. Les hostilités entre les différents Ordres s'engagèrent au cours de la séance royale d'ouverture (27 octobre). Quinze jours, plus tard, un député du Tiers, Savaron, demanda la suppression des pensions profitables à la seule noblesse; il fit observer que le peuple accablé par tant d'autres fardeaux pourrait un jour peut-être ne prendre conseil que de son désespoir et secouer le joug. Jadis

[a] Florimond Rapine, *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et mémorable en l'Assemblée générale des Estats tenus à Paris en l'année 1614 et particulièrement en chacune séance du tiers Ordre.* Paris, 1651, Ch. Molle. *Journal de ce qui s'est passé en la Chambre du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1614, par Claude Le Doulx de Melleville, lieutenant général d'Évreux*, dans *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 1889-1890, t. XLIII, p. 495-697; D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. I, in-8, Paris, 1895; G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, 1e partie : Le chemin du pouvoir. Le premier ministère (1614-1617), in-8, Paris, 1896; G. Picot, *Histoire des Etats-Généraux*, 2e édit., 1888, t. IV.

les Francs avaient fondé la monarchie en se soustrayant à l'obéissance des Romains qui les écrasaient d'impôts; ne reverrait-on pas la même chose? Cet avertissement frappa l'assemblée de stupeur, mais Savaron, s'adressant au Roi lui-même, demanda : « Que diriez-vous, sire, si vous aviez veu dans vos païs de Guyenne et d'Auvergne les hommes paistre l'herbe à la manière des bestes? » Richelieu tenta d'apaiser le différend entre la Noblesse et le Tiers qui chargea Henri de Mesmes de ses intérêts. Celui-ci soutint « que les trois Ordres estoient trois frères, enfans de leur mère commune la France..., que la noblesse devoit reconnoistre le Tiers Estat comme son frère et ne pas le mépriser de tant que de ne le compter pour rien... et qu'au reste il se trouvoit bien souvent dans les familles particulières que les aisnez ravaloient les maisons et les cadets les relevoient et portoient au point de la gloire ». Mais les nobles demandèrent au Roi réparation, ne voulant pas, disaient-ils « que des enfans de cordonniers et savetiers les appelassent frères ». A quoi De Mesmes répliqua qu'ils « estoient bien honnorez de prendre alliance dans le Tiers-Estat et fort aises quand le Tiers-Estat la prenoit chez eux ».

Ensuite le Tiers-État fit parade d'un zèle gallican outré. Sachant que l'Ordre du clergé soutenait les doctrines ultramontaines, il demanda que le Roi fut « supplié de faire arrester en l'assemblée de ses Estats, pour loy fondamentale du royaume... que comme il est reconnu souverain en son Estat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois ». Le Clergé prit l'alarme, le cardinal Du Perron argumenta, Miron, président du Tiers, répliqua, on s'adressa au Roi en son Conseil et après beaucoup de paroles et beaucoup d'intrigues, le Tiers reçut défense d'inscrire cette demande dans son *Cahier*.

La Cour assistait, ravie, à la dissension croissante entre les Ordres; les maladresses et les sottises du Tiers-État dispensaient désormais de le craindre; on ne le ménagea plus. En la séance de clôture, Richelieu énonça un programme de gouvernement, la noblesse complimenta, le président du Tiers fit des récriminations et de vagues menaces. On le laissa dire et, le lendemain matin, quand les députés des communes se présentèrent dans le lieu ordinaire de leurs séances ils trouvèrent la salle démeublée. Alors leurs yeux s'ouvrirent. « Nous commençasmes, avoue l'un d'entre eux, de voir et de remarquer comme dans un miroir, nos fautes passées et les plus gens de bien regrettoient infiniment

la lascheté et foiblesse de laquelle nous avions usé en toutes les procédures des Estats. » Ils s'obstinèrent pendant un mois, puis, un jour on leur fit savoir qu'il était temps de rentrer chez eux; ils obéirent.

Ce furent les derniers États-Généraux de la monarchie. Entre 1615 et 1789 le nom fut encore prononcé parfois, mais l'institution fut considérée comme désuète; nous verrons quelles répugnances et quelles appréhensions soulevèrent la convocation de 1789. Richelieu les ayant vu à l'œuvre ne les réunit jamais, il se borna à une assemblée unique de notables composée de membres désignés par le Roi[9]. Dès le premier jour, il leur signifia que la session devait « estre courte » (2 décembre 1626). Les notables semblèrent ne pas entendre et s'attardèrent fort à toute occasion; voyant cela, le 27 février suivant, on les congédia. Le terrain ainsi déblayé, l'autorité royale allait jouer le rôle de la Providence. « Lorsque l'excès de nos douleurs donnera lieu à nos plaintes, disait l'évêque de Luçon au Roi, nous ne vous mettrons en avant que pour rechercher en votre autorité et mendier de votre bonté des remèdes à nos maux. » Arrivé au pouvoir, il veut prendre modèle sur les Conseils tels qu'ils existent en Espagne « composés de nombre de personnes qui se contraignent, en s'éclairant les uns les autres, à bien faire ». Ce n'est qu'une velléité, le tout-puissant ministre se borne à une réorganisation du Conseil secret dont le chef dirige, en fait, tout le royaume, car, dit-il, « si le souverain ne peut ou ne veut pas lui-même avoir continuellement l'œil sur sa carte et sur sa boussole, la raison veut qu'il en donne particulièrement la charge à quelqu'un par-dessus tous les autres[10] ».

Dès lors que le souverain délègue Richelieu, celui-ci prend pour règle « qu'il n'y a rien de plus dangereux en un État que diverses autorités égales en l'administration des affaires », en conséquence il attire et retient tout dans ses mains. Pendant quelques années il ménage la magistrature, bien qu'il partage tous les préjugés de la Noblesse et du Clergé contre les « officiers »; mais le Parlement s'étant avisé d'opposer son refus à l'enregistrement d'un édit, il est averti qu'il n'est « permis ni loisible aux cours de Parlement, ni à aucun autre officier, de prendre cognoissance des affaires d'État, administration et gou-

[9] Il y eut une assemblée à Rouen, voir E. de Beaurepaire. *Louis XIII et l'Assemblée des Notables à Rouen en 1617, documents recueillis et annotés*, in-8. Rouen 1883.

[10] *Maxime d'État ou testament politique d'Armand Du Plessis, cardinal duc de Richelieu*, 1764, chap. VIII sect. VI, p. 289-290.

vernement du royaume qu'au Roi seul, établi et proposé de Dieu, et auquel seul il en doit rendre compte (1631). » Désormais toute occasion devient bonne pour humilier, évincer, débouter le Parlement. Louis XIII a sa leçon faite et débite à merveille les réprimandes : « Je veux, dit-il, que les choses qui viennent de mon commandement ne soient plus mises en question, mais que chacun y obéisse... Vous n'êtes établis que pour juger maître Pierre et maître Jean..., et, si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles de si près qu'il vous en cuira (1632) ». Tout ceci n'est que l'écho des maximes du cardinal qui écrit dans son *Testament politique* : « Il faut restreindre les officiers de justice à ne se mêler que de la rendre aux sujets du Roi, qui est la seule fin de leur établissement[11] ». C'est pour en finir avec des prétentions sans cesse renaissantes que, le 21 février 1641, le Roi déclare « qu'il n'y a rien qui conserve et qui maintienne davantage les empires que la puissance du souverain » et « afin qu'une chose qui est établie pour le bien des peuples ne produise des effets contraires, comme il arriverait si les officiers voulaient entreprendre sur le gouvernement de l'État qui n'appartient qu'au Prince », celui-ci enjoint à ses Parlements « de cesser de prendre à l'avenir conaissance des affaires d'État et d'administration et gouvernement d'icelui, que nous réservons à notre personne seule et de nos successeurs rois, si ce n'est que nous leur en donnions le pouvoir et commandement spécial par nos lettres patentes ». Tous autres édits vérifiés en présence du Roi séant en son lit de justice seront pleinement exécutés, « sauf néanmoins à nosdits officiers à nous faire telles remontrances qu'ils aviseront bonnes être sur l'exécution des dits édits... après lesquelles remontrances nous voulons et entendons qu'ils aient à obéir à nos volontés ». Les édits et déclarations vérifiés en la forme ordinaire, hors de la présence du Roi, seront, quand ils regardent le gouvernement de l'État, enregistrés sans délibération; mais quand ils concernent les finances, les officiers pourront s'ils « trouvent quelques difficultés en la vérification... nous les représenter, afin que nous y pourvoyions..., sans qu'ils puissent, de leur autorité, y apporter aucune modification ni changement, ni user de ces mots : *nous ne devons ni ne pouvons*, qui sont injurieux à l'autorité du prince ». Les remontrances repoussées, l'enregistrement aura lieu, « toutes affaires cessantes, si ce n'est que nous leur permettions de nous faire de secondes remontrances, après lesquelles nous voulons qu'il soit passé outre sans

[11] *Testament politique de Richelieu*, chap. IV. Sect. III.

aucun délai[12] ». Sous sa forme impérieuse, l'édit consent encore certaines concessions; en tout ce qui n'est pas du ressort des affaires d'État, le contrôle du Parlement est reconnu et autorisé à s'exercer, même en présence du Roi; les remontrances sont souffertes et, en matière de finances, elles peuvent être renouvelées. Tous ces ménagements aboutissent, sans doute, à l'enregistrement obligatoire, mais ce sont néanmoins des ménagements et destinés, dans peu, à disparaître.

Les troubles de la Fronde vont favoriser une réaction contre l'absolutisme. En 1650, un illuminé, François Davenne lance une brochure dans laquelle il écrit que « les hommes ayant élu leurs rois afin de leur administrer la justice, il est raisonnable de les ôter, quand, au lieu de [la] leur rendre, ils les molestent sous prétexte d'une injuste autorité, qu'ils ont usurpée par fraude[13]. » S'adressant au jeune Louis XIV, âgé de douze ans, l'auteur l'avertit que les peuples ne lui doivent que l'obéissance conditionnelle[14]; et, vers le même temps, une mazarinade expose que « tout empire ayant originairement commencé par une élection, ce ne sont pas les rois qui ont fait les peuples, au contraire ce sont les peuples qui ont fait les rois[15] ». Une autre pièce de même genre risque, en manière d'axiome « que dès lors qu'un roi abuse du pouvoir que Dieu lui donne en cette qualité et qu'il contrevient à son devoir, il cesse d'être roi et les sujets d'être sujets[16] »; l'exemple des Francs qui élurent Mérovée et chassèrent son fils Childéric prouve assez que les Français ne peuvent être traités en esclaves[17].

[12] *Édit qui défend aux Parlements et autres Cours de justice de prendre à l'avenir connaissance des affaires d'État et d'administration, et qui supprime plusieurs charges de conseillers au parlement de Paris*, dans Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 529 suiv.

[13] *De la puissance qu'ont les rois sur les peuples et du pouvoir des peuples sur les rois*, in-12 s. l. 1650, 20 pages, p. 11; sur l'auteur, voir C. Moreau. *Bibliographie des mazarinades*, in-8, Paris, 1850, t. I, p. 35-43.

[14] *Harmonie de l'amour et de la justice de Dieu. Au roi, à la reine régente et à messieurs du Parlement*, in-12. A la Haye [Paris] 1650, p. 93.

[15] *Discours chrétien et politique de la puissance des rois*, in-4. s. l. 1649, p. 4.

[16] *Lettre à messieurs du parlement de Paris, écrite par un provincial* [attribuée à Jean Beaudeau, marquis de Clanleu, gouverneur de Château-Chinon]; cette pièce passait, au jugement de Gui Patin, *Lettres*, t. I, p. 440, pour une des meilleures mazarinades.

[17] *Lettre d'avis* : voir C. Moreau, *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 398-399; réflexions analogues dans *Manuel du bon citoyen ou Bouclier de défense légitime contre les assauts de l'ennemi*, 1649; voir C. Moreau, *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 451.

Claude Joly, avocat au Parlement et, depuis, chanoine de Notre-Dame de Paris[18], publie un recueil de maximes politiques inspiré des théories libérales de la seconde moitié du XVI[e] siècle, ce qui lui attirera une condamnation du Châtelet[19]. Il y soutient « que le pouvoir des rois est fini est borné »; « que la monarchie françoise n'est pas purement monarchie, à cause du pouvoir des États et des Parlements »; « que le Roi tient son autorité des peuples », car « de tout tems, il y a eu des peuples sans rois, mais jamais il n'y a eu des rois sans peuples[20] ». A ces derniers seuls appartient le droit de consentir à l'impôt[21], dont le souverain n'a que la disposition. Cette constitution de monarchie tempérée s'inspire de la thèse de François Hotman, évoque le souvenir des assemblées tenues sous les rois des deux premières races, mais ne montre pas comment et pourquoi les États-Généraux auraient recueilli les droits et la succession politique de ces assemblées. Joly oppose à la tradition absolutiste la tradition libérale, et veut faire voir que si on remonte assez haut dans le passé, le droit royal s'efface devant le droit populaire[22].

L'échec de la Fronde et le mouvement de réaction absolutiste qui lui succéda emportèrent toutes ces affirmations hasardeuses ou prématurées. Cependant l'épisode politique coïncidait avec un réveil des préoccupations historiques, un retour d'attention vers les origines de l'histoire nationale, un souci d'aller chercher loin dans le passé des faits et des preuves favorables aux thèses soutenues. André Du Chesne, Mézerai initient les esprits à un ordre nouveau de recherches et c'est ainsi qu'on en arrive à reconnaître qu'une opération élective s'est accomplie vers le temps où les Francs occupèrent la Gaule. Cependant l'idée d'élection ne laisse pas que d'inspirer certaines alarmes; si ce qui s'est

[18] Brissaud. *Un libéral au XVII[e] siècle, Claude Joly*, 1607-1700, dans *Recueil de l'académie de législation de Toulouse*, 1897-1898, t. XLVI, p. 1 suiv.

[19] *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roi contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu surintendant de l'éducation de Sa Majesté*, 1652.

[20] *Recueil de maximes*, ch. V, p. 114. Voir H. See, *Les idées politiques à l'époque de la Fronde*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901, t. III, p. 113-138.

[21] C'est la matière du chapitre XI du *Recueil de maximes*. Pour établir le droit des peuples à s'imposer eux-mêmes, P. Bayle, *Dictionnaire philosophique* in-fol. Rotterdam, 1713, t. II, p. 98, cite ce chapitre de Cl. Joly.

[22] Sur l'opinion qui voulait faire venir la formule : « tel est notre plaisir » d'une reminiscence des anciens *placita*, voir L. de Mas-Latrie : *De la formule « Car tel est notre plaisir », dans la chancellerie française* dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1881, t. XLII, p. 560-564; G. Demante dans même recueil, 1893, t. LII, p. 86-96.

fait jadis se renouvelait ne verrait-on pas la monarchie discutée, ébranlée peut-être? Pour parer à cette éventualité, les théoriciens répandent l'opinion que cette élection primitive s'associait à une dépossession irrévocable de l'électeur. En usant de son droit il l'anéantissait, en sorte que l'élection entraînait un « transport éternel » au bénéfice de l'élu de qui la souveraineté ne dépendait plus désormais que de la naissance[23]. Lorsque, vers les dernières années du règne de Louis XIV, l'érudit Fréret s'avisera d'exposer de façon rigoureuse « l'origine des Français et leur établissement dans la Gaule », on l'enverra passer quelques mois à la Bastille[24].

Une confusion, peut-être intentionnelle, s'introduit généralement entre la source et la forme de l'autorité souveraine. Docilement, les contemporains répètent et glosent à l'envi cette maxime du cardinal Bellarmin : « Tous les princes de l'univers sont comme les vice-rois de Dieu et ses principaux ministres[25] ». Nicole ajoute qu'« encore que la royauté et les autres formes de gouvernement viennent originairement du choix et du consentement des peuples, néanmoins l'autorité du Roi ne vient point du peuple, mais de Dieu seul...; ce n'est pas le seul consentement des peuples qui fait les rois, c'est la communication que Dieu leur fait de sa royauté et de sa puissance qui les établit rois légitimes et qui leur donne un droit véritable sur leurs sujets[26] ». Bossuet inculque au Dauphin, son élève, que « les rois sont des dieux, qu'ils participent en quelque façon à l'indépendance divine[27] ». Boileau écrit à Racine qu'un prince tel que Louis « est vraisemblablement inspiré du Ciel, et toutes les choses qu'il dit sont des oracles[28] »; en sorte que Voltaire donne bien la vérité moyenne lorsqu'il écrit que vers la fin du

[23] Silhou, *De la certitude des connaissances humaines*, in-8. Paris, 1661, l. III ch. II, p. 326-329.

[24] Champollion-Figeac, *Vie de Fréret*, au tome Ier de ses *Œuvres*, in-8 Paris, 1825. Le mémoire fut lu à l'Académie le 11 novembre 1714, Fréret fut arrêté et enfermé le 26 décembre, à la Bastille, d'où il sortit le 31 mars 1715.

[25] *Le Monarque parfait où le devoir d'un prince chrétien*, composé en latin par feu M. le cardinal Bellarmin et mis en français par Jean de Lannel [pseudonyme probable de Guillaume Colletet], in-8. Paris, 1625, p. 3, 11.

[26] Nicole [sous le pseudonyme de Chanteresne], *De la grandeur*, 1re partie, ch. XII-XV. *De l'Education d'un prince*, in-12. Paris, 1670, p. 182-186

[27] *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, IV, 1, 2, dans *Œuvres complètes*, in-8. Bar-le-Duc 1863, t. VII, 630.

[28] *Boileau à Racine*, A Bourbon, 19 août 1687, dans *Œuvres de J. Racine*, édit. P. Mesnard 1865, t. VI, p. 591.

XVIIe siècle, « la plupart des Parisiens, nés sous le règne de Louis XIV, regardaient un roi comme une divinité[29]. »

Du Parlement, il n'était plus question. Corps judiciaire qui s'était arrogé des fonctions politiques, le Parlement ne revendiquait plus sa part, si modeste qu'on consentît à la lui faire, dans le gouvernement de l'État. Si ses flatteurs lui avaient dit qu'il était « institué principalement pour cette cause et cette fin de réfréner la puissance absolue dont voudraient user les Rois[30] », la dure réalité lui apprenait qu'il n'avait désormais qu'à se taire et à obéir. Pris individuellement, ses membres étaient accessibles aux opinions libérales, antipathiques au despotisme, compatissants aux misérables, ce qui les avait entraînés maintes fois dans des cabales hostiles à la Cour. Mais, de leur part, toute opposition était viciée du fait que par l'acquisition de leurs offices ils ne pouvaient se hausser au ton qui appartient aux seuls élus du peuple. De plus, les attributions dont ils se réclamaient très haut avaient été des concessions souvent extorquées à la faveur des troubles de l'État, ou bien le prix de complaisances ou de services sur la nature, l'étendue et la réalité desquelles personne n'était fixé. « Puissance seconde » disait-on, « auguste Sénat », terme vagues qui garantissaient mal des coups répétés sous lesquels le Parlement semblerait bientôt anéanti.

C'est que, de même que les États-Généraux, en 1614, le Parlement sous la Fronde avait manqué l'occasion de faire compter avec lui. Une confiance passionnée montait vers « messieurs » qui n'y savaient pas répondre, tandis que la Cour, toujours vigilante et vindicative, saisissait les moindres occasions qui s'offraient à elle. Le 21 octobre 1652, déclaration royale faisant « très expresse inhibition et défense aux gens tenant notre Cour du Parlement à Paris de prendre à l'avenir aucune connaissance des affaires générales de notre État et de la direction de nos finances[31] ». Le 13 avril 1655, visite royale interdisant toute délibération sur les édits présentés car « chacun sait, dit le Roi, combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État et combien de dangereux effets elles ont produits[32] ». Le

[29] *Siècle de Louis XIV*, ch. XV, dans *Œuvres complètes*, édit. F. Didot, t. IV, p. 132.

[30] *La grant monarchie de France, composée par messire Claude de Seyssel, lors evesque de Marseille*, in-8, Paris, 1519, p. 5.

[31] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVII, p. 299.

[32] P. Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1651-1661), in-8, Paris, 1882, t. II, p. 253-256.

8 juillet 1661, arrêt du Conseil d'en haut rappelant « aux compagnies qui se disent souveraines » que toute justice émane du Roi, que tout conflit de juridiction lui appartient, que les Compagnies ne sont instituées que pour rendre justice aux sujets[33]. Enfin, le 22 décembre 1665, le Roi donne le coup de grâce. A l'issue du lit de justice, quelques conseillers ayant demandé à rouvrir la délibération sur les édits qui venaient d'être enregistrés[34], et pendant que le président de Lamoignon s'employait à apaiser les esprits, Louis XIV lui-même prescrivit la convocation des Chambres. « Je sus, écrit-il, que le Président, pensant me faire un grand service, pratiquoit avec soins divers délais, comme si les assemblées des Chambres eussent encore quelque chose de dangereux. Mais pour faire voir qu'en mon esprit, elles passoient pour fort peu de chose, je lui ordonnai moi-même d'assembler le Parlement, et de lui dire que je ne voulois plus que l'on parlât des édits vérifiés en ma présence, et de voir si l'on oseroit me désobéir, car enfin je voulois me servir de cette rencontre pour faire un exemple éclatant ou de l'entier assujettissement de ma Compagnie, ou de ma juste sévérité à la punir[35]. » Après que le premier président eut parlé, toute la Compagnie demeura dans le silence, et, après quelque temps, personne n'ouvrant la bouche, M. Le Coigneux, président de la Tournelle, se leva, et chacun le suivit, l'un après l'autre, et ainsi la Compagnie se sépara sans qu'il y fût dit une seule parole, la consternation paraissant sur le visage de tous[36].

Et ce silence ne suffit pas encore. Deux ans plus tard, au mois d'avril 1667, une ordonnance supprima, en fait, le droit de remontrances. A l'avenir, toute ordonnance sera enregistrée par les Cours aussitôt après sa réception. Un délai est accordé pour faire parvenir au Roi des représentations; à l'expiration de ce délai, les ordonnances seront réputées publiées[37]. Ce délai est

[33] *Arrêt du Conseil d'en haut*, 8 juilet 1661, dans Isambert, *op. cit.*, t. XVII, p. 403 suiv.

[34] P. Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France, depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, in-8. Paris, 1855, t. II, p. 99 suiv.

[35] *Œuvres* de Louis XIV, *Mémoires*, t. II, p. 48.

[36] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 2e partie, fol. 117, dans P. Chéruel, *op. cit.*, t. II, p. 99 suiv.; il s'agissait d'édits concernant la modération du prix des charges, enregistrés antérieurement en présence du Roi et qui touchaient aux intérêts pécuniaires des parlementaires; L. Vian, *Louis XIV au Parlement, d'après les manuscrits du Parlement*, dans *Mémoires de la Société des sc. mor., des lett. et des arts de Seine-et-Oise*, 1883, t. XIII, p. 103-115.

[37] Isambert, *op. cit.*, t. XIX, p. 70.

une concession vite retirée. Une ordonnance du 24 février 1673 prescrit l'enregistrement préalable. Sans aucune exception, les Cours devront enregistrer édits, ordonnances et déclarations *immédiatement* après leur réception; c'est seulement lorsque l'enregistrement sera acquis qu'elles pourront présenter leurs observations[38]. Le Parlement tenta d'obtenir ce délai qu'on lui retirait, il lui fallut obéir, et Daguesseau constate que depuis ce jour on ne trouve plus aucun exemple de remontrances jusqu'à la mort du Roi[39].

Pendant plusieurs années, la France, fascinée par les victoires et la magnificence de Louis XIV, adhéra sans réserve et avec enthousiasme, à l'absolutisme royal, trouvant en lui sa sécurité, sa force, et on doit le dire : sa fierté. Le Roi n'a plus qu'à constater son triomphe : « Il est constant, dit-il en s'adressant à son fils, que dans l'État où vous devez régner après moi, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère; point de corps, de qui les suffrages osent s'écarter des termes du respect; point de compagnie, qui ne se croie obligée de mettre sa principale grandeur dans le bien de votre service et son unique sûreté dans son humble soumission[40] ». Au Roi seul, désormais « s'adressent tous les vœux, lui seul reçoit tous les respects, lui seul est l'objet de toutes les espérances. On ne poursuit, on n'attend, on ne fait rien que pour lui seul, tout le reste est rampant, tout le reste est impuissant, tout le reste est stérile[41]. »

Grand-prêtre du culte royal, Louis XIV possède lui-même la foi que rien n'effleure et impose autour de lui le dogme auquel nul ne contredit. S'il n'a jamais dit : « L'État, c'est moi », c'est que Bossuet se chargeait d'écrire que « tout l'État est en lui[42], et c'est que le ministre Jurieu protestait au nom des protestants du royaume qu'il n'en est point « qui ne vénère et qui n'adore » cette image que Dieu a posée de lui-même sur la terre[43]. Le culte royal aboutit à l'idolâtrie du Roi qu'« on ne se contente pas de comparer à Dieu, on l'y compare d'une manière où l'on voit clairement que Dieu n'est que la copie[44] », et « qui consi-

[38] *Ibid*, t. XIX, p. 72.

[39] *Œuvres de Daguesseau*, 1779, t. III, p. 545.

[40] *Œuvres* de Louis XIV. *Mémoires*, t. II, p. 9.

[41] *Ibid*, t. II, p. 16.

[42] *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, l. VI, art. I, proposition 1.

[43] Jurieu, *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, in-12, La Haye, 1682.

[44] Mme de Sévigné, *Lettres*, du 13 juin 1685, édit. Monmerqué, in-8. Paris, 1862, t. VII, p. 402.

dérera que le visage du Prince fait toute la félicité du courtisan, comprendra un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des saints[45] ».

Que pèsent désormais, en présence d'une majesté qui confine à la divinité, toutes les garanties jadis imposantes : Lois fondamentales, États-Généraux, Parlements? Louis XIV n'est pas éloigné d'apercevoir le simple rappel de leurs prétentions comme une attaque à ses droits et l'idée d'y souscrire lui apparaît sous l'aspect d'une faute de conscience. Parlant de ce « pouvoir qu'un peuple assemblé s'attribue, plus vous lui accordez, dit-il, plus il prétend; plus vous le caressez, plus il vous méprise, et ce dont il est une fois en possession est retenu par tant de bras que l'on ne le peut arracher sans une extrême violence; en sorte que le Prince qui veut laisser une tranquillité durable à ses peuples et sa dignité tout entière à ses successeurs ne saurait trop soigneusement réprimer cette audace tumultueuse[46]. » Non content de réduire au silence les Parlements, en matière politique, le pouvoir royal essaie de leur refuser toute collaboration dans la confection des Ordonnances générales sur la procédure civile, l'instruction criminelle, etc.[47]; sa rancune pour le passé n'a d'égale que sa vigilance pour l'avenir. En 1697, des instructions envoyées aux intendants leur demandent d'« examiner toute la conduite du Parlement [de leur province] pendant la minorité du Roi...; si elle a été mauvaise, savoir... si en un temps pareil elle demeureroit bonne[48] ».

Il ne suffit pas d'avoir réduit à néant les États-Généraux et réduit les Parlements au silence, il existe encore d'autre foyers d'opposition qu'une circonstance inattendue peut raviver. Le Clergé de France s'inspire parfois de maximes gallicanes entièrement favorables aux prétentions de la royauté, parfois aussi il consulte et ménage la Cour de Rome, laquelle « ne cherche, au dire de Louis XIV, que les prétextes et les occasions d'entreprendre, [et] ce qu'elle obtient par la nécessité des temps et dans les conjonctures où l'on croit avoir besoin de la ménager, est

[45] La Bruyère, *Les Caractères*, La Cour, édit. G. Servois, in-8. Paris, 1865, t. I, p. 329.

[46] *Œuvres* de Louis XIV. *Mémoires*, t. II, p. 26.

[47] P. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, in-4, Paris, 1861, t. VI, appendice, p. 352; Glasson, *La codification en Europe au* XVII[e] *siècle*, dans *Revue politique et parlementaire*, 1894, p. 401 suiv.

[48] P.-A. Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, in-8. Paris, 1855, t. III, p. 365 suiv.

ensuite regardé comme un droit[49]. » Aussi toute la politique religieuse tend à relâcher le lien disciplinaire qui rend trop tenace la résistance offerte par l'Église de France aux entreprises du pouvoir royal[50]. En tout ce qui n'est pas de foi, lit-on dans un écrit inspiré par lui, « c'est l'Église qui est dans l'État et non pas l'État dans l'Église,... et l'Église est subordonnée à l'État[51]. »

La Noblesse plus endettée et plus besoigneuse que le Clergé se laissa asservir par nécessité et par vanité, car on tirait vanité de vivre des « bienfaits » du Roi et sous ses yeux, c'est-à-dire sous sa surveillance. Les grandes charges de Cour, compliquées de survivances, étaient venues à bout de « domestiquer » les plus rétifs et les plus turbulents. Pour les incorrigibles il ne restait que la retraite et l'oubli au fond d'une province, suprême disgrâce. Par cette Cour, Louis XIV achève l'œuvre de sa politique, c'est moins une Cour qu'une clientèle. Les princes du sang y donnent l'exemple de la soumission; les nobles rivalisent entre eux de servilité. « Toute la France », comme ils disent, est là, saluant, marchant, piaffant, frondeurs repentis, fils de frondeurs oublieux ou ignorants d'un passé dédaigné. Les chefs, les comparses, tous doivent comparaître afin de ne pas s'attirer cette condamnation : « C'est un homme que je ne vois pas. » Le point d'honneur du Roi est d'avoir « grosse Cour », il l'aura, mais elle lui coûtera cher. Ainsi qu'on avait vu, à Rome, les empereurs nourrir la populace, on voit le roi de France nourrir sa noblesse ruinée.

Il en coûtait au service : achat de charges, équipement, réceptions consumaient tout l'avoir et les terres, l'une après l'autre, châteaux et maisons, changeaient de propriétaire. Le désordre et les dettes achèvent d'abîmer les fortunes qu'aucun travail, métier ou négoce, ne permettait de relever. Réduits aux expédients, les gentilshommes jouaient, faisaient des dettes, se mésalliaient, et comme ces expédients ne suffisaient point, ils s'adres-

[49] *Louis XIV au cardinal d'Estrées*, 27 mai 1703, dans *Œuvres* de Louis XIV. *Lettres*, t. VI, p. 124.

[50] Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, 2 vol. in-8. Paris, 1894, H. Tung, *La France et Rome, Étude historique*, XVII-XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles, d'après des documents tirés des archives de France et de l'étranger*, in-12. Paris, 1874; A. Le Roy, *Le Gallicanisme au* XVII[e] *siècle. La France et Rome de* 1700 à 1715; *histoire diplomatique de la bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV*, in-8. Paris, 1892.

[51] Le Voyer de Boutigny, *Dissertation sur l'autorité légitime des rois en matière de regale*, in-4. Paris, 1682.

saient au Roi. Lui disposait d'un très grand nombre de bénéfices, il les distribua avec plus de calcul que de discernement, mais accrut sa clientèle d'obligés faméliques, en sorte qu'il est possible que le Concordat de 1516 « qui mit dans les mains du prince la collation des biens ecclésiastiques » valut peut-être à la monarchie, nantie de ce fonds presque inépuisable, une prolongation d'existence de plus de deux siècles. De féodale devenue courtisane, la noblesse se précipita vers toutes les servitudes, se disputa toutes les gratifications. Ce qui palpitait encore de fierté et d'énergie s'apaisa dans cette mendicité[32].

Le Tiers-État n'était pas redoutable et on lui mesurait, goutte à goutte, l'influence. Laborieux et riche il était confiné et comme parqué dans le sentiment de sa dépendance. L'accès du pouvoir ne lui était consenti qu'à la condition de se sentir toujours prêt à en être précipité. « Il fallait faire connaître au public, par le rang même où je prenois [les ministres], que mon dessein n'étant pas de partager mon autorité avec eux, il m'importoit qu'ils ne conçussent pas eux-mêmes de plus hautes espérances que celles qu'il me plaisoit de leur donner[33] ».

Dans les provinces survivent quelques vestiges d'indépendance. Beaucoup de villes ont conservé les institutions symboliques de la vie républicaine du temps passé : un corps municipal composé de magistrats désignés à l'élection, une milice locale armée tant bien que mal mais par ses propres moyens, des attributions de justice et de police, une administration autonome répartissant les produits de l'octroi. Les hobereaux avaient été réduits à l'inaction dans les campagnes lorsque les villes continuaient à se gouverner. Plusieurs subsistent jusqu'à la fin du XVIIe siècle, offrant les caractères de petites démocraties soucieuses d'élire leurs magistrats responsables, de défendre leurs droits traditionnels et jalouses de leur indépendance. Malheureusement des plaintes s'élèvent contre les friponneries dont se rendent coupables ces officiers locaux : à Saint-Quentin, à Bordeaux, à Issoudun, à Dijon, ailleurs encore, mayeurs, jurats, consuls, sont coupables des pires tripotages : en Provence, ils volent; dans le Dauphiné, ils pillent; et les communes n'émettent d'autre vœu que d'en être délivrées. Le Roi s'empresse de leur donner, sur ce point, satisfaction, et, en 1683, peu de jours avant la mort de Colbert, un édit consacre la mise en tutelle administrative des munici-

[32] P. de Vaissières, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, in-8. Paris, 1904.
[33] *Œuvres* de Louis XIV, *Mémoires*, t. I, p. 36

palités. En 1692, les élections sont abolies, les charges municipales vendues, dans chaque ville, à quelques habitants. Les États provinciaux étaient moins déchus, il fallut plus d'efforts pour les réduire, mais on y parvint.

Ainsi les dernières années du siècle marquent le nivellement complet des institutions et des individus dans l'État où un seul pouvoir subsiste, la royauté, un seul maître, le Roi. Sous sa main se forme, au centre du royaume, un corps administratif d'une puissance singulière, *le conseil du Roi*[34]. Son origine est antique, mais la plupart de ses fonctions sont de date récente; c'est tout à la fois notre Cour de cassation et notre Conseil d'État : judiciaire et administratif. Plus encore, il légifère sous le bon plaisir du Roi, tempère ou aggrave les lois existantes, fixe le montant et détermine la répartition de l'impôt. L'impulsion part de lui vers les agents supérieurs du gouvernement et le mouvement remonte vers lui de tous les pouvoirs secondaires. Cependant il n'a point de juridiction propre; il s'efface devant la décision du Roi. Ceux qui le composent sont d'origine trop modeste pour porter la parole en leur nom, mais ils savent par expérience tous les détours et subtilités de la pratique des affaires et de la vanité des hommes. Puisque personne en France ne contredit plus aux ordres du Roi, le Roi donnera ses ordres rédigés par son conseil; à ce prix on obtient tout ce qu'on exige et le conseil souvent, exigera tout et l'obtiendra. C'est à ces prodiges d'endurance qu'aboutit le despotisme.

En face du *conseil du Roi* prend place le *contrôle-général;* le premier gouverne et administre, le deuxième exploite et tous les deux travaillent à effacer cadres, souvenirs et droits du temps passé afin de mettre la France entière en la main du Roi. On est venu à bout de l'opposition parlementaire, on lassera l'indépendance provinciale. Déjà celle-ci a renoncé à la lutte armée, ensuite à la résistance ouverte, elle recourt maintenant à la force d'inertie dont viendra rapidement à bout la circonscription créée nouvellement et qu'on nomme : « généralité ».

La « généralité » avait pour objet l'exploitation financière du royaume et l'administration publique presque tout entière. La création de ces cadres nouveaux était presque aussi hardie que sera le découpage en départements en 1790. On vit une même province, — la Normandie, par exemple, — donner naissance à plusieurs « généralités », et telle « généralité », — celle de

[34] A. de Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, in-8. Paris, 1857, p. 75-77.

Tours, — empiéter sur le Maine et sur l'Anjou[55]. On atteignit au nombre d'une trentaine de « généralités » mises chacune sous l'autorité d'un intendant à qui appartient toute la réalité du gouvernement. « Personne n'a été supprimé pour leur faire place, mais ils prennent à peu près la place de tout le monde[56]. » Devant eux, les gouverneurs de province ne possèdent plus qu'un titre sonore, des honneurs ruineux et des appointements mal payés; les corps de justice ne se sentent plus à l'abri d'une dénonciation que suivra la réprimande. L'*intendant* est un homme du commun, sans famille et sans relations dans la province, envoyé par le ministre qui l'a tiré du conseil d'État le voyant jeune, intelligent et ambitieux. Le reste, c'est-à-dire son avenir, dépend de lui. Il est dans la province, l'émanation du conseil d'État dont il possède presque tous les pouvoirs et il opère par le moyen des *subdélégués*, ses commis qui lui doivent tout. « Le royaume de France, disait Law à d'Argenson est gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni parlement, ni États, ni gouverneurs; ce sont trente maîtres des requêtes commis aux provinces de qui dépendent le malheur ou le bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité[57] ».

Vers la fin du règne, chaque intendant entretient dans chaque chef-lieu d'élection et dans chaque bailliage un subdélégué dont la résidence symbolise et réalise à la fois l'omniprésence de l'autorité royale. Le despotisme règne partout sans contrôle, mais non sans appel.

II

Que la tradition libérale survécut à la liberté.

Entre la séance du Parlement du 22 décembre 1665 et la séance du 2 septembre 1715 le silence n'est pas troublé une seule fois dans les « Compagnies ». Cependant des murmures et des menaces se font entendre au-delà des frontières, des avertissements s'élèvent sur divers points du royaume[58]. « Les grands ne sont

[55] A. Leroux, *Inventaire des archives de la Vienne*, série C. (Généralité de Limoges), in-8. Paris, 1891, préface.

[56] E. Lavisse, *Histoire de France*, in-8. Paris, 1905, t. VII, part. 1, p. 166-167.

[57] A. de Tocqueville, *op. cit.*, p. 78-79; voir Ch. Godard. *Les pouvoirs des Intendants sous Louis XIV*, in-8. Paris, 1901.

[58] Bouchez, *Le mouvement libéral en France au* XVIIe *siècle* (1610-1700), in-8, Lille, 1908.

grands que parce que nous les portons sur nos épaules, nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » Les privilèges « ne sont que des ombres et des toiles d'araignée qui ne mettent à l'abri de rien[59] ». Ces violences de langage s'expliquent par l'excès des maux infligés aux Français réduits à fuir la France pour garder leur croyance religieuse; mais ces imprécations dépassent le but. Si des discussions se poursuivent sur la nature, l'origine et l'étendue du pouvoir royal, ce sont des exercices académiques, parfaitement inoffensifs, où, d'un commun accord, le droit divin et le droit populaire sont confinés en d'inaccessibles lointains historiques, au berceau de sociétés imaginaires. Et voici que, soudain, éclate une révolution populaire. A Londres, en 1688, le peuple chasse un monarque, le remplace, et change l'ordre dynastique. Il n'est plus question maintenant de théories et de situations irréelles, mais de faits concrets, d'intérêts immédiats et de personnages contemporains. Un problème de droit public a surgi, le problème de la souveraineté nationale.

Le ministre Jurieu, que la persécution ouverte de ses coreligionnaires a rendu aux réalités, s'érige en théoricien du droit de Guillaume d'Orange et de ses sujets. Tout de suite la querelle s'allume. Bossuet, Arnauld, Pierre Bayle s'enflamment. Jurieu leur réplique, expose, avec fougue et précision, la théorie de la souveraineté absolue de la nation[60]. « Les peuples, à l'entendre, font les rois et leur donnent leur puissance. Or, la cause doit être, en quelque sorte, plus noble que l'effet; les rois assurément sont au-dessus des peuples, mais aussi les peuples, à certains égards, sont au-dessus des rois... Le peuple fait les souverains. Donc le peuple possède la souveraineté, et la possède dans un degré plus éminent; car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique d'une manière plus parfaite[61]. » En résumé, écrit Jurieu, « le peuple est la source de l'autorité du souverain; le peuple est le premier sujet [en qui] réside la souveraineté; le peuple rentre en possession de la souveraineté aussitôt que la

[59] H. Sée, *Les idées politiques à l'époque de la Fronde*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901, t. III, p. 113 suiv., comparez l'épigraphe des *Révolutions de Paris*, dans A. Tuetey, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, in-4, Paris, 1894, t. II, p. 519, n. 10249.

[60] Jurieu, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone*, in-12, Rotterdam, 1689, t. III, lettres, XV-XVIII; Le même, *Examen d'un libelle contre la religion, contre l'État et contre la religion d'Angleterre intitulé: « Avis important... »*, in-8, La Haye, 1691.

[61] Jurieu, *Lettres pastorales*, p. 367 suiv.

personne ou les familles à qui il l'avait donnée viennent à manquer; le peuple enfin est celui qui fait les rois[42]. » Pour terminer et par une jolie malice, Jurieu rappelle comment on se débarrassa des deux premières dynasties françaises sans attendre la disparition des héritiers mâles. Toutes ces assertions consternaient les uns, révoltaient les autres. Mais « où donc est cette prétendue souveraineté du peuple que vous prônez depuis quelques mois, interrogea Pierre Bayle; cette chimère favorite, le plus monstrueux et en même temps le plus pernicieux dogme dont on puisse infatuer le monde?[43] » — « On ne peut pas plus bassement ni plus indignement flatter la populace », gronde Bossuet, qui voit « le fondement des empires renversé » par de semblables théories[44], sans parvenir à ébranler sérieusement la doctrine qu'il essaie de refuter[45]. L'auteur anonyme des *Soupirs de la France esclave* est plus hardi encore. « Le Roi, dit-il, a pris la place de l'État...; le Roi est tout et l'État n'est rien[46] »; mais l'Angleterre, redresseuse des torts, va intervenir. Grâce à elle, la France recouvrera ses « anciennes libertés », substituera le gouvernement aristocratique à la monarchie.

Cette littérature passionnée trouvait des échos parmi les Réfugiés, mais aussi en France, en dépit des sages et des timides. A partir de l'année 1690, le revirement d'opinion devient perceptible[47]. En 1692, on peut noter un indice nouveau : une petite académie composée de treize associés forme le dessein de tenir chaque mardi une séance chez l'abbé de Choisy, au Luxembourg, pour discuter des sujets de morale et des questions politiques. Ces réunions ne se soutinrent pas une année entière. En matière politique, la simple curiosité prenait un air d'opposition. Bayle et Saint-Evremond ne pouvaient parler ou écrire qu'à la condition de s'expatrier. Quelques années se passent et, en 1695, Féne-

[42] *Ibid.*, p. 390; voir R. Lureau, *Les doctrines politiques de Jurieu* 1637-1713, in-8, Bordeaux, 1904.

[43] *Avis important aux Réfugiés sur leur prochain retour en France*, in-8, Amsterdam 1790, p. 97; voir Desmaizeaux, *La Vie de Bayle*, in-12, La Haye, 1732, t. I, p. 238 suiv.; t. II, p. 1-35; J. Denis, *Bayle et Jurieu*, in-8, Paris, 1886; Ch. Bastide, *Bayle est-il l'auteur de l'avis aux réfugiés*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1907, t. LVI, p. 544-588.

[44] *Cinquième avertissement aux protestants sur les lettres du ministre Jurieu*, in-8, Paris, 1889, p. xxxi.

[45] G. Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, in-8, Paris, 1898, p. 311.

[46] *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, in-12, Amsterdam, 1691, p. 30. Ce pamphlet fut publié en livraisons par Jurieu qui en fut peut-être l'auteur.

[47] H. Leclercq, *Les Martyrs*, t. XI, in-12, Paris, 1911, Préface p. XXXVI.

lon s'enhardit à écrire à Louis XIV une lettre fameuse, véritable réquisitoire qui n'épargne pas plus les ministres que le souverain de qui la royauté repose « sur les ruines de toutes les conditions de l'État »; en sorte que « vos peuples, lui dit-il, que vous devriez aimer comme vos enfans et qui ont été jusqu'ici passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et les campagnes se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière, n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions... Vous êtes importuné de la foule de gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car, tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons... Pendant qu'ils manquent de pain, vous manquez vous-même d'argent et vous ne voulez pas voir l'extrémité où vous êtes réduit... Vous craignez d'ouvrir les yeux; vous craignez qu'on ne vous les ouvre; vous craignez d'être réduit à rabattre quelque chose de votre gloire. Cette gloire, qui endurcit votre cœur, vous est plus chère que la justice, que votre propre repos, que la conversion de vos peuples, qui périssent tous les jours des maladies causées par la famine[68]. » En cette même année 1695 paraît le *Détail de la France* de Boisguilbert et peu après, à l'instigation de Fénelon[69], le duc de Bourgogne, son élève, sollicite et obtient de Louis XIV l'ouverture d'une enquête étendue à toutes les « Généralités » du royaume sous la direction et la responsabilité des Intendants.

Le petit volume de Boisguilbert passa si complètement inaperçu lors de son apparition que l'enquête des Intendants, en 1697,

[68] *Lettre de Fénélon à Louis XIV*, édit. A. A. Renouard, in-8, Paris 1825; publiée pour la première fois par D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie Française*, in-12, Paris, 1787 t. III, p. 351 suiv.

[69] A défaut d'autre suggestion celle-ci se lisait dans *l'Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, qui condense les instructions données au prince depuis plusieurs années : ch. IX : « Il ne suffit pas de savoir le passé, il faut connaître le présent. Savez-vous le nombre d'hommes qui composent votre nation, combien d'hommes, combien de femmes; combien de laboureurs, combien d'artisans, combien de praticiens, combien de commerçants, combien de prêtres et de religieux, combien de nobles et de militaires?... connaître la nature des habitants des différentes provinces, leurs principaux usages, leurs franchises, leurs commerces et les lois de leurs divers trafics au dedans et au dehors du royaume... savoir les divers tribunaux établis en chaque province, les droits des charges, les abus de ces charges... » C'était ce qu'il appelait des « dénombrements ».

doit d'abord retenir l'attention. L'éducation du duc de Bourgogne avait réuni quelques-uns des hommes les plus vertueux et les plus capables du royaume : Beauvilliers, Chevreuse, Fénelon, et les sous-précepteurs étaient dignes de leur être comparés; mais l'inspirateur de tout ce qui s'accomplit fut Fénelon, qui relégué dans son archevêché de Cambrai, après 1695, resta présent, en esprit, dans ce cénacle de réformateurs dans lequel sera introduit un peu plus tard le duc de Saint-Simon. De ce groupe qui gravite autour de l'héritier désigné de la monarchie sortent des écrits profonds ou amers. C'est qu'il s'y rencontre des réformateurs *en arrière* aspirant à rétrograder vers une constitution primitive imaginaire, vers un régime féodal-libéral de leur invention; il s'y rencontre aussi des réformateurs *en avant*, progressifs hasardeux, conseillant des institutions dont le moindre tort eut été d'être improvisées. Entre le duc de Saint-Simon et l'abbé de Saint-Pierre tous s'accordent dans la critique du régime et suggèrent des transformations plus ou moins radicales et promptes. Tous dénoncent le pouvoir ministériel, l'invasion de la bureaucratie, l'avilissement des Conseils. L'idée de faire retomber la responsabilité des maux de l'État sur les ministres, souvent exprimée par Fénelon et par Saint-Simon, sera avidement recueillie par le XVIII[e] siècle et aura son écho dans les *Cahiers* de 89.

Avec les ministres, les intendants partagent l'animadversion des réformateurs qui dénoncent la fiscalité, la violence qui règne partout tarissant la richesse, détruisant la confiance. Même plaie à l'extérieur qu'au dedans. La politique étrangère du Roi est parvenue à rendre l'Europe entière hostile à la France; la guerre ne s'apaise que pour renaître parce que les Etats « n'espèrent plus de sécurité qu'en mettant un prince belliqueux dans l'impuissance de leur nuire ». Le peuple a besoin de la paix, il la demande, ainsi que la liberté commerciale et les réformateurs y ajoutent la liberté politique, telle qu'ils la conçoivent.

Pour comprendre l'importance durable de ces plans de réforme élaborés par Fénelon, il est nécessaire de se rappeler que si, pendant quelques mois, on put croire qu'ils seraient appliqués intégralement, leur abandon par suite de la mort du duc de Bourgogne, n'empêcha pas qu'ils exerçassent une influence capitale sur toute la philosophie et la politique du XVIII[e] siècle[76]. Le prestige de Fénelon fut grand et durable sans

[76] A. Chérel. *Fénelon au XVIII[e] siècle en France* (1715-1820). *Son prestige. — Son influence*, in-8. Paris, 1917.

doute, mais son autorité fut réelle. La séduction des idées et le charme du style survivaient à l'homme et plaidaient en faveur du prélat. Vivant, il avait su imposer sa transcendance à deux jeunes hommes d'un mérite éminent mais aussi dissemblables entre eux que le jour et la nuit : le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans[71]. Absent, il avait su imposer à son élève la ferme volonté de « connaître à fond l'état du royaume » tant au dedans qu'au dehors[72]; il lui avait suggéré l'enquête officielle de 1697 dont le programme fut dressé par le prince lui-même âgé de quinze ans [73].

Il n'est pas exagéré de dire que toute l'histoire économique du XVIIIe siècle est comme encadrée par ces deux monuments inestimables : Les *Rapports* des Intendants en 1697 et les *Cahiers* de 1789. Les quarante-deux volumes de format in-folio, dont le duc de Bourgogne s'imposa l'étude assidue, contiennent des documents précieux bien que, au dire du comte de Boulainviller[74], les Intendants se soient « arrangés de façon que la conscience du prince n'en pût être éclairée, ni son jugement instruit » [75]. Ils en disent assez néanmoins pour que cette lec-

[71] Il est superflu de rappeler la confiance du duc de Bourgogne, quant à celle du duc d'Orléans il avouait « que, si par de ces hasards qu'il est impossible d'imaginer, il se trouvait le maître des affaires ce prélat vivant et encore éloigné, le premier courier qu'il dépêcherait serait pour le faire venir et lui donner part dans toutes ». Saint-Simon. *Mémoires*, édit. A. de Boislisle, t. XIX, p. 209.

[72] Cl. Fleury, *Portrait de Monseigneur le Dauphin*, in-12, Paris, 1714.

[73] *Mémoire de M. le duc de Bourgogne, envoyé par ordre de Sa Majesté à MM. les Maîtres des Requêtes Commissaires départis* [ce qui était leur titre officiel] *dans les Provinces*, dans Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XV, écrite sur les mémoires de la Cour, enrichie des écrits du même Prince*, in-12, Paris, 1792, t. I, p. 311-348; « l'Instruction que nous avons donnée, monsieur de Beauvilliers et moi », *ibid.*, p. 349.

[74] « Car c'est ainsi qu'il écrivait son nom dont il était très jaloux » *M. Marais au président Bouhier*, Paris, 2 janvier 1726, dans M. Marais, *Journal et Mémoires*, in-8, Paris, 1863, t. III, p. 384. Nous nous en tiendrons à l'orthographe reçue.

[75] H. de Boulainvilliers. *État de la France dans lequel on voit tout ce qui regarde le Gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, les finances, le commerce, les manufactures, le nombre des habitants, et en général tout ce qui peut faire connoître à fond cette Monarchie : Extrait des Mémoires dressez par les Intendants du Royaume par ordre du roi Louis XIV, à la sollicitation de Mgr le duc de Bourgogne, père de Louis XV, à présent régnant. Avec des Mémoires de l'ancien gouvernement de cette Monarchie jusqu'à Hugues Capet*, 3 vol. in-fol., Londres, 1727-1728; un résumé dans J.-E. Horn, *L'économie politique avant les physiocrates*, in-8, Paris, 1867, p. 5-15. Voir A. de Boislisle, *Note sur les Mémoires dressés par les Intendants en 1697 pour l'instruction du duc de Bourgogne*, dans *Annuaire-Bulletin de la*

ture laisse sur lui une impresion ineffaçable. Le voilà bien loin du *Télémaque* dans les pages duquel le maître à esquissé l'entreprise audacieuse de former le futur maître de la France très différent de son maître actuel.

Entre le *Télémaque* et les *Tables de Chaulnes* vingt ans se sont écoulés et dans cet intervalle Fénelon a résumé ses vues politiques dans l'*Examen de conscience sur les devoirs d'un Roi*, dans sa *Correspondance avec le duc de Chevreuse*, dans ses *Entretiens* avec Ramsay, enfin surtout dans le *Plan de gouvernement*, rédigé au mois de novembre 1711.

Tandis que « Bossuet, avec tout son génie, n'a pas vu que la machine se détraquait, n'a pas douté un seul instant de la perpétuité de la monarchie, Fénelon, plus clairvoyant, entendait les sourdes plaintes des peuples; à la Cour même il avait démêlé ce qu'avait de fragile ce colosse monarchique. Il avait fait le diagnostic de la maladie mortelle de la royauté[76] ». Cependant « violer les droits de la subordination établie est, selon lui, un crime de lèse-majesté divine; vouloir renverser la supériorité des rangs, réduire les hommes à une égalité imaginaire, envier la fortune et la dignité des autres, ne se point contenter de la médiocrité et de la bassesse de son état, c'est blasphémer contre la Providence, c'est attenter sur les droits du souverain père de famille qui donne à chacun de ses enfants la place qui lui convient[77] ». Ceci n'est point, assurément, doctrine révolutionnaire. Il y a plus : Fénelon refuse aux particuliers le droit de rien entreprendre sur la forme du gouvernement « sans le concours de la puissance souveraine », sinon pense-t-il, il n'existera « plus de règle fixe pour arrêter l'inconstance de la multitude et l'ambition des esprits turbulents, qui entraîneront sans cesse la populace sous le prétexte spécieux de réformer l'État et de corriger les abus. « Aucune révolte n'est tolérable, même contre les princes injustes : les juger, c'est se précipiter

Société de l'Histoire de France, 1873, p. 149-160, 167-175; *Mémoires des Intendants sur l'état des Généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, t. I, Paris; in-4°, Paris, 1881; *Description des pays de Bresse, Bugey et Gex, dressée par l'intendant de Bourgogne en 1698 ... pour le duc de Bourgogne*, dans *Bulletin de la Société de géographie de l'Ain*, 1891, t. VI, p. 16, 33, 87, 120, 172, 207.

[76] M. Cagnac, *Fénelon, Etudes critiques*, in-12, Paris, 1910, p. 111.

[77] A. M. Ramsay, *Essai de politique où l'on traite de la nécessité, de l'origine, des droits, des bornes et des différentes formes de la souveraineté, selon les principes de l'auteur du Télémaque*. La Haye, 1719, devenu *Essai philosophique sur le gouvernement civil, selon les principes de feu M. François de Salignac de La Mothe Fénelon, Archevêque, duc de Cambrai*, Londres 1721.

du despotisme dans l'anarchie à laquelle le régime monarchique est préférable [78].

Fénelon ne doute pas que tous les gouvernements portent « au dedans d'eux-mêmes les semences d'une corruption inévitable, et de leur propre chute et ruine[79] ». Ainsi donc ceci tuera cela. Ce que, par dessus tout, pendant un règne et dans une Cour pénétrés d'absolutisme, réclame Fénelon, ce qu'il inculque à son élève, ce sur quoi il revient sans se lasser, ce sont les « règles certaines », les « maximes de gouvernement », les souffrances du peuple. Il lui rappelle qu'un roi « peut tout sur les peuples, mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, et les mains liées dès qu'il veut faire le mal. Les lois lui confient le peuple comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses sujets... Ce n'est point pour lui-même que les dieux l'ont fait roi; il ne l'est que pour être l'homme des peuples[80] ». Ainsi les lois sont au-dessus des rois.

La religion aussi et ils ne doivent pas inquiéter ceux qui ne pensent pas comme eux-mêmes. « Sur toutes choses, recommande-t-il, ne jamais forcer ses sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elles ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez donc à tous la liberté civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion ». C'est au fils de Jacques II que s'adressent ces avis, mais le petit-fils de Louis XIV pouvait profiter à les recueillir.

La critique du gouvernement n'inspire pas seule les maximes de Fénelon qui voit plus haut et plus loin que l'état présent du royaume. Cette Salente idéale n'est pas irréelle, les règlements que son législateur lui destine ne soulignent pas seulement des erreurs, ils suggèrent des progrès. Rendre les paysans prospères sinon riches c'est le meilleur moyen de peupler le royaume parce que « presque tous les hommes ayant l'inclination de se marier,

[78] H. Sée, *Les idées politiques de Fénelon*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* 1899, t. I, p. 545-565; G. Gidal, *La politiqué de Fénélon*, in-12, Paris, 1906.

[79] *Essai philosophique sur le gouvernement civil*, dans *Œuvres complètes*, édit. Gaume, in-8, Paris, 1851, t. VII, p. 141.

[80] *Télémaque*, édit. Mazure, in-12, Paris, 1888, p. 87.

il n'y a que la misère qui les en empêche » [51]. Instaurer la liberté du commerce, nouveauté audacieuse qui apparaît dès le *Télémaque* : à Salente « tout y était apporté et tout en sortait librement » — et qui reparaît dans les *Tables de Chaulnes*. Instaurer la décentralisation par « l'établissement d'Etats particuliers dans toutes les provinces, comme en Languedoc » [52]. Rétablir l'association entre la royauté et la nation, inculquer à celle-ci le sentiment que ce pourquoi elle peine et elle souffre ce sont ses propres affaires. « Alors chacun dirait en soi-même : Il n'est plus question du passé, il est question de l'avenir ». Plus de guerre, assez de conquêtes, la paix ! Tel est le cri de Fénelon pendant ces funestes années de la guerre de succession d'Espagne. « Il faudrait qu'il se répandît dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation elle-même qui soutient le poids de la guerre... Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du Roi[53] ».

On a vu que le premier cri d'alarme de Fénelon fut jeté l'année même où Boisguilbert publiait un petit volume de format, in-12, ne comptant que 215 pages, et intitulé : *Le Détail de la France, la cause de la diminution de ses biens, et la facilité du remède en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin et enrichissant tout le monde*. L'auteur de cette panacée merveilleuse était président et lieutenant-général au baillage et siège présidial de Rouen. Après avoir traversé la littérature sans succès et l'agriculture avec gros bénéfices, Boisguilbert « sans rien faire de dérogeant à [s]a naissance, ni à la qualité d'honnête homme » s'était trouvé en mesure d'acheter des charges. Sa position de fortune n'en avait pas été améliorée et se trouvant atteint personnellement, dans une forte mesure, par la politique économique du gouvernement il puisa dans son tempérament agité et dans ses intérêts compromis le courage de dénoncer les causes de la désolation du pays en même temps qu'il trouva dans son expérience des remèdes à appliquer. Réputé extravagant, difficile à vivre, « incompatible », Boisguilbert ne redoute pas les conflits, il semble parfois les rechercher, en tout cas il ne fait jamais rien pour les éviter ou pour les apaiser; aussi est-il servi à souhait. En quelques années il a réussi à se rendre hostiles le gouverneur de la province, l'intendant, la municipalité, le corps des marchands. Dénoncé au contrôleur-

[51] *Ibid.* p. 217.
[52] *Tables de Chaulnes*, dans *Œuvres complètes*, t. VII, p. 183.
[53] *Œuvres complètes*, t. VII, p. 321.

général il laisse dire, prend l'offensive, envoie mémoires sur mémoires, obtient d'être reçu par le ministre et lui débite tout ce qu'il a dans la tête et sur le cœur. Renvoyé chez lui, il se met à écrire. Comme le mal auquel il propose des remèdes ne fait qu'empirer après la désastreuse récolte des années 1693 et 1694, Boisguilbert rédige son premier ouvrage d'économie financière, ce *Détail de la France* qui, malgré ses quatre éditions, passa à peu près inaperçu, malgré le sous-titre assez factieux : *La France ruinée sous le règne de Louis XIV, par qui et comment, avec les moyens de la rétablir en peu de temps* [84].

Boisguilbert gardait l'anonymat et son livre s'imprimait sur une presse clandestine, mais l'auteur ne cherchait ni gloire ni profit, il se tenait pour satisfait pourvu qu'il dénonçât au peuple les causes de sa misère : la guerre, les traitants, les intendants, les ministres, et il se flattait que cette dénonciation serait, quelque jour, mise sous les yeux du Roi. La présence dans l'ancienne bibliothèque de Versailles d'un recueil d'extraits tirés du *Détail de la France* [85] autoriserait la supposition que le vœu de l'auteur fut accompli; on sait d'ailleurs que Louis XIV ne se dérobait pas à la connaissance d'une situation dont il ne pouvait méconnaître la gravité chaque jour accrue [86].

En thèse générale, Boisguilbert voulait prouver que la richesse ne consiste pas dans l'abondance des métaux précieux, mais dans celle des denrées commerçables; que, revenu et consommation étant une même chose, pour activer celle-ci et augmenter celui-là, il n'est besoin que de la liberté et d'une loyale concurrence, exempte d'égoïsme et de cupidité. Aux ministres qui vivent dans les anciennes erreurs et prolongent l'agonie de la France, il indique ces voies de salut : la liberté dans le Commerce, l'égalité dans l'impôt. La réforme est des plus aisées, elle n'exige ni révolution ni bouleversement, à la seule condition de venir d'en haut,

[84] E. Daire. *Notice historique sur la vie et les travaux de Boisguillebert*, dans *Collection des principaux économistes*, in-8, Paris, [Guillaumin] 1846, t. I, p. 163; J. E. Horn, *L'Économie politique avant les physiocrates*, in-8, Paris, 1867; E. Aubergé, *Introduction à une étude sur Boisguilbert, économiste du XVIIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 1872-1873, t. VI, p. 443; A. de Boislisle, *Boisguilbert et les contrôleurs généraux*, dans *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, (1899), p. 573-599; A. Jourdan, *Discours* [sur l'abbé de Saint-Pierre, P. de Boisguilbert et Vauban] dans *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 1890.

[85] Aujourd'hui à la *Bibl. nat.*, ms. franç. 1733, petit in-4° de 146 pages.

[86] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XIII, p. 306, note 6, p. 571-572.

et, si Louis le Grand le veut bien, la France réparera toutes ses pertes, triplera ses revenus, fournira les millions indispensables au soutien de la guerre et à l'obtention de la victoire contre l'Europe coalisée.

Plus calculateur que raisonneur, Boisguilbert débute avec calme, expose avec logique, puis s'emporte, s'étourdit, s'échauffe; il ne raisonne plus, il invective; il ne réfute pas, il condamne; il ne prouve pas, il affirme et voulant trop affirmer finit par faire remettre tout en question. Sans doute, il a dix fois raison de soutenir que la mauvaise assiette et l'inéquitable répartition de l'impôt font un tort immense au royaume et au roi; que la fausse appréciation du rôle que l'argent est appelé à remplir dans la circulation cause bien des mécomptes et porte préjudice au développement économique de l'État; que les entraves apportées au commerce des grains sont nuisibles à toutes les classes de citoyens. Ce sont là, à cette date de 1695, des innovations, presque des découvertes. Mais Boisguilbert décrit certains maux auxquels il attribue la misère du peuple, sans paraître s'apercevoir qu'ils n'en sont pas, même dans leur réunion, les seules et uniques causes. Ses remèdes sont également trop particuliers et inopérants pour les misères à guérir. Absorbé par les thèses qu'il soutient, Boisguilbert ne paraît rien voir et rien savoir en dehors d'elles. La désastreuse influence des fausses mesures et des détestables pratiques économiques n'a pas été seule à conduire le royaume au bord de l'abîme. D'autres erreurs et d'autres crimes coopéraient à cette funeste situation. Le dépeuplement et l'appauvrissement des campagnes, la disparition et l'exode des capitaux ou encore d'iniques mesures telles que la levée des milices et la persécution des protestants. Les exactions des troupes, les prodigalités des bâtiments ne semblent pas avoir été aperçues par Boisguilbert.

Boisguilbert ne se fait pas l'apologiste du régime dont il condamne certains excès; on doit regretter toutefois le silence calculé qu'il s'impose sur telles mesures, lui qui déborde sur d'autres sujets. Il n'est pas douteux que ces ménagements ne soient voulus et on l'en doit blâmer. Impitoyable aux ministres disparus de la scène, il abuse de l'indulgence pour les ministres en place et cette diplomatie aide à comprendre en quelle piètre estime Boisguilbert était tenu par Vauban qui fit sa connaissance en 1694[47].

[47] A. de Boislisle, *Mémoire sur le projet de Dîme royale et la mort de Vauban*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*,

Les voyages continuels, les séjours que le service du Roi imposait à Vauban dans les pays frontières avaient révélé au maréchal l'étendue des maux dont souffrait le royaume. Dès l'année 1688 il semble s'en être ouvert à Louvois qui le reçut fort mal, ce qui ne le détourna pas d'observer et de réfléchir sur ce qu'il voyait. On sait qu'il rencontra plusieurs fois Boisguilbert, mais il leur fallut s'entourer de mystère. En 1695, Vauban s'enhardit à proposer au Roi un système de taxes progressives qui fut repoussé; alors il se rejeta sur l'imposition « la plus légale et la plus productive » qu'il nomme « dîme royale sur toutes les natures de revenus » et consacra près de trois années à la préparation et à la rédaction de son *Projet*. A peine terminé, le manuscrit en fut envoyé au Contrôle général et au Roi[68] (fin 1699). « Sujet à trop d'inconvéniens », le *Projet* ne reçut aucune suite et Boisguilbert, heureux de faire sa cour et de dénigrer un émule, s'empressa d'en adresser au Contrôle-général une réfutation en règle. Stimulé par son échec, Vauban employa trois années de plus à retoucher la forme de certains passages sans modifier le fond de son travail; en 1704, les corrections étaient terminées et, en 1706, il résolut de donner quelque publicité à son livre.

La situation de l'État s'aggravait d'année en année, l'inquiétude devenait poignante. Boisguilbert et Vauban se résolurent presque en même temps à faire appel au public. Dix années auparavant « il y avait encore, pour ainsi dire, de l'huile dans la lampe; ...aujourd'hui tout a pris fin faute de matières[69] » écrit Boisguilbert dans son *Factum de la France, ou moyens très-faciles de faire recevoir au Roi quatre-vingts millions par-dessus la capitation, praticable par deux heures de travail de MM. les ministres et un mois d'exécution de la part des peuples, sans congédier aucun fermier général ni particulier, ni autre mouvement que de rétablir quatre ou cinq fois davantage de revenu à la France, c'est-à-dire plus de* 500 *millions sur plus de* 1.500 *anéantis depuis* 1661, *parce qu'on fait voir clairement, en même temps, que l'on ne peut faire d'objection contre cette proposition, soit par rapport au temps et à la conjecture, comme n'étant pas propre à aucun changement, soit au prétendu péril,*

1875, t. CIV, p. 229-247, 522-537; dans la lettre du 26 avril 1704 à Chamillard, Vauban dit que Boisguilbert est « un peu éveillé du côté de l'entendement, mais cela ne l'empêche pas qu'il ne puisse être capable d'ouvrir un bon avis; quelquefois les plus fous donnent de fort bons avis aux plus sages ».

[68] *Bibl. nat.*, ms. franç., 7758.

[69] P. de Boisguilbert, *Factum de la France*, ch. I, p. 248.

risque, ou quelques autres causes que ce puissent être, sans renoncer à la raison et au sens commun; en sorte que l'on maintient qu'il n'y a point d'homme sur la terre qui ose mettre sur le papier une pareille contradiction et la souscrire de son nom sans se perdre d'honneur, et qu'on montre en même temps l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture présente [90]. Ce *Factum* — où il y a bien du fatras — n'est qu'une paraphrase du *Détail de la France*, mais exaspérée, ne ménageant plus personne, prodigue d'impertinences, et il est suivi d'un livret fort court, brochure d'une quinzaine de pages intitulées *Supplément au Détail de la France*[91], écrit plein de feu et d'entrain, ultimatum éloquent et emporté qui déchaîna les colères et consomma la disgrâce de Boisguilbert, frappé par arrêt du Conseil le 14 février 1707.

Un autre arrêt du même jour atteignait Vauban. Celui-ci n'ignorait pas les risques que la publication de son livre pouvait lui faire courir, il les bravait par dévouement au bien public. Lorsqu'il fut averti que deux ballots de bonnes feuilles imprimées étaient arrivés de Rouen (?) le maréchal les alla chercher aux portes de Paris, les transporta dans son carrosse et les ramena furtivement chez lui. La reliure imposa des précautions analogues et quelques exemplaires à peine avaient été distribués à des amis lorsque le chancelier, averti, fit condamner le livre[92]. A ne considérer que la nouvauté des idées et l'audace des remèdes Vauban laissait Boisguilbert loin derrière lui.

Tous deux demandaient le rétablissement de la dîme, mais Vauban faisait de celle-ci la base de tout son système financier. les impôts maintenus n'étant qu'accessoires. Boisguilbert n'y voit qu'un supplément utile seulement pour valoir au Roi un superflu de quatre-vingts millions de revenu qui le mettra à l'aise, lui permettra des dépenses de luxe et l'extinction progressive de sa dette. Après l'avoir déclarée « ridicule dans la proposition et impossible dans l'exécution[93] », Boisguilbert se décida à faire entrer la dîme dans ses projets de réforme financière.

« Vauban, le plus honnête homme de son siècle, avait fort

[90] Sur la date de publication : 1705 ou 1706, voir Horn. *op. cit.*, p. 72, A. de Boislisle, dans *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 594, note 1.

[91] Voir A. de Boislisle, *op. cit.*, t. XIV, p. 594, note 4.

[92] *Arch. nat.*, Conseil privé, carton V⁶807, dixième arrêt du 14 février 1707.

[93] *Boisguilbert à Chamillard*, 13 juin 1700. Boisguilbert s'oubliait jusqu'à imputer la *Dîme* non à Vauban mais à son « faiseur », un chanoine de Tournai, relégué à Rouen et que le maréchal employait pour corriger son style,

l'air de guerre, en même temps un extérieur rude et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce; il n'était rien moins : jamais homme plus doux, plus compatissant, plus ménager de la vie des hommes ». Avare de son temps et de ses paroles, il trouvait aux chiffres une signification plus éloquente qu'à l'éloquence même et ce furent les chiffres, les lamentables statistiques qu'enregistrait son cahier de notes, qui gonflèrent son cœur et lui mirent la plume à la main. Devant les chiffres qui lui révèlent la grandeur des maux du peuple, Vauban trouve des paroles chaleureuses, une langue abondante et imagée pour traduire sa commisération. Pour entendre ce qu'il a consigné dans le *Projet de dixme royale* et dans les *Oisivetés*, il faut parcourir les nombreux Mémoires où il a consigné les réflexions d'une intelligence qui s'appliquait à tout. C'est là qu'on saisit comme les palpitations d'un cœur qui ne battait que pour la gloire du Roi et la félicité de ses peuples.

Au cours de ses voyages d'inspection militaire, Vauban ne néglige aucun détail, il voit, interroge, prend note, suggère des travaux à entreprendre, observe les méthodes agricoles, lit tout ce qu'il peut atteindre. C'est la lecture du *Détail de la France* qui a démontré à Vauban par de fortes raisons et posée comme un principe de sagesse et de richesse publique, la règle de la proportionnalité de l'impôt; néanmoins l'influence de Boisguilbert ne s'est exercée que très peu sur la pensée de Vauban. Entre ces deux hommes animés d'un grand amour pour le peuple, les points de contact sont rares, les tempéraments diffèrent, mais le but reste identique. Tous deux demandent la réforme de l'impôt afin de voir cesser des rigueurs abominables et d'insupportables vexations. Le soulagement du peuple est aisé à obtenir; il suffit de le laisser tirer profit pour lui-même de son bien et de son travail, ainsi il enrichira le pays en s'enrichissant lui-même. Boisguilbert possède un sentiment plus positif et une connaissance plus pratique des nécessités économiques d'un grand peuple et des lois fondamentales de la richesse; il s'oppose à toute violence faite à la nature. Vauban a plus d'émotion, de grandeur et de génie, il croit plus à l'action du Roi qu'à celle des lois économiques. Vauban et Boisguilbert sont tous deux grands, tous deux supérieurs à leur époque, tous deux annonciateurs de l'ère nouvelle ouverte en 1789.

L'idéal social de Vauban s'arrange d'une exacte discipline et d'une hiérarchie fixée; toutefois il veut une aristocratie ouverte, recrutée parmi les capacités, admise à commercer sans dérogation à son rang et cessant d'être confinée dans le service mili-

taire. C'est que le Roi n'a pas seulement besoin d'une armée pour la guerre, il lui faut posséder une armée pour la paix, laborieuse, entreprenante, économe de ses deniers mais non de ses efforts, instruite des ressources et des besoins du royaume et de ceux des divers États. Vauban, qui ne sépare pas la royauté de la France, entrevoit les avantages que le Roi peut attendre d'une administration exacte, rapide, honnête et intéressée au progrès de la richesse générale. Des statistiques annuelles, méthodiques, lui apprendront chaque année le nombre de ses sujets, l'état de ses affaires en sorte que d'un coup d'œil il verra le progrès accompli ou le déchet survenu. S'il faut prendre des mesures énergiques, il n'y a rien de bon à attendre des bouleversements.

Vauban ne s'est pas élevé jusqu'à la notion de la liberté du travail et de l'indépendance professionnelle, premier besoin de l'économie politique. Il n'a pas non plus pressenti la puissance économique de la solidarité internationale des peuples et du développement du commerce extérieur; du moins, a-t-il réclamé par de bonnes raisons pour le commerce intérieur les avantages d'une très grande liberté et le développement des moyens de transport. Ses idées sur le commerce avec l'étranger sont timides, ce sont les idées de son temps, et sur le rôle de la monnaie dans les changes il est imbu des maximes du système mercantile. Il faut augmenter à tout prix la quantité d'argent qui se trouve dans le royaume, la prospérité est là et n'est que là. L'État peut et doit fixer le prix du blé grâce aux approvisionnements de ses greniers d'abondance. Le royaume ressemble à une vaste place de guerre dont le Roi assure la subsistance et les colonies ne sont que des villes de garnison, détachées au loin, et qu'oppriment les compagnies coloniales.

Ce qui se trouve de timide et de caduc dans ces conceptions ne doit pas donner le change sur ce qui s'y trouve, pour l'époque, de révolutionnaire. Ni Pontchartrain ni d'Argenson ne s'y sont trompés en condamnant cette *Dixme royale* que ne protégeaient même pas les services, la gloire et la popularité de son auteur. Sur un point encore Vauban rompait avec les maximes du gouvernement de Louis XIV. « Les rois, disait-il, sont maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais non de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance et Dieu seul les peut diriger comme il lui plaît ». La politique religieuse avait privé le royaume de quatre-vingts à cent mille personnes ayant emporté avec elles trente millions de livres « de l'argent le plus comptant »; elle avait désorganisé certaines industries, compromis l'avenir de beaucoup de manufactures, il fallait

savoir reconnaître l'erreur commise et la réparer : « Il faut, concluait Vauban, rappeler les huguenots à pur et à plein[94] ».

Pour porter sur des questions moins directement rattachées au gouvernement, les préoccupations de Boisguilbert et de Vauban formaient, en quelque manière, un des aspects techniques de la réforme libérale méditée par Fénelon et une préparation aux vœux économiques dont s'inspireraient les physiocrates du xviii[e] siècle et les rédacteurs des *Cahiers* de 1789.

C'est un des symptômes les plus manifestes de la réaction qui s'opère dans les esprits contre l'absolutisme que de pouvoir grouper des esprits et des tempéraments aussi divers que ceux de Fénelon, de Vauban et de Saint-Simon, un homme d'église, un de guerre et un homme de cour. Saint-Simon est devenu un de nos grands classiques après avoir été un incorrigible mécontent et un réformateur dédaigné. Imbu des idées de sa caste au moins autant que de son mérite personnel, il s'abandonne aux préjugés aristocratiques avec l'intransigeance d'un croyant aux vérités dogmatiques. Mais cet homme pétri de vanité et d'orgueil ne laisse pas de songer au soulagement du peuple et à l'intérêt général. On le verra écrire au cardinal de Fleury afin de l'apitoyer sur ce peuple, n'ayant à cela, a-t-il soin de dire, d'autre intérêt « que celui de la charité publique, le bien de l'Estat, l'honneur du Roy et l'acquit de sa conscience ». Pour se bien instruire de ce dont il veut parler, il a regardé et écouté « les curés et autres gens seurs[95] ». Mais il n'a pas attendu l'heure de la disgrâce définitive pour observer et s'instruire et son amertume soigneusement répandue à huis clos et canalisée dans ses manuscrits ne semble pas trop surprise ni alarmée de se trouver au diapason de l'opinion publique. Celle-ci commence à s'en prendre à la personne du Roi. Il y eut à Paris des placards injurieux et « une multitude de vers et de chansons où rien ne fut épargné[96] », et Saint-Simon s'entretient souvent de la situation difficile de l'État avec le duc de Beauvilliers et avec le duc de Chevreuse; son système politique est en partie inspiré par le spectacle des événements contemporains, il marque une réaction consciente contre les institutions du despotisme.

Au même degré que Fénelon, il abhorre la politique de conquêtes grâce à laquelle un monarque « acquiert un grand prestige,

[94] L. Say, *Vauban économiste*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1891, t. CXXXVI, p. 556-581.

[95] P. Faugère, *Écrits inédits de Saint-Simon*, in-8, Paris, 1882, t. IV, p. 178-179.

[96] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. VI, p. 407-408.

il fait trembler ses voisins, il leur fait la loy, mais c'est aux dépens de son royaume; tandis qu'au dehors tout retentit de ses exploits, de la terreur qu'il imprime, de la gloire qui l'environne et qu'il augmente chaque jour, tout au dedans gémit et pleure; ses peuples accablés périssent de faim et de misère, et, indépendamment des revers si communs dans les armes, ce prince laisse un Estat ruiné et la haine et la jalousie de ses voisins pour héritage »[97]. Comme Fénelon encore il condamne la centralisation bureaucratique et le pouvoir arbitraire des intendants[98]; mais par-dessus tout il déplore l'avilissement de la noblesse et son exclusion du gouvernement. Volontiers il ne verrait dans la noblesse que les ducs et pairs[99], mais il consent à y faire place à des gentilshommes pourvu que ceux-ci se résignent au second rang. Le premier acte d'un gouvernement réformateur devra être le rétablissement de la hiérarchie nobiliaire, la fixation des préséances, un conseil aura pour fonction de dissiper « l'extrême confusion qui s'est établie entre les rangs ». Création destinée dans sa pensée à « guérir les Français de cette lèpre d'usurpation et d'égalité qui séduit et confond tous les estats et toutes les conditions[100] ».

Désormais plus d'anoblissements, suppression d'un grand nombre de charges inutiles qui font « un peuple entier anobli pour de l'argent[101] », ce qui « écrase le peuple, sur qui est nécessairement rejetée la taille, les logements de guerre et toutes les autres charges de l'État »; seuls les services militaires pourront légitimer de nouveaux anoblissements[102]. Artistes, lettrés, savants ne doivent jamais avoir accès à la noblesse, pas plus que négociants et magistrats. Tout ceci n'est que puéril, mais c'est le seul remède que Saint-Simon songe à appliquer à cette « confusion prodigieuse » qui ne « lui présente plus qu'un chaos dont la face épouvante[103] ». A ce prix il espère restaurer l'ancienne tradition.

Amené à changer le présent afin de restaurer le passé, il épargne l'autorité royale garantie par la loi salique dont la force ne peut s'éteindre qu'avec la dynastie, et alors il lui faut reconnaî-

[97] Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois bourbons*, p. 26-27.
[98] *Ibid.*, p. 285; *Lettre anonyme au Roi* (avril 1712) dans *Ecrits inédits*, t. IV, p. 37.
[99] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 385 suiv.
[100] Saint-Simon, *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, édit. P. Mesnard, 1860, p. 55 suiv.
[101] *Ibid.*, p. 91-92.
[102] *Ibid.*, p. 93.
[103] *Projects de restablissement du royaume de France* (janvier 1712), dans *Écrits inédits*, t. IV, p. 193.

tre que « la disposition de la couronne appartien[dra] à la nation[104] ». Mais peut-être n'est-il entraîné à cet aveu que par sa haine à l'égard des légitimés que cette loi salique rend inhabiles à succéder. Comme la plupart des contemporains, Saint-Simon n'admet pas la possibilité concrète de l'extinction de la dynastie, et il va son train, réformateur irréel plus encore qu'idéal.

« L'inapplication de la noblesse accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer... et à croupir dans la plus mortelle inutilité[105] » ne le détourne pas de lui destiner la plus lourde tâche et la plus accablante responsabilité. « Établissez, dit-il au Roi, comme dans tous les païs policés de l'univers des conseils sur chaque matière principale, sur le gouvernement de vos provinces, sur vos finances, sur les affaires estrangères, sur la marine militaire et politique, sur les matières ecclésiastiques de Rome et du clergé[106] ». Avec le temps, son programme se précise et il arrive à combiner sept conseils ressortissant tous au Conseil d'État composé du Roi et de cinq ministres « dont aucun ne sera de robe ni de plume et n'en aura jamais été[107] ».

Saint-Simon déteste l'absolutisme royal au point d'être amené à parler avec bienveillance d'une république comme la Hollande ou d'une monarchie constitutionnelle comme l'Angleterre[108]. Mais jamais il n'ira jusqu'à proposer l'adoption d'institutions libérales; comme garantie contre le despotisme il n'imagine et ne consent rien autre chose que la puissance de l'aristocratie. Les Parlements, composés de roturiers qu'il méprise et de légistes qu'il hait, n'ont rien à espérer de lui, ils seront confinés dans leurs attributions judiciaires[109]. Quant aux États-Généraux « ils ne furent jamais, écrit-il, qu'une assemblée de remontrans et de plaignans sans pouvoir que de délibérer les moyens d'augmenter ou de changer les impôts, lorsque les rois ont bien voulu et à chaque fois le leur permettre; et, le tout, sans que jamais les rois ayant esté tenus de se conformer à leur avis ny à leurs requestes[110] ». S'il lui arrive, dans un jour d'embarras, d'envisager un recours à ces états ce sera pour leur nuire et les discréditer. Ces États sont surtout « un grand nom qui séduit quelques personnes, un leurre auquel on peut prendre la nation et une multi-

[104] *Mémoire sur les légitimés*, dans *Écrits inédits*, t. II, p. 121.
[105] *Mémoires*, t. XI, p. 427-428.
[106] *Lettre anonyme*, dans *Écrits inédits*, t. IV, p. 43 suiv.
[107] *Projects de gouvernement*, p. 61 suiv.
[108] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVII, p. 12-13.
[109] *Ibid.*, t. X, p. 392, suiv., p. 473.
[110] *Mémoire sur la renonciation*, dans *Écrits inédits*, t. II, p. 186.

tude ignorante qui les croit revêtus d'un grand pouvoir, tandis que le moindre nombre est instruit qu'ils n'ont aucun pouvoir par leur nature, simples plaignans et supplians[111] ». Ceci n'est guère libéral, mais on ne peut refuser à Saint-Simon la clairvoyance lorsqu'il prévoit ce qu'une convocation des États-Généraux peut entraîner d'embarras. « Leur nom, dit-il, est d'autant plus grand qu'il n'a paru qu'en éloignement depuis un grand nombre d'années et il sera difficile de les faire se tenir à de simples remontrances, et de les amener à ne délibérer que sur les objets qui leur seront soumis. Le manque absolu de confiance réglera le fond et la forme des demandes, et la nation, en vue du soulagement qu'elle attend, se mettra tout entière du côté des États. » Ici, à quels désordres ne sera-t-on pas exposé. « Quelle confusion dans les propositions contradictoires qui se produiront! Et qu'on ne dise pas qu'il y aura dans cette assemblée une foule de bonnes têtes remplies d'expédients : le malheur, et non la faute de la nation gouvernée depuis tant d'années sans avoir presque le temps ni la liberté de penser que chacun a ses affaires domestiques, ne peut pas permettre d'espérer qu'il se soit formé dans ce long genre de gouvernement un assez grand nombre de gens pour l'administration des affaires publiques, à travers les périls attachés à cette sorte d'application, et le dégoût de l'inutilité qui s'y trouvait jointe. »

Le grief de Saint-Simon contre les États-Généraux tient à leur constitution en trois Ordres entre lesquels il faut partager le pouvoir politique dont il exclut le clergé et la bourgeoisie. Cependant il ne les supprime pas, car ils sont anciens, mais il les annule. On leur présentera la loi qu'ils voteront par acclamation sans avoir eu le loisir ni le droit de la discuter. Dès lors, c'est pure bonté que de les convoquer tous les quatre ans; il est vrai que, réduits au nombre de trente-six députés, ils ne représentent plus rien ni personne.

Des États particuliers, au nombre de douze, diviseront la France en autant de régions égales « non en étendue, mais en produit ». Les États de chaque région s'assembleront annuellement « pour administrer son commerce et sa finance ». Chacun des trois Ordres y enverrait douze députés et la présidence serait déférée à un lieutenant-général qui ne s'occuperait que de la police et n'assisterait pas aux délibérations. Les sessions se prolongeraient six semaines, sans mélange de fêtes et de banquets[112]. Toute l'administration de la région dépendrait de ces

[111] *Mémoires*, t. XI, p. 293.
[112] *Projets de gouvernement*, 1860, p. 4.

États particuliers qui exerceraient le contrôle financier le plus rigoureux et, à cet effet, aurait dans ses attributions, la nomination des trésoriers. Chacun de ces États particuliers déléguerait trois de ses membres aux États-Généraux à qui « on présenterait l'état des sommes à lever pour le Roi et les besoins de l'État »; ils n'auraient qu'à voter ce budget, enguirlandé de très humbles remontrances sur l'issue desquelles ils ne devaient entretenir aucune illusion, se tenant prêts à « recevoir avec obéissance et soumission tout ce qu'il plairoit au Roi de répondre et de statuer ».

Annulés au point de vue politique, les États-Généraux conserveraient une sérieuse influence en matière d'administration. A eux appartiendrait la répartition des impôts entre les douze provinces et, dans chacune d'elles, la répartition serait confiée aux États particuliers. Les trésoriers généraux seraient nommés par le Roi, mais on soumettrait leur nomination aux États-Généraux, devant lesquels ils rendraient leurs comptes. Dans l'intervalle des sessions, l'assemblée serait représentée par trois députés en Cour, qui correspondraient avec les trois députés permanents de chaque assemblée provinciale. Pour Saint-Simon, les États-Généraux ne doivent être que les agents de la réforme financière : grâce à eux, on évitera les exactions et les brigandages qui accablent le royaume[113].

Dès le mois de juin 1711, deux mois à peine après que le duc de Bourgogne était devenu Dauphin de France et entré plus avant dans la confiance du Roi, la rumeur courait et arrivait jusqu'à Rome que Fénelon allait rentrer d'exil et être investi de quelque autorité[114]. Lui-même pouvait croire le moment tout proche de reparaître et d'initier de vive voix son élève à ces conseils qu'il allait lire furtivement et remettre dans leur cachette chez M. de Beauvilliers. Afin de n'être pas pris au dépourvu par les événements et de se trouver à pied d'œuvre sans plans arrêtés et concertés d'avance, Fénelon correspondait avec le duc de Chevreuse qu'il se destinait, sans doute, pour collaborateur; ils jugèrent plus prudent de s'aboucher, la réunion eut lieu à Chaulnes, entre Roye et Péronne, au mois d'octobre. Fénelon s'y attarda un mois. Pour mettre de la méthode dans leurs délibérations, il avait par avance prescrit à son ami de préparer « des espèces de tables » contenant toutes les questions qu'ils voulaient résoudre; elles ont gardé le nom de *Tables de Chaulnes* et le titre pompeux de

113 H. Sée, *Les idées politiques de Saint-Simon*, dans *Revue historique*, 1900, t. LXXIII, p. 1-22.

114 Fénelon. *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 6.

Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse pour être proposés au duc de Bourgogne[115]. Cette pièce fut, par les soins du duc de Beauvilliers communiquée au Dauphin.

Fénelon avait formé son élève à entendre de pénibles vérités. « Autrefois, lui disait-il, le Roi ne prenoit jamais rien sur les peuples par sa seule autorité : c'étoit le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation qui lui accordoit les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivoit de son domaine. Qu'est-ce qui a changé tout cela sinon l'autorité absolue que les rois ont prise[116]? » Ce despotisme les a conduits à nommer besoins de l'État leurs propres prétentions, et « si vous aviez des prétentions personnelles pour quelque succession dans les États voisins, vous devriez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels ou, du moins, ne prendre à cet égard que les secours qui vous auraient été donnés par la pure affection de vos peuples, et non pas les accabler d'impôts pour soutenir des prétentions qui n'intéressent pas vos sujets, car ils ne seront pas plus heureux, quand vous aurez une province de plus[117] ». C'est le spectacle donné par la guerre désastreuse de succession d'Espagne qui provoque cette amertume à la vue du précipice où la France semble prête à tomber. « Si je prenois, dit-il encore, liberté de juger l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière [à Cambrai], je conclurois qu'on ne vit plus que par miracle, que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné et qui achèvera de se briser au premier choc[118]. » La misère et l'escroquerie subsistent seules. « Il paraît une banqueroute universelle de la nation. »

Quels remèdes y apportent les *Tables de Chaulnes?* Fénelon propose la création d'une série d'assemblées. Un premier type sera installé dans chaque diocèse avec mission de fixer l'assiette des impôts et d'en régler la prescription conformément au cadastre. Un deuxième type d'assemblée constituera les États dans chacune des vingt provinces à créer, elle se composera de dépu-

[115] *Ibid.*, t. VII, p. 182 suiv.

[116] *Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*, art. III, n. XVIII; *Fénelon au duc de Chevreuse*, 4 août 1710. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 331, suiv.

[117] *Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*, art. III, n. XIV.

[118] *Mémoire sur la situation déplorable de la France* (1710); voir E. de Broglie. *Fénelon à Cambrai d'après sa correspondance* (1699-1715), in-8, Paris, 1884, p. 249.

tés des trois Ordres ayant mission de « policer, corriger, destiner les fonds », ce qui permettra de proportionner les impôts aux ressources du pays, d'abolir la gabelle, les cinq grosses « fermes » la capitation et le « dixième ». Un troisième type sera l'assemblée des États-Généraux auxquels chaque diocèse délèguera un évêque, un noble et un roturier élus chacun par son Ordre. Les États-Généraux exerceront le contrôle sur les actes des deux assemblées inférieures, voteront la levée des subsides, discuteront les projets d'ordre militaire ou naval, corrigeront les abus. Leur convocation sera triennale et la durée de leur session illimitée. L'unification administrative, la réforme de l'impôt, la politique étrangère, la gestion des intendants relèveront de leur compétence; l'abolition des justices seigneuriales, de la survivance des charges et des pensions de Cour, la répression de la vénalité des offices de judicature, la révision des coutumes provinciales, la rédaction d'un Code unique leur seront dévolus, — et c'est déjà toute l'esquisse du programme que remplira l'Assemblée Constituante. Une place privilégiée encore, mais déjà plus exclusive est faite à l'aristocratie. Fénelon entrebaille la porte par où se glissera la démocratie. « Il faudroit, écrit-il au duc de Chevreuse, que le Roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays. Il faudroit prendre leurs conseils... J'avoue qu'un tel changement pourroit émouvoir trop les esprits et les faire passer tout d'un coup d'une dépendance absolue à un dangereux excès de liberté. C'est par la crainte de ces inconvénients que je ne propose point d'assembler les États-Généraux, qui, sans cette raison, seroient très nécessaires et qu'il serait capital de rétablir; mais comme la trace en est presque perdue et que le pas à faire est très glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrois de la confusion. Je me bornerai donc d'abord à des notables que le Roi consulteroit l'un après l'autre »; ce qui serait une façon de « se ressouvenir de la vraie forme du royaume[119] ».

Pendant les années qui suivirent la mort soudaine du duc de Bourgogne, le nom de ce prince servit de recommandation à des plans de gouvernement auxquels il n'avait eu peut-être aucune part. Saint-Simon a laissé un mémoire volumineux sur les *Projets de gouvernement résolus par M. le duc de Bourgogne,*

[119] De Bausset, *Histoire de Fénelon*, 3e édit., t. IV, p. 148-149; Voir G. Tréca, *Les doctrines et les Réformes de droit public en réaction contre l'absolutisme de Louis XIV dans l'entourage du duc de Bourgogne*, in-8, Paris, 1909

dauphin, après y avoir mûrement pensé[120]. En réalité, ce mémoire n'a point été écrit par lui comme, par moments, il le donne à croire, sous la dictée du prince dont il n'eût été en quelque sorte que le secrétaire. Composé plus de deux ans après la mort du Dauphin[121], il peut renfermer quelques opinions de celui-ci parmi beaucoup d'autres qu'il n'a peut-être jamais examinées avec son interlocuteur[122]. Si fréquentes et prolongées qu'on suppose les conversations de l'héritier du trône avec le duc et pair, — et comme elles étaient mystérieuses le nombre en a dû être forcément limité, — il n'est pas possible d'admettre que tant de questions et de si diverses aient été abordées et décidées entre eux et par eux dans l'espace de moins d'une année (avril 1711-février 1712). Lors donc que Saint-Simon se sert, presque à chaque page de ces formules : le Dauphin voulait..., le Dauphin a jugé à propos..., le Dauphin s'est résolu..., il s'en fait manifestement accroire, et cette prétention ne saurait être acceptée.

Saint-Simon ne fut pas au reste le seul à recourir à ce procédé. Quand l'abbé de Saint-Pierre fit paraître en 1725, son *Discours sur la Polysynodie* et en 1732 son *Projet pour perfectionner le gouvernement des États*, il en usa de même. « Il était, dit-il en parlant de celui qu'il appelle feu le Dauphin Bourgogne, un prince très appliqué à la science du Gouvernement, qui demandoit aux hommes les plus vertueux et les plus habiles des mémoires pour bien gouverner, qui mettoit à part et apostilloit de sa main ceux qu'il approuvoit pour les relire et les perfectionner. Or il n'est pas étonnant que quelques-uns de ces projets qu'il approuvoit ayent été connus de quelques personnes à qui il avoit confiance...[123] » Et l'abbé s'empresse de publier comme approuvés par le duc de Bourgogne la *Polysynodie* ou gouvernement par les conseils, l'*Aristomonarchie*, scrutin perfectionné qui servi-

[120] *Biblioth. nation.*, Supplém. franç. 1260; *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne, Dauphin. Mémoire attribué au duc de Saint-Simon et publié pour la première fois...* par M. Paul Mesnard, in-8, Paris, 1860; voir O. d'Haussonville, *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, in-8. Paris, 1908, t. IV, p. 257 suiv.; R. Tabournel, *Le roi de l'avant-règne : le duc de Bourgogne*, dans *Revue des Études historiques*, 1901, t. LXVII, p. 340-347.

[121] Composé entre le mois de mars 1714 et le mois d'août 1715.

[122] Sur la véracité de Saint-Simon on peut rappeler P. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, in-8, Paris, 1865 et A. de Boislisle, *Fragments inédits de Saint-Simon*, dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1880, p. 117-144; il donne comme ayant été prononcé un discours qui demeura en portefeuille; autre preuve dans *Revue des Questions historiques*, 1903, t. LXXIII, p. 448 suiv.

[123] Abbé de Saint-Pierre. *Œuvres complètes*, 1732, t. III, p. 191.

rait à la fois d'*Anthropomètre* aux rois pour mesurer la valeur de leurs sujets, et de *Bazilimètre* aux sujets pour mesurer la valeur de leurs rois. Le comte de Boulainvilliers n'hésite pas à représenter le duc de Bourgogne comme « lui ayant mis la plume à la main » et le préambule de l'Édit de 1715, instituant les Conseils, assure que le projet en fut trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne.

Il y eut ainsi une véritable exploitation attachée au souvenir du duc de Bourgogne qui studieux, réservé, « tâchoit à connoître les hommes, à tirer d'eux les instructions et les lumières qu'il pouvoit espérer. Il conféroit quelquefois, mais rarement avec quelques-uns, mais à la passade, sur des matières particulières... Il se laissoit aller sur les plans qu'il croyoit nécessairés; il se livroit sur les choses générales; il se retenoit sur les particulières et plus encore sur les particuliers[124] ». Les quarante-deux volumes in-folio de l'enquête des Intendants lui avaient dû apprendre entre autres choses qu'interroger les fonctionnaires sur ce qui se passe dans leurs services n'est pas une manière très sûre d'atteindre la vérité, il lisait donc beaucoup, recevant de toutes mains car « quand il n'y auroit, disait-il, qu'une seule observation judicieuse dans un volume entier de spéculations chimériques, on ne doit pas regretter le temps qu'on a passé à le lire[125] ». Parfois une main inconnue s'enhardissait à déposer sur la table de travail du Dauphin un mémoire où les conseils étaient mélangés de vives critiques sur l'administration actuelle du royaume[126].

Le prince travaillait beaucoup, écrivait, et une partie de ses papiers trouvés, après sa mort, dans son bureau et sa cassette, fut détruite par Louis XIV[127]; parmi ce qui échappa, l'abbé Proyart publia ce qui fut trouvé dans la succession du Dauphin fils de Louis XV, mais il semble qu'il « n'eut pas les coudées franches » et « qu'une conclusion pratique manque presque toujours aux maximes, aux principes cités » par ce biographe semi-officiel[128]. Ce qui nous a été conservé du duc de Bourgogne ne s'éloigne guère des considérations générales et n'arrive pas jusqu'aux propositions concrètes. A quelles résolutions pratiques

[124] Saint Simon. *Mémoires*, édit. Chéruel, 1857, t. X, p. 104-105.

[125] S. Proyart. *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, 1782, t. I, p. 360.

[126] *Bibliothèque du Musée Calvet*, en Avignon. Papiers inédits de la marquise d'Huxelles.

[127] *Bibliothèque du Sénat*, ms. 168, fol. 69 : *Traits de M. le Dauphin auparavant duc de Bourgogne.*

[128] P. Mesnard, *op. cit.* p. LXVII-LXVIII.

se fut-il arrêté? On ne saurait le dire puisqu'on ignore, là où il y avait matière à hésitation, de quel côté il penchait. Mort avant de régner, il s'y préparait par une réflexion assidue, il se préoccupait d'exercer son pouvoir avec justice et dans l'intérêt de son peuple : malheureusement nous ne savons par aucun document émané directement de lui quelles limites il entendait de lui-même imposer à ce pouvoir.

Saint-Simon l'a entendu dire maintes fois : qu'un roi est fait pour les sujets et non les sujets pour lui, « mot de père de la Patrie », bien en garde contre le despotisme. Mais dans quelles institutions entendait-il chercher une garantie contre la tyrannie, le despotisme ou la liberté? Son biographe assure qu'à ses yeux « après le secours du ciel, rien n'étoit plus nécessaire à un roi qu'un ami fidèle... un ami généreux et sincère, un ami bien éprouvé qui soit autorisé et même obligé sur la foi de l'amitié de l'avertir quand il s'écarte de ses devoirs et que le mal se fait en son nom, sans qu'il y ait part ou qu'il l'ignore[129]. Et comme un ami fidèle est lui-même sujet à erreur et peut ne pas être au courant de tout, le Dauphin vouloit encore qu'un roi cherchât la vérité dans le commerce des personnes qui peuvent l'en instruire, et qu'il l'accueille de quelque manière qu'elle lui soit présentée, lors même que ce ne seroit pas avec ces ménagements que souhaiteroit l'amour-propre. »

Mais un ami fidèle n'est pas une institution, Saint-Simon, suspect, lorsqu'il attribue au Prince ses propres desseins, peut être tenu pour sincère lorsqu'il dit formellement que le duc de Bourgogne était « ami des États-Généraux[130] »; il est moins recevable lorsqu'il lui fait honneur d'avoir toujours pensé « que ce corps ne peut être qu'un corps de plaignans, de remontrans, et, quand il plaît au Roi de le lui permettre, de proposans[131] ». Fénelon, dans les *Tables de Chaulnes* se fait des États une conception très différente. S'il ne les assemble que tous les trois ans et leur refuse le pouvoir législatif, il leur reconnaît le droit de délibérer « sur les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires » et celui d'étendre « par voie de représentations » leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations, de paix, d'agriculture, de commerce[132] »; enfin, il ne limite pas la durée de leur session.

[129] S. Proyart, *op. cit.*, t. II, p. 52.
[130] P. Faugère. *Écrits inédits de Saint-Simon*, in-8. Paris, 1880, t. II, p. 419.
[131] Saint-Simon. *Mémoires*, édit. Chéruel, 1856, t. X, p. 111.
[132] Fénelon. *Œuvres complètes*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 233.

Le duc de Bourgogne eut-il partagé ces vues? Il préférait les entretiens particuliers aux délibérations d'apparat, ne connaissant rien, disait-il, « de plus ignorant qu'une assemblée de savans ni de moins clairvoyant qu'une assemblée de sages » en sorte que « celui qui n'étoit que dans l'obscurité avant de consulter, se trouve dans les plus épaisses ténèbres, après l'avoir fait[133] ». Professant sur les assemblées cette opinion un peu dédaigneuse, il n'est pas probable qu'il eût pris son parti, comme le lui aurait proposé Fénelon, d'associer les États-Généraux à son administration, quoique Saint-Simon dise encore qu'il se serait servi de leur réunion, au moins comme moyen d'information et qu'il se serait plu « dans le sein de sa nation rassemblée ».

Ce qui n'est guère contestable c'est que le Prince eût rétabli les États provinciaux là où ils avaient été abolis, il eut supprimé les Intendants remplacés par des visiteurs. Sur ce point les *Tables de Chaulnes* et les *Projets de gouvernement* sont d'accord, en sorte que cette importante réforme eut été certainement appliquée, changeant la face et la marche générale de l'administration. Cet essai de décentralisation eut été complété par le transport à des conseils administratifs des pouvoirs accaparés par les ministres. Prôné par Saint-Simon, Chevreuse et Fénelon, le système des Conseils avait été adopté par le Dauphin et le projet tout rédigé en fut trouvé dans sa cassette[134], mais c'est tout ce qu'on en peut dire puisqu'il n'a pas été conservé.

Désireux de relever la noblesse, il lui réservait les principaux sièges de l'épiscopat, tenant pour « certain que la religion a quelque chose de plus respectable aux yeux du vulgaire quand il la voit annoncée par un homme de naissance ». Toutefois il reconnaissait que « c'est servir l'Église que d'élever à l'épiscopat des ecclésiastiques d'un mérite reconnu et d'une éminente sainteté, lors même qu'ils seroient des roturiers, car les talens et la vertu peuvent tenir lieu de la plus haute naissance. » De même il estimait avantageux que chaque régiment possédât un officier sorti du rang et rappelait avec satisfaction l'exemple donné par lui lorsqu'il avait promu un sergent au grade de capitaine.

Hostile à tous ceux qu'il voyait s'enrichir au milieu de la ruine générale, il éclatait un jour à l'occasion de l'impôt du dizième en sorte que « le feu et les malédictions lui sortaient des yeux et de la bouche[135] ». Le système des « fermes » l'indignait.

[133] S. Proyart, *op. cit.*, t. II. p. 67.

[134] « Le plan en avait déjà été tracé par notre très honoré père », lit-on dans le Préambule de l'Édit de 1715.

[135] P. Faugère, *op. cit.*, t. II. *Mélanges*, t. I. p. 481.

« Emprisonner pour une modique somme un misérable, réduit à ne pouvoir la payer parce qu'il aura essuyé une longue maladie, ou parce qu'il sera chargé d'élever un troupeau d'enfants qui mangent du pain sans en gagner, c'est, disait-il, une cruauté que personne n'est autorisé à exercer au nom du Roi[136]. » Aussi se prononce-t-il nettement pour que les grêles, les inondations, les incendies, les épizooties donnent lieu à des modérations ou à des exemptions de subsides. Il se préoccupait aussi d'une plus juste répartition des charges publiques et accueillait toute pensée de réforme qui lui apparaissait équitable et judicieuse. On ignore ce qu'il pensait de l'universalité de l'impôt mise en avant par Boisguilbert et Vauban, mais on l'entendit dire : « J'aime à entendre raisonner Vauban... Ses vues sur les impositions publiques me paroissent offrir nombre d'avantages réels. »

Pénétré du sentiment de ses obligations envers Dieu, le duc de Bourgogne n'était pas éloigné de se croire tenu de lui amener les âmes de ses sujets et, pour y mieux réussir, de les tenir à l'abri de l'erreur. S'il n'allait pas jusqu'à approuver l'ingérence du magistrat dans la pratique religieuse des particuliers, il louait sans réserve la répression publique du blasphème, de la profanation et des écrits impies. La révocation de l'Édit de Nantes obtenait son entière approbation fondée non seulement sur les principes politiques mais les résultats obtenus « sans effusion de sang et sans désordre[137] ». Le retour à une politique de tolérance aurait eu, à ses yeux, le tort « d'imprimer à l'hérésie le sceau de la perpétuité en France ». Hostile aux protestants, il se montrait indulgent aux jansénistes, ayant su, pour ceux-ci, se mettre « en garde contre les accusations vagues et les soupçons mal fondés[138] »; ce qui donna lieu de dire qu'ils l'avaient « gagné[139] ». On peut regretter, sans en être surpris, que le Dauphin ne se fût pas élevé jusqu'à la notion de la tolérance religieuse et que, partageant les idées de ses contemporains, il considérât, suivant son expression, comme *l'un des sept sacrements de la politique*, « le devoir d'étouffer dès sa naissance toute espèce de nouveauté en matière de religion » et de punir les novateurs sous prétexte d'épargner leurs futures dupes.

Imbu de cette opinion que « ce seroit une très mauvaise politique d'augmenter sans discrétion la classe des gens de lettres[140],

[136] S. Proyart, *op. cit.*, t. II, p. 6.
[137] S. Proyart, *op. cit.*, t. II, p. 107.
[138] *Ibid.*, t. II, p. 305.
[139] Fénelon, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 365.
[140] S. Proyart, *op. cit.*, t. II, p. 77.

on peut prévoir qu'il aurait engagé sur ce point avec l'esprit général du XVIIIe siècle, une lutte dont il ne serait pas sorti vainqueur[141]. On peut regretter aussi que, des réformes qu'il projetait, quelques-unes ne fussent pas assez hardies et que d'autres puissent paraître un peu chimériques. Le souvenir de ces projets réformateurs ne peut laisser indifférent et ce n'est pas un spectacle banal que la préoccupation, chez l'héritier du plus haut potentat de la terre, de réviser l'origine du pouvoir qui lui sera transmis afin d'en limiter l'exercice aux droits incontestables tempérés par les devoirs les plus stricts. On a parlé sans équité des projets éclos et mûris parmi l'entourage du Dauphin, enfant précoce, enfant célèbre, a-t-on écrit, très doué, très appliqué, mais timide, moutonnier, bon élève, le plus brillant des élèves, mais toujours élève[142]. L'éducation avait transfiguré le duc de Bourgogne, l'étude l'avait illuminé, il appartenait au contact des réalités de la vie, à l'expérience, d'achever l'œuvre dont il était permis de tant espérer. A l'heure où la France, épuisée mais encore vivace, pouvait, à l'aide d'institutions nouvelles ou rajeunies, poursuivre sa destinée et trouver sous un régime traditionnel par son principe, moderne dans son application, la prospérité nécessaire, la disparition du Dauphin, guide clairvoyant et énergique, fut la plus terrible disgrâce qui la pût frapper. Par un phénomène bien rare, le peuple eut l'intuition de la grandeur de sa perte et associa longtemps la mémoire du duc de Bourgogne au souvenir d'Henri IV[143]. Il apprit ou il devina tout ce que ce jeune homme portait de compatissante tendresse dans son âme pour ceux en qui il voyait des enfants autant que des sujets; il ne s'en consola jamais.

Tandis que Louis XIV se complaisait au spectacle de cette for-

[141] O. d'Haussonville, *op. cit.*, t. IV, p. 341.

[142] C. A. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 134.

[143] C. Rollin, *Traité des Études*, t. III, p. 41 : le duc de Bourgogne « dont la France regrettera éternellement la perte... était surtout éloigné de tout faste et de toute dépense inutile... ». Voir *Histoire littéraire de l'Europe*, novembre 1727, p. 224; Voltaire, *Siècle de Louis XIV* : « Il aurait mérité d'être célèbre, même s'il n'eut été qu'un simple particulier ». Michelet, *Histoire de France*, t. XVI, p. 305-306 : « Quelque ombre que jette sur ce caractère sa bigote intolérance, on ne condamnera pas entièrement la faveur unanime dont les opinions diverses l'ont entouré. On doit considérer sa naissance, son éducation, la Cour où il vécut, le mur insurmontable dont furent entourés son esprit ami du vrai, son âme sympathique... Il était né justement identique à ce qu'il eût fallu changer... Il n'eut ni appui, ni levier... Comptons-lui sa droite intention, sa vie pure, l'amour du devoir, le désir du bonheur des hommes. Il fit peu, mais *voulut*. L'histoire est et restera attendrie de sa mémoire ».

midable machine d'administration toute-puissante pour l'oppression, un prince né de son sang, élevé sous ses yeux, admis dans ses conseils, initié à ses desseins s'était affranchi de la fascination de Versailles, avait prêté l'oreille à la voix plaintive d'une populace en haillons et sans pain, et préparé, résolu même, la destruction pièce à pièce de ce grinçant mécanisme, non par goût de contradiction ou recherche de la popularité, mais par conscience des devoirs contractés envers le peuple et envers l'État. Trop jeune pour avoir étendu ses investigations à tous les objets qui le sollicitaient, trop surveillé pour n'avoir dû s'interdire certaines recherches, trop consciencieux et trop intelligent pour ne pas réparer très vite, le moment venu, ces lacunes et ces insuffisances, le duc de Bourgogne demeure une figure touchante et énigmatique qu'une destinée impitoyable terrasse au moment où tous les yeux et tous les cœurs tournés vers lui en attendaient le salut de la France. De jour en jour, une transformation s'accomplissait en lui, il n'était plus cet homme « engoncé, contraint, embarrassé », il parlait, souriait, s'exprimait avec agrément, parfois avec éloquence, tellement que la Cour, elle-même, le regretta.

III

Que le despotisme laissa la France épuisée.

Louis XIV avait réalisé le plein épanouissement du pouvoir absolu vers lequel, depuis des siècles, tendait la royauté. La misère des peuples fut la rançon d'un éclat qui a ébloui les contemporains et la postérité; mais cette misère ininterrompue[144] fut si universelle, si effroyable, qu'elle commença l'œuvre de lassitude, de rancœur et de sombre désespoir qui fut la première cause des événements d'où devait sortir la Révolution.

Toutes les ressources fondent dans le creuset de la guerre, ou dans celui des bâtiments. En 1686, Desmaretz avoue que « tout l'argent qu'on a tiré du dedans du royaume et qu'on en tire encore journellement est porté au dehors pour faire subsister les troupes

[144] A. Feillet. *La misère du temps de la Fronde et saint Vincent de Paul ou un Chapitre de l'histoire du Paupérisme en France*, in-8, Paris, 1862; P. Clement, *La police sous Louis XIV*, in-8, Paris, 1866; F. Rocquain. *La misère au temps de Louis XIV*, dans *Études sur l'ancienne France*, in-12, Paris, 1875, p. 229-270.

qui sont en Allemagne, en Alsace, en Flandre, en Luxembourg, en Italie, dont il en revient peu en France et fort lentement[145] ». Les finances sont tellement obérées que durant les années 1685, 1686 et 1687, en pleine paix, il a fallu trouver, en sus des revenus habituels, soixante-cinq millions de livres en recettes extraordinaires[146]. C'est à qui fera retomber sur autrui la charge dont on le menace, et on voit « les plus riches et les plus aisés des paroisses, pour se mettre à couvert de la taille, acheter des emplois qui les exemptent, et les plus pauvres demeurent surchargés[147] ». Pour profiter de l'exemption beaucoup se disent nobles qui ne le sont pas; à Lyon, il suffit de se dire bourgeois[148], et cette qualité est aussi courue qu'ailleurs est recherchée la noblesse. Dans les pays de taille personnelle, qui représentent les trois quarts du royaume, l'arbitraire, la corruption, la fraude accablent tout ce que Vauban nommait « la partie basse du peuple ». En 1684, l'intendant du Dauphiné reconnaît que « les plus riches des communautés, et par conséquent les plus hauts en cote, ne paient presque jamais leur taille jusqu'à la dernière extrémité, parce que les collecteurs, qui craignent toujours de se faire des affaires avec les coqs de paroisse, trouvent moyen de leur épargner les frais de la brigade[149] en les faisant tomber fort injustement sur ceux qui n'y avaient pas donné lieu[150] ». En 1688, l'intendant de Poitiers écrit que « le grand abus des tailles ne vient pas de l'inégalité des impositions sur les paroisses, mais des injustices que commettent les collecteurs[151] ». En plus de la taille, il faut acquitter les frais de contrainte s'élevant au quart de l'imposition ou bien se laisser mettre en geôle dans un cachot, parfois dans un puits asséché où on est descendu au moyen d'une échelle[152]. Ces

[145] A. de Boislisle. *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces*, in-4. Paris, t. I (1874) : *Mémoire de M. Desmaretz sur l'état présent des affaires* (1686), p. 543-547.

[146] *Mémoire présenté au Roi par M. Le Peletier après avoir quitté les finances par lequel il rend compte de son administration* (juin 1691) *ibid.*, t. I, p. 556.

[147] *Mémoire de M. Desmaretz sur l'état présent des affaires* (1686) *ibid*, t. I, p. 546.

[148] *Lettre de M. de Bérulle, intendant de Lyon au Contrôleur-général*, 26 décembre 1687, *ibid*, t. I, p. 132, n. 506.

[149] Brigadiers et soldats logeant chez les contribuables non payants.

[150] *Lettre de M. Lebret, intendant en Dauphiné au Contrôleur général*, 6 décembre 1684, *ibid.*, t. p. 35, n. 130.

[151] *Lettre de M. Foucault, intendant à Poitiers au Contrôleur général*, 8 avril, 1688, *ibid*, t. I, p. 147, n. 562, note.

[152] *Lettre de M. le Vayer, intendant à Soissons au Contrôleur général*, 24 octobre 1684, *ibid*, t. I, p. 32, n. 124.

excès arrivent quelquefois à la connaissance du Roi qui désapprouve « un aussy grand nombre d'emprisonnements, la plupart sans règles ni formalités... sans contraintes ni écrous[153] ». Aussi « c'est une commune voix que la pauvreté des peuples, dans les provinces est fort sensible. Ce n'est pas une chose nouvelle que d'entendre les plaintes de la misère. La plupart des gens sages, ajoute Desmaretz, deviennent à peu près insensibles aux discours qu'on fait sur cela de tous côtés, par l'habitude d'entendre toujours la même chose, mais on peut dire qu'on n'a jamais parlé avec tant de raison de la misère des peuples[154]. »

La répercussion exercée par la politique religieuse sur la situation économique se fait sentir par une aggravation de misère. Le commerce et l'industrie sont frappés par l'émigration des individus et la sortie des capitaux; le revenu des impôts s'en trouve sensiblement diminué et le recouvrement en est rendu impossible dans certaines localités. Le déchet est si grave qu'il fait suspendre le projet d'expulsion des Juifs du royaume, car le « commerce qui est déjà beaucoup altéré par la retraite des huguenots, pourrait tomber dans une ruine entière si l'on agissoit trop ouvertement contre les Juifs[155] ».

Lorsqu'au mois de septembre 1688 éclate une nouvelle guerre, c'est un pays qu'on peut croire épuisé qui va soutenir ce redoutable effort. Le Peletier, en quittant le Contrôle général, ne peut cacher ses appréhensions[156] et il s'adresse au patriotisme des villes avec d'autant plus d'embarras que le Roi voulait « que la chose semblât venir de l'entière liberté des habitants des villes[157] ». Paris et Toulouse donnent l'exemple avec 400.000 et 300.000 livres; Rouen et Dieppe offrirent ensemble 140.000 écus; Reims, Châlons, Bordeaux, Bayonne, Clermont, Marseille s'exécutèrent à leur tour. La Bretagne « par des batteries adroites et secrètes » offrit des présents considérables[158]. Nantes et Saint-Malo donnèrent chacune 50.000 écus, Vannes et Morlaix 100.000

[153] *Lettre du Contrôleur Général à M. de Saint-Contest, intendant à Limoges*, 10 décembre 1687, *ibid*, t. I, p. 131, n. 502.

[154] *Mémoire de M. Desmaretz sur l'état présent des affaires* (1686), t. I, p. 545.

[155] *Lettre du Contrôleur-général à M. de Bezons, intendant à Bordeaux*, 6 mai 1688, *ibid.*, t. I, p. 148, n. 567.

[156] *Mémoire présenté au Roi par M. Le Peletier* (juin 1691), *ibid.*, t. I, p. 554-557.

[157] *Lettre du Contrôleur-général à M. de Vaubourg, intendant en Auvergne*, 14 avril 1689, *ibid.*, t. I, p. 179, n. 686.

[158] *Lettres de M. de Pontereu, commissaire du Roi en Bretagne, au Contrôleur-général*, 3, 17, 27 avril, *ibid.*, t. I, p. 177, n. 677.

livres. Les parlements, chambres des comptes s'inscrivirent pour des sommes importantes[159]. Le 24 novembre 1688, le président des États du Languedoc écrivait au Contrôle général : « Jugez de la consternation de toute la province : c'est la dernière goutte d'eau qui fait le comble de la mesure[160]. »

Les créations d'office prirent alors le développement d'une calamité nationale. Pontchartrain, élevé au Contrôle général, augmenta le nombre des officiers dans les cours supérieures, pensa à en créer de nouveaux, à étendre le nombre des généralités ce qui entraînait une multitude de charges nouvelles à négocier. On vit apparaître des receveurs et contrôleurs de consignation, des enquêteurs et commissaires examinateurs des greniers à sel, des contrôleurs des actes notariés, des receveurs d'octrois, des médecins et chirurgiens-jurés, des courtiers en vin, des jaugeurs de vin, des jurés gourmets en boissons, des jurés vendeurs de sel à petite mesure, des jurés mouleurs de bois, des jurés crieurs d'enterrements, des greffiers des baptêmes, des marqueurs de chapeaux, etc., etc. Pour tirer de ces créations le plus d'argent possible, on vendit le même office à deux ou trois acquéreurs qui l'exerçaient tour à tour. Dans la plupart des cas, ces offices représentaient une taxe nouvelle et un préjudice croissant pour les populations. Le titulaire ne sachant pas combien tout cela durerait se hâtait, par des perceptions vexatoires, de rentrer dans son déboursé, il y parvenait quelquefois en deux ans.

La confiance était à ce point ébranlée que l'État aguichait les acquéreurs d'offices par divers avantages, en particulier, par l'exemption des impôts. Ce fut, dès lors, à qui se ferait exonérer. Le 28 novembre 1691, M. de Miroménil, intendant de Tours envoyait au Contrôleur général la liste des personnes, privilégiés de nouvelle création, qui prétendaient être exemptés de l'« ustensile » : vingt-cinq officiers des bureaux des finances; vingt receveurs des consignations, autant de commissaires aux saisies réelles, deux cent trente officiers d'élections, deux cents officiers de présidiaux, bailliages, etc., quinze cents jurés crieurs, cent experts jurés, quatre-vingts procureurs et greffiers des villes, seize cents greffiers des rôles, cinq cents contrôleurs d'exploits[161]. « Dans un an, écrivait le 11 novembre 1692, l'intendant

[159] *Le contrôleur-général aux Intendants*, 5 août 1689, *ibid*, t. I, p. 19., n. 740.

[160] *Le cardinal de Bonzy au Contrôleur-général*, 24 novembre 1688, *ibid.*, t. I, p. 165, n. 634.

[161] *M. de Miroménil, intendant à Tours au Contrôleur-général*, 28 novembre 1691, *ibid*, t. I, p. 268, n. 1016.

de la généralité de Bordeaux, il n'y aura dans toutes les paroisses que les misérables pour payer les subsides[162]. » Le logement des gens de guerre n'était pas moins redouté. En 1695, les habitants de Gorze « exposent que, pour s'exempter des logemens continuels des gens de guerre, presque tous les bourgeois qui avoient quelque chose ont acquis des offices de contrôleurs des exploits, experts-jurés, arpenteurs, greffiers des baptesmes, et plusieurs autres dont l'énumération seroit trop longue. Les autres habitants cherchent présentement à se mettre à couvert par des commissions pour la distribution des lettres, recette des consignations, distribution de papier timbré, garde du tabac, et autres de pareille qualité. Les fermiers et les traitans ont des arrests du Conseil qui exemptent en général tous leurs commis[163]. » Dans la ville de Metz, il ne restait plus que deux mille deux cents maisons non exemptes, dont les trois quarts consistaient en boutiques ou chambres basses, de façon que chaque artisan allait avoir à loger six soldats au moins dans son arrière-boutique et à leur donner vingt sols par jour, le bois et la chandelle[164]. Le lieutenant-général en Bretagne, M. de Lavardin, se plaint de son côté de ne plus trouver de logements pour les troupes[165]. L'intendant de Provence dénonce une situation analogue et ajoute que les plus pauvres ne pouvant ni se faire exempter ni loger les soldats désertent la ville à l'approche de l'hiver[166].

En 1685, la paroisse de Saint-Maclou, à Rouen, renfermait cinq mille pauvres[167]; en 1688, la misère devient si grande que les intendants n'en peuvent retenir l'aveu. En 1691, l'intendant de la généralité de Bordeaux déclare que les paysans, obligés de vendre le blé de la prochaine récolte pour payer la taille, seront sans aucune ressource et déjà « dans presque tous les endroits, il y a plus de la moitié et près des trois quarts qui demandent l'aumône[168] ». A la même date, l'intendant de Limoges se plaint de « la quantité prodigieuse de pauvres qu'il

[162] *Lettre de M. de Bezons, Bordeaux*, 15 septembre 1691, *ibid*, t. I, p. 268, n. 1016, note.

[163] *M. de Sève, intendant à Metz, au Contrôleur-général*, 21 mai 1695, *ibid*, t. I, p. 391, n. 1431.

[164] *Lettres* des 24 et 26 octobre 1695, *ibid*, t. I, p. 391, n. 1431, note.

[165] *Lettre* du 27 août 1695, *ibid*, t. I, p. 391, n. 1431, note.

[166] *Lettre de M. Lebret, intendant de Provence*, 12 septembre 1693, *ibid*, t. I, p. 391, n. 1431, note.

[167] *M. de Marillac, intendant à Rouen, au Contrôleur-général*, 16 février 1685, *ibid*, t. I, p. 42, n. 162.

[168] *M. de Bezons, intendant à Bordeaux, au Contrôleur-général*, 15-17-24 mai; 15-16 juin 1691, *ibid*, t. I, p. 245, n. 942.

lui faut nourrir[169] » et il en compte six mille. Un mois plus tard, le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, écrit à Pontchartrain : « Je suis obligé de vous dire que j'ay trouvé plus de misère que je ne croyais. Dans tous les villages de la route que j'ay faite, je n'ay pas vu un seul habitant qui ne m'ayt demandé l'aumône[170]. »

Le 12 janvier 1692, l'intendant du Limousin annonce que, dans sa généralité, plus de soixante-dix mille personnes de tout âge et des deux sexes seront réduites à mendier leur pain avant le mois de mars.[171] Trois mois plus tard, Pontchartrain est averti que dans la partie de la généralité de Moulins appartenant au diocèse de Limoges (cent dix paroisses), on compte vingt-six mille individus réduits à la mendicité et cinq mille pauvres honteux.[172] Au mois d'avril l'intendant de Bordeaux lui écrit : « Je ne puis vous exprimer le nombre des paroisses qu'il y a où ceux qui sont le mieux font du pain avec du son ; les autres n'en ont point. Il y a près de trois mois jusqu'à la récolte; il est à craindre qu'il ne périsse beaucoup de personnes de faim[173]. » Au mois de novembre, Vauban écrivait d'Embrun que les maladies et la faim allaient faire périr les trois quarts des populations du Dauphiné « si le Roy, par sa bonté, ne leur faisoit donner ou prester quelque quantité de blé[174] ». Une correspondance du mois de septembre 1693 affirme que « depuis l'année 1690 la plus grande partie des provinces de Tarentaise et de Maurienne ont vécu de coquilles de noix moulues, dans lesquelles les plus aisés habitants ne mêlent qu'un dixième ou environ de farine d'orge ou d'avoine[175] »

Et voici en quel état se trouve la Normandie. Le 4 mai 1693, le lieutenant-général, M. de Beuvron, écrit à Pontchartrain : « En cette province, la misère et la pauvreté est au-delà de tout ce que vous pouvez vous imaginer, et principalement dans le pays de

169 *S. A. R. Mgr le Prince, au Contrôleur-général*, 2 juin 1691, *ibid*, t. I, p. 248, n. 953.

170 *M. de Bouville , intendant à Limoges, au Contrôleur-général*, 26 et 29 mai 1691, *ibid*, t. I, p. 248, n. 952.

171 *M. de Bouville, intendant à Limoges, au Contrôleur-général*, 12 janvier 1692, *ibid.*, t. I, p. 274, n. 1038.

172 *M. de Châteaurenard, intendant à Moulins, au Contrôleur-général*, 6 avril 1692, *ibid.*. t. I, p. 274, n. 1038, note

173 *M. de Bezons, intendant de Bordeaux, au Contrôle général*, 19 avril 1692, *ibid.*, t. I, p. 284, n. 1072.

174 *Lettre de Vauban*, 30 novembre, *ibid.*, t. I, p. 295, n. 1114, note.

175 *M. Bouchu, intendant en Dauphiné, au Contrôleur-général*, 26 septembre 1693, *ibid.*, t. I, p. 337, n. 1235.

Caux, qui est le long des costes de la mer. Une infinité de peuple y meurt fréquemment de faim, et le reste languit et aura le mesme sort, s'il n'est secouru. Non-seulement l'argent y manque pour acheter du blé, mais ceux qui en ont n'en trouvent pas. Beaucoup de ces peuples se sont voulu retirer à Rouen; on ne peut les y recevoir, la ville estant accablée et surchargée de pauvres; il y en a vingt-un ou vingt-deux mille à recevoir journellement l'aumosne, sur l'estat qui en est fait, et plus de trois mille demandant par les rues, et un très grand nombre d'artisans qui, faute de travail et ayant mangé si peu qu'ils avoient, vont estre au mesme estat. Le blé enchérit tous les jours, et par conséquent il faut augmenter le prix du pain, ce qui paroist injuste et cruel à ces habitans et aux pauvres, qui n'en veulent on ne peuvent pas concevoir les raisons. Cela les fait crier, comme si c'estoit un défaut de police, et les met au désespoir, et dont la plupart, n'ayant pas d'argent pour acheter leurs nécessités, ne songent qu'à exciter un pillage pour s'empescher de mourir de faim. Tout ce qui s'achète pour sortir de la ville est pillé dans la campagne par un nombre infini de femmes et enfans et aussy d'hommes, qui n'ont pas figure humaine. Il faut mesme avoir toujours du monde sous les armes pour laisser le cours du marché libre et empescher le pillage, et aussy dans les chemins et aux avenues de la ville, pour la sûreté de ce qui peut entrer ou sortir; et les rues sont remplies de pauvres familles qui y couchent, sans aucune retraite. Cependant tout cela n'est rien en comparaison de ce qu'il y a dans les campagnes et par tout le pays de Caux, où le blé manque mesme pour ceux qui ont de quoy l'acheter. On y a donné de bons ordres de la part du Parlement suivant ce qui avoit esté fait autrefois; on a défendu aux pauvres de sortir de leurs villages et ordonné une cotisation sur les habitans pour les nourrir, ce qui s'exécute un peu en quelques endroits et qui ne se peut aux autres, où ils n'en ont pas le moyen et deviennent tous aussy pauvres les uns que les autres, et où ils ne peuvent avoir du blé[176]. »

La mortalité devient effroyable. Le 6 juin 1693, on écrit de Limoges : « Il meurt tous les jours un si grand nombre de pauvres, qu'il y aura des paroisses où il ne restera pas le tiers des habitans[177]; » et le 7 octobre, on avertit que « par la diminution des habitans dont il mourait une prodigieuse quantité

[176] *M. de Beuvron, lieutenant-général en Normandie, au Contrôleur-général*, 4 mai 1693, *ibid.*, t. I, p. 319, n. 1187.

[177] *M. de Bouville, intendant de Limoges, au Contrôleur-général*, 6 juin 1693, *ibid.*, t. I, p. 319, n. 1186, note.

non seulement dans les villes mais dans quasi toutes les paroisses de la campagne » les envois de blé sont devenus moins urgents; « il y a en effet telles paroisses où il se fait tous les jours dix à douze enterrements[178] ». Dans le Périgord il y a eu soixante mille décès en un an[179]. A Montauban, écrit l'évêque, « nous trouvons presque tous les jours, à la porte de cette ville et sur nos remparts, sept ou huit personnes mortes; et, dans mon diocèse, qui contient 750 paroisses, il meurt bien 400 personnes tous les jours[180] ». « Dans le bas Armagnac, écrit l'évêque d'Auch, il ne nous reste pas le quart des âmes qui estoient il y a trois ans[181]. » Faute d'habitants, la solitude se fait, « en beaucoup d'endroits, il n'y en a pas suffisamment pour la culture des terres[182] »; et tout ceci n'est que la confirmation des paroles de Fénelon : « Sire, vos peuples meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et les campagnes se dépeuplent; tous les métiers languissent, tout le commerce est anéanti. »

A la suite de ces témoignages confidentiels puisqu'ils sont adressés au Contrôleur général, prend place l'enquête ouverte par les intendants dans leurs généralités à la demande du duc de Bourgogne. Le jeune prince reçut, pour son instruction des rapports dont on a parlé déjà et où les aveux ne sont, à coup sûr, jamais exagérés puisqu'ils sont faits par les auteurs souvent et parfois par les bénéficiaires des désordres et des plaies qu'ils mettent à nu. Boulainvilliers qui résume et, parfois, complète, ces renseignements officiels n'est pas suspect, lui non plus, d'un excès de tendresse pour ces « paysans, lesquels, selon lui, originairement, ne sont libres et propriétaires de leurs biens que par la grâce des seigneurs ». Néanmoins, partout nous rencontrons un tableau concordant avec celui qui est tracé dans les correspondances déjà étudiées.

L'intendant de Picardie parle de la fabrique des serges qui, dans les villages voisins d'Aumale et de Grandvilliers, occupe onze cent soixante-dix métiers et produit plus de quinze cent mille livres de serges : « C'est la seule manufacture de cette

[178] *M. de Bouville, intendant de Limoges, au Contrôleur-général*, 7 octobre 1693, *ibid.*, t. I, p. 319, n. 1186, note.

[179] *M. de Bezons, intendant de Bordeaux, au Contrôleur-général*, 6, 9, 17 et 29 octobre, 9 novembre 1693, *ibid.*, t. I, p. 340, n. 1241.

[180] *M. l'évêque de Montauban, au Contrôleur-général*, 16 avril 1694, *ibid.*, t. I, p. 360, n. 1308.

[181] *M. l'évêque d'Auch, au Contrôleur-général*, 6 septembre 1694, *ibid.*, t. I, p. 360, n. 1308, note.

[182] *M. Sanson, intendant à Montauban, au Contrôleur-général*, 28 mai 1693, *ibid.*, t. I, p. 391, n. 1432.

espèce qui soit dans le royaume, et cependant la plupart des ouvriers meurent de faim, et sont contraints d'abandonner leurs métiers, soit à cause de la cherté des laines, soit parce que les impositions ordinaires et extraordinaires passent le produit de leur gain[183]. » — Dans la généralité d'Orléans, le commerce est tellement réduit et l'imposition tellement multipliée que l'on compte moins de marchands que d'officiers tant royaux que seigneuriaux, de finance et des hôtels de ville. Dans la Beauce « le meilleur pays du monde pour le rapport du froment, le paysan se contente de manger de l'orge avec du blé et du seigle; les plus riches se passent avec quelque salaison qu'ils font après les moissons; les vignerons ne boivent que de l'eau et du vin mêlés, pour avoir les uns et les autres de quoi payer les subsides, payer les maîtres, et acheter ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance des familles[184] ». — La généralité de Rouen contient environ sept cent mille âmes, mais « ce nombre diminue tous les jours. Les années de cherté ont emporté beaucoup de monde; la guerre, les milices et enfin la misère en font sortir incessamment de la généralité, de sorte qu'on s'aperçoit que les hommes manquent pour le travail ordinaire, et plusieurs terres demeurent incultes pour cette raison...[185] partout le commerce semble se perdre, tant par la guerre que par l'abattement des peuples qui ne font aucune consommation... la capitation, l'ustensile, les milices, les eaux et fontaines, les eaux-de-vie, les diverses charges créées dans les paroisses et une infinité d'autres ont réduit le peuple à un état de misère qui fait compassion, puisque de sept cent mille âmes on peut assurer qu'il n'y en a pas cinquante mille qui mangent du pain à leur aise et qui couchent autrement que sur la paille[186] », heureux ceux qui ont des logements. — Dans la généralité d'Alençon on écrit que « les villes sont presque abandonnées; on est touché de voir partout la moitié des maisons tomber, faute de réparations et d'entretien; les propriétaires n'y sont pas à couvert, le plus souvent, et la pauvreté répand partout une effroyable tristesse et une surprenante férocité[187] » n'a-t-on pas vu dans cette généralité les taillables « obligés de payer des droits à ceux qui achetaient des charges pour s'exempter de la taille, c'est-à-dire aux riches qui acca-

[183] Boulainvilliers. *État de la France*, 1727-1728, t. I, p. 72.
[184] *Ibid.*, t. I, p. 132.
[185] *Ibid.*, t. II, p. 3.
[186] *Ibid.*, t. II, p. 13.
[187] *Ibid.*, t. II, p. 46.

blaient les pauvres[188] ». — Dans la généralité de Caen, on a vu la ville de Valognes perdre tous ses fabricants de draps sauf quatre, tous les autres ont disparu « à cause des tailles et impositions, et surtout à cause de la création de plusieurs charges, portant exemption ou fixation d'impôts, dont les riches se trouvent pourvus[189] ». Granville, Dieppe, Saint-Malo vivaient du commerce de la batellerie, « les traitants ont fait interdire la plus grande partie des petits havres[190]. » — En Champagne, on vit de blé noir et le chiffre de la population ne cesse de décroître. Troyes est tombée de 60.000 à 20.000 âmes; Reims a perdu la moitié de ses métiers, dans l'élection de Sainte-Menehould le sol est en friche[191]. L'intendant a dû se résoudre à réduire la taille de 2.160.000 livres à 1.362.000 livres : la généralité n'en pouvait plus. — L'Auvergne pourvoyait l'Europe de papier de choix, mais « la quantité d'impositions qu'on y a mises a fait abandonner le travail a plus de la moitié des maîtres papetiers[192]. — La Touraine est plus misérable encore. Dans la ville de Tours au lieu de 8.000 métiers à soie, 700 moulins et 40.000 ouvriers, on compte 1.200 métiers, 70 moulins et 4.000 ouvriers subsistant à grand'peine. La tannerie est dans un pareil état puisque de 400 métiers il n'en reste que 54, et « la raison de cette diminution est du peu de consommation du gros bétail tant à cause de la diminution générale du peuple que de la grande pauvreté[193]. » Dans le Bourbonnais « la pauvreté est telle parmi les maîtres et par conséquent parmi les ouvriers que, quoique les blés soient au plus vil prix, ils manquent de pain[194] ». — La généralité de la Rochelle a perdu, en vingt ans, le tiers de sa population, la cause en est dans « la guerre, l'extrême pauvreté et misère des paysans, qui retranchent leur nourriture et leurs forces et les font mourir avant l'âge parce que la moindre maladie détruit aisément les corps consumés d'inanition et de souffrance[195] ». — Enfin, dans la généralité de Paris le « nombre des peuples est fort diminué[196] ».

La paix de Ryswick semble n'avoir apporté aucun soulagement. A Laval, le boisseau de blé pesant 32 livres se vend 42 sols ce

[188] *Ibid.*, t. II, p. 44.
[189] *Ibid.*, t. II, p. 28.
[190] *Ibid.*, t. II, p. 30.
[191] *Ibid.*, t. I, p. 207.
[192] *Ibid.*, t. II, p. 266.
[193] *Ibid.*, t. II, p. 155.
[194] *Ibid.*, t. II, p. 239.
[195] *Ibid.*, t. II, p. 118.
[196] *Ibid.*, t. I, p. 30.

qui ne s'était pas vu de mémoire d'homme; aussi la population de 6 à 8.000 tisserands que renferme cette ville est à l'aumône[197]; à Pontoise, les paysans ne se rendent plus au marché[198]; à Tours, « la désolation est infinie par le nombre de plus de 3.000 hommes et femmes, presque tous ouvriers en soie à façon, qui sont sans aucun ouvrage, demandent l'aumône par attroupements[199] »; en Bretagne, où l'argent devient plus rare de jour en jour, les gentilshommes venus aux Etats n'ont pas un sol pour payer leur dépense[200]; en Flandre, les villes sont « tellement épuisées par les efforts qu'elles ont faits pendant la dernière guerre » que l'intendant demande pour elles quelques années « de repos pour respirer et se remettre[201] ».

C'est cependant à un pays épuisé à ce point que va être imposée une nouvelle guerre qui durera douze ans. Les premiers succès que doivent suivre des revers accablants ne font illusion à personne « Je suis si renfermée dans ma petite sphère, écrit Mme de Grignan, que je ne vois que misère, au lieu de ne voir que triomphe, victoires et prospérités[202]. » Ce mot *misère* reparaît, implacable, dans toutes les correspondances officielles. A Tours : « Ce qui fait dans cette ville la misère[203] »; à Limoges : « Cette généralité a été si accablée par la misère[204]; » à Pau : « La ville est des plus misérables[205]; » En Provence : « La misère des peuples augmente tous les jours[206]; » à la Rochelle : « La misère des peuples est si grande[207]; » à Orléans : « La misère est

[197] *Lettre de l'intendant de Tours au Contrôleur-général*, 29 septembre, 21 et 23 octobre 1699, dans A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôl.-génér.*, t. II, p. 4, n. 13.

[198] 5 novembre 1699; *ibid.*, t. II, p. 10, n. 35.

[199] 16 novembre 1699; *ibid.*, t. II, p. 12, n. 44.

[200] 17 novembre 1699; *ibid.*, t. II, p. 13, n. 47.

[201] *M. Dugué de Bagnols, intendant en Flandre, au Contrôleur-général*, 19 novembre 1699, *ibid.*, t. II, p. 14, n. 48.

[202] *Lettre de la comtesse de Grignan*, 31 août 1702, *ibid.*, t, II, p. 117, n. 421.

[203] *M. Taschereau de Baudry, lieutenant-général de police à Tours, au Contrôleur-général*, 24 mars 1700, *ibid.*, t. II, p. 32, n. 109.

[204] *M. de Bernage, intendant à Limoges, au Contrôleur-général*, 15 juin 24 et 30 juillet 1700, *ibid.*, t. II, p. 42, n. 146.

[205] *M. Lebret fils, intendant du Béarn, au Contrôleur-général* 8 octobre 1701, *ibid.*, t. II, p. 38, n. 323.

[206] *M. Lebret, intendant de Provence, au Contrôleur-général*, 7 janvier 1704, *ibid.*, t. II, p. 166, n. 560.

[207] *M. Bégon, intendant à La Rochelle, au Contrôleur-général*, 31 mai 1704, *ibid.*, t. II, p. 185, n. 616.

plus grande que je ne puis la dépeindre[208]; » à Montauban : « La misère devient extrême en ce pays-ci[209]; » en Guyenne : « Le peuple est dans la dernière misère[210]; » dans le Berry : « La misère des laboureurs de Picardie est commune à ceux du Berry[211]; » dans le Bas-Poitou : « La misère est à un si haut point que la plupart des contribuables, réduits à la dernière extrémité, n'ayant rien à perdre, se rebellent contre les collecteurs qui sont journellement maltraités à coups de faux, fourches et autres instruments en fer[212]. » Vers le Roi monte une plainte universelle : « il aime ses sujets », dit l'un[213], pendant que d'autres sont persuadés de son « extrême tendresse... pour son peuple[214]; mais il ne manque pas de gens pour rendre le gouvernement et les administrateurs responsables de la souffrance générale[215].

[208] *M. de Bouville, intendant à Orléans, au Contrôleur-général*, 1er et 22 novembre 1704, *ibid.*, t. II, p. 207, n. 683.

[209] *M. Le Gendre, intendant à Montauban, au Contrôleur-général*, 24 juin 1705, *ibid.*, t. II, p. 258, n. 838.

[210] *Lettre de Guyenne* (envoyée à M. Desmaretz), septembre 1706, *ibid.*, t. II, p. 358, n. 1120.

[211] *M. de Montgeron, intendant de Berry, au Contrôleur-général*, 13 avril 1707, *ibid.*, t. II, p. 394, n. 1226.

[212] *M. de Mahé, receveur des tailles à Fontenay-le-Comte*, 15 mai 1707, *ibid.*, t. II, p. 421, n. 1269.

[213] *L'évêque de Nantes au Contrôleur-général*, 2 janvier 1706, *ibid.*, t. II, p. 296, n. 945.

[214] *Les curés de l'élection de Cahors au Contrôleur-général*, 13 novembre 1705, *ibid.*, t. II, p. 283, n. 911.

[215] A. de Boislisle, *Le Grand Hiver et la disette de 1709*, dans *Revue des Questions historiques*, 1903, t. LXXIII, p. 444-447 ; H. Wallon, *Les événements de 1709 d'après Saint-Simon*, dans *Journal des Savants*, 1904, t. II, p. 77-89, 232-239 ; J. Tissier, *L'hiver de 1709 dans le diocèse de Narbonne*, dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1894, t. III, p. 565-594 ; Chauvet, *Extrait des registres paroissiaux de Salles relatif à l'hiver de 1709*, dans *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1898, t. XLII, p. CXXXI ; N. Gautier, *L'hiver de 1709. Relation de Léonard Blanchier, maître chirurgien à Bouex*, dans même recueil, 1892, t. XXXVI, p. LXXV ; Egreteaud, *Hiver de 1709, note extraite du registre de l'État-civil de Saint-Cyr du Dauret*, dans *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 1893-1894, t. XII, p. 118 ; Les indications bibliographiques données par A. de Boislisle, *op. cit.*, 1903, t. LXXII, p. 445, note 5 ; A. Forterre, *L'hiver de 1709* [à Aps], dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1892, t. XXVI, p. 98 ; E. Monst, *La disette de 1709 à Lons-le-Saulnier*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1898, t. LXI, p. 285 ; A. Braudin, *L'hiver de 1709*, dans *Bulletin et compte-rendu des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte Robert, Mormant, Tournan et la vallée de l'Yères*, 1902-1903, t. II, p. 102-105, Taillefer, *L'hiver de 1709* dans *Bulletin de la Société ar-*

Cette souffrance, l'hiver fameux de 1709, le « Grand Hiver », va la porter au comble[216]. On n'avait pas souvenance d'un pareil froid depuis l'année 1608, disent Madame et Saint-Simon. A Versailles, la violence des gelées fut telle, que l'eau de la reine de Hongrie, les elixirs les plus forts et les liqueurs les plus spiritueuses cassèrent leurs bouteilles dans les armoires des chambres à feu[217] »; il devint impossible aux prêtres de célébrer la messe[218]; le Roi dut même renoncer, bien qu'il lui en coûtât, aux promenades, revues, processions, parades ou autres cérémonies extérieures. La maladie et la mort faisaient de tels ravages dans l'entourage du souverain qu'au mois de février on ne reconnaissait plus la Cour de France[219]. A Paris, la souffrance fut extrême[220] et suspendit, en partie au moins, la vie extérieure. « Les spectacles cessèrent aussi bien que les procès[221]; » le bois faisait défaut, le lieutenant de police d'Argenson en fit distribuer aux pauvres en quantité insuffisante[222].

Que pouvaient quelques fagots dans cette calamité où on vit le pain geler sur la table à mesure qu'on le mangeait, le vin geler dans la cave et où un magistrat parisien vit « deux pauvres petits savoyards trouvés morts, gelés de froid, au coin d'une porte où ils s'étoient cantonnés et embrassés l'un l'autre pour se réchauffer[223] ». Dans les provinces la pitié était aussi grande. Un

chéologique du midi de la France, 1895, t. VIII, p. 88, N. Perrossier, *Note sur le grand hiver de 1709*, dans *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 1888-1889, t. IX, p. 255, Delgrange, *1709 à Rumegies*, dans *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, 1908, t. XII, p. 95-98; Bouchel, *Le grand hiver de 1709 à Serval, dans le Soissonnais*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* 1903-1904; 3e série, t. XII, p. 133-135: Loir; *Documents concernant la commune de Couchy-les-Pots, canton de Ressons-sur-Metz (Oise)* dans *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise*, 1907, t. III, p. 253; J. Pelisson, *La misère à Touzac en 1709*, dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1906, t. XXVI, p. 309-317.

216 *Ibid.* 1903, t. LXXIII, p. 442-509; t. XXIV, p. 486-542.

217 Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XVII, p. 195-196.

218 J. Vanière, S. J. *Praedium rusticum*, édit. 1774, l. VIII, p. 206-211 : *sacra ipsa quierunt.*

219 Sourches, *Mémoires*, édit. de Cosnac et Bertrand, t. XI, p. 267.

220 *Mercure historique et politique*, t. XLVI, p. 185-186, 291-292.

221 Dangeau, *Journal*, édit. Soulié-Dussieux, t. XII, p. 307; Madame, *Correspondance*, édit. Jaeglé, t. II, p. 79.

222 *M. Daguesseau fils, procureur général au Parlement de Paris au Controleur général*, 19 janvier 1709, dans A. de Boislisle, *Correspondance*, t. III, p. 87, n. 274.

223 Menin, *Pot-pourri*, édit. P. d'Estrées, dans *Souvenirs et mémoires*, 1900, p. 439-440.

bourgeois de Chartres écrit que « les hommes geloient sur les chemins, en sorte que depuis Paris à Orléans, on dit que plus de trente hommes sont morts de froid. Des vaches, boucs, chèvres, moutons et agneaux d'un an ont été trouvés morts et gelés en leurs étables; les volailles et pigeons morts, les pieds gelés; les perdrix et oiseaux trouvés morts, les corbeaux tuant et mangeant jusqu'à des lièvres[224] ». Le Midi de la France ne fut pas épargné[225] et Mme de Maintenon décrit à la princesse des Ursins cet hiver « qui gèle tous les blés et toutes les vignes, qui ne laisse pas un fruit, non seulement pour le présent, mais qui fait mourir tous les arbres. Les oliviers en Provence et en Languedoc, les châtaigniers en Limousin, les noyers par toute la France[226] ». Les arbres et les arbustes des jardins, les légumes furent également détruits. La mortalité humaine dépassait ce qui s'était jamais vu. « Les gens du peuple meurent de froid comme des mouches » écrit Madame[227].

La disette consécutive à l'hiver se fit sentir pendant plus d'une année; disette d'autant plus cruelle que « la bêtise et l'abrutissement[228] » des populations affamées étaient sans bornes pendant que la guerre, durant depuis huit ans, absorbait les grains pour la subsistance des armées aux frontières et privait la France de presque toutes les importations par voie de mer. La récolte de 1708 avait été médiocre, aussi dès le mois de septembre 1709 les rapports devinrent alarmants, au mois de novembre le blé atteignit le prix de 20 livres le setier à Paris. Deux mois d'un pareil hiver survenant dans ces conditions achevèrent le désastre; ce fut partout une vraie panique. Un cri de terreur se répandit sur tout le royaume et les mandements épiscopaux, nécessaires pour solliciter la charité publique et ordonner des prières, achevèrent d'affoler les fidèles qui en écoutaient la lecture au prône paroissial. « La terre paraît comme morte, disait Fénelon; elle ne promet ni fruits ni moissons et le printemps même ne la ranime point. » Plus confiant, Fléchier disait à ses diocésains : « Cessez de vous troubler : le pain ne vous a pas encore manqué...; nous vivons, nous mangeons notre pain de chaque jour avec poids

[224] Jean Bouvart, *Journal* dans *Magasin pittoresque*, 1854, p. 170-172; dans P. Clément. *La Police sous Louis XIV*, in-8, Paris, 1866, p. 349.

[225] A. de Boislisle, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1875, 6e série, t. II, p. 394.

[226] *Lettres de Mme de Maintenon*, recueil Bossange, t. II, p. 13-14, lettre du 25 novembre 1709.

[227] Madame, *Correspondance*, édit. Brunet, t. I, p. 111.

[228] Ce sont les expressions mêmes de Boisguilbert.

et mesuré, même avec quelque inquiétude, mais enfin nous vivons. » Les appels à la charité se succédaient. Un *Nouvel avis important sur les misères du temps* passe en revue les provinces de l'Orléanais, du Blésois, le pays Chartrain, le Vendômois, le Gâtinais, le Berry, la Touraine, et partout montre la famine. A Romorantin, le 18 avril 1709, plus de mille pauvres avaient déjà succombé. A Étampes, à Angerville, à Beaugency, à Blois la misère était indescriptible. La forêt d'Orléans était pleine de misérables vaguant comme des bêtes. Un père jésuite écrivait qu'à Onzain[229] il avait prêché à quatre ou cinq cents squelettes qui, ne mangeant plus que des chardons crus, des limaces, des débris de charognes et d'autres ordures, ressemblaient plus à des morts qu'à des vivants[230]. Il n'est pas douteux que la disette fut, dans une proportion très appréciable, plus apparente que réelle, et horriblement aggravée par la spéculation des accapareurs[231], les « blatiers », que l'on voyait arriver en nombre sur les marchés, avec leurs troupes de chevaux, enlever les grains à des prix inaccessibles pour le menu peuple et les faire passer en longs convois, sur des marchés plus favorables, ou jusqu'en pays étranger[232].

L'état du royaume défie tout essai de description. « Je suis outré de douleur écrit l'intendant Trudaine; ce que je vois tous les jours, l'humanité, je ne dis pas le christianisme, ne le peut pas supporter[233]. » A Reims, douze mille pauvres ne vivent que du pain distribué par le bureau de la Miséricorde[234]. Des villages entiers du Charolais et leurs cultures sont abandonnés[235]. En Craonnais, sur les confins de la Bretagne, « il n'y a que des misérables qui n'ont ni les choses nécessaires à la vie pour se nourrir, ni paille pour se coucher, ni d'habits ni de toile pour se couvrir[236]. » Dans le Nivernais, c'est une multitude affamée et ré-

[229] Loir-et-Cher, arrondissement de Blois, canton d'Herbault.

[230] Cette circulaire conservée dans le *Journal* de Bouvart a été publiée par le *Magasin pittoresque*, juin 1854.

[231] N. Delamare, *Traité de la police*, t. II, p. 707, 954, 1007; Dupont de Nemours, *Analyse historique de la législation des grains*, 1789, p. 75-83.

[232] Mme de Maintenon, *Lettres*, édit. La Beaumelle, 1789, t. VIII, p. 190-194, deux lettres de la princesse d'Harcourt, 19 août et 8 septembre 1709.

[233] *M. Trudaine, intendant à Lyon au Contrôleur général*, 26 mars et 16 avril 1709, dans A. de Boislisle, *Correspondance*, t. III, p. 115, n. 345.

[234] *Lettre des officiers de la ville de Reims*, 2 mai 1709, *ibid*, t. III, p. 139, n. 390.

[235] Benêt, dans *Bulletin du Comité*. Section d'histoire et de philosophie, 1884, p. 163-176; 1890, p. 242-250.

[236] *M. l'évêque d'Angers au Contrôleur général*, 23 janvier 1709, *ibid*, t. III, p. 91, n. 281.

duite au brigandage[237]. En Languedoc tout semble prêt à périr[238]; en Mâconnais, en Dauphiné, en Provence, les moins malheureux se nourrissent d'avoine, les autres d'herbes cuites sans sel[239] Au nord, dans la châtellenie de Bouchain, voici le tableau que trace l'Intendant : « Il n'est pas seulement resté une paille dans aucun village; non seulement la récolte y a manqué, mais encore les mars qui étaient en terre et les fourrages ont été entièrement enlevés jusques à la paille, ou, pour mieux dire, jusques aux chaumes qui couvraient les maisons, dont quantité ont été renversées et démolies, les bestiaux pris, et les chevaux presque tous péris par les corvées continuelles, depuis dix-huit mois et le défaut de nourriture. Enfin, pour comble de malheur, les maladies sont venues, et la mortalité a été tout l'hiver et est encore à un point qu'il est mort plus d'un tiers des habitants[240]. »

Partout se présente le même spectacle : en Autunois, les pauvres « la peau collée sur le dos[241] »; dans le Bordelais, les paysans « foibles et languissants, le visage pâle, décharné[242] »; en Bourgogne, des enfants de quatre à cinq ans broutant l'herbe dans les prairies comme des moutons[243]; ailleurs, des adultes pâturant comme les bêtes, leurs visages décharnés pâles, livides, noirs, leurs corps chancelants faisant peur aux plus résolus [244] ». Partout « on voit les gens s'affaisser, littéralement morts de faim[245] »; le chevalier de Laubépin compte trente-deux cadavres gisant en travers ou bien rangés le long de la grand'route depuis Roanne[246]. « L'Estat dans lequel est tombé ce royaume est si triste de quelque côté qu'on le considère, écrit Saint-Simon au mois de janvier 1712, qu'il n'est point de françois, capable de quelque ré-

[237] *M. l'archevêque de Sens au Contrôleur général*, 5 mai 1709, *ibid*, t. III, p. 144, n. 399.

[238] *Lettre de l'évêque de Carcassonne*, 18 avril 1709, *ibid*, t. III, p. 130, n. 378; L. Charpentier, *Un évêque de l'ancien régime*, 1899, p. 119-124.

[239] *L'évêque de Mâcon au Contrôleur général*, 2 juin 1709, *ibid*, t. III, p. 125, n. 364.

[240] *M. de Bernières, intendant en Flandre, au Contrôleur général*, 22 février 1710, *ibid.*, t. III, p. 273, n. 706.

[241] E. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, in-4°, Paris 1717, p. 164.

[242] *M. de la Bourdonnaye, intendant à Bordeaux, au Contrôleur général*, 11 mai 1709, *op. cit.*, t. III, p. 152, n. 410.

[243] *Lettre de M. Carré, procureur général au Parlement de Dijon*, 4 mai 1709, dans *Correspondance*. t. II, p. 136, n. 383.

[244] *Revue des Société savantes*, 1890, p. 246.

[245] Madame, *Correspondance*, édit. Jaeglé, t. II, p. 35, septembre 1709.

[246] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 403-404 et 411 note.

flection qui n'en ait les entrailles émues et point d'estranger raisonnable en qui la pitié n'ait succédé à la jalousie de la nation. Non seulement il est vray de dire qu'il ne luy reste aucune partie saine, mais la vérité veut encore qu'on ajoûte qu'il n'y a plus rien que d'entièrement méconnaissable[247]. »

Sous l'excès des maux il ne reste à la nation qu'à succomber sous les coups. Les émeutes se multiplient[248], des rumeurs perfides circulent. « Tout est à craindre des peuples qui meurent de faim et qu'on prend soin d'exciter, écrit Mme de Maintenon; ils disent que le Roi enlève tous les blés et s'enrichit en les leur vendant bien cher[249]. » La coalition espère, par ces mensonges, détacher le peuple du Roi ou du moins ébranler la fidélité et rendre impossible la résistance au dernier effort qu'elle prépare pour désarmer son vieil adversaire, démembrer le royaume et réduire la France « si bas que les enfants des enfants n'auraient même pas la tentation de s'en relever ». Alors ce ne fut qu'un cri d'indignation et de vengeance, ce ne furent que propos de donner tout son bien pour soutenir la guerre, et d'extrémités semblables pour signaler son zèle. En un mot, les choses en vinrent à un point si extresme qu'il ne dut plus estre permis de penser qu'à la patrie[250]. Mais voici que par un de ces renversements qui ne se voient qu'en France, la guerre maudite, fatale, qui avait conduit le royaume au bord de l'abîme, allait se transformer en victoire soudaine, triomphale, conduisant à une paix glorieuse et profitable.

C'est pendant ces jours d'angoisse patriotique qui séparèrent la mort tragique du duc de Bourgogne de la victoire de Denain, au mois d'avril 1712, que « tapi » dans son « trou d'entresol » de Versailles, Saint-Simon, brisé par la douleur mais s'oubliant luimême et la perte de ses espérances pour ne songer qu'au bien public, eut l'idée d'écrire à Louis XIV une lettre anonyme, comme avait fait Fénelon, dix-sept années auparavant[251]. C'est un

[247] *Projects de restablissement du royaume de France*, dans *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés par P. Faugère, in-8, Paris, 1882, t. IV, p. 193.

[248] A. de Boislisle, dans *Revue des Questions historiques*, 1903, t. LXXIII, p. 501-509.

[249] *Mme de Maintenon à la princesse des Ursins*, dans *Recueil* Bossange, t. IV. p. 288.

[250] *Projects de restablissement*, p. 194.

[251] *Anonyme au Roy*, dans *Écrits inédits*, t. IV, p. 10-59 et pour la discussion de l'authenticité : *Avant-propos*, p. I-XV. L'auteur dit au début : « Je sçais que Vostre Majesté ... en a reçu assez souvent en sa vie, n'a pas laissé souvent aussi de les lire. »

des ouvrages qui font le plus d'honneur à celui qu'on croyait capable d'entendre d'aussi dures vérités[252].

Votre État, lui dit-on, « vous le sçavez, n'a plus de ressources; à peine sous l'ombre de Vostre Majesté se peut il soustenir contre vos ennemis ». Les trois ordres « qui forment le corps de vostre nation » sont dégénérés. Le clergé « ne retrace en rien l'idée ny en général ny en particulier de cette ancienne Église gallicane si fameuse, si lumineuse, et dont les commencements de vostre règne ont vu éteindre les restes »; à un épiscopat médiocre répond un corps sacerdotal « tombé dans une abjection de pédanterie et de crasse qui l'a tout à fait enfoncé dans un profond oubli. »

La noblesse ruinée, ignorante, amoindrie, « avilie et confondue avec le plus bas peuple par des mesalliances honteuses pour avoir du pain », des propriétaires absents de leurs terres ou bien, s'ils y résident, à peine distincts des paysans.

Le tiers-état « tombé en général dans le mesme néant que les deux premiers corps ».

Des magistrats « contents de sçavoir juger les procès » et qui « s'en acquittent comme ils peuvent », en sorte que « la magistrature est généralement tombée dans le mesme abisme qui enfouit le clergé et la noblesse. Pour ce qui est du reste du tiers-État, sièges subalternes, corps de ville bourgeois, la misère, la mécanique, la grossiéreté les a tous ensevelis sans éducation et sans étude que celle de vivre au jour la journée avec un pénible travail, de là on peut inférer ce que sont les artisans et les paysans de la campagne. »

Le royaume est dévasté par l'administration. « De degré en degré, de nécessité en nécessité, vous en êtes venu à des impôts sur les choses saintes, sur les sacrements de l'Église... Avec une guerre presque continuelle, vostre peuple, Sire, a esté affligé depuis peu de deux fléaux qui peuvent trop véritablement porter le nom de famine et de peste... Tel est le fruit de soixante et dix années de règne... Attendez-vous à changer la forme d'un gouvernement si ruineux, que la matière, c'est-à-dire le royaume ait manqué et qu'il n'y ait plus de monarchie...? Quel compte, Sire, et pardonnez à ma tendresse pour vous si elle s'échappe,

[252] « Vous pensez, Sire, à une régence, à luy former un conseil ... de quelque manière que vous ayez regardé toutte vostre vie les Estats généraux du royaume vostre ancien sentiment change dès que les exemples ... vous monstrent que les meilleurs et les plus autentiques dispositions des Rois n'ont rien de solide après eux sans le concours des Estats généraux; en un mot Vostre Majesté pense à les assembler. »

quel compte qu'un règne de soixante et dix ans pour soy tout seul en touttes manières, et jusqu'aux adversités mesmes par lesquelles Dieu essaie de vous rappeller à luy; quel compte que tant de fleuves de sang dont vos ministres vous ont fait inonder l'Europe; quel compte que tant d'autres déluges d'un sang d'une autre espèce mais non moins réel, je veux dire tant de trésors que ces ministres vous ont fait répandre, et qui vous ont réduit à force d'en répandre, de les rechercher jusque dans les os de vos sujets, dont la nudité et la défaillance rend les champs incultes, tarit l'espèce du bestail et ne laisse plus en proye aux durs exacteurs des impôts que les restes de leurs maisons délabrées dont ils démontent la charpente pour être vendue à vil prix! Ce ne sont point, Sire, des figures et des exagérations. Et si Vostre Majesté les regarde comme telles, autre compte, Sire, plus terrible que tous les autres que vous vous préparez, puisque vous répondrez de ce que vous ignorez comme de ce que vous connoissez, puisque la vérité ne fuit point les Rois qui l'aiment et qui la cherchent; et puisque ne remédiant pas à ce que vous sçavez, vous remédierez bien moins encor à ce que vous ne sçavez pas, peut estre à ce que vous ne voulez pas apprendre, très certainement à ce que vous avez mis en estat qu'on n'ose et qu'on ne peut vous dire. »

Entre l'hiver de 1709 et l'été de 1712, la France toucha le fond de l'abime, mais aussitôt la paix rétablie, elle retrouva une apparence de prospérité. Quelques jours avant la mort de Louis XIV, lord Stair écrivait au premier ministre Stanhope : « Ce royaume tombe en ruine. La capitation et le dixième qu'on vient d'imposer sans terme, achèvent de le perdre; et le peuple est avili par la servitude à un point qu'on ne saurait concevoir[252]. » Allons donc! Jugements d'étrangers incapables de recourir à ces notations subtiles, à ces analyses délicates que réclame le caractère de la nation française.

L'œuvre monarchique de Louis XIV ne demande pas une moindre pénétration pour être appréciée avec justice. L'institution qui avait succédé à la féodalité et incarné l'unité nationale dans la personne royale n'avait pas desservi la France, elle l'avait agrandie, unifiée et asservie. A l'intérieur, la monarchie avait épuisé les ressources financières, dilapidé les forces morales, tari les richesses, inspiré le goût et le besoin de la dépense sans inculquer les méthodes qui eussent produit des sources nouvelles et plus abondantes de prospérité agricole, commerciale et indus-

[252] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, Lord Stair à lord Stanhope, 21 juillet 1715.

trielle. Le despotisme laissait la France épuisée au point de vue économique. Au point de vue religieux, il la laissait déchirée par des querelles, des rancunes et des haines, moins pacifiée qu'au temps d'Henri IV; en sorte qu'elle ne mangeait pas à sa faim et ne priait pas à sa guise. Jamais elle n'avait été plus pénétrée de gallicanisme, plus férue de jansénisme, qu'au moment où on lui imposait l'ultramontanisme. A l'extérieur, le prestige de la France, un moment obscurci, brillait de nouveau. Ses frontières reculées et tracées par une ceinture admirable de forteresses avaient pris presque partout leur configuration définitive. C'est dans son attitude de défenseur de la France, face à l'Europe, que Louis XIV conserve sa durable grandeur. Trop souvent orgueilleux, violent ou injuste, il fut alors inspiré et soutenu par le souci de la dignité et de la grandeur du pays.

On lui a contesté le mérite d'avoir été l'inspirateur du siècle qui porte son nom; il en fut le régulateur et, pour ainsi parler, le *propriétaire*, tant ce siècle est inséparable de celui qui l'accapara, le modela, le présida en vue de lui-même pour la postérité. Grâce à l'égoïsme de ce superbe ordonnateur, la France fut pendant un demi-siècle l'inspiratrice et la dominatrice de l'Europe, et l'âme de la nation fut conquise à ce Roi dont les paroles et les gestes exprimaient tout l'orgueil, toute la fierté que chaque Français ressent à la vue des autres peuples. Elle lui pardonna tout, lui permit tout parce qu'elle l'aimait trop pour ne pas sentir que lui-même l'aimait aussi. C'était pour qu'elle fût la plus grande, la plus illustre et la plus belle qu'il jetait, en prodigue, son sang et son or dans le gouffre des guerres et des bâtiments. Un instinct profond de ces exigences cruelles faisait tout accorder, sans marchander, par le pays au maître qui parlait, qui agissait avec tant de dignité, de bonne grâce et de courage qu'il ajoutait quelque chose au sentiment de joie et à l'intime satisfaction qu'éprouvait chacun de se savoir si noblement servi et si magnifiquement représenté.

IV

Du dessein de ce livre.

Cette majestueuse monarchie ne devait survivre à Louis XIV que trois quarts de siècle, et dès le lendemain du jour où le Roi eut cessé de vivre la ruine de l'institution se précipita. Ce ne fut d'abord, en apparence, qu'une révolution de palais; en réalité

c'était le début de la Révolution française dont la Régence fut le prologue. Si la Régence ne fut pas « tout un siècle en huit ans[234] », elle ouvrit à ce siècle un théâtre et lui traça un programme, car pendant ces huit ans elle fit, dans tous les sens, l'essai d'une révolution. Du long règne rempli de travaux, chargé de gloire, on ne sentait plus depuis trop d'années que la contrainte et les misères; la mort du vieux monarque, l'avénement d'un enfant à la lisière parurent la promesse d'un immense soulagement. On s'ébroua, on entra « avec un mélange de joie et d'effroi dans l'inconnu, et, suivant l'usage, pour mieux s'étourdir, on s'y précipita[235]. » Ce fut une ivresse de liberté, une frénésie de critique, une jactance, une fanfaronnade, une provocation et comme un pavoisement de paradoxes. Après un silence de plus d'un demi-siècle, les plus plates sottises semblèrent ingénieuses et charmantes, chacun eut son mot à dire, son conseil à donner, son blasphème à lancer. Les vieux courtisans, domestiqués par une soumission trop ancienne pour être si rapidement secouée, branlaient la tête. « On peut désormais tout croire, disait l'un d'entre eux[236], les plus grands malheurs peuvent arriver. »

Tout de suite, la grande explosion de la Régence dévia en libertinage et, par sa violence, mit sur les dents la première génération révolutionnaire. Entre la politique et la débauche le choix fut bientôt fait; les longues années de misère et de dévotion qu'il avait fallu subir laissaient place à une fringale de plaisir, mais fringale à en crever, et plusieurs, Dubois, le Régent, sa fille Berry, la duchesse d'Albret, d'autres encore, restèrent sur le carreau. A une hypocrisie méprisable succéda une impudence furibonde, le besoin et la joie du désordre autant pour jouir que pour scandaliser. Ce qu'on avait estimé modération sembla timidité, on cessa de se dire « libertin » pour se proclamer « incrédule ». En religion, le ricanement; en morale, le cynisme; en politique, le mensonge, devinrent la règle dont il y eut courage, et parfois péril, à s'affranchir. Au sein de cette fermentation, de ce bouillonnement, tout s'altère et se transforme : l'art, la littérature, la mode, les mœurs; d'anciennes pratiques se dissimulent : la piété, la ferveur; des notions nouvelles s'affirment : la tolérance, l'indifférence; une conception inconnue surgit et s'impose : le crédit.

[234] Michelet, *Histoire de France*, t. XVII, Préface.

[235] Ch. Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle. Etude sur les Mémoires et les Correspondances politiques des contemporains*, 1715 à 1789, in-8, Paris, 1873, p. 52.

[236] Le duc d'Antin.

Tout cela achemine le royaume vers des changements et des réformes dont personne n'a encore la claire prévision. C'est à peine si, de loin en loin, on entend prononcer le mot de *révolution*, et toujours édulcoré, vidé de toute intention violente. C'est bien cependant vers la Révolution française que se porte le mouvement qui conduira la France de 1715 à 1789. Nul n'est assez hardi pour l'appeler de ses vœux, mais un grand nombre espère en elle, confusément, comme en l'idéale redresseuse de torts, la bienfaisante réformatrice vers laquelle se tournent leurs obscurs et timides désirs. Imbus d'une forte culture historique, les hommes de ce temps ne sont pas éloignés de tenir tout changement politique pour un dévergondage d'imagination et cette tendance les empêche d'envisager autre chose que ce qui s'est vu en France, de temps immémorial, dans les transformations du pouvoir, c'est-à-dire une réforme sur la base de l'ordre existant. C'est aussi cette tendance qui les détourne des grandes aventures politiques où se précipiteront leurs arrière-petits fils en 1789, et, faute d'avoir cette audace, ils s'embourbent dans le libertinage.

L'effervescence s'émoussera, et de cette ivresse libérale il semble que rien ne subsiste qu'une lassitude sans repentir pendant les années de convalescence que ménage le ministère du cardinal de Fleury. Mais si le pétillement est tombé, le mouvement persiste et se transmet; les observateurs perspicaces ne s'y méprennent pas. Quinze années d'un repos bienfaisant pour l'État sont, au point de vue des idées, comme une lente et sûre incubation, comme une sourde et continuelle pénétration des audaces émancipatrices qui ont apparu pendant la Régence : le rappel des protestants, la suppression des jésuites, la convocation des États-Généraux. Voilà, dès 1715, le programme qui s'achèvera au seuil de la Révolution.

Ce qui était à peine moins hardi de la part du Régent c'était l'affectation de prêter l'oreille à l'opinion publique et la promesse d'en tenir grand compte. Si la Régence évoque principalement le souvenir d'une licence effrénée et d'un agiotage éhonté, c'est un motif de plus de rechercher par quel biais un gouvernement tellement décrié et inconsistant a pu avoir une politique capable d'engager les destins de la France et l'avenir de la monarchie. C'est que, sous un régime despotique, les affaires étant livrées à un seul individu, si celui-ci se rencontre intelligent, aventureux et sceptique, l'État recevant sans résistance l'impulsion donnée s'en ira, à la dérive, vers les écueils. En livrant à une Cour judiciaire les attributions politiques auxquelles elle n'avait

aucun droit et dont le feu Roi l'avait dépouillée, le Régent faisait plus que d'acheter le vote qui lui livrerait le pouvoir, plus que d'offrir au Parlement l'occasion impatiemment attendue d'une éclatante revanche sur l'oppresseur qui avait su le réduire au silence, le Régent ouvrait une voie à l'opposition qu'il lui faudrait bientôt combattre et réduire en recourant à des procédés non moins énergiques que ceux de Louis XIV. L'alternance presque régulière des remontrances et des exils du Parlement au cours du XVIIIe siècle est le meilleur commentaire de l'imprudent compromis qui, au cours des négociations secrètes entamées par le Régent pour aboutir à la cassation du testament de Louis XIV, a restauré le droit parlementaire en face du pouvoir monarchique et dressé l'arrêt de la Cour par dessus la volonté du Roi. A partir du 2 septembre 1715, le Parlement ne cessera de mettre en échec l'autorité royale et, de concession en concession, l'acculera à la nécessité de recourir aux États-Généraux, dont la convocation donnera le signal de la Révolution.

Dès l'audience de rentrée, à la Saint-Martin de 1715, Daguesseau proclamait la nécessité de la participation des citoyens aux affaires publiques, faute de quoi, ils « regardent la fortune de l'État comme un vaisseau qui flotte au gré de son maître, et qui ne se conserve et ne périt que pour lui[257]. » Serons-nous donc réduits, demandait-il, à chercher l'amour de la patrie dans les États populaires? » Moins de deux années plus tard, l'édit de juillet 1717 rédigé par le même magistrat, envisageait le cas où l'extinction de la dynastie régnante livrerait la forme politique à l'élection populaire[258]. C'est comme une prévision lointaine des discussions qu'entendra la Constituante.

C'est ce premier éveil des esprits à la pensée d'un état politique et d'institutions sociales différentes de ce qui existait qu'on entreprend de raconter ici. La Régence est le prologue de la Révolution et, à ce titre, elle a paru mériter une étude minutieuse. Période de transition, elle liquide tout un passé et sème les germes d'un avenir. Mais l'avénement de la démocratie se fera attendre longtemps encore parce que les calamités de la fin du dernier règne n'ont pas altéré encore le tempérament politique de l'ancienne France. Les impertinences qu'on signalera sur le

[257] Fr. Monnier, *Le chancelier Daguesseau, sa conduite et ses idées politiques avec des documents nouveaux et plusieurs ouvrages inédits du chancelier*, in-8. Paris, 1859, p. 153.

[258] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 144-148 : édit du 2 juillet 1717; voir M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 210, 6 juillet 1717.

parcours du cortège funèbre de Louis XIV ne sont que la revanche des âmes basses devant le spectacle d'une grandeur abattue; en 1715, le pouvoir royal reste hors d'atteinte et l'idée monarchique demeure intacte. Par dessus le bruit de ces imprécations éclate la clameur de tendresse qui entoure le petit roi Louis XV; c'est là que se mesure le prestige encore entier de la monarchie. La Régence elle-même ne parviendra pas à le détruire, mais elle l'aura ébranlé.

Politique intérieure et étrangère, finances, diplomatie, littérature, arts, mœurs, la Régence a laissé partout sa marque et on n'en saurait être surpris si on se rappelle que pendant ces années si courtes, au sortir d'une longue angoisse et à la veille d'une plus longue torpeur, la nation vécut et vibra plus bruyamment et plus vite, comme pendant une crise de croissance. Le plus pénétrant historien de cette époque, Lémontey, a fait observer que cette période de dix ans pendant laquelle la France fut gouvernée par les chefs des deux branches collatérales de la maison régnante « se fait remarquer par une prodigieuse variété d'événemens et par un jeu de passions qui intéresse sans relâche l'observateur[259]. » Ces événements fourniront la matière du présent livre, il serait superflu d'en parler ici. Depuis le temps où vécut et travailla Lémontey, cette histoire qu'il avait écrite après des recherches considérables et avec un art délicat, a été abordée à différentes reprises suivant des points de vue variés. L'œuvre de Lémontey conserve son mérite, étant de celles qu'on corrige, qu'on complète, mais qu'on ne supprime pas. Cette œuvre fut, malgré son éclat, presque éclipsée dès son apparition par le prestigieux récit du premier historien de la Régence, le duc de Saint-Simon. Les célèbres *Mémoires* n'étaient connus alors du public que par des extraits faits « sans discernement, sans liaison, sans aucune vue historique ». Depuis cette époque, les éditions complètes, révisées, commentées se sont succédées consacrant le mérite littéraire de l'écrivain et multipliant les exemplaires de son ouvrage historique au point de rendre la lutte quasi impossible contre ce charmeur.

Inimitable portraitiste, Saint-Simon n'était pas plus apte à entendre les grandes affaires qu'il n'était propre à les raconter, il se laissait prendre à tout ce qui était superficiel et ne pénétrait pas au-delà. Les absurdités ne lui coûtent rien pourvu qu'elles servent ses haines et satisfassent ses vengeances; c'est un artiste

[259] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 2.

ce n'est, à aucun degré un historien. Rapproché par sa naissance, mêlé par ses relations mondaines à tout ce qui composait alors le personnel dirigeant de l'État, il a amassé des notes qui servirent à la rédaction de ses *Mémoires* et prodigué une correspondance qui dura toute sa vie. Lémontey, qui en avait eu connaissance, n'avait pas manqué d'observer qu'elle « offre à l'historien un aliment plus pur et plus substantiel » que ses autres écrits rédigés à loisir; « quelquefois elle explique ou rectifie les injustices des *Mémoires*. Au lieu de réminiscences équivoques, on y entend, pour ainsi dire, en présence des faits, le langage de l'homme vrai et du citoyen courageux[260]. »

Mais la correspondance de Saint-Simon entrée presqu'entière et très volumineuse aux archives du ministère des Affaires étrangères, au début du XIXe siècle[261], y a été l'objet de prélèvements si considérables qu'elle n'est plus représentée aujourd'hui que par un nombre de lettres insignifiant. Les investigations de M. de Boislisle n'ayant pu venir à bout de découvrir le sort éprouvé par ces pièces, que certains étaient fort intéressés à faire disparaître, il semble illusoire désormais d'espérer la confrontation souhaitée par Lémontey. On peut toutefois prendre une idée des conséquences qui s'en seraient dégagées en se reportant à l'essai dans lequel l'historien d'une autre régence, P. Chéruel, montra, à l'aide de quelques débris de cette correspondance l'improbité systématique avec laquelle Saint-Simon a dénaturé les événements, calomnié les individus, altéré la vérité afin de satisfaire ses rancunes et de composer son propre personnage aux yeux de la postérité[262]. Atteint d'une sorte de graphomanie, Saint-Simon avait conservé lui-même cette correspondance compromettante pour sa mémoire; il semble avoir été de ces hommes qui ne se résignent jamais à supprimer rien de leurs papiers et les dernières années de sa longue vie furent occupées par la rédaction de factums, le classement de sa correspondance et la composition de ses *Mémoires*. Ceux-ci n'étaient que le développement des notes dont il avait enrichi un exemplaire interfolié à son usage du *Journal* de Dangeau. L'existence de ce *Journal*, dont les copies étaient assez nombreuses et l'original hors d'atteinte préoccupait Saint-Simon pour sa réputation future. Il écrivit ses *Additions* de 1734 à 1738; s'y mit en scène à la troisième per-

260 *Ibid*. t. I, p. 3-4.

261 A. Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits*, in-8, Plon, 1874

262 P. Chéruel, *Saint-Simon et l'abbé Dubois*, dans *Revue historique*, 1876, t. I, p. 140-153.

sonne et fit un effort méritoire pour se montrer exact, impartial. véridique. Ce premier travail terminé, il dut réfléchir que le *Journal* ferait son chemin indépendamment des *Additions*, que celles-ci ne contrebalanceraient pas l'impression produite par le *Journal* et, de 1740 à 1746, il rédigea ses *Mémoires*.

Ce serait un travail instructif de montrer la déformation subie par les additions à leur entrée dans les mémoires. Il est difficile d'imaginer le même homme racontant le même fait à une dizaine d'années de distance et émettant des jugements si divers d'esprit et de ton. L'anecdote se transforme, s'arrange, surtout elle se complète et s'envenime; la perfection littéraire y gagne parfois, mais l'effort intense de l'auteur se révèle à la recherche d'un effet plus saisissant destiné à impressionner les lecteurs. Il songeait à eux en annotant le *Journal*, le complétant, le corrigeant et s'imposant un énorme travail de tables pour s'en rendre l'usage très facile. Aussi lorsqu'il a composé les *Mémoires*, Saint-Simon ayant ses notes prises dès 1694, ses généalogies, ses *factums* sur les bâtards, les ducs, le bonnet, etc., a eu devant lui, toujours ouvert, sans cesse consulté, son exemplaire annoté du *Journal*, comme une base chronologique certaine, un évocateur continu commode, lui permettant de donner à son récit l'apparence d'avoir été composé sous l'impression des événements. Il suit la trame, parfois emprunte des mots, des phrases entières à Dangeau, dont il se moque et qu'il dénigre avec persistance comme pour détourner son lecteur de s'adresser à ce loyal chroniqueur[263].

« Toutes les fois que nous avons vu contrôler Saint-Simon, sauf une, nous l'avons toujours trouvé dans le faux, dans l'exagération, dans l'erreur ou dans le mensonge. » Ce jugement rigoureux des éditeurs de Dangeau n'est pas démenti par les éditeurs de Saint-Simon. Chéruel montra Louis XIV et sa Cour vengés du dénigrement frénétique d'un « avorton », d'un « roquet », car c'est ainsi que le dépeignent ses contemporains[264], jaloux, hargneux, et assez peu intelligent; il montra aussi, après Ch. Aubertin, Saint-Simon ami et flatteur de l'abbé Dubois dont l'astre se levait alors[265]. Boislisle soumit les *Mémoires* à une révision d'où la réputation du duc et pair sort en piteux état, médisant, calom-

[263] Eudore Soulié et Louis Dussieux, *Note sur la date des éditions de Saint-Simon*, dans *Journal* de Dangeau, 1860, t. XVII, p. 487-490.

[264] *Recueil Maurepas*, XIII, 401, dans *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 397, note.

[265] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au* XVIII*e siècle*, in-8, Paris, 1873.

niateur et pour tout dire en un seul mot : menteur. Et nonobstant les démonstrations accablantes, Saint-Simon conservera longtemps son prestige d'historien de la Régence.

Lémontey y aurait plus de droits. « Son livre est de ceux qui ne périront pas[266]. » Il offre les qualités solides et les défauts trop apparents de l'ancienne école historique. Une enquête étendue et approfondie forme la base de ce récit brillant, elle a suggéré des vues justes, des explications parfois certaines et toujours vraisemblables des problèmes politiques, une exposition lucide d'événements enchevêtrés; mais c'est comme à regret que l'auteur fait connaître les autorités sur lesquelles il s'appuie, on sait que les archives des Affaires étrangères lui furent largement ouvertes, peut-être a-t-il eu connaissance des papiers de Simancas[267], il faudra de plus minutieuses recherches pour l'établir. Composé sous le premier Empire, à partir de 1808 et destiné à faire partie d'une Histoire de France sous le règne de Louis XV et de Louis XVI, son livre ne pouvait satisfaire la censure du gouvernement de la Restauration, il lui fallut attendre les premiers jours de la monarchie de juillet. Mais c'était alors une œuvre posthume, le maniaque et critique Lémontey était mort en 1825[268]. Cependant son livre était achevé et on y retrouve, avec le fruit d'immenses lectures, les qualités d'un esprit caustique et d'un sceptique. En toute occasion l'auteur s'interdit d'épargner l'ancienne dynastie, partout il recherche les occasions de lancer ses épigrammes sur l'Église et son clergé. Papes, cardinaux, prélats de tous rangs sont malmenés avec une verve et une malice qu'on ne peut applaudir et qu'on hésite à blâmer, tant ceux qui s'attirent ces piqûres semblent parfois s'y être maladroitement exposés. Mais qu'est-ce cela en comparaison des diatribes de Saint-Simon, de ses fureurs épileptiques à la vue ou au souvenir d'un Novion, d'un Mesme ou d'un Dubois. Entre Lémontey et Saint-Simon il existe la même distance qu'entre une malice et la perfidie.

On ne saurait compter Duclos et Marmontel au nombre des historiens de la Régence. Duclos était breton, c'est dire qu'il

[266] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, in-8, Paris, 1890, t. II, p. 15.

[267] « J'ai appris que six cents volumes de documents originaux, que j'achevais à peine de compulser, avaient passé entre les mains des puissances dont Paris a reçu les armées à la fin de mars 1814. » P. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 1.

[268] [Mme Lenormant], *Madame Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime*, in-8, Paris, 1872, préface.

avait plus d'ambition que de moyens et la prétention à une éminente vertu. Il se croyait un parfait honnête homme et un esprit supérieur, il se donnait pour tel, naïvement, comme persuadé par l'évidence. Sa vertu, dont il était trop fier, était de celles que la postérité égratigne, son esprit était vif, pimpant et superficiel. Se trouvant de loisir, il lut les papiers de Saint-Simon et s'en pénétra, façonna son style, l'égaya d'anecdotes d'après ce maître, en sorte qu'il n'apporta à peu près rien de nouveau qu'un abrégé élégant et suspect Quant à ce qu'on a nommé « la valeur des mémoires de Duclos » elle est nulle, et voici pourquoi. A part quelques réflexions, quelques anecdotes, un long épisode sur l'histoire de Russie, Duclos a emprunté tout le reste à Saint-Simon qu'il suit pas à pas et qu'il calque, quand il ne l'imite pas ou qu'il désespère d'en approcher. Duclos semble doué d'un sens qui lui fait choisir, parmi les récits de Saint-Simon, les plus invraisemblables; alors que Lémontey n'a pas manqué de consacrer une note à la fable « de la restitution de Gibraltar » manquée par l'aversion d'Alberoni pour le marquis de Louville[269]. Au point de vue historique, les *Mémoires secrets* n'existent pas et c'est presque en avoir trop dit que de leur avoir consacré un paragraphe; au point de vue littéraire, ils ne soutiennent pas la comparaison avec le modèle dont ils s'inspirent et la bile de Duclos semble fade à qui a goûté au fiel de Saint-Simon[270].

Il semble superflu de rien dire des histoires de la Régence par Marmontel[271] et par Capefigue[272], dont les titres méritent à peine une place dans une liste bibliographique.

Le goût des Mémoires était si général au XVIIIe siècle qu'on doit s'attendre à rencontrer une littérature nombreuse sous ce titre. Quelques-uns ont été l'objet d'éditions suffisamment critiques pour que leur texte soit invoqué avec assurance. Dans ce nombre les *Mémoires* du maréchal de Villars tiennent une place distinguée. Venus par voie d'héritage dans la famille de Vogüé

269 P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 394-398; P. Bliard, *La question de Gibraltar* (1720-1721), dans *Revue des Questions historiques*, t. LVII, p. 192-210.

270 L. Mandon, *De la valeur des « Mémoires secrets » de Duclos*, dans *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, 1870-1873, t. V, p. 245, suiv.; L. Le Bourgo, *Duclos, sa vie et ses ouvrages*, Bordeaux 1902, p. 181-190.

271 Marmontel, *Histoire de la régence du duc d'Orléans*, 2 vol. in-8, Paris, 1805, (terminée dès 1788).

272 J.-B. Capefigue, *Philippe d'Orléans, Régent de France*, 2 vol. in-8, Paris, 1838. A. Houssaye; Michelet; F. Funck-Brentano, *La Régence* (1715-1723), in-4, Paris, 1909.

ils forment un document souvent utile à consulter dans l'édition du marquis de Vogüé[273]. Les *Mémoires* du maréchal de Noailles n'ont pas été repris depuis l'édition de 1776 par l'abbé Millot; depuis, les papiers du maréchal encore conservés à la bibliothèque du Louvre ont péri en 1871[273*]. Nous parlerons plus loin des *Mémoires* du duc d'Antin. Les *Mémoires* du maréchal de Berwick cessent de lui appartenir depuis l'avénement de Louis XV et sont l'œuvre d'un faiseur. Les *Mémoires* du maréchal de Tessé renferment quelques pièces utiles qui semblent encadrées dans un récit auquel le maréchal n'a eu aucune part[273**].

Les *Mémoires* de Torcy sont d'une qualité très différente. Ils sont conservés à la *Bibliothèque nationale*, manuscrits français, supplément 10670 à 10672, et forment trois volumes in-folio, sous ce titre : *Mémoires diplomatiques concernant les affaires étrangères de l'Europe dans les premières années qui suivirent la mort de Louis XIV, d'après les correspondances secrètes.* Ces Mémoires furent rédigés par Torcy, de 1715 à 1718, communiqués par lui à Saint-Simon. « J'ai puisé, dit celui-ci, le détail du récit que j'ai donné depuis la mort du Roi... Je les ai abrégés et n'ai rapporté que le nécessaire. Mais ce qui s'est passé en 1718 m'a paru si curieux et si important que j'ai cru devoir non pas abréger ni extraire, mais m'astreindre à copier fidèlement tout[274]. » C'est un admirable recueil de correspondances diplomatiques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Suède dont Torcy eut connaissance après sa sortie des Affaires étrangères grâce à sa charge de directeur et, plus tard, de surintendant de la poste. Outre le secret de la poste, Torcy avait la haute main sur tous les correspondants plus ou moins avoués que la France entretenait à l'étranger.

A ces Mémoires s'ajoutent ceux du prince de Cellamare, conservés au *British Museum*[275], ceux du marquis de San-Felipe,

[273] Villars, *Mémoires*, édit. de Vogüé, t. IV-VI, (1894).

[273*] Louis Pâris. *Les papiers de Noailles à la-Bibliothèque du Louvre; dépouillement de toutes les pièces*, 2 vol. in-8, Paris, 1875.

[273**] On a depuis publié sa correspondance : De Rambuteau, *Lettres du maréchal de Tessé*, in-8, Paris, 1888.

[274] Saint-Simon, *Mémoires*, édit., in-12, (1905), t. VIII, p. 316 : E. Bourgeois, *La collaboration de Saint-Simon et de Torcy*, dans *Revue historique* 1905, t. LXXXVII.

[275] *British Museum*, State papers, 8756, *Memorie delle cose accadute a Don Antonio Giudice Principe di Cellamare, cavallerizzo maggiore della Regina Elisabetta Farnese, Gentiluomo della Camera ed Ambassiadore del Re Filippo V nella Corte di Francia.*

connus depuis 1756[276],; ceux de Louville[277], enfin ceux du comte de Bothmar[278]. Il y faut joindre les chroniqueurs.

La place d'honneur appartient à Dangeau, dont le *Journal* se poursuit depuis le 1er septembre 1715 jusqu'au 16 août 1720. Ce précieux monument d'un courtisan attentif, avisé, homme d'honneur et de sens rassis est un guide excellent dont la privation reste sensible malgré les suppléants qui se sont rencontrés[279]. Ils sont là quelques bourgeois de Paris l'œil ouvert sur ce qui se passe, écrivant chaque soir, avec un zèle qui ne se dément pas l'histoire contemporaine dont l'écho est parvenu jusqu'à eux. Ceux-ci sont les historiographes du Tiers-État, interprètes discrets mais avertis d'une opinion avec laquelle les gouvernants sont réduits à compter. Le regard de Dangeau s'égarait rarement sur Paris, celui des bourgeois chroniqueurs ne dédaigne pas de plonger dans le château, mais s'attarde et s'amuse au spectacle de la rue, du carrefour, de l'église, des galeries du Palais, de la Sorbonne, du quartier latin et du carreau des Halles. Ceux-ci sont, au XVIIIe siècle, les premiers *reporters*. Perdus parmi les classes laborieuses, ils en recueillent les voix, en traduisent les bruits, en interprètent les sentiments.

Le premier que nous rencontrons est un copiste, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et appointé cinquante livres par mois, Jean Buvat. Calligraphe émérite, qui grelottait dans sa mansarde et vendait ses meubles l'un après l'autre afin de manger à sa faim, Buvat oubliait ses maux en écoutant M. l'abbé Bignon ou M. l'abbé Sallier et, de retour dans son galetas écrivait ce qu'il venait d'entendre. « Il lui serait

276 *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V depuis 1699 jusqu'en 1725*, trad. de Maudave, 4 vol. in-12, Amsterdam (Paris), 1756 et l'article de Weiss sur cet ouvrage dans *Biographie universelle* (Michaud), t. XXXVII, p. 384 (les *Mémoires* fourmillent d'inexactitudes).

277 *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*, 2 vol. in-8, Paris 1818. Sous le titre de *Mémoires* c'est une compilation dont l'auteur est le comte Scipion du Roure, faite à l'aide des quatre volumes in-folio de la correspondance du marquis de Louville, conservée au château de Louville et du recueil de *Lettres relatives à Philippe V* qui appartient au duc de la Trémoille.

278 *Memoiren des Grafen von Bothmar über die Quadrupel Allianz*, (aux archives de Hanovre; voir J. Weber, *Die Quadrupel-Allianz vom Jahre*, 1718, in-8, Wien 1887, préface), publiés par R. Dœbner, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, Göttingen, 1886, t. XXVI, p. 219-261.

279 G. Boissier, *Saint-Simon*, in-12, Paris, 1892, p. 87-99 : Saint-Simon et Dangeau. On mentionne ici le *Journal inédit du duc de Cröy* (1718-1784), édit., Grouchy et Cottin, in-8, Paris, 1906-1907 : Ce tome I, va de 1718 à 1761 et ne s'astreint à la forme de *journal* qu'à une date postérieure à la Régence.

facile, à l'entendre, de se livrer à des réflexions politiques, mais il faudrait être en pays de liberté. » Il s'interdit donc les réflexions, et même il passe sous silence certains faits où il lui faudrait montrer le gouvernement en conflit avec ceux que le copiste entoure de confiance et de respect : les appelants et les magistrats; à telle enseigne que le lit de justice du 26 août 1718 est passé sous silence. Il faut dire adieu à la belle régularité des articles quotidiens de Dangeau, ici le désordre prévaut, des jours sont omis, d'autres sont désignés sans précision et l'édition complique ce désordre jusqu'au gâchis[280]. Quoiqu'il en soit, Buvat a voulu, et peut-être cru, faire œuvre historique. Son *Journal* s'ouvre et s'achève avec les dates extrêmes de la Régence qu'il considère comme une période distincte.

Au contraire Marais et Barbier entament un *Journal* le jour où leur vient cette fantaisie. Ceux-ci occupent un rang social plus relevé. Marais est un bourgeois lettré, ironique et frondeur, plus conservateur en politique qu'en religion. Cependant, même en politique il n'obéit qu'en critiquant, il est vrai qu'il critique en souriant. Fils d'un procureur au Châtelet, avocat, très répandu parmi la société parlementaire, il en partage les préventions et les aversions. Parmi la génération philosophique du XVIIIe siècle commençant, il occupe un rang estimable : ami de Boileau, biographe de La Fontaine, admirateur intransigeant et correspondant assidu de Pierre Bayle, défenseur du jeune Arouet, lié au président Bouhier, Mathieu Marais est un observateur avisé mais prudent qui estime qu'« il ne faut pas écrire contre ceux qui peuvent proscrire[281] ».

Buvat et Marais reproduisent sans se lasser tout ce qui leur semble digne d'être consigné dans leurs journaux : anecdotes, chansons, bons mots, scandales, cérémonies, tous ces riens fugitifs que la vie fait éclore, qu'elle colore, parfume et emporte sans laisser d'autre trace que celle d'une mention rapide dans le carnet d'un observateur. Barbier, autre avocat, n'a que vingt-cinq ans au début de la Régence et ouvre son *Journal* au mois

[280] *Journal de la Régence* (1715-1723) *par Jean Buvat*, édit. E. Campardon, 2 vol. in-8, Paris, 1865; par exemple l'éditeur intercale en juin 1717, (p. 278-281), trois pages qui se rapportent aux événements de juin 1718; il insère en décembre (page 348) un événement du mois de janvier précédent.

[281] *Journal et Mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV*, édit M. de Lescure, in-8, Paris, 1864. Après le lit de justice du 2 septembre 1715, on passe au 17 juin-10 septembre 1717 (p. 206-241) et de là au mois d'avril 1720 où commence le *Journal* (p. 242).

d'avril 1718, le jour de l'incendie du Petit-Pont. Dès lors, il aura les yeux ouverts sur tout ce qui survient dans la comédie humaine, jouée sur la scène de Paris. Barbier est du nombre de ceux qui n'osent pas toujours dire leur avis à voix haute, même à voix basse, mais qui en ont un et qui plutôt que de ne pas le dire du tout préfèrent l'écrire et font de leur journal leur confident. Selon lui « il faut faire son emploi avec honneur sans se mêler d'affaires d'État sur lesquelles on n'a ni pouvoir ni mission[282] », car « en général, il est toujours dangereux à un sujet de jouer avec son maître; il ne faut pas jouer de son mieux, crainte qu'il ne se fâche et qu'il ne jette les cartes au nez[283] ». L'esprit frondeur de Barbier se donne carrière sur deux points : la religion et les finances. La dilapidation des deniers publics l'indigne : « Notre pauvre argent! » soupire-t-il; la politique ultramontaine le met en gaieté, on a ici l'avant-goût des hautains sarcasmes du voltairianisme dans sa fleur : les cardinaux en conclave « se débattent crochetoralement[284] » ou bien « le pape fait un tour de calotte[285] ». Ce n'est encore que le voltairianisme en boutons.

C'est aussi un *Journal* que tient l'abbé Dorsanne, secrétaire du Conseil de Conscience, mais le plus diffus, le plus inextricable des journaux[286]. Villefore[287] a tenté de l'élaguer et l'opération vaudrait d'être reprise non pour supprimer mais pour canaliser une source trop copieuse et que son volume rend trouble et rebutante. Les notes du président de Blancmesnil ne font que confirmer ce récit chaotique qui est à l'histoire composée par Lafitau[288], ce que la loyauté abrupte et dénigrée est à la fourberie satisfaite et récompensée. Comme Dorsanne, Jean Buvat, Mathieu Marais et Barbier, et Saint-Simon lui-même, tous sont jansénistes; d'ailleurs, à les entendre, l'opinion publique est janséniste, et ceci n'est que trop vrai.

De sorte qu'il est impossible de faire l'histoire de la Régence

[282] *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1718-1763) *ou Journal de Barbier*, in-12, Paris, t. II, p. 32; février 1728.

[283] Barbier. *Journal*, t. V. p. 274.

[284] Barbier, *Journal*, t. I, p. 358.

[285] Barbier, *Journal*, t. II. p. 70.

[286] A. Dorsanne, *Journal, contenant tout ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus; avec des anecdotes pour connoître les intrigues et le caractère de ceux qui ont demandé la dite constitution*, 2 vol. in-4°, Rome (Paris). 1753.

[287] *Anecdotes ou mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, in-12. 1733, [par J. F. Bourgoing de Villefore].

[288] Lafitau, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, 2 vol., Avignon, 1737.

sans prêter longuement attention à la querelle religieuse qui déchirait l'Église et partageait les esprits en partisans et adversaires de la bulle *Unigenitus*. Chose surprenante, s'il est permis à l'historien de contester le patriotisme du Régent, la moralité de Dubois, la probité de Law, la loyauté de Cellamare, lui sera-t-il défendu de mettre en doute la modération de Clément XI et l'opportune intervention des Jésuites, de rendre justice à Noailles et de rendre hommage à Jean Soanen. Aucune décision canonique ne le lui interdit, assurément, mais l'indulgence apitoyée, moins que cela, la vérité rigide est dénoncée comme une complicité janséniste et un reproche détourné à l'adresse de ses vainqueurs. A ces appelants si orgueilleux dans leur intransigeante conviction, refusera-t-on même la justice, même la pitié! Vaincus supprimés, disparus, évanouis, encore veut-on qu'ils soient oubliés; à ce prix seulement il sera permis de ne plus les maudire.

Dans une querelle aussi passionnée et aussi prolongée que celle dont nous racontons la crise qui précipita l'issue, nous croirions oiseux de chercher à ressusciter des polémiques depuis longtemps abandonnées, aussi bien que de préjuger l'issue du conflit si l'Église de Rome n'avait compté au nombre de ses partisans la Compagnie de Jésus. De même que les jansénistes, qu'ils accablèrent, les jésuites ont trouvé des panégyristes pour célébrer leurs prouesses, glorifier leurs méthodes, applaudir à leurs stratagèmes; on peut, à deux siècles de distance porter sur la lutte et les lutteurs un jugement moins favorable; nous avons cru ne devoir à tous que la vérité, plus amère parfois que le dénigrement.

Une autre source moins abondante que les *Mémoires* et *Journaux* se trouve dans les *Correspondances*. Si elle se réduisait à celle de Madame, mère du Régent elle n'offrirait guère que des ordures, des extravagances et des ragots de la plus médiocre qualité. Plus variée, sans être telle qu'on la souhaiterait, la correspondance de la marquise de Balleroy nous a conservé un exemple de ces nouvelles à la main, écrites sans apprêt et souvent sans assez de scrupule, qui apportaient à la province les rumeurs du grand Paris, matière pittoresque sur laquelle s'exerçait l'imagination du lecteur, mais trop souvent aussi celle du correspondant émerveillé par le joli spectacle qui se déroule devant ses yeux. En adressant cette pâture à la jeune marquise, un de ses informateurs lui écrit : « Qu'en dites-vous, Madame, de la situation présente? Ne fournit-elle pas assez d'événements pour amuser dans la campagne? On n'a jamais vu la roue de la Fortune tourner avec tant de rapidité. » Mieux informée est une

correspondance anonyme, dont l'auteur à ses entrées à la Cour et qui saisit au passage bien des confidences, perçoit bien des indiscrétions que les événements se chargeront de vérifier.

Mais ce titre de correspondances semble devoir être réservé à deux dossiers d'une valeur hors de pair : les lettres de Dubois et celles d'Alberoni.

Dès 1815, M. de Sévelinges avait publié suivant un ordre chronologique, une série de lettres et de mémoires de Dubois jadis en la possession de Le Dran, son exécuteur testamentaire. Celui-ci les avait donnés en guise d'étrennes à un collègue, Gérard de Rayneval, de qui les tenait M. de Sévelinges. Ces pièces avaient été extraites des registres conservés au ministère des Affaires étrangères : Fonds d'Angleterre, tomes 277 et 278 (Dubois, I, II; 1716); Fonds de Hollande, tomes 310 et 311 et Fonds d'Angleterre, tomes 300 à 303 (Dubois, II, III, IV, V; 1717); Fonds de Rome.

Depuis cette époque, Lémontey, Ch. Aubertin, le P. Bliard et M. Em. Bourgeois ont consulté et tiré le plus heureux parti de cette riche correspondance qui, au début, est l'œuvre exclusive de l'abbé. A mesure que son influence s'affermit, ses vues s'étendent et sa correspondance prend un développement qui rend nécessaire le recours aux secrétaires. A partir de 1718, son écriture devient rare; dès 1719 elle cesse en général dans les pièces officielles, mais toujours et partout la pensée et le plus souvent l'expression continuent à être de lui; Destouches, Chavigny, Pecquet, Le Dran et le neveu Dubois se relayent pour tenir la plume sous la dictée du maître. Les archives ont conservé les témoins innombrables de l'activité de Dubois : papiers, lettres, rapports, mémoires, objet de recherches méthodiques au cours de ces dernières années, de la part d'un hagiographe, le P. Bliard, en vue d'un panégyrique, et de la part d'un historien, M. Em. Bourgeois, en vue de l'examen de la politique de la Régence. Ce dernier a fait connaître les fonds auxquels il a recouru aux Archives des Affaires étrangères.

Fonds *Angleterre*, tome 277, fol. 20 : Instructions de l'abbé Dubois allant à la Haye, jusqu'au tome 345 contenant les Instructions données à Chavigny, le 3 août 1723.

Fonds *Hollande*, tome 310 au tome 335; principalement pour la période octobre 1716 à janvier 1718.

Fonds *Espagne*, tome 249 au tome 330; principalement pour les années 1720 à 1723.

Fonds *Prusse*, tome 48 au tome 70; correspondance relative aux affaires du Nord.

Fonds *Russie*, tome 7 au tome 14; en tenant compte des pièces dispersées dans les fonds *Hollande, Prusse* et *Suède*.

Fonds *Rome*, tome 586 au tome 615; qui fournissent en partie le tome IIe du recueil de M. de Sévelinges.

Fonds *Turquie*, tome 61 au tome 65; fonds *Portugal*, tomes 54 et 55; fonds *Gênes*, tome 6; fonds *Parme*, tome 74; fonds *Venise*, tome 174; fonds *Saxe*, tome Ier et suppl.; fonds *Pologne*, tomes 170 et 171. Le fonds *Autriche* n'offre pas l'importance présumée d'après les intérêts dépendant de cette Cour où la France, à cette époque n'entretient qu'un représentant officiel dont l'insignifiance est complète. Tout ce qui importe de traiter à Vienne est confié aux envoyés de l'Angleterre, Stanhope, Schaub ou Saint-Saphorin.

A ces fonds distincts il faut ajouter certains fonds spéciaux des mêmes archives désignés sous le nom de *Mémoires et documents, recueils* de pièces de toute sorte utilement groupées, quoiqu'un peu au hasard. On y rencontre aux tomes 481 à 484 de *France*, toute la correspondance de Dubois relative au Congrès de Cambrai; aux tomes 312 et 1251 les pièces ayant trait au choix d'un confesseur jésuite pour Louis XV; aux tomes 1251 à 1253 quelques lettres et documents de Dubois désireux de devenir et de rester premier ministre; enfin au tome 1233, fol. 300, un fragment d'un *Journal de la main du Cardinal*, dont M. Em. Bourgeois signale une autre trace dans le catalogue à la vente Trémond, en 1852 : *fragment autographe de son journal qu'il tenait pour lui seul*. C'est une manière de réquisitoire contre Torcy et d'autres adversaires.

Au Dépôt de la guerre, se sont égarées quelques lettres à Berwick, commandant l'armée française en Espagne, en 1719; quelques autres sont signalées dans des collections privées.

Il faut revenir aux Archives des Affaires étrangères pour mentionner divers recueils auxquels la politique de Dubois n'est pas moins redevable. Dans le fonds *Mémoires et Documents*, le tome 87 d'*Espagne* contient un *Mémoire de M. de Montucla sur les négociations de la Quadruple Alliance et celles des années suivantes*, et dans la même série les tomes 140-143 renferment un important travail sur les *Négociations de la France pour le rétablissement de la paix entre la maison d'Autriche et la branche de Bourbon établie en Espagne*, par le premier commis Le Dran; où il examine différents points qui ont dû être débattus dans le cabinet de Dubois hanté par la pensée de regagner à la France l'alliance espagnole afin d'écarter le principal obstacle à l'obtention du chapeau. Le Dran traite 1° la question de la réconciliation entre l'Espagne et la maison d'Anjou; 2° celle du rapproche-

ment entre les branches d'Anjou et d'Orléans par les mariages franco-espagnols; 3° enfin, celle de l'établissement des Bourbons en Italie.

Dans les *Mémoires et documents*, les tomes 445 et 457 de *France*, contiennent (en double) des *Mémoires contenant quelques observations sur les anecdotes les plus importantes qu'il a recueillies dans différentes négociations depuis* 1712 *jusqu'au mois de mai* 1736, cet *il* n'est autre que Chavigny, le collaborateur assidu et lucide interprète de Dubois. L'autre collaborateur du cardinal, Le Dran, écrivit de sa main et donna à un ami un volume d'*Anecdotes sur l'élévation de l'abbé Dubois aux premières dignités de l'Église et de l'État*, in-4°, 1725. Trouvé dans l'inventaire de l'abbé de la Ville (guillotiné le 12 fructidor an III) le manuscrit relié en veau brun échut, sans nom d'auteur, à la Bibliothèque Mazarine (in-4°, H 2354) sous la rubrique : *Vie du cardinal Dubois*. Aubertin l'avait signalé, le P. Bliard en a tiré parti. Le commis Le Dran, le vicomte de Seilhac et le P. Bliard ont présenté avec plus de conviction que de succès le panégyrique de leur « grand homme » en qui le premier chérissait un bienfaiteur, le deuxième un compatriote et que le dernier présentait à ses lecteurs comme le marteau de l'hérésie.

Il va sans dire que les recueils contenant la correspondance de la diplomatie officielle, celle de d'Huxelles, de Châteauneuf, d'Iberville, de Saint-Aignan ne peut pas plus être négligée que les recueils d'*Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* et publiés, depuis 1884, par la Commission des archives diplomatiques.

La période historique comprise sous le nom de Régence est certainement une des plus favorisées de notre histoire moderne, car outre le travail auquel s'est astreint M. Em. Bourgeois dans les pièces d'archives qui viennent d'être énumérées, nous possédons les résultats de longues et fructueuses recherches faites en Espagne, vers 1890, dans les archives d'Alcala et de Simancas dont la substance a passé dans le tome deuxième de l'ouvrage consacré à *Philippe V et la Cour de France*. Malgré l'épisode connu sous le nom de « conspiration de Cellamare », la correspondance de cet ambassadeur avec le ministre d'État Grimaldo offre peu d'intérêt. Saisie lors de l'arrestation de l'ambassadeur elle n'est plus jamais sortie des archives des Affaires étrangères. Les *Memorie delle cose accadute* au même personnage sont conservés au British Museum et n'apportent que des informations de même ordre : nouvelles mondaines, disputes de rang et d'étiquette, pétition de la noblesse, affaire des légitimés. Cependant, le 13 août 1720,

rentré à Madrid, Cellamare composa, à la demande de Grimaldo, un long récit de la conspiration avec les noms et le degré de responsabilité de chacun. On lit par dessus ces mots : *Reservada solo para V. Mag. y la Reyna* (Sobre pedir à Chelamar una lista de los personages franceses que seguian el Partido espanol, en tiempo de la Regencia[219]). Archives de Simancas, *Estado*, liasses, 4320, 4323, 4326, 4329, 4331.

Ces mêmes archives conservent, liasse 4327, la correspondance de dom Feliz Cornejo, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, de 1715 à 1717. En outre, les liasses 4330, 4341, 4344, 4347, 4352 et la liasse 2733 des archives de Alcala de Henarès sont remplies de la correspondance de Laulès, « cet Irlandais qui rétablit les relations diplomatiques entre la France et l'Espagne après la guerre de 1719. Toutes les lettres de 1720 et 1721 semblent destinées à envenimer la haine de Philippe V contre le Régent et à lui faire illusion sur les dispositions de la France; on exagère les moindres désordres et représente le gouvernement du duc d'Orléans comme toujours prêt à crouler. Les lettres de 1720 ont un intérêt particulier, grâce aux faits précis qu'elles rapportent sur le luxe insensé, la cherté prodigieuse de toutes choses à Paris, aux beaux temps du système de Law, et les perturbations de toutes sortes qui en suivirent la décadence[220]. »

Enfin les archives de Simancas comptent vingt-sept liasses de pièces, 7513-7539, relatives au Congrès de Cambrai.

A ces documents viennent s'ajouter ceux dont W. Coxe a eu connaissance et qui lui ont servi à composer son *Histoire de l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, dans laquelle il a inséré nombre de lettres du Bubb, qui représenta l'Angleterre à Madrid pendant le ministère d'Alberoni.

Le nom de ce ministre nous transporte d'Espagne en Italie, car il faut reconnaître « qu'au moins pour le temps où Alberoni a été le maître de l'Espagne, sa correspondance n'abonde pas en renseignements neufs ou intéressants ». C'est que Alberoni avait substitué à la *via de Estado* la *via reservada* qui aboutissait directement au cabinet du Roi. Il faut donc chercher en Italie toute la correspondance privée et une partie du journal d'Alberoni conservés à Plaisance et publiés par M. Em. Bourgeois, en 1893, sous le titre de *Lettres intimes de J.-M. Alberoni adressées au comte J. Rocca, ministre des finances du duc de Parme*. A Naples où sont venues les archives des Farnèse, dès

[219] A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II. p. 579-583.
[220] *Ibid.*, t. II, p. 11.

1738, on lit dans les liasses 50 à 59 et 62 à 64 du fonds *farnesiana*, de nombreuses lettres du cardinal et des souverains de Parme. Enfin, M. A. Baudrillart a pu prendre connaissance d'une collection de minutes ou de copies, datées mais non signées formant une suite de lettres d'Alberoni au duc d'Ormond, relatives aux deux expéditions de 1719 sur l'Ecosse et sur la Bretagne. Elles permettent de déterminer très exactement la part de l'Espagne dans le soulèvement de cette province contre le Régent[291].

En Allemagne, des publications documentaires suppléent utilement à des éditions intégrales. Les livres de Weber, Arneth, Droysen, Doebner sont dans ce cas.

En Angleterre, deux séries de documents renferment la presque totalité des pièces relatives à la grande négociation qui occupa les premières années de la Régence : le *Public Record Office* et les papiers de lord Stair. Au *Public Record Office* le fonds *France* (de 1715 à 1723) comprend les volumes 346-369 et il faut consulter, pour la période correspondante les fonds *Holland* et *Germany*. Lord Mahon en avait tiré bon parti pour son *History of England from the peace of Utrecht to the peace of Versailles* 1713-1783 et avant lui W. Coxe, dans les *Memoirs of the life and administration of sir R. Walpole*. Les papiers de lord Stair conservés à Oxenfoord Castle ont fourni la matière de plusieurs publications. D'abord S. Hardwick, *Miscellaneous State Papers from* 1501 *to* 1726, en 1778, donna le *Journal* de Stair et sa correspondance avec Craggs, de 1717 à 1720; ensuite, en 1875, John Murray Graham publia *The Annals and Correspondance of the first and second Earls of Stair;* enfin, au cours d'un séjour prolongé, M. Wiesener analysa ou traduisit la correspondance de Stair avec Stanhope et ses compatriotes diplomates ou hommes d'État; il en sortit un livre remarquable : *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais d'après les sources britanniques*, les seules qui paraissent avoir été connues par l'auteur. Celui-ci a porté si loin l'exclusivisme à l'égard des documents non anglais qu'il n'a même pas recouru au *Journal* de Dangeau pour certaines vérifications chronologiques élémentaires.

Cette énumération détaillée et, néanmoins, sommaire présente une vue d'ensemble des sources documentaires auxquelles l'auteur a recouru; il n'y faut voir ni une bibliographie de l'histoire la Régence ni autre chose qu'une première initiation proposée au lecteur et comme un fil placé entre ses mains pour se

[291] *Ibid.*, t. II, p. 14.

guider dans l'étude d'une période historique. La table des matières permettra, au moyen de l'ordre alphabétique, de retrouver les titres des ouvrages cités. Ces titres ont été presque toujours transcrits entièrement ou abrégés de façon à demeurer reconnaissables, cette méthode a semblé préférable à celle des renvois devenus énigmatiques sous prétexte de brièveté. On s'est interdit, sauf quelques très rares exceptions, la transcription en note de citations, souvent curieuses et utiles, mais encombrantes et onéreuses. L'illustration du texte par des estampes du temps a dû être abandonnée pour les mêmes raisons.

Tel quel, ce livre contient, dans notre pensée, le premier chapitre d'une *Histoire de la Révolution française*.

H. Leclercq.

CHAPITRE I[er]

Le Testament du Roi

(Février 1712 — Août 1715)

Le Roi. — Le Dauphin. — Mort du duc de Berry. — Inaptitude du roi d'Espagne. — Les bâtards légitimés habilités à la succession. — La tradition constante. — Déclaration de l'habilité des bâtards. — Solitude morale du Roi. — Le duc du Maine. — Le roi d'Espagne. — Le duc d'Orléans. — Cabale formée contre lui. — Projet de lui enlever la Régence. — Dépôt du testament par le Roi. — Dispositions du testament. — Peu d'illusions que conserve le Roi à cet égard. — Dépôt du testament. — La santé du Roi. — Prétentions de Philippe V à la régence, peu encouragées par la cabale des princes. — Premiers rapports de Georges I[er] avec le duc d'Orléans. — L'envoyé de Georges I[er]. — Politique française de 1713 à 1715. — Politique anglaise de 1714 à 1715. — Instructions secrètes de lord Stair. — Il s'abouche avec le parti du duc d'Orléans. — Comment composé. — Procédés blessants de lord Stair. — Il parie la mort du Roi pour le mois de septembre, et poursuit son intrigue avec le duc d'Orléans. — Offres du roi d'Angleterre au duc d'Orléans. — Première apparition de l'abbé Dubois.

Louis XIV se survivait. Depuis l'hiver tragique de 1712, la Cour de France ne connaissait plus ni fêtes ni cérémonies. Le *Journal* du marquis de Dangeau donne l'impression pesante de cette existence monotone et mécanique. Chaque jour, quelquefois deux fois par jour, le Roi tient un de ses conseils, il entend la messe, dîne chez Mme de Maintenon ou bien y passe quelques moments, promène dans ses jardins qu'il embellit sans cesse, ou encore va courre le cerf. Versailles, Marly, Rambouillet, Fontainebleau sont comme les quatre points cardinaux entre lesquels s'écoule la vie laborieuse du vieillard qui « ne veut pas que ses voyages lui fassent perdre aucun conseil[1] ». Parfois il se dirige vers Saint-Cyr à l'heure de vêpres, se rend à la chapelle et psalmodie le verset alternativement avec le chœur. Rentré à Le Roi

[1] *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, édit. E. Soulié et L. Dussieux, in-8, Paris 1858, t. XV, p. 164, (1714).

Versailles, il gagne l'appartement de Mme de Maintenon et, comme il aime la musique avec passion et chante volontiers, il demande à Mlle d'Aumale ses airs favoris et fredonne une vieille chanson à boire :

Vive Bacchus! vive Grégoire!
A tous deux honneurs sans fin.
Vive Grégoire!
Pour nous verser à boire.

Avec Mme de Caylus et Mme d'Auxy, Mlle d'Aumale joue *Esther* par morceaux détachés, ou bien elle chante en s'accompagnant avec la basse de viole et la flûte[2]. Parfois, pour s'égayer, le Roi fait jouer par ses musiciens le *Bourgeois gentilhomme* ou quelques actes de Molière. L'après-dînée s'achève ainsi, mais les soirées sont interminables dans le désœuvrement d'une intimité trop guindée pour être amicale. Ce qui reste de la famille royale se réunit dans le *Sanctuaire*, chez Mme de Maintenon, pour l'après-souper. « On parle beaucoup du passé, mais on ne dit mot du présent, ni de la guerre ni de la paix; on ne parle pas davantage des trois Dauphins et de la Dauphine, pour n'y pas faire penser le Roi. Dès qu'il se met à en parler, nous dit Madame, vite je cause d'autre chose en feignant de n'avoir pas entendu[3] ». On passe des limons, des orangeades; un petit concert où quelques comédiens viennent un instant distraire. Le Roi « se fait raconter ses chasses par le comte de Toulouse, qui lui décrit aussi la façon dont il arrange ses maisons et aménage ses forêts[4] », notamment Rambouillet dont Louis XIV s'est épris[5]; « avec les princesses il s'entretient de leurs maisons[6] » ou bien il apaise les querelles et fait taire les jalousies. Le maréchal de Villeroy, seul étranger à la famille royale admis dans le *Sanctuaire*, rappelle les prouesses du jeune temps et Madame, par son bavardage, réussit quelquefois à faire rire son beau-frère[7] qui connaît l'af-

[2] O. d'Haussonville et G. Hanotaux, *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, t. I, *Notice biographique*, in-8, Paris, (1902), p. LXII-LXV.

[3] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 24 mars 1712, dans *Correspondance de Madame*, édit., E. Jaeglé, in-8, Paris, 1890, t. II, p. 173.

[4] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 16 décembre 1712, *op. cit.*, t. II, p. 190; Saint-Simon, *Mémoires*, in-8, Paris, 1905, t. VII, p. 105.

[5] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 165, (1714).

[6] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 16 décembre 1712, *op. cit.*, t. II, p. 190.

[7] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 19 mars 1712, *op. cit.*, t. II, p. 173; Versailles, 16 décembre 1712, *op. cit.*, t. II, p. 190.

fection jalouse mais sincère que lui porte cette virago. « De toute la famille royale, a-t-elle coutume de dire, le Roi est encore celui qui a meilleur cœur. S'il mourait tout serait sens dessus dessous, car nulle part il n'y a amitié ni confiance, quelque proche parent qu'on soit[8] ».

De toute la descendance légitime du Roi, il ne restait que le Dauphin, un enfant malingre, dont le visage rappelait absolument celui de sa mère[9] qu'il avait failli suivre dans la mort. Pendant que neuf médecins s'empressaient autour de son frère aîné, atteint du même mal que lui, et le tuaient à force de saignées et d'émétique, leur gouvernante, Mme de Ventadour, défendait le puîné, le tenait chaudement et, avec du vin et des biscuits, lui sauvait la vie[10]. Il vivait donc, mais si délicat et si frêle que, n'osant le faire pleurer en le contrariant, on lui passait toutes ses volontés[11]. La vieille Madame, qui le trouve fort mal élevé, le dépeint avec « de très grands yeux noirs, le visage rond, une jolie petite bouche qu'il tient cependant un peu trop souvent ouverte, un nez si bien fait qu'il serait difficile d'imaginer mieux, de jolies jambes ainsi que les pieds; en somme, plutôt joli que laid[12]. » Le Dauphin

De nouveaux deuils vinrent frapper la famille royale : le duc d'Alençon mourut en bas-âge[13], et la santé de son père, le duc Berry, miné par une fièvre lente[14], donnait de l'inquiétude. Ce Berry était un excellent prince, ignorant à ne savoir rien, absolument rien, sachant à peine qu'il était lui-même[15], colère, opiniâtre, débauché, paresseux et gourmand, mais avec tout cela le meilleur homme du monde quand on ne le contrariait pas[16]. A la suite d'un accident de chasse, il fut saisi de frissons, pris de vomisse- Mort du duc de Berry

[8] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Marly, 19 novembre 1712, *op. cit.*, t. II, p. 189.

[9] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Marly, 17 avril 1712, *op. cit.*, t. II, p. 176.

[10] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 10 mars 1712, *op. cit.*, t. II, p. 170.

[11] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 27 octobre 1714, *op. cit.*, t. II, p. 222; en 1714, il eut des convulsions, *Mme de Maintenon à Mme Ursins*, 19 août, dans le recueil Bossange, t. III, p. 101.

[12] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 18 novembre 1714, dans *Correspondance*, édit., G. Brunet, t. I, p. 152-153.

[13] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 16 avril 1713, dans *Correspondance*, édit., Jaeglé, t. II, p. 195.

[14] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 16 avril 1713, *op. cit.*, t. II, p. 195.

[15] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 21 mai 1712, *op. cit.*, t. II, p. 179.

[16] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 136, (1714).

ments et mourut en peu de jours (4 mai 1714)[17], laissant sa femme grosse d'un enfant qui ne vécut que douze heures[18]; enfin, la reine d'Espagne mourut elle aussi[19].

Inaptitude du roi d'Espagne

Sous ces coups répétés, Louis XIV prévit l'extinction prochaine de sa race et songea à y pourvoir. Il ne lui était pas possible de faire état des droits que Philippe V tenait de sa naissance puisque la renonciation solennelle qu'il en avait fait était la garantie de la paix conclue depuis peu de temps à Utrecht[20]. Sans doute, le roi d'Espagne n'était aucunement persuadé de la validité de son engagement et, à la nouvelle de la mort de son frère Berry, son premier soin avait été d'envoyer à Marly le cardinal del Judice avec mission de revendiquer son droit éventuel à la régence du royaume[21]; mais les Anglais avertis de cette démarche avaient fait des représentations[22] et LouisXIV n'avait pu moins faire que de renvoyer le cardinal sans l'entendre[23].

Les bâtards légitimés habilités à la succession

A défaut de descendance directe, le Roi trouvait des héritiers légitimes dans la famille d'Orléans et dans la branche de Condé; c'était le sang de France, mais les princes dans les veines desquels il coulait étaient méprisés ou dédaignés et devaient bientôt, élevés au pouvoir, achever de perdre l'ombre de respect qu'on leur témoignait encore. Leur indignité ou leur insuffisance d'une part, et, d'autre part, la tendresse qu'il ressentait pour ses bâtards entraînèrent Louis XIV à une décision hardie. Non content de les combler d'honneurs et de richesses, le Roi avait légitimé le duc du Maine et le comte de Toulouse, et marqué leur rang après les princes du sang, avant les princes étrangers et les ducs

[17] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 134-140.

[18] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 167, Saint-Simon, *Mémoires*, in-12, Paris, 1905, t. VII, p. 55. Le Roi s'était rattaché à l'espoir d'avoir un prince, mais ce fut une fille.

[19] Elle était sœur de la duchesse de Bourgogne, elle mourut le 14 février 1714, voir L. Perey [L. Herpin]. *Une reine de douze ans, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne*, in-8, Paris, 1905.

[20] M. R. de Courcy, *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, in-8, Paris, 1889; E. Kirkpatrik de Closeburn. *Les renonciations des Bourbons et la succession d'Espagne*, in-8, Paris, 1907; S. de Bourbon, *Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume*, in-8, Paris, 1914.

[21] *Grimaldo au cardinal del Judice*, 23 mai 1714, dans M. R. de Courcy. *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, in-8, Paris, 1891, p. 171.

[22] *Lord Bolingbroke à M. de Torcy*, Londres, 9 août 1714, dans *Lettres de Henri Saint John, vicomte de Bolingbroke*, in-8, Paris, 1808, t. II, p. 414.

[23] *Louis XIV à Philippe V*, Versailles, 14 août 1714, dans M. R. de Courcy. *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 190, *British Museum*, ms. 8756, *Mémoires inédits* du prince de Cellamare, 1re partie, fol. 10; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 256; 5 octobre 1714.

et pairs. Cette complaisance fut étendue aux fils du duc du Maine, enfin, au mois de juillet 1714, le Roi déclara ses bâtards aptes à succéder à la couronne à défaut d'héritiers légitimes.

La tradition constante

Or, à défaut de constitution écrite qui n'existait nulle part[24], le royaume de France reconnaissait l'existence de certaines règles de droit public traditionnelles, supérieures à toute atteinte et désignées sous le titre de « lois fondamentales », dénomination superbe mais vague, personne n'ayant jamais vu le texte ni jamais su le nombre de ces lois. Tout au plus croyait-on que les lois fondamentales concernaient l'hérédité dynastique, l'incapacité et l'exclusion successorale des femmes, le droit des aînés, l'inaliénabilité du domaine royal. L'inhabilité des bâtards à la Couronne avait force d'axiome et paraissait ne pouvoir même pas être l'objet des entreprises de l'arbitraire le plus audacieux.

Si incertaine pour tout le reste, la notion de « loi fondamentale » semblait précise et inébranlable dès qu'il était question de la succession royale, laquelle, suivant les légistes, n'était pas « héréditaire ni paternelle, mais légale et statutaire, de sorte que les rois de France sont simplement successeurs à la Couronne par vertu de la loi et coutume générale de France[25] ». Les jurisconsultes apportaient maints exemples montrant que ladite succession ne pouvait être empêchée par « exhérédation, confiscation, indignité ou cas que ce fût[26] ». C'était de cette tradition constante que méditait de s'affranchir Louis XIV.

Déclaration de l'habilité des bâtards

Toute l'affaire avait été conduite en grand secret. Dans l'aprèsdînée du 28 juillet 1714, les courtisans apprirent, sans surprise, que le Roi travaillait avec le chancelier[27]; le lendemain, ils surent que le Premier Président et le procureur général avaient été mandés « pour une affaire de très grande importance et qu'on ne sauroit que le lendemain »; vers le soir, il « transpira » que les Légitimés recevaient « le rang de princes du sang dans toute son étendue[28] ».

Ce jour-là, le président de Maisons fit prier le duc de Saint-Simon « de venir sur-le-champ chez lui à Paris ». Le duc trouva le président tenant conseil avec le duc de Noailles. « Du premier

[24] A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I. *Les mœurs politiques et les traditions*, in-8, Paris, 1885, t. I, p. 187-188.

[25] De Lhommeau, *Maximes générales du droit français*; sur la maxime 6e; dans J. Hitier, *La doctrine de l'absolutisme*, in-8, Paris, 1903, p. 117.

[26] J. du Tillet, *Recueil des guerres et traictez d'entre les Roys de France et d'Angleterre*, in-fol., Paris, 1602, p. 197.

[27] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 199; 28 juillet 1714.

[28] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 200; 29 juillet 1714.

coup d'œil je vis, raconte-t-il, deux hommes éperdus, qui me dirent d'un air mourant, mais après une vive quoique courte préface, que le Roi déclarait ses deux bâtards et à l'infini leur postérité masculine vrais princes du sang... capables de succéder à la Couronne au défaut de tous les autres princes du sang. A cette nouvelle, dont le secret s'était conservé sans la plus légère transpiration, les bras me tombèrent. » Après avoir bien pesté, les trois personnages reconnurent qu'il n'y avait point de remède à l'événement et nulles mesures à prendre. Saint-Simon, craignant que son absence n'eût été remarquée, regagna Marly en grande hâte, s'y glissa vers l'heure du souper du Roi. « J'allai droit au salon, dit-il, je le trouvai très morne. On se regardoit, on n'osoit presque s'approcher, tout au plus quelque signe dérobé ou quelque mot en se frôlant coulé à l'oreille. Je vis mettre le Roi à table, il me sembla plus morgué qu'à l'ordinaire, et regardant fort à droite et à gauche. Il n'y avoit qu'une heure que la nouvelle avoit éclaté[29], la bombe étoit tombée tout-à-coup sans que personne eût pu s'y attendre, chacun se jeta ventre-à-terre comme on fait aux bombes[30]. » Mais à chose sans ressource il faut prendre son parti et, dès que le Roi fut à table, le duc de Saint-Simon se rendit chez le duc du Maine et lui fit son compliment. Le Parlement enregistra l'édit, la Cour murmura en silence, Paris se déchaîna sans bruit; en réalité l'événement passa presque inaperçu et Madame, loin de blâmer, approuva. « Du moment, dit-elle, que nous avons dans notre famille la sœur du duc du Maine et du comte de Toulouse[31], je préfère qu'on les élève plutôt qu'on ne les abaisse[32] ».

Tandis que Louis XIV se justifiait à ses propres yeux en exposant « qu'il regardoit comme un devoir indispensable envers ce nombre innombrable de peuples composant ce grand royaume de ne pas les laisser exposés aux troubles et à l'ambition qui déchireroient infailliblement les entrailles de l'État, si la succession à la Couronne ne se trouvoit pas réglée et établie[33] », tandis

[29] Saint-Simon. *Mémoires*. in-12, Paris, 1905, t. VIII, p. 77-79.

[30] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 201; 29 juillet 1714.

[31] Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, mariée le 18 février 1692 à Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres. Saint-Simon, *Mémoires* (1905). t. VII. p. 83.

[32] *Madame à la raugrave Louise*. Fontainebleau, 2 septembre 1714. *op. cit.*, t. II. p. 321.

[33] Isambert, Decrusy et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises*, in-8, Paris, 1830, t. XX. p. 619, suiv. : Édit qui, en cas de défaillance des princes légitimes de la maison de Bourbon, appelle à la succession du trône les princes légitimés, 28 juillet 1714.

que le président de Maisons faisait fête dans son hôtel aux deux légitimés, Saint-Simon donnait libre cours, derrière sa porte bien fermée et la plume à la main, à son indignation. Elle compterait pour peu de chose s'il ne se trouvait avoir exprimé avec une précision rigoureuse, (résultat probable de ses entretiens), la situation juridique créée par le nouvel édit.

« Que les rois, dit-il, soient les maîtres de donner, d'augmenter, de diminuer, d'intervertir les rangs, de prostituer à leur gré les plus grands honneurs, comme à la fin ils se sont approprié le droit d'envahir les biens de leurs sujets de toutes conditions et d'attenter à leur liberté d'un trait de plume..., c'est le malheur auquel la licence effrénée des sujets a ouvert la carrière... Ce renversement général, qui rend tout esclave... accoutume bientôt à vouloir tout ce qu'on peut. Un prince arrivé et vieilli dans ce comble extrême de la puissance, oublie que sa couronne est fidéi-commis qui ne lui appartient pas en propre et dont il ne peut disposer, qu'il l'a reçue de main en main de ses pères à titre de substitution, et non pas de libre héritage, conséquemment qu'il ne peut toucher à cette substitution[34]. »

Le 2 août, les nouveaux princes du sang prirent séance au Parlement, à la grand'chambre[35]. Ce jour-là même, à Marly, Louis XIV écrivit son testament[36]. Il vieillissait et son entourage commençait à craindre qu'il ne lui restât que peu de temps à vivre. Les revers de fortune et les catastrophes domestiques succédant à une prospérité inouïe l'avaient respecté dans son intelligence et sa volonté, mais la nature succombait. La perte du duc de Bourgogne lui imposait de nouveau la charge d'une part du gouvernement que ce prince avait assumée; la disparition de la duchesse de Bourgogne laissait un vide impossible à remplir et tout l'art de Mme de Maintenon, les prévenances de Mlle d'Aumale, le gazouillement de la jeune Jeannette de Pincré, la verve piquante du duc du Maine n'y pouvaient rien désormais; le ressort de cette âme si forte se détendait un peu plus chaque jour.

Solitude morale du Roi

Le duc du Maine prodiguait au Roi ses assiduités, l'entretenait du détail de ses grandes charges, le persuadait de son désintéressement, de sa piété, de son zèle pour le service, enfin le distrayait

Le duc du Maine

[34] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 89-90.

[35] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 202-203, additions, et Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 95-96; J. Buvat, *Journal de la Régence*, édit. Campardon, in-8, Paris, 1865, t. I, p. 503-510.

[36] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 623 : Testament de Louis XIV (nous le donnons au chapitre IV°). Pour l'emploi de la journée du 2 août 1714, voir Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 202.

par ses contes, ses plaisanteries fines auxquelles il excellait avec un tour charmant et si aisé que l'art y semblait étranger et l'intention absente; en même temps ce prince relevait d'un mot un ridicule, sans insistance et comme à regret, ou bien le pressait jusqu'à en faire jaillir la bouffonnerie, mais avec mesure encore et toujours suivant le temps, l'occasion, l'humeur du Roi qu'il connaissait bien et dont il savait ce que la tendresse, ou même la faiblesse pour lui, permettait de dire en sa présence. Mme de Maintenon favorisait en toutes choses cet élève qu'elle considérait comme un fils et à qui elle souhaitait tout ce que l'ambition la plus large pouvait souhaiter. Elle appréhendait au moins autant que lui un avenir qu'ils pressentaient prochain où la main puissante qui les soutenait viendrait à manquer; quant au Roi, s'il devinait ces pensées et ces manèges, sa longue expérience du pouvoir lui laissait entrevoir l'inutilité des plus sages précautions. Quelques jours après la promulgation de l'édit du 28 juillet, il ne put se retenir de dire au duc du Maine : « Vous l'avez voulu, mais sachez que quelque grands que je vous fasse, et que vous soyez de mon vivant, vous n'êtes rien après moi, et c'est à vous après à faire valoir ce que j'ai fait pour vous, si vous le pouvez[37] ». Celui à qui s'adressait cet avertissement ne le pouvait pas. C'était un gentilhomme agréable et habile à qui manquaient deux vertus : la franchise et le courage; on l'avait vu à l'armée insuffisamment brave, on le verrait poltron à la grand'chambre. L'étoffe manquait.

Le roi d'Espagne

Ses rivaux cependant paraissaient peu redoutables. Le premier vivait hors de France, régnant sur l'Espagne depuis 1701. « Prévenu de gravité dès le ventre de sa mère », il parlait peu et lentement, avec une sorte d'effort. Élève de Fénelon et de Beauvilliers, il n'avait jamais éprouvé la prétention de marcher sur les traces de son frère aîné, le duc de Bourgogne. « Né pour être réduit au rôle de sujet », docile et passif, il avait désappris l'action, abdiqué sa personnalité. Quand la politique eut besoin de lui, il n'avait pas vingt ans et le caractère était si complètement dissous qu'on ne trouva qu'une ombre. La royauté l'accabla, l'Espagne l'abrutit. Sans être imbécile il en donna l'impression. Brave à la guerre, il allait au feu comme un soldat à condition qu'on lui dit d'y aller, si on lui avait dit de se cacher il se fut caché. La chasse était son unique passion, il s'y ruait avec frénésie; pour le calmer on le maria; il abandonna le gouvernement

[37] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 106; édit de Boislisle, t. XXV, p. 17.

à la Reine qui sauva sa couronne et régna à sa place, mais il la tua de grossesses. Dès qu'elle fut morte, il retourna chasser, rencontra le cortège qui transportait le cadavre à l'Escurial et, suprême témoignage d'affection, ralentit la chasse et arrêta son cheval pour regarder passer le convoi[38]. Il ruminait à ce moment quelle princesse remplacerait la défunte, et un rival si préoccupé semblait devoir faire bon marché de ses droits à la régence. Cependant il n'avait prononcé que contraint la renonciation exigée de lui à Utrecht et la tenait pour extorquée et inexistante, le prétendu droit qu'il pensait tenir de sa naissance étant si essentiel à sa personne que, le voulût-il de bonne foi, il ne pouvait s'en dépouiller. Et ce droit lui imposait un devoir d'ordre surnaturel : il devait conduire les âmes de ses sujets à la béatitude éternelle, leur épargner les erreurs, les impiétés, les scandales qui compromettraient leur salut et dont le duc d'Orléans promettait de tolérer ou même d'encourager les funestes exemples.

Le duc d'Orléans

Celui-ci, — le deuxième rival — était un autre homme. Il atteignait la quarantaine et décourageait l'indulgence. Grandi au milieu des mignons de son père et initié à leurs infamies, mal défendu par sa mère, souillé peut-être par son précepteur, le duc d'Orléans avait reçu en partage tous les dons de l'intellignce, toutes les curiosités de l'esprit, une bonté réelle et expansive, une bravoure, une endurance et des talents qui avaient brillé à la guerre. Sa dépravation morale déconcertait ses contemporains, indignait la foule, attristait sa mère et inspirait au Roi un dégoût marqué pour ce « fanfaron de vices »; dégoût qui s'ajoutait à des impressions plus anciennes. Instruit jusque dans le plus petit détail de ce qui concernait sa famille, Louis XIV savait l'ambitieux désir de régner que nourrissait son neveu, désir que le duc de Bourgogne avait pénétré[39]. Ne voyant aucun jour en France pour satisfaire son ambition, Philippe d'Orléans s'était rabattu sur l'Espagne, guettant l'occasion propice[40], escomptant des chances qui lui échappèrent et revêtant à ce jeu une certaine allure de conspirateur[41]. Disgrâcié après deux brillantes campagnes, rentré à Paris, toléré à Versailles, il était celui qu'on

[38] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 85; *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 11 mars 1714, *op. cit.*, t. II, p. 210.

[39] *Journal inédit de J.-B. Colbert, marquis de Torcy, pendant les années* 1709, 1710 et 1711, édit. Fr. Masson, in-8, Paris, 1884, p. 194.

[40] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du Cardinal Fleury*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 200, note 1.

[41] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, Philippe V et le duc d'Orléans, in-8, Paris, 1898, p. 55-94.

peut soupçonner des pires desseins, accuser des crimes les plus noirs. La mort de la Dauphine, du Dauphin et de leur fils le rapprochait du trône, on la lui imputa[42], dès lors il ne mourut personne à la Cour qu'on ne l'en accusât[43] et s'il laissait vivre un enfant en bas-âge qui paraissait rendre ses forfaits inutiles, ce n'était que calcul, disait-on, pour empêcher le retour en France du roi d'Espagne[44]. Louis XIV affectait du mépris pour ces clabauderies[45], mais les vices affichés du duc d'Orléans, ses débauches publiques lui inspiraient pour son neveu un éloignement insurmontable et le rendait indigne, à ses yeux, de la garde d'un roi mineur et du soin de son éducation[46].

Si, chez Philippe V, la volonté paraissait dissoute, chez Philippe d'Orléans elle était pourrie. Tous les entraînements lui plaisaient moins encore par faiblesse de caractère que par dégénérescence physique. Adulte et vigoureux, il succombait avant tout excès, un seul verre de vin suffisant à troubler sa raison. L'ivrognerie lui répugnait, cependant il s'énivrait afin de faire « le bon drolle » et, pris de vin, perdait toute notion de ses paroles et de ses gestes[47]. La débauche, l'inconduite et le blasphème ne lui suffisant plus il avait roulé jusqu'à l'orgie, l'inceste et l'athéisme[48].

Connaissant les limites de son tempérament, au lieu d'en déplorer et d'en surveiller la faiblesse, il s'en infatua et la débrida; il érigea la débauche en principe, méprisa les bienséances, bafoua la probité chez les hommes et la pudeur chez les femmes, pour aboutir à cette conclusion que tout n'est en ce monde qu'artifice et mensonge, perfidie et préjugé. Ce fut avec ce bagage qu'il se produisit dans une Cour où le vice se dissimulait mais prospérait. Robuste et de mâle apparence, son rang l'eût dispensé d'être beau et gracieux pour suivre la carrière des succès liber-

[42] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 21 février 1712, *op. cit.*, t. II, p. 168.

[43] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 10 mars 1712, *op. cit.*, t. II, p. 170.

[44] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 10 mars 1712, *op. cit.*, t. II. p. 170-171.

[45] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 20 février, 8 avril 1712, *op. cit.*, t. II, p. 168, 175.

[46] Ém. Bourgeois, *La diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Ses débuts. Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois*, 1716-1718, in-8, Paris, 1909, t. I, p. 5-8.

[47] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 21 février, 14 avril 1712, *op. cit.*, t. II, p. 168-169, 175.

[48] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Versailles, 27 mars 1712, *op. cit.*, t. II, p. 174.

tins, vigoureux et ardent, il courait les aventures sans délaisser sa femme et défrayait la chronique avec ses bâtards tandis que la Gazette enregistrait les naissances de ses filles.

Le plaisir l'attirait moins que le scandale, et du scandale il recherchait l'éclat tapageur comme la plus sûre garantie d'une bravade adressée à l'opinion publique, d'un défi jeté à la morale commune. Cette préoccupation l'entraîna à des excès étranges et monstrueux qui révoltèrent et où il se complut; dès lors, il souhaita éclipser les pires débauchés, les dépasser en outrances de toutes sortes et en impiétés d'un ragoût nouveau et inconnu, choisissant les jours les plus consacrés par la piété chrétienne pour tenir les discours et combiner les orgies les plus criminels. Bien qu'il fît profession de n'estimer personne, un sentiment de modestie qui ressemblait au respect le saisissait au souvenir des libertins fameux, il les considérait comme ses maîtres et ses modèles, désespérant d'atteindre à une si rare perversité. Le grand prieur de Vendôme obtenait de la part de ce blasé une sorte de culte et un sentiment de déférence ressemblant à de la vénération; c'est qu'au cours d'une longue vie et chaque soir, depuis plus de quarante ans, Vendôme s'était couché ivre.

La disgrâce qui suivit ses louches manigances en Espagne le ramena au Palais-Royal, oisif, inquiet, curieux. La chimie l'attira et des sciences naturelles, alors si vagues, il passa de plain-pied aux sciences occultes, c'était encore une manière de provocation! Brave devant l'ennemi, une fausse idée de courage le jeta dans les évocations et les diableries; car cet athée était crédule, niait Dieu et confessait Satan jusqu'à espérer de le voir et de le faire parler. Il s'y appliqua, passant des nuits entières dans des taudis, se livrant à de puériles et répugnantes supplications, sans résultat. Déçu mais non dégoûté, il s'adonna aux plus abjectes supercheries de la divination n'ayant désormais qu'un désir : acquérir la preuve que Dieu n'est pas, car il était trop intelligent pour ne pas sentir que nier n'est pas supprimer. Il ne voulait plus croire, il ne savait plus croire et cependant son incrédulité n'était qu'un doute et ce doute, dans les deux sens, l'importunait. Quand il eut épuisé les expériences, il conclut que si l'existence de Dieu échappait à la preuve positive, son inexistence y échappait aussi et, loin de reconnaître l'infirmité de sa raison, il pensa découvrir cette preuve qui le fuyait. Une âme mortelle arrangeait tout et la disparition complète de l'être humain, son anéantissement, le soustrayait à cette Providence qu'on reléguait dans une impuissante solitude. Nouvelle déception! Après de longs raisonnements, le prince dut s'avouer que si cette âme mortelle

existait, il ne pouvait la concevoir. Ainsi, d'expérience en expérience, il traversait tous les systèmes; le déisme lui sembla un refuge, après l'avoir parcouru, il y renonça. Saint-Simon qui eut pour Philippe d'Orléans une manière d'attachement où l'affection avait peu de place et la vanité beaucoup, ne se méprenait guère sur cette incrédulité ostentatoire. Ces prêtres, ces capucins, ces moines que le prince, alerte et dispos, faisait trophée de tant mépriser, à qui il prodiguait les plus plates injures et les plus viles calomnies, s'il s'était senti malade et avait vu sa vie en péril, il se fut jeté entre leurs mains et prosterné à leurs pieds. Toujours le « fanfaron de vices ».

Tout était contraste et contradiction dans cette nature. Sa bravoure lui faisait affronter les balles et dédaigner les poignards parce que son fatalisme l'avait persuadé que rien ne pouvait le soustraire au destin. Son incrédulité s'arrangeait d'une croyance très ferme à la prédestination; quoiqu'il pût faire, disait-il, son sort était décidé : élu ou réprouvé. Sa politesse admettait des interruptions que remplissait le débordement d'un langage d'une grossièreté inexprimable. Son rang lui imposait des devoirs de bienséance dont il s'acquittait avec décence sauf à publier au moyen de quel détour il s'y dérobait. Il lui arriva une nuit de Noël, à Versailles, d'accompagner le Roi à l'office de matines et d'assister à la messe de minuit et aux deux messes qui suivent celle-ci; la Cour fut édifiée par l'application qu'il mit à suivre toutes les prières dans un livre; mais ce livre, c'était un Rabelais. Tout autre qui eût agi de cette façon l'eut tenue secrète, Philippe d'Orléans s'en vanta bien haut : fanfaronnade! Cependant Rabelais n'avait plus pour lui, depuis longtemps, l'attrait ou l'excuse de la découverte, et la musique de la chapelle du Roi, la meilleure qui fût en France, eut suffi à intéresser et à charmer un homme capable de composer, mais tout cela n'était que prétexte et occasion à scandaliser, il fallait faire l'impie et le « bon drolle ».

L'ennui, un incurable ennemi assombrissait cette Altesse, tour à tour éprise et rebutée des arts, des sciences ou des lettres. Peut-être n'avait-elle rien de plus que des aptitudes variées, sans aucun don supérieur : en rien elle ne dépassait la médiocrité de ceux qu'on nomme des « amateurs ». Sa physique consistait à employer quelques réactifs sur des métaux, sa chimie à cuisiner des élixirs, sa peinture n'a laissée aucune trace, ses illustrations de *Daphnis et Chloé* sont pitoyables; somme toute, elle n'a excellé en rien de ce à quoi elle a touché. La société ne l'attirait pas, elle l'importunait plutôt; le seul service que le prince lui demandait

était de le distraire un moment de son ennui. La guerre lui plaisait surtout par ce qu'elle apporte d'imprévu et la débauche par ce qu'elle apporte d'oubli; autres moyens de combattre l'ennui.

A peine découvre-t-on dans cette âme flottante, malsaine, un recoin salubre. Philippe d'Orléans était naturellement bon, il l'était jusqu'à la tendresse et jusqu'à la compassion. Sa mère, ses amis lui en faisaient un reproche et c'est que, chez lui, la bonté elle-même était corrompue par la faiblesse. On le voyait pratiquer le pardon des offenses non par esprit de miséricorde mais par indifférence pour l'injure. On l'entendait prodiguer les promesses non par désir d'apporter la joie ou l'espoir, mais par calcul pour se délivrer des solliciteurs. L'impudence avec laquelle il manquait aux paroles les plus solennelles lui avait nui plus que sa réputation de débauché et de blasphémateur. La tromperie lui était devenue si naturelle qu'on ne croyait plus ce qu'il disait; on ne croyait même plus le contraire de ce qu'il disait[49].

Cabale formée contre lui

Il n'était que trop aisé de desservir un prince tellement décrié. On accusa Mme des Ursins d'avoir poursuivi sa vengeance contre lui en répandant l'accusation d'empoisonnement[50]; plus tard on imputa cette noirceur à Mme de Maintenon désireuse de voir son élève sur le trône[51], mais il est bien hasardeux d'en décider car ces rumeurs, soi-disant recueillies par d'ardents adversaires, ne sont appuyées que sur leur témoignage isolé et fanatique. « Ces bruits ne pouvoient pas toujours durer; on se lasse enfin de dire et de parler de la même chose. Ils tomboient donc; mais tôt après ils reprenoient une nouvelle vigueur. On n'entendoit plus s'entretenir d'autre chose, sans savoir pourquoi cela avait repris[52]. » Parmi ceux qui entretenaient ces rumeurs on trouvait l'ambassadeur de Philippe V. C'était un Napolitain de grande naissance, le prince de Cellamare, neveu du cardinal del Judice. Après l'échec et le départ de celui-ci, Cellamare avait recueilli sa succession à la Cour de France où il parut sans éclat, mais avec une politesse et une réserve qui lui attirèrent les menues faveurs de Louis XIV. Assidu à Versailles, invité à Marly, Cellamare fut reçu chez Mme de Maintenon et bien accueilli par le duc du Maine.

Projet de lui enlever la Régence

La cabale, une fois en possession de l'édit qui habilitait les

[49] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, chap. XXVII.

[50] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Marly, 20 février 1712, *op. cit.*, t. II, p. 168.

[51] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Marly, 8 avril 1712, *op. cit.*, t. II, p. 175.

[52] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 100.

bâtards à la succession, ne perdit pas de temps pour obtenir du Roi un testament par lequel seraient renforcées les dispositions de l'édit; de sorte que non seulement la personne du Roi mineur serait soustraite à un prince décrié et suspect, mais encore elle serait remise en dépôt entre les mains d'un prince sur lequel la calomnie s'exerçait plus aisément que la médisance. Le vieux monarque hésita sur la conduite à tenir. Pour triompher de sa répugnance à deshériter son neveu, un long mémoire fut rédigé, probablement sous l'influence du marquis de Torcy. On cherchait à y établir que la disposition des régences ne se règle, en France, ni par les droits du sang, ni par la volonté des lois; on montrait ensuite quelle imprudence ce serait d'escompter la soumission des Parlements; ce qui s'était passé à l'occasion du testament de Louis XIII était suffisamment révélateur de ces dispositions subversives de gens dont « on savait par expérience combien le parchemin était souple quand on ne touchait pas à leurs gages ». Ensuite le mémoire recommandait au Roi, comme « la seule mesure convenable », la nomination, dès à présent, d'un régent par les États-Généraux. « Il est hors de doute, lisait-on, qu'une telle assemblée, convoquée pour ce seul objet, opérera sans trouble, se séparera sans résistance et fixera sur la tête la plus agréable au Roi une qualité au-dessus de toute atteinte[53]; » la personne du duc du Maine doucement suggérée aux membres des États eut été désignée sans doute.

La prévention contre le duc d'Orléans ne s'en tint pas là; elle suggéra l'institution d'un conseil de régence en une sorte de cour nationale qui serait composée d'un député de chaque Parlement et d'un délégué des États de chaque province. Le chancelier Voysin favorisait ce plan à tel point que, pour le faire aboutir, il n'hésitait pas à envoyer un homme à lui sonder sur ces questions les Cours étrangères. Mais Louis XIV, soit hostilité soit lassitude, adopta une méthode différente et résolut de consigner l'expression de sa volonté dans un testament. La journée entière du 31 juillet fut pluvieuse, le Roi ne sortit pas et retint le chancelier pendant de longues heures[54] employées sans doute à dicter la minute qu'il recopia ensuite de sa main. Le secret ne transpira point et la vie de Cour se poursuivit monotone et cérémonieuse. A quelques jours de là, le Dauphin tombe malade et « quoique cette maladie soit peu violente, la personne est si considérable qu'on ne laisse pas d'en être fort en peine[55] ».

[53] P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 14-15.
[54] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 201; 31 juillet 1714.
[55] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 208; 14 août 1714.

Un autre jour, le Dauphin « prend les chausses et en paroît encore plus joli[56] »; un dimanche, le 26 août, le Roi mande à Versailles le Premier Président, de Mesme, et le procureur général Daguesseau, il leur parle longtemps dans son cabinet. « On croit, note Dangeau, que c'est pour une affaire très importante et qu'on ne sait point encore[57]. »

Remise du testament par le Roi

Lorsque le Roi et les deux magistrats furent seuls, Louis XIV prit dans un tiroir un grand et gros paquet cacheté de sept cachets. « Messieurs, dit-il en le leur remettant, c'est mon testament; il n'y a qui que ce soit qui sache ce qu'il contient. Je vous le remets pour le garder au Parlement, à qui je ne puis donner un plus grand témoignage de mon estime et de ma confiance, que de l'en rendre dépositaire. L'exemple des rois mes prédécesseurs et celui du testament de mon père ne me laissent pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a point laissé de repos quoique j'aie pu dire. Ho bien! j'ai donc acheté mon repos. Le voilà, emportez-le, il deviendra ce qu'il pourra; au moins j'aurai patience et je n'en entendrai plus parler. » A ce dernier mot, qu'il finit avec un coup de tête fort sec, il leur tourna le dos, passa dans un autre cabinet et les laissa tous deux presque changés en statues. Ils se regardèrent glacés de ce qu'ils venoient d'entendre, et encore mieux de ce qu'ils venoient de voir aux yeux et à toute la contenance du Roi, et dès qu'ils eurent repris leurs sens ils se retirèrent et s'en allèrent à Paris[58]. »

[56] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 214; 24 août 1714.

[57] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 215; 26 août 1714.

[58] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 107; édit. de Boislisle, t. XXV, p. 18-19 : L'original du testament a disparu, mais il existe une copie figurée faite par Gilbert de Voisins lors de l'ouverture, le 2 septembre 1715 (*Arch. nat.*, carton K 137, n° 1b). L'original était « un acte en papier commun compris entre quatre feuilles, dont le dernier feuillet n'est point écrit, ledit acte finissant au milieu de la quatorzième page, recouvert d'une cinquième feuille de papier blanc, lequel paroît avoir été enfermé de toute sa grandeur sans être plié en une feuille de papier cacheté de sept cachets du cachet particulier du feu Roi, sur laquelle se trouvent ces mots qui paroissent de la main du feu Roi : *Ceci est notre testament*, et au-dessous Louis. Les cachets avaient été exécutés par Pajot d'Ons-en-Bray, intendant général des postes. Le général de Grimoard dans *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 472, suiv., dit que le testament fut écrit de la main de Voysin sous la dictée du Roi, nous en reparlerons; le greffier Gilbert de Voisins dit formellement qu'il était autographe. Le peu d'illusions que le Roi se faisait sur le sort réservé à son testament n'est pas seulement attesté par Saint-Simon et par Duclos, *Mémoires secrets*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 470 (qui l'a sans aucun doute emprunté à Saint-Simon), mais encore par Madame *Correspondance*, édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 271; celle-ci écrivait dès 1716 : « Le

Dispositions du testament

L'acte qu'ils emportaient maltraitait à peu près également les deux compétiteurs à la Régence, Philippe V était sacrifié à la paix de l'Europe. Louis XIV ne voulait pas léguer à son successeur une de ces guerres interminables qu'il se reprochait d'avoir « trop aimé »; cependant il n'ignorait pas que, chez son petit-fils, l'orgueil et l'obstination tenaient la place de l'intelligence; asservi par sa première femme, on pouvait prévoir que celle qu'il allait épouser[59], exercerait sur lui un pouvoir aussi absolu. Mais celui de Gabrielle de Savoie avait été, somme toute, tutélaire, et personne n'imaginait à quel point serait tyrannique le pouvoir d'Elisabeth de Parme qui s'acheminait alors à petites journées vers l'Espagne. L'exclusion de la régence à l'égard de Philippe V pouvait devenir « la source de grands maux, ouvrir la porte aux intrigues et aux guerres intestines dans le royaume même[60] », cependant la parole donnée à Utrecht devait être observée. Toutefois, pour que le duc d'Orléans ne pût retirer de cette situation un avantage trop signalé, Louis XIV avait adopté une disposition ingénieuse autant que juste qui respectait le droit et donnait satisfaction à la morale, il séparait la tutelle du roi mineur de la régence du royaume. Le duc d'Orléans présiderait un conseil dont les membres lui étaient imposés et dont il ne ferait que totaliser les décisions, le duc du Maine présiderait à l'éducation de l'enfant-roi et commanderait sa maison militaire. Entre Philippe V ahuri par les scrupules et Philippe d'Orléans énervé par les orgies[61], le duc du Maine s'insinuait comme une trouvaille providentielle. Par la prévoyance et la justice des dispositions comme par l'équilibre des mesures prises, Louis XIV se flatta peut-être d'avoir découvert une solution faite « pour éloigner tout ce qui pouvoit troubler la tranquillité du peuple ».

Peu d'illusions que conserve le Roi à cet égard

Ses illusions, s'il en eut, durèrent peu. Il venait de le laisser entendre aux deux magistrats, le lendemain il s'en ouvrit à la reine douairière d'Angleterre. Venue de Chaillot à Versailles sur les cinq heures, elle entra d'abord chez Mme de Maintenon, où

feu Roi n'a jamais pensé que son testament fut maintenu ». Il a dit à plusieurs personnes : « On m'a fait écrire mon testament et plusieurs choses; je l'ai fait pour avoir du repos; mais je sais bien que cela ne subsistera pas. »

[59] Dangeau, *Journal*, t. XV. p. 214: le mariage fixé au 25 août fut retardé jusqu'au 16 septembre. Saint-Simon. *Mémoires* (1905). t. VII. p. 137.

[60] *Arch. des Aff. Étrang.*. Angleterre, t. 257, fol. 115 : *M. de Torcy à M. de Saint-Jean*, 28 mars 1712.

[61] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 2 décembre 1714. *op. cit.*, t. II, p. 223.

le Roi la vint trouver[62]. « Dès qu'il l'aperçut : « Madame, lui dit-il, en homme plein et fâché, j'ai fait mon testament, on m'a tourmenté pour le faire », passant lors les yeux sur Mme de Maintenon : « J'ai acheté du repos. — J'en connais l'impuissance et l'inutilité. Nous pouvons tout ce que nous voulons tant que nous sommes; après nous, nous pouvons moins que les particuliers; il n'y a qu'à voir ce qu'est devenu celui du roi mon père, et aussitôt après sa mort et ceux de tant d'autres rois. Je le sais bien, malgré cela on l'a voulu, on ne m'a donné ni paix ni patience, ni repos qu'il ne fût fait; oh bien! donc, Madame, le voilà fait, il deviendra ce qu'il pourra, mais au moins on ne m'en tourmentera plus[63] ». L'humeur du Roi dura plus de huit jours et s'évapora ensuite peu à peu[64].

Dépôt du testament

Aussitôt que le Premier Président et le procureur général furent de retour à Paris, ils envoyèrent chercher des ouvriers qu'ils conduisirent dans une tour du Palais, qui est derrière la buvette de la grand'chambre et le cabinet du Premier Président, et qui répond au greffe[65]. Ils firent creuser un grand trou dans la muraille de cette tour qui est fort épaisse, y déposèrent le testament, en firent fermer l'ouverture par une porte de fer, avec une grille de fer en deuxième porte, et murailler encore par dessus. La porte et la grille eurent trois serrures différentes, mais les mêmes à la porte et à la grille, et une clef pour chacune des trois, qui par conséquent ouvroit chacune deux serrures. Le Premier Président en garda une, le procureur général une autre, et le greffier en chef du Parlement la troisième. Le Parlement fut assemblé en même temps, à qui le Premier Président rendit le compte le plus propre qu'il lui fut possible à flatter la Compagnie et à la piquer d'honneur sur la confiance de ce dépôt et le maintien de toutes les dispositions qui s'y trouvaient contenues[66].

[62] Dangeau, *Journal* t. XV, p. 215; 27 août 1714.

[63] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 216; le même, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 108; édit. de Boislisle, t. XXV, p. 20-21, 341; cet entretien est confirmé, sinon pour les paroles au moins pour leur sens par Berwick, *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 437, et par une lettre de *Madame à la raugrave Louise*, 8 octobre 1716, édit. G. Brunet, t. I, p. 271-272 : « le Roi ne croyait pas qu'on respectât son testament ».

[64] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 109; édit. de Boislisle, t. XXV, p. 23.

[65] Les démolitions et remaniements n'ont pas laissé subsister cette niche qui devait se trouver dans la tour Bonbec, au voisinage du greffe, voir le plan du premier étage du Palais conservé aux *Arch. nat.*, N³ Seine 415².

[66] Saint-Simon, *Mémoires* (1905) t. VII, p. 109; édit. de Boislisle, t. XXV, p. 24 et p. 381-390, le texte du procès-verbal de dépôt du testament le 12 septembre, un peu différent et plus précis.

La santé du Roi

Après que les courtisans se furent entretenu de ce que pouvaient être ces mystérieuses dispositions, la vie de la Cour de France se poursuivit immuable. Louis XIV avait une année encore à vivre et aucun indice ne permettait de présager sa fin prochaine. « Dieu merci! écrit Dangeau qui l'observe et le contemple depuis plus de trente ans, il ne s'est jamais si bien porté[67]. » Quelques mois plus tard ce fut la santé du duc d'Orléans qui donna des inquiétudes. Ce prince s'évanouit, tout le monde se précipita : médecins, garçons bleus, quelques pelotons de courtisans, le Roi fut averti et envoya prendre des nouvelles, enfin tout s'expliqua : Le duc « avait, chez sa fille (la duchesse de Berry) bâfré comme un loup et lampé davantage encore[68] »; c'est sa mère qui nous l'apprend. Quant au Roi, il venait d'entrer dans l'année dont il ne verrait pas la fin; c'était un beau vieillard, alerte et laborieux, conservant ce grand air tempéré de bonne grâce qui avait fait de sa Cour la plus polie de l'Europe. Les étrangers, même prévenus ou hostiles subissaient le charme. L'envoyé des Provinces-Unies, M. Buys, adversaire déclaré s'était, peu à peu, trouvé séduit; le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, au sortir de sa première audience ne pouvait cacher son impression : « J'avoue, disait-il, que la vieille machine m'a imposé![69] »

Prétentions de Philippe V à la régence

Le diplomate qui usait de ce langage trop pittoresque se nommait lord John Dalrymple Stair; il cumulait les fonctions d'envoyé extraordinaire et d'agent secret, et c'était sans doute le seul trait de ressemblance qui existât entre ce personnage et le prince de Cellamare, autre ambassadeur doublé d'un agent secret. Le cardinal del Judice avait agi avec une si rare maladresse[70] que la situation de son successeur s'en trouva, à ses débuts du moins, rendue délicate au point d'être périlleuse. Son maître lui faisait un devoir de découvrir les dispositions du testament en s'adressant soit à Torcy, soit à Louis XIV lui-même. A condition que ses droits fussent proclamés, Philippe V consentait à la nomination d'un vice-régent pourvu que ce substitut « ne fût reconnu pour non affectionné et contraire à ma personne » disait l'insti-

[67] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 253; 17 septembre 1714.

[68] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 2 décembre 1714, *op. cit.*, édit. Jaeglé, t. II, p. 223-224; Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 286; 28 novembre 1714; Saint-Simon, *Mémoires* (1905) t. VII, p. 154-155.

[69] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques*, in-8, Paris, 1891, t. I, p. 23.

[70] Saint-Simon, *Additions au Journal* de Dangeau, t. XV, p. 255-256; le même, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXV, p. 88, et p. 400-419 : la disgrâce du cardinal del Judice; voir A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, in-8, Paris, 1890, t. I, p. 587-590.

truction secrète donnée à l'ambassadeur. Le substitut redouté n'était autre que le duc d'Orléans auquel le roi d'Espagne voulait bien rendre son amitié mais non sa confiance. « Je ne rappelle point, disait-il, les sujets qui ont rapport à l'indignation que j'avais conçue contre lui précédemment, et mettant à part la considération du rétablissement de ce prince dans nos bonnes grâces, vous devez toujours, sans manquer au respect et à l'attention extérieure, le considérer comme ayant des prétentions à la tutelle et au gouvernement du royaume dans le temps de la minorité, et vous vous réglerez sur cette connaissance avec la circonspection et la dextérité convenables. » Non content de faire échec au duc d'Orléans, Cellamare devait organiser un parti favorable aux prétentions de Philippe V, « et vous me rendrez compte, lui disait ce prince du nombre et de la qualité de ceux qui y entreront, et des circonstances et dépendances qui y auront rapport, tant dans Paris que dans les provinces ». Un pouvoir particulier, signé par le roi d'Espagne autorisait son ambassadeur à émettre, au moment de la mort de Louis XIV, « les protestations nécessaires pour arrêter et invalider les résolutions contraires et faire connaître, dit-il, la ferme intention dans laquelle je suis de ne point souffrir qu'il me soit fait aucun préjudice, et de maintenir inviolablement nos droits royaux établis et fondés sur les lois de France, et qui ne me sont pas moins acquis par mon affection spéciale pour la nation[71] ».

Peu encouragés par la cabale des princes

L'ordre de pénétrer les dispositions du testament pouvait être donné à Madrid sans hésitation, il n'en était pas moins inexécutable à Versailles. Cellamare cependant ne se découragea point, il était italien et croyait à la toute-puissance de l'intrigue; par dessus tout il songeait à exploiter la rivalité voisine de la haine existant entre la branche de Condé et la maison d'Orléans; en outre, il espérait tirer parti de l'ambition du duc du Maine. Il les sonda et, craignant d'être mal compris, exposa son plan de régence par substitut qui souleva une risée générale. Tout ce qu'il put recueillir fut une vague promesse de concours sur la nature et les conditions duquel chacun évita de s'expliquer clairement et plus encore de se compromettre. Condés et bâtards, adversaires irréductibles du duc d'Orléans, se faisaient assez peu d'illusions pour donner au roi d'Espagne le sage conseil de ne

[71] *Arch. des Aff. Etrang., Espagne*, t. 245, fol. 45-69 : *Pouvoirs et Instruction* de Philippe V, en date du 19 mai 1715 (saisis en décembre 1718 avec les papiers de Cellamare) ; voir P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 18-19 ; A. Baudrillart, *op. cit.*, t. I, p. 670-672 ; J. Vatout, *La conspiration de Cellamare*, in-12, Paris 1832, t. I. p. 382-390.

jamais s'aventurer en France tout seul ou avec des troupes étrangères, car on l'y traiterait en ennemi. Tout au plus serait-il possible de mettre à profit le temps qui s'écoulerait jusqu'à l'avénement du successeur de Louis XIV en attirant en Espagne des déserteurs français dont le nombre permettrait, peut-être, de former un petit corps d'armée[72]. Mais Philippe V, tout entier à sa haine contre Philippe d'Orléans, ruminait la composition d'un conseil de régence qui gouvernerait l'Espagne en son nom et lui permettrait de rentrer en France et d'y revendiquer la Régence du royaume[73].

Premiers rapports de Georges Ier avec le duc d'Orléans

Pendant qu'il s'abandonnait à ce rêve, le roi d'Angleterre envisageait une conduite très différente. Georges-Louis, électeur de Hanovre, avait été appelé au mois d'août 1714[74] à recueillir la succession de la reine Anne et régnait sous le nom de Georges Ier. Ce prince et le duc d'Orléans étaient unis par un lien de parenté[75] et le duc d'Orléans en avait pris occasion de féliciter son cousin de son avénement à la couronne[76]. Il est douteux que l'affection rapprochât ces deux hommes qui ne s'étaient jamais rencontrés, mais il est certain que leur intérêt à tous les deux suggérait leur rapprochement. En effet, la paix d'Utrecht, signée le 11 avril 1713, abordait et réglait trois questions politiques délicates entre la France et l'Angleterre. Premièrement, la succession protestante à la couronne d'Angleterre à l'exclusion de la dynastie catholique des Stuarts était reconnue par Louis XIV en son nom propre et au nom de ses successeurs. Le roi de France qui avait prodigué ses finances, ses troupes et ses efforts pour la restauration de Jacques II se détournait de Jacques III, s'engageait à lui interdire tout séjour ou même le simple passage dans le royaume, à plus forte raison à lui refuser conseil et assistance par terre ou par mer, argent, armes, volontaires, etc., s'il en était prié

[72] *Cellamare au card. del Judice*, 15 juillet 1715, et *Cellamare au marq. de Grimaldo*, 2 septembre 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 23; J. Vatout, *op. cit.*, t. I, p. 390-394.

[73] *Saint-Aignan à Torcy*, 12 août 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 24.

[74] 1er août (vieux style) = 12 août (nouveau style) 1714. Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 210.

[75] Madame, mère du duc d'Orléans était cousine germaine de Georges Ier.

[76] *Public Record Office*, France, t. 346 : *le duc d'Orléans au roi d'Angleterre*. Marly, 15 novembre 1714; voir L. Wiesener, *Rapports secrets du duc d'Orléans avec George Ier du vivant de Louis XIV*, dans *Revue de la Société des Etudes historiques*, 1884, 4e série, t. II, (t. LV de la Collection) p. 198, suiv.; le même. *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais d'après les sources britanniques*, in-8, Paris, 1891, t. I, p. 1-51.

par le prince exilé et désireux de faire valoir son droit prétendu au trône de la Grande-Bretagne.

Deuxièmement, la succession éventuelle de Philippe V au trône de France était rendue impossible par sa renonciation aux droits qu'il tenait de sa naissance, tandis que la renonciation du duc d'Orléans à toute prétention à la couronne d'Espagne assurait la séparation des deux couronnes. Troisièmement, le démantèlement de la place de Dunkerque, le comblement du port, la destruction des écluses incombaient à la charge du roi de France dans un délai de cinq mois afin que le commerce anglais n'eût désormais rien à craindre de ce nid de corsaires qui lui avait causé tant d'alarmes et infligé tant de pertes. La démolition de Dunkerque ne devait commencer qu'après que Louis XIV aurait été mis en possession de Lille, occupée par les Hollandais[77]; mais tandis qu'on sacrifiait Dunkerque, l'intendant de Flandre, M. Le Blanc, suggérait à M. Pelletier, chargé des fortifications, la création d'un port à deux lieues de là, sous prétexte de nettoyer et remettre en état le canal de Mardyck[78]. Les Anglais n'avaient pas tardé à comprendre ce dessein, ils s'étaient récriés, avaient mis leurs espions en campagne[79], et pendant que la presse anglaise menait grand bruit au sujet des travaux du canal, le roi Georges portait sa principale attention sur le contenu du testament de Louis XIV. Si, comme la rumeur avait couru, les droits du duc d'Orléans à la régence étaient méconnus, il fallait s'attendre à voir reparaître Pilippe V qui, sans doute, ne ferait pas plus de cas des engagements pris par son aïeul contre le Prétendant Stuart que des engagements consentis par lui-même contre son propre intérêt.

L'âge avancé de Louis XIV et l'extrême gravité autant que l'infinie complication des affaires que sa mort pouvait faire sur- *L'envoyé de Georges Ier*

[77] J.-B. de Torcy, *Mémoires et Négociations*, de 1687 à 1713, édit. Michaud et Poujoulat, 3e serie, t. VIII, p. 687.

[78] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 262, avec l'*Addition* de Saint-Simon : A. de Saint-Léger, *La question de Dunkerque et du canal de Mardyck à la fin du règne de Louis XIV*, *documents tirés du* Public Record Office, *publiés avec une introduction et des notes*, dans *Union Faulconnier, Société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime*, Bulletin, 1903, t. VI, p. 393-595 ; V. de Swarte, *Claude le Blanc, intendant d'Auvergne, intendant de la Flandre maritime, secrétaire d'État au département de la Guerre (1669-1728), sa vie, sa correspondance, particularités administratives*, dans *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1899-1900, t. XXXIII, p. 3-234 : A. Bossaut, *Le port de Dunkerque avec la paix d'Utrecht, notes d'histoire locale*, dans même recueil, 1897-1898, t. XXX, p. 237, suiv.

[79] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 262 ; 16 octobre 1714.

gir d'un jour à l'autre décidèrent Georges Ier à entamer une négociation secrète. Les élections du commencement de l'année 1715 ayant donné au parti whig une majorité imposante, le roi désigna un membre connu parmi les plus déterminés de ce parti pour représenter son gouvernement auprès du cabinet de Versailles, lord Stair. C'était un Écossais mieux partagé des dons de l'intelligence que de ceux de la fortune, honnête homme cependant, d'une probité suffisante pour préférer une belle carrière à un opulente fortune; avec cela attaché à la grandeur de son pays au point de méconnaître l'intérêt et l'honneur des autres États dès qu'ils se trouvaient en contradiction avec ceux de l'Angleterre. L'homme était tour à tour cauteleux et impertinent dans ses meilleurs jours, tortueux et grossier parfois, prompt à l'invective, au soupçon, au ricanement, poussant ses avantages à l'extrême, non content d'avoir raison et voulant qu'on avouât devant lui des torts vrais ou prétendus. En somme, dans une société polie, il représentait un gentilhomme mal élevé. Ce qui paraissait rudesse aux yeux de la société, était évalué comme une force au jugement des hommes d'État anglais et avait sans doute déterminé le choix du gouvernement et suggéré les instructions données à son représentant.

Politique française de 1713 à 1715

Les traités d'Utrecht, de Bade et de Rastadt n'avaient pas seulement mis fin à une guerre qui durait depuis plus de dix ans avec, pour la France, des revers où elle faillit périr; ils avaient valu à notre politique nationale un grand et légitime triomphe : l'Empire d'Allemagne sortait de la lutte démantelé et un Bourbon de France était monté sur le trône d'Espagne[20]. L'empereur pouvait, certes, se consoler avec des compensations telles que l'Italie, le Milanais, le royaume de Naples, la Sardaigne et les Pays-Bas catholiques. Mais ici son acquisition était tempérée par une manière de partage avec les Provinces-Unies ou, si l'on veut, un contrôle de cette république. En Allemagne, il lui fallait se résigner à voir le Hanovre, le Brandebourg, la Saxe, la Bavière agrandis ou affermis aux dépens de l'Empire. En somme, au point de vue français, cette guerre tragique et épuisante aboutissait à une issue inespérée : la puissance française subsistait intacte, fortifiée d'alliances solides en Espagne et en Hollande, de frontières non moins solides sur les Alpes et sur le Rhin, d'un glacis bien défendu en Flandre par le réseau de forteresses de Vauban.

[20] H. Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne, correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, in-8, Paris, 1875; Dangeau, *Journal*, t. XIV, p. 425, Berwick, *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. VIII, p. 422.

Le traité d'Utrecht avait modifié toute la balance des forces. En face des convoitises d'une Autriche immense mais segmentée, la France se tenait vigoureuse, compacte, son unité territoriale presque achevée. Son ennemi traditionnel éparpillait sa force tandis qu'elle ramassait la sienne sans avoir beaucoup à craindre ni à attendre d'États environnants, trop faibles pour ne pas se trouver dans l'obligation de la redouter et de la rechercher[21]. Ce n'était pas avoir acheté trop cher une telle paix que de l'avoir payée de tant d'épreuves.

La France saignante, épuisée, s'était moins vite lassée de ses douleurs que l'Angleterre de ses dépenses. Dès 1711, les diplomates tories avaient proposé la paix dans le but de la conclure avantageuse au point de vue commercial, profitable au point de vue politique, quant au point de vue militaire ils s'en désintéressaient[22]. La paix qu'ils avaient su imposer était une paix de marchands pour l'Angleterre et, pour la France, une paix de soldats et de diplomates. Villars et Torcy s'en réjouissaient pour leur pays, Louis XIV la trouvait « chèrement achetée[23] ». En effet, il voyait l'Angleterre établie à Gibraltar et à Port-Mahon, maîtresse de Terre-Neuve, de la presqu'île d'Acadie, du territoire de la baie d'Hudson, étendant une main avide sur le Canada démembré et fermant l'Amérique du Sud au commerce français. C'était assurément beaucoup; mais déjà le vieux roi préparait sa revanche. Par l'intermédiaire de Torcy, il adressait à tous nos représentants accrédités auprès des cabinets de l'Europe, des instructions dignes par leur lucidité, leur vigueur, leur prévoyance des plus beaux temps du règne. Bien que ses jours fussent comptés, Louis XIV entreprit l'exécution de cette tâche lointaine, et sa haute intelligence, à laquelle la vieillesse semblait apporter de nouvelles lumières, ne s'y montra pas inférieure. On est pénétré d'admiration en voyant de quelle façon il la conçut et il entreprit de la réaliser. L'étendue et la sûreté des informations, la maturité des jugements, la clarté, la vigueur et la solidité des conclusions, l'enchaînement logique qui les relie les unes aux autres font de ces *Instructions* un tableau achevé de

[21] A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 289.

[22] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, édit. E. Bourgeois, in-12, Paris, 1890, p. 423; Seeley, *L'expansion de l'Angleterre*, trad. Rambaud, in-12, Paris, 1885, p. 157-159; W. Coxe, *L'Espagne sous les rois de la Maison de Bourbon*, trad. Muriel, in-8, Paris, 1827, t. II, p. 160.

[23] Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* dans *Écrits inédits*, édit. P. Faugère, in-8, Paris, 1880, p. 90, p. 348.

l'Europe et un modèle de diplomatie avisée et féconde[44]. Avec une tenacité inlassable, Louis XIV fortifiait cette paix d'Utrecht si précieuse mais si fragile depuis que l'avénement de Georges Ier et le triomphe du parti whig autorisaient toutes les appréhensions.

Politique anglaise de 1714 à 1715

L'électeur de Hanovre avait compté au nombre des ennemis les plus opiniâtres de Louis XIV, de sorte qu'on était en droit de tout craindre de la part du roi d'Angleterre épaulé par un parti qui ne se résignait pas à la paix d'Utrecht, mais qui la maudissait et, conduit par Townshend, Stanhope et Robert Walpole eut, de grand cœur, déchiré le traité et recommencé la guerre. Lord Stair partageait les sentiments de ses amis et y apportait l'emportement d'une nature bouillante. L'opinion publique s'était déclarée bruyamment en faveur du parti whig. A la nouvelle de l'avénement du roi hanovrien, « la joie déborda, les fonds montèrent prodigieusement, les marchands se promettant de grandes affaires et les soldats beaucoup d'occupation[45] ». L'ouverture du Parlement était fixée au 17 (=28) mars 1715, et Georges Ier s'y rendit quelques jours après; il déplora l'issue de la guerre, certaines clauses du traité et l'accroissement de la dette publique. L'animosité se tournait principalement, sans qu'on pût en donner la raison, contre Jacques III, qu'on nommait « le Prétendant ». Mais ce jeune homme inoffensif n'avait pas encore donné publiquemet la mesure de son insignifiance, on lui prêtait des intentions agressives et des dessins redoutables. Cette animadversion s'affichait avec fracas et n'eut été que risible s'il n'avait été aisé d'y apercevoir l'expression de la haine nationale pour le champion de la dynastie Stuart, Louis XIV.

Le traité d'Utrecht approuvé par deux Parlements successifs devait être observé coûte que coûte, mais une semblable obligation n'était qu'un motif nouveau d'acharnement contre le grand monarque qu'on avait pensé tenir à merci et qui, après s'être redressé, restait debout, actif et puissant. Le prodigieux éblouissement de gloire, de bonheur et de beauté des années triomphantes du grand règne semblait illuminer de ses reflets le serein

[44] E. Bourgeois, *Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois*, in-8, Paris, 1909, t. I, p. 43-44; *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie* : Sorel, *Autriche* (1884), p. 154; Lebon, *Bavière* (1889), p. 151, 18 janvier 1715; Geffroy, *Suède* (1885), p. 248; 4 avril 1715; *Arch. des Aff. Etrang.*, Hollande, t. 254, fol. 287 : Instructions à M. de Châteauneuf.

[45] Lecky, *A History of England in the eighteenth Century*, in-8, London, 1878, t. I, p. 166.

crépuscule dans lequel il s'achevait. Après les erreurs, les fautes, les revers accumulés pendant plus de vingt années, la France de Denain et d'Utrecht paraissait aussi majestueuse et terrible à ses ennemis que la France de Senef et de Nimègue. Un suprême effort venait de la montrer toujours capable de ces redressements prodigieux dont la soudaine explosion semble tenir du miracle. Le représentant de l'Angleterre à La Haye, Horace Walpole, exprimait avec justesse dans un mémoire adressé au premier ministre, lord Townshend, cette obsession de la puissance française : « L'expérience de deux guerres longues et d'une grande dépense, a fait voir, disait-il, que la France est une puissance égale aux forces unies du Roi [d'Angleterre], de l'Empereur et des États [de Hollande]. Et la paix présente étant si avantageuse à la France, il s'ensuit qu'aucune de ces trois puissances n'est en état ni n'oserait entreprendre d'attaquer la France sans la concurrence des deux autres; et on peut fort raisonnablement supposer que tout unies qu'elles puissent être, elles ne renouvelleront point la guerre sans y être forcées[16]. »

Instructions secrètes de lord Stair

Les instructions données à lord Stair confirmaient ces vues. Arrivé à Paris le 23 janvier 1715, admis à faire son compliment à Versailles le 29, il exprima le désir de son maître « d'observer religieusement la paix dernièrement faite..., de faire tout ce qui pourra contribuer à établir et à cultiver une bonne et sincère amitié... Le Roy, mon maître, ajouta-t-il, croit une telle bonne intelligence absolument nécessaire pour le repos et le bien de son peuple et pour la tranquillité de l'Europe; et il ne doute pas que Votre Majesté, ayant des sentiments semblables ne fasse de son côté les pas nécessaires pour lever tout d'un coup les ombrages et les jalousies qui pourraient encore rester à aigrir les esprits de vos peuples et qui pourraient être fomentées, à troubler un jour la tranquillité publique[17]. » Louis XIV ne releva pas cet avertissement déplacé, première incartade d'un diplomate mal éduqué. Peut-être le vieux Roi n'eût-il pas fait preuve d'une pareille longanimité s'il avait su que l'envoyé anglais, tout comme l'ambassadeur d'Espagne, avait mission « d'avoir connaissance du contenu du testament que notre bon frère a dernièrement fait et envoyé au Parlement de Paris, pour y estre gardé en seureté. Vous aurés à employer toute votre habileté et votre savoir faire, disait l'instruction secrète, ou auprès dudit duc [d'Orléans] ou

[16] *Public Record Office*, Hollande, vol. 373, fol. 46-49 : *Réflexions sur la situation politique* jointes à une dépêche du 31 décembre 1715.

[17] *Public Record Office*, France, vol. 349 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 29 janvier 1715.

par quelque autre canal que vous pourrés pour parvenir à la connoissance de ce qui est contenu dans ledit testament. » En même temps, Stair devait « tâcher par tout moyen d'entretenir la plus étroite et la plus intime correspondance » avec le prince destiné à la Régence, profiter de chaque occasion pour l'assurer en notre nom combien nous sommes prêts à favoriser et soutenir son droit à la succession à la couronne de France, comme elle a été établie par les derniers actes de renonciation. Vous l'encouragerés à s'appuyer sur nous et sur nos royaumes pour avoir l'assistance la plus efficace, lorsque le cas arrivera et vous tâcherés de luy persuader... à vous faire ouverture de ses vues, afin de concerter par avance un plan sur lequel on agira, et l'on disposera les affaires en sa faveur[88]. »

Il s'abouche avec le parti du duc d'Orléans — Comment composé

Lord Stair ne perdit pas de temps; on voit, en effet, que la réponse du duc d'Orléans à ses premières ouvertures porte la date du 2 février 1715. Ce n'était pas une nouveauté dans la vie de Philippe d'Orléans que ces conciliabules; en 1708, on le voit sonder le cabinet anglais sur les dispositions qu'il en devrait attendre au cas d'une candidature au trône d'Espagne. Les tractations se faisaient alors par l'intermédiaire de James Stanhope, général des troupes anglaises, le même qui occupait, en 1715, le poste de secrétaire d'État et à qui Stair adressait ses dépêches. Soit surprise, soit calcul, le duc d'Orléans mit une sorte de vivacité dans l'expression de ses sentiments et sut persuader lord Stair de sa profonde affection à l'endroit de Georges Ier[89], qui n'en douta pas et parut satisfait et rassuré[90]. Dès ce moment, l'ambassadeur multiplia les bons procédés, et reconnut dans le prince français « l'homme le plus poli que j'aie jamais vu, dit-il, le mieux élevé, le plus instruit en toute chose[91] ». Philippe d'Orléans, de son côté, gardait une extrême réserve. « Point de discours sur la Régence avec nul autre, aucun plan formé avec ses conseillers ordinaires pour soutenir ses droits[92] »; attitude calculée pour déjouer l'encombrante sollicitude du duc de Saint-Simon. Avec ses intimes, les *roués*, compagnons d'orgie dont il

[88] *Public Record Office, France*, vol. 352 : lettres de L. Stair, L. Stanhope, S. Robert Sutton.

[89] *Public Record Office*, France, vol. 346 : *le duc d'Orléans à Stair*, Versailles, 2 février 1715; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II : *lord Stair à lord Shanhope*, Paris, 8 et 9 mars 1715.

[90] *Oxenfoord Castle*, Staire Papers, t. II : *lord Stanhope à lord Stair*, 4(= 15) avril 1715.

[91] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 8 mars 1715.

[92] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1887, t. XI, p. 241.

faisait plus de cas que du trop vertueux duc et pair, le prince s'ouvrait de ses desseins, de son plan pour s'assurer, à tout événement de la Régence[23]. Ces confidents s'appelaient Effiat, Nocé, Canillac et le président de Maisons; à peine un groupe auquel il suffit d'agréger le duc de Noailles pour en faire un parti. Neveu par alliance de Mme de Maintenon, Noailles n'en était pas moins tenu à l'écart par Louis XIV. Instruit, spirituel, entreprenant, doué à merveille, Noailles poussait le goût et le besoin de l'action jusqu'à l'agitation stérile. Impatient de tenir les plus grands rôles de l'État, il se rabattit sur l'intrigue d'une cabale, au terme de laquelle son imagination lui laissait découvrir une carrière éclatante, des charges, des emplois, et plus que tout, le Pouvoir. Stair le rencontra et tomba sous le charme : « Il a lu un bon nombre de nos livres, écrivit-il, c'est un homme franc, très intelligent, un parfait anglais[24]. »

Canillac se chargea de faire rencontrer le duc d'Orléans et Noailles dans le salon du président de Maisons. Des goûts communs et des haines semblables les rapprochaient, ils s'entendirent et ainsi se forma un trio qui, par ses ambitions du moins, méritait le nom de triumvirat : Philippe d'Orléans apportait les droits de sa naissance, Maisons son crédit à la Grand'Chambre, Noailles son savoir-faire, ses relations avec les jansénistes par son oncle, son influence sur le régiment des gardes françaises par son beau-frère, ses accointances avec les libertins par son ami Longepierre[25]. Et pendant qu'ils liaient partie, Saint-Simon combinait des plans dont le succès lui semblait certain et la profondeur admirable[26]. On le laissait faire!

La situation politique apparaissait de plus en plus instable, grâce en partie à l'attitude de lord Stair. Celui-ci croyait tout ce qui flattait sa passion. A l'issue de sa première audience royale, un évêque de Rennes lui avait succédé qui n'avait pas manqué de bénir le monarque pour cette bienfaisante paix grâce à laquelle la France commençait à guérir des maux dont il faisait une désolante énumération[27], et Stair en tirait cette conclusion que la France était prête à périr. Reçu dans les meilleures sociétés grâce à son titre et à sa naissance, Stair ne manquait pas d'y découvrir

Procédés blessants de lord Stair

[23] Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires de la Régence*, 1749, t. I, p. 6.

[24] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II, *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 8 mars 1715.

[25] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 376-384.

[26] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 385.

[27] Hardwicke, *Miscellaneous State Papers from* 1501 *to* 1726, in-4. London, 1778, t. II, p. 528 : *Stair's Journal.*

la plus extrême lassitude du régime et ignorant cet enthousiasme artificiel avec lequel les Français s'expriment sur les pays voisins quand ils s'adressent aux étrangers, il entrevoyait des symptômes d'émancipation. « C'est une chose inconcevable, écrivait-il à Stanhope, combien ils détestent ici leur condition et raffolent de la nôtre. On me parle très librement de tout[98]. » Énivré par ces confidences auxquelles il était seul à ajouter foi, il concluait : « Ce royaume tombe en ruine[99] », et il s'employait discrètement à rendre la catastrophe inévitable. « Le nez au vent avec un air insolent, il soutenait les plus audacieux propos sur les ouvrages de Mardyck, les démolitions de Dunkerque, le commerce, et toutes sorte de querelles et chicanes, en sorte que l'on le jugeoit moins chargé d'entretenir la paix et de faire les affaires de son pays, que de causer une rupture. Homme d'esprit, du reste, et qui haïssait merveilleusement la France[100] », il entreprit, dès son arrivée, le ministre Torcy sur la question de Mardyck[101], porta ses réclamations jusqu'au Roi[102], fit tant que moins de deux mois après son arrivée la rupture parut inévitable et peut-être imminente. Ses rencontres avec le ministre étaient orageuses[103], jusqu'au jour où Torcy lui interdit l'entrée de son cabinet et rompit sur cet avertissement : « Monsieur l'ambassadeur, si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au Roi, je vous ferai jeter par les fenêtres[104]. »

Il parie la mort du Roi pour le mois de septembre

Cet ambassadeur vraiment extraordinaire portait intérêt à la santé du Roi au point de faire le pari que le vieillard ne dépasserait pas le mois de septembre[105]. Louis XIV ne modifiait en quoique ce fut sa manière de vivre, cependant il s'amaigrissait peu à peu; son appétit qui avait toujours été égal et considérable, diminuait. Ce déclin frappa des étrangers et, en Angleterre, des paris s'ouvrirent en public sur la fin prochaine du vieillard; beau-

[98] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II ; *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 8 mars 1715.

[99] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II ; *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 21 juillet 1715.

[100] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VII, p. 311.

[101] *Public Record Office*, France, vol. 349 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 29 janvier 1715.

[102] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 381 ; 13 mars 1715.

[103] *M. de Torcy à M. d'Iberville*, 8 juillet 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 30.

[104] Duclos, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, in-8, Paris, 1836, t. I, p. 471.

[105] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 420 ; Lord Mahon, *History of England from the peace of Utrecht to the peace of Versailles* 1713-1783, in-8, Leipzig, 1853 ch. v.

coup parièrent qu'il se soutiendrait à peine jusqu'aux premiers jours du mois de septembre. Un jour que Torcy lisait à haute voix quelques gazettes qu'il n'avait pas parcourues auparavant, il lui arriva de s'arrêter court et de reprendre la lecture comme fait un homme qui saute un passage. Le Roi s'en aperçut, en fit la remarque et voulut tout entendre. Torcy dut obéir, c'était l'article des paris anglais. Sur l'heure même, Louis XIV s'y montra indifférent, mais le 18 juin, à son souper, il dit : « Si je continue de manger d'aussi bon appétit que je fais présentement, je ferai perdre quantité d'Anglois qui ont fait de grosses gageures que je dois mourir le premier jour de septembre prochain[106]. » Là dessus, un courtisan, M. de Cheverny fit une longue rapsodie de pareils bruits sur la santé du Roi qui avaient couru dix-huit ou vingt années auparavant[107]. Tout semblait dans l'existence royale destiné à la perpétuité. Travail, promenade, prière, repas, délassement, chaque chose reparaissait au moment déterminé avec une régularité mécanique. L'imprévu, l'inusité trouvait sa place dans le programme immuable. Pendant l'octave de la Fête-Dieu, le Roi assiste chaque jour au salut de la paroisse et accompagne la procession jusqu'au reposoir. Quelques jours après, au début du mois de juillet, il passe la revue de ses gardes du corps, les voit à pied, en fin connaisseur et témoigne sa satisfaction : « Jamais, dit-il, il ne les avoit vus si beaux[108]. » Il s'amuse quelques instants avec le Dauphin qui grandit et commence à parler avec gentillesse[109], il discute l'enregistrement de la bulle *Unigenitus* avec le Premier Président et le procureur général, passe de nouvelles revues et gagne ainsi le commencement du mois d'août. Il n'abandonne rien de ce qui a fondé son immense prestige en Europe, il reste l'arbitre suprême et universel; la mode elle-même recherche ses décisions. Le 1er août, la duchesse d'Orléans et la princesse de Conti viennent après son souper lui soumettre un nouvel habillement, mais il leur déclare « qu'il n'aime ni leurs tabliers ni leurs écharpes[111] ».

Pendant ces mois d'été, le duc d'Orléans et lord Stair poursuivent en grand secret leurs négociations. Le duc vivait dans Poursuit son intrigue avec le duc d'Orléans

[106] J. Buvat, *Journal de la Régence* (1715-1723), édit. Campardon, in-8, Paris, 1865, t. I, p. 37; voir G. Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV* (1658-1736), in-8, Paris, 1906, p. 342.

[107] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 420.

[108] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 449, 456; 9 et 24 juillet 1715.

[109] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 449; 10 juillet 1715.

[110] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 457; 25 juillet 1715.

[111] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 1; 1er août 1715.

un isolement injurieux, à ce point qu'« il était évité de presque tous ceux qui sortoient de sa table[112] ». Insouciant et crédule, il se répétait qu'il aurait son heure et sa revanche, des nécromans l'en avaient assuré et il s'y préparait à sa manière, par l'intrigue qui flattait son goût pour tout ce qui ressemblait au mystère, à la cabale, à la conspiration. Sa bravoure à la guerre allait jusqu'à la témérité, sa pusillanimité devant une maîtresse allait jusqu'à la poltronnerie[113], mais le point d'honneur pouvait tout sur son âme. Du moment qu'on vint à bout de le persuader que la résignation à la perte de ses droits à la régence ferait mettre en doute son courage, il résolut de ne jamais souffrir pareil affront, délaissa la peinture, la chimie et l'occultisme pour se jeter dans la politique.

Il semblait destiné à réussir tant ses dons extérieurs dégageaient de séduction. De moyenne taille et gros sans être gras, l'air et le port aisé, le visage agréable, très coloré dans le cadre d'une perruque noire[114], le duc d'Orléans avait un sourire et des gestes d'une grâce infinie, une élocution facile, nette et sonore. Son esprit qui touchait à tout en tirait le suc et en conservait la fleur, c'est ainsi qu'il exposait avec aisance et clarté les sujets qui s'y prêtent le moins : finance, politique, guerre, administration. Improvisateur, il évitait la banalité; causeur, il possédait la réplique; conteur, il affinait l'épigramme; né un siècle plus tard, il eut brillé à la tribune entre Barnave et Vergniaud. On le verra dans peu conduire et entraîner la Grand'Chambre avec l'adresse d'un parlementaire consommé. C'est qu'il mettait tant d'affectation à s'inspirer d'Henri IV, à l'imiter, à lui ressembler que l'art si fin des harangues de son aïeul ne lui paraissait pas moins enviable que sa bravoure et sa galanterie. Au crépuscule d'un long règne où l'éloquence politique avait été impitoyablement étouffée, c'était une découverte surprenante d'en rencontrer le goût, l'estime et les moyens chez le propre neveu de Louis XIV.

Cette tendance était faite pour lui concilier la sympathie de lord Stair, très pénétré de la valeur des institutions libérales de son pays, et capable de lui en dépeindre le fonctionnement et les avantages. Cependant leurs entretiens étaient forcément rares et écourtés. Stair s'était conformé avec tant d'exactitude à ses ins-

112 Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1881, t. XII, p. 125.

113 *Madame à la duchesse d'Hanovre*, Versailles, 12 mai 1712, *op. cit.*, édit. Jaéglé, t. II, p. 178.

114 Voir le portrait du duc d'Orléans par Santerre, au musée de Versailles, n° 3701.

tructions qu'en l'espace de moins de six mois il s'était rendu impossible; on le mit dès lors en une sorte de quarantaine[115]. Non seulement Torcy le tenait à l'écart, mais le maréchal de Villeroy l'évitait, les courtisans l'ignoraient et le roi de la Grande-Bretagne se trouvait obligé de lui recommander de ne plus soulever pendant quelque temps de questions irritantes. Il eut été imprudent de lui faire accueil au Palais-Royal et le duc d'Orléans communiquait avec l'atrabilaire écossais par des intermédiaires, l'abbé de Thésut et l'abbé Dubois, peu empressés à se compromettre.

Offres du roi d'Angleterre

Lord Stair était d'autant plus avide d'approcher le duc d'Orléans, de le faire parler, qu'il croyait, comme son gouvernement, que la Cour de France était disposée à favoriser une nouvelle tentative du Prétendant; le diplomate prisait assez haut sa propre finesse pour ne pas douter qu'un entretien lui apporterait quelques lumières sur ce sujet[116]. Stanhope prenait soin de faire savoir au prince que ses moindres confidences seraient entourées d'un secret inviolable; mais soit défiance persistante, soit qu'il n'eut à faire aucune confidence, le duc d'Orléans restait distant, impénétrable. L'interdiction faite à Stair de jamais parler de lui dans ses dépêches était superflue; mais cette réserve piquait au vif celui qui rêvait à tout ce qu'il saurait faire jaillir d'une conversation, elle provoquait des avances de plus en plus significatives. Le 14 juillet, Stanhope prenait ses mesures pour que le duc d'Orléans fut bien persuadé qu'on n'exigeait de lui que « des assurances » sur l'affaire de Mardyck, en revanche le roi Georges était « très déterminé à prendre de concert avec [le duc] toutes les mesures possibles pour lui procurer la régence, et, en cas de mort du jeune Dauphin, lui assurer la succession de la couronne de France. C'est à M. le duc d'Orléans lui-même, ajoutait le ministre anglais, à nous suggérer quelles mesures on pourra prendre[117] ». Le jour même où son chef lui expédiait cette dépêche, Stair notait dans son *Journal* que le confident Thésut témoignait depuis peu de temps beaucoup de froideur. Thésut était une manière de personnage; Stair, qui veut être renseigné, descendra jusqu'à s'aboucher avec un infime prestolet, un cer-

[115] Saint-Simon, *Mémoires* (1905) t. VII, p. 311; L. Wiesener, *Lord Stair et M. de Torcy*, 1715-1720, dans *Revue de la Société des Études historiques*, 1883, 4e série, t. I, p. 177-213.

[116] *Oxenford Castle*, Stair Papers, t. III, B : *lord Stair à lord Stanhope*, 18 juillet 1715.

[117] *Public Record Office*, France, vol. 349; *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 3 (=14) juillet 1715.

tain abbé Dubois et, le 24 juillet, se ménage une entrevue avec lui, loin de toute surveillance, de toute indiscrétion, en forêt.

Première apparition de Dubois

Ce Dubois s'est incrusté dans un recoin du Palais-Royal; tel un renard qui guette une poule[118], il attend son heure et, sexagénaire, ne désespère pas de sa Fortune. Il passe pour « le plus grand fourbe, le plus grand hypocrite de Paris : il se garde donc bien de dévoiler les fourberies des autres; c'est déjà beaucoup de sa part de n'y rien ajouter de son crû[119]. » Il n'est encore qu'une sorte de policier-amateur, celui qui pénètre les secrets afin qu'on les lui confie, l'homme qui ne compromet pas ceux qui se servent de lui parce qu'on le désavoue, sauf à le payer. Dubois n'ignore pas les accointances et les sympathies de son maître dans le parti jacobite et c'est tout ce què Stair veut arracher à sa discrétion; mais il résiste aux séductions, se montre touché, se déclare ignorant et se dérobe. Stair est joué et laisse voir de l'humeur, mais il se rassure bien vite en se répétant que Louis XIV n'est pas en mesure d'accorder un secours d'argent à Jacques Stuart[120] et que, au pis aller, l'été avance et les jours du vieux monarque sont comptés[121].

[118] *Madame à la raugrave Louise*, 27 septembre 1718, dans *Correspondance* edit. G. Brunet, t. II, p. 4.

[119] *Madame à la duchesse de Hanovre*, Marly, 19 novembre 1713, dans *Correspondance*, édit. E. Jaeglé, t. II, p. 202.

[120] Hardwicke Papers, *Stair's Journal*, 31 juillet 1715.

[121] Hardwicke Papers, *Stair's Journal*, 11 août 1715.

CHAPITRE II.

La dernière maladie du Roi.

(10 août — 24 août 1715).

Du dernier spectacle que donna le Roi. — Affaiblissement de la santé du Roi. — Le 9 août. — La journée du 10. — Retour à Versailles. — La journée du 11. — Journée du lundi 12. — La nuit du 12 au 13. — Journée du mardi 13. — Journée du mercredi 14. — Mécanique de l'appartement du Roi pendant sa dernière maladie. — Intrigues et projet du duc d'Orléans. — Journée du jeudi 15. — Journée du vendredi 16. — Journée du samedi 17. — Journée du dimanche 18. — Journée du lundi 19. — La gangrène devient visible. — Journée du mardi 20. — Journée du mercredi 21. — Journée du jeudi 22. — Rivalité du duc d'Orléans et du duc du Maine. — Entretien du Roi avec le maréchal de Villars. — Journée du vendredi 23. — Lettre du Roi à son arrière petits-fils. — Après-dînée et soirée. — Intrigues du duc d'Orléans et de son entourage. — L'affaire du bonnet. — Achats de consciences. — Journée du samedi 24. — Le Roi apprend qu'il a la gangrène et se confesse.

Du dernier spectacle que donna le Roi

Pendant les vingt-trois jours de sa maladie, Louis XIV donna un des plus nobles spectacles qu'aient admiré les hommes. « Le demi-dieu, qui jadis, au milieu des adulations unanimes, trônait sur un Olympe, s'était évanoui; il était resté un vieillard auguste, un aïeul se confessant devant un enfant des glorieuses erreurs de sa vie, un chrétien déjà détaché de la terre et se recueillant longuement avant d'aller rendre compte au souverain juge de ses résolutions, qui si souvent avaient pesé sur les destinées du monde. Ce malade de soixante-dix-sept ans rongé par la gangrène montra un héroïsme plus rare que le courage du champ de bataille : pendant trois semaines, il envisagea la mort en face, mettant ordre aux moindres affaires avec un calme incomparable, adressant ses adieux aux plus humbles de ses serviteurs, prenant congé affectueusement de tous ceux qui avaient été les amis de sa jeunesse, prolongeant sa volonté au delà même de cette vie sans se faire d'illusion sur le respect qu'on aurait pour ses derniers ordres, réglant avec une sérénité sans égale les préparatifs de ce grand voyage, où il n'avait plus à dresser de liste

d'invitations comme pour Marly et pour Fontainebleau. Pas un regret chez cet homme qui avait tout possédé et qui allait tout perdre, pas une minute de trouble, pas une de ces paroles où se trahit la faiblesse du mourant qui se cramponne à l'existence prête à lui échapper, pas une de ces phrases non plus où l'on sent l'orgueil humain qui se raidit et veut en imposer encore à cette Humanité qu'il va quitter. Louis XIV, on peut le dire, est entré dans l'Éternité de ce pas majestueux et tranquille dont il traversait la galerie des Glaces devant tous les fronts inclinés[1]. »

Affaiblissement de la santé du Roi

Depuis près d'un an la santé du Roi tomboit; ses valets intérieurs s'en aperçurent d'abord et en remarquèrent tous les progrès, sans que pas un osât en ouvrir la bouche. Fagon, son médecin, fort tombé de corps et d'esprit, étoit le seul qui ne s'aperçut de rien. Mareschal, premier chirurgien, lui en parla plusieurs fois et fut toujours durement repoussé; pressé enfin par son devoir et son attachement, il se hasarda d'aller un matin trouver Mme de Maintenon, vers la Pentecôte[2], et de lui dire ce qu'il voyoit et combien Fagon se trompoit grossièrement; il l'assura que le Roi, à qui il avoit tâté le pouls souvent, avoit depuis assez longtemps une petite fièvre, lente et interne; que son tempérament étoit si bon, qu'avec des remèdes et de l'attention tout étoit encore plein de ressources; mais que si on laissoit gagner le mal il n'y en auroit plus. Mme de Maintenon se fâcha, et tout ce qu'il remporta de son zèle, fut de la colère, et qu'il n'y avoit que les ennemis personnels de Fagon qui trouvassent ce qu'il disoit là de la santé du Roi, sur laquelle la capacité, l'application et l'expérience ne se pouvoient tromper... Mareschal outré n'eut plus de mesures à prendre.

Son régime

Fagon ne vouloit ni raison ni réplique, continuoit de conduire la santé du Roi comme il avoit fait dans un âge moins avancé et le tua[3]. C'était miracle déjà d'avoir résisté à un régime exténuant soutenu pendant une longue suite d'années. De 1647 à 1715, en comptant en moyenne deux par mois, Louis XIV prit quinze cents à deux mille médecines purgatives, reçut plusieurs centaines de clystères, usa plusieurs livres de quina, expéri-

[1] E. Drumont, *La mort de Louis XIV. Journal des Anthoine publié pour la première fois*, in-12, Paris, 1880. Introd., p. III-IV.

[2] La Pentecôte tomba le 9 juin 1715; le 16, lord Stair écrit à lord Stanhope (*Orenfoord Castle*, Stair Papers, t. III, B.) que le Roi a prolongé son séjour à Marly pour dissimuler son déclin. Sur la scène entre Mareschal et Mme de Maintenon, voir Duc de Luynes, *Mémoires*, 16 décembre 1736; Villars, *Mémoires*, édit. de Vogüé, t. IV, p. 55-56; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 181.

[3] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 12-13.

menta tous les cordiaux, toutes les tablettes, tous les bouillons, tous les juleps, toutes les emplâtres, tous les spécifiques ridicules, inoffensifs ou malfaisants. La goutte dont il avoit eu de longues attaques, avoit engagé Fagon à emmaillotter pour ainsi dire le Roi tous les soirs dans un tas d'oreillers de plume, qui le faisoient tellement suer toutes les nuits, qu'il le falloit frotter et changer les matins avant que le grand chambellan entrât. Il ne buvoit depuis longues années que du vin de Bourgogne, si vieux qu'il étoit entièrement usé, avec la moitié d'eau, et jamais d'autre vin, ni d'aucune sorte de liqueur quelconque, ni thé, ni café, ni chocolat jamais. En se levant seulement deux tasses de sauge et de véronique; souvent entre ses repas des verres d'eau, avec un peu d'eau de fleurs d'orange, qui tenoient plus de chopine, et toujours à la glace...; beaucoup de fruits à la glace, et surtout des figues pourries d'être mûres, à l'entrée de son repas[4].

Dès le printemps, l'affaiblissement du Roi devint manifeste pour quiconque n'avait pas l'esprit prévenu. Vers la fin du mois de juillet Mareschal dit à l'oreille de l'abbé Dubois : « Le Roi est perdu[5] »; en effet, tout à la fin du séjour à Marly, il parut si affaibli, quoiqu'il n'eût encore rien changé à ses journées, que la cabale des légitimés commença à prendre des mesures[6]. Le retour à Versailles était fixé au 10 août. Le 9, le Roi travailla le matin et courut le cerf l'après-dinée, menant toujours sa calèche, mais il en éprouva un peu de fatigue. Le soir, il y eut grande musique chez Mme de Maintenon[7]. Le lendemain 10, le Roi, à son réveil, dit à Mareschal « qu'il se sentoit la tête extrêmement embarrassée et qu'il croyoit qu'une saignée pourroit le soulager[8]. » Fagon s'y opposa, mais après-dîner il envoya le sieur Anthoine, garçon de la chambre, à l'apothicaire dire que l'on apportât du *Carabé* dont le Roi n'eut pas plutôt pris une dose qu'il en ressentit du soulagement et peu après se trouva en état de sortir pour prendre l'air et voir poser des statues de marbre blanc qu'il avait fait apporter depuis peu de Rome pour l'ornement de ses jardins. Il monta dans sa chaise roulante suivi du

Le 9 août

La journée du 10

[4] Saint-Simon, *Additions au Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 13; P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV de l'année* 1701 *à l'année* 1744, édit. J.-A. Le Roi, in-8, Paris, 1866, p. 41.

[5] *Mémoires du cardinal Dubois* [par Paul Lacroix], in-8, Paris, 1829, t. III, p. 156, assertion fort douteuse, vu l'ouvrage d'où elle est tirée.

[6] Saint-Simon, *Mémoires*, 1905, t. VII, p. 29; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 174.

[7] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 9; Saint-Simon, *Mémoires* 1905, t. VII, p. 30.

[8] *Lettre d'un grand seigneur inconnu*, dans *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 372.

duc d'Antin, pour voir en passant la disposition et l'effet de ces figures[9]. Cet exercice l'occupa jusqu'à six heures du soir qu'il partit pour Versailles.

Retour à Versailles

En arrivant il entra chez Mme de Maintenon, dont l'appartement était de plain-pied avec le sien, pour s'y reposer et éviter la foule des courtisans. Le chancelier y vint travailler[10]. A dix heures, le Roi se rendit dans son appartement où il avait fait servir le souper à son grand couvert; il mangea en public avec les princes et princesses du sang, à son ordinaire, mais comme son indisposition lui avait causé du dégoût, il mangea peu et le souper fut très court. Il s'y trouva cependant une foule de personnes de toute qualité que le zèle, la politique ou la curiosité y avaient attirées sur le bruit qui s'était répandu de l'accident qui était arrivé à Marly. Après souper, le Roi entra dans son cabinet pour s'y entretenir avec les princesses; il y demeura jusqu'à onze heures et rentra dans sa chambre pour faire ses prières[11], mais il était si abattu et si faible qu'il eut peine à aller de son cabinet à son prie-Dieu[12] et il parut fort mal à tout le monde[13].

La journée du 11

La nuit du samedi au dimanche fut pénible. Le Roi la passa dans l'insomnie et avec une ardeur dévorante qui l'obligea toute la nuit à boire. Il se leva néanmoins en public sur les huit heures et demie à son ordinaire et fut entendre la messe dans la tribune de la chapelle. Ensuite le Roi tint le conseil des finances qui se prolongea jusqu'à une heure après-midi et dîna au petit couvert, il mangea peu. Fagon lui dit : « Votre Majesté, Sire, m'a

[9] Anthoine, *La mort de Louis XIV*, édit. E. Drumont, 1880, p. 8; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 10.

[10] Anthoine, *op. cit.*, p. 8; Saint-Simon, *op. cit.*, t. VII, p. 30; Dangeau, *op. cit.*, t. XVI, p. 10.

[11] Anthoine, *op. cit.*, p. 8. On peut négliger J. Travers. Analyse et extraits du *Journal historique ou récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV, roi de France et de Navarre par les sieurs Anthoine* dans *Mémoires lus à la Sorbonne, Hist. philol. sc. mor.*, 1864, t. III, p. 471.

[12] *Mémoire du marquis de Dangeau sur ce qui s'est passé dans la chambre du Roi pendant sa maladie*, dans *Journal*, t. XVI, p. 118. Ce *mémoire* fut abrégé et publié en supplément au *Mercure galant* d'octobre 1715 par Le Febvre de Fontenay, *Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV jusqu'au jour de son service à Saint-Denis avec une relation exacte de l'avénement de Louis XV à la Couronne de France*, in-16, Paris, 1715. Marmontel réimprima le récit de Le Febvre, dans le *Nouveau choix de pièces tirées des anciens Mercures et d'autres journaux*, t. XXXII, p. 5, d'où F. Danjou l'a tiré pour l'insérer sans nom d'auteur dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France...* 2e série, t. XII (1840), p. 431-456 : *La mort de Louis XIV*, 1715.

[13] Saint-Simon *Mémoires*, t. VII, p. 30; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 176.

paru dégoûtée. » — « Je suis d'un grand dégoût, répondit le Roi, je crois que c'est la mauvaise nuit que j'ai passée qui me le cause. » Tout ce jour-là, le Roi se sentit faible, et, ne se trouvant pas en état de sortir, ordonna à Blouin, premier valet de chambre et gouverneur de Versailles, de contremander les équipages de chasse, son indisposition ne lui permettant pas d'aller à cheval[14]. Après une promenade à Trianon, il rentra pour ne plus sortir de sa vie[15]. Le temps destiné à la chasse fut consacré à tenir conseil avec M. Pelletier, ministre, pour les fortifications. Le conseil dura jusqu'à quatre heures, que le Roi en tint un second chez Mme de Maintenon avec le chancelier[16]. Ensuite il donna audience au procureur général avec lequel il eut une forte prise, jusqu'à sortir de son naturel et en venir aux menaces de lui ôter sa charge; ce disant il lui tourna le dos[17]. Le conseil se prolongea jusqu'à dix heures[18].

Alors le Roi vint souper en public à son grand couvert; il avait le visage pâle et abattu et on savait qu'il prendrait médecine le lendemain, néanmoins la Cour commença à redouter que cette indisposition eut des suites. Après souper, Louis XIV passa dans son cabinet et prolongea l'entretien jusqu'à onze heures et demi[19].

La nuit du 11 au 12 fut plus calme que la précédente. Le Roi reposa assez bien et fut purgé le matin à demi-dose ce qui procura un soulagement considérable. On célébra la messe dans la chambre; le Roi l'entendit dans son lit où il dîna. Se sentant mieux, il ordonna au Premier gentilhomme de service, duc de Tresmes, de faire entrer toutes les personnes de qualité qui se présenteraient, disant que cela lui ferait plaisir. Bon nombre se présentèrent. Le dîner fut long, le Roi s'attardant à entretenir le duc d'Antin de bâtiments et de jardins[20]. Il se plaignait d'une douleur à la jambe gauche et à la cuisse qui le tourmentait assez[21]; Fagon expliqua tout par un accès de sciatique dont la médecine aurait raison, sa tranquillité ne fut pas partagée. Le péril devenait certain, c'était l'opinion générale. Les courtisans comme le maréchal de Villeroy, le duc d'Antin, qui éprouvaient pour le Roi une sincère et ancienne affection, frémissaient de

Journée du lundi 12

[14] Anthoine, *op. cit.*, p. 9.
[15] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 10; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 30.
[16] Anthoine, *op. cit.*, p. 9.
[17] Saint-Simon, *Mémoires* t. VII, p. 30, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 177-343.
[18] Anthoine, *op. cit.*, p. 9.
[19] Anthoine, *op. cit.*, p. 9-10; Dangeau, *op. cit.*, t. XVI, p. 10.
[20] Anthoine, *op. cit.*, p. 10-11.
[21] Dangeau, *op. cit.*, t. XVI, p. 11.

l'indifférence de Fagon. « Il s'affaiblit, tout le monde s'en aperçoit, murmure d'Antin, M. Fagon est le seul qui n'en veut point convenir et attribue à des prétextes imaginaires les maux véritables. Il [a] gagné l'esprit de M[me] de Maintenon. Personne n'ose parler et tout le monde devient complice. Ceux qui, poussés par leur affection osent entamer le discours sont traités de fanatiques et de sujets mal intentionnés[22]. » Villeroy s'enhardit jusqu'à écrire à M[me] de Maintenon : « Vous êtes auprès du Roi, Madame, vous le voyez et vous savez tout; je n'ai rien à vous apprendre ni à vous représenter qu'une chose : voulez-vous que l'opinion seule de M. Fagon décide de la vie du Roi? Le dernier bourgeois, quand sa famille le croit en danger, assemble ce qu'il y a de plus habiles médecins pour faire une consultation : le Roi sera-t-il le seul dans son royaume privé d'un tel secours? M. Fagon peut-il vouloir décider seul d'une chose si importante? En vérité, Madame, cela fait trembler? Tout le monde pense comme moi et n'ose le dire[23]. »

Sur les quatre heures, le Roi se trouvant soulagé par l'effet de la médecine se leva et travailla seul avec M. de Pontchartrain jusqu'à six heures qu'il passa dans l'appartement de M[me] de Maintenon, où il demeura jusqu'à dix heures, il y eut petite musique. Il alla souper à son grand couvert avec les princes dans son appartement; il demeura peu de temps à table, mangea à peine et, en se levant, dit à M. de Livry, premier maître d'hôtel, et à Fagon : « Je n'ai rien trouvé de bon en tout ce qu'on m'a servi, il faut que j'aie un grand dégoût. » Il ne laissa pas de passer dans le cabinet avec les princes et de s'entretenir avec eux suivant sa coutume de ne se coucher qu'à minuit. Alors il rentra dans sa chambre pour se coucher et, au témoignage de Dangeau, parut, en se déshabillant, un homme mort. Jamais dépérissement d'un corps vigoureux n'est venu avec une précipitation semblable; il semblait, à voir son corps nu, qu'on en avoit fait fondre les chairs[24].

La nuit du 12 au 13

La nuit suivante fut pénible. Le malade sentait ses entrailles dévorées par une ardeur qu'aucun calmant ne put apaiser quoi-

22 *Mémoires du duc d'Antin*, dans *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français*, in-8, Paris, 1822, t. I, p. 120 (rédigés en 1716).

23 Cette lettre est donnée par La Beaumelle, ce qui impose quelques réserves sur l'authenticité. Voir H. Frère, *Notes sur Fagon, premier médecin de Louis XIV*, dans *Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1901-1902, t. CIV, p. 299-322.

24 Anthoine, *op. cit.*, p. 11; Dangeau, *Mémoire sur ce qui s'est passé...* t. XVI, p. 118.

que à chaque moment il appelât Champcenetz, premier valet de chambre, Binet et Bazire pour lui donner à boire[25], absorbant ainsi jusqu'à vingt verres d'eau pendant la nuit[26], sans pouvoir se désaltérer. Enfin, étant un peu assoupi sur le matin il dit, en s'éveillant, qu'il avait beaucoup souffert[27].

Avant le lever, Blouin, premier valet de chambre fort considéré du Roi, dit assez haut que tout le monde avait bien peur que cette maladie ne devint très sérieuse et qu'il serait bien à propos de provoquer une consultation. Fagon reçut assez mal cette ouverture, mais, réflexion faite, il s'y rendit et convoqua pour le lendemain quatre des plus habiles médecins de Paris. Cependant le Roi se leva à huit heures et demie à l'ordinaire, prit de l'eau de sauge, entendit la messe où il se fit rouler dans sa chaise. L'assistance témoignait de l'inquiétude qui s'était répandue d'après ce qu'on savait de la nuit précédente. En revenant de la messe, le Roi donna audience de congé dans la chambre du trône à l'ambassadeur de Perse. Louis XIV se tint debout durant l'audience qui fut assez longue et s'en trouva fatigué; il résista cependant à l'envie de se coucher et fit appeler Voysin et Desmaretz avec lesquels il tint le conseil de finances qui dura une heure. Après que Voysin se fut retiré, le Roi garda Desmaretz jusqu'à l'heure de son dîner[28]. Journée du mardi 13

Le Roi se mit à table, à son petit couvert, avec un meilleur visage, mangea avec appétit et dit qu'il avait trouvé bon tout ce qu'on lui avait servi. En sortant de table il y eut grosse Cour : les princes du sang, les légitimés, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, d'Antin, Villeroy, beaucoup d'autres et les ministres. Chacun s'empressait de faire sa Cour au Roi qui y répondait et l'espoir renaissait déjà. Après dîner, il y eut un travail avec le chancelier, ensuite le Roi se fit porter chez Mme de Maintenon où il y eut petite musique. C'est au moment de s'y rendre qu'il se sentit attaqué d'une si vive douleur à la jambe gauche qu'il n'osait marcher; en peu d'heures le mal augmenta

[25] Anthoine, *op. cit.*, p. 11.

[26] *Mémoires du maréchal de Villars, publiés d'après le manuscrit original*, édit. de Vogüé, in-8, Paris, 1891, t. IV, p. 59.

[27] Anthoine, *op. cit.*, p. 12.

[28] Anthoine, *op. cit.*, p. 12; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 11; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 30-31; Narbonne, *Journal*, p. 39-40; *Journal historique du voyage et des aventures singulières de l'ambassadeur de Perse* [Muhammed Riza] *en France. Augmenté et corrigé sur de nouveaux mémoires*, mars 1715, in-12, Paris 1715 (par Le Febvre de Fontenay). M. Herbette, *Une ambassade persane sous Louis XIV, d'après des documents inédits*, in-8, Paris, 1907.

tellement qu'on envoya quérir Mareschal. Celui-ci, en présence de Fagon, visita attentivement la jambe; ils n'aperçurent qu'une petite rougeur au-dessous de la jarretière, sur laquelle Mareschal fit des frictions avec des linges chauds qui donnèrent un léger apaisement[29].

Vers dix heures le Roi repassa dans son appartement pour souper; il ne mangea presque point et but plusieurs grands coups d'eau rougie, ce qui fut applaudi de ses médecins entêtés à lui faire boire beaucoup d'eau. Le Roi, de retour dans son cabinet, fut attaqué une seconde fois de la même douleur et si vivement qu'il fut obligé de rompre la conversation pour venir se coucher sans délai. Il fut alors décidé que Fagon et Champcenetz coucheraient dans la chambre du Roi, tandis que Boudin, médecin ordinaire, Mareschal premier chirurgien, Biot apothicaire, Anthoine et Bazire, garçons de la chambre coucheraient dans le grand cabinet du Conseil[30].

Journée du mercredi 14

La nuit fut mauvaise, le redoublement de douleur ne laissait aucun repos au malade que pendant l'instant des frictions, remède aussi bénin qu'inefficace, mais on n'osait en tenter d'autres. Dans cette perplexité arrivèrent les médecins mandés de Paris parmi lesquels se trouvaient Helvétius et Falconnet. Ils saluèrent le Roi, lui touchèrent le pouls, lui trouvèrent de la fièvre qui se manifestait assez par la rougeur de son visage. Le Roi leur dit d'un ton ferme : « Eh bien, messieurs, comment me trouvez-vous? Qu'allez-vous me faire? Je sens bien du mal partout le corps et particulièrement à la jambe. » Ils répondirent : « Sire, nous allons passer tous ensemble dans le cabinet pour consulter sur les moyens de soulager votre Majesté, et d'apaiser les douleurs qu'elle ressent. » On ne vit jamais mieux le peu de ressource qu'il y a dans la médecine, écrit le garçon de la chambre Anthoine : après de longs discours on conclut que le Roi prendrait le lait d'ânesse et, peu d'heures après, une seconde consultation fit suspendre la résolution de la première, sur ce que le mal augmenta.

Le matin, Louis XIV ne prit qu'un bouillon, entendit la messe dans son lit, tint le conseil d'État. L'heure du dîner étant venue, il se leva et fut servi en gras mais toucha à peine à une panade, ainsi le dîner fut fort court et il s'y trouva peu de monde. Sur la fin arriva Mme de Maintenon, inquiète, quoiqu'à toute heure

[29] Anthoine, *op. cit.*, p. 13-14; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 31.

[30] Anthoine, *op. cit.*, p. 14-15. Le cabinet du Conseil tel qu'il existe de nos jours comprend l'ancien cabinet du Conseil, contre la chambre du Roi et le cabinet des Perruques.

elle envoyât s'informer de son état; elle l'entretint quelque temps, mais le Roi était triste et abattu et, ne parvenant plus à cacher sa douleur, elle se retira toute en pleurs.

Après dîner, le Roi se fit rouler dans son cabinet; déjà il ne pouvait plus se soutenir sur sa jambe, ni trouver une situation commode ou un adoucissement à ses souffrances. On gagna ainsi l'heure du souper qui se composa d'un peu de panade et de gelée, toute autre nourriture causant du dégoût. Le Roi contremanda le voyage à Fontainebleau, fixé au 28, afin que personne ne fît de préparatifs coûteux et inutiles[31].

Mécanique de l'appartement du Roi pendant sa dernière maladie

Depuis que le Roi ne sortait plus, toute la Cour se tenait tout le jour dans la galerie[32]. Personne ne s'arrêtait dans l'antichambre la plus proche de sa chambre[33], que les valets familiers et la pharmacie qui y faisaient chauffer ce qui était nécessaire; on y passait seulement, et vite, d'une porte à l'autre. Les « entrées » passaient dans les cabinets par la porte de glace qui y donnait de la galerie qui était toujours fermée, et qui ne s'ouvrait que lorsqu'on y grattait, et se refermait à l'instant. Les ministres et les secrétaires d'État y entraient aussi, et tous se tenaient dans le cabinet qui joignait la galerie. Les princes du sang, ni les princesses filles du Roi n'entraient pas plus avant, à moins que le chancelier ne les demandât, ce qui n'arrivait guère. Le maréchal de Villeroy, le chancelier, les deux bâtards, le duc d'Orléans, le P. Le Tellier, le curé de la paroisse, quand Mareschal, Fagon et les premiers valets de chambre n'étaient pas dans la chambre se tenaient dans le cabinet du Conseil qui est entre la chambre du Roi et cet autre cabinet où étaient les princes et princesses du sang, les « entrées » et les ministres.

Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, se tenait sur la porte, entre les deux cabinets, qui demeurait ouverte, et n'entrait dans la chambre du Roi que pour les moments de son service absolument nécessaire. Dans tout le jour personne n'entrait dans la chambre du Roi que par le cabinet du Conseil, excepté ces valets intérieurs ou de la pharmacie qui demeuraient dans la première antichambre. Mme de Maintenon et les dames familières, et pour le dîner et le souper, le service et les courtisans qu'on y laissait entrer. Le duc d'Orléans n'entrait dans la chambre qu'une fois ou deux le jour au plus, un instant, lorsque le duc de Tresmes y entrait, et se présentait un autre ins-

[31] Anthoine, *op. cit.*, p. 15-18.
[32] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 63-64; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 254-256. C'est la galerie des Glaces qu'on désignait ainsi.
[33] Aujourd'hui salon de l'Œil-de-Bœuf, alors grande antichambre.

tant une fois le jour sur la porte du cabinet du Conseil dans la chambre, d'où le Roi le pouvait voir de son lit. Il demandait quelquefois le chancelier, le maréchal de Villeroy, le P. Le Tellier, rarement quelque ministre, le duc du Maine souvent, peu le comte de Toulouse, point d'autres, ni même les cardinaux de Rohan et de Bissy, qui étaient souvent dans le cabinet où se tenaient les « entrées ». Quelquefois, lorsqu'il était seul avec Mme de Maintenon, il faisait appeler le maréchal de Villeroy ou le chancelier, ou tous les deux, et fort souvent le duc du Maine. Madame ni Mme la duchesse de Berry n'allaient point dans ces cabinets et ne virent presque jamais le Roi dans cette maladie.

Dans l'après-dînée du 14, l'excès de souffrance empêcha la visite chez Mme de Maintenon, cependant le Roi voulut se faire voir pendant le souper et ordonna au Premier gentilhomme d'y laisser entrer tous ceux qui le souhaiteraient; cet ordre donna un instant de joie que la vue du malade très abattu et changé tourna en vive inquiétude. Le souper fut avancé d'une heure et ne fut qu'une pure cérémonie. Après quelques moments passés avec les princes et princesses dans son cabinet, les souffrances reparurent et le Roi se coucha peu après dix heures[34].

Intrigues et projets du duc d'Orléans

La vie du Roi était menacée et les courtisans agissaient en conséquence. Le duc de Noailles, qui ne rencontrait le duc d'Orléans qu'en secret, redoublait peu à peu ses visites, et tous deux jouaient leur ami Saint-Simon qui débordait de conseils et de projets et se croyait à la veille de devenir un personnage. Le président de Maisons s'était donné corps et âme à cette cabale et poussait l'extravagance jusqu'à suggérer d'avoir à l'instant de la mort du Roi des troupes sûres et des officiers sages, avisés et affidés tout prêts, avec eux des maçons et des serruriers, [pour] marcher au palais, enfoncer les portes et la niche [et] enlever le testament[35]. Noailles entretenait Saint-Simon d'un projet de démolition de Versailles[36] et pendant qu'on détournait son attention sur ces billevesées lord Stair s'abouchait avec le duc d'Orléans avec lequel il prolongeait l'entretien. Le prince parla de la santé du Roi et des espérances personnelles qu'il en pouvait concevoir, se plaignit de Torcy et avoua que le Prétendant après une tentative malheureuse renonçait pour le moment à son entreprise. Stair l'assura de nouveau que le roi Georges était fermement résolu à soutenir ses intérêts sans exiger de lui autre chose

[34] Anthoine, *op. cit.*, p. 19-20; Dangeau, *Journal*, p. 95; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 33; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 189.

[35] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 20; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 155.

[36] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 27; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 171.

que la démolition du canal et l'abandon du projet de port de Mardyck. Le duc s'engagea sur l'honneur à étudier la question dès qu'il serait en position d'exécuter ce qu'on attendait de lui[37]. Au même moment, le duc laissait Mme de Tencin suggérer à lord Bolingbroke un projet de mariage entre Jacques III et une des princesses d'Orléans[38]; en même temps il méditait la pensée d'une convocation des États-Généraux[39].

D'un jour à l'autre, les chances de la maladie permettaient ou refusaient tout espoir. Le 15 août, fête de l'Assomption on eut espérance de guérison. La nuit avait été pénible jusqu'à trois heures du matin où le sommeil survint et le Roi s'éveilla, reposé, à dix heures. Sa faiblesse était grande et lui fit remettre au dimanche suivant la sainte communion, il se leva néanmoins, prit un bouillon et se fit porter dans la tribune de la chapelle où il entendit la messe. On ne croyait pas dans Versailles qu'il fût en état de paraître en public, aussi sa vue causa une grande surprise et, de toutes parts, éclatèrent les acclamations : « Vive le Roi! Que Dieu nous le conserve! » Journée du jeudi 15

Au retour de la messe, le Roi, qui était bien aise de se faire voir, passa par la Galerie, qui était remplie d'une si grande foule qu'il eut peine à trouver son passage; rentré chez lui, il reçut le chancelier, les ministres Desmaretz et Pontchartrain, dîna à son petit couvert, mangea peu, but beaucoup. Ensuite il s'enferma seul avec son confesseur pour arrêter la feuille des bénéfices vacants; nonobstant les instances du P. Le Tellier, le Roi ne fit aucune nomination et, lassé de l'importunité du jésuite, lui dit : « Mon Père, je me trouve déjà assez accablé de tant de nominations de bénéfices que j'ai faites pendant mon règne, je crains bien d'avoir été trompé au choix des sujets que l'on m'a indiqués, dont il me faudra peut-être bientôt rendre compte au jugement de Dieu; pourquoi voulez-vous encore me charger de cette nomination? Nous pouvons attendre quelques jours pour choisir à loisir de bons sujets, si Dieu me fait la grâce de revenir de cette maladie[40]. »

Dans l'après-dînée, le Roi se fit porter de nouveau à la tribune de la chapelle pour ouïr les vêpres en musique, ensuite chez Mme de Maintenon où il y eut petite musique. Il en revint à neuf

[37] Hardwicke Papers, *Stair's Journal*, 14 août.
[38] *Lord Bolingbroke au Prétendant*, Paris, 15 août, dans lord Mahon, *History of England*, 1853, t. I, p. 398-399.
[39] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 28; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 172.
[40] Anthoine, *op. cit.*, p. 20-21; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 253, reporte ceci au 23 août.

heures, soupa, reçut sa famille dans le cabinet et se coucha à dix heures.

Journée du vendredi 16

La nuit du 16 au 17 la douleur de la jambe se calma, néanmoins l'inquiétude et la soif le tinrent éveillé jusqu'à trois heures, il dormit alors jusqu'à six heures et dit en s'éveillant qu'il avait eu une sueur extraordinaire. Mareschal et Champcenetz, aidés par les garçons de la chambre, eurent bien de la peine à tirer le Roi de son lit et le mettre dans son fauteuil pour l'essuyer et changer de linge, parce que le moindre mouvement augmentait ses souffrances. La sueur avait été si ample que les matelas en avaient été traversés.

Le grand lever se fit à onze heures, le Roi restant au lit y entendit la messe, tint le conseil d'État qui se prolongea jusqu'au dîner, à une heure. Aussitôt après, on le leva avec plus de peine encore que le matin parce que la souffrance avait gagné tout le corps. Il fallut, pour en venir à bout, le soulever par les bras, les jambes et la tête pour le déposer sur son fauteuil. Pendant cette manœuvre, le duc d'Orléans, le prince de Conti, le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient arrivés. Le Roi les ayant aperçu leur dit : « Vous avez vu, messieurs, les belles cérémonies qu'il a fallu pour me lever. Je suis bien à plaindre, mais il faut bien le vouloir, puisque c'est la volonté du Seigneur que je sois réduit en cet état. » Voyant que ses deux fils étaient en habit de chasse, il les congédia en disant : « Allez à la chasse, messieurs, ne perdez point le temps qui est très beau. » Ensuite le Roi donna audience dans son cabinet à l'envoyé de Wolfenbüttel. Cependant il était tellement abattu qu'il ne put demeurer que fort peu de temps sur son siège et il fallut lui faire souffrir une troisième fois les mêmes douleurs pour le remettre au lit où il mangea une panade et des gelées en public. Après quoi on le leva encore une fois, il fut roulé chez Mme de Maintenon où il passa l'après-dînée à jouer avec les dames et entendre des motets et des airs italiens. Le souper fut à neuf heures et le Roi se coucha tout de suite sans voir sa famille[41]. Celle-ci passait par les mêmes incertitudes que les courtisans. « Notre Roi, hélas! n'est pas bien, avait écrit Madame la veille. J'en suis angoissée à en être à moitié malade[42]. » Et le 16, elle reprend confiance : « Grâces en soient rendues à Dieu! j'ai trouvé le Roi bien mieux portant : il était très gai; mais je ne suis pas tout à fait à mon aise encore[43] . »

[41] Anthoine, *op. cit.*, p. 22-24; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 96.
[42] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 15 août, *op. cit.*, t. II, p. 233.
[43] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 16 août, *op. cit.*, t. II, p. 233.

Journée du samedi 17

Le Roi avait voulu combattre le mal par le mouvement, aussi la nuit suivante fut mauvaise : douleurs aiguës, soif ardente, sueur abondante, les frictions de la jambe ne procuraient plus aucun soulagement. A quatre heures, il s'endormit par excès de lassitude jusqu'à dix heures, entendit la messe à son réveil, tint le conseil de finances dans son lit. Il ne trouvait plus aucun repos dans les situations, se faisant lever et recoucher à tout instant. A une heure, le Roi s'habilla en robe de chambre et se mit à table, mangea de la panade et de la gelée, vit les courtisans, donna une audience dans son cabinet et, repris de nouvelles douleurs très vives à la jambe, se remit au lit. Mareschal fut appelé et opina que le mal était très dangereux, mais s'il diagnostica la gangrène le mot n'en fut pas prononcé. Le Roi demeura au lit jusqu'au soir et s'entretint avec le duc d'Antin de ses bâtiments et jardins avec un plaisir visible.

L'heure du souper étant venue, le Roi se fit lever, mangea panade, gelée et gruau, causa un peu et se coucha. Fagon coucha cette nuit dans sa chambre[44].

Journée du dimanche 18

Après une nuit passée dans un grand abattement, le Roi ne permit l'entrée de sa chambre que sur les dix heures lorsque, fatigué du lit et des sueurs, il voulut se lever pour changer de linge. Il ne demeura qu'un quart d'heure dans son fauteuil, la faiblesse l'obligea de se remettre au lit. Les princes et les courtisans qui l'y vinrent saluer jugèrent dès ce jour le mal incurable. Après la messe, le Roi tint son conseil d'État, mangea un peu, reprit son conseil, travailla avec Pelletier. Vers quatre heures de l'après-dînée il se fit lever, conduire chez M[me] de Maintenon où il s'enferma avec Pelletier jusqu'à sept heures. Après un peu de musique il revint chez lui à neuf heures, soupa d'un bouillon ayant l'estomac chargé de six ou sept grands verres d'eau absorbés pendant le conseil[45].

Chacun dès lors faisait ses plans de fortune et songeait à un avenir qu'on imaginait à son gré. Saint-Simon, ayant appris par Mareschal que tout espoir était perdu pour le Roi, alla trouver le duc d'Orléans et obtint de lui le maintien de la pension de 60.000 livres dont jouissait Chamillard. Dans la soirée de ce jour, il alla chez Noailles qui après plusieurs propos aboutit à un projet de chasser de France tous les jésuites et de livrer leurs biens aux universités[46]. C'était le temps des projets.

[44] Anthoine, *op. cit.*, p. 25-26; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 33.
[45] Anthoine, *op. cit.*, p. 26-27.
[46] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 33-37, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 193.

Journée du lundi 19

La nuit du 18 au 19 ne fut pas meilleure que les précédentes. Le Roi n'eut aucun repos et seulement de légères sueurs. Sur les sept heures du matin, Fagon et ses confrères trouvèrent la fièvre fort augmentée, ils se consultèrent et ne découvrirent aucun remède[47]. Leur incapacité désolait les domestiques; quant aux courtisans ils se rassasiaient de rumeurs. « La sciatique tourmente toujours le Roi, écrit Dangeau; Fagon a envie de faire venir des eaux de Bourbonne, mais cela n'est pas encore bien résolu. Fagon est persuadé que le Roi n'a point de fièvre, mais Mareschal et quelques autres croient qu'il en a un peu la nuit[48]. » La journée différait peu des journées précédentes : travail avec Pontchartrain, visite à Mme de Maintenon, musique, et, le surlendemain, le Roi espérait passer en revue la gendarmerie de dessus son balcon. Ce fut une journée de détente.

La gangrène devient visible

Vers dix heures du matin, au moment du lever, les médecins revinrent pour voir panser la jambe du Roi, ils y trouvèrent un grand changement, elle était enflée et Mareschal remarqua une petite noirceur sur le cou de pied qui lui sembla de mauvais augure, il dissimula le jugement qu'il en portait et ayant frotté la jambe de linges chauds put soulager un peu le patient. Le Roi en profita pour entendre la messe avec plus de recueillement, dîna d'un bouillon, une panade et d'autres petits ragoûts qui lui plurent. La soirée avec la visite des princes et le coucher public ramena quelques espérances[49].

Journée du mardi 20

Elles disparurent dès la nuit qui se passa en souffrances et en agitations terribles. Les médecins qui vinrent de grand matin, le trouvèrent encore en cet état, et, ayant conféré ensemble, proposèrent un bain d'herbes aromatiques dans de gros vin de Bourgogne. Le malade y consentit, même il proposa de faire des incisions à sa jambe ou d'en faire l'amputation si c'était nécessaire. On prépara le bain ordonné dans une grande cuvette d'argent, Louis XIV mit sa jambe dans ce bain tout chaud en disant à ses médecins : « Croyez-vous, messieurs, que ce bain puisse me soulager. J'en ai grand besoin, faites je vous prie tout ce que vous pourrez. » Après un bain d'une bonne heure et des frictions suivis d'un bouillon, le Roi se recoucha. Il était abattu et les médecins inquiets. « Je vois bien messieurs par vos manières, leur dit-il, que vous me trouvez plus mal. Je suis véritablement bien abattu, mais comment voulez-vous que je fusse autrement, souf-

[47] Anthoine, *op. cit.*, p. 27-28.
[48] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 97.
[49] Anthoine, *op. cit.*, p. 28.

frant jour et nuit sans relâche, et ne prenant presque point de nourriture depuis le commencement de ma maladie, sans que vous ayez pu me donner un peu de soulagement. — Sire, répondirent-ils, nous y faisons de notre mieux et nous allons encore consulter ensemble sur les remèdes que nous pourrons appliquer à votre jambe, qui est votre plus grand mal[50] ». Après la messe il travailla avec le chancelier, reçut le corps diplomatique et s'enferma jusqu'à deux heures avec le père Le Tellier[51]. Après son dîner, composé de bouillon, panade et gelée, il travailla avec Desmaretz et fit appeler Mme de Maintenon dans sa chambre. Sa jambe le faisait moins souffrir, mais à condition d'être enveloppée de linges qui l'empêchaient de s'habiller. Mme de Caylus et Mme de Dangeau furent admises à la suite de Mme de Maintenon et le Roi parut fort tranquille. Il donna ordre au Premier gentilhomme de laisser l'entrée de la chambre libre à tous ceux qui souhaiteraient le voir, disant qu'il y prendrait plaisir. On n'eût pas plutôt annoncé cette liberté que la chambre fut tellement remplie de monde qu'on ne pouvait remuer; vers le soir seulement le Roi ordonna que l'on fit retirer tout le monde. Il se leva et soupa en robe de chambre dans son fauteuil, vit ensuite les princesses dans son cabinet et salua au passage la duchesse de Saint-Simon arrivée des eaux de Forges et qui assura qu'elle n'eût pas reconnu le Roi si elle l'avait rencontré ailleurs que chez lui[52]; il était en effet changé de façon à n'avoir plus rien qui lui ressemblât et sa taille s'était raccourcie de la valeur d'une tête[53]. Personne n'ignorait plus maintenant le péril du vieux monarque. A Paris on le disait si affaibli qu'il gâtait son linge sans s'en apercevoir[54]; les nouvellistes rapportaient l'établissement de deux cents chevaux de relais depuis Versailles jusqu'à Bourbon-l'Archambault pour en apporter les eaux minérales avec diligence, voiturées sur six grandes charettes[55].

La belle assurance de Fagon était ébranlée, lui-même provoquait maintenant de nouvelles consultations[56]. Après une nuit relativement bonne, le Roi s'était éveillé le 21 en se déclarant Journée du mercredi 21

[50] Anthoine, *op. cit.*, p. 28-30.
[51] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 98; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 37; Anthoine, *op. cit.*, p. 30.
[52] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 99; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 37.
[53] Extrait d'une lettre de Madame, cité par P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 31, note 2.
[54] J. Buvat, *Journal de la Régence*, édit. Campardon, 1865, t. I, p. 39.
[55] J. Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 40.
[56] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 98.

mieux que les jours précédents. Il se leva en robe de chambre sur les neuf heures, vit les secrétaires d'État et les ministres, se recoucha et permit l'entrée de sa chambre à tout le monde pendant la messe. Ensuite quatre médecins conduits par Fagon vinrent toucher le pouls et approuvèrent le traitement qui avait consisté en une nouvelle purge. A onze heures, le dîner fut servi au lit, en public. Alors se présenta le premier président de la Chambre des comptes qui annonça la mort de M. de Maisons, président à mortier au Parlement et sollicita la charge du défunt pour le fils de celui-ci; ce que le Roi accorda de bonne grâce[57].

Après le dîner le Roi travailla avec Voysin jusqu'à six heures; à plusieurs reprises il avait interrompu ce conseil pour faire débander, frotter et rebander sa jambe, sans en retirer aucun soulagement. Après ce conseil, vers sept heures, arriva Mme de Maintenon et un moment après le duc d'Orléans, et les princes qui s'apitoyèrent sur ces souffrances persistantes. « Je n'ai jamais ressenti de si vives douleurs, leur dit le Roi, mais ma plus grande peine est de voir que les médecins ni les chirurgiens n'ont pu encore trouver le moyen de me soulager un seul jour. » Il se fit lever pour se délasser un peu par le changement de situation et fut mis dans sa chaise roulante en robe de chambre, parce qu'on ne pouvait plus l'habiller. La jambe était posée sur un petit tabouret. Il y eut, ce soir là encore, grande musique.

Le souper fut servi entre neuf et dix heures. Le maréchal de Villeroy cherchant à distraire le malade, lui recommandait quelques petits mets extraordinaires, mais ne put triompher du dégoût persistant. Le Roi se fit rouler par Blouin dans son cabinet où il demeura une heure environ avec sa famille, mais les douleurs le ramenèrent dans sa chambre. Mareschal, qui le frictionnait presque d'heure en heure, s'aperçut d'une aggravation et en donna avis à Fagon qui proposa une nouvelle consultation pour le lendemain[58].

Journée du jeudi 22

Après une nuit sans aucun repos jusqu'à trois heures suivie d'un assoupissement, le Roi prit de bon matin un bain d'herbes pendant lequel il s'évanouit; on le recoucha. Sur les neuf heures arrivèrent dix médecins de Paris qui se joignirent à ceux de la Cour et furent introduits par Fagon. Le Roi les apercevant leur dit d'un ton affable : « Vous me voyez, messieurs, dans un fâcheux état de maladie depuis le dix de ce mois sans pouvoir

[57] Anthoine, *op. cit.*, p. 31-32.
[58] Anthoine, *op. cit.*, p. 32-33; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 99; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 37.

trouver aucun secours, je vous ai mandé pour savoir de vous si vous ne pouvez me procurer quelque soulagement aux maux qu'il plaît au Seigneur de m'envoyer, ils sont grands mais je m'y soumets puisque c'est sa volonté. » L'un d'eux répondit : « Sire, nous espérons avec l'aide de Dieu et des remèdes, vous donner du soulagement et que cette maladie ne sera rien. » On tâta le pouls, en cérémonie, par rang d'ancienneté, on trouva beaucoup de fièvre sans découvrir le moyen de la casser. Ensuite la consultation se tint dans le cabinet, chacun loua Fagon, approuva le traitement, approuva le lait d'ânesse, approuva le retard apporté à la prescription[59]. Le Roi prit finalement du lait d'ânesse; ce fut l'unique résultat.

Rivalité du duc d'Orléans et du duc du Maine

Après la messe, le Dauphin vint demander au Roi la permission d'aller voir la gendarmerie dans l'après-dînée. Louis XIV avait fait venir la gendarmerie à Versailles pour en passer la revue, mais sa maladie l'en empêcha, ne pouvant plus s'habiller à cause de tous les linges qui enveloppaient sa jambe. Il chargea le duc du Maine de passer cette revue; celui-ci, peu rassuré par ce nouvel empiètement et ses conséquences, fit suggérer au petit Dauphin d'y assister. L'enfant commençait à enfourcher un petit bidet, on l'habilla en officier de gendarmerie et le Roi, le trouvant très joli, approuva la fantaisie et donna la permission. Ravi, le Dauphin courut chez le duc d'Orléans et le pria de l'accompagner. Lorsqu'ils arrivèrent, le duc d'Orléans salua le Dauphin à la tête des gendarmes d'Orléans et le duc du Maine se retira presque aussitôt pour assurer le Roi qu'il avait trouvé la gendarmerie d'une « beauté étonnante »[60]. Les rivalités futures s'annonçaient ainsi. L'extrémité du Roi, qui n'était plus ignorée de personne, avait rempli l'appartement du duc d'Orléans, auparavant si vide et si compromettant à fréquenter. « La foule y lima les murailles »; on s'y portait; lui-même en était embarrassé; mais un rayon d'espoir le vidait tout d'un coup à n'y pas laisser un seul homme. Un biscuit mangé par le Roi tira la foule pour vingt-quatre heures de chez le duc d'Orléans[61]. Les gens atta-

[59] Anthoine, *op. cit.*, p. 34.

[60] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 99-100; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 38-39; P. Narbonne, *Journal*, p. 41; Mascara, *Lettre*, Paris, 27 août, dans le t. XXVII, p. 347 des *Mémoires* de Saint-Simon, édit. de Boislisle.

[61] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 88; P. Narbonne, *op. cit.*, p. 43 : « Les jours où le Roi paraissait s'approcher du moment critique, sa chambre se trouvait vide de seigneurs et de courtisans, qui allaient en foule chez le duc d'Orléans; mais dès qu'il se répandait que le Roi se trouvait mieux, on voyait tout-à-coup la même foule de seigneurs

chés de longue main à ce prince épanouissaient leur visage; ceux qui n'avaient point encore découvert leur attachement pour lui commençaient à lever la tête; on allait, on venait, on s'assemblait, on réglait tout, on partageait tout[62].

Entretien du Roi avec le maréchal de Villars

A l'heure de son dîner, le Roi laissa entrer tout le monde; il aperçut le premier président de Mesme et lui dit : « Monsieur, vous me voyez bien incommodé et bien souffrant. Vous venez de perdre un bon sujet dans votre Compagnie et moi aussi par la mort de M. de Maisons; c'était un parfaitement honnête homme et c'est à sa considération que j'ai bien voulu accorder à son fils la charge de président à mortier qu'il possédait, quoiqu'il n'ait pas l'âge pour l'exercer. J'ai cru le devoir faire en considération de son père et de ses aïeux qui m'ont bien servi pendant ma minorité ». — « Sire, répondit M. de Mesme, je suis venu pour en remercier très humblement Votre Majesté de la part de toutes les Compagnies et Chambres de votre Parlement » [63]. Le maréchal de Villars, arrivé en poste, se trouvait là; le Roi lui dit : « J'ai donné la charge de président à mortier ainsi que vous l'avez désiré »[64]. Il ajouta : « Vous me voyez bien mal, monsieur le maréchal » — « Votre Majesté accoutumée à beaucoup d'exercices, se croit mal pour une incommodité qui l'empêche d'en faire », répondit le maréchal. — « Non, dit le Roi, je sens de très grandes douleurs ». Après cela, il lui parla de la Reine de Pologne que le maréchal avait été visiter à Blois, des hôtelleries de la route, des lits et des meubles qu'il y avait vus. Il est certain que c'étaient les seules du royaume qui fussent richement meublées. Autrefois, la plupart avaient même de la vaisselle d'argent et le Roi se souvint et des lits et des miroirs qu'il avait vus dans ces maisons et qui y étaient encore presque les mêmes partout. « Vous irez apparemment coucher ce soir à Paris, ajouta le Roi, je veux espérer que vous me trouverez mieux à votre retour » [65].

Après dîner, le Roi, se sentant mieux, se fit porter dans son grand cabinet où se rendirent les princes du sang et les courtisans en si grand nombre qu'on ne pouvait passer. Loin d'en être importuné, Louis XIV y prit plaisir et sembla pendant ce temps

et de courtisans, quitter les appartements du duc d'Orléans pour retourner chez le Roi ».

[62] D'Antin, *Mémoires*, 1822, p. 122.

[63] Anthoine, *op. cit.*, p. 35; Dangeau, suivi par Saint-Simon met ceci au 23 août, voir Boislisle, *op. cit.*, t. XXVII, p. 160, 164, note 4, 254.

[64] Villars, *Mémoires*, 1891, t. IV, p. 59. Le maréchal de Villars et le président de Maisons avaient épousé deux sœurs, Mlles de Varangeville.

[65] Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 59-60.

ne plus souffrir; mais ce relâche dura peu de temps, il dut rentrer dans sa chambre pour se faire panser. Après avoir pris un bouillon, le Roi ordonna au duc de La Rochefoucauld de lui faire voir des habits le lendemain matin pour choisir celui qui lui conviendrait en quittant le deuil du prince de Lorraine[46]; ensuite il congédia tous ceux qui n'étaient pas nécessaires au service et le repos de la nuit ne fut interrompu que par la nécessité de boire quelques verres d'eau.

Vers six heures du matin, Fagon s'approcha du lit du Roi, tenant une écuelle pleine de lait d'ânesse et dit : « Sire, c'est du lait d'ânesse qui faut que Votre Majesté prenne présentement, pour lui humecter la poitrine ». Le Roi le prit et dit qu'il le trouvait bon, se rendormit un moment, fut réveillé par une vive douleur à sa jambe, se rendormit jusqu'à neuf heures et s'éveilla trempé de sueur. Sa jambe seule le faisait souffrir, mais considérablement; il dit aux médecins : « Messieurs, comme le bain ci-devant qu'on m'a fait m'a soulagé, je crois qu'il ne serait pas mal à propos de le réitérer ». Ce qui fut fait, mais après une demi-heure, le Roi fit retirer la cuvette disant : « Cette odeur me monte à la tête si fort que je craindrois qu'elle me fît tomber en faiblesse ». Ce bain procura un adoucissement et le Roi se fit raser, ce à quoi il ne manqua pas de trois en trois jours.

Journée du vendredi 23

Après avoir reçu le duc d'Orléans et les deux bâtards légitimés qu'il congédia en disant : « Adieu, Messieurs, ne perdez point l'heure de la chasse », il but deux grands verres d'eau et se recoucha. Mareschal débanda sa jambe en présence des médecins qui n'osèrent témoigner leur surprise de la voir en si mauvais état, ils se retirèrent pour faire place aux officiers de la Chambre et de la Garde-robe qui entrèrent pour lever le Roi. Lorsqu'il fut assis et eut pris un bouillon, la troupe médicale rentra, toujours menée par Fagon, fit sa révérence de cérémonie, tâta le pouls par rang d'ancienneté et interrogea le malade sur l'effet du lait d'ânesse. « Assez bien, dit le Roi, mais point de soulagement à ma jambe »; ils promirent d'en conférer, ce qu'ils firent et, après une heure entière, imputèrent à l'ânesse le médiocre succès de leur consultation[47].

La Chambre s'était sensiblement remplie de monde, le Roi le fit retirer et demeura seul avec le P. Le Tellier jusqu'à onze heures. C'est alors qu'il aurait rédigé le deuxième codicille à son

[46] Anthoine, *op. cit.*, p. 36; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 100; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 42; édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 210.
[47] Anthoine, *op. cit.*, p. 37-38.

testament, lequel est daté de ce jour[66]. Il écrivit de sa main une lettre adressée au jeune enfant qui lui succéderait et la confia au maréchal de Villeroy pour la remettre à Louis XV lorsqu'il aurait atteint l'âge de dix-sept ans[67]. La voici :

Lettre du Roi à son arrière-petit-fils

« Mon Fils, si la divine providence en qui je me confie daigne conserver vos jours jusqu'au temps où la raison puisse vous faire agir par vous même, recevez avec respect cette lettre des mains de ce fidèle sujet à qui je fais jurer qu'il vous la rendra en mains propres : dans laquelle vous trouverez les dernières volontés de votre père et votre Roi, qui, au moment de quitter la vie, sent redoubler sa tendresse pour vous en qui il voit tous ses enfants revivre et dans un âge si tendre que les troubles qu'il prévoit sous votre minorité lui donnent plus d'inquiétude que les horreurs du trépas qu'il va bientôt subir ne lui causent d'effroi. Si quelque chose peut adoucir ma peine dans cet état, c'est, mon Fils, la promesse des bons sujets qui ont tous fait serment dans mon sein de veiller sur vos jours et verser leur sang pour votre conservation. Récompensez-les, mon Fils, lorsque vous en aurez connoissance et ne les oubliez jamais, ni les soins que mon Fils le duc du Maine que j'ai jugé digne de mettre auprès de votre personne prendra de vous. Cette distinction, que j'ai crue nécessaire pour l'amour de vous-même, lui suscitera sans doute pour ennemis ceux qui se trouveront par cette sage prévoyance éloignés de la cupidité qu'ils ont de régner, et si par quelque trouble qui pourroit survenir dans votre royaume il arrivoit quelque malheur à ce prince, ou quelque changement dans ce que j'ai établi en sa faveur, je désire, mon Fils, si Dieu vous conserve, que vous rétablissiez les choses dans le même état où elles se trouveront à ma mort, tant pour la religion que pour tout ce qui touche le duc du Maine. Ayez de la confiance en lui; suivez ses conseils; il est très capable de vous bien conduire, et si la

[66] Plus probablement le codicille est du 25, voir A. de Boislisle, op. cit., t. XXVII, p. 360-361.

[67] Cette lettre nous a été conservée par Mlle d'Aumale qui l'inséra dans ses *Mémoires*, voir *Souvenirs sur Madame de Maintenon*, publiés par A. d'Haussonville et G. Hanotaux, t. II, (1903), *Les Cahiers de Mlle d'Aumale*, p. 332. En rappelant la dernière entrevue du Roi avec le Dauphin, laquelle eut lieu le 26, Mlle d'Aumale écrit : « Il avait écrit quelque temps avant une lettre qu'il adressait au Dauphin ». Villeroy, un des rares visiteurs de Mme de Maintenon à Saint-Cyr a pu lui montrer cette lettre originale qu'a vu et copié Mlle d'Aumale. Elle n'aura jamais été remise à Louis XV, car, en 1727, Villeroy était relégué dans son gouvernement de Lyon. La lettre a été publiée pour la première fois dans les *Souvenirs*, cités, t. II, p. 372-374, depuis dans Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XXVII, p. 276 note 1, et p. 373-375.

mort vous privoit d'un si bon sujet, rendez à ses enfants, en leur conservant le rang que je leur ai donné, toute l'amitié que vous devez à leur père, qui m'a promis, juré, de ne vous abandonner qu'à la mort.

« Que le sang et l'amitié vous unisse toujours avec le roi d'Espagne, sans qu'aucune raison d'intérêt ou de politique mal entendue vous en sépare jamais; c'est là le seul moyen de conserver la paix et la balance en Europe.

« Ayez toujours un attachement inviolable au père commun des fidèles, et ne vous séparez jamais, pour quelque motif que ce puisse être, du sein et du centre de l'Église. Mettez en Dieu toute votre confiance, vivez en chrétien plus qu'en Roi, et n'attirez jamais sa main sur vous par aucun déréglement dans vos mœurs. Remerciez sa divine providence qui protège si visiblement ce royaume. Donnez à vos sujets le même exemple qu'un père chrétien donne à sa famille; regardez-les comme vos enfants; rendez-les heureux si vous le voulez être; soulagez-les le plus tôt que vous pouvez de tous les impôts violents dont la nécessité d'une longue guerre les a surchargés et que leur fidélité leur a fait supporter avec soumission. Faites-les jouir d'une longue paix qui seule peut rétablir les affaires de votre royaume; préférez toujours la paix aux événements douteux de la guerre et souvenez-vous, mon Fils, que la plus éclatante victoire coûte toujours trop cher quand il faut la payer du sang de ses sujets. Ne le versez jamais, s'il est possible, que pour la gloire de Dieu; cette conduite attirera sur vous la bénédiction du ciel pendant le cours de votre règne; recevez la mienne dans mes derniers embrassements. »

Après que le P. Le Tellier se fut retiré, le Roi fit appeler Mme de Maintenon, qui attendait; elle engagea le malade à prendre quelque nourriture, mais le Roi n'accepta qu'un bouillon. Il donna des ordres pour que la gendarmerie regagnât ses quartiers de Normandie. A son dîner, il ne mangea presque rien. Tout l'après-midi fut violent. « Je suis bien à plaindre, dit le Roi à ses médecins, que vous n'ayez pu jusqu'à présent trouver aucun remède aux maux que je sens. » — « Nous faisons, Sire, ce que nous pouvons, lui dirent-ils, mais la maladie de Votre Majesté l'emporte sur les remèdes; nous espérons cependant avec la grâce de Dieu, d'en trouver des spécifiques qui pourront la surmonter. » Ces paroles tranquillisèrent un peu le malade qui dîna debout, en robe de chambre; il fut assez gai, badina avec Dangeau sur les projets d'embellissement projetés à Dangeau. Mme de Maintenon, avec les dames familières, passa l'après-dînée dans la

Après-dîner et soirée

chambre du Roi qui avait la langue extrêmement sèche et semblait plus altéré à mesure qu'il buvait. Mareschal débandait, frictionnait et rebandait la jambe sans succès, les médecins dissertaient infatigablement sur les vertus du lait d'ânesse.

Sur les sept heures du soir, raconte Anthoine, garçon de la chambre, le Roi qui a toujours beaucoup aimé la musique, s'avisa pour faire diversion d'ordonner au Premier gentilhomme de faire venir quelques-uns de ses musiciens chanter dans sa chambre, expédient assez peu en usage, quoiqu'il soit conseillé entre plusieurs autres non moins étranges par le Père Binet, jésuite dans son livre de Consolation des malades. Je ne pense pas que le Roi eut perdu de temps à lire un livre si grotesque... quoi qu'il en soit... le Roi prit plaisir à entendre chanter des airs italiens depuis sept heures jusqu'à neuf, et demeura fort tranquille tout ce temps. S'étant fait lever avec peine, il fit le simulacre de souper, passa quelques instants avec sa famille et revint se mettre au lit[70].

Intrigues du duc d'Orléans et de son entourage

Pendant ces journées remplies d'incertitude les conciliabules continuaient. L'abbé Dubois sollicitait de lord Stair un rendez-vous aux Tuileries et se montrait fort rassuré relativement aux mauvais desseins que l'on prêtait à la Cour contre le duc d'Orléans, ce dernier ayant un parti trop fort, disait-il, pour qu'on entreprît de lui nuire[71]. Peut-être la véritable raison de cette assurance se trouve-t-elle dans l'active diplomatie secrète des roués qui, l'un après l'autre, amenaient à leur compagnon de débauche les collaborateurs indispensables au triomphe de sa cause. Ainsi furent conclus des marchés où l'avidité rivalisait avec l'ambition. Le duc de Guiche promit le concours de son régiment des gardes françaises moyennant cinq cent mille francs, Reynolds traita pour les gardes suisses, Villars s'engagea contre la promesse de la présidence du conseil de la guerre, Noailles avait la promesse du conseil des finances. Saint-Simon rêvait tout et n'avait de capacité pour rien. Un soir Noailles lui dit : « Vous n'avez pas voulu des finances, vous ne voulez vous charger directement de rien; vous avez raison : vous vous réservez pour être de tout et vous attaquer uniquement à M. le duc d'Orléans : au point où vous êtes avec lui, vous ne sauriez mieux faire; en nous entendant bien vous et moi, nous en ferons tout ce que nous voudrons; mais pour cela ce n'est pas assez des

[70] Anthoine, *op. cit.*, p. 38-40; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 101.

[71] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 23 août; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 43.

finances, il me faut les autres parties, il ne faut point que nous ayons à compter avec personne. Des États-Généraux, poursuivit-il, c'est un embrouillement dont vous ne sortirez point; j'aime le travail, je vous le dirai franchement; c'est une pensée qui m'est venue, je la crois la meilleure; encore une fois, agissons de concert, entendons-nous bien, faites-moi faire premier ministre et nous serons les maîtres. » Saint-Simon sursauta. « Premier ministre! Premier ministre! monsieur, je veux bien que vous sachiez que s'il y avoit un premier ministre à faire et que j'en eusse envie, ce seroit moi qui le serois, et que je pense aussi que vous ne vous persuadez pas que vous l'emportassiez sur moi[72]. »

L'affaire du bonnet

Les ducs tenaient entre eux de petites assemblées particulières sans bruit. Ils traitaient ensemble une affaire qui divisait un peu plus profondément encore que tout le reste les ducs et pairs et le Parlement; c'était l'« affaire du bonnet ». L'usage voulait que le premier président, en prenant les voix lorsque l'on est dans les sièges bas de la grand'chambre, n'otât pas son bonnet aux conseillers, ni aux pairs de France, mais qu'il l'ôtât aux princes légitimés en les nommant et se levât aux princes du sang sans les nommer. Le Roi avait refusé d'intervenir dans la querelle, le duc d'Orléans se disait favorable aux pairs qui songeaient moins à la mort prévue et prochaine du Roi qu'à ce qui s'ensuivrait lorsqu'ils iraient au Parlement pour la régence[73].

Achat de consciences

Et pendant qu'ils se préparaient par de semblables futilités à exercer le gouvernement d'un royaume, le duc d'Orléans s'abouchait avec deux personnages comblés des bienfaits de Louis XIV et honorés d'une longue affection. Seuls ou presque seuls ils savaient les dispositions consignées dans le testament du Roi, ils en livreront le secret sans oublier de stipuler leur récompense. C'étaient le chancelier Voysin et le duc de Villeroy[74]; ils voyaient le Roi d'assez près pour le savoir perdu sans ressource.

[72] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 45-46; édit, de Boislisle, t. XXVII, p. 215-218; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 153.

[73] *Ibid.*, t. VII, p. 46, A. Grellet-Dumazeau, *L'affaire du bonnet et les mémoires de Saint-Simon*, in-8, Paris 1913.

[74] P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 28. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXV, p. 19, fait dire au Roi à propos de son testament : « Il n'y a qui que ce soit que moi qui sache ce qu'il contient »; or, dix ans plus tôt, en annotant le *Journal* de Dangeau, le même écrivait : « Le testament du Roi fut minuté par le chancelier. Le Roi, Mme de Maintenon, M. du Maine, le Chancelier et le maréchal de Villeroy furent seuls dans ce secret ». Cette participation du chancelier Voysin à la rédaction du testament est confirmée par une note contemporaine conservée au Cabinet des titres, dossier

La nuit du 23 au 24 fut pénible; le Roi fut attaqué de vapeurs qui l'incommodèrent fort. Fagon n'y trouva qu'un prétexte à une nouvelle consultation qui aboutit à la disgrâce de l'ânesse dont le lait ne suppléait pas à leur ignorance. Ils virent l'indice de la gangrène « au-dessous de la jarretière » et firent envelopper la jambe dans des compresses d'eau-de-vie camphrée. On continuait à parler d'éresypèle[75], mais Dangeau lui-même reconnaît qu'« on commence à craindre que ce mal ne soit beaucoup plus sérieux qu'on n'avoit cru d'abord[76]. »

Journée du samedi 24

Le Roi entendit la messe, prit un bouillon, tint le conseil des finances jusqu'à onze heures avec des interruptions pour donner le temps à Mareschal de frictionner sa jambe. L'heure du dîner venue on demanda au Roi l'ordre pour servir, mais il n'accepta qu'un bouillon. Il fit appeler ensuite Desmaretz avec lequel il travailla quelque temps, mais la nécessité de panser sa jambe ayant interrompu le conseil de finances, Villeroy, qui en faisait partie, regarda la jambe quand Mareschal la débanda, elle se trouva noire jusqu'au pied. Villeroy sortit en pleurant et le bruit de la gangrène se répandit. Le Roi souffrait moins mais il était extrêmement triste. Après le conseil Mme de Maintenon se rendit près de lui[77].

Le Roi apprend qu'il a la gangrène et se confesse

Après son souper, le Roi sentit ses douleurs augmenter considérablement[78]. Comme on voyait l'affaiblissement continu et

bleu, Voysin, n° 18011 (vol. 677), fol. 12; en voici le texte : [Il fut] l'un des confidents de Louis XIV; le testament [fut] en partie écrit de sa main. Cependant il nia constamment au Régent en avoir jamais eu connoissance, jusqu'à ce que, au Parlement, on eût fait la lecture du testament, où le Régent reconnut l'écriture du Chancelier. Reproches aigres. Reparties plus vives, qu'il etoit en droit de lui mentir dans une chose qu'il n'étoit pas en droit de lui demander; que la mort du Roi n'empêchoit pas qu'il ne dût lui garder un secret qu'il lui avoit juré, et que cette preuve de sa fidélité, dans un temps où il n'avoit plus de grâces à attendre de son maître, au contraire de l'indignation de S. A. R., lui étoit une sûreté de celle qu'il lui voueroit quand il lui feroit l'honneur de lui faire part de sa confiance ; qu'au reste il ne méritoit ni les reproches ni les ressentiments de S. A. R. mais plutôt son amitié et ses bonnes grâces. » La scène a pu être arrangée pour sauvegarder Voysin de tout soupçon. A. de Boislisle, *op. cit.*, t. XXVII, p. 360, adopte cette solution : le testament fut *minuté* par Voysin et *retranscrit* par le Roi.

[75] Cottard, *Mort du roi Louis XIV*, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* 1857, t. IV, p. 913; c'est une lettre écrite de Paris, le 28 août 1715, par un courtisan qui passait ses journées à Versailles, reproduit par de Boislisle, *op. cit.*, t. XXVII, p. 341-343.

[76] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 109.

[77] Anthoine, *op. cit.*, p. 41-42; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 110.

[78] *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIII : « S. M. se préparoit à dîner en public; mais il lui survint des douleurs si cuisantes, qu'elle ordonna de

que lui-même s'aperçut de la gangrène, il jugea que son mal allait devenir sérieux; en conséquence, comme il avait toute confiance en Mme de Maintenon, il ordonna, dès le jour même, qu'on accommodât une chambre tout près de la sienne, pour qu'elle pût plus aisément passer la nuit auprès de lui, quand elle voudrait. Mlle d'Aumale, qui ne quittait pas Mme de Maintenon, passa avec elle presque toutes les nuits auprès du Roi; elles allaient quelquefois le matin se coucher deux ou trois heures et revenaient passer le reste de la journée auprès du malade[79]. Mme de Maintenon lui suggérait des sentiments chrétiens pour sanctifier sa maladie et pour se préparer au terme qu'y mettraient les desseins de Dieu. Dès qu'elle fut instruite du danger, elle ne balança pas à en avertir le Roi et à lui proposer de recevoir les sacrements de l'Église. « C'est de bonne heure, dit-il, car je me sens bien, mais c'est toujours bien fait de se prémunir de ce secours[80]. » Dès ce moment il s'y prépara; elle l'aida elle-même à s'examiner, en le faisant ressouvenir de plusieurs fautes qu'elle lui avait vu faire, afin qu'il s'en humiliât et qu'il en demandât pardon à Dieu[81].

Sur les quatre heures, il manda le Père Le Tellier qui s'enferma avec lui et désormais ne le quitta presque plus[82]. Dès l'instant qu'il eut fini sa confession, il fit s'approcher Mme de Maintenon et lui dit : « Madame, je suis un peu plus en paix; je me suis confessé de mon mieux; mon confesseur m'a dit qu'il faut que j'aie une grande confiance dans la miséricorde de Dieu, vous me le dites aussi », et en pleurant, il ajouta tout haut : « Mais je ne me consolerai jamais de l'avoir offensé[83] ».

L'approche de la fête de Saint-Louis avait attiré à Versailles une infinité de personnes[84], le Roi l'apprit et, vers huit heures

faire sortir tout le monde qui étoit dans sa chambre, excepté le maréchal de Villeroy, avec lequel elle resta seul plus de deux heures et demie, lui donnant toutes les marques possibles de son amitié et de sa confiance, lui disant qu'elle voyoit que son heure approchoit et qu'il falloit songer sérieusement à mourir. »

[79] *Mémoires de Mlle d'Aumale*, édit. d'Haussonville et Hanotaux, t. II, p. 325-326.

[80] Th. Lavallée, *La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon, suivi des Mémoires inédits de Languet de Gergy, sur Mme de Maintenon et la Cour de Louis XIV*, in-8, Paris, 1863, p. 455.

[81] Mlle d'Aumale, *Mémoires*, t. I, p. 198; t. II, p. 326.

[82] Anthoine *op. cit.*, p. 42; Mlle d'Aumale, *Mémoires*, t. II, p. 326.

[83] Mlle d'Aumale, *Mémoires*, t. II, p. 326. Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, in-4, Paris, 1726, t. VII, p. 392.

[84] Anthoine, *op. cit.*, p. 42.

du soir, se fit rouler à son balcon; ayant été reconnu par la foule et acclamé à plusieurs reprises, il salua trois fois en ôtant son chapeau et répétant : « Messieurs, je vous en remercie de bon cœur[43]. » Après avoir pris un bouillon, il se coucha sans voir sa famille[44].

[43] Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 41.
[44] Anthoine, *op. cit.*, p. 42; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 110.

CHAPITRE III

La mort du Roi

(25 août-1er septembre 1715)

Journée du dimanche 25 août. — Aubades. — Diner. — Le Roi a le délire. — Il reçoit le viatique. — Il écrit un deuxième codicille, parle à Villeroy et au duc d'Orléans. — Autres entrevues. — Le chancelier livre le codicille. — Nuit du 25 au 26 août. — Journée du lundi 26 août. — Adieux au Dauphin. — Recommandations aux princesses. — Apostrophe aux cardinaux. — Adieux aux courtisans, aux officiers, au Maréchal de Villeroy, à Mme de Maintenon, aux princesses du sang, au curé de la paroisse. — Lettre et conditions posées au cardinal de Noailles. — Destruction de papiers. — Intrigues du duc d'Orléans; il apprend le contenu du testament. — Journée du mardi 27. — Destruction de papiers. — Journée du mercredi 28. — L'empirique de Marseille. — Départ de Mme de Maintenon. — Journée du jeudi 29. — Retour de Mme de Maintenon. — Journée du vendredi 30. — Départ de Mme de Maintenon. — Journée du samedi 31. — Recommandation de l'âme. — Agonie et mort.

On ne faisait plus mystère du danger[1]. La nouvelle que le Roi **Journée du dimanche 25 août**[*]

[1] On donne ici l'énumération des récits historiques contemporains de l'événement mis à profit pour la rédaction du présent chapitre. 1° *Lettre de Mme de Maintenon à Mme de Villette*, Saint-Cyr, 6 septembre 1715, dans Th. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, in-8, Paris, 1862, p. 271-275; 2° *Mémoire sur Mme de Maintenon* par Mlle d'Aumale, sa secrétaire, dans O. d'Haussonville et G. Hanotaux, *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, in-8, Paris, 1902, t. I, p. 198-202; et une version plus développée dans les *Cahiers* de Mlle d'Aumale, *ibid.*, t. II, p. 323-351; c'est un témoin oculaire qui n'a guère quitté la chambre du Roi, d'une véracité indiscutable; 3° La Bibliothèque municipale de Versailles conserve les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* où se trouve une relation composée par Mme du Pérou d'après la lettre de Mme de Maintenon à Mme de Villette et les Cahiers de Mlle d'Aumale; 4° *Mémoires* de Languet de Gergy, archevêque de Sens, publiés par Th. Lavallée, *La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon*, in-8, Paris, 1863, p. 455-464, rédigé d'après les quatre documents déjà énumérés; 5° Dangeau, *Journal*, édit. E. Soulié et L. Dussieux, in-8, Paris, 1859, t. XVI, p. 95-110, du 14 au 25 août, continué, p. 111-115 par un secrétaire pour les journées des 26, 27 et 28 août, les trois derniers jours du mois manquent. Dangeau a interrompu son récit dès les premiers mots du 26 août et composé un écrit séparé, intitulé : *Mémoire, sur ce qui s'est passé dans la chambre du Roi pendant sa maladie*, du 25 août au 1er septembre, inséré en appendice, *ibid.*, t. XVI, p. 117-136, et représenté par plusieurs manuscrits au

10

s'était enfermé avec son confesseur pour se réconcilier avec Dieu

sujet desquels ont trouve des renseignements dans Saint-Simon. *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 335-337 ; on citera donc ici Dangeau, *Journal* et *Mémoires*. La valeur historique est celle qui s'attache à toute l'œuvre de Dangeau ; 6° La bibliothèque de Caen possède sous le n° 350 un « Journal historique ou récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et [à] la mort de Louis XIV, roi de France et de Navarre, fait et dressé par les sieurs Anthoine » ; autre exemplaire à Paris, bibl. nat. ms. Nouv. acquis. franc. 5012 ; publié sous le titre : *La mort de Louis XIV. Journal des Anthoine*, publié pour la première fois avec introduction de E. Drumont, in-12, Paris, 1880. Ce sont deux frères, Jean et François, valets intérieurs dont le récit minutieux consigne les moindres détails matériels, ignore les entretiens intimes et brouille les événements des trois derniers jours ; pour la période antérieure la chronologie semble sûre ; 7° *L'Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, 1726, t. VII[1], p. 391-407, a inséré une « Relation de la maladie et de la mort de Louis XIV » qui fut au témoignage de Duclos, *Mémoires secrets*, p. 482, communiquée en manuscrit au P. LeTellier qui proposa des modifications dont Quincy tint compte. Le P. Griffet la réimprima dans *l'Histoire de France* du P. Daniel (1755-1757) et Oroux dans l'*Histoire ecclésiastique de la cour de France*, 1776, t. II p. 575-590. Saint-Simon n'a guère eu sous les yeux que le *Journal* de Dangeau et la *Relation* de Quincy ; 8° Le *Mémoire* de Dangeau fut utilisé par Lefebre de Fontenay, dont la relation anonyme parut en supplément au *Mercure galant* d'octobre 1715, réimprimé sous le titre de *Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV jusqu'au jour de son service à Saint-Denis, avec une relation exacte de l'avènement de Louis XV à la couronne de France*, in-12, Paris, 1715 ; réimprimé par Marmontel, dans *Nouveaux choix de pièces tirés des anciens Mercures et d'autres journaux*, t. XXXII, et par Danjou, dans *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, 1846, t. XII, p. 453-451 ; 9° *Lettre anonyme des archives de Dampierre*, insérée en appendice au *Journal de Dangeau*, *t. XVIII*, p. 371-381 : 10° Archives de la Ciotat, *Lettre anonyme*, publiée par Cottard, *La mort de Louis XIV*, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1857, t. IV, p. 913-916., datée du 28 août 1715, écrite par un témoin qui a vu ou qui a su ce qu'il rapporte par ceux qui ont le privilège des « entrées ». Réimprimé dans Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, t. XXVII, p. 341-343 ; 11° *Relation anonyme*, conservée en copie dans le t. II, du *Recueil de pièces concernant l'histoire de France* de Fevret de Fontette, à la bibl. de l'Arsenal, ms. 3724, fol. 174, suiv., l'auteur est janséniste avéré. Réimprimé dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 343-345 : 12° *Lettres inédites* de l'abbé Mascara, au sujet desquelles, voir A. Baudrillart, *Rapport sur les archives d'Alcala*, dans *Archives des Missions scient. et littér.* 3e série, t. XV, p. 40-48 ; des extraits traduits sont publiés dans Saint-Simon, *op. cit.* t. XXVII, p. 345-358 ; 13° La *Gazette de France* donna (n° du 24 août) l'annonce du début de la maladie et (nos du 31 août et 1er septembre) quelques lignes sommaires sur l'événement ; 14° *Gazette d'Amsterdam*, n° LXVIII, 23 août, n° LXX, LXXI, LXXII, LXXIII et son supplément contiennent des extraits de lettres ; 15° Saint-Simon *Ecrits inédits*, t. I, p. 357-365, 371-374 : *Parallèle des trois rois Bourbons ; Additions au Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 12-95 ; *Mémoires*, edit. de Boislisle, t. XXVII, p. 176-295, 305-308, 333-358.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 258.

et se disposer à la mort se répandit partout[3] et ouvrit la phase dernière qui allait se prolonger huit jours entiers.

Louis XIV passa une partie de la nuit à s'entretenir avec le Père Le Tellier; il s'assoupit vers le matin et, à son réveil, ayant le visage rouge et enflammé, il dit à ses médecins : « Messieurs, je vous avertis que je ne sens plus tant de douleurs à la jambe que de coutume, mais aussi je me sens très faible; les forces me manquent à tous moments quand je veux un peu me soutenir. » Un des chirurgiens chuchota : « Il vaudrait mieux qu'elle fit encore mal au Roi. » Le pansement révéla que la gangrène avait gagné toute la jambe[4] .

Le 25 août on célébrait la fête de Saint Louis, ancêtre et patron du Roi, qui ordonna expressément l'observation de toutes les réjouissances de cette solennité[5]. Vers dix heures du matin, le duc de Gesvres, premier Gentilhomme de la chambre, vint annoncer l'aubade des tambours et des fifres des gardes françaises et suisses qui jouèrent dans la Cour de Marbre, sous les fenêtres de la chambre du Roi[6] qui les fit approcher afin de mieux entendre de son lit[7], écouta avec plaisir et dit au P. Le Tellier : « Ce bruit trouble un peu la conversation, laissons-les faire[8]. » Quand l'aubade fut terminée, on distribua à chaque musicien un louis d'or suivant l'usage[9]. Les hautbois de la musique de la chambre et les vingt-quatre violons sollicitèrent, eux aussi, la permission de donner un concert; le Roi y consentit et recommanda de les retenir dans l'antichambre[10], à quelque distance, afin que l'éloignement atténuât le bruit. Aubades

La messe fut entendue avec un redoublement de ferveur, le malade ayant toujours les mains jointes et les yeux élevés au ciel[11]; ensuite il donna ses ordres et voulût dîner en public, répon- Dîner

[3] Anthoine, *Journal*, p. 42.

[4] Anthoine, *Journal*, p. 44.

[5] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 119; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 258.

[6] Anthoine, *Journal*, p. 45; la permission fut sollicitée par le duc du Maine, colonel des Suisses et Grisons, et par le duc de Guiche, colonel des gardes françaises.

[7] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 119.

[8] Villars, *Mémoires* édit. de Vogüé, 1891, t. IV, p. 60; P. Narbonne, *Journal*, 1866, p. 42-43; il y eut d'autres aubades.

[9] Anthoine. *Journal*, p. 45.

[10] C'est le salon qui prit sous Louis XV et a conservé le nom de *l'Œil de Bœuf; Mascara à Grimaldi*, Paris, 26 août, dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 345-346.

[11] Anthoine, *Journal*, p. 45.

dant à ceux qui lui représentaient son état : « J'ai vécu parmi les gens de ma Cour; je veux mourir parmi eux. Ils ont suivi tout le cours de ma vie; il est juste qu'ils me voient finir[12]. » Lassé d'être au lit, il fut mis dans son fauteuil[13], sa jambe posée sur des carreaux[14]. On lui servit « plusieurs petits metz regalants pour exciter son appétit[15], mais il ne mangea qu'une panade et un potage, parlant à son ordinaire[16]. Après le repas, il fit retirer la table de devant lui et causa un quart d'heure avec tout le monde; après quoi, il dit : « Messieurs, il ne seroit pas juste que le plaisir que j'ai de prolonger les derniers moments que je passerai avec vous vous empêche de dîner; je vous dis adieu et vous prie d'aller manger. » Les courtisans se retirèrent, plusieurs d'entre eux fondaient en larmes[17]. Dans l'après-midi, « un vieux bonhomme de cent quatorze ans vint, selon sa coutume, apporter un bouquet au Roi pour le jour de sa fête. On l'amena par la main auprès du lit du malade qui interrogea : « Hé bien, bonhomme, comment te portes-tu? — Sire, répondit le vieillard, fort bien et, si je n'avais que votre âge, je me porterois encore mieux. » Le Roi répliqua : « Je voudrois me porter aussi bien que toi[18]. »

Le Roi a le délire

Le Roi fut ensuite en particulier avec Mme de Maintenon, le Chancelier Voysin et un peu le duc du Maine[19]. Ainsi que la veille, le chancelier écrivit sous la dictée du Roi, ce qui donna lieu de croire à la rédaction d'un codicille[20]. Après le départ du chancelier, Mme de Maintenon manda les dames familières et les musiciens arrivèrent à sept heures du soir. Cependant le Roi, qui s'était endormi pendant la conversation des dames, se réveilla la tête embarrassée, ce qui les effraya et leur fit appeler les méde-

[12] *Lettre anonyme*, des archiv. de la Ciotat, dans *Bulletin*, p. 913; dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 341).
[13] Anthoine, *Journal*, p. 45.
[14] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 913 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 341).
[15] Anthoine, *Journal*, p. 45.
[16] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 913 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 341).
[17] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 913 (dans Saint-Simon, *op. cit.* t. XXVII, p. 341).
[18] *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXIII.
[19] Saint-Simon n'emprunte pas ces détails à Dangeau ni à Quincy; aucune autre relation n'en parle.
[20] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 259; *Lettre anonyme*, dans *Bulletin* p. 913 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 341-342); *Mascara à Grimaldo*, 27 août, *ibid*, t. XXVII, p. 349.

cins[21]; ceux-ci trouvèrent le pouls fort mauvais[22] et aussitôt on songea à l'administration des sacrements. Le maréchal de Villeroy « qui ne sortait presque point de l'appartement » s'adressa au cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, trop courtisan pour se charger d'un semblable message qu'il renvoya au confesseur[23].

Il reçoit le viatique

La veille, en se confessant, le Roi avait déterminé d'entendre la messe à minuit et d'y communier. Conscient du moment de délire qu'il venait de traverser et craignant de retomber dans cet état, il pensa lui-même à recevoir le viatique sans plus de délai[24], et aux premières ouvertures de son confesseur il l'interrompit : « De tout mon cœur, mon père, je souhaite très ardemment le viatique; je vous ai témoigné plusieurs fois pendant le cours de ma maladie que je souhaitois avoir cette consolation[25]. » On renvoya les musiciens qui avaient déjà préparé livres et instruments, les dames familières sortirent[26] et le P. Le Tellier demeura seul avec le Roi tandis qu'on courait avertir le cardinal de Rohan qui était chez lui en compagnie et ne songeait à rien moins, pas plus d'ailleurs que la famille royale[27].

Comme personne n'était averti pour cette cérémonie, il s'écoula quelque temps avant l'arrivée du cardinal portant le saint viatique[28], qu'il lui avait fallu aller chercher à la Chapelle pendant qu'on amenait le curé de la paroisse muni des saintes huiles[29]. Pendant ces allées et venues, le Roi se préparait chrétiennement à l'acte solennel, la joie rayonnait sur son visage et on l'entendit prononcer ces paroles : « Hé, mon Dieu, voulez-vous bien encore me faire la grâce de venir à moi vous qui êtes le Roi des Rois[30]. » Dès que le curé de Versailles[31] et deux aumôniers de quartier furent arrivés, le petit cortège se mit en marche vers huit heures du soir[32]. Six garçons bleus du château, deux laquais

[21] Saint Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 260.

[22] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 119.

[23] Anthoine, *Journal*, p. 46; Quincy, *Relation* (corrigée par Le Tellier), t. VII, p. 394.

[24] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 119.

[25] Anthoine, *Journal*, p. 46; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 393, dit que le Roi appréhendait de jeter l'alarme en recevant plus tôt le viatique.

[26] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 261.

[27] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 261.

[28] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 394.

[29] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 262.

[30] Anthoine, *Journal*, p. 47.

[31] Claude Huchon; sur ce prêtre, voir Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXII, p. 346.

[32] Anthoine, *Journal*, p. 47; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 119;

de Fagon et un de Mme de Maintenon[33] portaient les flambeaux, un clerc agitait la clochette et deux chapelains portaient le dais sous lequel marchaient le cardinal et le curé. Ils entrèrent dans l'appartement par le petit escalier aboutissant au « salon du petit escalier du Roi ». La nouvelle que le Roi allait recevoir le viatique avait retenti dans Versailles comme un coup de foudre. De toutes parts les ecclésiastiques, les courtisans, le public accouraient : le duc d'Orléans, les princes du sang, les princesses et leurs dames d'honneur se pressaient et grossissaient le cortège[34].

Le P. Le Tellier et Mme de Maintenon attendaient dans la chambre[35] où le Saint-Sacrement fut posé sur une table magnifiquement parée[36]. Le cardinal de Rohan s'avança jusqu'à la balustrade et se tournant vers le lit, dont les rideaux étaient ouverts[37], il adressa au Roi une longue allocution[38] que le malade écouta les yeux élevés vers le ciel; il récita ensuite le *Confiteor* en joignant les mains et reçut le viatique[39]. Après quelques paroles d'exhortation précédant l'extrême-onction[40], le Roi ouvrit lui-même sa chemise pour offrir sa poitrine[41], répondit à toutes les prières et répéta plusieurs fois d'un ton attendri : « Mon Dieu ayez pitié de moi, j'espère en votre miséricorde[42]. » De toutes parts on entendait le bruit des sanglots, principalement parmi les princesses demeurées dans le cabinet du Conseil[43].

La cérémonie et les prières terminées, le cardinal adressa encore quelques paroles au Roi sur la grâce que Dieu venait de lui faire, lui donna la bénédiction du Saint-Sacrement et sortit de la chambre[44]. Tout ceci avait duré un peu plus d'une demi-heure[45]. Les

[33] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 120; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 394.
[34] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 120; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 394; Anthoine, *Journal*, p. 47; Desgranges, *Relation* dans le *Carnet historique*, 1899, t. IV, p. 151.
[35] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 263.
[36] Anthoine, *Journal*, p. 47.
[37] Anthoine, *Journal*, p. 47.
[38] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 395.
[39] Anthoine, *Journal*, p. 47; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 263.
[40] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 395.
[41] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXII, p. 341).
[42] Anthoine, *Journal*, p. 48; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 327.
[43] Anthoine, *Journal*, p. 48; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 120; *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 27 août, *op. cit.*, édit. Jaéglé, t. II, p. 233-234.
[44] Anthoine, *Journal*, p. 48.
[45] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 120.

princes et plusieurs grands officiers firent escorte au cardinal jusqu'à la chapelle[46], lui frayant son chemin parmi la foule qui remplissait le château et refluait jusque dans les cours[47].

Dès que Notre-Seigneur fut hors de l'appartement, Mme de Maintenon, qui avait passé toute l'après-midi dans la chambre du Roi, s'éloigna, conduite par le duc de Noailles son neveu, et Louis XIV se fit apporter sur son lit une petite table sur laquelle il écrivit quelques lignes, sous forme de deuxième codicille à son testament, et les remit au chancelier[48]. Pendant que le Roi écrivait, Mme de Maintenon revint prendre sa place dans la ruelle la plus éloignée de la porte du cabinet, d'où les courtisans ne pouvaient l'apercevoir[49]. Le Père Le Tellier entretenait son pénitent et leur conversation se prolongea environ une heure[50]; après quoi, ayant demandé à boire, il fit appeler les officiers de la chambre et de la garde-robe[51]. Les courtisans les plus près de la porte avancèrent deux ou trois pas dans la chambre, à la vue du Roi[52]. Il leur témoigna sa joie d'avoir reçu les sacrements de l'Église en pleine connaissance, il s'était aperçu que les médecins n'avaient connu son mal que lorsqu'il fut sans remède, mais « il faut vouloir, dit-il, ce qui plaît au Seigneur[53]. » Le Roi écrit son deuxième codicille

Le Roi appela le maréchal de Villeroy, qui, avec très peu des plus marqués, se trouvait dans la porte qui faisait communiquer la chambre avec le cabinet du Conseil[54]; il l'appela d'une voix si forte qu'elle n'avait rien d'un mourant[55], et lui dit d'un accent très gracieux : « Monsieur le Maréchal, ayant toujours eu beaucoup d'amitié et d'estime et de considération pour vous et me voyant prêt à vous quitter et à mourir puisqu'il n'y a plus de remèdes à nos maux, pour vous marquer ma reconnoissance des services que vous m'avez rendus, et de ceux de Monsieur votre père, qui m'a gouverné pendant ma minorité, je vous fais aussi gouverneur de M. le Dauphin, mon arrière petit-fils; je vous demande en grâce de l'élever dans la crainte de Dieu, de lui inspirer un amour pour ses peuples qui le porte à les soulager autant Parle à Villeroy

[46] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 396.
[47] Anthoine, *Journal*, p. 48.
[48] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.
[49] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.
[50] Anthoine, *Journal*, p. 49.
[51] Anthoine, *Journal*, p. 49.
[52] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.
[53] Anthoine, *Journal*, p. 48.
[54] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 263.
[55] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.

qu'il lui sera possible; ayez attention sur sa conduite, faites-en sorte qu'elle soit bien réglée, et ne l'abandonnez jamais. » Le Roi ajouta quelques phrases qu'on ne put entendre, le vieux maréchal tombant à genoux lui baisa la main et sortit tout baigné de ses larmes[36].

Et au duc d'Orléans

Cet entretien n'avait duré qu'un demi-quart d'heure[37]. Le Roi manda ensuite le chancelier Voysin et le ministre Desmaretz et leur parla en particulier pendant une ou deux minutes[38]. Après avoir pris un bouillon, il fit appeler le duc d'Orléans qu'il entretint pendant près d'un quart d'heure[39]. Dans l'espoir de ramener cette âme vicieuse il « lui recommanda sur toutes choses d'avoir de la religion, en lui disant qu'il n'y avait que cela de bon et de solide[40] », ensuite il aborda un sujet délicat entre tous, « Mon cher neveu, dit-il, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance. Je vous recommande le Dauphin, servez-le aussi bien et aussi fidèlement que vous m'avez servi, travaillez de votre mieux à lui conserver son royaume, comme pour vous-même, s'il venait à manquer vous seriez le maître. Je connais votre bon cœur, votre sagesse, votre courage et l'étendue de votre esprit, je suis bien persuadé du soin que vous prendrez pour la bonne éducation du Dauphin, et que vous n'omettrez rien pour le soulagement des peuples de son royaume. Je vous recommande aussi en particulier tous les officiers de ma maison tant grands que petits, ils m'ont tous fidèlement servi avec affection, et je suis très content d'eux, faites-leur tout le bien que vous pourrez, ne les abandonnez pas, je vous en prie, dans leurs besoins et nécessités. Mon cher neveu, ayez souvenance de moi. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages et les plus équitables pour le bien du royaume, mais, comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose à changer ou à réformer, l'on fera ce que l'on trouvera à propos. » Le duc d'Orléans répondit : « Sire, je prie Votre Majesté d'être bien persuadée de ma reconnaissance pour toutes les bontés qu'elle a toujours eues pour moi. Je la supplie de croire que j'exécuterai

[36] Je suis la version d'Anthoine, *Journal*, p. 49-50, qui place cette entrevue au 25 et je la crois différente de celle qui sera rapportée plus loin, à la date du 26.

[37] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 263, dit « près d'un quart d'heure ».

[38] Anthoine, *Journal*, p. 50; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 337.

[39] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.

[40] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 336.

très ponctuellement tout ce qu'elle m'ordonne. » Il s'agenouilla, fondant en larmes, embrassa le Roi[61] deux fois fort tendrement[62] et reçut sa bénédiction[63]. Il sortit de la chambre secoué de sanglots[64] et le bruit courut qu'il venait d'être déclaré régent[65].

Autres entrevues

Comme l'entretien du Roi avec le duc d'Orléans se prolongeait, le duc du Maine retourna dans son appartement; il reparut à temps pour succéder à son cousin auprès du Roi qui le retint un demi-quart d'heure[66], et, vers le milieu de ce temps, appela le comte de Toulouse[67]. Il n'y avait que peu de valets, tous indispensables dans la chambre, avec Mme de Maintenon qui se tint à l'écart tout le temps que le Roi parla au duc d'Orléans[68]; le chancelier se tenait de même hors de portée d'entendre, entre la cheminée et la porte du cabinet du Conseil[69], où attendaient les trois filles du Roi avec le duc de Bourbon, le comte de Charolais et le prince de Conti appartenant à la branche de Condé[70]. Le Roi les ayant aperçus sur la porte du cabinet[71] les appela et leur dit quelques mots point en particulier ni bas[72] : « Mes cousins, je me souviens de vos grand-pères; ils m'ont fait bien de la peine pendant ma minorité; vous n'en n'avez pas mieux valu depuis ce temps-là; soyez plus sages qu'eux[73]. » Il les exhorta à vivre en paix et unis, tant pour leur intérêt particulier que pour celui de la France. Ils promirent, pleurèrent et sortirent.

Louis XIV fit rappeler le duc du Maine et lui dit : « Votre sagesse, Monsieur, et la capacité que j'ai toujours remarqué en

[61] Anthoine, *Journal*, p. 51-52.

[62] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 336; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 598.

[63] Anthoine, *Journal*, p. 52.

[64] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121.

[65] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265; *Mascara à Grimaldo*, 27 et 28 août, *ibid*, t. XXVII, p. 348, 350.

[66] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 121-122; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265 : « plus d'un quart d'heure ».

[67] Anthoine, *Journal*, p. 52; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 337.

[68] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265.

[69] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 597; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122.

[70] Anthoine, *Journal*, p. 52; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265.

[71] Saint-Simon, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265.

[72] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 265.

[73] *Relation anonyme*, dans Fevret de Fontette, fol. 174, sq., dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 344; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 598.

votre personne ont fait que j'ai jeté les yeux sur vous pour vous donner la charge de surintendant de l'éducation de M. le Dauphin, convaincu que vous vous en acquitterez parfaitement. Je vous dis adieu; souvenez-vous de moi[74]. » Aucune des princesses ne fut appelée auprès du Roi[75] que ces adieux avaient fort ému. Fagon dut insister beaucoup pour lui faire prendre un bouillon après lequel il s'assoupit et reposa près d'une heure[76].

Le chancelier livre le codicille

Pendant ce temps le chancelier Voysin, sorti de la chambre royale, s'approcha du duc d'Orléans, qui était assis dans l'embrasure de la fenêtre du cabinet la plus proche de la chambre et tous deux se dirigèrent vers la table du Conseil, au bout où le Roi avait accoutumé de s'asseoir. Le chancelier tira d'une enveloppe non-cachetée le codicille que le Roi venait d'écrire et le donna au duc d'Orléans qui le lut, appuyé sur la table, sans s'asseoir, ayant Voysin debout à ses côtés. Les courtisans virent que les lignes et l'écriture étaient fort serrées. Après que le duc d'Orléans eut achevé sa lecture, le chancelier remit le papier dans l'enveloppe dont il fit lire au prince la suscription et l'introduisit dans sa poche sans la cacheter. Ils causèrent ensuite pendant un quart d'heure environ; le chancelier s'éloigna et le prince causa avec les médecins[77].

Vers onze heures, le Roi en s'éveillant aperçut auprès de son lit Mme de Maintenon éplorée : « Quoi, madame, lui dit-il, vous vous affligez de me voir en état de bientôt mourir? N'ai-je pas assez vécu? M'avez-vous cru immortel? Non, non, je sais très bien qu'il faut tout quitter. Il y a longtemps que j'y ai pensé et que je m'y suis préparé étant bien persuadé qu'il y a un souverain infiniment élevé au-dessus des Rois de la terre et que c'est à nous à nous soumettre à ses ordres suprêmes » [78]. Dès que le Roi fut réveillé, les médecins procédèrent au pansement[79] et les princesses revinrent dans le cabinet d'où le malade les fit entrer dans sa chambre. C'étaient Madame, sa belle-fille la duchesse d'Orléans et sa petite-fille la duchesse de Berry; la princesse de Condé douairière, la duchesse de Bourbon douairière et sa belle-fille la duchesse de Bourbon; la princesse de Conti douairière et la princesse de Conti. Elles s'approchèrent en poussant des lamentations. « Quoi, leur dit le Roi, est-ce que vous m'avez cru

[74] Antheine, *Journal*, p. 52-53.
[75] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122.
[76] Antheine, *Journal*, p. 53.
[77] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 122-123.
[78] Antheine, *Journal*, p. 53.
[79] Antheine, *Journal*, p. 53.

immortel? Ne faut-il pas que je paie à Dieu le tribut de ma vie qui est à lui[40]? » Mais comme leurs cris le fatiguaient, il dit « Nous nous attendrissons », et il les pria de se retirer parce qu'il voulait reposer[41]. Elles sortirent, le rideau du lit fut un peu tiré et Mme de Maintenon passa dans les arrière-cabinets[42].

La nuit ne fut pas meilleure que les précédentes. Le malade ne dormit que par intervalles et ses forces diminuèrent tellement qu'on était obligé de soulever la tête pour faire prendre quelques cordiaux et de porter et soutenir les membres chaque fois qu'il fallait le remuer. Néanmoins, vers huit heures du matin, il manifesta le désir d'entendre la messe. Nuit du 25 au 26 août

Entre neuf et dix heures du matin, le cabinet se remplit des grands officiers et des courtisans[43] qui jouissaient des grandes entrées, des premières entrées et des entrées. Bientôt arrivèrent toutes les princesses; déjà la galerie des glaces était pleine de gens de considération qui, faute de jouir des entrées, ne pouvaient aller plus avant[44]. Journée du lundi 26 août

Sur les dix heures, on pansa la jambe; Mareschal donna quelques coups de lancette et trouva que la gangrène gagnait jusqu'à l'os. Mme de Maintenon était seule dans la chambre et au pied du lit pendant qu'on pansait le Roi qui la pria de sortir et de ne plus revenir parce que sa présence l'attendrissait trop; elle obéit[45].

Un moment après que les chirurgiens se furent retirés, à midi, le Roi pria son confesseur de lui amener le Dauphin, qui attendait dans la galerie avec sa gouvernante, Mme de Ventadour[46]. Il les fit approcher et Mme de Ventadour installa l'enfant dans un fauteuil au chevet du lit. L'aïeul considéra quelques instants son frêle héritier « avec application et une espèce de complaisance » et lui dit, les larmes aux yeux : « Mon cher enfant, vous allez être le plus grand roi du monde, n'oubliez jamais les obligations que vous avez à Dieu. Ne m'imitez pas dans les guerres; tâchez de maintenir toujours la paix avec vos voisins, de soula- Adieux au Dauphin

[40] Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 455.
[41] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 597; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 266.
[42] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 123; Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 266.
[43] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 124-125, donne la liste des « entrées ».
[44] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 126.
[45] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 126.
[46] Anthoine, *Journal*, p. 60; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 599.

ger votre peuple autant que vous pourrez, ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire par les nécessités de l'État. Suivez toujours les bons conseils, et songez bien que c'est à Dieu à qui vous devez ce que vous êtes. Je vous donne le Père Le Tellier pour confesseur; suivez ses avis et ressouvenez-vous toujours des obligations que vous avez à Madame de Ventadour[17] ».

« Pour vous, madame, dit-il à la gouvernante, j'ai bien des remerciements à vous faire du soin avec lequel vous élevez cet enfant et de la tendre amitié que vous avez pour lui; je vous prie de la lui continuer, et je l'exhorte à vous donner toutes les marques possibles de sa reconnaissance. » Le Roi s'était fort attendri en parlant de la sorte, faisant un dernier effort il ajouta : « Madame, approchez-moi ce cher enfant que je l'embrasse pour la dernière fois, puisqu'il plaît à Dieu de me priver de la consolation de l'élever jusqu'à un âge plus avancé. » Alors élevant les yeux au ciel et joignant les mains, il le bénit en disant : « Seigneur, je vous l'offre cet enfant, faites-lui la grâce qu'il vous serve et honore en roi très chrétien et vous fasse adorer et respecter par tous les peuples de son royaume. » Voyant le Roi répandre des larmes, Mme de Ventadour retira l'enfant des bras de l'aïeul, qui le suivit du regard tant qu'il l'aperçut, les mains élevées vers le ciel et priant pour celui qui allait être Louis XV.

[17] Ces recommandations ont été remaniées et défigurées par la plupart de ceux qui les ont citées : Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 126-127; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 331-332; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 456; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 399; *Lettre anonyme* dans Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 375; *Mascara à Grimaldo*, 27 août dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 348, et les *Mémoires* dudit *Saint-Simon*, t. XXVII, p. 274-275. Les auteurs postérieurs tels que Bruzen de la Martinière, Reboulet, le P. Daniel et Voltaire n'ont pas été plus scrupuleux. Mais Anthoine, *Journal*, p. 61, donne un texte presque identique à celui que nous avons transcrit d'après le texte même tracé, entre le 26 et le 31 août, par Gilbert, maître d'écriture, sur l'ordre de Mme de Ventadour pour être placé au chevet du lit du Dauphin. J. A. Le Roi. *Curiosités historiques sous Louis XIII, Louis XIV, Lous XV*, etc., in-8, Paris, 1864, p. 200-206, a retrouvé ce placard qui fut recommencé par le calligraphe après la mort du Roi et l'exil du P. Le Tellier dont il fallait omettre le nom. En 1718, une imprimerie fut installée aux Tuileries pour l'amusement du jeune Louis XV. La première pièce fut le texte donné ici moins la phrase relative au confesseur; ensuite on composa sur le thème une amplification qui est celle que Voltaire a insérée dans son *Siècle de Louis XIV*, au chapitre 18e et qu'il dit avoir copié au chevet du lit où, peut-être, cette amplification remplaça la calligraphie de Gilbert. Voir H. Omont, *L'imprimerie du cabinet du Roi au Château des Tuileries sous Louis XV*, dans *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. 1891.

Celui-ci criait et pleurait, on le trouva dans son appartement caché dans les recoins pour y pleurer à l'aise[88].

Un moment après, le Roi envoya quérir le duc du Maine et le comte de Toulouse et leur parla assez longtemps à huis clos[89]; ensuite on alla chercher de sa part le duc d'Orléans qui était retourné chez lui et ne lui dit que peu de mots, comme s'il s'éloignait il le rappela mais pour un instant[90] et lui recommanda MM. du Maine et de Toulouse « pour les raisons qu'il pouvait savoir » et aussi Desmaretz, l'assurant que ce seul ministre avait sauvé l'État et le pria de l'en récompenser[91]. Ensuite, en présence des princes qui se trouvaient là et qu'on avait laisser entrer dans la chambre, le Roi s'adressant à son neveu lui dit sur un ton de majesté : « Mon neveu, je vous fais régent du royaume. Vous allez voir un Roi dans le tombeau et un autre dans le berceau; souvenez-vous toujours de la mémoire de l'un et des intérêts de l'autre[92]. » Il ajouta que le nouveau Roi serait, dès son avènement, conduit à Vincennes, dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies fussent terminées à Versailles et le Château bien nettoyé[93]. Il poussa la prévoyance jusqu'à commander lui-même, nom par nom, la garde et l'escorte voulant que les chevaux soient harnachés et les gendarmes, mousquetaires, chevau-légers et gardes du corps bottés[94]. Ensuite il rappela aux princes et aux princesses de ne jamais manquer au respect qu'ils devaient à leur maître et à leur roi et de se souvenir que ceux qui avaient pris un parti opposé à ses intérêts s'en étaient repentis toute leur vie, lui-même n'ayant jamais pu, comme roi, satisfaire l'inclination qu'il avait eue de leur faire plaisir[95].

Recommandations aux princes

Quand les princes furent sortis, le Roi précisa ses ordres pour l'ameublement de Vincennes[96]. Ce fut alors que la duchesse du Maine, qui ne s'était pas dérangée de ses passe-temps ordinaires,

[88] Anthoine, *Journal*, p. 62-63; *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (et t. XXVII, p. 342); Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 332; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 456-457.

[89] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 127; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 399; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 276.

[90] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 127; Saint-Simon, *Mémoires* t. XXVII, p. 276.

[91] *Mascara à Grimaldo*, 28 août, dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 350.

[92] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (et t. XXVII, p. 342); *Mascara à Grimaldo*, 27 août (*ibid.*, t. XXVII, p. 348).

[93] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 277.

[94] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (et t. XXVII, p. 342).

[95] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (et t. XXVII, p. 342).

[96] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 277.

arriva à Versailles et sollicita d'être admise. Le Roi ne la reçut qu'un instant[97], et après avoir dit un mot au marquis de Torcy[98] entendit la messe avec sa ferveur accoutumée (midi et demi).

Apostrophe aux cardinaux

Après la messe, le Roi retint les cardinaux de Rohan et de Bissy et, en présence du maréchal de Villeroy, du P. Le Tellier et du chancelier[99] ainsi que « d'un grand nombre de courtisans[100] » il leur dit d'un air majestueux et sur un ton assez élevé : « Messieurs. Je suis bien aise de vous déclarer publiquement mes sentiments devant toutes les personnes ici présentes. Je veux vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine que j'ai soutenue, autant qu'il m'a été possible, pendant le cours de mon règne. Vous avez pu savoir que dans toutes les affaires qui ont regardé la religion et l'Église, je les ai protégées avec fermeté et zèle, mais dans les dernières affaires qui sont survenues depuis je n'ai suivi que vos avis et n'ai fait que ce que vous m'avez conseillé de faire. C'est pourquoi si j'ai pu mal faire, c'est sur vos consciences, n'y en ayant point eu d'autre part et vous en répondrez devant Dieu; pour moi, je n'ai eu que de très bonnes intentions. » Les cardinaux gardèrent le silence[101]. Élevant les yeux vers le ciel et sortant une main du lit, le Roi dit encore : « Messieurs, c'est à ce tribunal que je vous cite ». Les cardinaux et le confesseur protestèrent n'avoir rien fait que dans l'intérêt de la vérité : « C'est ce que Dieu jugera », conclut le mourant[102].

Adieux aux courtisans

Après que les deux cardinaux furent sortis, le Roi dîna dans son lit, d'un bouillon, en présence de ce qui avait les entrées. Il les fit approcher comme on desservait et leur dit : « Messieurs,

[97] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 399 ; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 277.

[98] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 127.

[99] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 266.

[100] Mlle d'Aumale. *Cahiers*, t. II, p. 333.

[101] Anthoine, *Journal*, p. 57, que confirme Saint-Simon, *Additions au Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 90; *Mémoires*, t. XXVII, p. 267; *Parallèle des trois rois Bourbons*, p. 357-358, ainsi que la *Relation anonyme* conservée par Fevret de Fontette et, dans une certaine mesure Mme de Maintenon dans sa lettre à Mme de Villette, citée par Th. Lavallée, *op. cit.*, p. 273. Elle rapporte qu'elle n'était pas dans la chambre et, comme elle y rentrait, elle entendit ces mots : « Vous en répondrez devant Dieu ». Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 61, écrit : « Il recommanda aux cardinaux de Rohan et de Bissy les affaires de la religion et leur dit que c'était une véritable douleur pour lui de n'avoir pu les terminer, mais que, si Dieu lui avoit donné quelques jours de plus, il auroit espéré faire cesser les divisions ».

[102] *Relation anonyme*, conservée par Fevret de Fontette, dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 345 : « Ce sont ici ses propres paroles et on a fait tous les efforts possibles pour les cacher ».

je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné : j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez tous servi et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqué. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurois bien voulu faire : les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi; c'est un enfant qui pourra essuyer bien des traverses, que votre exemple en soit un pour tous mes sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera; il va gouverner le royaume, j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris et que je vous attendris aussi, je vous en demande pardon. Adieu, messieurs. Je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi[103]. »

Là dessus il ordonna au duc de Tresmes de faire entrer tous les officiers qu'il trouverait dans l'appartement. La chambre en fut remplie en un instant, grands et petits sans distinction à genoux, outrés de douleur; il s'en trouvait dans la ruelle et derrière le balustre. Le Roi fit tirer son rideau afin de les voir et d'en être vu. « Messieurs, leur dit-il, je suis content de vos services; vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire. Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que j'ai fait; les derniers temps ne l'ont pas permis. Je vous quitte avec regret. Servez le Dauphin avec la même affection qui vous m'avez servi; c'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses, car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé pendant mon jeune âge. Je m'en vais, mais l'Etat demeurera toujours; soyez-y fidèlement attaché, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Soyez tous unis et d'accord, c'est l'union et la force d'un État; et suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume; j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous ferez votre devoir et que vous vous souviendrez quelquefois de moi[104]. » Puis adressant la parole aux supérieurs il leur recommanda de traiter leurs inférieurs avec douceur et honnêteté, « comme je l'ai fait, dit-il, le mieux qu'il m'a été possible, et j'espère que vous en userez de même. Je vous dis adieu, mes bons officiers, voilà ce que j'avois à vous dire

Aux officiers

103 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 112; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 271-272; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 334; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 457-458; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 401.

104 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 128; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 400-401.

avant de vous quitter[105] ». Sa voix n'était point entrecoupée et seulement beaucoup plus faible qu'à l'ordinaire[106]. Tous se retirèrent en sanglotant[107].

Au maréchal de Villeroy

Un peu après que tout le monde fut sorti, le Roi demanda le maréchal de Villeroy et lui répéta ce qu'il avait dit la veille : « Monsieur le Maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous aurez à faire à l'égard du duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, Monsieur le Maréchal, j'espère que vous vous souviendrez de moi[108]. »

A Mme de Maintenon

Ces entrevues avaient beaucoup fatigué le mourant qui avait dû faire de pénibles efforts pour être maître de lui et parler assez haut pour être entendu; il avait les yeux injectés, le teint brillant mais le corps si abattu qu'il ne prit pour ainsi dire aucune attention aux médecins qui lui trouvèrent une fièvre violente. La gangrène gagnait toujours, en conséquence on continua la lotion d'eau-de-vie camphrée; mais après une demi-heure de ce remède le patient déclara qu'il ne sentait plus sa jambe « que devers le genouil ». Mareschal donna quelques coups de lancette. Vers deux heures, on introduisit quelques chirurgiens venus de Paris. Surpris de voir la jambe noire et gangrenée, ils s'entre-regardèrent en secouant la tête. Le Roi s'aperçut de leur trouble, leur dit de couper sans crainte et qu'il se sentait assez de courage pour souffrir l'amputation; puis s'adressant à son chirurgien : « Mareschal, n'avez-vous pas là des rasoirs? Coupez! et ne craignez rien. » Les plus courageux avaient les yeux mouillés de larmes, Louis s'en aperçut : « Me sauvera-t-on la vie? » demanda-t-il. Mareschal répondit qu'il y avait peu d'apparence. — « Eh bien, il est inutile que vous me fassiez souffrir. » Mieux valait qu'on le laissât mourir en repos et il interrogea Mareschal sur le temps qui lui restait à vivre. — « Sire, nous pouvons espérer jusqu'à mercredi. » — « Voilà donc mon arrêt prononcé pour

105 Anthoine, *Journal*, p. 58.
106 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 128.
107 Anthoine, *Journal*, p. 58; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 128.
108 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 112-113; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 272-273; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 334-335; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 458; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 397-398.

mercredi[109]. » Et se tournant vers Mme de Maintenon : « Madame, il faut nous séparer. Je vous dis adieu; peut-être vous renvoierai-je chercher; mais, si je ne le fais pas, ne croyez pas que ce soit manque d'amitié[110]. » C'était le plus pénible sacrifice qu'il lui restait à accomplir[111]; tandis qu'elle s'éloignait il lui dit avec tendresse : « Qu'allez-vous devenir, Madame? Car vous n'avez rien. — Je suis un rien, répondit-elle, ne vous occupez que de Dieu. » Elle fit deux pas et réfléchissant à l'incertitude du traitement qu'elle pouvait attendre, elle revint et pria le Roi de demander au duc d'Orléans d'avoir pour elle de la considération; il le lui promit[112].

Le duc d'Orléans fut appelé et le Roi lui dit : « Mon neveu, je vous recommande Mme de Maintenon; vous savez la considération et l'estime que j'ai toujours eues pour elle; elle ne m'a donné que de bons conseils, j'aurois bien fait de les suivre; elle m'a été utile en tout, mais surtout pour mon salut; faites tout ce qu'elle vous demandera pour elle, pour ses parents, ses alliés, ses amis; elle n'abusera pas de votre bonne volonté, qu'elle s'adresse directement à vous pour tout ce qu'elle voudra. » Il ajouta qu'elle était pauvre et qu'elle avait besoin de la pension qu'il lui payait et qu'il désirait que le duc lui continuât. Celui-ci était à genoux, il se tourna vers Mme de Maintenon et, en signe d'acquiescement, fit une profonde inclination[113]. Le prince répéta ces paroles au sortir de la chambre[114] où le Roi venait de l'embrasser à deux reprises en lui disant : A Dieu[115].

Comme il rentrait dans le cabinet du Conseil et pendant que la porte s'ouvrait devant lui, le Roi entendit des voix de femmes; comprenant qui elles étaient, tout de suite il leur manda d'en- Aux princesses du sang

[109] Anthoine, *op. cit.*, p. 58-59; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 126; Languet de Gergy, *op. cit.*, p. 456; P. Narbonne, *Journal*, p. 44; Quincy, *Relation* t. VII, p. 597; *Lettres et mémoires de Mme de Maintenon*, édit. La Beaumelle, 1789, t. VI, p. 243; J. Buvat, *Journal de la Régence*, 1865, t. I, p. 43; *Gazette de Hollande*, n° du 30 août

[110] *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 914 (et Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 342).

[111] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 597; Dangeau, *Mémoire*, t. XVI, p. 126.

[112] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 329-331; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 463, *Mme de Maintenon à Mme de Villette*, dans Th. Lavallée, *op. cit.*, p. 274-275.

[113] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 128; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 336; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 460-461; Saint-Simon t. XXVII, p. 276-277; *Mascara à Grimaldo*, 28 et 30 août (*ibid.*, t. XXVII, p. 350, 355).

[114] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 128; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 335-336.

[115] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t .II, p. 335-336.

trer[116]. Elles se précipitèrent, suivies de leurs dames d'honneur, criant, se lamentant d'une manière si bruyante[117] que le moribond ne put s'empêcher de rire et leur dit : « Il ne faut pas pleurer comme cela[118]. » Il les fit toutes approcher de son lit[119], et leur « dit adieu avec des paroles si tendres que je m'étonne, disait Madame, de n'être pas tombée à la renverse sans connaissance. Il m'a assuré qu'il m'avait toujours aimée et plus que je ne le croyais moi-même, qu'il regrettait de m'avoir quelquefois causé du chagrin. Il m'a demandé de me souvenir quelquefois de lui, ajoutant qu'il pensait que je le ferais volontiers, car il était persuadé que je l'avais toujours aimé; il a dit de plus qu'il me donnait sa bénédiction et qu'il faisait des vœux pour le bonheur de toute ma vie. Je me suis jetée à ses genoux, et, prenant sa main, je l'ai baisée. Il m'a embrassée et il a recommandé l'union à ses filles légitimées. En l'entendant dire : « Je vous recommande surtout d'être unies », je crus qu'il disait cela pour moi et pour la femme de mon fils, et je répondis : « Oui, je vous obéirai, Monsieur »; le Roi se retourna alors vers moi et dit d'une voix rude : « Vous croyez que je dis cela pour vous; non, non vous êtes raisonnable et je vous connais; c'est à ces princesses que je parle qui ne le sont pas autant que vous[120] ». Après avoir dit à chacune d'entre elles ce qui lui convenait, il en exhorta deux[121] qui étaient fort mal ensemble à bien vivre entre elles dorénavant et à se raccommoder, ce qu'elles firent sur le champ[122].

Il était malaisé de suivre le fil des paroles du Roi à cause de la faiblesse de sa voix et des lamentations de l'auditoire. Sur la fin cependant, le malade élevant un peu le ton, termina par ces paroles : « Je vous dis adieu, messieurs et mesdames, puisqu'il faut mourir et nous quitter, n'y ayant plus de remèdes. Je vous conjure de vous ressouvenir de moi et de vivre tous en grande union. Je vous recommande le Dauphin très particulièrement[123] »;

[116] Anthoine, *Journal*, p. 55; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 129.

[117] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 129; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 335; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 273.

[118] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 129; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 335; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 398-399; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 273.

[119] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 335.

[120] *Madame à la raugrave Louise*, Versailles, 27 août 1715 et Paris, 22 juillet 1716, dans *Correspondance complète de Madame*, trad. G. Brunet, in-12, Paris (1904), t. I, p. 182, 257; trad. Jaeglé, t. II, p. 234.

[121] La duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 273; *Mascara à Grimaldo*, 31 août *ibid.*, t. XXVII, p. 357.

[122] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 335.

[123] Anthoine, *Journal*, p. 55-56.

et s'adressant au duc d'Orléans : « Je vous recommande sa personne et mon royaume que je laisse dans un pitoyable état; mais je prends Dieu à témoin qu'il n'y a que vingt-quatre heures que je le sais[124]. » Ensuite il embrassa tous les membres de sa famille et leur donna sa bénédiction[125]. A peine sorties de la chambre, les princesses reprirent leurs lamentations, tellement que, par les fenêtres ouvertes, on conclut dans les cours que le Roi était mort; la nouvelle vola à Paris et se propagea dans les provinces[126].

Un moment après, le Roi demanda le curé de Versailles et, sitôt qu'il l'aperçut, lui dit : « M. le curé, je vous prie de vous souvenir de moi dans vos prières et de faire prier pour le repos de mon âme, quand Dieu aura disposé de moi. » — « Oui, Sire, nous prions Dieu jour et nuit pour votre heureuse éternité et pour votre convalescence; nous ne désespérons pas encore. » — « Non, non, monsieur, ne demandez pas mon retour, mais mon heureuse éternité! Je l'espère, ô mon Dieu, et vous la demande de tout mon cœur et de toute mon âme[127]. » Au curé de la paroisse

Cette journée était comme une évocation de tout ce qui préoccupait la pensée du mourant. Parmi ces soucis, celui des affaires religieuses si pénibles engagées à propos de la Constitution *Unigenitus* rappelait à son souvenir le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Au moment où il apostrophait Rohan et Bissy, le Roi avait ajouté que, « pour le cardinal de Noailles, Dieu lui étoit témoin qu'il ne le haïssoit point, et qu'il avoit toujours été fâché de ce qu'il avoit cru devoir faire contre lui. A ces dernières paroles, Blouin, Fagon et Mareschal qui étoient assez près du Roi se regardèrent, et se demandèrent entre haut et bas si on laisseroit mourir le Roi sans voir son archevêque, sans marquer par là réconciliation et pardon, que c'étoit un scandale nécessaire à éviter. Le Roi, qui les entendit, reprit la parole aussitôt, et Lettre et conditions posées au cardinal de Noailles

124 *Relation anonyme*, dans Fevret de Fontette (*op. cit.*, t. XXVII, p. 344). Cet aveu ne laisse pas que d'être un peu suspect en égard à la source d'où il procède et dont l'auteur est janséniste avéré et agressif; de plus la *Lettre anonyme* (*ibid.*, t. XXVII, p. 342) omet ces paroles après avoir rapporté celles qui s'en trouvent rapprochées ici.

125 Anthoine, *Journal*, p. 55-56.

126 Quincy, *Relation*, t. VII, p. 599; Saint-Simon, *Mémoires* t. XXVII, p. 274; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 42-43 : On arrêta dès ce moment tous les courriers, avec défense aux bureaux de poste de louer aucun cheval ni voiture à qui que ce fût, sans un ordre écrit du duc d'Orléans.

127 Anthoine, *Journal*, p. 56; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 343; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 457; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 404; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 288.

déclara que non seulement il ne s'y sentoit point de répugnance, mais qu'il le désiroit[128]. »

Cependant Noailles n'osait se présenter à Versailles et souffrait de ne pouvoir rendre ses devoirs au Roi qu'il aimait[129]. Il écrivit à Mme de Maintenon[130] qui communiqua son désir au cardinal de Rohan et au chancelier Voysin, qui ne crurent pouvoir cacher au Roi cette démarche[131]. En conséquence, Mme de Maintenon rentra dans la chambre, appuyée sur le duc de Noailles, fit retirer tout le monde et s'étant approché du lit donna lecture de la lettre du cardinal[132]. Cette lettre était si touchante que le Roi en fut ému[133]. On lui demanda s'il n'avait rien contre le prélat : « Non, répondit-il, et s'il veut venir tout à l'heure, je l'embrasserai de bon cœur, pourvu qu'il se soumette au pape, car je veux vivre et mourir comme j'ai vécu, catholique, apostolique et romain[134]. » Il manda le chancelier et lui dit : « Monsieur, écrivez de ma part à monsieur l'archevêque de Paris, marquez-lui l'estime que j'ai toujours fait de son mérite et de sa piété, faites-lui connaître dans l'état où je suis et assurez-le que mon plus grand plaisir seroit de mourir entre ses bras[135]. » Ces paroles semblent avoir plongé dans l'embarras quelques-uns de ceux qui les entendirent.

Rohan, Bissy, Le Tellier et Mme de Maintenon s'éloignèrent et tinrent conseil dans l'embrasure d'une fenêtre[136]. Le confesseur cria tout bas, Bissy appuya, Mme de Maintenon parut inquiète. Rohan et Voysin, songeant à l'avenir gardèrent le

128 Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 268.

129 Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 461.

130 Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 461 ; *Relation anonyme*, dans Fevret de Fontette (*op. cit.*, t. XXVII, p. 344). Si l'insinuation faite par les chirurgiens eut lieu dans la matinée ou bien au pansement de deux heures, ou enfin à l'issue de l'apostrophe du Roi aux cardinaux, Blouin ou Mareschal ont eu le temps d'en donner avis à Paris au cardinal de Noailles qui, tenant sa lettre prête, l'au[illegible] pu envoyer aussitôt, dans la journée même à Mme de Maintenon.

131 Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 461.

132 Anthoine, *Journal*, p. 63.

133 Anthoine, *Journal*, p. 63 ; *Relation anonyme*, dans Fevret de Fontette (*op. cit.*, t. XXVII, p. 345).

134 Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 461 ; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 342.

135 Anthoine, *Journal*, p. 64.

136 Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 269. Comment a-t-il connu ces détails ? Très probablement par Voysin qui venait de trahir le secret du testament au Régent et songeait peut-être, par une confidence, à s'acquérir la bienveillance du personnage qui semblait désigné pour un ministère sous ce prince.

silence. Le groupe revint auprès du lit, montra qu'il ne fallait pas risquer par excès de délicatesse de conscience le triomphe de la bonne cause à des adversaires sans scrupule. La visite de Noailles devait dépendre de l'engagement qu'il prendrait d'accepter la Bulle. Le Roi acquiesça et Voysin écrivit à l'instant au cardinal[137] « qu'il avoit été témoin que Mme de Maintenon avoit rendu au Roi un compte fidèle de la peine que Son Éminence souffroit de ne pouvoir lui rendre ses devoirs, et même d'avoir lieu d'appréhender qu'il ne restât à Sa Majesté quelque ressentiment contre Son Éminence; que le Roi lui avoit commandé sur le champ de lui écrire qu'il ne reste dans son cœur ni dans son esprit rien de personnel contre elle, Sa Majesté ayant fait un sacrifice à Dieu de tout ce qui pouvoit intéresser son autorité dans la résistance que Son Éminence avoit apportée à l'exécution des ordres du Roi pour la réception et la publication de la Constitution, après avoir été acceptée par plus de cent quinze évêques de France : que Sa Majesté le recevroit avec plaisir et qu'elle auroit une consolation particulière de mourir entre les bras de son archevêque », si celui-ci promettait sincèrement son acceptation du projet remis au duc de Noailles au mois de mai précédent. « Si M. le Cardinal étoit prêt d'acquiescer à cette condition, il pouvoit venir sur le champ, il seroit reçu à bras ouverts; rien ne pouvoit faire au Roi un plaisir plus sensible, mais tant qu'il demeurera dans le sentiment de se séparer du corps des pasteurs, ne voulant déférer ni à l'autorité du Saint-Siège, ni à l'exemple que Sa Majesté n'emploie en cette occasion que pour appuyer la décision de l'Église, Sa Majesté ne croit pas devoir consentir que Son Éminence vienne le trouver, de peur de paraître autoriser par cette dernière action, la conduite qu'a tenue Son Éminence[138]. » On dépêcha un courrier au cardinal qui ne crut pas devoir accepter la condition posée par le Roi et se borna à prescrire l'exposition du Saint-Sacrement dans toutes les églises de Paris où la foule s'entassait, priant pour la guérison du Roi[139].

[137] Languet de Gergy. *Mémoires*, p. 461-462. On conserve à la *Bibl. nat.*, ms. franç. 23210-23229, la correspondance du cardinal dans laquelle ne s'est retrouvée ni cette lettre du chancelier, ni la réponse faite par Noailles, au dire de Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 271 ; voir Fevret de Fontette, *op. cit.*, t. XXVII, p. 344, et un essai d'apologie des cardinaux Rohan et Bissy ainsi que du confesseur dans P. Bliard. *Les mémoires de Saint-Simon et le père Le Tellier, confesseur de Louis XIV*, in-8, Paris, 1891, p. 379-390.

[138] Anthoine. *Journal*, p. 64, dit que le Roi signa « avec beaucoup de faiblesse » et fit ajouter à côté de sa signature cette apostille : « Je vous attends à condition que vous vous rejoindrez aux autre évêques vos confrères. »

[139] Anthoine, *Journal*, p. 64-65 ; J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 44.

Destruction de papiers

Mme de Maintenon, nonobstant la tristesse dont elle était pénétrée, ne s'éloignait guère du lit du Roi[140]; lorsqu'elle ne pouvait retenir ses larmes elle cherchait un prétexte pour disparaître quelques instants. Louis l'avait priée de se retirer vers deux heures, mais il ne tarda pas à l'envoyer chercher[141], désireux de s'entretenir de pensées conformes à sa situation[142]; il la pria aussi de rapporter une cassette qu'il lui avait donnée à garder depuis quinze ans[143], manda le chancelier et, devant lui, mit ordre à ses papiers. Mme de Maintenon et Mlle d'Aumale l'y aidaient[144], en présence du duc d'Orléans à qui furent remis plusieurs documents[145]. « Quand il en fut à certains écrits qui pouvaient brouiller deux ministres, le Roi dit à Mme de Maintenon : « Brûlons ceux-ci avec grand soin : il ne faut pas qu'un tel en ait connaissance. » Il regardoit d'autres papiers en souriant, comme les listes de Marly, de Fontainebleau, etc., et disoit : « Nous pouvons brûler tout cela[146]. » Cette occupation le tint environ deux heures[147]; dès que le chancelier se fut retiré, « restant seul avec Mme de Maintenon il la pria de lui donner ses poches, les fouilla lui-même, et chercha tout ce qu'il y avoit à en ôter; y ayant trouvé son chapelet, il le donna à Mme de Maintenon en lui disant : « Ce n'est pas comme relique, mais pour souvenir. » Il trouva aussi sa boîte de bonbons, une petite boîte d'écaille ronde cerclée d'or, des plus simples, il la donna à Mlle d'Aumale[148]. »

« Lorsqu'il eut fini la visite de ses poches, il parla à Mme de Maintenon d'une manière et dans des termes qui prouvaient bien toute l'estime et toute la confiance qu'il avait toujours eues avec

140 *Mascara à Grimaldo*, 27 août, *op. cit.*, t. XXVII, p. 348; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 338.

141 *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 915 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 342).

142 Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 459-460.

143 *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 915 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 342).

144 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 328-329.

145 *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 915 (dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 342).

146 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 328-329.

147 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 130. Il y a eu destructions de papiers deux jours de suite, voir Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 328; ceci explique pourquoi Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 113; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 278 et les Anthoine, *Journal*, p. 66, placent le fait au 27 août, tandis que Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 130; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 329; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 460 et Quincy, *Relation*, t. VII, p. 400, le placent au 26.

148 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 329.

elle. J'entendis presque tout ce qu'il lui dit, confesse Mlle d'Aumale. Mme de Maintenon, sensible, comme elle devoit l'être, à toutes ses paroles, les recueillit précieusement[149]. A trois reprises, en deux jours différents, il lui fit ses adieux, n'ayant, dit-il, de regret en mourant que de la quitter, mais avec l'espoir que si Dieu lui faisait miséricorde, il la rejoindrait un jour dans l'autre monde. Mme de Maintenon le pria de ne penser qu'à Dieu, de ne s'occuper que de Lui seul et non d'elle qui n'était rien. A un autre moment il lui demanda pardon de n'avoir pas assez bien vécu avec elle, de ne l'avoir pas rendue heureuse, quoiqu'il l'eut toujours aimée et estimée également. Ce disant, il ne put retenir ses larmes et demanda s'il n'y avait personne dans la chambre. « Au reste, poursuivit-il, quand on verroit que je m'attendris avec vous, personne n'en seroit surpris[150]. »

Vers six heures, le Roi fit appeler une fois de plus le chancelier et travailla une demi-heure avec lui[151]. Mme de Maintenon et le P. Le Tellier se succédaient auprès du lit, en sorte qu'une heure ne se passait pas sans qu'il entendît les exhortations de son confesseur[152]. Tranquille, n'ayant plus aucun espoir de vivre, il s'était abandonné lui-même; on essayait d'entretenir ses forces par des bouillons et de la gelée, mais il n'en prenait qu'après de longues instances et pour complaire à ses serviteurs[153]. A dix heures du soir, on procéda au pansement : la gangrène n'avait fait aucun progrès et le mal s'arrêtait au-dessous de la marque tracée sur la jambe du Roi par le long usage des jarretières[154]. C'en fut assez pour faire naître des rumeurs favorables que les esprits sensés n'écoutaient même pas.

Le Roi était perdu et les intrigues allaient leur train. Dans l'entourage de Mme de Maintenon on en savait quelque chose. « Les approches de la mort du Roi, écrit Mlle d'Aumale, mettoient toute la Cour en grand mouvement. Le contenu de son testament avoit transpiré[155] et étoit venu à la connaissance du duc d'Orléans qui, ne trouvant pas dans les dispositions du Roi qu'il

Intrigues du duc d'Orléans

[149] On les a trouvées écrites de sa main.

[150] *Mme de Maintenon à Mme de Villette*, dans Th. Lavallée, *op. cit.*, p. 274-275 ; Mlle d'Aumale, *Cahiers* t. II, p. 330-331 ; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 462-463.

[151] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 130.

[152] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 130 ; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 400 ; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 462-463.

[153] Anthoine, *Journal*, p. 60.

[154] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131.

[155] *Mascara à Grimaldo*, 28 août, *op. cit.*, t. XXVII, p. 350 ; J. Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 42.

fut traité comme il le méritoit, ni comme il le désiroit, avoit déjà pris des mesures pour s'assurer la part qu'il croyoit lui être due dans le gouvernement. Dès que la maladie du Roi avoit été déclarée mortelle, il avoit travaillé sérieusement à venir à bout de son dessein; en conséquence, il avoit traité secrètement avec plusieurs seigneurs qu'il s'étoit attachés. Ses menées ne transpirèrent pas d'abord; mais les derniers jours de la vie du Roi, on s'aperçut bien que le duc n'étoit occupé que de ses intérêts et tout le monde en raisonnoit tout bas[156]. »

Il apprend le contenu du testament

Le maréchal de Villeroy, courtisan émérite, et le chancelier Voysin, son compère dans la confiance de Louis XIV, jugèrent l'heure venue d'exploiter le secret du testament connu d'eux seuls[157]. Le chancelier, dans les temps du règne, s'était fait « le dépositaire, l'âme et l'instrument... de tout le mal qu'on avoit voulu faire au duc d'Orléans[158] »; le maréchal « examinant sa conscience » se reprochait ses avances d'argent et son excessive politesse à l'égard de la princesse des Ursins, ennemie jurée du duc. Plus souple et plus plat, Villeroy se chargea de négocier le raccommodement de son camarade et le sien. Il alla trouver en secret la duchesse d'Orléans et l'intéressa à leur cause. Celle-ci pressa son mari de recevoir le maréchal, de s'entendre avec lui « sur des choses fort principales auxquelles il vouloit bien se prêter sous un grand secret, et qui l'embarrasseroient périlleusement s'il refusoit d'y entrer[159] ». Villeroy obtint son audience, elle dura une heure entière, et il laissa entendre que son interlocuteur l'avait berné, « toujours badinant, folâtrant et riant, sans s'expliquer ni entrer dans le détail[160]. » Tout au contraire, l'audience eut des résultats positifs, Villeroy n'était pas d'humeur, possédant son secret, à baguenauder et, tout de suite, posa ses conditions : pour prix de ce qu'il consentait à livrer au prince il demandait la conservation du chancelier dans sa charge et le remboursement intégral de celle de secrétaire d'État[161]. Après une forte dispute et la parole donnée pour Voysin, le maréchal avoua tout ce qu'il savait du testament et les avantages accordés au duc du Maine. On ne sait pas ce que Villeroy stipula pour lui-même, mais il sut conduire cette négociation avec une arro-

[156] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 338.
[157] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXV, p. 475; connu de Mme de Maintenon, du duc du Maine, du chancelier et du maréchal.
[158] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 174-175.
[159] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 285.
[160] *Mascara à Grimaldo*, 27 août, dans Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 346.
[161] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 285.

gance et une désinvolture que pénétrèrent le duc d'Orléans d'un sentiment de modestie comme devant l'étalage d'une corruption supérieure.

Revenu chez lui, il s'abouchait avec lord Stair, lui exposait ce qu'il venait d'apprendre au sujet des clauses destinées à entraver son pouvoir. Mais, ajoutait-il, il s'en mettait peu en peine, parce qu'il était sûr du Parlement et des troupes. Stair, toujours empressé, renouvela les offres de service de sa Cour et la promesse de toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin contre les prétentions du roi d'Espagne. Philippe se confondit en remerciements et réitéra sa promesse de donner pleine satisfaction à l'Angleterre touchant l'affaire de Mardyck. Stair le quitta en lui garantissant que son maître considérerait la désignation du roi d'Espagne à la régence comme une infraction aux traités[162].

Ces négociations disaient clairement ce que personne ne dissimulait plus. La nuit du 26 au 27 apporta au mourant de vives douleurs par tout le corps, excepté à la jambe devenue insensible. Vers dix heures du matin, les chirurgiens exécutèrent les scarifications résolues la veille. Mareschal fit de profondes incisions, le Roi ne ressentit rien, un deuxième essai donna le même résultat; Mareschal pénétra plus avant, alors le Roi cria : « Ah, Mareschal, vous me faites grand mal »; ce qui fit espérer que les corrosifs amèneraient la suppuration[163]. Mais déjà toute réaction était impossible dans ce corps à demi-détruit et qui, au dire d'un courtisan, « était devenu un squelette livré à l'opiniâtreté d'un automate[164] »; car Fagon bataillait toujours[165]. Quoique la faiblesse du Roi fut extrême, il ne perdait rien de sa fermeté et offrait à Dieu ses souffrances en expiation des péchés dont il espérait, disait-il, la rémission de la grande miséricorde de Dieu[166]. Très peu entrèrent ce jour-là dans la chambre du Roi, en dehors du P. Le Tellier qui fut appelé à vingt reprises[167], de Mme de Maintenon qui ne s'éloigna que peu de moments[168] et des premiers gentilshommes qui n'entrèrent qu'avec les bouillons[169]. Pour la

Journée du mardi 27

[162] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 26 août 1715, dans L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 44.

[163] Anthoine, *Journal*, p. 65-66.

[164] *Mémoires du duc d'Antin* dans *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français*, 1822, t. I, p. 121.

[165] Anthoine, *Journal*, p. 59.

[166] Anthoine, *Journal*, p. 66.

[167] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131.

[168] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 401.

[169] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131.

messe, célébrée à midi, le Roi ne laissa entrer que le Cardinal de Rohan et deux aumôniers de quartier[170].

Destruction de papiers

Sur les deux heures, le chancelier fut appelé pour terminer l'examen des cassettes tenues dans un ordre merveilleux et dont toutes les étiquettes étaient présentes à la mémoire du Roi[171]. Il chargea Blouin, en qui il « avoit beaucoup de confiance » d'apporter toutes les cassettes de son petit cabinet, ce qui fut exécuté à l'instant par les garçons de la chambre qui les déposèrent près du lit et se retirèrent, laissant leur maître seul avec Mme de Maintenon et le chancelier. « On ne sçait ce qui se passa dans cette occasion, dit Anthoine[172], si ce n'est que les officiers de la chambre étant rentrés lorsque Mme de Maintenon et le Chancelier sortirent, ils s'aperçurent qu'on avoit brûlé beaucoup de papier. Les médecins et chirurgiens attendaient aussi la fin de cette conférence; ils trouvèrent la jambe plus enflée et plus gangrenée. Une nouvelle incision ne parvint même plus à atteindre aucune partie sensible. Le dénouement approchait.

Sur le soir, le Roi fit appeler le P. Le Tellier pour lui dire qu'il laissait son cœur aux Grands-Jésuites. Le confesseur pria le mourant de le dire lui-même au ministre Pontchartrain, lequel ne voudrait pas croire sa parole[173]. Pontchartrain se trouvait dans le cabinet du Conseil, il entra et le Roi lui dit : « Aussitôt que je serai mort, vous expédierez un brevet pour faire porter mon cœur à la Maison professe des Jésuites et l'y faire placer de la même manière que celui du feu roi mon père. Je ne veux pas qu'on y fasse plus de dépense[174]. » Peu après, songeant aux mesures à prendre pour le transfert de son successeur à Vincennes, il se souvint que M. de Cavoye, grand maréchal des logis de sa maison, n'avait jamais fait les logements de la Cour dans ce château, inhabité depuis plus d'un demi-siècle. Il désigna une cassette où on trouverait un plan de Vincennes et ordonna de l'y

170 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 278.

171 *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 915 (et *op. cit.*, t. XXVII, p. 342); Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 328.

172 Anthoine, *Journal*, p. 66-67.

173 *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 356.

174 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 131; Piganiol de la Force, *Description de Paris*, 1742, t. IV, p. 378-380, exécuté par Coustou le jeune, le monument coûta plus de 600.000 livres et fut détruit à la Révolution. Sur la destinée du cœur de Louis XIV, voir *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1905, t. LII, col. 721-722; M. Billard, *Les tombeaux des Rois sous la terreur*, in-8, Paris, 1907, p. 170.

prendre et de le porter à Cavoye[175]. Quelqu'un en prît occasion de dire que ce grand officier, perclus d'infirmités avait vendu sa charge et voulu en cesser l'exercice, le Roi lui dit : « Cavoye, mourons ensemble » et le grand maréchal reprit le bâton[176]. Ensuite il se préoccupa de l'ameublement du château, voulut qu'on s'en occupât sur-le-champ et à l'objection que rien ne pressait, il répliqua qu'on aurait, à l'instant de sa mort, tant d'autres soucis, que celui-là serait négligé[177].

A quelque temps de là, il se tourna vers Mme de Maintenon : « J'ai beaucoup offensé Dieu, Madame, dit-il, mais il est bien bon, il me fera peut-être miséricorde; on me dit même que je dois l'espérer. Je vous avoue que je commence à croire qu'il n'est pas si difficile de mourir qu'on se l'imagine. — Celà n'est pas aisé à tout le monde, répondit-elle; quand il faut commencer par le catéchisme auprès d'un mourant qui a été impie toute sa vie, qui tient à des attachements, qui a la haine dans le cœur, des restitutions à faire — Ah! répliqua le Roi, je n'en ai à faire à personne comme particulier, mais pour ce qui regarde le royaume, je n'ai d'autre ressource que d'espérer en la miséricorde de Dieu[178]. »

Pendant cette journée, l'ambassadeur d'Angleterre revint à Versailles harceler le duc d'Orléans. Il répétait qu'il n'était de bon accord possible entre les deux pays qu'au prix de l'expulsion du Prétendant et des jacobites notoires hors de France. Son interlocuteur laissa dire, changea l'entretien, insinua l'étude d'un traité de commerce, battit la campagne. Lord Stair changea de propos et mit l'entretien sur le personnel ministériel. Philippe d'Orléans lui confia « que Torcy n'avoit pas mis le pied chez lui, mais qu'il s'en vengeroit bientôt »; ce qui ne pouvait qu'enchanter le vindicatif Écossais[179]. Cette fois il croyait la partie gagnée ou si près de l'être que « je restay, écrit-il dans son *Journal*, la nuit à Versailles dans la confiance que cela auroit fini cette nuit, mais point du tout. Le lendemain matin, il [le Roi] se trouvoit à peu près dans le même état[180]. »

175 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 113-114; *Mémoire spécial*, p. 131; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 401-402; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 337.

176 *Mascara à Grimaldo*, 28 août, dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 350.

177 Quincy, *Relation*, t. VII, p. 402.

178 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 339; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 402; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 114; Saint-Simon, *op. cit.*, t. XXVII, p. 279.

179 *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 27 août 1715.

180 *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 28 août.

Journée du mercredi 28

Cependant cette nuit avait été « plus mauvaise que les précédentes, dans des agitations terribles[181], » et « à tout moment on l'entendoit prier Dieu et faire toutes les prières qu'il faisoit ordinairement dans son lit, frappant sa poitrine au *Confiteor*, et nommant entre haut et bas toutes les personnes pour qui il prioit, comme : le Roi mon père, la Reine ma mère[182]. » Il priait le Seigneur de lui donner la force de souffrir pour l'amour de lui. Le P. Le Tellier l'exhortant à se soumettre à la volonté de Dieu dans cette extrémité s'avisa de lui demander s'il n'avait regret de quitter son royaume et toutes les grandeurs du monde. « Non, mon Père, dit-il, je les ai oubliées. Et je suis bien persuadé, ajouta-t-il, que la grandeur de Dieu est infiniment élevée au-dessus des rois de la terre[183]. » Sur les sept heures du matin on lui proposa un bouillon, il répondit : « Ce n'est pas ce qu'il me faut, appelez mon confesseur[184]. » Celui-ci ne faisait que sortir du cabinet où il avait couché, ce qui fit croire que le péril était imminent[185]. Tandis que le confesseur lui parlait, le Roi vit deux garçons bleus assis au pied de son lit qui pleuraient. Il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous? Est-ce que vous m'avez cru immortel? Pour moi je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre[186]. » Quoiqu'il eût souvent la tête embarrassée, quand on lui parlait de Dieu, il paraissait toujours revenir à lui et répondait exactement à tout ce qu'on lui disait. On l'entendait presque toujours parler entre ses dents, et quand on approchait pour entendre ce qu'il disait, on n'entendait que des prières[187].

Dès qu'il aperçut Mme de Maintenon, il lui dit que leur âge faisait qu'ils ne seraient pas longtemps séparés[188]; il perdait connaissance de temps en temps et parfois la parole[189], en revenant à lui, il disait au Père Le Tellier : « Mon Père, donnez-moi encore

[181] Anthoine, *Journal*, p. 67.

[182] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 340-341 ; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 114 ; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 402 ; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 279.

[183] Anthoine *Journal*, p. 67-68.

[184] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341.

[185] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132.

[186] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 114 ; Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVII, p. 280 ; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132 ; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341 ; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 455 ; Anthoine, *Journal*, p. 53 ; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 403.

[187] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341.

[188] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 280, et note 1.

[189] Anthoine, *Journal*, p. 68.

une absolution générale de tous mes péchés[190]. » Il eut encore la force ce jour-là de réciter son chapelet[191], mais ne fut pas en état d'entendre la messe[192]. Sa pensée ne se détournait plus de l'éternité. « J'espère, disait-il, que Dieu me fera miséricorde », ajoutant : « Il est bien vrai que nous n'avons qu'une chose à faire qui est notre salut, mais nous y travaillons toujours trop tard. » A Mme de Maintenon qui lui demandait s'il souffrait beaucoup : « Non, dit-il, c'est ce qui m'afflige, je voudrois souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés[193]; » et s'adressant aux médecins : « M'aviez-vous donc cru immortel? Pour moi je ne me l'étois pas cru[194]. »

« Comme j'étais presque toujours dans sa chambre avec Mme de Maintenon, je fus, raconte Mlle d'Aumale, chargée par le maréchal de Noailles de lui parler un peu du Cardinal, son frère, et de tâcher qu'il consentit à le voir : « Non, me répondit-il, je n'ai rien de personnel contre lui, et s'il veut venir tout-à-l'heure je l'embrasserai de tout mon cœur, s'il veut se soumettre au pape. Car je veux mourir comme j'ai vécu, catholique, apostolique et Romain. » Il n'en fut plus question depuis[195]. »

L'empirique de Marseille

On voit par les relations du temps que le malade étant perdu sans espoir et abandonné par les médecins, les empiriques se présentèrent. L'un venait d'Amiens, se disant possesseur d'un remède immanquable pour la gangrène[196]; un autre venait de Beauvais[197]; un troisième les éclipsa tous deux en sa qualité de méridional. C'était « un espèce de manant provençal fort grossier » qui apprenant sur la route de Marseille à Paris l'extrémité du Roi, se présenta au duc d'Orléans se disant en possession d'un remède spécifique pour toutes sortes de gangrènes. Le prince l'amena à la Cour[198] vers onze heures et il entra en conférence avec les médecins auxquels il expliqua que son elixir était fabriqué

[190] et [191] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341.

[192] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 283; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134.

[193] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 114-115, donne seul le deuxième membre de phrase; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 402.

[194] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 341; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 403.

[195] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 342 : Au lieu de : *frère*, lire : *neveu*.

[196] La *Lettre anonyme*, dans *Bulletin*, p. 915 (et *op. cit.*, t. XXVII, p. 343) est écrite le 28 août à quatre heures du matin, avant l'arrivée du médecin de Marseille et fixe l'arrivée de l'empirique d'Amiens au 27 à deux heures après-midi et il « a mis de son eau. »

[197] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 44 : il s'agit d'une application de plantes sur la jambe et la cuisse.

[198] Anthoine, *Journal*, p. 68.

avec le corps d'un animal, de la même manière à peu près qu'on fait les gouttes d'Angleterre avec des crânes d'hommes[199]. Fagon se rebiffa, dit qu'il ne pouvait consentir à laisser prendre un tel remède[200], le charlatan le malmena fort brutalement à la grande satisfaction du duc du Maine[201] et Fagon, abasourdi d'un tel procédé, se tint coi. Mareschal interrogea l'homme qui, avec la faconde habituelle à ses compatriotes, protesta qu'il n'était pas médecin, ni chirurgien, ni apothicaire, mais désintéressé, ayant des rentes, ne demandant rien, possesseur d'un secret de famille et d'attestations de malades guéris par lui. Les médecins branlaient la tête, appelaient le Marseillais « un empoisonneur, un misérable qui avancerait de six heures la mort du Roi[202]; Mareschal, sceptique, se contentait de dire : « Je n'ai aucune foi en ce que vous ferez, mais il n'y a point de risque à tout tenter[203]. On n'avançait à rien, voyant celà, la duchesse d'Orléans, MM. du Maine et de Toulouse usèrent de leur autorité et se décidèrent pour le remède[204].

On en parla au Roi qui, préparé à la mort, et jugeant toute tentative inutile, n'y voulut pas croire ni en faire l'expérience. A la fin, comme il n'y avait pas grand mal à le faire entrer[205], le duc d'Orléans amena le charlatan au lit du Roi. Après avoir tâté le pouls l'homme dit qu'il n'y avait pas à désespérer, qu'il n'osait promettre une guérison absolue car il était un peu tard[206]. A midi[207], le Marseillais versa quatre gouttes de son *Elixir vitae* dans un petit verre de vin de Bourgogne[208] et le présenta au Roi en disant : « Sire, c'est un très bon remède du médecin de Marseille qui fera du bien à Votre Majesté. » A ces paroles le Roi se réveilla comme en sursaut[209], approcha le verre de son nez et

[199] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132; *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351.

[200] Anthoine, *Journal*, p. 69.

[201] Saint Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 281; *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 88-89.

[202] *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.

[203] *Mémoires du cardinal Dubois* par P. Lacroix, in-8, Paris, 1829, t. III, p. 180. (Ceci est plutôt un roman historique que tout autre chose).

[204] *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352; Anthoine, *Journal*, p. 69.

[205] *Mascara à Grimaldo*, 28 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351.

[206] Anthoine, *Journal*, p. 69-70.

[207] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132; *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.

[208] Anthoine, *Journal*, p. 70; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 282.

[209] Anthoine, *Journal*, p. 70.

rebuté par l'odeur l'éloigna, puis but le remède : « Je ne le prends ni dans l'espérance ni avec le désir de guérir, dit-il, mais je sais qu'en l'état où je suis je dois obéir aux médecins[210]. » — « Sire, lui dit-on, on veut vous rappeler à la vie. » — « La vie ou la mort, répondit-il, tout ce qu'il plaira à Dieu[211]. »

Le médecin défendit de donner à boire au malade qu'après deux heures passées, ce temps expiré, il lui en donna une seconde dose et, peu après, le Roi se trouva plus calme, la vue plus claire et la parole plus libre et plus ferme. Il le dit au duc d'Orléans et aux autres princes rangés près de son lit et tous manifestèrent une extrême satisfaction. Un changement si soudain éleva jusqu'aux nues la réputation de l'empirique qui joua son rôle, ordonna des bouillons composés, autorisa un biscotin[212]. L'amélioration ne se soutint pas, même le pouls devint si mauvais qu'on agita la question de savoir si on continuerait l'*Elixir*, le duc d'Orléans en décida et, à quatre heures, le mourant prit encore quelques gouttes[213] avec le même excellent effet[214]. Mais à six heures, nouvelle rechute[215]. Mme de Maintenon n'était venue dans la chambre que l'après-dîner, même assez tard[216]; le Roi se croyant à l'instant de passer lui dit : « Vous n'avez qu'un quart d'heure à ménager, et vous pouvez vous en aller[217] »; puis il s'assoupit, elle sortit sans lui parler et, à sept heures, alla coucher à Saint-Cyr[218] pour y faire ses dévotions le lendemain matin et revenir si la vie du Roi se soutenait[219]. Départ de Mme de Maintenon

La Cour et le public passaient par des alternatives de confiance et de crainte. A Paris, dès le matin, les badauds regardaient poser des lanternes dans les rues que traverserait, de nuit peut-être, le cortège du roi Louis XV[220]; à Versailles on criait au miracle,

210 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 132.
211 Quincy, *Relation*, t. VII, p. 403; SaintSimon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 282; Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 327.
212 Anthoine, *Journal*, p. 70; *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351.
213 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 133; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 282.
214 *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351.
215 *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.
216 Dangeau, *Mémoire spécial* t. XVI, p. 133.
217 *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.
218 *Mascara à Grimaldo*, 29 août dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352; Dangeau, *Mémoire spécial*, t XVI, p. 133.
219 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 133; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 404.
220 J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 44.

les dames réclamaient qu'on jetât tous les médecins à la rivière[221] pour la plus grande gloire de « l'ange descendu du ciel[222] » et dont le nom volait sur toutes les lèvres. Ce le Brun était un charlatan, tour à tour matelot et le reste, changeant de métier et de domicile comme il changait de nom[223], étonné de son succès et craignant pour sa tête[224]. A huit heures, le Roi prit une nouvelle dose, fut pansé à dix heures par Mareschal qui constata que la gangrène n'avait fait aucun progrès; néanmoins, et malgré les bruits de guérison répandus à Paris[225], la journée n'avait pas été bonne, le pouls mauvais, l'assoupissement presque continuel et la tête par intervalles embarassée[226], en sorte que le mourant n'avait presque parlé qu'à son confesseur. Le départ de Mme de Maintenon pour Saint-Cyr, tout en larmes, avait dérangé quelques têtes : celle du duc de Saint-Simon, rêvant du ministère[227], celle d'Albergotti rêvant du bâton. Celui-ci était dans l'antichambre du Roi quand il vit sortir la dame; sans s'informer autrement, enragé de se faire remarquer, il courut à l'appartement du Dauphin, qui soupait, salua bien bas et dit : « Voilà notre Roi ». La gouvernante riposta : « Donc le Roi est mort » et, dévotement, se mit à pleurer; le Dauphin cria tant et tant qu'il vomit et tout fut en l'air jusqu'à ce qu'on sût que le Roi n'était pas mort[228].

Journée du jeudi 29

Cependant la fin paraissait prochaine. On continua les gouttes d'*Elixir* de huit en huit heures[229]. Pendant toute la nuit, le Roi poussa des soupirs fréquents sans perdre toutefois la parole ni la connaissance[230]. Chaque fois qu'il avait la tête un peu libre, il récitait quelque prière; on l'entendait dire : « O mon Dieu, quand me ferez-vous la grâce de me délivrer de cette misérable vie? Je vous le demande de tout mon cœur[231]. » Après quatre

221 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 351.

222 *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134.

223 Desgranges, *Relation*, dans *Carnet historique et littéraire* 1899, t. IV, p. 152; *Marcara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 354.

224 *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.

225 Anthoine, *Journal*, p. 71; *Mascara à Grimaldo*. 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351-352.

226 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 133.

227 Il est superflu de rappeler que le seul nom de Mme de Maintenon jette son ennemi dans les plus graves erreurs.

228 *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 355-356.

229 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 133.

230 Anthoine, *Journal*, p. 71.

231 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 343.

heures de sommeil[232], le Roi, à son réveil, parut un peu ranimé et il « passa pour si constant qu'il alloit guérir que ceux qui disoient que le pouls étant toujours détestable, il ne falloit regarder l'effet de l'*Elixir* que comme un peu d'huile qu'on remet dans une lampe qui s'éteint et qui s'éteindra entièrement dans peu de moments, sembloient ne souhaiter pas la guérison[233]. »

Dès le matin, le malade s'aperçut de l'absence de Mme de Maintenon et la demanda[234]; le maréchal de Villeroy envoya un exprès à Saint-Cyr[235], d'où elle revint à l'instant et s'installa au chevet du lit. Elle lui parlait dès qu'elle en trouvait l'occasion, lui demandait de temps en temps s'il s'occupait de Dieu, il répondait chaque fois : « Oui, Madame, j'y pense de tout mon cœur[236]. » Retour de Mme de Maintenon

N'ayant plus la force de prononcer toujours des prières, il élevait très souvent les mains vers le ciel, priant intérieurement. Dans le cours d'une exhortation, le P. Le Tellier lui expliqua les dernières paroles de l'*Ave Maria : nunc et in hora mortis nostrae*; et depuis ce temps-là, toutes les fois qu'il avait la force de prononcer quelques mots, il les répétait et disait d'un ton pénétré à Mme de Maintenon : « Cela veut dire : maintenant, présentement, et à l'heure de ma mort[237]. » Souvent on l'entendait dire : « O mon Dieu! ayez pitié de moi; j'en ai besoin de toutes façons[238]. »

Dans la matinée, le Roi entendit la messe[239] pendant un moment lucide et les bonnes nouvelles remplirent Paris. « La plaie va bien disait-on, on le soigne. Si ce bon temps se continue jusqu'à demain au lever du soleil le Roi pourra guérir. » Lord Stair se promenait dans le jardin des Tuileries et ne cachait pas sa déconvenue[240]. Une foule de Parisiens allait jusqu'à Versailles raisonnant sur la médecine, les médecins, faisant le procès à Fagon[241] estimé, vénéré, contemplé et redouté jusqu'alors comme une indulgence plénière et tombé soudain dans un si grand mé-

[232] *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 351-352.

[233] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 284.

[234] *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352.

[235] *Le Maréchal de Villeroy à Mme de Maintenon*, dans *Lettres de Mme de Mme de Maintenon*, édit 1756, t. VIII, p. 108.

[236] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 343.

[237] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 345; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 459.

[238] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 343.

[239] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 283.

[240] *Mascara à Grimaldo*, 29 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 352-353.

[241] Antheine, *Journal*, p. 72.

pris et une abomination si générale qu'il ne lui resterait plus qu'à cacher sa vieille, brutale et désagréable figure au Jardin du Roy[242]. Tous les éloges allaient à l'empirique qui, effrayé par les menaces des médecins, décampa et disparut[243]. Cependant le Roi paraissait mieux, il avait mangé un peu et aussitôt toutes les intrigues renaissaient. L'affaire du bonnet revenait comme un ferment de discorde[244], le duc d'Orléans était abandonné et disait en riant : Si le Roi mange encore une fois je n'aurai plus personne[245].

Celui qui flottait maintenant entre la vie et la mort priait d'une voix faible et tremblotante[246]; il recevait souvent le curé de la paroisse, lui disant : « Il n'est pas question de ma vie mais de mon salut, et je vous prie de bien le demander à Dieu car j'ai confiance en vos prières[247]. » Il ne se considérait plus comme étant de ce monde et parlant du Dauphin, l'appelait : le jeune Roi. Ceux qui l'entendirent laissant voir leur émotion, il s'en aperçut et leur dit : « Eh! pourquoi cela vous fait-il cette impression, cela ne me fait point de peine[248]. » Entre six et sept heures du soir, le mourant mangea deux petits biscuits trempés dans du vin d'Alicante avec beaucoup d'appétit[249]. A huit heures, pour la dernière fois, il absorba une dose de l'*Elixir*[250], et avoua qu'il n'en pouvait plus[251]. A dix heures et demie, on leva l'appareil de la jambe et on vit que la gangrène avait gagné le genou, la cuisse même était enflée et le patient s'évanouit pendant cet examen[252].

Journée du vendredi 30

La journée se passa dans un assoupissement presque continuel.

[242] *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 357.

[243] Anthoine, *Journal*, p. 72; *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 354.

[244] *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 353-354; Villars, *Mémoires*, 1891, t. IV, p. 64.

[245] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 340; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 284.

[246] Anthoine. *Journal*. p. 72.

[247] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 343; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 457; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 404.

[248] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 344, Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 458; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405.

[249] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 284.

[250] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 354; *ibid.* p. 289.

[251] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405.

[252] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 289.

A quatre heures du matin, le Roi avait perdu connaissance, le dernier moment semblait proche, les mousquetaires avaient ordre de monter à cheval au premier roulement du tambour. A cinq heures il prit un bouillon. A six heures Mareschal et son neveu pansèrent la jambe, noire comme un charbon; le pouls était « abominable ». Tandis que Mareschal le pansait, Louis XIV le reconnut et lui demanda si ses souffrances seraient encore longues et, devant l'embarras de son chirurgien, il ajouta : « Je demande à Dieu de vouloir que je souffre, je souffrirai et je veux souffrir tant et aussi longtemps qu'il voudra[253]. » De temps en temps on mouillait les lèvres et la bouche avec de l'eau ou de la gelée introduite dans une tasse à bec[254]. Mme de Maintenon et le P. Le Tellier, qui ne s'éloignaient guère, mettaient à profit les moments de lucidité pour parler de Dieu[255]. Les forces étaient si considérablement diminuées et l'assoupissement si continuel que Mme de Maintenon et Mlle d'Aumale, de chaque côté du lit, s'efforçaient de le réveiller. « Il avoit une chienne qu'il aimoit beaucoup, et qui, quoiqu'il fût malade, passoit tous les jours plusieurs heures, ou sur le pied de son lit, ou dans la ruelle, et il lui donnait de temps en temps quelques bonbons. Dans un moment où je vis qu'il se donnoit un peu de mouvement, raconte Mlle d'Aumale, je pris une dragée, et, pour tâcher de le ranimer, je lui présentai en lui disant de la donner à sa chienne, mais il me répondit : « Donnez-lui vous-même », et je ne pus rien en tirer davantage[256]. »

Départ de Mme de Maintenon

Après être revenu d'une grande faiblesse et quelques moments avant d'entrer en agonie, il dit à Mme de Maintenon : « Il faut, madame, que vous ayez bien du courage et bien de l'amitié pour moi, pour demeurer là si longtemps ». Un moment après il dit encore : « Ne vous tenez plus là, madame; c'est un spectacle trop triste, mais j'espère qu'il finira bientôt ». Ensuite il ajouta : « Priez pour moi maintenant et à l'heure de la mort; mon Dieu, faites-moi miséricorde, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir[257]. » Peu de temps après il perdit connaissance[258] et son confesseur, qui ne le quittait plus, n'en put obtenir aucune

[253] *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 355.
[254] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 135; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405, Anthoine, *Journal*, p. 74.
[255] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405.
[256] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 344-345.
[257] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 345-346.
[258] Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 346.

lueur pendant toute l'après-dînée[259]. On le croyait mort[260]. Alors Mme de Maintenon voyant qu'on ne pouvait plus rien essayer pour pénétrer jusqu'à son intelligence, pria son confesseur, Mr Brideray, supérieur des Lazaristes, de voir le mourant. Mlle d'Aumale mena le prêtre dans la ruelle, revint et dit à Mme de Maintenon : « Vous pouvez partir, vous ne lui êtes plus nécessaire[261]. » Il était trois heures de l'après-midi; elle se rendit dans son appartement, distribua à « son domestique » le peu de meubles qu'elle avait, donna ses équipages à la princesse de Conti, dit adieu à ses nièces et, à cinq heures, s'en alla à Saint-Cyr, pour n'en sortir jamais[262].

Le soir, on leva l'appareil à l'heure ordinaire; on trouva la jambe pourrie comme celle d'un cadavre et la gangrène dans la cuisse. On humectait la bouche d'eau pure car il repoussait l'odeur du vin; ses lèvres murmuraient des sons inintelligibles[263].

Journée du samedi 31

Le mourant n'eut plus que de courts instants de lucidité, il gardait le silence et semblait s'impatienter de cette si longue agonie[264]. Par instant, on pouvait entendre quelques paroles : « Mon Dieu, ayez pitié de moi!... Seigneur je suis prêt à paraître devant vous!.. A quoi tient-il, mon Dieu, que vous me preniez[265]. » Il ne se plaignait plus[266]. De temps en temps on lui donnait quelques cuillerées de gelée et un peu de bouillon à l'aide d'un biberon et il fallait lui ouvrir la bouche et tenir les mains pendant ce temps. On lui donna un remède pour la petite vérole[267]; les médecins s'étaient retirés, comme aussi tous les courtisans, fuyant l'odeur. Seul le P. Le Tellier demeurait là où l'attachait son devoir[268].

Recommandation de l'âme

A dix heures et demie du soir, le clergé récita les prières des agonisants. La voix des aumôniers rappela le Roi à lui-même et d'une voix plus forte que celle des ecclésiastiques il récita l'*Ave*

259 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134.

260 *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 13 septembre, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 189; *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 356.

261 Mlle d'Aumale, *Cahiers*, t. II, p. 346-347.

262 Quincy, *Relation*, t. VII, p. 405; Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 135; *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 356.

263 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 134-135.

264 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 135.

265 *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 13 septembre, *op. cit.*, t. I, p. 190.

266 *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 356.

267 Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 135; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 292.

268 *Mascara à Grimaldo*, 31 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 356; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 46.

Maria et le *Credo*[269]. A la fin des prières, il reconnut le cardinal de Rohan et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'Église[270]. » Il répéta plusieurs fois : *Nunc et in hora mortis;* puis dit : « O mon Dieu, venez à mon aide; hâtez-vous de me secourir. » Ce furent ses dernières paroles[271].

Agonie et mort

La nuit se passa sans aucune connaissance[272]. Le mourant poussait de longs et profonds soupirs. Sur les cinq heures du matin, il perdit absolument toute apparence de vie, excepté la respiration; son visage livide et ses yeux fermés, il ne donna plus aucune marque de sentiment[273]. Entre six et sept heures l'agonie commença et à huit heures un quart[274], après quelques petits soupirs et deux hoquets, Louis XIV rendit l'âme[275]. C'était le 1er septembre 1715.

[269] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 135; Madame, *lettre citée*, p. 190, dit : « l'Oraison dominicale et le symbole ».

[270] Quincy, *Relation*, t. VII, p. 406; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 292.

[271] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 293, Quincy, *Relation*, t. VII, p. 406; Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 459.

[272] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 136; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXVII, p. 293.

[273] Anthoine, *Journal*, p. 74-75.

[274] Dangeau, *Mémoire spécial*, t. XVI, p. 136 : « huit heures un quart et demi »; *Journal*, 1er septembre 1715, t. XVI, p. 137 : « huit heures et un quart »; Quincy, *Relation*, t. VII, p. 406 : huit heures un quart; Anthoine, *Journal*, p. 75 : « huit heures et demy quart »; *Mascara à Grimaldo*, 1er septembre, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 358 : « huit heures ou huit heures et demie selon les horloges »; P. Narbonne, *Journal*, p. 44 : « huit heures un quart du matin »; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 46 : « au moment que l'horloge de la Chapelle-Neuve eut frappé huit heures et un quart ».

[275] Anthoine, *Journal*, p. 75.

CHAPITRE IV

La Cassation du testament

(2 septembre 1715)

Derniers soins rendus au Roi. — Hommages au nouveau Roi. — Exposition du cadavre. — Prévisions du duc d'Orléans. — Décisions des ducs et pairs. — Déploiement de forces militaires. — Débuts de la séance du Parlement. — Arrivée des princes. — Incident des ducs. — Discours du duc d'Orléans. — L'avocat-général opine. — Testament du Roi. — Codicilles. — La Régence est déférée au duc d'Orléans. — Proclamation du Régent. — Discours de ce prince. — Paroles du duc du Maine. — Conclusions en faveur de M. le Duc. — Le Régent attaque les codicilles. — Altercation entre le Régent et le duc du Maine. — Retour du Régent au Palais. — Discours du Régent. — Conclusions des gens du Roi. — Arrêt rendu par acclamation. — La protestation des ducs se renouvelle. — Fin de la séance et de la journée.

Dès que le Roi fut mort, le Saint-Sacrement, qui était exposé, fut remis dans le tabernacle[1]. Mareschal aidé des garçons de la Chambre, tira le corps du lit pour le changer de linge[2], l'accommoda proprement et l'exposa dans le même lit où il était mort[3]. Tartillière et Lagamie rendirent à leur maître le dernier service en lui fermant la bouche et les yeux[4], on soutint la mâchoire avec un bandeau[5] retenu par le bonnet. Le visage était jaunâtre et amaigri mais reconnaissable[6]. Les mains jointes tenaient un petit crucifix[**]. Le corps fut élevé de façon à être vu et le maître

Derniers soins rendus au Roi

[1] P. Narbonne, *Journal*, p. 44; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 46, à Paris on sut la mort à dix heures; *Mascara à Grimaldo*, 30 août, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 353.

[2] *Biblioth. Mazarine*, ms. 2346, Registre de Michel Ancel-Desgranges, maître des cérémonies, dans Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 376.

[3] « En observant de mettre sous le drap un dessus de table [en marbre] pour empêcher la corruption pendant les vingt-quatre heures qu'il avait à y rester ». Desgranges, *loc. cit.*

[4] Anthoine, *Journal*, p. 75.

[5] *Mascara à Grimaldo*, 2 septembre, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 358; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47.

[6] Anthoine, *Journal*, p. 75.

[**] *Registre* de Desgranges, *op. cit.*, p. 376; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47.

des cérémonies, Desgranges, fit entourer le lit de douze chandeliers et, aux pieds, une crédence couverte d'un riche tapis et d'une toilette à dentelle surmontée d'un crucifix avec deux chandeliers de vermeil. Des sièges furent disposés, à droite et à gauche, dans la balustrade, destinés aux prélats, aumôniers, confesseur et aux grands officiers[7]. Quand ces dispositions furent terminées, le duc de Bouillon, grand chambellan, ayant un plumet noir à son chapeau, s'avança sur le balcon de la chambre du Roi et cria : « Le Roi Louis XIV est mort. » S'étant retiré, il changea son plumet noir contre un blanc, reparut sur le balcon et cria à trois reprises : « Vive le Roi Louis XV[8]. » A dix heures, le cardinal de Rohan commença le *De profundis* et la psalmodie des prêtres et des religieux se poursuivit, pendant que des messes étaient célébrées jusqu'à midi sur deux autels dressés contre la cheminée et à l'opposite. Six gardes de la manche et cinquante gardes du corps de la compagnie écossaise, avec vingt suisses de la garde, rendaient les honneurs[9].

Hommages au nouveau Roi

Depuis le 30 août, les gardes du corps, bottés et harnachés, n'attendaient que le signal pour mener le nouveau Roi à Vincennes[10]; peu d'instants après la mort, l'ordre fut porté de prendre les armes et de se rendre avec leurs officiers à l'appartement du jeune Roi; ils se rangèrent en haie le long de la galerie avec les Cent-Suisses et virent bientôt le duc d'Orléans sortant de la chambre après avoir rendu les derniers devoirs, suivi de tous les princes, les princesses, la plupart des courtisans en habits de cérémonie. Gentilhommes de la chambre, ducs et pairs, cordons bleus, évêques, archevêques, lieutenants-généraux formaient leur cortège, grossi à tous moments des retardataires[11]. Le duc d'Orléans présenta cette foule à l'enfant de cinq ans et demi en lui disant : « Sire, je viens rendre mes devoirs à Votre Majesté comme le premier de vos sujets[12]; » et montrant tous ceux qui l'accompagnaient : « Voilà la principale noblesse de votre royaume qui vient vous assurer de sa fidélité[13]. »

[7] *Registre* de Desgranges, *op. cit.*, p. 377.

[8] P. Narbonne, *Journal*, p. 44; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47; Anthoine, *Journal*, p. 76.

[9] *Registre* de Desgranges, *op. cit.*, p. 377; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47.

[10] P. Narbonne, *Journal*, p. 44.

[11] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, Paris, 1906, t. VIII, p. 194.

[12] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 46; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 137 : Le duc d'Orléans mit un genou en terre devant lui et lui baisa la main.

[13] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 137; *Journal et Mémoires* de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, *sur la Régence et le règne de Louis XV* (1715-1737), édit. M. de Lescure, in-8, Paris, 1863, t. p. 177.

Exposition du cadavre

L'enfant répandait de grosses larmes[14]; lorsqu'elles furent séchées, on l'amena sur un balcon et la foule, déjà nombreuse dans la cour du Château, l'acclama longuement[15]. A midi, cette foule fut admise à pénétrer dans les appartements et, contenue par un rigoureux service d'ordre, défila devant la dépouille mortelle jusqu'à huit heures du soir[16]. La curiosité, la tristesse ne suffisaient pas à ce public de Parisiens endimanchés, toujours désireux de distractions en sorte que bientôt, dans Versailles, on entendit de tous côtés jouer les violons[17]. Les plus sages s'entretenaient des derniers moments du vieux monarque et concluaient : « Il est mort en chrétien, en Roi et en héros, quoique dans les bras d'un jésuite[18]. »

Prévisions du duc d'Orléans

Une foule non moins bruyante s'attachait aux pas du duc d'Orléans, s'entassait dans « son appartement, plein à n'y pas pouvoir faire tomber une épingle par terre[19]. » Fort de sa longue fidélité, le duc de Saint-Simon pénètre jusque dans le cabinet où le prince est enfermé, lui rappelle que le moment est venu de convoquer les États-Généraux et donner satisfaction aux ducs sur « l'affaire du bonnet ». Le prince le laisse dire, songeant à autre chose. Il avait mandé le cardinal de Noailles qui se présenta à midi. « Qu'il entre, dit-il en entendant son nom, c'est moi qui l'ai fait venir[20]; » et il l'entretint une heure, le mena chez Louis XV, au milieu d'une sorte de triomphe dont le cardinal paraissait ne pas s'apercevoir[21]. Philippe d'Orléans ne perdait pas un instant. Ayant aperçu le duc d'Antin, il lui donnait rendez-vous pour l'après-midi et lui envoyait dire par le duc de Noailles qu'il le destinait au conseil des finances[22]. Au maréchal de Villars il promettait en deux mots la présidence du conseil de

[14] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 137; Marais, *Journal*, t. I, p. 195.

[15] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47.

[16] *Registre* de Desgranges, dans *op. cit.*, t. XXVII, p. 377; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 47.

[17] P. Narbonne, *Journal*, p. 44. Paul d'Estrée, *Le « Pot Pourry » de Menin. Documents inédits*, dans *Souvenirs et Mémoires*, 1900, t. V, p. 298.

[18] P. Narbonne, *Journal*, p. 44; Marais, *Journal*, t. I, p. 190.

[19] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 194.

[20] *Gazette de la Régence*, Janvier 1715-juin 1719, édit. E. de Barthélemy, in-12, Paris, 1887, p. 7; Marais, *Journal*, t. I, p. 177; Anthoine, *Journal*, lettre annexée, p. 136.

[21] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 137 et *Additions* de Saint-Simon, p. 162; *Gazette de la Régence*, p. 7; Anthoine, *Journal*, p. 76.

[22] *Mémoires* du duc d'Antin, dans *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français*, 1882, t. I, p. 124.

la guerre[23]. Aux ducs réunis chez le duc de la Trémoille il dépêchait le duc de Noailles pour obtenir d'eux qu'ils ne fissent aucun désordre dans la séance du Parlement où devait être dévolue la régence du royaume[24] et, confiant dans l'habileté ou dans l'autorité du négociateur, il montait en chaise et courait en poste à Paris sans même attendre ses gardes[25]. Après y avoir vu Daguesseau et quelques-uns des principaux membres du Parlement, il était de retour à Versailles vers neuf heures du soir[26]. A peine rentré, il appelait Saint-Simon, qui accourait chez lui avec quelques ducs, et par un « discours bien doré » leur fit comprendre la nécessité de « n'innover rien le lendemain ». Les ducs étaient atterrés. Ne leur parlait-on pas de « préférer les affaires générales aux leurs ». Saint-Simon éclata : « Mais, Monsieur, dit-il, quand les [affaires] publiques seront réglées, vous vous moquerez de nous et des nôtres. » Le prince protesta, promit, jura, donna sa parole et pas un de ces grands seigneurs, « accoutumés à la servitude » n'osa discuter avec celui dans lequel il croyaient entrevoir l'ombre de Louis XIV. Enfin Saint-Simon arracha la permission d'ouvrir la séance du lendemain par une protestation générale des droits de la pairie[27].

Cette séance du Parlement, à laquelle se trouvaient convoqués tous les principaux personnages et magistrats du royaume, allait décider d'intérêts si graves que l'attention publique se détournerait des cérémonies exécutées à Versailles pour l'autopsie et la mise au cercueil de Louis XIV dont les restes ne devaient être conduits à Saint-Denis que le 9 septembre[28].

[23] *Mémoires* du maréchal de Villars, édit. de Vogüé, in-8, Paris, 1891, t. IV, p. 64.

[24] *Mémoires* de Villars, t. IV, p. 65.

[25] Dès le 30 août, le duc d'Orléans avait fait connaître ses prétentions au président de Mesme, voir Marais, *Journal*, t. I, p. 174-176.

[26] P. Narbonne, *Journal*, p. 44. Depuis un an, le duc d'Orléans avait eu des entretiens secrets au Palais-Royal avec le cardinal de Noailles, le président de Maisons, Daguesseau, Joly de Fleury, MM. de Fortia, Gaumont et l'abbé Pucelle qui s'introduisaient par des maisons du voisinage, voir *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du royaume pendant la minorité de Louis XV*, par M. L. M. D. M. in-12, Londres, 1736, t. I, p. 121.

[27] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 196 ; E. Fyot, *L'affaire du bonnet avec deux documents inédits*, dans *Mémoires de l'Académie de Mâcon*, 1901, 3e série, t. VI, p. 211-235.

[28] Le procès-verbal d'autopsie a été publié par Chéreau, dans *l'Union médicale*, 1862, p. 452 ; par Corlieu, *La mort des rois de France*, in-12, Paris, 1873, p. 117-118 ; par A. Franklin, *La vie privée d'Autrefois, Les Chirurgiens*, in-12, Paris, 1893, p. 290-291 ; par de Grouchy, dans *Carnet historique et littéraire*, 1899, t. IV, p. 156-158 ; par de Boislisle et Lecestre, *Mémoires de*

Décisions des ducs et pairs

Le 2 septembre, entre cinq et six heures du matin, presque tous les ducs se rencontrèrent au logis de M. de Mailly, archevêque de Reims, situé au bout du pont Royal; le prélat exposa à l'assemblée ce qui s'était passé dans la soirée de la veille entre le duc d'Orléans et les duc d'Antin, de Sully, de Charost, de Saint-Simon et quelques autres. Le murmure fut grand et la soumission absolue et immédiate. Saint-Simon, que M. d'Orléans avait désigné pour donner lecture de la protestation, la tenait prête, quoiqu'il se défendit, pour la forme[29]. Peut-être essaya-t-il à ce moment l'effet de son projet de discours, dont une copie raturée, corrigée, nous a été conservée[30]. Cependant le temps pressait et un peu après sept heures, une file de carrosses se dirigea vers le Palais[31].

Déploiement des forces militaires

Là, dès les premières lueurs du jour, le régiment des gardes françaises s'était, à petit bruit, emparé de toutes les avenues, tandis que les officiers et les soldats d'élite s'infiltraient à l'intérieur. Leur colonel, le duc de Guiche, avait fait payer son concours six cent mille livres et se tenait, en habit d'ordonnance, le bâton de commandement à la main, dans la lanterne basse de la

Saint-Simon, t. XXVII, p. 379, dans le *Registre* du maître des cérémonies Desgranges. Ce texte diffère de celui conservé par les Anthoine, *Journal*, p. 77-78, lequel est également reproduit dans l'ouvrage susdit, t. XXVII, p. 381, note 1. Desgranges a donné le texte de la plaque du cercueil de plomb, plaque retrouvée depuis et entrée au musée de Cluny, voir M. Billard, *Les tombeaux des Rois sous la Terreur*, in-12, Paris, 1907, p. 50, pl. : « Ici est le corps de Louis XIIII par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, décédé en son château de Versailles, le 1er septembre 1715 ». (a) Sur le cercueil de chêne une autre inscription, perdue, et un peu plus longue est donnée par Anthoine, *op. cit.*, p. 79. Desgranges, *op. cit.*, p. 381-383 et Anthoine, *op. cit.*, p. 79-80 ont donné les détails de l'exposition du corps dans la chambre du lit « tendue d'un des plus riches meubles qui fussent à Versailles ». Le cercueil et le cœur étaient posés sur le lit de parade. Cette « chambre du lit de parade » contiguë à la « chambre du thrône » était la deuxième après le Salon de la guerre. Marais, *Journal*, t. I, p. 193, raconte que le lit de parade exécuté par ordre de Mme de Montespan offrait le portrait de cette dame dans le ciel du lit. — (a). Le texte de Desgranges n'est pas tout à fait exact : le voici d'après l'original : Ici est le Corps de Louis 14 p[ar] la grace de Dieu Roy de Fran[ce] et de Navarre très Chrestie[n] décédé en son Chasteau de Versailles le premier jour [de] Septembre 1715. Requiescat in pace.

[29] Saint-Simon, *Mémoires*, 1906, t. VIII, p. 197-198.

[30] A. de Boislisle, *Projet de discours pour le lit de justice du 2 septembre 1715*, dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1880, p. 125-128; A. de Boislisle dit que les corrections sont de la main du président de Maisons; lequel était mort depuis dix jours (voir ci-dessus, chap. 2e).

[31] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 199.

cheminée[32]. Les dehors du Palais par les quais, les deux côtés, depuis le Pont-Neuf jusqu'au pont Saint-Michel, et au pont au Change étaient occupés par une double haie de gardes françaises, officiers en tête portant le hausse-col. Les magistrats qui aperçurent ce déploiement de forces militaires ne cachèrent pas leur désapprobation. On les apaisa en leur expliquant que la mesure n'était pas prise contre le Parlement, mais pour enlever au duc du Maine, général des troupes suisses, la possibilité et jusqu'à l'idée de faire aucun mouvement[33]. En effet, on avait mis sur pied environ 3.000 hommes ayant chacun plus de dix coups à tirer[34]. Le duc d'Orléans, ménageant l'avenir et la possibilité d'un secours du roi d'Angleterre, avait fait placer lord Stair dans une autre lanterne de la Grand'Chambre[35].

Débuts de la séance du parlement

Convoqués dès le dimanche par billet[36], les magistrats remplissaient la Grand'Chambre vers six heures du matin, les présidents dans les bas sièges. Lorsque l'ordre et le silence furent établis[37], le premier président de Mesme annonça une séance importante. Il était instruit du dessein des ducs de soulever des incidents sur l'affaire du bonnet et voulait interroger la Compagnie sur la question de savoir si elle tolérerait qu'on troublât une séance consacrée aux affaires d'État. Un seul membre proposa la dissimulation, tous les autres inspirés et guidés par M. de Novion rendirent arrêt portant que « la voix de ceux des pairs qui ne voudraient pas se découvrir suivant les anciens usages ne seroit pas comptée[38] ». Cela fait, les gens du Roi furent mandés. Ils présentèrent une lettre de cachet de Louis XV annonçant la mort de son bisaïeul et invitant la Compagnie à continuer ses fonctions[39]. Celle-ci remarqua avec satisfaction le retran-

[32] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 201 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 183 ; P. Narbonne, *Journal*, p. 45.

[33] Président d'Aligre, *Relation de ce qui se passa au Parlement de Paris à la mort de Louis XIV* (*août et septembre* 1715) dans *Revue rétrospective*, 1836, 2e série, t. VI, p. 22.

[34] Marais, *Journal*, t. I, p. 183.

[35] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 201 ; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, in-8, Paris, 1891, t. I, p. 48, note 2.

[36] *Journal de ce qui s'est passé au Parlement à la mort du roi Louis XIV*, dans Marais, *Journal*, t. I, p. 157 ; Aligre, *Relation*, p. 7.

[37] A six heures et demie, Anthoine, *op. cit.*, p. 141.

[38] Marais, *Journal*, t. I, p. 158 ; Aligre, *Relation*, p. 8, et p. 10 : « M. le premier président avait écrit secrètement et en place à M. le duc d'Orléans pour l'avertir, avant son arrivée, de la délibération arrêtée ».

[39] Aligre, *Relation*, p. 8 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 158 ; *Ce qui se passa au Parlement à la mort de Louis XIV*, dans J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 479 ; c'est le *Procès-verbal* des registres du Parlement. Procès-verbal qui avait été publié

chement d'une formule qui avait blessé lors de l'avènement de Louis XIV et fit décider l'envoi d'une députation qui saluerait le nouveau roi et l'inviterait à « venir en son Parlement, se faire voir à ses sujets en son lit de justice[40] ». Ensuite, on reçut le duc de La Rochefoucauld qui alla prendre sa place[41]. Puis on délibéra sur les honneurs à rendre au duc d'Orléans et on désigna une députation composée des deux derniers présidents et de deux sous-doyens, un laïc et un ecclésiastique, pour aller à sa rencontre[42].

Arrivée des princes

Entre huit et neuf heures, les ducs arrivèrent et prirent place sans soulever de difficultés[43]. Bientôt parurent les princes arrivés de Versailles dans le carrosse du duc d'Orléans[44], qui les laissa venir prendre leurs places. C'était M. le Duc, le comte de Charolais, le prince de Conti et les bâtards. « M. du Maine crevoit de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageoit à celui d'audace, de confiance, qui perçoient néanmoins, et à la politesse qui sembloit les combattre. Il saluoit à droite et à gauche, et perçoit chacun de ses regards. Entré dans le parquet de quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation..., aux pairs le sérieux..., le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination fut parlante[45]. » Pour le comte de Toulouse et le prince de Dombes on y fit peu d'attention[46]. A peine assis, la Cour fut avertie que le duc d'Orléans entendait la messe à la Sainte-Chapelle[47]. La députation et les princes se rendirent à sa rencontre, les magistrats ayant ordre d'appeler le duc d'Orléans *Monsieur*, de se couvrir s'il se couvrait et d'encadrer le prince sans souffrir personne entre lui et eux[48].

par Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 2 suiv.; voir aussi Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires de la Régence*, édit. 1749, t. I, p. 145-190; *Mercure Historique*, reproduit dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, par F. Danjou, 2e série, t. XII, p. 451 suiv.

[40] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 480.

[41] Aligre, *Relation*, p. 8; Marais, *Journal*, t. I, p. 158-159; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 199.

[42] Aligre, *Relation*, p. 9; Marais, *Journal*, t. I, p. 159; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 480.

[43] Aligre, *Relation*, p. 9; Marais, *Journal*, t. I, p. 159.

[44] *Gazette de la Régence*, p. 8; P. Narbonne, *Journal*, p. 45; Anthoine, *Journal*, p. 80.

[45] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 200.

[46] Marais, *Journal*, t. I, p. 159.

[47] Aligre, *Relation*, p. 10; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481; *Relation de ce qui s'est passé au Parlement lors de la Régence*, dans Anthoine, *op. cit.*, p. 142.

[48] Aligre, *Relation*, p. 10.

Incident des ducs

Complimenté par le Trésorier de la Sainte-Chapelle à la tête du Chapitre[49], le duc d'Orléans se livra ensuite à la députation qui l'amena à la Grand'Chambre vers dix heures[50]. Le prince traversa le parquet[51] et prit sa place ordinaire à la droite du premier président, les autres princes gagnèrent leurs places. Pendant le mouvement causé par cette entrée, le duc d'Orléans prononça en hâte quelques mots pour calmer l'impatience des ducs, les priant de s'interdire tout ce qui pouvait agiter l'assemblée et ajoutant qu'on verrait plus tard à discuter leurs prétentions. Les plus rapprochés qui purent l'entendre murmurèrent et l'archevêque de Reims, premier pair du royaume se leva, s'avança et présenta au prince une requête en forme de protestation. Le duc d'Orléans, impatienté, l'invita à regagner sa place et à parler à haute voix. Mailly commença sa lecture dans laquelle il expliquait que les ducs ne se relâchaient de leurs droits que pour complaire au prince et ne pas troubler la séance. On entendit une petite voix qui criait : « Acte, acte... Oui, nous étions résolus », (sans dire de quoi faire). C'était « le petit boudrillon » qui trépignait sur son banc. On le laissa se démener, et le duc d'Orléans expliqua au premier président qu'il avait prié les ducs de ne pas occuper d'eux; de Mesme répondit que rien de ce qui passerait dans cette séance ne pourrait préjudicier aux réclamants. Une fois de plus, Saint-Simon bondit, criant de sa voix aigrelette : « Pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence[52]. » Mais personne ne faisait attention à lui.

Discours du duc d'Orléans

Le premier président avait pris la parole et, s'adressant au prince, l'assurait, au nom de la Cour du désir de travailler avec lui au service du Roi et de l'État, et protestait de sa résolution d'aller « au devant de tout ce qui pourra prouver le profond respect » qu'elle a pour lui[53]. Le duc d'Orléans répondit pour demander qu'on introduisit les gens du Roi; ce qui fut fait[54]. Il se fit soudain un si profond silence que le prince parut déconcerté

[49] Anthoine, *Journal*, p. 80; *Gazette de la Régence*, p. 8.

[50] *Gazette de la Régence*, p. 8.

[51] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481. Toute cette scène rapide est bien racontée dans la *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 142-143.

[52] Aligre, *Relation*, p. 11; Marais, *Journal*, t. I, p. 159-160; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 200; P. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, in-8, Paris, 1865, p. 90 suiv.

[53] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481; Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 34.

[54] Aligre, *Relation*, p. 11; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481.

un instant[55], mais il se ressaisit, salua la Compagnie avec un air de majesté[56] et, lisant un papier posé sur son bureau[57] :

« Messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand Roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné; c'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance; c'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentiments, connus du feu Roi, m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : « Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance; je vous recommande le Dauphin, servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume. S'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. » A ces paroles, il en ajouta d'autres, qui me sont trop avantageuses pour pouvoir les répéter, et il finit en disant : « J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages; mais comme on ne saurait tout prévoir ,s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien on le changera. » Ce sont ses propres termes. Je suis donc persuadé, que, suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination même du feu Roi, la Régence m'appartient : mais je ne serai pas satisfait, si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur, vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la Régence même; je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu Roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différents titres et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament pourra y ajouter : je suis persuadé que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelques titres que j'aie droit à la Régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du Roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances; je vous les demande par avance, en protestant

[55] *Collection de Fontanieu*, dans Lémontey, *op. cit.*, t .I, p. 35.
[56] Anthoine, *Journal*, p. 81 ; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481.
[57] Aligre, *Relation*, p. 11 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 161.

devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autres desseins que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, et d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. Ce que je demande donc à présent, Messieurs, est que les gens du Roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, que l'on délibère, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la Régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume[58]. »

L'avocat général opine

Les gens du Roi se levèrent et l'avocat-général, Joly de Fleury prit la parole, fit un grand éloge du prince que ses droits appelaient à la Régence, comme si « la nature qui l'y a destiné avait pris plaisir à justifier son choix par des qualités éminentes qui l'[en] rendaient digne ». Ses conclusions tendaient à délibérer d'abord sur les droits du duc d'Orléans « suivant l'ordre de la nature » et ensuite d'après les dispositions du testament[59].

Ceci ayant été arrêté[60] , le premier président sortit avec le procureur-général et le greffier en chef[61] gardien des clefs de l'armoire du testament qu'ils rapportèrent du greffe peu d'instants après. M. de Mesme tira le testament du coffret qui le contenait[62], présenta l'enveloppe, sans s'en dessaisir[63], au duc d'Orléans, lui faisant remarquer que la suscription était de la main du feu Roi et les cachets sains et entiers[64]. Après avoir coupé les lacs de

[58] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 481-483.

[59] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 483-484; Aligre, *Relation*, p. 12.

[60] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 485; Aligre, *Relation*, p. 12.

[61] C'étaient MM. de Mesme, Daguesseau et Dongois.

[62] Aligre, *Relation*, p. 12. D'après la *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine p. 144 : « l'enveloppe s'est trouvée fort gâtée et moisie, le corps du testament fort humide ».

[63] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 201.

[64] Aligre, *Relation*, p. 12; Marais, *Journal*, t. I, p. 161. Voici la description matérielle faite par Gilbert de Voisins, greffier en chef du Parlement : « Dans le portefeuille se trouve un acte en papier commun [c.-à-d. non timbré], compris en quatre feuilles [doubles, soit huit feuillets ou seize pages], dont le dernier feuillet n'est point écrit, ledit acte finissant au milieu de la quatorzième page, recouvert d'une cinquième feuille de papier blanc, lequel paroit avoir été enfermé de toute sa grandeur, sans être plié, en une feuille de papier cachetée de sept cachets du cachet particulier du feu Roi, sur laquelle se trouvent ces mots qui paroissent de la main du feu Roi : « Ceci est nostre testament ». Et au-dessous « Louis ».

soie qui retenaient le testament attaché sous le contre-scel de l'édit du mois d'août 1714, la pièce passa de mains en mains, avec le codicille du 25 août que le duc d'Orléans venait de remettre, jusqu'aux mains de M. Dreux, conseiller au Parlement[65], doué d'une voix forte et claire, placé sur un des sièges hauts près de la lanterne de la buvette[66]. Après avoir réclamé que la discussion de ses droits précédât la lecture, le duc d'Orléans y renonçait, par suite de cette versatilité dont il donnerait bien d'autres exemples. Peut-être s'était-il laissé convaincre de la raison de convenance pour la mémoire du feu Roi et la dignité du Parlement de commencer par cette lecture exigée préalablement à tout le reste par l'édit dont M. Dreux fit d'abord la lecture[67]. Ensuite on passa au testament[68].

« Cecy est nostre disposition et ordon|nance de derniere volonté pour la| tutelle du Dauphin nostre arrière| petit fils et pour le Testament du Roi [page 1]

[65] C'était le père du grand-maître des cérémonies, Thomas Dreux, dont le fils ajouta à son nom celui du marquisat de Brézé.

[66] Saint Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 201 ; Aligre, *Relation*, p. 12 ; Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 73.

[67] Aligre, *Relation*, p. 13 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 162 ; Buvat, *Journal*, t. I, p. 485.

[68] *Gazette d'Amsterdam*, n° extraordinaire du 27 septembre 1715, n° LXXVIII, Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. 1re, p. 434-438 ; ce texte a été maintes fois reproduit et avec de grandes inexactitudes. L'original étant perdu on donne ici la copie figurée par Gilbert de Voisins, exécutée après la séance du 2 septembre et conservée aux *Arch. nat.*, carton K 137 n° 1[6] ; elle a été donnée dans Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XXVII, p. 359-372. Les fautes d'ortographes ne sauraient être mises au compte de Voysin, le chancelier, d'où il suit que le testament aura été transcrit par Louis XIV lui-même d'après la minute du chancelier. La date du premier codicille a beaucoup varie, on peut s'en tenir à celle de la copie figurée : 13e *avril*, que confirme le procès-verbal de la séance du Parlement du 2 septembre (*Arch. nat.* X1A 8431, fol. 404 v°) où on lit : *treizième avril*. Ce codicille rédigé depuis quatre mois et demi était resté entre les mains du chancelier qui le donna au duc d'Orléans lequel l'apporta à la séance du 2 septembre dans une enveloppe cachetée. Le second codicille est datée (en chiffres) du 23 août ; nous avons dit dans les chapitres précédents qu'il fut tracé non le 23 mais le 25, « sur la quatrième page d'un codicille [celui du 13 avril] qu'il avoit fait et dont les trois premières étoient remplies » (*Dangeau*). Le greffier remarque que l'écriture du second codicille est tremblante, les fautes abondent, il y a des mots illisibles. Or, le 25 août, le Roi venait de perdre le sens un moment, ceci explique assez qu'il ait écrit 23 pour 25, ou bien le 3 fut si douteux que Gilbert de Voisins et de Mesme l'ont pris pour un 5. Marais, *Journal*, t. I, p. 162, dit que le testament tient « sept ou huit pages de la propre main du Roi et assez mal écrites ». La *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 144, dit que « le corps du testament [est] signé Louis sans être écrit de la main du Roy », et dit que le deuxième codicille est signé du 25 août.

Conseil de regence| que nous voulons estre estably aprez| nostre decez pendant la minorité du Roy.|

« Comme par la misericorde infinie | de dieu la guerre qui a pendant| plusieurs années agité nostre| royaume avec des esvennemens | différents et qui nous ont laissé | de justes inquiestudes est heureu | sement terminée nous n'avons | présentement rien plus à cœur| que de procurer à nos peuples le| soulagement que le temps de| guerre ne nous a pas permis de leur| donner les mettre en estat de jouir | longtemps des fruits de la paix et | esloigner tout ce qui pourroit trou|bler leur tranquillité nous croyons| dans cette veue devoir estendre [nos soins parternels a prevoir| et prevenir autant qu'il despend | de nous les maux dont nostre|
[Page 2] royaume pourroit estre troublé || si par l'ordre de la divine providence| notre decez arrive avant que le| Dauphin nostre arriere petit fils| qui est lesritier presomtif de| nostre couronne ait atteint sa| quatorziesme année qui est| laage de sa majorité.|

« C'est ce qui nous engage a pour | voir a la tutelle a leducation| de sa personne et a former pendant| sa minorité un conseil de regence | capable par sa prudence sa pro | bité et la grande experience [de ceux que nous choisissons | pour le composer de conserver [le bon ordre dans le gouverne | ment de lestat et maintenir | nos sujets dans l'obeissance qu'ils [doivent au roy mineur.

« Ce conseil de rejence sera composé | du duc dorleans chef du conseil du| duc de bourbon quand il aura vingt|quatre ans accomplis du duc du| maine du comte de toulouse du chance| lier de france du chef du Conseil| royal[49] des mareschaux de Villeroy| de villar duxelles de tallart et dharcourt| des quatre secrétaires destat et du controleur general des finances.|

[Feuillet 2, page 3] « Nous les avons choisis par la connoi | ssance que nous avons de leur | capacité de leurs talens et du | fidelle attachement quils ont | toujours eu pour nostre personne | et que nous sommes persuadés | qu'ils auront de mesme pour le roy | mineur. |

« Voulons que la personne du Roy | mineur soit sous la tutelle et garde | du conseil de regense mais comme | il est necessaire que sous l'autorité [de ce conseil quelque personne dun [merite universellement reconnu]et distinguée par son rang soit [particulierement chargée de | veiller à la sureté conservation | et éducation du roy mineur nous | nommons le duc du maine pour | avoir cette autorité et remplir cette | importante fonction du jour | de notre decez nous nommons | aussy pour gouver-

[49] C'était le duc de Beauvilliers qui mourut quatre jours après le dépôt du testament.

neur du roy | mineur sous l'autorité du duc | du maine le mareschal de villeroy | qui par sa bonne conduitte sa | probité et ses tallens nous a paru || paru meriter destre honoré de cette | marque de nostre estime et de nostre | confiance, nous sommes persuadés | que pour tout ce qui aura rapport || a la personne et a léducation du | roy mineur le duc du maine et le | mareschal de Villeroy gouverneur | animés tous deux par un mesme esprit agiront avec un parfait | concert et qu'ils nobmettront] rien pour luy inspirer les || sentimens de vertu de religion| et de grandeur dame que nous | souhaittons qu'il conserve toutte | la vie. voulons que tous les officiers | de la garde et de la maison du roy | soient tenus de reconnoistre le | duc du maine et de lui obeir en tout | ce quil leur ordonnera pour le fait | de leur charge qui aura raport | à la personne du roy mineur a sa | garde et a sa sureté. || [Page 4•]

« au cas que le duc du maine vienne | à manquer avant nostre decez | ou pendant la minorité du roy | nous nomons à la place le comte | de toulouse pour avoir la mesme || auctorité et remplir les mesmes fonc | tions. [Feuillet 3 page 5•]

« pareillement si le mareschal de | Villeroy decede avant nous ou | pendant la minorité du roy | nous nommons pour gouverneur | à sa place le mareschal dharcourt. |

« Voulons que touttes les affaires qui | doivent estre desidées par lauctori | té du roy sans aucune exception | ni reserve soit quelles consernent | la guerre ou la paix la disposition | et administration des finances | ou quil sagisse du choix des | personnes qui doivent remplir || les archeveschés éveschés abbaies | et autre benefices dont la nomi|nation doit appartenir au roy | mineur la nomination aux | charges de la couronne aux || charges de secretaires destat à | celles de controleur general des | finances a touttes celles des officiers | de guerre tant des troupes de terre | que officiers de marine et galleres | aux offices de judicature tant || des Cours supérieurs qu'autres a | celles de finances aux charges de gou|verneurs et lieutenants generaux pour | le roy dans les provinces et celles des | estats majors des places fortes tant | des frontieres que des provinces du | dedans du royaume aux charges | de la maison du roy sans distinction | des grandes et petites qui sont à | la nomination du roy et generale | ment pour toutes les charges com | missions et emplois auxquels le | roy doit nommer soient proposées | et deliberées au conseil de la regence | et que les resolutions y soient | prises à la pluralité des sufrages | sans que le duc dorleans chef du| conseil puisse seul et par son | auctorité particuliere rien deter- [Page 6•]

mi|ner statuer et ordonner et faire | expedier aucun ordre au nom du | roy mineur autrement que sui | vant l'advis du conseil de la regen || ce. |

« s'il arrive qu'il y ait sur quelques | affaires diversité de sen-
[Feuillet 4 page 7] timens || dans le conseil de la regence ceux qui | y assisteront seront obligés de se reunir|a deux advis et celuy du plus grand | nombre prevaudra toujours mais | sil se trouvoit quil y eust pour | les deux advis nombre esgal de | sufrages en ce cas seullement ladvis | du duc dorleans comme chef du | conseil prevaudra. |

« Lorsquil sagira de nommer aux benefices (le confesseur du roy entrera au conseil | de regence pour y presenter le memoire | des benefices vacans et proposer les | personnes qu'il verra capables de les | remplir, seront aussi admis au mesme | conseil extraordinairement lorsquil | sagira de la nomination aux benefices] deux archevesques ou evesques de ceux | qui se trouveront à la cour et qui | seront advertis par lordre du conseil || de regence pour sy trouver et | donner leur advis sur le choix des | sujets qui seront proposés. |

« le conseil de regence sassemblera | quatre ou cinq jours de la semaine | le matin dans la chambre ou cabinet | de lapartement du roy mineur et | aussitost que le roy aura dix ans accom-
[Page 8°] plis || il pourra y assister quand il voudra | non pour ordonner et decider mais | pour entendre et pour prendre les premi | eres connoissances des affaires. | en cas dabsence ou empeschement du | duc dorleans celuy qui se trouvera | estre le premier par son rang tiendra | le conseil afin que le cours des affaires | ne soit pas interrompu et sil y a partage | de voix la sienne prevaudra.

« Il sera tenu registre par le plus ancien | des secretaires destat qui se trouveront | presens au conseil de tout ce qui aura | esté délibéré et resolu pour estre | ensuitte les expeditions faittes au | nom du roy mineur par ceux qui | en sont chargés.

« Si avant qu'il plaise à dieu nous appeler | à luy quelquun de ceux que nous avons | nommé pour remplir le conseil de la | regence décede ou se trouve hors destat | dy entrer nous nous reservons de | pouvoir nommer une autre personne | pour remplir la place et nous le ferons | par un escrit qui sera entierement | de nostre main et qui ne paroistra | pareillement qu'apres nostre
[Feuillet 5 page 9°] deces | et si nous ne nommons personne || le nombre de ceux qui devront composer | le conseil de la regence demeurera reduit | a ceux qui se trouveront vivans au jour | de nostre mort. |

« Il ne sera fait aucun changement au | conseil de la regence

tant que durera | la minorité du roy et si pendant le temps | de cette minorité quelquun de ceux que nous | y avons nommé vient à manquer la | place vacquante pourra estre remplacée | par le choix et deliberation du conseil | de la regence sans que le nombre de | ceux qui doivent le composer tel | quil aura esté au jour de nostre deces | puisse estre augmenté et le cas arrivant | que plusieurs de ceux qui le composent | ne puissent pas y assister par maladie | ou autre empeschement il faudra | toujours quil sy trouvent au moins | le nombre de sept de ceux qui sont | nommés pour le composer afin que | les deliberations qui y auront esté |prises ayant leur entiere force et | autorité et à cet effet dans tous les | edits declarations lettres patentes pro | visions et actes qui doivent estre | deliberés au conseil de regence et | qui seront expediées pendant la || minorité il sera fait mention expresse | du nom des personnes qui auront | assisté au conseil dans lequel les | edits declarations lettres patentes et | autres expeditions auront esté resolus. | notre principale aplication pendant | la durée de nostre regne a toujours esté | de conserver dans nostre royaume la | pureté de la religion catolique | romaine en esloigner toute sorte | de nouveauté et nous avons fait tous | nos efforts pour reunir à l'eglise ceux | qui en estoient separés nostre intention | est que le conseil de la regence s'a | tache à mintenir les lois et regle | mens que nous avons fait à ce | sujet et nous exhortons le dauphin | nostre arriere petit fils lorsqu'il sera en aage de gouverner par luy | mesme de ne jamais soufrir | quil y soit donné atteinte comme | aussy de maintenir avec la mesme | fermeté les edits que nous avons | fait contre les duels regardant | ces loix sur le fait de la religion | et sur le fait des duels comme les plus necessaires et les plus || utilles pour attirer la benediction de | dieu sur nostre posterité et nostre | royaume et pour la conservation | de la noblesse qui en fait la principal|le force. | [Page 10] [Feuille 6e page 11]

« Notre intention est que les dispo|sitions contenues dans nostre | edict du mois de juillet dernier en | faveur du duc du maine et du comte | de Toulouse et[70] leurs descendants ait | pour toujours leur entiere execution | sans qu'en aucun temps il puisse | estre donné atteinte à ce que nous | avons declaré estre en cela de nostre | volonté. |

« Entre les differents establissemens | que nous avons fait dans le | cours de nostre regne il n'y en a | point qui soit plus utille à l'etat | que celuy de l'Hostel royal des | invallides il est bien

[70] *de* effacé ici.

juste que | les soldats qui par les blessures | quils ont reçus à la guerre ou par | leurs longs services et leur aâge | sont hors destat de travailler et | gaigner leur vie aient une | subsistance [Page 12] assurée pour le reste || de leurs jours plusieurs officiers | qui sont denués des biens de la | fortune y trouvent aussy une | retraitte honorables touttes | sortes de motifs doivent engager | le dauphin et tous les roys nos successeurs à soutenir cet establis | sement et luy accorder une protec | tion particuliere nous les y | exhortons autant qu'il est en | nostre pouvoir. |

« La fondation que nous avons | faitte dune maison a St-Cir pour | l'education de deux cent cinquante | demoiselles donnera perpetuelle | ment a ladvenir aux roys nos successeurs un moyen de faire des | graces a plusieurs familles de la | noblesse du royaume qui se trouvant | chargées d'enfans avec peu de bien | auroient le regret de ne pouvoir | pas fournir à la depense necessaire | pour leur donner une education | convenable a leur naissance nous | voulons que si de nostre vivant | les cinquante [Page 13] mil livres de || revenu en fons de terre que nous | avons donné pour la fondation | ne sont pas entierement remplis | il soit fait des acquisitions le plus | promptement quil se pourra apres | nostre deces pour fournir a ce qu'il en | manquera et que les autres sommes | que nous avons assignée a cette | maison sur nos domaines et receptes | generalles tant pour augmentation | de fondation que pour doter les | demoiselles qui sortent a laage de | vingt ans soient regulierement | payées en sorte quen nul cas ny | sous quelque pretexte que ce soit | notre fondation ne puisse estre | diminuée et qu'il ne soit donné | aucune atteinte a lunion qui y a | esté faitte de la manse abbatiale | de labbaie de St denis comme aussi | quil ne soit rien changé aux | reglemens que nous avons jugé | a propos de faire pour le gouver | nement de la maison et pour | la qualité des preuves qui | doivent estre faittes par les demoiselles | qui obtiennent des places dans la | maison. |

« Nous navons dautre veue dans | touttes les dispositions de nostre | present testament que le bien de | nostre estat et de nos sujets | nous prions dieu quil benisse nos | tre posterité et quil nous fasse | la grace de faire un assez bon | usage du reste de nostre vie pour | effacer nos peschés et obtenir | sa misericorde. |

« Fait a marly le deuxieme d'oust | dix sept cens quatorze. |

Louis.

A cette lecture la surprise de l'auditoire allait grandissant jusqu'à la stupéfaction. De son banc, le duc de Saint-Simon

observait, dévisageait chacun. « Je remarquai, dit-il, un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançait et qui se tourna en une sorte de fermentation muette[71]. » On peut l'en croire puisque un témoin oculaire anonyme écrivant le lendemain de l'événement assure que « pendant qu'on lisoit, il s'éleva un bruit sourd. Mais le Premier Président, qui est du parti du duc du Maine, dit : « Il faut écouter car ce testament est notre loi, après l'arrêt que nous avons rendu par lequel nous promettons de l'exécuter. » Il s'éleva sur le champ un murmure universel qui démonta le Premier Président[72]. » Soit fatigue soit émotion, Dreux quitta sa place que vint occuper l'abbé Menguy, conseiller-clerc, pour procéder à la lecture des codicilles[73] que le duc d'Orléans venait de tirer de sa poche et de remettre au Premier Président[74].

Sur une feuille de papier de même grandeur que le testament, pliée en quatre et insérée dans une enveloppe non cachetée on lisait un écrit de trois pages, avec une addition de trois lignes et demie à la quatrième page. L'abbé Menguy lut : Codicilles

« Codicille. | [Page 1]

« Par mon testament déposé au | parlement j'ay nommé le | mareschal de Villeroy pour | gouverneur du dauphin et | jay marqué quelle devoit | estre son autorité et ses | fonctions. |

« Mon intention est que du | moment de mon deces jusques | a ce que louverture de mon | testament ait esté faitte il | ait toutte lauctorité sur les | officiers de la maison du | jeune roy et sur les troupes | qui la composent il ordonne|ra aux dittes troupes aussy | tost apres ma mort de se rendre au | lieu ou sera le jeune roy | pour le mener a vincennes | lair y estant tres bon | le jeune roy allant a vincennes | passera par paris et ira au | parlement pour y estre fait | ouverture de mon testament || en sa presence [Page 2°] et des princes | des pairs et autres qui ont droit | et qui voudront sy trouver | dans la marche et pour la | seance du jeune roy au parle | ment le mareschal de Villeroy | donnera tous les ordres pour | que les gardes du corps les gardes françoises et suisses

[71] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII p. 201.

[72] *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 137; Marais, *Journal*, p. 162.

[73] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 201.

[74] Buvat, *Journal*, t. I, p. 485; Aligre, *Relation*, p. 14; Marais, *Journal*, t. I, p. 162, 179; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 164, écrit par erreur que le « codicille avoit été mis en même lieu [que le testament] après qu'il eut été fait ». Non; il resta à la garde de Voysin qui l'exploita comme on a dit plus haut.

prennent | les postes dans les rues et au | palais que lon a accoutumés | de prendre lorsque les rois vont | au parlement en sorte que tout | se face avec la sureté et la | dignité convenable.

« Après que mon testament | aura esté ouvert et leu le | mareschal de Villeroy men | nera le jeune roy avec sa | maison à vincennes ou il demeurera tant que le | conseil de regence le jugera | a propos. |

[Page 3r] « Le mareschal de Villeroy aura | le titre de gouverneur suivant | ce qui est porté par mon testa | ment aura l'œil[75] | sur la conduite du jeune | roy quoyquil neust pas encore | sept ans jusques auquel | aage de sept ans accomplis la | duchesse de vantadour demeu | rera ainsi quil est accoustumé | toujours gouvernante et chargée | des mesmes soins quelle a prise | jusques a present. |

« Je nomme pour sous gouver | neurs Sommery qui la deja esté du dauphin mon petit fils | et geofreville lieutenant | general de mes armées au | surplus je confirme tout | ce qui est dans mon testament | que je veux estre executé en | tout ce qu'il contient. Fait | a versailles le 13me avril 1715. |

LOUIS.

Au revers de ce feuillet, d'une main tremblante « qui cependant paroît toujours la même[76] », ce qui suit :

« Je nome pour preseur preœpter du dauphin | le sr de fleurry encien evesque[77] de | fregeous et pour confesseur le pere le tellier[78]. |

« Ce 23 aout 1715

LOUIS LOUIS[79]

La Régence est déférée au duc d'Orléans

A ces derniers mots, le duc d'Orléans joua la surprise et dit de façon à être entendu : « Il m'a trompé[80]. » Le duc du Maine promenait ses regards sur l'assemblée tout entière[81], son adver-

[75] Sur l'enveloppe du codicille on lisait : « Addition à mon testament ».
[76] D'après une note de la copie figurée de Gilbert de Voisins, avant et après ce mot, il y a un autre mot biffé dans l'original.
[77] Avant ce mot il y a *deves*, biffé.
[78] Ces quatre mots ont été écrits en dessous de la ligne et sous d'autres mots biffés.
[79] D'après une note de la copie, cette seconde signature est placée dans l'original sous les mots *le père le tellier* et paraît avoir été destinée à en faire l'approbation.
[80] Marais, *Journal*, t. I, p. 180.
[81] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 202.

saire prit la parole, dit que malgré le respect qu'il avait toujours eu pour les volontés du feu Roi, et qu'il conserverait pour ses dernières dispositions, il ne pouvait pas n'être pas touché de voir qu'on refusait le titre qui lui était dû par droit de naissance et que les derniers adieux du Roi semblaient reconnaître. La Compagnie ayant statué une double discussion sur ses droits; il insistait pour qu'elle opinât sur la Régence avant qu'il présentât ses observations sur les clauses du testament[82].

Proclamation du Régent

L'avocat-général entama un assez long discours dans lequel il soutenait la nécessité de « s'attacher plutôt à l'esprit qu'à la lettre du testament » et, après avoir énuméré des précédents historiques, concluait que « la Cour n'avoit pas besoin du témoignage éclatant » de la capacité du prince, de ses sages dispositions et de ses désirs connus de procurer le bien du royaume, de son zèle pour la paix de l'Église, de sa confiance dans les lumières, les avis et remontrances du Parlement; ce qu'il venait de dire à ce sujet n'ajoutait rien « à ce que toute la France avoit lieu de se promettre de la droiture de ses intentions ». En conséquence, il requérait « qu'il plût à la Cour déclarer M. le duc d'Orléans Régent en France, pour avoir en cette qualité l'administration des affaires du royaume pendant la minorité du Roi, sauf à délibérer ensuite sur les autres propositions qui pourroient être faites par M. le duc d'Orléans[83]. » Là dessus les gens du Roi se retirèrent du parquet[84] et la délibération fut ouverte, mais les têtes bouillantes des enquêtes ne souffrirent même pas qu'on recueillît les voix dans la forme accoutumée et la Régence fut déférée au prince par acclamation[85]. Celui-ci semblait souhaiter que l'arrêt fût prononcé sur le champ; le Premier Président

[82] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 486; Marais, *Journal*, t. I, p. 164; Aligre, *Relation*, p. 14-15; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 146. Il y a moins à prendre qu'à laisser dans un travail de J.-C. Barbier. *Le testament de Louis XIV*, dans *L'Investigateur, Journal de la Société des Études historiques*, 1875, t. XLI, p. 139-156. Le *Journal* de Narbonne dit, p. 46, que « le testament du feu Roi fut anéanti sans avoir été ouvert » et donne ce détail : « On opina. L'avis du président Boullanger et de quelques autres fut de lire le testament pour en connaître les dispositions et d'en envoyer des copies collationnées aux autres Parlements pour avoir leur opinion avant d'admettre M. le duc d'Orléans à la régence. Ces sages avis ne furent point écoutés... Le Parlement qui avait été emmiellé... »

[83] Buvat, *Journal*, t. I, p. 486-488; Marais, *Journal*, t. I, p. 164; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 146.

[84] Buvat, *Journal*, t. I, p. 488.

[85] *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 146; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 35.

lui remontra qu'il ne le serait qu'au lit de justice mais, jusque-là, demeurait immuable[66].

Discours de ce prince

Les gens du Roi reparurent et le Régent engagea le fer. Promenant son regard sur tous les bancs, il se découvrit, se recouvrit, dit un mot de louange et de regret du feu Roi. Élevant le ton, il approuva tout ce qui concernait l'éducation du jeune Roi, quant aux personnes, et s'associa à l'éloge sur l'utilité et la beauté de Saint-Cyr. Mais le titre de Régent lui suggérait des observations sur lui-même et sur les princes. Le conseil de régence imaginé par le testament semblait destiné à un prince expérimenté dans l'art de régner; tel n'était pas son cas particulier, il avait besoin de lumières et au lieu de décider d'après le rapport des ministres il se proposait d'établir plusieurs conseils chargés de soumettre, après discussion, les matières au Conseil de régence où l'on pourrait peut-être appeler quelques membres de ces conseils particuliers. Ce projet avait été conçu par le duc de Bourgogne et le feu Roi semblait l'adopter par rapport à la distribution des bénéfices; lorsqu'il l'aurait mûri, le Régent ne manquerait pas de le soumettre aux lumières de la Compagnie. Ensuite, il demandait l'admission immédiate dans le conseil de régence de M. le Duc, qui n'y devait siéger qu'à vingt-quatre ans, et en avait vingt-trois; ce qui lui vaudrait la présidence du conseil en l'absence du Régent. Quant au prince de Conti, un oubli seul pouvait l'avoir fait omettre sur la liste des membres du conseil, et il fallait réparer cet oubli.

Ayant ainsi caressé les bienveillances douteuses, le Régent se tourna vers le duc du Maine. Il allait, dit-il, parler séparément du testament et du codicille, qu'il avait peine à concilier avec les paroles et les actes du feu Roi, renvoyant vers lui ses ministres pendant les derniers moments de sa vie pour prendre ses ordres. Ceci montrait assez qu'il n'avait pas compris les dispositions qu'on lui avait arrachées. « Le conseil de régence est, dit-il, choisi à l'avance, je n'ai aucune autorité; cette atteinte portée au droit de ma naissance, à mes sentiments d'attachement pour la personne du Roi, à mon amour, à ma fidélité pour l'État, est incompatible avec la conservation de mon honneur. J'ai lieu d'espérer assez de l'estime de toutes les personnes ici présentes que ma régence sera déclarée telle qu'elle doit être, c'est-à-dire entière, indépendante, avec la faculté de désigner les personnes dont

[66] Marais, *Journal*, t. I, p. 164, 181. Madame, *Corespondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 188, ne tint la régence de son fils pour « chose sûre et certaine » qu'après le lit de justice.

j'aurai à prendre les avis. Je suis loin de disputer au conseil le droit de délibérer sur les affaires; mais si je dois le composer de personnes ayant l'approbation publique, il faut qu'elles aient aussi ma confiance. « L'éducation du Roi, ajouta-t-il, est remise en bonnes mains, celles du duc du Maine, mais un Régent ne peut consentir à déférer à personne le commandement des troupes de la maison du Roi que les nécessités de la défense du royaume peuvent l'obliger à mettre en mouvement; de plus le grand-maître de la maison du Roi ne devait pas se trouver dans la dépendance du duc du Maine[17]. »

Le duc du Maine se leva. Comme il se découvrait, le Régent avança la tête par-devant M. le Duc et lui dit d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » Interloqué, le bâtard vit M. le Duc se lever et appuyer la demande du Régent; il ne doutait pas qu'on le laisserait dans le Conseil avec la qualité de Chef du Conseil, quant à sa charge de grand-maître il entendait n'être pas subordonné au duc du Maine[18].

Paroles du duc du Maine

Celui-ci put enfin prendre la parole et se mit en devoir de donner lecture d'un « grand papier qui avoit trois pages écrites in-folio[19]. » Il dit en substance qu'il sacrifierait toujours ses intérêts pour le bien de l'État, que prévoyant le trouble qui pourrait naître à l'occasion des droits que le testament lui attribuait, il avait pris la liberté de le représenter au feu Roi lorsque celui-ci lui en donna une notion peu de jours avant sa mort, mais Louis XIV avait répliqué qu'il voulait être obéi. Au surplus, il suppliait la Compagnie de vouloir faire un règlement sur les prérogatives à lui attribuées afin qu'il n'eut pas que la vaine apparence d'une fonction aussi importante que celle de la garde du jeune Roi sans les moyens convenables pour l'assurer[20].

Conclusions en faveur de M. le Duc

Joly de Fleury, voyant l'aigreur qui se mêlait à la discussion, dit que les propositions et les demandes des princes paraissaient d'une si haute importance que les gens du Roi demandaient à se retirer quelques moments du parquet pour en délibérer et qu'ils prendraient leurs conclusions après avoir examiné le testament, le codicille et les propositions des princes. On leur remit le testament et les codicilles et ils prolongèrent leur discussion pen-

[17] Buvat, *Journal*, t. I, p. 488-490; Marais, *Journal*, t. I, p. 164-166; Aligre, *Relation*, p. 15-16; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 202.
[18] Buvat, *Journal*, t. I, p. 490; Marais, *Journal*, t. I, p. 166; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 147; Aligre, *Relation*, p. 17.
[19] Marais, *Journal*, t. I, p. 166.
[20] Buvat, *Journal*, t. I, p. 490-491; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 147-148.

dant une heure après laquelle ils reparurent et présentèrent leurs conclusions favorables à l'entrée de M. le Duc au Conseil de régence, en qualité de Chef du Conseil sous l'autorité du Régent. Pour l'établissement des conseils, le choix des personnes qui les composeraient, l'éducation du Roi et le commandement des troupes on proposait d'en remettre la discussion à une deuxième séance qui serait tenue l'après-midi ou le lendemain[91]. Sur quoi, M. le Duc fut nommé par acclamation Chef du Conseil de régence[92] et le Régent demanda au Premier Président si une deuxième séance n'interromprait pas quelque affaire et à quelle heure le Parlement pouvait se réunir de nouveau? M. de Mesme répondit qu'il n'y avait pas d'affaire qui ne dût céder à celle qui se traitait et que, pour l'heure, le prince en serait le seul maître. Le Régent fixa trois heures et demie[93].

Le Régent attaque les codicilles

L'acclamation avait été telle que le duc du Maine gardait le silence. Son adversaire comprit qu'il se réservait pour soutenir le codicille, dont la conservation eut annulé tout ce que lui-même venait d'obtenir. Avant de lever la séance et après quelques minutes de silence il reprit la parole. « Les clauses du testament, dit-il, ont paru si étranges aux personnes qui les avoient suggérées que, pour se rassurer elles-mêmes, elles ont voulu devenir les maîtres de la personne du Roi, du Régent, de la Cour et de Paris. Si la Compagnie a senti combien mon honneur étoit blessé par les dispositions du testament, il est impossible qu'elle n'apprécie pas à quel point toutes les lois et toutes les règles sont violées par les dispositions des codicilles. Ils ne laissent en sûreté ni ma liberté ni ma vie. Ils mettent le Roi dans la dépendance absolue de ceux qui ont osé profiter de la faiblesse d'un roi mourant. La régence est impossible à de telles conditions et la sagesse de la Compagnie ne peut admettre la validité de codicilles qui jetteroient la France dans les plus grands malheurs. »

Le duc du Maine avait passé par toutes les couleurs; il prit la parole et soutint que la charge de l'éducation et de la garde du Roi entraînait l'entière autorité sur sa maison civile et militaire sous peine de ne pouvoir répondre du service et de la personne même du monarque. Son attachement, si connu du feu Roi, lui avait valu cette marque de confiance... Le Régent interrompit,

[91] Buvat, *Journal*, t. I, p. 491-493; Marais, *Journal*, t. I, p. 166-167; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 148; Aligre, *Relation*, p. 16.
[92] *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 148; Buvat, *Journal*, t. I, p. 493.
[93] Marais, *Journal*, t. I, p. 167; Buvat, *Journal*, t. I, p. 493-494; Aligre, *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 148.

M. du Maine se jeta dans les louanges du maréchal de Villeroy, son adjoint et qui avait joui de la même confiance. Le Régent répliqua qu' « il seroit étrange que la première et la plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du Roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seroient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes. »

La dispute s'échauffait, se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre, raconte Saint-Simon[94], lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenoit indécente et cédant à l'ouverture que le duc de la Force venoit de me faire par-devant le duc de La Rochefoucauld qui siégeoit entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes[95], qui a une porte de communication dans la Grand'Chambre, et où il n'y avoit personne... Il avoit la vue basse. Il étoit tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisois. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas eu plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément, » et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant M. le duc à M. du Maine; et aussitôt après tous deux se levèrent et s'en allèrent dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui étoit épars hors de la séance, les y suivit[96], car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger ,et tout en grand silence. Quelque temps après M. le Comte de Toulouse sortit de place et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après. Au bout de quelques temps le duc de La Force en fit autant.

Altercation entre le Régent et le duc du Maine

« Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle du duc de Sully et la mienne... et me dit : « Au nom de Dieu, allez-vous en là-dedans, cela va fort mal. M. le duc d'Orléans mollit, rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser

[94] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 203-205; Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 164.

[95] Dans les *Additions*, il écrit deux fois : la *première* des enquêtes.

[96] Nous verrons que les gens du Roi s'y trouvèrent.

la Compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table; et pendant cet intervalle, ajouta La Force, mander les gens du Roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourroit douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats.

« L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et allai à la quatrième des enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs. M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, M. le duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étoient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous deux. Je considérai quelques moments ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui voudroit parler.

— « Qu'y a-t-il, monsieur? me dit M. le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience.

— « Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. »

« Il continuoit à parler au duc du Maine, moi presque en tiers; je redoublai, il me tendit l'oreille.

— « Non pas cela », lui dis-je, et lui prenant la main : « Venez-vous en ici. »

« Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui étoit là auprès se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il étoit en arrière.

« Je dis à l'oreille à M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifieroit pas le codicille à ses raisons, que la longueur de cette conférence devenoit indécente, inutile, dangereuse; qu'il étoit là en spectacle à tout ce qui y étoit entré comme en séance, et encore mieux vu et examiné; qu'il n'avoit de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y seroit la rompre . » Le conseil était sage. Peut-être le prince vit-il alors ce que Saint-Simon a négligé de dire mais que le duc d'Antin nous apprend. L'altercation se prolongeant, les amis du Régent avaient introduit dans la quatrième des enquêtes les capitaines des gardes, des gendarmes, et des chevau-légers qui protestaient en présence des gens du Roi que, par le droit de leurs charges, ils ne pouvaient recevoir d'ordres que du Roi ou du Régent[17]. Quoiqu'il en soit le prince répondit à Saint-Simon :

[17] Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 36, note 2, renvoie à « *Mémoires du duc d'Antin*, 9 vol. in-fol. manuscrits »; il les cite plusieurs fois ensuite. En 1856, Sainte-Beuve dans son introduction aux *Mémoires* de Saint-Simon de l'édition Chéruel les suppose aux « archives de l'État » ; en 1860, dans son *lundi* sur les *Mémoires* du duc de Luynes, il ne donne plus aucun indice. En 1858,

— « Vous avez raison, je vais le faire. »

— « Mais, faites-le donc sur le champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de La Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. »

On rentra en séance et « le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé » le Régent « dit à la Compagnie qu'il étoit tard, qu'il y en avoit encore pour longtemps, qu'il falloit aller dîner et venir achever après. » Il se leva et chacun alla chez soi.

Retour du Régent au Palais

De retour au Palais-Royal, le Régent fit appeler Daguesseau et Joly de Fleury pour concerter la conduite à tenir, dîna avec Canillac, Conflans et Saint-Simon qui monta peu après en carrosse, précédant le prince, lequel arriva entouré des suisses de sa garde traversant les rues d'où les troupes avaient été retirées et que remplissait la foule à qui on jeta quelques poignées d'argent. Comme il était défendu de crier sur son passage « Vive le Roi! » on entendit seulement crier plusieurs fois *Vivat!*[98]

Discours du Régent

Entre trois et quatre heures[99] le Régent fut reçu par la même députation que le matin et conduit en la Grand'Chambre. Lorsqu'il eut pris place[100] et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé[101], il dit qu'il fallait reprendre l'affaire au point où elle était demeurée et fit entrer les gens du Roi. Devant tous il exposa avec plus de détail les propositions relatives au conseil de régence. Il ne pouvait s'assujettir à celui qu'avait prévu le testament, il voulait outre un conseil de régence où se rapporteraient toutes les affaires, un conseil de la guerre, un des finances, un de la

Louvet, n'en suit pas plus dans une notice sur le duc d'Antin. Ces neuf volumes in-folio ne peuvent être confondus avec le mince cahier publié sous le titre de *Mémoires du duc d'Antin* dans les *Mélanges* de la Société des bibliophiles français, Paris, 1882, t. I, cahier qui dut être écrit en 1716, et qui a disparu. H. Jouin a demandé *Que sont devenus les mémoires du duc d'Antin?* dans *Revue de l'art français ancien et moderne*, 1884, t. I, p. 145-146, et Tamizey de Laroque sollicitait des prières pour que fussent *retrouvés les mémoires du duc d'Antin?* dans *Revue de Gascogne*, 1884, t. XXV, p. 557, puis en 1885, t. XXVI, p. 540, il citait le *Bulletin du bibliophile*, janvier-février 1885, *Chronique*, p. 93, contenant ces mots : « Nous savons pertinemment que ces mémoires existent et qu'ils font aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le duc de Monchy. »

98 Aligre, *Relation*, p. 21-22.

99 Buvat, *Journal*, t. I, p. 494; Marais, *Journal*, t. I, p. 167 (à trois heures); *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 148 (à quatre heures); Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 206 (un peu avant quatre heures) ; Aligre, *Relation* (à trois heures); *Lettre* du 3 septembre dans Anthoine, *op. cit.*, p. 142 (à quatre heures).

100 Buvat, *Journal*, t. I, p. 494.

101 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 206.

marine, un des affaires étrangères, une des affaires du dedans et un conseil de conscience composé de personnes attachées aux maximes du royaume, il espérait que la Compagnie ne lui refuserait pas quelques-uns de ces magistrats qui, par leur capacité et leurs lumières pussent soutenir les droits et les libertés de l'Église gallicane. Bien qu'il fût au-dessous de sa dignité d'être soumis à la pluralité des voix dans le Conseil de régence, il y consentait de bon cœur dans les affaires, sachant le besoin qu'il avait des lumières d'autrui, mais en s'assujettissant à cette condition il croyait que la Compagnie lui permettrait de composer à son gré ce conseil. Quant à la distribution des grâces, des charges, des emplois, des bénéfices il en revendiquait la responsabilité pour lui seul, voulant pouvoir récompenser ce qui méritait de l'être. Il voulait être libre pour accomplir le bien et consentait à être lié pour ne pouvoir faire du mal à personne. Sur tout ceci il demandait les conclusions des gens du Roi; après quoi il s'expliquerait sur le reste. Mais ceux-ci demandèrent qu'il achevât de faire connaître ses desseins, afin qu'ils pussent prendre des conclusions sur l'ensemble et la Cour rendre un seul arrêt.

Le Régent aborda la question du commandement des troupes de la maison du Roi, affirma qu'il ne pouvait être divisé sous peine de faire naître une occasion de troubles et de guerre civile. Malgré qu'il fut bien persuadé que M. du Maine concourrait toujours avec lui au bien de l'État, il ne devait pas permettre que les officiers de la maison, qui ne reçoivent d'ordres que du Roi seul, en pussent recevoir de tout autre que du Régent[102]. En un mot, il prétendait avoir seul le commandement des troupes et réclamait pour M. le Duc, en sa qualité de grand-maître de la maison du Roi, la nomination à toutes les charges indépendamment du duc du Maine.

Conclusions des gens du Roi

Les gens du Roi donnèrent de grandes louanges au projet de formation des conseils qui, conçus par le duc de Bourgogne ne pouvaient, à son défaut, être mieux réalisés que par le duc d'Orléans de qui les réticences apparaissaient comme des gages de sagesse et des promesses de félicité. « La Cour pourrait-elle refuser à un prince qui ne veut conduire ce grand royaume que par l'avis des personnes sages et éclairées, le pouvoir d'ajouter et retrancher et de changer ce qu'il jugera à propos dans le Conseil de régence? » En accordant au Régent tout ce qu'il réclamait, on évitait le péril de « rendre tout électif en France »; or, « la seule idée d'élection

[102] Buvat, *Journal*, t. I, p. 494-495; Marais, *Journal*, t. I, p. 167; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 148-149.

fait envisager d'abord les intrigues, les cabales, sources funestes de divisions. » Le pouvoir ainsi affermi, on devait envisager l'éducation du petit Roi et rien n'était nouveau ni singulier dans la séparation entre le gouvernement de l'État et la surveillance du monarque. La volonté du feu Roi, le suffrage de M. le Régent, les lumières et les vertus de M. le duc du Maine concouraient à lui faire déférer cette précieuse éducation avec le titre de Surintendant, titre qui renfermait toute l'étendue de pouvoir que M. du Maine devait avoir dans cet emploi.

Deux difficultés subsistaient. Celle relative aux droits du grand-maître était admise et M. le Duc les exercerait indépendamment du duc du Maine. Celle relative au partage du commandement était résolue en faveur du Régent, car l'intérêt de l'État exige l'unité de commandement et l'éducation du Roi n'a rien à en souffrir. D'ailleurs, « l'union si parfaite qui règne entre M. le Régent, M. le duc de Bourbon et M. le duc du Maine donnera à celui-ci les mêmes avantages pour l'éducation du Roi que s'il avait le commandement des troupes, et le concert qui subsistera toujours entre M. le duc du Maine et les officiers des troupes de la maison du Roi, sans lui donner une autorité de droit, lui procurera un pouvoir de déférence et d'affection aussi réel et aussi utile au Roi que si ce pouvoir lui eût été déféré[103]. »

Sous ce dernier sarcasme, le duc du Maine était devenu livide[104], il expliqua qu'on ne lui laissait qu'un titre sans pouvoir, et demandait à être déchargé de tout, satisfait de la qualité de Surintendant de l'éducation du Roi. Le Régent demanda qu'on prit acte de cette déclaration et, pour lui, il se chargerait avec plaisir de la garde du jeune Louis XV. Mais l'assemblée paraissait entraînée dans un ouragan. On opinait, on votait; le codicille était abrogé par acclamation comme l'avait été le testament. Daguesseau n'eut que le temps de placer quelques mots. Joly de Fleury fut plus disert, réclamant le loisir indispensable pour délibérer sur la déclaration du duc du Maine. Celui-ci, poussé à bout, d'un ton élevé, quoique avec mesure, déclara qu'il était fort inutile de délibérer et renouvela son désistement. Il voulait, à tout prix, être déchargé. « Hé bien, monsieur, on vous décharge, » dit une voix; celle du duc d'Orléans[105]. Il proposa de donner cette charge à M. le Duc comme lui appartenant de droit, mais cette propo-

Arrêt rendu par acclamation

[103] Buvat, *Journal*, t. I, p. 495-496; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 149; Aligre, *Relation*, p. 18.
[104] Buvat, *Journal*, t. I, p. 496-501.
[105] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 206.

sition souleva un grand murmure dans la Compagnie et le Régent, décontenancé, dit d'aller aux voix[106].

Les gens du Roi, qui s'étaient, une fois de plus, retirés pour délibérer sur le désistement du duc du Maine, rentrèrent et dirent que les questions militaires passaient leur compétence. M. Le Nain, doyen du Parlement, s'empressa d'appuyer ces conclusions. Le Premier Président objecta que ces conclusions n'en étaient pas. « Je le savais bien » répondit le doyen. Et comme M. du Maine persistait à demander acte de son désistement, le Régent l'interrogea sur ses craintes pour la sûreté du jeune Roi, qu'il comptait ne quitter guère et mener à Vincennes où il serait comme à Paris. Le duc du Maine répondit des choses vagues et réclama encore son désistement. « Messieurs, dit le Régent, il ne faut point faire de violence à Monsieur. » Et aussitôt, par une espèce d'acclamation universelle, on le désista de tout[107].

L'arrêt fut applaudi de la foule éparse hors de la Grand'Chambre, et celle qui remplissait le reste du Palais y répondit à mesure que la nouvelle lui parvint. Ce bruit apaisé, le Régent fit un remerciement court, poli, majestueux à la Compagnie, promit de faire servir son autorité au bien de l'État et reçut le compliment du Premier Président[108].

La protestation des ducs se renouvelle

Cette dure journée était finie. Le Régent n'osa pas manquer complètement de parole à ses amis et laissa tomber un mot pour que les protestations des ducs fussent reçues. M. de Mesme répéta ce qu'il avait dit le matin. Mais déjà, le petit Saint-Simon se dressait et criait : « Inscrit dans vos registres qu'à la considération de M. le Régent nous n'avons rien fait, car nous étions résolus et très-résolus... »

— « Non, monsieur, on n'en mettra pas un mot dans nos registres, » interrompit le président de Novion.

— « Mais, mais, acte de nos protestations », criait à tue-tête Saint-Simon.

— « A qui le demandez-vous? Est-ce à la Cour?

— « Oui, à la Cour!

— « Cela étant, vous la reconnaissez donc pour vos juges?

— « Non pas! » répliqua Saint-Simon qui ne sut que répondre[109].

[106] Saint-Simon. *Mémoires*, t. VIII, p. 206-207; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 151; *Lettre* du 3 septembre, p. 139, M. Marais, *Journal*, t. I, p. 168-169; Buvat, *Journal*, t. I, p. 501; Aligre, *Relation*, p. 18-19.

[107] *Lettre* du 3 septembre, *op. cit.*, p. 139.

[108] Marais, *Journal*, t. I, p. 169-170; 181-182.

[109] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 207-208.

— « Non, non » se mirent à crier tous les ducs[110]. Le maréchal de Villars, toujours avantageux, s'empressa de dire qu'il ne doutait pas que le jugement du feu Roi ne dût être d'un grand poids dans cette affaire[111].

— « Le feu Roi, dit-il, m'a dit plus de vingt fois qu'il vouloit juger cette contestation et la finir. »

— « Et à moi, monsieur, répliqua le Premier Président, il m'a dit plusieurs fois le contraire et qu'il ne vouloit point s'en mêler[112]. »

Villars imagina à l'instant une conversation dans laquelle il disait au feu Roi qu'il était indécent de voir les ducs et pairs obligés d'attendre que le Premier Président les questionnât et tenus de se découvrir alors qu'il s'adressait à eux la tête couverte, et Louis XIV blâmait cette conduite extraordinaire et peu convenable à leur dignité.

— « A moi, monsieur, dit aussitôt M. de Mesme, le Roi m'a fait l'honneur de me dire, lorsque vous avez voulu agiter vos prétentions, qu'il fallait tâcher de vous concilier, mais qu'il ne prendroit jamais connaissance de cette affaire. »

— « Il y a deux cents ans qu'on vit de même, prononça M. le Nain, il ne faut rien changer aux anciens usages[113]. »

— « Monsieur, accommodons-nous, et n'en parlons plus » proposa le duc de Noailles[114]. Et aussitôt, quelques pairs, parmi lesquels Saint-Simon[115], dirent que l'affaire regardait le Régent. Celui-ci s'empressa de répondre qu'il donnassent leurs mémoires et qu'il tâcherait de les accommoder[116].

— « Nous vous rendrons toujours le respect que nous vous devons, dit le président de Novion, mais vous voulez bien me permettre de vous dire que vous ne pouvez pas être juge de ce différent et qu'il n'y a que le Roi seul qui puisse, de son autorité,

[110] Marais, *Journal*, t. I, p. 171 ; Aligre, *Relation*, p. 20 ; *Relation* à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 153.

[111] *Lettre* du 3 septembre 1715, à la suite du *Journal* des Anthoine p. 139.

[112] Aligre, *Relation*, p. 20.

[113] Marais, *Journal*, t. I, p. 182 et p. 171 ; Aligre, *Relation*, p. 20-21 ; Chéruel a publié en note au t. VIII, p. 483, un passage d'un manuscrit de la bibliothèque du Louvre, F n° 401, venant de la famille de Caumartin et donnant quelques détails sur les incidents de la fin de la séance du 2 septembre.

[114] Marais, *Journal*, t. I, p. 171 ; Aligre, *Relation*, p. 20-21 ; *Relation*, à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 152.

[115] Aligre, *Relation*, p. 21.

[116] *Relation*, à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 151.

changer cet ancien usage[117]; il faut attendre qu'il soit en âge[118]. »

— « Ou par le Régent représentant la personne du Roi, » ajouta Saint-Simon.

— « Le Roi seul, et majeur », conclut Novion[119].

Visiblement contrarié, le Régent se leva brusquement pour se retirer[120] suivi des princes et des ducs. Comme il traversait le parquet, on entendit une voix se plaindre que l'on n'avait pas pris tous les avis, mais décidé par acclamation sur la décharge donnée au duc du Maine. Il fallut regagner chacun sa place et le Premier Président prit les voix. L'abbé Bouret, conseiller de la première des enquêtes, et de qui la plainte entraînait cette formalité, dit :

— « Nous voyons bien à qui on ôte la garde du Roi, mais nous ne voyons pas à qui on la donne. La personne du Roi est assez précieuse pour l'assurer ».

Fin de la séance et de la journée

— « Je m'en charge », dit le Régent et il sortit[121], monta en carrosse et alla droit à Versailles parce qu'il était six heures du soir et qu'il voulait saluer son jeune maître avant que celui-ci fût couché, comme pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Son compliment achevé, il s'en alla chez sa mère qui « fut audevant de lui l'embrasser, ravie de joie, et après les premières questions et conjouissances, elle lui dit qu'elle ne désiroit rien autre chose que le bonheur de l'État par un bon et sage gouvernement, et sa gloire à lui; qu'elle ne lui demanderoit jamais rien qu'une seule chose qui n'étoit que pour son bien et son honneur, mais qu'elle lui en demandoit sa parole précise : c'était de n'employer jamais en rien du tout, pour peu que ce fût, l'Abbé Dubois, qui était le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, ce dont elle avoit mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudroit aller à tout, et le vendroit, lui et l'État pour son plus léger intérêt. Elle en dit bien d'autres sur son compte, et pressa tant son fils qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais[122]. »

117 *Lettre* du 3 septembre, *op. cit.*, p. 139; Marais, *Journal*, t. I, p. 172.

118 *Relation*, à la suite du *Journal* des Anthoine, p. 153; *Lettre* du 3 septembre, *op. cit.*, p. 140; Marais, *Journal*, t. I, p. 172, 183.

119 Ms. de l'anc. bibl. du Louvre F n° 401, *loc. cit.*

120 Aligre, *Relation*, p. 21.

121 Aligre, *Relation*, p. 21.

122 Marais, *Journal*, t. I, p. 172-182.

123 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 208.

CHAPITRE V

La création des Conseils

(3-15 septembre 1715)

Satires contre le feu Roi. — L'opinion impatiente de changements. — La question religieuse et la question de l'alliance. — Premiers bruits de réformes. — Lit de justice retardé. — Transfert du Roi à Vincennes. — Accueil des Parisiens. — Funérailles de Louis XIV. — Lit de justice du 12 septembre. — Idolâtrie du petit Roi. — Politique religieuse du Régent. — Création des Conseils. — Par qui imaginés et recommandés. — Leur institution. — Mécanisme des Conseils. — Suppression des secrétaires d'État. — Attributions des Conseils. — Crozat fait les fonds nécessaires. — Leur composition : Conscience. — Affaires étrangères. — Guerre. — Marine. — Affaires du dedans. — Finance. — Le Conseil de Régence. — Émoluments. — Rivalités. — Le duc de Saint-Simon. — Le duc de Noailles.

Il avait suffi au Régent de faire allusion au droit de remontrances pour entraîner tout le Parlement pendant que ses émissaires, répandus parmi la foule, promettaient la diminution des impôts déchaînant la joie publique. La mémoire du feu Roi faisait tous les frais de cette réaction. « Je suis irritée, écrira Madame, lorsque je songe combien on a mal parlé du feu Roi, et combien Sa Majesté a été peu regrettée de tous ceux à qui elle avait fait le plus de bien[1]. » Le lieutenant de police, d'Argenson, se disait « scandalisé des discours qui se tenoient dans le public contre la mémoire du feu Roi ». — « Mais encore que dit-on? » demanda le Régent. D'Argenson répugnait à répondre, enfin il

Satires contre le feu Roi

[1] Madame, *Correspondance*, édit. G. Brunet, in-12, Paris 1904, t. I, p. 296; 19 mars 1717. Dans *La Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV*, par M. L. M. D. M. (dont on a fait le P. de la Motte, jésuite, fugitif en Hollande où il prit le nom de La Hode. Le P. C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 1894, t. V, col. 1340, n'admet pas l'identification), in-12, Londres 1736, t. I, p. 148-149 : « Toutes ses entreprises furent condamnées, ses vertus flétries, ses vices exagérés, ses statues insultées par de sanglantes affiches qu'on y attacha, personne n'osait parler en sa faveur et il n'était pas sûr de le faire. »

dit « qu'on traitoit le feu Roi de banqueroutier, de voleur, d'homme qui avoit emporté le bien de tous ses sujets », et proposa des arrestations. — « Vous n'y entendez rien, répondit le Régent, il faut payer les dettes du défunt et tous ces gens-là se tairont[2]. »

Ils ne se tairont pas, ils chanteront. Le chansonnier de Clairambault-Maurepas a recueilli un choix de ces pauvretés où la vie, les derniers moments, les adieux, la mort, le deuil, les exploits, le tombeau de Louis XIV provoquent les invectives, les reproches, les injures les plus grossières et les plus plates dont l'origine ou l'inspiration janséniste semble évidente lorsqu'on relève le nombre d'allusions faites au Père Le Tellier. Son confrère, le P. de la Rue, dira[3] :

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée
Travaille à l'instant tous les cœurs?
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs;
De libelles grossiers l'injurieux déluge
Inonde la ville et la cour.
La halle même.....

Parmi tant de satires, une seule a mérité de n'être pas oubliée parce qu'on l'imputait à un jeune imprudent, « le petit Aroüet », qu'elle conduisit à la Bastille[4]. L'opinion s'engouait pour le Régent qui avait épuisé la calomnie. Sous lui, disait-on, on va[5]

.....voir des merveilles,
Et la France va recueillir
Le fruit de mille veilles.

L'opinion impatiente de changements

« On se promet ici d'heureux changements[6] », lit-on dans la *Gazette de la Régence* et les chroniqueurs ne manquent pas de

[2] Marais, *Journal et mémoires*, édit. de Lescure, in-8, Paris, 1863, t. I, p. 204 ; 17 septembre 1715.

[3] *Recueil Clairambault-Maurepas, Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, édit. E. Raunier, in-12, Paris 1879, t. I, p. 63.

[4] Les *J'ai vu* ... avaient pour auteur Ant. L. Lebrun (1680-1743), auteur d'opéras qui ne trouvèrent jamais de musiciens, Buvat, *Journal*, t. I, p. 63.

[5] *Recueil Clairambault-Maurepas*, t. I, p. 127 : Les bienfaits de la Régence; *Gazette*, p. 13 : « On n'a jamais vu si peu de tristesse de la mort d'un roi et tant de joie de ce que la justice a été rendue au duc d'Orléans par rapport à sa naissance et par rapport à son mérite personnel. »

[6] *Gazette de la Régence, janvier 1715-juin 1719*, édit E. de Barthélemy, in-12, Paris, 1887, p. 10.

noter chaque jour nouvelles, symptômes et promesses. La Bastille s'ouvre et laisse sortir ceux qui n'y sont pas retenus pour des « crimes énormes[7] ». Saint-Éloi, la Conciergerie et le For-l'Évêque cessent de retenir bon nombre de détenus pour dettes[8]. Mais l'opinion se passionne beaucoup plus pour les disgrâces qui vont frapper l'entourage du feu Roi et renouveler l'atmosphère du pouvoir. Déjà on escompte le renvoi du chancelier et du contrôleur-général[9]. Passant à côté de Desmaretz, le chevalier de Bouillon, chantonne : « Adieu paniers, vendanges sont faites[10] ». La réception faite au Père Le Tellier enchante tous ceux qui se flattent que, sous le nouveau règne, la *Constitution* « perdra quatre-vingt-quinze pour cent[11] ». Flanqué du Père du Trévou, confesseur du Régent, le P. Le Tellier fut au Palais-Royal et dit au duc d'Orléans : « Je viens pour savoir ce que Votre Altesse Royale a résolu de disposer de ma personne ». A quoi le prince répondit : « Mon père, vous me prenez pour un autre. C'est à vos supérieurs de disposer de vous et nullement à moi[12] »; et saluant la députation : « Mes pères, j'ai bien des affaires; je me recommande à vos prières », et il s'esquiva. On en fait des gorges chaudes, on tourne la réception en dialogue : « Je me recommande à vos prières » — « Prières de jésuites » — Ce n'est pas la grâce efficace[13]. »

C'est que la question religieuse prime toutes les autres, même les finances. Tandis que les opposants se persuadent que « le Régent semble vouloir montrer beaucoup d'indulgence sur le fait de la religion[14] », les constitutionnaires s'inquiètent. L'évêque d'Angers déclare au Régent que « le clergé espère surtout que l'Église alarmée trouvera dans [le prince] un juste et zélé défenseur[15] ». Mais le cardinal de Noailles se montre tous les jours au Palais-Royal et la Sorbonne dépose son syndic, coupable d'avoir fait opposition au cardinal[16]. En même temps, le Régent, qui cul-

La question religieuse et la question de l'alliance

[7] Buvat, *Journal de la Régence*, édit. E. Campardon, in-8, Paris, 1865, t. I, p. 93-94; Marais, *op. cit.*, p. 184; *Gazette*, p. 11.
[8] Buvat, *Journal*, t. I, p. 91.
[9] *Gazette*, p. 11.
[10] *Gazette*, p. 15.
[11] *Gazette*, p. 11.
[12] Buvat, *Journal*, t. I, p. 50-51.
[13] Marais, *Journal*, t. I, p. 189.
[14] *Gazette*, p. 12.
[15] Marais, *Journal*, t. I, p. 185.
[16] *Gazette*, p. 11. Voir aussi Buvat, *Journal*, t. I, p. 97. Le Rouge fut remplacé par Ravechet, que nous retrouverons.

tive sa popularité, procède à des économies chétives qu'on présente comme des réformes considérables : suppressions sur les écuries, sur la bouche, sur la musique du Roi et réductions promises sur sa maison[17]. Le bruit court dans Paris que le prince s'est « déclaré pour l'entretien de la paix et pour ôter tout sujet de plainte aux étrangers. Nous verrons, disent ceux que préoccupe la politique étrangère, comment l'affaire de Mardyck ira désormais[18] »; et ils n'ignorent pas que, le 3 septembre, au lendemain de la cassation du testament, « l'ambassadeur d'Angleterre et celui de Hollande se rendirent secrètement au Palais-Royal, où le premier fit offre d'argent... et le second fit offre de troupes » au Régent « pour lui assurer la couronne de France en cas que le jeune Roi vint à mourir et que le Roi d'Espagne voulut s'y opposer[19] ». En effet, dès le 5 septembre, Philippe d'Orléans écrit à Georges Ier que « si quelque chose peut me flatter, c'est de pouvoir librement à présent marquer à Votre Majesté combien j'ai été sensible à l'honneur de son amitié » et il « la supplie de croire que, tandis que son administration durera, il n'oubliera rien de tout ce qui pourra en assurer les liens[20] ». Et lord Stair se multiplie pour circonvenir le Régent, poussant le scrupule jusqu'à se souvenir de la vieille Madame qui a son franc-parler avec son fils et à qui un présent fait à propos inspire ou rafraîchit des sympathies pour la famille royale d'Angleterre[21].

Premiers bruits de réformes

Avant de songer à la politique étrangère, le Régent avait à surmonter de graves difficultés intérieures et même des périls. « On a répandu dans la ville, écrit sa mère, plus de quarante placards contre lui... J'avoue que je m'inquiète en le voyant en butte à tant d'animosité[22]. » Secouant cette nonchalance que lui imposait l'état de demi-disgrâce où le retenait le feu Roi, il « prend les affaires tellement à cœur, qu'il n'a plus de repos ni jour ni nuit[23];... travaille depuis six heures du matin jusqu'à minuit[24] ». Il lui faut assister à de longues cérémonies : messe de *Requiem*, compliments des cours souveraines, entendre des

[17] *Gazette*, p. 11; Buvat, *Journal*, t. I, p. 49, 98.
[18] *Gazette*, p. 11.
[19] Buvat, *Journal*, t. I, p. 54.
[20] *Public Record Office*, France, vol. 346; *le Régent à Georges Ier*, Versailles, 5 septembre 1715.
[21] Madame, *Correspondance*, édit. Brunet, t. I, p. 185, Versailles, 6 septembre 1715.
[22] Madame, *Correspondance*, t. I, p. 190, Paris, 17 septembre.
[23] Madame, *Correspondance*, t. I, p. 184, Versailles, 10 septembre.
[24] Madame *Correspondance*, t. I, p. 191, Paris, 24 septembre.

harangues, y répondre[25]. Ses moindres démarches sont épiées, commentées; mais le prince ne se hâte pas. Le 3 septembre, il tient deux conseils où ne se trouvent que les ministres du feu Roi, « tous fort en peine[26] »; le lendemain, conseil d'État avec les mêmes; le surlendemain « on ne doute pas qu'il n'y ait de grands changements,... mais cela ne sera déclaré que quand le Roi aura été au Parlement », et on parle de six conseils[27]. Dès ce jour, les réformes se confirment dans la maison du Roi, dans les bâtiments et dans les équipages de chasse, qui sont mis sur le pied où ils étaient à la mort de Louis XIII. Les matelots du grand canal sont congédiés, toutes les terres au-delà du grand canal affermées pour la culture, les quatre cents chevaux de la petite écurie réduits à quatre attelages et il est question de confier la garde et l'entretien de Versailles à six Suisses et à douze jardiniers[28].

Les cérémonies funèbres alternaient avec les pompes de l'avénement. Le 4 septembre, les entrailles de Louis XIV furent portées à Notre-Dame dans un carrosse[29]; le 6, le cœur fut présenté à la maison professe des jésuites par le cardinal de Rohan[30]. Ce jour avait d'abord été fixé pour le premier lit de justice de Louis XV, « mais les dames de la Cour firent entendre que cela ne se pouvoit point, parce qu'en France, on n'entreprenoit et on ne faisoit rien de grand ni de solennel le vendredi, qui passoit pour un jour malheureux. On a eu, dit Mathieu Maraïs, cette complaisance pour les dames et pour cette superstition[31]. » La séance fut donc remise au lendemain et le Premier Président fit assembler les chambres pour concerter le cérémonial[32].

Après-dîner les gardes du corps étaient venus prendre les clés Lit de justice retardé

[25] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 167; Buvat, *Journal*, t. I, p. 49; Aligre, *Relation*, p. 24-25.

[26] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 165; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 209.

[27] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 167.

[28] Buvat, *Journal*, t. I, p. 50.

[29] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 166; Anthoine, *Journal*, p. 98; Buvat, *Journal*, t. I, p. 50; Marais, *Journal*, t. I, p. 185; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 209.

[30] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 167; Anthoine, *Journal*, p. 98-100; Buvat, *Journal*, t. I [illegible]; Marais, *Journal*, t. I, p. 187; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 20[illegible]. Callet. *Les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV*, dans *La Cité, Bulletin de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement*, 1906-1907, t. III, p. 195-199.

[31] Marais, *Journal*, t. I, p. 187-188.

[32] Aligre, *Relation*, p. 25.

et se rendre les maîtres du Palais d'où ils firent retirer tous les marchands[33]. La curiosité des Parisiens rêvait aux moyens de triompher des « difficultés presque insurmontables » opposées à ceux qui voulaient pénétrer dans la Grand-Chambre[34]. Le samedi 7 septembre, dès huit heures du matin, les présidents pénétraient dans la salle fameuse où une partie des conseillers, en robe rouge, s'étaient présentés dès quatre heures du matin. Le lit de justice de velours violet à bandes de velours cramoisi, chargé de fleurs de lys et de porcs-épics d'or, était placé dans l'angle du fond et la place du Roi marquée par un carreau de velours cramoisi fleurdelysé avec trois oreillers de même pour appuyer l'enfant de tous les côtés. Carreaux, pliants, chaise à bras, bancs, forment une disposition compliquée où viennent prendre place magistrats, dignitaires, invités, curieux et jusqu'à un abbé, maître des requêtes, faufilé entre messieurs, que découvre le président de Novion qui l'interpelle, le gourmande, lui reproche de n'être pas à sa place, lui ordonne de se retirer ou de se cacher si bien qu'on ne puisse l'apercevoir et, finalement, l'oblige « de s'asseoir à plate-terre ».

Tout le monde en place, les députations prêtes à se rendre au devant du Roi, les présidents prêts, au signal, à se draper dans leurs fourrures, on attend[35]. Au dehors, les officiers du Châtelet, la connétablie, la maréchaussée, le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et autres officiers de l'Hôtel de ville, tous à cheval, en habits de cérémonie, avec les régiments des gardes françaises et suisses et les Cent-Suisses de la garde du Roi attendent sur le Cours la Reine[36]. Paris, en habits de fête, est dans les rues. Vers dix heures débouche un carrosse à huit chevaux, escorté des gendarmes d'Orléans, c'est le Régent qui remercie et renvoie tout le monde : le Roi est enrhumé et n'a pas bien dormi la nuit, il ne viendra pas[37]. Pendant que la nouvelle circule et disperse la foule, un bruit sourd se répand au Palais que le Roi s'est trouvé incommodé et reste à Versailles. Bientôt le sieur Millin, premier secrétaire du chancelier, en habit de grand deuil, manteau long et crêpe traînant, se présente à l'entrée du parquet où le Premier Président lui fait signe de la main de ne point avancer davantage. Il annonce que le Régent et le chancelier

[33] Aligre, *Relation*, p. 26 ; *Gazette*, p. 12.
[34] *Gazette*, p. 12.
[35] Aligre, *Relation*, p. 26-31.
[36] Buvat, *Journal*, t. I, p. 51 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 188.
[37] Buvat, *Journal*, t. I, p. 51 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 188 ; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 168.

prient le Premier Président et le procureur-général d'aller se concerter avec eux au Palais-Royal. Ils partent et le président de Novion les remplace en attendant leur retour.

L'attente semble longue, les uns disputent sur la convenance du procédé, les autres n'ont de souci que pour la santé du Roi; ces derniers peuvent se rassurer. L'enfant n'est ni enrhumé ni souffrant, mais sa gouvernante n'a pu venir à bout de sa mauvaise tête. Pour n'aller pas à Paris il a fait semblant d'être malade, a boudé, s'est mutiné, a refusé son déjeuner. Mme de Ventadour alors l'a conduit à Trianon où l'appétit lui est revenu avec la gaieté et, pendant que Messieurs se morfondent sur les fleurs de lys, il gambade avec un enfant de son âge qu'il nomme son houeard[38]. Enfin le Premier Président rentre, en robe rouge, explique que le Roi a une maladie qui ne se peut nommer en si bonne compagnie[39] et que le Parlement est prorogé jusqu'à ce que la santé du jeune Louis XV soit rétablie[40].

Transfert du Roi à Vincennes

« Le lendemain, le Régent qui était importuné du séjour de Versailles parce qu'il aimoit à demeurer à Paris où il avoit tous ses plaisirs sous sa main[41] , » songea à exécuter la seule des volontés du feu Roi qui fut à sa convenance. Les médecins de la Cour, tous « commodément logés à Versailles » opinaient contre le transport du Roi à Vincennes; le Régent envoya chercher à Paris les médecins appelés en consultation les jours précédents, les aborda, les chambra dans le cabinet de Mme de Ventadour et, en présence de la gouvernante, du duc du Maine et du maréchal de Villeroy leur demanda leur avis sur la salubrité de Vincennes. Tous les six médecins de Paris « qui n'avoient rien à gagner au séjour de Versailles » s'étendirent sur les avantages de Vincennes qui jouit d'« un air médiocre dans un terrain uni, où il n'y a ni montagnes ni vallées, la rivière assez loin et couverte par le bois ». Le feu Roi y avait été élevé et y avait pris cette forte constitution qui l'avait fait vivre soixante-dix-sept ans; « au lieu qu'à Versailles l'air étoit épais, marécageux plein de brouillards entre les montagnes, parmi des eaux forcées et croupissantes » et trois Dauphins y étaient morts. La cause était gagnée

[38] Buvat, *Journal*, t. I, p. 51-52.

[39] Marais, *Journal*, t. I, p. 188, nous dit qu'il n'osa prononcer le mot le *dévoiement*.

[40] Aligre, *Relation*, p. 33; Marais, *Journal*, t. I, p. 188; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 210; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, in-8, Paris, 1830, t. XXI, p. 25, n° 3; Buvat, *Journal*, t. I, p. 54-55.

[41] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 211.

d'avance. On laissa Poirier, Boudin et Dodart, médecins de la Cour, disserter à l'aise sur les avantages de Versailles avec l'appui de Mme de Ventadour[42], et il fut résolu qu'on mènerait Louis XV à Vincennes, le lendemain.

Accueil des Parisiens

Le lundi 9 septembre, à deux heures[43], le jeune Roi quitta Versailles dans son carrosse d'où il fit jeter quelque argent au peuple au bas de la place d'Armes[44]. Il arriva à Paris vers quatre heures. Le cortège se composait de cinq carrosses avec une escorte de gardes du corps, gendarmes et chevau-légers[45]. On suivit le Cours jusqu'à la porte Saint-Honoré et on traversa le rempart jusqu'à la porte Saint-Antoine. Partout une infinité de carrosses et de peuple criait : « Vive le Roi! » si bien que l'enfant criait lui-même « Vive le Roi! » de toute sa force[46]. Tous les regards se dirigeaient vers son carrosse où, entre le Régent et la duchesse de Ventadour, Louis XV était assis sur un siège un peu plus bas et un peu plus avancé, pour être plus aisément aperçu. Il était vêtu de noir en justaucorps, avec un chapeau noir tout uni, portant le cordon bleu et la plaque du Saint-Esprit en broderie d'argent sur son habit. L'appétit lui étant venu, le Régent fit arrêter le carrosse au droit de la porte Gaillon, derrière le jardin de l'hôtel de Conti. Pendant qu'il mangeait, le Régent lui fit remarquer l'empressement des Parisiens en lui disant : « Voyez, Sire, combien votre peuple de Paris vous aime et comme il prend plaisir à vous voir; il est bon que vous lui en sachiez bon gré, ainsi, saluez-le[47]. » On admira sa beauté, sa taille, sa bonne grâce, on trouva qu'il portait son chapeau de bon air, bref, il ne se put rien ajouter aux tendresses et aux acclamations des Parisiens[48].

Funérailles de Louis XIV

Le même jour, à sept heures du soir, commencèrent les funérailles de Louis XIV. Après le chant des vêpres des morts, le cercueil fut levé du lit de parade et porté par seize officiers de la chambre et de la garde-robe dans la salle des gardes d'où ceux-ci le transportèrent sur le chariot d'armes arrêté dans la cour de marbre. Le corps était couvert d'un poêle de velours noir

[42] Marais, *Journal*, t. I, p. 190-191 ; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 169.
[43] Narbonne, *Journal*, p. 46 ; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 169 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 192.
[44] Narbonne, *Journal*, p. 46.
[45] Anthoine, *Journal*, p. 100.
[46] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 170 ; Marais, *Journal*, t. I, p. 192.
[47] Buvat, *Journal*, t. I, p. 52.
[48] Marais, *Journal*, t. I, p. 192.

croisé de moire d'argent. Vers huit heures on se mit en marche dans cet ordre :

Pauvres à pied, en deuil, portant des flambeaux. Les officiers d'office, à pied; quelques-uns à cheval. Les pages et les gens de livrée. Carrosses des principaux officiers. Le maître des cérémonies. Le grand maître des cérémonies. Les mousquetaires noirs. Les mousquetaires gris. Les chevau-légers. Les officiers de la chambre et de la garde-robe. Premier carrosse du Roi où étaient les aumôniers ordinaires et le P. Le Tellier. Deuxième carrosse où étaient : le duc de Bourbon, grand-maître de France; le cardinal de Rohan, grand-aumônier; le duc de Tresmes, le duc de la Trémouille, le duc de Mortemart tous premiers gentilhommes de la chambre, et le chevalier de Dampierre, premier écuyer de M. le Duc[49]. Les trompettes de la chambre, à cheval. Le roi et les hérauts d'armes caparaçonnés. Quatre aumôniers à cheval, portant les quatre coins du poële. Le prince Charles de Lorraine, grand-écuyer, à cheval. Le duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps, à cheval. Les gardes du corps, les gendarmes.

Le convoi traversa le pont de Sèvres et le bois de Boulogne. En passant au parc de Madrid, on renouvela les flambeaux au nombre de huit à neuf cents[50]; on se trouva arrêté par une des portes du parc de Boulogne qu'il fallut abattre afin de laisser passer le chariot funèbre[51]. Ensuite on se dirigea vers Montmartre pour gagner la plaine Saint-Denis. Outre l'illumination d'un millier de flambeaux, tous les carrosses de Paris bordaient les chemins, également éclairés avec des torches. « Le peuple regardoit cela comme une fête, et, plein de la joie d'avoir vu le Roi vivant, n'avoit pas toute la douleur » convenable[52]. Aux pre-

[49] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 170; *Additions* de Saint-Simon, p. 171 et *Mémoires*, t. VIII, p. 211.

[50] Anthoine, *Journal*, p. 102.

[51] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 170.

[52] Marais, *Journal*, t. I, p. 192. C'est tout; ni les Anthoine, ni Buvat ne soufflent mot, pas même Saint-Simon, des prétendues scènes d'outrages et de ripailles rapportées par Duclos, *Mémoires secrets*, édit Michaud, p. 498. Dans *La vie de Philippe d'Orléans*, par M. L. M. D. M., 1736, t. I, p. 148-149, on lit que « la joie qu'on avoit d'être délivré de sa tyrannie (c'est ainsi qu'on s'exprimait) éclatta surtout le jour du convoi qui transportait son corps à Saint-Denis, au chant des prêtres, on mêloit des chansons pleines de satyres grossières, cette marche eut plus l'air d'une masquerade que d'une pompe tant elle fut accompagnée d'éclats de rire et d'action encore plus indécentes. » La légende se forme, Duclos, Lémontey, Michelet, H. Martin, Jobez y ajoutent tous plus ou moins. Il faut se souvenir qu'il était cinq heures du matin à la mi-septembre.

mières lueurs du jour, vers cinq heures du matin, le cortège arriva au grand pavé qui conduit de Paris à Saint-Denis, entre la Croix penchée et la Croix des Caves[53]; il y fut joint par un grand nombres d'officiers des sept offices à pied, par les gardes de la prévôté de l'Hôtel et par les Cent-Suisses. Là attendaient dom Robert Marchand, prieur de l'abbaye, à la tête de cent vingt moines tous revêtus de chapes de velours noir, du clergé séculier et régulier et du corps de ville[54].

Toute cette troupe s'ouvrit, formant deux haies, pour donner passage à la tête du cortège. Lorsqu'arriva le chariot, le cardinal de Rohan et le prieur de Saint-Denis encensèrent le cercueil, ensuite on reprit la marche au chant des psaumes, et on arriva au seuil de la basilique sur les sept heures du matin. Le cardinal présenta le corps qui fut déposé à l'entrée de l'église pendant les discours, encensements et aspersions[55], et porté de là au chevet du chœur où il devait être gardé nuit et jour par deux moines, deux gardes du corps et deux gardes de la manche pendant quarante jours, jusqu'au service solennel[56].

Lit de justice du 12 septembre

Il restait à réparer le contre-temps qui avait fait manquer le lit de justice et la déclaration de la Régence.

Le jeudi 12 septembre[57], le Roi partit de Vincennes après son dîner, à une heure après-midi pour aller au Parlement. Dans un premier carrosse à six chevaux les grands officiers qui jetaient de l'argent au peuple; dans le carrosse royal, attelé de huit chevaux pie, le Roi avec le Régent, Mme de Ventadour, M. le Duc, le duc du Maine, le comte de Toulouse et le maréchal de Villeroy. L'escorte se composait de deux compagnies de mousquetaires, suivis d'un détachement de cinquante chevau-légers, après lesquels venaient quatre brigades des gardes du corps suivis de hoquetons de la prévôté de l'Hôtel, des Cent-Suisses précédant le carrosse du Roi de chaque côté duquel marchaient les valets de pied les uns à sa livrée, les autres en deuil; derrière venait tout le guet des gardes du corps et un détachement de cinquante gendarmes vêtus de neuf. Enfin les carrosses de suite.

[53] Anthoine, *Journal*, p. 102.

[54] Anthoine, *Journal*, p. 102; Narbonne, *Journal*, p. 47-48; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 170; Buvat, *Journal*, t. I, p. 54.

[55] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 170; Anthoine, p. 102-104.

[56] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 219; Anthoine, *Journal*, p. 115-123; Buvat, *Journal*, t. I, p. 100.

[57] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 172; Buvat, *Journal*, t. I, p. 55-57; Marais, *Journal*, t. I, p. 199-201; Aligre, *Relation*, p. 37-42; Anthoine, *Journal*, p. 105-113.

Depuis Vincennes jusqu'au Palais, on marcha en cet ordre, au pas, au travers d'une foule si compacte qu'on fut obligé, pour ouvrir le passage, de faire mettre les baïonnettes aux fusils, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques personnes étouffées. Les fenêtres des maisons étaient ornées de riches tapis et remplies de spectateurs. En arrivant à la barrière du Trône, le duc de Tresmes gouverneur de Paris, présenta au Roi M. Bignon, prévôt des marchands, suivi de quatre échevins, de tous les officiers de l'Hôtel de ville quarteniers, dizainers, juges-conseils, notables et bourgeois, tous à cheval. Le Roi descendit de carrosse dans les bras du maréchal de Villeroy et reçut les clefs de la ville avec un compliment de bienvenue du prévôt des marchands. Le Roi remonta en carrosse et reprit sa marche entre une haie d'archers du guet à cheval et à pied, de gardes françaises et suisses. Un exempt des gardes du corps en avant du carrosse et deux écuyers aux portières jetaient de l'argent au peuple, de temps en temps. On suivit le faubourg et la rue Saint-Antoine, la Grève, le quai Pelletier, le pont Notre-Dame pour entrer au Palais par la porte qui fait face à la rue de la *Vieille-Draperie*.

Vers trois heures, le Roi arriva au Palais, son carrosse s'arrêta au pied de l'escalier de la Sainte-Chapelle et les oiseliers de Paris, suivant l'usage, lui présentèrent à la portière deux cages remplies d'oiseaux pour les ouvrir lui-même et leur donner la liberté, ce qu'il fit. Sur les degrés l'attendaient depuis longtemps le comte de Charolais, le prince de Conti et le prince de Dombes; l'abbé de Champigny, trésorier, en chape, attendait à la tête du Chapître. Louis XV était vêtu de violet foncé, avec un long manteau et un rabat de toile de Hollande. Il monta à pied le grand degré, le duc de la Trémoille portant la queue de son manteau. Quand il fut sur le perron, le prince Charles de Lorraine, le prit dans ses bras et le porta dans le chœur de la Sainte-Chapelle pour adorer la vraie croix, voir les reliques et entendre la députation composée des quatre présidents de Novion, de Ménars, de Lamoignon et d'Aligre avec six conseillers. Tous se dirigèrent alors vers la Grand'Chambre. Le prince Charles portait le Roi, derrière qui le duc de Villeroy, le Premier Président et Mme de Ventadour tenaient chacun une lisière. L'enfant voulut marcher, on le mit à terre quelque temps, ensuite le prince Charles le reprit sur ses bras et le porta jusqu'à l'entrée de la Grand'Chambre. Là, le duc de Tresmes, faisant l'office de grand chambellan, s'empara de lui et le porta jusqu'au lit de justice, l'y déposa et s'assit à ses pieds entre le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour tenant toujours la lisière. Le chancelier prit place,

les princes du sang, le pairs et le duc de Tresmes ôta le chapeau du Roi trois fois, qui est la salutation d'usage. L'enfant s'avisa de l'enlever une fois de plus car la longueur du crêpe lui déplaisait, mais le silence s'étant établi, la séance commença.

Le Roi avait oublié son discours. Le duc de Villeroy le lui chuchotta trois ou quatre fois à l'oreille, alors, ôtant son chapeau, l'enfant dit de bonne grâce : « Messieurs, je viens vous assurer de mon affection : mon chancelier vous dira le reste. »

Le chancelier se découvrit, mit un genou devant le Roi pour lui demander la permission de parler, se rassit et fit un discours analogue aux circonstances; puis vint le tour du Premier Président et celui de l'avocat-général qui conclut à la Régence conformément à l'arrêt du 2 septembre. Le chancelier prit les opinions et prononça l'arrêt de Régence[58]. La séance avait duré une heure. Le Roi avait tout regardé de sa place, sans bouger, faisant attention à tout, s'épongeant avec un mouchoir. On le reconduisit avec le même cérémonial, parmi les acclamations et les cris de la foule, au bruit du canon de la Bastille, soulevant une joie et des espérances que sa vie et son règne devaient tristement démentir.

Idolâtrie du petit Roi

Mais un sentiment d'infinie tendresse soulevait alors tous les cœurs pour ce frêle rejeton de qui la beauté, la pâleur, la gentillesse tenaient en éveil l'instinct maternel de la nation tout entière. Cet orphelin a miraculeusement retrouvé une mère, c'est la France. Il n'était cœur de femme qui ne se serrât à la pensée de le perdre, c'était l'enfant gâté dont les caprices et les espiègleries dérident les fronts les plus sévères, dont les bobos attendrissent les indifférents, dont les colères et les escapades n'épuisent aucune indulgence. On recueille ses mots et on admire ses enfances. Un grave avocat au Parlement, philosophe, érudit, récolte ces traits qui courent sur toutes les lèvres.

Quand on eut appris au petit Roi sa phrase pour le lit de justice, il a trouvé mauvais qu'on le traitât en enfant, a protesté qu'il ne voulait pas que son chancelier dise le reste et qu'il dirait tout lui-même. Cependant il oublie sa réponse à la députation du clergé, ne songeant qu'à un chapeau qui l'intéresse et qui tombe à terre. « Ah! le voilà tombé! crie-t-il enchanté. » A la Vrillière il demande ce qu'il est : « Secrétaire d'État, ayant l'honneur de travailler avec Sa Majesté. » Vite, il l'amène dans son cabinet et lui donne, pour travail, à éplucher des noisettes. A Bontemps qui entre dans son cabinet, il crache au nez en riant :

[58] Buvat, *Journal*, t. I, p. 73-74; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françoises*, t. XXI. p. 26-36.

Retirez-vous, je suis avec mon chancelier »; le chancelier c'est le petit camarade habillé en housard[39].

Politique religieuse du Régent

Tout ceci délassait, déridait, après ces dernières années de gravité morose; mais pendant que le petit Roi occupait les imaginations et les cœurs, le Régent inaugurait des méthodes nouvelles de gouvernement. D'abord, tout alla bien. Le Parlement, remis en possession du droit de remontrances nageait dans l'ivresse. Non seulement, le nouveau maître se montrait chaud parlementaire, mais encore hostile aux jésuites et à la bulle; son entourage n'avait pas besoin d'être stimulé dans cette voie et dépassait le prince qui par inclination, nonchalance et dédain n'eut tracassé personne sur le fait de la religion[40]. Le public, amusé, assistait à un étrange chassé-croisé. Tandis que la Bastille laissait sortir les jansénistes, la province cessait de retenir les exilés. L'archevêque de Tours, l'évêque de Châlons se montraient à Paris[41], le nonce Bentivoglio, perdu de mœurs, avait reçu, disait-on, l'invitation de « retourner au plus tôt possible à Rome[42] » et le Père Le Tellier était exilé à Amiens[43]. Aux cardinaux de Rohan et de Bissy venus prendre ses ordres sur l'affaire de la Constitution, le Régent répondait : « Messieurs, n'y pensez plus; il auroit été bien plus à propos que vous ne vous en fussiez pas tant mêlés[44]. » Cette conduite ne pouvait manquer de soulever contre lui les jésuites et leur parti sans que les jansénistes et les parlementaires compensassent ce déchet. Quant aux protestants, très nombreux encore mais impuissants et opprimés par une législation implacable, ils ne pouvaient compter pour rien politiquement. Le duc d'Orléans sollicité par sa mère et par lord Stair en faveur des galériens n'osait faire que de vagues promesses[45], sachant que jansénistes et jésuites ne tombaient d'accord que sur ce seul point de ne pas souffrir qu'on donnât quelque relâche à la persécution. Le peuple n'était pas moins animé contre les hérétiques. Ainsi au milieu de la réaction bruyante contre tout ce qui avait appartenu et tout ce qui se réclamait du

[39] Marais, *Journal*, t. I, p. 194-195.

[40] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 27 septembre 1715, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 191; Marais, *op. cit.*, t. I, p. 204, 17 septembre.

[41] Marais, *Journal*, t. I, p. 198-199.

[42] Buvat, *Journal*, t. I, p. 96-97.

[43] Avec une pension annuelle de six mille francs, Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 41.

[44] Buvat, *Journal*, t. I, p. 99.

[45] *Madame à la raugrave Louise*, Paris 8 oct., 15 oct., 1715, *op. cit.*, t. I, p. 193-195.

dernier règne, le Régent n'était pas dispensé de recourir aux ménagements. Il a, écrivait sa mère « autant d'ennemis que d'amis et je crains que le nombre de ses ennemis n'aille en augmentant[66] ».

Créations des conseils

Après quelques conseils tenus avec les ministres du feu Roi, le Régent ne se sentit pas en mesure d'entrer en lutte contre ses amis et leur sacrifia des administrateurs émérites. La réaction présentait un fougueux caractère aristocratique et réclamait la disgrâce de ministres tirés du tiers-état; celle du contrôleur-général, Desmaretz, semblait certaine[67]; celle du chancelier l'était plus encore et le rusé compère avait eu l'adresse de répandre dans le public que sa disgrâce n'aurait d'autre cause que son refus de révéler le contenu du testament. Enfin, le 14 septembre, on apprit que Voysin donnait sa démission de secrétaire d'État de la guerre pour se conserver les sceaux. Le lendemain on sut que Pontchartrain et Torcy étaient épargnés; Desmaretz payant pour tous, était mis à l'écart sans compensation. Ce jour-là, deux *Déclarations*, datées de Vincennes, annoncèrent la création des Conseils et la suppression des secrétaires d'État. « On s'attendoit bien, dira le président Hénault, à voir de nouveaux favoris, mais ce qu'on n'attendoit pas, c'est que les ministres fussent choisis parmi les favoris et que les courtisans devinssent les arbitres du gouvernement. Le pouvoir absolu dont avoit joui le feu Roi sembloit avoir appris à ses pareils qu'ils ne devoient confier leur autorité qu'à ceux qui n'ayant nul droit d'y prétendre par leur état, s'efforcent de se maintenir par leur travail dans une place qu'on peut leur ôter sans conséquence, au lieu qu'en donnant sa confiance aux grands du royaume, il est à craindre qu'ils n'en abusent et que plus ils semblent avoir droit au gouvernement, plus il est dangereux de les y appeler[69]. »

Rien n'était plus opposé à l'esprit du gouvernement de Louis XIV que le recours aux Conseils. L'idée, on le sait déjà, appartenait au groupe de consultants politiques qu'interrogeait le duc de Bourgogne. Louis XIV en trouva le projet dans la cassette de ce prince et l'ayant lu devant le duc d'Antin, le jugea en deux mots : « Ces gens-là, dit-il ne connaissent guère les Français, ni

[66] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 18 octobre, *op. cit.*, t. I, p. 195.
[67] Buvat, *Journal*, t. I, p. 95-96; Marais, *Journal*, t. I, p. 196.
[68] Marais, *Journal*, t. I, p. 196.
[69] *Mémoires du président Hénault*, dans L. Perey, *Le président Hénault et Mme du Deffand. La Cour du Régent et la Cour de Louis XV et de Marie Leczinska*, in-8, Paris, 1893, p. 41.

la manière dont il faut les gouverner[70]. » Les Français d'ailleurs, épuisés, lassés par un régime qui avait tari la fortune publique, impatients d'un système qui avait conduit l'État au bord de la ruine, s'émancipaient, rêvaient d'autre chose. « C'est chose inconcevable, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre, combien ils détestent ici leur condition et raffolent de la nôtre[71]. » Le Régent était disposé à tenter l'aventure au sujet de laquelle, à la suite de quelques entretiens avec Saint-Simon, Noailles et les roués, il s'imaginait avoir profondément réfléchi. Rien, cependant n'était plus prématuré que l'expérience dans laquelle il allait se lancer sans savoir ce qu'il voulait obtenir et ce qu'il voulait éviter. Le duc d'Orléans n'avait pas même tiré profit des longues journées de l'agonie du feu Roi pour déterminer ses choix à tête reposée, en sorte que cette mort prévue parut le surprendre et il se trouva « noyé d'affaires, d'ordres à donner et de choses à régler. Il se trouva en même temps assiégé de gens qui vouloient être de ces conseils[72]. »

Par qui imaginés et recommandés

Le nom du duc de Bourgogne, si populaire alors, suffisait à la recommandation des Conseils au jugement de la foule. A la Cour l'idée rencontrait aussi, mais pour d'autres raisons, de chauds adhérents. Saint-Simon, qui s'en était fait le prôneur et qui, de bonne foi, s'en croyait l'inventeur, a pris soin d'expliquer ce qu'il a dû, vingt fois, exposer au duc d'Orléans. « Mon dessein, dit-il, fut de commencer à mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenoit, aux dépens de la robe et de la plume, et de conduire sagement les choses par degrés et selon les occurences, pour que peu à peu cette roture perdît toutes les administrations qui ne sont pas de pure judicature... pour soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration. L'embarras fut l'ignorance, la légèreté, l'inapplication de cette noblesse accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer, à n'arriver à la guerre que par ancienneté, et à croupir, du reste dans la plus mortelle inutilité, qui l'avoit livrée à l'oisiveté et au dégoût de toute instruction hors de guerre, par l'incapacité d'état de s'en pouvoir servir à rien. Il étoit impossible de faire le premier pas vers ce but sans renverser le monstre qui avoit dévoré la noblesse, c'est-à-dire le contrôleur-général

[70] *Mémoires du duc d'Antin*, cités par Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 44.
[71] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II, *Lord Stair à lord Stanhope*, 8 mars 1715.
[72] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 179; *Mémoires*, t. VIII, p. 215.

et les secrétaires d'État[73]. » Après la mort du duc de Berry, Saint-Simon avait vu jour au succès de son plan destiné au duc de Bourgogne. Il le relut, le remania, le récrivit vers la fin de 1714 ou au commencement de 1715 pour le duc d'Orléans[74], On en a déjà fait connaître quelque chose[75]. L'auteur préconise l'institution de sept conseils chargés de la religion, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, des finances, des dépêches (affaires principales) et d'ordre (veillant à tout ce qui est relatif aux titres, honneurs, dignités, rangs et préséances). Le conseil des parties et le conseil d'État étaient conservés; ce dernier composé de cinq ministres, dont aucun ne sera de robe ni de plume et n'en aura jamais été. Ce que Saint-Simon, tout entier à ses haines et à ses rancunes, poursuivait avec acharnement c'était la satisfaction « de dépouiller les secrétaires d'État de toutes les plumes étrangères que ces oiseaux de proie ont arrachées à tous et partout, et de ne leur laisser que leur naturel plumage »; c'est-à-dire l'habit de gens de robe, le rabat, — et un rabat sans ressemblance à cravate — jamais d'or, d'argent sur leurs habits, ni couleur rouge ou bleue, encore moins d'épée. Ce plumage les réduira « a écrire les ordres qu'ils reçoivent, à faire les expéditions qui leur seront ordonnées, ...à ne signer que ce qui lui sera commandé en toute affaire, [à n']influer sur aucune et sur rien que les bagatelles...[76] »

Trente années plus tard, Saint-Simon condamnera la tentative de 1715 où le Régent n'avait pris de ce premier plan « que la plus faible écorce[77] ». La déclaration du Roi portant « établissement de plusieurs Conseils pour la direction des affaires du royaume » exposait, dans son préambule, les motifs de la réforme[78].

Leur institution

« Le feu Roi, faisait-on dire à Louis XV, pouvoit par ses qualités personnelles et ses vertus éminentes suffire seul au gouvernement de son royaume : la droiture de son cœur, l'élévation de son esprit, l'étendue de ses lumières, augmentées et soutenues par une longue expérience, lui rendoient tout facile dans l'exercice de la royauté; mais la faiblesse de notre âge demande de plus

[73] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 427.

[74] P. Mesnard, *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne, Dauphin, Mémoire attribué au duc de Saint-Simon*, in-8, Paris, 1860.

[75] *Introduction* du présent volume, p. XLI.

[76] P. Mesnard, *op. cit.*, p. 72-73.

[77] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 215

[78] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 36-40; donné le 15, enregistré au Parlement le 16 septembre.

grands secours; et quoique nous pussions trouver tous ceux dont nous avons besoin dans la personne de notre très cher oncle le duc d'Orléans, régent de notre royaume, sa modestie lui a fait croire, que pour soutenir le poids d'une régence qui lui a été si justement déférée, il devoit proposer d'abord l'établissement de plusieurs conseils particuliers, où les principales matières qui réclament l'attention directe et immédiate du souverain, seroient discutées et réglées, pour recevoir ensuite une dernière décision dans un conseil général, qui ayant pour objet toute l'étendue du gouvernement, seroit en état de réunir et de concilier les vues différentes des conseils particuliers. Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très-cher oncle le duc d'Orléans, régent du royaume, qu'il sait que le plan en avoit déjà été tracé par notre très-honoré père, dont nous aurons au moins la satisfaction de suivre les vues, si le Ciel nous a privé de l'avantage d'être formé par ses grands exemples. Il étoit persuadé que toute l'autorité de chaque partie du ministère étant réunie dans la personne d'un seul, devenoit souvent un fardeau trop pesant pour celui qui en étoit chargé, et pouvoit être dangereuse auprès d'un prince qui n'auroit pas la même supériorité de lumières que le Roi notre bisaïeul; que la vérité parvenoit si difficilement aux oreilles d'un prince qu'il étoit nécessaire que plusieurs personnes fussent également à portée de la lui faire entendre, et que si l'on n'intéressoit au gouvernement un certain nombre d'hommes aussi fidèles qu'éclairés, il seroit presque impossible de trouver toujours des sujets formés et instruits, qui fissent moins regretter la perte des personnes consommées dans la science du gouvernement et qui fussent même en état de les remplacer. »

Le préambule ajoutait que « cet établissement ne pouvoit être suspect par sa nouveauté, puisqu'on ne feroit ainsi que suivre l'exemple de ce qui s'observoit avec succès dans d'autres royaumes (allusion à l'Espagne)[79], et qui s'étoit observé en France pendant le règne de plusieurs rois. » Après des assurances de prospérité et de félicité publiques, le Régent exprimait le désir d'une large collaboration, en sorte « que les bons sujets de toutes conditions, et surtout ceux de la plus haute naissance, donnent aux autres l'exemple de travailler continuellement pour le bien de la patrie », et « que toutes les affaires soient réglées, plutôt par un concert unanime, que par la voie de l'autorité. »

[79] Le prince de Cellamare disait à ce propos : « Les Français ont habillé leur gouvernement à l'espagnole. »

Mécanisme des Conseils

Le mécanisme du nouveau gouvernement consistait en six conseils particuliers désignés sous les noms de *conseil de conscience*, pour les matières ecclésiastiques; *conseil des affaires étrangères; conseil de la guerre; conseil de finance; conseil de la marine* et *conseil des affaires du dedans du royaume*, succédant à l'ancien conseil des dépêches. Le conseil privé et les directions contentieuses des finances ainsi que les cours, tribunaux et juridictions étaient maintenus avec leurs attributions. Une commission mixte tirée des conseils de finance et de la marine devait s'occuper des intérêts du commerce et donna naissance, trois mois plus tard, à un septième conseil[60]. Toutes les affaires discutées au sein des conseils faisaient l'objet de rapports soumis au Conseil général de Régence, à qui seul appartenait la décision à la pluralité des voix, sauf en ce qui concernait les charges et emplois, les nominations et collations de bénéfices, les gratifications, pensions, grâces et rémissions, laissées à la seule volonté du Régent.

Chacun des six (puis sept) conseils était composé d'un président, de conseillers et de secrétaires. Le président rapportait les résolutions au Conseil général de Régence, où il avait séance et voix délibérative. Le Régent pouvait, à son gré, convoquer tous les présidents et même quelques membres des conseils afin d'éclaircir le Conseil de Régence dans les questions importantes.

Les trois derniers articles de la déclaration du 15 septembre (art. 7-9) concernaient la réception des placets, leur analyse et leur renvoi par le Régent suivant la nature de l'affaire; les règlements d'administration judiciaire élaborés par le chancelier; enfin les questions relatives au domaine et aux droits de la Couronne.

Suppression des secrétaires d'État

Sur un point essentiel la *Déclaration* donnait pleine satisfaction aux ennemis des secrétaires d'État qu'elle anéantissait, excluait des conseils, réduisait à la signature des expéditions ayant besoin de la formule « en commandement » et quelques autres plus insignifiantes. Comme humiliation suprême et pour leur faire épuiser la lie du calice, on les introduisait au Conseil de Régence, privés de voix délibérative et même consultative, pour tenir registre de ses décisions. Toutefois « l'ombre de ce qu'ils ne faisoient que cesser d'être pouvant les y rendre dangereux », on imagina de les avilir en quelque façon en associant leurs noms à des chiffres dont l'énormité pouvait engendrer le soupçon. Voy-

[60] Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 47, exagère en écrivant : « Aux premiers mouvements de cette machine on s'aperçut que le commerce y avait été oublié. »

sin rendait sa charge de secrétaire d'État de la guerre, et recevait en échange 400.000 francs. Torcy ne gardait pas sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, « mais, écrit Dangeau, M. le duc d'Orléans veut qu'il soit content, et il lui a dit de lui demander avec confiance tout ce qui pourra lui faire plus de plaisir en cette occasion, et pour lui marquer l'estime et la considération qu'on a pour lui on lui fera payer 800.000 francs, qui est le prix de sa charge, et on lui fera encore d'autres grâces aussi considérables"[1]. Pontchartrain fut épargné six semaines, puis sacrifié et démis de sa charge d'où le poussait la haine furieuse de Saint-Simon[2]. La Vrillière, une sorte de nain ridicule, mais souple, serviable, un peu servile aussi, resta seul en place et en fonction de secrétaire d'État et devenait une manière de greffier du Conseil de Régence, avec voix délibérative, lorsque Pontchartrain en fut sorti[3]. C'était encore l'œuvre de Saint-Simon.

A l'instigation de Saint-Simon, toujours, Desmaretz fut le seul des ministres de Louis XIV congédié par un court billet du Régent[4]; il y répondra de la belle façon par un *Mémoire* demeuré le parfait modèle de la manière simple, noble, respectueuse, ferme dont un homme droit, modeste, sûr de lui-même peut seul exposer et défendre sa gestion financière. Nous le retrouverons.

Plusieurs règlements d'organisation déterminèrent les attributions des Conseils. On y aperçoit un tableau de l'administration au début du XVIII[e] siècle. Si le nouveau régime entraîna une modification importante, il ne toucha guère aux rapports établis entre les autorités locales et le gouvernement central. Trop ignorants et présomptueux, les parrains de ce régime n'y avaient pas apporté l'attention scrupuleuse et l'étude assidue que le duc de Bourgogne lui avait consacrée et ne se trouvaient

Attributions des Conseils

[1] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 175; *Additions* de Saint-Simon, (p. 176), « qui l'avoit voulut perdre et fut outré de le voir » épargner, finit par se rapprocher de lui, et l'amitié s'en suivit, « tellement qu'ils sont demeurés amis intimes. » Torcy obtint l'érection en office, avec 50.000 francs de traitement, de la charge de grand maître et surintendant général des postes, courriers et relais de France, Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 75.

[2] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 175, 176; p. 202-204; p. 229, 230; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 253-254, 289; Buvat, *Journal*, t. I, p. 107.

[3] Saint Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 229-230, 290-292; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 198, 299.

[4] Au renouvellement des fermes, le Régent, pressé par d'Effiat et Villeroy, fit donner 350.000 livres à Desmaretz qui, y ayant droit en qualité de contrôleur général, avait refusé de les toucher au dernier renouvellement, dans l'extrémité où se trouvait l'État, Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 195.

pas en mesure de réaliser le plan de décentralisation médité par ce prince. Toute l'utilité des conseils devait consister à assouvir des rancunes, à substituer la lenteur et l'incompétence à l'arbitraire éclairé, à maintenir, à développer et à perpétuer les abus qu'on se vantait de détruire.

Le *Conseil de conscience*[45] fut chargé, en général, des affaires de religion ce qui entraînait les règlements au sujet des hérétiques, la protection des convertis, la discipline ecclésiastique en ce qui regardait le culte, les diocèses, chapitres, monastères et communautés, les droits régaliens, les libertés de l'Église gallicane, la nomination et la collation de bénéfices, les conflits en matière théologique dans les universités.

Le *Conseil des affaires étrangères* avait les attributions que son titre suffit à faire connaître.

Le *Conseil de la guerre*[46] délivrait les pouvoirs et « provisions » aux maréchaux de France, lieutenants-généraux, brigadiers, gouverneurs et lieutenants du Roi, expédiait les commissions de directeurs et inspecteurs de troupes, dressait l'état des officiers à placer et à remplacer, contrôlait les marchés de vivres et de fourrages, les transports, l'habillement, l'armement, les munitions, révisait la comptabilité de la guerre faisait la solde et réglait tous les comptes de fortifications. Des décisions ultérieures précisèrent et étendirent sur différents points les attributions du conseil de la guerre[47].

Le *Conseil de marine*[48] s'occupait de tout ce qui avait trait à la marine du Levant et du Ponant, galères, consulats, colonies, concessions et compagnies coloniales; établissement, agrandissement, défense et entretien des ports, havres, rades et arsenaux; protection du commerce, inspection des négociants en chaque échelle (sauf pour le détail de leur commerce), sûreté des côtes, privilèges et garanties de la marine marchande. Le conseil était chargé, sauf à en référer aux affaires étrangères, des relations et traités avec les régences d'Alger, de Tunis, de Tripoli et du Maroc, des rachats et échanges d'esclaves et de la protection des Lieux

[45] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 71 ; Règlement du 22 décembre 1715 ; p. 121, Arrêt du conseil du 10 août 1716. Il s'appela aussi *Conseil des affaires ecclésiastiques*.

[46] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 49 : Ordonnance du 3 novembre 1715.

[47] De Luçay, *Des origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, in-8, Paris, 1881, p. 191.

[48] Isambert *op. cit.*, t. XXI, p. 56 : Ordonnance du 3 novembre 1715.

saints. Tous les marchés pour les fournitures générales et particulières se faisaient par adjudication à ce conseil.

Au *Conseil du dedans*[89] ressortissait tout ce qui regardait les affaires contentieuses et administratives des provinces (pays d'élection); les pays d'État demeuraient sous La Vrillière.

Le *Conseil de finance*[90] entraînait la suppression du contrôleur-général dont il recueillait l'héritage. En même temps étaient supprimés les sept intendants des finances[91] et les six intendants du commerce[92].

Enfin le *Conseil du commerce*[93] de terre et de mer, tant au dedans qu'au dehors du royaume, attirait à lui les fabriques, manufactures et les questions relatives à la pêche, à l'exportation des blés, etc...

Chaque conseil devait compter dix membres et on ne pouvait promulguer les règlements et organisation sans faire connaître les noms de ceux qui devaient les interpréter. La promesse faite au Parlement le 2 septembre tardait fort à recevoir son exécution. Le Régent différait de jour en jour les nominations dans l'espoir que la convoise lui vaudrait d'avantageux pots-de-vin. Aussi sa déception était-elle grande de voir les conseils si peu recherchés qu'on leur préférait les charges abolies de secrétaires d'État que les ambitieux s'attendaient à voir revivre[94]. Dans cet embarras humiliant, un simple négociant, nommé Crozat, prêta un million au Roi en barres d'argent et s'engagea pour deux autres millions[95]. On n'attendait que cette aubaine, la *Déclaration* fut envoyée au Parlement et enregistrée avec celle qui restituait à cette Cour le droit de remontrances[96]. **Crozat fait les fonds nécessaires**

La France connut alors le nom des hommes qui allaient la gouverner. Qu'en pensa l'opinion publique? Jean Buvat et Mathieu Marais n'en soufflent mot. Dangeau transcrit les noms **Leur composition. Conscience**

[89] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 43 : Ordonnance du 1er octobre 1715.
[90] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 61 : Ordonnance du 14 novembre 1715.
[91] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 48 : Édit du 17 octobre 1715; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 220; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 174.
[92] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 212.
[93] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 69 : Déclaration du 14 décembre 1715.
[94] D'Armenonville acheta 400.000 l., la charge de Voysin. De Luçay, *op. cit.*, p. 182, il pensait, dit Saint-Simon « que cette carcasse inanimée pouvoit se relever, et étoit une bonne provision à faire. »
[95] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 177, *Additions* de Saint-Simon, 177-178, et *Mémoires*, t. VIII, p. 213.
[96] Isambert, *op. cit.*, t. XVI, p. 36 : Déclaration portant établissement de plusieurs conseils, 15 septembre; *ibid.*, p. 40 : Déclaration restituant le droit de remontrances, 15 septembre 1715.

des élus, la *Gazette de la Régence* offre une lacune à cette date; mais Saint-Simon parle pour tous ceux qui se taisent[97]. A l'en croire le choix des membres fut arrêté dans les conférences tenues entre le Régent et lui[98]. Dans les sentiments où se trouvait le prince à l'égard des partisans de la Bulle, le conseil de conscience « se trouva tout fait[99] ». L'alarme était vive dans le camp ultramontain; les cardinaux de Rohan, de Bissy, le nonce Bentivoglio et les autres chefs de la Constitution « mouroient de frayeur » de voir le cardinal de Noailles à la tête des affaires ecclésiastiques, « ils remuoient tout pour l'empêcher, ils crioient à l'aide à tout le monde ». Bissy « éperdu », s'était même adressé à Saint-Simon qui, avec le duc de Noailles et Canillac, pressentant l'embarras où jetterait une intervention du pape, décida d'enlever la nomination. « Il n'y avait pas de temps à perdre » et, sur l'heure, il s'adressa au Régent, lui représenta l'alternative « où il se trouveroit entre désobliger si formellement le pape, ou lui donner pied à se mêler du gouvernement intérieur, avec les conséquences pernicieuses qui en résulteroient ». Le prince comprit, mais hésita, balança; « je le pressai, dit Saint-Simon, et j'en vins à bout. Il appela le duc de Noailles, en s'approchant du monde « et annonça qu'il lui donnoit le conseil de finance et, à son oncle, le conseil de conscience ». Tout retentit de cette nouvelle aussitôt après dans le Palais-Royal, et dès le soir à Paris. Le lendemain toute la ville le sut, et la joie et les applaudissements parurent universels, autant que la douleur et le dépit furent extrêmes dans le parti opposé. Il était temps. On sut que la prière du pape était résolue. Il la changea en plaintes, mais assez douces, auxquelles le Régent répondit plus doucement encore, mais avec une fermeté, mêlée de force compliments et respects[100]. » Outre la présidence, le cardinal avait la feuille des bénéfices. Le Régent lui composa un conseil de gens de métier et rompus aux affaires ecclésiastiques, les uns tirés du clergé, les autres du Parlement, bien instruits des revendications gallicanes. C'étaient l'archevêque de Bordeaux, M. de Bezons, frère du maréchal, homme d'honneur, instruit et considéré, rude d'abord et complaisant en affaires autant qu'on pouvait l'être honnêtement. Avec lui, Daguesseau, procureur général, qui avait tenu

[97] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 178.
[98] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 215-216.
[99] Saint-Simon, *Additions*, t. XVI, p. 183-184.
[100] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 216-217.

tête au feu Roi; Joly de Fleury, avocat général, fin, adroit; l'abbé Pucelle, conseiller-clerc au Parlement, neveu de Catinat, de la première réputation pour la capacité et l'intégrité. »

Les chefs de la Constitution furent atterrés, supplièrent le pape d'intervenir et n'en obtinrent rien du tout. Le Parlement débordait de joie et d'orgueil et le public approuvait. Ce conseil se réunit à l'archevêché et désigna en qualité de secrétaire l'abbé Dorsanne, docteur de Sorbonne, grand vicaire et official de Paris, prêtre d'une haute conscience et d'une rare sincérité, en qui ses ennemis eux-mêmes ne trouvaient rien à reprendre[101].

Affaires étrangères

Eu égard à l'émotion générale des esprits par suite de la querelle religieuse, la composition du conseil de conscience était celle qui passionnait le plus vivement l'opinion. Elle apprit sans être troublée, on peut le croire, que le maréchal d'Huxelles, l'abbé d'Estrées, le marquis de Canillac et le comte de Cheverny dirigeraient d'assez loin les affaires étrangères où Pecquet, l'un des principaux commis de Torcy, tint la place de secrétaire; c'était un de ces laborieux qui travaillent autant par goût que par devoir avec le sentiment d'être utiles et la joie d'être ignorés[102]

Guerre

Villars ne pouvait pas ne pas présider le conseil de la guerre, ayant avec lui le duc de Guiche, le marquis de Biron et le chevalier d'Asfeld, tous maréchaux longtemps après, Reynolds, Joffreville, Levis, Puységur ayant chacun un département, enfin deux intendants des provinces frontières, Saint-Contest et Le Blanc pour la comptabilité[103].

Marine

Le conseil de marine fut aisé à composer avec le comte de Toulouse comme chef; le maréchal d'Estrées vice-amiral, président; le maréchal de Tessé, général des galères.

Dedans du royaume

La présidence du conseil du dedans fut offerte au maréchal d'Harcourt qui s'en excusa sur son bafouillement, suite de plusieurs apoplexies; on mit le duc d'Antin à sa place. Il a raconté l'affaire à sa façon, qui n'est pas celle de Saint-Simon[104]; sous lui se trouvaient Beringhem, premier écuyer; Brancas, depuis maré-

[101] Voir la notice acerbe que lui consacre Picot dans la *Biographie universelle*, 1852, t. XI, p. 244-245; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 219; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 197.

[102] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 220-221; *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 188-190.

[103] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 221-223; *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 185-187 et Dangeau *Journal*, t. XVI, p. 178.

[104] *Mémoires du duc d'Antin*, in-8, Paris, 1822, p. 128; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 223-224; *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 190.

chal; Fieubet et Roujeault, maîtres des requêtes, Goislard, Ferrand et Menguy, conseillers au Parlement[105].

Finance

Au conseil de finance, le Régent se réservait le titre d'ordonnateur[106], comme l'avait été le feu Roi, signant et arrêtant tous les états de fonds et toutes les ordonnances comptables et les comptants, tant pour dépenses secrètes, remises, intérêts qu'autres de toute nature. Villeroy fut chef du conseil, « mais sans s'en mêler directement, et il demeura à cet égard comme il étoit du temps du feu Roi ». Le duc de Noailles fut président[107] par suite du refus opposé par Saint-Simon aux offres du Régent auquel il expliqua que « le commerce, les monnaies, le change, la circulation, toutes choses essentielles à la question des finances, il n'en connaissoit que les noms, et que c'étoit un détail devenu science et grimoire qui le passoit ». Les conseillers furent : le marquis d'Effiat, ami du Régent, Rouillé du Coudray « qui fait trembler les gens d'affaires parce qu'il est informé de tous les traités[108] ». Le Pelletier des Forts, La Houssaye et Fagon, conseillers d'État; les présidents Dodun et Gilbert de Voisins; les maîtres des requêtes d'Ormesson, de Gaumont et de Baudry[109].

Le Conseil de Régence

Toute l'activité des conseils aboutissait au Conseil général de Régence, dont la composition ne dépendait qu'en partie du Régent obligé de subir certains choix parmi ceux qui lui étaient adversaires ou suspects[110]. Tels étaient le duc du Maine, le comte de Toulouse, le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Harcourt qui n'avait décliné le conseil du dedans que pour une destination plus relevée[111], le chancelier Voysin. Il fallut contre-balancer ces gens douteux par des hommes sûrs. On ne pouvait compter pour rien M. le Duc déclaré chef, sous le duc d'Orléans, dans la séance du 2 septembre, « jeune homme de vingt-trois

[105] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 224-225.

[106] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 42 : Déclaration du 23 septembre 1715.

[107] Il écrivait à sa tante, Mme de Maintenon, le 24 septembre 1715, cette lettre : « Mgr. le duc d'Orléans exige de moi absolument d'entrer dans le conseil de finance qu'il a formé ... composé de gens les plus accrédités dans le public ... Ce sont eux qui gouverneront la barque et nous les verrons faire. Quoiqu'il ne puisse rien rouler sur mon compte particulier ... c'est avec la dernière peine que je me suis rendu aux instances, C. Millot, *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par M. A. M. de Noailles*, in-12, Paris, 1776-1777, t. V, p. 11.

[108] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 169.

[109] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 174; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 220.

[110] Saint Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 215, 226.

[111] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 180.

ans dont l'intelligence n'avait rien de prématuré[112] ». Le Régent ne pouvait refuser son ami éprouvé et encombrant le duc de Saint-Simon, mais pour les autres il n'en fit qu'à son idée et imposa ses choix : le maréchal de Bezons, vieux soldat peu loquace et très dévoué au prince; le marquis de Torcy dont lord Stair escomptait la disgrâce et qui s'imposa par son mérite, son expérience de tous les cabinets de l'Europe et par le secret des postes qu'il possédait[113]. Le Régent voulait un évêque, il prit Bouthillier vivant depuis quinze ou seize ans dans la retraite sauf quatre jours par an où il faisait, à Fontainebleau, sa cour au feu Roi, d'où il retournait s'ensevelir à Troyes où « il ne voyoit pas même les passants » et faisait de longs séjours à la chartreuse. Rompu aux affaires ecclésiastiques, bien instruit des prétentions et des méthodes romaines, gai, poli, mais reclus par persuasion et par goût. A défaut de Fénelon, le Régent appela ce saint homme, que l'air de la Régence ébroua un peu plus qu'il n'eut fallu[114]. Tous ces membres avaient voix délibérative. Pontchartain et La Vrillière se trouvaient là. Celui-ci tenant le registre, l'autre sans fonction aucune « que celle qu'il avoit prise, de moucher les chandelles, ce qui s'étoit tourné également en coutume de sa part et en dérision, sans contrainte, de celles de tous les assistants[115] ».

Les chefs des conseils, les ducs de Noailles, de Guiche et le maréchal d'Estrées, reçurent 20.000 livres d'appointements; les membres du conseil 10.000, à l'exception du cardinal de Noailles, de Daguesseau et Joly de Fleury. Au Conseil de Régence, les traitements furent de 20.000 livres; M. le duc de Maine et le comte de Toulouse ne voulurent rien accepter. Les secrétaires reçurent 6.000 livres. Au total la dépense s'élevait à six cent quarante-huit mille livres[116]. Emoluments

Les conseils se rassemblèrent au Louvre, sauf celui de conscience, qui se tint à l'archevêché. Les chefs et les présidents fixè-

[112] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris, 1832, t. II, p. 22.

[113] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 227-228.

[114] Saint-Simon, *Additions au Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 181-182.

[115] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 288; voir Buvat, *Journal*, t. I, p. 107.

[116] *Dépôt de la Guerre*, t. 2520 : Registre des délibérations du conseil de la guerre depuis le 28 septembre 1715 jusqu'au 28 août 1716. Le chancelier, Villeroy, Torcy, La Vrillière, Pontchartrain conservèrent leurs appointements sans innovation. Buvat, *Journal*, t. I, p. 24, dit que la charge de chancelier valait soixante mille écus de traitement par an, outre les émoluments des sceaux.

rent à leur discrétion les jours et le nombre des séances. Ils eurent des audiences réglées avec le Régent et durent une fois par semaine ou davantage faire leur rapport au Conseil de Régence. Ici, le Régent, décidé « à vivre en bonne amitié avec ses parents[117] » faisait bon visage à M. le Duc, gardait une mesure froide et polie avec le duc du Maine, plus d'onction quoique avec de la réserve avec le comte de Toulouse. Il marquait beaucoup de prévenance à Villeroy qui laissait faire, se croyant admirable. Bezons, Harcourt, Voysin comptaient pour rien; d'Antin non content de sa présidence, se ménageait une plus grande faveur et visait déjà à faire rétablir à son profit la charge de surintendant et ordonnateur général des bâtiments[118]. Ainsi chacun songeait à se pouvoir.

Rivalités

Ce n'est guère anticiper de dire dès maintenant que les conflits et les rivalités ne tardèrent pas à surgir; conflits d'attributions entre les conseils, rivalités entre les divers membres. « Trois espèces d'hommes, choisis par la convenance, par la faiblesse et par la nécessité remplissaient les listes des conseils : d'abord de grands seigneurs, vieux dans les intrigues, novices dans les affaires, et moins utiles par leur crédit qu'embarrassants par leur morgue et par leurs petitesses; ensuite les amis du Régent, l'élite des roués, esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour conduire un gouvernement. Enfin au-dessous d'eux étaient jetés pêle-mêle des conseillers d'États, des maîtres des requêtes, des membres du Parlement, gens instruits et laborieux, destinés désormais à ramper dans le fond des comités, et à réparer sans gloire et sans émulation les bévues qu'il fallait attendre de l'incapacité de leurs premiers collègues et de l'étourderie des seconds[119]. »

Dans les rangs de cette assemblée peu nombreuse et extrême en tout, par le talent comme par l'ineptie, par le vice comme par la vertu, où la bêtise solennelle d'un Villeroy collaborait avec l'activité trépidante d'un Noailles, et la probité d'un Daguesseau avec l'avidité d'un d'Antin, les arts et les lettres n'avaient aucun représentant. Les sciences, mieux partagées, y avaient leur protecteur, et c'était le Régent en personne. « Je

[117] *Madame à la raugrave Louise*, Paris 13 septembre 1715, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 188.

[118] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 78, n° 40 : Édit de janvier 1716, enregistré le 7 septembre suivant ; Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 75-76.

[119] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 46-47.

compte, dit-il avec cette grâce spirituelle qui lui appartenait, demander au Roi, à sa majorité, d'être toujours secrétaire-d'état de l'Académie des sciences; ce serait, ajoutait-il, un amusement pour ma vieillesse[120]. »

Le duc de Saint-Simon

Les lettres auraient pu se réclamer d'un autre protecteur mais dont personne, ni lui-même, ne soupçonnait alors la gloire littéraire. A ses contemporains, le duc de Saint-Simon paraissait avoir le langage d'un « crocheteur[121] », et son style laconique, sec, dur, bouillant, inconsidéré lui ressemblait trop pour qu'on pût s'y méprendre. « Il ne pouvoit être imité par personne[122] ». Le goût a changé depuis lors et cette trivialité, ces incorrections auxquelles on était alors très sensible sont devenus des originalités qui ont conquis à leur auteur du premier coup et au premier rang, dans la littérature française, une place qui ne lui sera pas disputée. Figurer parmi les grands écrivains de la France eut été pour ce duc et pair la suprême disgrâce : il avait d'autres ambitions et le métier d'auteur ne convenait pas aux gens de sa sorte, aussi n'a-t-il voulu et pensé n'être qu'historien. « Je n'ai pas dû me piquer de savoir bien écrire, dit-il. Je n'ai songé qu'à l'exactitude et à la vérité. » Et lorsque cette prodigieuse galerie de portraits, de caricatures et de grimaces, d'anecdotes, d'historiettes et de ragots, d'indiscrétions, de médisances et de calomnies fut ouverte au public, l'éblouissement fut tel qu'on ne lui contesta pas ce titre d'historien, le seul cependant auquel il n'eut aucun droit. Portraitiste inimitable, il note un trait du visage, un geste, une attitude, une ressemblance, crayonne autour quelques lignes et laisse une figure aussi vivante qu'un croquis de La Tour. A force d'en dessiner, toute une classe d'hommes, toute la société de son temps semble revivre dans ses *Mémoires*, parfois il tente une scène épisodique et lui donne les dimensions d'un événement où chacun s'agite, se trémousse, donne l'illusion d'une journée historique alors qu'il ne s'agit que de ce coup d'État anodin et périodique qu'on nommait, en ce temps, lit de justice. N'importe, l'illusion fut complète et Saint-Simon apparut comme l'historien de la Régence.

[120] *Histoire de l'Académie des Sciences*, 1716; le règlement pour l'Académie des Sciences est du 3 janvier 1716; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 205, 7 octobre 1715; *Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, Paris, 11 octobre 1715, dans E. de Barthélemy, *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, in-8, Paris, 1883, t. I, p. 50; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 50-51.
[121] *Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, Paris, 1er février 1716, dans E. de Barthélemy, *op. cit.*, t. I, p. 71.
[122] Marais.

C'était sa revanche contre une fatalité qui lui avait interdit d'en être le régulateur. Du moins ferait-il tout ce qui dépendait de lui pour s'en représenter comme le metteur en scène. Inséparable du Régent, il le fréquentait moins par goût que par hasard et parce que tous deux insociables, le prince par abjection le duc par outrecuidance, leurs deux isolements s'attiraient. Saint-Simon aurait, à l'en croire, désigné et imposé au duc d'Orléans presque tous les choix dont furent composés les conseils. La réalité est très différente et le favori imaginaire ne put faire prévaloir ses amis particuliers que comme une compensation des dégoûts qu'on lui infligea. Le sens politique du Régent le mettait à couvert des accès de rage d'un maniaque qui eût sacrifié le repos et la prospérité du royaume aux prérogatives de la pairie, mais par ménagement pour une susceptibilité intraitable, le prince écoutait patiemment des projets, discutait complaisamment des titres dont il était déterminé à ne tenir aucun compte. Parfois devant une attaque imprévue ou irrésistible le Régent accordait une victime à son implacable janissaire. La disgrâce de Pontchartrain était décidée depuis des semaines le jour où l'impétuosité de Saint-Simon l'arracha de haute lutte.

Beauvilliers lui disait un jour que « tout ce qui lui passait par la tête, il croyait le voir »; il ne croyait pas le voir, il le voyait réellement et il le peint avec des traits si précis que, nous-mêmes, nous croyons voir ce qui n'a jamais existé. Il en est ainsi pour ces États-Généraux qu'il conseillait au duc d'Orléans de réunir aussitôt après la mort de Louis XIV pour déposséder les princes légitimés. Tout est prévu, préparé, disposé d'avance : le salon de Marly, les carrosses, les discours, les délibérations; cependant rien n'aboutit quoique rien n'ait manqué que l'homme d'État qui emporte les convictions et soumet les résistances. Il avait conseillé au Régent de se proclamer régent lui-même avec l'assentiment des ducs et pairs et des grands officiers de la couronne. Le prince loua l'idée, approuva le plan et, le moment venu, l'écarta pour s'adresser au Parlement. Lié avec Saint-Simon depuis l'enfance il avait eu le temps de le connaître et de voir qu'il était le contraire d'un homme d'État. Obstiné et indécis, le pygmée se montrait résolu pour les bagatelles, intransigeant sur les distinctions, hésitant dans les intérêts d'État. La plume aux doigts il réformait le royaume, mais au moment d'agir il bronchait; découvrant des difficultés nouvelles, il retardait et renonçait. La volonté était infirme autant que le corps était chétif.

C'est ainsi que la plupart des mesures qu'il avait le plus souhaitées, il y a renoncé à l'instant de l'exécution. Au commence-

ment de la Régence, il conseillait au duc d'Orléans la convocation des États-généraux; un an après, quand le Régent y paraissait disposé, il l'en détourna. Il détestait le Parlement, et condamnait en principe la vénalité des offices; lorsqu'il fut question du remboursement aux magistrats du prix de leurs charges, il souleva des objections et le projet fut abandonné. Il s'apitoyait sur l'infortune et l'exil des protestants dont il souhaitait le retour jusqu'à l'instant où le Régent lui communiqua son projet de rappel des huguenots fugitifs; Saint-Simon le déconseilla.

Ces contradictions trouvent dans la débilité de cette âme fougueuse leur explication. Saint-Simon aimait les apparences de la force et les vanités du pouvoir, il en redoutait les responsabilités. Le Régent lui proposa la présidence du conseil de finance, lui offrit les sceaux, le voulut faire gouverneur de Louis XV, Saint-Simon refusa tout; finalement il accepta une ambassade où les affaires étaient remplacées par des cérémonies. Ce fut son apothéose; désormais il ne compta plus. Le Régent le combla d'amitié, l'écouta avec patience, souffrit ses algarades, colères ou bouderies, et s'amusa de ses ricanements. Ce petit homme loyal, chaste et dévot apparaissait un peu plus chaque jour un anachronisme. Au milieu des orgies de la Régence, il fait songer à ces philosophes cyniques, hargneux et inutiles, qui rôdaient sans être invités autour des festins infâmes, acceptaient l'aumône dédaigneuse d'une sportule et s'éloignaient en insultant les convives.

Le duc de Noailles

Le duc de Noailles n'avait pas, comme Saint-Simon, vécu au sein d'une demi-disgrâce. Courtisan par tradition de famille et par aptitude personnelle il avait épousé une nièce de Mme de Maintenon en temps opportun pour sa fortune, guerroyé pour Philippe V au moment où ses services assuraient sa carrière, recherché le duc d'Orléans dès le jour où ce prince allait devenir maître des affaires. Adrien-Maurice de Noailles gai, vif, séduisant, cultivé, ambitieux, doué d'une imagination dont lui-même était dupe, ne s'embarrassait d'aucune difficulté parce qu'au lieu de les résoudre il les escamotait, sauf à les retrouver plus graves et plus menaçantes. Avec les projets éclos et mûris dans son esprit très ouvert et très chimérique, il possédait un arsenal de solutions séduisantes et impraticables, dont il pensait venir à bout grâce à une rare obstination au travail et à une fertilité d'invention déconcertante. Il exposait les problèmes d'administration, avec la magnificence d'un feu d'artifice, et ses projets en avaient tout le brillant et l'inconsistance. Ce hâbleur ensorcelait tout le monde et devait les sages mesures de son ad-

ministration à l'expérience consommée de son conseiller Rouillé du Coudray, il lui suffisait d'en recueillir les fruits. Avide de popularité il procédait à quelques économies mesquines destinées à frapper les imaginations plus qu'à soulager le trésor. Cependant l'opinion ne s'en laissait pas imposer. De dévot devenu libertin, Noailles passait pour n'être pas incorruptible. Un jour que Rouillé arrivait un peu tard au conseil des finances, Noailles lui dit : « Le vin de Champagne vous a peut-être arrêté ? » A quoi l'autre répliqua : « Je n'ai pas été jusqu'au pot-de-vin[123] ». Duclos a dit de lui avec justesse : « Il n'a de suite que son intérêt personnel qu'il ne perd jamais de vue[124]. » La maturité l'éclaira et l'améliora, elle tira de lui des ressources solides; à cette heure on ne trouve encore que le grand seigneur éloquent, séduisant, superficiel, sujet à éblouir les autres et lui-même et à quitter la route pour se jeter dans les chemins de traverse.

[123] Buvat, *Journal*, t. I, p. 117.
[124] Duclos, *Mémoires secrets*, coll. Petitot, 2e série, t. LXXVI, p. 212-213.

CHAPITRE VI

L'opposition à la bulle « Unigenitus »

(2 septembre 1715 — 12 novembre 1716)

Revirement de la politique religieuse. — La bulle *Unigenitus*, comment reçue et publiée? — L'Instruction pastorale. — Les évêques opposants disgraciés. — La Bulle reçue par le Parlement et la Faculté de théologie. — Revirement des débuts de la Régence. — Haine contre les Jésuites. — Travaux de l'Assemblée du clergé. — Le sermon du P. de la Motte. — Rigueurs contre les Jésuites. — Rétractation de la Faculté de théologie. — Dispute générale. — Méthodes d'apaisement : le silence, l'envoi des négociateurs. — Mandements épiscopaux. — Libelles. — Brefs et bulles. — Lettre ostensible du Régent au cardinal de la Trémoille. — Accueil fait par le Pape. — Congrégation cardinalice. — Bruits d'accommodement. — Mesure spirituelle contre les Jésuites. — Dispositions du Sacré-Collège. — Lassitude en France. — Nouvelles mesures contre les Jésuites.

Revirement de la politique religieuse

Le 1er septembre 1715, quelques heures après la mort de Louis XIV, le cardinal de Noailles, mandé par le Régent, était arrivé à Versailles d'où la disgrâce le tenait éloigné depuis plus d'un an et demi. Le dédain du duc d'Orléans pour les discussions théologiques, son incrédulité éclatante ne permettaient pas de lui supposer aucune opinion dans la querelle religieuse qui déchirait l'Église de France; tout au plus ses sympathies l'eussent-elles attiré vers le parti le plus maltraité sous le règne qui venait de finir si la question en litige ne s'était ramenée pour lui à une affaire personnelle. Au cours de la journée décisive du 2 septembre, dans la Grand'Chambre, les jansénistes soutenaient les prétentions du duc d'Orléans contre celles du duc du Maine qui ralliait à sa cause les ultramontains. Victorieux, le Régent se montra magnifique et donna au cardinal la présidence du Conseil de conscience. Pour un homme qu'on s'apprêtait à « décardinaliser » quelques jours auparavant[1], l'événement était notable; en un moment il éclaira l'opinion.

[1] *Journal de M. l'abbé Dorsanne ... contenant tout ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus*, in-4°, Rome [Amsterdam], 1753, t. I, p. 222.

La bulle *Unigenitus* Comment reçue

Celle-ci se passionnait pour la querelle qui, depuis deux ans, avait transformé une discussion théologique de tout repos en une polémique confessionnelle sans pitié. Pendant six mois, le mercredi de chaque semaine, une congrégation de cinq cardinaux flanqués de onze théologiens, causait du livre du Père Quesnel et d'autre chose. Comme ils ne concluaient guère, ils eurent ordre de tenir deux séances hebdomadaires. Ensuite, le pape lui-même y vint en personne et, après dix-huit mois de discussions la sentence pontificale fut insérée dans la bulle *Unigenitus* datée du 8 sepembre 1713 et qui arriva, le 25, à Fontainebleau. En quelques heures la Cour fut instruite et la nouvelle gagna Paris et, de là, les provinces[2]. Le texte passait bientôt de main en main et Daguesseau, toujours perspicace, écrivait dans son journal que cette bulle serait « la croix, non seulement des théologiens, mais des premiers magistrats du royaume[3] ». L'évêque de Senez, Jean Soanen ne peut se tenir d'appeler « vraie tempête ce nouveau décret qui fait trembler, dit-il, pour l'Église de France[4]. » Le P. Le Tellier triomphait. « Il comptait nous dit Daguesseau, le nombre des propositions condamnées, comme César auroit pu compter celui de ses victoires : Cent une propositions condamnées, s'écriait-il, quelle honte pour les approbateurs d'un tel livre[5]. » A Rome, le pape gémissait, dit-on, épanchait son chagrin dans le sein d'un ami qui lui demandait pourquoi cette censure de cent une propositions : « Eh, monsieur Amelot, monsieur Amelot, que vouliez-vous que je fisse, je me suis battu à la perche, pour en retrancher, mais le P. Le Tellier avoit dit au Roi qu'il y avoit dans ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur, et on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avoit dit vrai, et je n'en ai mis qu'une de plus. Voyez, voyez, monsieur Amelot, comment j'aurois pu faire autrement[6]. »

Et publiée ?

Il s'agissait de recevoir la Bulle, Daguesseau souhaitait la voir déposée au greffe du Parlement[7], le ministre Voysin songeait à une assemblée générale du clergé, Fénelon suggéra de « faire

[2] A. Le Roy, *Le Gallicanisme au XVIII[e] siècle. La France et Rome de 1700 à 1715*, in-8, Paris, 1892, p. 463.

[3] *Collection Adrien Le Paige*, Mémoire de Daguesseau, dans A. Le Roi, *op. cit.*, p. 465.

[4] *M. de Senez au cardinal de Noailles* 25 octobre 1713, dans *La Vie et les Lettres de ... J. Soanen* (par J.-B. Gaultier), in-4°, Cologne 1750, t. II, p. 36.

[5] *Mémoire* cité de Daguesseau, *op. cit.*, p. 467.

[6] Saint-Simon, *Mémoires*, 1906, t. VIII, p. 246.

[7] *Mémoire* cité de Daguesseau, *op. cit.*, p. 472.

d'abord à Paris une assemblée de trente ou quarante, tant cardinaux qu'archevêques et évêques pour accepter la bulle d'une manière courte, claire, précise, pure, simple et absolue. Le procès-verbal de cette assemblée peut servir de modèle à ceux des provinces. On peut y dresser un modèle de mandement que les provinces suivront aussi[8]. »

Le cardinal de Noailles s'empressa de désavouer l'approbation donnée jadis par lui au livre condamné (28 septembre), et, deux semaines plus tard, il chercha dans un discours à justifier cette approbation[9] (16 octobre). Ces fluctuations s'expliquaient par l'inquiétude générale des esprits. Chacun parlait de la bulle à sa manière et le pape s'inquiétait de l'accueil qui lui serait fait en France[10]. Après de longs délais, une commission établit un rapport qui demanda six séances. Le rapport conclut que la bulle contenait la doctrine de l'Église et que l'assemblée ouverte le 16 octobre l'acceptait avec respect et soumission, s'associait aux condamnations prononcées par le pape et arrêterait, avant sa séparation un modèle d'*Instruction pastorale*. Quarante évêques adhérèrent à l'avis de la commission. Neuf autres voulurent attendre l'*Instruction pastorale*, afin de conformer leur conduite à celle du cardinal de Noailles dont l'adhésion eût entraîné le reste des opposants, mais il fut impossible de l'obtenir. On lui proposa de concerter avec lui l'*Instruction pastorale*, il s'y refusa.

Le 1er février, cette *Instruction* fut approuvée par quarante évêques et Noailles, parlant au nom de huit autres, soutint que le dissentiment ne portait pas sur la foi mais que lui et les siens réclamaient des explications. Cette opposition ne détourna pas l'assemblée d'adopter l'*Instruction pastorale*, mais le résultat commençait à donner de l'inquiétude. « Si la bulle étoit à refaire, écrivait le cardinal de la Trémoille, notre ambassadeur à Rome, Sa Sainteté y prendroit plus de garde qu'elle n'a fait[11] » et Polignac, plus prévoyant, disait : « Si le pape traite le cardinal de Noailles avec rigueur et le veut forcer sans autre cérémonie à signer la Constitution, voilà un homme cabré avec toute sa suite, qui résistera jusqu'au bout et qui se laissera pousser aux

L'instruction pastorale

[8] *Fénelon au marquis de Fénelon*, 11 *septembre* 1713, dans *Œuvres*, édit. des Sulpiciens, t. VIII, p. 471.

[9] *Archiv. nat.*, L 438 : Discours de M. le cardinal de Noailles; Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 9; 16 *octobre* 1713.

[10] *Archiv. des Aff. étrang.*, Rome, 530 : *le cardinal de la Trémoille au Roi*, 21 octobre 1713.

[11] *Archiv. des Aff. étrang.*, Rome, t. 535; *le cardinal de la Trémoille à M. de Torcy*, 6, 15, 26 février 1714.

dernières extrémités[12]. » Ce qui ramassait quelques années d'histoire en quelques lignes.

Les évêques opposants disgraciés

Le résultat le plus certain et le plus durable de l'assemblée avait consisté à couper en deux partis irréconciliables l'épiscopat français. L'assemblée s'était séparée le 5 février et, le surlendemain, Noailles recevait du chancelier de Pontchartrain l'ordre de ne plus se présenter à Versailles[13]. Ses partisans furent également frappés, ayant reçu l'ordre de regagner leurs diocèses dans les trois jours. Ils obéirent, mais l'un d'eux, l'évêque de Senez écrivait au cardinal de Noailles : « Après tout, au pis aller, un appel au concile général serait-il si extraordinaire, si criminel, puisque la France l'a souvent employé légitimement pour arrêter Rome... A Dieu ne plaise qu'on en vienne là ! On ne prend l'émétique qu'à l'extrémité[14]. » Après le tour des évêques vint le tour des magistrats. Le 9 février 1714, le président de Mesme et les gens du Roi furent appelés à Versailles. Louis XIV fut vif, presque violent et menaçant. Il dit qu'on ne jouât pas avec lui qu'on s'en trouverait mal, « il avait le pied levé sur eux et s'ils faisoient la moindre bronchade, il leur marcheroit à deux pieds sur le ventre. Il ajouta que le chemin n'étoit pas long de son cabinet à la Bastille[15] ». Tout cet appareil avait pour but d'imposer l'enregistrement pur et simple de la Bulle.

La bulle reçue par le Parlement et la Faculté de théologie

Le 14 février, Joly de Fleury, avocat-général requit l'enregistrement qui ne fut retardé quelques instants que par une fougueuse improvisation de l'abbé Pucelle, conseiller-clerc; et tout fut voté, tellement que Louis XIV put écrire : « J'ai été obligé de modérer le zèle de mon Parlement de Paris[16]. » Dix membres seulement avaient osé appuyer l'opposition de l'abbé[17]. La bulle fut envoyée à tous les évêques ainsi que l'*Instruction pastorale*. Plus de soixante-dix de ceux qui vivaient dans les provinces se joignirent aux quarante de l'assemblée de sorte que la Constitution se trouva reçue dans plus de cent diocèses; quelques évêques tinrent une conduite particulière : six ne publièrent pas la bulle, un l'expliqua par un mandement, deux autres firent de même,

[12] *Bibl. nat.*, ms. 17748; *lettre de l'abbé de Polignac*, 8 février 1714.
[13] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 100.
[14] Soanen, *Lettres*, t. I, p. 68.
[15] *Collection Adrien Le Paige* : Récit de M. Joly de Fleury, premier avocat général, de ce qui s'est passé relativement à la bulle depuis l'arrivée de cette Constitution jusqu'à la mort de Louis XIV, dans Le Roy, *op. cit.*, p. 561.
[16] *Archiv. des Aff. étrang.*, Rome, t. 536 : *le Roi au cardinal de la Trémoille*, 2 avril 1714.
[17] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 103.

trois ou quatre eurent une conduite mitoyenne; tous les autres, au nombre d'environ cent dix, acceptèrent unanimement. Le 5 mars, la bulle fut reçue à la pluralité des suffrages par la Faculté de théologie de Paris. Noailles cherchait à gagner du temps, il y réussit pendant six mois sous prétexte de travailler à une *Instruction pastorale*. Le 17 octobre 1714, il envoya son projet qui parut insuffisant et le Roi envoya à Rome Amelot de Chaillou solliciter du pape un concile où on jugerait les opposants. Des lettres de Rome, datées du 13 août 1715, arrivèrent à Paris au lendemain de la mort du Roi et apprirent que les cardinaux de Rohan et de Bissy avaient demandé au pape, de la part de Louis XIV, la convocation d'un concile national, l'envoi de légats pontificaux et la décardinalisation du cardinal de Noailles. C'est sur ces entrefaites que s'ouvrait la Régence, et Paris janséniste répétait avec satisfaction la réponse du duc d'Orléans à Rohan et à Bissy qui lui représentaient que le feu Roi les avait chargés de finir au plus tôt l'affaire de la Constitution. « Et moi, Messieurs, dit le Régent, je vous en tiens déchargés; ainsi n'y pensez plus[18]. » Et les Parisiens de conclure que la Constitution perd quatre-vingt-quinze pour cent[19].

Revirement des débuts de la Régence

Après la cassation du testament du Roi, l'autorité du Régent semblait n'avoir, de longtemps, rien à craindre. Le nonce Bentivoglio, les Jésuites et les évêques constitutionnaires pensaient néanmoins s'opposer efficacement par leurs cabales à la fortune renaissante du cardinal de Noailles. Le nonce attirait chez lui, par pelotons, et quelquefois la nuit, les plus emportés, concertait avec eux des mesures pour prolonger l'assemblée du clergé jusqu'à la fin de novembre afin d'avoir toujours sous la main un corps épiscopal en état de résister à Noailles et à ses partisans. Ces brouillons allaient jusqu'à insinuer que le Saint-Père prendrait fort mal la nomination du cardinal à la tête de affaires ecclésiastiques, que le père Le Tellier devait faire partie du Conseil de conscience, que les Jésuites enfin s'ils n'étaient amis utiles pouvaient devenir ennemis redoutables. Le cardinal éclairait le Régent et lui rappelait ce que, depuis douze ans, les Jésuites avaient tenté pour détruire entièrement les libertés de l'Église gallicane et y substituer en France la doctrine de l'infaillibilité pontificale. Le prince ne voulut rien régler sur ce sujet avant que sa Régence eût été confirmée en lit de justice[20], mais il n'at-

[18] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 99, Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 226.
[19] *Gazette de la Régence*, 6 septembre 1715, p. 11.
[20] Dorsanne *Journal*, t. I, p. 225-226; Villefore, *Anecdotes ou mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, in-16, Utrecht, 1731, t. I, p. 4-8.

tendit pas pour ouvrir les portes de la Bastille et de Vincennes à quelques prisonniers. Saint-Simon a imaginé un malheureux enfermé depuis trente-cinq ans « qui ne sachant plus où donner de la tête », demande en grâce d'être logé, nourri, vêtu dans le Château le reste de ses jours »; on l'y retrouvera le 14 juillet 1789! Dangeau se contente d'avancer qu'on libéra « beaucoup » de prisonniers; Buvat, plus exact, parle de quatre ecclésiastiques : Lenoir, d'Albizzi et [Duplessis ?] auxquels il associe l'abbé Servien dont l'internement relevait non du jansénisme mais de la morale; un pamphlet de l'année 1726 parle aussi de quatre prisonniers à la Bastille et deux à Vincennes[21]. C'est à ce chiffre que paraît s'être borné l'arbitraire royal.

Haine contre les Jésuites

Le Père de la Rue[22], le Père du Trévou[23] se donnaient de grands mouvements pour sauver du naufrage le P. Le Tellier, sur qui le Régent prenait sa revanche[24], disant que le cardinal n'ayant plus à craindre d'être étranglé par le jésuite, tout devait s'aplanir promptement[25]. On ne saurait dire à quel point était poussée l'animosité contre les Jésuites. Chaque jour ils recueillaient dans Paris une nouvelle mésaventure. Comme le cardinal traversait le Pont-Neuf, un jésuite ne le salua pas; aussitôt un officier le saisit au collet et lui crie : « De la part de tous les diables, tu salueras ton archevêque! » Les Dames de la Halle se qualifaient entre elles de « Jésuite » et « pire qu'un Jésuite[26] ». Toutes les disgrâces qui atteignaient les religieux étaient applaudies, commentées, exagérées. Un jour on raconte que le P. Le Tellier, pour sauver sa pension de 2.000 écus a consenti à livrer au Régent beaucoup de papiers qu'il détenait par devers lui[27]; un autre jour sa pension n'est plus que de quatre mille livres, réduites à quatre cents[28]; bientôt on saura qu'un matin, sa messe dite, l'ancien confesseur ayant vendu ses chevaux et son carrosse, congédié ses gens, s'est retiré à Amiens[29], l'évêque de Bourges ayant

[21] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 171; *Additions* de Saint-Simon, p. 171-172; *Preuves de la liberté de l'Église de France dans l'acceptation de la Constitution ou Recueil des ordres émanés de l'autorité séculière pour faire recevoir la Bulle*, in-4°, 1726; Buvat, *Journal*, t. I, p. 372.

[22] *Gazette de la Régence*, p. 16.

[23] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 226.

[24] Buvat, *Journal*, t. I, p. 50

[25] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 226.

[26] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 227.

[27] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 222, 26 octobre 1715.

[28] Buvat, *Journal*, t. I, p. 111.

[29] Buvat, *Journal*, t. I, p. 112-113; *Gazette de la Régence*, p. 70; 10 février, 1716.

refusé de le recevoir dans son diocèse[30]; sa dernière étape sera à La Flèche où il mourra oublié.

Travaux de l'Assemblée du Clergé

On avait d'autres sujets de préoccupation. Dès le 1er octobre, la Faculté de Théologie de Paris se réunissait au complet, c'est-à-dire avec tous ses docteurs exclus ou exilés et au syndic Le Rouge substituait le syndic Ravechet aussi pieux qu'instruit, et intraitable sur la question de la Bulle[31]. Sa réputation était telle, même à Rome, qu'on n'était pas éloigné d'y découvrir une aggravation du choix fait de Noailles pour la présidence du Conseil de conscience. Le cardinal Fabroni, qui entraînait le Sacré-Collège vers les rigueurs aggravées de violences, trouvait dans le nonce Bentivoglio un collaborateur animé des mêmes passions et partisan des mêmes moyens. Ils n'oubliaient rien pour faire durer l'Assemblée du clergé, nonobstant le désir publiquement exprimé par le Régent de sa prochaine clôture[32]. Cette Assemblée offrait le regrettable spectacle de discussions d'où la gravité était bannie et remplacée par des « paroles vives et piquantes ». Son principal souci portait sur l'examen de deux écrits : *les Hexaples* et le *Témoignage de la vérité dans l'Église*. Le premier de ces ouvrages consistait en une collection de passages des Pères servant à justifier la doctrine du Père Quesnel; le deuxième subordonnait les pasteurs à leur troupeau. Avant la mort du Roi, la censure n'était pas douteuse, il n'en allait plus de même après cet événement. « Il y eut presque autant de variations que de séances »; les uns alléguaient le bien de la paix, les autres soutenaient que le silence serait une lâcheté. Finalement les deux livres furent condamnés avec des qualifications très fortes. Le Régent fit interdire l'impression de ces censures et leur transcription dans les registres, alors les évêques en tirèrent eux-mêmes des copies pour les emporter dans leurs diocèses, contresignées par les secrétaires de l'Assemblée[33].

Le sermon du P. de la Motte

Cette solution dérangeait tous les plans des constitutionnaires qui pouvaient à grand'peine contenir leurs sentiments. Dans leurs correspondances avec Rome, les Jésuites ne se privaient pas de dénigrer le Régent, prince incapable, faible, versatile[34]; mais le papier souffre tout. Un des leurs porta plus loin l'audace. Prêchant, le 20 octobre, dans la cathédrale de Rouen, le Père de la Motte s'écriait : « Hélas! mes chers Frères, ce pieux mo-

[30] Dangeau *Journal*, t. XVI, p. 253; 30 décembre 1715.
[31] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 229.
[32] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 227.
[33] Dangeau, *Journal*, t. I, p. 225, 31 octobre 1715.
[34] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 235.

narque est mort dans un temps où nous avions le plus besoin de lui pour la destruction de l'hérésie. Il n'a pas plutôt été mort, que, quinze jours après, on a vu avec surprise des gens que la sagesse du Roi avoit fait mettre dans les fers et dans les cachots, pour porter la peine due à leurs crimes et à leur rébellion, en sortir avec éclat et être élevés à des dignités dont quinze jours auparavant ils n'auraient osé regarder le titre. N'est-il pas surprenant de voir que ceux qui sont à la tête des affaires renversent aujourd'hui ce que la sagesse du Roi avoit établi? N'est-il pas étonnant de voir ce petit homme bouffi d'orgueil, sans science et sans mérite, gouverner la religion et l'État?[35] »

Rigueurs contre les Jésuites

Un instant stupéfait, ahuri d'une telle audace, l'auditoire se ressaisit et tout s'ébranla : l'antique officialité d'abord, puis l'archevêque, le gouverneur de Normandie, le procureur-général du Parlement, et le sieur Pinard, marchand, et le sieur Campion, et le sieur Caumont, et la demoiselle Duval...; entre temps le jésuite était conduit au vieux-Château; interrogé en public, il nia tout, se retira de la Société, s'éclipsa. Cette ardeur provocatrice avait saisi également le Père Hardouin qui s'était mis en tête, en ce même mois d'octobre de faire paraître sa *Collectio Conciliorum* dont la Préface, dédiée au feu Roi, traitait Noailles et son groupe de schismatiques[36], aussi le public accueillait avec plaisir la nouvelle de l'exil des membres les plus remuants de la Société, les pères Daniel, Doucin, Lallemand, Hardouin et Germont[37]. Dangeau écrit tranquillement dans son *Journal* : « On croit qu'il y en aura encore quelques autres qui auront le même ordre; on a ôté à plusieurs de leur Compagnie le pouvoir de confesser et aucun de ceux à qui on a laissé la permission n'a le pouvoir d'aller confesser dans les couvents. M. l'évêque de Metz a interdit tous les jésuites de son diocèse et on croit que M. de Verdun les a interdit aussi dans le sien[38]. » La *Gazette de la Régence*, qui enregistre la même nouvelle, ajoute, et on l'en croit sans peine, que tous les révérends pères sont fort mortifiés[39]. L'abbé

[35] *Sermon sur la foi prêché par le P. de la Motte, jésuite, dans l'église cathédrale de Roüen, le 20 d'octobre* 1715, in-12. Rouen; voir C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, in-4, Paris, 1894, t. V, col. 1339-1340; N. Weiss, *Deux cris du cœur*, 1642, 1715, dans *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1893, p. 553.

[36] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 231.

[37] Buvat, *Journal*, t. I, p. 111, 113, Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 242; 22 novembre, *Gazette de la Régence*, p. 26 : 25 novembre 1715.

[38] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 242-243; 22 novembre 1715.

[39] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 237; *Gazette*, p. 26. La décision du cardinal de Noailles est du 20 novembre 1715.

Dorsanne, leur adversaire, trouve fort bonne cette mesure qui n'épargne que douze jésuites que « ce coup humilia et consterna prodigieusement » ainsi que « tous leurs amis. Mais il fut, dit-il, si fort approuvé du public qu'ils n'osèrent s'en plaindre[40]. » Quelques Ursulines du faubourg Saint-Jacques se désolèrent, Paris s'occupa d'autre chose et se divertit d'une répartie du cardinal de Noailles au cardinal de Bissy. Celui-ci était venu visiter son collègue avec l'espoir de lui persuader les avantages que l'Église de France retirerait d'un concile national, il le conjurait de se dépouiller comme lui, Bissy, s'était dépouillé. « Dépouillé, dit Noailles en le toisant de la tête aux pieds, dépouillé! Il me semble pourtant que je ne vous ai jamais trouvé si bien vêtu : je ne sais pas ce que vous avez quitté, mais je sais bien ce que vous avez acquis. Pour moi, je n'ai pas besoin de me dépouiller, n'ayant qu'un seul habit; il est vrai qu'on avait voulu m'en dépouiller, mais Dieu me l'avoit donné et il me l'a conservé[41]. »

Rétractation de la Faculté de Théologie

Ces anecdotes aident à connaître l'état de l'opinion de plus en plus hostile à la Bulle. La Faculté de théologie de Paris était transformée en une façon de champ clos, où le nouveau syndic Ravechet, agent-général de cette Faculté, entraînait tous ses confrères à la bataille. Ravechet avait entrepris de faire rapporter les résolutions prises sous le syndic Le Rouge, son prédécesseur, dont le zèle constitutionnaire avait fait recevoir la Bulle. Après quelques mesures préparatoires qui révélaient la nouvelle tendance, Ravechet soutint que la Faculté avait bien enregistré la constitution, mais ne l'avait pas acceptée. On pouvait s'attendre dès lors à ce que la réunion désignée sous le nom de *Prima mensis* de Sorbonne serait plus que vive. En effet, le 2 décembre 1715, il s'y passa beaucoup de choses dont on croit, disait Dangeau, que le pape ne sera pas content; ils ont déclaré à la pluralité des voix, et des voix en grand nombre, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de recevoir la bulle *Unigenitus*, et que ce qu'ils avaient fait en cela n'était que pour obéir au feu Roi[42]. » « Dieu merci! écrit l'auteur de la *Gazette*, voilà la pauvre Constitution, à vau-l'eau de toutes parts, et nous voilà de parfaits hérétiques dans l'esprit du Saint-Père que beaucoup de docteurs disent être hérétique. Je vous jure ma foy et ma parole que, si la censure vient de Rome, elle ne m'empêchera pas de dormir[43]. » Trois

[40] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 238; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 34.
[41] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 33; 16 novembre 1715.
[42] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 254; 2 décembre 1715.
[43] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 239; Villefore, *Anecdoter*, t. II, p. 38; *Gazette*, p. 30; 6 décembre 1715.

jours après, le 5, nouvelle assemblée en Sorbonne qui confirme les décisions du lundi précédent[44] par cent quarante voix sur cent soixante votants[45].

Dispute générale

Le nonce menaça d'aller bouder en Avignon, puis se ravisa; le cardinal de Rohan parla de renvoyer à la Faculté ses lettres de docteur qu'il tenait d'elle, se remua beaucoup (dans son lit où la goutte le retenait) et s'évapora en discours[46]. C'était peut-être ce qu'il y avait de meilleur puisque les évêques du parti de Noailles ne s'entendaient pas entre eux. Presque tous s'étaient rendus à Paris pour se concerter sur la conduite à tenir, ils parlaient beaucoup et on était surpris de constater qu'ils soutenaient des opinions différentes. Les uns disaient que le livre du P. Quesnel était bon, qu'on ne pouvait le condamner, que la Constitution était mauvaise, qu'on ne pouvait la recevoir. Les autres croyaient que le livre n'était pas sans de grands défauts et que la constitution pouvait être reçue avec une explication[47]. Les évêques de Montpellier et de Senez étaient ceux qui se montraient « les plus opposés à toute voie de conciliation », ce dont « leurs meilleurs amis ne pouvoient s'empêcher de les blâmer ». Chaque parti nuisait au parti opposé avec un acharnement que la bonne foi excuse, peut-être, à défaut de la justice et de la charité. Noailles avait défendu « sous peine de suspense encourue *ipso facto*, à tout ecclésiastique de son diocèse d'accepter la bulle indépendamment de son autorité[48] » et l'évêque de Toulon avait déclaré repousser des ordres sacrés les jeunes ecclésiastiques qui auraient fait leurs études aux facultés de théologie hostiles à la bulle[49]. Le parlement d'Aix annule ce dernier mandement, comme le Parlement de Paris supprime un mémoire qui invite les évêques « à se remuer, à s'assembler, à délibérer, à se concerter dans les provinces, à s'unir au nonce et à agir avec lui[50] »; le conseil d'État relève trois curés de la ville de Reims de l'excommunica-

[44] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 257; 5 décembre; *Gazette*, p. 32; 9 décembre 1715, Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 240, Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 40.

[45] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 240.

[46] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 240-241; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 40-41.

[47] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 242.

[48] Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII[e] siècle*, 3[e] édit., in-8, Paris, 1853, t. I, p. 382.

[49] Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 134-135; *Déclaration de Mgr l'illustrissime et reverendissime évecque de Toulon*, 14 mars 1716; *Mandement* dudit, 25 avril; Dorsanne, *op. cit.*, t. I, p. 263.

[50] *Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la constitution Unigenitus*, supprimé par arrêt du Parlement, du 4 avril 1716.

tion portée par leur archevêque pour refus d'accepter la Constitution[51]. Pendant que la Faculté de théologie de Reims retracte son adhésion à la bulle, la Faculté de théologie de Poitiers y donne la sienne[52] et l'évêque d'Amiens oblige les ecclésiastiques de son diocèse qui ont pris leurs degrés à la Faculté de théologie de Paris d'aller recevoir les ordres sacrés à Sens[53].

Méthodes d'apaisements : le silence

Partout la discorde s'étale avec une sorte de complaisance; il semble qu'on songe bien moins à soutenir son point de vue qu'à ruiner celui du contradicteur. Le Régent s'est, un instant, flatté de ramener le calme en fermant les bouches par une lettre de cachet. Au moment où les docteurs de Sorbonne allaient rouvrir la dispute, le syndic Ravechet donna lecture de cette lettre : « M. le Syndic, vous ayant ci-devant défendu de faire imprimer les décrets de Sorbonne touchant la Constitution, je vous défends aujourd'hui de recevoir aucune opposition qui regarde cette affaire et je veux qu'on n'en parle davantage[54]. » La Sorbonne se taira donc, ce jour-là, mais ce jour-là seulement, et ne manquera pas de se plaindre au Régent du procédé. Celui-ci s'excusera aussitôt, protestera qu'il n'a pas envoyé une lettre de cachet ni un ordre, mais seulement adressé une prière et exhortation et que, de sa vie, il ne contraindra aucune assemblée[55].

C'est aussi le silence qu'on préconise à Rome[56] : un silence par Déclaration du Roi enregistrée au Parlement! Mais ceci ne fait pas l'affaire du parti de Noailles qui veut parler et écrire. C'est ainsi qu'on proposa, autant pour gagner du temps que pour mettre les opposants dans l'embarras, une lettre des évêques constitutionnaires au Régent pour lui demander d'obtenir du Pape une explication de la bulle. Cette manœuvre n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Dix-huit évêques signèrent cette lettre qu'on représenta comme un aveu que la bulle, au dire de ses partisans, avait besoin d'explications; en sorte que plusieurs retirèrent leur signature[57].

L'envoi de négociateurs.

Cependant les évêques opposants continuaient à travailler aux

[51] Buvat, *Journal*, t. I, p. 118-119, 138-139, 142; Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 265-267.
[52] Buvat, *Journal*, t. I, p. 118.
[53] Buvat, *Journal*, t. I, p. 138.
[54] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 247; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 49; *Gazette*, p. 54.
[55] *Gazette*, p. 58 : 17 *janvier* 1716.
[56] Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 42.
[57] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 269 : 24 décembre 1715; p. 271.

deux ouvrages qu'ils avaient promis pour le 22 mars, tâchant de n'y rien laisser paraître qui put offenser la Cour romaine; mais ne s'entendant guère entre eux[58]. Quand ce travail fut achevé, on l'envoya à Rome par les soins d'un abbé Chevalier et du P. de la Borde, oratorien[59] qui, ainsi que l'écrit Buvat, « partirent le 17 avril pour aller à Rome tâcher de faire changer de sentiment au sujet de la Constitution[60]. » Ils se rendaient là-bas « au nom du Roi » et « de la part de tous les théologiens et de tous les Ordres du royaume[61]. » Ces deux négociateurs étaient trop peu modérés de caractère pour qu'on fut en droit d'attendre un résultat de leur mission.

Mandements épiscopaux

D'ailleurs tout concourrait à enflammer les esprits. Dès le 11 mars, un mandement de l'évêque de Marseille, Belzunce, sonnait la charge avec une ardeur qui se retrouvera en des circonstances plus tragiques et ornait de quelques injures, qui n'étaient sans doute pas de lui, une érudition dont ses amis l'avaient fourni[62].

L'évêque de Toulon renchérit sur son collègue avec un luxe d'épithètes tout méridional[63], mais il laissait, ainsi qu'il convient à un suffragant, la palme à son métropolitain, Forbin-Janson, archevêque d'Arles, qui déclara dans son mandement « que ceux qui refuseroient d'accepter la Constitution et de s'y soumettre en tout ce qu'elle contenoit, étoient certainement plus excommuniés que ne le fut Adam après avoir mangé le fruit défendu[64]. » L'évêque de Castres trouva mieux encore, administrant la communion pascale aux chanoines de son église cathédrale, il s'approcha du théologal, tenant l'hostie entre les doigts, et, modifiant la formule, dit en la déposant sur la langue : *Corpus Domini nostri Jesu Christi convertat te in vitam aeternam. Amen*[65]. Après de semblables exemples pouvait-on s'étonner d'entendre l'évêque de Chalon-sur-Saône avancer que la Constitution était « règle de foi », ce que condamnait le parlement de Dijon[66], tandis que le parlement d'Aix dénonçait ces « écoles où l'on veut faire passer comme le point le plus essentiel de la religion l'obéissance aveugle et sans

[58] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 258-259.
[59] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 259; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 67.
[60] Buvat, *Journal*, t. I, p. 138.
[61] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 259.
[62] Villefore, *Anecdotes*, t.II, p. 70-71.
[63] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 263, 267; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 75-79; Buvat, *Journal*, t. I, p. 140, 142; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 355; 3 avril 1716, p. 368, 372.
[64] Buvat, *Journal*, t. I, p. 142.
[65] Buvat, *Journal*, t. I, p. 140.
[66] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 72-73.

borné pour le pape[67]. » Les mandements des évêques d'Apt, de Grasse n'étaient pas plus ménagés[68].

Libelles

Mais il n'y avait pas que les mandements, les libelles se multipliaient de telle sorte qu'on ne savait plus à qui entendre; imprimés ou manuscrits, avoués ou non désavoués par des évêques, réfutés et applaudis, supprimés et contredits, ces pamphlets se débitaient en grand nombre, sous le titre alarmant de *Tocsins*[69]. Jansénistes et Jésuites y prodiguaient pêle-mêle accusations, arguments, insinuations, invectives et inepties. A qui veut, de nos jours, prendre une connaissance personnelle de cette littérature polémique il faut des réserves inépuisables de patience[70]. L'anecdote survient heureusement pour varier cette monotonie. L'archevêque de Vienne, Crillon, expédie à ses curés une condamnation de la Bulle avec injonction de la lire au prône. Ceux-ci se soumettent, mais le curé Murette ne fait que d'entamer la série des anathèmes épiscopaux lorsqu'un de ses paroissiens se lève, Capitaine de cavalerie réformé. Il proteste, se déclare offensé d'une condamnation des *Hexaples*, qualifie la Constitution de « bête monstrueuse », le Mandement et la censure, d' « ouvrages de pures ténèbres » et s'en prend alors à l'archevêque qui a de bons bénéfices dont le moindre eut suffi pour nourrir les douze apôtres. Le reste était à l'avenant et exposé en style militaire. Cette protestation « cavalière » fit la joie du Palais Royal et de tout Paris[71].

Brefs et bulles

La Sorbonne, elle, ne souriait pas. A la *Prima mensis* d'avril elle prit, nous dit Dangeau, « des partis violents[72] » et Buvat, toujours l'oreille aux aguets, apprend qu' « elle s'assembla en grand nombre, et il y fut résolu d'appeler de cette Constitution au Parlement, au Roi, à M. le Régent, au concile général futur, au Pape et à tous les évêques du monde chrétien[73] ». « Aux incar-

[67] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 75.

[68] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 267, 269.

[69] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 262; Buvat, *Journal*, t. I, p. 152, 154; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 357; Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XVII, p. 334; C. Sommervogel, *op. cit.*, t. III, p. 162, n[os] 14 et 15.

[70] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 262, 268; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 77; *Mémoire pour le Corps des Pasteurs qui ont reçu la Constitution; Réfutation de deux mémoires séditieux qui ont paru à la fin de Février 1716 touchant l'acceptation de la Constitution; Réponse d'un théologien à un prélat sur le refus que M. le cardinal de Noailles a fait de continuer les pouvoirs aux P. Jésuites; Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser.*

[71] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 70; 19 avril 1716; *Gazette*, p. 76.

[72] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 355; 3 avril 1716.

[73] Buvat, *Journal*, t. I, p. 139; 3 avril 1716.

tades le nonce répondait par des maladresses. Il demanda une audience du Régent pour lui remettre un bref pontifical. L'usage voulait qu'il en donnât copie, préalablement à la présentation au chef de l'État[74]. Bentivoglio déclara que s'il n'approchait pas le Régent, le Pape n'admettrait plus devant lui notre ambassadeur. En réalité, il avait reçu trois brefs; un, très vif, adressé au Régent; un autre contenant des monitions au cardinal de Noailles et à la Sorbonne; un troisième qui cassait le Conseil de conscience[75]. C'était une revanche sur la *Prima mensis* d'avril[76]. Sur ce terrain, il était malaisé de dire où on s'arrêterait. Le Pape refusait-il les bulles aux nouveaux évêques qui refusaient de s'engager préalablement contre la bulle, on lui répliquait qu'on ne manquait pas, en France, de précédents pour s'en passer[77]. Le nonce se plaignait-il du plaidoyer de la Grand'Chambre au sujet de la Constitution et de la licence des avocats, le Régent lui répondait : « Monsieur le nonce, ce sont vos gens qui ont commencé la querelle, il paroît juste que les autres se défendent[78]. » Déjà, certains répandaient la rumeur de la rupture du Concordat de 1515 et du rétablissement pur et simple de la Pragmatique sanction, au risque d'encourir toutes les excommunications du monde. On élèverait le petit Roi dans des sentiments favorables aux maximes gallicanes et au lieu d'un confesseur jésuite il s'adresserait à son curé[79].

L'auteur de la *Gazette*, qui recueille complaisamment ces on-dit, observe avec raison que « sur le fait de la religion, les affaires s'aigrissent de plus en plus[80]. » Le Pape traitait notre ambassadeur avec peu d'égards et l'opinion blâmait le cardinal de la Trémouille de cette condescendance à l'égard d'un pontife « auprès duquel il sçavoit bien qu'on ne gagne rien à être trop bon, parce qu'il ne ménage que ceux qui sçavent se faire craindre. » Déjà on pouvait prévoir que l'abbé Chevalier et le P. de la Borde échoueraient dans leur négociation nonobstant la sagesse et la modération de tout ce qu'il leur était recommandé

[74] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 380; 16 mai 1716; p. 381; 18 mai; p. 384; 22 mai.

[75] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 264; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 81-82; Buvat, *Journal*, t. I, p. 141; 12 mai 1716; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 395; 12 juin.

[76] Buvat, *Journal*, t. I, p. 145; *Gazette*, p. 79-80; 18 mai 1716.

[77] Buvat, *Journal*, t. I, p. 145.

[78] *Gazette*, p. 80-81; 22 mai 1716.

[79] *Gazette*, p. 86; 19 juin.

[80] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 269-271; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 85-93.

de faire valoir pour éclairer le Saint-Père sur les suites funestes qu'entraînerait la publicité tôt ou tard inévitable des Instructions remises aux deux négociateurs. Le Régent, que ces querelles théologiques excédaient, espéra faire impression sur l'esprit de Clément XI en exposant, lui-même, au cardinal de la Trémouille les besoins si graves de l'Église de France.

Lettre ostensible du Régent au cardinal de la Trémouille

Le Pape, disait-il, a trop d'expérience pour ignorer qu'il ne peut imposer une loi lorsqu'il lui faut ménager les esprits, négocier et traiter avec eux, obtenir de la persuasion ce que ne lui donnerait pas l'autorité. Le temps, loin d'apaiser les préventions, y avait ajouté l'aigreur dont témoignaient les démarches des Facultés de théologie et les mandements épiscopaux. La période d'une régence ne semblait que trop favorable aux brouillons, car « quelque prévention que tous les ordres du royaume aient marqué pour le duc d'Orléans, Sa Sainteté ne sauroit ignorer que l'autorité d'un Régent ne peut être égale à celle d'un Roi. La minorité est regardée, même par les esprits les plus modérés, comme un temps où l'autorité absolue ne sçauroit pres que être employée sans s'exposer à la commettre : où les loix doivent régner plus souverainement que le Roi même, et où les formes établies par le droit public du Royaume sont absolument inviolables. Telle est la véritable situation d'un Régent, et Sa Sainteté peut juger à combien de ménagements, de précautions, de condescendances elle l'engage dans une affaire de cette nature, et surtout dans les premiers mois d'un gouvernement, qui tient en quelque manière le milieu entre une autorité absolue et une entière liberté. » La conduite et les arguments des évêques du parti de Noailles étaient exposés avec précision, les voies de conciliation étudiées avec le désir d'y entrer, les objections prévues, les difficultés aplanies et la condition posée, une fois pour toutes, qu'on ne réduirait jamais ces évêques à une acceptation pure et simple.

Pour induire le Pape à consentir à une interprétation, le Régent disait encore : « La Puissance royale qui s'exerce avec un empire plus absolu que l'autorité ecclésiastique, ne croit rien perdre de ses droits quand elle interprète elle-même ses décisions. Qu'elle le fasse de son propre mouvement, ou sur les remontrances de ses sujets, elle ne croit pas avilir sa majesté: et l'on a été si éloigné de trouver en cela quelque chose qui déroge à l'autorité du souverain, qu'on le regarde au contraire comme un de ses privilèges, en établissant cette règle générale que c'est à l'auteur de la loi qu'il est réservé de l'interpréter. » L'interprétation ne suppose point erreur dans la décision à expliquer mais

obscurité d'une part et incertitude d'autre part. La bulle avait été reçue non pas absolument mais relativement et, pour ainsi dire, à l'essai. N'était-ce pas de cette même façon que l'avaient reçue les prélats du monde chrétien dont on faisait sonner si haut le consentement silencieux et équivoque. « Qui sait s'ils ne diffèrent pas de le rompre, parce qu'ils sçavent qu'il y a un certain nombre de prélats qui ont déclaré qu'ils avoient des doutes sur le véritable esprit de la Constitution, et que, sans vouloir se commettre personnellement, ils attendent avec prudence que les doutes soient levés, pour prendre leur dernière résolution ? »

Afin de ménager la susceptibilité du Souverain Pontife, le Régent suggérait au Saint-Père de lui adresser, à lui-même et non aux évêques, les explications tant souhaitées; la même conduite pouvait être suivie pour le *Corps de Doctrine* : « Il suffiroit, disait le prince, qu'il me fît l'honneur de m'écrire ses sentiments, et il ne lui en coûteroit qu'un seul mot pour finir la plus grande affaire qu'il y ait eu dans l'Église depuis plusieurs siècles. » Si tous ces moyens étaient repoussés, la France se trouverait réduite à la convocation d'un concile national dont les conséquences auraient leurs inconvénients. « Je voudrois que le Pape fût en état d'en juger par lui-même; et quand Sa Sainteté auroit vu de près les esprits aussi échauffés qu'ils le sont, les Évêques animés contre les Universités, et les Universités contre les Évêques; l'Episcopat divisé, le second Ordre entraîné dans la même division, excepté que le plus grand nombre paroît être pour les [non Acceptants] : en un mot, le schisme prêt à éclater de toutes parts, je prendrois la liberté de demander à Sa Sainteté s'il m'est, je ne dis pas permis, mais même possible, d'attendre tranquillement un événement si triste[81]. »

Accueil fait par le pape

Ces avances, que le Régent avait trop intérêt à faire pour qu'on ne pût mettre en doute leur sincérité, étaient vouées à un échec. En Italie, le Pape n'était rien moins que pacifique; en France toutes les nouvelles arrivées de Rome produisaient l'effet de l'huile sur la flamme. On assurait que le Pape avait agité en plein consistoire la décardinalisation de Noailles[82], au moment où le Régent s'entremettait pour procurer la réconciliation entre Noailles et Rohan[83] et au moment où l'archevêque d'Arles « d'une parfaite bêtise et d'une ignorance crasse » se comparant à l'ânes-

[81] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 269-271; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 85-93.
[82] Buvat, *Journal*, t. I, p. 158.
[83] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 272; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 95.

se de Balaam, « brayait » un avertissement suprême à Noailles qu'il voyait prêt à rouler aux abîmes[44]. Et ce fut pis encore quand on apprit la réception faite au cardinal de la Trémouille porteur de la lettre du Régent :

« Que pensez-vous de ce qu'on nous propose ? » demanda Clément XI.

« Je crois que Votre Sainteté pourroit entrer dans ces expédients, » dit le cardinal.

« Ce seroit bouleverser tout l'ordre de l'Église » répliqua le Saint-Père qui, pour empêcher son interlocuteur de placer un mot, entama un monologue interminable. Le cardinal saisit une seconde, entre deux phrases pour jeter le nom de l'abbé Chevalier; mais le Pape, ayant repris haleine, se récria, protesta que sachant sa commission il ne le pouvait pas entendre. La Trémouille insista, mais ne put rien obtenir. Un cardinal italien vint sonder l'abbé qui, voulant parler au Pape en personne, « se tint sur les hauteurs[45]. » L'italien désappointé décida le Saint-Père à convoquer une Congrégation générale des cardinaux présents à Rome et aux environs[46] (27 juin). La Trémouille ne consentit à y assister qu'après s'être informé des sujets qu'on y traiterait.

La loquacité de Clément XI s'y donna carrière; quand la fatigue se fit sentir il larmoya, sanglota, aspira longuement et repartit de plus belle. Après les trois brefs adressés au nonce et refusés par le Régent, vint une lettre du cardinal de Noailles, vieille de onze ans. A peine lue, le pape la saisit, l'étudia, en pesa tous les mots, s'attendrit derechef, transforma le Sacré-Collège en Synagogue, ensuite en Sanhédrin et répéta à cinq ou six reprises qu'il ne pouvait différer le châtiment sans péché mortel. Comment s'y prendre ? Toute la question était là. Un cardinal hasarda de dire que c'était affaire au Maître des cérémonies; un autre, Grimaldi, opina pour qu'on s'adressât à un avocat. On allait dévier, le Pape abrégea et dit qu'il donnait à chacun quinze jours de réflexion, après quoi il interrogerait sur la conduite à l'égard des évêques désobéissants, des Parlements, des bulles, de la Sorbonne et du traitement à faire à l'abbé Chevalier. La séance avait duré quatre heures et le secret en était confié à cent quatorze personnes!

Congrégation cardinalice

[44] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 96-97; l'épithète accolée au nom de l'archevêque d'Arles est de Saint-Simon.

[45] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 102.

[46] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 227; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 103.

Bruits d'accommodement

Cette Congrégation — c'est le nom qu'on donne à ces sortes d'assemblées — ne donna pas les fruits qu'on en attendait. Les cardinaux Ottoboni et Patrizzi proposèrent de laisser le cardinal de Noailles « accepter la Constitution à sa mode[87] »; Fabroni eut préféré « moins de bruit et plus d'effet »; l'abbé Chevalier avait lu ces lignes du cardinal Davia : « Il y a déjà longtemps que je m'aperçois qu'il sera difficile, ou plutôt qu'il nous est impossible de sortir du jeu sans perte, et toute la question est de sçavoir si elle sera grande ou petite[88]. » Ces sentiments ne laissaient pas que d'être connus en France où on n'oubliait rien pour terminer l'affaire indépendamment du Pape. Le 14 août, le Régent avait remis à Noailles des projets d'acceptation dressés par le Procureur-Général dans l'espoir de faire admettre le *Corps de Doctrine* par tous les évêques de France dont l'unanimité ne permettrait pas au Pape de se dérober. Et voici que, le 18 août, Clément XI recevait notre ambassadeur et semblait disposé à approuver le *Corps de Doctrine;* bien plus, le 20, il envoyait en France le jésuite Lafitau, en qui il avait confiance, pour conférer avec le Régent sur les moyens d'approuver le *Corps de Doctrine* et d'accepter la Constitution[89]. Il y avait dans l'air des idées d'accommodement[90], mais en descendant sur terre on y trouvait les mêmes passions qui avaient tout perdu. Le P. de la Ferté, jésuite, prêchant à Chaillot devant la reine d'Angleterre, se mit dans le cas de se faire arrêter et n'obtint l'indulgence du Régent que sur le témoignage de cette princesse qu'apparemment le prédicateur n'avait rien dit de fâcheux que pendant le temps qu'il la vit dormir[91]. Le Régent souriait et laissait courir, mais Noailles ne riait jamais à propos de jésuites.

Mesure spirituelle contre les jésuites

Le mardi 18 août[92], au lieu d'envoyer aux révérends pères le renouvellement des pouvoirs pour la confession et la prédication expirés le 15 août, le cardinal leur envoya son secrétaire chargé de remerciements pour leurs services passés et de l'interdiction de les continuer plus longtemps, et même de faire des catéchismes. A la suite du P. Gaillard, confesseur de la reine d'Angleterre, les autres confesseurs épargnés : les pères du Trévou, de Linières et Martinot attachés au Régent, à Madame et à la duchesse

[87] *Le Cardinal Ottoboni à l'abbé Tamisier*, 30 juin, dans Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 279.
[88] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 281.
[89] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 288.
[90] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 426; 9 août 1716.
[91] *Gazette de la Régence*, p. 102; 7 août 1716.
[92] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 431; 18 août 1716.

de Berry n'étaient pas absorbés par leurs pénitents; le père de la Rue jouissait dans la direction spirituelle de la femme du Régent de loisirs prolongés. Cette déférence du cardinal pour des apôtres si notoirement inoccupés amusa Paris comme une épigramme. « La sainte société ne sait où elle en est, dit la *Gazette;* tout Paris ricane de ces bons Pères[93] » et Buvat ajoute d'un air entendu : « Les jésuites ont depuis avoué que cet interdit leur faisait tort au moins de deux mille livres par an[94]. » Mais le P. de la Rue ne se décourageait pas. « Peut-être en viendra-t-on, disait-il, à nous interdire nous aussi, mais cependant nous cinq, nous nous disposons à faire l'ouvrage que faisoient tous les autres, dussions-nous en crever[95]. » Les évêques de Châlons, de Metz, de Montpellier et de Verdun suivirent l'exemple du cardinal de Noailles[96].

Dispositions du Sacré Collège

Ce coup fut si sensible qu'il décida vingt-cinq évêques à une démarche remarquable. Ils remirent au Régent une Déclaration authentique de la manière dont ils avaient accepté la Constitution du 8 septembre 1713, ne voulant pas qu'il fut dit que la Bulle avait été reçue « purement et simplement », mais « relativement à l'*Instruction pastorale*[97]. » Cette pièce fut envoyée à Rome où l'abbé Chevalier, à force d'obstination, obtenait audience des cardinaux, tantôt l'un tantôt l'autre, et leur expliquait infatigablement cette acceptation *relative* de la bulle. Toutes les Eminences ne lui réservaient pas le même accueil : aux premiers mots d'accommodement, Fabroni parla d'infaillibilité; Cassano s'embarqua dans un sermon; Valemani pleurnicha et se tut, il était en enfance. Les cardinaux Albani, d'Adda, Cazoni servaient de parure diplomatique au Sacré-Collège; Davia et Olivieri comptaient pour peu de chose. Quant au cardinal de la Trémouille il considérait l'abbé comme un surveillant, un espion et, pis que cela à ses yeux, un suppléant chargé de conduire ce que lui-même était devenu incapable de terminer. Circonvenu par les Jésuites, par les Italiens, touché par le prestige du Pape, il adoptait les maximes ultramontaines les plus intransigeantes[98]. Au Palais-Royal on savait à quoi s'en tenir sur le zèle et les moyens du cardinal et on ferait à son nouveau projet d'accep-

[93] *Gazette*, p. 104, 21 août.
[94] Buvat, *Journal*, t. I, p. 164.
[95] *Gazette*, p. 105.
[96] Picot, *op. cit.*, t. I, p. 386.
[97] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 290-291 ; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 110-116.
[98] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 281 ; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 123.

tation l'accueil à prévoir. D'ailleurs, il en était de même à Rome, Chevallier entrant en conférence avec les cardinaux Ferrari et Tolomei s'était entendu dire par ce dernier : « Le Saint-Père se moque de vous, des cardinaux et du public[99]. » La plupart des cardinaux n'étaient pas fâchés de voir en quel embarras leur collègue Fabroni avait jeté le Saint-Père qui n'écoutait que lui et quelques jésuites insaisissables. Tout ce qui, dans le Sacré-Collège était à la dévotion ou à la solde de l'Empereur entretenait du mieux possible un conflit si désavantageux à la France et à son gouvernement.

Lassitude en France

Pendant ce temps on conférait par-devant le Régent, sans résultat[100]; on assemblait des évêques à l'Hôtel de Soubise pour donner lecture du *Corps de Doctrine* que le cardinal de Rohan croyait « plus propre à nuire qu'à édifier. » Bref « tous ces discours faisoient désespérer d'une paix prompte et entière[101]. » Le public n'y prêtait plus qu'une attention intermittente; ces subtilités de casuistes le déroutaient. A l'issue des conférences tenues par les évêques, ceux-ci se répandaient en éloges sur le *Corps de Doctrine* : « une des plus belles et des plus sçavantes dissertations qui eût paru depuis long-tems : où étoient recueillis un grand nombre de principaux points de la religion dont les principes sont développés avec une érudition profonde »; mais toutes ces louanges ne s'adressaient qu'à l'ouvrage considéré en lui-même et disparaissaient dès qu'on le rapportait à la Constitution. Le naïf Dangeau n'entendait rien à ces finesses et croyait « revoir l'union dans l'Église [102]. » Buvat entendait dire que Noailles « rebuté de la longueur de ce différend, était résolu de le finir de son côté en acceptant la Constitution pour complaire au Pape et au Régent[103]. » Ce qui était certain c'était la lassitude générale. Le 10 octobre on se sépara en s'ajournant au 20 novembre[104].

Nouvelles mesures contre les jésuites

Dans cet intervalle on présageait la paix, on eut une nouvelle

[99] Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 125.

[100] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 294; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 137; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 454; 16 septembre; Buvat, *Journal*, t. I, p. 167.

[101] Dorsanne *Journal*, t. I, p. 294; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 139; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 454.

[102] Dangeau, *Journal*, t. I, XVI, p. 466, 1er octobre 1716.

[103] Buvat, *Journal*, t. I, p. 180.

[104] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 471; 10 octobre 1716; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 145.

escarmouche[105]. Le P. de la Ferté, jésuite, avait été désigné pour prêcher devant le Roi, avant le 18 août où tous les pouvoirs furent éteints pour ceux de son Ordre. A l'approche de la Toussaint, sans aucune démarche de sa part ni de celle de ses supérieurs, il annonça qu'il prêcherait au Louvre et poussa la bravade jusqu'à aller essayer la chaire de la chapelle des Tuileries. Le cardinal, instruit par des rumeurs, en parla au Régent qui s'associa à ses critiques et l'abbé Couturier fut désigné et agréé. La veille de la fête, le prince harcelé par les courtisans[106], changea d'opinion et désigna le P. de la Ferté qui monta en chaire et apostropha le jeune Roi en ces termes : « Il me semble, Sire, voir l'âme du Roi votre bisaïeul à genoux au pied du trône du Dieu tout-puissant, lui demander de donner à Votre Majesté le même zèle et la même fermeté qu'il a eue pendant toute sa vie pour défendre et pour protéger l'Église de France contre toutes sortes d'hérésies nouvelles, et surtout contre celles qui l'affligent actuellement[107]. » Le cardinal de Noailles, retenu dans sa cathédrale par la solennité du jour, se plaignit au Régent qui lui donna raison, avoua sa « sottise », son désir de la réparer et sacrifia le P. de la Ferté au ressentiment du cardinal. Déjà les curés de Paris prenaient feu et flamme, puis le Chapitre de Notre-Dame donna l'assaut, réclamant une punition exemplaire qui éclata le 12 novembre. Dès le matin l'huissier Morice, de l'Officialité, vint signifier dans les formes au P. Martinot provincial, au P. Richebourg supérieur de la maison professe, et aux supérieurs du collège et du noviciat, révocation de tous pouvoirs ci-devant donnés et défense de prêcher et de confesser dans toute l'étendue du diocèse. Les P.P. Gaillard, de Linières et du Trévou furent épargnés cette fois encore, mais on n'osa plus faire mention d'un confesseur quelconque de la duchesse de Berry[108].

[105] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 296; Villefore, *Anecdotes*, t. II, p. 153; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 481, 482.

[106] Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 191; Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 296.

[107] Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 190.

[108] Dangeau, *Journal*, t. I, p. 488; 12 novembre; Buvat, *Journal*, t. I, p. 192-193. La duchesse l'avait congédié; le curé de sa paroisse suffisait à sa dévotion.

CHAPITRE VII

L'administration des finances

(1715-1718)

Nicolas Desmaretz disgracié. — Son administration. — Situation des finances à la mort de Louis XIV. — Efforts pour y porter remède. — Recours aux vieux moyens. — Répudiations de rentes. — Réduction de capital. — Révision des contrats, des pensions et suppressions d'offices. — Exécutions illusoires. — Théorie de la banqueroute. — Impôts directs : La taille personnelle. — La taille réelle. — La Capitation. — Le dixième. — Impôts indirects : La gabelle. — Les aides. — Les octrois. — Les douanes. — L'édit du *Visa*. — Altérations des monnaies. — Réformes dans la comptabilité. — Économies et murmures. — Projets de taille tarifée. — Son échec. — Essai de dîme royale.

« C'est une maxime constante et reconnue généralement dans tous les États du monde, disait Colbert, que les finances en sont la plus importante et la plus essentielle partie. » Cette maxime constante avait été depuis longtemps mise si complètement en oubli que le conseil de finance se trouva, dès son début, aux prises avec une catastrophe qui paraissait inévitable. La situation avait de quoi troubler le duc de Noailles et ses collègues, qui non contents d'avoir sacrifié Desmaretz méditèrent un ordre d'exil; ils eussent fait plus sagement de recourir à ses lumières. Nicolas Desmaretz disgracié

Nicolas Desmaretz, neveu et disciple de Colbert, avait expié par vingt années d'exil dans sa terre de Maillebois, le soupçon d'avoir tiré profit d'une opération monétaire dont il était chargé. L'incapacité de Chamillard lui avait fait rechercher Desmaretz, dont il avait obtenu le rappel sans pouvoir le faire reparaître devant le Roi. Cependant, à force de persévérance, il triompha de cette prévention, puis, succombant sous le poids de ses propres fautes, il supplia le Roi d'accepter sa démission et désigna Desmaretz pour lui succéder. Louis XIV se résigna, ex-

[1] P. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, in-8, Paris, 1861, t. II, p. 17.

posa lui-même au nouveau contrôleur-général l'état des finances et conclut : « Je vous serais obligé, monsieur, si vous pouvez trouver quelque remède, et point du tout surpris si tout continuait d'aller de mal en pis[1]. » On pouvait croire que l'État succomberait cette année même 1708; il l'aida à vivre et lui donna le temps et les moyens de vaincre pendant sept années et, peut-être, s'il fut demeuré en charge, eût-il fait plus encore. « Ce ministre, a-t-on pu dire de lui, offre le spectacle du phénomène d'administration le plus surprenant. Un homme convaincu d'improbité, forcé de se reconnoître coupable, flétri par l'opinion publique, puni par la perte de ses places est appelé à la régie de la fortune publique. Dans cette fonction il montre une intelligence supérieure et une intégrité qui ne permet pas à la méchanceté des soupçons. Tous les genres de calamités physiques, politiques, militaires se réunirent contre la France, elle résista. C'est par tant de difficultés vaincues que Desmaretz, quoiqu'il n'eut perfectionné ni la constitution ni la répartition des impôts, — ce que ne permettait pas la crise de l'État — mérite d'être placé parmi les plus grands ministres des finances[2]. »

Son administration

Les reproches qui lui furent adressés sont fondés en eux-mêmes mais injustes eu égard aux circonstances. En 1708, la France ruinée n'avait plus de crédit, ne trouvait plus de prêteurs; le ministre avait eu recours aux expédients, il avait trouvé de l'argent, fait rentrer dans le trésor celui que détenaient les comptables, rendu la liberté au commerce. En 1709, il avait prescrit une refonte des monnaies, mais c'était entre les journées d'Oudenarde et de Malplaquet, et cette opération avait rapporté quelques millions. Ces onze millions avaient peut-être sauvé la France. En 1710, Desmaretz sut trouver l'introuvable, créa de nouvelles rentes et attira la confiance par la substitution du système des régies à celui des fermes. Mieux encore, il institua le dixième levé sur tous les biens, tardivement il est vrai, mais nonobstant toutes les résistances. En 1711 et en 1712, les efforts redoublèrent avec les difficultés, cependant il avait atteint 1714

[1] E. Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law*, in-8, Paris, 1854, p. 343-351 : Sur le contrôleur-général Desmarets.

[2] A. de Montyon, *Particularités et observations sur les ministres des finances*, in-8, Paris, 1812, p. 93. Le célèbre mémoire adressé par Desmaretz au Régent pour justifier, année par année, son administration, a été souvent imprimé, et, en dernier lieu, d'après *Arch. nationales*, Papiers du Contrôle général, G⁷ 1903, dans A. de Boislisle et P. de Brotonne, *Correspondance des contrôleurs-généraux des finances avec les intendants des provinces*, in-4, Paris, 1897, t. III, p. 673-682, n° VIII.

et la paix. C'était au prix d'opérations parfois violentes qui dénaturaient la dette et ruinaient d'honnêtes créanciers, de malheureux rentiers à qui, toutefois, les trois dernières années du règne apportèrent quelque soulagement. En 1713, la liberté fut rendue au commerce maritime, l'impôt sur le sel et les viandes de boucherie diminué; en 1714 et 1715 quelques-unes des charges créées pendant la guerre furent rachetées; avant 1718, le désordre devait avoir disparu et le revenu royal devait être rétabli tel qu'en 1683. Si on juge le ministre non sur des projets mais sur des réalités, on voit que, au cours des sept années qui s'écoulèrent de 1708 à 1715, les dépenses s'élevèrent à près de deux milliards, les recettes à un milliard et demi. Quel savoir-faire il a fallu pour soutenir cette situation et en triompher, c'est ce dont les membres du conseil de finance n'étaient pas tous capables de prendre une idée claire; médiocre préparation pour mieux faire. D'ailleurs ils allaient précipiter l'État dans des mesures et livrer les finances à un aventurier qui feraient regretter bien vite Desmaretz et son administration.

Situation des finances à la mort de Louis XIV

A la mort de Louis XIV, le trésor comptait sept à huit cent mille livres environ en numéraire et quatre à cinq millions sur les impositions à échoir. Le Régent, satisfait de décrier un régime qui l'avait malmené et soupçonné, se faisait un plaisir de prendre le public pour confident d'une situation dont il ne voulait pas être rendu responsable. « Il n'y avoit, dit la Déclaration royale, pas le moindre fonds, ni dans notre trésor, ni dans nos recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes; et nous avons trouvé le domaine de notre couronne aliéné, les revenus de l'État presque anéantis par une infinité de charges et de constitutions, les impositions ordinaires consommées par avant, des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années, le cours des recettes interverti, une multitude de billets, d'ordonnances et d'assignations anticipées de tant de natures différentes, et qui montent à des sommes si considérables, qu'à peine en peut-on faire la supputation[1]. »

Si, des mots, on passe aux chiffres, on obtient les approximations suivantes : capital de la dette constituée, 1.200 millions; rentes sur l'Hôtel de Ville, 45 millions; charges, remboursements, gages, augmentations de gages, 40 millions; anticipations, 137.222.259 livres (qui avoient englouti les revenus de 1716 et de

[1] Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 67, n. 24 : Déclaration, du 7 décembre 1715.

1717 et une partie des revenus jusqu'en 1722[5]); arriéré, 185 millions; billets d'État perdant 80 à 90 pour cent, 596,696.959 livres, offices de nouvelle création, 542.063.078 livres[6]. Le revenu brut, de 165.500.000 livres était, par les charges, réduit à 69 millions[7], et la dépense excédait 146 millions 824.182 liv., 13 s., 5 d.[8]. Les principaux articles de dépense étaient : les maisons royales, 7 millions et demi; la maison militaire du Roi, 6 millions; les garnisons du royaume, 43 millions[9]; la marine et les galères, 18 millions; les ambassades, un million; les pensions, 7 millions; les appointements et gages du Conseil, 2 millions et demi; les affaires secrètes, 6 millions et demi; les intérêts d'avances et remises de traités, 15 millions; les remboursements, 14 millions; les ordonnances de comptant 22 millions; les bâtiments et fortifications, 3 millions et demi. Le déficit dépassait 77 millions, et le désordre apparaissait au duc de Noailles sous l'aspect du « chaos ». Moins de huit jours après son entrée en fonctions et encore sous l'impression de cette avalanche de millions, il écrivait à Mme de Maintenon : « On a trouvé les choses dans un état plus terrible qu'on ne peut le dépeindre : le Roy et ses sujets également ruinez, rien de payé depuis plusieurs années, les revenus de deux ou trois ans mangés d'avance, la confiance entièrement détruite, en sorte qu'il n'y a guères d'exemple d'avoir vu la monarchie dans une pareille situation quoyqu'elle ayt été deux ou trois fois bien près de sa ruine[10]. » Le royaume n'était pas en meilleure situation que le trésor. « Le discrédit était, au dire de du Tot, universel, le commerce anéanti, la consommation affaiblie de moitié, la culture des terres négligée : les ouvriers passaient chez l'étranger. Le peuple était désolé, le paysan mal nourri et mal habillé... La noblesse ruinée par les taxes et par les dépenses de la guerre, ne tirant presque rien du Roi ni en pensions ni en appointements, se voyait accablée par ses créanciers. Les gens de robe, sans paiement de leurs

[5] E. Levasseur, *op. cit.*, p. 5, note 5, donne le total des sommes dépensées par anticipation et dues en 1715.

[6] E. Levasseur, *op. cit.*, p. 11-12; M. Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*, in-8, Paris, 1914, t. I, p. 63-64.

[7] *Bibliothèque nationale, ms. franç.* 7766.

[8] *Archives nationales*, K 886.

[9] F. Véron du Verger de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France depuis l'année* 1595, in-4°, *Basle*, 1757, t. II, p. 360; voir Véron-Duverger, *Étude sur Forbonnais*, 1722-1800, in-8, Paris, 1900.

[10] *Bibl. nat.*, supplém. franç. 2232, n° 22 : *Le duc de Noailles à Mme de Maintenon*, Paris, 21 septembre 1715.

gages, étaient aussi accablés de dettes. Point d'espérance de pouvoir débrouiller ce chaos[11]. »

C'est en effet le mot que suggère la situation, mais Noailles ne se décourage pas. « Comme le désespoir est, dit-il, la dernière de toutes les ressources, on est bien éloigné de s'y abandonner... Chacun met du sien et tout le monde se livre de bonne foy avec toute l'union et le concert que l'on peut désirer. C'est au tems à faire[12]. » Toutefois « au milieu d'une situation si violente, déclare le Régent, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne point reconnaître des engagements que nous n'avions pas contractés. Nous avons aussi évité de suivre le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes; et nous avons refusé des offres intéressées dont l'odieuse condition était d'abandonner nos peuples à de nouvelles vexations. » Les principales mesures auxquelles il s'arrête sont les suivantes : paiement de la solde des troupes et des arrérages de rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris; vérification et liquidation de tous les papiers décriés et leur conversion « dans une seule espèce de billets qui ne seront plus sujets à aucune variation jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement retirés[13]. »

Efforts pour y porter remède

Le conseil de finances se met à l'œuvre, il annule, réduit de plus de moitié et convertit les billets décriés en billets d'État qui rapportent un intérêt de quatre pour cent, mais qui perdront bientôt sur la place soixante-douze pour cent, et ses autres remèdes ne seront pas plus efficaces. Nous sommes surpris d'entendre le Régent se faire un mérite de n'avoir pas répudié les dettes de Louis XIV. Cette probité élémentaire semblait duperie aux contemporains. Montesquieu ne reproche à la Régence qu'un excès de timidité dans ces répudiations de dettes publiques[15].

Recours aux vieux moyens

Est-ce l'opinion des rentiers? On ne les interroge point. Pourvu qu'un arrêt, un édit, une déclaration, une ordonnnance s'ouvre par un beau préambule, ils doivent être satisfaits; on les invite à soumettre toutes les rêveries qui leur viendront en tête « pour

[11] Ch. de Ferrare du Tot, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, in-12, La Haye, 1738, réimprimé dans E. Daire, *Économistes-financiers du XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1843, t. I, p. 804.

[12] *Bibl. nat.*, supplém. franç. 2232, n° 22 : *Le duc de Noailles à Mme de Maintenon*, Paris, 21 septembre 1715.

[13] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 68.

[14] Forbonnais, *Recherches*, t. V, p. 311.

[15] Montesquieu, *Fragments inédits*, publiés par le baron de Montesquieu, in-8, Bordeaux, 1892, t. II, p. 239; A. Esslinger, *Le conseil particulier des finances à l'époque de la Polysynodie*, 1715-1718, in-8, Paris, 1908.

le soulagement des peuples et l'avantage du royaume » à des commissaires qui en feront l'examen[16]. Pendant ce temps on leur jette en pâture quelque histoire bien rassurante. Un particulier employé dans les vivres, fourrages et munitions de guerre par Berthelot de Pleneuf et qui avait gardé toutes les minutes de ce qu'il avait eu en maniement, accuse Pléneuf de malversations et de faux marchés. Le Régent dit au dénonciateur : « Vous êtes un homme perdu si vous ne pouvez prouver ce que vous avancez; mais si vous le prouvez, vous devez compter d'en être récompensé et je vous promets par avance trois sols pour livre. — Monseigneur, je serais trop riche. Si votre Altesse Royale voulait bien avoir la bonté de m'adjuger seulement un sol pour livre. » Les mémoires sont fournis, Pléneuf et ses associés rendront gorge, le trésor recevra douze millions. Seulement le fripon sort du royaume et la vente de ses biens et autres effets ne donnera qu'une somme dérisoire[17], mais les rentiers s'imaginent que , tôt ou tard, ces douze millions seront pour eux.

Répudiations de rentes

Jusqu'à ce moment on vit à l'aventure, sans budget, sans prévisions financières, sans recettes calculées et sans dépenses fixées à l'avance. « Il n'y a aucune partie de rente, assure Noailles, qui doive être plus privilégiée que celles de la Ville[18]. » Et voici en quoi consiste le privilège. Au mois d'octobre 1713, un édit avait réduit à 4 pour cent toutes les rentes sur l'Hôtel de Ville et imposé au capital des réductions du quart, des deux cinquièmes, de moitié selon les différentes catégories; néanmoins quelques semaines avant la mort du Roi il a fallu, pour acquitter ces rentes, solliciter de chacun des fermiers généraux une avance personnelle de cent mille livres, et malgré ce secours « les fonds se trouvent si juste que, pour peu que ces messieurs retardent, la caisse serait hors d'état de satisfaire au paiement des rentes. » Desmaretz tente un effort suprême avant son départ du contrôle général et arrache quatre millions aux fermiers généraux et deux millions par mois aux receveurs généraux, de septembre à décembre.

On durera donc, mais à quel prix? Deux édits d'octobre et de décembre 1715 réduisent au denier 25 (quatre pour cent) les rentes sur les tailles, sur les recettes générales, sur les postes, sur le contrôle, etc., etc., constituées au cours des quinze dernières

[16] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 100, n. 56 : Arrêt du 25 avril 1716.
[17] Buvat, *Journal*, t. I, p. 53-54; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 207; *M. de Guitaut à Mme de Balleroy*, Paris, 18 octobre 1715, dans E. de Barthélemy, *Les Correspondants*, t. I, p. 51.
[18] *Arch. nat.*, K 886.

années et pour la plupart imposées aux acquéreurs[19] qui auraient mauvais gré à se plaindre leur dit le préambule de l'édit, car ils devaient s'attendre à cette réduction « soit parce que le taux a dû leur paraître excessif, soit parce que plusieurs de ceux qui en ont acquis » avaient déjà vu accomplir la même opération sur les rentes de l'Hôtel de Ville[20]. Argument inattendu qui découvre dans l'improbité la justification d'une indélicatesse. Et pour que rien ne manquât à la satisfaction des victimes, on les autorisait à aller recevoir les arrérages de leurs rentes rognées dans les bureaux du payeur des rentes, à l'Hôtel de Ville.

Réduction de capital

Après les rentes le capital ne fut pas épargné; il eut à subir une réduction des deux cinquièmes dans le contrôle, les recettes générales, les dons gratuits de telle sorte qu'un capital nominal de 104.378.974 liv. 13 s., se trouva réduit à 79.849.374 liv. et, de ce fait, les arrérages tombèrent de 6.649.589 liv. à 3.483.793 liv.[21]. Des rentes viagères sur les tailles, de 1714 et 1715, furent également soumises à des réductions proportionnelles à la quantité d'effets royaux fournis pour les acquérir et ces réductions allèrent souvent jusqu'à moitié, parfois jusqu'aux trois quarts de la rente primitive.

Revisions des contrats des pensions et suppressions d'offices

Les contrats d'affaires conclus avec l'ancien gouvernement ne furent pas respectés[22]; les pensions au-dessus de six cent livres furent réduites de moitié; on n'excepta de cette mesure que celles des chevaliers de Saint-Louis « attendu qu'elles sont le prix du sang répandu pour le service de l'État[23]. » Quelques privilégiés échappèrent seuls. Les offices furent supprimés en grand nombre, principalement ceux dont la création était récente, et on sait que le feu Roi avait battu monnaie sur l'humaine vanité qui faisait dire à Pontchartrain : « Toutes les fois que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter. » Ce sot s'appelait légion et raisonnait comme un sage. Il se disait qu'un office, que tout office, valait à son titulaire de précieux avantages et d'appréciables profits : exemptions pécuniaires, prérogatives sociales; au sein d'une société aristocratique, la possession d'un office désuet ou ridicule ne va pas sans compensations. Il tire

[19] *Bibl. nat.*, ms. franç., 7740, p. 206; M. Marion, *Histoire financière de la France depuis* 1715, t. I, p. 66, note 2.

[20] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 48, n. 17 : Edit. d'octobre 1715.

[21] *Bibl. nat.*, ms. franç., 7740, p. 206; *Arch. nat.*, G[7] 1595; M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 66, note 4.

[22] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 43, n. 9 et note 1.

[23] Isambert, *op. cit.*, t. XXI, p. 129, n. 117, Déclaration, du 30 janvier 1717.

son homme de la foule, l'affuble d'une sorte de droit à esquiver quelques exactions et quelques tracasseries. Louis XIV le savait et le Régent ne tarderait pas à l'apprendre : ces titres formaient un filon inépuisable qu'on pouvait exploiter indéfiniment, en sorte qu'avec un jeu de réductions et de retenues, le Roi se procurait de l'argent à 1.75 pour cent[24]. Le duc de Noailles pensa découvrir que ces offices « accompagnés de gages, d'exemptions et de privilèges, avaient déterminé tous ceux ayant quelque fortune à se faire pourvoir de charges pour jouir d'un plus grand revenu et ne plus contribuer aux impositions. » C'était la surenchère dont le résultat faisait retomber « le poids entier des impositions sur un petit nombre de commerçants, d'artisans et de laboureurs, perpétuellement surchargés de ce que ne portaient pas les privilégiés. »

Exécutions illusoires

Pendant dix-huit mois (octobre 1715-février 1717) on assista au défilé de la troupe innombrable des bas figurants de la monarchie aux appellations magnifiques et compliquées, quelquefois savoureuses et énigmatiques : intendants, directeurs-généraux, commissaires-généraux, inspecteurs-généraux, contrôleurs-généraux menaient le branle et, à leur suite, la troupe bigarrée des tireurs, chargeurs et botteleurs de foin, mesureurs de grains et de farines, gourmets sur les vins, débâcleurs, planchéieurs, contrôleurs de porcs et pourceaux, inspecteurs de veaux, langueyeurs de cochons, contrôleurs de fromages, essayeurs de fromages, aulneurs de toile, contrôleurs des amendes, maîtres des ports et pertuis, trésoriers de la vénerie, de la fauconnerie et des toiles de chasse, receveurs des revenus casuels et deniers extraordinaires, etc., etc., derrière eux, et l'oreille basse, la multitude jadis si fière des officiers municipaux, maires, lieutenants de maire, échevins, consuls, greffiers, huissiers, vergers, et tant d'autres parmi lesquels « personne ne peut rien connaître[25] ». Ils le savent et c'est ce qui modère leur chagrin; ils repousseront, comme la mauvaise herbe qu'on arrache sans la déraciner. Disparus en 1717 ils se retrouveront tous, à leur poste dès 1718 et 1719.

Ces fantoches onéreux, extravagants et ridicules succombent par milliers et le public ne doute plus qu'enfin le gouvernement réalise des économies, mot fatidique auquel se laisse toujours prendre le Français, curieux d'épargne et de prévoyance. Il accueillera donc avec bienveillance les commissaires chargés de

[24] *Bibl. nat.*, ms. franç. 14084; M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 45, note 3.
[25] G. F. Le Trosne, *De l'Administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, in-8, Basle, 1788, p. 243.

la vérification des différentes caisses, de l'examen des contrats, de l'apurement des comptes, de la révision des mémoires, de l'inspection des entrepôts[26], tous vocables qui résonnent agréablement à l'oreille. On sacrifiera quelques grasses victimes : sept intendants des finances et six intendants du commerce[27], qui recevront d'honnêtes dédommagements. A l'autre extrémité de l'engrenage administratif, quelques exécutions adroitement infligées à des receveurs, des huissiers, des commis des fermes ne permettront pas de mettre en doute l'impartiale vigueur du nouveau gouvernement. Le Régent a d'ailleurs pris soin d'expliquer aux intendants son désir de voir épargner les taillables, « établir une juste égalité dans les impositions et empêcher les vengeances que les collecteurs exercent contre ceux dont ils croient avoir lieu de se plaindre, et les protections injustes qu'ils donnent à leurs parents et amis. « Je suis informé, ajoutait-il, que la liaison qui est souvent entre les officiers de l'élection et les électeurs donne lieu à la multiplicité des frais qu'ils regardent comme revenant bons de leur charge; je sais que plusieurs d'entre eux emploient leur autorité plutôt à protéger les riches qu'à soulager les pauvres et que les frais qu'on fait toujours payer par préférence à la taille, les empêchent ou en retardent le recouvrement[28]. » Ces avertissements laissaient subsister les désordres qu'ils prétendaient faire disparaître. Il ne servit de rien d'annuler tous les contrats extraordinaires antérieurs à 1713, car la confusion et la variété des engagements consentis par l'État permettaient d'éluder, sous différents prétextes, les récentes décisions.

Théorie de la banqueroute

Une liquidation complète fut suggérée : la banqueroute. Elle comptait des partisans convaincus qui reprochaient aux rentiers le taux usuraire du prêt fait par eux à l'État et qui oubliaient que cette usure n'était qu'une avance prise sur un paiement toujours douteux. Saint-Simon plaida en faveur de la banqueroute devant le conseil de Régence, mais le machiavélisme qui inspirait sa politique lui fit souhaiter une combinaison qu'il jugeait ingénieuse en ce qu'elle ferait retomber sur autrui l'odieux de la décision. Dans ce but, il demandait la convocation préalable des États-Généraux. « La multitude qui les croit revêtus d'un grand pouvoir, nagera dans la joie, disait-il au Régent, et vous

[26] *Bibl. nat.* ms. Mortemar 17 : Conseil général de Régence, 1er octobre 1715 ; ms. supplém. franç. 152 : Arrêts du Conseil, (28 septembre 1715).

[27] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 48, n° 16 : Edit du 17 octobre 1715.

[28] *Ibid.*, Forbonnais, *Recherches*, t. II, p. 375 suiv. ; Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires de la régence du duc d'Orléans*, in-12, La Haye, 1737, t. I, p. 27.

bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation. Le moindre nombre, qui sait que les membres de ces États ne sont que de simples plaignants et suppliants, verront votre complaisance comme les arrhes du gouvernement le plus juste et le plus doux, et ceux qui auront l'œil plus perçant apercevront bien que vous ne faites que vous décharger sur eux du choix des remèdes qui ne peuvent être que cruels et odieux. » La plus grande partie de la nation aura intérêt à « préférer la banqueroute à la durée de toute augmentation possible des impositions, et comptera pour peu les ruines et les cris qu'elle causera[29] ». Et « quand on parcourt les innombrables mémoires, projets, propositions[30], que la gravité de la situation financière fit éclore dans ces premiers temps de la Régence, on est frappé de voir avec quelle désinvolture leurs auteurs entendent qu'on traite ceux qui ont prêté à l'État ou même qui en ont reçu des rentes par force[31], sans en avoir acheté. Retarder indéfiniment le paiement des arrérages, diminuer les intérêts, imputer les intérêts déjà payés sur le capital, réduire sous différents prétextes ce capital, ne leur suffit pas; tel préconise un remboursement général en papier-monnaie, circulant dans tout le royaume, ce qui aura le double avantage de soulager le Trésor et d'obvier à rareté du numéraire...; tel autre propose une réduction d'un quart sur les rentes à chaque mutation en ligne directe, de moitié en ligne collatérale, du huitième en donation par mariage; les gens de mainmorte possesseurs de rentes les verront aussi diminuer d'un quart tous les dix ans; et, ce faisant, le Roi fera encore plus qu'il ne doit, puisque c'est par une insigne bonté qu'il consent à se charger des dettes de son prédécesseur et qu'il pourrait se dispenser de les acquitter sans faire d'injustice à personne[32]. »

Après le paysan qu'on taille, le commerçant qu'on décourage, l'artisan qu'on entrave, le rentier qu'on ruine. Voilà l'ancien régime.

Impôts directs.

Pour posséder une notion exacte de la situation financière du royaume pendant les années précaires de la Régence, il est indispensable de porter ses regards sur les sources d'où une monar-

[29] Saint-Simon, *Mémoires*, in-12, Paris, 1840, t. XII, p. 290 suiv., 316, 319, 321-322; C. F. X. Millot, *Mémoires politiques* (de Noailles), t. III, p. 129.

[30] *Bibl. nat.* ms, franc. 7765, 7766, 7767.

[31] *Bibl. nat.*, ms. franç. 7740, p. 206; voir M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 66, note 2.

[32] M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 67-68.

chie magnifique et besoigneuse tire les maigres moyens de subsistance que lui disputent obstinément les corps privilégiés. Le gouvernement, aux prises avec de continuels besoins d'argent, voudrait pressurer les contribuables jusqu'à complet épuisement, il ne l'ose pas; il voudrait imaginer un système fiscal plus avantageux à son point de vue, il ne le peut pas. Force lui est donc de se traîner dans l'ornière des impôts directs établis.

Le plus odieux de tous, onéreux et avilissant à la fois, c'est la taille. Impôt exécré, réparti avec une injustice tellement criante qu'elle est devenue partout, dans les pays d'État comme dans les pays d'élections, « une source intarissable de haines et de vengeances par lesquelles les taillables s'abîment tour à tour les uns les autres[13] ». Pour se soustraire à l'accablement d'une taille « violente et outrée[14] », le paysan cherche à se ménager un puissant protecteur et, s'il n'y peut mettre le prix, dissimule ses ressources, dénature ses biens, va jusqu'à restreindre récoltes, commerce, profits. « Le plus riche d'un village, écrit en 1709 le grand bailli de l'Ile-de-France, n'oserait à présent tuer un cochon que nuitamment et à l'insu de tout le monde car si cela se faisait en public, on lui augmenterait son imposition[15] ».

Chacun s'efforce à échapper à la taille, beaucoup y réussissent à l'aide de privilèges, d'exemptions, de dispenses, de telle sorte que bientôt, écrit l'intendant de Bordeaux, « il n'y aura plus dans les paroisses que les plus misérables pour payer les subsides[16] ». Les fermiers des privilégiés sont taillables, mais en fait ils sont toujours ménagés et les taillables voient leur situation aggravée sans cesse de surcharges considérables par l'entrée de quelque ancien compagnon d'infortune dans les rangs des exempts. Pour échapper à la moindre surcharge, rien ne semble coûter trop cher. L'auteur d'un mémoire de 1717 sur la généralité de Rouen affirme avoir vu des paysans venir de Pont-l'Évêque à Rouen plaider en appel pour dix sous de taille de plus ou de moins[17]. Toute la finesse processive des ruraux se donne

La taille personnelle

[13] *Arch. nat.*, G[7] 1130 : *M. Laugeois, intendant de Montauban, au duc de Noailles*, 9 décembre 1716.

[14] *Arch. nat.*, G[7] 503 : *Mémoire de Brideron, inspecteur des finances de la généralité de Rouen*, 1716.

[15] *M. d'Ongnyes, grand bailli de l'Ile-de-France au contrôleur-général*, 28 octobre. 27 novembre et 18 décembre 1709, dans A. de Boislisle et P. de Brotonne, *Correspondance*, t. III, p. 235, n. 608.

[16] A.-M. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances*, t. I, p. 278.

[17] *Arl. nat.*, G[7] 1130 : *Mémoire sur la généralité de Rouen*, 1717.

carrière afin de retarder le plus possible l'heure de l'échéance et un peuple de rongeurs vit de ces contestations, de ces refus et des contraintes qu'ils entraînent. Sous peine de s'attirer le ressentiment des sergents, huissiers et garnisaires qui n'existent qu'à ses dépens, le contribuable sait qu'il ne doit acquitter la taille qu'à la dernière extrémité, après que ces parasites auront vécu assez longtemps à ses frais; il ne paiera l'impôt qu'après avoir nourri cette vermine. En général la taille ne se recouvre qu'en deux ou trois ans, — en cinq ou six ans en Auvergne — et pendant ce temps d'énormes frais de contrainte, d'odieuses vexations, créent par le fait une seconde taille, plus lourde que la première. Le plus mauvais calcul serait de s'endetter afin de payer à l'échéance; des paroisses s'y sont risquées, il leur en a coûté cher et la leçon n'a pas été perdue pour les particuliers; certains désormais *s'abonnent* pour la contrainte. C'est qu'il y a pis que la contrainte, pis que les garnisaires; il y a les huissiers. Ceux-ci ne viennent pas relancer le misérable, ils laissent silencieusement s'accumuler les frais jusqu'à ce que le total écrase le redevable et le livre aux gens de loi, aux poursuites implacables, aux exécutions impitoyables.

La taille réelle

Il existait une taille dite *réelle*, c'est-à-dire assise sur les biens roturiers, par opposition aux biens nobles, mais cette taille restait confinée dans les généralités d'Auch et de Montauban, dans les élections d'Agen et de Gondom appartenant à la généralité de Bordeaux, dans le Dauphiné et, en général, dans les pays d'États. Ici comme partout ailleurs, lorsqu'on examine de près le privilège on y découvre l'abus. Tout l'avantage que possédaient sur les pays de taille personnelle les pays de taille réelle, consistait à succomber sous la charge d'une imposition excessive : l'industrie, les facultés mobilières, tout ce qui n'était pas biens fonds n'était imposé que dans une très faible mesure; la terre seule était accablée, et souvent n'y suffisait pas. « Bois-Guillebert, dans le passage célèbre où il oppose la stérilité voulue et la désolation des environs de Rouen à l'exploitation intense et fructueuse de ceux de Montauban, est suspect de quelque exagération : une déclaration du 31 octobre 1718, visant le grand nombre de biens abandonnés précisément dans cette généralité de Montauban, promet décharge de taille, capitation et droits seigneuriaux, pendant cinq ans, à ceux qui voudront les mettre en valeur; et, en Languedoc, les abandons de terre pour surcharge d'impôts étaient fréquents. Lourdement taxée, la terre l'était en outre de manière fort inégale; les cadastres avaient été dès l'origine mal faits, à la hâte ou sur de faux principes, com-

me par exemple d'après le prix d'achat de biens; le temps y avait amené des changements considérables; les cadastres avaient été, dans des intentions frauduleuses ou par simple négligence, altérés, lacérés, surchargés; des usurpations de nobilité de fonds s'étaient produites; aucun ordre n'avait été observé dans l'indication des mutations, dans l'état des charges et décharges; parfois même les cadastres avaient disparu et il n'existait d'autre règle de répartition que les répartitions antérieures, elles-mêmes peut-être erronées. Les recouvrements n'y étaient guère moins longs et moins pénibles qu'en pays personnel. Il était particulièrement difficile de faire payer des gentilshommes, des gens de main forte, des hobereaux, soumis à la taille pour les biens roturiers ou *ruraux* qu'ils pouvaient posséder. Leur résistance pouvait être une cause de ruine pour leurs paroisses : leurs récoltes, saisies sur pied, étaient confiées à la garde de séquestres, petits bourgeois ou paysans de la localité, auxquels incombait la responsabilité d'en percevoir le montant et de payer les cotes en souffrance; terrorisés par ces redoutables voisins, mis dans l'impossibilité de remplir leur mission, emprisonnés d'autre part pour y avoir manqué, ces malheureux finissaient par être obligés de payer de leur bourse la cote de ces contribuables récalcitrants et pouvaient parfois envier le sort, si misérable qu'il fût, fait aux collecteurs dans les pays de taille personnelle. « Je vois que dans le Languedoc, qui est pays de taille réelle, écrivait en 1715 l'intendant Basville[28], il y a de très grands abus sur le recouvrement de la taille, que les frais coûtent des sommes excessives; les règles qui sont établies pour ce recouvrement sont très défectueuses et ont besoin d'être corrigées[29]. »

Ayant à ruminer sans cesse ce grief, faut-il s'étonner que le paysan, dès 1715, aspire obscurément à un nouvel ordre de choses, appelle de ses vœux un changement quel qu'il soit pourvu qu'il le délivre de la taille, des collecteurs, des garnisaires et des huissiers; s'apprête, à tout événement, à rendre possible et durable le coup de surprise que sera le vote de la nuit du 4 août 1789 dont ses récriminations, ses résistances, ses lamentations de plus en plus énergiques et précises depuis trois quarts de siècle ont préparé en partie l'explosion. En se plaçant à ce point de vue, la taille, cette exaction maudite, a utilement amené

[28] *Art. nat.*, G[7] 1127 : *M. de Basville, intendant du Languedoc, au duc de Noailles*, 26 décembre 1715.
[29] M. Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I, p. 9-10.

les paysans à n'attendre que d'une révolution un changement dans leur condition.

La capitation

Un autre impôt, la capitation, ne va pas contribuer à la réconciliation du contribuable avec l'État. Cet impôt n'a de probité qu'en apparence puisque, loin d'établir l'égalité entre tous les contribuables en raison de leur état, il n'est qu'un expédient imaginé par un gouvernement aux abois. Successivement créée, supprimée, rétablie, la capitation, à partir de l'année 1705, n'est plus qu'une aggravation de la taille dont l'assiette de répartition va, quoique fautive, être adoptée. Dans les pays de taille personnelle, la capitation n'est qu'un supplément de taille, arbitrairement fixé; dans les pays de taille réelle et dans les villes non taillables, elle est une répartition encore arbitraire mais qui est calculée parfois sur la base des loyers. Les privilégiés sont parvenus à éluder cette imposition à laquelle nul, sauf le Dauphin de France, ne devait échapper, déclare l'édit de Janvier 1695. S'ils ne sont pas exemptés du tout, leur part est dérisoire et il leur arrive souvent de ne pas l'acquitter. A la fin de 1711, dans la généralité de Bordeaux, les officiers de justice doivent encore 70.882 livres sur 74.430 de la capitation de 1710, et plus de 100.000 sur les 102.436 livres de la capitation de 1709. Les gens de Cour ne daignent pas répondre aux admonitions. « On leur envoie de temps en temps des avertissements, dit un mémoire manuscrit, ou on leur fait même des commandements pour les engager à payer, mais on ne peut porter plus loin les poursuites par le respect qu'on leur doit[40]. » Le clergé s'était racheté par un versement une fois fait de vingt-quatre millions, bientôt engloutis. Le plus clair des trente-trois millions que la capitation rendait vers le milieu du XVIII[e] siècle venait encore des taillables.

Le dixième

Sur eux retombait le poids de chaque impôt imaginé, en apparence, pour les exonérer du rôle de contribuable unique. Voici une déclaration royale du 14 octobre 1710 qui crée un impôt sur les revenus, veut ignorer les personnes, exclure les complaisances, atteindre les fortunes, toutes les fortunes, pour les faire contribuer par le prélèvement d'un dixième au service et au salut de l'État. Au lieu d'une application méthodique basée sur des recherches et des vérifications, on assiste à une improvisation chaotique dans laquelle le prétendu *dixième* n'est qu'un prétexte pour se procurer de l'argent comptant. Ceux qui en ont, provinces, villes, contribuables prennent des abonnements

[40] *Bibl. nat.*, ms. franç. 6798.

et le clergé se rachète moyennant un don de huit millions. Nobles et privilégiés ne prennent pas cette peine, ils ne sollicitent ni abonnements, ni exemptions, ni rachats, il leur suffit de déclarer qu'ils ne paieront rien et on renoncera à leur rien réclamer. « Il est inutile, écrivait l'intendant de Guyenne, de faire des poursuites lorsqu'elles n'aboutissent à rien : cela n'est que d'un mauvais exemple qui ne fait qu'augmenter les difficultés des recouvrements. Les receveurs particuliers et les receveurs de tailles ne veulent se donner aucun mouvement dans la crainte qu'ils ont des dénonciations dont on les menace, dès qu'ils veulent faire quelques poursuites. Aussi, pour ménager tout le monde, ils prennent le parti de ne rien demander à personne[41]. » Cette timidité laissait retomber sur les contribuables, le poids d'une vingtaine de millions qu'on retira de l'impôt du dixième, bien qu'il fut notoire qu'on en pouvait attendre le triple si, acceptant la proposition d'une compagnie de gens d'affaires, le Régent avait affermé l'impôt pour une somme de soixante millions moyennant l'engagement de ne laisser échapper personne[42].

Impôts indirects. La gabelle

En 1715, les impôts directs, principalement la taille, absorbaient l'attention du peuple; en 1789, les impôts indirects, principalement la gabelle, soulevaient contre eux la plus bruyante impopularité. Vers 1715, la gabelle produisait environ la moitié, soit plus de vingt millions, de la recette des fermes générales; en 1789, elle atteignait cinquante-huit millions et demi; c'est assez dire que personne, parmi les non-privilégiés, n'y échappait. Bien mieux, dans les pays de « grandes gabelles » (Ile-de-France, Orléanais, Berry, Bourbonnais, Nivernais, Bourgogne, Champagne, Picardie, Normandie, Maine, Anjou, Touraine) chaque individu au-dessus de huit ans est imposé de sept livres, pour pot et salière seulement. Dans les pays de « petite gabelle » (Lyonnais, Dauphiné, Languedoc, Provence, Roussillon, prévôtés de Brioude, Langeac, Auzon, Livradois et Saint-Flour, élections de Rodez et de Millau) on paie le sel six à huit sous la livre, tandis qu'on ne paie que deux sous et demi à cinq sous dans les

[41] *Arch. départem. de la Gironde*, C. 3145 : *M. Lamoignon de Courson, intendant de Guyenne, au duc de Noailles*, 29 août 1716. Sur Courson et son administration, voir Duclos, *Mémoires secrets*, in-8, Paris, 1791, t. I, p. 330-334; Ph. de Bosredon, *Un épisode de l'histoire de Périgueux sous la Régence*, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Périgord* 1889, t. XVI, p. 134, 211.

[42] *Bibl. nat.*, ms. franç. 7774, fol. 348; voir *Revue des Questions historiques*, t. XXV, p. 156.

pays de saline (Lorraine, Alsace, Franche-Comté); deux sous et demi dans les pays de quart bouillon (Avranches, Coutances, Valognes, Bayeux, Pont-l'Évêque); un sou et demi et un sou dans les pays rédimés (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, partie de l'Auvergne); un sou dans l'Artois et la Flandre; un demi-sou en Béarn et Navarre; quatre à six deniers seulement en Bretagne. Ces inégalités qu'aggravent encore l'existence de localités privilégiées et d'exemptions personnelles font de cet impôt une oppression si lourde et de sa violation un profit si net que le faux-saunage devient une véritable industrie pour des populations entières. Celles-ci opèrent sous la protection et pour le profit de la noblesse qui récèle la marchandise et les fraudeurs dans ses châteaux, sous la protection et pour le profit du clergé qui abrite dans les églises et, de préférence, dans des couvents de femmes, les faux-sauniers aux abois.

Les aides

Les aides étaient à peine moins odieuses que la gabelle et s'appliquaient aux droits perçus sur diverses marchandises, et plus particulièrement sur les boissons. Une fois déduits les frais de perception, le Trésor retirait peu de chose de tant d'ingénieuses, vexations : droit de marque des fers, droit de marque des ouvrages d'or et d'argent, droit d'essai et de contrôle, droit sur les cartes à jouer, droits sur les papiers et cartons, sur les cuirs, sur les huiles et savons, sur les amidons, droits d'inspecteurs aux boucheries. Avec les droits sur les boissons commençaient les recettes importantes et les complications inextricables. Une fois de plus, l'ancien régime paraît n'avoir envisagé le commerce que comme un moyen sûr d'exploiter le commerçant obligé de se débattre dans un labyrinthe de règlements obscurs concernant les droits à la vente, en gros ou au détail, les droits de circulation et les droits d'octroi. Aux droits de vente se rattachent le gros, l'augmentation, le huitième, le quatrième et l'annuel. Aux droits de circulation appartiennent la subvention générale, la subvention par doublement; les droits de jauge et de courtage différents des droits de jaugeurs, de courtiers, d'inspecteurs aux boissons. Et puis il y a les droits locaux, les 9 l. 18 s. par tonneau de vin importé en Picardie, les 9 l. par tonneau de la généralité de Rouen, les 13 l. 10 s. par muid de la généralité de Champagne, la simple, double et triple cloison d'Angers, le vingt-quatrième d'Angoulême, les droits du pont de Joigny, du pont de Meulan, etc., etc... La situation faite au négoce n'était donc pas plus favorable que celle de l'agriculture; commerçants et paysans avaient des griefs très différents de nature mais très semblables dans leurs conclusions. Les uns et les autres avaient trop à faire pour gagner leur vie et

défendre leurs biens pour se mêler aux querelles théologiques, mais leur mécontentement était plus profond peut-être, leur anxiété plus poignante aussi, que ne pouvait être l'opposition tapageuse du clergé et des parlementaires.

Une ordonnance de 1680 et des déclarations de 1684 et 1688 avaient fixé la consommation familiale du vin de façon plutôt large, aussitôt intervenait l'inquisition tyrannique des commis chargés de déterminer, sous le nom de *trop bu* ou *gros manquant*, l'excès de consommation des récoltants accusés d'avoir vendu la différence sans déclaration. Le *trop bu*, au dire des *Cahiers* de 1789, était perçu avec une rigueur et une injustice révoltantes. Même en faisant une part à l'exagération, il faut reconnaître que, d'après un arrêt du Conseil, le *trop bu* ne doit s'exercer que sur les gens du commun et ceux-ci auraient plus que tous les autres, besoin de la protection de l'autorité publique parce que, lit-on dans un mémoire de la Cour des aides de Paris, ils sont trop souvent dans un état d'abattement qui leur ôte le courage de demander justice, et dans une impuissance et une pauvreté qui les mettent hors d'état de pouvoir l'obtenir.

Les octrois

Depuis 1681 les octrois étaient compris dans la ferme générale des aides et donnaient lieu à d'autres abus. Déjà l'intendant de Grenoble dénonçait à Colbert le trafic des consuls et officiers des villes habiles à faire introduire du vin bien au-delà de leur consommation et le vendant aux cabaretiers à beaux bénéfices. A Bordeaux, il devient nécessaire d'interdire aux bourgeois la possession de plus de trois cabarets et l'introduction sous leur nom de vins qui ne sont pas de leur crû. A Lyon et ailleurs, on signale des faits semblables, de sorte qu'un économiste déplore « l'injustice avec laquelle presque tous les bourgeois des villes auxquelles on a accordé des octrois ont trouvé moyen de s'affranchir de la contribution aux dépenses communes, pour la faire supporter en entier aux plus pauvres habitants, aux petits marchands et au peuple des campagnes... Presque partout on a chargé par préférence les denrées que les pauvres consomment : si, par exemple, on a mis des droits sur le vin, on a eu soin de ne les faire porter que sur celui qui se consomme dans les cabarets, et d'en exempter celui que les bourgeois font entrer pour leur consommation[43]. »

Les douanes

Pendant que le commerce se débattait contre l'étreinte des aides et des octrois, il trouvait dans les douanes un adversaire aussi tenace et aussi avide. La royauté avait su conquérir la

[43] Turgot, *Lettre au contrôleur général Terray*, dans *Œuvres*, t. II, p. 112.

France pièce à pièce, elle en avait rapproché les fragments, elle avait été impuissante à les fondre dans une organisation rationnelle et cohérente. L'uniformité, symbole de l'unité, faisait totalement défaut, en sorte qu'on ne pouvait faire un pas dans le royaume sans se heurter à des lois différentes, à des usages contraires, à des coutumes contradictoires, à des survivances bizarres, à des complications ruineuses. A mesure que par conquête, par achat ou par héritage le domaine royal s'étendait et donnait naissance au royaume, les frontières politiques avaient disparu, les frontières douanières avaient subsisté dans leur enchevêtrement indescriptible. Des faveurs personnelles, des privilèges locaux, des intérêts transitoires avaient été reconnus, consacrés, éternisés, et comme si ces entraves n'eussent pas été jugées suffisamment efficaces, la transformation des tarifs, le défaut de concordance entre les noms anciens et nouveaux de marchandises, et surtout la diversité des poids et mesures s'ajoutaient aux complications des traités et aux vexations des péages[44], en sorte qu'une marchandise expédiée de Bretagne et allant en Provence par terre était assujettie à huit déclarations, à autant de visites, elle acquittait sept droits différents, changeait deux fois de voituriers, éprouvait de longs retards, souvent des avaries. Les mêmes entraves atteignaient tout ce qui était expédié de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut, du Cambrésis et de la Guyenne pour la Provence. Les camelots et calmandes de Lille, les draperies de Bordeaux et de Carcassonne étaient assujettis à des droits de 10 et 15 pour cent au cours de leurs pérégrinations à travers le réseau douanier du royaume.

L'édit du *Visa*

L'esprit de spoliation qui inspirait la politique financière de la Régence suggéra trois grandes opérations : le visa, la refonte et la chambre de justice.

Le feu Roi laissait 600 millions de papier déprécié, avili jusqu'à cette proportion presque incroyable de 70 à 90 pour cent[45]. Une Déclaration du 7 décembre 1715 fit valoir la résistance opposée à ceux qui voulaient « obliger à recevoir des billets dans les paiements ou à les convertir en rentes[46] ». Mieux inspiré, le conseil de finance préférait recourir à un autre expédient et ne découvrait rien « de plus convenable que de faire faire la vérifi-

[44] En 1789, il subsistait seize cents péages, au dire de Cormeré, *Mémoire général sur les finances et le crédit*, 1789.

[45] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 47, n° 14 : Déclaration du 12 octobre 1715 ; Forbonnais, *Recherches*, t. II, p. 380 suiv. ; [Pâris-Duverney], *Examen du livre intitulé : Réflexions politiques sur les finances*, in-12, La Haye, 1740.

[46] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 67, n. 24.

cation et la liquidation de tous les différents papiers dont la possession est devenue presque inutile par le décri où ils sont tombés, pour les convertir dans une seule espèce de billets qui ne seront plus sujets à aucune variation jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement retirés[47]. » Une déclaration du 1er avril 1716 imposa la présentation de tous les billets d'État devant une commission dirigée par les frères Pâris. Billets de l'ancienne caisse des receveurs généraux, appelée caisse Legendre (du nom de celui qui l'administrait), billets de la caisse des emprunts, de l'extraordinaire des guerres, de la marine et de l'artillerie, billets de loterie royale et de tontine, certificats donnés aux ingénieurs et entrepreneurs des fortifications, assignations de toute nature, etc., présentant une valeur nominale de 596, 696, 959 l. furent réduits à 250 millions de billets de type uniforme, auxquels fut promis un intérêt de 4 pour cent. Non content de réaliser une opération de cette nature, le gouvernement s'en félicitait et exaltait son savoir faire. On lisait dans la déclaration du 1er avril ces considéraions surprenantes : « Quoique nous nous fussions proposé de réduire le montant des billets d'État à 200 millions, parce que nous estimions dans le temps de notre déclaration du 7 décembre ne pouvoir prélever sur nos revenus au delà de huit millions par an sans nous exposer à discontinuer le paiement des charges les plus nécessaires et les plus privilégiées, cependant nous nous sommes déterminé à en faire signer jusqu'à concurrence de 250 millions après avoir reconnu que le succès des soins que nous prenons pour arranger nos finances nous mettrait en état d'acquitter régulièrement les intérêts de ce capital, et même d'éteindre successivement une partie des capitaux. » En réalité, sur ces 250 millions de billets nouveaux, 195.817.103 seulement furent donnés aux porteurs soumis à la liquidation, auxquels fut infligée ainsi une perte des deux tiers. Les malheureux détenteurs de billets d'État eurent d'autres mécomptes encore. Tantôt ils apprenaient, qu'à partir du 1er janvier 1718, leurs papiers ne produiraient plus aucun intérêt; tantôt la rumeur circulait que les billets une fois rentrés, au lieu d'être brûlés ainsi que l'engagement en avait été pris, étaient remis en circulation pour payer des dettes criardes[48].

Les monnaies n'offraient pas de plus sûre garantie que le pa- Altérations des monnaies

[47] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 67, n. 24, Déclaration du 7 décembre 1715.

[48] *Bibliothèque de la Chambre de commerce de Bordeaux* : Anonyme, *Abrégé historique des papiers royaux depuis 1701*; ce travail date de 1725.

pier. Depuis 1689 une série d'arrêts et de déclarations modifiait incessamment la quantité d'unités monétaires à extraire du marc d'argent ou d'or. A partir de 1709, les monnaies changeaient de valeur si fréquemment qu'on ne pouvait en savoir le cours exact qu'à grand peine. Lorsqu'on se fut convaincu que le public n'apportait plus son numéraire aux hôtels des monnaies, un arrêt du 7 octobre 1710 mit le comble au gâchis en faisant revivre les anciennes espèces avec une valeur nominale inférieure à celle qu'elles avaient eue; mais en 1713, le gouvernement revint sur les altérations qu'il avait fait subir aux espèces et éleva leur valeur réelle, en abaissant par onze diminutions successives le nombre d'unités monétaires qu'elles représentaient[49]. Le terme de ces diminutions devait être atteint le 1er septembre 1715; ce jour-là même commençait la Régence, c'est-à-dire au milieu d'une crise peut-être sans précédent. La diminution de la quantité d'unités monétaires représentée par une pièce contenant le même poids de métal amena une baisse des prix. Les fermiers et les débiteurs qui avaient à payer un nombre d'unités monétaires déterminé, furent obligés de s'acquitter avec un numéraire contenant un tiers d'or ou d'argent de plus que le jour où ils avaient pris leurs engagements. Les étrangers, heureux de cette aubaine, exigèrent en monnaie forte la quantité de livres qu'ils avaient fournie en monnaie faible. L'usure des prêteurs ne connut plus de bornes, la consommation s'arrêtait, les manufactures se fermaient, les ouvriers passaient à l'étranger où se révoltaient. Les banqueroutes se multipliant, les maisons de commerce retardèrent ou réduisirent leurs paiements, une dizaine seulement à Paris résistèrent[50]. Il arrivait que la ruine des uns faisait la fortune des autres, ce qui explique qu'au début de la Régence l'expédient d'une *augmentation* de monnaies conservait des partisans[51]. Le Conseil de régence hésitait. Les plaintes des négociants obligés, par la date de leurs engagements, à rembourser en monnaie forte les sommes qu'ils avaient reçues en monnaie faible, n'empêchaient pas d'entendre les récriminations des créanciers qui ayant prêté leurs fonds après les arrêts de diminution s'alarmaient de voir réduire la dette contractée envers eux. Un nou-

[49] Ch. de Ferrare du Tot, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, in-12, La Haye, 1738, t. II, p. 28, suiv., 61 suiv., 66 suiv.; F. Véron du Verger de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France* 1757, t. II, p. 248, 293.

[50] F. Veron du Verger et Forbonnais, *op. cit.*, t. II, p. 248; A. Jobez, *La France sous Louis XV*, (1715-1774), in-8, Paris, 1864.

[51] *Bibl. nat.*, ms. franç. 7759 (Mémoire du 15 février 1716).

vel arrêt, du 12 octobre 1715, promit que la valeur des espèces d'or et d'argent resterait invariable. Promesse trompeuse. Deux mois plus tard, le 15 décembre, un nouvel édit allégua que « les six corps de marchands de notre bonne ville de Paris, les députés pour le Conseil de commerce, les marchands et négociants des principales villes de notre royaume, et une infinité d'autres personnes, nous ont demandé avec tant d'empressement de donner une valeur plus considérable aux espèces et matières d'or et d'argent... que nous avons cru ne devoir pas résister plus longtemps à leurs instances réitérées sur une matière qui les intéresse de si près[52]. »

Les hôtels des monnaies eurent l'ordre de racheter seize livres les louis d'or de quatorze livres et quatre livres les écus de trois livres dix sols[53]; les pièces ainsi retirées devant être réformées et remises en circulation respectivement pour vingt livres et cinq livres[54]. Mais cette opération suscita dans le royaume et aux frontières une concurrence des plus actives. Les pièces à retirer, réduites en pièces nouvelles, circulèrent partout; l'argent n'arriva pas aux hôtels des monnaies et le duc de Noailles dut constater que dans l'espace de dix-huit mois, les hôtels des monnaies ne reçurent que 379.237.000 livres au lieu du milliard attendu. Le désappointement fut grand; on mit des commissaires à la recherche des faux-monnayeurs et toutes les monnaies portant l'empreinte fixée par l'édit du 15 décembre 1715 furent prohibées à leur entrée en France[55].

Les rumeurs les plus alarmantes trouvaient accueil dans le public. « On assurait que le duc d'Orléans était en balance d'accepter les offres que les Hollandais faisoient de prêter au Roi une somme de quarante millions à dix pour cent d'intérêt, et cinquante millions de la république de Gênes sur le même pied, afin de répandre des espèces dans le public. On assuroit même que pour attirer de l'argent dans le royaume, il avoit résolu d'y donner cours aux monnaies étrangères d'or et d'argent, comme d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, etc.[56]. » La

[52] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 71, 73 : arrêt du 17 décembre et édit du 15 décembre 1715; F. Véron du Verger de Forbonnais, *op. cit.*, t. II, p. 386 suiv., Ch. de Ferrare du Tot, *op. cit.*, t. I, p. 110; C. F. X. Millot, *Mémoires* [sur le duc de Noailles] 1777, t. III, p. 132.

[53] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 261, 268; 12 et 22 décembre 1715.

[54] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 268; 23 décembre 1715; Buvat, *Journal*, t. I, p. 113.

[55] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 126, n° 106.

[56] Buvat, *Journal*, t. I, p. 104-105; arrêt du Conseil d'État du 4 novembre 1715.

découverte de l'argent devenait une sorte de hantise, et toutes les imaginations se donnaient carrière. L'un racontait que les curés de campagne seraient chargés d'asseoir les tailles selon les facultés de chacun de leurs paroissiens, comme les mieux informés[57]; l'autre soutenait que les invalides feraient le guet à pied et à cheval et veilleraient aux barrières pour percevoir les droits[58]; un troisième prétendait qu'on songeait à établir une espèce de dîme de vingt sols par jour sur chaque paroisse qui s'en acquitterait sans s'en apercevoir et sans recourir aux receveurs, commis ou sergents[59]. Et pendant que ces nouvellistes colportent leur marchandise, les sceptiques vont se faire payer à l'Hôtel de Ville avec des écus de quatre livres promis au titre de pièces de cent sols; à qui leur soutient « que cette augmentation mettra cent millions dans les coffres du Roi », ils répondent « que le peuple la paiera au centuple[60] ». Quoiqu'en aient pu dire « plusieurs gros marchands de Paris » et « les six corps des marchands », le relèvement des monnaies « n'est pas goûté de tous les gens intelligents[61] ». En guise de consolation, ils peuvent admirer la beauté de la frappe des louis, qui garderont le nom de « louis d'or de Noailles », les plus beaux qui aient été frappés depuis les *varins* sous Louis XIII[62].

Réformes dans la comptabilité

L'administration du duc de Noailles devait laisser des souvenirs plus durables. Un édit du mois de juin 1716[63] imposa à tous les receveurs généraux et receveurs de tailles, et, en général, à tous les officiers comptables, l'obligation de tenir des registres-journaux avec mention du détail et de la nature de chaque recette et paiement, dont copie serait adressée tous les quinze jours au Conseil de finance. Le 10 juin 1716, une déclaration créa pour les vingt généralités des pays d'élection une caisse commune des recettes générales où furent centralisés leurs versements et dont le caissier dut rendre compte formellement du montant de la recette et de la dépense, distinction faite du numéraire et du papier. Ces précautions produisirent d'utiles effets; en peu de temps, les administrateurs eurent liquidé les billets des receveurs généraux et ceux de la caisse Legendre[64]. La recette nette

[57] Buvat, *Journal*, t. I, p. 94, 13 septembre 1715.
[58] Buvat, *Journal*, t. I, p. 95
[59] Buvat, *Journal*, t. I, p. 105.
[60] *Gazette de la Régence*, p. 47; 3 janvier 1716.
[61] *Gazette de la Régence*, p. 49; 6 janvier 1716.
[62] P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV*, 1866, p. 48.
[63] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 120, n° 78; édit de juin 1716; Marion, *op. cit.*, t. I, p. 78.
[64] *Bibl. nat.*, ms. franç. 14083, p. 85.

du deuxième semestre de 1716 atteignit le chiffre inespéré de 25.650.169 livres[65].

Parmi les essais d'économie dont l'opinion se montra émue, se trouvait une réforme considérable de l'armée, matière délicate entre toutes dans une nation militaire. Le préambule de la Déclaration du 30 novembre 1715 s'ingéniait à faire entendre que les soldats, par leur paresse, étaient une plaie dans l'État, d'autant plus grave que les réformes accomplies avaient déjà licencié vingt-cinq mille hommes et leur nombre irait croissant. Or, « comme il seroit injuste que la paix, qui doit être la source du bien commun, fût nuisible à ceux qui ont le plus contribué à la procurer, nous avons cru, disait le Régent, devoir leur faciliter les moyens de travailler en même temps à leur propre utilité, et à multiplier l'abondance dans le royaume; un nombre considérable de maisons de campagne étant tombées en ruine faute d'être habitées, et une grande partie des terres ayant été abandonnée par le malheur des temps, et parce que beaucoup de sujets qui étaient nés pour les cultiver ont pris parti dans nos armées, rien n'est plus convenable que de les rappeler avec honneur à leur première condition, en leur accordant des privilèges qu'on regardera sans envie, comme la récompense de leurs services et qui les encourageront à se donner plus volontiers au travail[66]. » Une exemption de six années de taille fut accordée aux soldats congédiés ou réformés. Économies

Les mesures se multipliaient avec une hâte fébrile sans apporter une amélioration appréciable à la situation économique. Interdiction de fabriquer en France des monnaies étrangères[67]; engagement de ne plus faire subir aux monnaies des variations[68]; abolition de la compagnie de Guinée et rétablissement de la liberté du commerce sur cette côte[69]; dispense de passeports pour le négoce des vaisseaux dans les lieux non interdits[70]; prohibition des étoffes et des tissus de l'Inde[71]; et par contre interdiction de faire commerce et naviguer dans la mer du Sud, sous peine de confiscation des vaisseaux et de mort des capitaines ou comman- et murmures

[65] M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 79.

[66] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 66, n. 21 ; Déclaration du 30 novembre 1715

[67] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 66, n. 21 : Déclaration du 5 octobre 1715.

[68] Arrêt du Conseil du 12 octobre 1715, voir Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 74.

[69] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 78, n. 38 : lettres patentes, janvier 1716; Lemontey, *op. cit.*, t. I, p. 56.

[70] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 79, n. 46 : édit, février 1716.

[71] Arrêt du Conseil du 20 janvier et 22 février 1716; Buvat, *Journal*, t. I, p. 120; Marais, *Journal*, t. II, p. 368-369.

dants des vaisseaux[72]. Quoiqu'on puisse faire « l'argent, écrit-on de Paris, est plus rare que jamais, tout le monde meurt de faim et on ne voit pas que l'on fasse beaucoup d'arrangement pour y remédier[73] ». On écrit d'Amiens : « Je ne puis vous exprimer la misère du peuple, riche ou pauvre, tout se plaint si fort que cela fait compassion. Il n'y a ni argent ni crédit, l'un se défie de l'autre, l'argent est aussi rare que les diamants[74]. » Et de Rochefort : « Il n'est pas possible de vous exprimer la misère des provinces[75]. » L'explication s'en trouve dans la situation générale sans doute, mais plus encore dans l'accaparement des espèces. La nuit de Noël, le feu ayant pris à l'hôtel d'Albret, on jeta le mobilier par les fenêtres et même des coffres remplis d'argent jusqu'à une somme de 800.000 livres[76]. Aussi le peuple « commence à réfléchir sur tout ce qui se passe », il « voit que l'on a bien diminué la dépense de l'État, mais nullement les charges, si odieuses et si petites qu'elles puissent être ». Il « fait encore réflexion à la belle lettre écrite aux intendants[77] et aux avis qu'on reçoit des provinces qu'ils sont aussi puissants que jamais et qu'ils exercent leur pouvoir absolu comme sous le règne précédent »; en sorte qu'il est à craindre « que le Régent ne perde l'affection publique s'il continue à ne soulager le peuple en rien[78]. » Et dès la fin de 1716 il se répand dans Paris « un lardon de Hollande » au prix d'un écu pièce « où l'auteur fait voir que la France pendant tout le règne du feu Roi ne s'était jamais vue dans une situation si fâcheuse pour la rareté des espèces que depuis la mort de ce monarque[79] » et déjà on commence à murmurer : « Au milieu de nos misères, la Cour se divertit à merveille[80] », « les plaisirs se perpétuent et se multiplient[81] ».

La lettre aux intendants qui avait soulevé tant d'espoirs leur signalait un abus à réformer. « Je suis informé, leur disait le Régent, que la liaison qui est souvent entre les officiers des élections et les receveurs donne lieu à la multiplicité des frais, qu'ils

[72] Isambert, *Recueil*, t. XXI, p. 78, n. 37. Déclaration du 29 janvier 1716.
[73] *M. Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, Paris, 9 novembre 1715, dans E. de Barthélemy, *Les Correspondants*, t. I, p. 64; lettre du 16 *ibid.*, p. 67.
[74] *Gazette de la Régence*, p. 25, 25 novembre 1715.
[75] *Gazette*, p. 56, 9 décembre.
[76] *Gazette*, p. 50, 6 janvier 1716.
[77] Lettre du Régent aux intendants, du 4 octobre 1715.
[78] *Gazette*, p. 53, 10 janvier 1716.
[79] Buvat, *Journal*, t. I, p. 187, 5 novembre 1716.
[80] *Gazette*, p. 105, 21 août 1716.
[81] *Gazette*, p. 112, 11 septembre 1716.

regardent comme des revenants bons de leurs charges; je sais que plusieurs d'entre eux emploient leur autorité plutôt à protéger les riches qu'à soulager les pauvres, et que les frais que l'on fait toujours payer par préférence à la taille en empêchent ou en retardent le recouvrement... C'est à cet abus que je veux remédier... Je me propose, pour arrêter ces vexations, de faire supporter par les officiers des élections les frais qu'ils auront faits lorsqu'ils seront excessifs. »

Le Régent et le duc de Noailles songeaient à entreprendre une réforme plus importante. A la taille arbitrairement répartie par les collecteurs ils désiraient substituer une répartition fondée sur une estimation exacte des sources de revenus, en sorte que le taillable put les augmenter sans avoir à redouter une surtaxation ruineuse[22]. Projet de taille tarifée

Il s'agissait donc de substituer un impôt réel à un impôt personnel, un impôt cédulaire sur les revenus à l'impôt global, et le problème à résoudre consistait à se procurer un état exact des facultés contributives, surtout des revenus tirés de la possession et de l'exploitation de la terre (le reste avait alors bien peu d'importance, et la taille était et devait rester un impôt essentiellement rural et foncier). A défaut d'une administration instruite des ressources réelles des taillables, la déclaration de ceux-ci devait faire foi et cependant il eut été par trop naïf de s'en rapporter à la sincérité des paysans qui considéraient non sans raison une description de leurs biens et facultés comme vexatoire. La surveillance des intendants ne pourrait rectifier qu'à grand peine des déclarations adroitement calculées en vue d'induire en erreur. Le projet de taille tarifée se heurtait ainsi à des obstacles qui en altéraient les mérites et en rendaient les avantages illusoires. Néanmoins les avantages du système étaient réels, pour peu qu'on pût les appliquer. Les journaliers devaient être taxés avec beaucoup de modération, en proportion du produit de deux cents journées au plus de travail par an. Si le total ainsi obtenu était supérieur ou inférieur à la taille de la paroisse, chaque cote

[22] S. Siegler-Pascal, *Un contemporain égaré aux XVIIIe siècle. Les projets de l'abbé de Saint-Pierre*, 1658-1743, Paris 1900, p. 230-236; J. Drouet, *L'abbé de Saint-Pierre, l'Homme et l'Œuvre*, 1712, p. 184-205; *Projet de taille tarifée pour faire cesser les maux que causent en France les disproportions ruineuses dans la répartition de la taille arbitraire* in-4°, Paris, 1723; *Projet de taille tarifée. Eclaircissements aux difficultés*, in-4°, Paris, 1723, t. II; C. Paultre, *La taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre et l'administration de la taille*, in-8, Paris, 1903.

était diminuée ou rehaussée au marc la livre, de manière à atteindre le chiffre requis[43].

Son échec

Un arrêt du 19 décembre 1716 enjoignit à tous les intendants l'application dans leur ressort de la taille proportionnelle. L'intendant de Guyenne objecta la rusticité et l'ignorance des populations qui imposeraient le recours aux praticiens de village qui « ne servent qu'à faire des malversations » et à exploiter les particuliers en sorte que le remède serait pis que le mal[44]. Son collègue du Languedoc soutint que « les peuples payant par habitude n'ont presque point de répugnance pour les anciennes impositions..., mais si c'est un nouvel impôt, quoique beaucoup plus léger, ils ne pourront le supporter[45] ». L'intendant d'Amiens estima que « quelque proportionnée que pût être la taille, jamais le paysan, animal indocile, ne paierait s'il n'y était contraint[46] ». Nonobstant cette répugnance, la plupart des intendants s'employèrent à ce qu'on réclamait d'eux[47]. Dans la généralité de Paris, on obtint des résultats assez satisfaisants. A Lisieux, les collecteurs furent accueillis avec des feux de joie[48]. Evreux ne fut pas moins enthousiaste pour la taille proportionnelle, le Poitou menaça d'assommer les novateurs[49] et, d'une manière générale « la réforme ne fut pas heureuse, elle ne put ni pénétrer partout, ni se maintenir partout où elle avait pénétré[50]. » Un de ses plus chauds partisans, l'abbé de Saint-Pierre ne peut nier qu'elle donnait lieu à des inégalités et à des plaintes; en outre, il était presque impossible de surmonter la répugnance du taillable à faire l'aveu de ses moyens réels. « L'énorme fardeau d'impositions dont il est accablé le rend, dit un document du temps, craintif, avare, soucieux et défiant. Lorsqu'on lui demande quelques éclaircissements, il craint de se découvrir et on parvient toujours

[43] M. Marion, *L'impôt sur le revenu au dix-huitième siècle, principalement en Guyenne*, in-8, Paris, 1901 ; M. Marion, *Les Impôts directs sous l'Ancien Régime principalement au XVIIIe siècle*, in-8, Paris 1910; *Histoire financière de la France depuis 1715*, in-8, Paris 1914, t. I, p. 83.

[44] *Archiv. nationales*, G⁷ 1130, Mémoire de M. Lamoignon de Courson, 30 mars 1717.

[45] *Archiv. nat.*, H. 9441, Mémoire de M. Lamoignon de Basville, 30 novembre et 24 décembre 1716.

[46] *Archiv. nat.*, H. 673 : *M. de Bernage à l'abbé de Saint-Pierre*, juin 1717.

[47] *Archiv. nat.* G⁷ 1130 : *Le duc de Noailles aux intendants*, 3 novembre 1716.

[48] Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances*, t. II, p. 477.

[49] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 55, Villars, *Mémoires*, t. IV, p. 95. dit de Renau « envoyé en Poitou, il manda des merveilles de ces opérations et fut près d'être assommé » *M. d'Argenson à Mme de Balleroy*, 31 janvier 1718, dans *Les Correspondants de Mme de Balleroy* t. I, p. 253.

[50] M. Marion, *Histoire financière*, t. I, p. 85.

très difficilement à tirer de lui les connaissannces dont on a besoin[91]. »

Essai de dîme royale

Une autre tentative fut faite. De même qu'on avait mis sur pied, en la déformant, la théorie du duc de Bourgogne sur les conseils, de même on entreprit d'expliquer, en le retouchant, le projet de Vauban sur la dîme. Un personnage minuscule, Renau d'Eliçagaray, connu sous le nom de *petit Renau*, ami de Malebranche et de Vauban, ingénieur, soldat, marin, économiste fut choisi par le Régent pour une entreprise dont son opiniâtreté proverbiale faisait espérer le succès. *Petit Renau* succomba à la tâche, mourant de fatigue et de chagrin. « Sa mort, dit Fontenelle, fut celle d'un religieux de la Trappe »; sa vie avait été celle d'un bon citoyen[92]. Armé d'un arrêt du Conseil[93] Renau tenta de faire exécuter dans l'élection de Niort la substitution de la dîme au dizième sur les produits de la terre à la taille, mais seulement dans les paroisses qui y consentiraient. Partisans et adversaires prirent feu et flamme, en somme la dîme réussit assez bien à Niort, fut étendue à toutes les paroisses de l'élection et subsista pendant cinq années, jusqu'en 1723. Les élections de Thouars et de Fontenay sollicitèrent l'extension de la réforme à leurs territoires. Au contraire, l'élection de la Rochelle lui fit une opposition très forte, Pont-l'Évêque ne se montra pas plus favorable. En somme, il y fallut renoncer. Renau était mort en 1719, la dîme végéta jusqu'en 1721; dans l'élection de Niort jusqu'en 1723, après quoi il n'en fut plus question. Elle était allée rejoindre les autres essais de réforme fiscale tentés sous la Régence, dont aucun ne résista à l'épreuve de la pratique.

[91] *Archiv. départ. de la Somme*, C. 1111 : Mémoire de l'élection de Doullens.

[92] Fontenelle, *Éloge de B. Renau*, dans *Histoire de l'Académie des Sciences*, année 1719; Weiss, *Renau*, dans *Biographie universelle*, t. XXXV, p. 404-405; Villars, *Mémoires*, 1891, t. IV, p. 95; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 358; 8 avril 1716; t. XVII, p. 240; 29 février 1718; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 132; 30 octobre 1719.

[93] Cet arrêt du Conseil est daté du 31 janvier 1718; ce qui déborde un peu les limites chronologiques de ce chapitre auquel l'essai de dîme royale se rattache par son intention.

CHAPITRE VIII

Le premier hiver de la Régence

(Septembre 1715-Mai 1716)

Le prélude de la Régence. — Prodigalités. — Plaisirs. — Bals de l'Opéra. — Drames et misères. — Chômages, gages non payés. — Orgies. — Sacrilège public du Régent. — Madame, mère du Régent. — Son caractère. — Sa correspondance. — Sa famille. — Enfants légitimes et bâtards. — La duchesse de Berry. — Son orgueil. — Son amant. — M. de Riom. — Ses retraites pénitentes. — Ses amours avec son père. — L'ivresse dans la famille royale. — La vie d'affaires et de plaisirs du Régent. — Mécontentement de l'opinion publique.

Le prélude de la Régence

L'hiver parisien de 1715 à 1716 fut plein d'animation, de gaieté, de licence. Grands seigneurs, riches financiers, bourgeois et laquais se livrent sans contrainte à une fringale de plaisir qui ferait douter parfois que ces initiateurs de la Régence impudente et grivoise fussent, la veille encore, les contemporains recueillis et moroses du grand Règne. Mais, de 1712 à 1715, les événements avaient ramené une sorte de dissipation; la victoire et la paix rendaient au goût et au besoin d'amusement, contrariés pendant les quatre années tragiques, 1708-1712, l'occasion de se satisfaire. On avait secoué la tristesse et même la décence, Louis XIV favorisait moins l'hypocrisie qu'il ne contenait l'explosion de désordres avant-coureurs de la Régence. « Je me garderai bien, écrit Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, de vous faire une description de nos mœurs présentes, il me semble que je pécherois contre l'amour qu'on doit avoir pour sa nation[1]... Les maris s'accommodent des promenades nocturnes : ce sont eux qui les facilitent... Les hommes sont pires que les femmes; ce sont eux qui laissent ruiner leurs maisons, qui veulent que leurs femmes prennent du tabac, boivent, jouent, ne s'habillent plus;

[1] *Mme de Maintenon à la princesse des Ursins*, 8 octobre 1713.

et cela a passé aux plus raisonnables[2]. » Le vice du temps n'est pas l'hypocrisie mais l'effronterie : « On manque à tous ses devoirs par maximes[3]. »

Les Parisiens ne sont pas les moins empressés à se divertir. Dangeau écrit dans son *Journal*, à la date du 4 août 1714 : « Il y a présentement un usage établi à Paris, c'est qu'on va se promener au Cours à minuit, où il y a presque autant de carrosses qu'aux heures où on y alloit d'ordinaire, et on y danse presque tous les soirs dans le rond du Cours[4]. » Le *Mercure* ajoute qu'« on n'est point à la mode si l'on n'a à présent un soufflet ou une carriole découverte pour aller se promener la nuit au Cours, si l'on n'y profite pas jusqu'au jour du clair de lune, lorsqu'il y en a, ou si l'on ne fait provision de flambeaux lorsqu'il n'y en a pas. On m'a assuré que la mode viendroit bientôt de se passer de la lune et des flambeaux... On danse, on joue à colin-maillard et à d'autres jeux. Rien n'est plus galant que cette promenade[5]. » Si galant que la police dut l'interdire.

Prodigalités

La Régence ne fut pas une génération spontanée, et la société cynique de 1716 se composait des derniers figurants du siècle de Louis XIV. Un coup de baguette, fût-elle magique, n'opère pas instantanément la transformation d'une société. Rapacité, imprévoyance, dissipation sont les caractères essentiels d'une Cour oisive et incapable d'économie et de sérieux. Tandis que, pour rétablir les finances, on congédie une centaine d'infimes serviteurs, suisses ou portiers aux appointements dérisoires[6], on jette dans le gouffre un repas de plus de 20.000 écus pour six ou sept cents figurants convoqués aux funérailles du feu Roi[7] Suprême libéralité dont le public ne s'étonne même pas. Le Régent prodigue d'une main l'argent qu'il attire de l'autre main; c'est ainsi qu'il règle qu'on dépensera mille écus par mois pour les habits d'un roi de cinq ans. « Madame de Ventadour n'en demandoit pas tant et le duc d'Orléans, au dire de Dangeau, en vouloit donner davantage[8]. » A l'égard de sa fille, la duchesse de Berry, les prodigalités sont sans bornes. Pendant qu'on ré-

[2] *Mme de Maintenon à la princesse des Ursins*, 1er janvier et 5 novembre 1714.
[3] *Conversation*, composée en 1715, par Mme de Maintenon.
[4] Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 204; 4 août 1714.
[5] *Mercure*, août 1714, p. 177.
[6] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 98; 24 septembre 1715.
[7] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 195; 20 septembre 1715; *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 26 octobre 1715, dans *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, édit. de Barthélemy, 1883, t. I, p. 54.
[8] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 208; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 247.

duit les rentes sur les tailles afin de retrancher aux rentiers la moitié de leur revenu[9], Mme de Berry veut avoir une surintendante et un capitaine des gardes; son père résiste à cette fantaisie, il y cède bientôt et comme la vieille Madame jouit des mêmes honneurs que Mme de Berry elle recevra, elle aussi, un capitaine des gardes. Mais l'aïeule a déjà une grosse maison à laquelle ses revenus suffisent à peine; elle refuse; c'est donc le Régent qui paiera, c'est-à-dire le trésor[10]. Ce n'est pas tout. Mme d'Orléans ne peut avoir un capitaine des gardes, on lui donnera quatre dames de compagnie avec quatre mille livres de pension à chacune[11]. Le Régent aime à voir autour de lui des visages satisfaits, il veut « qu'on soit content », il provoque les demandes. Torcy, encouragé, ne s'en fait faute et recevra 800.000 francs et d'autres grâces au moins aussi considérables[12]; Villars et le duc de Guiche trouvent à leur dissentiment un terrain d'entente : Guiche recevra, comme vice-président du Conseil de la guerre, 24.000 livres d'appointements[13]; Desmaretz présente sa note, il réclame 350.000 francs au titre du bail des fermes, le Régent promet de les lui faire payer[14]. Il voulait « donner de gros appointements » à Rouillé du Coudray[15] qui se contente de beaucoup moins; il se fait faire la leçon par Le Peletier de Souzy qui refuse une pension de 20.000 livres, sachant dit-il, « dans quel embarras sont les affaires de l'État... et n'étant pas juste d'être payé pour ne faire aucun travail[16] ». M. le Grand et M. le Premier ne mangent pas de ce pain. La mort du Roi les a mis aux prises à qui des deux s'emparerait de toute la dépouille de la petite écurie; le premier écuyer obtient gain de cause et en retirera

[9] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 212; 17 octobre 1715. Saint-Simon, *Additions au Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 383, avoue que « en dons, en pensions, en gouvernements achetés et mis sur le grand pied pour les princes du sang, il est innombrable ce que les princes et princesses du sang ont tiré de cette Régence, et ce que tous ensemble ont eu du feu Roi n'est rien auprès, en comptant même ce qu'ont eu de lui les fils et filles, petits-fils et petites-filles de France, les dots que le Roi a fournies et les pensions du roi Jacques et de sa famille depuis qu'il fut réfugié en France. »

[10] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 285; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 223, 227.

[11] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 286; *Correspond. de Balleroy*, t. I, p. 64; Dangeau, *op. cit.*, p. 225.

[12] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 175; 15 septembre.

[13] *M. de Guitaut à Mme de Balleroy*, 18 octobre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 61.

[14] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 195-196; 21 septembre.

[15] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 197; 24 septembre.

[16] Buvat, *Journal*, t. I, p. 106; novembre; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 231; 8 novembre.

plus de 100.000 écus[17]. M. de Brancas se fera 20.000 livres de rente aux dépens des Juifs de Metz[18]; M. de Beaucour qui acheta un régiment 40.000 écus « demande quelques petites diminutions sur ce prix[19] » et M. de la Feuillade 10.000 francs par an d'augmentation sur ses appointements[20]. C'est la curée! « M. le duc d'Orléans donnait à toutes mains à qui vouloit avoir[21] », et les plus austères ou réputés tels se laissaient tenter. Saint-Simon voyant les survivances prodiguées avait eu patience quelque temps, à la fin cela le piqua, il dit son avis au prince ajoutant « que puisqu'il donnoit tout indifféremment à tout le monde, il vouloit aussi la survivance de ses deux gouvernements pour ses deux fils », ce qu'il obtint sur le champ[22]. Canillac, le roué, obtient un don considérable[23].

Plaisirs. Bals de l'Opéra

Des gens si bien nantis veulent s'amuser. Le 1er octobre 1715, les spectacles ont recommencé à Paris[24] et on y en établira de nouveaux[25]. On joue le lansquenet au Palais-Royal, le brelan au Luxembourg[26]; on dîne chez le cardinal de Noailles au sortir du service célébré pour le feu Roy, on y fait grande chère et « on n'a jamais vu tant de gaieté et une conversation plus enjouée parmi les convives » fort émoustillés[27]; on se bat en duel devant les Tuileries[28], et surtout on invente des plaisirs nouveaux. Dès la mi-novembre, on sait que le Régent a donné à M. d'Antin la permission d'assembler cet hiver des bals, trois fois la semaine, dans la salle de l'Opéra; on n'y entrera que masqué et payant, et les loges donneront la commodité de voir le bal à qui ne voudra pas s'y risquer. On crut qu'un bal public, gardé comme l'est l'Opéra, serait à l'abri des aventures et mettrait fin à celles trop fréquentes des petits bals borgnes épars dans Paris. Le prince d'Auvergne, qui en avait donné l'idée, reçut 2.000 écus de pen-

17 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 216; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 256-268.
18 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 222, 298; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 288.
19 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 266; 19 décembre.
20 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 266.
21 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 242.
22 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 242.
23 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 223; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVI, p. 247, nous le retrouverons à propos des négociations de Dubois.
24 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 247.
25 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 201.
26 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 220; *Gazette*, p. 33; décembre.
27 *Gazette*, p. 27; 2 décembre.
28 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 234; *Gazette*, p. 20-21.

sion et on inventa un plancher mobile qui couvrait l'orchestre et mettait la scène et la salle de niveau. Le malheur voulut que cette installation touchait le Palais-Royal et que le duc d'Orléans n'avait qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers[29]. Le 2 janvier, un premier bal s'ouvrit à onze heures du soir et se prolongea toute la nuit. « Les chefs des Conseils y étoient un peu plus que chauds de vin. Il y en eut un qui cria à M. d'Orléans, qui étoit dans sa loge : « Descends, Régent! » Il obéit et dansa tant qu'on voulut[30]. » Le deuxième bal dura jusqu'à quatre heures du matin. « On dansa force contre-danses qui sont à la mode, le menuet, la gavotte, la courante et autres, les anciennes danses n'étant presque plus de saison. » Le Régent et le duc de Noailles arrivèrent à une heure du matin et dansèrent deux fois[31]. Ces divertissements, où les femmes les plus libres osent à peine s'aventurer, dépassent la mesure d'indulgence de la bourgeoisie parisienne, en sorte que « l'on commence à réfléchir sur tout ce qui se passe et l'on voit que l'on a bien diminué la dépense de l'État, mais nullement les charges du peuple, si odieuses et si petites qu'elles puissent être[32]. » Peu importe; « les bals de l'Opéra ne font que croître et embellir », la recette du 6 janvier fut de 49.000 livres et la dépense de 400 livres seulement[33].

Drames et misères

Pendant qu'on danse à l'Opéra, on vaque au Palais où le froid empêche les juges de rester en place; la débâcle de la Seine menace le Pont-Neuf et tout le quai de l'Horloge[34], les marchands de bois et autres sont inquiets sur le sort de leurs bateaux et de leurs marchandises, une partie du quai des Orfèvres s'écroule dans la rivière sur une longueur de sept ou huit toises[35]; les lavoirs sont fracassés, engloutis, les têtes coupées des blanchisseuses flottent sur des glaçons[36] et c'est à peine si on semble y songer. Des pauvres meurent de faim, par centaines[37]. A peine nous le dit-on.

[29] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 235; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 316-317; *Gazette*, p. 41, 42, 49; *Correspond. de Balleroy*, t. I, p. 70.
[30] *Gazette*, p. 53; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 317; *Correspond.* t. I, p. 69; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 288-289, 291.
[31] *Gazette*, p. 49-50; Dangeau, *op. cit.*, t. XVI, p. 292.
[32] *Gazette*, p. 52.
[33] *Gazette*, p. 54; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 481.
[34] *Gazette*, p. 61; *Correspond. de Balleroy*, t. I, p. 74.
[35] Buvat, *Journal*, t. I, p. 116-118; *Gazette*, p. 63.
[36] Buvat, *Journal*, t. I, p. 118; *Correspondants*, t. I, p. 76; Madame, *Correspondance*, t. I, p. 215-215, 11 février 1716.
[37] Buvat, *Journal*, t. I, p. 116.

Non seulement entre la capitale et les provinces mais entre les classes d'une même ville semble se dresser une muraille de Chine. Un mince filet de nouvelles, une gazette intermittente sous forme de correspondance circule lentement, arrêtée et supprimée parfois si elle énonce trop crûment les faits dont le pouvoir veut interdire la connaissance. Pendant que les mains avides se tendent, pendant que le duc d'Antin et le duc d'Aumont font imposer de vingt sols par jour les carrosses de remise avec l'espoir d'en retirer chacun 35.000 écus — et davantage de malédictions[38], — on entrevoit l'horrible misère au sein de laquelle se débattent à Amiens et à Douai « plus de deux mille officiers qui n'ont point pu payer leur blanchisseuse[39]; à Toulon, « plus de deux cents soldats armés » qui fraudent la gabelle de plus de mille quintaux[40]; à Rochefort où « quantité d'officiers vont par charité dîner chez les capucins et même les capucins amassent la quête pour eux[41] »; à Paris, où après avoir refusé aux curés de la ville la continuation d'une aumône de 12.000 livres que faisait le feu Roi[42], le Régent interdit l'aumône sous peine d'amende[43].

Chômage, gages non payés

Ouvriers de la fabrique des Gobelins et élèves de l'Académie des Inscriptions sont congédiés, battent le pavé, arrêtent les passants, font les rues périlleuses[44]. Il est défendu de les soulager, mais il leur est permis de se divertir, car « on étoit bien simple autrefois, on ne se divertissait qu'à force d'argent ; aujourd'hui sans argent, même sans espérance d'en avoir, on se divertit à merveille... et on ne voit pas un écu[45] »; ceux qui se laissent dénicher dans leur cachette vont en droiture à la Monnaie pour être transformés en pièces de cent sols. On escompte un rendement de cent millions de cette opération qui doit enrichir le Roi par la ruine de ses sujets et achever l'anéantissement de notre commerce à l'étranger[46]. On veut qu'il soit sorti du royaume 200 millions d'espèces et par Rouen seul, de compte fait, cin-

[38] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 6 janvier 1716, *op. cit.*, t. I, p. 69; *Gazette de la Régence*, p. 52, 56; 10 et 13 janvier; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 289, 292.

[39] *Gazette*, p. 26, extrait d'une lettre d'Amiens du 29 novembre 1715.

[40] *Gazette*, p. 31, extrait d'une lettre de Toulon, du 25 novembre 1715.

[41] *Gazette*, p. 36, extrait d'une lettre de Rochefort, du 9 décembre 1715.

[42] *Gazette*, p. 47; 3 janvier 1716.

[43] *Gazette*, p. 56; 13 janvier 1716.

[44] *Gazette*, p. 56; 13 janvier 1716.

[45] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 30 novembre 1716, *op. cit.*, t. I, p. 99.

[46] *Gazette*, p. 47, 3 janvier; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 114.

quante-trois millions[47]. Des placards injurieux, des estampes burlesques, des almanachs satiriques montrent en fâcheuse posture le Régent[48] qui a installé à la place du despotisme « une sorte de république[49] ». On accueille et on répète les rumeurs fâcheuses parce qu'elles expriment à merveille le mécontentement qui s'étale et gagne partout. Certains assurent que les placides Berrichons eux-mêmes commencent à perdre patience, refusent d'acquitter le dixième et la capitation, mettent en fuite les commis du fisc; de semblables désordres éclatent dans le Lyonnais et d'autres provinces, tandis que sur la frontière du Nord, deux compagnies de dragons, lassées de recevoir des promesses au lieu de solde, se retirent à Namur après avoir commis de grands excès. Diplomates[50] et magistrats[51] ne sont pas mieux payés. Depuis trois ans, le parlement de Rouen n'a reçu aucun payement de ses gages; le parlement de Paris n'est pas autrement traité[52], celui de Toulouse non plus[53].

On est sans cesse ramené à ce fond tragique du tableau dont le premier plan est rempli par les divertissements de la régence. Les meilleures peintures qu'on nous en donne sont celles qui racontent, sans élever le ton, les épisodes dont chaque jour les contemporains s'étonnent de moins en moins. M. de Caumartin écrit à la marquise de Balleroy qu'au bal du Palais-Royal il existe deux cabarets pour les masques. Courcillon, fils du marquis de Dangeau, devoit quatre cents livres, dont on lui avoit fait crédit. Il voulut continuer à boire sans payer; la limonadière lui dit des injures : il lui donna un soufflet. Ils s'arrachèrent perruques, escoiffons et tout, se roulèrent par terre. Courcillon, en tombant, attira les verres, carafes, etc., et qui plus est, une bourse, où il y avoit, dit-on, pour cinq cents livres de monnoie : on lui réclama douze cents livres. Toujours à ce bal de l'Opéra, le duc de Richelieu se prend de querelle avec le fils du maréchal de Matignon et ils vont se battre dans la rue[54], pendant que M. le Orgies

[47] *Gazette*, p. 48; 6 janvier 1716.
[48] *Gazette*, p. 37, 39; 20, 21 décembre 1715; p. 49, 6 janvier 1716.
[49] *Gazette*, p. 46, 3 janvier 1716.
[50] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 213; 19 octobre 1715; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 343.
[51] Buvat, *Journal*, t. I, p. 125; mars 1716.
[52] Buvat, *Journal*, t. I, p. 125.
[53] *M. de Guitaut à Mme de Balleroy*, 8 janvier 1716, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 71.
[54] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 22 février 1716, *op. cit.*, t. I, p. 77; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 340.

duc se met derrière la princesse de Conti et chante tout haut :

« Maman çà, maman là, maman carogne »

Alors les masques crient de partout : « Non, non ce n'est pas celle-là, c'est l'autre qui est la carogne[55]. »

Chez le prince de Conti, en présence de la princesse, les invités se soufflètent à table et tout s'oublie dans l'ivresse[56], incroyable exemple des turpides dont les princes du sang donnent à la France le spectacle.

Sacrilège public du Régent

Un reste de contrainte avait subsisté jusqu'à la mort de Louis XIV; à partir de ce jour, princes et princesses se dispersent et ne savent pas où chacun d'eux est allé jeter sa gourme[57]. La popularité qui entoure l'enfant royal, s'égare un jour sur le Régent mais se détourne de lui presque aussitôt. On le sait tolérant sur le fait de la religion[58], mais les contemporains n'y voient pas généralement matière à l'éloge; un peu de fanatisme ne leur déplairait pas. Au début le prince n'ose encore s'affranchir de toute règle. Le 24 décembre 1715, Dangeau note sa présence à la messe de minuit chez les Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, « où feu Monsieur l'entendoit toujours[59] »; la duchesse de Berry assiste à la messe à Saint-Sulpice, mais déjà elle a congédié son confesseur en charge, le P. du Trévou, qui est également celui du Régent[60]. Le temps pascal arrivé, la princesse obtient de son curé « la permission de faire ses Pâques dans une église autre que sa paroisse[61] »; son père, moins scrupuleux fera le sacrilège d'une communion publique à Saint-Eustache. « Les rapports qu'entretenait ce couple criminel ne convenaient pas à des pâques et la princesse étoit accoutumée, dit Saint-Simon, à escroquer les grandes fêtes où la bienséance de son état fait approcher des sacrements... » Plût à Dieu que le duc d'Orléans en eût usé de même et qu'il eût cru Saint-Simon qui le pressa d'aller passer une huitaine à Villers-Cotterets avec quelques gens qui ne l'eussent pas ennuyé, mais qui n'eussent pas été du nombre de

[55] *Madame à la raugrave Louise*, 18 février 1716, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 218.

[56] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 22 février, *op. cit.*, t. I, p. 77; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 357; *Mémoires*, t. VIII, p. 341.

[57] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 10 septembre 1715, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 186.

[58] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 27 septembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 191; *Gazette*, p. 12.

[59] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 269; 24 décembre 1715.

[60] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 225; 31 octobre 1715.

[61] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 355; 5 avril 1716.

ses soupeurs... « Personne n'auroit été la dupe de ce voyage, il est vrai, mais il auroit sauvé le sacrilège, et auroit marqué du moins du respect pour la religion, et les affaires le permettaient de reste. Le Régent fut ébranlé et trouva le conseil bon, mais il ne le suivit pas, et cette malheureuse communion fut la dernière de sa vie. Elle fit tant de bruit, qu'il ne crut pas devoir la réitérer les années suivantes, et passa les pâques sans s'en cacher[62]. »

On pouvait croire revenues les mœurs du règne de Henri III. Du mercredi au vendredi saint, la duchesse de Berry va s'enfermer aux Carmélites de la rue de Grenelle auxquelles elle remet 2.000 francs et « beaucoup de petits présents[63] », le vendredi saint le grand prieur de Vendôme, effréné, débauché, souillé de tous les vices, ivre-mort tous les soirs, inflige à la vraie croix l'outrage de ses adorations[64]. Cette étrange et perverse famille vit dans une désunion complète. La vieille Madame « livre sa vivacité expirante tantôt aux dévotions, tantôt aux plaisirs, tantôt aux promenades et quelquefois à ses sentiments bienfaisants qui passent bientôt[65]. » Sauvage et bizarre, luronne et écrivassière, point méchante mais point bonne, elle aimait les chiens, les chevaux, la chasse, les saucisses, et l'Allemagne par-dessus tout. Cette allemande jamais française, cette catholique demeurée luthérienne, aima son fils comme une femelle aime son petit, plus tard elle en devint fière, avec un peu de honte cependant de l'excès de sa dépravation. Son cœur n'avait jamais quitté la patrie de son enfance, elle vivait à Versailles les yeux tournés, le regard attaché là-bas à Heidelberg, à Hanovre où s'était écoulée sa jeunesse garçonne. La politesse de la Cour de France n'avait rien pu sur ce naturel grossier et inculte dont une correspondance volumineuse révèle toutes les bassesses misérables en même temps que la belle et rude franchise. Accouplée par la politique à l'être le plus vil, le plus mou, le plus tracassier, le plus oisif, elle avait pris pour elle le rôle de l'homme dans le ménage de cet inverti, s'était rendue respectable par son honnêteté, sa loyauté, avait vécu et vieilli trop laide pour attirer des hommages, trop fière pour tolérer une intrigue, trop médiocre pour épurer son âme et ennoblir sa vie. Elle écrivait des lettres de quinze feuillets, de

Madame mère du Régent

Son caractère

Sa correspondance

[62] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 356; *Mémoires*, t. VIII, p. 349-351. Non; le 13 avril 1721, le Régent communie à Saint-Eustache sa paroisse, M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 9.

[63] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 358; 8 avril 1716.

[64] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 359; 10 avril 1716.

[65] *Gazette*, p. 113; 11 septembre 1716. Voir Arvède Barine, *Madame, mère du Régent*, in-12, Paris 1909.

vingt feuillets, entassait les sornettes sur les mensonges, les injures sur les platitudes, et mettait ces fardes à la poste, racontant à ses correspondants toutes les ordures, toutes les obscénités, toutes les infections matérielles et morales qu'elle avait pu recueillir; mais elle l'écrivait en allemand car la langue française n'a point de mots pour exprimer ce qu'elle raconte. La crudité des anecdotes, la hardiesse des récits sont au niveau de la dégoûtante liberté de ce langage fécal. Certaines lettres de cette incorrigible stercoraire[66] n'ont jamais pu être traduites, celles notamment qui racontent à une jeune allemande les vices contre nature qui régnaient à la Cour de Monsieur.

Sa famille. Vieille quinteuse, égoïste, Madame subissait l'étiquette de son rang avec une farouche résignation : « Je ne vois mon fils qu'une fois par jour, et il ne reste avec moi qu'une demi-heure. Je prends mes repas seule à table, ayant autour de moi cent personnes auxquelles il faut que je parle, que j'en aie envie ou non; tout le long du jour je reçois des visites qui m'interrompent pendant que j'écris, et il faut faire la conversation : cela dure jusqu'à huit heures du soir. En somme je n'ai que vexation et ennui; pas le moindre contentement : telle est ma misérable vie, mais il faut se résigner à la volonté de Dieu[67]. On est tenu à vivre d'après les usages du pays et on n'est nullement maître de sa conduite. »

Madame vit sur le pied d'hostilité avec la duchesse d'Orléans, sa belle-fille. « Nous ne serons pas si souvent ensemble, disait-elle, que nous puissions nous devenir à charge l'une à l'autre... Se dire le matin *bonjour* et le soir *bonsoir*, c'est bientôt fait. » « Mme d'Orléans a eu six filles[68]; elle voudrait qu'elles se fissent toutes religieuses; elle n'est pas assez bête pour croire que cela les menât au ciel; c'est de sa part pure paresse, elle craint, si elle les avait près d'elle, d'avoir la peine de les élever[70]. Je les laisse se quereller et s'arranger, qu'ils se débrouillent. Je suis persuadée que toutes les incommodités et les faiblesses de Mme d'Orléans viennent de ce qu'elle est toujours au lit ou sur sa chaise longue; elle mange et boit couchée; c'est chez elle pure paresse, de là vient que nous ne pouvons manger ensemble. Depuis la mort

[66] Buvat nous dit qu'à Paris on l'appelait *la pétarde! Journal*, t. I, p. 279.

[67] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 24 septembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 190-191.

[68] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 13 septembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 189.

[69] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 4 janvier 1716, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 202.

[70] *Madame à la raugrave Louise*, Marly, 8 août 1715, *op. cit.*, t. I, p. 178-179.

du Roi, elle ne m'a pas parlé[71]. Cette femme mange tant que l'on n'en croit pas ses yeux. Ses filles aussi sont ainsi faites; elles mangent jusqu'à ce qu'elles rendent et recommencent après, c'est écœurant[72]!

Enfants légitimes et bâtards

L'aînée est la duchesse de Berry. « Je ne veux rien avoir à démêler avec elle; nous ne sympathisons pas ensemble; je vis poliment avec elle comme avec une étrangère, mais je ne la vois pas souvent et je ne me mêle de rien de ce qu'elle fait, ni de ce que font sa mère et ses sœurs[73], je ne la regarde plus comme un de mes petits-enfants[74]. La seconde s'appelle Mlle de Chartres, elle doit être religieuse. Je fais mon possible pour la détourner de ce projet, mais elle a toujours cette folie en tête. Pour la figure comme pour la taille c'est la plus jolie de toutes, elle a de très-jolies mains, un teint rose et blanc et dix-sept ans[75]. » Les autres ne sont encore que des enfants, mais pleines de promesses qu'elles se hâteront de tenir. Mlle de Valois vient d'accomplir sa quinzième année et on lui permet de passer la journée entière sans corps de baleine; quand l'aïeule survient en visite, on cherche vite le corset qui, d'ordinaire, est égaré. Cette aïeule indulgente n'admet pas de distinction entre enfants légitimes et bâtards. Elle, impitoyable à la bâtardise, s'éprend de tendresse pour l'abbé de Saint-Albin qui est « après le duc de Chartres, de tous les enfants de mon fils, tant légitimes que de la main gauche, celui que j'aime davantage[76]. » Elle dresse des autres une nomenclature complète, parsemée de détails intraduisibles.

La duchesse de Berry

Gazettes, chroniques, journaux, mémoires n'accordent qu'une attention distraite à toutes ces princesses. Ce qu'on en sait et ce qu'on en dit c'est que « le duc d'Orléans et les autres princes et princesses payent fort mal leurs maisons[77] », et se querellent

[71] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 6 janvier 1716, *op. cit.*, t. I, p. 203.

[72] E. Jaeglé, *Madame, duchesse d'Orléans*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1879, p. 206.

[73] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 8 octobre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 192.

[74] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 7 janvier 1716, *op. cit.*, t. I, p. 203.

[75] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 3, 4 janvier 1716, *op. cit.*, t. I, p. 202, 203.

[76] E. Jaeglé, *op. cit.*, p. 209, Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 248; 16 février 1718 : « Madame avoit pris ce petit garçon en amitié, à peu près comme elle y prenoit quelqu'un de ses chiens et oublioit pour lui une naissance qu'elle détestoit dans sa belle-fille et dans les autres bâtards du Roi. »

[77] *Gazette de la Régence*, p. 34; 13 décembre 1715.

entre eux[78]. Après quelques semaines de régence on chuchote et, bientôt, on raconte et on répète ce qui se sait partout : qu' « on prétend entamer le Régent par les plaisirs et par Mme de Berry[79]. » La jeune Illec, la petite Heuzé, danseuses de l'Opéra et passe-temps de Son Altesse n'inquiètent guère le public[80] qui préfère des amusettes de cette qualité à un engagement plus relevé qui rappellerait le pouvoir de Mme de Maintenon. Dès le mois de novembre 1713, Madame écrivait : « Mon fils et sa fille s'aiment tant que malheureusement cela a fait dire de vilaines choses sur leur compte[81]. » En 1714, la mort du duc de Berry permit de quitter toute retenue; peu de temps avant sa fin, ce prince instruit enfin des bruits qui circulaient, avait forcé son beau-père le duc d'Orléans à dégaîner sur la terrasse de Marly[82]. La duchesse déjà ne comptait plus ses amants et, lorsque mourut un enfant dont elle accoucha avant terme, les chansonniers dirent[83] :

Il faut bien lui donner un nom :
Ainsi, sans être téméraire,
C'est la Rochefoucauld, de Pont,
Gontaut, la Haye, Rion, Salvaire.

Son orgueil

La mort de Louis XIV allait rendre tout possible, même l'incroyable. Dès la seconde moitié du mois de septembre 1715, les Parisiens la voyaient s'établir au palais du Luxembourg et courir de là à Saint-Germain, en chaise de poste, « pour s'égayer[84]. » Les assiduités de son père l'y suivaient[85] et, dès le 30 septembre, ils soupaient ensemble[86]. Dès lors on vit la duchesse de Berry « usurper tous les honneurs d'une reine ». Malgré les représentations de Mme de Saint-Simon, sa dame d'honneur, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seraient suivies, elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes et tout du long du quai des Tuileries où le Roi étoit. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à M. le duc d'Orléans qui lui pro-

[78] *Gazette*, p. 47 ; 3 janvier.
[79] *Gazette*, p. 48 ; 6 janvier.
[80] *Gazette*, p. 52, 69 ; 10 janvier, 10 février 1716 ; *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 28 août 1716, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 85, 87.
[81] E. de Barthélemy, *Les Filles du Régent*, in-8, Paris, 1874, t. I, p. 161.
[82] *Mémoires du comte de Maurepas*, in-8, Paris, 1792, t. I, p. 52.
[83] E. de Barthélemy, *op. cit.*, t. I, p. 137.
[84] Buvat, *Journal de la Régence*, in-8, Paris, 1865, t. I, p. 98.
[85] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 196, 197 ; 23, 24 septembre 1715.
[86] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 200 ; 30 septembre 1715.

mit que tant que le Roi seroit à Paris, on n'y entendroit d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis Mme la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la Comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et fut haranguée par les comédiens[87]. Cela fit un étrange bruit dans Paris, comme avoit fait son haut dais au parterre de l'Opéra; néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte... Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le carrosse du prince de Conti qui y arrivoit, et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'étoit qu'entreprises de toutes parts[88]. »

Rien n'égalait l'orgueil de la princesse et son empire sur l'esprit du duc d'Orléans. Elle avait voulu avoir un capitaine des gardes, elle l'obtint, donna la lieutenance à Riom et l'enseigne à Courtaumer[89]. « Après maintes passades, elle s'étoit tout de bon éprise de Riom. C'étoit un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressembloit pas mal à un abcès. Il avoit de belles dents et n'avoit pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara et qu'il devint le maître au Luxembourg. M. de Lauzun, dont il étoit petit neveu, en riait sous cape. Il étoit ravi, ...lui donnoit des instructions.

Son amant M. de Riom

« Riom étoit doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvoient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, ...mais il traita la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avoit traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisoit désirer; il se plaisoit à donner de la jalousie à sa princesse, à en paroître lui-même encore plus jaloux, il la faisoit pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisoit demeurer; d'autres fois il l'y faisoit aller malgré elle. Il l'obligeoit à faire du bien à des dames qu'elle n'aimoit point, ou dont elle étoit

[87] Le 1er mars 1716.
[88] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 344.
[89] *Ibid*, t. VIII, p. 286. Sur le mariage avec Riom, voir *M. d'Argenson à Mme de Balleroy*, 9 novembre 1717, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 221-222.

jalouse, du mal à des gens qui lui plaisoient, et dont il faisoit le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avoit pas la moindre liberté. Il se divertissoit à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle étoit toute prête, et celà si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avoit accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeoit tout, et la princesse pleuroit tant et plus. Enfin elle en étoit venue à lui envoyer des messages par des valets affidés; car il logea presque en arrivant au Luxembourg; et ces messages se réitéraient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettroit; ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisoit porter ce qu'elle ne vouloit point. Si quelquefois elle osoit se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitoit comme une servante, et les pleurs duroient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et qui se plaisoit tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvoit manger s'il n'étoit prince du sang. Un jésuite, qui s'appeloit le P. Riglet, qu'elle avoit connu enfant, et qui l'avoit toujours cultivée depuis, étoit admis dans ces repas particuliers sans qu'il en eût honte, ni que Mme de Berry en fût embarrassée... Cette vie étoit publique : tout au Luxembourg s'adressait à M. de Riom, qui de sa part avoit grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusoit, même en public, à sa seule princesse. Il lui faisoit, devant le monde, des réponses brusques qui faisoient baisser les yeux aux spectateurs et rougir ceux de Mme de Berry, qui ne contraignoit point ses manières soumises et passionnées devant les compagnies.

Ses retraites pénitentes

« Le rare est que, parmi cette vie, elle prit un appartement aux Carmélites [de la rue de Grenelle], où elle alloit quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent y demeuroit plusieurs jours de suite. Elle n'y menoit que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques, elle mangeoit avec ses dames ce que le couvent lui apprêtoit, alloit au Chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit; et outre les offices, elle y demeuroit quelquefois longtemps en prières, et y jeûnoit très exactement les jours d'obligation. Deux carmélites de beaucoup d'esprit, et qui connaissoient le monde, étoient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle. Il y en avoit une fort belle; l'autre l'avoit été aussi. Elles étoient assez jeunes, surtout la plus belle, mais d'excellentes religieuses, et des saintes qui faisoient cette fonc-

tion fort malgré elles. Quand elles furent devenues plus familières, elles parlèrent franchement à la princesse, et lui dirent que, si elles ne savoient rien que ce qu'elles en voyaient, elle l'admireroient comme une sainte, mais que d'ailleurs elles apprenoient qu'elle menoit une étrange vie, et si publique, qu'elles ne comprenoient pas ce qu'elle venoit faire dans leur couvent. Mme de Berry rioit et ne s'en fâchoit point. Quelquefois elles la chapitroient, lui nommoient les gens et les choses par leurs noms, l'exhortaient à changer une vie si scandaleuse, et, avec esprit et tour, poussoient ou enrayoient à propos, mais jamais sans lui avoir parlé ferme. Elles le contoient après à celles de ces dames qui étoient les plus propres à goûter leurs peines sur l'état de Mme de Berry qui ne cessa de vivre comme elle faisoit au Luxembourg et aux Carmélites, et de laisser admirer un contraste aussi surprenant, et qui du côté de la débauche augmenta toujours[90]. »

Ses amours avec son père

La chronique scandaleuse du premier hiver de la Régence s'alimente des aventures de la princesse. Au mois de février elle se fait remarquer par sa liberté au bal masqué de l'Opéra[91]; quelques mois plus tard, elle provoque des promeneurs dans le jardin du Luxembourg[92]. Paris n'ignore plus rien de ses déportements. La *Gazette de la Régence* dit que la princesse « a toujours les grands honneurs du gouvernement; c'est le canal à la mode pour obtenir les grâces du Régent[93]. » Le 6 février, on parle d'un accouchement clandestin, « cette conduite rappelle les Messalines[94] »: quelques jours plus tard, on pousse l'audace jusqu'à envoyer au prince son portrait en cire avec sa fille dans des attitudes indécentes[95]. On fait circuler un pamphlet intitulé les *Amusements de la princesse Amélie*[96] et qui raconte l'histoire de ces criminelles amours. Ceux et celles qui veulent ignorer à tout prix devront ouvrir les yeux devant l'évidence. Madame, elle-même, sera obligée d'ajouter foi aux rumeurs qui enveloppent le père et la fille d'un égal opprobre. Elle avoue que la princesse est ce que le Régent aime le plus au monde; « tous deux, dit-elle en parlant

[90] *Ibid.*, t. VIII, p. 345-346; *Caumartin à Mme de Balleroy*, 1er février 1716, *op. cit.*, t. I, p. 72.

[91] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 29 février 1716, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 81.

[92] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 270; 27 avril 1716; voir aussi *Gazette*, p. 89; 6 juillet (à Vincennes).

[93] *Gazette*, p. 65; 31 janvier 1716.

[94] *Gazette*, p. 68; 6 février 1716.

[95] *Gazette*, p. 74; 17 février 1716.

[96] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 16 novembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 68.

des soupers, y perdent honneur et réputation », et quand la mort aura emporté cette impure : « Ce qu'il y a de mieux à faire, prononce l'aïeule, c'est de ne plus parler du tout de la pauvre duchesse de Berry. Plût à Dieu que j'aie moins de motifs de me consoler de sa mort! C'est pis que tout ce que vous sauriez imaginer[97]. »

L'ivresse dans la famille royale

Messaline et Agrippine tout ensemble, la duchesse de Berry a étonné une société qui pensait ne savoir s'étonner de rien. Les ridicules, les défauts des autres princesses ne comptent plus pour rien, quand on lit que Mme la duchesse tourne les gens en ridicule[98], qu'elle ressemble à un joli chat qui, tout en jouant, fait sentir ses griffes, qu'elle se moque de tout le monde d'une manière si plaisante qu'on ne peut s'empêcher de rire, aussi gaie que fausse, il ne faut pas se fier à elle[99], qu'elle peut boire beaucoup sans être ivre, ses trois filles veulent l'imiter, mais elles n'y réussissent pas et se trouvent bientôt ivres[100]. On en vient à regretter le temps où, sous le feu Roi, les princesses s'émancipaient au point de se faire apporter des pipes du corps-de-garde. L'ivresse devient un plaisir distingué. Chez Conti on s'enivre à table[101], chez Mme de Berry, la duchesse d'Albret absorbe de telles quantités de liqueurs qu'elle ne tardera pas à en mourir à la fleur de l'âge[102].

La vie d'affaires et de plaisirs du Régent

Au début de la Régence, le public voit le duc d'Orléans travailler assidûment et il craint l'altération de sa santé[103], mais bientôt il s'aperçoit qu'on essaye de l' « entamer par les plaisirs[104] ». Notre Régent, commence-t-on à dire, « s'en donne trop de toutes façons et le rang où il se trouve semble l'accabler de joie et lui déranger son bon esprit à force d'aises et d'honneur[105]. » Ce n'est plus un jeune homme d'une vingtaine d'années, il en a quarante-deux,

[97] *Madame à la raugrave Louise*, 13 septembre 1719. On n'insiste pas sur ses prodigalités ; en voici un unique exemple : elle offre à sa tante Mme de Lorraine à l'occasion d'un voyage à Paris une commode contenant pour vingt mille écus de rubans et colifichets, *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 23 février 1717, dans *Les correspondants*, t. I, p. 118.

[98] *Madame à la raugrave Louise*, 16 janvier 1716, dans *Correspondance* édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 207.

[99] *Madame à la raugrave Louise*, 26 janvier 1716, *op. cit.*, t. I, p. 213.

[100] *Madame à la raugrave Louise*, 21 mai 1716, *op. cit.*, t. I, p. 238-239.

[101] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 22 février 1716, *op. cit.*, t. I, p. 77.

[102] Buvat, *Journal*, t. I, p. 256 ; *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 6 mars 1717, *op. cit.*, t. I, p. 121.

[103] *Gazette*, p. 28 ; 6 décembre 1715.

[104] *Gazette*, p. 48 ; 6 janvier 1716.

[105] *Gazette*, p. 73-74 ; 17 février 1716.

aussi on ne peut lui pardonner à Paris de courir les dames comme un écervelé, lorsqu'il a toutes les affaires du royaume sous les bras[108]. « Toutes les matinées cependant étaient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avoient leurs jours et leurs heures. Il les commençoit seul avant de s'habiller, voyoit du monde à son lever, qui étoit court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdoit beaucoup de temps; puis ceux qui étoient chargés plus directement d'affaires le tenoient successivement jusqu'à deux heures après midi. Ceux-là étoient les chefs des Conseils; La Vrillière, bientôt après Le Blanc dont il se servoit pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travailloit sur les affaires de la Constitution, celles du Parlement, d'autres qui survenoient; souvent Torcy, pour les lettres de la poste; quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer; une fois la semaine, les ministres étrangers; quelquefois les Conseils; la messe dans sa chapelle en particulier, quand il étoit fête ou dimanche.

« Les premiers temps il se levoit matin; ce qui ralentit peu à peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'étoit couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyait prendre du chocolat; il causait avec la compagnie. Cela duroit selon qu'elle lui plaisoit; le plus ordinaire en tout n'alloit pas à une demi-heure. Il rentroit et donnoit audience à des dames et à des hommes, alloit chez Mme la duchesse d'Orléans, puis travailloit avec quelqu'un ou alloit au Conseil de régence; quelquefois il alloit voir le Roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le Conseil de Régence, et l'abordoit, lui parloit, le quittoit avec des révérences et un air de respect qui faisoit plaisir à voir, au Roi lui-même, et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y en avoit point, il n'étoit plus question d'affaires : c'était l'Opéra ou le Luxembourg, ou souper chez la duchesse d'Orléans, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'étoit en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes. Ses soupers étoient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent Mme de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon, il ne nommoit jamais autrement que ses *roués*. La chère exquise s'apprêtoit dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étoient d'argent; eux-mêmes mettoient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers.

[108] *Madame à la raugrave Louise*, 2 avril, *op. cit.*, t. I, p. 226.

C'étoit en ces séances où chacun étoit repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui étoit licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la Cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'étoit épargné. M. le duc d'Orléans y tenoit son coin comme les autres, mais il est vrai que très-rarement tous ces propos lui faisoient ils la moindre impression. On buvoit d'autant, on s'échauffoit, on disoit des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avoit bien fait du bruit, et qu'on étoit bien ivre, on s'alloit coucher, et on recommençoit le lendemain. Du moment que l'heure venoit de l'arrivée des soupeurs, tout était tellement barricadé au dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au Régent; pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auroient le plus dangereusement intéressé l'État ou sa personne, et cette clôture duroit jusqu'au lendemain matin.

Le Régent perdoit ainsi un temps infini en famille et en amusements ou en débauches. Il en perdoit encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues et se noyoit dans ces mêmes détails où il reprochait au feu Roi de se complaire. Mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il auroit pu finir en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeait, les unes par faiblesse, les autres par ce misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappait quelquefois comme favorite : *Divide et impera;* la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes, et de cette façon des riens devenoient des hydres dont lui-même après se trouvoit fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisoit extrêmement; mais l'abus qu'il en faisoit étoit excessif. Il alloit quelquefois au manque de respect; ce qui, à la fin, eut des inconvénients d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassèrent plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvoient embarrassés. Tels furent Stair, tels les chefs de la Constitution, tels le maréchal de Villeroy, tels le parlement en particulier, et en gros la magistrature.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni Mme la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soi du gouvernement et des affaires. Il vivoit publiquement avec Mme de Parabère; il y vivoit en même temps avec d'autres; il se divertissoit de la jalousie et du dépit

de ces femmes; il n'en étoit pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers étoit extrême, et répandu partout[107].

Méconten-tement de l'opinion publique

La lassitude et le dégoût se font bientôt sentir. « Notre Cour, dit-on dès le mois de février, commence à se jeter dans tous les plaisirs outrés, et les deux sexes s'apprivoisent plus que de raison[108]. » L'honnête Daguesseau s'en tient de plus en plus à l'écart « gémissant tout bas des allures qu'il voit. Cependant tous s'étonnent de la politique de Son Altesse qui ne répond pas au commencement de sa Régence. Ce sont les femmes qui gâtent tout et les jeunes flatteurs que les pots-de-vin tentent[109]. » Sa fille lui a donné de sa main Mme de Parabère; « après elle le vin de Pomard et celui de Champagne rangent assez bien le prince à trouver tout ce qu'on désire. Ceux qui ont intérêt à le mettre en goût des plaisirs de la table, voient avec plaisir que leurs soins ont été efficaces[110]. Il devient indéterminé et peu fixé, il s'amollit et est inappliqué[111], trop peu ferme pour choisir les sujets suivant leur mérite propre et leur caractère[112]. » Un jour, en sortant du Luxembourg, il perd l'équilibre et tombe sur les degrés[113]; un autre jour, il se sent incapable de se lever après une forte débauche[114]; le public murmure, la Cour observe, le vieux Dangeau s'étonne. Lui qui, tous les mois, pendant trente-deux ans, a vu le feu Roi prendre médecine « par pure précaution » et travailler à l'ordinaire, qui a pris soin de noter les effets de la purgation, a d'abord pensé que ce rite auguste serait immuable comme la monarchie. Quoique la santé du Régent lui soit fort indifférente, Dangeau cherche à savoir quand le prince s'est purgé; mais il ne peut plus donner cet avis mensuel comme auparavant. Le désordre se met décidément partout, et l'on s'écarte en toutes choses de la noble ordonnance du dernier règne.

[107] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 347-349.
[108] *Gazette*, p. 68; 6 février 1716.
[109] *Gazette*, p. 71; 10 février.
[110] *Gazette*, p. 71-72; 14 février.
[111] *Gazette*, p. 73; 14 février.
[112] *Gazette*, p. 83; 15 juin.
[113] *Gazette*, p. 64; 27 janvier; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 307.
[114] *Gazette*, p. 73; 14 février.

CHAPITRE IX

Rivalité du Régent et de Philippe V

(Septembre 1715-juillet 1716)

Louis XIV procure la réconciliation du roi d'Espagne et du duc d'Orléans. — Philippe V se dispose à venir en France. — Nature de la rivalité persistante entre le roi d'Espagne et le duc d'Orléans. — Les renonciations de Philippe V. — Il tombe sous l'influence de la Reine. — Condescendance du Régent. — Attitude de Philippe V. — Asservissement et claustration de Philippe V et d'Elisabeth. — Ascendant d'Alberoni. — Il repousse les avances du Régent et négocie avec l'Angleterre. — Alberoni joué par les Anglais. — Colère de Philippe V. — Renvoi du cardinal del Judice. — Mission de Louville. — Son chiffre, ses instructions. — Il est renvoyé en France.

Louis XIV procure la réconciliation du roi d'Espagne et du duc d'Orléans

L'échec du cardinal del Judice et son renvoi en Espagne n'avaient pas détourné Philippe V d'obtenir la tutelle du Dauphin. L'existence du testament de Louis XIV et le mystère de ses dispositions entretenaient l'émotion populaire en France et y suggéraient de fantasques combinaisons dont l'écho parvenait soigneusement à Madrid[1]. Le correspondant du roi d'Espagne, Don Feliz Cornejo, l'entretenait dans ses illusions, lui faisait entrevoir la régence, l'influence du duc du Maine, la disgrâce et peut-être l'exil du duc d'Orléans, l'annulation des renonciations[2]. Un autre correspondant, l'abbé Mascara-Torriani mettait en garde contre ces illusions et répétait sans se lasser : « Une fois le Roi mort, on fera et on dira ce que voudra M. le duc d'Orléans[3] »; allant jusqu'à craindre pour les adversaires du prince. Louis XIV avait vu plus haut et plus loin. Ses préventions, trop justifiées, contre son neveu n'avaient pu l'entraîner à désigner son petit-fils que

[1] *Archiv. de Simancas*, Estado, liasses 4309 et 4314 : *Cornejo à Grimaldo*, 28 mars et 20 mai 1712, 16 janvier, 26 juin 1713.

[2] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4318 : *Cornejo à Grimaldo*, 3 et 17 septembre 1714; *ibid.*, l. 4321 : le même au même, 2 septembre 1715.

[3] *Archiv. d'Alcala*, Estado, l. 3975 : *Mascara à Grimaldo*, 25 juin, 23 et 27 août 1715.

les stipulations d'Utrecht écartaient de toute participation au pouvoir en France. On lui avait suggéré la nomination de Philippe V qui se déchargerait du pouvoir sur le duc du Maine; ce choix pouvait replonger la France dans la guerre, il l'avait écarté. Cependant il devait craindre de la part du roi d'Espagne une déception d'autant plus cuisante qu'elle s'ajouterait à l'animosité régnant entre lui et le duc d'Orléans, et il s'était employé à les réconcilier. La disgrâce de la princesse des Ursins en fournit les moyens, tous les griefs pouvaient impunément tomber sur elle. Philippe V se prêta de bonne grâce aux vues de son aïeul « étant prêt, si cela vous fait plaisir, lui écrivait-il, à oublier tous les sujets de ressentiment que m'a donné le prince..., vous en connoissez comme moi toute l'étendue, puisque je vous en ai instruit à fond. Cependant quelques motifs que j'aie de me plaindre de lui, la religion, la proximité du sang et le désir de vous donner cette satisfaction me portent volontiers à cette réconciliation, et je ferai de mon côté avec joie les pas nécessaires pour y réussir[4]. » Le cardinal del Judice et l'abbé Alberoni s'employèrent au raccommodement des deux princes[5] qui s'écrivirent simultanément; le roi avec froideur, le duc avec déférence. Le duc d'Orléans y joignit une lettre plus affectueuse pour la reine Elisabeth Farnèse et des remerciments chaleureux à l'adresse d'Alberoni[6].

Philippe V se dispose à venir en France

Il ne serait pas malaisé de conjecturer la mesure de sincérité apportée par les deux cousins dans ce rapprochement. Philippe V s'y prêtait par déférence, mais ne renonçait ni à ses droits éventuels au trône ni à ses prétentions à la régence. On a rappelé déjà les instructions adressées au prince de Cellamare sur les intrigues à conduire avant la mort du Roi et les démarches à remplir aussitôt après cet événement. Cellamare emportait ces instructions dans le même portefeuille qui contenait la lettre de réconciliation adressée au duc d'Orléans, « mon adversaire », ainsi que Philippe continuait à le désigner[7]. Le duc d'Orléans manifestait une satisfaction extrême de la réconciliation, au point

[4] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 244, fol. 367 : *Philippe V à Louis XIV*, 29 avril 1715.

[5] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 241, fol. 9 : *Saint-Aignan à Torcy*, 1er juin 1715 : *ibid.*, t. 224, fol. 341 : *Torcy à Saint-Aignan*, 15 avril 1715.

[6] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 240 et t. 245 : lettres relatives à la réconciliation du duc d'Orléans et du roi d'Espagne, publiées dans A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, in-8, Paris, 1890, t. I, p. 692-695.

[7] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 245, fol. 45-69 : Instruction secrète du prince de Cellamare du 19 mai 1715.

de rendre embarrassante la mission secrète de Cellamare, et son affectation de parfaite sécurité autorisait toutes les inquiétudes. Aussi, dès la première nouvelle de l'indisposition de Lous XIV, une assemblée secrète, réunie autour de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, décida que, laissant à la Reine l'administration des affaires, Philippe s'approcherait de la frontière de France « il serait plus à portée de prendre un parti[8].

Nature de la rivalité persistante entre le roi d'Espagne et le duc d'Orléans

La rivalité entre Philippe d'Orléans et Philippe V ne concernait pas seulement leurs droits éventuels à la couronne de France. Dès l'année 1700, Monsieur, frère de Louis XIV, avait formulé des protestations contre le silence gardé par le testament de Charles II sur ses prétentions à la couronne d'Espagne. Philippe d'Orléans avait hérité de ces prétentions, les avait fait valoir et avait eu la satisfaction de les voir admettre par le conseil de Castille en une déclaration royale (29 octobre 1703)[9]. Au cours des dix années qui suivirent, l'entente s'était changée en haine ouverte, et on vient de dire comment une réconciliation y avait mis fin; mais cette circonstance ne modifiait en rien une situation acquise. Sous le coup de désastres multipliés et de l'impossibilité de prolonger la lutte contre l'Europe, le roi d'Espagne avait été amené à subir la condition mise à la paix : il avait renoncé à tous les droits qu'il tenait de sa naissance sur la couronne de France, au bénéfice de la branche d'Orléans. L'acte officiel de renonciation portait que « si de fait ou sous quelque prétexte, nous voulions nous emparer du royaume de France..., faisant ou excitant une guerre offensive ou défensive... elle [devait être] tenue, jugée et déclarée pour illicite, injuste, mal entreprise, et pour violence, invasion et usurpation faite contre la raison et contre la conscience[10]. » Cette déclaration publique fut aggravée par serment. En retour, le duc d'Orléans avait renoncé à son droit éventuel sur la couronne d'Espagne et consenti « qu'au défaut de Philippe V et de ses descendants, la couronne d'Espagne passât à la maison du duc de Savoie[11]. »

Les renonciations de Philippe V

On a vu comment Philippe V, dès avant la mort de Louis XIV, tenait pour vaine et de nul effet sa renonciation. Cependant cette

[8] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 243, fol. 81 : *Saint-Aignan à Torcy*, 12 août 1715.

[9] *Archives nat.*, K. 1684 : Déclaration faite par Philippe V interprêtant le testament de Charles II et les lois en faveur de la postérité d'Anne d'Autriche.

[10] J. Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, in-fol. La Haye, 1726-1731, t. VIII, p. 304.

[11] J. Dumont, *op. cit.*, t. VIII, p. 314.

renonciation avait été l'œuvre de sa volonté libre, acceptée par qui de droit, insérée dans un traité, confirmée par un serment. Pendant cette délicate négociation, Louis XIV s'était interdit toute parole ou menace qui put influencer son petit-fils; celui-ci avait, de lui-même, multiplié les liens qui fortifiaient son engagement. Enfin, par-dessus tout, il avait juré et rendu valide ce qui eut pu être discuté sans l'intervention de ce serment. Tout ce que Philippe invoqua depuis pour se dégager de la promesse faite et jurée ne saurait être admis par le droit ni par la conscience. La renonciation avait été formulée dans des conditions de liberté suffisante, elle fut revêtue des formes légales nécessaires et suffisantes en France à l'époque où elle fut accomplie. Conforme aux exigences du droit public en France et en Espagne, elle l'était de même aux fondements du droit public européen établi par un traité de paix consacrant la prohibition du cumul des deux couronnes. Quoiqu'il pût penser ou dire pour complaire à l'ambition de l'épouse à laquelle il obéissait servilement, Philippe V était exclu pour lui-même et pour ses descendants de tout droit au trône de France, dès lors toute tentative pour s'en emparer était illégitime et toute guerre pour s'y établir était usurpatrice.

Il tombe sous l'influence de la Reine

La loyauté profonde de Philippe V, sa fidèle tendresse pour la France, ses scrupules religieux l'eussent peut-être tenu en garde et détourné d'une politique à laquelle il est impossible d'épargner le nom de parjure, s'il n'avait été toujours asservi. Après la mort de sa première femme, Marie-Louise de Savoie, il avait subi sans résistance le despotisme de la princesse des Ursins qui l'avait remarié. A vrai dire un autre personnage, l'abbé Alberoni, avait mené l'intrigue et fait agréer une princesse italienne, Elisabeth Farnèse, de qui il attendait tout. C'était, disait-il, « une bonne lombarde, sans fiel, tout cœur, d'un naturel doux et maniable. » qui s'emparerait vite de l'esprit du roi et s'en rendrait maîtresse absolue[12]. Car tel était le but de ce mariage, qu'on nommerait plus justement le complot « d'une cabale d'Italiens qui se proposaient depuis longtemps d'occuper les premiers emplois de la monarchie[13]. » Les traités d'Utrecht et de Rastadt avaient fermé l'Italie à Philippe V; ce mariage la lui rouvrait par l'espérance des successions de Parme et de Toscane qu'Elisabeth apportait en dot. La cabale ne comptait pour rien dans les traités, les renonciations; elle voulait faire servir l'Espagne à la grandeur de l'Italie et la

[12] *Archiv. de Naples*, Farnesiana, 54 : *Alberoni au duc de Parme*, 30 juillet 1714.
[13] De Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, in-8, Paris, 1891, p. 372.

grasse et luisante parmesane, empâtée de fromage et de saucisson, flairant l'ail, aimant le vin, ferait de son mari ce qu'il lui plairait d'en faire. « Dieu veuille, écrivait Albéroni, qu'elle s'applique à gouverner! Ce n'est pas la besogne qui lui manquera. J'ai toujours dit que l'Espagne, bien gouvernée, peut faire figure dans le monde[14]. » « Dieu veuille que la Reine s'applique aux affaires[15]. » Pour son coup d'essai, la jeune Reine se débarrassa de la princesse des Ursins, la fit arrêter, mettre en carrosse et conduire à la frontière (23 décembre 1714). De ce jour, Elisabeth Farnèse et son compatriote Alberoni gouvernèrent l'Espagne; d'abord avec modération et sous le couvert du cardinal del Judice rétabli dans ses fonctions de premier ministre, mais pour peu de temps. Alberoni était satisfait et fier de son élève. « Elle est fort pénétrante et très sagace pour ne pas dire plus... Sous peu, elle sera premier ministre[16]. »

Mieux encore, elle fut le Roi. Deux mois à peine après le mariage, les premiers symptômes de grossesse obligèrent la Reine au repos, qu'elle occupa à ouvrir les dépêches des ministres. De ce jour, le cardinal ne les vit plus[17]. Alberoni multipliait ses soins, gavait la Parmesane de toutes les friandises italiotes : saucissons, fromages, truffes, compotes, et des vins et des comédiens et des farces. L'abbé était entré en tiers dans le ménage royal et la Reine lui proposait, en badinant, de lui servir de sage-femme[18]! Il jouissait d'une faveur inusitée, l'entrée secrète qui l'introduisait partout où se trouvait la princesse à laquelle il était devenu indispensable, car ce n'était que par l'intermédiaire de ce conseiller qu'elle pouvait gouverner un pays qu'elle ignorait. Dès le mois de mai 1715, les envoyés d'Angleterre, de Hollande et même l'ambassadeur de France, duc de Saint-Aignan, délaissent le cardinal del Judice et s'adressent à l'abbé, confident et mentor de la Reine. La mort de Louis XIV devint le signal et la cause d'un progrès décisif dans la fortune et le crédit d'Alberoni. « Le monsieur, écrivait l'envoyé d'Angleterre à Madrid, est ici le maître absolu. Il a un ascendant illimité sur la Reine et par là sur le Roi qui n'aime pas les affaires

et d'Alberoni

[14] *Archiv. de Naples*, Farnesiana 54 : *Alberoni au duc de Parme*, 21 octobre 1714; *Alberoni à Rocca*, 1er octobre 1714, dans E. Bourgeois, *Lettres intimes du cardinal Alberoni au comte Rocca, ministre du duc de Parme*, d'après le manuscrit du collège S. Lazaro, in-8, Paris, 1892, p. 341.

[15] *Alberoni à Rocca*, 29 octobre et 19 novembre 1714, *op. cit.*, p. 343-346.

[16] *Alberoni à Rocca*, 3 janvier, 11 février, 16 mai 1715, *op. cit.*, p. 365 à 375.

[17] *Alberoni à Rocca*, 21 janvier, 11 février, 18 mars, 6 mai 1715.

[18] *Alberoni à Rocca*, 3 février 1715, *op. cit.*, p. 365.

et se laisse mener par sa femme. Je dois ajouter que je ne vois ici aucun parti qui puisse lui résister[19]. »

Condescendance du Régent

La mort de Louis XIV donna à une multitude de froissements l'occasion de se manifester. Cependant le Régent, qui n'ignorait pas tout des instructions du prince de Cellamare et des dispositions de Philippe V, satisfait du triomphe remporté le 2 septembre au Parlement, ne négligea rien pour entretenir de bons rapports entre les deux Couronnes. Écrivant, au nom du jeune Roi au duc de Saint-Aignan, il protestait « qu'il n'oublierait rien pour entretenir l'intelligence si nécessaire au bonheur mutuel[20] » des Français et des Espagnols. Un mois plus tard, le Régent écrivait de sa main à Alberoni que son maître « connoîtroit certainement en toutes occasions sa passion extrême de conserver et d'affermir pour jamais l'union qui devoit régner entre les deux couronnes[21] ». Le maréchal d'Huxelles, succédant à Torcy aux Affaires étrangères eut l'ordre de ne rien négliger de ce qui pouvait entretenir une étroite amitié; au mois de novembre 1715, la France offrit au roi d'Espagne, dont la flotte avait été dispersée et en partie détruite, deux vaisseaux chargés de ramener une partie des épaves[22]. Peu après, le Régent montrait une extrême condescendance afin d'obtenir le règlement général des difficultés survenues entre les négociants français et les négociants indigènes dans presque toutes les villes de la Péninsule[23]; un mois plus tard, toujours pour l'avantage de l'Espagne, il promulguait cette Déclaration qui défend le commerce et la navigation de la mer du Sud, sous peine de confiscation des vaisseaux et de mort des capitaines ou commandants de vaisseaux[24].

Ces prévenances, qui pouvaient paraître excessives, se justifiaient par la conviction dont le Régent était pénétré. « Il jugea qu'entre les principales obligations qu'il contractait en recevant

[19] W. Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. Muriel, in-8, Paris 1827, t. II, p. 262.

[20] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 242, fol. 113 : *Louis XV à Saint-Aignan*, 4 septembre 1715.

[21] *Arch. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 242, fol. 201 : *Le Régent à Alberoni*, 4 octobre 1715.

[22] *Arch. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 243, fol. 130 : *Le Régent à Philippe V*, 27 novembre 1715; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 315; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 233, 234.

[23] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 243, fol. 109 : *Saint-Aignan au Régent*, 15 décembre 1715.

[24] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 243, fol. 139 : *Saint-Aignan au maréchal d'Huxelles*, 2 décembre 1715; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, 1830, t. XXI, p. 78, n. 37. Déclaration, du 29 janvier 1716.

le dépôt de l'autorité royale, la plus essentielle pour les peuples du royaume était qu'il suivît ponctuellement les vues du feu Roi pour l'affermissemeni de la paix, et S.A.R. ressentit encore plus vivement la nécessité d'y travailler efficacement lorsqu'elle eut reconnu elle-même le véritable état des finances et jusqu'à quel point elles se trouvaient épuisées par les efforts violents que la France avait faits pour soutenir la dernière guerre[25]. »

Attitude de Philippe V

La conduite de Philippe V était très différente. A son dessein de se rapprocher de la frontière de France et de la franchir pour revendiquer, les armes à la main, des droits qu'il ne possédait plus, la mort rapide de l'aïeul et la débile volonté du petit-fils n'avaient pas même procuré un commencement d'exécution. La décision du Parlement avait mis en déroute les légitimés et la mutinerie de la maison de Condé n'aboutit pas même à une protestation. Le prince de Cellamare se tint coi et PhilippeV présida pacifiquement aux couches de sa femme. Cette résignation s'expliquait suffisamment par l'inutilité ou le péril d'une tentative quelconque; « dans l'état présent des choses, il était fort heureux qu'aucune mention de Philippe V n'eût été faite dans le testament de Louis XIV; il eût été impraticable de confier la régence à un prince absent; le duc d'Orléans était le maître absolu de la France et il l'eut été de toutes façons[26] ». Philippe V se résigna et imposa silence au Conseil de Castille qui lui présentait une protestation contre le testament de Louis XIV[27], il adressa même au Régent quelques assurances banales de bonne volonté, promit de travailler à tout ce qui pourrait être avantageux à Louis XV, « l'Espagne et la France devant être désormais plus unies que jamais par toutes sortes de raisons[28] ».

Philippe V était de ces hommes qui, oubliant très vite le mal qu'ils ont fait, s'étonnent que ceux qui en ont souffert s'en souviennent. Après avoir poursuivi de sa haine le duc d'Orléans à qui il eut volontiers souhaité l'échafaud, il semblait surpris que le Régent lui retirât les régiments dont il gardait le commande-

[25] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 140, fol. 52, mémoire de Le Dran.

[26] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 248, fol. 17 : Cellamare à del Judice, 2 septembre 1715; *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4320 : Cellamare à Grimaldo, 2 et 3 septembre 1715; *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 248, fol. 60 : Cellamare à Montéleon, 10 septembre 1715.

[27] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 246, fol. 81 : *Saint-Aignan à d'Huxelles*, 3 novembre 1715; *ibid.*, t. 243, fol. 39 : *Saint-Aignan au Roi*, 11 novembre 1715.

[28] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 246, fol. 16 : *Philippe V au duc d'Orléans*, 16 septembre 1715.

ment. Surtout il accueillait, il provoquait tout ce qui atteignait l'honneur, la réputation, la dignité de son oncle. Les débuts de la Régence, l'attitude cynique et débraillée du duc d'Orléans et de son entourage prêtaient à un dénigrement sans mesure. Tandis que Cellamare[29] et Montéléon[30] relevaient tout ce qui se pouvait dire sur les Conseils, l'abbé Mascara se voilait la face au récit des turpitudes dont son imagination faisait en partie les frais[31], don Cornejo tenait le rôle de Basile et parlait de poisons[32], pendant que le cardinal del Judice découvrait l'avenir tragique, tel que pouvait l'imaginer un grand inquisiteur[33].

Après beaucoup de clabauderies, force fut de reconnaître que toute chance de révolution en France était illusoire; alors le roi d'Espagne cessa de se contraindre et adopta des procédés qu'il eut été facile d'envenimer. Non content de relever sur la frontière de France les fortifications négligées depuis 1701[34], Philippe V s'attacha à causer tout le préjudice possible aux négociants français établis en Espagne et commença par retirer leurs exemptions et privilèges dans le royaume de Vallence et à Barcelone. Le duc de Saint-Aignan présenta des observations auxquelles Philippe V répondit que toutes les plaintes ne changeraient rien à sa résolution. Alberoni rejeta la responsabilité sur del Judice et le Régent entra dans la voie des concessions. Il prescrivit à notre ambassadeur de ne soutenir que des réclamations bien fondées, de reviser la juridiction de nos consuls et de sacrifier leurs usurpations, de distinguer entre négociants établis et négociants de passage; enfin il exigea que tout ce qui serait retire aux Français le fût aux autres étrangers, et que tout ce qui serait accordé aux étrangers le fût aux Français[35]. Ces concessions ne servirent de rien, Philippe V cherchait bien moins à nuire à ses compatriotes qu'à plaire à des étrangers résolus à

[29] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 248, fol. 116 : *Cellamare à Montéleon*, 20 septembre 1715.

[30] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 248, fol. 155 : *Montéleon à Cellamare*, 30 septembre 1715.

[31] *Archiv. d'Alcala*, l. 3975 : Journal de Mascara.

[32] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4305; *Cornejo à Grimaldo.*

[33] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 242, fol. 190 : *Saint-Aignan au Roi*, 30 septembre 1715.

[34] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 242, fol. 238 : *Saint-Aignan au Régent*, 13 octobre 1715.

[35] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 250, fol. 47 : Projet de décret à demander au roi d'Espagne pour assurer aux Français les avantages accordés aux Anglais par le traité de commerce signé à Madrid le 14 décembre 1715; *Ibid.*, t. 243, fol. 199 : *Saint-Aignan au Régent*, 15 décembre 1715.

abattre le commerce français qu'il leur sacrifiait sans hésiter[36].

Asservissement et claustration de Philippe V et d'Elisabeth

Au nombre de ces conseillers mystérieux, Alberoni tenait le premier rang. Dès le mois d'octobre on l'avait vu s'enfermer avec le Roi et la Reine pour lire les dépèches chiffrées des ambassadeurs. « Alberoni avoit persuadé à la Reine d'Espagne de tenir le Roi, son mari, enfermé comme avoit fait la princesse des Ursins. C'était le moyen certain de gouverner un prince que le tempérament et la conscience attachoient également à son épouse, qui par là le conduisoit toujours où elle vouloit, et le meilleur expédient, dès qu'il s'y abandonnoit lui-même, pour n'être pas contredite, et que le Roi ne sût rien de quoi que ce fût que par elle et par Alberoni, qui étoit la même chose. Tous les officiers du Roi, grands, médiocres et petits, furent donc écartés, les entrées et les fonctions auprès du Roi ôtées. Il ne vit plus que trois gentilshommes de sa chambre, toujours les mêmes, et encore des moments de services, à son lever, et peu à son coucher, et quatre ou cinq valets, dont deux étoient Français. Le roi d'Espagne se laissa enfermer dans cette prison effective et fort étroite, gardé sans cesse à vue de la Reine, en tous les instants du jour et de la nuit. Par là elle-même était geôlière et prisonnière; étant sans cesse avec le Roi, personne ne pouvoit approcher d'elle, parce qu'on ne le pouvoit sans approcher du Roi en même temps. Ainsi Alberoni les tint tous deux enfermés, avec la clef de leur prison dans sa poche[37]. » Le roi et la reine d'Espagne s'éveillaient tous les jours à huit heures, déjeûnaient ensemble. Le Roi s'habillait et revenait ensuite chez la Reine y passer au moins un quart d'heure pendant que cette princesse était encore au lit. Il entrait après dans son cabinet, y tenait son conseil et lorsqu'il finissait avant onze heures et demie, il retournait chez la Reine. Alors elle se levait et pendant qu'elle s'habillait le Roi employait cet intervalle de temps à donner ses ordres. La Reine étant habillée, Leurs Majestés Catholiques allaient ensemble à la messe. Après l'avoir entendue, elles dînaient ensemble, passaient une heure de l'après-dînée en conversation particulière. Cette conversation était suivie de l'oraison qu'elles faisaient encore ensemble jusqu'à l'heure de la chasse où le Roi et la Reine allaient aussi ensemble. Au retour, le roi d'Espagne faisait appeler quelqu'un de ses ministres, et, pendant qu'il travaillait avec lui, la Reine écrivait ou bien travaillait en tapisserie. Ils passaient ainsi la

[36] *Arch. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 231, fol. 98 : *Saint-Aignan au maréchal d'Huxelles*, 17 juin 1716.

[37] Saint-Simon, *Mémoires* (1906), t. VIII. p. 366.

journée jusqu'à neuf heures et demie du soir. Alors on leur servait à souper. Le repas finissait à dix heures. Alberoni entrait et son audience durait ordinairement jusqu'à onze heures et un quart que Leurs Majestés se couchaient[38].

Ascendant d'Alberoni

La puissance d'Alberoni ne serait affermie que par la disgrâce de del Judice. Au mois de novembre, les deux rivaux tentèrent la partie suprême qui n'aboutit pas. Le cardinal recruta les Espagnols mécontents et les Italiens faméliques venus à la suite d'Élisabeth Farnèse, et les lança contre l'abbé. Depuis le nonce du pape, Aldovrandi, jusqu'à la nourrice de la Reine, Laura Piscatori, le cardinal mettait en œuvre tout ce qu'il trouvait à sa portée et il n'aboutissait qu'à être témoin dela faveur croissante du prestolet, à qui, au mois de janvier 1716, Philippe V donna un appartement voisin de celui de la Reine pour y tenir plus commodément des conférences avec les secrétaires des finances, de la guerre et de la marine. Le duc de Parme avait peine à contenir sa joie et ne lésinait plus trop sur les moyens réclamés par son habile mais onéreux représentant.

Il repousse les avances du Régent

Celui-ci avait eu l'adresse de se donner pour plus espagnol qu'eux-mêmes aux plus intransigeants des Espagnols. A peine conservait-il à l'égard de l'ambassadeur de France le respect convenable; il écoutait avec impatience les observations du gouvernement français sur l'inconcevable réduction des forces militaires et le renvoi des officiers entrés au service de l'Espagne[39]. « Le Roi, répondait-il, n'avoit besoin des conseils de personne et pouvoit fort bien se passer de ceux de la France, il conseilloit à l'ambassadeur à se tenir en repos; on ne voyoit point que le roi d'Espagne allât s'inquiéter des résolutions que l'on pouvoit prendre dans les Conseils du gouvernement français; il étoit étonnant qu'on ne voulût pas lui laisser la même liberté qu'il laissoit aux autres[40] ». Néanmoins Saint-Aignan ne renonçait pas à gagner l'abbé et le Régent partageait cette illusion[41]. Ils s'abusaient d'étrange façon.

Saint-Aignan put bientôt s'en convaincre. Étant aller visiter Alberoni à Aranjuez, l'abbé répondit au salut de l'ambassadeur

[38] *Mémoires* de Torcy, t. II, p. 181, cités par Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 416.

[39] *Arch. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 249, fol. 39 : *Saint-Aignan au Roi*, 28 janvier 1716; *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 171-173, 220-222.

[40] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 249, fol. 127 : *Saint-Aignan au Roi*, 3 février 1716.

[41] *Arch. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 243, fol. 199 : *Saint-Aignan au Régent*, 15 décembre 1715.

que « si c'étoit des compliments qu'il venoit lui faire, il le remercioit de sa visite, n'ayant pas de temps à perdre à ces inutilités ». Commencée sur ce ton la conversation se haussa bientôt à un diapason plus élevé. L'ambassadeur sachant à quelle espèce d'homme il s'adressait lui ouvrit des perspectives séduisantes. « Je ne lui laissai rien ignorer, dit-il, de tout ce qu'il se pouvoit proposer d'utile et de flatteur de vos bontés et de votre reconnaissance. Tout autre auroit été ébloui ou embarrassé du champ que j'ouvrois à ses désirs, mais pour lui il reçut mes offres avec le sang-froid d'un homme dont l'imagination est accoutumée aux plus grands objets et qui croit voir des routes plus courtes et plus sûres pour réussir dans tous ses desseins. — Vous venez me tendre des pièges, cria l'abbé, je ne veux plus vous voir! Je ne me soucie ni de vous ni de vos offres! — Je vous permets, répliqua l'ambassadeur, d'avoir de moi, comme particulier, tous les sentiments qu'il vous plaira, mais je vous prie de vous souvenir qu'en qualité d'ambassadeur de S.M.T.C. je ne puis pas avoir la même indulgence, et je crois que vous êtes le seul homme qui pût se résoudre à marquer de l'emportement dans une occasion pareille[42]. »

Et négocie avec l'Angleterre.

Inspiré par ses attaches avec le duc de Parme, son souverain, Alberoni ne visait qu'à faire servir l'Espagne au succès de ses combinaisons italiennes. Dès le mois de septembre 1715, il avait orienté la politique du cabinet de Madrid vers une direction nouvelle. Il ne fallait rien moins que le crédit d'un tel homme sur l'esprit de Philippe V pour amener celui-ci à l'idée d'un accord avec la Hollande et l'Angleterre, puissances protestantes. Par l'entremise du baron de Ripperda, ministre hollandais, Alberoni s'était approché de l'envoyé anglais, Dodington, d'autant mieux disposé à son égard qu'il le savait « maître absolu ».

Les négociations furent menées rapidement, en quelques semaines, et, le 14 décembre 1715, Philippe V signa un traité de commerce qui accordait à l'Angleterre plus de privilèges en Amérique que la France n'en avait jamais obtenu[43]. Ripperda exultait de ce traité « comme de la ruine du commerce de France[44] », et Alberoni en triomphait ayant dû, à la lettre, l'imposer

[42] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 250, fol. 182 : *Saint-Aignan au Roi*, 3 mai 1716.

[43] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 242, fol. 238 et 270 : *Saint-Aignan au Régent*, 13 octobre 1715; *Saint-Aignan au Roi*, 26 octobre 1715.

[44] *Mémoires de Torcy*, t. I, p. 150; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 364-366.

au roi d'Espagne[45]. Mais ce résultat ne suffisait pas à Dodington; aux avantages commerciaux il voulait ajouter un triomphe politique.

Comme tout le personnel diplomatique qui étudiait le trio Philippe-Élisabeth-Alberoni, l'envoyé anglais savait que le plus sûr moyen de conquérir la Reine était de flatter son orgueil maternel. Épousée trop tard pour que les fils du premier lit pussent la considérer et l'aimer ainsi qu'une mère, Élisabeth Farnèse savait qu'elle aurait peu de bienfaits à attendre personnellement du prince des Asturies devenu roi d'Espagne; elle comptait assurer l'avenir en obtenant pour son fils aîné un établissement souverain où elle trouverait un jour une retraite sûre et honorée[46]. Dodington n'avait pas manqué de laisser entendre qu'en échange de la garantie de l'Espagne à la succession hanovrienne, l'Angleterre assurerait aux princes issus d'Élisabeth les duchés de Parme et de Toscane. En réalité, la dynastie hanovrienne avait peu à attendre de l'attitude de l'Espagne, mais Dodington poursuivait un autre but : « Ce serait pour moi, écrivait-il, une grande satisfaction de voir S.M. brouiller la France et l'Espagne plus qu'une guerre de quinze ans n'aurait pu faire[47] ».

Alberoni joué par les Anglais

Stanhope et les Hollandais ne négligeaient rien pour amener cette brouille[48]; Montéleon, ambassadeur d'Espagne à Londres travaillait à « former une union étroite entre sa Cour et celle d'Angleterre[49] » et comptait en augmenter sa considération personnelle et sa fortune[50]; Alberoni recevait des sommes considérables du ministre d'Angleterre[51] et faisait agir la Reine au gré de son intérêt. « Sans elle, écrivait Dodington à son ministre, j'en ai la conviction la plus intime, nous n'aurions avancé en rien ici; lorsqu'elle cessera de défendre nos intérêts, nous pourrons prendre congé de l'Espagne. Je la crois à présent tout à fait dévouée à nos intérêts et ennemie jurée des Français[52]. » On voit par ces

[45] *Dodington à Stanhope*, 12 décembre 1715, dans W. Coxe. *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, 1827, t. II, p. 263-265.

[46] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 299, fol. 62 : Instructions de M. de Maulévrier; A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 238, note 2.

[47] *Dodington à Stanhope*, 9 février 1715, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 271.

[48] *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 156-157, 197, 240.

[49] *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 25; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 364.

[50] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 364.

[51] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 250, fol. 34 : *Saint-Aignan au Roi*, 16 mars 1716.

[52] *Dodington à Stanhope*, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 281.

indices, tous concordants, à quel parti-pris se heurtait la politique du Régent et quelles excellentes raisons il avait de n'accorder presque aucune créance aux paroles de Philippe V et de son conseiller qui prescrivait à Montéleon de resserrer de plus en plus l'union avec l'Angleterre[53] à l'instant même où celle-ci se jouait de lui.

Colère de Philippe V

Vers le milieu du mois de juin on apprit en Espagne que l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre venaient de signer le traité de Westminster (25 mai = 5 juin 1716) pour se garantir réciproquement leurs territoires[54]. A cette nouvelle, Philippe apostropha Alberoni : « Eh bien, voilà vos Anglais et vos Hollandais dont vous vantiez tant l'amitié et l'assistance! Que pouvez-vous dire maintenant pour les défendre, en les voyant entrer dans de nouvelles alliances avec nos plus grands ennemis, après que je leur ai accordé par vos conseils toutes les demandes, après avoir adopté toutes leurs mesures? » Alberoni mit en doute la nouvelle et, à la supposer vraie, se rabattit sur ce que l'Angleterre n'avait pas conclu avec l'Espagne un traité d'alliance. « Je ne l'aurois jamais cru, interrompit Philippe. Qu'ils fassent ce qu'ils voudront, je prendrai des mesures; cela est de toute nécessité, car je ne peux pas me fier à ces deux nations. Cependant je continuerai d'être dans des dispositions amicales jusqu'à ce que je sois convaincu qu'il n'y a plus de remède. » Puis s'approchant plus près d'Alberoni, il ajouta avec animosité : « Sur votre parole, j'ai abandonné mes anciens amis. A quelle extrémité je me trouve réduit! Je ne puis compter sur un seul ami! Vous m'avez très bien conseillé[55]! » Alberoni, qui venait de sentir le souffle de la disgrâce, eut grand peur, courut chez Dodington, criant très haut : « Pour vous, le Roi mon maître a rompu ses conventions avec la France, il s'est séparé à jamais de la maison de Bourbon ».

Renvoi du cardinal del Judice

A la suite d'un tel déboire, Alberoni, se sentant vulnérable, comprit que s'il ne se hâtait de renverser le cardinal c'était lui-même qui succomberait. Il prit les devants et, dès le mois de juillet prépara l'attaque du premier ministre nominal. « Pouvons-nous, disait-il à Philippe V, tandis que l'empereur se dispose à de vastes desseins, rester ainsi totalement inactifs, laisser le royaume dans la décadence, sans troupes, sans marine, sans

[53] *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 286, 436, 439.
[54] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, p. 477.
[55] *Dodington à Stanhope*, 27 avril, 4 mai, 18 juillet 1716, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 271-281; *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 562.

finances, sans commerce, sans crédit, les peuples accablés de contributions, la noblesse réduite à la mendicité, au désespoir. » S'il ne s'agissait, pour réparer tant de maux que de disgrâcier un serviteur, le Roi était prêt; volontiers il lui eut infligé un traitement honteux, accablant, cruel, le dernier supplice. Les princes s'imaginent volontiers que, faits à l'image de Dieu, ils peuvent comme lui se montrer impitoyables sans cesser d'être justes. Alberoni n'y consentit pas, sachant l'embarras que lui donnerait dans un pays superstitieux, « un saint Pierre-Martyr ou un saint Thomas de Cantorbéry[56] ». Le 13 juillet, le sècrétaire Grimaldo remit au cardinal un billet du Roi, lui faisant connaître que la charge de gouverneur du prince des Asturies était incompatible avec celle de Grand Inquisiteur. Sans plus attendre, le duc de Popoli était installé auprès du prince héritier; le cardinal remit ses deux charges et quitta le pays, se rendant à Rome.

Mission de Louville

A Paris, la nouvelle du traité de Westminster n'avait pas moins ému le Régent que Philippe V à Madrid[57]. Le duc d'Orléans avait lieu d'être inquiet de la tournure que prenaient les événements. Avant de se détourner définitivement de l'Espagne, il résolut de tenter un dernier effort; mais il n'en voulut pas confier l'essai à la diplomatie officielle. Un ami commun pouvait servir d'intermédiaire secret entre Philippe d'Orléans et son neveu, c'était le marquis de Louville. Hardi, courageux, entreprenant et dévoré de l'ambition de jouer un rôle, Louville avait été quelque temps le conseiller et le guide du duc d'Anjou arrivant régner sur l'Espagne; il ne se consolait pas d'avoir été supplanté, annulé, évincé par la première Reine et, finalement, rappelé en France par Louis XIV.

Son chiffre

Il s'y morfondait, les yeux sans cesse tournés vers l'Espagne qu'il gouvernait, réformait, administrait en imagination, rédigeant des mémoires, prodiguant des conseils dont on n'avait que faire. Cette obstination triompha finalement lorsque le Régent choisit Louville pour une mission secrète auprès de Philippe V. Toutes les prévenances n'avaient servi de rien, les concessions avaient été accueillies avec indifférence presque avec humeur, cet insuccès pouvait tenir au manque d'habileté de l'ambassadeur à qui nombre de lettres reprochent sa roideur[58]; un ancien

[56] *Archiv. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, du Pardo, 6 juillet 1716.

[57] O. Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, in-8, Wien 1887, p. 15-19.

[58] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, in-8, Paris 1890, t. II, p. 221, note 1.

favori devait mieux réussir et Louville partit pour Madrid. Le Conseil des Affaires étrangères avait désapprouvé la mission, blâmé l'agent[59], contesté l'opportunité de la démarche; le Régent avait passé outre. Saint-Simon en fait retomber la responsabilité sur le duc de Noailles désireux de « tout faire »; l'abbé d'Estrées n'y fut certainement pas étranger et le baron de Longepierre, secrétaire de Noailles, rédigea les instructions données à Louville et fut dépositaire du chiffre[60]. Suivant une méthode qui plaira au Régent ce chiffre est souvent gaillard et plus souvent mal propre; par exemple s'il s'agit de dire « que les Jésuites font le diable en Espagne contre S.A.R », Louville écrira : « J'ai des hémorrhoïdes qui me font enrager ». Le reste est du même goût et on ne peut tout citer[61].

Ses instructions

La véritable mission de Louville consistait à découvrir si Philippe V voulait revenir en France? En outre il lui fallait savoir ce qu'en pensait la Reine, et les Italiens, et les Jésuites? ce que la Reine éprouvait pour le Régent? et si l'ancien favori se sentait en mesure de tenter une réconciliation sincère et non plus verbale comme celle intervenue pour donner satisfaction au feu Roi. Louville devait aussi exploiter le dissentiment entre de del Judice et Alberoni, prendre parti pour ce dernier, flatter son ressentiment contre le cardinal dont il obtiendrait l'exil, le pousser ensuite à rompre avec la clique italienne et, lorsqu'il n'aurait plus d'appui que sur des Espagnols, déterminer ceux-ci à le chasser et à le remplacer par un indigène. S'il ne réussissait pas sur tous les points de ce programme, Louville devait du moins obtenir le rappel du prince de Cellamare « dont les manèges à la Cour de France, soutenus d'une profonde habileté et d'une grande expérience dans les affaires, ainsi que de toute l'industrie d'un très habile Italien, fomentoient presque ouvertement les intrigues des personnes suspectes et mal affectionnées qui, prévoyant un avenir que Dieu voulut à jamais détourner, sans aucun respect ni pour les traités, ni pour les volontés du feu Roi, faisoient tous leurs efforts par leurs pratiques et leurs assemblées illicites, pour former un parti qui, au cas de la mort du Roi, replongerait la France et l'Espagne dans de nouveaux malheurs, en rendant

[59] Louville, *Mémoires Secrets sur l'Établissement de la maison Bourbon en Espagne*, in-8, Paris 1818; voir Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 228-235.

[60] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 251, fol. 164; voir Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 577-579.

[61] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 251, fol. 145 à 166 : Instruction secrète du marquis de Louville, envoyé en Espagne par S. A. R., le 4 juin 1716.

incertain à l'égard des deux royaumes ce qui ne devoit plus l'être, et en allumant et nourrissant en France une guerre civile qui seroit la destruction du Royaume[62] ».

Il est renvoyé en France

Louville devait faire un secret de sa mission au duc de Saint-Aignan, solliciter la Toison d'Or pour Louis XV et pour le jeune fils du Régent, observer beaucoup, parler peu et, dans les cas embarrassants, consulter et attendre. Le favori disgracié, improvisé diplomate, ne se trouva pas même au niveau de l'intrigue qu'on lui confiait. Arrivé à Madrid le 24 juillet 1716, onze jours après la disgrâce du cardinal, il n'en fut pas troublé. Cette date coïncidait avec la fête de saint Jacques et il ne manqua pas de se comparer à l'apôtre qui avait chassé les Maures d'Espagne, comme lui en chasserait les Italiens[63]. Il en était là, lorsque le 25 juillet, à trois heures de l'après-midi, le secrétaire d'État Grimaldo lui fit tenir cet ordre : « Monsieur, le Roi mon maître ayant su que vous êtes arrivé en cette Cour, sans que S.M. en ait été nullement informée, et se souvenant que lorsque vous en sortîtes pour passer à Paris, ce fut par un ordre exprès de sa part, en sorte que vous ne pouviez ni ne deviez y revenir sans sa permission, S.M. me commande expressément de vous le marquer, et de vous ordonner en son nom qu'aussitôt que vous aurez reçu ce papier vous sortiez de Madrid et retourniez en France sans venir au Palais ni paraître en la présence de Sa Majesté. Je vous l'écris par son ordre[64] ».

Louville feignit d'être malade, et se mit toute une après-midi au bain. Alberoni vint l'y trouver pour le plaindre et le faire causer; s'il ne put se refuser à recevoir la lettre du Régent qui lui était destinée et à entendre les protestations véhémentes de Louville, il ne se laissa pas entamer. Lui « à qui tout François était suspect[65] » était décidé à n'en rien croire; il avait persuadé à la Reine de ne pas permettre le moindre séjour et confirmé l'ordre de départ immédiat qui ne fut retardé que par une crise de colique néphrétique du malheureux Louville dont les médecins espagnols s'écartaient avec terreur[66]. Le Régent consentit

[62] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 251, fol. 145, suiv.

[63] *Lettre de Louville*, Madrid, 30 juillet 1716, dans P. E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 124.

[64] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 254, fol. 279 : Ordre envoyé par le marquis de Grimaldo au marquis de Louville, le 25 juillet 1716.

[65] *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 692; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 416-418.

[66] *Mémoires* de Torcy, t. I, p. 637; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 125.

à le rappeler et Philippe V l'en remercia[47], désormais, et pendant plusieurs années, Élisabeth Farnèse et Jules Albéroni allaient, sans contradiction, gouverner l'Espagne.

[47] *Archiv. des Aff. Étr.*, Espagne, t. 252, fol. 201 : *Philippe V au Régent*, 24 août 1716; *Louville à d'Huxelles*, 29 juillet; *Louville à Noailles*, 29 juillet, *Saint-Aignan à d'Huxelles*, 31 juillet; *d'Huxelles à Saint-Aignan*, 7 août; *Louville au Régent*, 10 août; *Saint-Aignan au Régent*, 10 août; *Louville au Régent*, 18 août 1716; Torcy, *Mémoires*, t. I, p. 629 suiv.

CHAPITRE X

Esquisse d'une alliance anglaise

(Septembre 1715-février 1716)

Le Régent forcé de se tourner vers l'Angleterre. — Sympathies jacobites en France. — Situation de Georges Ier. — Triomphe du parti tory. — Défiance et haine persistantes à l'égard de la France. — Violente réaction en Angleterre. — Lord Stair. — Projets de descente du Prétendant. — Moyens dont il dispose. — Hésitations du Régent. — Avertissement de Stanhope. — Exigences de Stair auxquelles s'associe l'ambassadeur des Provinces-Unies. — Proposition d'une garantie réciproque. — Les affidés de lord Stair. — Insistance pour la conclusion du traité. — Mécontentement de Stanhope. — Le Régent veut ménager tout le monde. — Fuite du Prétendant. —Stair place sur sa route le colonel Douglas. — Le guet-apens de Nonancourt. — Arrivée du Prétendant. — Il échappe aux assassins. — Stair réclame ses complices. — — L'opinion publique l'accuse. — Désastre des jacobites. — Dépit du cabinet anglais. — Fin de l'équipée du Prétendant. — Revanche de lord Stair. — Le projet d'alliance se soutient. — Projet de démembrement de lord Stair.

A toutes les avances du Régent, l'Espagne, impatiente de s'allier à l'Angleterre, avait opposé les procédés les plus désobligeants; ils pouvaient non seulement rompre l'accord des deux nations, mais encore la paix de l'Europe, à laquelle était attaché le salut de la France, incapable de soutenir la lutte contre une nouvelle coalition. La situation générale de l'Europe et la situation particulière du royaume ne laissaient au Régent d'autre politique à suivre qu'une négociation avec l'Angleterre.

Le Régent forcé de se tourner vers l'Angleterre

Personnellement, le duc d'Orléans était sympathique à une nation et à un gouvernement aussi différents que possible de la nation française et du gouvernement despotique. Il lui fallait cependant compter avec l'opinion publique en France, disons mieux, avec le sentiment national hostile à l'Angleterre et passionnément attaché au descendant des Stuarts. On reporta sur cet adolescent l'intérêt affectueux que son père avait lassé par sa sottise et par ses ridicules, en sorte que Jacques III, — le Prétendant — jouissait en France d'une popularité réelle et générale. La paix d'Utrecht ayant imposé à Louis XIV l'obligation de fer-

Sympathies jacobites en France

mer son royaume à « la personne qui avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne », Jacques s'était retiré sur les terres du duc de Lorraine. Cependant un espoir survivait. La Reine Anne détestait l'héritier d'occasion que lui destinait une loi successorale rédigée dans le but de rassurer les protestants; elle avait résolu de ne rien oublier pour écarter l'électeur de Hanovre et assurer le trône à son jeune frère. De Châlons-sur-Marne ce prince s'était transporté à Bar-le-Duc où les whigs le jugeaient trop à portée d'intervenir en Angleterre, néanmoins il y demeurait sachant qu'on travaillait pour lui. Dans son exil il affectait de faire accueil aux protestants, de les admettre à son service, de les autoriser à pratiquer leur culte, ce qui devait, espérait-il, faire tomber les préventions confessionnelles. Bolingbroke et ses collègues du ministère étaient divisés entre eux par des haines trop violentes pour avancer beaucoup une affaire si difficile à conduire; lorsque le 12 août 1714 la reine Anne mourut, après quelques jours à peine de maladie, la dynastie hanovrienne fut saluée en Angleterre d'une acclamation unanime. « La joie déborde ici, écrit un témoin oculaire. Les fonds montent prodigieusement. Les marchands se promettent de grandes affaires; les soldats beaucoup d'occupation; les gens hors de place, tous les emplois qui sont aux mains des autres[1]. » Ces circonstances ignorées du Prétendant lui eussent fait comprendre l'inutilité de sa course de Bar à Versailles, d'où Torcy l'envoya prendre les eaux à Plombières. Là, il lança, le 29 août, un manifeste affirmant ses droits à la couronne et assumant le titre royal. La prudence de Torcy était d'autant plus louable que notre envoyé à Londres, M. d'Iberville, impressionné par les incidents journaliers de la session parlementaire et quelques émeutes survenues dans divers comtés, écrivait que le parti du Prétendant était si considérable qu'on touchait à une révolution totale. A Paris, on pariait pour la victoire de Jacques III, vers qui montaient tous les vœux[2].

Situation de Georges Ier

A Londres, l'alliance avec la France était aussi impopulaire que pouvait l'être, en France, l'alliance anglaise. Les Anglais n'ignoraient pas l'affection des Français pour le chevalier de Saint-Georges et s'en offensaient comme d'une provocation et d'une menace à leur indépendance. Loin en arrière des deux

[1] W.-E. Lecky, *A. History of England in the eighteenth Century*, in-8. London, 1878, t. I, p. 166.

[2] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. III, B; *lord Stair à lord Stanhope*, 9 et 18 juillet 1715.

grands partis, whig et tory, le parti jacobite était faible par le nombre, plus faible encore par l'influence, mais il pouvait offrir un appoint appréciable aux tories et provoquer ainsi de graves embarras ou même de sérieux dangers à un gouvernement identifié avec les whigs. Georges Ier s'appuyait sur eux et entendait faire triompher leur politique à laquelle il associait étroitement la sienne. Prince allemand possédant en Allemagne des intérêts territoriaux, d'une exceptionnelle importance, George venait d'acquérir du roi de Danemark, moyennant argent, les duchés de Brême et de Verden (17 mai 1715), arrachés à Charles XII. Pour se maintenir en possession de ces nouveaux états, Georges avait besoin de la sanction de l'empereur Charles VI qu'il ménageait de son mieux, tâche difficile, car l'Empereur n'était pas moins hostile à l'électeur de Hanovre, trop avide d'agrandissements, qu'au roi d'Angleterre responsable[3] de la paix d'Utrecht si funeste à l'Empire.

Triomphe du parti tory

Cette paix glorieuse et utile à la France n'était pas moins avantageuse à l'Angleterre de qui elle atteignait le but politique poursuivi pendant toute la guerre de Succession. Votée, applaudie avec enthousiasme, elle avait obtenu l'approbation du pays et de la Cité de Londres et valu aux tories quatre années de suprématie électorale. Mais les whigs se taisaient, ils ne désarmaient pas; leur colère impuissante attendait l'heure de se manifester. James Stanhope, Charles Townshend, Robert Walpole attaquaient la paix sans parvenir à ébranler la majorité qui la défendait. Stanhope avait d'autres soucis, il voyait la succession hanovrienne compromise et formait une association armée pour la défense des droits de Georges à qui le baron Schutz, envoyé de Hanovre, faisait savoir que si le Prétendant se montrait le premier dans un port d'Angleterre, neuf personnes sur dix l'acclameraient[4].

Défiance et haine persistantes à l'égard de la France

Proclamé et acclamé, Georges Ier s'achemina sans trop de hâte vers son royaume, débarqua à Greenwich le 18 septembre 1714 et prodigua aussitôt aux tories toutes les avanies d'une disgrâce éclatante. Le règne des whigs commençait. Les élections leur donnèrent une majorité irrésistible que l'attitude prise par la Cour rendait certaine d'avance[5], ils se conduisirent comme des conquérants en pays ennemi, annoncèrent la répression des par-

[3] Responsable parce que héritier de la reine Anne qui avait imposé cette paix, à laquelle Georges était personnellement hostile.

[4] W.-E. Lecky, *A History of England in the eighteenth Century*, in-8, London, 1878, t. I, p. 140, 155.

[5] P. de Rapin-Thoyras, *Dissertation sur les Whigs et les Torys*, p. 71.

tisans du Prétendant et le châtiment des négociateurs de la paix d'Utrecht. La crainte du Prétendant ne se faisait si bruyante que parce qu'elle servait à manifester l'aversion persistante envers son protecteur, Louis XIV. L'esprit de haine insufflé par Guillaume III survivait au spectacle des désastres et des humiliations infligés à son vieil adversaire. La France de Ramillies et de Malplaquet, de la Haye et de Gertruydenberg était un spectacle si nouveau, si incroyable que ceux-là même qui s'en repaissaient n'en étaient pas convaincus et se croyaient les jouets d'une illusion. La France, arbitre des nations à Nimègue et à Ratisbonne, les offusquait encore après trente années. Son endurance au sein d'inénarrables douleurs, sa fermeté devant les revers, son génie réveillé à Denain, révélaient tant de vitalité que l'imagination troublée de ses ennemis la voyait telle qu'autrefois : triomphante et menaçante. Ceux d'entre eux qui savaient se souvenir du rôle de leur pays, lorsque Charles II y régnait sous le protectorat du roi de France, n'étaient pas éloignés de voir dans Georges Ier une manière de défenseur providentiel.

Cette hantise de la puissance française est clairement exprimée dans une dépêche de Horace Walpole, représentant de la Grande-Bretagne à la Haye : « La dernière paix, y est-il dit, fut faite tellement à l'avantage de la France, avec un si grand dérangement des mesures des alliés; et les desseins d'un certain ministre [Bolingbroke] étaient si pernicieux, qu'on ne pouvoit que s'attendre aux conséquences les plus fatales, si la Providence ne se fût interposée en plaçant Sa Majesté [Georges Ier] sur le trône de la Grande-Bretagne. Cet heureux événement donna un nouveau tour aux affaires, et les rétablit jusqu'à ce point que de faire espérer au public que le roi de France seroit fort content, dans un si grand âge, de finir ses jours en repos. Mais nous avons vu depuis que, jusqu'au dernier moment de sa vie, il a gardé ses vieilles maximes de bigoterie et d'ambition, et qu'il avoit concerté le projet de soutenir le Prétendant dans le dessein qu'il avoit formé d'envahir les États de Sa Majesté, directement contraire au traité de paix qu'il avoit si frèchement signé. Mais la Providence a bien voulu, par la mort de ce monarque, arrivée si à propos, détourner encore ce coup qui menaçoit la religion protestante et la liberté de l'Europe[*]. » La conclusion tendait au raffermissement de l'alliance entre l'Angleterre, l'Empire et les Provinces-Unies, car « l'expérience de deux guerres longues et d'une grande

[*] *Public Record Office*, Holland, vol. 373, fol. 46-49 : *Réflexions sur la situation politique*, 31 décembre 1715.

dépense a fait voir que la France est une puissance égale aux forces unies du Roi, de l'Empereur et des États. Et, la paix présente étant si avantageuse à la France, il s'ensuit qu'aucune de ces trois puissances n'est en état ni n'oseroit entreprendre d'attaquer la France sans la concurrence des deux autres; et on peut fort raisonnablement supposer que tout unies qu'elles puissent être, elles ne renouvelleront point la guerre sans y être forcées. »

Violente réaction en Angleterre

Si Georges Ier et ses ministres Townshend et Stanhope n'avaient que faire des conseils de Walpole, ils accueillaient avec bienveillance cette manifestation d'hostilité à l'égard du Prétendant et du traité d'Utrecht qui leur étaient également odieux. Dès le mois d'avril 1715, la Chambre des communes procédait à l'examen des actes du ministère tory; en juin, Bolingbroke, le comte d'Oxford, le duc d'Ormond, le comte de Strafford furent mis en accusation. Strafford n'était coupable que d'avoir été l'un des deux plénipotentiaires britanniques à Utrecht; le poète Mathieu Prior, ambassadeur de la reine Anne à Versailles était rappelé et ceux qui lui avaient prédit « que la potence serait la récompense de ses travaux » commençaient à craindre d'avoir dit trop vrai[1].

Lord Stair

Lord Stair, qui remplaçait Prior, réglait sa conduite d'après d'autres maximes. Quelques semaines à peine lui avaient suffi pour se rendre à charge à Louis XIV, se brouiller avec Torcy, intriguer avec le duc d'Orléans, cabaler avec l'abbé de Thésut ou l'abbé Dubois, insupportable et redoutable par ses façons communes, son langage violent, sa manie querelleuse, son besoin d'espionnage. Ce n'était là qu'un aspect du personnage; l'autre aspect était très différent. Homme de plaisir, joueur et viveur, il s'arrêtait au seuil de la débauche sans le franchir, poussant ses hôtes à le dépasser afin d'en tirer des indiscrétions utiles à son maître. Poli, empressé, galant, il savait perdre son argent pour provoquer une confidence, mais il n'en savait pas gagner[2] et sa probité fut inattaquable. Somme toute un de ces hommes qu'on ne peut ni évincer, ni acheter, ni mépriser, qu'on peut haïr mais qu'on ne saurait dédaigner.

Projets de descente du Prétendant

L'état de demi-rupture créé depuis le 11 juillet 1715 par l'interdiction faite à lord Stair de reparaître chez M. de Torcy ne déplaisait ni à Versailles ni à Londres où on profitait de cette situation indécise pour soulever des embarras à l'adversaire. Le 28 juil-

[1] *Torcy à M. d'Iberville*, 8 juillet 1715, dans P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 79, note 1; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 358, au 8 octobre 1714 : « Il y a de furieux changements en Angleterre ».

[2] Le Système de Law lui rapporta cependant trois millions.

let, le duc d'Orléans donnait des gages de son bon vouloir à l'Angleterre en informant lord Stair d'une entreprise imminente du Prétendant; Dubois devait aller l'espionner à Bar-le-Duc[9]. Trois jours plus tard Stair acquérait la certitude que Louis XIV ne donnerait aucun appui effectif à Jacques Stuart, tout au plus quelques secours dissimulés. La Cour de France, disait Samuel Bernard, n'étant pas en état de donner un sol[10], mais Louis XIV avait écrit à Philippe V d'avancer quelque argent. Obsédés par le fantôme d'un soulèvement et d'une guerre civile, Stanhope et Stair ne prenaient patience qu'à la vue des progrès de la maladie de Louis XIV, n'ayant d'espoir que dans le duc d'Orléans qui laissait entendre qu'un mariage pourrait se conclure entre une de ses filles et le prétendu Jacques III, à qui Bolingbroke écrivait : « Il est extrêmement délicat et difficile de donner suite à cette affaire, parce que des engagements particuliers de cette sorte pourraient nuire ici et en Angleterre, préjudicier à vos affaires dans le présent et vous embarrasser dans l'avenir. Et néanmoins l'avantage de gagner un homme de cette ambition, de tant de talent, et tenant de si près au pouvoir, mérite grande considération[11]. »

Moyens dont il dispose

Tandis que le duc d'Orléans oscillait, suivant son caractère, entre des séductions inégalement attrayantes, Torcy faisait amener au Havre des navires chargés d'armes et de munitions, préparait une chaise de poste qui amènerait le chevalier de Saint-Georges de Bar au port d'embarquement choisi, où un vaisseau l'attendait. Le mystère dont on entourait ces préparatifs était percé à jour, on en parlait sans contrainte et lord Stair avait toute facilité d'en suivre le progrès et d'en transmettre le détail. Notre ministre à Londres était allé se concerter en cachette avec les mécontents d'Angleterre et d'Écosse; la brutale réaction des whigs et le rôle de Georges Ier, rabaissé au niveau de celui d'un chef de parti, faisait concevoir des espérances assez solides pour que Marlborough eut risqué dans l'aventure quatre mille livres sterling[12]; Philippe V avait fait payer par Cellamare cent quatre-vingt-dix mille piastres et Louis XIV, par Crozat, trois cent mille

[9] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, t. II, 27 et 28 juillet 1715.

[10] *Ibid.*, 31 juillet 1715.

[11] Lord Mahon, *History of England from the peace of Utrecht to the peace of Versailles*, 1713-1783, in-8, Leipzig, 1853, t. I, p. 398-399 : *Bolingbroke au Prétendant*, Paris, 15 août 1715; Ch. de Rémusat, *L'Angleterre au XVIIIe siècle, I, Bolingbroke*, in-8, Paris 1875.

[12] *Berwick à Torcy*, 24 août 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 88, note 1.

livres. Tels étaient les moyens rassemblés et, après bien des conférences, il fut arrêté qu'une descente aurait lieu le 15 septembre dans une petite île voisine de Newcastle[13]. Louis XIV mourant le 1er septembre, la situation était renversée et Bolingbroke écrivait au comte de Marr : « Au lieu d'avoir un vaisseau fourni par la France pour transporter le Roi, ainsi que nous l'avions obtenu... toute la côte depuis le Jutland jusqu'à l'Espagne est contre nous; et, à moins que le Roi ne s'échappe furtivement, sans être reconnu, chose qui me semble presque impossible, à cause de la grande étendue du pays à traverser et de la vigilance exercée partout en France, il sera arrêté ou trahi. On nous refuse les troupes que nous espérions de la Suède; les ordres donnés pour leur embarquement ont été contremandés. L'argent que nous attendions d'Espagne est, je crois, toujours dans les nuages; et fut-il réellement entre nos mains, nous ne saurions comment le mettre à bord. Au lieu d'avoir les armes promises par le feu Roi, nous ne savons pas si nous pourrons expédier celles qui sont notre propriété... En un mot, toutes les ressources nous ont manqué; tous les accidents que nous pouvions appréhender sont arrivés[14]. »

Hésitations du Régent

Le Régent était insaisissable. Stair grondait, Bolingbroke suppliait, faisait venir d'Angleterre une jeune fille idéalement belle destinée à arracher dans l'alcôve ce que les diplomates ne pouvaient obtenir dans le cabinet[15]. Thésut et Dubois ne se montraient pas moins fuyants que leur maître, toujours tardifs à promettre et prompts à se dérober. Le maréchal d'Huxelles et le marquis d'Effiat étaient moins décevants. Huxelles supportait à peine l'arrogance de Stair et donnait des ordres pour que ses prétentions fussent éludées. Ces bons procédés rendaient l'espoir à Bolingbroke. « Ils flottent étrangement dans leurs mesures, écrivait-il au Prétendant; leurs inclinations sont avec nous, leurs craintes travaillent pour les whigs. Un bon petit succès leur fixerait le droit chemin... Je me suis ouvert une nouvelle porte d'accès près du Régent. [Nous la connaissons cette porte!] Il a toujours le mariage en tête; et une bonne petite faveur de la fortune le tirerait à nous par cet appât[16]. »

[13] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 88.

[14] *Bolingbroke au comte de Marr*, 20 septembre 1715, dans Mahon, *op. cit.*, t. I, *Append.* p. 402-405.

[15] *Mémoires secrets de Bolingbroke*, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 90; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, 1891, t. I, p. 113.

[16] *Bolingbroke au Prétendant*, Paris, 9 novembre 1715, dans Mahon, *op. cit.*, t. I, p. 419.

Avertissement de Stanhope

Stair était moins rassuré. Il venait de voir entrer au Conseil des affaires étrangères Huxelles et ses collaborateurs, tous « vieille Cour »; Torcy, dont le duc d'Orléans lui avait fait espérer la disgrâce, gardait sinon sa charge du moins son influence et ses moyens d'action. Le Régent lui accordait quelques chétives satisfactions[17], en même temps, Stanhope avivait tous ses soupçons sur les accointances du Régent avec les jacobites. Le Roi, lui écrivait-il, « ne peut pas s'imaginer qu'après les assurances réitérées d'amitié données par le duc d'Orléans, les bruits que répandent les jacobites avec tant d'assurance aient le moindre fondement. Les offres de Sa Majesté et les déclarations d'amitié qu'Elle fit au duc dans un temps où il était très probable qu'il aurait besoin d'amis, méritent certainement de sa part un sincère retour. Les dispositions du Roi sont toujours les mêmes, et ainsi que je l'ai dit précédemment et souvent à Votre Seigneurerie, vous pouvez hardiment renouveler l'assurance de la cordiale amitié du Roi, sans crainte d'être désavoué. Mais si, pendant que de telles avances viendraient de notre part, vous ne parveniez pas à obtenir des déclarations claires et franches des intentions du Régent de manière à imposer silence à nos jacobites et aux rebelles, il est de la dernière conséquence que Sa Majesté en soit informée le plus tôt possible, afin de prendre les mesures qu'exigeront la sécurité et le repos de ses royaumes. Je suis persuadé, milord, que vous ne négligerez aucun effort pour dissiper nos craintes et notre confiance et que vous saurez démontrer au Régent qu'il a un intérêt majeur à vivre avec le Roi en parfaite amitié et confiance. Vous saurez lui faire comprendre que ni amitié ni confiance ne seront possibles s'il ne désavoue par parole et par action toute intention d'aider le Prétendant et ses adhérents. »

Exigences de Stair

A cette mise en demeure, Stanhope ajouta une menace. Instruit de la présence au Havre de vaisseaux chargés d'armes pour les jacobites, le ministre anglais exigeait une « apologie » et « un refus ou même un retard... à se justifier de favoriser une telle chose, devra être et sera considéré comme une déclaration en faveur du Prétendant[18] ». Enfin, poussant au comble l'inso-

[17] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. III, *B : lord Stair à lord Stanhope*, 14 septembre 1715.

[18] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. II : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 7 = 18 septembre 1715. Cette double date est celle du calendrier julien qui ne fut abandonné en Angleterre pour le calendrier grégorien qu'en 1752. Le vieux style était en retard de onze jours. En Angleterre les dépêches étaient datées d'après le vieux style, mais sur le continent les diplomates anglais adoptaient le nouveau style.

lence, Stanhope envoya l'amiral sir Georges Byng avec une escadre devant le Havre réclamer la livraison des navires suspects. Le Régent fit décharger les armes et les déposer à l'arsenal, promit de ne recevoir ni Bolingbroke ni le duc d'Ormond mais reçut froidement lord Stair et abrégea l'entretien[19]. Ces procédés n'étaient pas faits pour rendre sympathique la dynastie de Hanovre. Madame elle-même, mère du Régent, très portée pour ses parents[20] n'est pas surprise, dit-elle, « si le Prétendant a le désir de remonter sur un trône qui lui appartient par tous les droits de la naissance et d'où sa religion seule l'éloigne[21]; mais ses partisans doivent recourir aux armes et non à l'assassinat[22] »; c'est tout ce qu'elle consent à accorder à Stair. La personne du Prétendant offrait un ensemble de qualités puériles et de touchante niaiserie. « Je ne sais, disait encore Madame, comment les Anglais peuvent le haïr; c'est un des meilleurs et des plus honnêtes personnages que notre Seigneur Dieu ait créés[23], le meilleur homme qu'il y ait au monde[24], ayant su charmer tous ceux qui le voyaient en Lorraine[25]. » Cette réputation le précédait et stimulait l'impatience qu'éprouvaient ses partisans de le voir parmi eux.

La descente fixée au 15 septembre, puis au 15 octobre, parut si longue à attendre que le comte de Marr s'échappant de Londres courut soulever les Highlands dans les derniers jours du mois de septembre. Le branle une fois donné, il fallut le suivre. Le duc d'Ormond obtint du Régent une audience de nuit et en tira la promesse d'armes et de munitions en quantité; l'intendant de Dunkerque, Le Blanc, serait chargé de leur transport. Ormond, radieux, consentit à la condition imposée par le Régent de garder ce secours secret même pour Bolingbroke, principal ministre du Prétendant[26], et il s'embarqua en Normandie pour l'Angleterre (18 octobre).

19 *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 3 octobre 1715.

20 Madame, *Correspondance*, édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 168, 172, 183, 199.

21 *Madame à la raugrave Louise*, Marly, 8 août 1715, *op. cit.*, t. I, p. 176.

22 *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 15 octobre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 195.

23 *Madame à la raugrave Louise*, Marly, 8 août 1715, *op. cit.*, t. I, p. 176.

24 *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 14 novembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 199.

25 Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 24, 11 novembre 1713.

26 P.-M. Thornton, *The Stuart Dynasty : short studies of its rise, course and early exile*, in-8, London 1890, p. 401 : *Ormond au Prétendant*, 21 octobre 1715.

Auxquelles s'associe l'ambassadeur des Provinces-Unies

Lord Stair, toujours aux aguets, était instruit de certaines allées et venues, notamment du rassemblement d'officiers irlandais à Dieppe et à Boulogne. Suivant sa méthode, il en menait grand bruit, adressait un mémoire au Régent pour le prier de s'opposer à tout ce qui pourrait porter préjudice à Georges I[er], d'interdire à tout officier ou soldat du service de France de suivre le Prétendant, de prescrire au Havre et à Gravelines l'interdiction d'embarquer aucun officier à destination de l'Angleterre s'il n'était pourvu d'un passeport délivré par le gouvernement français ou par le ministre de la Grande-Bretagne[27]. Il réclama en outre, de vive voix, des mesures contre le Prétendant et ses agents; toutes ces demandes furent appuyées par Buys, l'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris. Le Régent répondit qu'il donnerait des ordres pour que le Prétendant ne pût pénétrer en France, qu'il jugeait que l'embarquement de Bolingbroke et d'Ormond souffrirait de graves difficultés, mais la lettre du traité d'Utrecht ne lui permettait pas de s'y opposer, encore moins lui permettait-elle de leur interdire le séjour à Paris et de leur assigner un lieu d'exil. Enfin, dit-il, puisqu' « on lui faisait tant de demandes au delà des traités, comme une marque d'amitié, il était raisonnable qu'il fut assuré réciproquement d'autres choses pour l'entretien de l'amitié[28]. »

Proposition d'une garantie réciproque

Les mêmes observations avaient été faites à Stair dont le gouvernement pensa avoir trouvé enfin l'occasion de faire admettre l'offre de garantie réciproque déjà insinuée avant la mort du feu Roi. Georges I[er] renouvela au Régent ses assurances d'amitié[29], nomma lord Stair ambassadeur extraordinaire avec « pleins pouvoirs pour contracter et conclure un traité tel que celui que vous avez proposé..., le nombre de troupes à fournir par chaque couronne à l'autre, étant fixé à huit mille hommes ». Les déboursés et les remboursements étaient abandonnés au savoir-faire du diplomate à qui on recommandait de se hâter et de promettre au Régent que, ce traité conclu, il ne serait pris d'engagement à son préjudice avec aucune puissance, quelle qu'elle fût. Bien plus on lui faciliterait une régence paisible et une succession certaine si le jeune Louis XV venait à mourir. Ainsi, de part et d'autre, on écartait toute question étrangère à la succession

27 *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III, B; John Murray Graham, *The Stair Annals*, in-8, Edimburgh, 1875, t. I, p. 388.

28 *Public Record Office*, Holland. vol. 370 : *Buys à l'État* (à la Haye), Paris, 14 octobre 1715.

29 *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II, *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 3=14 octobre 1715.

dynastique, « sans cela, précisait Stanhope, vous comprenez que nous aurions inséré un article sur Mardyck. Vous savez que le Roi l'a tellement à cœur, qu'il n'y aura jamais une confiance réelle entre les deux Cours, tant que cette matière n'aura pas été réglée selon le véritable esprit du traité d'Utrecht. » On n'avait pas le loisir d'attendre les événements, il fallait les prévenir et redoubler de surveillance à l'égard des jacobites dont le péril ne s'éloignerait qu'à partir du moment où le traité serait signé et public[30]. Mais lord Stair ne se dissimulait pas que le Régent provoquerait des délais et ne s'engagerait à rien avant que le sort des armes eut décidé entre Georges I[er] et Jacques III, l'issue n'étant pas douteuse selon lui. « Nous ne le presserons pas, écrit Stair dans son *Journal*, et prendrons notre parti de finir nos affaires; et nous pouvons avoir confiance[31]. »

Les affidés de lord Stair

Stair connaissait parfaitement le terrain sur lequel il marchait : « J'ai des raisons, disait-il, de me persuader que les intentions du Régent sont parfaitement bonnes; mais il reste toujours des gens du vieux régime et cela ne produit pas bon effet, car le Prétendant et ses adhérents en tirent des motifs de se flatter et des apparences pour soutenir l'ardeur de leur parti[32]. » Huxelles, Saint-Simon, Torcy, Effiat, et surtout l'abbé de Thésut plaidaient la cause du Stuart, et lord Stair contrecarrait à grand peine leur influence. Il avait ramassé « une de ces espèces qui ne peuvent guère être caractérisées sous un autre nom[33]. » C'était un petit homme nommé Rémond, qui « à force de grec et de latin, de belles-lettres et de bel esprit, s'étoit fourré où il avoit pu; il étoit galant, faisoit des vers, il étoit aussi philosophe, fort épicurien, grossier de fait, sublime et épuré de discours, admirateur des savants anglois. Il avoit fait grande connoissance avec l'abbé Dubois et par lui s'étoit produit à Mme d'Argenton et à M. le duc d'Orléans, dont peu à peu il avoit tiré un bouge au Palais-Royal, et un autre à Saint-Cloud, où de fois à autre il alloit faire le philosophe solitaire et n'y manquoit pas M. le duc d'Orléans. Stair l'écuma, et lui courtisa Stair et, peu à peu, se livra entièrement à lui. Rien ne convenait davantage à l'abbé Dubois qui, déjà éloigné par le duc d'Oréans pour avoir voulu trop se mêler, ne

[30] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II, *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 5=16 octobre 1715; Saint-Simon, *Mémoires* (1906), t. VIII, p. 307.
[31] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 24 octobre 1715.
[32] *British Museum*, mss. Egerton, vol. 2170 : *lord Stair à Bubb* [Dodington], Paris 27 octobre 1715.
[33] Saint-Simon, *Mémoires* (1906), t. VIII, p. 303, comparer avec l'*Addition* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 337-338.

savoit par où se reprendre, et qui regarda sa liaison avec Stair, et par lui avec l'Angleterre comme une ressource dont il se promit de grands avantages. Rémond lia donc bien aisément ces deux hommes dont l'intérêt de chacun le demandait également. Dubois l'étoit déjà avec Canillac et le duc de Noailles; il l'étoit aussi avec Nocé. Il leur persuada qu'il n'y avoit de salut pour M. le duc d'Orléans que par l'Angleterre. »

Insistance pour la conclusion du traité

Ce groupe infime n'était pas encore en mesure de faire prévaloir son manège sur la politique de l'ancien règne. Le Régent n'osait pas se dégager complètement des influences et ne savait comment rétorquer les assertions des hommes de la vieille Cour. Ceux-ci vinrent à bout de le persuader que le roi Georges se jouait de sa confiance; alors le Régent devint pointilleux, proposa d'ajouter à la garantie réciproque des deux couronnes une alliance défensive avec la Hollande, ce qui entraînait de longs retards. Il repoussa l'offre de Stair de signer le traité de garantie en le tenant secret, jusqu'à la conclusion d'une alliance défensive. Ces atermoiements stimulaient l'impatience du cabinet anglais et décidaient Stanhope à accepter un article par lequel les deux parties s'obligeaient à informer immédiatement les Hollandais de l'accord, en les invitant à y entrer. A ce coup, les Hollandais devenaient garants de la succession en France et des droits de Philippe d'Orléans, comme ils étaient garants des droits de la dynastie hanovrienne en Angleterre. Ces concessions paraissaient devoir entraîner le Palais-Royal. « S'il y a quelque sincérité dans cette Cour, écrivait Stanhope, je pense que cela devra les satisfaire pleinement; sans aucun doute, il est tout à fait à l'avantage de la France, aussi bien que du Régent, d'avoir une telle sécurité contre le roi d'Espagne, qui a beaucoup d'amis en France, dont la plupart sont également les amis du Prétendant. Notre traité sur ce pied peut être fini en peu de jours. Il n'y a aucune raison de douter que les Hollandois n'y entrent volontiers, surtout dès que le Roi promet d'employer ses bons offices pour les y engager. » D'ailleurs Georges Ier ne voulait souffrir aucun retard. Les nouvelles d'Écosse étaient bonnes et, sous peu, la situation serait telle que toutes les puissances d'Europe rechercheraient son amitié, « le duc d'Orléans, concluait-il, a maintenant une occasion de se l'assurer pour toujours[14] ».

Mécontentement de Stanhope

La situation était loin d'être telle que Stair avait commission de dire. Des bruits sinistres circulaient. On n'était pas éloigné

[14] *Oxenfoord Castle*. Stair Papers, vol. II, *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 20=31 octobre 1715.

en France de croire au triomphe prochain des jacobites qui s'étaient rendus maîtres de Perth, Dundée, Inverness et Aberdeen et menaçaient Edimbourg[35]. A Londres il était question d'un grand complot et de nombreuses arrestations[36], et le gouvernement réclamait aux Provinces-Unies l'envoi d'un corps de six mille hommes promis par les traités à la dynastie protestante[37]. Tout ceci était trop peu réconfortant pour que le cabinet anglais demeurât impassible. Pendant qu'à Paris couraient des nouvelles douteuses, qu'on y parlait d'une victoire du comte de Marr et de la prise de Bristol[38], Stair paraissait en public « embarrassé et affligé[39] » et Stanhope lui écrivait : « Nous ne savons rien de l'ex-duc d'Ormond[40]. Pour ma part, je suis loin de penser qu'il serait contraire aux affaires du Roi que lui et son nouveau maître [le Prétendant] vinssent à débarquer. Mais le Roi prend cette conduite de la Cour de France comme il doit; et il ne sera pas inutile à Sa Majesté d'avoir appris de si bonne heure quel fond il peut faire sur le Régent... Les jacobites n'ont pas de chance... En somme, plus on y pense, plus on est stupéfait de la folie et de la perversité des fauteurs du Prétendant, et je peux ajouter de la faiblesse du Régent qui se laisse détourner par la frénésie de ces insensés du soin d'avancer ses propres intérêts[41]. »

Le Régent veut ménager tout le monde

Cette méchante humeur s'explique par la gravité de la situation. A Paris, dès les premiers jours du mois de novembre il n'était bruit que de l'embarquement à Cherbourg du duc d'Ormond avec 7 à 8.000 mousquets[42]. Peu de jours après, on sut que « le roy d'Angleterre estoit parti » et nul ne douta que « s'il arrive en Écosse, la plus grande partie de l'Angleterre ne se

[35] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 210; 14 octobre 1715.

[36] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 211; 16 octobre; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 304.

[37] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 215, 227; Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, p. 305; *Public Record Office*, Holland, vol. 372, fol. 369 : *lord Cadogan à lord Townshend*. Anvers, 30 octobre 1715.

[38] Dangeau, *Journal*, t XVI, p. 223-224, 226 : « Le bruit court ici que le duc d'Ormond est parti ».

[39] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 226; 1[er] novembre.

[40] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 224; à Paris on le croyait arrivé en Angleterre.

[41] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 31 octobre (=11 novembre) 1715.

[42] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, Paris, 9 novembre, dans *Les correspondants de la m[ise] de Balleroy*, t. I, p. 62, 65; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 230.

joigne à lui[43] ». Le Régent, « qui, avec adresse, nageoit entre deux eaux[44] » permettait au Prétendant de traverser la France « pourvu que ce fût sous le dernier secret », en même temps donnait des ordres pour lui interdire l'embarquement en Normandie ou en Picardie et avertissait le maréchal de Berwick que, sur tout le reste du littoral, le prince ne rencontrerait point d'obstacle[45]. Même pour les armes et les munitions, le Régent autorisa leur embarquement moyennant caution qu'on ne les dirigerait ni vers l'Écosse ni vers l'Angleterre; puis il se ravisa[46]. Cependant Stair marchait sur des charbons, chaque jour, chaque heure ajoutait un degré de plus à ses alarmes; la politesse impertubable et les retards perpétuels du Régent l'avaient mis hors de lui au point qu'il s'oublia jusqu'à dire à ce prince que s'il regardait les troubles d'Écosse avec indifférence, l'Angleterre traiterait de même les troubles qu'elle pourrait voir naître en France[47]. L'entretien en était à ce diapason quand Stair apprit que le Prétendant avait disparu de Bar-le-Duc.

Fuite du Prétendant

Le prince de Vaudemont avait arrangé une grande partie de chasse à Commercy; après la chsse, la curée et le souper qui se prolongea bien après minuit, Jacques Stuart rentra dans sa chambre et, simulant une extrême fatigue, ordonna qu'on le laissât dormir jusqu'à ce qu'il appelât. Dès qu'il fut seul, il se leva, prit un vêtement qui le déguisait, sortit par un escalier dérobé et partit avec un ou deux compagnons. A deux heures de l'après-midi, comme le prince n'avait pas donné signe de vie, ses gens eurent peur, entrèrent dans son appartement et, voyant le lit vide, coururent porter cette nouvelle au prince de Vaudemont qui joua la suprise, feignit d'ordonner des recherches, fit lever les ponts-levis, afin d'ôter aux espions la connaissance de son départ et annonça alors la fuite du prince (3-4 novembre). Pendant ce temps, le fugitif montait dans une chaise de poste préparée par les soins de Torcy et gagnait « Chaillot où Lauzun avoit une ancienne petite maison où il n'alloit jamais et qu'il gardoit par fantaisie ». Ce fut où le Prétendant coucha, et où il vit la reine

[43] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. I, p. 62 : *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 14 novembre, dans *Correspondance*, t. I, p. 198.
[44] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 307.
[45] P. M. Thornton, *The Stuart dynasty*, p. 409 : *le maréchal de Berwick au Prétendant*, 3 novembre 1715.
[46] P.-M. Thornton, *op. cit.*, p. 428; *le général George Hamilton au Prétendant*, s. d.
[47] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 307.

sa mère; de là il partit par la route d'Alençon pour s'embarquer en Bretagne[48].

La nouvelle de la fuite de Bar éclata à Paris le 8 novembre, Stair courut au Palais-Royal[49], cria, tonna, réclama l'arrestation du Prétendant et obtint du Régent l'envoi d'un officier de confiance à Château-Thierry avec mission d'arrêter le prince et de l'obliger à regagner Bar. M. de Contades, maréchal de camp et major des gardes françaises, après une longue conférence avec le Régent, partit en poste avec deux officiers, courut à Château-Thierry, bien résolu et instruit à manquer celui qu'il cherchait, mit le maître de poste en prison et se tint tranquille[50].

Stair place sur sa route le col. Douglas

Stair se gardait, comme il le dit, de « prendre pour argent comptant » cette affectation à entraver le voyage du Prétendant[51] dont il sut découvrir l'itinéraire[52] et résolut alors de délivrer son parti de ce reste unique des Stuarts. Il dépêcha sourdement des gens sur différentes routes, surtout sur celle de Paris à Alençon. Il chargea particulièrement de cette dernière un colonel Douglas, réformé du service de France, ainsi que beaucoup d'officiers par mesure d'économie. Douglas, à l'abri de son nom et par son esprit, son entregent et son intrigue, s'était insinué dans beaucoup de bonnes sociétés à Paris depuis la Régence, et s'était mis sur un pied de familiarité distinguée avec le Régent. Réputé pour sa bravoure, sa politesse, sa pauvreté[53], il était mieux vu en France que dans son pays où on lui imputait la mort de quatre jeunes filles[54], ce qui n'était guère pour un homme qui conseillait au Prétendant de s'acquérir la confiance des Anglais par le moyen suivant : « Embarquez-vous, prenez douze jésuites avec vous, et, aussitôt que vous serez arrivé, faites-les pendre

[48] Buvat, *Journal*, t. I, p. 107-108; Madame, *Correspondance*, t. I, p. 198; *Gazette de la Régence*, p. 20.

[49] Il remit au Régent un *Mémoire* du 5 novembre, conservé à *Oxenfoord Castle*, Stair Papers. Vol. III B; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 307.

[50] *Huxelles à d'Iberville*, Paris, 9 décembre, dans P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 371; *Public Record Office*, France, vol. 349 : *M. de Contades à lord Stair*, Paris, 9 novembre 1715; Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 307; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 231; *Caumartin à Mme de Balleroy*, 19 novembre, *op. cit.*, t. I, p. 65.

[51] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II : *lord Stair à lord Stanhope*, 12 novembre 1715.

[52] Le Prétendant n'avait été accompagné que d'un valet de chambre au début, à Nonancourt il ne l'avait plus. P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 372.

[53] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 237-241, et *Mémoires*, t. VIII, p. 307-310.

[54] *Lettre de M. d'Iberville*, 9 décembre 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 381.

publiquement; rien ne saurait être plus agréable aux Anglais[35]. » Un pareil homme ne pouvait connaître les scrupules lorsqu'il y allait de sa fortune.

Le guet-apens de Nonancourt

Douglas se mit dans une chaise de poste, flanquée de deux hommes à cheval, tous trois fort armés et courut en poste, mais lentement sur la route d'Alençon. Le dimanche 10 novembre, entre dix heures et midi, tous trois arrivèrent à Nonancourt, qui est une espèce de petite villette, à peu près à mi-chemin entre Dreux et Verneuil-au-Perche. Le particulier se dit Anglais, voyageant avec ses domestiques, demanda un coup à boire et entra en conversation avec la femme du maître de poste, lequel était absent[36]. Il s'informa s'il n'était pas passé la veille un Anglais, long et mince, le visage maigre et picoté de petite vérole, portant une perruque blonde. « Je n'ai point pris garde de quelle manière était le dernier courrier qui a passé; autant qu'il m'en peut souvenir, c'était une personne de taille moyenne, mais je ne sais point s'il est Anglais ou non. » Là dessus, le voyageur demanda à parler au postillon qui l'avait mené; mais le postillon ne savait rien sinon que l'homme ne parlait point comme nous. Dépité, Douglas descendit à la cuisine de la poste, se mit auprès du feu avec le maître de poste et sa femme et tira de sa poche une carte routière qu'il tenait, dit-il, du marquis de Torcy. La maîtresse de poste, très intriguée, fit tout ce qu'elle put pour tirer quelque éclaircissement, sans y réussir; elle se confondit en protestations, en promesses, tant et tant que le particulier monta dans sa chaise, y fit monter un de ses prétendus domestiques et ne demanda que trois chevaux au lieu de quatre qu'il avait en arrivant. La maîtresse voulut savoir pourquoi, on lui dit que le deuxième domestique resterait, se trouvant incommodé de la route et courant depuis vingt-deux jours.

Dès que la chaise fut partie, la maîtresse demanda à l'homme s'il resterait longtemps. — « Je ne sais pas, répondit-il, peut-être trois ou quatre jours. » Elle lui demanda encore : « Et votre maître revient-il bientôt. » — « Moi, dit-il, je n'ai point de maître, je suis maître moi-même. » Après avoir nommé Douglas, « gentilhomme de bien d'Angleterre », l'homme s'en alla dans l'écurie dire à son postillon : « Je vous prie, mon ami, s'il vient un courrier en chaise, éveillez-moi cette nuit si c'est un Anglais. » Il se coucha après souper.

[35] *Madame à M. de Harling*, 3 décembre 1715, dans Madame, *Correspondance*, édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 200.
[36] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 308.

Arrivée du Prétendant

Le lendemain matin sur les six à sept heures du matin, des courriers passèrent dont la maîtresse monta l'avertir. L'homme se leva sur le champ, vit que ces courriers étaient à cheval et répéta qu'il n'en voulait qu'à une chaise de poste. Un moment après une chaise arriva, dans laquelle se trouvait un Anglais, seul, sans domestique, et, du bas de l'escalier, la femme L'Hôpital appela son hôte qui, dans sa précipitation, ne prit pas le temps d'attacher ses bas, descendit et courut dévisager l'Anglais, revint dans la maison, monta dans sa chambre, sans perdre le temps déchargea dans la cuisine une espèce de mousqueton brisé qu'il rechargea sur le champ après l'avoir amorcé. Pendant ce temps le voyageur quitta sa chaise, entra dans la salle et demanda une demi-bouteille de vin. « Voilà la personne » dit le maître de poste à sa femme. C'était un jeune homme de cinq pieds cinq pouces et demi, portant une perruque blonde à la cavalière, visage long picotté de petite vérole avec, au menton, un poireau couvert de poil; il était habillé d'un surtout gris-noisette, doublé de serge de même couleur et au-dessous habit et veste noirs, camisole d'écarlate, culotte noire, bas de botte recouvrant des bas noirs. Pendant qu'il buvait sa demi-bouteille, l'homme arrivé de la veille l'examinait depuis les pieds jusqu'à la tête, rechargeait son mousqueton et demandait un cheval pour suivre la chaise de l'Anglais.

Il échappe aux assassins

Tout ceci était si louche que le maître de poste dit à sa femme qu'on ne pouvait laisser l'Anglais se remettre en route sans l'avertir du danger qu'il allait courir. Celle-ci chargea un ami d'aller prévenir le voyageur déjà remonté dans sa chaise, la maîtresse de poste y courut aussi en se dissimulant et dit à l'inconnu qu'un Anglais arrivé la veille le cherchait, qu'un autre dans la maison l'observait et l'allait suivre. Le voyageur répondit qu'on lui sauvait la vie, que ces gens-là le voulaient tuer et que son affaire était de la politique dont le Régent et M. de Torcy étaient instruits, dont il exécutait les ordres. L'homme au mousqueton attendait dans la cour, la maîtresse de poste fit venir un de ses parents et emmena l'Anglais chez le vicomte de Nonancourt à qui le voyageur se fit connaître en particulier. Après un moment d'entretien, on décida de travestir Jacques Stuart en ecclésiastique. Aussitôt il revêt soutane, rabat, perruque, fourre sa valise dans un sac de toile, saute à cheval et, escorté d'un garde-française rencontré à Nonancourt et vêtu d'un habit pinchina[57] bordé d'argent, détale et court encore.

[57] Buvat, *Journal*, t. I, p. 108; le *pinchina* était une étoffe de laine non croisée.

Stair réclame ses complices

La maîtresse de poste rentrée chez elle; trouve l'homme au mousqueton au coin du feu, lui explique que l'Anglais a rencontré un de ses amis qui l'a mené visiter la duchesse de Vendôme à Anet, son absence pouvant durer quatre à cinq jours. L'homme décide d'attendre, mais on l'arrête le surlendemain avec un tout jeune homme qui vient se jeter étourdiment dans les bras de la police. Sur tous les deux on trouve une manière de passeport signé par lord Stair et ainsi conçu : « Nous, ambassadeur du roy de la Grande-Bretagne, prions et exhortons tous ceux qu'il appartiendroit de laisser passer librement et partout le présent porteur qui voyage pour des affaires qui regardent Sa Majesté Royale. » Nonobstant cette pièce, dont l'intendant n'était pas en mesure de vérifier l'authenticité, on remet les deux hommes au grand-prévôt de Normandie qui commence l'information lorsque lui arrive l'ordre de relâcher les prisonniers et d'abandonner l'instruction de l'affaire. Lord Stair réclamait les assassins comme ses domestiques et le Régent, de peur d'un éclat, renonçait à la procédure.

L'opinion publique l'accuse

En France l'opinion fut indignée. Dangeau, Saint-Simon, Caumartin, Buvat, tous ceux qui alors tenaient une plume ont noté ou commenté ce guet-apens organisé par l'ambassadeur d'Angleterre dont la culpabilité ne fit doute pour personne. On l'en a déchargé depuis sans réussir à expliquer la mission de Douglas et de ses estaffiers, qui ne cherchaient pas le Prétendant pour lui rendre hommage. S'ils voulaient se défaire de lui, Stair, en les réclamant, se reconnaissait solidaire de leur projet et si on manque de preuves pour l'accuser, on manque de raisons pour le disculper. Après avoir fait grand bruit, traité l'arrestation de ses complices « d'attentat contre le droit des gens », Stair obtint une audience du Régent et baissa le ton, Villars l'ayant rencontré lui dit en public : « Sauf le respect que je dois à M. le duc d'Orléans, ici présent, vous êtes un fourbe. » Douglas essaya de se montrer à Paris, il se heurta à des portes fermées; ayant osé paraître aux Tuileries, le maréchal de Villeroy l'en fit chasser; il ne reparut plus[58].

[58] P. E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 93-96 ; t. II, p. 371-383 a publié le commencement d'enquête et les quelques extraits de lettres qui nous ont fourni les éléments de ce récit, assez différent de celui de Saint-Simon. *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 237-241, et *Mémoires*, t. VIII, p. 307-310 ; Buvat, *Journal*, t. I, p. 108-110 est incomplètement renseigné ; Dangeau, *op. cit.*, t. XVI, p. 241, 19 novembre ; *Caumartin à Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. I, p. 66, 68 ; *Gazette de la Régence*, p. 18-19, 20-21, 22-25, 27-28, 32-33 ; *Madame à la raugrave Louise*, 14 no-

Désastre des jacobites

Cependant, partis de Nonancourt, le Prétendant et son garde-française traversèrent Verneuil, l'Aigle, Argentan et Falaise, d'où le prince gagna seul Saint-Malo où des obstacles inattendus s'opposèrent à son embarquement. Il se rejeta dans l'intérieur, gagna Dunkerque à cheval[59], d'où il écrivit au Régent : « Les paroles me manquent pour vous témoigner combien je suis vivement pénétré de toutes les marques que vous m'avez données en cette occasion de votre amitié pour moi. Je touche au moment de mon départ et j'espère que je ne suis pas éloigné de celui auquel je me verrai en état de vous marquer par des effets la vivacité de ma reconnaissance[60]. » (20 décembre.) Au moment où il se livrait à ces illusions, le Prétendant aurait dû comprendre que sa cause était perdue depuis le 13 novembre. Ce jour-là, les jacobites du nord de l'Angleterre, réunis à des bandes écossaises, capitulèrent à Preston, et d'autre part, les clans des Highlands commandés par le comte de Marr furent vaincus et mis en déroute à Sheriffmuir, non loin de Stirling[61].

Dépit du cabinet anglais

Cette issue victorieuse d'une campagne bien conduite contre une insurrection mal concertée rendit au cabinet anglais tout son orgueil. « Le Roi, écrivit Stanhope à Stair, regarde comme inutile, vu la disposition où semble être le Régent, de lui demander dorénavant aucune faveur. Le bon succès des affaires de S. M. par ici, sur lequel nous avons toute raison de compter, donnera à S. A. plus de lumière que tous les arguments auxquels nous pourrions recourir[62]. » A la nouvelle des succès de Preston et de Sheriffmuir, Stair reparut, provoquant, au Palais-Royal où le Régent éludait ses visites; cependant la rumeur se répandait, d'abord favorable puis alarmante[63]. Stair répandait à tous vents les nouvelles du désastre jacobite[64], « mais les nouvelles qu'il débite sont suspectes » disait-on[65]. De son côté, Stair

vembre, *op. cit.*, t. I, p. 199; pas un mot dans Ch. S. Terry, *op. infra cit.*, p. 235.

[59] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 287; 1er janvier 1716.

[60] *Le Prétendant au Régent*, Dunkerque, 26 décembre 1715, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 94, note 1; *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 274, fol. 421.

[61] Ch. S. Terry, *The Chevalier de Saint-George and The Jacobite Movements in his Favour* 1701-1720, in-12, London 1915, p. 125-311.

[62] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 9-20 novembre 1715.

[63] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 251, 256, 257, 262, 266; 27 novembre, 3, 5, 13, 19 décembre 1715.

[64] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 269; 23 décembre 1715.

[65] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 270; 26 décembre 1715.

notait malignement dans son *Journal*, le 2 décembre : « Il y a deux jours [le Prétendant] étoit le roy d'Angleterre partout et tout le monde avoit levé le masque. Il n'y avoit plus un seul français, quasi personne de la Cour, qui mettoit le pied chez moy[66]. » Et le 15 décembre : « La conduite de cette Cour, dans ces derniers temps, a été très singulière. Quand ils crurent les affaires en bonne voie, ils jetèrent le masque et montrèrent tout à fait à découvert leur penchant. Le Régent, ce me semble, inclinoit de notre côté plus qu'aucun de ses conseillers. En somme, leur manière d'agir leur permet tout juste de prétendre qu'ils n'ont pas enfreint le traité. Il est certain que le Prétendant a été un mois en France, sans qu'on fît rien pour empêcher son passage à travers le royaume, ou pour découvrir l'endroit où il étoit; et de là le ramener à Bar... Aujourd'hui on commence à s'apercevoir qu'on a eu tort[67]. »

Fin de l'équipée du Prétendant

La petite Cour de Saint-Germain faisait de son mieux pour conjurer l'aveu et les effets de la débâcle. Elle débitait que Stanhope s'était rendu chez M. d'Iberville, notre représentant à Londres, et, lui montrant le poing, lui aurait dit : « Si vous voulez la guerre, vous en aurez bientôt une, la plus sanglante que la France ait jamais eue[68]. » Quelques jours plus tard, on annonçait que Jacques III avait débarqué à Peter-Head, le 2 janvier « en très bonne santé et qu'il avoit trouvé ses affaires encore en meilleur état qu'il ne pensoit[69] ». De Peter-Head, il écrivait au Régent : Suscitez en ma personne un appui solide à la France; unissez-vous à nous comme ami utile, et mettez-moi en droit de faire paraître sans contrainte les sentiments que j'ai pour vous[70]. » Si les nouvelles se faisaient rares on se rassurait en disant que « la mer gelée sur nos côtes plus d'une lieue en avant » ne permettait pas aux bateaux d'aborder[71]; cependant tout allait bien, Jacques se faisait couronner tantôt à Perth[72], tantôt à Sconen[73], gagnait des victoires, pardonnait à ses ennemis[74], jusqu'au moment où il fallut convenir qu'il manquait de tout et, battu, fugi-

[66] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, 1er et 2 décembre 1715.
[67] *British Museum*, mss Egerton, vol. 2170 : *lord Stair à Bubb* [*Dodington*]. Paris, 11 décembre 1715.
[68] *Gazette de la Régence*, p. 38; 20 décembre 1715.
[69] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 296; 10 janvier 1715.
[70] *Jacques III au Régent*, Peter-Head, 2 janvier 1716, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 96.
[71] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 304; 20 janvier 1716.
[72] Buvat, *Journal*, t. I, p, 118.
[73] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 316, 6 février 1716.
[74] Buvat, *Journal*, t. I, p. 120.

tif, débarquait à Gravelines d'où il regagnait Commercy (9 mars)[76]. Sa destinée d'aventures était terminée, son parti écrasé, son serviteur le plus illustre, Bolingbroke, disgracié[77]. Le Prétendant aux abois se glissa furtivement vers Avignon et se ménagea un entretien avec le prince de Cellamare, auquel il demanda l'*aumône*, c'est l'expression même dont il ne craignit pas de se servir[78]. De son excursion il ne rapportait pas une égratignure car il n'avait pas combattu, mais il garda le souvenir de s'être fait servir à table par des nobles à genoux.

Lord Stair prit sa revanche. « Milord Stairs est infatiguable et très fatiguant auprès du Régent, lit-on dans la *Gazette* : il s'efforce sans relâche de l'entraîner; quelque réservé que soit ce prince, il en arrache toujours quelque chose : il est au moins de deux jours l'un au Palais-Royal, il observe tout, il a sept ou huit hommes qui courent les provinces maritimes de France[79]. » La politesse inaltérable et souriante du Régent se trouve mise parfois à une si rude épreuve qu'il lui arrive un jour de répondre aux plaintes de l'ambassadeur au sujet des secours envoyés de France pour l'entreprise d'Écosse : « Comptez, monsieur, que si je m'en étois mêlé, les choses auroient tourné bien autrement[80]. » Stair laissait dire, se sentant en fonds d'impertinences et négligeant de répondre afin d'avancer ses affaires. Un premier *Mémoire au Régent*, daté du 5 novembre, n'avait rien produit[81]; un deuxième mémoire « très fort[82] » du 14 décembre 1715, rappelait l'amitié réciproque du duc d'Orléans et du roi Georges et faisait entrevoir la possibilité d'établir une entière amitié. Sous le feu Roi, était-il dit, la protection maintenue au Prétendant, la construction du port de Mardyck substitué à celui de Dunkerque retardaient la confiance entre les deux nations. Ces causes d'aigreur ne subsistaient plus; le Régent préférerait sans doute l'amour et le respect de son peuple à la domination sur ses voisins. Les Anglais s'y attendaient parce qu'ils l'estimaient fort et l'aimaient personnellement. Ces sentiments ne demandaient pour

Revanche de lord Stair

75 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 321, 324, 325, 326; Buvat, Journal, t. I, p. 122, 124.

76 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 337; 13 mars 1716; Buvat, *Journal*, t. I, p. 124.

77 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 351; 27 mars 1716.

78 *Cellamare à Alberoni, cité par* P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 97.

79 *Gazette*, p. 60-61; 24 janvier 1716.

80 Buvat, *Journal*, t. I, p. 135, avril 1716.

81 *Oxenfoord Castle*, Stair Papers vol. III B; *Mémoire au Régent*, 5 novembre 1715.

82 Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 373.

s'affirmer qu'une conduite franche : éloignement du Prétendant au-delà des Alpes, ce qui rendrait possible la garantie réciproque de l'ordre de succession établi à Utrecht. L'affaire de Mardyck s'accommoderait facilement et un traité de commerce équitable arrangerait tout le reste[53].

Le projet d'alliance se soutient

Le dépit manifesté par Stanhope devant la politique tortueuse et les sympathies jacobites du Régent ne résistait pas au calcul des avantages escomptés d'une alliance avec la France. Philippe répugne à l'expulsion du Prétendant dont Georges Ier fait la condition préalable à l'alliance; en même temps le Régent, pour n'être pas à l'entière discrétion de l'Angleterre, recherche le moyen d'introduire la Hollande dans cet accord tandis que le roi d'Angleterre préfère garder celle-ci à l'écart afin de se la réserver pour lui seul. De là une concurrence pour séduire et entraîner la république des Provinces-Unies devenue la pierre angulaire du système politique continental. Mais lord Stair ignore ces fins calculs et non content de s'être conduit ainsi qu'on l'a vu dans l'affaire du Prétendant, il imagine mieux encore et, d'accord avec l'ambassadeur de Victor-Amédée, il combine un plan de coalition contre la France, dont l'immanquable défaite sera suivie du démembrement[54].

Projet de démembrement de Stair

En 1703, Victor-Amédée, alors duc de Savoie, avait renoncé au parti de la France afin de grossir les rangs de la coalition et, pour prix de sa défection, le transfuge avait reçu de l'Empereur de vastes territoires en Italie, le Montferrat, une partie du Milanais et le royaume de Sicile. En 1712, le même prince avait faussé compagnie à l'Empereur, conclu sa paix avec le roi de France et conservé tout ce qui, jadis avait recompensé sa défection. Charles VI était homme à ne le pardonner jamais et à travailler toujours à récupérer les états détachés de sa couronne. Lord Stair qui savait cette animosité doublée de rancune s'aboucha, en décembre 1715, avec M. de Pendtenriedter et chercha à le convaincre qu'il importait de ménager une réconciliation entre les deux princes afin de fermer à la France tout espoir de s'étendre

[53] *Public Record Office, France*, vol. 349 : *Mémoire au Régent*, 14 décembre 1715.

[54] G. Syveton, *Un projet de démembrement de la France en 1716*, dans *Revue d'histoire diplomatique* 1892, p. 497-517, Voir Filon, *L'alliance anglaise au XVIIe siècle depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la guerre de succession d'Autriche*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques* 1860, 4e série, t. II, p. 121, 385; J. Br. Perkins, *France under the Regency vith à Review of the administration of Louis XIV*, in-8, London 1892; P. Bliard, *Dubois et l'alliance de 1717*, dans *Revue des Questions historiques*, 1900, t. LXVII, p. 132-207.

du côté de l'Italie. C'était l'heure où le Régent fermait volontairement les yeux sur les démarches du Prétendant, en revanche l'Angleterre songeait à nous jeter dans quelque guêpier, par exemple à nouer une coalition contre la France. Mais sous aucun prétexte l'Empereur ne voulait être détourné de ses projets en Orient et ce n'est pas quand on se bat contre les Turcs qu'on peut se faire bien redoutable sur le Rhin. Pour le détourner d'attaquer les Turcs et l'attirer contre nous, à la tête d'une coalition où entreraient la Hollande et l'Angleterre, lord Stair faisait appel aux instincts connus de l'Allemand : on se jetterait sur la France à l'improviste et on lui arracherait les territoires nécessaires à la future sécurité de l'Europe (*zur künftigen Sicherheit*).

Charles VI ne pouvant être entraîné qu'après la restitution des provinces jadis livrées au Savoyard, restait à découvrir un troc avantageux. Victor-Amédée, qui sentait la menace toujours dirigée contre lui, consentait à restituer « le bien mal acquis » si on lui donnait en échange un royaume taillé dans la France. Son représentant à Paris ne pouvait faire à Pendtenriedter des avances suspectes, mais lord Stair se chargeait d'amorcer la négociation. C'est assurément un spectacle qui vaut la peine d'être signalé que celui de cet ambassadeur qui organise la défaite et le dépècement de l'État auprès duquel il est accrédité; si un pareil exemple était nécessaire, celui-ci ferait voir la valeur morale d'un tel personnage.

Le 6 février 1716, Stair, poussé par le baron de Perone, soumit à Pendtenriedter des offres positives : « Le duc de Savoie, lui dit-il, est prêt à céder à l'Empereur toutes ses acquisitions de la dernière guerre, la Sicile, le Montferrat et les places du Milanais. Mais il demande naturellement un dédommagement. Pour le lui fournir, on pourra entamer une guerre générale contre la France. On enlèvera à celle-ci la Provence et le Dauphiné et on donnera ces deux provinces à Victor-Amédée lui constituant ainsi une sorte de royaume de Bourgogne transjurane dont le Rhône formera la frontière. Tout le monde se trouvera ainsi satisfait : l'Empereur qui recouvrera la Sicile et les cessions de 1703; le duc de Savoie qui ne perdra des possessions éphémères et dangereuses que pour devenir un roi puissant; les deux puissances maritimes (Angleterre et Hollande) qui verront affaiblir leur éternelle rivale par la perte de ses deux grands ports de Marseille et de Toulon et de son riche commerce du Levant. De plus, et afin de mettre la France complètement hors d'état de nuire, il sera nécessaire de dégarnir ses frontières du nord et de l'est; le canal de Bergues sera comblé; Dunkerque, Lille, Condé, Maubeuge enlevées au roi

de France; Sarrelouis sera rasé; Landau et Kaiserslautern seront rasés et donnés à l'électeur palatin, les places de Marsal et de Phalsbourg seront rendues au duc de Lorraine dans l'état où elles sont pour le tirer de l'esclavage; Strasbourg, le Fort-Louis, Neuf-Brisach, Huningue, Schlestadt seront donnés à l'Empereur[65]. »

Stair promettait d'en référer à son gouvernement qui pensait-il, ne le désavouerait pas. Pendtenriedter, pris de court, d'abord très réservé, se laissa gagner et Stair, plein de confiance dans le succès, se montra de plus en plus rogue avec le Régent. Vers le milieu de mars l'autrichien, tout à fait conquis, prônait l'affaire à son maître[66] qui lui signifiait huit jours plus tard de n'y plus songer[67]. L'incident ne devait pas être passé sous silence, il montre à quels périls la France était alors exposée.

[65] *Wiener Staatsarchiv;* Correspondance de France : *Relation de Pendtenriedter à Charles VI*, février 1716.

[66] *Ibid., Relation de Pendtenriedter à Charles VI*, mars 1716.

[67] *Ibid., Charles VI à Pendtenriedter*, 21 mars 1716. Il est curieux de rapprocher ce passage d'une lettre de M. Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy, du 9 novembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 64 : « Les grands armements de l'Empereur ont suspendu la réforme [des régiments français]. Le prince Eugène veut qu'on aille contre les Turcs; les autres ministres que l'on vienne contre la France. Si on nous déclaroit la guerre, il n'y aura qu'à leur [aban] donner ce qu'ils nous demanderont. »

CHAPITRE XI

La politique française en Hollande

(Septembre 1715 — Juillet 1716)

Rapide exaltation de la Hollande et fléchissement qui en résulte. — Elle reprend son rang véritable en Europe. — Altération des mœurs. — Vénalité. — Compétitions. — Les particuliers riches dans l'État ruiné et asservi à l'Angleterre. — Instructions données à notre ambassadeur. — Politique de l'empereur Charles VI. — Dissentiments entre lui et les États de Hollande. — M. de Châteauneuf exploite le pacifisme hollandais. — Le cabinet anglais en prend de l'inquiétude. — Humeur des whigs. — Adresse insinuante de Châteauneuf. — But qu'il poursuit, il fait échec à Walpole, et entreprend d'ébranler Stair. — La question d'alliance française se trouve posée. — L'Angleterre réclame l'expulsion du Prétendant. — Mémoire de lord Stair. — Accueil du Régent. — Réponse au mémoire. — Audience et apologie de lord Stair. — Nouvelles exigences de Stanhope. — Les *trois points*. — Hypocrisie du cabinet de Londres. — Propositions de M. de Châteauneuf aux États. — Traité de Westminster. — Guerre de Pamphlets. — Georges Ier transporte la négociation en Hollande. — Mécontentement de lord Stair. — Départ de Georges Ier pour le Hanovre.

Rapide exaltation de la Hollande

Au début du XVIIe siècle, la nation hollandaise était à la merci d'un accident militaire. Heureux, il consacrerait son existence politique; funeste, il entraînerait sa disparition peut-être totale et définitive. Vaincue, la Hollande serait soumise, c'est-à-dire sujette; son héroïsme, son génie la firent victorieuse et, dès lors, indépendante. « On dirait que la Providence avait les yeux sur ce petit peuple, qu'Elle examina ses griefs, pesa ses titres, s'assura de ses forces, jugea que le tout était selon Ses desseins, et qu'au jour venu Elle fit en sa faveur un miracle unique. La guerre, au lieu de l'appauvrir, l'enrichit; la lutte, au lieu de l'énerver, le fortifie, l'exalte et le trempe. Ce qu'il a fait contre tant d'obstacles physiques, la mer, la terre inondée, le climat, il le fait contre l'étranger. Il réussit. Ce qui devait l'anéantir le sert. Il n'a plus d'inquiétude que sur un point, la certitude de vivre; il signe, à trente ans de distance, deux traités qui l'affranchissent, puis le consolident[1]. » En 1609, le destin est fixé, la Hollande vivra; en

[1] E. Fromentin, *Les maîtres d'autrefois, Belgique, Hollande*, in-8, Paris, 1876, p. 167-169.

1648, le traité de Westphalie sanctionne son indépendance; en 1678, le traité de Nimègue consacre son intégrité territoriale. Ses marchands, ses marins et ses artistes la font prospère, glorieuse et séduisante. Sur mer elle éclipse l'Angleterre, sur terre elle tient tête à la France, dans la guerre comme dans la paix elle assume le rôle de grande puissance continentale. La Haye devient la capitale de l'Europe coalisée contre les entreprises de Louis XIV; l'Angleterre hésite à s'associer à elle, la Hollande y envoie son stathouder et Guillaume d'Orange réduit la Grande-Bretagne au rôle de satellite des Sept Provinces. Entre 1672 et 1712, la Hollande passa d'une perspective de servitude à l'éblouissement du triomphe grâce à la sagesse de ses hommes d'État, à la générosité de ses citoyens, à l'énergie de ses conducteurs; mais elle abusa de la fortune. Après Guillaume, le grand pensionnaire Heinsius inspira et régenta l'Europe antifrançaise, entreprit d'humilier la France, de commander à l'Angleterre et d'entraîner l'Empire. On n'aurait donc lutté si longtemps et avec une telle âpreté que pour substituer un despotisme à un autre despotisme. Le délire de l'orgueil et la soif de vengeance troublèrent le sens politique de Heinsius et l'illusionnèrent sur l'étendue des moyens dont il disposait. La Hollande ne possédait ni l'étendue territoriale, ni la population, ni, en un mot, les ressources de fonds nécessaires pour prodiguer indéfiniment l'effort. Elle y jeta sa fortune maritime et commerciale, elle s'endetta et s'épuisa. La nature ne l'avait pas dotée pour ce destin trop ambitieux.

Et fléchissement qui en résulte

L'Angleterre possédait, intactes, toutes les ressources dont la Hollande ne disposait plus chez elle. Sa lenteur à saisir les problèmes internationaux ne lui révéla que lentement le calcul de Guillaume d'Orange qui, non content de la soumettre, l'exploitait, arrachant chaque année au Parlement britannique subsides, soldats et marins pour le succès d'une lutte indifférente à l'intérêt national. Quand s'ouvrit, en 1701, une nouvelle guerre, où la Grande-Bretagne se sentait bravée, elle s'y jeta avec toutes ses forces pendant que la Hollande, surmenée, ne pouvait même plus faire honneur à ses engagements. Parcimonieuse de subsides et de soldats, elle n'était plus prodigue que de haine et de conseils; on en fit moins de cas que de ses florins et de son infanterie. Le prestige de Heinsius compensa en partie ce déchet, mais malgré la déférence des whigs, animés des mêmes passions que les Hollandais et consentant à leur laisser toute l'apparence de la direction des affaires, l'axe de prépondérance se déplaça de la Hollande à l'Angleterre et la défection des tories entraîna la ruine de la coalition nonobstant les remontrances et les colères du

cabinet de La Haye. De Gertruydenberg à Utrecht, les Hollandais avaient mesuré le fléchissement de leur pays, il avait suffi pour cela que l'Angleterre consultât ses seuls intérêts et ne stipulât que pour elle-même.

Elle reprend son rang véritable en Europe

L'avènement de la dynastie hanovrienne parut restaurer l'hégémonie des Sept Provinces, non moins hostiles au traité d'Utrecht que le parti whig et l'empereur Charles, mais désormais la Hollande n'est plus qu'un appoint et on la traite en conséquence. Le jour où Georges I[er] renouvelle son alliance avec Charles VI et envisage un rapprochement avec Louis XV, il ne soumet pas ses vues à Heinsius, il l'invite seulement à y adhérer. La Hollande reprenait son rang en Europe : rang subalterne.

Altération des mœurs

De la période éblouissante qui s'achevait en décadence à peine dissimulée, la Hollande conservait des souvenirs glorieux et des vices funestes. Cet excès d'influence avait altéré gravement le caractère moral de la nation... L'orgueil du succès, l'habitude d'être recherchés et tentés par les plus fières puissances de l'Europe, engendrèrent chez les Hollandais le désir de briller et de jouir, l'amour de l'argent.

Vénalité

Si Horace Walpole pouvait se flatter de faire faire tout ce qu'il voudrait à Heinsius, à son successeur désigné Vanderdussen, au trésorier de la République, au secrétaire Slingelandt, au greffier Fagel, on ne saurait mettre ces paroles au compte de la seule vantardise lorsqu'on sait que le maréchal d'Huxelles comptait lui aussi des amis d'autant plus sûrs qu'on pouvait les acquérir argent comptant. Lord Stair avait observé en Hollande les progrès du luxe entraînant les députés aux États-Généraux à des dépenses fort au delà de leurs moyens. Ils deviennent nécessiteux, dit-il, et beaucoup, peut-être la plupart, sont au plus offrant. LEmpereur savait, à l'occasion, mettre le prix. A Gertruydenberg il avait acheté un plénipotentiaire mille pistoles; une autre fois il avait payé un secret vingt mille florins. Le Régent, instruit de ces exemples saurait, le cas échéant, ne pas lésiner et « cela étant, concluait lord Stair, je vous donne à penser si nos raisons l'emporteront sur un million d'argent français[2] ». Dubois, plus économe de son argent, soutient qu'en Hollande, il n'est pas un secret qu'on n'achète au prix de quatre pistoles[3].

[2] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à lord Stanhope*, 27 juin 1716.

[3] *Dubois au Régent*, Hanovre, 23 août 1716, dans C. L. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance du cardinal Dubois*, in-8, Paris, 1815, t. I, p. 218.

Compétitions

Cette vénalité avait opéré une sorte d'abdication nationale. A la mort de Guillaume d'Orange, le parti républicain, revenu au pouvoir, favorisait les compétitions et entretenait les tiraillements. Les assemblées provinciales déléguaient aux États-Généraux et dans chacune de ces deux assemblées toute décision devait être prise à l'unanimité. C'était, suivant le mot de Walpole, « un gouvernement ayant autant de maîtres que d'avis », timide, inquiet, avaricieux, où, disait Stanhope, « personne n'ose rien prendre sur soi » et il ajoutait : pourvu que le roi d'Angleterre « veuille bien se donner la peine et avoir la patience de les diriger, je crois qu'il leur fera faire tout ce qu'il voudra[1] ». Ceux qui ne se résignaient pas à se mettre aux enchères et à voir leur pays à l'encan poussèrent un cri d'alarme. La province d'Over-Yssel dénonça aux États-Généraux la corruption des mœurs. Les États rédigèrent un projet de répression que repoussa la province de Groningue; or l'opposition d'une seule province suffisait à paralyser la mesure la plus utile et la plus urgente. Tout s'arrêta donc. Groningue lança son projet portant interdiction aux députés de dîner fréquemment chez les ministres étrangers. Quant, après d'interminables discussions, on fut tombé d'accord sur l'érection d'un tribunal modelé sur l'inquisition de Venise, on ne découvrit personne qui fût digne de le présider. Au sein de cette confusion, notre ambassadeur à La Haye, M. de Châteauneuf sut travailler habilement à rétablir l'influence française et à neutraliser celle de l'Empire et celle de l'Angleterre; il avait fort à faire.

Les particuliers riches dans l'État ruiné

« Pour entendre ce point, d'espèce de servitude de la Hollande à l'Angleterre, il faut savoir qu'outre les liaisons intimes dont le roi Guillaume avoit uni ces deux puissances, par tous les liens qu'il avoit pu imaginer, tant qu'il fut à la tête de toutes les deux, la guerre de succession d'Espagne y en avoit ajouté un autre bien plus fort. Heinsius, pensionnaire de Hollande, gouvernoit cette république avec un art qui l'en rendit tout à fait maître. Il étoit créature du roi Guillaume, son confident et l'âme de son parti. Il avoit pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu Roi. Il étoit flatté des soumissions que lui prodiguèrent le duc de Marlborough et le prince Eugène, qui lui déféroient tout, et qui avoient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui étoit tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valoit infiniment en particulier. Ils n'avoient

[1] *Lord Stanhope à lord Townshend*, 6 novembre 1714, dans Mahon, *History of England*, in-8, Leipzig, 1853, t. I, p. 121; t. II, p. 341, 342.

pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les Hollandois suppléèrent à ce que l'Empereur ne pouvoit et à ce qu'on n'osoit demander au Parlement d'Angleterre, qui donnoit souvent le triple des engagements et qu'on ne pouvoit pousser au delà. De cette façon, la République se ruina si bien, que, si les Sept Provinces avoient pu être vendues comme on vend une terre, le prix n'en auroit pas payé les dettes.

et asservi à l'Angleterre

« Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêteroient à l'État, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que dans un État ruiné les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers, pour la plupart, étaient toujours à la tête des villes, des États-Généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étoient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglais, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur République, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglais[1]. »

Instructions données à notre ambassadeur

La France était représentée à La Haye par le marquis de Châteauneuf, diplomate de carrière, formé à l'école de Torcy. Ses instructions lui prescrivaient de rassurer les Hollandais, de les rapprocher de la France et surtout de s'employer à rompre la coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et les Provinces-Unies. C'était chose d'autant plus difficile que ces trois puissances savaient trop ce qu'elles devaient à cette alliance pour ne pas chercher à la faire revivre. Georges Ier y poussait pour son compte et s'efforçait d'apaiser les dissentiements que faisait naître, entre la Hollande et l'Autriche, le traité de la Barrière. Ce rapprochement était un péril pour la paix, raison de plus pour Charles VI de le désirer, car il redoutait d'autant moins la guerre qu'il préférait personnellement aux hasards d'une bataille la sécurité d'un monastère ou d'un château voisin. La défection de la reine Anne ne l'avait pas moins indigné que les Hollandais; mais pendant que ceux-ci signaient la paix d'Utrecht, l'Empereur, dépité du sacrifice de l'Espagne exigé de lui, se dérobait. « La privation de l'Espagne et des Indes lui causait plus de peine qu'il n'avait de satisfaction d'avoir ajouté la possession du royaume de Naples,

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 305-306.

celle du Milanais et des Pays-Bas à la succession de ses pères. » Il avait obstinément refusé la reconnaissance de la cession de l'Espagne à un Bourbon[6]; en attendant qu'il se déclarât prêt à recueillir les provinces belges, les États-Généraux en étaient administrateurs et réglaient, d'accord avec l'Angleterre, le tracé d'une frontière dont l'occupation leur servirait de *barrière*. Ce traité, dit de la Barrière, était repoussé par l'Empereur tout comme le traité d'Utrecht et alimentait entre la Hollande et la chancellerie impériale les plus amères contestations. En même temps il demandait à faire entrer des troupes en Belgique avant que la convention de la Barrière fut conclue[7].

Politique de l'Empereur Charles VI

Georges Ier envoya secrètement à Vienne sir Richard Temple et lord Stanhope en qualité d'ambassadeur extraordinaire, tandis que son compagnon deviendrait ambassadeur permanent. Charles leur fit le meilleur accueil, parla avec sympathie d'une alliance étroite avec l'Angleterre et ne s'engagea à rien. Il adressa les deux envoyés au prince Eugène qui persifla et s'étendit sur le dévouement que demandait l'acceptation d'un présent aussi onéreux que la Belgique. D'autres ministres suggéraient un troc entre ce pays et la Bavière, beaucoup plus avantageuse à leur maître. L'Empereur était insatiable; il faisait confidence aux Anglais de ses prétentions sur la Sicile, la Toscane, les duchés de Parme et de Plaisance[8], sollicitait l'envoi d'une flotte anglaise dans la Méditerranée, et préparait une intervention armée en Italie. Cette politique toute de rancunes et d'ambitions, ne rencontrait qu'une contradiction assez timide de la part du prince Eugène[9], et en tout cas insuffisante pour vaincre l'obstination de Charles VI. Celui-ci voyait à Parme les Farnèse disposant, par Albéroni, des ressources de l'Espagne et préoccupés d'amoindrir la part de l'Autriche dans la péninsule. Ainsi à Vienne, à Madrid, à Parme et aussi à Turin[10], les stipulations d'Utrecht relatives à l'Italie

[6] Louis XIV, *Instructions au comte du Luc*, dans *Instructions données aux ambassadeurs de France depuis les traités de Westphalie*, in-8, Paris, 1884; *Autriche*, par A. Sorel, p. 161.

[7] *Lord Stanhope à Lord Townshend*, 6 novembre 1714, dans Mahon, *History of England*, t. II, p. 341.

[8] *Hoffmann à la Cour de Vienne*, Londres, 10 mai 1715, dans O. Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, p. 3, 6.

[9] Louis XIV, *Instructions au comte du Luc*, dans *op. cit.*, p. 155; Torcy, *Mémoires*, t. I, fol. 324-325; A. von Arneth, *Prinz Eugen von Savoien* Wien, 1858, t. II, p. 515-516.

[10] Torcy, *Mémoires*, t. I, fol. 425-426; Baraudon, *La Maison de Savoie et la Triple Alliance*, in-8, Paris, 1896; D. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, in-8, Torino, 1879, t. III, p. 50.

paraissaient fort instables et faisaient pressentir un prochain bouleversement en Europe, bouleversement dont personne ne pouvait se flatter de limiter les effets à la péninsule.

Dissentiment entre lui et les États de Hollande

Le marquis de Châteauneuf suivait d'assez près ces prévisions pour les exploiter au profit de son pays. Il représentait à la Hollande les avances faites à Charles VI par Georges Ier comme une machination qui disposait sans leur aveu des Sept-Provinces qui se trouveraient engagées malgré elles dans une coalition qu'elles réprouvaient et dans une guerre qui les épouvantait. Ces insinuations ne pouvaient agir qu'à la longue et l'ambassadeur de France le savait, aussi ne fut-il pas découragé ni troublé en apprenant que, le 15 novembre 1715, Georges Ier était venu à bout de faire signer le traité de la Barrière. Aussitôt Charles VI en viola une des clauses par la cession du Limbourg à l'électeur palatin, contrairement à l'article du traité qui interdisait toute aliénation partielle. La Hollande, pour n'être pas en reste de mauvais procédés, refusa le retrait de la garnison qu'elle tenait à Bonn. Enfin les litiges naissaient à tout propos et à tout moment, et il n'était pas jusqu'au protocole qui ne soulevât des difficultés. Les États voulaient recevoir le titre de *Celsi et Potentes* que leur refusait l'Empereur, et son dédain leur était peut-être plus sensible que tout le reste.

M. de Châteauneuf exploite le pacifisme hollandais

L'ambassadeur de France sut aigrir adroitement le ressentiment des « Hauts et Puissants Seigneurs » et, abondant dans le sens de leur antipathie pour la guerre, il les alarma sur la rumeur d'une garantie mutuelle des trois puissances, Angleterre, Autriche, Hollande, dont cette dernière pourrait être dupe. Voyant l'effet produit par ses paroles, il proposa à l'improviste la neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens. « Sa Majesté, disait-il, n'a pas plutôt été instruite de la signature du traité de la Barrière qu'Elle m'a ordonné de communiquer à Vos Seigneuries les moiens qu'elle se propose, pour assurer, de concert avec Vos Seigneuries la tranquillité réciproque de ses États de la frontière des Païs-Bas, et de ceux de la même frontière, qui sont présentement sous la domination de l'Empereur, ou occupez par les troupes de Vos Seigneuries, en convenant d'une neutralité aussi étendue qu'elle sera jugée nécessaire, soit par rapport à sa durée, de manière que quelque événement qui arrive, ces mêmes Païs soient toujours exemts des malheurs de la guerre, et qu'elle ne puisse en aucun cas y être portée de quelque part que ce soit, et qu'aucun autre païs ne puisse être attaqué par le Païs-Bas ».

Cette proposition enchanta les Hollandais et déconcerta les ambassadeurs étrangers. Horace Walpole affecta de la prendre

à peine au sérieux, car, dit-il, l'Empereur n'irait pas attaquer la France de gaieté de cœur, néanmoins les États ne laissèrent pas d'envoyer le projet d'alliance défensive et de garantie avec l'Angleterre et l'Autriche à toutes les provinces; ils y joignirent le mémoire de M. de Châteauneuf[11].

Le cabinet anglais en prend de l'inquiétude

Le ministre anglais prit la peine de le réfuter de son mieux. Lord Townshend écrivit à Walpole cette lettre qui découvre son embarras. « Le Roi, dit-il, a été heureux de voir que l'ambassadeur français ait été déçu dans ses espérances du grand effet que sa proposition de neutralité pour les Pays-Bas autrichiens, en cas de guerre, produirait en Hollande. En vérité, son projet semble si chimérique, et il est si plein d'illusions, qu'il était à peine bon à être sérieusement offert ou reçu d'aucun côté. La France, qui est coutumière de ces sortes d'amusettes, est seule capable de proposer de stipuler avec une tierce puissance la neutralité de territoires appartenant à un autre, qui pourrait fort bien n'y pas consentir. Car, que signifierait une convention de cette espèce entre les Hollandais et les Français, si l'Empereur, qui est le maître du pays, ne croyait pas de son intérêt d'y avoir égard? Il me semble que nous fournissons à la France l'occasion de jouer le même jeu qu'après la paix de Ryswick, quand les terribles appréhensions d'une nouvelle guerre nous firent donner, nous et les Hollandais, dans les combinaisons du traité de partage, que l'on croyait un merveilleux préservatif contre la guerre, mais qui, au fait, en devint la source et l'occasion principale. Quant à nous, les États peuvent en être sûrs, nous n'avons nul goût à nous engager dans une nouvelle guerre, nous qui, en ce moment, éprouvons les effets d'une guerre intestine. Tenons-nous-en donc à nos vieilles maximes et unissons-nous fortement ensemble. Le moyen d'éviter la guerre est de ne pas en avoir trop peur, et de former une telle union entre les alliés, que les Français voient que s'ils veulent rompre avec l'un de nous, ils entraîneront certainement tout le reste dans la querelle[12]. »

Humeur des whigs

Au moment où il écrivait cette lettre, lord Townshend était inquiet du succès possible du Prétendant et d'autant plus mal disposé à l'égard de la France qu'il croyait favorable à l'expédition de Jacques Stuart. Les dépêches de lord Stair avivaient les

[11] *Public Record Office*, Holland, vol. 373 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 27, 31 décembre 1715.

[12] W. Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir R. Walpole*, in-4, London 1798, t. I, p. 90; lord Townshend à H. Walpole, 27 décembre 1715, 7 janvier 1716.

soupçons, ajoutaient sans cesse à l'aigreur et à la défiance[13]. La conduite de Châteauneuf devenait un acte de perfidie à ajouter à tous ceux dont le Régent s'était rendu coupable au jugement de Georges Ier et de Stanhope[14]. Notre ambassadeur à Londres écrivait que « Stanhope lui avait dit par deux fois que le duc d'Orléans avait méprisé l'amitié de Sa Majesté britannique, ...qu'il ne tarderait pas à s'en repentir..., que le temps de se venger viendroit et dans peu. Après avoir répété quelque chose d'approchant sur la fin de la conversation, il lâcha que dans un couple de mois on pourroit s'expliquer plus nettement[15]. .» Les whigs faisaient écho à ces menaces. « Ils ont jeté feu et flamme ces jours passés, écrit M. d'Iberville, et ne parloient que de guerre contre la France[16] », prêts, disaient-ils « à sacrifier leur vie et leurs biens pour effacer la honte de la dernière paix » et tirer satisfaction des secours que nous avions accordés au Prétendant[17]. Notre ambassadeur ne se laissait pas émouvoir par ces manifestations un peu puériles. « Il faut selon moi, disait-il, les mépriser et laisser les Anglais évaporer leur bile[18] »; aussi réfutait-il paisiblement les accusations portées contre le Régent « sans marquer aucune crainte des résolutions que le gouvernement d'Angleterre pourroit prendre pour troubler la tranquillité publique[19]. »

Pas plus que M. d'Iberville, le marquis de Châteauneuf ne se laissait impressionner par l'attitude et par les impertinences des whigs. Très instruit de la politique anglaise, il multipliait ses avances et redoublait d'insistance à l'égard des États auxquels sa proposition de neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens semblait admirable. L'Empereur n'en voulait pas entendre parler, le Roi d'Angleterre tenait l'affaire pour oiseuse, mais les

Adresse insinuante de Châteauneuf

[13] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 288, fol. 18 : *M. d'Iberville au maréchal d'Huxelles*, 6 janvier 1716.

[14] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 285, fol. 55 : *Instruction à M. d'Iberville;* Torcy, *Mémoires*, t. I, fol. 152.

[15] *Arch. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 276, fol. 480, 481 : *M. d'Iberville au Roi*, 28 novembre 1715; Torcy, *Mémoires*, t. I, fol. 122, 152.

[16] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 276, fol. 523 : *M. d'Iberville au Roi*, 5 décembre 1715.

[17] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 279, fol. 218 : *M. d'Iberville au Roi*, 17 mai 1716; *ibid.*, t. 288, fol. 25 : *M. d'Iberville à M. d'Huxelles*, 2 janvier 1716.

[18] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 279, fol. 187 : *M. d'Iberville à M. d'Huxelles*, 10 février 1716.

[19] *Archiv. des Aff. Étr.*, Angleterre, t. 276, fol. 543 : *Le Roi à M. d'Iberville*, 3 janvier 1716.

Hollandais en étaient épris et l'ambassadeur de France en prenait occasion de leur faire voir la France pacifique et pacificatrice autour d'elle. L'affirmation était alors d'autant plus nécessaire que les Anglais s'étaient plaints très haut de l'appui donné au Prétendant par le Régent; l'échec et la fuite de Jacques Stuart permettaient de nier cet appui; bien plus, les partisans de la France invoquèrent en leur faveur le traité de la Barrière et les stipulations d'Utrecht respectées rigoureusement par le duc d'Orléans. Châteauneuf n'avait dans son jeu diplomatique qu'un atout : sa politesse, qui rendait encore plus sensible aux Hollandais l'outrecuidante attitude des Anglais et la morgue rebutante des Autrichiens.

But qu'il poursuit

Le résultat était tel qu'il pouvait le souhaiter : les Hollandais retardaient tout engagement, à plus forte raison toute alliance défensive avec leurs anciens alliés[20], nonobstant les objurgations de Walpole qui voyait clair dans le jeu de Châteauneuf, lequel sera, dit-il, « très satisfait de ce qu'on n'accepte pas sa proposition, s'il peut en même temps empêcher les États d'entrer dans de plus grands engagements avec d'autres puissances[21]. »

Il fait échec à Walpole

Walpole, qui s'était vanté de faire adopter toutes ses vues par les hommes d'État hollandais, sentait chez eux une résistance insurmontable à ses impulsions. Au début du mois de mars 1716, il relançait avec son impétuosité coutumière le comité des affaires étrangères aux États, leur exposait comment la Providence ayant pris le parti du roi Georges contre le Prétendant, les États demeuraient seuls garants de la succession protestante, ce qui entraînait la nécessité d'un renforcement du traité par l'admission d'autres princes et d'autres États dont l'accord détournerait et découragerait les entreprises possibles de l'héritier des Stuarts. Non content de ces insinuations qui risquaient par trop de n'être pas entendues, Walpole remit un mémoire et un projet de traité pour une alliance défensive conçue d'après ce système plus étendu. Antoine Heinsius suggéra aux États une réponse satisfaisante aux termes de laquelle les États se déclaraient disposés à renforcer la garantie de la succession protestante par l'admission d'autres princes. Quant au renouvellement de l'alliance défensive avec l'Autriche et l'Angleterre, le respect de la constitution offrait un

[20] *Public Record Office*, Holland. vol. 373 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 28 février 1716.

[21] *Public Record Office*, Holland. vol. 373 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 31 janvier 1716.

échappatoire; le projet fut envoyé aux différentes provinces pour que chacune d'elles l'examinât séparément[22], et en particulier la province de Hollande dont l'influence était prépondérante.

Châteauneuf n'ignorait plus rien des démarches de Walpole, et, sans les contrecarrer positivement, empêchait leur effet par ses démarches habiles et répétées. Il visitait la société, y était bien accueilli et recherché, ce qui le mettait à même d'acquérir des alliés féminins souvent utiles lorsqu'il ne s'agit que de faire affirmer bien haut ce dont on serait embarrassé de faire la preuve[23]. A force d'entendre répéter que le Régent était demeuré étranger à l'équipée du Prétendant par sentiment de fidélité au traité d'Utrecht, il arriva que beaucoup commencèrent à en être persuadés. Châteauneuf alla plus loin. Il n'ignorait pas à quel point lord Stair était à charge au Régent; il entreprit de l'en débarrasser. Stair fut dépeint aux Hollandais pacifiques comme un boute-feu, un énergumène, n'ayant d'autre but que de mettre aux prises, une fois encore, la France avec l'Angleterre. Très adroitement, Châteauneuf faisait de Stair à Paris l'indice de la mauvaise foi du cabinet de Londres qui ne pouvait mieux témoigner de ses vues qu'en éloignant un ambassadeur qu'on nommerait plus justement un provocateur. Et toujours, l'ambassadeur de France revenait à son projet et pressait les États de lui donner une réponse positive sur sa proposition de neutralité perpétuelle des Pays-Bas autrichiens. Et entreprend d'ébranler Stair

Les États particuliers de Hollande, au moment de clore leur session (mars 1716), ne pouvaient hésiter à aborder la discussion d'un projet aussi grave que celui de Walpole sur l'alliance défensive. Le Grand Pensionnaire fit connaître les propositions émanées de l'Empereur, du roi d'Angleterre et du roi de France. Heinsius avait été engagé personnellement trop à fond contre Lous XIV pour envisager la possibilité d'une alliance française, du moins laissait-il la liberté de discussion. Orateur du parti noble, il prônait l'alliance défensive entre l'Empereur, l'Angleterre et les États, demandait que le projet Walpole fut pris en considération et entraînait le vote favorable des députés les plus marquants des sept villes principales de la province. Mais tandis que Heinsius réchauffait les anciennes préventions, le Régent s'assurait d'un allié presque aussi influent. « Je sais de bon lieu, La question d'alliance française se trouve posée

[22] *Public Record Office*, Holland, vol. 373 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 10 et 17 mars 1716.
[23] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI, *H. Walpole à lord Stair*, la Haye, 24 mars 1716.

écrit l'auteur de la *Gazette*, que Son Altesse Royale aura pour politique d'entretenir une correspondance sincère avec les États-Généraux et qu'il croit de l'intérêt de la France d'être bien avec la République. Les gens sensés ont pensé de même du vivant du feu Roi[24]. » Parmi ces « gens sensés » un des plus écoutés était M. Buys, pensionnaire d'Amsterdam, jadis ennemi juré de Louis XIV qu'il avait appris à mieux connaître depuis que la paix avait fait du négociateur impitoyable un ambassadeur sympathique et respectueux. Buys adopta les vues de Châteauneuf, et, prenant la parole aux États de la province, il soutint que nul pays et nul prince ne pouvait être tenu à l'écart d'un traité destiné à affermir la paix; l'Angleterre, la France et les États-Généraux pouvaient tomber d'accord au sujet de la succession protestante dans la Grande-Bretagne.

Châteauneuf avait atteint son but. De ce moment, la question de l'alliance française se trouvait introduite officiellement dans les conseils de la Hollande. Walpole fut interrogé par plusieurs membres considérables du gouvernement qui lui demandèrent si le roi Georges Ier ne serait pas disposé à entrer dans une alliance défensive avec la France, par laquelle les garanties des successions, tant à la couronne d'Angleterre qu'à celle de France, pourraient être fermement établies, en conformité du traité d'Utrecht. Walpole trouva l'occasion propice pour rendre à Châteauneuf quelque chose d'aussi fâcheux que tout ce qu'il en avait reçu. Il se répandit sur les avances du roi Georges au duc d'Orléans qui les avait éludées par la proposition d'une alliance défensive entre l'Angleterre, la France et les États-Généraux. A cette suggestion avait succédé le projet de neutralité perpétuelle des Pays-Bas (autrichiens); ensuite était survenue l'expédition du Prétendant, soutenu par des officiers, des armes et des munitions sortis des ports de France. Ces procédés très notoires contre le traité d'Utrecht avaient donné au Roi des motifs de se défier de la sincérité de la France; depuis l'échec du Prétendant, il n'y avait pas lieu d'être surpris que, sentant son isolement, le Régent souhaitât s'insinuer dans une alliance défensive qui ne visait sans doute à rien autre qu'à retarder ou à rendre impossible la conclusion de l'alliance défensive projetée entre l'Angleterre, l'Empereur et les États. Georges Ier ne repoussait pas l'alliance française, mais il voulait avoir auparavant la preuve que le Régent se détachait à tout jamais de la cause du Prétendant. Walpole s'efforçait donc d'amener les Hollandais à renouveler l'an-

[24] *Gazette de la Régence*, p. 21; 18 novembre 1715.

cienne confiance et amitié entre les trois puissances, « sans se laisser écarter de ce point principal par les « spécieux amusements » de la France. Mais c'est en vain qu'il insistait sur le ton de la réponse du Régent à la requête formulée contre le séjour en France des Jacobites, inutilement qu'il montrait cette réponse plus « garnie de belles paroles que de preuves réelles et solides de sa bonne disposition » envers le roi Georges. Tout ceci pouvait être véritable, mais les Hollandais souffraient de l'entendre dire, tant était grande parmi eux la terreur d'une rupture entre la France et l'Angleterre qui replongerait leur pays dans la guerre. Ils ne songeaient qu'à excuser la conduite du Régent, parlaient de préventions, de malentendus, suggéraient que le prince consentirait un peu plus tard, sans doute, à ce que l'intérêt et l'inclination devaient le porter à accorder. Cette perspective leur suffisait à entrevoir le moment où la France et l'Angleterre entretiendraient des rapports vraiment amicaux.

Il était assurément original de voir la Hollande pousser l'Angleterre vers la France au moment où le roi Georges se montrait fort revenu du projet qu'il avait lancé le premier. C'est ainsi que la disposition favorable de toutes les provinces-unies au renouvellement de l'alliance avec l'Angleterre ne lui suffit pas, il poursuivit son dessein de faire entrer l'Autriche dans cette alliance, malgré la répugnance peu dissimulée des États-Généraux. Châteauneuf opposant manœuvre à manœuvre, se rendit chez le Grand-Pensionnaire Heinsius et l'informa qu'il avait reçu de sa Cour l'ordre de faire connaître que le roi de France était disposé à entrer dans une alliance défensive avec l'Angleterre et la Hollande. (17 avril 1716).

L'Angleterre réclame l'expulsion du Prétendant

Georges Ier venait à peine d'abattre les Jacobites et de célébrer sa victoire par d'odieuses vengeances qu'un nouveau sujet d'alarmes lui vint. Le bruit courait que Charles XII de Suède, pour se venger d'avoir été dépouillé de Brême et de Verden, équipait une flotte destinée à soutenir le parti jacobite en Écosse. Ce fantôme de Prétendant suffisait à jeter le parti whig et son chef couronné dans d'extraordinaires terreurs. Cette fois l'Angleterre n'aperçut de salut pour elle-même que dans l'expulsion de son rival hors de Lorraine et hors de France. Stanhope prescrivit à lord Stair d'insister « de la manière la plus forte pour que le Prétendant ne soit pas admis à séjourner sur le territoire français, et en outre d'obtenir du gouvernement une pression sur le duc de Lorraine qui détournât ce prince de recevoir jamais plus Jacques Stuart. Enfin les partisans les plus qualifiés du parti jacobite devaient être expulsés de France et les officiers ayant

servi le Prétendant exclus de l'armée et privés de leurs anciens emplois[25].

Mémoire de lord Stair

Lord Stair se hâta de rédiger un mémoire d'une impertinence soutenue. Il se faisait un plaisir d'énumérer les prétentions de son maître et il était assurément original d'entendre l'ambassadeur d'un pays qui accueille tous les pires représentants de la politique des nations continentales déclarer que « la Grande-Bretagne ne sauroit être en sûreté ni tranquillité tant qu'elle verra des personnes qui ont conspiré et entrepris à force armée la ruine et subversion totale de leur patrie, reçues et entretenues dans son voisinage ». Après avoir longuement insisté, Stair avoue sans détours que cette situation obligerait l'Angleterre « d'avoir toujours les armes à la main, tourmentée par des soupçons et des inquiétudes continuelles ». Cela dit, il réclame une réponse par écrit, « laquelle il souhaite fort qu'elle puisse être telle, qui pourroit contribuer à rétablir la bonne intelligence entre les deux nations[26] (9 mars). »

Accueil du Régent

Porteur de ce mémoire, l'ambassadeur se présenta au Palais-Royal et ne fut pas reçu[27]. Le lendemain, 10, il se rendit au lever du Régent, obtint une audience, donna lecture de son écrit et le glosa. Le Régent eut peine à se contenir. Il était de ces hommes qu'une sorte de scepticisme général rend indulgents aux pires injures et qui prodiguent leur bienveillance selon la mesure de leur dédain. A mesure que Stair développait ses griefs et énumérait ses réclamations Philippe d'Orléans laissait échapper sa joie, son enthousiasme pour le succès des armes du roi d'Angleterre. Le Prétendant avait traversé le royaume juste le temps nécessaire pour se laisser rejoindre et avertir d'avoir à en sortir; ce qu'il avait fait. Les chefs rebelles condamnés par le Parlement allaient être éloignés sur-le-champ; c'était chose si certaine que le Régent demandait au roi Georges semblable traitement pour les Français rebelles réfugiés en Angleterre. Il en prit occasion pour gronder amicalement lord Stair d'avoir écrit sans bienveillance sur son compte; Stair jeta les hauts cris, il n'avait jamais fait que l'éloge du prince, à peine avait-il malmené ses ministres qui, certes, ne le valaient pas, et il conclut

[25] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 22 février, 5 mars 1716 ; *Stair's Journal*, 7 mars; *Brit. Mus.*, ms. Egerton, vol. 2171 : *Stair à Bubb*, 9 mars 1716.

[26] Stair, *Mémoire* du 9 mars 1716, dans G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du* XVIII*e siècle*, in-4, Amsterdam 1735-1740, t. IX, p. 386, 387.

[27] *Hardwicke Papers*. Stair's Journal, lundi 10 mars.

en demandant une réponse prompte et catégorique qui rendrait inexécutable, à supposer qu'il fut possible, le projet d'expédition navale du roi de Suède. Le Régent promit tout ce qu'il voulut et Stair sortit de l'audience, rayonnant[28].

Réponse au mémoire

Le lendemain, lord Stair remit son mémoire au maréchal d'Huxelles qui répondit, le 13 mars, que le Régent avait appris la déroute du Prétendant avec d'autant plus de satisfaction que cet événement assurait la paix à l'Angleterre et l'intimité entre son souverain et le roi de France. Le Régent avait déjà pourvu à la sortie du royaume du Prétendant et veillerait à empêcher son retour. Au sujet des jacobites les plus compromis, « quoyque personne n'ignore quelles sont les loix de l'azile dans tous les États souverains », le Régent adopterait, d'accord avec le roi d'Angleterre, « tous les moyens convenables » pour maintenir la bonne intelligence en éloignant tout sujet d'ombrage. Quant aux officiers sortis du royaume sans permission pour grossir le parti des rebelles, l'ordonnance prise contre eux avait été exécutée à la rigueur. Par contre, le gouvernement français s'interdisait toute démarche auprès du duc de Lorraine afin de le détourner de recevoir le chevalier de Saint-Georges dans ses États[29]. Cette réponse différait beaucoup de celle qu'avait escomptée lord Stair. Le parti de la « vieille Cour » imposait, une fois encore, son point de vue au Régent; il épargnait les jacobites notoires jusqu'à l'heure d'une occasion plus propice à leurs desseins hostiles et gardait sous la main le Prétendant pour le cas où des troubles se produiraient en Angleterre[30]. De son côté, le duc de Lorraine alléguait la crainte de mécontenter le roi de France lorsqu'il apprit coup sur coup le retour de son hôte compromettant à Commercy et l'insistance du roi Georges pour son éloignement. Il n'hésita plus et pria Jacques Stuart de s'en aller[31]; celui-ci se retira en Avignon (fin mars).

Audience et apologie de lord Stair

Non content d'une réponse fort sèche, le maréchal d'Huxelles recourut à un procédé fort rigoureux et qui faisait sentir à quel point lord Stair avait excédé les bornes de la patience des diplomates. Au lieu de lui être remise en mains propres, la réponse à son mémoire fut transmise directement à notre représentant à

[28] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal, lundi 10 mars.

[29] *Bristish Museum* ms. Egerton, nº 2171; G. de Lamberty, *op. cit.*, t. IX, p. 388-389.

[30] *Public Record Office*. Germany, vol. 202 : *lord Townshend à Schaub, ministre d'Angleterre à Vienne*, Whitehall, 9-20 mars; 13-24 mars 1716.

[31] *Oxenford Castle*, Stair Papers, vol. V. : *lors Stanhope à lord Stair*, 19=30 mars 1716.

24

Londres, M. d'Iberville, chargé de la remettre au gouvernement britannique. Cette réponse, datée du 13 mars, ne fut communiquée à Stair que le 20 et, le 21, il alla trouver le Régent et se plaindre que le texte concernant l'expulsion des jacobites rebelles et condamnés était moins clair que la réponse verbale à lui faite par le prince. Stair avait affaire à trop forte partie. Le Régent lui répliqua qu'il avait, en effet, bien entendu. « Je suis encore de même sentiment touchant les fugitifs et j'ay fait dire la même chose au Roy par M. d'Iberville, et encore plus fortement. Il est vrai qu'on ne s'est si clairement expliqué dans la réponse, parce qu'il faut observer un certain décorum et qu'il y a des choses sur lesquelles il faut s'entendre. » Les projets des jacobites faisaient sourire, mais puisqu'on était disposé, en Angleterre, à les prendre au tragique, le Régent avait voulu rassurer sans délai, c'est pourquoi il avait adressé à M. d'Iberville la réponse au mémoire de lord Stair. Si hargneux que fût ce dernier, il n'osa pas se fâcher, mais s'embarqua dans une apologie de sa conduite depuis le commencement de la Régence. Comme le discours se prolongeait plus que de raison, le duc d'Orléans interrompit : « Mylord, dit-il, il est bien fâcheux que les picques des ministres brouillent les Princes, et que nous devons souffrir pour les fautes d'autruy. » Stair repartit de plus belle, le prince, pour en finir, prodigua les politesses qui ne lui coûtaient guère et les promesses qu'il ne tenait pas. Stair, complètement joué, s'éloigna radieux. « Je le laissay dans son cabinet, dit-il, très content de moy[12]. »

Nouvelles exigences de Stanhope

Stanhope, à Londres, moins accessible à la parole charmeuse du Régent, remâchait les griefs anciens et nouveaux, combinait des impertinences inédites. Eminemment doué pour ce manque de tact que ses compatriotes confondent avec l'affirmation de leur force, Stanhope s'était mis en tête d'avilir le Régent comme s'il l'eût tenu à sa merci. Il imagina un interrogatoire que Stair ferait subir au chef du gouvernement français à peu près comme s'il se fût agi d'un lord prisonnier à la Tour de Londres. Voici les chefs d'accusation tels que Stair les a conservés :

1° Ce qu'a fait [le Régent] pour empêcher [le Prétendant] d'entrer en France, d'y rester ou de passer dans la Grande-Bretagne

2° S'il a puni, selon sa promesse, ceux qui ont fait sortir les armes du Havre.

3° De quelle manière ont été traités, à leur retour d'Écosse,

[12] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III, B : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 22 mars 1716.

les officiers et les cavaliers du régiment de Nugent, qui avaient déserté pour s'embarquer avec le Prétendant et le duc d'Ormond;

4° De quelle manière le Régent a montré son ressentiment contre les officiers au service de France qui avaient passé au service du Prétendant, ou qui attendaient à Boulogne et à Calais, le moment de se rendre en Écosse;

5° Si Bolingbroke, qui avait dû recevoir, il y a six semaines, l'ordre de quitter Paris, l'a quitté en effet;

6° Si on a saisi les armes qui étaient à bord d'un vaisseau destiné à passer en Angleterre et venu en relâche à Morlaix[33].

Stair lui-même n'osa pas introduire tous ces griefs dans son nouveau mémoire, daté du 7 avril. Son insistance porta sur le danger que faisait courir à la dynastie hanovrienne la présence du dernier Stuart en Avignon d'où il pouvait correspondre, intriguer et envahir facilement l'Angleterre. Non seulement Avignon, mais l'Europe devaient être interdites à l'exilé. Le Régent ferait les démarches nécessaires auprès du pape avec lequel l'Angleterre avait interrompu les conversations depuis longtemps; il semblait difficile de pousser plus loin l'aberration, Stanhope et Stair en furent pour leurs réclamations. Le côté plaisant de l'affaire c'est qu'ils imaginaient faire de ces conditions celles mêmes de l'alliance défensive dont M. de Châteauneuf poursuivait la conclusion[34].

Le cabinet anglais ne voyait dans tous ces événements qu'une question de partis; il avait frappé les vaincus avec la hache, il entendait ne pas ménager leurs partisans. « La France pendant tout le cours de la rébellion, disait Stanhope, a montré tant de mauvais vouloir pour le Roi, qu'il semble très nécessaire qu'elle nous donne quelque preuve réelle de ses dispositions amicales, avant que le Roi puisse songer à entrer dans de nouveaux engagements... Le Roi est non seulement en disposition, mais il a le désir d'établir entre la France, l'Angleterre et les États de bons rapports capables de contribuer à la paix de toute l'Europe. » Reste à savoir « si la France est subitement devenue amie sincère de la succession protestante, ou si, par d'adroits artifices, elle ne songe pas à nous amener, ainsi que les Hollandais, en nous leurrant, à une sécurité qui nous fasse négliger et dédaigner nos amitiés et nos alliances de vieille date. La maxime fondamentale dans l'opinion du Roi est qu'aucun plan d'alliance avec la

[33] *Hardwicke Papers*, Stair's Journal.

[34] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III, B : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 6=17 avrl 1716; *ibid.*, vol. V, *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 28 mars = 8 avril 1716.

France ou de neutralité des Pays-Bas ne doit détourner l'Angleterre et la Hollande de conclure une alliance défensive et une garantie mutuelle avec l'Empereur; ensuite, si la France prouve par sa conduite une intention sincère de bien vivre avec le Roi, il s'empressera de se joindre aux États pour faire une alliance à cette fin. » Auparavant il exigeait l'envoi du Prétendant au delà des Alpes, l'expulsion hors de France des jacobites notoires, l'exécution de l'article du traité d'Utrecht relatif au port de Mardyck[35]. En même temps, le parti whig poursuivait un autre but. A l'accueil triomphal qui avait signalé l'avènement de Georges Ier, succédait une impopularité accrue chaque jour et qui menaçait d'emporter la dynastie et ses fougueux partisans. La ruine des jacobites autorisait toutes les audaces que le parti tory n'oserait pas combattre. Le ministère proposa la prorogation de trois à sept années pour le mandat de la chambre existante et le bill septennal fut voté le 26 avril = 7 mai 1716. Ainsi s'ouvrait une carrière de corruption inouïe qui précipita l'énervement de l'institution parlementaire.

Les trois points

Ce dernier succès acheva d'enfler le parti whig qui eut l'illusion de posséder le pouvoir indéfiniment, et trouva dans Stanhope un interprète selon son cœur. Dès lors, le cabinet résuma les clauses fondamentales de sa politique en trois exigences qu'on nomma couramment les *trois points* ou les *trois articles* qui étaient : 1° renvoi du Prétendant d'Avignon en Italie; 2° expulsion de ses partisans hors de France; 3° destruction du port de Mardyck. « Sa Majesté, écrivait Stanhope, a déclaré péremptoirement aux États-Généraux qu'aussi longtemps que ces conditions n'auront été admises préalablement, elle ne pourra ni ne voudra entendre à ouvrir des négociations avec la France[36]. » Stair ressentit quelque embarras à énoncer les trois points, il se rejeta sur des protestations obligeantes, des marques d'amitié de son souverain, des promesses d'alliance aussitôt que le Prétendant serait éloigné. Le Régent répondit que l'affaire de Mardyck étant une suite du traité d'Utrecht ne souffrait aucune difficulté; que le Prétendant serait à merveille en Italie, qu'il souhaitait l'y voir, mais ne pouvait le contraindre à s'y acheminer en arrêtant la pension de la reine, veuve de Jacques II. D'ailleurs cette demande prendrait place tout naturellement dans le traité qu'on envisageait, la matière était trop importante pour être réso-

[35] *Oxenfoord Castle, Stair* Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 28 mars = 8 avril 1716.

[36] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 16 = 27 avril 1716.

lue sous la forme de préliminaire. Stair souhaitait qu'on rassurât, sans aucun retard, son souverain car « il y a, disait-il, des puissances qui ne croient pas que c'est de leur intérêt que ce traité se fasse, qui pourront se donner du mouvement pour le traverser. Les conjonctures ont une grande influence sur les affaires. » Le Régent comprit le sens de cet oracle sibyllin et se plaignit de l'empressement apporté à conclure l'alliance entre l'Angleterre, l'Empereur et les Provinces-Unies; à quoi Stair répondit que cette conduite « étoit fort conforme à leur système de maintenir la tranquillité de l'Europe; que la prudence demandoit qu'on se mit à couvert contre les entreprises que la France pourroit former dans la suite du temps, semblables à celles qu'elle a formées par le passé et que cette précaution juste et raisonnable n'empêcheroit pas qu'on prit des mesures avec la France pour n'avoir rien à craindre des entreprises que des autres puissances pourroient former[37]. »

Hypocrisie du cabinet de Londres

L'intérêt de la France ne permettait pas d'hésiter plus longtemps. Le 8 mai, le Régent dit à lord Stair qu'il envisageait un projet dont il lui remit les grandes lignes : le traité d'Utrecht servant de base à la garantie de la succession de Georges Ier et aux renonciations de Philippe V, avec stipulation de secours mutuel, le cas échéant; renvoi du Prétendant hors d'Avignon; interdiction du séjour en France à ceux de ses partisans déclarés rebelles (en Angleterre); réduction du nouveau canal de Mardyck à des écluses qui ne pourraient recevoir que de petits navires. Si le roi Georges admettait ces conditions, le Prétendant quitterait Avignon avant la signature. Stair, obligé, bon gré mal gré, de découvrir la fourberie de son cabinet, répliqua qu'il ne pouvait négocier avant que Jacques Stuart fût en Italie. Le Régent ne pouvant croire à la sincérité d'une pareille défaite, en voulut avoir le cœur net. Il dit qu'il ferait savoir à la reine-mère que son fils devait gagner l'Italie, et au pape que le séjour en Avignon était incommode et fâcheux pour la France[38]. Stair ne put rien répondre sinon que les *trois points* devaient être acquis préalablement à toute négociation. L'hypocrisie du cabinet de Londres n'était pas même fardée avec adresse; le piège était si grossier et à découvert qu'on s'étonne presque d'une si rare impudence. Du jour où le Prétendant aurait évacué le sol français, le hanovrien eut posé des conditions nouvelles dont sa ruse

[37] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *Lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 2 mai 1716.

[38] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 9 mai 1716.

teutonne eut sans peine imaginé l'humiliante obligation. Pendant que cette négociation aboutissait à un point mort, la lutte diplomatique reprenait, en Hollande, toute sa vivacité.

Propositions de M. de Châteauneuf aux États

M. de Châteauneuf n'y avait pas connu le repos et les Hollandais se sentaient flattés de l'importance que cette activité conservait à leur pays. Au lieu de disperser son effort, l'ambassadeur français l'avait concentré sur un seul point. Entre tous les conseils des Provinces-Unies, Amsterdam, métropole du commerce et capitale, possédait une importance avec laquelle il fallait compter. Or, tandis que la majorité des États et des villes demeurait attachée à la politique de l'Angleterre, Amsterdam se tourna vers la France et proposa deux négociations d'alliances simultanées : l'une, entre l'Angleterre, l'Autriche et les États; l'autre, entre l'Angleterre, la France et ces mêmes États. C'était là une nouveauté subversive que la prudence du caractère national ne pouvait ni accueillir ni repousser sans un mûr examen, mais Amsterdam ne se rebutait pas pour si peu. Châteauneuf non plus. Instruit d'une démarche tentée par Walpole auprès du Grand Pensionnaire pour hâter la conclusion de l'alliance défensive, l'ambassadeur de France venait, par ordre de sa Cour « notifier au Pensionnaire, que si l'Angleterre et la Hollande voulaient entrer en négociations avec la France, elles trouveraient toutes les facilités imaginables de la part du Régent à faire tout ce qu'elles pouvaient raisonnablement attendre de lui pour la garantie de la succession des deux couronnes, et que même l'Empereur pourrait en être content, s'il le voulait. » Il répéta ce langage au président de semaine des États de Hollande. Celui-ci et Heinsius avouèrent à Horace Walpole que cette déclaration était insuffisante, mais que le temps découvrirait les véritables intentions de la France qui leur paraissaient tendre à conclure un traité avec le roi d'Angleterre et les Provinces-Unies; auparavant il fallait obtenir des paroles plus claires du Régent sur les demandes de Georges Ier[39].

Le Grand-Pensionnaire ne s'était jamais mal trouvé du système de temporisation et il y eut recouru une fois encore si Walpole et Châteauneuf le lui eussent permis. Le 19 mai, le Régent envoya à Châteauneuf la copie des propositions communiquées, le 8, à lord Stair. Châteauneuf s'empressa de les transmettre à Heinsius en l'informant que le roi de France désirait conclure une alliance défensive avec le roi d'Angleterre sur la

[39] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 8 mai 1716.

base du traité d'Utrecht et de la garantie mutuelle des deux successions et des renonciations. Ni la question du Prétendant, ni celle de Mardyck n'étaient de nature à y faire obstacle et le roi de France désirait si fort voir les États-Généraux entrer dans cette alliance qu'il se ferait un plaisir de donner sa garantie au traité de la Barrière. Cette démarche inquiéta Walpole au point qu'il se décida à haranguer les députés des Affaires étrangères dans l'espoir d'en arracher un prompt et complet acquiescement. Le roi Georges, leur dit-il, se flattait que les États, qui avaient eu un si long délai pour considérer son projet d'alliance défensive avec l'Empereur, étaient disposés à s'y associer; dans le cas contraire, son déplaisir serait extrême, néanmoins il passerait outre et conclurait son traité avec Charles VI. Il souhaitait y admettre les États-Généraux et nul autre prince. Cela fait, il serait prêt à entrer dans une alliance défensive avec tout autre prince ou État qui s'y montrerait sincèrement disposé[40]. Cet empressement eut suffi, à lui seul, à mettre les Hollandais en garde contre toute précipitation. Le pensionnaire d'Amsterdam opina pour un délai et persuada ses collègues des États qui firent prier Walpole d'employer ses bons offices auprès du roi Georges pour obtenir de lui de nouveaux retards à la conclusion du traité avec l'Empereur.

Traité de Westminster

Mais Georges Ier était à bout de patience. Les atermoiements des Hollandais le décidèrent à se passer d'eux. Le jour même où, à la Haye, Heinsius réclamait un nouvel ajournement, l'Angleterre et l'Autriche signaient à Londres le traité de Westminster (25 mai=5 juin 1716), dont la disposition essentielle était ainsi conçue : « L'unique but de cette alliance est de se défendre l'un l'autre et de se maintenir dans la possession de ses provinces et droits dont chacun jouit actuellement. Si l'un des alliés est hostilement attaqué, l'autre s'engage à le maintenir contre tous agresseurs dans les mêmes honneurs, dignités, royaumes et droits qu'il possède en Europe dans le temps de cette alliance, et dans ceux qu'ils s'acquerront d'un commun consentement pendant qu'elle durera; comme aussi à lui procurer une juste satisfaction pour le tort qu'il aurait souffert[41]. »

Guerre de pamphlets

La communication que Walpole fit de ce traité au Grand-Pensionnaire fut reçue de façon glaciale. Heinsius dit sèchement qu'il ne voyait pas l'avantage que le roi d'Angleterre

[40] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : le même au même, la Haye 29 mai; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *H. Walpole à lord Stair*, la Haye, 29 mai 1716.

[41] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, p. 477; G. de Lamberty, *Mémoire pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX, p. 472.

en retirerait[42], et il sentit quelque embarras lorsque Châteauneuf soutint que, désormais, les États-Généraux pouvaient conclure avec la France une alliance à part. Non content d'exploiter son avantage, l'ambassadeur de France provoqua et soutint une vive polémique à laquelle prirent part les *revêches*, hostiles à l'alliance anglo-autrichienne[43], et les réfugiés français. Il s'agissait de persuader aux Hollandais que l'entente de l'Autriche et de l'Angleterre mettait leur République en péril politique et économique d'où la tirerait l'alliance française[44]. Les anciennes alliances avaient été onéreuses, le traité de la Barrière drainait hors du pays plusieurs millions de soldes militaires dont rien ne rentrait en Hollande et c'était pour ce maigre résultat que la République avait entretenu des armées, des flottes, payé des subsides, tellement que, épuisée, ses anciens alliés lui étaient plus redoutables que la France qu'elle avait combattue.

Entre deux nations également âpres au gain on ne pouvait négliger l'évocation des rivalités commerciales. « Le meilleur ami des Anglais est le commerce, disait une brochure; lorsqu'ils peuvent le faire fleurir à nos dépens c'est pour eux une double satisfaction. Nous les aidons à nous perdre et ils nous ruinent à l'ombre de mille protestations d'amitié... Les Anglais veillent à leurs intérêts, veillons aux nôtres... Nous ne devons pas conclure l'alliance proposée par l'Empereur et Sa Majesté Britannique tendant directement à nous jeter dans une nouvelle guerre, pour des intérêts absolument étrangers à la République. » Après avoir montré la France, très différente de la nation agressive qu'on représentait, mais pacifique et rassurante, l'auteur disait : « Nous ne devons pas croire à ce qu'on nous dit contre la France, parce que l'expérience nous apprend qu'on crie sans raison, et que souvent on ne crie contre la France que pour parvenir à d'autres fins. » L'alliance avec la France et l'Angleterre assurera le repos durable de la République. « Quelle gloire pour nous, quels avantages pour nos peuples, si nous assurons la tranquillité publique. Nous y parviendrons infailliblement par l'alliance entre la République, la France et l'Angleterre. »

Georges Ier transporte la négociation en Hollande

Les échos de cette polémique parvenaient à Georges Ier et l'inquiétaient au moins autant qu'ils l'irritaient. Sa résolution d'arracher au Régent les *trois points* préalablement à tout traité n'avait

[42] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 9-23 juin 1716.

[43] G. de Lamberty, *op. cit.*, t. IX, p. 475, 504.

[44] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques*, in-8, Paris, 1891, t. I, p. 212-218.

pas faibli[45]. Stanhope en faisait une condition essentielle, à défaut de laquelle « il ne saurait y avoir d'amitié possible[46] », et néanmoins il fallait ménager les susceptibilités hollandaises. Celles-ci ne pourraient qu'être flattées de voir la négociation se poursuivre en Hollande. Le cabinet anglais s'y résigna donc sous la réserve du renvoi du Prétendant hors de France, « car, attendu, disait lord Townshend, que d'un côté il n'est pas compatible avec l'honneur de Sa Majesté de signer aucun traité avec la France avant l'accomplissement préalable de cette condition; et que, d'un autre côté, l'objection du Régent au renvoi du Prétendant avant la signature du traité, est fondée sur ce qu'il se soumet à une certaine humiliation (comme il leur plaît de l'estimer en France) sans aucune certitude d'obtenir ensuite le traité, Sa Majesté pense que l'expédient qu'elle propose maintenant, à la fois sauvera son honneur et écartera l'objection du Régent, puisque, par ce moyen, les assurances qu'il obtiendra sont aussi fortes que si le traité était déjà ratifié[47]. » Cette condescendance apparente avait surtout pour but d'adoucir les Hollandais et de les décider à entrer dans l'alliance anglo-autrichienne. Stanhope ne manquait pas de faire valoir à Stair la modération de son maître qui n'attendait que l'avis officiel de l'arrivée du Prétendant en Italie pour envoyer des pleins pouvoirs à son représentant en Hollande[48].

Mécontentement de lord Stair

Dans ce pays, le duc d'Orléans possédait ce premier avantage d'y inspirer la faction française, très entreprenante; il tenait l'Angleterre séparée de l'Autriche et pouvait se flatter de l'influencer plus aisément qu'à Londres, deuxième avantage, presque aussi illusoire que le précédent. L'homme d'État un peu novice qu'il était prit conseil de l'homme de guerre expérimenté qu'il n'avait pas cessé d'être et traita le marchandage et les marchands anglais, à la française. Le 20 juin 1716, le Régent expliqua à lord Stair qu'il était en mesure de renvoyer le Prétendant, qu'il n'en ferait rien avant la signature du traité, n'écouterait rien et ne croyait que vaguement à la sincérité de ses interlocuteurs. Stair, sous cette brusque attaque, rompit, parla de ne renvoyer le Prétendant que lorsque le traité serait commencé *dans les formes*. Le Régent

[45] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 27 mai = 7 juin 1716.

[46] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 31 mai = 11 juin 1716.

[47] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Townshend à H. Walpole*, Whitehall, 5 = 16 juin 1716.

[48] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 7 = 18 juin 1716.

le poussa, laissa entendre qu'il avait autre chose en vue et qu'il ne craignait pas se battre[49]. Consterné, Stair cherchait une explication; la lettre de Stanhope la lui apporta : la négociation était transportée en Hollande, on n'y avait que faire de sa hargneuse intervention. Vexé, il affecta la satisfaction[50] et prit des airs de pythonisse : « Le Roi, écrivit-il, avait en main l'entière direction des affaires de l'Europe : dans mon humble opinion, il n'aurait pas dû s'en départir aisément[51]... La France, à l'en croire, est et sera jalouse de la Grande-Bretagne. Elle cherchera à lui arracher des mains la principale direction des négociations et à la placer chez les Hollandais, à cause de l'influence qu'elle compte avoir sur eux[52]. » Cette jalousie des Français était si vive qu'elle avait retourné les dispositions du Régent qui, sous le feu Roi et pour s'assurer le pouvoir, parlait d'une alliance qu'il repousse depuis qu'il est le maître « de peur de contribuer à l'accroissement de la puissance et de l'autorité du roi de la Grande-Bretagne; il préféra [dès lors] mettre en hasard ses propres prétentions à la couronne et exposer le royaume dans l'état misérable et sans défense où il le trouva, aux plus grands dangers. Aussitôt Régent, il abandonna ses vues personnelles, entra dans le système du vieux Roi, fit tout pour soutenir le roi de Suède et favoriser les prétentions chimériques du Prétendant; et, quand il vit ses plans à bas, il aima mieux faire la Cour aux Hollandais tout inférieure qu'est leur situation... D'après ce que j'ai dit, il est trop évident, que si jamais la France peut nous faire du mal, elle nous fera du mal; et que nous ne devrons jamais compter sur son amitié[53]. »

Pendant que le roi d'Angleterre et l'Empereur traitaient les Hollandais en quantité négligeable, M. de Châteauneuf se répandait en prévenances. Il était, de l'aveu de Walpole, si habile et si insinuant, que beaucoup se mettaient à le croire après avoir écouté ses paroles[54]; les Hollandais ne s'en défendaient pas. Le 1er juillet, le baron de Heems, ministre d'Autriche à la Haye, vint exprimer aux députés pour les affaires étrangères le regret de l'Empereur de ne pas les avoir attendus; le 2 juillet, les dépu-

[49] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lettre d'un secrétaire (anonyme) à lord Stanhope*, Paris, 22 juin 1716.

[50] *British Museum*, ms. Egerton, vol. 217, : *lord Stair à Bubb (Dodington)*, Paris, 23 juin 1716.

[51] *British Museum*, ms. Egerton, ol. 2172 : même lettre.

[52] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 27 juin 1716.

[53] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : même lettre.

[54] *Public Record Office*, Holland, vol. 375, *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 16 mai 1716.

tés appelèrent M. de Châteauneuf et lui dirent qu'ils étaient disposés à traiter; Walpole entendit le même langage. Cela pouvait se prolonger indéfiniment. Le 8 juillet, les députés donnaient de bonnes paroles à l'Empereur; le 9, ils s'abouchaient avec M. de Châteauneuf; ces lenteurs ne pouvaient plus conduire à rien du moment qu'elles arrêtaient tout. Un événement imprévu pouvait tout transformer.

Départ de Georges Ier pour le Hanovre

Georges Ier souffrait en Angleterre d'une sorte de nostalgie; ses ministres hanovriens et ses maîtresses hanovriennes, rapaces et hostiles à ce royaume qu'ils dévalisaient, son secrétaire lui-même, le réfugié Robethon, l'attiraient vers l'Allemagne. Le premier ministre anglais, lord Townshend blâma ce voyage en termes respectueux mais fermes[53], le Roi qui ne supportait aucune contradiction décida son départ, le fit autoriser par le Parlement, conféra au prince de Galles une vague autorité avec le titre désuet de « gardien du royaume » et, accompagné de Stanhope, s'embarqua le 20 juillet 1716 pour le Hanovre[54].

[53] W. Coxe, *Memoirs of. Walpole*, t. II, p. 51.

[54] J. Fr. Chance, *The foreign Policy of George I* (1714-1721), dans *The Cambridge Modern History*, 1909, t. VII; J. Fr. Chance, *George I and the Northern War. A Study of British Hanoverian Policy in the North of Europe in the years 1709 to 1721*, in-8, London, 1909.

CHAPITRE XII

La Chambre de Justice

(14 mars 1716 — 20 mars 1717)

Symptômes alarmants pour les financiers. — Vérification des billets. — Les « traitants ». — L'annonce d'une Chambre de Justice. — L'édit du 14 mars. — Bourvalais. — Autres traitants. — Méthodes de la Chambre de Justice. — Elle frappe les petits, épargne les autres. — L'opinion publique commence à se ressaisir. — Mécontentement et corruption. — Démêlés de la Chambre avec d'Argenson. — Les rôles de taxation. — Les « taxés ». — Les scènes de pilori. — Suppression de la Chambre. — Le souvenirs qu'elle a laissé.

Symptômes alarmants pour les financiers

A peine Louis XIV eut-il disparu, un vent de disgrâce menaça les financiers. Dès le 8 septembre 1715 on lit dans le *Journal* de Dangeau que M. Rouillé du Coudray sera du Conseil des finances, « ce qui fait trembler les gens d'affaires, parce qu'il est informé de tous les traités[1]. Le 9 septembre, Berthelot de Pléneuf est dénoncé[2], poursuivi, condamné à rembourser quinze cent mille livres[3], il prend la fuite[4]. Le 25, M. de Bercy, gendre de Desmaretz, reçoit la visite du Roi et du Régent[5]; six semaines plus tard il est relégué en Normandie[6] avec défense d'approcher de Paris à moins de trente lieues[7]. Desmaretz lui-même est menacé[7*], aussi « tous les financiers sont fort intrigués, remarque encore

[1] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 169; 8 septembre 1715.
[2] Buvat, *Journal*, t. I, p. 53; 9 septembre 1715.
[3] *Ibid.*, p. 53; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 207; 13 octobre; *M. de Guitaut à Mme de Balleroy*, Paris, 18 octobre 1715, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 51.
[4] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVI, p. 207. Nous retrouvons Pléneuf à Rome avec le P. Lafitau.
[5] Buvat, *Journal*, t. I, p. 97; 25 septembre 1715; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 197; 25 septembre 1715.
[6] Dangeau, *Journal* t. XVI, p. 231-232; 10 novembre 1715.
[7] Buvat, *Journal*, t. I, p. 106; *M. Caumartin de Saint Ange à Mme de Balleroy*, 19 novembre 1715, *op. cit.*, t. I, p. 64.
[7*] *Gazette*, p. 39, 49; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 266, 268, 270.

Dangeau, et il y en a beaucoup parmi eux qui veulent faire des offres à M. le duc d'Orléans pour éviter la recherche[8] ». Le 15 octobre, il est plus loquace : « On a, dit-il, supprimé beaucoup de traitants dans les provinces, qui viendront rendre compte ici de leur régie. Un peu avant la mort du feu Roi on avoit supprimé presque toutes les compagnies qui avoient avancé de l'argent pour acquérir des droits sur les entrées de Paris; c'est ce qu'on appelle les communautés. Les traitants vouloient jouir de ces droits-là et se charger de rembourser ces compagnies, ce qui leur auroit fort nui; on diminue une partie de leurs droits, mais on leur en laisse l'administration jusqu'à ce qu'ils soient remboursés de leurs avances. Quelques-uns des plus gros financiers de Paris sont venus offrir à M. le duc d'Orléans quatre-vingt millions, argent comptant, s'il vouloit faire cesser la recherche de tous les traités depuis 1687, et qu'ils s'assembleroient pour se cotiser entre eux pour lui fournir l'argent qu'ils offrent. M. le duc d'Orléans leur a répondu qu'il vouloit huit cent millions en papiers qu'ils ont du Roi et qu'il sait qui sont entre leurs mains[9].» Enfin, le 4 novembre, on publie « un arrêt du Conseil d'État qui oblige les traitants, sous-traitants et autres gens d'affaires, de rendre compte de leurs géries[10] ».

Alors les habiles se dégagent et les autres succombent. La Garde, payeur des rentes, à qui on redemandait 650.000 francs[11] est justifié[12]; Samuel Bernard rend compte de toutes les affaires qu'il a négociées et reçoit des félicitations et des remerciements[13]; Regnault, receveur des tailles de la généralité de Paris, fait une faillite de plus de trois millions[14]; d'autres vont suivre tant à Paris que dans les grandes villes du royaume[15]. La confiance hésite et le Conseil des finances se repent des deux arrêts qui ont donné le branle à l'opinion contre les gens d'affaires; il travaille à en donner un troisième qui ramène la confiance. Ce ne sera pas une chose aisée[16]. On compte qu'il y a, en tout, dans le commerce,

[8] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 207; 10 octobre 1715.
[9] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 211; 15 octobre 1715.
[10] Buvat, *Journal*, t. I, p. 104.
[11] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 235; 14 novembre 1715; *Gazette de la Régence*, p. 17; 6 septembre 1715.
[12] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 243, 23 novembre 1715.
[13] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 236; 16 novembre 1715.
[14] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 234; 13 novembre 1715; Buvat, *Journal*, t. I, p. 114.
[15] *Gazette de la Régence*, p. 19; 15 novembre 1715.
[16] *M. Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, 16 novembre, *op. cit.*, t. I, p. 67.

pour plus de six cent millions de papiers et on espère en retrancher une partie quand on aura bien vérifié les agiotages qui ont été faits sur quelques-uns de ces billets[17].

Vérification des billets

Le Conseil de finance, après lecture et examen de trois cent trente-trois mémoires sur la manière de régler cette montagne de billets[18], hésite, lambine[19], décide finalement l'établissement de « quatre bureaux où on portera tous les billets et on examinera avec soin ceux qui peuvent avoir été agiotés, et on fera les retranchements proportionnés à l'agiotage[20]. » Les chefs de ces quatre bureaux établis au Louvre sont M. de Caumartin de Saint-Ange pour les billets de la caisse des emprunts, M. Amelot pour ceux de la marine, M. de la Houssaye pour l'extraordinaire des guerres et l'artillerie, et M. des Forts pour les ordonnances et assignations[21]. Le 13 décembre, le Parlement publie une déclaration du Roi ordonnant de porter au Louvre tous les billets des fermiers généraux, de la caisse des emprunts, de la douane, du sieur Legendre, de subsistance et autres, pour être visés par les bureaux susdits, pendant un mois à compter du jour de la déclaration, faute de quoi ils seraient réputés de nulle valeur. Les particuliers qui en sont détenteurs doivent déclarer de quelle manière ils les ont acquis et si c'est par agiotage, ou par mauvais commerce, comme ceux de subsistance, ils recevront en échange des « billets de l'État » pour leur valeur sans préjudice de future réduction[22]. Pendant qu'on imprime à force les nouveaux billets[23], le public commence à se porter vers les quatre bureaux[24] où Caumartin bougonne d'être obligé de se rendre avec la goutte pour « la plus fatiguante besogne que l'on puisse jamais faire. On s'écrase, dit-il, pour venir apporter des papiers[25] ». Dès la fin du mois de janvier, on en a apporté pour quatre cents millions[26], mais tout n'a point reparu[27]; ce qui s'explique par la décision de

[17] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 237; 18 novembre 1715.
[18] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 243; 23 novembre 1715.
[19] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 252, 256; 29, 30 novembre, 4 décembre 1715.
[20] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 257; 6 décembre 1715.
[21] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 260; 9 et 10 décembre 1715.
[22] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 261; 13 décembre 1715; Buvat, *Journal*, t. I, p. 113, 14 décembre 1715.
[23] Buvat, *Journal*, t. I, p. 120.
[24] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 267; 21 décembre 1715.
[25] *M. de Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, 6 janvier 1716, dans *op. cit.*, t. I, p. 60.
[26] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 307, 24 janvier 1716.
[27] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 1er février 1716; dans *op. cit.*, t. I, p. 72.

certains hommes d'affaires qui ont préféré détruire des centaines de mille livres de billets royaux qui leur avaient coûté dix fois moins cher plutôt que de consentir à ce qu'on lût leur nom au dos d'aucun de ces billets[28]. Au reste, le nombre des billets est resté inférieur à celui qu'on attendait[29]; le remède dont on avait fait si grand bruit, s'était, à l'usage, trouvé peu efficace.

Les « traitants »

Le Conseil de finance chercha autre chose. Il existait alors une variété de personnages sur lesquels, quelques années auparavant, *Turcaret* avait jeté une lumière fâcheuse, on les nommait « traitants » et ce mot exprimait des trésors de haine et d'envie. On attribuait, avec raison, aux traitants des malversations criminelles, source des plus scandaleuses fortunes; on leur reprochait des opérations trop fructueuses aux dépens de l'État qui, obligé de recourir à eux à certaines heures tragiques où se jouait le destin de la France, avait dû tolérer, approuver, et quelquefois provoquer des contrats onéreux dont il porterait le poids, mais qui, pour l'instant, l'aidaient à vivre et à durer. Assurément ces traitants étaient tous plus ou moins fripons, mais la noblesse, leur débitrice, ne leur en eut pas fait grief, ayant elle-même de graves peccadilles à faire oublier; ce qui soulevait contre eux l'avidité des courtisans c'était la curée énorme, monstrueuse, qui était promise. La caste qui détenait le pouvoir n'avait pas à user de ménagements à l'égard de gens de rien, très soucieux de dissimuler une origine fort humble et un passé souvent répréhensible d'où l'intelligence, l'audace, l'habileté, le travail et l'absence complète de scrupules les avaient élevés à la plus haute fortune. Toujours besoigneuse, l'aristocratie allait chercher des épouses parmi les filles de ces traitants méprisés. Le marquis de la Fare donnait son nom à la fille du sieur Paparel[30] et le marquis de La Rochefoucault-Roye épousait la fille du sieur Prondre, un des hommes les plus tarés de ce temps[31], mais la fiancée apportait huit cent mille francs en dot, et peut-être quelque chose de plus qui ne paraissait pas dans le contrat[32], sans avoir la certitude que Prondre ne serait pas « recherché[33] ».

L'annonce d'une Chambre de Justice

En effet, des menaces d'abord vagues et de plus en plus pré-

[28] *Gazette de la Régence*, p. 55; 12 janvier.

[29] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 309, 313; 28 janvier et 2 février 1716.

[30] Buvat, *Journal*, t. I, p. 141; *Gazette*, p. 81.

[31] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 28 novembre, dans *op. cit.*, t. I, p. 68-69.

[32] *Gazette de la Régence*, p. 43; 30 décembre 1715; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 258; 7 décembre.

[33] *Gazette de la Régence*, p. 36; 16 décembre 1715.

cises allaient aboutir, au commencement du mois de mars à la création d'une Chambre de Justice. « On en parle beaucoup, note Dangeau dans son *Journal*, le 1er mars; les avis ont été partagés, mais enfin l'avis de ceux qui vouloient qu'on en établit une l'a emporté. Nous n'en savons pas encore toute la forme, on sait seulement que M. le président de Lamoignon sera à la tête et M. le président Portail, en son absence[34]. » Des listes circulent de ceux qui doivent composer cette Chambre dont les gens d'affaires sont fort alarmés; on assure qu'il leur sera interdit de quitter les lieux où la promulgation de l'arrêt les surprendra[35]. La nouvelle juridiction se compose de deux présidents à mortier, six maîtres des requêtes, dix conseillers au Parlement, huit maîtres des comptes et quatre conseillers de la Cour des aides. M. de Fourqueux sera procureur général[36].

Le 7 mars, le Conseil de régence approuva à l'unanimité l'établissement de la Chambre de Justice[37], expédient renouvelé de l'année 1625. Le nouvel édit portait la date du 14 mars 1716 et accordait « la justice demandée contre les traitants et gens d'affaires, leurs commis et préposés qui par leurs exactions ont forcé nos sujets de payer beaucoup au delà des sommes que la nécessité des temps avait contraint de leur demander : aux officiers comptables, munitionnaires et autres, qui ont détourné la plus grande partie des deniers qui devaient être portés au Trésor royal, ou qui en avaient été tirés pour être employés suivant leur destination..., et à une autre espèce de gens, auparavant inconnus, qui ont exercé des usures énormes en faisant un commerce des assignations, billets et rescriptions des trésoriers, receveurs et fermiers généraux. Les fortunes immenses et précipitées de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur faste qui semble insulter à la misère de la plupart de nos autres sujets, sont déjà, par avance, une preuve manifeste de leurs malversations... Les richesses qu'ils possèdent sont les dépouilles de nos provinces, la substance de nos peuples et le patrimoine de l'État... Les restitutions qui seront ordonnées à notre profit serviront uniquement à acquitter les dettes légitimes de notre royaume, et nous mettront en état de supprimer bientôt les nouvelles impositions, de rouvrir à nos peuples les plus riches sources de l'abondance par le rétablissement du commerce et

L'édit du 14 mars

[34] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 330, 1er mars 1716.
[35] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 332-333, 5 mars 1716.
[36] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 333; 6 mars 1716.
[37] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 333; 7 mars; *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 7 mars 1716, dans *op. cit.*, t. I, p. 82.

de l'agriculture, et de les faire jouir de tous les bienfaits de la paix. »

Cet appel à la cupidité, à l'envie, à la haine eût été incomplet s'il n'eût fait appel à la délation; en conséquence, les baillis, les sénéchaux, les lieutenants généraux et tous autres juges publièrent dans toutes les villes et bourgades de leur juridiction « que toutes les personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui auroient à faire des plaintes ou dénonciations... aient à venir en toute liberté les exposer devant la Chambre de justice. » A défaut de répugnance, la peur pouvait retenir certaines âmes, l'édit les prenait sous « sa protection et sauvegarde, faisant inhibitions et défenses à toutes personnes de les détourner ou intimider, soit par menace ou par quelque autre voie directe ou indirecte à peine de la vie, de méfaire ou médire aux personnes susdites et à tous dénonciateurs, lesquels, à cette fin nous avons pris et mis en notre sauvegarde et protection spéciale. » Le cinquième des amendes infligées fut attribué aux dénonciateurs; le dixième des effets cachés ou des dépôts livrés par eux leur fut assuré, enfin une déclaration du 1er avril 1716 ramena la France aux pratiques du règne de Domitien puisqu'il « serait (désormais) loisible à toutes personnes qui voudroient faire des dénonciations, même aux laquais et autres domestiques de ceux qui sont justiciables de la Chambre de justice, de faire lesdites dénonciations sous leurs noms, si bon leur semble, ou sous des noms empruntés. » A la délation anonyme l'édit joignait la confiscation déguisée sous le nom d'amende, élevée jusqu'à la valeur totale des biens et il énumérait avec complaisance la multitude de ceux qu'une législation atroce jetait d'une situation éclatante ou prospère et considérée au rang des suspects; « officiers de finance, officiers comptables, trésoriers, traitants, sous-traitants et gens d'affaires, leurs associés, croupiers et autres participes, leurs receveurs, caissiers, commis-préposés et autres qui ont vaqué et travaillé tant en la perception et régie de nos droits et des deniers de nos recettes, qu'autres levées ordinaires, traités, sous-traités, entreprises et marchés, pour fournitures de vivres aux troupes et hôpitaux, étapes, fourrages, artillerie, munitions de guerre et de bouche aux villes et armées de terre et de mer, circonstances et dépendances; et contre toute autre personne de quelque condition et qualité qu'elles puissent être, pour raison de péculat, concessions, exactions, malversations et abus commis tant dans les recouvrements, perception et maniement, que dans l'emploi et distribution des deniers publics, soit par suppositions de noms, compositions, dons, prêts, achats, voyages, ports, voitures de

deniers, pertes supposées, frais de contrainte, adjudications à vil prix et par monopole, doubles quittances ou faux emplois, certifications, compositions faites sur les comptants, acquits patents, mandements, assignations ou rescriptions, gains illicites et commerces usuraires... et généralement tous crimes, délits et abus commis au préjudice de nos finances depuis le 1er janvier 1689[38].

Bourvalais

Sans attendre la promulgation de l'édit, dès le 9 mars, Bourvalais et Miotte sont menés à la Bastille avec trois de leurs associés[39], leurs maisons sont mises sous le scellé et on y laisse garnison. En même temps, la poste reçoit défense de fournir aucune chaise ni chevaux à qui que ce fût sans un ordre écrit de M. de Torcy[40]; ainsi seront pris au gîte, comme vient de l'être Miotte dans son grenier à foin[41], tous ceux qui n'ont pas les mains nettes. On ne saurait être surpris de l'intérêt passionné que la France entière porta à ces poursuites. Pendant une année, les chroniqueurs accordent à ces procès et aux révélations qu'ils amènent une attention jamais lassée. Quelques maltôtiers vont surtout occuper les imaginations; un des plus célèbres est Bourvalais sur qui on ne savait rien avant qu'on le rencontrât laquais, ensuite tour à tour facteur, huissier, piqueur à la construction du pont Royal, intéressé dans les affaires du *huitième* et traitant, accusé d'avoir fait depuis peu sortir du royaume douze cent mille louis d'or à seize livres chacun qui faisaient la somme de 19.200.000 livres. On assurait en outre qu'il avait fait dire au Régent qu'il ferait en sorte d'acquitter pour cent millions de l'État au profit du Roi, par les gens d'affaires qu'il connaissait et qu'il contribuerait aussi de son côté. De son hôtel de la place Vendôme il n'emporte que douze chemises, sa femme autant[42], pendant qu'on charge six tombereaux de meubles précieux dont trois d'argenterie qui fut aussitôt portée à la Monnaie et mise en pièces[43]. Quelques jours plus tard on met en vente son écurie : une trentaine de chevaux d'Espagne et d'Angleterre[44]. Après l'avoir condamné à financer de grosses sommes — quatre millions quatre

[38] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 80, 85, 100, n° 50, 52, 55; Buvat, *Journal*, t. I, p. 126.

[39] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 335; 9 mars 1716; Buvat, *Journal*, t. I, p. 124; *Mercure*, mars 1716, p. 261-275.

[40] Buvat, *Journal*, Journal, t. I, p. 125.

[41] Buvat, *Journal*, t. I, p. 124; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 335; 9 mars 1716.

[42] Aujourd'hui hôtel du Ministère de la Justice. On l'y ramena pour la levée du scellé, Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 344; 17 mars 1716.

[43] Buvat, *Journal*, t. I, p. 126-127; 20 mars 1716.

[44] Buvat, *Journal*, t. I, p. 127; 23 mars 1716.

[45] Buvat, *Journal*, t. I, p. 131; 31 mars 1716.

cent mille livres[46] — et accordé à sa femme une obole de six francs par jour[47], le malheureux est l'objet d'un nouvel arrêt pour instruire son procès au criminel et accablé par tant d'infortunes ne peut retenir ses larmes chaque fois qu'on l'amène subir l'interrogatoire. Naturellement les historiettes obligées pullulent : armoire de fer, sacs d'écus dissimulés, etc.[49]

Autres traitants

Miotte n'est pas plus épargné, et sa maîtresse, dénoncée par son propre fils, est également conduite à la Bastille[50]. Les sieurs Lenormand, Thévenot, Cabou, Barangue vont l'y rejoindre[51] ainsi que Gruet[52], que nous retrouverons. Les dénonciations se multiplient et sont récompensées[53]; les visites domiciliaires n'épargnent rien ni personne[54]; si on signale quelques bravades[55], on rencontre aussi des suicides[56] qu'on met au compte de la fièvre chaude. Certains se dénoncent eux-mêmes et jouent les magistrats. Un homme d'affaires logé proche les Jacobins de la rue Saint-Honoré, s'avisa d'aller trouver M. de Fourqueux et lui dit : « Je viens, monsieur, vous dénoncer un homme qui a cinq millions de biens; mais avant que de vous en dire le nom, je vous prie de m'en assurer le cinquième par écrit signé de vous puisque la déclaration du Roi le porte. » Ce que M. de Fourqueux lui ayant expédié, il ajouta : « C'est moi-même, monsieur qui ai présentement cinq millions de biens et je n'avais que la valeur de huit cents livres quand je commençai à exercer un emploi, ainsi conformément à la déclaration du Roi, voilà un million qui m'appartient pour ma dénonciation, qui est juste et sincère. Pour les quatre autres millions, il faudra voir si je les ai bien ou mal acquis dans les affaires où j'ai eu quelque part[57]. » Cet homme finança deux millions en deniers comptants et la

[46] Buvat, *Journal*, t. I, p. 127; 26 mars 1716.

[47] Buvat, *Journal*, t. I, p. 129.

[48] Buvat, *Journal*, t. I, p. 136; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 366; 20 avril; p. 367; 22 avril.

[49] Buvat, *Journal*, t. I, p. 136, 138, 139.

[50] Buvat, *Journal*, t. I, p. 127; 21 mars 1716; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 349; 24 mars 1716; *Gazette*, p. 77; 15 mai 1716.

[51] Buvat, *Journal*, t. I, p. 127, 131.

[52] Buvat, *Journal*, t. I, p. 131.

[53] Buvat, *Journal*, t. I, p. 131. Un prêtre de Saint-Sulpice gagna cent livres pour avoir dénoncé un dépôt, un notaire plus délicat fut envoyé à la Bastille.

[54] Buvat, *Journal*, t. I, p. 128; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 353-354, 1er avril 1716.

[55] Buvat, *Journal*, t. I, p. 130.

[56] Buvat, *Journal*, t. I, p. 133; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 355; 4 avril 1716; *Gazette*, p. 77, 15 mai 1716; Buvat, *Journal*, t. I, p. 184, 254.

[57] Buvat, *Journal*, t. I, p. 129.

Chambre le déchargea du reste; au sieur Rivier décharge de toute recherche ainsi qu'au sieur Charpentier mais seulement après qu'on leur eut rayé une dette prétendue de deux millions au premier pour fourniture de chevaux, de trois millions au deuxième pour fourniture de viande[58].

Méthodes de la Chambre de Justice

Les pièces conservées dans la collection Bertin du Rocheret nous permettent de prendre une idée des opérations de la Chambre de Justice. Voici comment elle éclaire ses doutes et forme sa conviction[59] :

X..., âgé de cinquante ans, a bien 400.000 livr. Il est, depuis l'âge de vingt ans, dans les affaires. Il a été huit ans commis à 1200 livr. Depuis ce temps jusqu'à présent il a toujours été dans les traités et, suivant sa déclaration il a eu, savoir :

Dix mille de patrimoine, ci	10.000 l.
De dot	3.000 l.
De succession	7.000 l.
	20.000 l.

La déclaration de biens monte à 400.000 livr. consistant en :

une charge de secrétaire du Roi valant	80.000 l.
rente sur la ville	40.000 l.
billets d'État	50.000 l.
terres	50.000 l.
maisons	60.000 l.
patrimoine ci-dessus spécifié	20.000 l.
fonds dans les affaires	100.000 l.
	400.000 l.

Les dettes à distraire montent à 50.000 livr. ensemble les 20.000 l. de patrimoine, au total 70.000 l.; reste partant, 330.000 livr. qu'il a de reste, distraction faite de son patrimoine et de ses dettes.

Il est taxé à 230.000 livr., payables savoir :

En sa charge de secrétaire du Roi	80.000 l.
rentes sur la ville	40.000 l.
billets de l'État	50.000 l.
en argent comptant	60.000 l.
Somme pareille	230.000 l.

[58] Buvat, *Journal*, t. I, p. 129.

[59] A. Nicaise, *La Chambre de justice. Episode de l'histoire du XVIIIe siècle* 1716-1717, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1876-1877, t. XXI; Documents inédits de la collection Bertin du Rocheret, vol. ms. 115 de la bibliothèque d'Epernay.

Par ainsi prélevée son patrimoine, la dot de son épouse et ses dettes payées, le tout suivant sa déclaration, il reste au cotisé un gain de la somme de 100.000 livres.

Elle frappe les petits, épargne les autres

Cet arbitraire s'étendait au royaume tout entier, puisque la Chambre de Justice avait pouvoir de commettre et subdéléguer dans tous les bailliages et sénéchaussées tels juges et en tel nombre qu'elle trouverait à propos pour y connaître, à l'exclusion de tous autres juges, de l'exécution de l'édit. Comme s'il eut appréhendé qu'un retard involontaire dérobât les agents du fisc aux vengeances des petits officiers de justice, le duc de Noailles pressait les intendants d'établir dans les principales villes de leurs généralités des personnes chargées de recevoir les dénonciations à transmettre aux subdélégués[60]. A ce coup, la terreur fit place à l'affolement, chacun se crut désigné en vertu d'un édit affirmant « que ceux qui ont fait un commerce et un métier ordinaire de négocier à l'occasion et au détriment [des finances du Roi] les différents papiers qui ont eu cours dans le public, ont fait, par des voies obliques et frauduleuses des gains illicites. » Si peu dignes d'intérêt qu'ils fussent, ces traitants ne devaient être frappés que si leur culpabilité était évidente. Comme si souvent, les petits, les humbles furent sacrifiés : Pénot, huissier aux tailles à Guéret; Chartier, receveur des traites à Vichy furent condamnés à mort; Paparel, dont la fille était marquise, obtint une commutation de peine; Dumoulin, trésorier provincial; Seigne, huissier aux tailles à Nevers; Lempereur, subdélégué à Montdidier furent envoyés aux galères[61].

L'opinion publique commence à se ressaisir

Afin d'amuser l'opinion, le gouvernement prodiguait les promesses et les chiffres. Le Régent ne demandait que d'atteindre le 1er janvier 1717 pour ôter le dixième et la capitation. La Chambre de Justice devait lui fournir de quoi décharger le peuple de la plus forte de ces deux impositions et peut-être même de toutes les deux[62]. On raconte que de 1689 à 1715 les traitants ont profité de dix-huit cents millions. Ce calcul « paroît bien excessif » ne peut s'empêcher de dire Dangeau, qui sait compter, mais qu'importe, ce calcul-là fait espérer, ajoute-t-il, que malgré les dépenses immenses qu'ont faites les gens d'affaires on en tirera des sommes qui diminueront bien les dettes du Roi[63]. On se flatte de retirer, avant le 15 avril, plus de soixante millions en papier,

[60] *Archiv. départem. de la Gironde*, C 3276.
[61] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 470, 473.
[62] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 344; 16 mars 1716.
[63] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 345; 19 mars 1716.

sans préjudice de trois cents millions qu'on espère atteindre[64], mais au 1[er] mai on n'a pas encore dépassé seize millions en papier[65] et l'opinion publique commence à se lasser. Le 22 mai, on emprisonne des particuliers qui ont écrit en faveur des gens d'affaires et pour blâmer la conduite de la Chambre de Justice à leur égard[66].

La Chambre de Justice frappait à tort et à travers, s'attaquait au gré de ses rancunes, de ses fantaisies, de ses vengeances, menaçait les fortunes, scrutait les contrats. « On citait, on arrêtait tous les jours de nouveaux accusés, ceux même qui avaient applaudi à l'établissement de ce tribunal commencèrent à craindre d'y être appelés, leur innocence n'étant pas capable de les rassurer; et ce formidable appareil, loin de libérer l'État et de lui procurer aucun avantage réel, loin de rouvrir au peuple les riches sources de l'abondance, se réduisit à la dispersion de plusieurs familles, à la perte du reste de confiance, à une disette prodigieuse d'espèces, et à la chute totale du commerce. Les marchands, appuyés du prévôt des marchands, s'en plaignirent, et prièrent le Régent de mettre fin à ces recherches. La Chambre des comptes fit des remontrances dans le même esprit. Les Parlements de Provence et de Toulouse indignés de la rigueur des arrêts de ce tribunal, en firent publier d'autres... par lesquels il était défendu de mettre à exécution ceux de cette Chambre. Les Parlements de Dijon et de Grenoble se déclarèrent contre elle avec la même fermeté[67]. » L'intérêt public ne souffrait pas moins des excès de la Chambre que l'intérêt particulier. En beaucoup d'endroits les commis des fermes n'osèrent plus quitter leur domicile, trésoriers, receveurs, fermiers s'interdirent l'exercice de leur charge et la fraude put s'exercer avec une facilité dont le trésor fit les frais, les impositions ne rentrèrent plus[68]. Les particuliers qui vivaient de l'opulence des traitants furent réduits à l'indigence à partir du jour où ceux-ci furent ruinés ou affectèrent de le laisser paraître. On savait d'ailleurs à quels marchés donnait lieu cette juridiction impitoyable. L'argent des financiers loin d'alléger les charges du peuple servait à enrichir l'entourage du Régent. Les traitants n'eurent pas à rechercher des

Mécontentement et corruption

[64] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 347, 349; 21 mars, 25 mars 1716.
[65] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 374, 3 mai 1716.
[66] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 384, 22 mai 1716.
[67] Cl. Dupin, *Œconomiques*, in-4, Carlsruhe, 1745, t. I, p. 146; M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 74-75; Buvat, *Journal*, t. I, p. 156.
[68] *Bibl. nat.*, ms franç. 7726 : *Mémoire des fermiers généraux*, 30 août 1716.

protecteurs mais à se défendre contre l'avidité de leurs protectrices[69]. Mme de Parabère, maîtresse du régent, fit remettre à Hénaut partie de son amende moyennant commission; le fait fut rendu public et aussi l'anecdote du grand seigneur offrant à un financier taxé à 1.200.000 livres sa libération moyennant 300.000 l. : « Vous venez trop tard M. le comte, répond-il; je viens de faire affaire avec Mme la comtesse pour 150.000 livres. »

L'affaire Paparel montrait à tous ce qu'il était possible d'attendre de cette prétendue justice. Avant même que le jugement fut rendu et qu'on pressentait impitoyable, la *Gazette* ne manquait pas d'insinuer : « C'est en ce cas qu'on verra agir la clémence du Régent et ses bontés pour M. de la Fare[70].» Le voilà condamné et aussitôt la Fare intercède[71], le Régent accorde tout et pendant que ce compromettant beau-père est enfermé au château de Saumur avec ses domestiques et son cuisinier[72], sa fille, que la Fare ne pouvait plus souffrir, se retire dans un couvent[73] et c'est le gendre qui reçoit les biens confisqués à charge de rembourser le Roi et les créanciers[74]. Pour le consoler de ces tribulations familiales, le petit Roi lui remet la croix de Saint-Louis[75]. Dans le cas de l'exempt Pommereu, âme damnée de d'Argenson[76], l'homme est arrêté, relâché par ordre du Régent, mis en sûreté et alors, mais alors seulement, la Chambre reçoit permission de courre après; aussi l'affaire « fait grand bruit[77] », la Chambre refuse de travailler à toute autre affaire aussi longtemps qu'elle ne recevra pas satisfaction, il ne faut rien moins qu'une démarche du duc de Noailles pour l'apaiser[78].

Démêlés de la Chambre avec d'Argenson

Lenormand et Gruet, nous dit la *Gazette*, rejetaient tout ce qu'on leur reprochait sur M. d'Argenson qui leur prescrivait la sévérité dont ils usaient. D'Argenson était depuis trop d'années lieutenant de police pour n'avoir pas beaucoup d'ennemis, mais il faisait bonne mine à mauvais jeu[79]. C'était une consigne obser-

[69] H. Baudrillart, *Histoire du Luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, in-8, Paris, 1878, t. IV, p. 246.

[70] *Gazette de la Régence*, p. 79; 18 mai 1716.

[71] *Gazette*, p. 81; Buvat, *Journal*, t. I, p. 141.

[72] Buvat, *Journal*, t. I, p. 157; *Gazette*, p. 94; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 407.

[73] Buvat, *Journal*, t. I, p. 142.

[74] Buvat, *Journal*, t. I, p. 151.

[75] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 392; 8 juin 1716.

[76] Dangeau, *Journal*, t. XVI. *Additions* de Saint-Simon, p. 159.

[77] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 459; 26 septembre 1716; p. 460; 27 septembre.

[78] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 460; 28 septembre 1716.

[79] *Gazette de la Régence*, p. 86, 96; 15 juin, 24 juillet.

vée par toute la famille, mais à laquelle nous devons une jolie lettre de son fils.

« La Chambre de Justice, écrit-il à une amie, continue ses poursuites avec un zèle et un désintéressement dignes d'admiration et de respect. Leur amitié pour mon père ne s'est point refroidie : mais M. le duc d'Orléans s'est tellement opposé aux marques qu'ils vouloient lui en donner, qu'ils ont été obligés de modérer leur empressement. Les taxes font maintenant ce que tous les prédicateurs du monde n'avoient jamais osé seulement entreprendre. Le luxe est absolument tombé et une simplicité noble, mais modeste à pris sa place. Les ris sont à la vérité plus modérés; mais les financiers commencent à goûter le repos que donne la bonne conscience et que leur assurent les quittances et les arrêts de décharge que l'on leur fait prendre, par lesquels on leur remet toutes les malversations, exactions, vexations, concussions et autres crimes qu'ils ont commis : et ces titres magnifiques qu'ils transmettront un jour à leur postérité seront la première illustration des maisons dont ils seront les chefs.

« Les bals de l'Opéra et de la Comédie sont aussi déserts que l'antichambre de M. Desmaretz ou de M. de Pontchartrain. Les églises sont un peu plus fréquentées. On y voit, par exemple, des gens d'affaires, qui n'ont pas encore été taxés, demander aux pieds des autels un sort plus doux que celui de leurs compagnons; mais Dieu n'écoute ni leurs prières ni leurs larmes, et l'on voit, quatre jours après, les gens qui ont reçu leur arrêt, le renier et le maudire... On y voit maintes jeunes filles en pleurs regretter la bourse des traitants qui les entretenoient avec tant d'éclat et de profusion, ou se plaindre de la dureté de ceux qui ont maintenant part au gouvernement et qui travaillent à bâtir leur fortune avant que de songer à faire celle de leurs maîtresses[10]. »

L'arrestation de Pommereu et deux autres exempts était un stratagème de la Chambre de Justice pour compromettre d'Argenson et même le Régent, car ce bas policier semble avoir été initié à quelques intrigues du cordelier Le Marchand[11]. Malgré l'intervention du prince, la Chambre ne veut pas lâcher prise[12],

[10] *Le chevalier d'Argenson à Mme de Balleroy*, Paris, 4 janvier 1717, dans *Les Correspondants*, p. 99-101 ; Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 146-147.

[11] Sur l'affaire de ce personnage qui mourut en prison en Espagne, voir A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 104-145; Buvat, *Journal*, t. I, p. 177 : *Gazette de la Régence*, p. 118.

[12] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 458-459 ; 25 septembre ; p. 459 ; 26 septembre 1716.

car il est certain que d'Argenson a eu le talent de se brouiller avec elle[83] et ses avances tardives ne parviendront pas à les réconcilier[84]. Il veut que les Partisans parlent d'autre chose et le fait savoir aux maîtres de cafés qu'il reçoit dans son arrière-cabinet, leur disant « avec beaucoup d'honnêteté qu'ils devoient empêcher que l'on parlât chez eux contre le gouvernement, contre la Chambre de Justice et surtout contre la personne du Régent[85]. » Tel est l'ordre : il faut admirer l'institution qui a réglé en quelques mois pour neuf cent et tant de millions de taxes[86]. « Parcourez tout l'univers et tout ce qui s'est passé depuis la création : il n'y a eu aucun endroit où l'on ait vu ce qui se pratique aujourd'hui en France, et que six à sept hommes rendent à leur prince cinq à six cents millions sans que cela cause aucun désordre et sans qu'il en coûte la vie à plus de quatre ou cinq personnes[87]. »

Les rôles de taxation

Chaque confiscation entraînait après elle des lenteurs insupportables à l'avidité impatiente du duc de Noailles. Une Déclaration du 18 septembre 1716 y mit ordre. Elle donnait dix jours pour tout délai aux traitants ou aux gens d'affaires, à leurs croupiers et participes pour donner une déclaration de leurs biens et de leurs effets au vrai, et pour rectifier celles qu'ils pouvaient avoir données, à peine de subir la rigueur des ordonnances ci-devant rendues à ce sujet, et qu'après avoir payé ce à quoi ils seraient taxés, ils seraient obligés de reconnaître et d'avouer pour ce qui leur resterait de bien qu'ils l'auraient reçu comme une pure grâce de la bonté du Roi, sans l'avoir méritée, et que la Chambre de Justice aurait toujours la même autorité sur eux en général pour examiner dans la suite s'ils auraient déclaré juste[88]. La commission de taxation fut composée de six membres, dont la moitié tirée de la Chambre de Justice : Lamoignon, Portail, Fourqueux, l'autre moitié tirée du Conseil des finances, Le Pelletier-des-Forts, Fagon, Rouillé-Ducoudray.

Les « taxes »

Dès le mois de juillet on annonçait le rôle des « taxés » qui, dit-on, « passera 300 millions[89] » et cette rumeur terrifiait les traitants à ce point qu'ils venaient « en foule faire des soumissions et donner au Roi une partie de leurs biens, moyennant une amnistie « pour le passé » et une assurance qu'on leur lais-

[83] *Gazette*, p. 120 ; 5 octobre 1716.
[84] *Gazette*, p. 122 ; 30 novembre 1716.
[85] *Gazette*, p. 122 ; 30 novembre 1716.
[86] Buvat, *Journal*, t. I, p. 183.
[87] *Gazette*, p. 121-122 ; 30 novembre 1716.
[88] Buvat, *Journal*, t. I, p. 175 ; la déclaration datée du 18 fut publiée le 21.
[89] *Gazette*, p. 97, 27 juillet 1716.

sera le surplus[90] ». Le calcul des ces offres ne satisfait pas et afin d'en provoquer de plus avantageuses « on use d'une grande sévérité envers les prisonniers de la Chambre de Justice dans la Conciergerie : ils étaient dans ce qu'on appelle les cachots blancs où il y avait des croisées grillées donnant sur une petite cour qui fait d'un cachot blanc un cachot noir[91]. » Ces procédés odieux pour extorquer de l'argent n'ayant pas donné ce qu'on en espérait, la commission en vint aux listes tant redoutées. La première fut signifiée le 5 novembre 1716, elle atteignait cinquante-deux individus ou familles et le total s'élevait à 17.526.900 livres[92]. Le 14 novembre, deuxième liste portant soixante-deux noms et un total de plus de 13 millions[93]. D'autres rôles succédent, — on en comptera vingt — atteignant quatre mille quatre cent soixante-dix chefs de famille[94]. On a parlé de la terreur et du désespoir qui s'emparèrent de ces maisons superbes dont les financiers avaient décoré Paris[95], mais beaucoup ne virent changer que leur extérieur. « Les taxés, nous dit-on, se mortifient en apparence et se contentent de ne plus étaler que des écriteaux au-devant de leurs maisons, qu'ils ne vendent pourtant point; mais au-dedans ils se réjouissent et font aussi bonne chère qu'auparavant[96]. » « Ces messieurs prennent le parti de diminuer leurs dépenses, leurs domestiques, leur table par où ils espèrent vivre encore assez largement[97]. »

Sur de pauvres diables, tombait la honte et l'ignominie. Le peuple s'associa d'abord à ces cruautés bouffonnes de l'exposition, du pilori, de l'amende honorable. Le 11 juillet, on le régala de l'exécution du sieur Lenormand, qui fit amende honorable nu-pieds, tête nue et en chemise, tenant une torche allumée à la main. Il portait un écriteau sur la poitrine, un autre sur le dos avec ces mots : *Voleur du peuple*. En approchant de la halle, les harangères hurlaient : « Qu'on le roue, qu'on le pende, ce fripon, ce faussaire! » Ramené à la Tournelle, le concierge l'attacha debout à un arbre au milieu de la cour et la multitude payait quatre sols pour l'aller regarder, injurier et frapper[98]. Les scènes de pilori

[90] *Gazette*, p. 102, 3 août.
[91] *Gazette*, p. 110, 31 août.
[92] Buvat, *Journal*, t. I, p. 187-190.
[93] Buvat, *Journal*, t. I, p. 197-200.
[94] Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 68.
[95] Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 66.
[96] *M. d'Argenson à Mme de Balleroy*, 22 janvier 1717, *op. cit.*, t. I, p. 104.
[97] *Gazette*, p. 121, 30 novembre 1716.
[98] Buvat, *Journal*, t. I, p. 157, 11 juillet 1716; *Gazette*, p. 93, 19 juillet; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 411; 11 juillet 1716.

Ces scènes répugnantes se renouvelèrent plusieurs fois; c'était la part faite à la populace dans la récupération des biens mal acquis. Le supplice du nommé Gruet, reconnu coupable de vexations à l'égard des communautés de marchands et artisans fut particulièrement ignoble[99]. Condamné à faire amende honorable au pilori pendant trois jours de marché pour être, de là, mené aux galères et ses biens confisqués[100], Gruet avait, en onze ans, gagné 200.000 livres. Le 12 décembre, plus de deux cent mille Parisiens étaient aux fenêtres et dans les rues pour le voir passer. Il fut conduit faire amende honorable devant l'église Notre-Dame et à la Chambre de justice, puis exposé au pilori pendant deux heures, nu-tête et nu-pieds, transi de froid. Étant arrivé devant Notre-Dame, il poussa la torche allumée qu'il tenait à deux mains, à droite et à gauche, et il en brûla le visage d'une femme et la perruque de deux hommes richement vêtus, et renversa comme un furieux plusieurs personnes à coups de pied. Après avoir demandé pardon à Dieu à haute voix, il s'obstina à ne vouloir point demander pardon au Roi, disant qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on lui avoit imputé, qu'en exécution des ordres qu'on lui avoit donnés de sa part, et, que si Sa Majesté vivoit, elle ne souffriroit pas qu'on lui fit un pareil traitement. Étant arrivé proche du pilori devant l'image ou statue de la sainte Vierge, après avoir demandé pardon à Dieu, il refusa de le demander à la justice en proférant des paroles les plus obscènes. Étant mis à la roue du pilori, qui se tourne de tous côtés pour être vu du public, les vendeuses de la halle, harengères et autres lui firent des huées dont tout autre que lui auroit été démonté, en criant de toutes leurs forces : « Au voleur! au voleur! et lui jetèrent de la boue et des trognons de chou. Assises à plusieurs tables dans les Halles elles buvoient à sa santé par dérision. Il ne fut pas insolent comme à son amende honorable, mais après avoir été exposé deux heures on le fit descendre tout tremblotant de froid et il revint à la Tournelle le visage tout vert et défait comme un mourant.

Cette scène hideuse se renouvela le 16 et le 19 décembre. On entendait des femmes crier à pleine voix : « Arrêt de condamnation de Gruet, inspecteur de M. d'Argenson »; mais la police affectait de ne rien entendre. « D'autres disoient qu'il y avoit un homme aussi coupable que Gruet et qu'ils le verraient volon-

[99] Buvat, *Journal*, t. I, p. 131, 159.
[100] *Gazette*, p. 123, 11 décembre 1716.

tiers à ses côtés. C'est une terrible bête qu'une populace ameutée et qui, heureusement, ne connaît pas sa force, car si celle de Paris se ruoit sur le reste des habitants, on auroit de la peine à s'en rendre maître[101]. »

Suppression de la Chambre

L'opinion publique se ressaisit; elle compara les châtiments infligés à quelques misérables. les dilapidations pardonnées aux puissants, les scandales révélés chaque jour, alors elle s'attendrit sur ceux qu'elle avait détestés naguère et s'enflamma contre les spoliateurs. C'était le moment où la Chambre de justice, trouvant les condamnations individuelles trop lentes, procédait par fournées, frappait des corporations entières. Les notaires furent taxés à douze millions sous la menace de rechercher dans leurs minutes les contrats frauduleux qu'ils auraient pu dresser; les « gens d'affaires » furent tarifés à des amendes s'élevant au dixième de leur fortune. Ces procédés monstrueux faisaient toujours rentrer quelque argent et le gouvernement imagina de prolonger un peu plus l'existence de sa complice en la rajeunissant. Une déclaration du 18 septembre 1716 réduisit la Chambre à six membres, dont trois tirés du Conseil de finance. Pendant six mois de plus on taxa, à peu près à l'aventure, tous ceux de qui l'on pouvait espérer quelque paiement. Un édit du mois de mars 1717 supprima enfin la Chambre de justice, la dernière juridiction de cette nature qui déshonora l'ancienne monarchie[102]. Elle avait accompli peu de bien et beaucoup de mal; ouvert la voie aux exactions futures et constitué la plus large entreprise de spoliation tentée en France par un gouvernement légal entre le procès des chevaliers du Temple et la saisie des biens nationaux en 1789. La morale y reçut un fâcheux accroc et le sens persistant de l'équité, qui réside au fond de la plupart des âmes fut péniblement froissé. Les observations émanées des intendances montrent que les injustices dont furent victimes les malheureux « manieurs d'argent » sont de celles qui laissent un long mépris et une sourde colère parmi les populations : Pierre Mauroy, receveur des tailles à Bordeaux, taxé à 14.000 livres « est en réputation d'être fort honnête homme et d'être trop

[101] Buvat, *Journal*, t. I, p. 234-235, 12 décembre; *Gazette*, p. 128, 14 décembre.

[102] Le discours de fermeture par le Chancelier, dans une lettre du *chevalier d'Argenson à Mme de Balleroy*, 20 mars 1717, dans *Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. I, p. 135-136; *Gazette de la Régence*, p. 155-156; 26 mars 1717.

taxé ». Robert Branda, taxé à 9.400, « travaille depuis trente-six ans dans les affaires du roi. Quelque recherche que j'aie faite, je n'ai pu découvrir aucune sorte de bien qu'il n'ait gagnée par son travail. La surprise est générale qu'il ait été taxé à une si forte somme, et on ne croit pas que son bien soit suffisant pour la payer ». Jean Vendryès, employé dans les vivres, taxé à 10.000, « n'a qu'un petit bien de 6.000 à 7.000 livres à Gradignan et sa charge de greffier des affirmations du Parlement; neuf enfants; passe pour être fort honnête homme; taxe excessive ». Pierre Marot, contrôleur de la monnaie, « est pauvre et a neuf enfants..., a beaucoup de peine à faire subsister sa famille; il y a de la justice à le décharger[103]. »

Le souvenir qu'elle a laissé

La poursuite des traitants préoccupe plus que tout le reste l'opinion publique qui répète les mots de millions sans se faire une idée précise de leur signification. Le profit réel du Trésor fut des plus médiocres. Les 219 millions de taxes n'étaient pas toutes payables en numéraire; en outre, on vit des taxes réduites au tiers, au quart, à moins encore, on en vit d'autres payables en espèces déclarées payables en billets jusqu'à un certain délai, plusieurs fois prorogé inutilement. Les réclamations se succèdent toujours inefficaces. En 1718, on se contentera du paiement d'un vingt-cinquième en espèces[104]; en 1722, il n'est plus question d'espèces; en 1726, le contrôleur réclame toujours ce qui lui est dû[105]. En définitive l'institution avait déshonoré ceux qui s'y étaient employés, l'État y avait gagné peu de chose et une faible quantité de papier avait été écoulée. « Ce fut d'ailleurs la dernière fois que l'État recourut à ce procédé détestable; l'expérience était faite, et, à défaut de sentiments plus élevés, le souvenir des scandales et des embarras graves auxquels avait donné lieu la Chambre de 1716 suffit pour empêcher désormais les contrôleurs-généraux d'y recourir[106]. » De cet épisode il subsista des monuments singuliers. Tandis que Voltaire flétrissait dans des vers médiocres la Chambre de justice, on répandait des chansons barbares et des estampes atroces. L'une intitulée *l'Opéra d'enfer* représentait les financiers dans des tortures hideuses, l'autre montrait la Justice et la mort assises sur un pressoir achevant d'épuiser l'or et le sang de membres humains. Le Régent voulut mieux, il fit

103 *Bibl. nat.*, ms, franç. 11381.

104 *Archiv. départ. de la Gironde*, C 3276; Arrêt du Conseil du 26 février 1718.

105 *Archiv. départ. de la Gironde* C. 3276 : Lettre du 12 octobre 1726.

106 M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 77.

frapper une médaille sur laquelle on voyait Hercule terrassant le voleur Cacus avec cette légende[107] :

VICTOR AVARAE FRAVDIS

Le public négligea médaille et hémistiches, il fit mieux, il supputa les dépenses. Cette Chambre qui devait enrichir le Roi on ne savait d'elle au juste que ce qu'elle avait coûté. En une année elle avait englouti neuf cent mille livres qu'on ne reverrait pas et en quatre mois d'hiver elle avait brûlé du bois pour dix mille francs[108].

[107] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 66.
[108] *Gazette de la Régence*, p. 157 ; 27 mars 1717.

CHAPITRE XIII

La carrière de l'abbé Dubois

(6 septembre 1656 — 1er juillet 1716)

La carrière de Dubois. — Enfance et jeunesse. — Dubois attaché au duc de Chartres. — Il succède à M. de Saint Laurent. — Tolère et favorise les vices de son élève. — Le plan d'éducation n'est rempli qu'en partie. — L'incrédulité. — La perversité. — L'avidité. — La fourberie. — Son premier voyage en Angleterre. — Il est rappelé en France précipitamment. — Ce qu'il rapporte de son voyage. — Années d'incertitude. — Tares physiques et morales. — Son langage et son style. — Ses apologistes. — Son génie politique. — L'abbé est nommé conseiller d'État. — Cabale imaginée par Saint Simon. — Première lettre de Dubois à Stanhope. — Réponse de Stanhope. — Deuxième lettre de Dubois. — Avances de Dubois et situation de l'Angleterre. — Langage de lord Stanhope. — Diversion faite par l'Empereur. — Hostilité à l'égard de l'alliance : en France, en Angleterre. — La mission de Dubois.

La carrière de Dubois

La maison du duc d'Orléans était, au témoignage de d'Argenson[1], « farcie de scélérats » parmi lesquels l'abbé Dubois jouissait d'une place d'honneur, car si « on ramasse tout ce que la haine et la malignité ont répandu de venin sur les favoris des princes, on trouvera qu'ils furent ménagés en comparaison du traitement fait à Dubois. Si l'on en croit ses accusateurs, écrit le chevalier de Piossens, il n'avoit ni religion, ni probité, ni honneur, ni sentiments d'humanité, ni aucune espèce de mérites et étoit absolument incapable des emplois qu'on lui confioit[2]. » Dubois était à tel point décrié que sa réputation bravait la médisance et décourageait la calomnie. Ses contemporains ne le voyaient pas autrement que la postérité, à laquelle la griffe de Saint-Simon l'a abandonné, livide, hideux et inquiétant. Sans naissance, il avait l'âme d'un laquais et les vices d'un grand seigneur, capable de s'égaler à toutes les corruptions, de se prêter à toutes les complaisances, de se livrer à toutes les infamies,

[1] *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson, ministre des Affaires Étrangères de Louis XIV*, édit. Bathery, in-8, Paris, 1857, t. I, p. 88.

[2] Piossens, *Mémoires de la Régence de S. A. R. le duc d'Orléans*, in-12, La Haye, 1729, t. II, p. 123.

pourvu qu'il en retirât un profit ou un avantage quel qu'il fut. Le Régent, son élève, rendait à certaines dépravations, dont il se sentait personnellement incapable, l'hommage d'une sorte de vénération; Dubois ne croyait pas plus au vice qu'à la vertu, il ne les dédaignait pas, ne les méprisait pas, il les ignorait comme des affectations sans réalité, des niaiseries capables tout au plus de divertir un moment l'esprit. Chimérique, il ne pouvait se défendre de la faiblesse de faire une place dans les calculs de son ambition à la fantaisie du hasard, qu'il se réservait de corriger à force de tenacité, de sagacité ou de fourberie. Courageux jusqu'à la bravoure, il lui plaisait de faire compter avec lui ceux qui affectaient de ne le compter pour rien, et il s'amusait à ce rôle de provocateur silencieux et pacifique dont se flattent volontiers les avortons en révolte contre les conventions sociales. Il n'avait garde d'ébranler l'édifice, il préférait élargir et embellir le logement qu'il s'y destinait. Grand chasseur de bénéfices, qu'il collectionnait sans vergogne et exploitait sans merci, Dubois n'était pas homme à sacrifier son intérêt à la morale. N'ayant du sacerdoce que la couleur et la forme de son habit, l'impatience du pouvoir et l'avidité des richesses l'amenèrent à convoiter la prêtrise, ce qui était un sacrilège; à s'emparer de l'épiscopat, ce qui était une profanation; à se hausser au cardinalat, ce qui n'était plus qu'une comédie. Cette surprenante carrière valut à celui qui la remplit des haines vigoureuses, un mépris sans bornes et de médisantes indulgences, qui n'ont rien laissé ignorer des circonstances singulières de la vie de Guillaume Dubois.

Enfance et jeunesse

Il était fils d'un apothicaire, profession sur les prérogatives de laquelle Molière venait de répandre un comique ineffaçable. Ce nom d'apothicaire avait le privilège, depuis la « cérémonie » du *Malade imaginaire*, de mettre nos pères en gaieté; on pouvait porter les noms les plus idoines : Dubois, par exemple, ou Dupont ou Durand, c'était en vain; l'apothicaire ne portait qu'un seul nom et ne répondait qu'à ce nom : Diafoirus; et le fils de l'apothicaire s'appelait : Thomas Diafoirus. Pour combler la mesure, cet apothicaire sortait de Brive-la-Gaillarde, au vocable truculent, et venait tenter la fortune à Paris. Il avait seize ans pour lors, un habit sur le dos, quelques chemises dans sa besace, peut-être un écu ou deux dans sa bourse, une tonsure toute fraîche, les yeux et le museau d'une jeune renard[1]. Quelques succès de rhétorique remportés dans sa bourgade natale lui avait valu l'au-

[1] *Madame à la raugrave Louise*, Paris, 13 novembre 1716, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 281.

baine d'une bourse au collège Saint-Michel, proche de la place Maubert[4]. Dénué de ressources, tout lui était bon pourvu qu'il en tirât pied ou aile. Le principal du collège se délivrait sur lui, pour quelques sols, des corvées par trop importunes et Dubois paradait dans les *obits* des paroisses environnantes[5], sommeillait dans une stalle, musardait à une absoute, écornait la sportule due à son collège, ou bien, entre deux cours, il donnait une répétition et « courait le cachet[6] ».

Des leçons particulières lui donnaient accès dans quelques maisons cossues, lui découvraient un monde à exploiter : marchand, marquis, prince ou duc[7], il s'insinuait, se faufilait, expliquant l'histoire ou bien montrant la géographie, prêt à tout pourvu qu'il sortît de cette condition précaire. Comme il enseignait les quatre parties du monde à un jeune Choiseul, il fut présenté à M. de Saint-Laurent, sous-gouverneur du duc de Chartres, qui songea à l'abbé pour une place de sous-précepteur du neveu de Louis XIV, aux appointements annuels de cinq cents livres, dont le pauvre hère s'estima fort honoré[8]. Il avait le pied à l'étrier.

Dubois attaché au duc de Chartres

Dans l'éducation de son fils, Monsieur ne voyait qu'une seule chose : le gouverneur, qu'il voulait de grande maison; le reste ne lui importait guère. Le sous-gouverneur, Saint-Laurent, était un parfait honnête homme et le plus propre à élever un prince doué admirablement et rapproché du trône. Un pareil Mentor était un gêneur dont la société du Palais-Royal ne pouvait se défaire mais qu'elle saurait annuler. Dubois, qui avait rôdé, on ne sait avec quel titre, dans l'entourage ou dans la valetaille de Mlle de Lenclos, y avait sans doute appris, s'il l'ignorait encore, qu'on ne fait pas fortune au service des honnêtes gens et il s'attacha de préférence à ceux de qui les scrupules égalaient les siens. Des récits qu'on n'a aucune bonne raison de récuser font voir l'abbé imposé à M. de Saint-Laurent plutôt que choisi par lui, et ses parrains sont les hommes les plus compromettants qu'il

[4] Rue de Bièvre; les n[os] 10 et 12 de cette rue, occupés par des logements ouvriers ont fait partie du collège.

[5] *Archiv. nat.*, 877; quittances du 18 octobre 1678; du 12 août 1679; du 25 mai 1680 « pour droits de bourse et d'obits d'une demi-année ».

[6] *Archiv. nat.*, M 762, f. 31 : *Recueil des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers qui n'ont pas écrit.*

[7] Sévelinges mentionne un sieur Maroy, marchand du Petit-Pont, un marquis de Pluvault, un prince de Gourgues, un duc de Choiseul.

[8] *Archiv. nat.*, M 762, fol. 31 : papiers du P. Léonard; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. A. de Boislisle, t. I, p. 63.

soit possible d'imaginer : le chevalier de Lorraine, le marquis d'Effiat et le duc de Vendôme[9].

Il succède à M. de Saint-Laurent

Contraint de souffrir un collaborateur aussi fâcheusement recommandé, Saint-Laurent « comptait l'éloigner de son élève aussitôt que celui-ci aurait terminé ses études, et il ne voulait pas qu'il fût un seul instant auprès du duc de Chartres, si ce n'est à l'heure des études[10]. » Au Palais-Royal, la surveillance restait possible et permettait de contenir la perversité de l'abbé; à Saint-Cloud, la responsabilité de Saint-Laurent ne pouvait se flatter d'éviter tout accident. En conséquence, le sous-précepteur annonça sa démission si l'accès du château et du parc n'était interdit à Dubois[11]. On ne s'étonne plus dès lors que Saint-Laurent fut en butté à une sorte de conjuration dont il racontait à Racine, son ami, les pénibles circonstances : tracasseries, rebuffades, déchaînement de toute la maison du jeune prince contre lui, sans en excepter le sous-précepteur et les valets de chambre[12]. « Pour mon malheur, écrira trente ans plus tard, la mère du Régent, Saint-Laurent mourut en quelques heures. L'abbé se présenta alors; on n'avait aucun précepteur sous la main; il resta donc auprès de mon fils et il pouvait si bien s'exprimer comme un honnête homme que je l'ai regardé comme tel jusqu'au mariage de mon fils[13]. »

Tolère et favorise les vices de son élève

Le jeune prince après avoir convenablement déploré la mort du sous-gouverneur ne tarda pas à l'oublier. Dubois laissa flotter les rênes et l'enfant fit ses débuts dans le vice. « Il n'avait que treize ans, écrit sa mère, lorsqu'une dame de qualité l'instruisit[14] »; or c'est presque au jour de sa treizième année que Dubois avait commencé à avoir autorité sur son élève[15]. On ne peut guère admettre que cette initiation fut restée inconnue à l'abbé, qui favorisait des aventures plus périlleuses encore. « Je tiens de

[9] *Biblioth. Mazarine*, ms. 2354 : Vie de Dubois, fol. 3, 8; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 2; *Biblioth. nat.*, ms. 67, Recueil Cangé; Piossens, *op. cit.*, p. 57.

[10] *Madame à la raugrave Louise*, 23 octobre 1716, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, 1904, t. I, p. 274.

[11] Duc de Luynes, *Mémoires*, édit. L. Dussieux et E. Soulié, in-8, Paris, 1860, t. V, p. 78; 18 juillet 1743.

[12] *Racine à Boileau*, 8 août 1687, dans *Œuvres de Racine*, édit. Regnier, t. VI, p. 575.

[13] *Madame à la raugrave Louise*, 23 octobre 1716, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 274.

[14] *Madame à la raugrave Louise*, 15 juin 1716, *op. cit.*, t. II, p. 121.

[15] Le duc de Chartres était né le 2 août 1674, le brevet de précepteur est du 30 septembre 1687.

mon fils lui-même, écrira Madame, que l'ayant rencontré un jour tout seul dans une rue au moment où son élève se disposait à une criminelle fréquentation, l'abbé ne fit qu'en rire au lieu de le prendre par le bras et de le ramener à la maison[16]. » Qu'y eut-il trouvé « à la maison? » D'abominables débauchés associés aux dépravations de son père, des libertins comme Sillery, des invertis comme d'Effiat, des ivrognes comme Cayeux! En comparaison de ces effrontés, la réputation de Dubois paraissait chargée, tout au plus, de peccadilles, et le personnage était si mince que tout ce qu'il pouvait faire ou penser ne comptait pour rien. Au reste, Monsieur se souciait fort peu des progrès intellectuels de son fils; il ne se souciait pas plus de lui que s'il n'eut pas été au monde[17]. Madame se reposait volontiers de l'éducation de cet enfant sur le petit abbé qui lui avait plu, qu'elle trouvait capable, beau parleur et de bonne compagnie[18] et qui lui permettait de consacrer le meilleur de son temps à ses dix chiens, ses perroquets, ses canaris, ses chasses et ses correspondances. Entre une lettre de quinze pages et une autre lettre de vingt pages, Madame griffonnait à l'adresse de Dubois un de ces billets — quarante-trois ont été conservés[19] — où elle prodigue les formules laudatives qui justifiaient à ses propres yeux le coupable abandon dans lequel grandissait le jeune prince. A six jours de distance cette mère mondaine, au sens le plus frivole du mot, reprochait à son fils les larmes que son inconduite lui coûtait et remerciait le précepteur de l'application qu'il mettait à faire de ce fils un honnête homme[20]!

Le plan d'éducation

Dubois devait à lui-même autant qu'à son élève d'élaborer un plan d'éducation; il n'y manqua pas. La pièce nous a été conservée[21], elle est telle qu'on doit l'attendre d'un pédagogue avisé

[16] *Madame à la raugrave Louise*, 8 novembre 1715, *op. cit.*, t. III, p. 183.

[17] Lettre de Madame, citée dans la *Revue bleue*, 18 juillet 1896.

[18] *Madame à la raugrave Louise*, 13 novembre 1716, dans *Correspondance*, t. I, p. 281.

[19] Les autographes se trouvent aux *Archives du château de Chantilly*, Papiers de Condé, série I, t. IX; publiés par V. de Seilhac, *L'abbé Dubois*, in-8, Paris, 1862, t. I. *Pièces justificatives*, p. 205-245; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. I, p. 248-253, a groupé les passages les plus avantageux pour Dubois; G. Depping, *La princesse Palatine, son fils et l'abbé Dubois*, dans *Revue politique et littéraire* (Revue bleue), 1898, 4e série, t. X, p. 197-204, 298-308.

[20] *Madame au duc de Chartres*, 19 mars 1691; et *Madame à Dubois*, 25 mars 1691.

[21] *Extrait du plan d'éducation pour le duc de Chartres* (écrit en juillet 1688), dans V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I, p. 185 suiv.; voir H. Druon, *Philippe d'Orléans, Régent. Sa jeunesse, l'influence que son éducation eut sur sa vie*, dans

à qui la Fortune a donné pour pupille le neveu unique d'un roi très puissant et qui ne se défend pas d'entrevoir la perspective d'une brillante carrière. M. de Chartres a « beaucoup d'esprit, extrêmement de bon sens... et un génie particulier pour les affaires », de sorte que si les circonstances l'amènent à prendre part au gouvernement « il se rendra très considérable ». C'était un horoscope dans lequel l'abbé, sans doute, ne s'oubliait pas. « Puisque le prince a l'esprit excellent, disait-il encore, il faut le faire valoir. »

n'est rempli qu'en partie

Le plan devait servir à cela et on doit reconnaître que l'élève se montra admirablement doué et merveilleusement formé; Dubois avait eu le mérite de déterminer les connaissances nécessaires et d'en adapter l'acquisition aux facultés du prince dans l'esprit duquel il s'insinua par degrés et dont il finit par s'emparer tout-à-fait[22]. L'abbé « est instruit, disait Madame, il a donné de l'instruction à mon fils[23] » et elle s'en remettait à lui de montrer au jeune homme « le vrai chemin de la vertu[24] ». La science comme la vertu demeurèrent d'aimables étrangères pour le Régent qui posséda des connaissances générales sur tout ce qui faisait l' « honnête homme » de son temps, mais qui effleura toutes choses et n'approfondit rien de ce qui rentrait dans le plan majestueux et compliqué de son précepteur : religion, histoire, philosophie, droit public, langues modernes, mathématiques. Ce que le duc d'Orléans connut le mieux, il ne le tenait pas de l'abbé Dubois; peinture, musique, chimie, cérémonial. Peut-être le maître avait-il contribué à développer chez l'élève l'art d'une diction facile, claire et séduisante, que possédait Dubois avec en plus un pétillement de mots très bas, d'expressions deshabillées et d'images malsaines ou malpropres.

L'incrédulité

Quant à l'irréligion portée jusqu'à l'athéisme et l'impiété pratiquée avec une affectation cynique par le jeune prince, il est impossible de déterminer la part de Dubois dans cette perversion. Si c'est une grave responsabilité d'imputer à autrui des pratiques et des opinions qu'il semble avoir adoptés, c'est à coup sûr une naïveté excessive de recourir à des formules protocolaires pour faire la preuve de croyances auxquelles la conscience n'ac-

Mémoires de l'Académie Stanislas, 1894, 5e série, t. XII, p. 104-151 ; P. Bliard, *Dubois et l'éducation du duc de Chartres*, dans *Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze*, 1901, t. XXIII, p. 21-61.

[22] Duclos, *Mémoires secrets*, édit. Michaud, 3e série, t. X, p. 494.

[23] *Madame à la raugrave Louise*, 23 octobre 1716, *op. cit.*, t. I, p. 274.

[24] *Archiv. du château de Chantilly*, Papiers de Condé, série I, t. IX, fol. 137 : *Madame à l'abbé Dubois*, 25 septembre 1693.

quiesçait pas. Dans un royaume où la religion et le clergé étaient « institutions d'État », certains ménagements s'imposaient; gestes ou locutions, on ne pouvait braver l'esprit public et, sous la Régence, on n'y songea pas tout de suite. On a vu le Régent faire ses Pâques en 1716, jusqu'à la fin de sa vie on le verra suivre la procession de la Fête-Dieu sans que personne puisse apercevoir dans cette soumission à un usage consacré l'acquiescement de l'esprit à des croyances qu'il repousse publiquement et à des dogmes qu'il nie. De même Dubois, faisant courir sa plume, laisse échapper quelque phrase dont on pourrait à la rigueur conclure à un assentiment quelconque aux vérités chrétiennes; ce serait s'abuser volontairement. Ceux qui l'ont vu vivre et qui l'ont regardé mourir n'ont pu croire qu'une lueur de foi chrétienne continuât à éclairer cette âme déchue. Consternés, ils observaient cet homme qui « sans croire en Dieu, sans religion, sans le moindre ombre de probité, sans mœurs, connu pour tel des François et des étrangers, se fit faire archevesque et devint cardinal par le moyen du roy d'Angleterre[25] »; cet abbé qui « s'il était aussi bon chrétien qu'il est habile serait un homme excellent, mais qui ne croit à rien[26] »; ce moribond qui refusait le sacrement suprême et de qui on ne peut dire avec certitude qu'il se soit confessé à l'instant de paraître devant Dieu; ses dernières heures ponctuées de jurons et de blasphèmes, ressemblant à la fin d'un désespéré.

Laissons cette conscience au jugement de Celui à qui rien n'est caché, continuons à dévisager le fils d'apothicaire qui trouva le secret d'émouvoir par le scandale de son élévation et de sa perversité une société cuirassée contre la surprise autant que contre la colère. Ce que cette société reprochait à Dubois elle n'en avait fait grief ni à Colbert, ni à Vauban, dont l'origine n'offrait rien d'illustre, mais dont toute la carrière s'était développée en pleine lumière. Au contraire c'est dans l'obscurité d'une salle d'étude qu'avait poussé cette plante malsaine, dans le voisinage suspect d'une jeune garçon trop précoce, qui en avait fait plus tard l'ornement, le confident et l'associé d'une existence de plaisirs louches et d'amusements débraillés. L'histoire de France, à aucune époque de sa durée, n'avait présenté un spectacle analogue; pour rencontrer une faveur et une souillure qui pussent être comparées à la sienne il eut fallu remonter haut dans le passé,

La perversité

[25] *British Museum*, ms. addit. 20319, fol. 279 v° : *M. de Torcy au cardinal Gualterio*, 4 mars 1720.

[26] *Madame à la raugrave Louise*, 23 octobre 1716, *op. cit.*, t. I, p. 274.

évoquer les carrières de Rufin ou d'Eutrope, imaginer quelque chose des dépravations monstrueuses d'une Cour byzantine. Dubois végétait dans cette ombre équivoque qui autorise tous les mépris, étant de ceux devant lesquels il est permis de tout faire et de tout dire. Il pouvait entendre sans sourciller les propos des roués, mais il ne lui était plus permis de participer aux orgies; sa santé ruinée devenait comme la rançon publique de ses fredaines et son frugal régime apparaissait aux convives comme l'expiation des ripailles d'autrefois. La machine était trop frêle pour le service qu'il en exigeait. L'un après l'autre, les organes lui refusaient l'obéissance. Le mal qui l'emporta est du nombre de ceux qu'on ne peut décrire et les couplets qu'il inspira n'ont pu se chanter qu'aux tables où, vivant, il s'était assis.

L'avidité

La vraie place de Dubois, celle que lui assignait son tempérament, et peut-être ses aptitudes, était à l'armée. « C'est un abbé, dira de lui le maréchal de Luxembourg, dont on ferait sans peine un vaillant mousquetaire[27] ». Mais le sort en avait décidé autrement et au lieu de collectionner les blessures, l'abbé collectionnait prébendes et bénéfices. Outre son traitement doublé[28], il obtenait un canonicat à la collégiale Saint-Honoré, le rectorat du collège Saint-Michel[31], l'abbaye d'Airvaux en Poitou « de préférence à cent compétiteurs[29] », le prieuré de Brive[30], l'abbaye de Saint-Just en Beauvaisis. Insatiable, il demandait autre chose encore[32], s'adressait à Madame, à Fénelon, au P. de la Chaise, à Mme de Maintenon, au Roi lui-même, si l'historiette qui le montre sollicitant le chapeau de cardinal, en récompense d'une négociation délicate, pouvait être acceptée[33].

La fourberie

Avide de bénéfices crottés, Dubois sollicite tout ce qui passe à portée de ses convoitises et de son avarice. « J'avais eu d'abord de l'attachement pour lui, avouera Madame, parce que je croyais qu'il aimait tendrement mon fils et qu'il ne cherchait en tout que son bien et son avantage; mais quand j'ai vu que c'était un chien perfide que ne s'occupe que de ses propres intérêts... toute

[27] C. de Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 4.
[28] *Archiv. nat.*, M 762, fol. 31 : *Papiers du P. Léonard.*
[29] *Archiv. du château de Chantilly*, Papiers de Condé, I, t. IX, fol. 55 : *le P. de la Chaise au duc de Chartres*, 25 décembre 1690.
[30] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I, p. 246-250; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 61-64.
[31] *Archiv. du château de Chantilly*, Papiers de Condé I, t. IX, fol. 57, 135, 137; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 67, note 1.
[32] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 280; *Dubois au P. de la Chaise*, juin 1694.
[33] D'Argenson, *Mémoires*, 1857, t. I, p. 190.

mon estime s'est changée en mépris[34]. » Il le savait, mais que lui importait alors l'estime de cette vieille princesse radoteuse et acariâtre. « Quelque chose de désagréable que je puisse lui dire, il tourne tout en plaisanterie[35]. » Voilà l'homme qu'a eu devant les yeux la société de la Régence, allant son chemin, poussant sa pointe, toujours souriant, toujours rageant, toujours mentant. « C'est le plus grand fourbe, le plus grand hypocrite de Paris, dit-on[36]; il est tellement fourbe que son plus grand plaisir est de raconter des choses où il n'y a pas un mot de vrai[37]. » Vivant en marge du sacerdoce qu'il exploite, ni abbé, ni soldat, ni partisan, ni diplomate, il s'est accroché à la maison d'Orléans, il s'y est pour ainsi dire incrusté, sans titre désormais, sans charge, « exclu de toute grâce[38] », il en convient, et persévère dans son rôle indécis et fâcheux, sorte de bouffon domestique qu'on croirait par la taille, par la laideur et par la malice, comme par l'esprit, de la lignée des Chicot et des Triboulet.

Il ne vise pas encore à la succession de Richelieu, pas plus d'ailleurs qu'à celle de Fénelon; il y a temps pour tout. Son début dans la « carrière » convient merveilleusement à ses aptitudes; ce n'est pas une mission diplomatique, ce n'est qu'un rôle d'espionnage. Dans les dernières années du XVIIe siècle il n'était à peu près personne qui ne pressentît l'épreuve imminente d'une guerre terrible que retardait de quelques mois ou de quelques jours à peine la santé chancelante du roi d'Espagne Charles II[39]. Pour la prévenir, si c'était possible, Louis XIV envoya à Londres le maréchal de Tallard afin de négocier avec Guillaume III[40]; dans sa suite on glissa l'abbé Dubois, sans titre, sans mission, sans appointements. Mlle de Lenclos le fournissait de recommandations. « C'est un petit homme délié qui vous plaira », écrivait-elle à Saint-Evremond[41] et celui-ci exhibait cette bouture d'épicurien

Son premier voyage en Angleterre

[34] *Madame à la raugrave Louise*, 8 novembre 1719, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 183.

[35] *Madame à la raugrave Louise*, 13 novembre 1716, *op. cit.*, t. II, p. 281.

[36] *Madame à la duchesse de Hanovre*, 19 novembre 1713, dans *Correspondance*, édit. E. Jaeglé, t. II, p. 202.

[37] *Madame à la duchesse de Hanovre*, 17 décembre 1713, *op. cit.*, t. II, p. 203.

[38] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I, p. 285-287 : *Dubois au P. de la Chaise*, août 1682.

[39] *Madame à la raugrave Louise*, 1er octobre 1699, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. I, p. 40 : Torcy, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 525.

[40] Dangeau, *Journal*, t. VI, p. 223; 6 novembre 1697; Sourches, *Mémoires*, t. V, p. 355.

[41] Saint-Évremond, *Œuvres mêlées*, édit. Giraud, t. III, p. 396.

parmi les sociétés où l'on ne se piquait que d'esprit et de politesse, chez Hortense Mancini, chez Stanhope, chez la comtesse de Sandwich avec laquelle Dubois se lia d'amitié.

Pendant que le maréchal négociait au compte du Roi, l'abbé tripotait pour le service de Monsieur qui invoquait en faveur des droits successoraux de la branche d'Orléans ceux qu'il tenait de sa mère Anne d'Autriche. Ce fut son début dans la diplomatie secrète[42], début qui lui laissa tout le loisir de découvrir et étudier l'Angleterre. Ce séjour écourté ne laissa pas d'exercer sur Dubois une influence si profonde et d'amener des conséquences tellement imprévues qu'on ne peut lui accorder moins d'attention qu'au voyage de Voltaire ou à celui de Montesquieu dont les résultats se sont faits sentir pendant une partie du XVIII[e] siècle. En 1698, quelques-uns des principaux effets de la révolution survenue dix années auparavant se faisaient pleinement sentir. Le pouvoir était obligé de compter avec l'opinion et de ménager quiconque pouvait l'influencer ou la conduire. Les écrivains avaient montré de quel poids pouvait peser une plume et le développement de la presse grandissait chaque jour leur importance. Les whigs faisaient appel à plusieurs hommes de lettres pour des postes considérables, par eux une tradition favorable aux lettres s'établit dans les régions ministérielles et cette tradition fut adoptée et appliquée par les tories. La profession d'écrivain grandit dans l'estime et, de métier précaire, s'éleva à la dignité de carrière honorée; une vague d'égalité porta au niveau des plus grands seigneurs et des plus hauts fonctionnaires Swift, Congreve, Addison et bien d'autres. Tout leur fut accessible. « Grâce à vous, écrivait Steele à Montague, l'homme d'esprit s'est mis à devenir homme d'affaires[43]. »

Il est rappelé en France précipitamment

Ceci fut pour Dubois une révélation. Parti de rien on pouvait donc arriver à tout, et il se proposait d'aller étudier sur place, à Oxford et à Cambridge, ces phénomènes qu'il ne désespérait pas d'imiter. Cependant soit turbulence naturelle soit émerveillement, il se trémoussait si bien qu'on le remarqua. L'ambassadeur impérial et les partisans de l'Autriche prirent ombrage de cette agitation dont le but leur échappait[44]. Ils supposèrent donc qu'à l'abri de la mission officielle de Tallard, l'abbé rem-

[42] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I, p. 66.

[43] A. Beljame, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIII[e] siècle*, in-8, Paris, 1881, p. 225-236.

[44] *Wien Staats Archiv*, Anglica; *Auersperg à Léopold I[er]*, Londres, 4 avril 1798, dans Gœdeke, *Geschichte des Spanischen Erbfolgekriegs*, t. I, App., p. 110.

plissait une mission secrète de la part de Jacques II auprès des catholiques anglais. Ce soupçon semble avoir germé parmi le groupe de protestants réfugiés à Londres[45] aussi mal disposés à l'égard d'un abbé présumé catholique qu'à l'endroit d'un libertin de la coterie de Chelsea. Torcy entretenait des correspondances avec ces réfugiés, mis au courant de leur préventions il écrivit à Tallard : « L'abbé Dubois fait beaucoup de bruit en Angleterre; on croit qu'il y est avec des ordres et de grands desseins. Le Roi croit que la curiosité seule l'y a mené. Cependant, monsieur, vous lui rendrez un grand service de lui conseiller de revenir. Ce que je vous en dis est plus que de moy seul, mais je crois que vous ne devez le conseiller que comme de vous[46]. » Le ton presque comminatoire sur lequel l'ordre était donné de la part de Louis XIV et l'indication fournie au maréchal de soutenir au gouvernement de Guillaume III qu'il ne s'agissait que d'un voyage de curieux, montrent assez quel embarras le diplomate novice attirait à son gouvernement. Dès le 18 mai, le maréchal avait signifié au remuant « curieux » d'avoir à regagner la France, sans lui laisser le temps nécessaire à la double visite d'Oxford et de Cambridge[47]; il semble d'ailleurs avoir éprouvé un vif soulagement à être délivré de ce surveillant qui savait les affaires de l'ambassade mieux que l'ambassadeur lui-même. Comme Torcy l'interrogeait sur une audience de Guillaume III, Tallard répondit au ministre : « Si le Roi désire être informé de quelque particularité, l'abbé Dubois vous en rendra compte mieux que moi[48] ». Présenté à Louis XIV, l'abbé ne recueillit pour prix de sa mésaventure que ce persiflage : « Voilà ce que c'est d'avoir tant d'esprit! monsieur. On ne saurait aller par le monde avec tout le mérite que vous possédez sans s'attirer des affaires[49]. »

Dubois rapportait de son voyage tout autre chose et beaucoup plus que la reconnaissance de droits contestables à la succession de la couronne d'Espagne dans la branche d'Orléans. Il rapportait une conception dynastique opposée à celle qui prévalait alors

Ce qu'il rapporte de son voyage

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 175, fol. 60; *Tallard à Torcy*, Londres, 16 mai 1698.

[46] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 175, fol. 24; *Torcy à Tallard*, Londres, 6 mai 1698.

[47] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 175, fol. 60; *Tallard à Torcy*, Londres, 18 mai 1698.

[48] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 175, fol. 105-106; *Tallard à Torcy*, Londres, 29 mai 1698.

[49] C. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance inédite du cardinal Dubois*, 1815, t. I, p. 5.

en France. La révolution de 1688 ouvrait aux ambitions princières des perspectives très différentes de celles que leur ménageait la conception française du droit divin. Il est difficile de ne pas croire que Dubois ait entretenu son ancien élève, dont l'audace était sans limites, des chances nouvelles que lui offrait la théorie de la couronne au plus digne, au plus capable, au plus populaire; il n'est guère moins difficile de penser que ces entretiens furent sans influence sur les tentatives esquissées quelques années plus tard en Espagne par le duc d'Orléans pour se faire substituer, avec le concours de l'Angleterre, à Philippe V devenu impossible.

Agent confidentiel et *domestique*, comme on disait alors, de la maison d'Orléans, Dubois attachait ses destins personnels à la fortune de ses maîtres. N'ayant pu les servir à Londres à leur gré, il était homme à chercher une revanche et l'événement la lui procura. Lorsque s'ouvrit la succession d'Espagne, Philippe d'Orléans ne put que faire constater le silence gardé sur ses droits par le testament de Charles II; il entreprit de faire connaître ces droits, mais la mort l'ayant prévenu, son fils réitéra la protestation paternelle et la pièce nous a été conservée corrigée de la main de Dubois. Cette fois il ne s'agissait plus d'une mission clandestine, mais, de l'aveu de Louis XIV et de Torcy, l'abbé se rendit en Languedoc sous prétexte de saluer Philippe V, en réalité pour s'informer des motifs de ce silence dans le testament et de la conduite à suivre pour annuler les effets de cette omission et garantir les droits de la branche cadette en cas d'extinction de la branche aînée. Dubois, après une longue attente, rapporta de son voyage de bonnes paroles et de belles promesses qui, après de longs mois d'attente et d'interminables formalités, aboutirent à la reconnaissance des droits éventuels du duc d'Orléans au trône d'Espagne[50].

Années d'incertitudes

Inséparables, Philippe d'Orléans et son abbé reparurent à l'armée devant Turin, en 1706. L'année suivante, le prince reçut un commandement en Espagne où Dubois ne put se faire tolérer. Sa faveur subissait une éclipse, on lui préférait l'abbé de Thésut pour la charge de secrétaire des commandements, la première de la maison d'Orléans[51]; mais peut-être n'était-ce qu'une feinte disgrâce, La suspicion et la distance n'étaient pas des obstacles de nature à séparer les deux compères; ils entretin-

[50] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, in-8, Paris, 1890, t. II, p. 17-23.

[51] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I, p. 112; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 96-97.

rent une correspondance dont une partie seulement a été retrouvée[52]. C'est alors, et sans aucun doute, sous cette influence que le duc d'Orléans suggérait à Philippe V l'introduction dans les provinces de Valence, Aragon et Catalogne d' « un vrai gouvernement à l'anglaise[53] ». Lord Stanhope suggérait la candidature de Philippe d'Orléans[54] laquelle aboutissait pour celui-ci à une éclatante disgrâce. En 1709, sa carrière politique semblait terminée; en 1712, les morts de la famille royale et la renonciation de Philippe V ramenaient le duc d'Orléans sur la première marche du trône au moment où la vieillesse et le déclin de Louis XIV décidaient lord Stair et Dubois à se tâter et à peser les chances de leur candidat.

Tares physiques et morales

En 1715, celui qu'on nommait l'abbé Dubois atteignait la soixantaine. C'était un petit homme maigre et mince, à museau de fouine; plissé, ridé, ratatiné, livide dans la broussaille d'une perruque blonde. Deux yeux perçants et malins trouaient comme des escarboucles cette face blafarde et mauvaise d'oiseau rapace, qu'on désigne en mauvais français sous le nom de *sacre*, que que tous comprennent et qu'il est impossible de désigner autrement. Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître, toutes les corruptions rivalisaient à laquelle submergerait son âme pourrie. L'avarice, l'ambition et la débauche étaient ses dieux et le but de sa vie; le mensonge porté jusqu'à la perfidie, la flatterie poussée jusqu'à la servilité, l'impiété érigée jusqu'à l'athéisme étaient ses moyens et le secret de sa carrière. Bigame, empoisonneur, sodomite a-t-on dit; et comment le savoir? De tels crimes, à les supposer commis par un tel homme, n'auraient pas laissé trace et ne comportent aucune preuve. Celui qui avait pris sur lui-même au point de réprimer le don de repartie et jusqu'à simuler le bégaiement pour se donner le loisir de la réflexion a-t-il été imprévoyant à ce point de laisser subsister les pièces qui le condamneraient?

Il savait ce que valent quelques lignes d'écriture et il collectionnait les témoignages : ceux de Fénelon et ceux du P. la Chaise, de qui il soutirait ces vagues politesses dont les apologistes font des certificats; ceux de Madame et ceux de Saint-Simon, qui pour se venger d'avoir été ses dupes l'ont, celle-ci, griffé de sa lourde

[52] V. de Seilhac, *op. cit.*, t. I. p. 316, 331, 335, 338.

[53] *Le duc d'Orléans à Philippe V*, 16 juillet 1708, dans A. Baudrillart, *op. cit.*, t. I, p. 292.

[54] Torcy, *Journal*, édit. F. Masson, p. 319; 19 décembre 1710.

patte, celui-là cloué au pilori[55]. Les contemporains assistèrent avec stupeur à cette élévation, consignèrent avec dégoût chaque progrès de la scandaleuse ascension de cet homme qui n'était ni plus incrédule, ni plus perverti, ni plus repoussant que beaucoup d'entre eux, mais qui était tout cela si absolument qu'il s'en dégageait quelque chose de diabolique qui donnait le frisson. Et ils ne savaient pas tout. Ce qui manqua à leur instruction ce sont les lettres que ce représentant de la France adressait à son plus constant ennemi; après deux siècles écoulés la lecture fait monter la rougeur au front. Il eut mieux valu pour la mémoire de celui qui les a écrites que fut retrouvé le chiffre de la pension que lui servait, dit-on, l'Angleterre : on saurait le prix auquel il tarifait ses flagorneries, faute de quoi on doit craindre d'y lire l'aveu de ses trahisons.

Son langage et son style

Son langage était volontiers insolent, délibérément obscène; on ne peut citer ses reparties qu'après corrections, ses mots ne brûlent pas le papier, ils le souillent. Son style a moins de verdeur que son langage, n'osant pas être grossier il n'est que trivial. Est-ce vraiment là une langue nouvelle et si agile qu'elle fait penser à Voltaire? N'est-ce pas plutôt l'enflure d'une rhétorique indigente dissimulée sous le papillotage de comparaisons malséantes. Tous les dictons du plat pays corrézien sont érigés en règles de sagesse par ce provincial émancipé.

Ses apologistes

Dubois n'a pas eu que des détracteurs, il a trouvé pis encore : des apologistes[56]. Celui-ci, le premier en date, s'est laissé piper par les textes et après avoir enfilé les témoignages a pensé voir son « héros » réhabilité. Celui-là a réclamé de bonne foi l'aveu de la pension, en a poursuivi l'impossible trouvaille dans les documents et conclu, de sa déconvenue, à la probité du négociateur. Cet autre n'a aperçu qu'une victime des luttes religieuses au cours desquelles Dubois immola les jansénistes aux jésuites. Le dernier venu, non content d'encadrer Dubois entre Mazarin et Talleyrand, découvre Minerve sous les traits de l'abbé soufflant la sagesse et prêchant la modestie dans les cabinets du Palais-Royal.

[55] A. Chéruel, *Saint-Simon et l'abbé Dubois. Leurs relations de 1718 à 1722 d'après les mémoires de Saint-Simon et les correspondances du temps*, dans *Revue historique*, 1876, t. I, p. 140-153, a montré qu'en 1718, Saint-Simon vivait en bons termes avec Dubois et approuvait ce qu'il savait de sa politique; en 1720, il n'en était plus de même et il semble qu'il ne s'exprimait pas alors d'une manière différente de celle qu'on peut lire dans les *Additions* à Dangeau en 1730 et dans les *Mémoires* en 1740.

[56] MM. V. de Seilhac, L. Wiesener, P. Bliard et E. Bourgeois.

Son génie politique

Entre d'Effiat et Chaulieu ses parrains, de même qu'entre Saint-Evremond et Fontenelle ses amis, Dubois apparaît comme un génie politique; il n'était rien moins que cela. Une vieille princesse peu clairvoyante mais que la haine rendait perspicace l'a mis à son rang le jour où elle écrivait : « Albéroni a un copain[57] ! » Qu'on lui accorde l'invention, la ténacité, l'ardeur au travail; on ne peut les lui contester pas plus qu'à son « copain ». Il a entrevu avec lucidité ce que peut valoir à Philippe d'Orléans l'alliance avec l'Angleterre, il ne comptera jamais ce qu'elle peut coûter à la France. Albéroni a aperçu quelle destinée réserve la suprématie de la Méditerranée au roi d'Espagne qui saura étendre la main sur l'Italie. Entre les deux abbés, champions de politiques rivales, se livre un combat qui retient pendant plusieurs années l'attention de l'Europe. Agent occulte, artisan de diplomatie secrète, Dubois a pu souhaiter la grandeur de son ancien élève, il y a travaillé assidûment, bien que, en réalité, il n'ait envisagé et poursuivi que sa grandeur personnelle. « Dubois sorti du néant, a dit Lémontey, eut dans sa volonté la hardiesse que son maître avait dans l'esprit, et s'éleva toujours. » Mais il n'éleva que sa fortune, qui fut, tout compte fait, une fortune de scandale. Il s'usa à la peine et tomba comme étouffé en arrivant au sommet, énervé par la perpétuelle inquiétude et les incessants recommencements d'une œuvre subtile, toute en échafaudages, s'écroulant sur soi-même à mesure qu'elle monte, dépourvue du seul fondement des édifices d'État, l'intérêt permanent de la nation, — et très inutile enfin dans son objet même, car si Louis XV était mort avant sa majorité, le même intérêt national que Dubois blessa par ses alliances d'Angleterre et d'Autriche, aurait comme poussé le Régent au trône et l'y aurait soutenu; les prétentions de l'Espagne ne l'auraient rendu que plus populaire, et l'Autriche et l'Angleterre, pour épouser sa cause, n'auraient eu qu'à suivre leur propre politique; le traité d'Utrecht n'avait point besoin de garanties[58].

Cette carrière tourmentée, fiévreuse, haletante dans son escalade continue; sans autre mobile que l'intérêt particulier d'un maître servi par égoïsme d'ambition plutôt que par dévouement personnel, sans véritable proposition d'État; sans grande lumière; carrière faite avec les ressources de la France, parfois

[57] *Madame à la raugrave* Louise, Saint-Cloud, 26 juillet 1721, dans *Correspondance*, édit. E. Jaeglé, t. II, p. 103.

[58] A. Sorel, *Rapport sur le concours pour le Prix du Budget (Section d'Histoire)* dans *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales*, nouv. série 1892, t. XXXVIII, p. 131, suiv.

contre la France, pour elle dans les rencontres, mais jamais, comme il aurait convenu, pour elle-même et pour elle exclusivement, éveille la curiosité et la retient, mais n'appelle point la sympathie; elle n'inspire point d'admiration, elle ne laisse pas de regrets; elle manque de souffle et de grandeur.

L'abbé est nommé conseiller d'État

Le 2 septembre 1715, Madame avait arraché au Régent la promesse de ne pas donner d'emploi à l'abbé, et de toutes les places dont le prince disposa souverainement aucune ne fut attribuée à son ancien précepteur. La vieille princesse pensa peut-être avoir partie gagnée, mais « quand je prie mon fils de ne pas faire une chose, disait-elle, il la fait à plusieurs reprises et sous mes yeux[59] »; quatre mois, jour pour jour, après la promesse consentie, Dubois entrait dans la voie des honneurs. Voulant être conseiller d'État, il pria le duc de Saint-Simon d'en faire au Régent les premières ouvertures. Saint-Simon lui souhaita toute sorte de bien, mais l'invita à considérer de plus près s'il était l'homme d'une telle place, le dépit que sa nomination causeroit aux conseillers d'État et l'animosité que tout le conseil et tous ses concurrents voueraient au Régent, qu'il professait toujours vouloir servir. Dubois fut un peu surpris, répliqua maladroitement et se retira[60]. La duchesse de Berry se montra plus accessible[61] et, quatre jours après leur première entrevue, l'abbé reparut chez Saint-Simon, l'aborda radieux : « Je viens, dit-il, vous rendre compte que je suis conseiller d'État. » Le duc s'en déclara ravi. « Prenez seulement garde aux suites, ajouta-t-il, et puisque l'affaire est faite, tenez-vous gaillard, et veillez-y seulement sans les craindre. » Les suites furent telles qu'on les pouvait prévoir. « Il n'y eut personne, depuis le chancelier jusqu'au dernier des maîtres des requêtes, qui ne se crût personnellement offensé, et qui ne le montrât. L'abbé, qui ne pensait qu'à soi, tenoit ce qu'il avoit voulu, et ne se soucia point du bruit ni de son maître[62]. »

Cabale imaginee par Saint-Simon

L'échec désormais certain de la tentative du Prétendant en Écosse donnait raison à la politique préconisée par Dubois[63];

[59] *Lettres nouvelles inédites de la Princesse Palatine*, trad. par A. Rolland, in-12, Paris 1863, lettre du 9 mai 1700.

[60] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 329.

[61] *Gazette de la Régence*, p. 48; 6 janvier 1716.

[62] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 329-330; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 287-289, 1er janvier 1716, s'aventure jusqu'à dire que le choix de l'abbé « lui a fait d'autant plus plaisir et d'honneur qu'il ne l'avoit point demandé », voir les *Additions* de Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVI, p. 288.

[63] V. de Seilhac, *L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV, d'après des mémoires manuscrits de l'abbé d'Espagnac, accompagnés de lettres inédites*

l'humeur hargneuse de Stair, les objurgations hautaines de Stanhope ne pouvaient être contenues que par un personnage nouveau plus souple que le maréchal d'Huxelles. Saint-Simon a imaginé l'existence d'un triumvirat formé par Canillac, le *roué*, Noailles et Dubois d'accord avec lord Stair, afin de pousser le Régent à l'alliance anglaise[44]. Saint-Simon, partisan convaincu de l'alliance espagnole, n'a eu qu'à laisser libre cours à son imagination pour composer une conspiration bien noire, très active et fort invraisemblable. Il est remarquable que ce complot dont lord Stair tient et manœuvre tous les fils n'a laissé aucune trace dans la correspondance de l'ambassadeur avec son gouvernement. Dans les dépêches de la période correspondante, les noms de Dubois et de Canillac ne se lisent jamais et celui de Noailles est accompagné de la recommandation de s'en méfier. Ce qui paraît plus certain que l'existence de cette obscure cabale c'est que le Régent compta sur le savoir-faire de l'abbé et y fit appel dans l'espoir de réparer une situation compromise par ses hésitations et le manque de franchise de sa politique. Les sympathies de Dubois pour l'Angleterre, ses relations avec lord Stanhope le désignaient pour une tentative de rapprochement.

Par ordre de Stanhope, lord Stair avait remis au Régent, le 9 mars, un mémoire rédigé en termes capables d'obtenir de graves concessions. Le maréchal y donna, le 13, une réponse flatteuse mais négative; dans l'intervalle, le 12 mars, Dubois entrait en scène. Il écrivait à lord Stanhope[45] :

Première lettre de Dubois à Stanhope

« Milord, on ne peut faire profession, comme je fais, d'être de vos anciens amis, sans prendre beaucoup de part aux succès que vos soins et votre vigilance ont eus dans les derniers mouvements d'Écosse, et sans vous congratuler sur l'événement qui les a fait finir si promptement. J'ai été trop instruit des liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec Monseigneur le duc d'Orléans, pour n'être pas charmé du prompt retour du Prétendant, parce que d'une part il vous est glorieux, et d'autre part il vous désabuse des bruits qui s'étaient répandus d'une influence secrète de notre Cour pour cette entreprise, et vous fait voir qu'ils n'ont eu aucun fondement. J'espère que rien n'altérera les anciennes dispositions où je vous ai vu, et je souhaite qu'on ne

écrites par la mère du Régent et de nombreux papiers de la famille Dubois, in-8, Paris, 1862, t. I, p. 168.

[44] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 355-358.

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 1 : *Dubois à Stanhope*, 12 mars 1716; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 165-166; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 275; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 128-129.

néglige rien de part ni d'autre de ce qui peut contribuer à la correspondance entre nos deux maîtres. Je vous supplie, Milord, de me continuer l'honneur de votre bienveillance et d'être persuadé que dans toutes les occasions qui se présenteront, vous trouverez en moi l'ami que vous avez si bien traité, et toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois, avec laquelle je suis... »

Réponse de Stanhope

Le 19, Stanhope répondait sur un ton glacial[66] : « Je suis très aise d'apprendre d'aussi bonne part l'heureuse disposition de votre Cour. Les apparences véritablement commençaient à nous alarmer; mais comme nous savons très certainement que non seulement nos intentions, mais toute notre conduite n'a pu donner aucun fondement aux bruits que certaines gens ont affecté de publier par tout le monde, comme si le Roi voulait la guerre, et qu'il fît agir auprès d'autres puissances pour les y porter, nous voulons bien croire que ces bruits n'ont point été autorisés ni débités à dessein de colorer les projets qui se pourraient former contre nous, Nous voulons bien croire aussi, sur ce que vous nous faites dire, que tous les bruits d'une influence secrète de votre Cour pour l'entreprise du Prétendant, n'ont été qu'une pure invention des jacobites pour animer leur parti. Quelques soupçons que l'on ait pu avoir par le passé, il est sûr qu'il n'y a rien de si aisé pour l'avenir, que de se convaincre les uns les autres que l'on veut vivre en paix, si tant est que véritablement on le souhaite.

« Pour [ce qui est] d'ici, je vous en réponds; et il faut espérer qu'un prince aussi éclairé que monseigneur le Régent, ne sera point la dupe de nos malheureux fugitifs, qui lui attireront très certainement de mauvaises affaires, pour peu qu'il leur prête l'oreille. La France aussi bien que l'Angleterre serait bien à plaindre si de pareilles gens étaient capables de nous brouiller. Mais je veux espérer qu'il n'en sera rien, et que de part et d'autre, comme vous le dites très bien, on ne négligera rien de ce qui peut contribuer non seulement à la correspondance, mais à une étroite amitié entre nos maîtres : j'ose vous assurer hardiment que votre conduite à cet égard sera la règle de la nôtre. Pour mon particulier, je souhaiterais par dessus toutes choses de contribuer à une telle correspondance.

« Vous savez ce qui nous blesse, et vous êtes les maîtres de faire cesser tout fondement de jalousie. Quand monseigneur le

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 3 et 4 : *Stanhope à Dubois*, 19 (= 30) mars 1716; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 166-168 : L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 275-277; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 129.

Régent y aura bien fait attention, je suis persuadé qu'éclairé comme il est, il trouvera que c'est une très mauvaise politique, et très contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte. Vous voyez que je vous tiens parole et vous parle franchement : je crois que c'est toujours le meilleur que de savoir à quoi s'en tenir. »

Deuxième lettre de Dubois

Quelques jours après avoir reçu cette réplique, Dubois écrivit de nouveau, le 10 avril[67] :

« Milord, votre lettre du 19 [=30] mars me fait voir clair au travers des nuages, que mille bruits confus, produits par divers intérêts, et peut-être par le zèle de quelques acteurs, avoient répandus, et je suis ravi de savoir par un canal aussi sûr que le vôtre, les véritables intentions de votre gouvernement. Je crois pouvoir vous répondre que celles du nôtre sont bonnes et droites. Le caractère de notre Régent ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne Cour; et comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt.

« Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations, vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains, qu'autant que chacun d'eux y trouve également son intérêt; et vous avez sagement observé dans votre lettre, que ce principe conduit nos deux maîtres, non seulement à une honnête correspondance entre eux, mais même à une étroite amitié. Je vous suis trop redevable de vous être souvenu de la parole que vous m'aviez donnée autrefois, de me parler franchement dans les occasions qui se présenteroient, pour ne vous pas avouer avec la même franchise que je pense tout comme vous, et que cet intérêt réciproque doit leur assurer la solidité et la durée des liaisons qu'ils prendroient ensemble. Je suis tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tous mes soins à cette union, et que je vous assure que si, dans les mesures qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelque obstacle au bien commun des deux maîtres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendroit quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol .5 et 6 : *Dubois à Stanhope*, 10 avril 1716; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 172-175; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 277-279; P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 129-130.

« aucun soupçon. » La suite n'était que compliments, mais Dubois pensait avoir inspiré confiance en parlant de sa volonté de contribuer à la liaison; en réalité, soit aversion, soit dédain, Stanhope négligea cette promesse. Il éprouvait peu d'attrait pour la France et ne supposait pas au dernier venu parmi les conseillers d'État les moyens de parvenir à réaliser l'alliance franco-anglaise; la lettre de l'abbé demeura sans réponse.

Avances de Dubois et situation de l'Angleterre

Dès le mois de janvier, c'est-à-dire dès que Dubois est parvenu à s'infiltrer au conseil d'État et à convaincre le Régent de la nécessité d'une alliance anglaise, notre ambassadeur à Londres, M. d'Iberville, reçoit une direction ferme et des ordres pressants : « Insinuez, lui écrit-on, à la fin de janvier, qu'un traité avec moi de l'Angleterre, l'Empire et la Hollande assureroit la tranquillité de l'Europe. Laissez entendre que je n'ai point changé de sentiments depuis la proposition faite en mon nom au comte de Stair, quoique je n'aie reçu aucune réponse de la part du roi de la Grande-Bretagne[68]. » Au mois d'avril, on recommandait de « persuader aux ministres que rien n'affermiroit mieux l'autorité[69] » de Georges I[er] qu'une alliance avec Louis XV. Au mois de mai, il était enjoint à notre ambassadeur de mettre en relief les avantages personnels que les membres du cabinet britannique retireraient d'une alliance franco-anglaise, et de n'oublier rien en vue de les convaincre « que l'on n'avoit point en France d'éloignement pour eux, qu'au contraire on contribueroit volontiers[70] » à leur satisfaction.

Ces avances venaient d'autant mieux à leur heure que le succès militaire remporté sur les jacobites n'avait pas affermi autant qu'on pourrait le croire la situation de la dynastie hanovrienne. L'entourage de George I[er], avide, rapace et grossier, n'attirait que haine et mépris; la présence d'une troupe de 6.000 hollandais entretenait la défiance et on devait s'attendre, tantôt sur un point tantôt sur un autre, à des mouvements séditieux. Cette considération eut suffi à donner aux avances du Régent un sérieux attrait[71]. Les conseillers du souverain s'étaient, l'un après l'autre, humanisés. Bernstorff, Bothmar et Gortz, tous allemands et hos-

Langage de Lord Stanhope

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 284, fol. 55 : *Louis XV à M. d'Iberville*, 31 janvier 1716.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 288, fol. 413 : *Louis XV à M. d'Iberville*, 22 avril 1716.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 280, fol. 277 : *Instructions à M. d'Iberville*, 8 mai 1716.

[71] *Lord Stanhope à lord Stair*, 16 avril, dans John Murray Graham, *The Stair Annals*, in-8, Edimburg, 1875, t. I, p. 397.

tiles à l'entente étaient gagnés[72]; Robert Walpole et lord Townshend renonçaient à combattre un projet[73], dans lequel Marlborough, lui-même, était « entré à pleines voiles[74] ». Duywenworden, ambassadeur des États-Généraux et le marquis de Montéleon, ambassadeur d'Espagne, le recommandaient chaleureusement[75]. Aux instances de ces deux derniers diplomates, lord Stanhope répondait que « la France pendant tout le cours de la rébellion a montré tant de mauvais vouloir pour le Roi qu'il semble très nécessaire qu'elle nous donne quelque preuve réelle de ses dispositions amicales avant que le Roi puisse songer à entrer dans de nouveaux engagements » et il réitérait les exigences relatives au renvoi du Prétendant « au delà des Alpes », l'expulsion des jacobites notoires et l'abandon du canal de Mardyck. Une fois ces *trois points* obtenus, nul obstacle ne détournerait plus Georges Ier de se joindre à l'alliance entre la Hollande et la France[76]. Stanhope conservait avec ses deux interlocuteurs des formes courtoises auxquelles succédait, dans la correspondance avec lord Stair le ton péremptoire. « Sa Majesté, lui écrivait-il, a déclaré aux États-Généraux qu'aussi longtemps que ce pas n'aura pas été franchi préalablement, elle ne pourra ni ne voudra entendre à ouvrir des négociations avec la France. Si les Français sont sincères dans leurs propositions, c'est à eux, qui ont envoyé le Prétendant à Avignon, à trouver les moyens de l'en faire sortir, et il importe à S. M. que S. A. R. ait à la tirer d'incertitude sur cette matière le plus tôt possible, puisque la conduite qu'elle tiendra à cet égard, devra servir de règle à S. M. pour sa gouverne[77]. »

Diversion faite par l'Empereur

Le Régent n'apercevait aucun moyen de se soustraire à ces fâcheux *trois points*. Il connaissait les desseins formés par Alberoni et, comme le secret d'Alberoni ressemblait au secret de Polichinelle, Charles VI était également instruit du projet d'alliance

[72] W. Coxe, *Memoirs of the Life and Administration of sir Robert Walpole*, in-8, London, 1798, t. I, p. 88.

[73] *Lord Townshend à Georges Ier*, 11 novembre 1716, dans Mahon, *History of England, from the peace of Utrecht to the peace of Versailles*, 1713-1783, in-12, Leipzig, 1853, t. I, p. 325.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 281, fol. 58, 67 : *Instructions à M. d'Iberville*, 28 mai 1716.

[75] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 281, fol. 232 : *M. d'Iberville au maréchal d'Huxelles*; voir *ibid.*, t. 284, fol. 222, 224, 227; *lord Stanhope à lord Stair*, 8 mars; dans *The Stair Annals*, t. I, p. 494.

[76] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. V : *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 28 mars (= 8 avril) 1716.

[77] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. V; *lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 16 (=27 avril) 1716.

anglo-espagnole. Pour le prévenir, il proposait à la France un accord dans lequel, pour entrée de jeu, l'Alsace était livrée à l'Empire. Le Régent répondit qu'en sa qualité d'administrateur du royaume il ne pouvait envisager une cession territoriale[78]. L'Empereur se rabattit sur la Sicile, la succession éventuelle de la Toscane, de Parme et de Plaisance, enfin le Mantouan, autant valait dire : la guerre avec l'Espagne. Le Régent refusa de prolonger la conversation[79] et n'ayant plus le choix, se décida pour l'alliance anglaise. Par un sentiment de délicatesse presque excessive, le Régent chargea notre ambassadeur à Madrid, M. de Saint-Aignan, d'instruire Philippe V des motifs de sa conduite et de lui remontrer les avantages qu'il retirerait pour lui-même à concourir à cette alliance (28 avril). Philippe V, qui se croyait au moment de conclure un traité avec l'Angleterre, répondit ironiquement qu'il n'y avait rien dans le traité d'Utrecht qui eût besoin d'être garanti ni confirmé[80].

Hostilité à l'égard de l'Alliance En France

Les suggestions de Dubois triomphaient et l'alliance franco-anglaise sortait de la région des rêves. Cette alliance avait contre elle l'opinion publique en France et en Angleterre, elle ne comptait guère de partisan convaincu que le mince prestolet qui allait s'en faire le courtier en Hollande, le négociateur à Hanovre et le diplomate triomphant à Londres. La France, si elle eût été mise au courant de ses démarches l'eût désavoué d'un cri unanime. De même qu'elle se sentait éprise de tendresse pour le chevalier de Saint-Georges, elle gardait à son duc d'Anjou une inviolable fidélité. Depuis qu'elle l'avait envoyé, presque enfant, loin d'elle, la représenter en Espagne, elle l'avait suivi à travers les récits des diplomates, des négociants et des soldats qui l'avaient vu à l'œuvre, n'apercevant que ses qualités : droiture, courage, fermeté; ignorant tout le reste, cette dévotion étroite, cette sensualité maladive, cette sauvagerie farouche connues seulement d'un très petit nombre. Sentimentale, la France est en même temps réaliste; elle se souvenait de ce qu'une guerre de douze années lui avait coûté d'hommes et d'argent, elle se souvenait qu'on la lui avait représenté comme un fructueux placement et elle voulait qu'il rapportât. Tenue dans l'ignorance des combinaisons louches et des rancœurs d'Albéroni et d'Élisabeth Farnèse, la France eût

[78] *Archiv. de Vienne, Protokol der Conferenz-Sitzung*, 2 février 1716; voir Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre 1718*, p. 14.

[79] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Autriche, *Le maréchal d'Huxelles à M. de Saint-Luc*, 20 août 1716; Weber, *op. cit.*, p. 22.

[80] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 251, fol. 98 : *Saint-Aignan au maréchal d'Huxelles*, 17 juin 1716.

difficilement compris la politique anti-française de ce roi à qui son aïeul avait dit publiquement : « Souvenez-vous que vous êtes prince français »; elle n'eût pu croire qu'il fût possible de se détacher de l'Espagne pour s'unir à l'Angleterre. Mais calculs et répugnances ne comptaient guère en regard de l'ambition furieuse de Dubois déterminé à faire prévaloir sa politique à tout prix. « Il est clair, écrivait-il au Régent, que cette alliance [avec l'Angleterre] déterminera le système de l'Europe pour longtemps et donnera à la France une supériorité qu'elle ne pourra acquérir autrement. Cela posé, elle me paraît sans prix » et le Régent écrivit dans la marge : « Je pense comme vous sur tout cela[81]. »

En Angleterre

L'Angleterre ressentait à l'égard de la France une aversion aussi bruyante dans ses manifestations que l'antipathie française. Depuis le revirement amené par la mort de la reine Anne et la disgrâce qui avait frappé les inspirateurs et les négociateurs de la paix d'Utrecht, il n'était pas un ministre whig qui consentit à jouer sa fortune et à risquer sa tête en participant à un traité avec la France. « Les Anglais, écrivait Dubois, portent leurs scrupules et leur timidité si loin qu'ils refusent de corriger une faute d'orthographe dans la crainte que dans dix ans cela puisse servir à faire leur procès au Parlement, ce qui est devenu en eux comme un sentiment involontaire contre lequel rien ne les rassure[82]. » C'est contre ces répugnances que Dubois, en France, et Stanhope, en Angleterre, eurent à combattre. Ni l'un ni l'autre ne pouvait faire appel à la popularité de leur maître car les acclamations qui avaient accueilli Georges Ier et Philippe d'Orléans faisaient place à l'indifférence. Cependant ces princes se trouvaient dans des situations analogues, ils évitaient à l'Angleterre et à la France la guerre civile. Ils représentaient des utilités plus que des principes; mais, en politique, les utilités deviennent parfois des nécessités.

Dubois eut le mérite de le comprendre, le talent de le faire voir et le courage d'aller au cœur de la situation. Elle se réduisait à un triple réglement de succession : celle d'Angleterre à la maison de Hanovre, celle d'Espagne à la maison d'Anjou, celle de France à la maison d'Orléans, et les conséquences n'allaient à rien moins qu'à maintenir la dynastie protestante en Angleterre, empêcher la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne sur la même tête, contraindre l'Empereur à rester

[81] Léon Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 81.
[82] *Dubois au maréchal d'Huxelles*, dans Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 78.

chez lui. Ainsi ramassée la conception ne gagnerait rien à être livrée à des exécutants officiels prévenus ou hostiles ou maladroits. « Milord, avait dit un jour le duc d'Orléans à lord Stair, il est bien fâcheux que les picques des ministres brouillent les princes[53] »; l'occasion étant propice, le Régent s'affranchit des ministres et des chancelleries et employa un « confident ».

La mission de Dubois

Dubois était indiqué par ses relations amicales et sa correspondance récente avec Stanhope qu'on savait devoir accompagner Georges I[er] dans le voyage projeté au Hanovre .Le choix déplut à d'Huxelles, mais fut confirmé par le Régent qui, dès le 6 juin, par un billet écrit de sa main, priait « M. le marquis de Torcy de faire expédier un ordre aux maîtres de poste de fournir au sieur de Sourdeval les chevaux dont il aura besoin pour une chaise à deux personnes et pour les gens de sa suite. » Un deuxième billet, de la même main, ordonne de délivrer un passeport pour le sieur de Sourdeval et son secrétaire, afin qu'il puisse librement passer sans être arrêté, retardé ni fouillé. Sourdeval était le secrétaire de Dubois : son maître et lui ayant interverti les rôles[54]. Muni de 10.000 livres en argent blanc et de 4.000 livres en or, Dubois emportait en outre une instruction datée des 16 et 20 juin[55], une lettre du Régent adressée à lord Stanhope[56] et une lettre de créance qui ne devait être présentée à Georges I[er] qu'après le succès des premières ouvertures : « Si l'abbé Dubois, qui va en Hollande pour ses affaires particulières, s'y trouve lorsque Sa Majesté y passera, et s'il a l'occasion d'avoir l'honneur de lui rendre témoignage des sentiments qu'il connaît en moi pour la personne de Votre Majesté et pour l'union de la Grande-Bretagne et de la France, je la supplie d'avoir créance en lui, et d'être persuadée qu'il ne peut exagérer mon estime et mon respect pour Votre Majesté[57]. » Le prince ne s'était arrêté à cette formule qu'après plusieurs essais dont les brouillons nous sont parvenus et qui furent jugés trop expressifs.

Rien de plus vague et de plus irrégulier que la mission confiée au courtier diplomate dont le voyage ressemblait à une de ces

[53] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, t. III, B : *Lord Stair à lord Stanhope*. Paris, 22 mars 1716.

[54] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 69-70.

[55] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 20, suiv. : *Instructions à l'abbé Dubois*, 16-20 juin 1716.

[56] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 15 : *le Régent à lord Stanhope*, dans P. Bliard, *op. cit.*, t. I, p. 143.

[57] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 70; *Archiv. des Aff. étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 12, 13, 19 : *le Régent à Georges I[er]*.

aventures qui assureront le succès de Gil Blas. Non seulement il jouait son avenir, mais il allait jouer la fortune de la France. « Caché sous un faux nom, déguisé en cavalier hollandais et se donnant tantôt pour un malade en voyage, tantôt pour un amateur en quête de livres ou de tableaux, l'abbé devait courir en poste au fond de la Hollande, guetter le passage du roi Georges sur la route du Hanovre, se glisser dans le cortège, remettre au secrétaire d'État Stanhope la lettre du Régent, et, dans l'éclair de cette unique entrevue, saisir la chance d'un rapprochement[66]. »

[66] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 69.

CHAPITRE XIV

Le voyage de l'abbé Dubois à la Haye

(Juillet 1716).

Dubois arrive à la Haye. — Il fait épier l'arrivée de Georges Ier. — Son billet à Stanhope. — Leur première entrevue. — Justification de la politique du Régent. — Stanhope fait le jeu de Dubois. — La discussion commence. — Impressions de Dubois et de Stanhope. — Deuxième entretien. — Impressions de Stanhope. — Conférence le 22. — Lettre du Régent à Stanhope. — Entretiens de Dubois et de Stanhope. — Lettre à lord Townshend. — Conséquences de la politique nouvelle. — Opinion du cabinet anglais. — Opinion de lord Stanhope. — Craintes inspirées par M. de Châteauneuf. — Dubois fait adopter sa politique. — Ses instructions. — Dubois annonce son arrivée à Stanhope. — Départ et voyage. — Arrivée à Hanovre.

Dubois arrive à La Haye

Le jeudi 2 juillet 1716, l'abbé Dubois déguisé, grimé, son fin « museau de fouine » pointant à peine hors des boucles d'une énorme perruque, quitta Paris avec son secrétaire Sourdeval[1]. Des espions, mis en éveil par ses allures, l'avaient filé et suivirent sa chaise de poste; avant d'arriver à la frontière, il les dépista[2], traversa les Pays-Bas, Bruxelles et Anvers, sans débrider, et le 5, à la tombée du jour[3], entra à la Haye et se jeta dans une auberge « avec des dispositions merveilleuses, raconte-t-il, presque les seules infaillibles pour ne faire aucune sottise dans l'exécution des ordres, c'est-à-dire avec tant de fièvre et une toux si violente qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût de longtemps ni agir, ni parler, ni se présenter nulle part[4]. » Dès le lendemain cependant, l'abbé envoya un billet à M. de Châteauneuf, notre ambassadeur en Hollande, pour lui annoncer sa présence

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 297, fol. 226 : *M. de Châteauneuf à d'Huxelles*, 21 août 1716.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[4] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

et son désir de le rencontrer. Le 7, de bon matin, Dubois était sur pied. Dans l'auberge remplie d'Allemands, il s'était fait inscrire sous le nom de chevalier de Saint-Albin[5] et personne n'avait soupçonné son incognito, mais il était plus périlleux de s'exposer aux curiosités du personnel de l'ambassade. L'abbé se risqua d'abord à la chapelle française, et fut pris à la gorge par l'atmosphère du lieu. Une quinte de toux à cette saison de l'année attire toujours plus ou moins l'attention, Dubois écourta sa prière et vint au grand air. Tout en flânant, il se dirigea vers les communs de l'ambassade, regarda étriller les chevaux, lia conversation avec les palefreniers. L'ambassadeur survient — il venait chaque jour caresser ses chevaux au sortir de la messe — Dubois loue et critique en maquignon, les deux hommes discutent et s'écartent sans provoquer le soupçon[6]. Le lendemain, deuxième entrevue au même lieu; le 9, nouvelle rencontre, et cette fois dans le cabinet de l'ambassadeur. Entre temps, Dubois n'oublie pas la mise en scène destinée à donner le change sur ses desseins, il achète des livres d'occasion, rassemble des catalogues de vente, s'informe du prix des objets d'art, rachète une précieuse série de tableaux du Poussin, les *Sept Sacrements* que des marchands juifs avaient fait sortir de France, où il les renvoie aussitôt.

Il fait épier l'arrivée de Georges Ier

Tout cela n'était qu'amusettes. L'abbé était venu se mettre sur le chemin du roi d'Angleterre dont nul, pas même l'ambassadeur de France, ne savait la date et le lieu du débarquement; les ministres anglais assuraient que le voyage ne se ferait pas et les ministres hanovriens le déclaraient indispensable aux affaires et à la santé du Roi[7]. Cependant, le 20 juillet, Georges Ier débarqua à Helvoetsluis, aux bouches de la Meuse, accompagné du seul Stanhope et de quelques valets; le soir du même jour il couchait à la Haye chez son ambassadeur Horace Walpole. Le secret absolu dont s'entourait ce voyage permit à Georges de se dérober à la visite et aux compliments de l'ambassadeur de France, mais toutes ses précautions avaient été éventées par Dubois.

Dès le 15 juillet, celui-ci avait posé deux *mouches*, — c'est son expression — devant les maisons des ministres anglais « avec ordre de rester jour et nuit et de l'avertir dans le moment que l'un d'eux partiroit dans un carrosse à six ou quatre chevaux, ne pouvant pas douter que dans la crise présente ce seroit pour aller au débarquement du Roi », car, ajoutait l'abbé, « je com-

[5] C'était le nom d'un bâtard du Régent, fils de la Florence.

[6] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 423 : 1er août 1716, dit qu'à Paris on ne sut rien des motifs du voyage de l'abbé.

[7] *Archiv. de la Marine*, B¹, 10, fol. 210 : dépêche de M. d'Iberville.

pris que, si je manquais ce moment, je n'avois qu'à m'en retourner avec la seule consolation d'avoir eu bonne intention et d'avoir pris beaucoup de peine inutile ». Outre ses *mouches*, Dubois posta des groupes de deux sentinelles bien montées aux divers endroits où, vraisemblablement, débarquerait le roi d'Angleterre, « avec un billet à chacun de ces courriers pour milord Stanhope[8]. » La rédaction de ces billets, qui devaient tout engager et qui pouvaient tout rompre, tourmenta l'abbé qui essaya sept rédactions différentes[9], pour s'en tenir, finalement, à celle-ci :

Son billet à Stanhope

« Je n'ai pu résister, Milord, à la tentation de profiter de votre passage par la Hollande pour avoir l'honneur de vous embrasser. Je suis à la Haye à l'insu de tout le monde et entièrement inconnu; je vous en demande le secret, et je vous supplie de vouloir bien me faire savoir en quel endroit vous jugerez à propos que je me rende, et en quel temps, pour pouvoir vous entretenir librement; j'espère que vous voudrez bien accorder cette grâce à l'ancienne amitié dont vous m'avez honoré et à l'intérêt sincère que je prends à tout ce qui vous regarde[10]. »

Leur première entrevue

Ce billet parvint à son destinataire qui donna rendez-vous à l'abbé chez Horace Walpole, à la Haye, le lendemain 21 juillet. A huit heures du matin, Dubois attendait, Stanhope arriva, ils s'embrassèrent et, aussitôt, l'abbé entama un long récit qui des eaux de Valenciennes l'amenait en Hollande à la piste d'une correspondance secrète de Guillaume III et de précieux manuscrits dont la vente était annoncée à Leyde, même il tira de sa poche le catalogue et le fit voir à Stanhope. Tout en furetant il avait retrouvé les *Sept Sacrements* de Nicolas Poussin et, pour comble de bonheur, son vieil ami survenait comme par hasard. Celui-ci fut-il dupe de cette historiette, peu importe, Dubois allait son chemin, bourrait Stanhope de compliments, s'extasiait de l'honneur qu'il s'était acquis dans le gouvernement d'Angleterre, déplorait le silence qui avait mis fin à la correspondance esquissée par les lettres du 12 mars et du 10 avril. « Je l'ai d'autant plus regretté, glissa-t-il, que j'augure mieux d'une entente cordiale entre les deux nations[11]. » Stanhope espéra encore échapper à une explication : « Vous connaissez, dit-il, mes

[8] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 43 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[9] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 128, 130, 131, 132 : voir P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre*, t. I, p. 148-149.

[10] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIII[e] siècle*, p. 72.

[11] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

sentiments à l'égard de Son Altesse Royale et de votre personne, à quoi bon les manifester de nouveau? » A quoi bon? Mais à connaître l'affection du Régent qui, instruit d'incidents survenus dans la petite Cour du prince de Galles à Londres, autorisait l'abbé à offrir de sa part à Stanhope s'il s'y trouvait compromis, bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendrait de lui[12]. L'anglais refusa, mais il fut touché.

Justification de la politique du Régent

Dubois reprit de plus belle : « Que je serois heureux, dit-il, de vous voir attacher votre nom à une chose aussi glorieuse qu'un traité entre la France et l'Angleterre. Pour moi, je commencerai à m'estimer quelque chose du jour où il me sera permis de contribuer à la conclusion d'une alliance si désirable pour le bien de l'humanité.

« Mais cette alliance, interrompit Stanhope, vous l'avez méprisée lorsqu'on vous l'offroit, vous avez dédaigné la main qui vous était amicalement tendue. Aussi, je le sais, il sera bien difficile de faire revenir Sa Majesté de son irritation contre votre gouvernement, d'autant qu'elle connoît votre conduite lors de nos derniers embarras.

— « Notre conduite, mais elle fut toujours correcte! car, permettez-moi de vous l'affirmer, Son Altesse Royale n'a jamais manqué aux relations de bon voisinage. En croyant le contraire, Sa Majesté Britannique rend bien peu de justice aux véritables intentions de mon maître. Considérez, je vous prie, ce qui s'est passé. Vous savez quels étaient chez nous les sentiments d'un grand nombre, et non des moins considérables; où alloient leurs sympathies relativement à vos discordes. En de telles conjonctures, n'est-il pas indubitable, qu'en se déclarant avec éclat contre le chevalier de Saint-Georges, le Régent se seroit attiré le reproche de manquer de religion et d'humanité, et même pis encore? Il lui a donc fallu dissimuler pour ne point révolter les nombreux partisans que le Prétendant comptoit dans le royaume. Voilà notre seul crime, crime nécessaire et bien pardonnable vous l'avouerez. Mais que nous ayons efficacement favorisé votre ennemi! non assurément : le dénuement où vous l'avez vu en Écosse le prouve évidemment. Le chevalier de Saint-Georges a traversé la France, il est vrai, mais toujours, on le reconnaîtra dans le plus profond mystère. Il seroit donc souverainement injuste d'en conclure que Son Altesse Royale l'ait su et toléré. Daignez, en effet, ne pas oublier, Milord, que les ordres et la surveillance des souverains les

[12] L. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance du cardinal Dubois*, t. I, p. 190.

plus absolus ne peuvent rien sur certaines choses. Qui fut jamais plus ferme et plus redouté que le feu Roi Louis XIV? Que de mesures ne prit-il pas pour rendre impossible aux religionnaires la sortie de son royaume! Et pourtant des milliers de familles franchirent la frontière. Après ce grand exemple, voudroit-on faire un crime à Son Altesse Royale de n'avoir pas empêché l'évasion d'un prince que tous les catholiques plaignoient, que chacun d'eux se croyoit tenu de favoriser par principe de conscience?

« Je n'ignore pas que le comte de Stair nous a de mille manières accusés, poursuivis; mais s'il a vraiment ajouté créance à toutes les rumeurs dont il a rempli ses dépêches, il faut qu'il ait cédé à des préventions bien étranges. Ne savoit-il pas que le Conseil des Affaires étrangères, dépositaire des plus secrètes résolutions de Son Altesse Royale avoit toujours été constant dans le principe que la France ne pouvoit se prêter à aucun projet en faveur du Prétendant? L'échafaudage de ses récriminations calomnieuses tombe donc en poussière dès qu'on le touche du bout des doigts. Milord, mon maître n'a point défavorablement interprété les attaques que vous vous êtes permises contre lui en plein Parlement : il voyoit que ce moyen étoit nécessaire pour tirer des Anglais les secours dont vous aviez besoin. Malgré de telles invectives, Son Altesse Royale a continué de compter sur les nobles sentiments et les bonnes dispositions de lord Stanhope à son endroit; je ne pense donc pas me montrer trop exigeant en vous demandant d'être aussi équitable envers le Régent de France qu'il a su l'être à votre égard. »

Stanhope sentit la pointe et se défendit personnellement, puis revint aux préventions du Roi, qui « après s'être présenté et livré avec une entière confiance, fut frappé au delà de ce que je pourrai vous dire, non seulement de n'avoir pas reçu de Son Altesse Royale, la réciprocité de services qu'il étoit en droit d'attendre, mais d'avoir vu même la rébellion s'introduire dans ses États par la France, et lever la tête sous les auspices en quelque sorte, du pouvoir qui la gouvernoit. Cette sinistre impression n'est pas encore effacée du cœur de Sa Majesté. Aussi, malgré la force réelle de vos réponses, je ne sais comment il me seroit possible de les faire agréer des autres membres du cabinet et spécialement de mon maître.

Stanhope fait le jeu de Dubois

— « Les avances dont vous êtes maintenant le témoin, répliqua Dubois, seroient pourtant de nature à rassurer les plus ombrageux, en les éclairant sur la pureté de nos intentions et la

loyauté de nos promesses[13]. » Mais il n'en avait que trop dit sur une affaire que traitaient directement Châteauneuf à la Haye et d'Iberville à Londres. A ce coup, Stanhope ne put se contenir. Il ne le savait que trop, ainsi que ses collègues, le rôle de M. de Châteauneuf qui entravait toute la politique anglaise, l'aheurtait à l'obstination des Hollandais, soustrayait ceux-ci à l'influence de Cadogan et de Walpole. Quel coup de partie s'il pouvait écarter cet obstacle d'un diplomate trop perspicace, et lui substituer le petit abbé si accommodant, l'Anglais vit tout cela dans un éclair et dit vivement :

— « Ne savez-vous pas que vous et moi en brasserions plus en une heure qu'il ne s'en feroit en six mois dans des conférences officielles? Le meilleur parti est donc d'étudier ce qui seroit le plus avantageux à l'une et à l'autre couronne.

— « C'est peut-être vrai, » fit modestement Dubois qui avait joué supérieurement et amené son interlocuteur à offrir ce qu'il était venu lui demander. Ayant en portefeuille un plein pouvoir, il s'empressa de dire : « Je n'ai aucune mission; je ne suis même qu'imparfaitement instruit de l'état de cette négociation : car il y a longtemps que je suis parti pour les eaux de Saint-Amand.

—« Vous en savez assez, riposta Stanhope; je suis d'ailleurs persuadé que M. le duc d'Orléans ne vous désavoueroit pas, si vous trouviez quelque chose de raisonnable[14]. »

Mais Dubois tenait à sa trouvaille, se dérobait derrière la situation officielle de Châteauneuf, tout en laissant entrevoir autre chose : « Si la négociation était trop difficile dans des conférences quel autre moyen de mieux faire? demanda-t-il ». « Prendre et signer le projet que nous avons donné » répliqua Stanhope[15]. « Mais il faut discuter avant de signer » reprit Dubois, et l'entretien recommença :

La discussion commence

— Une alliance avec vous, dit-il, rien certes de plus désirable pour les deux nations; mais vraiment l'on peut se demander si elle est possible, tant vos exigences sont excessives, déshonorantes pour nous! Vous nous imposez comme préliminaires de faire passer les Alpes au Prétendant! Ne voyez-vous pas ce que cette prétention a d'exorbitant? Naguère, malgré toute l'arrogance de son caractère et l'enivrement que lui causoient les avances de l'Espagne, Cromwell, lorsqu'il traitoit avec Louis XIV

[13] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 73; Sévelinges, t. I, p. 197; Wiesener, t. I, p. 282; Bliard, t. I, p. 152; Bourgeois, t. I, p. 105.

[14] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 75-79; Bliard, t. I, p. 153; Bourgeois, t. I, p. 105.

[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 80 v°; Bourgeois, t. I, p. 106.

se montra moins difficile à contenter. Il suffit qu'on lui promit de vive voix l'éloignement de Charles II et du duc d'York. La raison et la justice ne protestent-elles pas d'ailleurs contre l'exécution d'un article de si haute importance, avant même qu'on ait posé les bases du traité futur; car vous ne pouvez le nier, le renvoi du Prétendant au delà des Alpes est le but principal que vise le roi d'Angleterre en se liant avec nous. Quels cris dans la France entière, si Son Altesse Royale prenait une mesure grave, pénible à la majorité de ses sujets, sans être en état de produire une convention régulière assurant en compensation le maintien du repos public et la paix du royaume? Pensez-vous encore que l'expulsion d'un vaincu, allié d'aussi près à la maison de France, soit un sacrifice indifférent au cœur de M. le duc d'Orléans? Lord Stair put en juger lorsqu'il en parla à mon maître et remarqua dans ses yeux et sa contenance combien il en étoit indigné, votre envoyé crut même devoir aussitôt colorer cette proposition. C'étoit, dit-il, pure affaire de délicatesse, d'amitié et de sentiment. »

Stanhope admit la valeur de ces raisons; pour sa part, il regardait l'éloignement du Prétendant comme la chose la plus indifférente; si jamais la France hasardait quelque entreprise contre l'Angleterre, il souhaiterait, pour la faire échouer, que le Prétendant fût à la tête de l'expédition. Mais par le projet que nous avons donné, poursuivit Stanhope, la France sera dans une parfaite sûreté pour la guerre. Pourquoi revenir sur les traités d'Utrecht? L'abbé n'en convint pas, mais il songeait qu'une alliance où les renonciations ne seraient pas rappelées n'aurait aucune utilité pour le duc d'Orléans. Stanhope le devina et offrit au Régent le concours ultérieur de l'Angleterre à ses projets pour la succession de France, s'il acceptait présentement de conclure[16].

— « Notre jeune Roi, répondit l'abbé, se porte bien, grâce à Dieu, et il nous donnera quelque jour des successeurs. Pourquoi penser à d'autres? Il ne faut pas faire penser M. le duc d'Orléans à des choses auxquelles il ne pense pas. N'a-t-il pas assez témoigné qu'il ne connaissoit d'autre intérêt que celui du Roi et de l'État? Ne s'est-il pas nettement expliqué avec vous qu'il ne feroit aucun traité qui ne regardât que ses droits particuliers[17]? »

Stanhope dut se sentir embarrassé, il avait rencontré plus rusé que lui-même. Alors il avoua que Georges I[er] ne consentirait

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 87; Bliard, t. I, p. 154; Wiesener, t. I, p. 282.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 87-88; Bourgeois, t. I, p. 107.

jamais à garantir la paix d'Utrecht. « La maison d'Autriche, dit-il, a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil, et Sa Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis pour plaire à des alliés nouveaux et incertains[18]. D'ailleurs, poursuivit-il d'un ton dégagé, le roi d'Angleterre n'a plus rien à craindre tout est soumis et tranquille dans ses royaumes. Mais la France a besoin absolument d'une alliance avec nous pour se garantir d'une guerre civile, et j'ai de bonnes raisons pour assurer que, sans cette précaution, elle est inévitable.

— « Vous vous trompez, rétorqua Dubois. S'il pouvoit y avoir quelque danger, ce qui n'est pas possible, la douceur et l'équité, de M. le duc d'Orléans suffiroient pour nous mettre à couvert[19]. » Il s'était levé pour prendre congé et dit encore : « Si Son Altesse Royale me fait l'honneur de me demander mon sentiment, je ne pourrai m'empêcher de lui conseiller d'attendre paisiblement que votre maître connaisse mieux les périls de sa position et les avantages qu'il lui seroit aisé de tirer d'une étroite concorde avec la France. »

Impressions de Dubois et de Stanhope

On annonçait la visite du greffier des États-Généraux, Fagel, l abbé s'esquiva et courut chez notre ambassadeur. Il récapitutula tout ce qu'il venait d'entendre et de dire, pesa les mots, retrouva les intonations et conclut que Stanhope ayant molli sur l'expulsion du Prétendant ne se trouvait donc pas dans un éloignement invincible de traiter avec la France et que son gouvernement n'avait pas d'engagements positifs de ne pas traiter avec nous[20]. L'affaire de Mardyck semblait tenir à cœur au cabinet anglais plus que l'expulsion du Prétendant. De son côté, Stanhope pensait avoir fait merveilles. Ayant promis à Dubois de l'aller voir à son hôtel à neuf heures du soir, il écrivit, avant de s'y rendre, ces quelques lignes au premier ministre lord Townshend : ...Le [Grand]-Pensionnaire a fort approuvé la conduite que j'ai tenue... [il] désire vivement que nous entrions en négociations. Il veut espérer que l'intérêt du Régent le rendra sincère. Il m'a prié de revoir l'homme (*the man*) et de ne pas le renvoyer complètement désespéré (*in utter despair*). Je lui ai promis

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 89-90; Sévelinges, t. I, p. 201; Wiesener, t. I, p. 282-283; Bliard, t. I, p. 155; Bourgeois, t. I, p. 107.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 89; Bliard, t. I, p. 155.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 202; Bourgeois, t. I, p. 107.

d'avoir une nouvelle conversation et même d'entretenir une correspondance avec lui[21]. »

A neuf heures, Stanhope arriva à l'auberge du Plain, *Aux Armes de Nassau*, et trouva Dubois entouré de gros livres et bien déterminé à ne parler que d'érudition et de brocantage. Stanhope s'y résigna, mais quand il vit se prolonger la comédie, il sortit du rôle et reprit l'entretien de l'après-midi[22]. Dubois en brûlait d'envie. « Est-ce que l'Angleterre, demanda-t-il, va s'attacher à l'Autriche au point de laisser rompre les traités d'Utrecht? Que deviendroient alors la garantie de la succession protestante, la renonciation de Philippe V, la barrière des Pays-Bas? Tout le système politique seroit bouleversé. Les Anglais consentiroient-ils à passer pour des incendiaires qui, sans intérêt, auroient de nouveau mis l'Europe en feu[23]. » Dubois, voyant que Stanhope gardait le silence, insista; il lui demanda s'il avait fait part à son maître des intentions du Régent[24]? Deuxième entretien

Stanhope se rejeta sur la difficulté de persuader le Roi, mais promit ses bons offices; critiqua l'initiative française qui avait transféré la négociation en Hollande. Comment y porter remède maintenant que des résolutions avaient été prises en conseil avant l'embarquement du Roi, et des ordres donnés en conséquence à la régence d'Angleterre. Pour lui, il ferait tout et ses collègues du ministère aussi, même sans traité : l'Angleterre dépenserait jusqu'à son dernier sol et son dernier homme pour soutenir les droits du Régent à la couronne de France[25]. Quant au Roi, il ne s'aveuglait pas sur ses véritables intérêts. Il était persuadé que rien ne serait plus avantageux à l'Angleterre qu'une alliance étroite avec la France et qu'à sûreté et fidélité égales, elle devrait la préférer à celle de toute autre puissance de l'Europe, puisque la France était la seule qu'elle eût à craindre. Tous les Anglais sages étaient convaincus qu'ils avaient tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre elle. Victorieuse, la nation ne permettrait pas

[21] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716, L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472; cette lettre a été commencée entre la visite du greffier Fagel et la deuxième visite à Dubois, Fagel avait probablement rapporté à Stanhope le point de vue de Heinsius.

[22] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 203; Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 104.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98; Bourgeois, t. I, p. 108.

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98-102; Sévelinges, t. I, p. 203-204; Bourgeois, t. I, p. 108.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 106; Bourgeois, t. I, p. 108.

qu'on acceptât rien des conquêtes faites sur la France. Unies ensemble, les deux puissances n'auraient rien à craindre des autres; elles pourraient maintenir la tranquillité générale et même gouverner l'Europe. Toutes considérations seraient oiseuses, si le gouvernement français s'étudiait à entretenir la défiance dans l'esprit du roi d'Angleterre. Pour détruire les soupçons, il fallait que, sans délai, le duc d'Orléans entamât une correspondance directe et personnelle avec Georges Ier, lui fournît une explication loyale du passé et, surtout, abandonnât formellement la cause du Prétendant. Le succès, à le supposer possible, était à ce prix.

Impressions de Stanhope

Vers onze heures Dubois, voyant que le temps fuyait en vaines paroles, demanda brusquement : « Doit-on renoncer à tout espoir d'alliance[26] ? » Stanhope abattit son jeu. Il voulait que la négociation fut enlevée aux Hollandais; que l'Angleterre et son Roi en tirassent profit, l'un aux dépens du Prétendant, l'autre dans l'affaire de Mardyck. A minuit, ils se séparèrent[27] et Stanhope reprit sa lettre interrompue[28] : « ...Je l'ai revu ce soir, et après force propos, nous sommes convenus qu'il retournerait immédiatement à Paris; et, de là, m'écrirait nettement ce que le Régent compte faire à Mardyck. Le seul moyen, lui dis-je, qu'il me fût possible de lui suggérer pour faire quelque bien, c'était une déclaration franche et explicite sur ce point; ce serait la meilleure chance auprès du Roi, que je lui représentai tout le temps comme absolument maître et directeur de ses conseils, et comme extrêmement piqué de toute la conduite que le Régent avait tenue après les offres pleines de franchise que le Roi lui avait faites de si bonne heure. L'homme, à ce que je crois, est réellement effrayé (*the man, I believe, is really frighted*). Il m'a promis de travailler de son mieux à obtenir une prompte déclaration au sujet de Mardyck, et à faire donner des ordres à M. de Châteauneuf pour ne pas presser les affaires ici, jusqu'à ce qu'il ait reçu de mes nouvelles; et si j'ai à lui donner quelque encouragement de Hanovre, il promet ou bien de retourner à la Haye, ou bien de venir à Hanovre, en cas que je lui en donne le conseil. »

Conférence le 22

Le lendemain, 22 juillet, Dubois pria Stanhope à souper. Avant de se mettre à table, l'abbé récapitula, par écrit, les deux

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 105-106; Bourgeois, t. I, p. 109.

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 114; Sévelinges, t. I, p. 206.

[28] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472.

conversations de la veille et avoua que la première l'avait si peu satisfait qu'il avait gardé en réserve deux lettres du Régent adressées à Georges Ier et à lui, Stanhope, lettres qu'il allait lui remettre à l'instant. Stanhope prit de suite connaissance de la sienne, ainsi conçue :

A Paris, ce 8 juillet 1716

Lettre du Régent à Stanhope

« Je mortifierois votre ami l'abbé Dubois qui est en Hollande pour sa curiosité, si je ne lui permettois pas, Monsieur, de vous faire connoître que je suis toujours persuadé que vous désirés plus que personne que je sois uny d'amitié avec le Roy de la Grande-Bretagne, et que vous y contribués en tout ce que vous pouvés. Je n'oublieray rien de ma part de ce qui pourra y servir et je laisse à votre zèle pour nos avantages communs à faire le reste. Je serai ravi d'une liaison qui mette en évidence mes intentions et ma satisfaction sera entière si elle se fait par votre canal et se maintient par vos soins. Je dois ces sentimens à l'ancienne confiance que j'ay en vous et vous me ferez plaisir, Monsieur, de compter toujours également sur mon amitié.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Entretiens de Dubois et de Stanhope

Stanhope parut satisfait et dit qu'il ne pouvait faire sa réponse avant d'avoir pris les ordres du Roi[30]. Pendant le repas, Dubois fut éblouissant de verve et de paradoxes qu'il livrait sans compter à l'espionnage des serviteurs. Comme à la plupart de ses contemporains, la dette publique de l'Angleterre lui était chose inexplicable. Quelqu'un, dit-il, lui avait assuré qu'elle s'élevait à 1.300.000 livres tournois. — Elle ne dépasse pas de beaucoup la moitié de cette somme, assura Stanhope. « Au reste, mon cher abbé, j'aime à penser pour l'honneur de vos lumières que vous n'attachez pas d'importance à être aussi ponctuellement instruit de cet objet qu'un premier commis de l'échiquier. Je passe aux politiques des cafés de Paris de faire grand bruit de la dette nationale de l'Angleterre, mais un homme qui, comme vous, commence à être initié aux affaires d'État, doit avoir des idées plus nettes à ce sujet. Quelle que soit notre dette publique, elle augmentera sans doute beaucoup encore, et jamais, croyez-moi, elle

[29] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : le *Régent à lord Stanhope*, Paris, 8 juillet 1716 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 474.
[30] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 208.

ne causera plus d'embarras au gouvernement et pl d'inquiétude à la nation qu'elle ne leur en cause aujourd'hui.

— « J'en suis charmé, reprit Dubois, mais que que fond que puisse faire votre souverain sur les richesses de n Parlement, vous me permettrez de le croire moins riche que e nôtre puisqu'il jouit de la portion des revenus de tous ses sujets qui lui convient, et qu'en un mot il peut se regarder à bo droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume.

— « Comment donc l'abbé, dit Stanhope en sursautant, auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie[31] ?

Tous deux se mirent à rire, Stanhope insista :

— « Quand un homme cherche à me faire des phrases sur la dette publique d'Angleterre, je me dis : « Voilà un ignorant ou un sot, et je lui tourne le dos. »

« Nous nous amusâmes ainsi, ajouta Dubois, à récapituler quelques-unes de ces sentences banales qui font la richesse des petits esprits; et nous convînmes, par exemple, que lorsque de graves personnages viendraient nous affirmer que nos pères valaient mieux que nous; que le monde va de mal en pis; que l'on ne peut plus goûter le Tasse, quand on a lu Euripide et Sophocle, etc., etc.; nous convînmes, dis-je, que nous saurions à quoi nous en tenir sur le compte de ces pédants[32]. » — Parmi ces pirouettes auxquelles se plaisait son esprit, Dubois s'était senti piqué par le mot de Stanhope et revenait à la charge :

— « Ah! Milord, vous ne connaissez pas la force d'un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut. Vous parlez de mécontents; mais savez-vous qu'il n'en est aucun qui, au premier coup de tambour, ne se crût deshonoré si nous ne lui permettions pas d'aller se faire tuer pour nous. Mazarin était un habile homme quand il disait que le meilleur fonds d'un roi de France est dans la folie des Français[33]. »

Ce fut sous une grêle de traits aussi piquans que s'arrangea cette grande affaire. Si des sots, a dit Lémontey[34], ont quelquefois décidé du sort du monde, on ne fera pas ce reproche à cette rencontre dans une taverne hollandaise qui changea pour trente années la face politique de l'Europe. Quand les serviteurs se furent retirés, la discussion politique recommença. Stanhope parla du traité comme « d'une chose faite qui serait du goût de

[31] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, p. 115-118; Sévelinges, t. I, p. 207.

[32] Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 406.

[33] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 104-105.

[34] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 105.

Madame toute hanovrienne[35] ». Il devint loquace, complimenta l'abbé, félicita le Régent de posséder un tel serviteur et ils se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

Lettre à lord Townshend

Stanhope partait le lendemain pour l'Allemagne, il s'empressa d'écrire à lord Townshend « le compte-rendu de la troisième conversation avec l'abbé[36]. Elle m'a montré que je ne m'étais pas trompé en vous disant qu'il était fort effrayé (*thoroughly frighted*) et mortifié de ce qui s'était passé dans notre première entrevue. Il me l'avoua franchement hier soir... Je suis convenu avec l'abbé Dubois qu'il devra m'envoyer un courrier de Paris avec une claire et positive résolution quant à Mardyck; que le Régent voudra bien également envoyer ordre à M. de Châteauneuf de ne pas presser la négociation pendant le temps qu'il faudra pour recevoir ma réponse de Hanovre, de sorte que si je lui donne quelque encouragement, il reviendra lui-même muni d'instructions complètes du Régent, soit à la Haye, soit même à Hanovre, si je le désire... Je congédiai l'abbé fort content de moi, mais très défiant du succès de l'affaire, lui ayant représenté que le Roi y est extrêmement contraire actuellement. Autant que j'en peux juger ils offriront Mardyck; ils feront tout, même jusqu'à rompre absolument les négociations, plutôt que d'en venir à laisser débattre le grand point dans des conférences[37]. C'est par là que nous les tenons; et je ne doute pas que nous ne tirions bon parti de cet avantage durant toute la transaction avec eux. »

Conséquence de la politique nouvelle

Le 24 juillet, Stanhope roulait en chaise de poste vers l'Allemagne et Dubois s'embarquait à Rotterdam sur un yacht qui le porta à Anvers. Le 30, il arrivait à Paris où l'avait précédé un rapport de cent soixante-dix-sept pages. Son voyage s'était ébruité, mais le motif et le résultat demeuraient mystérieux[38]; les initiés ne disaient rien ou bien s'enveloppaient de réticences. Châteauneuf mandait au maréchal d'Huxelles que l'abbé avait remporté un succès considérable[39]. Dubois triomphait avec ses intimes, leur racontait « que le roi de la Grande-Bretagne entrerait dans l'alliance » et que lord Stanhope « concourrait de tout son cré-

[35] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 126-127; E. Bourgeois, t. I, p. 110.

[36] *Public Record Office*, Régencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 23 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 473-474.

[37] Ce « grand point », c'est les renonciations du traité d'Utrecht; voir plus bas la lettre de lord Townshend.

[38] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 423, 1er août 1716.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 305, fol. 254 : *M. de Châteauneuf au maréchal d'Huxelles*, 24 juillet 1716.

dit pour en avancer l'effet[40]. » Le 31 juillet, Dubois eut une audience du Régent. Il n'avait guère à ajouter à son volumineux rapport que la mimique, dans laquelle il était passé maître. Ce n'était pas un art superflu lorsqu'il s'agissait de convaincre et d'entraîner un prince français dans une voie aussi nouvelle que hasardeuse. Dubois associait son intérêt à celui de l'électeur de Hanovre. Georges Ier ne pouvait avoir les mains libres en Allemagne que s'il était assuré de la tranquille possession de l'Angleterre; Philippe d'Orléans ne pouvait gouverner et régner, peut-être, que si les renonciations d'Utrecht demeuraient valables. Georges et Philippe dépendaient de l'Angleterre où les whigs au pouvoir soutenaient le prince protestant mais condamnaient la paix d'Utrecht. Pour se les rendre favorables il fallait offrir à leur avidité de fructueux avantages commerciaux et d'humiliantes et onéreuses concessions : sacrifice du port de Mardyck, abandon du parti français reconstitué par Châteauneuf en Hollande. Tels étaient les résultats du voyage de l'abbé Dubois et la matière des conseils qu'il allait soutenir devant le Régent.

C'est plus que l'abandon de la politique de Louis XIV, pis que le démenti donné à toute politique française, c'est la conséquence logique du coup d'état du 2 septembre 1715 qui a mis le Régent à la merci du Parlement auquel il veut se soustraire et de l'étranger auquel il doit complaire. Force lui étant, comme à tout gouvernement, de s'appuyer sur quelqu'un ou sur quelque chose, le duc d'Orléans n'ayant ni parti à l'intérieur ni amis à l'extérieur s'adressait, en désespoir de cause à des exploiteurs. L'Angleterre ne s'y était pas méprise un seul instant et le voyage de Dubois avait suscité d'âpres espoirs. A peine instruit de ce qui s'était fait à la Haye, le premier ministre lord Townshend écrivait à son collègue Stanhope l'impression produite sur le cabinet.

Opinion du cabinet anglais

« Son Altesse Royale [le prince de Galles] a été surprise très agréablement à la nouvelle de l'envoi de l'abbé Dubois à votre rencontre en Hollande. Elle regarde cette démarche, comme une preuve que le Régent est arrivé à une plus juste appréciation de l'importance de la garantie de Sa Majesté pour assurer la succession et la tranquillité de la France. S. A. R. approuve entièrement ce que vous avez dit à l'abbé dans vos trois conférences avec lui sur ce sujet; et elle pense que vous avez mis cette négociation sur le meilleur pied possible en le consternant tout d'abord (*by frightening him thoroughly at first*) par l'appréhension

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 298, fol. 159 : *Instructions adressées à l'abbé Dubois allant en Angleterre*, 10 septembre 1717.

qu'on ne puisse jamais gagner sur le Roi d'admettre dans ce traité la garantie des renonciations[41], et en ne le laissant pas finalement sans quelque espoir que si le Régent veut effectivement donner satisfaction sur la demande relative à Mardyck, alors il y aura quelque probabilité d'amener Sa Majesté à le satisfaire sur la garantie. S. A. R. est d'avis que quelque désagréable qu'une telle garantie puisse être aux Cours de Vienne et de Madrid, si néanmoins le Régent consent à l'acheter au prix de la ruine effective du port de Mardyck, il ne serait pas sage de refuser l'insertion de cette garantie dans notre traité, en considérant combien est populaire dans ce pays-ci tout ce qui est susceptible d'empêcher l'union des couronnes de France et d'Espagne, chose que l'intérêt de Sa Majesté l'obligera toujours d'avoir en vue avec ou sans engagements formels pour cet objet, et en considérant aussi à quel degré la sûreté et l'intérêt de la nation, autant que l'honneur et la gloire de Sa Majesté, sont engagés dans l'affaire de Mardyck[42]. »

Stanhope était moins satisfait, tout au plus quelques-unes de ses préventions s'étaient-elles ébranlées au contact de l'impétueux abbé. Installé, avec son souverain, aux eaux de Pyrmont, il écrivait à lord Stair pour le tenir au courant de la rencontre de la Haye, « démarche qui semble avoir, dit-il, un air de sincérité plus marqué que tout ce qui s'est passé jusqu'ici. Mais comment cette affaire se terminera-t-elle? C'est ce qui demeure très incertain. Car l'abbé était totalement dépourvu d'instructions relativement à Mardyck, sur quoi vous pouvez être assuré que le Roi insistera péremptoirement, sans admettre aucun changement dans l'article... Je m'aperçois également par le langage de l'abbé qu'il s'oppose à tout l'ensemble du projet du Roi; et cependant je crois qu'il sera très difficile d'amener le Roi à le modifier. » Quant au Régent il n'inspire plus confiance, mais la confiance pourra renaître[43]. Opinion de lord Stanhope

Par-dessus toute chose, Stanhope s'attachait aux *trois points*, retardait le plus possible l'alliance défensive franco-hollandaise, subordonnait les démarches de son souverain à celles du Régent : « Le Roi ayant, comme preuve de sa sincérité, fait dresser et délivrer un projet à l'ambassadeur de France, il s'attend que, de même, le Régent lui fera connaître ses sentiments sur cet objet Craintes inspirées par M. de Châteauneuf

[41] Voir note 37, ci-dessus.

[42] *Public Record Office*, Regencies, n° 48 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Whitehall, 17 (=28) juillet 1716.

[43] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Pyrmont, 3 août 1716.

en termes francs et précis, avant d'ouvrir des conférences. C'est, dans sa pensée, le meilleur moyen de parvenir à une heureuse conclusion, attendu que les conférences publiques sont ordinairement sujettes à beaucoup d'inconvénients; elles donnent occasion de soulever des difficultés nouvelles, des disputes; elles servent plutôt à traîner en longueur qu'à terminer les affaires à l'amiable[44]. » On ne pouvait laisser entendre plus clairement l'appréhension que donnait M. de Châteauneuf; pour l'évincer et l'annuler, Stanhope en venait à préférer les entretiens secrets avec un abbé Dubois dont la souplesse se prêtait à tout entendre et à tout faire espérer; il avait osé pousser l'audace jusqu'à le charger d'obtenir le dessaisissement de ce diplomate actif et habile que l'Angleterre ne savait comment contrecarrer et Dubois se prêta à ce qu'on attendait de lui. Ce fut, sur le terrain diplomatique, sa première complaisance criminelle.

M. de Châteauneuf après avoir accueilli l'abbé et étudié la situation créée par ses conférences avec Stanhope avait vu arriver Duywenworden et, le lendemain, Walpole réitérant la condition du renvoi du Prétendant. Châteauneuf sentait que le voyage de Dubois risquait de compromettre les fruits de sa campagne diplomatique et cherchait à la faire aboutir promptement, peut-être même prématurément. A l'en croire, il fallait dresser deux traités identiques, dont l'un serait signé par la France et les États; immédiatement le Prétendant serait renvoyé en Italie, et le traité définitif entre les trois puissances serait signé aussitôt. Dans cette proposition, le cabinet anglais ne voyait qu'un « expédient en vue d'ouvrir immédiatement les conférences, sans aucun égard à ce qui s'était passé entre l'abbé Dubois et Stanhope[45] ». Ces conférences donnaient le frisson aux Anglais, Walpole, qui s'y sentait battu d'avance, n'y voyait « qu'artifices et chicanes de négociations, où les Français, grâce à une longue expérience, sont passé maîtres[46] ». Poyntz, Methuen, lord Townshend s'évertuaient à découvrir les raisons que pouvait avoir le Régent de tromper et de se dérober à ses promesses, notamment pour Mardyck. L'entourage hanovrien de Georges I[er] n'était pas moins

[44] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 28 juillet 1716.

[45] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 31 juillet (= 11 août) 1716.

[46] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor Walpole à lord Townshend*, la Haye, 7 août 1716.

hostile à toute négociation avec la France[47] et ces personnages magnifiques daignaient sourire en songeant à l'équipée de Dubois fuyant la Hollande « la puce à l'oreille, la tête perdue de peur, par la réception qu'il y a trouvée[48] ».

Tout au contraire, Dubois s'était présenté au Régent, satisfait de lui-même, confiant dans l'avenir de sa politique. Il donna lecture, en présence du maréchal d'Huxelles, d'un précis des conférences de la Haye et des exigences de Stanhope, ce qui n'alla pas sans soulever des résistances[49]. Le Régent avait sa leçon faite, il répondit que la paix d'Utrecht devait être maintenue à tout prix, surtout étant donné le désir des whigs de saisir le premier prétexte venu pour la dénoncer. Toute l'affaire se ramenait à la question de Mardyck. L'achèvement de ce port exigeait trente-cinq millions que le Trésor n'avait pas, qu'il emprunterait à grand'peine et à titre fort onéreux afin de réaliser un plan qui semblait un défi jeté aux puissances à l'heure où il nous importait de les calmer afin de désagréger leur union. L'hésitation persistait dans le Conseil, le Régent dicta un projet sacrifiant Mardyck et l'imposa d'autorité[50]. Le maréchal d'Huxelles sentant de quelle main partait ce coup demanda qu'au lieu d'un courrier de cabinet, ce fût l'abbé Dubois qui reçût mission de porter à Hanovre les propositions françaises, sans toutefois recevoir des ordres écrits. Dubois comprit qu'on l'éloignait, craignit un piège[51], se débattit, exigea au moins des instructions écrites. Mais quelles instructions donner à celui qui connaissait toute l'affaire mieux que d'Huxelles lui-même? L'abbé tint bon. Le Régent s'en mêla, demanda à Dubois ce voyage, comme un témoignage personnel d'attachement, laissa entendre qu'il priait alors qu'il pouvait ordonner[52], en sorte qu'il fallut obéir[53], mais avec des instructions. D'Huxelles s'y résigna de fort méchante humeur : « Vous y retrancherez ce que vous jugerez à propos,

Dubois fait adopter sa politique

[47] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 9 octobre 1716.

[48] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *Methuen à lord Stair*, 26 juillet (=6 août) 1716.

[49] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 143-144 : *Dubois à lord Stanhope*, 4 août 1716; *Ibid*, t. 285, fol. 223 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 avril 1716.

[50] L. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 209.

[51] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 227, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[52] L. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 210 : *Dubois à Stanhope*, 4 août 1716.

[53] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

vous y ajouterez : après quoi, vous renverrez, s'il vous plait [l'instruction], pour qu'on la mette au net[54]. » L'abbé partirait donc, mais à son corps défendant, inquiet, anxieux « Je ne réponds de rien en mon absence[55] », écrivait-il à Châteauneuf. En même temps, ce dernier recevait l'ordre de modérer ses instances sur les conférences. Walpole s'en aperçut sans tarder[56].

Les instructions

« Je quitte Paris au premier jour » écrivait l'abbé[57]. Malgré leur mutuelle convention d'attendre un avis favorable de Stanhope[58]. Dubois hâtait ses préparatifs de départ comme s'il eût redouté d'être oublié ou contremandé. Tout lui avait réussi dans son début diplomatique, il suivait sa veine au risque d'épuiser sa chance. A la Haye, Stanhope engageait de lui-même l'affaire que Dubois venait de lui suggérer; à Paris, d'Huxelles avouait officiellement le négociateur qu'il voulait d'abord lancer en aventurier[59]. Les instructions qu'emportait l'abbé faisaient peu d'honneur au maréchal qui désavouait ce qui avait été la portion la plus solide de sa politique étrangère. Il allait jusqu'à dire que « le parti hollandais reconstitué après cinquante années, n'est pas assez fort pour détourner la Hollande de son alliance traditionnelle avec l'Angleterre ni pour amener la République à accepter les propositions du roi de France. Cette politique n'a servi qu'à mécontenter les Anglais, naturellement vains, qui lui opposent des obstacles insurmontables[60]. » Pour les aplanir, Dubois avait su arracher d'importantes concessions destinées à satisfaire le roi Georges et son cabinet. Au roi on accordait l'expulsion du Prétendant de sa retraite d'Avignon aussitôt après l'échange des ratifications; au cabinet, des promesses fermes sur Mardyck. « Ce dernier article est le plus important de tous et comme décisif, dirait le Maréchal. Le Conseil aurait pu et peut-être dû le rejeter;

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 153 : *D'Huxelles à Dubois*, 8 août 1716.

[55] Et il continue à signer « Saint-Albin », *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[56] *Public Record office*, Angleterre, vol. 375 : *Horace Walpole à lord Stanhope*, La Haye, 8 août 1716; *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 163 : *Instructions du Roi à l'abbé Dubois*, 9 août 1716.

[57] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 224 : *Dubois à Châteauneuf*, Paris 7 août 1716.

[58] *Public Record office*, Regencies, vol. 8 : *Lord Stanhope à lord Townshend*, La Haye, 21 juillet 1716.

[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 156-174 : *Mémoire du Roy pour servir d'instruction au Sr abbé Dubois allant à Hanovre de la part du Roy*, 9 août 1716.

[60] *Mémoire* susdit, fol. 156-159.

mais les sages conseils du duc d'Orléans, qui veut donner la paix au peuple l'ont convaincu : le gouvernement s'engage à ne jamais faire de port militaire à Mardyck, à n'y conserver qu'un canal d'écoulement pour les eaux du pays et un petit port pour le commerce de cette frontière[61]. » A ce prix, on attendait des whigs une attitude franche et favorable et une garantie formelle des traités d'Utrecht. « Ou le ministère anglais veut la paix, et la mention des traités d'Utrecht est la meilleure preuve qu'il puisse donner de la sincérité de ses intentions pacifiques... Ou il ne la veut pas, et ses intentions sont coupables et doivent être dénoncées à l'Europe. Cette mention des traités d'Utrecht, il la faut à tout prix : c'est l'objet même de la négociation. » Dubois avait donc arraché l'autorisation de traiter avec l'Angleterre, à l'exclusion des Hollandais, 1° l'affaire du Prétendant; 2° celle de Mardyck; 3° celle de la garantie de la paix d'Utrecht.

Mais il n'avait pas attendu le moment où ces instructions, rédigées à son gré, se trouveraient entre ses mains, pour avertir Stanhope de son prochain départ pour Hanovre .Après avoir écarté cinq ou six brouillons[62], il s'arrêta au texte que voici : « J'ai rendu compte à Monseigneur le duc d'Orléans des entretiens que nous avons eu ensemble à la Haye... Plus je lui ai fait remarquer ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire du caractère du roi de la Grande-Bretagne, sensible et délicat sur la bonne foi et sur l'amitié, plus il m'a paru touché des préventions que l'on avait données au Roi contre lui, du désir d'en être mieux connu, et de mériter son estime et son amitié; et il vous aura une obligation éternelle si vous avez travaillé efficacement à effacer les mauvaises impressions qu'on avait données au Roi et à établir une véritable union entre eux, que la proximité du sang et les intérêts communs semblent demander, et qu'une estime et une attention réciproques achèveront de rendre parfaite. » Ensuite Dubois expliquait comment, sur sa proposition, M. de Châteauneuf avait reçu les ordres que l'on connaît et lui-même était chargé d'explications décisives sur la question de Mardyck. De plus, le Régent voulait que Stanhope et Dubois examinassent ensemble tout ce qui pouvait regarder le traité, afin qu'il ne fût plus douteux qu'il en voulût déférer l'honneur et avoir l'obligation au roi d'Angleterre. L'abbé terminait en annonçant au ministre qu'il se rendrait à Osnabrück et y attendrait ses ordres au logis de la poste, faisant le voyage

Dubois annonce son arrivée à Stanhope

[61] *Mémoire* susdit, fol. 164-165.
[62] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 134-151.

« avec assez de circonspection pour être assuré qu'il ne sera vu ni remarqué de personne[63]. »

Départ et voyage

Dubois comptait partir le 8 août[64]; la rédaction de ses instructions le retarda d'un jour. Le 9 août il se mit en route avec Sourdeval, et, se donnant toujours pour le chevalier de Saint-Albin[65], emporta ces instructions dont il ferait l'usage qu'il lui conviendrait d'en faire[66], ainsi qu'un « plein pouvoir, commission et mandement spécial pour, au nom de Sa Majesté, convenir, arrêter, conclure et signer tels traité d'alliance, articles et convention qu'il avisera bon être[67]. » La hâte apportée au départ s'explique par cette phrase des instructions : « Le Roi voulait que l'abbé partît incessamment, et que sans laisser au sieur Stanhope le temps de délibérer s'il convenait à ses vues qu'il fît cette démarche, il arrivât à Osnabrück[68]. » L'abbé brûlait la route et trouvait à Osnabrück un billet de Stanhope, daté de Pyrmont, le 13, et disant : « Puisque vous devez, à l'heure qu'il est, avoir fait une grande partie du chemin, vous trouverez bon que je vous prie de venir jusqu'à Hanovre. Je crois qu'il sera bon d'user de la circonspection que vous dites et d'éviter autant que faire se peut, d'être remarqué. Si vous m'envoyez un de vos domestiques quelques heures avant que vous arriviez, j'aurai soin de vous faire trouver un logis où vous pourrez être aussi retiré qu'il vous plaira[69]. »

Arrivée à Hanovre

Dubois se rendit à l'invitation. Il était temps que prît fin son voyage, ses préoccupations et les événements l'avaient mis sur les dents. « Tout ce dont vous m'aviez instruit, écrit-il au commis Pecquet a tellement fermenté dans ma tête que j'ai ergoté comme un Hibernois pendant tout le chemin[70] ». En passant à Louvain, il apprenait la nouvelle de la victoire remportée par les Impé-

[63] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 143-144 : *Dubois à Stanhope*, Paris, 4 août 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 210-211.

[64] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 249 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716; d'après Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 213, il ne partit que le 10 août.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 24, 25 : *Dubois à Pecquet*, 6 août 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 239.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 28 suiv.; t. 277, fol. 156 suiv.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 239 : *lord Stanhope à Dubois*, Pyrmont 13 août 1716. Dubois arriva à Osnabrück le 16 août.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 106 : *Dubois à Pecquet*, 23 août 1716.

riaux sur les Turcs à Peterwardein; il la retrouvait, grossie, enflée, à chaque relais, en sorte qu' « il semble, disait-il, que l'air en Allemagne en soit chargé et, je puis dire, empoisonné[71] ». A son arrivée à Hanovre, le 19 août, Stanhope lui prodigua les marques d'amitié, lui donna « un appartement séparé du sien par un grand salon et la faculté de communiquer avec lui à toute heure[72] »; en réalité, sous le prétexte de se rencontrer aussi souvent qu'ils le désireraient sans donner l'éveil, Stanhope avait mis Dubois au secret. L'abbé ne pouvait ni sortir ni causer, il se trouvait « réduit au rôle d'acteur muet[73] » et pouvait méditer à l'aise sur la situation. Il n'était pas homme à s'en laisser embarrasser. « Vous voilà dans la machine, lui écrivait Pecquet, je ne suis pas en peine de la manière dont vous remplirez la mission dont vous êtes chargé[74]. »

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 250 : *Dubois à Pecquet*, 22 août 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 10 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 4 septembre 1716.

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 228 : *Dubois au Régent*, 22 août, *ibid.*, fol. 227 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août.

[74] Ch. Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle*, p. 73.

CHAPITRE XV

L'abbé Dubois à Hanovre

(10 août — 11 octobre 1716)

Dispositions des Anglais. — Soucis de l'électeur de Hanovre. — La question de Mardyck. — Intransigeance de Stanhope et souplesse de Dubois. — Dépêche de Stanhope à Methuen. — Fatigue de Dubois. — Georges Ier accorde la mention du traité d'Utrecht. — Lettre de Dubois au Régent. — 23 août. — Signature de la Convention. — Tentative pour évincer la France de la Hollande. — Légers remords de Dubois. — Stratagème de Dubois pour faire parler Stanhope. — Impatience de Dubois. — Il tente Stanhope par un pot-de-vin. — Pression du cabinet anglais. — Revanche de d'Huxelles. — Instructions à M. d'Iberville. — Oppositions qu'il rencontre. — Tactique de M. d'Iberville. — Impatience de Dubois. — Oppositions qu'il rencontre, chez Châteauneuf, au Palais-Royal, de la part de d'Huxelles et du duc de Noailles. — Association avec Canillac. — Capitulation de M. d'Iberville. — Triomphe du cabinet anglais. — Soucis persistants de Georges Ier. — Il semble prêt à recourir aux armes. — Infâmes calomnies de Dubois contre M. d'Iberville. — Signature de la convention. — Son but.

Dispositions des Anglais

« J'espère bien, disait Stanhope, faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels[1] »; et, pour y réussir, il aurait assurément fort à faire. La victoire des Impériaux à Peterwardein avait soulevé de grands espoirs en Angleterre. « Si l'on en sait tirer parti convenablement, disait-on, l'Empereur sera en mesure d'exécuter ses vues sur l'Italie, de manière que lui et le Roi y trouveront leur compte[2]. » Quant aux Français on ne songeait qu'à les amuser pour s'en amuser[3]. Lord Townshend poussait Stanhope à hausser ses exigences dans l'espoir de faire échouer la négociation[4]. A peine installé, ou pour mieux dire : chambré à Hanovre, Dubois s'apercevait d'un chan-

[1] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 73.

[2] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 67 : *M. Poyntz à lord Stanhope*, Hampton-Court, 10 (=21 août) 1716.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

[4] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. III, p. 57-58 : *Poyntz à Stanhope*, 31 juillet (=10 août) 1716.

gement de ton dans les entretiens du ministre anglais et pouvait concevoir des inquiétudes sur l'opportunité et sur l'issue de son voyage. Tandis qu'il négociait avec le roi d'Angleterre, c'était l'intérêt de l'électeur de Hanovre qui dominait la négociation.

Soucis de l'électeur de Hanovre

L'électeur avait acheté au roi de Danemark les duchés de Brême et de Verden; le roi de Prusse et le roi de Pologne avaient absorbé le reste des anciennes possessions suédoises en Allemagne, de sorte que le tsar de Russie, principal artisan de la chute de l'empire de Charles XII, n'eut pas même un lopin de terre ni un port de mer pour assouvir ses convoitises. Le port de Wismar, sur la Baltique, lui fut fermé. Entre ces quatre larrons également avides et déloyaux, la partie n'était pas égale; le Moscovite possédait une flotte imposante, une armée nombreuse et aguerrie et de vastes états à l'abri d'une invasion tandis que ses troupes campaient dans le Mecklembourg, séparés par l'Elbe seulement du Hanovre. L'électeur en était d'autant plus justement préoccupé qu'une haine tenace et ancienne rendait tout accommodement impossible entre le Tsar et lui[5]. En outre, le baron de Bernsdorff, conseiller intime de l'électeur s'inspirant de ses intérêts personnels, avait poussé Georges Ier à une démarche offensante, presque hostile envers le Tsar. Lorsque l'électeur et le baron y réfléchirent, ils aperçurent le Tsar tirant vengeance du maître et du serviteur, s'alliant à la France et mettant à mal le Hanovre. Aussitôt Georges devint aussi désireux de l'amitié de la France qu'il avait affecté jusque là de la dédaigner. Ces circonstances devaient dominer la négociation, mais Dubois en ignorait tout et Stanhope, à force d'arrogance et d'exigences, comptait lui donner le change.

La question de Mardyck

A peine reposé du voyage, Dubois s'aboucha avec Stanhope qu'il trouva instruit de l'échec de la mission de Louville à Madrid[6] et d'autant plus disposé à mener la conversation « bride en main »[7], ce qui amena l'abbé à cette réflexion « qu'il ne faut pas se flatter de trouver des ministres publics qui se piquent ni d'une générosité, ni d'une fidélité scrupuleuse à ce qu'ils ont fait espérer ». Dubois exposa le projet français pour Mardyck, mais Stanhope s'écria et répéta plusieurs fois : « Nous sommes loin de

[5] Lord Mahon, *History of England*, in-8, Leipzig, 1863, t. I, p. 237; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, 1891, t. I, p. 304.

[6] A. Baudrillart, *Philippe II et la Cour de France*, t. II, p. 228-233.

[7] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 ; *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

compte![8] » En effet, écrit-il au cabinet de Londres « les écluses sont à peine modifiées, la profondeur de l'eau est la même. Il est seulement question d'obstruer la grande écluse et non pas de la détruire, comme dans notre projet[9] ». La discussion n'ébranla aucun des deux interlocuteurs et Stanhope assura que, commencée de cette façon, elle ne pourrait aboutir. « Rappelez-vous, dit-il avec hauteur, que lorsque les Français eurent pris Dunkerque, en 1658, le cardinal Mazarin donna cette place toute fortifiée à Cromwell pour obtenir son amitié. Dans un temps où votre Régent a besoin de nous, souffrez que je vous dise qu'il fait trop de façons pour un simple canal[10]. »

Dubois laissait dire et déliait une grosse liasse de tracés et autres pièces, mais Stanhope coupa court et lui dit que c'était en pure perte. « J'en ai, ajouta-t-il, d'autant plus de chagrin que c'est sur mon rapport de nos premières conférences, et sur le désir ardent exprimé par l'abbé, au nom du Régent, d'obtenir l'amitié du Roi, désir que j'avais représenté comme très sincère, que Sa Majesté a, en grande partie, surmonté sa répugnance de se rendre garante de la succession en France, question d'un si grand intérêt pour Son Altesse Royale. Bref, c'est là une matière sur laquelle Sa Majesté est si loin de pouvoir rien concéder que je suis sûr qu'elle ne me permettrait même pas d'en parler avec elle, la demande faite par elle étant le résultat de plusieurs conférences en conseil privé, en sa présence, après mûre délibération, et après avoir interrogé à fond les ingénieurs, les marins, etc[11]... » Stanhope brodait sur ce thème tout ce que lui suggérait une riche imagination. A l'entendre, il avait eu beaucoup d'efforts à fournir pour changer les sentiments à notre égard et depuis quelques heures à peine « il avait reçu d'Angleterre les dernières résolutions favorables à cette alliance, sans lesquelles le Roi n'y pouvait consentir[12] ». Si vous saviez « tout ce qui a traversé et traverse encore cette affaire, le nombre infini de personnes qui s'y opposent, vous seriez surpris qu'elle soit encore sur le pied où elle est » et il poursuivait, comme se parlant à

Intransigeance de Stanhope et souplesse de Dubois

[8] L. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance inédite du cardinal Dubois*, t. I, p. 214.

[9] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre 24 août 1716.

[10] *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

[11] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 24 août 1716.

[12] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 230 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

lui-même, « que dans huit jours il y auroit vingt projets et vingt propositions de la part de l'Empereur[13] ». Soit qu'il fut dupe, ce qui est douteux, soit qu'il voulut inspirer à Paris une salutaire inquiétude et y faire valoir ses futurs succès, l'abbé écrivait au Régent : « J'ai tout lieu de craindre que tous les jours la cause de Son Altesse Royale, qui est celle de tout le royaume, ne devienne plus mauvaise[14]... Chaque heure a son danger, et milord Stanhope ne revient pas une seule fois de la Cour sans m'apporter quelques difficultés et quelques traverses dont il paraît lui-même très embarrassé[15]...; Je supplie V.A.R. de n'avoir aucun soupçon que milord Stanhope veuille m'amuser : il travaille avec sincérité[16]. » Même aux prétentions excessives, Dubois découvrait des excuses. « S'il m'a tenu rigueur et s'il a exigé des conditions qui m'ont paru dures, écrit-il, c'est qu'il a eu besoin et a besoin encore de grandes avances pour faire revenir les acteurs principaux de leurs préventions et leur faire voir qu'il fait une bonne affaire pour le Roy et pour la Nation[17]. »

Avec un antagoniste ainsi disposé, la roideur de Stanhope se trouvait mise en défaut. Le ministre pensait avoir découragé l'abbé sur le projet de Mardyck, l'abbé suggéra l'envoi de M. d'Iberville[18], accompagné d'un ingénieur muni de plans, et Georges Ier répondit qu'on écouterait ce que l'ingénieur aurait à dire mais qu'on ne se relâcherait pas sur les demandes. Dubois ne s'était jamais montré « plus gai, plus haut, plus gascon » sans parvenir toutefois à « donner le change à un homme qui avoit l'esprit bien présent[19] ». Comme il venait de marquer un petit succès sur l'affaire de Mardyck, il s'enhardit, entama la question du Prétendant et celle de la succession de la couronne de France. Stanhope, toujours en garde, déclara que tout ce qu'il dirait sur

[13] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[14] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 : *le même au même*, 22 août 1716.

[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 239 : *le même au même*, 23 août 1716.

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *le même au même*, 22 août 1716.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 23 : *le même au même*, 4 septembre 1716.

[18] M. d'Iberville, notre ambassadeur à Londres, était alors à Paris pour affaires personnelles.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 247 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716.

ces deux points serait subordonné à une rédaction acceptable de l'article touchant Mardyck.

« Quant à la succession de la couronne de France, je lui offris, dit Stanhope, de dresser un article exprimant la garantie du Roi en faveur du duc d'Orléans, en termes aussi forts qu'il pourrait lui suggérer; mais, quand il en vint au fait, je trouvai que, quoique la garantie de cette succession fût le seul vrai et réel motif qui porte le Régent à rechercher l'amitié de Sa Majesté, l'abbé avait néanmoins pour instructions de l'introduire comme accessoire au traité, au lieu d'en faire un article conçu de manière à rendre évident que c'était là son unique but et objet. Il insista donc très fortement pendant trois jours pour que Sa Majesté garantît le traité d'Utrecht, dont le sixième article contient tout ce qui concerne la succession à la couronne de France. Je lui dis que, selon moi, l'intention de la France, de la Grande-Bretagne et de la Hollande dans cette négociation n'avait pas été autre que d'établir une paix durable entre elles respectivement; qu'il savait bien que le traité d'Utrecht ayant été fait après une longue guerre, dans laquelle toute l'Europe avait été engagée, il avait fallu régler les intérêts de beaucoup d'États fort étrangers à l'affaire en préparation actuellement : que tout État ou prince qui aurait à réclamer la garantie de quelque intérêt ou d'un avantage résultant pour lui des stipulations d'Utrecht, serait libre de s'adresser directement ou à notre Roi, ou au roi de France, ou aux États, lesquels, sur sa réquisition, pourraient entrer en telles conventions ou engagements qu'ils jugeraient convenables; mais que, selon moi, notre affaire, quant à présent, consistait uniquement à régler ce qui concernait immédiatement les deux parties contractantes. Comme il continuait à me presser sur ce point, j'eus commandement du Roi de lui dire nettement qu'on ne s'y prêterait jamais : que ceci devant aboutir à une triple alliance, l'insertion d'un article général portant garantie du traité d'Utrecht aurait pour conséquence d'obliger l'Angleterre à devenir garante de toutes les conditions quelconques stipulées à Utrecht entre la France et la Hollande, et *vice versa;* qu'on savait de reste que jamais les Hollandais n'avaient reconnu le duc de Savoie comme roi de Sicile; et qu'ils avaient refusé d'être parties, en quoi que ce fût, à toute transaction relative à ce prince et au traité d'Utrecht; que d'insérer une telle clause, ce serait les forcer au moment où nous prétendons rechercher leur amitié, à une mesure qu'ils n'avaleraient pas, malgré les grandes difficultés où ils sont, que d'ailleurs, elle serait ressentie très fortement par l'Empereur, avec qui Sa Majesté a con-

Dépêche de Stanhope à Methuen

clu si récemment une alliance, et a résolu de vivre en bons termes. »

Fatigue de Dubois

Les deux antagonistes étaient aux prises. « La chandelle brûle, écrit Dubois au Régent, nous sommes dans un moment critique[20] » et Stanhope, plus maître de soi, ajoute que « l'abbé, le trouvant si péremptoire, parla de s'en aller immédiatement, menace que je pris très patiemment; mais, se ravisant, il dit qu'il se contenterait de l'insertion d'un article qui garantirait les 4e, 5e et 6e articles du traité d'Utrecht entre la France et l'Angleterre, et le 31e entre la France et la Hollande, desquels les deux premiers ont trait seulement à la succession d'Angleterre; et les deux derniers contiennent tout ce qui regarde celle de France, avec les renonciations qui lui servent de base[21] ». Stanhope entrevit de ce côté une solution qui assurât les successions de France et d'Angleterre, garantît l'intérêt du Régent et de Georges Ier « sans offenser mal à propos la maison d'Autriche[22]. » Dubois souffla un instant; il se battait sans répit, « comme un prévôt de salle, disait-il; mais j'ai reçu de terribles estocades et j'aurais eu grand besoin d'un aussi bon revencher que vous — s'adressant à Pecquet — et s'il me prend fantaisie de faire la relation des combats en champ clos que j'ai essuyés chez M. Stanhope... vous aurez pitié de moi[23] ». De fait, il était malade[24].

Georges Ier accorde la mention du traité d'Utricht

Quant à Stanhope, il travaillait avec plus de calme et plus de suite. Il avait préparé un article aux termes duquel les trois puissances se garantissaient réciproquement les articles du traité d'Utrecht concernant les intérêts de chacune d'elles et la succession aux deux couronnes de France et d'Angleterre. Georges Ier approuva et enjoignit à son ministre de faire tout ce qu'il dépendrait de lui pour amener l'abbé à y consentir, « ce qui me coûta, dit Stanhope, trois jours de discussion ». Georges Ier mollissait. Sur l'affaire du Prétendant il consentait à adopter un expédient aussitôt qu'il aurait satisfaction sur l'affaire de Mardyck. Sur la question de la garantie réciproque des couronnes, Georges pensa qu'une stipulation de cette nature ne pourrait longtemps rester

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 235 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[21] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[22] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 250 : *Dubois à Pecquet*, 22 août 1716.

[24] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VII : *Robethon, secrétaire de Georges Ier, à lord Stair, Hanovre*, 25 août 1716.

secrète et que la reconnaissance de la renonciation de Philippe V causerait de la peine à l'Empereur qu'on ménageait fort depuis sa victoire à Peterwardein[25]. Tenu au courant par Stanhope des moindres incidents de la discussion, Georges Ier avait pris de l'inquiétude en apprenant que Dubois menaçait de se retirer. Georges voulait une prompte conclusion et, pour y parvenir il pensa qu'en mentionnant dans le traité les articles du traité d'Utrecht relatifs à la succession des deux couronnes, il donnerait satisfaction à la France sans blesser l'Autriche.

Lettre de Dubois au Régent, 23 août

Dans l'après-midi du 22 août, au moment où Dubois, « fourbu », renonçait à convaincre Stanhope[26], Georges Ier prenait un parti dont l'abbé fut instruit le lendemain, et il écrivit aussitôt au Régent : « Il arriva hier après-dîner une crise qui a changé, selon mon petit sens, notre condition en mieux. Dieu veuille que cela se soutienne jusqu'au tems où l'on pourra signer. Par ma lettre d'hier, je demandais différentes choses à Votre Altesse Royale, et la situation où nous étions hier matin l'exigeait; aujourd'hui, je me réduis à lui demander beaucoup de secret, jusqu'à ce que l'affaire soit baclée, et une diligence extraordinaire pour envoyer M. d'Iberville et un ingénieur au fait sur l'affaire de Mardyck en Angleterre, avec ordre de ne point barguigner et de céder promptement ce qu'on ne peut pas conserver. Je supplie Votre Altesse Royale de se souvenir qu'un jour de retardement peut lui faire perdre le seul moyen assuré qu'elle puisse avoir pour conserver la paix au dedans et au dehors du royaume. J'attendrai ici le retour du courrier que je lui dépêche aujourd'hui, et je tremblerai jusqu'à la signatre du traité : véritablement jusqu'à ce temps-là, il n'y aura pas un moment qui n'ait son danger. Ayez la bonté, monseigneur, je vous en conjure, de faire partir en poste M. d'Iberville, de lui parler et à celui qui devra l'accompagner, et de leur prescrire de trancher et de ne perdre pas un moment, et de leur dire positivement que le succès et le mérite de leur commission consistera, non pas à vous ménager avec le tems certains avantages, mais à vous envoyer en peu de de jours un acquiescement et une convention des Anglais sur le point qui se doit changer à Mardyck. Je voudrois pouvoir racheter d'une partie de mon sang le tems que cela fera perdre.

« Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai une impatience incroyable que M. le maréchal d'Uxelles vous porte le traité signé.

[25] L. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 216.

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 209, fol. 102 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716.

Pour lors vous pourrez écouter avec plus de tranquillité les balivernes qui se peuvent dire sur ce que dans le traité il sera fait mention de la succession à la couronne. Que pouvez-vous faire de plus important pour le Roi que d'assurer la paix dans son royaume, et de le lui rendre tranquille et muni de bonnes alliances? Si on vous impose la condition de garantir la succession d'Angleterre, et que cela attire nécessairement de faire mention de celle de France; il faut vous remercier de faire cette alliance à si bon compte et votre intérêt n'a aucune part à cette disposition. Mais si ce traité vient à bonne fin, il me paraît par tout ce que j'apprends ici que le bruit qu'il fera dans l'Europe fera taire celui des bourgeois de Paris, parmi lesquels je compte nos plus merveilleux seigneurs. Je soutiens qu'il est plus honnête et plus utile que la clause qui regarde la succession soit dans le traité que si on cherchait à la cacher dans un article secret, qui ne peut pas même l'être ni en Hollande où, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut, ni en Angleterre, où le Parlement fait porter sur le bureau, quand il lui plaît, les papiers les plus secrets[27]. »

Signature de la convention

Aussitôt que Dubois eut compris l'inconcevable revirement qui sacrifiait les intérêts de l'Angleterre à ceux du Hanovre, il pressa la conclusion craignant une nouvelle saute de vent. « L'abbé Dubois, écrivait Stanhope, (que je ne savais pas être conseiller d'État de France), a des pleins pouvoirs en forme et m'a proposé de signer le traité ici même; mais sur ma réponse que cela ne se pouvait pas, parce que le ministre de Sa Majesté à la Haye avait les pleins pouvoirs, il écrit en France pour qu'on lui donne un ordre d'aller à la Haye; il le recevra probablement par le retour de son courrier[28]. » Mais la fièvre qui agitait Dubois ne lui permettait pas d'attendre le retour de ce courrier, il proposa à Stanhope de signer sur le champ ce dont ils étaient convenus et, le 24 août, tous deux signèrent un projet de convention. Le préambule et le 1er article du traité d'Utrecht ne recevaient aucun changement. Le 2e article recevait en apostille que le roi Georges accepterait un des trois expédients proposés relativement au chevalier de Saint-Georges[29]. Le 3e article comportant refus d'asile en France et en Angleterre aux rebelles de ces deux nations n'était

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 251 : *Dubois au Régent*, 23 août 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 216-217.

[28] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[29] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 219; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 314.

pas modifié. Le 4e article relatif au canal de Mardyck portait qu'il serait rendu conforme à ce qui serait décidé en Angleterre[30].

Tentative pour évincer la France de la Hollande

La France faisait les frais de l'accord. Georges Ier et son ministre, mis en goût par le succès, imaginèrent mieux encore. M. de Châteauneuf, dans ses pourparlers avec les États-Généraux, avait obtenu que, dans le futur traité, on reconnût la France garante de la Barrière hollandaise. Le roi d'Angleterre affectait de s'en inquiéter. La France, disait-il, prendrait de là « occasion à son plaisir de faire naître et de fomenter des disputes entre les Hollandais et les Flamands, disputes qui pourraient très aisément être amenées non seulement à créer une rupture entre l'Empereur et la Hollande, mais même à mettre l'Angleterre dans la nécessité de désobliger l'une ou l'autre de ces puissances, chaque fois que la France épouserait dans ces démêlés le côté de la question qui serait connu pour être désagréable à l'Angleterre. Nous avons, ajoutait Stanhope, quelque chose de pareil à craindre même dans la présente négociation. Car si nous paraissons peu disposés à mentionner leur Barrière dans ce traité, la France ne manquera pas de s'en servir à notre préjudice en Hollande. Aussi le Roi croit-il qu'il vaut la peine d'examiner s'il ne serait pas plutôt de l'intérêt de l'Angleterre et de la Hollande elle-même que celle-ci ne fût point partie à ce traité... L'influence de l'Angleterre ne sera-t-elle pas d'autant plus forte en Hollande, qu'il y aura moins de liens avec la France[31]. » Le Grand-Pensionnaire et l'administration politique des Provinces-Unies étaient si lents à se mettre en branle qu'on aurait le loisir de tout achever avant qu'ils fussent prêts à répondre, or c'était tout le contraire du côté de la France. Là, le Régent était si impatient de finir, qu'aussitôt l'article de Mardyck réglé, l'abbé Dubois presserait Walpole de signer au nom de l'Angleterre sans soupçonner l'intention des Anglais en se prêtant à son désir.

Le cabinet anglais abonda dans ce sens, écrivit à H. Walpole pour qu'il dissuadât le Pensionnaire et son entourage d'accepter la France comme garante de la Barrière, et les impressionna dans ce sens; mais il n'admit pas l'idée de tenir les Provinces-Unies en dehors du traité avec la France, car « les Hollandais ne seraient pas satisfaits d'être engagés avec l'Angleterre seule, ils se regarderaient comme abandonnés du Roi; si l'alliance avec la France

[30] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 219; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 314; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V. *M. Methuen à lord Stair*, Whitehall, 27 août (= 7 septembre) 1716.

[31] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend* (Hanovre), 29 août 1716.

se faisait sans eux; et alors, probablement dans cette humeur, les artifices et la faction des Français en Hollande les séduiraient bientôt et les pousseraient à se jeter entièrement dans les bras de la France[32]. » Le projet fut abandonné[33].

Légers remords de Dubois

Depuis sa lettre du 23 au Régent, l'abbé Dubois rongeait son frein, calculait les distances, expédiait des courriers à Paris. Ce qu'il pouvait avoir gardé de conscience s'éveillait au sein de ce désœuvrement, lui reprochait, faiblement, sa trahison envers la France. Mais le petit homme criait plus haut que cette importune. « Que ne faut-il point dévorer pour parvenir à un bien capital? Si nous étions à bille égale avec les Anglais, nous aurions ménagé avec plus de dignité et de hauteur quelques avantages. Mais au fond l'essentiel de tout ce qui nous est nécessaire s'y trouve en termes précis et substantiels et vous met en état de jouir de la paix et d'être libre dans votre taille de tout côté[34]. » Sentant ce qu'il lui manquait, l'abbé se couvrait de la parole d'un évêque : « Dans les grandes affaires, avait dit Fléchier, quand on a à peu près ce qui compte, il ne faut regretter les petites choses que l'on perd. » La petite chose c'était Mardyck!

Dans l'attente de la réponse du Régent. Dubois restait claquemuré et Stanhope, Robethon, faisaient bonne garde. « Combien de temps sa présence restera-t-elle secrète, on ne sait; mais moins on en parlera, mieux cela vaudra[35]. Dès le matin, Stanhope « en robe de chambre et en bonnet de nuit » traversait le salon qui séparait les deux appartements, s'installait chez l'abbé qui le recevait en pareil équipage et quelquefois la journée entière s'écoulait en discussions, chacun observant, écoutant, rusant avec délices. Un soir, le 4 septembre, l'abbé raconte au Régent un tour de sa façon qu'il vient de jouer à Stanhope.

Stratagème de Dubois pour faire parler Stanhope

« J'ai dressé une embuscade qui a eu tout le succès que je pouvois espérer. Le premier étage de la maison qu'occupe milord Stanhope est composé d'un grand salon peint qui a à chaque bout un grand appartement; je suis logé dans l'un et il habite l'autre, de sorte que, comme il n'y a que le salon entre nos deux

[32] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 25 août (=5 septembre) 1716.

[33] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 15 septembre 1716.

[34] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 278-279 : *Dubois au Régent*, 31 août 1716.

[35] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 24 août 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VII : *Robethon à lord Stair*, Hanovre, 25 août 1716, L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 315, note 2.

logements, cela fait une communication continuelle de lui chez moi et nulle de moi chez lui pour ne le pas interrompre dans les occupations de sa charge et ne pas m'exposer tous les jours à trouver en face ceux dont il est important que je ne sois pas vu. M. Stanhope devoit donner à dîner mardi à l'envoyé de l'Empereur. Il invita le général des troupes, le ministre d'Hanovre et les principaux de l'État au nombre de quatorze à ce dîner, qui se fit dans le salon qui est entre nos deux appartements, et pendant lequel le mien fut fermé. Comme ce festin allemand devoit être beaucoup arrosé, il me vint en pensée que, si le vin du secrétaire d'État étoit, comme je l'avois vu autrefois, gai et parleur, je pourrois peut-être, après le dîner, profiter de quelques-unes des vérités que le vin se vante de tirer des plus taciturnes; et, lorsque les derniers convives furent accompagnés, je laissai ma porte ouverte, ce qui invita Stanhope d'y entrer en remontant comme je l'avois espéré.

« En se jetant dans un fauteuil, il me dit : « Mon cher prisonnier, j'ai bien des excuses à vous faire de l'incommodité que vous avez eue d'être enfermé tout l'après-dînée; vous voyez un homme qui s'est énivré en faisant les honneurs sa table! » En effet, il s'étoit distingué parmi treize Allemands qui avoient bu soixante-dix bouteilles de vin et cinq ou six bouteilles des liqueurs les plus violentes, qu'ils avoient avalé comme de l'orgeat. L'ayant trouvé à peu près comme je le désirois, je lui conseillai de prendre du thé pour abattre les fumées du vin; et après qu'on eut établi devant nous un cabaret propre à une longue conversation, je lui montrai en confidence une lettre tout en chiffre de M. de Châteauneuf. Je n'eus besoin que de cette confidence pour le mettre en mouvement, et il commença à me parler avec une rapidité qui ne s'arrêta depuis neuf heures jusqu'à une heure après minuit, et qui m'instruisit de la plupart des choses que je voulois savoir, sans qu'il m'en coûtât que le soin de lui faire quelques petites objections pour le faire passer d'une matière à une autre. « Mais, mon Dieu, mon cher petit ami, me dit-il à la fin et un peu tard, je crois que tu m'as ensorcelé, oui, mordieu, je le crois, car sans prudence je me laissai ébranler par tout ce que vous me dites[38]. »

Le succès de cette ruse ne fut pour Dubois que le divertissement d'une soirée. Il voyait, il comptait les jours qui s'écoulaient sans que reparût son courrier envoyé à Paris. A tout instant il se

Impatience de Dubois

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 14 : t. 290, fol. 181-186 : *Dubois au Régent*, 4 septembre 1716.

jetait sur sa plume, griffonnait un appel véhément adressé à l'indolence de son ancien élève : « Ces longueurs nous coupent la gorge... Les minutes me paraissent plus longues que des heures... Souvenez-vous, Monseigneur, que la chandelle brûle et les pieds me grillent... Ces lenteurs m'ont coûté plus de larmes qu'il n'en tiendrait dans un seau. Je vois les difficultés grossir à tous moments, comme les boules de neige qui tombent des Alpes, qui n'auraient pas d'abord couvert un oiseau, et qui, à la fin, accablent des caravanes tout entières... Je crois pouvoir assurer Votre Altesse Royale que les concessions qu'elle fait seront rejetées si on les fait défiler chiquette par chiquette, et qu'au contraire il faut former de ces petites grâces un plat en pyramide qui ait une belle apparence, parce que cette même dragée présentée grain à grain ne paraîtrait rien[37]. » La dépêche du 4 septembre est sur ce ton.

Il tente Stanhope par un pot-de-vin

Cette pétulance et ce jargon ne parvenaient pas à stimuler ceux qui, à Paris, plaisantaient un négociateur si fort « échauffé dans le harnois ». Le maréchal d'Huxelles le félicitait sans conviction[38] le Régent écrivait : « Je suis content de vous et de votre négociation[39] »; le Roi lui-même faisait expédier un témoignage de satisfaction[40]. Dubois, hors de lui, obéissant à ses nerfs, se lançait dans d'aventureuses démarches et, tout d'un coup, offrait à Stanhope, de la part du Régent, un pot-de-vin de 600.000 livres, « ce qu'il écouta gracieusement et sans se gendarmer ». L'Anglais répondit qu'il n'y avait pas à rougir de recevoir les grâces d'un si grand prince, mais qu'il voulait avoir gagné cet argent. Sept ou huit fois depuis cet entretien, Dubois revint à l'affaire, tantôt s'excusant de ne pas se connaître en diamants et priant Stanhope de choisir lui-même, tantôt lui demandant s'il devait prendre des lettres de change sur Londres ou sur Amsterdam ou sur Hambourg, tantôt enfin offrant trente mille louis d'or neufs comptés et préparés[41].

Pression du cabinet anglais

Stanhope ne montrait pas moins de hâte que Dubois lui-même d'en finir, il trouvait que la négociation avait été mise sur un

[37] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 81, 82.

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 147 : *Huxelles à Dubois*, 29 août 1716.

[39] *Le Régent à Dubois*, 30 août 1716, dans E. Charavay, *Inventaire des autographes et documents historiques réunis par M. Benjamin Fillon*, in-4. Paris, 1878, t. I, n. 150.

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, *Le Roi à Dubois*, 30 août 1716.

[41] *Dubois au Régent*, 30 octobre, dans Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 74-75.

très bon pied; restait la question de Mardyck sur laquelle il ne fallait attendre aucune concession[42]. Lord Stair recevait l'avis d'insister auprès du Régent obligé de compter avec d'Huxelles qui n'avait pas perdu l'espoir de faire échouer les plans de Dubois. L'envoi en Angleterre d'un négociateur pour l'affaire de Mardyck offrait l'occasion de transporter la négociation de Hanovre à Londres, Stanhope avait suggéré le nom de M. d'Iberville, notre ambassadeur, contre lequel Dubois ne trouvait aucune objection à soulever[43]; or d'Iberville avait été formé à l'école de Torcy et n'était pas suspect de complaisances aux dépens de la France pour le plus grand profit de l'Angleterre. Le cabinet de Londres redoutait un tel choix. « Si M. d'Iberville devait être la personne désignée, écrivait lord Townshend, ce ne serait pas une agréable perspective pour le succès de la négociation. Ce personnage est si mal disposé envers Sa Majesté et la famille royale; il est dans une intimité si bien établie avec le parti jacobite d'ici..., qu'il trahira infailliblement auprès de ces gens tout ce qui se passera dans ces conférences et qu'il fera son possible pour gâter l'affaire... Si le Régent n'a pas réellement l'intention d'amener le traité à bonne fin, il ne peut pas le mettre en meilleures mains que celles de M. d'Iberville, pour le ruiner. Mais s'il a à cœur de finir l'affaire à notre satisfaction, il faut qu'un autre ministre en ait la conduite, et... nul ne conviendrait mieux pour nous être envoyé que l'abbé Dubois lui-même[44]. »

Revanche de d'Huxelles

Cette pression à peine déguisée rencontrait à Paris des diplomates peu disposés à se laisser intimider. La signature des préliminaires de Hanovre, le 24 août, retirait l'affaire à la diplomatie secrète et la restituait à la diplomatie officielle, c'est-à-dire à d'Iberville et à Châteauneuf qui prenaient leurs ordres auprès du maréchal d'Huxelles. Celui-ci pouvait à son gré exclure un agent d'ordre inférieur tel que Dubois et se plaisait à le lui faire sentir. C'était sa revanche et Dubois se débattait contre ce silence qui l'enveloppait et paraissait devoir l'étouffer, il jetait des cris de désespoir : « Voilà vingt-deux jours que mon premier cour-

[42] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 7 septembre 1716.

[43] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[44] *Public Record Office*, Domestic various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 25 août (=5 septembre); d'après *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 89 : *Dubois au Régent*, 22 août, où Dubois s'offre « à passer en Angleterre pour aider M. d'Iberville », il est permis de croire que le cabinet anglais avait su quelque chose de cette proposition.

rier est arrivé à Paris sans que j'aie aucune nouvelle de M. d'Iberville[45]. » Et trois jours plus tard : « J'ai crié, j'ai pressé, écrit seize dépêches et lettres, envoyé deux courriers sans avoir eu un mot de réponse[46]. » Le maréchal n'était pas homme à s'émouvoir outre mesure des réclamations de l'abbé qu'il trouvait si bien à sa place à Hanovre qu'il l'y eût volontiers oublié. Ce qui s'était fait là-bas sans son aveu allait subir l'épreuve de l'hostilité des whigs aussi hostiles à l'alliance française que M. d'Iberville l'était à la dynastie hanovrienne.

Instructions à M. d'Iberville

Celui-ci reçut l'ordre de rejoindre son poste et quitta Paris dans la soirée du 2 septembre avec des instructions lui prescrivant « de ne pas perdre un seul instant à régler le point qui est remis à vos soins, et qu'il est de l'intérêt essentiel de finir sans aucun retardement... Il ne doit point être question de ménager aujourd'hui ni les légères considérations ni même la dépense qu'il faudra faire pour l'exécution de ce que les Anglais peuvent désirer, et vous devez, sans attendre aucun nouvel ordre, épuiser toute l'étendue des pouvoirs que S. A. R. vous a donnés, qui sont conformes aux demandes des Anglais... Ni la raison d'économie ni l'espérance de ce que vous pourriez obtenir après de longs délais ne peuvent entrer en aucune manière en comparaison avec le risque qu'il y auroit de faire échouer une affaire aussi capitale; ainsi ne discutez sur rien de ce que demandent les Anglais qu'autant que l'exécution en seroit absolument impossible, et finissez sans aucun retardement[47]. »

Des instructions si bien faites pour surprendre celui auquel elles étaient remises pouvaient être l'œuvre du Régent. Lord Stair, qui l'approchait souvent, ne doutait plus de ses excellentes dispositions et de son désir de favoriser les intérêts anglais[48]. » Il désire passionnément la conclusion de l'alliance défensive. Il la regarde comme absolument nécessaire au maintien de ses intérêts et de son crédit, au dedans comme au dehors; et il ne reculera devant aucune difficulté qui viendrait à la traverse de la conclusion[49] ». Bien plus « pour Mardyck, le Régent allait de

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

[46] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 149 : *Dubois à Nocé*, 21 septembre 1716.

[47] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 282, fol. 161-163 : *Instructions à M. d'Iberville*.

[48] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à M. Methuen*. Paris, 26 août 1716.

[49] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à M. Methuen*. Paris, 9 et 12 septembre 1716.

bonne grâce au devant de ce que nous pouvions souhaiter[50], » ajoute Stair, jadis si défiant et qui n'hésitait plus à se porter garant, auprès du cabinet de Londres, de son absolue sincérité.

Opposition qu'il rencontre

Nonobstant ses instructions et son entrevue avec le prince qui les lui imposait, d'Iberville, fidèle à son passé et aux intérêts français s'apprêtait à interpréter plutôt qu'à suivre à la lettre ces avis. Il savait de longue date le terrain sur lequel il allait manœuvrer et les chances qu'il avait d'aboutir à un échec que son patriotisme souhaitait. Le vieux ministère whig n'était pas moins hostile à un rapprochement français que le parti « vieille Cour » de France à une alliance anglaise. Georges Ier conduit par la hantise d'une ligue du Tsar du Régent et du Prétendant pouvait souhaiter ce rapprochement. Stanhope pouvait s'y employer par suite d'une étendue d'esprit qui le mettait au-dessus de la plupart de ses compatriotes, mais ceux-ci se cramponnaient à la politique de Guillaume III et au dogme d'un antagoniste éternel. Lord Townshend et M. Methuen croyaient que le Régent n'accepterait jamais la démolition de Mardyck, ce qui arrêterait tout, ainsi se trouvaient-ils rassurés contre l'événement. Dès lors ils trouvaient bon que la négociation eût amoindri le rôle de la Hollande, grandi celui du roi d'Angleterre, diminué le Régent et déconcerté les Jacobites. Avec des hommes de son parti qu'il sentait à ce point irréconciliables à toute idée d'alliance, Stanhope faisait des concessions, flattait les passions. « Je crois, leur écrivait-il, que ce que le Roi aimerait le mieux, ce serait que le Régent n'acceptât pas notre article de Mardyck; mais comptez qu'il sera bien aise si, par son acceptation, la France achève le traité[51]. »

Tactique de M. d'Iberville

M. d'Iberville loin de se hâter de conclure, contesta, disputa, ergota, se fit un point d'honneur d'arracher des concessions, bataille sur la largeur et la profondeur des écluses et du canal, sous prétexte de faciliter l'écoulement des eaux. Une expérience déjà longue lui avait appris que le véritable moyen de rendre les Anglais intraitables est de leur faire des avances trop marquées[52], mais la tactique contraire paraissait donner raison à ceux qui prétendaient n'apercevoir dans ce projet d'alliance qu'une mystification. Les Anglais voulaient rendre le canal impraticable aux vaisseaux de guerre et aux corsaires. L'Amirauté

[50] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stair à M. Methuen*, Paris, 14-15 septembre 1716.

[51] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 79 : *lord Stanhope à Stephen Poyntz*, Hanovre, 8 septembre 1716.

[52] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 283, fol. 79 : *d'Iberville à Dubois*, 21 septembre 1716.

accepta une modification apparente qui entraînait une aggravation réelle de la ruine du port. Si le Régent la repousse, disaient-ils, les obstinés seront convaincus, en Angleterre et en Hollande, de la mauvaise foi des Français, en sorte que le roi Georges sera justifié devant le monde entier d'une rupture sur ce point tandis qu'en Hollande on pourra brider l'empressement de trop de gens désireux de négocier avec la France[53]. La discussion s'éternisait; d'Iberville présentait toutes ses remarques par écrit, exigeait des réponses et demandait chaque fois des ordres. On piétinait: d'Huxelles était servi à son gré : l'affaire se cristallisait.

Impatience de Dubois

Seulement Dubois était là, à Hanovre, trépignant, écrivant, relançant les uns et les autres, le Régent, Canillac[54], Châteauneuf[55], d'Huxelles[56], Pecquet[57], etc., pressant celui-ci, adjurant celui-là. Un jour il apprend l'arrivée du sieur Metsch, second plénipotentiaire de l'empereur pour la paix du Nord, et le suppose venu tout exprès pour empêcher l'alliance[58], et Stanhope se joue de ses frayeurs, simule une vive appréhension de l'échec final[59], lui annonce l'arrivée à la Haye, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de milord Cadogan, « brutalement » hostile à l'alliance[60], et, qui pis est, de milord Sunderland, autre adversaire déclaré que, malheureusement, le Roi écoute volontiers[61]. Sous ces coups répétés, l'abbé prend le meilleur parti à suivre, il se dit malade : fiel, bile, dyssenterie, tout ce qu'il plaira. Georges Ier, qui s'est pris de sympathie pour cet étranger qui le sert plus utilement que ses sujets les meilleurs, et à qui Dubois a fait de vives protestation d'intérêt dynastique, lui envoie son médecin qui guérit le

[53] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 80 : *Steph. Poyntz à lord Stanhope*. Hampton Court, 8 (= 19) septembre 1716.

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 55 : *Dubois à Canillac*. 8 septembre 1716.

[55] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 2 : *Dubois à Châteauneuf*, 1er septembre 1716.

[56] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 34 : *Dubois à d'Huxelles*, 7 septembre 1716.

[57] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 90-91 : *Dubois à Pecquet*, 11 septembre 1716.

[58] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 274 : t. 290, fol. 162.

[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 274 : *Dubois au ministre*, 28 août 1716.

[60] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 278 : *Dubois au Régent*, 28 août 1716.

[61] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 279 : *Dubois au Régent*, 28 août 1716.

malade, ce qui montre assez que celui-ci n'avait rien[62]. Ce qui vaut mieux c'est un panier de vin de Tokay dont Georges « était fort curieux ». Mais ce petit abbé ne le rassure qu'à demi, il préfère l'avoir sous la main, c'est-à-dire sous les yeux et sous la clef de Stanhope et fait répondre à lord Townshend que « jusqu'à ce qu'une nécessité manifeste résulte des dépêches qu'il recevra de M. d'Iberville, l'humanité ne permet pas de lui proposer de passer la mer[63] ». Ce n'était pas à Londres que Dubois pouvait être le plus utile, mais « à Paris et en s'y efforçant d'y obtenir du Régent les ordres convenables[64] ».

Cette pétulance mise en regard de la gravité sereine de d'Huxelles ou de la lenteur savante de d'Iberville prenait des apparences de comédie et le langage de Dubois offrait souvent les trivalités de la comédie de la foire. La méthode de M. d'Iberville n'est qu'« un ménage de bouts de chandelle[65] »; le Régent reçoit sa part d'avertissements aigre-doux : « Quand on se moque du danger, on appelle cela tenter Dieu[66] »; Châteauneuf a les confidences : « Jusqu'à ce que cela soit basclé, les pieds me grilleront[67] »; d'Iberville a les avertissements : « Vous ne pouvez rien perdre, pourvu que vous ne perdiez pas de temps[68]. »

Opposition qu'il rencontre

Ces inquiétudes étaient justifiées. A mesure que le temps s'écoulait, la rumeur d'un projet d'alliance s'ébruitait et ses nombreux adversaires s'employaient à circonvenir le roi d'Angleterre et ne ménageaient pas la réputation du Régent; le hanovrien Bernstorff, « homme très vertueux[69] », ne s'y épargnait pas et l'abbé leur donnait raison. « Ces gens avaient leurs préventions et leurs intérêts : ils espéraient de l'empereur des titres qu'ils ména-

[62] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 15 septembre 1716.

[63] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, 15 septembre 1716.

[64] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, 15 septembre 1716.

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 46 : *Dubois au Régent*, 7 septembre 1716.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 115 : *Dubois à Châteauneuf*, 15 septembre 1716.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 87 et 128 : *Dubois à d'Iberville*, 11 et 19 septembre 1716.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 121 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

geaient depuis longtemps[70]. » Sunderland, Cadogan, Marlborough lui-même ne négligeaient rien pour faire avorter la négociation[71], s'abouchaient avec le marquis de Prié[72], Dubois épiait toutes leurs démarches, et à plus forte raison celles de Stanhope[73]. Il avait raison de s'attendre à quelque perfidie de la part du cabinet de Vienne, et cependant il ignorait alors que l'envoyé impérial à Paris, Holendorf, irritait la défiance de lord Stair, espérant quelque esclandre de la violence de ce diplomate. « Nous sommes traversés par tout le monde, c'est-à-dire par les Impériaux et leurs adhérents, par la Cour d'Espagne et par toute l'Angleterre, excepté milord Stanhope et le frère de M. Walpole, de sorte que le plus grand bonheur que nous ayons eu est que milord Stanhope se soit trouvé ici seul et que mon séjour en ce pays-ci ait été caché[74]. »

Chez Châteauneuf

Et c'est bien en agent secret et non avoué que le traitait d'Huxelles, chargé de suivre une négociation qu'il désapprouvait. Dubois se trouvait desservi par son chef et Châteauneuf, à la Haye, servait l'animosité du maréchal. Jaloux de la personnalité envahissante qui l'avait privé de l'avantage de recueillir les fruits de son habile conduite en Hollande, Châteauneuf, fatigué d'un poste où il s'était ruiné sans dédommagement et avait vieilli sans gloire, tourmenté par sa goutte et par ses créanciers, se prêta volontiers à un espionnage qui satisfaisait ses rancunes et flattait celles du ministre. Tout en protestant, dans les dépêches officielles, de l'étroit accord qui régnait entre lui et son collègue, il accusait en secret les emportements de l'abbé, son orgueil ambitieux, ses discours inconsidérés, ses imprudentes démarches, les extravagances de cet ambassadeur vraiment extraordinaire, qu'il dépeignait comme un brouillon et un fou. Huxelles, entrant dans ses chagrins, lui recommandait une patience habile et amassait en silence ces griefs vrais ou prétendus pour en accabler Dubois le jour où éclaterait l'échec définitif qu'il n'avait pas cessé d'espérer.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 130 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 286, fol. 48 : *Dubois à Châteauneuf*, 22 septembre 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 230 : *Châteauneuf à Dubois*, 26 septembre 1716.

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 169 : *Dubois au Régent*, 4 septembre 1716.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Angleterre*, t. 286, fol. 8 : *Dubois à d'Huxelles*, 1er septembre 1716.

Au Palais-Royal

L'abbé, dont l'œil profond perçait les intrigues des Cours de Vienne et de Madrid, n'avait garde d'ignorer ce qui se tramait au Palais-Royal. Opposant à la cabale d'Huxelles le crédit des amis particuliers du Régent, les fortes têtes du tripot des roués, il écrivait à Nancré, à Nocé, leur dénonçait les menées du maréchal, ses lenteurs calculées, ses indiscrétions perfides. « N'est-il pas étonnant qu'au moment où je suis venu à bout de la seule chose qui puisse assurer la paix au royaume et mettre M. le duc d'Orléans hors d'atteinte, et lorsque j'ai l'Europe à mes trousses pour nous enlever ce bonheur inespéré, les obstacles viennent de France et de certains serviteurs du prince. » A celui-ci il écrit : « Je vous supplie de ne communiquer mes lettres à personne et de ne pas les laisser tomber entre les mains des canailles qui touchent à vos papiers, car nous avons besoin du secret. J'espère aussi qu'on prendra des moyens pour faire taire le carillon du Palais-Royal, de peur qu'à force de sonner les cloches on n'attire le tonnerre. »

De la part de d'Huxelles

Dans sa guerre contre d'Huxelles, Dubois garde facilement l'avantage : scrupuleux observateur des formes, il reçoit avec déférence les ordres du ministre, fait appel « à la supériorité de ses lumières et l'invoque comme un dévot son saint patron »; il prie le commis Pecquet de lui montrer le droit chemin du cœur et de l'estime « de ce grand homme », affirmant qu'un seul mot d'éloge accordé par un tel connaisseur « est un opium souverain pour tous les maux ». En même temps il se tient ferme sur cette habile défensive, ne cédant rien d'essentiel, attentif à réprimer les empiètements de l'adversaire et à relever ses torts. Huxelles, un jour, ayant eu l'air de lui faire la leçon sur d'apparentes variations, Dubois lui répond finement que varier à propos est l'art du diplomate, comme louvoyer est celui du marin; le maréchal, piqué au jeu, marque son dépit par une inconvenance, Dubois, se souvenant qu'il est conseiller d'État, s'informe à Paris des égards dus aux conseillers et les impose à la mauvaise humeur du maréchal. De là ce billet adressé à Fontenelle : « Mon illustre, faites-moi l'amitié, lorsque vous rencontrerez M. l'abbé Bignon, de lui demander, par manière de conversation et sans qu'il puisse deviner que cela vienne de moi, comment les maréchaux de France finissent leurs lettres en écrivant aux conseillers d'État[16]. » D'Huxelles eut un autre dégoût : il fut obligé de faire adresser à Dubois une pancarte de *ministre extraordinaire*. A cette vue

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 186 : *Dubois à Pecquet*, 11 septembre 1716. Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 86-88.

Dubois pense que la tête va lui tourner[76], et il remercie Pecquet, le premier commis, à qui il doit ce service : « Je prie le Seigneur, lui dit-il, ...j'offre un holocauste d'un couple de cardinaux, du double de présidents à mortier et d'une douzaine de ducs pourvu qu'il vous conserve... Vous deviez bien, en m'envoyant la pancarte de plénipotentiaire m'instruire du personnage que cela m'oblige à faire, car il faut que je prenne garde à *Jodelet prince*[77]. »

et du duc de Noailles

Dubois avait encore un concurrent à écarter. Depuis l'échec piteux de la mission de Louville en Espagne, le duc de Noailles entretenait à Madrid une correspondance secrète avec le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur. Lord Stair ne put l'ignorer longtemps et espéra en tirer avantage. Il s'en ouvrit à Stanhope, mais Dubois était tenu au courant de cette intrigue par Canillac[78] et, au premier mot de Stanhope, le pria de contenir Stair dans le droit chemin[79] pendant que Dubois chargeait Canillac de surveiller « cette diablerie imprévue » et avertissait le Régent[80]. Noailles protesta ne vouloir ni de près ni de loin se mêler d'Affaires étrangères et l'alerte, pour le moment, n'eut pas de suites.

Association avec Canillac

Canillac portait au succès de Dubois un vif intérêt dont la nature était honteuse. Ce roué s'était fait concéder l'étang de Moër, proche de Mardyck et comptait sur le négociateur pour obtenir l'autorisation de le dessécher[81]. Dubois le soutenait dans son cupide espoir et faisait valoir ses combats entre l'intérêt public et celui du roué[82]. Canillac était donc pis qu'un ami, c'était un associé et bien déterminé à emporter l'affaire. Tandis que d'Iberville bataillait et retardait l'accord, Canillac se rendait le 13 septembre dans l'après-midi chez le Régent, arrachait de lui des ordres péremptoires qui, expédiés le lendemain matin,

[76] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 186 : *Dubois à Pecquet*, 25 décembre 1716.

[77] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 83.

[78] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 70 : *Canillac à Dubois*, 13 septembre 1716.

[79] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 7 septembre 1716.

[80] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 86 : *Dubois au Régent*, 11 septembre 1716.

[81] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 128 : *Dubois à d'Iberville*, 19 septembre ; *ibid.*, Hollande, t. 310, fol. 3 : *Dubois à Pecquet*, 2 octobre 1716.

[82] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 136 : *Dubois à Canillac*, 19 septembre 1716.

mettaient fin aux contestations[43]. Celles-ci menaçaient d'amener une rupture. Le 18 septembre, lord Townshend signifia par écrit à M. d'Iberville que s'il ne pouvait accepter les modifications admises par l'Amirauté anglaise, la constitution des conférences deviendrait sans objet[44]. Le lendemain, à Hanovre, Dubois autorisait Stanhope à proposer en son nom « que le conseil d'Angleterre, quand il aura épuisé la discussion avec M. d'Iberville, et, naturellement, examiné les points en question, pose un ultimatum qui sera transmis ici et à Paris[45]. »

Capitulation de M. d'Iberville

L'avertissement de lord Townshend fut décisif. Le 21 septembre, notre ambassadeur vint trouver le premier ministre et déclara consentir au rasement des jetées du canal de Mardyck et à la réduction de l'écluse à seize pieds de largeur[46]. Il prit soin de dire que ce n'était pas dans ses instructions, mais connaissant « l'ardeur du désir qu'a Mgr. le duc d'Orléans d'affermir le repos des deux royaumes, je me flatte que S.A.R. me pardonnera de n'avoir pas suivi ponctuellement ses ordres, quand elle verra par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'il fallait renoncer à l'alliance ou passer cet article[47]. » Cette capitulation enthousiasma le cabinet anglais qui s'empressa de féliciter Georges Ier d'avoir su « montrer au monde que la réputation de son gouvernement est telle, que même au milieu des difficultés qu'il a eu à combattre au dedans depuis son avènement au trône, elle l'a mis en état d'arracher à la France l'engagement solennel de détruire cet ouvrage... qui, cela est évident d'après l'énormité de la dépense pour le plan que le feu roi de France se proposait, était destiné à se dresser dans les âges à venir comme un perpétuel échec à notre île et un monument durable de la supériorité de sa politique et de sa gloire.

Triomphe du cabinet anglais

« Que le Régent ait conclu ce traité et se soit soumis à l'acheter au prix de cette démolition, cela le mettra si irréparablement mal avec le vieux ministère et la faction espagnole en France, qu'il doit, dès ce moment, avoir pris la résolution de se jeter dans les

[43] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 70 : *Canillac à Dubois*, 13 septembre 1716.

[44] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V; *lord Townshend à M. d'Iberville*, Hampton-Court, 7 (= 18) septembre; *Public Record Office*, Domestic Various, n° 23 : *Methuen à Stanhope*, 8 (= 19) septembre 1716.

[45] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 19 septembre 1716.

[46] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 23 : *M. Methuen à lord Stanhope*, Hampton-Court, 11 (= 22) septembre 1716.

[47] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers vol. V, *M. d'Iberville à M. Methuen*, 10 (= 21) septembre 1716.

bras du Roi comme son support. » Le parti jacobite en sera la première victime. « Et quant aux affaires étrangères, le prestige d'un traité avec la France à des conditions si avantageuses, joint au bons effets qu'il produira immédiatement chez nous, mettra Sa Majesté en état de faire sur le continent la figure que les rois d'Angleterre devraient toujours faire, en lui assurant la balance et l'arbitrage des affaires de l'Europe. Cela peut non seulement incliner le roi de Suède à se soumettre à un accommodement aux conditions mêmes de Sa Majesté, mais encore fournir une occasion au Tsar de demander jusqu'à quel point il lui est loisible de procéder avec sûreté à de certaines mesures, à présent que Sa Majesté va avoir les mains plus libres pour en marquer son ressentiment. » L'Empereur et le roi d'Espagne n'avaient ni raison ni prétexte de s'offenser et le cabinet ne ménageait pas ses congratulations à Stanhope, artisan de ce traité « non moins glorieux en lui-même qu'avantageux dans ses conséquences[88]. »

Soucis persistants de Georges Ier

Cet enthousiasme ne détournait pas Georges Ier de ses préoccupations. « On prétend, écrivait Châteauneuf, que le roi d'Angleterre est fort animé contre le Tsar[89] ». Châteauneuf était bien instruit car Stanhope écrivait le 25 septembre que « le Tsar a envoyé ordre jusque dans ses ports de la Baltique les plus éloignés, de rassembler en toute hâte tous les vaisseaux disponibles, lesquels devront le rejoindre dans le Sund. On ne fait pas de doute qu'il compte cantonner ses troupes, montant à 40.000 hommes, sur les territoires de Danemark, de Holstein et de Mecklembourg. Il y aura probablement de l'opposition, de sorte que je crains qu'on n'en vienne sous peu aux extrémités. Cette situation ne cause pas un médiocre souci au Roi[90]. »

Il semble prêt à recourir aux armes

Georges Ier en était arrivé à rouler dans son esprit les projets les plus violents. Bernstorff, inquiet pour ses domaines du Mecklembourg, l'y poussait et comme le roi de Danemark sollicitait l'intervention de la flotte anglaise commandée par sir John Norris, Bernstorff proposait une attaque soudaine contre la flotte moscovite qu'on détruirait tandis qu'on s'assurerait de la personne du Tsar, alors à Copenhague[91]. Le roi d'Angleterre demanda

[88] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 82-84 : *Steph. Poyntz à lord Stanhope*, Hampton-Court, 11 (=22) septembre 1716 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 324-326.

[89] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 101 : *M. de Châteauneuf à Dubois*, 19 septembre 1716.

[90] *Public Record Office*, Regencies, n. VIII : *lord Stanhope à M. Methuen*, 25 septembre 1716.

[91] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VIII ; correspondance de Robethon.

à Stanhope s'il prendrait sur lui de donner des ordres en conséquence à Norris. Stanhope répondit qu'il était prêt à associer ses réclamations à celles du roi de Danemark et à en écrire à Norris. Le 25 septembre, il écrivait au cabinet de Londres deux lettres fort importantes. On voit par celle adressée à Methuen que, la peur aidant, Georges I[er] était prêt à réduire ses exigences à « ce que le conseil d'Angleterre jugerait suffisant pour empêcher Mardyck de servir de retraite aux vaisseaux de guerre et aux corsaires », et « considérant le danger immédiat où il semble que nous mettent les troubles du Nord, on doit s'assurer, s'il se peut, l'amitié du Régent. » Il recommandait de donner à la négociation avec M. d'Iberville « un tour capable de l'amener à une issue » et d'exploiter la vénalité de Canillac[92]. La lettre de Stanhope à lord Townshend était plus imprévue encore : « Je crois fort, lui disait-il, que les choses en viendront à un éclat, peut-être avant que j'aie pu recevoir votre réponse. En cette occasion, je briderai ma nature qui a toujours été portée aux coups hardis, jusqu'à ce que je reçoive votre réponse. Mais vous imaginerez aisément si je serai pressé chaque jour d'envoyer des ordres à sir John Norris. » Stanhope ne voyait pas où pouvait conduire toute cette politique des puissances du Nord et n'apercevait rien de plus désirable que l'alliance. « Le Roi désire ardemment, et votre humble serviteur avec lui, que nous nous assurions de la France. L'abbé parle à souhait; il me montra ce matin une partie d'une dépêche du maréchal d'Huxelles portant la promesse qu'aussitôt le traité signé, ils nous révèleront franchement tout ce qu'ils savent des projets des jacobites depuis le commencement. J'étais vous le savez, très opposé d'abord à ce traité; mais je pense véritablement que, dans l'état actuel des choses, nous devons le finir sans perdre une minute. » Ignorant encore la capitulation de M. d'Iberville, Stanhope proposait de lui soustraire la négociation et de tout terminer à Hanovre où « je ne désespère pas de gagner sur notre homme qui a reçu une nouvelle commission et des pleins pouvoirs. » Et poursuivi par la hantise du Tsar, il termine ainsi : « Peut-être m'alarmé-je trop aisément. Mais j'avoue que, selon moi, ce serait une chose de fatale conséquence que la négociation vînt à avorter; ce qui aurait lieu certainement, si cet éclat dans le Nord nous surprenait avant que nous eussions fini[93] ».

[92] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à M. Methuen* Hanovre, 25 septembre 1716.

[93] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 84-85 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 25 septembre 1716.

Infâme calomnie de Dubois contre d'Iberville

Maintenant la négociation devait être avouée pour la rendre plus assurée et le négociateur ne devait plus être caché. Dubois n'était pas sorti de sa chambre depuis six semaines, sauf peut-être à la nuit tombante, sa réclusion allait prendre fin; le 26 septembre il fut présenté au roi d'Angleterre[94] qui prit la peine de le flatter, de le cajoler, l'assura que personne ne pouvait faire mieux ni tant qu'il avait fait, puis ajouta, avec une grâce teutonne, que désormais il croirait en lui jusqu'à ce qu'il le trompât[95]. Dubois fut transporté, se crut un prodige, s'attribua le mérite du succès de la négociation. « J'ai tenu, disait-il, depuis quelque temps, un langage et une conduite qui ont mis le roi d'Angleterre dans la résolution et même dans l'impatience de finir[96]. » Stanhope l'entretenait, le tâtait, cherchant toujours à prendre avantage, à captiver *son homme*, redoutant que ce traité si avantageux ne lui échappât. Tout lui devenait matière à appréhensions; l'arrivée imminente à la Haye de Beretti Landi, ambassadeur d'Espagne, faisait craindre des complications[97]; les lenteurs tracassières d'Iberville lui semblaient encore redoutables et Dubois avait l'infamie de vouloir tirer vengeance des obstacles qu'avait opposé à son impatience le patriotisme vigilant de ce bon Français. Il osa accuser d'Iberville d'avoir, pour obtenir le desséchement de l'étang de Moër au profit de Canillac, accepté la destruction des jetées du canal de Mardyck et sacrifié le commerce de cette ville s'élevant à un demi-million par an[98]. L'abbé fut assez vil pour réitérer cette accusation d'une friponnerie dont lui seul était coupable[99], jusqu'à ce que le maréchal d'Huxelles et le commis Pecquet l'obligeassent à préciser son affirmation. Alors le misérable se déroba par le billet suivant : « A mon retour, je vous exposerai les faits qui m'ont frappé, et je souhaiterois de tout mon cœur m'être trompé en mon jugement. J'étois pour lors dans l'obligation d'ouvrir les yeux; je puis présentement les fermer

[94] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 351-358; Relation de l'entretien de Dubois avec le roi d'Angleterre au sujet de l'alliance du 29 septembre 1716.

[95] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 351-358 : Relation, du 29 septembre 1716.

[96] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 212 : *Dubois à d'Huxelles*, 27 septembre 1716.

[97] Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 86 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 29 septembre 1716.

[98] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 2, 3, 4 : *Dubois à Pecquet*, 2 octobre 1716.

[99] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 25 septembre 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 492-493.

sur tout le passé et me taire, et je demeurerai dans cette situation tant qu'il me sera possible.

Les jours s'écoulaient en causeries sans fin et sans résultats. Le 30 septembre, Georges I[er] apprit que l'accord sur Mardyck était conclu à Londres, mais Stanhope souleva ce jour-là un dernier scrupule. Pour bien préciser la nature spéciale du traité, ne fallait-il pas y désigner formellement la maison d'Orléans. Dubois transmit la proposition que le Régent repoussa[101].

Signature de la Convention

On arrivait au terme. Le 6 octobre, Dubois fut présenté à la Cour de Hanovre par Stanhope[102] qui n'eut de loisir que pour adresser quelques lignes à Horace Walpole : « Le Roi n'est pas dans une mince inquiétude relativement aux affaires du Nord. Il craint une rupture entre les Danois et les Moscovites. Pour cette raison, il désire mettre la dernière main au traité avec la France, le plus tôt possible; ce traité même serait-il moins avantageux qu'il l'est réellement à mes yeux, la situation des affaires du Nord nous met dans une absolue nécessité de conclure[103]. » A Londres comme à la Haye on était un peu surpris de cette impatience dévorante; mais la volonté du Régent était d'accord avec celle du roi d'Angleterre, celle de Dubois avec celle de Stanhope et après que ceux-ci eurent mis le traité par écrit, les deux négociateurs signèrent la convention spéciale, le vendredi 9 octobre.

A cette date, Dangeau était à Paris : « On parle fort d'un traité de ligue défensive entre la France et l'Angleterre; on dit même qu'il a été signé à Londres. On n'en sait point les conditions; elles se content différemment[104]. Tous les articles du traité y étaient relatés dans leur entière teneur[105] : une clause finale portait que le traité serait signé à la Haye dès l'arrivée dans cette ville de l'abbé Dubois, ambassadeur et plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne. Les États-Généraux des Provinces-Unies seraient invités à y accéder; en cas de refus de leur part, l'alliance ne

[100] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 165 : *Dubois à Pecquet*, 20 octobre 1716.

[101] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 234 : *Dubois au Régent*, 30 septembre 1716.

[102] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Ch. Stanhope à Methuen*, Hanovre, 6 octobre 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VIII, *Robethon à lord Stair*, Hanovre, 9 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 221.

[103] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 98 : *lord Stanhope à H. Walpole*, Hanovre, 6 octobre 1716.

[104] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 470 : 9 octobre.

[105] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 221.

serait pas moins obligatoire dans tous ses points entre les deux parties contractantes[106].

Son but

On a dit la satisfaction avec laquelle le cabinet anglais accueillit non l'alliance, ni le traité, mais l'éclatante humiliation de la France. Les whigs pensaient souffleter Louis XIV dans sa tombe en détruisant Mardyck. Ils avaient garrotté l'Espagne le 15 février, joué l'Empereur le 5 juin, humilié la France le 9 octobre; l'année 1716 pouvait être, par eux, marquée d'un caillou blanc. Au duc d'Orléans, ils imposaient la ruine des ports français de la mer du Nord, le sacrifice de l'alliance franco-hollandaise éprouvée par une longue série de services et de succès, l'abandon de nos alliés riverains de la Baltique. L'Angleterre n'avait plus rien à redouter du continent dont elle devenait l'arbitre. De tout ceci Dubois ni le Régent n'avaient cure. Cette alliance anglaise, disait Dubois, « assurera si fort les droits de Son Altesse Royale qu'il ne sera plus possible d'y donner atteinte et qu'elle produira la paix entre l'Empereur et le roi d'Espagne, par laquelle l'Empereur renoncera aux États qui composent la monarchie d'Espagne et le roi d'Espagne confirmera sa renonciation au royaume de France. Cette alliance me paraît sans prix : si j'étais maître de la France, j'aimerais mieux donner trente millions que de la manquer ».

Ayant lu ceci, le Régent prit une plume et écrivit dans la marge : « Je pense comme vous sur tout cela : Il n'y a nulle dépense qui puisse contrebalancer l'importance de l'alliance »; et il signa : « Philippe d'Orléans[107] ».

En 1709, Stanhope avait fait espérer à Philippe la couronne d'Espagne; en 1716, le tentateur lui montrait la couronne de France. Telle était l'unique stipulation à retenir d'un accord qu'on représentait comme utile au royaume et qui garantissait les traités d'Utrecht, mais seulement dans leurs clauses relatives à l'ordre successoral en France, en Angleterre et en Espagne. L'omission d'un nom de famille ne trompait que ceux qui voulaient être trompés et laissait le champ libre à Stanhope pour offrir « tout ce qu'on peut stipuler de plus sûr et de meilleur pour ce prince » qui, disait un diplomate, « sachant à quel fil débile tenaient ses droits à la couronne de France, voulut sur les conseils de Dubois les assurer, et, pour recouvrir ses desseins

[106] G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, in-4°. Amsterdam 1734. t. IX, p. 560-563.

[107] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 174; Note du 2 octobre par Dubois et Nocé; dans Kaulek et Plantet, *Recueil de fac-similés de Paléographie moderne*, Paris 1889, pl. X.

privés, il inventa les prétextes spécieux du repos général et du bien public dans l'espoir de cacher ses vrais desseins qui n'échappaient pas à la sagacité des politiques[108] ». Ce que poursuivaient Philippe et l'abbé c'était la promulgation des droits au trône de la branche cadette; ils la payaient d'un port de guerre et de nos anciennes alliances. Le marché était avéré et Philippe estimait la dépense sans proportion avec le bénéfice; c'est que le sacrifice était pour la France et le profit pour lui[109].

[108] *Brit. Mus.* nouv. acq. 8756 : *Mémoires* de Cellamare, fol. 130.
[109] E. Bourgeois, *Le Secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois* (1909), t. I. p. 140.

CHAPITRE XVI

La Triple alliance

(16 octobre 1716 — 25 février 1717)

Diplomatie personnelle. — Hostilité au projet d'alliance. — Résistance de H. Walpole et de lord Cadogan. — Intervention de d'Huxelles. — Lettres de Dubois le 26 octobre à d'Huxelles, à Nocé, au Régent, à Saint-Simon. — L'abbé sollicite un délai. — Stanhope de même. — Ouverture des conférences entre Français et Hollandais. — Insuffisance des pleins pouvoirs. — Mécontentement de Georges Ier. — Justification de lord Townshend. — Suite des conférences avec les Hollandais. — Pouvoirs définitifs de lord Cadogan. — Signatures. — La démolition de Mardyck. — Le protocole du traité. — Le titre de « Roi de France ». — Négociations en Hollande. — Dubois prêt aux concessions. — Il pense berner les Hollandais et se fait jouer par eux. — Ultimatum de d'Huxelles. — Inquiétude et soumission des États. — Joie triomphante de Dubois. — Opinion publique en France, en Angleterre, en Hollande. — Le traité de la Triple Alliance. — Article 1er, art. 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e. — Dubois fait ses adieux au roi Georges. — Prend congé des États. — Ratifications. — Artisans et bénéficiaires du traité. — Dubois récompensé.

Diplomatie personnelle

Plusieurs ont avancé que l'état monarchique associe l'intérêt du monarque à celui du peuple, au point de les rendre non seulement inséparables mais encore identiques. Le coup d'essai de l'abbé Dubois et du Régent montre comment le chef de la nation entendait servir son intérêt personnel aux dépens de l'intérêt de l'État. L'exemple ainsi donné fut suivi par Louis XV et l'opération, remarquable à tant d'égards, de Dubois devint funeste à la royauté qu'elle prétendait servir; elle inaugura la diplomatie personnelle opposée, sinon hostile, à la diplomatie officielle. Cette innovation était une des multiples conséquences de l'esprit politique nouveau créé par la révolution de 1688. Dubois s'en était pénétré en Angleterre, il allait avoir l'occasion de l'étudier à sa source même : en Hollande.

Hostilité au projet d'alliance

Parti de Hanovre le 11 octobre, l'abbé arriva à la Haye dans la nuit du 16 au 17[1], courut droit chez Châteauneuf; à minuit il se

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 84 : *Châteauneuf au Roi*, 20 octobre 1716.

présentait chez Horace Walpole. Celui-ci n'était pas rentré; Dubois se campa dans un fauteuil et attendit. « Avant que j'aie dans ma poche une signature qui mette en sûreté ce que nous avons fait, disait-il, je ne puis avoir aucun repos[2]. » Ses appréhensions étaient justifiées. Les lettres de lord Stanhope à lord Townshend et à M. Methuen, le 25 septembre, avaient inquiété le cabinet anglais et provoqué de sa part une véhémente opposition. Les projets du roi Georges d'engager la lutte armée contre le Tsar semblaient pure aberration. « Cette guerre du Nord, disait-il, a été menée de si sotte façon (*so stupidly*) qu'elle sera votre ruine[3]. » Le péril moscovite laissait les Anglais très sereins et exclusivement soucieux des maladresses et des erreurs auxquelles les intérêts du Hanovre pouvaient entraîner les souverains de l'Angleterre dont une clique étrangère dirigeait les conseils au détriment de la sécurité du royaume[4]. Stanhope n'ignorait pas ces contradictions et le jour même où l'abbé quittait Hanovre — probablement aussi par son intermédiaire — il envoyait plusieurs dépêches explicatives que H. Walpole était chargé de transmettre. Il devait tenter tout ce qui dépendrait de lui pour décider et presser les Hollandais à signer le traité sans perdre de temps et, d'autre part, persuader le représentant de l'Empereur à la Haye que la substance du traité avec la France était à l'avantage de l'Empereur[5]. Les Hollandais n'avaient pas moins lieu d'approuver, le Pensionnaire n'ayant pas caché ses appréhensions au sujet des affaires du Nord[6].

Mais ni l'Empereur ni les Hollandais n'étaient faciles à persuader et Horace Walpole ne semblait pas devoir être l'homme qui entraînerait leurs convictions récalcitrantes. A la première nouvelle du voyage de Dubois à Hanovre, le Grand-Pensionnaire prit l'alarme, vint questionner Walpole qui répondit que les signatures échangées n'avaient d'autre but que de prévenir tout malentendu sur les points convenus entre les deux négociateurs. Croyant se voir exclus tout ensemble de l'alliance avec la France

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 153 : *Dubois à Pecquet*, 26 octobre 1716.

[3] W Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 86 : *lord Townshend à lord Stanhope*, 23 septembre (= 4 octobre) 1716.

[4] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. III, p. 91-92 : *Steph. Poyntz à Stanhope*, Hampton-Court, 25 septembre (= 6 octobre) 1716.

[5] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 98 : *lord Stanhope à Horace Walpole*, Hanovre, 6 octobre 1716.

[6] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 9 octobre 1716.

et de l'alliance avec l'Empereur, les Hollandais chargeaient Walpole de plaider leur cause. Eux qui s'étaient opposés à ce qu'on traitât avec la France sans l'Angleterre ne seraient-ils pas payés de retour? Le déboire que leur avait été le traité de Westminster, conclu sans eux, se renouvellerait-il? Auquel cas les Français ne manqueraient pas de recourir à tous les artifices pour exploiter leur mécontentement, les attirer à eux et leur assurer la garantie de la Barrière. De Londres, Walpole se faisait autoriser à communiquer officiellement les articles signés à Hanovre aux députés aux États-Généraux et, en vue d'une négociation le cabinet anglais lui associait lord Cadogan, créature de Marlborough.

Les envoyés de l'Empereur, MM. de Prié et de Heems, ne montraient pas moins d'aversion pour l'alliance française et pensaient convaincre aisément les Hollandais; mais à leur première ouverture, le Grand-Pensionnaire répondit qu'on ne pouvait éviter l'alliance française, qu'on ne pouvait la retarder sans indisposer la France qui s'en vengerait en faisant agir le Prétendant, dont les intrigues seraient préjudiciables, même à l'Empereur[8].

L'Empereur et ses ministres n'en croyaient rien; ils avaient donné comme instructions à leurs diplomates d'encourager la résistance des whigs à l'alliance franco-anglaise[9] et MM. de Prié et de Heems ne se conduisaient pas autrement à la Haye que M. de Wolkra à Londres et M. de Hohendorf à Paris[10]. C'était un mot d'ordre. A la Haye les envoyés impériaux se refusaient à une démarche quelconque en vue d'une alliance avec les Provinces-Unies si celles-ci ne renonçaient pas à en conclure une avec la France[11]. Fort empêtrés par cette intransigeance, Horace Walpole et lord Cadogan obtinrent de Georges I[er] l'autorisation de leur communiquer les articles signés à Hanovre, mais il n'y gagnèrent rien et le « premier » anglais s'en plaignit humblement, laissant échapper cet aveu : « la démolition des écluses de Mardyck à elle seule suffirait à justifier notre alliance, d'autant que si nous n'avions pas pu nous retirer du flanc cette épine

[7] *Public Record Office*, Holland, vol. 375; *Hor. Walpole à Stanhope*, la Haye, 1[er] septembre 1716.

[8] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor. Walpole à Stanhope*, la Haye, 6 octobre 1716.

[9] *Bibl. nat.*, ms. fr. 10670, fol. 818 : Torcy, *Mémoires diplomatiques;* Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, 1887, p. 23.

[10] G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du* XVIII[e] *siècle*, t. IX, p. 558.

[11] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *H. Walpole à lord Stair*, la Haye, 13 octobre 1716.

nous aurions été tellement bridés et tenus en respect que nous nous serions trouvés dépourvus de toute sécurité chez nous et continuellement exposés à de dangereuses entreprises sur nos côtes[12]. » C'est de ce souci que le Régent et Dubois les avaient délivrés.

Enfin, parmi les adversaires les moins importants mais non les moins remuants de l'alliance, il faut nommer le ministre d'Espagne à la Haye, marquis de Beretti Landi[13] et Goertz, ministre de Suède.

Résistance de H. Walpole et de lord Cadogan

C'est à eux tous à la fois que Dubois allait tenir tête. Les plus redoutables étaient Walpole et Cadogan, whigs convaincus et très disposés à croire que Stanhope avait abandonné sinon trahi leur cause et leur parti. La simple idée de concourir personnellement à une alliance entre l'Angleterre et la France apparaissait à Walpole comme un démenti infligé au bon sens britannique, l'exclusion des Provinces-Unies de cette alliance où leur place était, avait-il dit tant de fois, marquée, devenait à ses yeux un manquement à l'honneur auquel il préférait sacrifier sa carrière. Quant à lord Cadogan, moins tragique, il se bornait à répondre que ses pouvoirs ne l'autorisaient pas à signer avec l'abbé Dubois. Puis il se ravisait, se déclarant prêt, par crainte du Roi, à tout terminer. Alors Walpole eut recours aux finasseries du métier : « Est-il donc impossible que les vents contraires, les délais d'usage lorsqu'il s'agit de passer des pouvoirs au grand sceau, nous empêchent de signer avec l'abbé avant que les États soient prêts[14]? » Deux jours se passent et les compères tombent d'accord pour avertir lord Townshend qu'ils ont reçu l'ordre du Roi de signer l'alliance défensive aussitôt l'arrivée de l'abbé, en cas qu'ils aient des pouvoirs suffisants. Alors ils répètent que lord Cadogan n'a pas de pouvoirs du tout; et que ceux de Walpole ayant été calculés pour un traité entre l'Angleterre, la France et la Hollande simultanément, ils ne peuvent rien signer avec l'abbé sans les États, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de nouveaux pouvoirs[15].

Stanhope avait eu le temps d'instruire Dubois avant son départ de Hanovre de cette situation, en sorte que l'abbé ne fut pas surpris; même il trouva bon que Walpole et Cadogan eussent

[12] *Public Record Office*, Germany, vol. 202 : *lord Townshend à Schaub*, Hampton-Court 5 (= 16) octobre 1716.

[13] *Bibl. nat.* ms. fr. 10670, fol. 821, Torcy, *Mémoires diplomatiques*.

[14] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 103-106 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 14-16 octobre 1716.

[15] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 103-106 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 14-16 octobre 1716.

donné connaissance aux États des stipulations de Hanovre, lui aussi voulut se montrer ouvert et leur communiqua la copie française. Le Grand-Pensionnaire se déclara touché de ces attentions et disposé à abréger ou à omettre quelques-unes des formalités interminables prescrites dans le gouvernement des États-Généraux[16]. Bonnes paroles qui n'engageaient à rien et qui ne compensaient pas du tout le refus opposé par les représentants de l'Angleterre à toute signature sans la participation des Hollandais[17]. Aux lenteurs protocolaires de la Haye venaient s'ajouter les lenteurs insidieuses de Londres en sorte que toute l'impétuosité de Georges Ier et de Stanhope se brisait sur ce double obstacle. Georges Ier s'en désespérait. « Si, disait-il, étant allé si loin après mûre délibération, il arrivait qu'on fît avorter ce dont il était convenu, nul prince en Europe ne voudrait plus jamais tenir compte d'aucun accord fait avec lui[18]. » Les ordres partaient de Hanovre et rencontraient de la résistance. Walpole, au lieu d'obéir, discutait. « Ce matin (21 octobre), écrit-il à Poyntz, un messager nous est arrivé de Hanovre, porteur d'ordres réitérés de signer avec l'abbé; et la seule raison que j'y trouve, c'est la crainte que le Tsar ne se rende maître de la noblesse du Mecklembourg. Sur ma vie, je ne vois pas le rapport qu'il y a entre la signature immédiate ici et cette affaire-là, ni pourquoi tout le système de l'Europe, spécialement en ce qui regarde l'intérêt de l'Angleterre, doit-être entièrement bouleversé à propos du Mecklembourg[19]. » A Londres on voulait gagner du temps, ménager le Roi, endoctriner les États de Hollande et, par-dessus tout, éviter l'esclandre d'une démission; mais Georges Ier se faisait si impérieux qu'on ne pouvait plus se dérober : « Je suis de votre avis touchant les inconvénients de l'alliance séparée, écrit Poyntz à H. Walpole, mais nous ne pouvons décliner les ordres formels du Roi, et d'ici nous ne pouvons espérer de les faire changer[20]. »

A Londres, le cabinet se soumettait finalement à la volonté omnipotente du Roi et Stanhope rassurait Dubois sur la durée Intervention de d'Huxelles

[16] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan et H. Walpole à lord Stanhope*, la Haye, 20 octobre 1716.

[17] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 112 : *Steph. Poyntz à H. Walpole*, 20 octobre 1716.

[18] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Stanhope à lord Cadogan et à H. Walpole*, Gœhre, 21 octobre 1716.

[19] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 212 : *H. Walpole à Poyntz*, la Haye, 21 octobre.

[20] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 212 : *Steph. Poyntz à Walpole*, Hampton-Court.

et l'efficacité de ces résistances[21]. A Paris, la lutte n'était guère moins vive, mais d'allure tout-à-fait différente. Le maréchal d'Huxelles ne renonçait pas à son dessein d'entraver et de faire échouer la négociation; voyant quitter Hanovre pour la Haye, et comprenant que l'abbé touchait à l'heure des résultats il ne songea qu'à l'empêcher de les recueillir. Jadis plénipotentiaire de la France aux négociations préparatoires du traité d'Utrecht, le maréchal y avait eu l'occasion d'observer la complication infinie de l'administration politique en Hollande et il comptait sur les délais qu'elle impose pour ruiner l'accord signé contre son gré. En conséquence, il ordonna à Dubois et à Châteauneuf de ne rien signer avec les Anglais qu'à la condition d'obtenir l'adhésion formelle des États de Hollande[22]. Huxelles ne manquait pas de faire valoir d'excellentes raisons, comme le mécontentement des Hollandais qui se croiraient méprisés, la duplicité des Anglais qui se débarrasseraient plus aisément d'un traité avec une seule puissance que d'une triple alliance, mais le maréchal comptait sans la volonté tenace de l'abbé.

Lettres de Dubois le 26 octobre à d'Huxelles

Celui-ci, à l'en croire, « passa les plus cruelles nuits qu'il eut passées de sa vie[23]. » Ces Hollandais, dont le maréchal faisait si grand état, il montra qu'à les attendre on risquait de perdre les Anglais. Faisant trop peu de cas de d'Huxelles pour entreprendre de le persuader il se contente de le flagorner avec impertinence : « ...Comme je suis persuadé qu'un ange pourroit se tromper s'il raisonnoit sur des faits faux ou s'il ignoroit les faits dont il est question, je suis aussi convaincu que lorsque vous serez informé de la véritable situation, vous découvrirez dans un moment le chemin le plus sûr... J'ai au moins le sens d'avoir bientôt reconnu la supériorité de vos lumières et de n'avoir pas voulu partir de Paris pour Hanovre sans vos instructions; ...j'estime que nous sommes bien heureux d'être à portée de les recevoir souvent. » Ce ton, à lui seul, suffit à faire voir pour combien peu de chose comptait le Chef du Conseil des Affaires étrangères. Dubois se permet de lui faire la leçon. « Quand nous aurons, lui dit-il, cette sûreté que je désire depuis si longtemps et que nous serons à couvert des dangers qui m'intimident, je sens bien que nous pourrons être tranquilles et nous exécuterons vos ordres avec tout le flegme

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 156 : *lord Stanhope à Dubois*, 24 octobre 1716.

[22] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 63 : *Huxelles à Châteauneuf et à Dubois*, 17 octobre 1716.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 243 : *Dubois à Pecquel*, 26 octobre 1716.

que vous pourrez désirer... Rien ne me coûteroit moins à avouer que les fautes, les inadvertances et les galimatias dont mes lettres peuvent être remplies parce que je n'ai pensé qu'à employer le peu de temps dont je pouvois disposer, à vous rendre compte précipitamment derrière un paravent de tous les faits qui viennent à ma connaissance, afin de vous mettre en état de m'aider de vos excellents conseils[24]. »

A Pecquet, il écrivait le même jour avec cette outrance d'expression qui lui est familière : « Je suis dans cette inquiétude comme un amant désespéré[25] ». Ensuite il s'adresse au roué Nocé, qui fera tenir la lettre au Régent[26] : « Dans le tems, monsieur, que tout ce que l'on a pu désirer tourne entre mes mains au-delà de toute espérance, on m'écrit des lettres très désobligeantes, où l'on me reproche sans rime ni raison, des variations, et sans savoir l'état présent des choses, sur d'anciennes idées et de vieux lieux communs, on m'envoie des ordres qui dérangent tout mon système et qui me font enrager. Et Son Altesse Royale a la facilité de souscrire à tout celà! ce qui m'oblige de lui écrire pour la supplier de révoquer ses ordres, ou de me révoquer moi-même... Il ne faut pas vouloir raisonner de si loin, et je vous assure qu'ils n'ont pas d'idée de ce pays-ci. *Mitte sapientem et nihil dicas.* On a plus de peine à les désabuser qu'à faire l'affaire principale, et on emploie à leur faire des dissertations le tems dont on aurait besoin pour le service. Dorénavant je tiendrai pour un miracle au-dessus de tous ceux de saint Antoine de Padoue quand une affaire étrangère réussira. J'ai des choses très importantes à communiquer [au Régent] que je n'ose lui écrire, de peur qu'elles ne tombent entre les mains de gens qui ne peuvent souffrir ceux qui sont attachés à lui personnellement, et qui cheminent droit. Ce qui m'afflige, car il y a des moyens pour lui faire faire le plus grand personnage de l'Europe. »

à Nocé

Dans sa lettre au Régent, Dubois lui dit : « Je me flatte que Votre Altesse Royale n'aura pas assez mauvaise opinion de moi pour croire qu'une sotte vanité ou quelque chose de personnel ait part au chagrin que j'ai; J'ose me vanter d'être de cent piques au-dessus de telles faiblesses; mais je ne puis pas dissimuler que les dangers que je connais m'intimident et m'abattent au point

au Régent

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 218 : *Dubois à d'Huxelles*, 26 octobre 1716.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 153 : *Dubois à Pecquet*, 26 octobre 1716.

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 151 : *Dubois à Nocé*, 26 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 225.

de me rendre presque inutile. » Et il conclut : « Si ce que je prends la liberté de vous représenter vous paraît entêtement plutôt que raison, sans vous fatiguer davantage, je vous supplie de me permettre de retourner à Paris pour avoir soin de ma santé[27]. » Dans cette même lettre, Dubois, toujours mené par l'imagination, montrait le marquis de Prié allant « de porte en porte » déclamer contre notre alliance, conférant tous les jours avec lord Cadogan qui n'oublie rien pour détacher H. Walpole de nos intérêts, pendant qu'il rappelle que Stanhope lui a fait l'aveu que le Parlement d'Angleterre n'acceptera pas l'alliance si elle n'est conclue avant sa convocation et qu'il laisse entrevoir comme possible la mort du Prétendant et le changement que cet événement ferait dans l'esprit du roi d'Angleterre.

à Saint-Simon

Enfin, le même jour encore, Dubois écrivait au duc de Saint-Simon, autant pour l'apprivoiser par un acte de déférence auquel la vanité du duc et pair n'était jamais insensible, que pour influencer par lui le duc d'Orléans. « Je vous supplie d'exhorter ce prince, que Dieu semble destiner à de grandes choses, à être ferme dans ses opinions et sa confiance[28]. » A son très-vif regret, Saint-Simon se rendait compte de l'inutilité de son opposition et, pour conserver la faveur du prince, il lui fallait se résoudre à aider ce qu'il désapprouvait, « mais, je ne puis, protestait-il, vous dissimuler la peine où je suis de voir signer un traité sans l'autre. » Et, faisant allusion à une lettre dans laquelle Dubois écrivait : « Quand on se moque du danger, on appelle cela tenter Dieu[29] ». Saint-Simon ajoutait à propos de ces traités signés séparément : « C'est cela que j'appelle tenter Dieu[30]! » Mais son opinion ne comptait guère alors, et, le 30 octobre, le Régent écrivait à Dubois de sa propre main, qu'il l'autorisait à signer, avec les seuls Anglais, les articles convenus, si le lenteurs coutumières aux Hollandais lui donnaient lieu de craindre que la négociation ne fut compromise ou ruinée[31].

L'abbé sollicite un délai

L'abbé pensait toucher enfin le but, mais d'Huxelles tenta une

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 131-138 : *Dubois au Régent*. 26 octobre 1716 ; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 223.

[28] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 131-138 : *Dubois au Régent*. 26 octobre 1716 ; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 223.

[29] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*. 18 septembre 1716.

[30] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel et Regnier, 1881, t. XXI, p. 395 ; *Saint-Simon à Dubois*, 11 novembre 1716.

[31] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 172 : *le Régent à Dubois*. 30 octobre 1716, Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 227.

dernière manœuvre. Le chevalier de Saint-Georges était souffrant, on ne pouvait sans barbarie l'obliger au départ; l'opinion publique en France serait révoltée, et on comptait sur Dubois pour obtenir un délai de la condescendance de lord Stanhope qui ne se fit pas trop prier pour l'accorder[32]. Il hésita au sujet d'une autre concession sollicitée par Dubois comme un service personnel, à savoir que les articles signés entre la France et l'Angleterre ne seraient pas publiés ni exécutoires avant leur signature publique par les États-Généraux[33]. Cette demande, écrit Stanhope, causa au roi Georges « une certaine inquiétude comme ayant l'air de préluder dans cette affaire au manque de sincérité que nous devons toujours appréhender dans nos relations avec la France[34] »; néanmoins le ministre répondit qu'il accordait un mois pour tout délai[35]. Dubois se déclara ravi; cette nouvelle, disait-il, lui avait rafraîchi le sang en comblant de joie M. de Châteauneuf[36].

Dès lors il aurait eu mauvaise grâce à ne pas user de réciprocité. Georges Ier n'accordait rien de ce qui dépendait de lui sans une arrière-pensée. Stanhope avait fixé le terme d'un mois « qui sera plus que suffisant, disait-il, pour donner le tems qu'il faut aux Hollandois à [signer] »; en effet, le roi d'Angleterre souhaitait maintenant obtenir que la République signât simultanément l'alliance avec l'Empereur et l'alliance avec la France. Pour l'y décider il était nécessaire d'avoir quelques jours devant soi et l'attente des pleins pouvoirs envoyés de Londres à lord Cadogan et à Horace Walpole aiderait à faire prendre patience. Stanhope, à son tour, sollicitait ce délai comme un « sensible plaisir » et un « service très réel » et tandis qu'il réitérait à lord Cadogan l'ordre de signer, dès que le plein pouvoir serait venu de Londres et qu'il en serait requis par l'abbé, il disait à ce dernier : « Si les choses sont au point que l'on me fait espérer, vous me rendriez assurément un service très considérable, si vous nous accordiez un délai de huit ou dix jours. Je crois même qu'un

Stanhope de même

[32] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 108 : *Dubois à Stanhope*, 21 octobre 1716, *Post scriptum*, fol. 110.

[33] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Dubois à Stanhope*, la Haye, 20 octobre 1716.

[34] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Gœhre, 26 octobre 1716.

[35] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à Dubois*, Gœhre, 25 octobre 1716.

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 56 : *Dubois au Régent*, 30 octobre 1716.

pareil délai sera le plus sûr, et même le plus prompt acheminement pour finir tout à fait[37]. » Au moment où Cadogan et Walpole recevaient notification de cette demande, leur arrivait de Londres le plein pouvoir; aussitôt, ils le firent savoir à Dubois, ajoutant que les États-Généraux ne devant pas être prêts à signer à la date prévue, la demande de délai de dix jours était sans objet et qu'ils signeraient à l'instant si l'abbé le désirait. Celui-ci ayant transmis au Régent la demande de Stanhope devait attendre la décision du prince et toutes les instances de Cadogan ne l'ébranlèrent pas[38]. Walpole, voyant tout arrêté, partit pour Londres à petit bruit, laissant l'affaire épineuse à son compatriote.

Ouverture des conférences entre Français et Hollandais

Au cours de cette espèce de trêve, des conférences officielles s'ouvrirent entre la France et les Provinces-Unies. Les Hollandais formulaient quatre demandes : 1° adoption d'un cérémonial unique pour la réception des ambassadeurs vénitiens ou hollandais à la Cour de France; 2° concession à eux faite du titre de Hautes Puissances; 3° règlement des réclamations françaises contre les Zélandais auteurs de prises faites indûment après la paix d'Utrecht; 4° rétablissement du tarif de commerce de 1664. A Cadogan, porteur de ces réclamations, l'abbé répondit que les deux premières n'étaient pas de nature à soulever beaucoup de difficultés; la troisième relevait surtout des tribunaux ou du droit administratif; quant à la quatrième, la France n'y consentirait jamais[39].

Cette fin de non-recevoir déconcerta Leyde et Rotterdam, la province de Hollande borna ses demandes à la révocation des placards émanés de France depuis cinquante ans au préjudice du commerce de la République; les six autres provinces s'en désintéresseraient, mais surtout Amsterdam blâmait une réclamation qui retardait l'alliance[40].

Insuffisance des pleins pouvoirs

Le mercredi 4 novembre, dans la matinée, l'abbé fit avertir lord Cadogan que la réponse du duc d'Orléans lui permettait de traiter à part avec les Anglais et qu'il était, en conséquence, prêt à signer. Cadogan lui envoya son pouvoir. Dubois l'examina et le trouva insuffisant. La pièce était conçue en termes si géné-

[37] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Stanhope à lord Cadogan et à Hor. Walpole*, Gœhre, 24 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 227.

[38] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 30 octobre 1716.

[39] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan à lord Stanhope*, 3 novembre 1617.

[40] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Stanhope*, 10 novembre 1716.

raux que le nom même de la France n'y figurait pas. Dans un cas particulier, il fallait des attributions précises et la signature de lord Cadogan n'engagerait que lui-même. Cadogan répliqua qu'un pouvoir général comprenait tous les cas particuliers. Il offrit de certifier sous sa responsabilité que la signature du traité ne serait valable qu'autant qu'il produirait un nouveau pouvoir dans la forme réclamée par l'abbé. Dubois fut inflexible et en référa au maréchal d'Huxelles[41]. Cadogan paya d'audace et affecta de soutenir que le minutieux examen auquel l'abbé avait soumis le « pouvoir » pendant vingt-quatre heures montrait jusqu'à l'évidence « qu'il n'avait pas envie de finir[42] ». Mais Dubois avait réponse à tout, si bien que Cadogan, subit l'ascendant du petit homme et le pria de rédiger lui-même la forme qu'il consentirait à signer. L'abbé ne souhaitait rien autant que cela, mais il manda aussitôt, au Régent et à Stanhope, le nouvel obstacle dressé devant eux.

Mécontentement de Georges Ier

A Goehre, où il chassait, Georges Ier apprit avec indignation ce contre-temps. C'était au moment où le Tsar, après l'évacuation du Danemark, se repliait sur le Mecklembourg et menaçait le Hanovre, que le ministère anglais se livrait à ces subtilités. Le roi d'Angleterre y voyait une manière de trahison préméditée, et chargeait Stanhope de le faire entendre à lord Townshend : « La forme nouvelle du plein pouvoir que l'on a envoyé à my Lord Cadogan, me fait croire que ce n'est pas sans dessein que l'on s'est écarté de la route commune, et des formes constamment usitées en dressant des pleins pouvoirs pour les traités particuliers que l'on a en vue. » Après avoir énuméré tout ce qui semblait repréhensible dans cette mauvaise chicane, Stanhope apprenait à Townshend que, des deux rivaux, ce n'était pas lui qui céderait la place à l'autre. Il avait supplié « très humblement et très instamment » le Roi de lui permettre de résigner sa charge, mais « Sa Majesté n'a pas jugé qu'il fut de son service de m'accorder pour le présent la grâce que je luy avois demandée avec instance[43] ». Georges Ier, afin qu'on ne pût douter qu'il conduisait toute l'affaire[44], faisait savoir au premier ministre de s'expliquer en langue française afin qu'on la pût mettre sous les yeux du

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 56 : *Dubois au Régent*, 30 octobre 1716.

[42] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Stanhope*. la Haye, 5 novembre 1716.

[43] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 126 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Gœhre, 11 novembre 1716.

[44] La lettre du roi Georges à lord Townshend ne s'est pas retrouvée.

Roi. Mais ce n'était pas encore assez, Lord Sunderland fut chargé de faire pressentir au « premier » que les jours de son gouvernement étaient comptés. « Je dois vous dire franchement, lui ccrivait-il, que je n'ai jamais vu le Roi aussi irrité que dans cette affaire où il regarde que ce n'est pas seulement à M. le secrétaire Stanhope, mais à lui-même qu'on a manqué; et, en vérité, la chose a besoin d'explication[45]. »

Justification de lord Townshend

Townshend, sentant échapper le pouvoir, fut atterré; il se justifia comme il put auprès du Roi. A l'entendre, depuis le premier voyage de l'abbé Dubois à la Haye, il avait été des plus zélés à pousser et à avancer le traité, plus zélé que le Roi lui-même qui hésitait alors. Cette apologie maladroite se trouvait contredite par Townshend écrivant à Slingenlandt : « Ma véritable raison de signer les pouvoirs en termes généraux était de leur laisser leur véritable forme pour le jour où les États de Hollande accéderaient[46]. » Townshend n'en défendait pas moins la formule rejetée, à bon droit, par Dubois; rappelait que la convention de Methuen, qui consacra l'asservissement du Portugal à l'Angleterre, en 1701, avait été conclue de cette manière; bien plus, il invoquait l'opinion de M. d'Iberville qui, enchanté d'être désagréable à l'abbé, déclarait que Dubois « n'étoit qu'un novice dans ces affaires et que son objection n'avoit pas la moindre force ». Néanmoins il avait poussé la déférence jusqu'à faire rédiger de nouveaux pouvoirs selon la formule prescrite par l'abbé et fait toute la diligence possible. Enfin Townshend avait déconseillé à Walpole un brusque départ qui eût manifesté de façon éclatante sa désapprobation des ordres du Roi[47]. Lorsque lord Cadogan reçut le plein pouvoir rédigé d'après le libellé fourni par Dubois, celui-ci soumit la pièce à examen attentif et y découvrit de nouveaux vices de forme. On ne voyait pas que les mots *Georgius, P[rinceps] C[ustos] R[egni]*, écrits au début de l'acte, fussent de la main du Prince de Galles, en outre cette signature ne se lisait pas au bas de la pièce; enfin, ces anomalies ne se voyaient pas dans le plein pouvoir déjà refusé. On pouvait craindre d'être entré dans une voie sans issue si ces chica-

[45] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 127, 128 : *lord Sunderland à lord Townshend*, Gœhre, 11 novembre 1716.

[46] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 158-159 : *lord Townshend à Slingenlandt*, 1er (=12) janvier 1717.

[47] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 129-134 : *lord Townshend à Georges Ier* Whitehall, 11 (=22) novembre 1716.

[48] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 283, fol. 271-272 : *d'Iberville à Dubois*, 23 novembre 1716.

nes continuaient; d'Iberville[48] et Stanhope[49] écrivirent à Dubois et firent taire ses scrupules qui portaient plus encore sur l'absence de contre-seing d'un secrétaire d'État. Incontestablement, ce fait était plus grave. Le ministre britannique à la Haye montra ses archives où les actes de Ryswick et d'Utrecht n'étaient pas non plus contresignés; Townshend invoqua les registres de la secrétairerie d'après lesquels le contre-seing des secrétaires d'État n'était pas requis sur les pleins pouvoirs, mais toutes ses excuses ne corrigeaient plus l'impression fâcheuse attachée à son nom dans l'esprit du roi Georges.

En réalité, Townshend avait partie liée avec les whigs sur le concours desquels il croyait pouvoir obtenir, dès l'ouverture prochaine du Parlement, un vote de blâme et peut-être le rejet de l'alliance avec la France. Dès lors il se réservait, comme un coup de maître, le désaveu du traité signé précipitamment par le négociateur français; mais Dubois avait déjoué cette manœuvre. Quant au roi Georges il lui eut suffit de deviner que son fils le prince de Galles, qu'il haïssait, favorisait cette timide opposition, pour ne lui pardonner jamais, et Stanhope savait que ces escarmouches préludaient à une lutte plus décisive. Dubois l'y animait et ne ménageait pas les whigs qui lui donnaient tant d'inquiétudes et tant d'impatiences[50].

Suites des conférences avec les Hollandais

Son amertume ne le détournait pas de la poursuite d'autres intérêts. Les conférences se poursuivaient avec les Hollandais. Leyde et Rotterdam maintenaient leurs prétentions commerciales dont Amsterdam se désintéressait sous prétexte qu'on ne devait pas retarder la conclusion du traité afin de soutenir des demandes sans espoir[51]. Le Grand-Pensionnaire tenait le même langage. La réponse française arriva à la Haye le 20 novembre. L'abbé et Châteauneuf refusèrent de la communiquer aux députés pour les affaires étrangères avant que ceux-ci fussent suffisamment autorisés à adopter une conclusion sur laquelle on pourrait tomber d'accord après discussion. C'était une tactique pour amener la République à se prononcer sur le fonds même des

49 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 302, fol. 196 : *lord Stanhope à Dubois*, 23 novembre 1716.

50 *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Hollande*, t. 311, fol. 231 : *Dubois à Stanhope*, 18 novembre 1716; fol. 218 : *Dubois à d'Huxelles*, 17 novembre; fol. 53 : *Dubois au Régent*, 6 novembre; fol. 18 : *Dubois au duc d'Orléans*, 1er novembre.

51 *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Cadogan à lord Stair*, la Haye, 24 novembre; *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 20 novembre 1716.

arrangements, et conséquemment à revenir sur sa résolution antérieure de faire les deux alliances avec l'Empereur et avec la France, simultanément[52]; elle réussit. Les mandataires de l'Autriche à la Haye et à Londres ne voulaient entendre à rien, Dubois et Châteauneuf faisaient assaut d'intransigeance et le Grand-Pensionnaire s'employait à ménager la France. Le 24 novembre, les États de la province de Hollande autorisèrent leurs députés à s'aboucher avec les diplomates français; l'exemple donné devait entraîner les autres provinces. Dubois avait gagné la partie sur les impériaux, il présenta ses lettres de créance comme « ambassadeur à l'État[53] ».

Pouvoirs définitifs de lord Cadogan

Le 26 novembre, lord Cadogan reçut la déclaration de lord Townshend au sujet des pouvoirs non contresignés. La signature fut fixée au lendemain, à la condition d'en garder le secret pendant un mois, ou moins si les États-Généraux consentaient avant ce terme à signer.

Signatures

Le 27, le ministre de France fit connaître aux députés aux Affaires étrangères les réponses du Régent à leurs demandes. Les distinctions honorifiques étaient accordées, les litiges sur les prises renvoyés aux tribunaux, les concessions commerciales réduites à tout ce qui ne préjudicierait pas au commerce français. Dès à présent, le Régent supprimait les quatre sous par livre établis en 1699 sur les marchandises importées en Hollande, et il étendait à tous les ports de France l'entrée des étoffes de laine et autres marchandises, limitée jusque-là aux ports de Calais et de Saint-Valery. Un règlement définitif ferait l'objet d'une convention particulière. Le Pensionnaire porta aussitôt cette réponse aux États de la province de Hollande. Tous, sauf Leyde et Rotterdam, étaient satisfaits; mais, écrivait le ministre anglais si [ces villes] voient qu'elles n'obtiennent rien, elles se rangeront avec les autres[54]. Enfin, le 28 novembre, Dubois et Cadogan échangèrent leurs pleins pouvoirs et signèrent le traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre, littéralement identique à la convention de Hanovre.

La démolition de Mardyck

Cadogan le fit savoir aussitôt à Stanhope et lui rendit compte qu'il avait introduit à propos de la démolition de Mardyck les paroles suivantes : « Quand ce traité sera ratifié, le roi de la

[52] *Id., ibid.*

[53] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 24 novembre; *le même à lord Stanhope*, même date.

[54] *Id., ibid.*, vol. 377 et 378 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 20, 27 novembre 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *Cadogan à Stair*, 3, 4 décembre 1716.

Grande-Bretagne et les seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies pourront envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article. » Dubois ne trouva rien à objecter, mais se retrancha derrière la défense à lui faite de rien signer qui ne se trouvât dans le texte arrêté à Hanovre, tout en consentant à ce que ces paroles fissent partie du traité à signer avec les Hollandais. Dès le jour même il écrivait à Cadogan : « ...je suis persuadé que Mgr le duc d'Orléans sera très content qu'il y ait quelqu'un à Mardyck de la part du roi de la Grande-Bretagne, qui soit témoin de la fidélité et de la diligence avec laquelle on exécutera ce qui a été promis[55]. »

Le protocole du traité

A force de concessions et de bassesses l'abbé Dubois se flattait de fléchir l'insultante prétention du protocole anglais. A Londres on prétendait n'admettre que la rédaction en langue latine qui donnait au souverain de ce pays les titres de roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, avec la préséance sur le roi de France. Dubois réclama la rédaction d'un texte français, ayant même valeur que le texte latin, et réservant à Louis XV le titre de roi de France et de Navarre. Cadogan invoquait le traité d'Utrecht où Louis XIV laissait donner à la reine Anne le titre (en latin: de reine de France. Il ne manquait pas d'esprits sensés en Angleterre qui tenaient cette revendication pour dénuée de fondement, mais il ne se rencontrait pas un homme d'État qui consentît à risquer sa tête si le Parlement recherchait l'auteur d'une si criminelle omission[56]. Cette crainte pouvait paraître frivole, fait observer Torcy, à qui n'auroit pas connu la Constitution de l'Angleterre et le danger continuel où étaient exposés ceux qui avaient en main l'administration des principales affaires de l'État[57].

Le titre de « Roi de France »

Jusqu'à cette époque, les traités conclus entre Louis XIV et l'Angleterre comportaient toujours un texte français pour le roi de France, un texte latin pour son collègue et le préambule de ce dernier portait invariablement, pour désigner Louis XIV, le titre *Rex Christianissimus* et *Magnae Britanniae, Franciae et Hiberniae Rex* (ou *Regina*) pour désigner Charles II, Guillaume III, ou la reine Anne. Au contraire, sur l'exemplaire français on lisait toujours : *Louis XIV, par la grâce de Dieu, Roi Très-Chrétien de France et de Navarre*, et le souverain anglais devenait *roi de la Grande-Bretagne;* dans le détail des articles on abrège sous la

[55] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *Dubois à lord Cadogan*, 28 novembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I. p. 233 et la note.
[56] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 231-232; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 78.
[57] Torcy, *Mémoires*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 680.

forme : *Roi Très-Chrétien*. Le traité d'Utrecht rédigé en français et en latin, et le traité de commerce annexé au traité de paix font usage des mêmes appellations pour Louis XIV, tandis que dans le texte latin la reine Anne est qualifiée comme ci-dessus, de même encore, en 1697, le traité de Ryswick donne à Guillaume III les titres de *Magnae Britanniae, Franciae et Hiberniae Rex;* enfin la paix de Bréda conclue, en 1667, entre Louis XIV et Charles II, considérée comme l'acte régulateur, la forme modèle, était représentée, à défaut des instruments originaux par deux exemplaires imprimés à l'époque même : l'un en latin, l'autre en français, tous deux offrant la garantie de publications officielles. Dans le titre de l'exemplaire latin (qui ne contient pas de préambule), Charles II énumère ses trois royaumes, Grande-Bretagne, France et Irlande, il se borne à prendre au cours des articles, le titre de roi de la Grande-Bretagne et accorde à Louis XIV celui de roi Très-Chrétien. Dans l'exemplaire français, le préambule nomme Louis XIV, roi de France et de Navarre et Charles II, roi de la Grande-Bretagne. Dans les articles, Louis XIV devient le roi Très-Chrétien.

Telle était la tradition constante que Dubois n'a fait qu'accepter. Dans les transactions avec l'Angleterre, on tolérait au roi de cette contrée la fantaisie de se parer d'un titre sans réalité et de commettre un manque de tact et une impertinence, à condition qu'il le fît dans cette langue latine qui ne brave pas que l'honnêteté, mais se dérobe parfois à la politesse. En français, on ne badinait plus et le roi de France portait son titre historique. Tel avait été l'usage sous Louis XIV qui, dans le corps des traités, acceptait le titre de roi Très Chrétien comme une désignation suffisamment claire. Tel avait été déjà l'usage sous Louis XIII[58].

Négociations en Hollande

Dubois avait maladroitement soulevé cette question, mais elle n'avait pas absorbé son attention. Il sentait son œuvre incomplète et, à l'occasion, le Régent abondait dans ce sens : « Vous vous souviendrez, écrivait-il à son plénipotentiaire, que je n'ai jamais regardé cette grande affaire comme couronnée et qu'on ne peut la regarder comme telle que par la signature de la *Triple-Alliance*[59]. » Mais ce résultat ne pouvait être atteint qu'après beaucoup d'efforts car un député fort influent aux États n'avait pas dissimulé à l'abbé « que si bonne mine que fissent alors les principaux de la République, nous devions compter qu'il y avoit dans le plus grand nombre un fonds de préjugés contre la

[58] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 231-232 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 406-421.
[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 165 : *le Régent à Dubois*, 30 octobre 1716.

France, et un attachement à ses ennemis dont on verroit des effets et des marques sitôt qu'ils pourroient impunément ne pas se contraindre[60]. » Le parti français avait pour chef Duywenworden, ancien ambassadeur de Hollande à Londres, et son frère l'amiral, qui poussait vers un rapprochement intime avec la France. Le parti opposé guidé par Heinsius, Fagel, Vanderdussen, Slingenlandt et Hop n'avait d'égards que pour les whigs et pour l'Empereur, Duywenworden avait pris ombrage du traité de Westminster et redouté qu'il ne rendît l'alliance franco-anglo-hollandaise impossible; aussi fit-il le meilleur accueil à Dubois dont les manœuvres semblaient « l'avoir ressuscitée[61] ». Il lui promit son concours et lui déclara « qu'il n'y avoit pas un sujet en Hollande qui ne mît jusqu'à sa chemise pour soutenir la garantie de la succession de la France, réglée par les traités d'Utrecht. » Le parti adverse marquait plus de froideur, affectait une crainte extrême de se brouiller avec l'Empereur[62]. Il avait obtenu des États-Généraux une résolution ferme de ne pas conclure d'alliance avec la France avant la conclusion de l'alliance avec l'Empereur, demeurée en suspens depuis le mois de juin.

Dubois voulut d'abord visiter tous les chefs de ce parti et se persuada qu'ils formulaient des objections identiques à celles des Anglais quelques mois auparavant, d'un côté comme de l'autre les intrigues de la Cour impériale n'y étaient pas étrangères[63]. Tout d'abord l'abbé, on l'a vu, avait laissé entendre que les concessions touchant le cérémonial étaient possibles, celles relatives aux prises réservées, celles concernant le tarif de Commerce repoussées. Le retour au tarif de 1664 avait été consenti par Louis XIV au cours de l'année 1709 lorsque la France paraissait perdue, mais en 1716 une telle concession semblait inouïe et, pour ainsi dire, provocatrice. D'Huxelles l'avait fait comprendre à Châteauneuf et à Dubois[64], mais ce dernier revint à la charge, allégua qu'autorisé par d'Huxelles, Châteauneuf avait fait

Dubois prêt aux concessions

[60] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 32 : *Châteauneuf et Dubois au Roi*, 30 octobre 1716.

[61] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 13 : *Dubois à d'Huxelles*, 31 octobre 1716.

[62] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 84 : *Châteauneuf au Roi*, 20 octobre 1716 (conférence avec Slingenlandt, le 19 octobre).

[63] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 96 : *Dubois au Régent*, 20 octobre; *ibid., Hollande*, t. 311, fol. 260; *Dubois à Nocé*, 21 novembre 1716.

[64] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 209-212 : *Louis XV à Châteauneuf et à Dubois*, 4 novembre 1716.

avant lui quelque promesse aux Hollandais[65]. Le 9 novembre, le maréchal fit espérer la suppression possible, dans un an, du droit de quatre sols par livre établi en 1699 sur les marchandises du Nord[66].

Il pense berner les Hollandais

L'abbé faisait aussi bon marché de la dignité que de l'intérêt du royaume pourvu que sa carrière diplomatique ne connût que des succès. Selon lui, « la Triple Alliance étant essentielle au repos du royaume, il seroit fort sage de sacrifier quelque chose plutôt que de s'exposer à la perdre. » Et cette fois comme pour la question de Mardyck il réclamait le sacrifice, ajoutant : « Nous n'avons pas le temps de marchander[67]. La précipitation avait fait conclure à Hanovre des stipulations onéreuses, invoquée une fois de plus elle allait faire signer à la Haye un traité utile mais prématuré une fois de plus l'intérêt de la France était sacrifié à l'avantage du Régent. Dubois écrivait à ce prince « de ne pas croire que tout ce qu'il veut faire soit contenu dans les lettres au Roi et à monsieur le Maréchal que M. de Châteauneuf écrira et que l'abbé signera avec lui... Notre situation devient gaillarde, mais j'y perdrai mon latin et vous n'en aurez pas le démenti. J'ai formé un projet assez effronté; j'entreprends de faire solliciter notre alliance par les députés qui nous étoient les plus opposés. Le détail de ce plan seroit plus ample que celui de M. de Louvois pour le siège de Gand[68]. »

Il ne s'agissait que de séparer les Hollandais des Impériaux par l'offre de « quelque douceur sur le commerce[69] »; ce qui ferait « bien enrager » le marquis de Prié. C'était un marché raisonné que Dubois proposait et, une fois de plus, le prix en était payé par la France et les bénéfices allaient à la Hollande et au Régent. Pour appâter ce dernier, son compère se faisait trivial, lui recommandait de ne pas lésiner « chiquète à chiquète[70] » et pressentant une résistance, Dubois écrivait à Nocé avec une jolie désinvolture : « Examinez si l'article de commerce causerait un pré-

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 25 : *Dubois à d'Huxelles*, 5 novembre 1716.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 29, 30 : *D'Huxelles à Châteauneuf et à Dubois*, 9 novembre 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 137-142; t. 311, fol. 174 : *Dubois à d'Huxelles*, 10 et 14 novembre 1716.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 146 : *Dubois au Régent*, 10 novembre 1716.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 150 : *Dubois au Régent*, 10 novembre 1716.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 163 : *Dubois au Régent*, 14 novembre 1716.

judice au royaume. Si cela n'est pas important, exhortez-le à m'en laisser le maître[71]. » Le Régent hésitait, redoutait, malgré ses conseillers, de faire passer son profit avant celui du pays, Dubois le harcelait : « Cette affaire est telle, lui écrivait-il, que la France et les autres États ne pourroient plus, si elle réussissoit, se passer de l'influence de Son Altesse et que lorsque la Régence seroit finie, le Roy ne pourroit gouverner sans son assistance[72]. » C'était le programme que l'avenir devait réaliser. Dans cet avenir Dubois avait déjà fixé son rang, à côté et même au-dessus du duc d'Orléans. Nul ne le soupçonnait encore d'une si haute ambition à le voir tourbillonner, argumenter avec les uns, ergoter avec les autres, parler, écrire sans trève et sans merci : « Vos lettres, écrit-il au Régent, me font de la force. Le seul miracle qu'elles ne font pas, c'est de m'engraisser. Je n'ai que la peau sur les os. Je suis accablé de travail. Je ne dors que trois heures par nuit; » en sorte que « l'envie, qui gémissait de sa fortune, se fut consolée, a-t-on dit, si elle eût connu ses travaux[73] ».

Vers la fin du mois de novembre, Dubois présentait ses lettres de créance comme ambassadeur. Le 1er décembre, les villes de Hollande faisaient connaître leurs résolutions. Amsterdam se déclarait pour la France, le 4, Leyde se ralliait à la promesse de l'abolition du droit de 4 sols par livre; le 8, la presque unanimité du pays, sauf Rotterdam, était acquise à l'alliance française et abandonnait l'Empereur[74]. Le 11, l'abbé en donnait avis au Régent : « Votre alliance avec les États-Généraux est conclue et sera signée sous peu, après que les députés aux États, qui avaient pouvoir de la faire et de la conclure, et qui l'ont arrêtée, en auront donné connaissance à leurs maîtres et auront eu leur approbation, ce qui est une formalité inévitable[75]. »

Il fallait s'attendre à de nouveaux retards. « J'ai vu entre les mains de Cadogan une lettre du marquis de Prié, disait encore Dubois; il assure qu'on fera reculer la signature des Hollandais si longtemps qu'on n'en verra pas la fin[76]. Mais, ajoute-t-il, les — et se fait jouer par eux

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 261 : *Dubois à Nocé*, 14 novembre 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 260, 263 : *Dubois à Nocé*, 21 novembre 1716.

[73] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 109.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 83 : *Dubois et Châteauneuf au Roi*, 5 décembre 1716.

[75] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 154 : *Dubois au Régent*, 11 décembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 233-234.

[76] *Archiv. nat.*, ms. franç. 10670, *Mémoires inédits* de Torcy, t. I, p. 848.

États-Généraux qui veulent mettre l'Empereur dans son tort s'il se fâche de ce qu'ils font avec nous, ont résolu d'abord que l'alliance avec la France sera signée, de lui offrir d'entrer dans celle qu'il a faite l'an dernier avec le roi d'Angleterre, quand il lui plaira. » C'était une petite trahison, mais réparable, où Dubois et Châteauneuf avaient été bernés comme des débutants[77]. L'abbé, mortifié au fond de l'âme, joua la modestie, parla de ses peines intérieures et de son désir de garder le silence sur ces événements, désir aussi ardent que celui d'un religieux de la Trappe vers le paradis[78]. Cette déconvenue décida un changement de tactique. Sachant que la confidence est le mode le plus efficace de la publicité, Dubois confie à demi-mots à Duywerworden l'impatience du Régent, le mécontentement du Conseil et la possibilité de son rappel à raison de ces délais et défaites des États[79]. Duywenworden en fait part à Heinsius qui se laisse voir très ému et que va troubler l'ultimatum du maréchal d'Huxelles. Il était ainsi conçu[80] :

Ultimatum de d'Huxelles

« Je veux désormais éviter s'il m'est possible que l'on me puisse reprocher d'avoir prostitué la dignité du Roi comme elle le seroit en effet si Sa Majesté continuait de faire plus longtemps des démarches qui ont été faites de sa part depuis quelques mois. Ainsi si la République ne se détermine pas à fixer un terme pour la signature de l'alliance, je vous supplie, monsieur, de vouloir bien m'en informer par un courrier exprès afin que sur le compte que j'aurois l'honneur de rendre à Son Altesse Royale elle puisse prendre les résolutions qu'elle jugera le plus à propos sans s'arrêter plus longtemps à de vaines assurances et de bonnes intentions dont on ne voit jusqu'à présent nul effet. »

Inquiétude et soumission des États

Le 26 décembre Dubois, flanqué de Châteauneuf, se présenta à l'audience du Grand-Pensionnaire, parla d'un ton sec des procédés des États, du mécontentement du Régent et de la nécessité d'en finir sur-le-champ. Heinsius prit peur, céda, conseilla de se soumettre. Les députés sollicitèrent un répit de quatre jours. Les États, assemblés le 27, annoncèrent qu'ils signeraient l'alliance le 31 décembre ou, si le Régent y consentait, le 4 janvier

[77] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 235.
[78] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 158 : *Dubois à Pecquet*, 15 décembre 1716.
[79] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 240 : *Dubois à d'Huxelles*, 25 décembre 1716.
[80] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 236-237.

1717[81]. Les Hollandais comprirent que leurs coutumières lenteurs, bien loin de les servir, pourraient leur porter préjudice; ils abrégèrent donc, simplifièrent, suspendirent la règle de l'unanimité et tinrent l'acquiescement de deux membres dans chaque ville ou province pour suffisant et valable, nonobstant le désaccord de leur collègue[82]. Les précédents d'ailleurs ne manquaient pas. En 1648, en 1701 on n'avait pas attendu la réponse de la province de Zélande; en 1701, tout avait été discuté, voté, conclu et signé, c'est-à-dire baclé, en vingt-quatre heures, « terme trop court pour consulter les provinces et les villes et pour en obtenir le consentement[83] ».

Pendant que les États se soumettaient à une certaine hâte, les commis ne négligeaient rien pour maintenir les traditions de lenteur. Comme le texte des articles échappait à leurs atteintes, ils prenaient leur revanche sur le protocole; quant aux scribes ils alignaient leurs plus grosses bévues et leurs malices les plus délicates, comme de substituer *Galliarum Rex* à *Rex Christianissimus;* enfin ils prodiguaient les fautes d'orthographe au point d'imposer une transcription nouvelle, — et cela aussi faisait gagner du temps. Pour l'article relatif à Mardyck, le ministère anglais avait rédigé un texte déplaisant pour le roi de France qui était censé vouloir manifester son éloignement de se soustraire aux conventions antérieures. Georges I[er] modifia, de sa main, cette rédaction pour faire dire au roi de France qu'il désirait exécuter ce qui avait été convenu. La nuance était subtile, le ministère anglais s'en offensa et maintint dans le traité la forme non corrigée.

Joie triomphante de Dubois

Enfin, le 4 janvier, le traité de la Triple-Alliance fut signé à la Haye, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Dubois triomphait. Le jour même il écrivit au Régent ce billet fameux : « J'ai signé à minuit. Vous voilà hors de page, et moi hors de mes frayeurs, que Votre Altesse Royale canonisera, lorsque j'aurai eu l'honneur de lui rendre compte de tout. Je m'estime très heureux d'avoir été honoré de vos ordres dans une affaire si essentielle à votre bonheur, et je vous suis plus redevable de

[81] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 252 : *Dubois au Régent*, 29 décembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 237-240; *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 25 décembre; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 240.

[82] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 25 mai, 1716.

[83] Torcy, *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 722.

m'avoir donné cette marque de l'honneur de votre confiance que si vous m'aviez fait cardinal[84]. »

Opinion publique en France

Le mot était lâché! Dubois entendait bien ne pas être récompensé par « de la guenille[85] ». Il était en droit d'attendre beaucoup de la reconnaissance de celui qu'en toute occasion il appelait « Son maître ». Le Régent était radieux. Au moment où il venait de recevoir le courrier de Dubois lui annonçant la signature, Madame se présenta chez lui et il dit : « Ma mère, permettez-moi de vous embrasser pour la joie que me cause la nouvelle que je viens d'apprendre de la triple alliance[86] . On embrassa le traité et on le fit embrasser au maréchal d'Huxelles, qui s'en fût bien passé; mais on manifestait une extrême satisfaction, plus bruyante que sincère peut-être. Le Régent ne pouvait se retenir de dire à lord Stair : « Nous verrons bien des visages allongés[87] »; il disait vrai et on sait le cas qu'il faut faire des éloges de d'Huxelles[88] et des louanges de Pecquet[89]. Ceux de Saint-Aignan faisaient ressouvenir de la fable du pavé de l'ours. « La voilà donc conclue, disait-il, cette triple alliance contre laquelle on a crié si fort de son tems. On s'est élevé de même contre tous les traités avec l'Angleterre depuis celui de Brétigny. Pourtant la paix avec les Anglais nous a presque toujours plus profité que la guerre, en dépit de nos victoires. Aujourd'hui moins que jamais, il ne doit exister d'inimitié entre eux et nous. Il faut que les préjugés du tems cèdent à l'évidence et qu'on ne dise plus quand Dieu tonne ou que la terre tremble : C'est l'Anglais![90] »

en Angleterre

En Angleterre, la nouvelle de la démolition de Mardyck déchaîna l'enthousiasme. « Nous voyions avec admiration, disait l'adresse de la Chambre des Communes, les conditions désavantageuses imposées dans le traité d'Utrecht à [notre] Nation, lors-

[84] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 42 : *Dubois au Régent*, 4 janvier 1717; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 89; Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 477; Bourgeois, *op. cit.*, t. I, p. 167, note 4; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 105.

[85] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 130 : *Dubois à Nocé*, 26 octobre 1716. Peut-être fût-ce sous une forme analogue que Dubois insinua la même pensée à Louis XIV, voir D'Argenson, *Mémoires*, 1857, t. I, p. 190; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XII, p. 105.

[86] J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 243.

[87] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *lord Stair à M. Methuen*, Paris, 13 janvier 1717.

[88] *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Hollande*, t. 313, fol. 55 : *D'Huxelles à Dubois*, 13 janvier 1717.

[89] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 323, fol. 34 : *Pecquet à Dubois*, 13 janvier 1717.

[90] *Saint-Aignan à Louville*, 1er février 1717, dans *Mémoires secrets* de Louville, t. II, p. 233.

qu'elle était à la tête d'une confédération puissante et victorieuse, redressées par Votre Majesté, au milieu même des dangers et des troubles intestins... Nous ne saurions dire si d'avoir souffert que la démolition du port de Dunkerque ait été indignement éludée fera dans l'avenir plus de déshonneur à la nation britannique, qu'elle ne recevra d'honneur d'avoir procuré la destruction des écluses de Mardyck. » Mais la question de Mardyck couvrait adroitement la question hanovrienne qui retirait le principal bénéfice. Les tories, certains whigs et les jacobites fidèles ne s'y trompèrent pas un seul instant.

En Hollande on aimait assez un traité qui ne coûtait rien et qui affermissait la paix, ouvrant au commerce des perspectives avantageuses. en Hollande

Le traité exprimait d'abord l'intention des contractants d'affermir de plus en plus la paix entre leurs royaumes et États respectivement, d'éloigner entièrement de part et d'autre tout sujet de soupçon qui pourrait en quelque manière que ce fût troubler la tranquillité de leurs États et de resserrer plus fortement encore par de nouveaux nœuds l'amitié qui était entre eux. Le traité de la Triple-Alliance

Il comprenait huit articles[91] :

L'article I[er] stipulait une alliance et une union étroite, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, avec promesse des Parties de se procurer réciproquement et fidèlement leur utilité et leurs avantages, de détourner et empêcher par les moyens les plus convenables les pertes et dommages qui pourraient leur arriver. Article I[er]

L'article II concernait *celui* qui avait pris le titre de prince de Galles, pendant la vie du feu roi Jacques II, et après la mort dudit roi, celui de roi de la Grande-Bretagne. Comme l'expérience avait fait connaître que la proximité de son séjour pouvait exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, le roi Très-Chrétien s'obligeait d'engager *ladite personne* de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire son séjour au-delà des Alpes, immédiatement après la signature du traité et avant l'échange des ratifications; et pour témoigner encore davantage de son désir sincère d'observer religieusement tous les engagements que la couronne de France avait pris ci-devant touchant *ladite personne*, le roi Très-Chrétien s'engageait à ne lui donner, en quelque temps que ce fût, directement ou indirectement, aucun conseil, secours ou assistance, etc. Il ne lui permettrait pas de revenir en Avignon ou en Lorraine, ni en aucun lieu de sa domination, encore moins Article II

[91] Nous donnons le résumé très exact de L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 450-453.

d'y demeurer, sous quelque nom et sous quelque apparence que ce fût.

Article III L'article III promettait au nom des contractants le refus de toute sorte d'asile et de retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auraient été ou qui pourraient être déclarés rebelles, et l'on réglait la procédure de l'expulsion.

Article IV L'article IV prescrivait la démolition de Dunkerque et de l'écluse de Mardyck. Il avait été rédigé en français à cause de l'impossibilité d'exprimer en latin le détail technique des ingénieurs. Mais l'esprit de cet article était résumé préalablement en quelques lignes, latines dans l'un des instruments, françaises dans l'autre, avec cette singularité que la rédaction latine conservait la forme peu aimable qu'avait adoptée et maintenue le ministère de Londres, malgré l'adoucissement suggéré par le Roi, tandis que la rédaction française n'était pas autre chose que la traduction mot par mot du texte plus gracieux de Georges Ier.

On continuait en posant en principe que le nouveau port ou canal de Mardyck ne devait servir qu'à l'écoulement des eaux qui sans cela inonderaient le pays, et au commerce nécessaire pour la subsistance des peuples, lequel se ferait par des bâtiments qui ne pourraient pas avoir plus de seize pieds de largeur. Venait ensuite le menu détail de la destruction tel que l'avaient arrêté, en français, à Londres, lord Townshend, M. Methuen et M. d'Iberville : la grande écluse de Mardyck détruite; la petite, réduite de vingt-six pieds à seize; les jetées et fascinages rasés au niveau de l'estran, tant à Dunkerque qu'à Mardyck. Les matériaux provenant des démolitions pourraient être employés ailleurs à tels usages que Sa Majesté Très-Chrétienne jugerait à propos, pourvu que ce fût à deux lieues de distance de l'une et de l'autre place. Après la ratification du traité, le roi d'Angleterre et les États pourraient « envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article ».

Article V L'article V contenait, avec l'alliance défensive, la sanction partielle du traité d'Utrecht, qui lui servait de base et que Stanhope avait d'abord rejetée si loin dans ses conférences avec Dubois. Il y était dit que le véritable but de cette alliance étant de conserver la paix établie par les traités d'Utrecht entre le roi Très-Chrétien, la reine de la Grande-Bretagne et les Hauts et Puissants Seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies, on était convenu et demeuré d'accord que tous et chacun des articles de ces traités de paix, en tant qu'ils regardaient les intérêts des trois puissances respectivement et de chacune d'elles en particulier, et ensemble les successions à la couronne de la Gran-

de-Bretagne dans la ligne protestante et à la couronne de France suivant ces traités, demeureraient dans toute leur force et vigueur. Les contractants promettaient leur garantie réciproque pour l'exécution de toutes les conventions contenues dans ces articles, concernant les successions, les intérêts des deux royaumes et des États, le maintien et la défense des royaumes, provinces, états, droits, immunités et avantages que chacun des alliés posséderait réellement au temps de la signature de cette alliance. Et à cette fin, ils étaient convenus que si l'un d'eux était attaqué par les armes par quelque prince ou État que ce fût, les autres alliés interposeraient leurs offices auprès de l'agresseur, pour procurer satisfaction à la partie lésée et engager l'agresseur à s'abstenir de toute hostilité.

L'article VI déterminait le contingent en troupes de terre, vaisseaux ou argent, qu'ils auraient à fournir si, dans le délai de deux mois, ils n'avaient pas obtenu satisfaction. Article VI

L'article VII étendait cette garantie au cas des discussions intestines ou des rebellions au sujet des successions ou sous quelque autre prétexte que ce fût; il prévoyait l'éventualité d'une déclaration de guerre des alliés aux agresseurs, avec l'obligation de s'assister réciproquement de toutes leurs forces. Article VII

L'article VIII et dernier stipulait l'échange des ratifications dans un délai de quatre semaines, ou plus tôt si faire se pouvait. Article VIII

Un article séparé entre la France et la Hollande spécifiait que la garantie réciproque et les secours stipulés par les articles V et VI n'auraient lieu que pour leurs États et possessions en Europe. Il en fut de même avec l'Angleterre.

Dubois fait ses adieux au roi Georges

Avant de regagner Paris, Dubois vit arriver à la Haye, le 15 janvier, lord Stanhope avec qui il brûla la convention secrète de Hanovre signée par Cadogan et l'abbé le 28 novembre et qui perdait sa raison d'être; le texte du 4 janvier laissait entrevoir moins clairement les intérêts particuliers qui avaient abouti au traité. Georges Ier vit Dubois à Utrecht, le 22 janvier. « Il me pria, raconte celui-ci, de le suivre dans son yacht, ce qui me permit d'être auprès de lui pendant sept ou huit heures et de l'entretenir en toute liberté de choses publiques et particulières. J'ai eu l'honneur de le voir tous les jours jusqu'à hier et d'être à portée, sans demander audience, d'en avoir autant et de si longues que jai pu souhaiter[92]. » On se quitta avec mille démonstrations d'amitié et Dubois dit à Stanhope en se séparant de lui :

[92] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 199 : *Dubois à d'Huxelles*, 26 janvier 1717.

« Je m'en retourne très disposé à ne rien négliger de ce qui peut entretenir et fortifier l'amitié entre le Roi et Mgr. le Régent[93]. »

Prend congé des États

Le 28 janvier, le plénipotentiaire prit congé des États en les assurant que Louis XV et le Régent « voient avec une complaisance infinie le renouvellement de cette liaison, déjà accompagnée de leur part d'une amitié aussi attentive aux intérêts de la République qu'à ceux mêmes de la France, et qui commence à faire revivre les temps où la couronne de France reconnois soit ses amis et ses ennemis à la conduite qu'ils tenoient à l'égard des Provinces-Unies. » Ce n'était que compliments, remerciements, applaudissements[94]. Dubois, bien pourvu de contrebande pour les princesses de la famille d'Orléans[95], s'embarqua le 3 février dans le yacht des États parmi les salves, les fanfares[96], les beuveries[97]. Ayant toute honte bue, il débarqua à Mardyck! « Je ferme mon portefeuille, écrivait-il, avec la satisfaction de ne pouvoir pas me reprocher d'avoir écouté une pensée ou dit une parole qui n'eût pas pour but le service de Son Altesse Royale[98]. » — A la France il n'avait pas songé.

Ratifications

A Londres, où Georges I[er] arriva à la fin du mois de janvier, le cabinet Townshend allait être renvoyé et devenir la victime de la politique du Roi et de Stanhope[99]. A Paris, le Conseil de Régence se soumit au fait accompli et ordonna le renvoi du Prétendant qui sortit d'Avignon le 6 février se rendant à Rome, laissant des dettes nombreuses et emportant quarante-cinq pièces d'excellent vin de Bourgogne[100]. Rien ne retardait plus les ratifications qui s'échangèrent dans l'hôtel de l'ambassadeur de France à la Haye, le 25 février 1717, par les soins de MM. de Châteauneuf, Fagel et Leathes représentant la France, la Hollande et l'Angleterre[101].

Artisans et bénéficiaires du traité

« Votre voyage à la Haye, avait dit Stanhope à Dubois, a sauvé bien du sang humain et il y a bien des peuples qui vous auront

93 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 127 : *Dubois à Stanhope*, 26 janvier 1717.

94 G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, t. X, p. 14-16.

95 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312 fol. 294 : *Dubois au Régent*, 29 décembre 1716.

96 V. de Seilhac, *L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*, t. II, p. 8.

97 P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre*, t. I, p. 226.

98 Ch. Aubertin, *L'Esprit public en France au XVIII[e] siècle*, p. 93.

99 L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. I, p. 422-439.

100 *Public Record Office*, France, vol. 348 : *Avis de Marseille*, 11 mars 1717.

101 Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 242-243 ; V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 8.

obligation de leur tranquillité sans s'en douter[102]. » C'était ce qu'on pouvait dire de plus juste à la décharge de l'inventeur de cette alliance qui affermissait les chances de paix générale. Cette paix, qui était pour la France une nécessité absolue, on n'avait pu y travailler d'accord avec le roi d'Espagne déterminé à n'aider en rien le Régent et à le contrarier en tout. Plus efficacement que Dubois et par des moyens toujours avouables, Châteauneuf avait préparé les voies à un effort diplomatique original qui constituait un parti français au cœur de la Hollande, parti assez fort pour y tenir en échec nos adversaires, obliger le roi Georges à compter avec lui, éliminer l'influence de l'empereur Charles et mettre la France à même d'épier et de saisir une conjoncture favorable. Celle-ci s'était offerte sous la forme d'une menace dans le Nord de l'Europe lorsque le Tsar parut menacer les États allemands de Georges; l'avis que le Tsar envoyait secrètement un ministre en France[103], quoique ignoré de Dubois, décida du succès de la mission de celui-ci par le coup de théâtre de Hanovre.

Georges Ier restait le principal bénéficiaire du traité de la triple alliance qui l'assurait de la couronne d'Angleterre et lui ouvrait de vastes ambitions en Allemagne. Les whigs auraient à se satisfaire avec Mardyck et l'expulsion du Prétendant. Stanhope recueillit la succession de Townshend et les bénéfices de la victoire que son parti avait remporté à la Haye et qui grandissait beaucoup le prestige de son maître.

Heinsius et les Hollandais s'estimaient pleinement satisfaits à la lecture d'un traité qui ne leur coûtait rien et leur ouvrait la perspective de fructueuses opérations commerciales.

Le Régent faisait sonner haut le gage de paix générale à l'abri duquel il avait poursuivi son intérêt particulier : la succession au trône de France. Tous les autres points litigieux en Italie, en Allemagne, dans le Nord demeurèrent en suspens de sorte, qu'en France, la Triple Alliance de la Haye n'avança les affaires que du seul duc d'Orléans. Il y avait mis le prix en livrant Mardyck. Que la création de ce port fut contraire à l'esprit du traité d'Utrecht on peut le soutenir, mais que son maintien dût déchaîner une nouvelle guerre on est en droit de le nier. L'admission de commissaires assistant à la démolition était une lâcheté sans excuse,

[102] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 93.
[103] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 9 octobre 1716.

quant au renvoi du Prétendant et à la proscription des Jacobites on ne pouvait songer sérieusement à faire un reproche.

Dubois récompensé

Toute la carrière politique de Dubois sortit du traité de la Haye comme un fruit vénéneux éclot sur une souche empoisonnée. « Le traité de la Haye, disait-il lui-même, ne se seroit jamais fait par le train ordinaire. Il n'avoit pas eu besoin d'être sorcier pour y réussir », il lui avait suffi d'être « le dépositaire du secret du prince et tout ce qu'il avoit dit avait la valeur de ce qu'auroit dit le prince lui-même ». C'est, en quelques mots, l'histoire de cette nouveauté funeste qu'est la diplomatie secrète. Après le succès obtenu nul n'était plus en mesure de faire la part à cette puissance occulte, Dubois pouvait tout entreprendre, tout espérer. Il reçut l'abbaye du Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, valant vingt-cinq mille livres de rentes[104]; quelques semaines plus tard il était désigné pour la charge de secrétaire du cabinet du Roi « avec la distinction d'avoir seul droit de tenir la plume du Roi à l'exclusion des trois autres secrétaires[105] ». Enfin, le 26 mars, il était nommé au Conseil de Affaires étrangères en raison de sa « capacité et expérience ». Dès lors, Dubois tenait dans sa main tous les fils, ceux de la diplomatie officielle comme ceux de la diplomatie secrète. Le secret de son succès ne se trouvait pas dans un mérite hors ligne, une habileté ou une expérience sans rivales, mais dans l'avantage d'avoir un plan, de le suivre et de l'imposer autour de lui. « Le Régent qui suit presque toujours les idées qui lui viennent, sans s'arrêter à aucune est ordinairement arrêté et fixé par celles de l'abbé Dubois, disait un contemporain. Si celles-ci ne sont pas accompagnées d'autant de lumières que celles du Régent, elles sont au moins soutenues par quelque chose de plus solide et par un plan fixe et suivi dont le Régent est incapable[106]. » Tel était le secret du succès de Dubois. Il avait trouvé et fourni au duc d'Orléans le triple moyen de gouverner la France pendant la minorité, après la majorité et, peut-être, après la disparition, toujours prévue, de Louis XV[107]. Pour lui-même, il était sans inquiétude comme sans ambition, installé au cœur de la place, pouvant choisir et prendre à son gré, à portée de tout, capable de tout, mais sans hâte et sans bruit.

104 J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 253.

105 Le 11 avril 1717, c'était un revenu de 60.000 livres. Il succéda à Callières, *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 23 mars 1717, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 129.

106 Pichon, *Vie de Charles-Henry, comte de Hoym*, 1694-1736, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 35.

107 E. Bourgeois, *Le secret du Régent*, t. I, p. 177.

On venait de le voir « se fourrer » dans le Conseil des Affaires étrangères, « comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent[108] ».

[108] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 196.

CHAPITRE XVII

Le Tsar Pierre Ier et le Régent

(13 janvier — 15 août 1717)

Ambition de Dubois. — Il s'appuie sur l'Angleterre. — Projets suédo-jacobites. — Incident de la lettre de Gyllenborg. — Dubois organise sa diplomatie. — Ambitions de l'Angleterre vers la Baltique. — Desseins de Charles XII. — Voyage de Pierre Ier en Occident. — Hésitations sur l'alliance. — Avances faites à M. de Châteauneuf. — L'intérêt national. — Les vues de Pierre Ier servies par la Prusse et contrecarrées par Dubois. — Rumeurs du voyage du Tsar à Paris. — Voyage de Dunkerque à Paris. — Entrée du Tsar à Paris. — Entrevues officielles. — Les occupations du Tsar à Paris. — Inquiétudes que donne son séjour aux Cours étrangères. — Il insiste pour nouer l'alliance. — Ses considérations. — Instructions données au maréchal de Tessé. — Intervention de lord Stair. — Dubois livre le secret de la négociation à l'Angleterre. — Le Régent s'efforce de dissoudre la ligue du Nord. — Fin du séjour et départ du Tsar. — Le traité de commerce.

Au moment où l'abbé Dubois entrait au Conseil des Affaires étrangères, son plan consistait à affermir par l'éclat de sa politique extérieure le pouvoir personnel du Régent et de s'ouvrir à lui-même l'accès de la plus haute carrière. La tribu des Noailles, qui avait exercé depuis la Régence un pouvoir multiforme[1], s'y était révélée insuffisante. Le duc n'avait su restaurer les finances ni détruire les abus; le cardinal avait envenimé la querelle religieuse; à la marine d'Estrées, un beau-frère; à la guerre, Guiche, autre beau-frère; au Conseil du dedans, d'Antin, livré à sa belle-fille « qui était fort Noailles », tous avaient échoué dans l'entreprise ardue de créer une politique et de constituer un véritable gouvernement. De bonne foi, au lendemain d'un succès diplomatique, l'abbé pouvait se croire en mesure de faire plus et mieux que ces grands seigneurs qu'il aspirait à remplacer. *Ambition de Dubois*

Après être venu à bout de conclure cette alliance franco-anglaise qui « ne comptait guère d'autres partisans bien décidés *Il s'appuie sur l'Angleterre*

[1] *British Museum*, ms. n. 8756, Mémoires de Cellamare, fol. 72 : Nei primi tempi della Regenza a tutte altre privalse la casa di Noailles.

que les diplomates qui la négociaient[2] », Dubois et Stanhope visaient plus loin. Stanhope espérait « faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels[3] », Dubois se flattait de leur faire gagner le goût de nos grands crûs et de notre argent. « Je supplie Votre Altesse Royale, écrivait-il au Régent, de faire choisir par quelque connaisseur fidèle, d'une part, trente pièces de vin de Champagne du plus fort, et de celui qui aura le plus de qualité, tel que le bon vin de Sillery, et d'autre part quinze pièces de vin de Champagne de la même qualité, dix pièces de Bourgogne et du plus fort aussi, et cinq pièces de vin de Volnay. Les trente pièces de vin de Champagne seront pour le Roi, et les trente autres seront pour M. Stanhope[4]. » D'autres ont des goûts différents. Le beau-père de lord Stanhope, un membre de la Chambre des Communes appelé Pitt, dirigeait l'opposition et l'ameutait contre l'alliance franco-anglaise. Des transactions commerciales avaient mis aux mains de Pitt un diamant énorme du poids de six cents grains dont il ne savait comment se défaire. Il le fit proposer au Régent à qui l'état du trésor ne permettait pas cette onéreuse acquisition. Alors Pitt attaqua la triple alliance, menaçant ainsi la politique et la carrière de Dubois qui décida le Régent à acheter le joyau, moyennant deux millions cinq cent mille livres en or, et que le sieur Rondet, escorté de sept grenadiers à cheval, armés jusqu'aux dents, alla chercher à Londres[5], d'où il rapporta le diamant.

Projets suédo-jacobites

L'alliance soutenue et affermie à l'aide de ces moyens devait, dans l'esprit de Dubois, « déterminer le système de l'Europe pour longtemps »; elle fixa, en effet, le système fédératif de l'Europe pendant un quart de siècle environ. Pour l'obtenir, Dubois n'hésita pas à soutenir la dynastie protestante qui pouvait seule assurer la succession française à la maison d'Orléans; il prit cette décision en politique avisé et le résultat « changea totalement la face des affaires générales, et fit succéder un calme parfait aux alarmes que les ennemis de la paix avaient jusqu'alors entretenues[6]. » Georges Ier délivré du souci des complaisances françaises

[2] Ch. Aubertin, *L'Esprit public en France au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 78.

[3] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 73-74.

[4] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 77.

[5] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 103, 8 juin 1717; Buvat, *Journal*, t. I, p. 281-282; 20 juin; Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 107-108; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 112; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 417; L. Wiesener, *op. cit.*, t. II, p. 36.

[6] *Arch. des Affaires Étrangères*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 140, fol. 78.

pour le Prétendant n'était pas cependant à l'abri des menées jacobites. Tandis que Charles XII, de Suède, défendait Stralsund en désespéré, le baron de Spaar, son ambassadeur à Paris combinait avec le maréchal de Berwick un projet de transport de huit mille Suédois de Gottembourg sur le Cattégat jusqu'en Écosse, ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'on rêvait d'unir la démence de Charles XII à la folie des jacobites[7]. Ceux-ci offraient deux cent mille livres sterling pour l'expédition, et l'aubaine tenta trois aigrefins de haut parage : Spaar à Paris, Goertz à la Haye et Gyllenborg à Londres, tous trois ambassadeurs du roi de Suède[8].

Ces trois personnages projetaient la réconciliation de Charles XII et du tsar Pierre dont les armées réunies renversaient le Régent et débarquaient douze mille hommes en Écosse pendant que l'argent du roi d'Espagne soulèverait l'Angleterre. Tout cela était inepte et on ne pouvait mettre en doute que Goertz ne cherchât qu'à tirer de l'argent de toutes mains. « Il passe depuis longtemps pour un fripon, disait-on de lui; il mérite à présent le titre d'étourdi, sa négociation est celle d'un filou[9] ». Dès son retour à Londres, Georges Ier averti de l'activité insolite des jacobites et conseillé par Stanhope fit arrêter Gyllenborg et saisir ses papiers (9 février 1717) qu'il fit imprimer et distribuer aux représentants diplomatiques à Londres et à l'étranger[10]. En même temps, à la requête des Anglais, la Hollande fit arrêter Goertz fugitif. Afin de justifier des procédés si nouveaux, le roi d'Angleterre manifesta une grande indignation et voulut tirer vengeance de la Suède, affamée par une disette, en interdisant l'exportation des céréales non seulement d'Angleterre, mais de Hollande et, même, de France. Les Hollandais qui voyaient là une occasion de se substituer en Suède aux Anglais dans le commerce des grains, du sel, etc., firent la sourde oreille et le Régent semblait n'avoir pas d'autre conduite à tenir.

[7] *M. d'Iberville à M. de Torcy*, la Haye, 10 février 1715, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 385; *Brit. Mus.*, Addit. mss. 20292. *Papiers du cardinal Gualterio*, fol. 186-190.

[8] Sur le personnage et les projets de Gœrtz, voir G. Syveton, *L'erreur de Gœrtz*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1895-1896.

[9] *M. de Châteauneuf au maréchal d'Huxelles*, la Haye, 12 et 19 mars 1717, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 386.

[10] *Letters which passed between Count Gyllenborg the barons Gœrtz, Spaar and other relating to the design of raising a rebellion in his Majesty's dominions to be supported by a force from Sweden.* Published by authority, 1717, (franç. et angl.), il existe une édition française in-4°; Dublin, 1717; Chance, *George I and his relations with the Sweden* et *The Swedish Plot of 1716*; dans *English historial review*, 1902, 1903.

Incident de la lettre de Gyllenborg

Cependant, le ministère anglais, en faisant imprimer les papiers de Gyllenborg, avait laissé paraître une lettre outrageante pour le duc d'Orléans. Gyllenborg y faisait allusion au péril que l'ambition du Régent faisait courir à la vie de Louis XV et à la possibilité du rappel de Philippe V. Était-ce inadvertance ou préméditation de la part de Stanhope? on ne savait que croire, surtout en voyant le secrétaire de l'ambassade britannique à Paris présenter à Dubois un exemplaire du volume qui renfermait ces injures[11]. Le scandale fut grand. Dubois étourdi de ce coup, trépigna de fureur, protesta — c'était une clause de style chez lui — qu'il eut préféré donner la moitié de son sang plutôt que de voir paraître cette lettre[12]. Après avoir beaucoup crié, l'abbé se calma, n'ayant rien de mieux et surtout rien d'autre à faire[13]. Bien plus, le Régent consentit à ce que refusaient les Hollandais; il interdit l'exportation des grains et des céréales des ports de France à destination de la Suède. Dubois alla plus loin, car il atteignait d'instinct à la platitude. Il se rendit chez le chargé d'affaires anglais et l'assura qu'il était allé de sa personne chez le maréchal d'Estrées et avait demandé à voir les ordres envoyés aux ports, il pouvait s'enquérir si ce n'était pas vrai. De la publication intempestive il n'était plus question, Dubois ne savait point garder rancune aux Anglais, même il s'intéressait tant à l'Angleterre, disait-il, qu'il était persuadé qu'on le croyait aux gages du roi de la Grande-Bretagne[14]. Pour sortir de cette affaire délicate, on imagina d'attribuer au duc d'Orléans le rôle de médiateur entre les rois d'Angleterre et de Suède. Tout s'arrangea, les ambassadeurs furent relâchés[15] et il n'en eut plus été question si, en Angleterre, ce complot n'avait amené la rupture du parti whig et le remaniement du ministère; mais l'alliance s'en trouva affermie, lord Stanhope devenait Premier lord de la trésorerie et le chef réel de la politique étrangère et du gouvernement[16].

[11] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *Crawford à lord Stair*, Paris, 9 mars 1717.

[12] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *Crawford à lord Stair*, Paris, 10 mars 1717; *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Crawford à Methuen*, Paris, 10, 17 mars 1717.

[13] *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Th. Crawford à Methuen*, Paris, 27 mars 1717.

[14] *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Crawford à Methuen*, Paris, 17 avril 1717.

[15] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 129-130; t. II, p. 383-387.

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 10 : *lord Stanhope à Dubois*, 5 avril 1717.

Dubois organise sa diplomatie

Stanhope faisait de la faveur, de l'élévation et de la puissance de Dubois les échelons du succès de leur politique commune et Dubois le cajolait comme son bienfaiteur et, un peu aussi, sa dupe, l'entretenait de ses desseins et de l'empressement qu'il allait mettre à « soigner leur grand projet[17] ». Pendant ce temps, l'abbé ne cessait d'étendre ses relations et multiplier ses complaisances. Il avait, non sans peine, désarmé les préventions du huguenot Robethon, secrétaire de Georges Ier, et procuré à cet austère les grâces du Régent en échange de confidences précieuses[18]; en Hollande, il rendait des services ingénieux ou imprévus aux belles amies qui faisaient de lui « de douces et respectueuses commémorations[19] », il entretenait une correspondance secrète avec Duywenworden au sujet du personnel diplomatique de la Haye[20], il mettait à contribution l'érudit Basnage, qui n'y perdait rien[21]. Par ces correspondances et par les procédés flatteurs qu'il savait prodiguer, Dubois, dernier introduit au Conseil des affaires étrangères, s'emparait de tous les fils de la politique extérieure, avec l'aisance et l'autorité d'un premier ministre, prêt à donner de sa personne et à engager son maître. « Je suis, écrit-il à Stanhope, à la disposition de Votre Excellence, prêt à tout ce qu'elle voudra de moi, même à me rendre à Londres quand elle le désirera[22]. Il nous faut rester dans l'ombre pour que votre maître paroisse seul. Je vous supplie néanmoins, si nous devons être de quelque secours, de ne pas nous épargner; car quelque proposition que Votre Excellence fasse à Vienne et à Madrid, suivant le plan qu'elle a formé, je suis persuadé que Mgr. le Régent y donnera les mains[23]. »

A une époque où la guerre paraissait tellement certaine qu'on ne se demandait autre chose sinon où et quand elle éclaterait,

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 23 : *Dubois à lord Stanhope*, 16 avril 1717.

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 48 : *Robethon à Dubois*, 12 avril; *ibid*, fol. 244; 20 mai; fol. 263 et 320; *Dubois à Robethon*, 9 juin et 17 juillet 1717.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300. fol. 95 : *Beretti Landi à Dubois*, 4 mai 1717.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 64 : *Duywenworden à Dubois*, 20 avril 1717; *ibid.*, fol. 96 : *Dubois à Duywenworden*, 13 mai 1717.

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 43, 69, 285, 351, 379 : *Dubois à Basnage*, 23, 30 avril, 18 juin, 19 juillet, 8 août 1717; *ibid.*, t. 300, fol. 70 : *Dubois à La Sarraz* (gendre de Basnage), 30 avril 1717.

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 27 : *Dubois à Stanhope*, 16 avril 1717.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 73 : *Dubois à Stanhope*, 1er mai 1717.

Dubois ne pouvait grandir et même subsister que dans la paix et par la paix. Comme en d'autres temps certains se sont employés à déchaîner la guerre, lui imaginait sans cesse des moyens de la retarder et de l'empêcher. Avant toute chose il fallait rétablir l'entente entre le roi d'Espagne et l'Empereur; ensuite ramener l'accord entre les puissances du nord de l'Europe.

Ambitions de l'Angleterre vers la Baltique

Le roi de Suède et le tsar de Russie inquiétaient tous leurs voisins à peu près comme un frénétique et un monstre jetteraient l'alarme autour d'eux. Charles XII par égarement d'esprit. Pierre I[er] par immensité de moyens laissaient craindre à tout moment une entreprise nouvelle, formidable, désastreuse. Redoutant le second pour son Hanovre chéri et le premier pour son trône d'Angleterre, le roi Georges avait, on s'en souvient, conclu la triple alliance afin d'écarter le péril moscovite de ses états allemands. Le procédé auquel il venait d'avoir recours à l'égard des deux représentants de Charles XII montre qu'il ne laissait pas que de le redouter. Goertz, en effet, était un diplomate entreprenant qui pouvait inspirer à son maître des vues embarrassantes pour l'Angleterre s'il parvenait à la mettre aux prises avec la Russie. Le Danemark et le Hanovre se trouvaient réduits au rang de provinces anglaises de terre ferme, la Pologne réduite à l'impuissance, la Prusse s'interdisant une politique active, il se trouvait que les premiers rôles appartenaient à la Russie et à l'Angleterre[24]. Celle-ci par sa flotte et son commerce, pénétrait dans la Baltique d'où elle évinçait les Hollandais pour y rencontrer les Moscovites, et sa presse, avide autant que bruyante, dénonçait avec une apparente conviction le péril russe et la formidable puissance du Tsar. « Le commerce de la Baltique, écrivait Walpole, crie vengeance de se voir réduit à la discrétion du Tsar[25] » et « nous nous demandons encore si nous serons whigs ou tories[26] ».

Desseins de Charles XII

Pendant que les Anglais tremblaient de crainte et de colère à la pensée de la proie commerciale qui pouvait leur échapper, Goertz comprit que la Baltique, devenue le champ clos de ces

[24] *Mémoires remis par le comte de Gœrtz au Cabinet de Versailles*, mars 1717, dans *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westhphalie*. Geffroy, *Suède*, in-8, Paris, 1885, p. 485; *Instructions du Comte de la Marck*, mars 1717, *ibid.*, p. 285.

[25] *The interests of Great Britain steadily pursued*, 1715; W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t .I, p. 87.

[26] *La crise du Nord* et *Mémoire d'une personne intéressée et sensible au commerce de la Baltique*, décembre 1716, dans Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, in-4. Amsterdam, 1734-1735, t. IX. p. 663; Chance, *The Baltic expedition; the Nothern question in 1716*, dans *English historical review*, 1903, 1904.

puissants adversaires, échappait pour toujours aux convoitises de la Suède qui brisant l'étreinte prête à l'étouffer, se détournait vers l'Ouest et s'ouvrait du côté de la Norvège l'accès à la mer libre[27]. Le ministre persuada le souverain qui se crut vengé du Tsar, son vainqueur, en le mettant aux prises avec le souverain du Hanovre et de l'Angleterre. Dès la fin de 1716 le plan de Goertz était arrêté et « jamais homme, dit Voltaire, ne fut si audacieux, à la fois, si plein de ressources dans les disgrâces, si vaste dans ses desseins ou si actif dans ses démarches. Il prodiguait les dons, les promesses, les serments, la vérité et le mensonge[28]. » Un agent de cette trempe pouvait devenir redoutable et l'Angleterre avait espéré le discréditer à jamais en révélant son rôle dans la conspiration de Spaar et Gyllenborg; si Charles XII se refusait à désavouer Goertz, on retiendrait ce grief pour lui déclarer la guerre et le but serait atteint. Le Parlement faillit tomber dans le piège que lui tendait Stanhope, il manifesta une excessive irritation, envisagea un instant la possibilité d'une déclaration de guerre dont il ne se détourna qu'après avoir aperçu l'intrigue de la Cour pour engager le pays dans une aventure tout hanovrienne[29]. La mèche ainsi éventée on se rappela que « ce ne serait pas la première fois qu'une conjuration révélée au Parlement au commencement de ses séances aurait produit des effets merveilleux pour les volontés de la Cour[30] ». Cependant l'Angleterre ne souhaitait pas un conflit avec la Suède, aussi longtemps du moins qu'elle ne serait pas entièrement rassurée sur les intentions de Pierre Ier.

Voyage de Pierre en Occident

Celui-ci n'était rien moins que rassurant pour l'électeur de Hanovre. Ses troupes occupaient et ruinaient le Mecklembourg pendant que, de sa personne, le Tsar arrivait à Amsterdam (17 décembre 1716) où le ministre de l'Empereur vint lui enjoindre d'évacuer tout territoire de l'Empire. Pierre n'en tint aucun compte et menaça de n'évacuer le Mecklembourg que pour occuper le Hanovre en punition des mauvais offices que ne cessait de lui rendre l'Électeur[31]. Cette rodomontade ne détournait pas

[27] *Mémoire remis par le comte de Gœrtz au Cabinet de Versailles*, mars 1717, *op. cit.*, p. 485.

[28] Voltaire, *Histoire de Charles XII*, édit. Waddington, p. 264.

[29] *Bonnet au roi de Prusse*, 16 mars 1717, dans J.-G. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, in-8, Lepzig, 1869, Part IV, sect. II, t. I, p. 203, note 2.

[30] *Bibl. nat.* ms. franç. 10670-10672, Torcy, *Mémoires inédits*, t. I, p. 116; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 320.

[31] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *Leathes à lord Stanhope*, la Haye, 2 avril 1717.

le Tsar d'un profond calcul politique. Il se sentait obligé d'avoir, contre l'Autriche et le Hanovre, un point d'appui en Occident et ce point d'appui ne se trouverait qu'en France. Dès qu'on sût l'intention de ce prince de visiter les Pays-Bas, nos deux représentants à la Haye reçurent à ce sujet une instruction détaillée. Dubois et Châteauneuf avaient ordre de « lui rendre les devoirs que tous les autres ministres lui rendroient... de relever ses vertus et ses actions aussi bien que sa persévérance dans l'exécution de ses grands projets », en sorte que Son Altesse Royale verra toujours avec plaisir tout ce qui pourra contribuer à former des liaisons entre elle et lui... mais vous éviterez quant à présent de faire nulle ouverture au prince et vous écouterez ce qu'il voudra vous confier de ses vues pour en rendre compte au Roi[32]. »

Hésitations sur l'alliance

Peu après, Châteauneuf recevait des instructions qui lui semblaient faire présager un projet d'alliance. Je connais, faisait-on dire à Louis XV, le peu d'avantages que l'on doit attendre de « l'alliance d'un prince dont les états sont aussi éloignés que ceux du Tsar, et je sais que son fils, n'a pas les qualités nécessaires pour soutenir la réputation qu'il s'est acquise, ni les établissements qu'il a faits..., mais d'autres raisons supérieures me font passer sur ces considérations quelque fortes qu'elles soient, et mon intention est que vous profitiez du séjour de ce prince en Hollande pour lui faire connaître que je vous ai prescrit de l'assurer... que j'ai regardé son voyage en Hollande comme une conjoncture favorable pour convenir des moyens d'établir entre mes sujets et les siens une correspondance directe et réciproquement utile pour leur commerce... Vous pouvez encore laisser entendre aux ministres du Tsar que je ne m'éloignerais pas d'admettre dans les liaisons que je prendrais avec lui ceux de ses alliés qu'il voudroit y faire entrer... Il est bon enfin que vos démarches confirment ces assurances[33]. »

En même temps que cette dépêche, Châteauneuf en recevait une autre du maréchal d'Huxelles, datée du même jour, 5 janvier 1717, qui lui recommandait une extrême circonspection : « Ayez principalement en vue de ne rien engager sans de nouveaux ordres, mais d'entretenir les espérances du Tsar autant que vous le jugerez nécessaire pour empêcher que ce prince ne

[32] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 124 : Instructions à Dubois et à Châteauneuf.

[33] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 279, suiv. : *Louis XV à Châteauneuf*, 5 janvier 1717.

prenne d'ailleurs des engagements contraires aux vues et aux intentions du Roi, avant que Sa Majesté puisse prendre les mesures qu'elle jugera convenables à l'un et à l'autre[34]. Le motif de cet appel à la prudence était la susceptibilité de l'Angleterre qui trouverait sans doute mauvais un accord entre la France et Pierre Ier à l'heure même où venait de se conclure la Triple Alliance.

Avances faites à Châteauneuf

Déjà le bruit courait que le Tsar viendrait passer l'hiver à Paris[35], et Dubois s'inquiétait de ce voyage et de ses conséquences, cherchait à alarmer le Régent. Si vous ne restez pas uni au roi d'Angleterre, lui écrivait-il, « vous tombez du grenier à la cave : je vous conjure, au nom de Dieu, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous entretenir, quelque occasion qui se présente, de ne rien risquer qui puisse refroidir cette liaison et réveiller le moindre soupçon[36]. » Châteauneuf, qu'aucun intérêt personnel n'enchaînait à l'alliance anglaise, approuvait l'idée d'une alliance russe[37]. Il ne s'en cachait pas trop à Dubois qui écrivait des lettres éplorées au Régent[38], faisait appel à la sagesse (!) du maréchal d'Huxelles[39], qui le rassurait[40]. Mais au plus fort de cette correspondance, le 13 janvier, l'un des ministres que le Tsar avait amenés avec lui, le prince Kourakin, alla trouver M. de Châteauneuf. « Je ne vous parle pas, lui dit-il, comme à un ambassadeur, mais comme à un ami à qui je révèle le secret que m'a confié mon maître. » Il ajouta que « le Tsar, d'accord avec le roi de Prusse, avoit reconnu l'utilité de former des liaisons avec la France, qu'il y étoit entièrement disposé, qu'il souhaitoit avec empressement la conclusion d'un traité et tenoit à ce que l'affaire se négociât immédiatement sous ses yeux ». Huit jours après cette démarche destinée à préparer le terrain, Kourakin renouvela officiellement, au nom de son souverain la même communication. Châteauneuf se hâte d'informer sa Cour. Le Tsar proposait la garantie des traités d'Utrecht et de Bade, se bornant à réclamer les bons

[34] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 300 : *D'Huxelles à Châteauneuf*, 5 janvier 1717.

[35] Dangeau, *Journal*, t. XVI, 22 novembre et 23 décembre 1716.

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 156 : *Dubois au Régent*, 10 décembre 1716.

[37] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 86 : *Châteauneuf à d'Huxelles*, 12 janvier 1717.

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 318, fol. 63, suiv. : *Dubois au Régent*, 12 janvier 1717; Bliard, *Dubois*, t. I, p. 261-263.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 97 : *Dubois à d'Huxelles*, 12 janvier 1717.

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 103 : *D'Huxelles à Dubois*, 19 janvier 1717.

offices de la France pour la paix du Nord sans partialité en faveur de la Suède. Mais la France cesserait de payer des subsides à cette puissance et lui accorderait à lui-même un subside mensuel[41]. Cette dernière condition semblait aisée à obtenir puisque, dans sa dépêche du 5 janvier, d'Huxelles manifestait le dessein de retrancher le subside à la Suède à laquelle il n'offrait plus que « ses offices pour parvenir à la paix du Nord[42] ». C'était le prélude d'une évolution générale des alliances de la France dans le Nord; elle conduirait à de grands et solides résultats et rappellerait certaines vues de Louis XIV. Sans abandonner la Suède notre ancienne alliée, épuisée d'hommes et d'argent par la folie de son roi, la France se tournait vers la Russie en vue de favoriser son développement et d'y introduire notre commerce.

L'intérêt national

A cette politique nationale s'opposait l'intérêt de Philippe d'Orléans dont Dubois restait l'interprète avisé et vigilant. Étendre l'influence française, élargir son commerce, accroître sa puissance c'était nuire au souverain de l'Angleterre et du Hanovre qui ne le pardonnerait jamais, c'était compromettre les chances à la couronne pour le Régent et l'espoir du chapeau pour son confident. « Si, en établissant le Tsar, vous chassez les Hollandais et les Anglais de la mer Baltique, vous serez éternellement odieux à ces deux nations. Si la Triple Alliance peut vous suffire, examinez si le reste vous est nécessaire[43]. » Celui qui parlait ainsi au maître de la France était le même qui faisait savoir au maître de l'Angleterre que notre gouvernement « ne feroit rien que ce qui conviendroit au roi de la Grande-Bretagne[44] ». Il fallait tout l'aveuglement d'une ambition insatiable, d'une avidité sans bornes et d'une intelligence sans grandeur pour méconnaître la signification de l'alliance qui s'offrait à nous en Russie, jeune et vigoureuse héritière des trois États que la France opposait à l'ambition de l'Empire. La Turquie dépérissait, la Pologne et la

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Dépêches de Châteauneuf, 14 et 21 janvier 1717, dans Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie. Étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIII[e] siècle*, in-8, Paris, 1882, p. 24. Châteauneuf avait ordre d'écouter ces ouvertures : *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, Rambaud, *Russie*, 1590, t. I, p. 138, Rottembourg à Berlin avait ménagé cette entrevue, Bruckner, *Peter des Grosse*, p. 435.

[42] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 300 : *D'Huxelles à Châteauneuf*, 3 janvier 1717; Rambaud, *op. cit.*, p. 139.

[43] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, *Châteauneuf à d'Huxelles et du Roi*, 14 janvier 1717; Vandal, *op. cit.*, p. 24.

[44] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 92 : *Dubois à Robethon*, 12 mai 1717; *Annals of Stair*, t. II, p. 15.

Suède n'évoquaient plus que des souvenirs, au moment où une puissance nouvelle marquait son rang en Europe et s'offrait à remplir dans nos combinaisons politiques la place que l'effacement de nos anciens alliés laissait vacante[45].

Les vues de Pierre Ier

Pierre Ier s'offrait « à nous tenir lieu de Suède » et à valoir mieux qu'elle. Versez, disait-il, dans mes mains l'or que vous perdez dans les siennes; je tiendrai ses engagemens, et je vous apporte de plus l'alliance de la Prusse et de la Pologne[46]. Cette politique franchement mercenaire, semblait cynique à ceux qui n'avaient rien appris ou rien compris de l'effort gigantesque tenté et poursuivi sur les bords de la Néva par le maître hautain et familier, impitoyable et accessible, commandant son armée, ses ouvriers, son clergé, créant une flotte, une capitale, un empire imposant des lois, des réformes, des administrations et fondant un État moderne doté de tous ses organes indispensables au moment où l'épuisement de la Suède, l'anarchie de la Pologne et la décrépitude de la Turquie faisaient de lui l'arbitre du Nord. Après maintes prouesses et d'amers déboires, en 1716, Pierre était vainqueur des Suédois et des Polonais, il regardait avidement l'Europe, non pour y agrandir son immense empire, mais pour consolider par un système d'alliances l'État qu'il avait créé. Dans ce concert diplomatique où il voulait prendre place, il n'entendait pas figurer une force lointaine et excentrique, mais il voulait faire sentir son action au centre même. Il lui fallait pour cela un introducteur, un répondant, un parrain, service qu'il ne pouvait attendre de la Prusse chétive, de l'Autriche hostile, de l'Angleterre hargneuse, de l'Espagne lointaine; il s'adressait donc à la France.

Servies par la Prusse et contre-carrées par Dubois

Dès 1716, un agent russe, Zotof, était venu sonder la Cour de France, mais Pierre Ier ne voulait d'autre négociateur que lui-même. Il laissa voir au roi de Prusse, — le « gros Guillaume » — son penchant pour la France et le madré prussien conçut aussitôt le projet de servir de trait d'union entre la France et la Russie; de travailler à leur alliance et de s'y associer afin de l'exploiter contre l'Autriche. Il chargea l'un de ses ministres, le comte de Kniphausen de faire escorte au Tsar en Hollande et jusqu'en France où lui-même viendrait peut-être le retrouver, disait-il[47].

[45] A. Vandal, *op. cit.*, Introd. p. VI.

[46] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, n-8, Pars 1832, t. I, p. 116; P. Roux, *Politique extérieure de Pierre le Grand*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1903, t. XVII, p. 182-215.

[47] *Bibl. nat.*, ms. fr. 10670, Torcy. *Mémoires inédits*. t. II, fol. 353, 359; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 30, 59; De Guichen,

jamais à garantir la paix d'Utrecht. « La maison d'Autriche, dit-il, a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil, et Sa Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis pour plaire à des alliés nouveaux et incertains[18]. D'ailleurs, poursuivit-il d'un ton dégagé, le roi d'Angleterre n'a plus rien à craindre tout est soumis et tranquille dans ses royaumes. Mais la France a besoin absolument d'une alliance avec nous pour se garantir d'une guerre civile, et j'ai de bonnes raisons pour assurer que, sans cette précaution, elle est inévitable.

— « Vous vous trompez, rétorqua Dubois. S'il pouvoit y avoir quelque danger, ce qui n'est pas possible, la douceur et l'équité, de M. le duc d'Orléans suffiroient pour nous mettre à couvert[19]. » Il s'était levé pour prendre congé et dit encore : « Si Son Altesse Royale me fait l'honneur de me demander mon sentiment, je ne pourrai m'empêcher de lui conseiller d'attendre paisiblement que votre maître connaisse mieux les périls de sa position et les avantages qu'il lui seroit aisé de tirer d'une étroite concorde avec la France. »

Impressions de Dubois et de Stanhope

On annonçait la visite du greffier des États-Généraux, Fagel, l abbé s'esquiva et courut chez notre ambassadeur. Il récapitula tout ce qu'il venait d'entendre et de dire, pesa les mots, retrouva les intonations et conclut que Stanhope ayant molli sur l'expulsion du Prétendant ne se trouvait donc pas dans un éloignement invincible de traiter avec la France et que son gouvernement n'avait pas d'engagements positifs de ne pas traiter avec nous[20]. L'affaire de Mardyck semblait tenir à cœur au cabinet anglais plus que l'expulsion du Prétendant. De son côté, Stanhope pensait avoir fait merveilles. Ayant promis à Dubois de l'aller voir à son hôtel à neuf heures du soir, il écrivit, avant de s'y rendre, ces quelques lignes au premier ministre lord Townshend : ...Le [Grand]-Pensionnaire a fort approuvé la conduite que j'ai tenue... [il] désire vivement que nous entrions en négociations. Il veut espérer que l'intérêt du Régent le rendra sincère. Il m'a prié de revoir l'homme (*the man*) et de ne pas le renvoyer complètement désespéré (*in utter despair*). Je lui ai promis

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 89-90; Sévelinges, t. I, p. 201; Wiesener, t. I, p. 282-283; Bliard, t. I, p. 155; Bourgeois, t. I, p. 107.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 89; Bliard, t. I, p. 155.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 202; Bourgeois, t. I, p. 107.

d'avoir une nouvelle conversation et même d'entretenir une correspondance avec lui[21]. »

Deuxième entretien

A neuf heures, Stanhope arriva à l'auberge du Plain, *Aux Armes de Nassau*, et trouva Dubois entouré de gros livres et bien déterminé à ne parler que d'érudition et de brocantage. Stanhope s'y résigna, mais quand il vit se prolonger la comédie, il sortit du rôle et reprit l'entretien de l'après-midi[22]. Dubois en brûlait d'envie. « Est-ce que l'Angleterre, demanda-t-il, va s'attacher à l'Autriche au point de laisser rompre les traités d'Utrecht? Que deviendroient alors la garantie de la succession protestante, la renonciation de Philippe V, la barrière des Pays-Bas? Tout le système politique seroit bouleversé. Les Anglais consentiroient-ils à passer pour des incendiaires qui, sans intérêt, auroient de nouveau mis l'Europe en feu[23]. » Dubois, voyant que Stanhope gardait le silence, insista; il lui demanda s'il avait fait part à son maître des intentions du Régent[24]?

Stanhope se rejeta sur la difficulté de persuader le Roi, mais promit ses bons offices; critiqua l'initiative française qui avait transféré la négociation en Hollande. Comment y porter remède maintenant que des résolutions avaient été prises en conseil avant l'embarquement du Roi, et des ordres donnés en conséquence à la régence d'Angleterre. Pour lui, il ferait tout et ses collègues du ministère aussi, même sans traité : l'Angleterre dépenserait jusqu'à son dernier sol et son dernier homme pour soutenir les droits du Régent à la couronne de France[25]. Quant au Roi, il ne s'aveuglait pas sur ses véritables intérêts. Il était persuadé que rien ne serait plus avantageux à l'Angleterre qu'une alliance étroite avec la France et qu'à sûreté et fidélité égales, elle devrait la préférer à celle de toute autre puissance de l'Europe, puisque la France était la seule qu'elle eût à craindre. Tous les Anglais sages étaient convaincus qu'ils avaient tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre elle. Victorieuse, la nation ne permettrait pas

[21] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716, L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472; cette lettre a été commencée entre la visite du greffier Fagel et la deuxième visite à Dubois, Fagel avait probablement rapporté à Stanhope le point de vue de Heinsius.

[22] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 203; Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 104.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98; Bourgeois, t. I, p. 108.

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98-102; Sévelinges, t. I, p. 203-204; Bourgeois, t. I, p. 108.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 106; Bourgeois, t. I, p. 108.

qu'on acceptât rien des conquêtes faites sur la France. Unies ensemble, les deux puissances n'auraient rien à craindre des autres; elles pourraient maintenir la tranquillité générale et même gouverner l'Europe. Toutes considérations seraient oiseuses, si le gouvernement français s'étudiait à entretenir la défiance dans l'esprit du roi d'Angleterre. Pour détruire les soupçons, il fallait que, sans délai, le duc d'Orléans entamât une correspondance directe et personnelle avec Georges Ier, lui fournît une explication loyale du passé et, surtout, abandonnât formellement la cause du Prétendant. Le succès, à le supposer possible, était à ce prix.

Impressions de Stanhope

Vers onze heures Dubois, voyant que le temps fuyait en vaines paroles, demanda brusquement : « Doit-on renoncer à tout espoir d'alliance[26]? » Stanhope abattit son jeu. Il voulait que la négociation fut enlevée aux Hollandais; que l'Angleterre et son Roi en tirassent profit, l'un aux dépens du Prétendant, l'autre dans l'affaire de Mardyck. A minuit, ils se séparèrent[27] et Stanhope reprit sa lettre interrompue[28] : « ...Je l'ai revu ce soir, et après force propos, nous sommes convenus qu'il retournerait immédiatement à Paris; et, de là, m'écrirait nettement ce que le Régent compte faire à Mardyck. Le seul moyen, lui dis-je, qu'il me fût possible de lui suggérer pour faire quelque bien, c'était une déclaration franche et explicite sur ce point; ce serait la meilleure chance auprès du Roi, que je lui représentai tout le temps comme absolument maître et directeur de ses conseils, et comme extrêmement piqué de toute la conduite que le Régent avait tenue après les offres pleines de franchise que le Roi lui avait faites de si bonne heure. L'homme, à ce que je crois, est réellement effrayé (*the man, I believe, is really frighted*). Il m'a promis de travailler de son mieux à obtenir une prompte déclaration au sujet de Mardyck, et à faire donner des ordres à M. de Châteauneuf pour ne pas presser les affaires ici, jusqu'à ce qu'il ait reçu de mes nouvelles; et si j'ai à lui donner quelque encouragement de Hanovre, il promet ou bien de retourner à la Haye, ou bien de venir à Hanovre, en cas que je lui en donne le conseil. »

Conférence le 22

Le lendemain, 22 juillet, Dubois pria Stanhope à souper. Avant de se mettre à table, l'abbé récapitula, par écrit, les deux

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 105-106; Bourgeois, t. I, p. 109.

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 114; Sévelinges, t. I, p. 206.

[28] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472.

conversations de la veille et avoua que la première l'avait si peu satisfait qu'il avait gardé en réserve deux lettres du Régent adressées à Georges Ier et à lui, Stanhope, lettres qu'il allait lui remettre à l'instant. Stanhope prit de suite connaissance de la sienne, ainsi conçue :

A Paris, ce 8 juillet 1716

Lettre du Régent à Stanhope

« Je mortifierois votre ami l'abbé Dubois qui est en Hollande pour sa curiosité, si je ne lui permettois pas, Monsieur, de vous faire connoître que je suis toujours persuadé que vous désirés plus que personne que je sois uny d'amitié avec le Roy de la Grande-Bretagne, et que vous y contribués en tout ce que vous pouvés. Je n'oublieray rien de ma part de ce qui pourra y servir et je laisse à votre zèle pour nos avantages communs à faire le reste. Je serai ravi d'une liaison qui mette en évidence mes intentions et ma satisfaction sera entière si elle se fait par votre canal et se maintient par vos soins. Je dois ces sentimens à l'ancienne confiance que j'ay en vous et vous me ferez plaisir, Monsieur, de compter toujours également sur mon amitié.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Entretiens de Dubois et de Stanhope

Stanhope parut satisfait et dit qu'il ne pouvait faire sa réponse avant d'avoir pris les ordres du Roi[30]. Pendant le repas, Dubois fut éblouissant de verve et de paradoxes qu'il livrait sans compter à l'espionnage des serviteurs. Comme à la plupart de ses contemporains, la dette publique de l'Angleterre lui était chose inexplicable. Quelqu'un, dit-il, lui avait assuré qu'elle s'élevait à 1.300.000 livres tournois. — Elle ne dépasse pas de beaucoup la moitié de cette somme, assura Stanhope. « Au reste, mon cher abbé, j'aime à penser pour l'honneur de vos lumières que vous n'attachez pas d'importance à être aussi ponctuellement instruit de cet objet qu'un premier commis de l'échiquier. Je passe aux politiques des cafés de Paris de faire grand bruit de la dette nationale de l'Angleterre, mais un homme qui, comme vous, commence à être initié aux affaires d'État, doit avoir des idées plus nettes à ce sujet. Quelle que soit notre dette publique, elle augmentera sans doute beaucoup encore, et jamais, croyez-moi, elle

[29] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : le *Régent à lord Stanhope*, Paris, 8 juillet 1716 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 474.
[30] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 208.

ne causera plus d'embarras au gouvernement et plus d'inquiétude à la nation qu'elle ne leur en cause aujourd'hui.

— « J'en suis charmé, reprit Dubois, mais quelque fond que puisse faire votre souverain sur les richesses de son Parlement, vous me permettrez de le croire moins riche que le nôtre puisqu'il jouit de la portion des revenus de tous ses sujets qui lui convient, et qu'en un mot il peut se regarder à bon droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume.

— « Comment donc l'abbé, dit Stanhope en sursautant, auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie[31]?

Tous deux se mirent à rire, Stanhope insista :

— « Quand un homme cherche à me faire des phrases sur la dette publique d'Angleterre, je me dis : « Voilà un ignorant ou un sot, et je lui tourne le dos. »

« Nous nous amusâmes ainsi, ajouta Dubois, à récapituler quelques-unes de ces sentences banales qui font la richesse des petits esprits; et nous convînmes, par exemple, que lorsque de graves personnages viendraient nous affirmer que nos pères valaient mieux que nous; que le monde va de mal en pis; que l'on ne peut plus goûter le Tasse, quand on a lu Euripide et Sophocle, etc., etc.; nous convînmes, dis-je, que nous saurions à quoi nous en tenir sur le compte de ces pédants[32]. » — Parmi ces pirouettes auxquelles se plaisait son esprit, Dubois s'était senti piqué par le mot de Stanhope et revenait à la charge :

— « Ah! Milord, vous ne connaissez pas la force d'un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut. Vous parlez de mécontents; mais savez-vous qu'il n'en est aucun qui, au premier coup de tambour, ne se crût deshonoré si nous ne lui permettions pas d'aller se faire tuer pour nous. Mazarin était un habile homme quand il disait que le meilleur fonds d'un roi de France est dans la folie des Français[33]. »

Ce fut sous une grêle de traits aussi piquans que s'arrangea cette grande affaire. Si des sots, a dit Lémontey[34], ont quelquefois décidé du sort du monde, on ne fera pas ce reproche à cette rencontre dans une taverne hollandaise qui changea pour trente années la face politique de l'Europe. Quand les serviteurs se furent retirés, la discussion politique recommença. Stanhope parla du traité comme « d'une chose faite qui serait du goût de

[31] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, p. 115-118; Sévelinges, t. I, p. 207.

[32] Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 406.

[33] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 104-105.

[34] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 105.

Madame toute hanovrienne[35] ». Il devint loquace, complimenta l'abbé, félicita le Régent de posséder un tel serviteur et ils se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

Lettre à lord Townshend

Stanhope partait le lendemain pour l'Allemagne, il s'empressa d'écrire à lord Townshend « le compte-rendu de la troisième conversation avec l'abbé[36]. Elle m'a montré que je ne m'étais pas trompé en vous disant qu'il était fort effrayé (*thoroughly frighted*) et mortifié de ce qui s'était passé dans notre première entrevue. Il me l'avoua franchement hier soir... Je suis convenu avec l'abbé Dubois qu'il devra m'envoyer un courrier de Paris avec une claire et positive résolution quant à Mardyck; que le Régent voudra bien également envoyer ordre à M. de Châteauneuf de ne pas presser la négociation pendant le temps qu'il faudra pour recevoir ma réponse de Hanovre, de sorte que si je lui donne quelque encouragement, il reviendra lui-même muni d'instructions complètes du Régent, soit à la Haye, soit même à Hanovre, si je le désire... Je congédiai l'abbé fort content de moi, mais très défiant du succès de l'affaire, lui ayant représenté que le Roi y est extrêmement contraire actuellement. Autant que j'en peux juger ils offriront Mardyck; ils feront tout, même jusqu'à rompre absolument les négociations, plutôt que d'en venir à laisser débattre le grand point dans des conférences[37]. C'est par là que nous les tenons; et je ne doute pas que nous ne tirions bon parti de cet avantage durant toute la transaction avec eux. »

Conséquence de la politique nouvelle

Le 24 juillet, Stanhope roulait en chaise de poste vers l'Allemagne et Dubois s'embarquait à Rotterdam sur un yacht qui le porta à Anvers. Le 30, il arrivait à Paris où l'avait précédé un rapport de cent soixante-dix-sept pages. Son voyage s'était ébruité, mais le motif et le résultat demeuraient mystérieux[38]; les initiés ne disaient rien ou bien s'enveloppaient de réticences. Châteauneuf mandait au maréchal d'Huxelles que l'abbé avait remporté un succès considérable[39]. Dubois triomphait avec ses intimes, leur racontait « que le roi de la Grande-Bretagne entrerait dans l'alliance » et que lord Stanhope « concourrait de tout son cré-

[35] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 126-127; E. Bourgeois, t. I, p. 110.

[36] *Public Record Office*, Régencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 23 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 473-474.

[37] Ce « grand point », c'est les renonciations du traité d'Utrecht; voir plus bas la lettre de lord Townshend.

[38] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 423, 1er août 1716.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 305, fol. 254 : *M. de Châteauneuf au maréchal d'Huxeller*, 24 juillet 1716.

CHAPITRE XIV

Le voyage de l'abbé Dubois à la Haye

(Juillet 1716).

Dubois arrive à la Haye. — Il fait épier l'arrivée de Georges I[er]. — Son billet à Stanhope. — Leur première entrevue. — Justification de la politique du Régent. — Stanhope fait le jeu de Dubois. — La discussion commence. — Impressions de Dubois et de Stanhope. — Deuxième entretien. — Impressions de Stanhope. — Conférence le 22. — Lettre du Régent à Stanhope. — Entretiens de Dubois et de Stanhope. — Lettre à lord Townshend. — Conséquences de la politique nouvelle. — Opinion du cabinet anglais. — Opinion de lord Stanhope. — Craintes inspirées par M. de Châteauneuf. — Dubois fait adopter sa politique. — Ses instructions. — Dubois annonce son arrivée à Stanhope. — Départ et voyage. — Arrivée à Hanovre.

Dubois arrive à 'La Haye

Le jeudi 2 juillet 1716, l'abbé Dubois déguisé, grimé, son fin « museau de fouine » pointant à peine hors des boucles d'une énorme perruque, quitta Paris avec son secrétaire Sourdeval[1]. Des espions, mis en éveil par ses allures, l'avaient filé et suivirent sa chaise de poste; avant d'arriver à la frontière, il les dépista[2], traversa les Pays-Bas, Bruxelles et Anvers, sans débrider, et le 5, à la tombée du jour[3], entra à la Haye et se jeta dans une auberge « avec des dispositions merveilleuses, raconte-t-il, presque les seules infaillibles pour ne faire aucune sottise dans l'exécution des ordres, c'est-à-dire avec tant de fièvre et une toux si violente qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût de longtemps ni agir, ni parler, ni se présenter nulle part[4]. » Dès le lendemain cependant, l'abbé envoya un billet à M. de Châteauneuf, notre ambassadeur en Hollande, pour lui annoncer sa présence

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 297, fol. 226 : *M. de Châteauneuf à d'Huxelles*, 21 août 1716.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[4] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

et son désir de le rencontrer. Le 7, de bon matin, Dubois était sur pied. Dans l'auberge remplie d'Allemands, il s'était fait inscrire sous le nom de chevalier de Saint-Albin[5] et personne n'avait soupçonné son incognito, mais il était plus périlleux de s'exposer aux curiosités du personnel de l'ambassade. L'abbé se risqua d'abord à la chapelle française, et fut pris à la gorge par l'atmosphère du lieu. Une quinte de toux à cette saison de l'année attire toujours plus ou moins l'attention, Dubois écourta sa prière et vint au grand air. Tout en flânant, il se dirigea vers les communs de l'ambassade, regarda étriller les chevaux, lia conversation avec les palefreniers. L'ambassadeur survient — il venait chaque jour caresser ses chevaux au sortir de la messe — Dubois loue et critique en maquignon, les deux hommes discutent et s'écartent sans provoquer le soupçon[6]. Le lendemain, deuxième entrevue au même lieu; le 9, nouvelle rencontre, et cette fois dans le cabinet de l'ambassadeur. Entre temps, Dubois n'oublie pas la mise en scène destinée à donner le change sur ses desseins, il achète des livres d'occasion, rassemble des catalogues de vente, s'informe du prix des objets d'art, rachète une précieuse série de tableaux du Poussin, les *Sept Sacrements* que des marchands juifs avaient fait sortir de France, où il les renvoie aussitôt.

Il fait épier l'arrivée de Georges Ier

Tout cela n'était qu'amusettes. L'abbé était venu se mettre sur le chemin du roi d'Angleterre dont nul, pas même l'ambassadeur de France, ne savait la date et le lieu du débarquement; les ministres anglais assuraient que le voyage ne se ferait pas et les ministres hanovriens le déclaraient indispensable aux affaires et à la santé du Roi[7]. Cependant, le 20 juillet, Georges Ier débarqua à Helvoetsluis, aux bouches de la Meuse, accompagné du seul Stanhope et de quelques valets; le soir du même jour il couchait à la Haye chez son ambassadeur Horace Walpole. Le secret absolu dont s'entourait ce voyage permit à Georges de se dérober à la visite et aux compliments de l'ambassadeur de France, mais toutes ses précautions avaient été éventées par Dubois.

Dès le 15 juillet, celui-ci avait posé deux *mouches*, — c'est son expression — devant les maisons des ministres anglais « avec ordre de rester jour et nuit et de l'avertir dans le moment que l'un d'eux partiroit dans un carrosse à six ou quatre chevaux, ne pouvant pas douter que dans la crise présente ce seroit pour aller au débarquement du Roi », car, ajoutait l'abbé, « je com-

[5] C'était le nom d'un bâtard du Régent, fils de la Florence.

[6] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 423; 1er août 1716, dit qu'à Paris on ne sut rien des motifs du voyage de l'abbé.

[7] *Archiv. de la Marine*, B[1], 10, fol. 210 : dépêche de M. d'Iberville.

pris que, si je manquais ce moment, je n'avois qu'à m'en retourner avec la seule consolation d'avoir eu bonne intention et d'avoir pris beaucoup de peine inutile ». Outre ses *mouches*, Dubois posta des groupes de deux sentinelles bien montées aux divers endroits où, vraisemblablement, débarquerait le roi d'Angleterre, « avec un billet à chacun de ces courriers pour milord Stanhope[8]. » La rédaction de ces billets, qui devaient tout engager et qui pouvaient tout rompre, tourmenta l'abbé qui essaya sept rédactions différentes[9], pour s'en tenir, finalement, à celle-ci :

Son billet à Stanhope

« Je n'ai pu résister, Milord, à la tentation de profiter de votre passage par la Hollande pour avoir l'honneur de vous embrasser. Je suis à la Haye à l'insu de tout le monde et entièrement inconnu; je vous en demande le secret, et je vous supplie de vouloir bien me faire savoir en quel endroit vous jugerez à propos que je me rende, et en quel temps, pour pouvoir vous entretenir librement; j'espère que vous voudrez bien accorder cette grâce à l'ancienne amitié dont vous m'avez honoré et à l'intérêt sincère que je prends à tout ce qui vous regarde[10]. »

Leur première entrevue

Ce billet parvint à son destinataire qui donna rendez-vous à l'abbé chez Horace Walpole, à la Haye, le lendemain 21 juillet. A huit heures du matin, Dubois attendait, Stanhope arriva, ils s'embrassèrent et, aussitôt, l'abbé entama un long récit qui des eaux de Valenciennes l'amenait en Hollande à la piste d'une correspondance secrète de Guillaume III et de précieux manuscrits dont la vente était annoncée à Leyde, même il tira de sa poche le catalogue et le fit voir à Stanhope. Tout en furetant il avait retrouvé les *Sept Sacrements* de Nicolas Poussin et, pour comble de bonheur, son vieil ami survenait comme par hasard. Celui-ci fut-il dupe de cette historiette, peu importe, Dubois allait son chemin, bourrait Stanhope de compliments, s'extasiait de l'honneur qu'il s'était acquis dans le gouvernement d'Angleterre, déplorait le silence qui avait mis fin à la correspondance esquissée par les lettres du 12 mars et du 10 avril. « Je l'ai d'autant plus regretté, glissa-t-il, que j'augure mieux d'une entente cordiale entre les deux nations[11]. » Stanhope espéra encore échapper à une explication : « Vous connaissez, dit-il, mes

[8] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 43 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

[9] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 128, 130, 131, 132; voir P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre*, t. I, p. 148-149.

[10] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 72.

[11] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 39-127 : *Dubois au Régent*, 23 juillet 1716.

sentiments à l'égard de Son Altesse Royale et de votre personne, à quoi bon les manifester de nouveau? » A quoi bon? Mais à connaître l'affection du Régent qui, instruit d'incidents survenus dans la petite Cour du prince de Galles à Londres, autorisait l'abbé à offrir de sa part à Stanhope s'il s'y trouvait compromis, bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendrait de lui[12]. L'anglais refusa, mais il fut touché.

Justification de la politique du Régent

Dubois reprit de plus belle : « Que je serois heureux, dit-il, de vous voir attacher votre nom à une chose aussi glorieuse qu'un traité entre la France et l'Angleterre. Pour moi, je commencerai à m'estimer quelque chose du jour où il me sera permis de contribuer à la conclusion d'une alliance si désirable pour le bien de l'humanité.

« Mais cette alliance, interrompit Stanhope, vous l'avez méprisée lorsqu'on vous l'offroit, vous avez dédaigné la main qui vous était amicalement tendue. Aussi, je le sais, il sera bien difficile de faire revenir Sa Majesté de son irritation contre votre gouvernement, d'autant qu'elle connoît votre conduite lors de nos derniers embarras.

— « Notre conduite, mais elle fut toujours correcte! car, permettez-moi de vous l'affirmer, Son Altesse Royale n'a jamais manqué aux relations de bon voisinage. En croyant le contraire, Sa Majesté Britannique rend bien peu de justice aux véritables intentions de mon maître. Considérez, je vous prie, ce qui s'est passé. Vous savez quels étaient chez nous les sentiments d'un grand nombre, et non des moins considérables; où alloient leurs sympathies relativement à vos discordes. En de telles conjonctures, n'est-il pas indubitable, qu'en se déclarant avec éclat contre le chevalier de Saint-Georges, le Régent se seroit attiré le reproche de manquer de religion et d'humanité, et même pis encore? Il lui a donc fallu dissimuler pour ne point révolter les nombreux partisans que le Prétendant comptoit dans le royaume. Voilà notre seul crime, crime nécessaire et bien pardonnable vous l'avouerez. Mais que nous ayons efficacement favorisé votre ennemi! non assurément : le dénuement où vous l'avez vu en Écosse le prouve évidemment. Le chevalier de Saint-Georges a traversé la France, il est vrai, mais toujours, on le reconnaîtra dans le plus profond mystère. Il seroit donc souverainement injuste d'en conclure que Son Altesse Royale l'ait su et toléré. Daignez, en effet, ne pas oublier, Milord, que les ordres et la surveillance des souverains les

[12] L. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance du cardinal Dubois*, t. I, p. 190.

plus absolus ne peuvent rien sur certaines choses. Qui fut jamais plus ferme et plus redouté que le feu Roi Louis XIV? Que de mesures ne prit-il pas pour rendre impossible aux religionnaires la sortie de son royaume! Et pourtant des milliers de familles franchirent la frontière. Après ce grand exemple, voudroit-on faire un crime à Son Altesse Royale de n'avoir pas empêché l'évasion d'un prince que tous les catholiques plaignoient, que chacun d'eux se croyoit tenu de favoriser par principe de conscience?

« Je n'ignore pas que le comte de Stair nous a de mille manières accusés, poursuivis; mais s'il a vraiment ajouté créance à toutes les rumeurs dont il a rempli ses dépêches, il faut qu'il ait cédé à des préventions bien étranges. Ne savoit-il pas que le Conseil des Affaires étrangères, dépositaire des plus secrètes résolutions de Son Altesse Royale avoit toujours été constant dans le principe que la France ne pouvoit se prêter à aucun projet en faveur du Prétendant? L'échafaudage de ses récriminations calomnieuses tombe donc en poussière dès qu'on le touche du bout des doigts. Milord, mon maître n'a point défavorablement interprété les attaques que vous vous êtes permises contre lui en plein Parlement : il voyoit que ce moyen étoit nécessaire pour tirer des Anglais les secours dont vous aviez besoin. Malgré de telles invectives, Son Altesse Royale a continué de compter sur les nobles sentiments et les bonnes dispositions de lord Stanhope à son endroit; je ne pense donc pas me montrer trop exigeant en vous demandant d'être aussi équitable envers le Régent de France qu'il a su l'être à votre égard. »

Stanhope sentit la pointe et se défendit personnellement, puis revint aux préventions du Roi, qui « après s'être présenté et livré avec une entière confiance, fut frappé au delà de ce que je pourrai vous dire, non seulement de n'avoir pas reçu de Son Altesse Royale, la réciprocité de services qu'il étoit en droit d'attendre, mais d'avoir vu même la rébellion s'introduire dans ses États par la France, et lever la tête sous les auspices en quelque sorte, du pouvoir qui la gouvernoit. Cette sinistre impression n'est pas encore effacée du cœur de Sa Majesté. Aussi, malgré la force réelle de vos réponses, je ne sais comment il me seroit possible de les faire agréer des autres membres du cabinet et spécialement de mon maître.

— « Les avances dont vous êtes maintenant le témoin, répliqua Dubois, seroient pourtant de nature à rassurer les plus ombrageux, en les éclairant sur la pureté de nos intentions et la

Stanhope fait le jeu de Dubois

loyauté de nos promesses[13]. » Mais il n'en avait que trop dit sur une affaire que traitaient directement Châteauneuf à la Haye et d'Iberville à Londres. A ce coup, Stanhope ne put se contenir. Il ne le savait que trop, ainsi que ses collègues, le rôle de M. de Châteauneuf qui entravait toute la politique anglaise, l'aheurtait à l'obstination des Hollandais, soustrayait ceux-ci à l'influence de Cadogan et de Walpole. Quel coup de partie s'il pouvait écarter cet obstacle d'un diplomate trop perspicace, et lui substituer le petit abbé si accommodant, l'Anglais vit tout cela dans un éclair et dit vivement :

— « Ne savez-vous pas que vous et moi en brasserions plus en une heure qu'il ne s'en feroit en six mois dans des conférences officielles? Le meilleur parti est donc d'étudier ce qui seroit le plus avantageux à l'une et à l'autre couronne.

— « C'est peut-être vrai, » fit modestement Dubois qui avait joué supérieurement et amené son interlocuteur à offrir ce qu'il était venu lui demander. Ayant en portefeuille un plein pouvoir, il s'empressa de dire : « Je n'ai aucune mission; je ne suis même qu'imparfaitement instruit de l'état de cette négociation : car il y a longtemps que je suis parti pour les eaux de Saint-Amand.

—« Vous en savez assez, riposta Stanhope; je suis d'ailleurs persuadé que M. le duc d'Orléans ne vous désavoueroit pas, si vous trouviez quelque chose de raisonnable[14]. »

Mais Dubois tenait à sa trouvaille, se dérobait derrière la situation officielle de Châteauneuf, tout en laissant entrevoir autre chose : « Si la négociation était trop difficile dans des conférences quel autre moyen de mieux faire? demanda-t-il ». « Prendre et signer le projet que nous avons donné » répliqua Stanhope[15]. « Mais il faut discuter avant de signer » reprit Dubois, et l'entretien recommença :

La discussion commence

— Une alliance avec vous, dit-il, rien certes de plus désirable pour les deux nations; mais vraiment l'on peut se demander si elle est possible, tant vos exigences sont excessives, déshonorantes pour nous! Vous nous imposez comme préliminaires de faire passer les Alpes au Prétendant! Ne voyez-vous pas ce que cette prétention a d'exorbitant? Naguère, malgré toute l'arrogance de son caractère et l'enivrement que lui causoient les avances de l'Espagne, Cromwell, lorsqu'il traitoit avec Louis XIV

[13] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 73; Sévelinges, t. I, p. 197; Wiesener, t. I, p. 282; Bliard, t. I, p. 152; Bourgeois, t. I, p. 105.
[14] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 75-79; Bliard, t. I, p. 153; Bourgeois, t. I, p. 105.
[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 80 v°; Bourgeois, t. I, p. 106

se montra moins difficile à contenter. Il suffit qu'on lui promit de vive voix l'éloignement de Charles II et du duc d'York. La raison et la justice ne protestent-elles pas d'ailleurs contre l'exécution d'un article de si haute importance, avant même qu'on ait posé les bases du traité futur; car vous ne pouvez le nier, le renvoi du Prétendant au delà des Alpes est le but principal que vise le roi d'Angleterre en se liant avec nous. Quels cris dans la France entière, si Son Altesse Royale prenait une mesure grave, pénible à la majorité de ses sujets, sans être en état de produire une convention régulière assurant en compensation le maintien du repos public et la paix du royaume? Pensez-vous encore que l'expulsion d'un vaincu, allié d'aussi près à la maison de France, soit un sacrifice indifférent au cœur de M. le duc d'Orléans? Lord Stair put en juger lorsqu'il en parla à mon maître et remarqua dans ses yeux et sa contenance combien il en étoit indigné, votre envoyé crut même devoir aussitôt colorer cette proposition. C'étoit, dit-il, pure affaire de délicatesse, d'amitié et de sentiment. »

Stanhope admit la valeur de ces raisons; pour sa part, il regardait l'éloignement du Prétendant comme la chose la plus indifférente; si jamais la France hasardait quelque entreprise contre l'Angleterre, il souhaiterait, pour la faire échouer, que le Prétendant fût à la tête de l'expédition. Mais par le projet que nous avons donné, poursuivit Stanhope, la France sera dans une parfaite sûreté pour la guerre. Pourquoi revenir sur les traités d'Utrecht? L'abbé n'en convint pas, mais il songeait qu'une alliance où les renonciations ne seraient pas rappelées n'aurait aucune utilité pour le duc d'Orléans. Stanhope le devina et offrit au Régent le concours ultérieur de l'Angleterre à ses projets pour la succession de France, s'il acceptait présentement de conclure[16].

— « Notre jeune Roi, répondit l'abbé, se porte bien, grâce à Dieu, et il nous donnera quelque jour des successeurs. Pourquoi penser à d'autres? Il ne faut pas faire penser M. le duc d'Orléans à des choses auxquelles il ne pense pas. N'a-t-il pas assez témoigné qu'il ne connaissoit d'autre intérêt que celui du Roi et de l'État? Ne s'est-il pas nettement expliqué avec vous qu'il ne feroit aucun traité qui ne regardât que ses droits particuliers[17]? »

Stanhope dut se sentir embarrassé, il avait rencontré plus rusé que lui-même. Alors il avoua que Georges Ier ne consentirait

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 87; Bliard, t. I, p. 154; Wiesener, t. I, p. 282.
[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 87-88; Bourgeois, t. I, p. 107.

jamais à garantir la paix d'Utrecht. « La maison d'Autriche, dit-il, a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil, et Sa Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis pour plaire à des alliés nouveaux et incertains[18]. D'ailleurs, poursuivit-il d'un ton dégagé, le roi d'Angleterre n'a plus rien à craindre tout est soumis et tranquille dans ses royaumes. Mais la France a besoin absolument d'une alliance avec nous pour se garantir d'une guerre civile, et j'ai de bonnes raisons pour assurer que, sans cette précaution, elle est inévitable.

— « Vous vous trompez, rétorqua Dubois. S'il pouvoit y avoir quelque danger, ce qui n'est pas possible, la douceur et l'équité, de M. le duc d'Orléans suffiroient pour nous mettre à couvert[19]. » Il s'était levé pour prendre congé et dit encore : « Si Son Altesse Royale me fait l'honneur de me demander mon sentiment, je ne pourrai m'empêcher de lui conseiller d'attendre paisiblement que votre maître connaisse mieux les périls de sa position et les avantages qu'il lui seroit aisé de tirer d'une étroite concorde avec la France. »

On annonçait la visite du greffier des États-Généraux, Fagel, l'abbé s'esquiva et courut chez notre ambassadeur. Il récapitula tout ce qu'il venait d'entendre et de dire, pesa les mots, retrouva les intonations et conclut que Stanhope ayant molli sur l'expulsion du Prétendant ne se trouvait donc pas dans un éloignement invincible de traiter avec la France et que son gouvernement n'avait pas d'engagements positifs de ne pas traiter avec nous[20]. L'affaire de Mardyck semblait tenir à cœur au cabinet anglais plus que l'expulsion du Prétendant. De son côté, Stanhope pensait avoir fait merveilles. Ayant promis à Dubois de l'aller voir à son hôtel à neuf heures du soir, il écrivit, avant de s'y rendre, ces quelques lignes au premier ministre lord Townshend : ...Le [Grand]-Pensionnaire a fort approuvé la conduite que j'ai tenue... [il] désire vivement que nous entrions en négociations. Il veut espérer que l'intérêt du Régent le rendra sincère. Il m'a prié de revoir l'homme (*the man*) et de ne pas le renvoyer complètement désespéré (*in utter despair*). Je lui ai promis

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 89-90; Sévelinges, t. I, p. 201; Wiesener, t. I, p. 282-283; Bliard, t. I, p. 155; Bourgeois, t. I, p. 107.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 89; Bliard, t. I, p. 155.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 202; Bourgeois, t. I, p. 107.

d'avoir une nouvelle conversation et même d'entretenir une correspondance avec lui[21]. »

A neuf heures, Stanhope arriva à l'auberge du Plain, *Aux Armes de Nassau*, et trouva Dubois entouré de gros livres et bien déterminé à ne parler que d'érudition et de brocantage. Stanhope s'y résigna, mais quand il vit se prolonger la comédie, il sortit du rôle et reprit l'entretien de l'après-midi[22]. Dubois en brûlait d'envie. « Est-ce que l'Angleterre, demanda-t-il, va s'attacher à l'Autriche au point de laisser rompre les traités d'Utrecht? Que deviendroient alors la garantie de la succession protestante, la renonciation de Philippe V, la barrière des Pays-Bas? Tout le système politique seroit bouleversé. Les Anglais consentiroient-ils à passer pour des incendiaires qui, sans intérêt, auroient de nouveau mis l'Europe en feu[23]. » Dubois, voyant que Stanhope gardait le silence, insista; il lui demanda s'il avait fait part à son maître des intentions du Régent[24]? Deuxième entretien

Stanhope se rejeta sur la difficulté de persuader le Roi, mais promit ses bons offices; critiqua l'initiative française qui avait transféré la négociation en Hollande. Comment y porter remède maintenant que des résolutions avaient été prises en conseil avant l'embarquement du Roi, et des ordres donnés en conséquence à la régence d'Angleterre. Pour lui, il ferait tout et ses collègues du ministère aussi, même sans traité : l'Angleterre dépenserait jusqu'à son dernier sol et son dernier homme pour soutenir les droits du Régent à la couronne de France[25]. Quant au Roi, il ne s'aveuglait pas sur ses véritables intérêts. Il était persuadé que rien ne serait plus avantageux à l'Angleterre qu'une alliance étroite avec la France et qu'à sûreté et fidélité égales, elle devrait la préférer à celle de toute autre puissance de l'Europe, puisque la France était la seule qu'elle eût à craindre. Tous les Anglais sages étaient convaincus qu'ils avaient tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre elle. Victorieuse, la nation ne permettrait pas

[21] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716, L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472; cette lettre a été commencée entre la visite du greffier Fagel et la deuxième visite à Dubois, Fagel avait probablement rapporté à Stanhope le point de vue de Heinsius.

[22] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 97; Sévelinges, t. I, p. 203; Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 104.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98; Bourgeois, t. I, p. 108.

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 98-102; Sévelinges, t. I, p. 203-204; Bourgeois, t. I, p. 108.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 106; Bourgeois, t. I, p. 108.

qu'on acceptât rien des conquêtes faites sur la France. Unies ensemble, les deux puissances n'auraient rien à craindre des autres; elles pourraient maintenir la tranquillité générale et même gouverner l'Europe. Toutes considérations seraient oiscuses, si le gouvernement français s'étudiait à entretenir la défiance dans l'esprit du roi d'Angleterre. Pour détruire les soupçons, il fallait que, sans délai, le duc d'Orléans entamât une correspondance directe et personnelle avec Georges Ier, lui fournît une explication loyale du passé et, surtout, abandonnât formellement la cause du Prétendant. Le succès, à le supposer possible, était à ce prix.

Impressions de Stanhope

Vers onze heures Dubois, voyant que le temps fuyait en vaines paroles, demanda brusquement : « Doit-on renoncer à tout espoir d'alliance[26]? » Stanhope abattit son jeu. Il voulait que la négociation fut enlevée aux Hollandais; que l'Angleterre et son Roi en tirassent profit, l'un aux dépens du Prétendant, l'autre dans l'affaire de Mardyck. A minuit, ils se séparèrent[27] et Stanhope reprit sa lettre interrompue[28] : « ...Je l'ai revu ce soir, et après force propos, nous sommes convenus qu'il retournerait immédiatement à Paris; et, de là, m'écrirait nettement ce que le Régent compte faire à Mardyck. Le seul moyen, lui dis-je, qu'il me fût possible de lui suggérer pour faire quelque bien, c'était une déclaration franche et explicite sur ce point; ce serait la meilleure chance auprès du Roi, que je lui représentai tout le temps comme absolument maître et directeur de ses conseils, et comme extrêmement piqué de toute la conduite que le Régent avait tenue après les offres pleines de franchise que le Roi lui avait faites de si bonne heure. L'homme, à ce que je crois, est réellement effrayé (*the man, I believe, is really frighted*). Il m'a promis de travailler de son mieux à obtenir une prompte déclaration au sujet de Mardyck, et à faire donner des ordres à M. de Châteauneuf pour ne pas presser les affaires ici, jusqu'à ce qu'il ait reçu de mes nouvelles; et si j'ai à lui donner quelque encouragement de Hanovre, il promet ou bien de retourner à la Haye, ou bien de venir à Hanovre, en cas que je lui en donne le conseil. »

Conférence le 22

Le lendemain, 22 juillet, Dubois pria Stanhope à souper. Avant de se mettre à table, l'abbé récapitula, par écrit, les deux

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 105-106; Bourgeois, t. I, p. 109.

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 114; Sévelinges, t. I, p. 206.

[28] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 21 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 472.

conversations de la veille et avoua que la première l'avait si peu satisfait qu'il avait gardé en réserve deux lettres du Régent adressées à Georges Ier et à lui, Stanhope, lettres qu'il allait lui remettre à l'instant. Stanhope prit de suite connaissance de la sienne, ainsi conçue :

A Paris, ce 8 juillet 1716

Lettre du Régent à Stanhope

« Je mortifierois votre ami l'abbé Dubois qui est en Hollande pour sa curiosité, si je ne lui permettois pas, Monsieur, de vous faire connoître que je suis toujours persuadé que vous désirés plus que personne que je sois uny d'amitié avec le Roy de la Grande-Bretagne, et que vous y contribués en tout ce que vous pouvés. Je n'oublieray rien de ma part de ce qui pourra y servir et je laisse à votre zèle pour nos avantages communs à faire le reste. Je serai ravi d'une liaison qui mette en évidence mes intentions et ma satisfaction sera entière si elle se fait par votre canal et se maintient par vos soins. Je dois ces sentimens à l'ancienne confiance que j'ay en vous et vous me ferez plaisir, Monsieur, de compter toujours également sur mon amitié.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Entretiens de Dubois et de Stanhope

Stanhope parut satisfait et dit qu'il ne pouvait faire sa réponse avant d'avoir pris les ordres du Roi[30]. Pendant le repas, Dubois fut éblouissant de verve et de paradoxes qu'il livrait sans compter à l'espionnage des serviteurs. Comme à la plupart de ses contemporains, la dette publique de l'Angleterre lui était chose inexplicable. Quelqu'un, dit-il, lui avait assuré qu'elle s'élevait à 1.300.000 livres tournois. — Elle ne dépasse pas de beaucoup la moitié de cette somme, assura Stanhope. « Au reste, mon cher abbé, j'aime à penser pour l'honneur de vos lumières que vous n'attachez pas d'importance à être aussi ponctuellement instruit de cet objet qu'un premier commis de l'échiquier. Je passe aux politiques des cafés de Paris de faire grand bruit de la dette nationale de l'Angleterre, mais un homme qui, comme vous, commence à être initié aux affaires d'État, doit avoir des idées plus nettes à ce sujet. Quelle que soit notre dette publique, elle augmentera sans doute beaucoup encore, et jamais, croyez-moi, elle

[29] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : le *Régent à lord Stanhope*, Paris, 8 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 474.
[30] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 208.

ne causera plus d'embarras au gouvernement et plus d'inquiétude à la nation qu'elle ne leur en cause aujourd'hui.

— « J'en suis charmé, reprit Dubois, mais quelque fond que puisse faire votre souverain sur les richesses de son Parlement, vous me permettrez de le croire moins riche que le nôtre puisqu'il jouit de la portion des revenus de tous ses sujets qui lui convient, et qu'en un mot il peut se regarder à bon droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume.

— « Comment donc l'abbé, dit Stanhope en sursautant, auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie[31]?

Tous deux se mirent à rire, Stanhope insista :

— « Quand un homme cherche à me faire des phrases sur la dette publique d'Angleterre, je me dis : « Voilà un ignorant ou un sot, et je lui tourne le dos. »

« Nous nous amusâmes ainsi, ajouta Dubois, à récapituler quelques-unes de ces sentences banales qui font la richesse des petits esprits; et nous convînmes, par exemple, que lorsque de graves personnages viendraient nous affirmer que nos pères valaient mieux que nous; que le monde va de mal en pis; que l'on ne peut plus goûter le Tasse, quand on a lu Euripide et Sophocle, etc., etc.; nous convînmes, dis-je, que nous saurions à quoi nous en tenir sur le compte de ces pédants[32]. » — Parmi ces pirouettes auxquelles se plaisait son esprit, Dubois s'était senti piqué par le mot de Stanhope et revenait à la charge :

— « Ah! Milord, vous ne connaissez pas la force d'un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut. Vous parlez de mécontents; mais savez-vous qu'il n'en est aucun qui, au premier coup de tambour, ne se crût deshonoré si nous ne lui permettions pas d'aller se faire tuer pour nous. Mazarin était un habile homme quand il disait que le meilleur fonds d'un roi de France est dans la folie des Français[33]. »

Ce fut sous une grêle de traits aussi piquans que s'arrangea cette grande affaire. Si des sots, a dit Lémontey[34], ont quelquefois décidé du sort du monde, on ne fera pas ce reproche à cette rencontre dans une taverne hollandaise qui changea pour trente années la face politique de l'Europe. Quand les serviteurs se furent retirés, la discussion politique recommença. Stanhope parla du traité comme « d'une chose faite qui serait du goût de

[31] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, p. 115-118; Sévelinges, t. I, p. 207.

[32] Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 406.

[33] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 104-105.

[34] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 105.

Madame toute hanovrienne[35] ». Il devint loquace, complimenta l'abbé, félicita le Régent de posséder un tel serviteur et ils se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

Lettre à lord Townshend

Stanhope partait le lendemain pour l'Allemagne, il s'empressa d'écrire à lord Townshend « le compte-rendu de la troisième conversation avec l'abbé[36]. Elle m'a montré que je ne m'étais pas trompé en vous disant qu'il était fort effrayé (*thoroughly frighted*) et mortifié de ce qui s'était passé dans notre première entrevue. Il me l'avoua franchement hier soir... Je suis convenu avec l'abbé Dubois qu'il devra m'envoyer un courrier de Paris avec une claire et positive résolution quant à Mardyck; que le Régent voudra bien également envoyer ordre à M. de Châteauneuf de ne pas presser la négociation pendant le temps qu'il faudra pour recevoir ma réponse de Hanovre, de sorte que si je lui donne quelque encouragement, il reviendra lui-même muni d'instructions complètes du Régent, soit à la Haye, soit même à Hanovre, si je le désire... Je congédiai l'abbé fort content de moi, mais très défiant du succès de l'affaire, lui ayant représenté que le Roi y est extrêmement contraire actuellement. Autant que j'en peux juger ils offriront Mardyck; ils feront tout, même jusqu'à rompre absolument les négociations, plutôt que d'en venir à laisser débattre le grand point dans des conférences[37]. C'est par là que nous les tenons; et je ne doute pas que nous ne tirions bon parti de cet avantage durant toute la transaction avec eux. »

Conséquence de la politique nouvelle

Le 24 juillet, Stanhope roulait en chaise de poste vers l'Allemagne et Dubois s'embarquait à Rotterdam sur un yacht qui le porta à Anvers. Le 30, il arrivait à Paris où l'avait précédé un rapport de cent soixante-dix-sept pages. Son voyage s'était ébruité, mais le motif et le résultat demeuraient mystérieux[38]; les initiés ne disaient rien ou bien s'enveloppaient de réticences. Châteauneuf mandait au maréchal d'Huxelles que l'abbé avait remporté un succès considérable[39]. Dubois triomphait avec ses intimes, leur racontait « que le roi de la Grande-Bretagne entrerait dans l'alliance » et que lord Stanhope « concourrait de tout son cré-

[35] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 126-127; E. Bourgeois, t. I, p. 110.

[36] *Public Record Office*, Régencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, la Haye, 23 juillet 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 473-474.

[37] Ce « grand point », c'est les renonciations du traité d'Utrecht; voir plus bas la lettre de lord Townshend.

[38] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 423, 1er août 1716.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 305, fol. 254 : *M. de Châteauneuf au maréchal d'Huxelles*, 24 juillet 1716.

dit pour en avancer l'effet[40]. » Le 31 juillet, Dubois eut une audience du Régent. Il n'avait guère à ajouter à son volumineux rapport que la mimique, dans laquelle il était passé maître. Ce n'était pas un art superflu lorsqu'il s'agissait de convaincre et d'entraîner un prince français dans une voie aussi nouvelle que hasardeuse. Dubois associait son intérêt à celui de l'électeur de Hanovre. Georges Ier ne pouvait avoir les mains libres en Allemagne que s'il était assuré de la tranquille possession de l'Angleterre; Philippe d'Orléans ne pouvait gouverner et régner, peut-être, que si les renonciations d'Utrecht demeuraient valables. Georges et Philippe dépendaient de l'Angleterre où les whigs au pouvoir soutenaient le prince protestant mais condamnaient la paix d'Utrecht. Pour se les rendre favorables il fallait offrir à leur avidité de fructueux avantages commerciaux et d'humiliantes et onéreuses concessions : sacrifice du port de Mardyck, abandon du parti français reconstitué par Châteauneuf en Hollande. Tels étaient les résultats du voyage de l'abbé Dubois et la matière des conseils qu'il allait soutenir devant le Régent.

C'est plus que l'abandon de la politique de Louis XIV, pis que le démenti donné à toute politique française, c'est la conséquence logique du coup d'état du 2 septembre 1715 qui a mis le Régent à la merci du Parlement auquel il veut se soustraire et de l'étranger auquel il doit complaire. Force lui étant, comme à tout gouvernement, de s'appuyer sur quelqu'un ou sur quelque chose, le duc d'Orléans n'ayant ni parti à l'intérieur ni amis à l'extérieur s'adressait, en désespoir de cause à des exploiteurs. L'Angleterre ne s'y était pas méprise un seul instant et le voyage de Dubois avait suscité d'âpres espoirs. A peine instruit de ce qui s'était fait à la Haye, le premier ministre lord Townshend écrivait à son collègue Stanhope l'impression produite sur le cabinet.

Opinion du cabinet anglais

« Son Altesse Royale [le prince de Galles] a été surprise très agréablement à la nouvelle de l'envoi de l'abbé Dubois à votre rencontre en Hollande. Elle regarde cette démarche, comme une preuve que le Régent est arrivé à une plus juste appréciation de l'importance de la garantie de Sa Majesté pour assurer la succession et la tranquillité de la France. S. A. R. approuve entièrement ce que vous avez dit à l'abbé dans vos trois conférences avec lui sur ce sujet; et elle pense que vous avez mis cette négociation sur le meilleur pied possible en le consternant tout d'abord (*by frightening him thoroughly at first*) par l'appréhension

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 298, fol. 159 : *Instructions adressées à l'abbé Dubois allant en Angleterre*, 10 septembre 1717.

qu'on ne puisse jamais gagner sur le Roi d'admettre dans ce traité la garantie des renonciations[41], et en ne le laissant pas finalement sans quelque espoir que si le Régent veut effectivement donner satisfaction sur la demande relative à Mardyck, alors il y aura quelque probabilité d'amener Sa Majesté à le satisfaire sur la garantie. S. A. R. est d'avis que quelque désagréable qu'une telle garantie puisse être aux Cours de Vienne et de Madrid, si néanmoins le Régent consent à l'acheter au prix de la ruine effective du port de Mardyck, il ne serait pas sage de refuser l'insertion de cette garantie dans notre traité, en considérant combien est populaire dans ce pays-ci tout ce qui est susceptible d'empêcher l'union des couronnes de France et d'Espagne, chose que l'intérêt de Sa Majesté l'obligera toujours d'avoir en vue avec ou sans engagements formels pour cet objet, et en considérant aussi à quel degré la sûreté et l'intérêt de la nation, autant que l'honneur et la gloire de Sa Majesté, sont engagés dans l'affaire de Mardyck[42]. »

Opinion de lord Stanhope

Stanhope était moins satisfait, tout au plus quelques-unes de ses préventions s'étaient-elles ébranlées au contact de l'impétueux abbé. Installé, avec son souverain, aux eaux de Pyrmont, il écrivait à lord Stair pour le tenir au courant de la rencontre de la Haye, « démarche qui semble avoir, dit-il, un air de sincérité plus marqué que tout ce qui s'est passé jusqu'ici. Mais comment cette affaire se terminera-t-elle? C'est ce qui demeure très incertain. Car l'abbé était totalement dépourvu d'instructions relativement à Mardyck, sur quoi vous pouvez être assuré que le Roi insistera péremptoirement, sans admettre aucun changement dans l'article... Je m'aperçois également par le langage de l'abbé qu'il s'oppose à tout l'ensemble du projet du Roi; et cependant je crois qu'il sera très difficile d'amener le Roi à le modifier. » Quant au Régent il n'inspire plus confiance, mais la confiance pourra renaître[43].

Craintes inspirées par M. de Châteauneuf

Par-dessus toute chose, Stanhope s'attachait aux *trois points*, retardait le plus possible l'alliance défensive franco-hollandaise, subordonnait les démarches de son souverain à celles du Régent : « Le Roi ayant, comme preuve de sa sincérité, fait dresser et délivrer un projet à l'ambassadeur de France, il s'attend que, de même, le Régent lui fera connaître ses sentiments sur cet objet

[41] Voir note 37, ci-dessus.

[42] *Public Record Office*, Regencies, n° 48 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Whitehall, 17 (=28) juillet 1716.

[43] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Pyrmont, 3 août 1716.

en termes francs et précis, avant d'ouvrir des conférences. C'est, dans sa pensée, le meilleur moyen de parvenir à une heureuse conclusion, attendu que les conférences publiques sont ordinairement sujettes à beaucoup d'inconvénients; elles donnent occasion de soulever des difficultés nouvelles, des disputes; elles servent plutôt à traîner en longueur qu'à terminer les affaires à l'amiable[44]. » On ne pouvait laisser entendre plus clairement l'appréhension que donnait M. de Châteauneuf; pour l'évincer et l'annuler, Stanhope en venait à préférer les entretiens secrets avec un abbé Dubois dont la souplesse se prêtait à tout entendre et à tout faire espérer; il avait osé pousser l'audace jusqu'à le charger d'obtenir le dessaisissement de ce diplomate actif et habile que l'Angleterre ne savait comment contrecarrer et Dubois se prêta à ce qu'on attendait de lui. Ce fut, sur le terrain diplomatique, sa première complaisance criminelle.

M. de Châteauneuf après avoir accueilli l'abbé et étudié la situation créée par ses conférences avec Stanhope avait vu arriver Duywenworden et, le lendemain, Walpole réitérant la condition du renvoi du Prétendant. Châteauneuf sentait que le voyage de Dubois risquait de compromettre les fruits de sa campagne diplomatique et cherchait à la faire aboutir promptement, peut-être même prématurément. A l'en croire, il fallait dresser deux traités identiques, dont l'un serait signé par la France et les États; immédiatement le Prétendant serait renvoyé en Italie, et le traité définitif entre les trois puissances serait signé aussitôt. Dans cette proposition, le cabinet anglais ne voyait qu'un « expédient en vue d'ouvrir immédiatement les conférences, sans aucun égard à ce qui s'était passé entre l'abbé Dubois et Stanhope[45] ». Ces conférences donnaient le frisson aux Anglais, Walpole, qui s'y sentait battu d'avance, n'y voyait « qu'artifices et chicanes de négociations, où les Français, grâce à une longue expérience, sont passé maîtres[46] ». Poyntz, Methuen, lord Townshend s'évertuaient à découvrir les raisons que pouvait avoir le Régent de tromper et de se dérober à ses promesses, notamment pour Mardyck. L'entourage hanovrien de Georges Ier n'était pas moins

[44] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 28 juillet 1716.

[45] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 31 juillet (= 11 août) 1716.

[46] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor Walpole à lord Townshend*, la Haye, 7 août 1716.

hostile à toute négociation avec la France[47] et ces personnages magnifiques daignaient sourire en songeant à l'équipée de Dubois fuyant la Hollande « la puce à l'oreille, la tête perdue de peur, par la réception qu'il y a trouvée[48] ».

Tout au contraire, Dubois s'était présenté au Régent, satisfait de lui-même, confiant dans l'avenir de sa politique. Il donna lecture, en présence du maréchal d'Huxelles, d'un précis des conférences de la Haye et des exigences de Stanhope, ce qui n'alla pas sans soulever des résistances[49]. Le Régent avait sa leçon faite, il répondit que la paix d'Utrecht devait être maintenue à tout prix, surtout étant donné le désir des whigs de saisir le premier prétexte venu pour la dénoncer. Toute l'affaire se ramenait à la question de Mardyck. L'achèvement de ce port exigeait trente-cinq millions que le Trésor n'avait pas, qu'il emprunterait à grand'peine et à titre fort onéreux afin de réaliser un plan qui semblait un défi jeté aux puissances à l'heure où il nous importait de les calmer afin de désagréger leur union. L'hésitation persistait dans le Conseil, le Régent dicta un projet sacrifiant Mardyck et l'imposa d'autorité[50]. Le maréchal d'Huxelles sentant de quelle main partait ce coup demanda qu'au lieu d'un courrier de cabinet, ce fût l'abbé Dubois qui reçût mission de porter à Hanovre les propositions françaises, sans toutefois recevoir des ordres écrits. Dubois comprit qu'on l'éloignait, craignit un piège[51], se débattit, exigea au moins des instructions écrites. Mais quelles instructions donner à celui qui connaissait toute l'affaire mieux que d'Huxelles lui-même? L'abbé tint bon. Le Régent s'en mêla, demanda à Dubois ce voyage, comme un témoignage personnel d'attachement, laissa entendre qu'il priait alors qu'il pouvait ordonner[52], en sorte qu'il fallut obéir[53], mais avec des instructions. D'Huxelles s'y résigna de fort méchante humeur : « Vous y retrancherez ce que vous jugerez à propos,

Dubois fait adopter sa politique

[47] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 9 octobre 1716.

[48] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *Methuen à lord Stair*, 26 juillet (=6 août) 1716.

[49] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 143-144 : *Dubois à lord Stanhope*, 4 août 1716; *Ibid*, t. 285, fol. 223 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 avril 1716.

[50] L. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 209.

[51] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[52] L. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 210 : *Dubois à Stanhope*, 4 août 1716.

[53] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

vous y ajouterez : après quoi, vous renverrez, s'il vous plaît [l'instruction], pour qu'on la mette au net[54]. » L'abbé partirait donc, mais à son corps défendant, inquiet, anxieux « Je ne réponds de rien en mon absence[55] », écrivait-il à Châteauneuf. En même temps, ce dernier recevait l'ordre de modérer ses instances sur les conférences. Walpole s'en aperçut sans tarder[56].

Les instructions

« Je quitte Paris au premier jour » écrivait l'abbé[57]. Malgré leur mutuelle convention d'attendre un avis favorable de Stanhope[58]. Dubois hâtait ses préparatifs de départ comme s'il eût redouté d'être oublié ou contremandé. Tout lui avait réussi dans son début diplomatique, il suivait sa veine au risque d'épuiser sa chance. A la Haye, Stanhope engageait de lui-même l'affaire que Dubois venait de lui suggérer; à Paris, d'Huxelles avouait officiellement le négociateur qu'il voulait d'abord lancer en aventurier[59]. Les instructions qu'emportait l'abbé faisaient peu d'honneur au maréchal qui désavouait ce qui avait été la portion la plus solide de sa politique étrangère. Il allait jusqu'à dire que « le parti hollandais reconstitué après cinquante années, n'est pas assez fort pour détourner la Hollande de son alliance traditionnelle avec l'Angleterre ni pour amener la République à accepter les propositions du roi de France. Cette politique n'a servi qu'à mécontenter les Anglais, naturellement vains, qui lui opposent des obstacles insurmontables[60]. » Pour les aplanir, Dubois avait su arracher d'importantes concessions destinées à satisfaire le roi Georges et son cabinet. Au roi on accordait l'expulsion du Prétendant de sa retraite d'Avignon aussitôt après l'échange des ratifications; au cabinet, des promesses fermes sur Mardyck. « Ce dernier article est le plus important de tous et comme décisif, dirait le Maréchal. Le Conseil aurait pu et peut-être dû le rejeter;

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 153 : *D'Huxelles à Dubois*, 8 août 1716.

[55] Et il continue à signer « Saint-Albin », *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[56] *Public Record office*, Angleterre, vol. 375 : *Horace Walpole à lord Stanhope*, La Haye, 8 août 1716; *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 163 : *Instructions du Roi à l'abbé Dubois*, 9 août 1716.

[57] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 224 : *Dubois à Châteauneuf*, Paris 7 août 1716.

[58] *Public Record office*, Regencies, vol. 8 : *Lord Stanhope à lord Townshend*, La Haye, 21 juillet 1716.

[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 156-174 : *Mémoire du Roy pour servir d'instruction au Sr abbé Dubois allant à Hanovre de la part du Roy*, 9 août 1716.

[60] *Mémoire* susdit, fol. 156-159.

mais les sages conseils du duc d'Orléans, qui veut donner la paix au peuple l'ont convaincu : le gouvernement s'engage à ne jamais faire de port militaire à Mardyck, à n'y conserver qu'un canal d'écoulement pour les eaux du pays et un petit port pour le commerce de cette frontière[61]. » A ce prix, on attendait des whigs une attitude franche et favorable et une garantie formelle des traités d'Utrecht. « Ou le ministère anglais veut la paix, et la mention des traités d'Utrecht est la meilleure preuve qu'il puisse donner de la sincérité de ses intentions pacifiques... Ou il ne la veut pas, et ses intentions sont coupables et doivent être dénoncées à l'Europe. Cette mention des traités d'Utrecht, il la faut à tout prix : c'est l'objet même de la négociation. » Dubois avait donc arraché l'autorisation de traiter avec l'Angleterre, à l'exclusion des Hollandais, 1° l'affaire du Prétendant; 2° celle de Mardyck; 3° celle de la garantie de la paix d'Utrecht.

Dubois annonce son arrivée à Stanhope

Mais il n'avait pas attendu le moment où ces instructions, rédigées à son gré, se trouveraient entre ses mains, pour avertir Stanhope de son prochain départ pour Hanovre .Après avoir écarté cinq ou six brouillons[62], il s'arrêta au texte que voici : « J'ai rendu compte à Monseigneur le duc d'Orléans des entretiens que nous avons eu ensemble à la Haye... Plus je lui ai fait remarquer ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire du caractère du roi de la Grande-Bretagne, sensible et délicat sur la bonne foi et sur l'amitié, plus il m'a paru touché des préventions que l'on avait données au Roi contre lui, du désir d'en être mieux connu, et de mériter son estime et son amitié; et il vous aura une obligation éternelle si vous avez travaillé efficacement à effacer les mauvaises impressions qu'on avait données au Roi et à établir une véritable union entre eux, que la proximité du sang et les intérêts communs semblent demander, et qu'une estime et une attention réciproques achèveront de rendre parfaite. » Ensuite Dubois expliquait comment, sur sa proposition, M. de Châteauneuf avait reçu les ordres que l'on connaît et lui-même était chargé d'explications décisives sur la question de Mardyck. De plus, le Régent voulait que Stanhope et Dubois examinassent ensemble tout ce qui pouvait regarder le traité, afin qu'il ne fût plus douteux qu'il en voulût déférer l'honneur et avoir l'obligation au roi d'Angleterre. L'abbé terminait en annonçant au ministre qu'il se rendrait à Osnabrück et y attendrait ses ordres au logis de la poste, faisant le voyage

[61] *Mémoire* susdit, fol. 164-165.
[62] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 134-151,

« avec assez de circonspection pour être assuré qu'il ne sera vu ni remarqué de personne[63]. »

Départ et voyage

Dubois comptait partir le 8 août[64]; la rédaction de ses instructions le retarda d'un jour. Le 9 août il se mit en route avec Sourdeval, et, se donnant toujours pour le chevalier de Saint-Albin[65], emporta ces instructions dont il ferait l'usage qu'il lui conviendrait d'en faire[66], ainsi qu'un « plein pouvoir, commission et mandement spécial pour, au nom de Sa Majesté, convenir, arrêter, conclure et signer tels traité d'alliance, articles et convention qu'il avisera bon être[67]. » La hâte apportée au départ s'explique par cette phrase des instructions : « Le Roi voulait que l'abbé partît incessamment, et que sans laisser au sieur Stanhope le temps de délibérer s'il convenait à ses vues qu'il fît cette démarche, il arrivât à Osnabrück[68]. » L'abbé brûlait la route et trouvait à Osnabrück un billet de Stanhope, daté de Pyrmont, le 13, et disant : « Puisque vous devez, à l'heure qu'il est, avoir fait une grande partie du chemin, vous trouverez bon que je vous prie de venir jusqu'à Hanovre. Je crois qu'il sera bon d'user de la circonspection que vous dites et d'éviter autant que faire se peut, d'être remarqué. Si vous m'envoyez un de vos domestiques quelques heures avant que vous arriviez, j'aurai soin de vous faire trouver un logis où vous pourrez être aussi retiré qu'il vous plaira[69]. »

Arrivée à Hanovre

Dubois se rendit à l'invitation. Il était temps que prît fin son voyage, ses préoccupations et les événements l'avaient mis sur les dents. « Tout ce dont vous m'aviez instruit, écrit-il au commis Pecquet a tellement fermenté dans ma tête que j'ai ergoté comme un Hibernois pendant tout le chemin[70] ». En passant à Louvain, il apprenait la nouvelle de la victoire remportée par les Impé-

[63] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 143-144 : *Dubois à Stanhope*, Paris, 4 août 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 210-211.

[64] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 277, fol. 151 : *Dubois à Châteauneuf*, 7 août 1716.

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 249 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716; d'après Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 213, il ne partit que le 10 août.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 24, 25 : *Dubois à Pecquet*, 6 août 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 239.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 28 suiv.; t. 277, fol. 156 suiv.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 285, fol. 239 : *lord Stanhope à Dubois*, Pyrmont 13 août 1716, Dubois arriva à Osnabrück le 16 août.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 106 : *Dubois à Pecquet*, 23 août 1716.

riaux sur les Turcs à Peterwardein; il la retrouvait, grossie, enflée, à chaque relais, en sorte qu' « il semble, disait-il, que l'air en Allemagne en soit chargé et, je puis dire, empoisonné[71] ». A son arrivée à Hanovre, le 19 août, Stanhope lui prodigua les marques d'amitié, lui donna « un appartement séparé du sien par un grand salon et la faculté de communiquer avec lui à toute heure[72] »; en réalité, sous le prétexte de se rencontrer aussi souvent qu'ils le désireraient sans donner l'éveil, Stanhope avait mis Dubois au secret. L'abbé ne pouvait ni sortir ni causer, il se trouvait « réduit au rôle d'acteur muet[73] » et pouvait méditer à l'aise sur la situation. Il n'était pas homme à s'en laisser embarrasser. « Vous voilà dans la machine, lui écrivait Pecquet, je ne suis pas en peine de la manière dont vous remplirez la mission dont vous êtes chargé[74]. »

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 250 : *Dubois à Pecquet*, 22 août 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 10 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 4 septembre 1716.

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 228 : *Dubois au Régent*, 22 août, *ibid.*, fol. 227 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août.

[74] Ch. Aubertin, *L'esprit public au XVIII*e *siècle*, p. 73.

CHAPITRE XV

L'abbé Dubois à Hanovre

(10 août — 11 octobre 1716)

Dispositions des Anglais. — Soucis de l'électeur de Hanovre. — La question de Mardyck. — Intransigeance de Stanhope et souplesse de Dubois. — Dépêche de Stanhope à Methuen. — Fatigue de Dubois. — Georges Ier accorde la mention du traité d'Utrecht. — Lettre de Dubois au Régent. — 23 août. — Signature de la Convention. — Tentative pour évincer la France de la Hollande. — Légers remords de Dubois. — Stratagème de Dubois pour faire parler Stanhope. — Impatience de Dubois. — Il tente Stanhope par un pot-de-vin. — Pression du cabinet anglais. — Revanche de d'Huxelles. — Instructions à M. d'Iberville. — Oppositions qu'il rencontre. — Tactique de M. d'Iberville. — Impatience de Dubois. — Oppositions qu'il rencontre, chez Châteauneuf, au Palais-Royal, de la part de d'Huxelles et du duc de Noailles. — Association avec Canillac. — Capitulation de M. d'Iberville. — Triomphe du cabinet anglais. — Soucis persistants de Georges Ier. — Il semble prêt à recourir aux armes. — Infâmes calomnies de Dubois contre M. d'Iberville. — Signature de la convention. — Son but.

« J'espère bien, disait Stanhope, faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels[1] »; et, pour y réussir, il aurait assurément fort à faire. La victoire des Impériaux à Peterwardein avait soulevé de grands espoirs en Angleterre. « Si l'on en sait tirer parti convenablement, disait-on, l'Empereur sera en mesure d'exécuter ses vues sur l'Italie, de manière que lui et le Roi y trouveront leur compte[2]. » Quant aux Français on ne songeait qu'à les amuser pour s'en amuser[3]. Lord Townshend poussait Stanhope à hausser ses exigences dans l'espoir de faire échouer la négociation[4]. A peine installé, ou pour mieux dire : chambré à Hanovre, Dubois s'apercevait d'un chan-

Dispositions des Anglais

[1] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 73.

[2] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 67 : *M. Poyntz à lord Stanhope*, Hampton-Court, 10 (= 21 août) 1716.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

[4] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. III, p. 57-58 : *Poyntz à Stanhope*, 31 juillet (= 10 août) 1716.

gement de ton dans les entretiens du ministre anglais et pouvait concevoir des inquiétudes sur l'opportunité et sur l'issue de son voyage. Tandis qu'il négociait avec le roi d'Angleterre, c'était l'intérêt de l'électeur de Hanovre qui dominait la négociation.

Soucis de l'électeur de Hanovre

L'électeur avait acheté au roi de Danemark les duchés de Brême et de Verden; le roi de Prusse et le roi de Pologne avaient absorbé le reste des anciennes possessions suédoises en Allemagne, de sorte que le tsar de Russie, principal artisan de la chute de l'empire de Charles XII, n'eut pas même un lopin de terre ni un port de mer pour assouvir ses convoitises. Le port de Wismar, sur la Baltique, lui fut fermé. Entre ces quatre larrons également avides et déloyaux, la partie n'était pas égale; le Moscovite possédait une flotte imposante, une armée nombreuse et aguerrie et de vastes états à l'abri d'une invasion tandis que ses troupes campaient dans le Mecklembourg, séparés par l'Elbe seulement du Hanovre. L'électeur en était d'autant plus justement préoccupé qu'une haine tenace et ancienne rendait tout accommodement impossible entre le Tsar et lui[5]. En outre, le baron de Bernsdorff, conseiller intime de l'électeur s'inspirant de ses intérêts personnels, avait poussé Georges Ier à une démarche offensante, presque hostile envers le Tsar. Lorsque l'électeur et le baron y réfléchirent, ils aperçurent le Tsar tirant vengeance du maître et du serviteur, s'alliant à la France et mettant à mal le Hanovre. Aussitôt Georges devint aussi désireux de l'amitié de la France qu'il avait affecté jusque là de la dédaigner. Ces circonstances devaient dominer la négociation, mais Dubois en ignorait tout et Stanhope, à force d'arrogance et d'exigences, comptait lui donner le change.

La question de Mardyck

A peine reposé du voyage, Dubois s'aboucha avec Stanhope qu'il trouva instruit de l'échec de la mission de Louville à Madrid[6] et d'autant plus disposé à mener la conversation « bride en main »[7], ce qui amena l'abbé à cette réflexion « qu'il ne faut pas se flatter de trouver des ministres publics qui se piquent ni d'une générosité, ni d'une fidélité scrupuleuse à ce qu'ils ont fait espérer ». Dubois exposa le projet français pour Mardyck, mais Stanhope s'écria et répéta plusieurs fois : « Nous sommes loin de

[5] Lord Mahon, *History of England*, in-8, Leipzig, 1863, t. I, p. 237; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, 1891, t. I, p. 304.

[6] A. Baudrillart, *Philippe II et la Cour de France*, t. II, p. 228-233.

[7] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 ; *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

compte![8] » En effet, écrit-il au cabinet de Londres « les écluses sont à peine modifiées, la profondeur de l'eau est la même. Il est seulement question d'obstruer la grande écluse et non pas de la détruire, comme dans notre projet[9] ». La discussion n'ébranla aucun des deux interlocuteurs et Stanhope assura que, commencée de cette façon, elle ne pourrait aboutir. « Rappelez-vous, dit-il avec hauteur, que lorsque les Français eurent pris Dunkerque, en 1658, le cardinal Mazarin donna cette place toute fortifiée à Cromwell pour obtenir son amitié. Dans un temps où votre Régent a besoin de nous, souffrez que je vous dise qu'il fait trop de façons pour un simple canal[10]. »

Intransigeance de Stanhope et souplesse de Dubois

Dubois laissait dire et déliait une grosse liasse de tracés et autres pièces, mais Stanhope coupa court et lui dit que c'était en pure perte. « J'en ai, ajouta-t-il, d'autant plus de chagrin que c'est sur mon rapport de nos premières conférences, et sur le désir ardent exprimé par l'abbé, au nom du Régent, d'obtenir l'amitié du Roi, désir que j'avais représenté comme très sincère, que Sa Majesté a, en grande partie, surmonté sa répugnance de se rendre garante de la succession en France, question d'un si grand intérêt pour Son Altesse Royale. Bref, c'est là une matière sur laquelle Sa Majesté est si loin de pouvoir rien concéder que je suis sûr qu'elle ne me permettrait même pas d'en parler avec elle, la demande faite par elle étant le résultat de plusieurs conférences en conseil privé, en sa présence, après mûre délibération, et après avoir interrogé à fond les ingénieurs, les marins, etc[11]... » Stanhope brodait sur ce thème tout ce que lui suggérait une riche imagination. A l'entendre, il avait eu beaucoup d'efforts à fournir pour changer les sentiments à notre égard et depuis quelques heures à peine « il avait reçu d'Angleterre les dernières résolutions favorables à cette alliance, sans lesquelles le Roi n'y pouvait consentir[12] ». Si vous saviez « tout ce qui a traversé et traverse encore cette affaire, le nombre infini de personnes qui s'y opposent, vous seriez surpris qu'elle soit encore sur le pied où elle est » et il poursuivait, comme se parlant à

[8] L. de Sévelinges, *Mémoires secrets et correspondance inédite du cardinal Dubois*, t. I, p. 214.

[9] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre 24 août 1716.

[10] *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

[11] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 24 août 1716.

[12] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 230 : *Dubois au Régent*, Hanovre, 22 août 1716.

lui-même, « que dans huit jours il y auroit vingt projets et vingt propositions de la part de l'Empereur[13] ». Soit qu'il fut dupe, ce qui est douteux, soit qu'il voulut inspirer à Paris une salutaire inquiétude et y faire valoir ses futurs succès, l'abbé écrivait au Régent : « J'ai tout lieu de craindre que tous les jours la cause de Son Altesse Royale, qui est celle de tout le royaume, ne devienne plus mauvaise[14]... Chaque heure a son danger, et milord Stanhope ne revient pas une seule fois de la Cour sans m'apporter quelques difficultés et quelques traverses dont il paraît lui-même très embarrassé[15]...; Je supplie V.A.R. de n'avoir aucun soupçon que milord Stanhope veuille m'amuser : il travaille avec sincérité[16]. » Même aux prétentions excessives, Dubois découvrait des excuses. « S'il m'a tenu rigueur et s'il a exigé des conditions qui m'ont paru dures, écrit-il, c'est qu'il a eu besoin et a besoin encore de grandes avances pour faire revenir les acteurs principaux de leurs préventions et leur faire voir qu'il fait une bonne affaire pour le Roy et pour la Nation[17]. »

Avec un antagoniste ainsi disposé, la roideur de Stanhope se trouvait mise en défaut. Le ministre pensait avoir découragé l'abbé sur le projet de Mardyck, l'abbé suggéra l'envoi de M. d'Iberville[18], accompagné d'un ingénieur muni de plans, et Georges Ier répondit qu'on écouterait ce que l'ingénieur aurait à dire mais qu'on ne se relâcherait pas sur les demandes. Dubois ne s'était jamais montré « plus gai, plus haut, plus gascon » sans parvenir toutefois à « donner le change à un homme qui avoit l'esprit bien présent[19] ». Comme il venait de marquer un petit succès sur l'affaire de Mardyck, il s'enhardit, entama la question du Prétendant et celle de la succession de la couronne de France. Stanhope, toujours en garde, déclara que tout ce qu'il dirait sur

[13] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[14] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 231 : *le même au même*, 22 août 1716.

[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 239 : *le même au même*, 23 août 1716.

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *le même au même*, 22 août 1716.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 23 : *le même au même*, 4 septembre 1716.

[18] M. d'Iberville, notre ambassadeur à Londres, était alors à Paris pour affaires personnelles.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 247 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716.

ces deux points serait subordonné à une rédaction acceptable de l'article touchant Mardyck.

« Quant à la succession de la couronne de France, je lui offris, dit Stanhope, de dresser un article exprimant la garantie du Roi en faveur du duc d'Orléans, en termes aussi forts qu'il pourrait lui suggérer; mais, quand il en vint au fait, je trouvai que, quoique la garantie de cette succession fût le seul vrai et réel motif qui porte le Régent à rechercher l'amitié de Sa Majesté, l'abbé avait néanmoins pour instructions de l'introduire comme accessoire au traité, au lieu d'en faire un article conçu de manière à rendre évident que c'était là son unique but et objet. Il insista donc très fortement pendant trois jours pour que Sa Majesté garantît le traité d'Utrecht, dont le sixième article contient tout ce qui concerne la succession à la couronne de France. Je lui dis que, selon moi, l'intention de la France, de la Grande-Bretagne et de la Hollande dans cette négociation n'avait pas été autre que d'établir une paix durable entre elles respectivement; qu'il savait bien que le traité d'Utrecht ayant été fait après une longue guerre, dans laquelle toute l'Europe avait été engagée, il avait fallu régler les intérêts de beaucoup d'États fort étrangers à l'affaire en préparation actuellement : que tout État ou prince qui aurait à réclamer la garantie de quelque intérêt ou d'un avantage résultant pour lui des stipulations d'Utrecht, serait libre de s'adresser directement ou à notre Roi, ou au roi de France, ou aux États, lesquels, sur sa réquisition, pourraient entrer en telles conventions ou engagements qu'ils jugeraient convenables; mais que, selon moi, notre affaire, quant à présent, consistait uniquement à régler ce qui concernait immédiatement les deux parties contractantes. Comme il continuait à me presser sur ce point, j'eus commandement du Roi de lui dire nettement qu'on ne s'y prêterait jamais : que ceci devant aboutir à une triple alliance, l'insertion d'un article général portant garantie du traité d'Utrecht aurait pour conséquence d'obliger l'Angleterre à devenir garante de toutes les conditions quelconques stipulées à Utrecht entre la France et la Hollande, et *vice versa;* qu'on savait de reste que jamais les Hollandais n'avaient reconnu le duc de Savoie comme roi de Sicile; et qu'ils avaient refusé d'être parties, en quoi que ce fût, à toute transaction relative à ce prince et au traité d'Utrecht; que d'insérer une telle clause, ce serait les forcer au moment où nous prétendons rechercher leur amitié, à une mesure qu'ils n'avaleraient pas, malgré les grandes difficultés où ils sont, que d'ailleurs, elle serait ressentie très fortement par l'Empereur, avec qui Sa Majesté a con-

Dépêche de Stanhope à Methuen

clu si récemment une alliance, et a résolu de vivre en bons termes. »

Fatigue de Dubois

Les deux antagonistes étaient aux prises. « La chandelle brûle, écrit Dubois au Régent, nous sommes dans un moment critique[20] » et Stanhope, plus maître de soi, ajoute que « l'abbé, le trouvant si péremptoire, parla de s'en aller immédiatement, menace que je pris très patiemment; mais, se ravisant, il dit qu'il se contenterait de l'insertion d'un article qui garantirait les 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ articles du traité d'Utrecht entre la France et l'Angleterre, et le 31ᵉ entre la France et la Hollande, desquels les deux premiers ont trait seulement à la succession d'Angleterre; et les deux derniers contiennent tout ce qui regarde celle de France, avec les renonciations qui lui servent de base[21] ». Stanhope entrevit de ce côté une solution qui assurât les successions de France et d'Angleterre, garantît l'intérêt du Régent et de Georges Iᵉʳ « sans offenser mal à propos la maison d'Autriche[22]. » Dubois souffla un instant; il se battait sans répit, « comme un prévôt de salle, disait-il; mais j'ai reçu de terribles estocades et j'aurais eu grand besoin d'un aussi bon revencher que vous — s'adressant à Pecquet — et s'il me prend fantaisie de faire la relation des combats en champ clos que j'ai essuyés chez M. Stanhope... vous aurez pitié de moi[23] ». De fait, il était malade[24].

Georges Iᵉʳ accorde la mention du traité d'Utricht

Quant à Stanhope, il travaillait avec plus de calme et plus de suite. Il avait préparé un article aux termes duquel les trois puissances se garantissaient réciproquement les articles du traité d'Utrecht concernant les intérêts de chacune d'elles et la succession aux deux couronnes de France et d'Angleterre. Georges Iᵉʳ approuva et enjoignit à son ministre de faire tout ce qu'il dépendrait de lui pour amener l'abbé à y consentir, « ce qui me coûta, dit Stanhope, trois jours de discussion ». Georges Iᵉʳ mollissait. Sur l'affaire du Prétendant il consentait à adopter un expédient aussitôt qu'il aurait satisfaction sur l'affaire de Mardyck. Sur la question de la garantie réciproque des couronnes, Georges pensa qu'une stipulation de cette nature ne pourrait longtemps rester

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 235 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[21] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[22] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre. t. 277, fol. 250 : *Dubois à Pecquet*, 22 août 1716.

[24] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VII : *Robethon, secrétaire de Georges Iᵉʳ, à lord Stair, Hanovre*, 25 août 1716.

secrète et que la reconnaissance de la renonciation de Philippe V causerait de la peine à l'Empereur qu'on ménageait fort depuis sa victoire à Peterwardein[25]. Tenu au courant par Stanhope des moindres incidents de la discussion, Georges I[er] avait pris de l'inquiétude en apprenant que Dubois menaçait de se retirer. Georges voulait une prompte conclusion et, pour y parvenir il pensa qu'en mentionnant dans le traité les articles du traité d'Utrecht relatifs à la succession des deux couronnes, il donnerait satisfaction à la France sans blesser l'Autriche.

Lettre de Dubois au Régent, 23 août

Dans l'après-midi du 22 août, au moment où Dubois, « fourbu », renonçait à convaincre Stanhope[26], Georges I[er] prenait un parti dont l'abbé fut instruit le lendemain, et il écrivit aussitôt au Régent : « Il arriva hier après-dîner une crise qui a changé, selon mon petit sens, notre condition en mieux. Dieu veuille que cela se soutienne jusqu'au tems où l'on pourra signer. Par ma lettre d'hier, je demandais différentes choses à Votre Altesse Royale, et la situation où nous étions hier matin l'exigeait; aujourd'hui, je me réduis à lui demander beaucoup de secret, jusqu'à ce que l'affaire soit baclée, et une diligence extraordinaire pour envoyer M. d'Iberville et un ingénieur au fait sur l'affaire de Mardyck en Angleterre, avec ordre de ne point barguigner et de céder promptement ce qu'on ne peut pas conserver. Je supplie Votre Altesse Royale de se souvenir qu'un jour de retardement peut lui faire perdre le seul moyen assuré qu'elle puisse avoir pour conserver la paix au dedans et au dehors du royaume. J'attendrai ici le retour du courrier que je lui dépêche aujourd'hui, et je tremblerai jusqu'à la signatre du traité : véritablement jusqu'à ce temps-là, il n'y aura pas un moment qui n'ait son danger. Ayez la bonté, monseigneur, je vous en conjure, de faire partir en poste M. d'Iberville, de lui parler et à celui qui devra l'accompagner, et de leur prescrire de trancher et de ne perdre pas un moment, et de leur dire positivement que le succès et le mérite de leur commission consistera, non pas à vous ménager avec le tems certains avantages, mais à vous envoyer en peu de de jours un acquiescement et une convention des Anglais sur le point qui se doit changer à Mardyck. Je voudrois pouvoir racheter d'une partie de mon sang le tems que cela fera perdre.

« Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai une impatience incroyable que M. le maréchal d'Uxelles vous porte le traité signé.

[25] L. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I. p. 216.

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 209, fol. 102 : *Dubois à d'Huxelles*, 22 août 1716.

Pour lors vous pourrez écouter avec plus de tranquillité les balivernes qui se peuvent dire sur ce que dans le traité il sera fait mention de la succession à la couronne. Que pouvez-vous faire de plus important pour le Roi que d'assurer la paix dans son royaume, et de le lui rendre tranquille et muni de bonnes alliances? Si on vous impose la condition de garantir la succession d'Angleterre, et que cela attire nécessairement de faire mention de celle de France; il faut vous remercier de faire cette alliance à si bon compte et votre intérêt n'a aucune part à cette disposition. Mais si ce traité vient à bonne fin, il me paraît par tout ce que j'apprends ici que le bruit qu'il fera dans l'Europe fera taire celui des bourgeois de Paris, parmi lesquels je compte nos plus merveilleux seigneurs. Je soutiens qu'il est plus honnête et plus utile que la clause qui regarde la succession soit dans le traité que si on cherchait à la cacher dans un article secret, qui ne peut pas même l'être ni en Hollande où, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut, ni en Angleterre, où le Parlement fait porter sur le bureau, quand il lui plaît, les papiers les plus secrets[27]. »

Signature de la convention

Aussitôt que Dubois eut compris l'inconcevable revirement qui sacrifiait les intérêts de l'Angleterre à ceux du Hanovre, il pressa la conclusion craignant une nouvelle saute de vent. « L'abbé Dubois, écrivait Stanhope, (que je ne savais pas être conseiller d'État de France), a des pleins pouvoirs en forme et m'a proposé de signer le traité ici même; mais sur ma réponse que cela ne se pouvait pas, parce que le ministre de Sa Majesté à la Haye avait les pleins pouvoirs, il écrit en France pour qu'on lui donne un ordre d'aller à la Haye; il le recevra probablement par le retour de son courrier[28]. » Mais la fièvre qui agitait Dubois ne lui permettait pas d'attendre le retour de ce courrier, il proposa à Stanhope de signer sur le champ ce dont ils étaient convenus et, le 24 août, tous deux signèrent un projet de convention. Le préambule et le 1er article du traité d'Utrecht ne recevaient aucun changement. Le 2e article recevait en apostille que le roi Georges accepterait un des trois expédients proposés relativement au chevalier de Saint-Georges[29]. Le 3e article comportant refus d'asile en France et en Angleterre aux rebelles de ces deux nations n'était

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 251 : *Dubois au Régent*, 23 août 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 216-217.

[28] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, 24 août 1716.

[29] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 219; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 314.

pas modifié. Le 4e article relatif au canal de Mardyck portait qu'il serait rendu conforme à ce qui serait décidé en Angleterre[30].

Tentative pour évincer la France de la Hollande

La France faisait les frais de l'accord. Georges Ier et son ministre, mis en goût par le succès, imaginèrent mieux encore. M. de Châteauneuf, dans ses pourparlers avec les États-Généraux, avait obtenu que, dans le futur traité, on reconnût la France garante de la Barrière hollandaise. Le roi d'Angleterre affectait de s'en inquiéter. La France, disait-il, prendrait de là « occasion à son plaisir de faire naître et de fomenter des disputes entre les Hollandais et les Flamands, disputes qui pourraient très aisément être amenées non seulement à créer une rupture entre l'Empereur et la Hollande, mais même à mettre l'Angleterre dans la nécessité de désobliger l'une ou l'autre de ces puissances, chaque fois que la France épouserait dans ces démêlés le côté de la question qui serait connu pour être désagréable à l'Angleterre. Nous avons, ajoutait Stanhope, quelque chose de pareil à craindre même dans la présente négociation. Car si nous paraissons peu disposés à mentionner leur Barrière dans ce traité, la France ne manquera pas de s'en servir à notre préjudice en Hollande. Aussi le Roi croit-il qu'il vaut la peine d'examiner s'il ne serait pas plutôt de l'intérêt de l'Angleterre et de la Hollande elle-même que celle-ci ne fût point partie à ce traité... L'influence de l'Angleterre ne sera-t-elle pas d'autant plus forte en Hollande, qu'il y aura moins de liens avec la France[31]. » Le Grand-Pensionnaire et l'administration politique des Provinces-Unies étaient si lents à se mettre en branle qu'on aurait le loisir de tout achever avant qu'ils fussent prêts à répondre, or c'était tout le contraire du côté de la France. Là, le Régent était si impatient de finir, qu'aussitôt l'article de Mardyck réglé, l'abbé Dubois presserait Walpole de signer au nom de l'Angleterre sans soupçonner l'intention des Anglais en se prêtant à son désir.

Le cabinet anglais abonda dans ce sens, écrivit à H. Walpole pour qu'il dissuadât le Pensionnaire et son entourage d'accepter la France comme garante de la Barrière, et les impressionna dans ce sens; mais il n'admit pas l'idée de tenir les Provinces-Unies en dehors du traité avec la France, car « les Hollandais ne seraient pas satisfaits d'être engagés avec l'Angleterre seule, ils se regarderaient comme abandonnés du Roi; si l'alliance avec la France

[30] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 219; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 314; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V, *M. Methuen à lord Stair*, Whitehall, 27 août (= 7 septembre) 1716.

[31] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend* (Hanovre), 29 août 1716.

se faisait sans eux; et alors, probablement dans cette humeur, les artifices et la faction des Français en Hollande les séduiraient bientôt et les pousseraient à se jeter entièrement dans les bras de la France[32]. » Le projet fut abandonné[33].

Légers remords de Dubois

Depuis sa lettre du 23 au Régent, l'abbé Dubois rongeait son frein, calculait les distances, expédiait des courriers à Paris. Ce qu'il pouvait avoir gardé de conscience s'éveillait au sein de ce désœuvrement, lui reprochait, faiblement, sa trahison envers la France. Mais le petit homme criait plus haut que cette importune. « Que ne faut-il point dévorer pour parvenir à un bien capital? Si nous étions à bille égale avec les Anglais, nous aurions ménagé avec plus de dignité et de hauteur quelques avantages. Mais au fond l'essentiel de tout ce qui nous est nécessaire s'y trouve en termes précis et substantiels et vous met en état de jouir de la paix et d'être libre dans votre taille de tout côté[34]. » Sentant ce qu'il lui manquait, l'abbé se couvrait de la parole d'un évêque : « Dans les grandes affaires, avait dit Fléchier, quand on a à peu près ce qui compte, il ne faut regretter les petites choses que l'on perd. » La petite chose c'était Mardyck!

Dans l'attente de la réponse du Régent. Dubois restait claquemuré et Stanhope, Robethon, faisaient bonne garde. « Combien de temps sa présence restera-t-elle secrète, on ne sait; mais moins on en parlera, mieux cela vaudra[35]. Dès le matin, Stanhope « en robe de chambre et en bonnet de nuit » traversait le salon qui séparait les deux appartements, s'installait chez l'abbé qui le recevait en pareil équipage et quelquefois la journée entière s'écoulait en discussions, chacun observant, écoutant, rusant avec délices. Un soir, le 4 septembre, l'abbé raconte au Régent un tour de sa façon qu'il vient de jouer à Stanhope.

Stratagème de Dubois pour faire parler Stanhope

« J'ai dressé une embuscade qui a eu tout le succès que je pouvois espérer. Le premier étage de la maison qu'occupe milord Stanhope est composé d'un grand salon peint qui a à chaque bout un grand appartement; je suis logé dans l'un et il habite l'autre, de sorte que, comme il n'y a que le salon entre nos deux

[32] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 25 août (=5 septembre) 1716.

[33] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 15 septembre 1716.

[34] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 278-279 : *Dubois au Régent*, 31 août 1716.

[35] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 68-72 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 24 août 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VII : *Robethon à lord Stair*, Hanovre, 25 août 1716, L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 315, note 2.

logements, cela fait une communication continuelle de lui chez moi et nulle de moi chez lui pour ne le pas interrompre dans les occupations de sa charge et ne pas m'exposer tous les jours à trouver en face ceux dont il est important que je ne sois pas vu. M. Stanhope devoit donner à dîner mardi à l'envoyé de l'Empereur. Il invita le général des troupes, le ministre d'Hanovre et les principaux de l'État au nombre de quatorze à ce dîner, qui se fit dans le salon qui est entre nos deux appartements, et pendant lequel le mien fut fermé. Comme ce festin allemand devoit être beaucoup arrosé, il me vint en pensée que, si le vin du secrétaire d'État étoit, comme je l'avois vu autrefois, gai et parleur, je pourrois peut-être, après le dîner, profiter de quelques-unes des vérités que le vin se vante de tirer des plus taciturnes; et, lorsque les derniers convives furent accompagnés, je laissai ma porte ouverte, ce qui invita Stanhope d'y entrer en remontant comme je l'avois espéré.

« En se jetant dans un fauteuil, il me dit : « Mon cher prisonnier, j'ai bien des excuses à vous faire de l'incommodité que vous avez eue d'être enfermé tout l'après-dînée; vous voyez un homme qui s'est énivré en faisant les honneurs sa table! » En effet, il s'étoit distingué parmi treize Allemands qui avoient bu soixante-dix bouteilles de vin et cinq ou six bouteilles des liqueurs les plus violentes, qu'ils avoient avalé comme de l'orgeat. L'ayant trouvé à peu près comme je le désirois, je lui conseillai de prendre du thé pour abattre les fumées du vin; et après qu'on eut établi devant nous un cabaret propre à une longue conversation, je lui montrai en confidence une lettre tout en chiffre de M. de Châteauneuf. Je n'eus besoin que de cette confidence pour le mettre en mouvement, et il commença à me parler avec une rapidité qui ne s'arrêta depuis neuf heures jusqu'à une heure après minuit, et qui m'instruisit de la plupart des choses que je voulois savoir, sans qu'il m'en coûtât que le soin de lui faire quelques petites objections pour le faire passer d'une matière à une autre. « Mais, mon Dieu, mon cher petit ami, me dit-il à la fin et un peu tard, je crois que tu m'as ensorcelé, oui, mordieu, je le crois, car sans prudence je me laissai ébranler par tout ce que vous me dites[36]. »

Le succès de cette ruse ne fut pour Dubois que le divertissement d'une soirée. Il voyait, il comptait les jours qui s'écoulaient sans que reparût son courrier envoyé à Paris. A tout instant il se

Impatience de Dubois

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 14 : t. 290, fol. 181-186 : *Dubois au Régent*, 4 septembre 1716.

jetait sur sa plume, griffonnait un appel véhément adressé à l'indolence de son ancien élève : « Ces longueurs nous coupent la gorge... Les minutes me paraissent plus longues que des heures... Souvenez-vous, Monseigneur, que la chandelle brûle et les pieds me grillent... Ces lenteurs m'ont coûté plus de larmes qu'il n'en tiendrait dans un seau. Je vois les difficultés grossir à tous moments, comme les boules de neige qui tombent des Alpes, qui n'auraient pas d'abord couvert un oiseau, et qui, à la fin, accablent des caravanes tout entières... Je crois pouvoir assurer Votre Altesse Royale que les concessions qu'elle fait seront rejetées si on les fait défiler chiquette par chiquette, et qu'au contraire il faut former de ces petites grâces un plat en pyramide qui ait une belle apparence, parce que cette même dragée présentée grain à grain ne paraîtrait rien[37]. » La dépêche du 4 septembre est sur ce ton.

Il tente Stanhope par un pot-de-vin

Cette pétulance et ce jargon ne parvenaient pas à stimuler ceux qui, à Paris, plaisantaient un négociateur si fort « échauffé dans le harnois ». Le maréchal d'Huxelles le félicitait sans conviction[38] le Régent écrivait : « Je suis content de vous et de votre négociation[39] »; le Roi lui-même faisait expédier un témoignage de satisfaction[40]. Dubois, hors de lui, obéissant à ses nerfs, se lançait dans d'aventureuses démarches et, tout d'un coup, offrait à Stanhope, de la part du Régent, un pot-de-vin de 600.000 livres, « ce qu'il écouta gracieusement et sans se gendarmer ». L'Anglais répondit qu'il n'y avait pas à rougir de recevoir les grâces d'un si grand prince, mais qu'il voulait avoir gagné cet argent. Sept ou huit fois depuis cet entretien, Dubois revint à l'affaire, tantôt s'excusant de ne pas se connaître en diamants et priant Stanhope de choisir lui-même, tantôt lui demandant s'il devait prendre des lettres de change sur Londres ou sur Amsterdam ou sur Hambourg, tantôt enfin offrant trente mille louis d'or neufs comptés et préparés[41].

Pression du cabinet anglais

Stanhope ne montrait pas moins de hâte que Dubois lui-même d'en finir, il trouvait que la négociation avait été mise sur un

[37] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 81, 82.

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 147 : *Huxelles à Dubois*, 29 août 1716.

[39] *Le Régent à Dubois*, 30 août 1716, dans E. Charavay, *Inventaire des autographes et documents historiques réunis par M. Benjamin Fillon*, in-4. Paris, 1878, t. I. n. 150.

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, *Le Roi à Dubois*, 30 août 1716.

[41] *Dubois au Régent*, 30 octobre, dans Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 74-75.

très bon pied; restait la question de Mardyck sur laquelle il ne fallait attendre aucune concession[42]. Lord Stair recevait l'avis d'insister auprès du Régent obligé de compter avec d'Huxelles qui n'avait pas perdu l'espoir de faire échouer les plans de Dubois. L'envoi en Angleterre d'un négociateur pour l'affaire de Mardyck offrait l'occasion de transporter la négociation de Hanovre à Londres, Stanhope avait suggéré le nom de M. d'Iberville, notre ambassadeur, contre lequel Dubois ne trouvait aucune objection à soulever[43]; or d'Iberville avait été formé à l'école de Torcy et n'était pas suspect de complaisances aux dépens de la France pour le plus grand profit de l'Angleterre. Le cabinet de Londres redoutait un tel choix. « Si M. d'Iberville devait être la personne désignée, écrivait lord Townshend, ce ne serait pas une agréable perspective pour le succès de la négociation. Ce personnage est si mal disposé envers Sa Majesté et la famille royale; il est dans une intimité si bien établie avec le parti jacobite d'ici..., qu'il trahira infailliblement auprès de ces gens tout ce qui se passera dans ces conférences et qu'il fera son possible pour gâter l'affaire... Si le Régent n'a pas réellement l'intention d'amener le traité à bonne fin, il ne peut pas le mettre en meilleures mains que celles de M. d'Iberville, pour le ruiner. Mais s'il a à cœur de finir l'affaire à notre satisfaction, il faut qu'un autre ministre en ait la conduite, et... nul ne conviendrait mieux pour nous être envoyé que l'abbé Dubois lui-même[44]. »

Revanche de d'Huxelles

Cette pression à peine déguisée rencontrait à Paris des diplomates peu disposés à se laisser intimider. La signature des préliminaires de Hanovre, le 24 août, retirait l'affaire à la diplomatie secrète et la restituait à la diplomatie officielle, c'est-à-dire à d'Iberville et à Châteauneuf qui prenaient leurs ordres auprès du maréchal d'Huxelles. Celui-ci pouvait à son gré exclure un agent d'ordre inférieur tel que Dubois et se plaisait à le lui faire sentir. C'était sa revanche et Dubois se débattait contre ce silence qui l'enveloppait et paraissait devoir l'étouffer, il jetait des cris de désespoir : « Voilà vingt-deux jours que mon premier cour-

[42] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 7 septembre 1716.

[43] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 237 : *Dubois au Régent*, 22 août 1716.

[44] *Public Record Office*, Domestic various, n° 24 : *lord Townshend à lord Stanhope*, Hampton Court, 25 août (=5 septembre); d'après *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 89 : *Dubois au Régent*, 22 août, où Dubois s'offre « à passer en Angleterre pour aider M. d'Iberville », il est permis de croire que le cabinet anglais avait su quelque chose de cette proposition.

rier est arrivé à Paris sans que j'aie aucune nouvelle de M. d'Iberville[45]. » Et trois jours plus tard : « J'ai crié, j'ai pressé, écrit seize dépêches et lettres, envoyé deux courriers sans avoir eu un mot de réponse[46]. » Le maréchal n'était pas homme à s'émouvoir outre mesure des réclamations de l'abbé qu'il trouvait si bien à sa place à Hanovre qu'il l'y eût volontiers oublié. Ce qui s'était fait là-bas sans son aveu allait subir l'épreuve de l'hostilité des whigs aussi hostiles à l'alliance française que M. d'Iberville l'était à la dynastie hanovrienne.

Instructions à M. d'Iberville

Celui-ci reçut l'ordre de rejoindre son poste et quitta Paris dans la soirée du 2 septembre avec des instructions lui prescrivant « de ne pas perdre un seul instant à régler le point qui est remis à vos soins, et qu'il est de l'intérêt essentiel de finir sans aucun retardement... Il ne doit point être question de ménager aujourd'hui ni les légères considérations ni même la dépense qu'il faudra faire pour l'exécution de ce que les Anglais peuvent désirer, et vous devez, sans attendre aucun nouvel ordre, épuiser toute l'étendue des pouvoirs que S. A. R. vous a donnés, qui sont conformes aux demandes des Anglais... Ni la raison d'économie ni l'espérance de ce que vous pourriez obtenir après de longs délais ne peuvent entrer en aucune manière en comparaison avec le risque qu'il y auroit de faire échouer une affaire aussi capitale; ainsi ne discutez sur rien de ce que demandent les Anglais qu'autant que l'exécution en seroit absolument impossible, et finissez sans aucun retardement[47]. »

Des instructions si bien faites pour surprendre celui auquel elles étaient remises pouvaient être l'œuvre du Régent. Lord Stair, qui l'approchait souvent, ne doutait plus de ses excellentes dispositions et de son désir de favoriser les intérêts anglais[48]. » Il désire passionnément la conclusion de l'alliance défensive. Il la regarde comme absolument nécessaire au maintien de ses intérêts et de son crédit, au dedans comme au dehors; et il ne reculera devant aucune difficulté qui viendrait à la traverse de la conclusion[49] ». Bien plus « pour Mardyck, le Régent allait de

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*. 18 septembre 1716.

[46] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 149 : *Dubois à Nocé*. 21 septembre 1716.

[47] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 282, fol. 161-163 : *Instructions à M. d'Iberville*.

[48] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à M. Methuen*. Paris, 26 août 1716.

[49] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à M. Methuen*. Paris, 9 et 12 septembre 1716.

bonne grâce au devant de ce que nous pouvions souhaiter[50]. » ajoute Stair, jadis si défiant et qui n'hésitait plus à se porter garant, auprès du cabinet de Londres, de son absolue sincérité.

Opposition qu'il rencontre

Nonobstant ses instructions et son entrevue avec le prince qui les lui imposait, d'Iberville, fidèle à son passé et aux intérêts français s'apprêtait à interpréter plutôt qu'à suivre à la lettre ces avis. Il savait de longue date le terrain sur lequel il allait manœuvrer et les chances qu'il avait d'aboutir à un échec que son patriotisme souhaitait. Le vieux ministère whig n'était pas moins hostile à un rapprochement français que le parti « vieille Cour » de France à une alliance anglaise. Georges Ier conduit par la hantise d'une ligue du Tsar du Régent et du Prétendant pouvait souhaiter ce rapprochement. Stanhope pouvait s'y employer par suite d'une étendue d'esprit qui le mettait au-dessus de la plupart de ses compatriotes, mais ceux-ci se cramponnaient à la politique de Guillaume III et au dogme d'un antagoniste éternel. Lord Townshend et M. Methuen croyaient que le Régent n'accepterait jamais la démolition de Mardyck, ce qui arrêterait tout, ainsi se trouvaient-ils rassurés contre l'événement. Dès lors ils trouvaient bon que la négociation eût amoindri le rôle de la Hollande, grandi celui du roi d'Angleterre, diminué le Régent et déconcerté les Jacobites. Avec des hommes de son parti qu'il sentait à ce point irréconciliables à toute idée d'alliance, Stanhope faisait des concessions, flattait les passions. « Je crois, leur écrivait-il, que ce que le Roi aimerait le mieux, ce serait que le Régent n'acceptât pas notre article de Mardyck; mais comptez qu'il sera bien aise si, par son acceptation, la France achève le traité[51]. »

Tactique de M. d'Iberville

M. d'Iberville loin de se hâter de conclure, contesta, disputa, ergota, se fit un point d'honneur d'arracher des concessions, batailla sur la largeur et la profondeur des écluses et du canal, sous prétexte de faciliter l'écoulement des eaux. Une expérience déjà longue lui avait appris que le véritable moyen de rendre les Anglais intraitables est de leur faire des avances trop marquées[52], mais la tactique contraire paraissait donner raison à ceux qui prétendaient n'apercevoir dans ce projet d'alliance qu'une mystification. Les Anglais voulaient rendre le canal impraticable aux vaisseaux de guerre et aux corsaires. L'Amirauté

[50] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V : *lord Stair à M. Methuen*, Paris, 14-15 septembre 1716.

[51] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 79 : *lord Stanhope à Stephen Poyntz*, Hanovre, 8 septembre 1716.

[52] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 283, fol. 79 : *d'Iberville à Dubois*, 21 septembre 1716.

accepta une modification apparente qui entraînait une aggravation réelle de la ruine du port. Si le Régent la repousse, disaient-ils, les obstinés seront convaincus, en Angleterre et en Hollande, de la mauvaise foi des Français, en sorte que le roi Georges sera justifié devant le monde entier d'une rupture sur ce point tandis qu'en Hollande on pourra brider l'empressement de trop de gens désireux de négocier avec la France[53]. La discussion s'éternisait; d'Iberville présentait toutes ses remarques par écrit, exigeait des réponses et demandait chaque fois des ordres. On piétinait: d'Huxelles était servi à son gré : l'affaire se cristallisait.

Impatience de Dubois

Seulement Dubois était là, à Hanovre, trépignant, écrivant, relançant les uns et les autres, le Régent, Canillac[54], Châteauneuf[55], d'Huxelles[56], Pecquet[57], etc., pressant celui-ci, adjurant celui-là. Un jour il apprend l'arrivée du sieur Metsch, second plénipotentiaire de l'empereur pour la paix du Nord, et le suppose venu tout exprès pour empêcher l'alliance[58], et Stanhope se joue de ses frayeurs, simule une vive appréhension de l'échec final[59], lui annonce l'arrivée à la Haye, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de milord Cadogan, « brutalement » hostile à l'alliance[60], et, qui pis est, de milord Sunderland, autre adversaire déclaré que, malheureusement, le Roi écoute volontiers[61]. Sous ces coups répétés, l'abbé prend le meilleur parti à suivre, il se dit malade : fiel, bile, dyssenterie, tout ce qu'il plaira. Georges Ier, qui s'est pris de sympathie pour cet étranger qui le sert plus utilement que ses sujets les meilleurs, et à qui Dubois a fait de vives protestation d'intérêt dynastique, lui envoie son médecin qui guérit le

[53] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 80 : *Steph. Poyntz à lord Stanhope*. Hampton Court, 8 (= 19) septembre 1716.

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 55 : *Dubois à Canillac*. 8 septembre 1716.

[55] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 2 : *Dubois à Châteauneuf*, 1er septembre 1716.

[56] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 34 : *Dubois à d'Huxelles*, 7 septembre 1716.

[57] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 90-91 : *Dubois à Pecquet*, 11 septembre 1716.

[58] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 274; t. 290, fol. 162.

[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 274 : *Dubois au ministre*, 28 août 1716.

[60] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 278 : *Dubois au Régent*. 28 août 1716.

[61] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 277, fol. 279 : *Dubois au Régent*, 28 août 1716.

malade, ce qui montre assez que celui-ci n'avait rien[62]. Ce qui vaut mieux c'est un panier de vin de Tokay dont Georges « était fort curieux ». Mais ce petit abbé ne le rassure qu'à demi, il préfère l'avoir sous la main, c'est-à-dire sous les yeux et sous la clef de Stanhope et fait répondre à lord Townshend que « jusqu'à ce qu'une nécessité manifeste résulte des dépêches qu'il recevra de M. d'Iberville, l'humanité ne permet pas de lui proposer de passer la mer[63] ». Ce n'était pas à Londres que Dubois pouvait être le plus utile, mais « à Paris et en s'y efforçant d'y obtenir du Régent les ordres convenables[64] ».

Cette pétulance mise en regard de la gravité sereine de d'Huxelles ou de la lenteur savante de d'Iberville prenait des apparences de comédie et le langage de Dubois offrait souvent les trivalités de la comédie de la foire. La méthode de M. d'Iberville n'est qu'« un ménage de bouts de chandelle[65] »; le Régent reçoit sa part d'avertissements aigre-doux : « Quand on se moque du danger, on appelle cela tenter Dieu[66] »; Châteauneuf a les confidences : « Jusqu'à ce que cela soit baselé, les pieds me grilleront[67] »; d'Iberville a les avertissements : « Vous ne pouvez rien perdre, pourvu que vous ne perdiez pas de temps[68]. »

Ces inquiétudes étaient justifiées. A mesure que le temps s'écoulait, la rumeur d'un projet d'alliance s'ébruitait et ses nombreux adversaires s'employaient à circonvenir le roi d'Angleterre et ne ménageaient pas la réputation du Régent; le hanovrien Bernstorff, « homme très vertueux[69] », ne s'y épargnait pas et l'abbé leur donnait raison. « Ces gens avaient leurs préventions et leurs intérêts : ils espéraient de l'empereur des titres qu'ils ména-

Opposition qu'il rencontre

[62] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 15 septembre 1716.

[63] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, 15 septembre 1716.

[64] *Public Record Office*, Regencies, vol. VIII, *lord Stanhope à lord Townshend*, 15 septembre 1716.

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 46 : *Dubois au Régent*, 7 septembre 1716.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 115 : *Dubois à Châteauneuf*, 15 septembre 1716.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 87 et 128 : *Dubois à d'Iberville*, 11 et 19 septembre 1716.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 121 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

geaient depuis longtemps[70]. » Sunderland, Cadogan, Marlborough lui-même ne négligeaient rien pour faire avorter la négociation[71], s'abouchaient avec le marquis de Prié[72], Dubois épiait toutes leurs démarches, et à plus forte raison celles de Stanhope[73]. Il avait raison de s'attendre à quelque perfidie de la part du cabinet de Vienne, et cependant il ignorait alors que l'envoyé impérial à Paris, Holendorf, irritait la défiance de lord Stair, espérant quelque esclandre de la violence de ce diplomate. « Nous sommes traversés par tout le monde, c'est-à-dire par les Impériaux et leurs adhérents, par la Cour d'Espagne et par toute l'Angleterre, excepté milord Stanhope et le frère de M. Walpole, de sorte que le plus grand bonheur que nous ayons eu est que milord Stanhope se soit trouvé ici seul et que mon séjour en ce pays-ci ait été caché[74]. »

Chez Châteauneuf

Et c'est bien en agent secret et non avoué que le traitait d'Huxelles, chargé de suivre une négociation qu'il désapprouvait. Dubois se trouvait desservi par son chef et Châteauneuf, à la Haye, servait l'animosité du maréchal. Jaloux de la personnalité envahissante qui l'avait privé de l'avantage de recueillir les fruits de son habile conduite en Hollande, Châteauneuf, fatigué d'un poste où il s'était ruiné sans dédommagement et avait vieilli sans gloire, tourmenté par sa goutte et par ses créanciers, se prêta volontiers à un espionnage qui satisfaisait ses rancunes et flattait celles du ministre. Tout en protestant, dans les dépêches officielles, de l'étroit accord qui régnait entre lui et son collègue, il accusait en secret les emportements de l'abbé, son orgueil ambitieux, ses discours inconsidérés, ses imprudentes démarches, les extravagances de cet ambassadeur vraiment extraordinaire, qu'il dépeignait comme un brouillon et un fou. Huxelles, entrant dans ses chagrins, lui recommandait une patience habile et amassait en silence ces griefs vrais ou prétendus pour en accabler Dubois le jour où éclaterait l'échec définitif qu'il n'avait pas cessé d'espérer.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 130 : *Dubois au Régent*. 18 septembre 1716.

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 286, fol. 48 : *Dubois à Châteauneuf*, 22 septembre 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 230 : *Châteauneuf à Dubois*, 26 septembre 1716.

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 169 : *Dubois au Régent*. 4 septembre 1716.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Angleterre*, t. 286, fol. 8 : *Dubois à d'Huxelles*. 1er septembre 1716.

Au Palais-Royal

L'abbé, dont l'œil profond perçait les intrigues des Cours de Vienne et de Madrid, n'avait garde d'ignorer ce qui se tramait au Palais-Royal. Opposant à la cabale d'Huxelles le crédit des amis particuliers du Régent, les fortes têtes du tripot des roués, il écrivait à Nancré, à Nocé, leur dénonçait les menées du maréchal, ses lenteurs calculées, ses indiscrétions perfides. « N'est-il pas étonnant qu'au moment où je suis venu à bout de la seule chose qui puisse assurer la paix au royaume et mettre M. le duc d'Orléans hors d'atteinte, et lorsque j'ai l'Europe à mes trousses pour nous enlever ce bonheur inespéré, les obstacles viennent de France et de certains serviteurs du prince. » A celui-ci il écrit : « Je vous supplie de ne communiquer mes lettres à personne et de ne pas les laisser tomber entre les mains des canailles qui touchent à vos papiers, car nous avons besoin du secret. J'espère aussi qu'on prendra des moyens pour faire taire le carillon du Palais-Royal, de peur qu'à force de sonner les cloches on n'attire le tonnerre. »

De la part de d'Huxelles

Dans sa guerre contre d'Huxelles, Dubois garde facilement l'avantage : scrupuleux observateur des formes, il reçoit avec déférence les ordres du ministre, fait appel « à la supériorité de ses lumières et l'invoque comme un dévot son saint patron »; il prie le commis Pecquet de lui montrer le droit chemin du cœur et de l'estime « de ce grand homme », affirmant qu'un seul mot d'éloge accordé par un tel connaisseur « est un opium souverain pour tous les maux ». En même temps il se tient ferme sur cette habile défensive, ne cédant rien d'essentiel, attentif à réprimer les empiètements de l'adversaire et à relever ses torts. Huxelles, un jour, ayant eu l'air de lui faire la leçon sur d'apparentes variations, Dubois lui répond finement que varier à propos est l'art du diplomate, comme louvoyer est celui du marin; le maréchal, piqué au jeu, marque son dépit par une inconvenance, Dubois, se souvenant qu'il est conseiller d'État, s'informe à Paris des égards dus aux conseillers et les impose à la mauvaise humeur du maréchal. De là ce billet adressé à Fontenelle : « Mon illustre, faites-moi l'amitié, lorsque vous rencontrerez M. l'abbé Bignon, de lui demander, par manière de conversation et sans qu'il puisse deviner que cela vienne de moi, comment les maréchaux de France finissent leurs lettres en écrivant aux conseillers d'État[76]. » D'Huxelles eut un autre dégoût : il fut obligé de faire adresser à Dubois une pancarte de *ministre extraordinaire*. A cette vue

[76] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 186 : *Dubois à Pecquet*, 11 septembre 1716, Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 86-88.

Dubois pense que la tête va lui tourner[76], et il remercie Pecquet, le premier commis, à qui il doit ce service : « Je prie le Seigneur, lui dit-il, ...j'offre un holocauste d'un couple de cardinaux, du double de présidents à mortier et d'une douzaine de ducs pourvu qu'il vous conserve... Vous deviez bien, en m'envoyant la pancarte de plénipotentiaire m'instruire du personnage que cela m'oblige à faire, car il faut que je prenne garde à *Jodelet prince*[77]. »

et du duc de Noailles

Dubois avait encore un concurrent à écarter. Depuis l'échec piteux de la mission de Louville en Espagne, le duc de Noailles entretenait à Madrid une correspondance secrète avec le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur. Lord Stair ne put l'ignorer longtemps et espéra en tirer avantage. Il s'en ouvrit à Stanhope, mais Dubois était tenu au courant de cette intrigue par Canillac[78] et, au premier mot de Stanhope, le pria de contenir Stair dans le droit chemin[79] pendant que Dubois chargeait Canillac de surveiller « cette diablerie imprévue » et avertissait le Régent[80]. Noailles protesta ne vouloir ni de près ni de loin se mêler d'Affaires étrangères et l'alerte, pour le moment, n'eut pas de suites.

Association avec Canillac

Canillac portait au succès de Dubois un vif intérêt dont la nature était honteuse. Ce roué s'était fait concéder l'étang de Moër, proche de Mardyck et comptait sur le négociateur pour obtenir l'autorisation de le dessécher[81]. Dubois le soutenait dans son cupide espoir et faisait valoir ses combats entre l'intérêt public et celui du roué[82]. Canillac était donc pis qu'un ami, c'était un associé et bien déterminé à emporter l'affaire. Tandis que d'Iberville bataillait et retardait l'accord, Canillac se rendait le 13 septembre dans l'après-midi chez le Régent, arrachait de lui des ordres péremptoires qui, expédiés le lendemain matin,

[76] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 186 : *Dubois à Pecquet*, 25 décembre 1716.

[77] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 83.

[78] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 70 : *Canillac à Dubois*, 13 septembre 1716.

[79] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 7 septembre 1716.

[80] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 86 : *Dubois au Régent*, 11 septembre 1716.

[81] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 128 : *Dubois à d'Iberville*, 19 septembre; *ibid.*, Hollande, t. 310, fol. 3 : *Dubois à Pecquet*, 2 octobre 1716.

[82] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 136 : *Dubois à Canillac*, 19 septembre 1716.

mettaient fin aux contestations[53]. Celles-ci menaçaient d'amener une rupture. Le 18 septembre, lord Townshend signifia par écrit à M. d'Iberville que s'il ne pouvait accepter les modifications admises par l'Amirauté anglaise, la constitution des conférences deviendrait sans objet[54]. Le lendemain, à Hanovre, Dubois autorisait Stanhope à proposer en son nom « que le conseil d'Angleterre, quand il aura épuisé la discussion avec M. d'Iberville, et, naturellement, examiné les points en question, pose un ultimatum qui sera transmis ici et à Paris[55]. »

L'avertissement de lord Townshend fut décisif. Le 21 septembre, notre ambassadeur vint trouver le premier ministre et déclara consentir au rasement des jetées du canal de Mardyck et à la réduction de l'écluse à seize pieds de largeur[56]. Il prit soin de dire que ce n'était pas dans ses instructions, mais connaissant « l'ardeur du désir qu'a Mgr. le duc d'Orléans d'affermir le repos des deux royaumes, je me flatte que S.A.R. me pardonnera de n'avoir pas suivi ponctuellement ses ordres, quand elle verra par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'il fallait renoncer à l'alliance ou passer cet article[57]. » Cette capitulation enthousiasma le cabinet anglais qui s'empressa de féliciter Georges Ier d'avoir su « montrer au monde que la réputation de son gouvernement est telle, que même au milieu des difficultés qu'il a eu à combattre au dedans depuis son avènement au trône, elle l'a mis en état d'arracher à la France l'engagement solennel de détruire cet ouvrage... qui, cela est évident d'après l'énormité de la dépense pour le plan que le feu roi de France se proposait, était destiné à se dresser dans les âges à venir comme un perpétuel échec à notre île et un monument durable de la supériorité de sa politique et de sa gloire.

Capitulation de M. d'Iberville

Triomphe du cabinet anglais

« Que le Régent ait conclu ce traité et se soit soumis à l'acheter au prix de cette démolition, cela le mettra si irréparablement mal avec le vieux ministère et la faction espagnole en France, qu'il doit, dès ce moment, avoir pris la résolution de se jeter dans les

[53] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 70 : *Canillac à Dubois*, 13 septembre 1716.

[54] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. V ; *lord Townshend à M. d'Iberville*, Hampton-Court, 7 (= 18) septembre ; *Public Record Office*, Domestic Various, n° 23 : *Methuen à Stanhope*, 8 (= 19) septembre 1716.

[55] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 19 septembre 1716.

[56] *Public Record Office*, Domestic Various, n° 23 : *M. Methuen à lord Stanhope*, Hampton-Court, 11 (= 22) septembre 1716.

[57] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers vol. V, *M. d'Iberville à M. Methuen*, 10 (= 21) septembre 1716.

bras du Roi comme son support. » Le parti jacobite en sera la première victime. « Et quant aux affaires étrangères, le prestige d'un traité avec la France à des conditions si avantageuses, joint au bons effets qu'il produira immédiatement chez nous, mettra Sa Majesté en état de faire sur le continent la figure que les rois d'Angleterre devraient toujours faire, en lui assurant la balance et l'arbitrage des affaires de l'Europe. Cela peut non seulement incliner le roi de Suède à se soumettre à un accommodement aux conditions mêmes de Sa Majesté, mais encore fournir une occasion au Tsar de demander jusqu'à quel point il lui est loisible de procéder avec sûreté à de certaines mesures, à présent que Sa Majesté va avoir les mains plus libres pour en marquer son ressentiment. » L'Empereur et le roi d'Espagne n'avaient ni raison ni prétexte de s'offenser et le cabinet ne ménageait pas ses congratulations à Stanhope, artisan de ce traité « non moins glorieux en lui-même qu'avantageux dans ses conséquences[88]. »

Soucis persistants de Georges Ier

Cet enthousiasme ne détournait pas Georges Ier de ses préoccupations. « On prétend, écrivait Châteauneuf, que le roi d'Angleterre est fort animé contre le Tsar[89] ». Châteauneuf était bien instruit car Stanhope écrivait le 25 septembre que « le Tsar a envoyé ordre jusque dans ses ports de la Baltique les plus éloignés, de rassembler en toute hâte tous les vaisseaux disponibles, lesquels devront le rejoindre dans le Sund. On ne fait pas de doute qu'il compte cantonner ses troupes, montant à 40.000 hommes, sur les territoires de Danemark, de Holstein et de Mecklembourg. Il y aura probablement de l'opposition, de sorte que je crains qu'on n'en vienne sous peu aux extrémités. Cette situation ne cause pas un médiocre souci au Roi[90]. »

Il semble prêt à recourir aux armes

Georges Ier en était arrivé à rouler dans son esprit les projets les plus violents. Bernstorff, inquiet pour ses domaines du Mecklembourg, l'y poussait et comme le roi de Danemark sollicitait l'intervention de la flotte anglaise commandée par sir John Norris, Bernstorff proposait une attaque soudaine contre la flotte moscovite qu'on détruirait tandis qu'on s'assurerait de la personne du Tsar, alors à Copenhague[91]. Le roi d'Angleterre demanda

[88] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 82-84 : *Steph. Poyntz à lord Stanhope*, Hampton-Court, 11 (= 22) septembre 1716 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 324-326.

[89] *Archiv. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 101 : ***M. de Châteauneuf à Dubois***, 19 septembre 1716.

[90] *Public Record Office*, Regencies, n. VIII : ***lord Stanhope à M. Methuen***, 25 septembre 1716.

[91] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VIII ; correspondance de Robethon.

à Stanhope s'il prendrait sur lui de donner des ordres en conséquence à Norris. Stanhope répondit qu'il était prêt à associer ses réclamations à celles du roi de Danemark et à en écrire à Norris. Le 25 septembre, il écrivait au cabinet de Londres deux lettres fort importantes. On voit par celle adressée à Methuen que, la peur aidant, Georges I[er] était prêt à réduire ses exigences à « ce que le conseil d'Angleterre jugerait suffisant pour empêcher Mardyck de servir de retraite aux vaisseaux de guerre et aux corsaires », et « considérant le danger immédiat où il semble que nous mettent les troubles du Nord, on doit s'assurer, s'il se peut, l'amitié du Régent. » Il recommandait de donner à la négociation avec M. d'Iberville « un tour capable de l'amener à une issue » et d'exploiter la vénalité de Canillac[92]. La lettre de Stanhope à lord Townshend était plus imprévue encore : « Je crois fort, lui disait-il, que les choses en viendront à un éclat, peut-être avant que j'aie pu recevoir votre réponse. En cette occasion, je briderai ma nature qui a toujours été portée aux coups hardis, jusqu'à ce que je reçoive votre réponse. Mais vous imaginerez aisément si je serai pressé chaque jour d'envoyer des ordres à sir John Norris. » Stanhope ne voyait pas où pouvait conduire toute cette politique des puissances du Nord et n'apercevait rien de plus désirable que l'alliance. « Le Roi désire ardemment, et votre humble serviteur avec lui, que nous nous assurions de la France. L'abbé parle à souhait; il me montra ce matin une partie d'une dépêche du maréchal d'Huxelles portant la promesse qu'aussitôt le traité signé, ils nous révèleront franchement tout ce qu'ils savent des projets des jacobites depuis le commencement. J'étais vous le savez, très opposé d'abord à ce traité; mais je pense véritablement que, dans l'état actuel des choses, nous devons le finir sans perdre une minute. » Ignorant encore la capitulation de M. d'Iberville, Stanhope proposait de lui soustraire la négociation et de tout terminer à Hanovre où « je ne désespère pas de gagner sur notre homme qui a reçu une nouvelle commission et des pleins pouvoirs. » Et poursuivi par la hantise du Tsar, il termine ainsi : « Peut-être m'alarmé-je trop aisément. Mais j'avoue que, selon moi, ce serait une chose de fatale conséquence que la négociation vînt à avorter; ce qui aurait lieu certainement, si cet éclat dans le Nord nous surprenait avant que nous eussions fini[93] ».

[92] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à M. Methuen* Hanovre, 25 septembre 1716.

[93] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 84-85 : *lord Stanhope à lord Townshend*. Hanovre, 25 septembre 1716.

Infâme calomnie de Dubois contre d'Iberville

Maintenant la négociation devait être avouée pour la rendre plus assurée et le négociateur ne devait plus être caché. Dubois n'était pas sorti de sa chambre depuis six semaines, sauf peut-être à la nuit tombante, sa réclusion allait prendre fin; le 26 septembre il fut présenté au roi d'Angleterre[94] qui prit la peine de le flatter, de le cajoler, l'assura que personne ne pouvait faire mieux ni tant qu'il avait fait, puis ajouta, avec une grâce teutonne, que désormais il croirait en lui jusqu'à ce qu'il le trompât[95]. Dubois fut transporté, se crut un prodige, s'attribua le mérite du succès de la négociation. « J'ai tenu, disait-il, depuis quelque temps, un langage et une conduite qui ont mis le roi d'Angleterre dans la résolution et même dans l'impatience de finir[96]. » Stanhope l'entretenait, le tâtait, cherchant toujours à prendre avantage, à captiver *son homme*, redoutant que ce traité si avantageux ne lui échappât. Tout lui devenait matière à appréhensions; l'arrivée imminente à la Haye de Beretti Landi, ambassadeur d'Espagne, faisait craindre des complications[97]; les lenteurs tracassières d'Iberville lui semblaient encore redoutables et Dubois avait l'infamie de vouloir tirer vengeance des obstacles qu'avait opposé à son impatience le patriotisme vigilant de ce bon Français. Il osa accuser d'Iberville d'avoir, pour obtenir le desséchement de l'étang de Moër au profit de Canillac, accepté la destruction des jetées du canal de Mardyck et sacrifié le commerce de cette ville s'élevant à un demi-million par an[98]. L'abbé fut assez vil pour réitérer cette accusation d'une friponnerie dont lui seul était coupable[99], jusqu'à ce que le maréchal d'Huxelles et le commis Pecquet l'obligeassent à préciser son affirmation. Alors le misérable se déroba par le billet suivant : « A mon retour, je vous exposerai les faits qui m'ont frappé, et je souhaiterois de tout mon cœur m'être trompé en mon jugement. J'étois pour lors dans l'obligation d'ouvrir les yeux; je puis présentement les fermer

[94] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 351-358 : Relation de l'entretien de Dubois avec le roi d'Angleterre au sujet de l'alliance du 29 septembre 1716.

[95] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 290, fol. 351-358 : Relation, du 29 septembre 1716.

[96] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 212 : *Dubois à d'Huxelles*, 27 septembre 1716.

[97] Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 86 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 29 septembre 1716.

[98] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 2, 3, 4 : *Dubois à Pecquet*, 2 octobre 1716.

[99] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à M. Methuen*, Hanovre, 25 septembre 1716; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 492-493.

sur tout le passé et me taire, et je demeurerai dans cette situation tant qu'il me sera possible.

Les jours s'écoulaient en causeries sans fin et sans résultats. Le 30 septembre, Georges I[er] apprit que l'accord sur Mardyck était conclu à Londres, mais Stanhope souleva ce jour-là un dernier scrupule. Pour bien préciser la nature spéciale du traité, ne fallait-il pas y désigner formellement la maison d'Orléans. Dubois transmit la proposition que le Régent repoussa[101].

Signature de la Convention

On arrivait au terme. Le 6 octobre, Dubois fut présenté à la Cour de Hanovre par Stanhope[102] qui n'eut de loisir que pour adresser quelques lignes à Horace Walpole : « Le Roi n'est pas dans une mince inquiétude relativement aux affaires du Nord. Il craint une rupture entre les Danois et les Moscovites. Pour cette raison, il désire mettre la dernière main au traité avec la France, le plus tôt possible; ce traité même serait-il moins avantageux qu'il l'est réellement à mes yeux, la situation des affaires du Nord nous met dans une absolue nécessité de conclure[103]. » A Londres comme à la Haye on était un peu surpris de cette impatience dévorante; mais la volonté du Régent était d'accord avec celle du roi d'Angleterre, celle de Dubois avec celle de Stanhope et après que ceux-ci eurent mis le traité par écrit, les deux négociateurs signèrent la convention spéciale, le vendredi 9 octobre.

A cette date, Dangeau était à Paris : « On parle fort d'un traité de ligue défensive entre la France et l'Angleterre; on dit même qu'il a été signé à Londres. On n'en sait point les conditions; elles se content différemment[104]. Tous les articles du traité y étaient relatés dans leur entière teneur[105] : une clause finale portait que le traité serait signé à la Haye dès l'arrivée dans cette ville de l'abbé Dubois, ambassadeur et plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne. Les États-Généraux des Provinces-Unies seraient invités à y accéder; en cas de refus de leur part, l'alliance ne

100 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 164 : *Dubois à Pecquet*, 20 octobre 1716.

101 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 234 : *Dubois au Régent*, 30 septembre 1716.

102 *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Ch. Stanhope à Methuen*, Hanovre, 6 octobre 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VIII, *Robethon à lord Stair*, Hanovre, 9 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 221.

103 W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 98 : *lord Stanhope à H. Walpole*, Hanovre, 6 octobre 1716.

104 Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 470 : 9 octobre.

105 Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 221.

serait pas moins obligatoire dans tous ses points entre les deux parties contractantes[106].

Son but

On a dit la satisfaction avec laquelle le cabinet anglais accueillit non l'alliance, ni le traité, mais l'éclatante humiliation de la France. Les whigs pensaient souffleter Louis XIV dans sa tombe en détruisant Mardyck. Ils avaient garrotté l'Espagne le 15 février, joué l'Empereur le 5 juin, humilié la France le 9 octobre; l'année 1716 pouvait être, par eux, marquée d'un caillou blanc. Au duc d'Orléans, ils imposaient la ruine des ports français de la mer du Nord, le sacrifice de l'alliance franco-hollandaise éprouvée par une longue série de services et de succès, l'abandon de nos alliés riverains de la Baltique. L'Angleterre n'avait plus rien à redouter du continent dont elle devenait l'arbitre. De tout ceci Dubois ni le Régent n'avaient cure. Cette alliance anglaise, disait Dubois, « assurera si fort les droits de Son Altesse Royale qu'il ne sera plus possible d'y donner atteinte et qu'elle produira la paix entre l'Empereur et le roi d'Espagne, par laquelle l'Empereur renoncera aux États qui composent la monarchie d'Espagne et le roi d'Espagne confirmera sa renonciation au royaume de France. Cette alliance me paraît sans prix : si j'étais maître de la France, j'aimerais mieux donner trente millions que de la manquer ».

Ayant lu ceci, le Régent prit une plume et écrivit dans la marge : « Je pense comme vous sur tout cela : Il n'y a nulle dépense qui puisse contrebalancer l'importance de l'alliance »; et il signa : « Philippe d'Orléans[107] ».

En 1709, Stanhope avait fait espérer à Philippe la couronne d'Espagne; en 1716, le tentateur lui montrait la couronne de France. Telle était l'unique stipulation à retenir d'un accord qu'on représentait comme utile au royaume et qui garantissait les traités d'Utrecht, mais seulement dans leurs clauses relatives à l'ordre successoral en France, en Angleterre et en Espagne. L'omission d'un nom de famille ne trompait que ceux qui voulaient être trompés et laissait le champ libre à Stanhope pour offrir « tout ce qu'on peut stipuler de plus sûr et de meilleur pour ce prince » qui, disait un diplomate, « sachant à quel fil débile tenaient ses droits à la couronne de France, voulut sur les conseils de Dubois les assurer, et, pour recouvrir ses desseins

[106] G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, in-4°. Amsterdam 1734, t. IX, p. 560-563.

[107] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 174 : Note du 2 octobre par Dubois et Nocé; dans Kaulek et Plantet, *Recueil de fac-similés de Paléographie moderne*, Paris 1889, pl. X.

privés, il inventa les prétextes spécieux du repos général et du bien public dans l'espoir de cacher ses vrais desseins qui n'échappaient pas à la sagacité des politiques[108] ». Ce que poursuivaient Philippe et l'abbé c'était la promulgation des droits au trône de la branche cadette; ils la payaient d'un port de guerre et de nos anciennes alliances. Le marché était avéré et Philippe estimait la dépense sans proportion avec le bénéfice; c'est que le sacrifice était pour la France et le profit pour lui[109].

[108] *Brit. Mus.* nouv. acq. 8756 : *Mémoires* de Cellamare, fol. 130.

[109] E. Bourgeois, *Le Secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois* (1909), t. I, p. 140.

CHAPITRE XVI

La Triple alliance

(16 octobre 1716 — 25 février 1717)

Diplomatie personnelle. — Hostilité au projet d'alliance. — Résistance de H. Walpole et de lord Cadogan. — Intervention de d'Huxelles. — Lettres de Dubois le 26 octobre à d'Huxelles, à Nocé, au Régent, à Saint-Simon. — L'abbé sollicite un délai. — Stanhope de même. — Ouverture des conférences entre Français et Hollandais. — Insuffisance des pleins pouvoirs. — Mécontentement de Georges Ier. — Justification de lord Townshend. — Suite des conférences avec les Hollandais. — Pouvoirs définitifs de lord Cadogan. — Signatures. — La démolition de Mardyck. — Le protocole du traité. — Le titre de « Roi de France ». — Négociations en Hollande. — Dubois prêt aux concessions. — Il pense berner les Hollandais et se fait jouer par eux. — Ultimatum de d'Huxelles. — Inquiétude et soumission des États. — Joie triomphante de Dubois. — Opinion publique en France, en Angleterre, en Hollande. — Le traité de la Triple Alliance. — Article 1er, art. 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e. — Dubois fait ses adieux au roi Georges. — Prend congé des États. — Ratifications. — Artisans et bénéficiaires du traité. — Dubois récompensé.

Diplomatie personnelle

Plusieurs ont avancé que l'état monarchique associe l'intérêt du monarque à celui du peuple, au point de les rendre non seulement inséparables mais encore identiques. Le coup d'essai de l'abbé Dubois et du Régent montre comment le chef de la nation entendait servir son intérêt personnel aux dépens de l'intérêt de l'État. L'exemple ainsi donné fut suivi par Louis XV et l'opération, remarquable à tant d'égards, de Dubois devint funeste à la royauté qu'elle prétendait servir; elle inaugura la diplomatie personnelle opposée, sinon hostile, à la diplomatie officielle. Cette innovation était une des multiples conséquences de l'esprit politique nouveau créé par la révolution de 1688. Dubois s'en était pénétré en Angleterre, il allait avoir l'occasion de l'étudier à sa source même : en Hollande.

Hostilité au projet d'alliance

Parti de Hanovre le 11 octobre, l'abbé arriva à la Haye dans la nuit du 16 au 17[1], courut droit chez Châteauneuf; à minuit il se

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 84 : *Châteauneuf au Roi*, 20 octobre 1716.

présentait chez Horace Walpole. Celui-ci n'était pas rentré; Dubois se campa dans un fauteuil et attendit. « Avant que j'aie dans ma poche une signature qui mette en sûreté ce que nous avons fait, disait-il, je ne puis avoir aucun repos[2]. » Ses appréhensions étaient justifiées. Les lettres de lord Stanhope à lord Townshend et à M. Methuen, le 25 septembre, avaient inquiété le cabinet anglais et provoqué de sa part une véhémente opposition. Les projets du roi Georges d'engager la lutte armée contre le Tsar semblaient pure aberration. « Cette guerre du Nord, disait-il, a été menée de si sotte façon (*so stupidly*) qu'elle sera votre ruine[3]. » Le péril moscovite laissait les Anglais très sereins et exclusivement soucieux des maladresses et des erreurs auxquelles les intérêts du Hanovre pouvaient entraîner les souverains de l'Angleterre dont une clique étrangère dirigeait les conseils au détriment de la sécurité du royaume[4]. Stanhope n'ignorait pas ces contradictions et le jour même où l'abbé quittait Hanovre — probablement aussi par son intermédiaire — il envoyait plusieurs dépêches explicatives que H. Walpole était chargé de transmettre. Il devait tenter tout ce qui dépendrait de lui pour décider et presser les Hollandais à signer le traité sans perdre de temps et, d'autre part, persuader le représentant de l'Empereur à la Haye que la substance du traité avec la France était à l'avantage de l'Empereur[5]. Les Hollandais n'avaient pas moins lieu d'approuver, le Pensionnaire n'ayant pas caché ses appréhensions au sujet des affaires du Nord[6].

Mais ni l'Empereur ni les Hollandais n'étaient faciles à persuader et Horace Walpole ne semblait pas devoir être l'homme qui entraînerait leurs convictions récalcitrantes. A la première nouvelle du voyage de Dubois à Hanovre, le Grand-Pensionnaire prit l'alarme, vint questionner Walpole qui répondit que les signatures échangées n'avaient d'autre but que de prévenir tout malentendu sur les points convenus entre les deux négociateurs. Croyant se voir exclus tout ensemble de l'alliance avec la France

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 153 : *Dubois à Pecquet*, 26 octobre 1716.

[3] W Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 86 : *lord Townshend à lord Stanhope*, 23 septembre (=4 octobre) 1716.

[4] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. III, p. 91-92 : *Steph. Poyntz à Stanhope*, Hampton-Court, 25 septembre (=6 octobre) 1716.

[5] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. II, p. 98 : *lord Stanhope à Horace Walpole*, Hanovre, 6 octobre 1716.

[6] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*. Hanovre, 9 octobre 1716.

et de l'alliance avec l'Empereur, les Hollandais chargeaient Walpole de plaider leur cause. Eux qui s'étaient opposés à ce qu'on traitât avec la France sans l'Angleterre ne seraient-ils pas payés de retour? Le déboire que leur avait été le traité de Westminster, conclu sans eux, se renouvellerait-il? Auquel cas les Français ne manqueraient pas de recourir à tous les artifices pour exploiter leur mécontentement, les attirer à eux et leur assurer la garantie de la Barrière. De Londres, Walpole se faisait autoriser à communiquer officiellement les articles signés à Hanovre aux députés aux États-Généraux et, en vue d'une négociation le cabinet anglais lui associait lord Cadogan, créature de Marlborough.

Les envoyés de l'Empereur, MM. de Prié et de Heems, ne montraient pas moins d'aversion pour l'alliance française et pensaient convaincre aisément les Hollandais; mais à leur première ouverture, le Grand-Pensionnaire répondit qu'on ne pouvait éviter l'alliance française, qu'on ne pouvait la retarder sans indisposer la France qui s'en vengerait en faisant agir le Prétendant, dont les intrigues seraient préjudiciables, même à l'Empereur[8].

L'Empereur et ses ministres n'en croyaient rien; ils avaient donné comme instructions à leurs diplomates d'encourager la résistance des whigs à l'alliance franco-anglaise[9] et MM. de Prié et de Heems ne se conduisaient pas autrement à la Haye que M. de Wolkra à Londres et M. de Hohendorf à Paris[10]. C'était un mot d'ordre. A la Haye les envoyés impériaux se refusaient à une démarche quelconque en vue d'une alliance avec les Provinces-Unies si celles-ci ne renonçaient pas à en conclure une avec la France[11]. Fort empêtrés par cette intransigeance, Horace Walpole et lord Cadogan obtinrent de Georges I[er] l'autorisation de leur communiquer les articles signés à Hanovre, mais il n'y gagnèrent rien et le « premier » anglais s'en plaignit humblement, laissant échapper cet aveu : « la démolition des écluses de Mardyck à elle seule suffirait à justifier notre alliance, d'autant que si nous n'avions pas pu nous retirer du flanc cette épine

[7] *Public Record Office*, Holland, vol. 375; *Hor. Walpole à Stanhope*, la Haye, 1[er] septembre 1716.

[8] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *Hor. Walpole à Stanhope*, la Haye, 6 octobre 1716.

[9] *Bibl. nat.*, ms. fr. 10670, fol. 818 : Torcy, *Mémoires diplomatiques;* Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, 1887, p. 23.

[10] G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, t. IX, p. 558.

[11] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *H. Walpole à lord Stair*, la Haye, 13 octobre 1716.

nous aurions été tellement bridés et tenus en respect que nous nous serions trouvés dépourvus de toute sécurité chez nous et continuellement exposés à de dangereuses entreprises sur nos côtes[12]. » C'est de ce souci que le Régent et Dubois les avaient délivrés.

Enfin, parmi les adversaires les moins importants mais non les moins remuants de l'alliance, il faut nommer le ministre d'Espagne à la Haye, marquis de Beretti Landi[13] et Goertz, ministre de Suède.

Résistance de H. Walpole et de lord Cadogan

C'est à eux tous à la fois que Dubois allait tenir tête. Les plus redoutables étaient Walpole et Cadogan, whigs convaincus et très disposés à croire que Stanhope avait abandonné sinon trahi leur cause et leur parti. La simple idée de concourir personnellement à une alliance entre l'Angleterre et la France apparaissait à Walpole comme un démenti infligé au bon sens britannique, l'exclusion des Provinces-Unies de cette alliance où leur place était, avait-il dit tant de fois, marquée, devenait à ses yeux un manquement à l'honneur auquel il préférait sacrifier sa carrière. Quant à lord Cadogan, moins tragique, il se bornait à répondre que ses pouvoirs ne l'autorisaient pas à signer avec l'abbé Dubois. Puis il se ravisait, se déclarant prêt, par crainte du Roi, à tout terminer. Alors Walpole eut recours aux finasseries du métier : « Est-il donc impossible que les vents contraires, les délais d'usage lorsqu'il s'agit de passer des pouvoirs au grand sceau, nous empêchent de signer avec l'abbé avant que les États soient prêts[14]? » Deux jours se passent et les compères tombent d'accord pour avertir lord Townshend qu'ils ont reçu l'ordre du Roi de signer l'alliance défensive aussitôt l'arrivée de l'abbé, en cas qu'ils aient des pouvoirs suffisants. Alors ils répètent que lord Cadogan n'a pas de pouvoirs du tout; et que ceux de Walpole ayant été calculés pour un traité entre l'Angleterre, la France et la Hollande simultanément, ils ne peuvent rien signer avec l'abbé sans les États, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de nouveaux pouvoirs[15].

Stanhope avait eu le temps d'instruire Dubois avant son départ de Hanovre de cette situation, en sorte que l'abbé ne fut pas surpris; même il trouva bon que Walpole et Cadogan eussent

[12] *Public Record Office*, Germany, vol. 202 : *lord Townshend à Schaub*, Hampton-Court 5 (=16) octobre 1716.

[13] *Bibl. nat.* ms. fr. 10670, fol. 821, Torcy, *Mémoires diplomatiques*.

[14] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 103-106 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 14-16 octobre 1716.

[15] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 103-106 : *H. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 14-16 octobre 1716.

donné connaissance aux États des stipulations de Hanovre, lui aussi voulut se montrer ouvert et leur communiqua la copie française. Le Grand-Pensionnaire se déclara touché de ces attentions et disposé à abréger ou à omettre quelques-unes des formalités interminables prescrites dans le gouvernement des États-Généraux[16]. Bonnes paroles qui n'engageaient à rien et qui ne compensaient pas du tout le refus opposé par les représentants de l'Angleterre à toute signature sans la participation des Hollandais[17]. Aux lenteurs protocolaires de la Haye venaient s'ajouter les lenteurs insidieuses de Londres en sorte que toute l'impétuosité de Georges Ier et de Stanhope se brisait sur ce double obstacle. Georges Ier s'en désespérait. « Si, disait-il, étant allé si loin après mûre délibération, il arrivait qu'on fît avorter ce dont il était convenu, nul prince en Europe ne voudrait plus jamais tenir compte d'aucun accord fait avec lui[18]. » Les ordres partaient de Hanovre et rencontraient de la résistance. Walpole, au lieu d'obéir, discutait. « Ce matin (21 octobre), écrit-il à Poyntz, un messager nous est arrivé de Hanovre, porteur d'ordres réitérés de signer avec l'abbé; et la seule raison que j'y trouve, c'est la crainte que le Tsar ne se rende maître de la noblesse du Mecklembourg. Sur ma vie, je ne vois pas le rapport qu'il y a entre la signature immédiate ici et cette affaire-là, ni pourquoi tout le système de l'Europe, spécialement en ce qui regarde l'intérêt de l'Angleterre, doit-être entièrement bouleversé à propos du Mecklembourg[19]. » A Londres on voulait gagner du temps, ménager le Roi, endoctriner les États de Hollande et, par-dessus tout, éviter l'esclandre d'une démission; mais Georges Ier se faisait si impérieux qu'on ne pouvait plus se dérober : « Je suis de votre avis touchant les inconvénients de l'alliance séparée, écrit Poyntz à H. Walpole, mais nous ne pouvons décliner les ordres formels du Roi, et d'ici nous ne pouvons espérer de les faire changer[20]. »

Intervention de d'Huxelles

A Londres, le cabinet se soumettait finalement à la volonté omnipotente du Roi et Stanhope rassurait Dubois sur la durée

[16] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan et H. Walpole à lord Stanhope*, la Haye, 20 octobre 1716.

[17] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 112 : *Steph. Poyntz à H. Walpole*, 20 octobre 1716.

[18] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Stanhope à lord Cadogan et à H. Walpole*, Gœhre, 21 octobre 1716.

[19] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 212 : *H. Walpole à Poyntz*, la Haye, 21 octobre.

[20] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 212 : *Steph. Poyntz à Walpole*, Hampton-Court.

et l'efficacité de ces résistances[21]. A Paris, la lutte n'était guère moins vive, mais d'allure tout-à-fait différente. Le maréchal d'Huxelles ne renonçait pas à son dessein d'entraver et de faire échouer la négociation; voyant quitter Hanovre pour la Haye, et comprenant que l'abbé touchait à l'heure des résultats il ne songea qu'à l'empêcher de les recueillir. Jadis plénipotentiaire de la France aux négociations préparatoires du traité d'Utrecht, le maréchal y avait eu l'occasion d'observer la complication infinie de l'administration politique en Hollande et il comptait sur les délais qu'elle impose pour ruiner l'accord signé contre son gré. En conséquence, il ordonna à Dubois et à Châteauneuf de ne rien signer avec les Anglais qu'à la condition d'obtenir l'adhésion formelle des États de Hollande[22]. Huxelles ne manquait pas de faire valoir d'excellentes raisons, comme le mécontentement des Hollandais qui se croiraient méprisés, la duplicité des Anglais qui se débarrasseraient plus aisément d'un traité avec une seule puissance que d'une triple alliance, mais le maréchal comptait sans la volonté tenace de l'abbé.

Lettres de Dubois le 26 octobre à d'Huxelles

Celui-ci, à l'en croire, « passa les plus cruelles nuits qu'il eut passées de sa vie[23]. » Ces Hollandais, dont le maréchal faisait si grand état, il montra qu'à les attendre on risquait de perdre les Anglais. Faisant trop peu de cas de d'Huxelles pour entreprendre de le persuader il se contente de le flagorner avec impertinence : « ...Comme je suis persuadé qu'un ange pourroit se tromper s'il raisonnoit sur des faits faux ou s'il ignoroit les faits dont il est question, je suis aussi convaincu que lorsque vous serez informé de la véritable situation, vous découvrirez dans un moment le chemin le plus sûr... J'ai au moins le sens d'avoir bientôt reconnu la supériorité de vos lumières et de n'avoir pas voulu partir de Paris pour Hanovre sans vos instructions; ...j'estime que nous sommes bien heureux d'être à portée de les recevoir souvent. » Ce ton, à lui seul, suffit à faire voir pour combien peu de chose comptait le Chef du Conseil des Affaires étrangères. Dubois se permet de lui faire la leçon. « Quand nous aurons, lui dit-il, cette sûreté que je désire depuis si longtemps et que nous serons à couvert des dangers qui m'intimident, je sens bien que nous pourrons être tranquilles et nous exécuterons vos ordres avec tout le flegme

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 156 : *lord Stanhope à Dubois*, 24 octobre 1716.

[22] *Archiv, des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 63 : *Huxelles à Châteauneuf et à Dubois*, 17 octobre 1716.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 243 : *Dubois à Pecquet*, 26 octobre 1716.

que vous pourrez désirer... Rien ne me coûteroit moins à avouer que les fautes, les inadvertances et les galimatias dont mes lettres peuvent être remplies parce que je n'ai pensé qu'à employer le peu de temps dont je pouvois disposer, à vous rendre compte précipitamment derrière un paravent de tous les faits qui viennent à ma connaissance, afin de vous mettre en état de m'aider de vos excellents conseils[24]. »

A Pecquet, il écrivait le même jour avec cette outrance d'expression qui lui est familière : « Je suis dans cette inquiétude comme un amant désespéré[25] ». Ensuite il s'adresse au roué Nocé, qui fera tenir la lettre au Régent[26] : « Dans le tems, monsieur, que tout ce que l'on a pu désirer tourne entre mes mains au-delà de toute espérance, on m'écrit des lettres très désobligeantes, où l'on me reproche sans rime ni raison, des variations, et sans savoir l'état présent des choses, sur d'anciennes idées et de vieux lieux communs, on m'envoie des ordres qui dérangent tout mon système et qui me font enrager. Et Son Altesse Royale a la facilité de souscrire à tout celà! ce qui m'oblige de lui écrire pour la supplier de révoquer ses ordres, ou de me révoquer moi-même... Il ne faut pas vouloir raisonner de si loin, et je vous assure qu'ils n'ont pas d'idée de ce pays-ci. *Mitte sapientem et nihil dicas.* On a plus de peine à les désabuser qu'à faire l'affaire principale, et on emploie à leur faire des dissertations le tems dont on aurait besoin pour le service. Dorénavant je tiendrai pour un miracle au-dessus de tous ceux de saint Antoine de Padoue quand une affaire étrangère réussira. J'ai des choses très importantes à communiquer [au Régent] que je n'ose lui écrire, de peur qu'elles ne tombent entre les mains de gens qui ne peuvent souffrir ceux qui sont attachés à lui personnellement, et qui cheminent droit. Ce qui m'afflige, car il y a des moyens pour lui faire faire le plus grand personnage de l'Europe. » à Nocé

Dans sa lettre au Régent, Dubois lui dit : « Je me flatte que Votre Altesse Royale n'aura pas assez mauvaise opinion de moi pour croire qu'une sotte vanité ou quelque chose de personnel ait part au chagrin que j'ai: J'ose me vanter d'être de cent piques au-dessus de telles faiblesses; mais je ne puis pas dissimuler que les dangers que je connais m'intimident et m'abattent au point au Régent

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 218 : *Dubois à d'Huxelles*, 26 octobre 1716.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 153 : *Dubois à Pecquet*, 26 octobre 1716.

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310. fol. 151 : *Dubois à Nocé*, 26 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 225.

de me rendre presque inutile. » Et il conclut : « Si ce que je prends la liberté de vous représenter vous paraît entêtement plutôt que raison, sans vous fatiguer davantage, je vous supplie de me permettre de retourner à Paris pour avoir soin de ma santé[27]. » Dans cette même lettre, Dubois, toujours mené par l'imagination, montrait le marquis de Prié allant « de porte en porte » déclamer contre notre alliance, conférant tous les jours avec lord Cadogan qui n'oublie rien pour détacher H. Walpole de nos intérêts, pendant qu'il rappelle que Stanhope lui a fait l'aveu que le Parlement d'Angleterre n'acceptera pas l'alliance si elle n'est conclue avant sa convocation et qu'il laisse entrevoir comme possible la mort du Prétendant et le changement que cet événement ferait dans l'esprit du roi d'Angleterre.

à Saint-Simon

Enfin, le même jour encore, Dubois écrivait au duc de Saint-Simon, autant pour l'apprivoiser par un acte de déférence auquel la vanité du duc et pair n'était jamais insensible, que pour influencer par lui le duc d'Orléans. « Je vous supplie d'exhorter ce prince, que Dieu semble destiner à de grandes choses, à être ferme dans ses opinions et sa confiance[28]. » A son très-vif regret, Saint-Simon se rendait compte de l'inutilité de son opposition et, pour conserver la faveur du prince, il lui fallait se résoudre à aider ce qu'il désapprouvait, « mais, je ne puis, protestait-il, vous dissimuler la peine où je suis de voir signer un traité sans l'autre. » Et, faisant allusion à une lettre dans laquelle Dubois écrivait : « Quand on se moque du danger, on appelle cela tenter Dieu[29] ». Saint-Simon ajoutait à propos de ces traités signés séparément : « C'est cela que j'appelle tenter Dieu[30]! » Mais son opinion ne comptait guère alors, et, le 30 octobre, le Régent écrivait à Dubois de sa propre main, qu'il l'autorisait à signer, avec les seuls Anglais, les articles convenus, si le lenteurs coutumières aux Hollandais lui donnaient lieu de craindre que la négociation ne fut compromise ou ruinée[31].

L'abbé sollicite un délai

L'abbé pensait toucher enfin le but, mais d'Huxelles tenta une

27 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 131-138 : *Dubois au Régent*, 26 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 223.

28 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 131-138 : *Dubois au Régent*, 26 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 223.

29 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 278, fol. 123 : *Dubois au Régent*, 18 septembre 1716.

30 Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel et Regnier, 1881, t. XXI, p. 395 : *Saint-Simon à Dubois*, 11 novembre 1716.

31 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 172 : *le Régent à Dubois*, 30 octobre 1716, Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 227.

dernière manœuvre. Le chevalier de Saint-Georges était souffrant, on ne pouvait sans barbarie l'obliger au départ; l'opinion publique en France serait révoltée, et on comptait sur Dubois pour obtenir un délai de la condescendance de lord Stanhope qui ne se fit pas trop prier pour l'accorder[32]. Il hésita au sujet d'une autre concession sollicitée par Dubois comme un service personnel, à savoir que les articles signés entre la France et l'Angleterre ne seraient pas publiés ni exécutoires avant leur signature publique par les États-Généraux[33]. Cette demande, écrit Stanhope, causa au roi Georges « une certaine inquiétude comme ayant l'air de préluder dans cette affaire au manque de sincérité que nous devons toujours appréhender dans nos relations avec la France[34] »; néanmoins le ministre répondit qu'il accordait un mois pour tout délai[35]. Dubois se déclara ravi; cette nouvelle, disait-il, lui avait rafraîchi le sang en comblant de joie M. de Châteauneuf[36].

Stanhope de même

Dès lors il aurait eu mauvaise grâce à ne pas user de réciprocité. Georges Ier n'accordait rien de ce qui dépendait de lui sans une arrière-pensée. Stanhope avait fixé le terme d'un mois « qui sera plus que suffisant, disait-il, pour donner le tems qu'il faut aux Hollandois à [signer] »; en effet, le roi d'Angleterre souhaitait maintenant obtenir que la République signât simultanément l'alliance avec l'Empereur et l'alliance avec la France. Pour l'y décider il était nécessaire d'avoir quelques jours devant soi et l'attente des pleins pouvoirs envoyés de Londres à lord Cadogan et à Horace Walpole aiderait à faire prendre patience. Stanhope, à son tour, sollicitait ce délai comme un « sensible plaisir » et un « service très réel » et tandis qu'il réitérait à lord Cadogan l'ordre de signer, dès que le plein pouvoir serait venu de Londres et qu'il en serait requis par l'abbé, il disait à ce dernier : « Si les choses sont au point que l'on me fait espérer, vous me rendriez assurément un service très considérable, si vous nous accordiez un délai de huit ou dix jours. Je crois même qu'un

[32] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 108 : *Dubois à Stanhope*, 21 octobre 1716, *Post scriptum*, fol. 110.

[33] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *Dubois à Stanhope*, la Haye, 20 octobre 1716.

[34] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Gœhre, 26 octobre 1716.

[35] *Public Record Office*, Regencies, vol. 8 : *lord Stanhope à Dubois*, Gœhre, 25 octobre 1716.

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 56 : *Dubois au Régent*, 30 octobre 1716.

pareil délai sera le plus sûr, et même le plus prompt acheminement pour finir tout à fait[37]. » Au moment où Cadogan et Walpole recevaient notification de cette demande, leur arrivait de Londres le plein pouvoir; aussitôt, ils le firent savoir à Dubois, ajoutant que les États-Généraux ne devant pas être prêts à signer à la date prévue, la demande de délai de dix jours était sans objet et qu'ils signeraient à l'instant si l'abbé le désirait. Celui-ci ayant transmis au Régent la demande de Stanhope devait attendre la décision du prince et toutes les instances de Cadogan ne l'ébranlèrent pas[38]. Walpole, voyant tout arrêté, partit pour Londres à petit bruit, laissant l'affaire épineuse à son compatriote.

Ouverture des conférences entre Français et Hollandais

Au cours de cette espèce de trêve, des conférences officielles s'ouvrirent entre la France et les Provinces-Unies. Les Hollandais formulaient quatre demandes : 1° adoption d'un cérémonial unique pour la réception des ambassadeurs vénitiens ou hollandais à la Cour de France; 2° concession à eux faite du titre de Hautes Puissances; 3° règlement des réclamations françaises contre les Zélandais auteurs de prises faites indûment après la paix d'Utrecht; 4° rétablissement du tarif de commerce de 1664. A Cadogan, porteur de ces réclamations, l'abbé répondit que les deux premières n'étaient pas de nature à soulever beaucoup de difficultés; la troisième relevait surtout des tribunaux ou du droit administratif; quant à la quatrième, la France n'y consentirait jamais[39].

Cette fin de non-recevoir déconcerta Leyde et Rotterdam, la province de Hollande borna ses demandes à la révocation des placards émanés de France depuis cinquante ans au préjudice du commerce de la République; les six autres provinces s'en désintéresseraient, mais surtout Amsterdam blâmait une réclamation qui retardait l'alliance[40].

Insuffisance des pleins pouvoirs

Le mercredi 4 novembre, dans la matinée, l'abbé fit avertir lord Cadogan que la réponse du duc d'Orléans lui permettait de traiter à part avec les Anglais et qu'il était, en conséquence, prêt à signer. Cadogan lui envoya son pouvoir. Dubois l'examina et le trouva insuffisant. La pièce était conçue en termes si géné-

[37] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Stanhope à lord Cadogan et à Hor. Walpole*, Gœhre, 24 octobre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 227.

[38] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan et Hor. Walpole à lord Townshend*, la Haye, 30 octobre 1716.

[39] *Public Record Office*, Holland, vol. 375 : *lord Cadogan à lord Stanhope*. 3 novembre 1617.

[40] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Stanhope*, 10 novembre 1716.

raux que le nom même de la France n'y figurait pas. Dans un cas particulier, il fallait des attributions précises et la signature de lord Cadogan n'engagerait que lui-même. Cadogan répliqua qu'un pouvoir général comprenait tous les cas particuliers. Il offrit de certifier sous sa responsabilité que la signature du traité ne serait valable qu'autant qu'il produirait un nouveau pouvoir dans la forme réclamée par l'abbé. Dubois fut inflexible et en référa au maréchal d'Huxelles[41]. Cadogan paya d'audace et affecta de soutenir que le minutieux examen auquel l'abbé avait soumis le « pouvoir » pendant vingt-quatre heures montrait jusqu'à l'évidence « qu'il n'avait pas envie de finir[42] ». Mais Dubois avait réponse à tout, si bien que Cadogan, subit l'ascendant du petit homme et le pria de rédiger lui-même la forme qu'il consentirait à signer. L'abbé ne souhaitait rien autant que cela, mais il manda aussitôt, au Régent et à Stanhope, le nouvel obstacle dressé devant eux.

Mécontentement de Georges Ier

A Goehre, où il chassait, Georges Ier apprit avec indignation ce contre-temps. C'était au moment où le Tsar, après l'évacuation du Danemark, se repliait sur le Mecklembourg et menaçait le Hanovre, que le ministère anglais se livrait à ces subtilités. Le roi d'Angleterre y voyait une manière de trahison préméditée, et chargeait Stanhope de le faire entendre à lord Townshend : « La forme nouvelle du plein pouvoir que l'on a envoyé à my Lord Cadogan, me fait croire que ce n'est pas sans dessein que l'on s'est écarté de la route commune, et des formes constamment usitées en dressant des pleins pouvoirs pour les traités particuliers que l'on a en vue. » Après avoir énuméré tout ce qui semblait repréhensible dans cette mauvaise chicane, Stanhope apprenait à Townshend que, des deux rivaux, ce n'était pas lui qui céderait la place à l'autre. Il avait supplié « très humblement et très instamment » le Roi de lui permettre de résigner sa charge, mais « Sa Majesté n'a pas jugé qu'il fut de son service de m'accorder pour le présent la grâce que je luy avois demandée avec instance[43] ». Georges Ier, afin qu'on ne pût douter qu'il conduisait toute l'affaire[44], faisait savoir au premier ministre de s'expliquer en langue française afin qu'on la pût mettre sous les yeux du

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 56 : *Dubois au Régent*, 30 octobre 1716.

[42] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Stanhope*, la Haye, 5 novembre 1716.

[43] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 126 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Gœhre, 11 novembre 1716.

[44] La lettre du roi Georges à lord Townshend ne s'est pas retrouvée.

Roi. Mais ce n'était pas encore assez, Lord Sunderland fut chargé de faire pressentir au « premier » que les jours de son gouvernement étaient comptés. « Je dois vous dire franchement, lui écrivait-il, que je n'ai jamais vu le Roi aussi irrité que dans cette affaire où il regarde que ce n'est pas seulement à M. le secrétaire Stanhope, mais à lui-même qu'on a manqué; et, en vérité, la chose a besoin d'explication[45]. »

Justification de lord Townshend

Townshend, sentant échapper le pouvoir, fut atterré; il se justifia comme il put auprès du Roi. A l'entendre, depuis le premier voyage de l'abbé Dubois à la Haye, il avait été des plus zélés à pousser et à avancer le traité, plus zélé que le Roi lui-même qui hésitait alors. Cette apologie maladroite se trouvait contredite par Townshend écrivant à Slingenlandt : « Ma véritable raison de signer les pouvoirs en termes généraux était de leur laisser leur véritable forme pour le jour où les États de Hollande accéderaient[46]. » Townshend n'en défendait pas moins la formule rejetée, à bon droit, par Dubois; rappelait que la convention de Methuen, qui consacra l'asservissement du Portugal à l'Angleterre, en 1701, avait été conclue de cette manière; bien plus, il invoquait l'opinion de M. d'Iberville qui, enchanté d'être désagréable à l'abbé, déclarait que Dubois « n'étoit qu'un novice dans ces affaires et que son objection n'avoit pas la moindre force ». Néanmoins il avait poussé la déférence jusqu'à faire rédiger de nouveaux pouvoirs selon la formule prescrite par l'abbé et fait toute la diligence possible. Enfin Townshend avait déconseillé à Walpole un brusque départ qui eût manifesté de façon éclatante sa désapprobation des ordres du Roi[47]. Lorsque lord Cadogan reçut le plein pouvoir rédigé d'après le libellé fourni par Dubois, celui-ci soumit la pièce à examen attentif et y découvrit de nouveaux vices de forme. On ne voyait pas que les mots *Georgius, P[rinceps] C[ustos] R[egni]*, écrits au début de l'acte, fussent de la main du Prince de Galles, en outre cette signature ne se lisait pas au bas de la pièce; enfin, ces anomalies ne se voyaient pas dans le plein pouvoir déjà refusé. On pouvait craindre d'être entré dans une voie sans issue si ces chica-

[45] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 127, 128 : *lord Sunderland à lord Townshend*, Gœhre, 11 novembre 1716.

[46] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 158-159 : *lord Townshend à Slingenlandt*, 1er (=12) janvier 1717.

[47] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 129-134 : *lord Townshend à Georges Ier* Whitehall, 11 (=22) novembre 1716.

[48] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 283, fol. 271-272 : *d'Iberville à Dubois*, 23 novembre 1716.

nes continuaient; d'Iberville[48] et Stanhope[49] écrivirent à Dubois et firent taire ses scrupules qui portaient plus encore sur l'absence de contre-seing d'un secrétaire d'État. Incontestablement, ce fait était plus grave. Le ministre britannique à la Haye montra ses archives où les actes de Ryswick et d'Utrecht n'étaient pas non plus contresignés; Townshend invoqua les registres de la secrétairerie d'après lesquels le contre-seing des secrétaires d'État n'était pas requis sur les pleins pouvoirs, mais toutes ses excuses ne corrigeaient plus l'impression fâcheuse attachée à son nom dans l'esprit du roi Georges.

En réalité, Townshend avait partie liée avec les whigs sur le concours desquels il croyait pouvoir obtenir, dès l'ouverture prochaine du Parlement, un vote de blâme et peut-être le rejet de l'alliance avec la France. Dès lors il se réservait, comme un coup de maître, le désaveu du traité signé précipitamment par le négociateur français; mais Dubois avait déjoué cette manœuvre. Quant au roi Georges il lui eut suffit de deviner que son fils le prince de Galles, qu'il haïssait, favorisait cette timide opposition, pour ne lui pardonner jamais, et Stanhope savait que ces escarmouches préludaient à une lutte plus décisive. Dubois l'y animait et ne ménageait pas les whigs qui lui donnaient tant d'inquiétudes et tant d'impatiences[50].

Suites des conférences avec les Hollandais

Son amertume ne le détournait pas de la poursuite d'autres intérêts. Les conférences se poursuivaient avec les Hollandais. Leyde et Rotterdam maintenaient leurs prétentions commerciales dont Amsterdam se désintéressait sous prétexte qu'on ne devait pas retarder la conclusion du traité afin de soutenir des demandes sans espoir[51]. Le Grand-Pensionnaire tenait le même langage. La réponse française arriva à la Haye le 20 novembre. L'abbé et Châteauneuf refusèrent de la communiquer aux députés pour les affaires étrangères avant que ceux-ci fussent suffisamment autorisés à adopter une conclusion sur laquelle on pourrait tomber d'accord après discussion. C'était une tactique pour amener la République à se prononcer sur le fonds même des

[49] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 302, fol. 196 : *lord Stanhope à Dubois*, 23 novembre 1716.

[50] *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Hollande*, t. 311, fol. 231 : *Dubois à Stanhope*, 18 novembre 1716; fol. 218 : *Dubois à d'Huxelles*, 17 novembre; fol. 53 : *Dubois au Régent*, 6 novembre; fol. 18 : *Dubois au duc d'Orléans*, 1er novembre.

[51] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *lord Cadogan à lord Stair*, la Haye, 24 novembre; *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 20 novembre 1716.

arrangements, et conséquemment à revenir sur sa résolution antérieure de faire les deux alliances avec l'Empereur et avec la France, simultanément[52]; elle réussit. Les mandataires de l'Autriche à la Haye et à Londres ne voulaient entendre à rien, Dubois et Châteauneuf faisaient assaut d'intransigeance et le Grand-Pensionnaire s'employait à ménager la France. Le 24 novembre, les États de la province de Hollande autorisèrent leurs députés à s'aboucher avec les diplomates français; l'exemple donné devait entraîner les autres provinces. Dubois avait gagné la partie sur les impériaux, il présenta ses lettres de créance comme « ambassadeur à l'État[53] ».

Pouvoirs définitifs de lord Cadogan

Le 26 novembre, lord Cadogan reçut la déclaration de lord Townshend au sujet des pouvoirs non contresignés. La signature fut fixée au lendemain, à la condition d'en garder le secret pendant un mois, ou moins si les États-Généraux consentaient avant ce terme à signer.

Signatures

Le 27, le ministre de France fit connaître aux députés aux Affaires étrangères les réponses du Régent à leurs demandes. Les distinctions honorifiques étaient accordées, les litiges sur les prises renvoyés aux tribunaux, les concessions commerciales réduites à tout ce qui ne préjudicierait pas au commerce français. Dès à présent, le Régent supprimait les quatre sous par livre établis en 1699 sur les marchandises importées en Hollande, et il étendait à tous les ports de France l'entrée des étoffes de laine et autres marchandises, limitée jusque-là aux ports de Calais et de Saint-Valery. Un règlement définitif ferait l'objet d'une convention particulière. Le Pensionnaire porta aussitôt cette réponse aux États de la province de Hollande. Tous, sauf Leyde et Rotterdam, étaient satisfaits; mais, écrivait le ministre anglais si [ces villes] voient qu'elles n'obtiennent rien, elles se rangeront avec les autres[54]. Enfin, le 28 novembre, Dubois et Cadogan échangèrent leurs pleins pouvoirs et signèrent le traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre, littéralement identique à la convention de Hanovre.

La démolition de Mardyck

Cadogan le fit savoir aussitôt à Stanhope et lui rendit compte qu'il avait introduit à propos de la démolition de Mardyck les paroles suivantes : « Quand ce traité sera ratifié, le roi de la

[52] *Id., ibid.*

[53] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 24 novembre; *le même à lord Stanhope*, même date.

[54] *Id., ibid.*, vol. 377 et 378 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 20, 27 novembre 1716; *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. VI : *Cadogan à Stair*, 3, 4 décembre 1716.

Grande-Bretagne et les seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies pourront envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article. » Dubois ne trouva rien à objecter, mais se retrancha derrière la défense à lui faite de rien signer qui ne se trouvât dans le texte arrêté à Hanovre, tout en consentant à ce que ces paroles fissent partie du traité à signer avec les Hollandais. Dès le jour même il écrivait à Cadogan : « ...je suis persuadé que Mgr le duc d'Orléans sera très content qu'il y ait quelqu'un à Mardyck de la part du roi de la Grande-Bretagne, qui soit témoin de la fidélité et de la diligence avec laquelle on exécutera ce qui a été promis[55]. »

Le protocole du traité

A force de concessions et de bassesses l'abbé Dubois se flattait de fléchir l'insultante prétention du protocole anglais. A Londres on prétendait n'admettre que la rédaction en langue latine qui donnait au souverain de ce pays les titres de roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, avec la préséance sur le roi de France. Dubois réclama la rédaction d'un texte français, ayant même valeur que le texte latin, et réservant à Louis XV le titre de roi de France et de Navarre. Cadogan invoquait le traité d'Utrecht où Louis XIV laissait donner à la reine Anne le titre (en latin: de reine de France. Il ne manquait pas d'esprits sensés en Angleterre qui tenaient cette revendication pour dénuée de fondement, mais il ne se rencontrait pas un homme d'État qui consentît à risquer sa tête si le Parlement recherchait l'auteur d'une si criminelle omission[56]. Cette crainte pouvait paraître frivole, fait observer Torcy, à qui n'auroit pas connu la Constitution de l'Angleterre et le danger continuel où étaient exposés ceux qui avaient en main l'administration des principales affaires de l'État[57].

Le titre de « Roi de France »

Jusqu'à cette époque, les traités conclus entre Louis XIV et l'Angleterre comportaient toujours un texte français pour le roi de France, un texte latin pour son collègue et le préambule de ce dernier portait invariablement, pour désigner Louis XIV, le titre *Rex Christianissimus* et *Magnae Britanniae, Franciae et Hiberniae Rex* (ou *Regina*) pour désigner Charles II, Guillaume III, ou la reine Anne. Au contraire, sur l'exemplaire français on lisait toujours : *Louis XIV, par la grâce de Dieu, Roi Très-Chrétien de France et de Navarre*, et le souverain anglais devenait *roi de la Grande-Bretagne;* dans le détail des articles on abrège sous la

[55] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *Dubois à lord Cadogan*, 28 novembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I. p. 233 et la note.
[56] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 231-232; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 78.
[57] Torcy, *Mémoires*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 680.

forme : *Roi Très-Chrétien.* Le traité d'Utrecht rédigé en français et en latin, et le traité de commerce annexé au traité de paix font usage des mêmes appellations pour Louis XIV, tandis que dans le texte latin la reine Anne est qualifiée comme ci-dessus, de même encore, en 1697, le traité de Ryswick donne à Guillaume III les titres de *Magnae Britanniae, Franciae et Hiberniae Rex;* enfin la paix de Bréda conclue, en 1667, entre Louis XIV et Charles II, considérée comme l'acte régulateur, la forme modèle, était représentée, à défaut des instruments originaux par deux exemplaires imprimés à l'époque même : l'un en latin, l'autre en français, tous deux offrant la garantie de publications officielles. Dans le titre de l'exemplaire latin (qui ne contient pas de préambule), Charles II énumère ses trois royaumes, Grande-Bretagne, France et Irlande, il se borne à prendre au cours des articles, le titre de roi de la Grande-Bretagne et accorde à Louis XIV celui de roi Très-Chrétien. Dans l'exemplaire français, le préambule nomme Louis XIV, roi de France et de Navarre et Charles II, roi de la Grande-Bretagne. Dans les articles, Louis XIV devient le roi Très-Chrétien.

Telle était la tradition constante que Dubois n'a fait qu'accepter. Dans les transactions avec l'Angleterre, on tolérait au roi de cette contrée la fantaisie de se parer d'un titre sans réalité et de commettre un manque de tact et une impertinence, à condition qu'il le fît dans cette langue latine qui ne brave pas que l'honnêteté, mais se dérobe parfois à la politesse. En français, on ne badinait plus et le roi de France portait son titre historique. Tel avait été l'usage sous Louis XIV qui, dans le corps des traités, acceptait le titre de roi Très Chrétien comme une désignation suffisamment claire. Tel avait été déjà l'usage sous Louis XIII[38].

Négociations en Hollande

Dubois avait maladroitement soulevé cette question, mais elle n'avait pas absorbé son attention. Il sentait son œuvre incomplète et, à l'occasion, le Régent abondait dans ce sens : « Vous vous souviendrez, écrivait-il à son plénipotentiaire, que je n'ai jamais regardé cette grande affaire comme couronnée et qu'on ne peut la regarder comme telle que par la signature de la *Triple-Alliance*[39]. » Mais ce résultat ne pouvait être atteint qu'après beaucoup d'efforts car un député fort influent aux États n'avait pas dissimulé à l'abbé « que si bonne mine que fissent alors les principaux de la République, nous devions compter qu'il y avoit dans le plus grand nombre un fonds de préjugés contre la

[38] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 231-232 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 406-421.
[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 300, fol. 165 : *le Régent à Dubois*, 30 octobre 1716.

France, et un attachement à ses ennemis dont on verroit des effets et des marques sitôt qu'ils pourroient impunément ne pas se contraindre[60]. » Le parti français avait pour chef Duywenworden, ancien ambassadeur de Hollande à Londres, et son frère l'amiral, qui poussait vers un rapprochement intime avec la France. Le parti opposé guidé par Heinsius, Fagel, Vanderdussen, Slingenlandt et Hop n'avait d'égards que pour les whigs et pour l'Empereur, Duywenworden avait pris ombrage du traité de Westminster et redouté qu'il ne rendît l'alliance franco-anglo-hollandaise impossible; aussi fit-il le meilleur accueil à Dubois dont les manœuvres semblaient « l'avoir ressuscitée[61] ». Il lui promit son concours et lui déclara « qu'il n'y avoit pas un sujet en Hollande qui ne mît jusqu'à sa chemise pour soutenir la garantie de la succession de la France, réglée par les traités d'Utrecht. » Le parti adverse marquait plus de froideur, affectait une crainte extrême de se brouiller avec l'Empereur[62]. Il avait obtenu des États-Généraux une résolution ferme de ne pas conclure d'alliance avec la France avant la conclusion de l'alliance avec l'Empereur, demeurée en suspens depuis le mois de juin.

Dubois prêt aux concessions

Dubois voulut d'abord visiter tous les chefs de ce parti et se persuada qu'ils formulaient des objections identiques à celles des Anglais quelques mois auparavant, d'un côté comme de l'autre les intrigues de la Cour impériale n'y étaient pas étrangères[63]. Tout d'abord l'abbé, on l'a vu, avait laissé entendre que les concessions touchant le cérémonial étaient possibles, celles relatives aux prises réservées, celles concernant le tarif de Commerce repoussées. Le retour au tarif de 1664 avait été consenti par Louis XIV au cours de l'année 1709 lorsque la France paraissait perdue, mais en 1716 une telle concession semblait inouïe et, pour ainsi dire, provocatrice. D'Huxelles l'avait fait comprendre à Châteauneuf et à Dubois[64], mais ce dernier revint à la charge, allégua qu'autorisé par d'Huxelles, Châteauneuf avait fait

[60] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 32 : *Châteauneuf et Dubois au Roi*, 30 octobre 1716.

[61] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 13 : *Dubois à d'Huxelles*. 31 octobre 1716.

[62] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 84 : *Châteauneuf au Roi*, 20 octobre 1716 (conférence avec Slingenlandt, le 19 octobre).

[63] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 96 : *Dubois au Régent*, 20 octobre; *ibid.*, *Hollande*, t. 311, fol. 260 ; *Dubois à Nocé*, 21 novembre 1716.

[64] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande. t. 310, fol. 209-212 : *Louis XV à Châteauneuf et à Dubois*, 4 novembre 1716.

avant lui quelque promesse aux Hollandais[65]. Le 9 novembre, le maréchal fit espérer la suppression possible, dans un an, du droit de quatre sols par livre établi en 1699 sur les marchandises du Nord[66].

Il pense berner les Hollandais

L'abbé faisait aussi bon marché de la dignité que de l'intérêt du royaume pourvu que sa carrière diplomatique ne connût que des succès. Selon lui, « la Triple Alliance étant essentielle au repos du royaume, il seroit fort sage de sacrifier quelque chose plutôt que de s'exposer à la perdre. » Et cette fois comme pour la question de Mardyck il réclamait le sacrifice, ajoutant : « Nous n'avons pas le temps de marchander[67]. La précipitation avait fait conclure à Hanovre des stipulations onéreuses, invoquée une fois de plus elle allait faire signer à la Haye un traité utile mais prématuré une fois de plus l'intérêt de la France était sacrifié à l'avantage du Régent. Dubois écrivait à ce prince « de ne pas croire que tout ce qu'il veut faire soit contenu dans les lettres au Roi et à monsieur le Maréchal que M. de Châteauneuf écrira et que l'abbé signera avec lui... Notre situation devient gaillarde, mais j'y perdrai mon latin et vous n'en aurez pas le démenti. J'ai formé un projet assez effronté; j'entreprends de faire solliciter notre alliance par les députés qui nous étoient les plus opposés. Le détail de ce plan seroit plus ample que celui de M. de Louvois pour le siège de Gand[68]. »

Il ne s'agissait que de séparer les Hollandais des Impériaux par l'offre de « quelque douceur sur le commerce[69] »; ce qui ferait « bien enrager » le marquis de Prié. C'était un marché raisonné que Dubois proposait et, une fois de plus, le prix en était payé par la France et les bénéfices allaient à la Hollande et au Régent. Pour appâter ce dernier, son compère se faisait trivial, lui recommandait de ne pas lésiner « chiquète à chiquète[70] » et pressentant une résistance, Dubois écrivait à Nocé avec une jolie désinvolture : « Examinez si l'article de commerce causerait un pré-

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 25 : *Dubois à d'Huxelles*, 5 novembre 1716.

[66] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 29, 30 : *D'Huxelles à Châteauneuf et à Dubois*, 9 novembre 1716.

[67] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 137-142; t. 311, fol. 174 : *Dubois à d'Huxelles*, 10 et 14 novembre 1716.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 146 : *Dubois au Régent*, 10 novembre 1716.

[69] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 150 : *Dubois au Régent*, 10 novembre 1716.

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 163 : *Dubois au Régent*, 14 novembre 1716.

judice au royaume. Si cela n'est pas important, exhortez-le à m'en laisser le maître[71]. » Le Régent hésitait, redoutait, malgré ses conseillers, de faire passer son profit avant celui du pays, Dubois le harcelait : « Cette affaire est telle, lui écrivait-il, que la France et les autres États ne pourroient plus, si elle réussissoit, se passer de l'influence de Son Altesse et que lorsque la Régence seroit finie, le Roy ne pourroit gouverner sans son assistance[72]. » C'était le programme que l'avenir devait réaliser. Dans cet avenir Dubois avait déjà fixé son rang, à côté et même au-dessus du duc d'Orléans. Nul ne le soupçonnait encore d'une si haute ambition à le voir tourbillonner, argumenter avec les uns, ergoter avec les autres, parler, écrire sans trève et sans merci : « Vos lettres, écrit-il au Régent, me font de la force. Le seul miracle qu'elles ne font pas, c'est de m'engraisser. Je n'ai que la peau sur les os. Je suis accablé de travail. Je ne dors que trois heures par nuit; » en sorte que « l'envie, qui gémissait de sa fortune, se fut consolée, a-t-on dit, si elle eût connu ses travaux[73] ».

Vers la fin du mois de novembre, Dubois présentait ses lettres de créance comme ambassadeur. Le 1er décembre, les villes de Hollande faisaient connaître leurs résolutions. Amsterdam se déclarait pour la France, le 4, Leyde se ralliait à la promesse de l'abolition du droit de 4 sols par livre; le 8, la presque unanimité du pays, sauf Rotterdam, était acquise à l'alliance française et abandonnait l'Empereur[74]. Le 11, l'abbé en donnait avis au Régent : « Votre alliance avec les États-Généraux est conclue et sera signée sous peu, après que les députés aux États, qui avaient pouvoir de la faire et de la conclure, et qui l'ont arrêtée, en auront donné connaissance à leurs maîtres et auront eu leur approbation, ce qui est une formalité inévitable[75]. »

Il fallait s'attendre à de nouveaux retards. « J'ai vu entre les mains de Cadogan une lettre du marquis de Prié, disait encore Dubois; il assure qu'on fera reculer la signature des Hollandais si longtemps qu'on n'en verra pas la fin[76]. Mais, ajoute-t-il, les — et se fait jouer par eux

[71] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 161 : *Dubois à Nocé*, 14 novembre 1716.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 260, 263 : *Dubois à Nocé*, 21 novembre 1716.

[73] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 109.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 83 : *Dubois et Châteauneuf au Roi*, 5 décembre 1716.

[75] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 154 : *Dubois au Régent*, 11 décembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 233-234.

[76] *Archiv. nat.*, ms. franç. 10670, *Mémoires inédits* de Torcy, t. I, p. 848.

États-Généraux qui veulent mettre l'Empereur dans son tort s'il se fâche de ce qu'ils font avec nous, ont résolu d'abord que l'alliance avec la France sera signée, de lui offrir d'entrer dans celle qu'il a faite l'an dernier avec le roi d'Angleterre, quand il lui plaira. » C'était une petite trahison, mais réparable, où Dubois et Châteauneuf avaient été bernés comme des débutants[77]. L'abbé, mortifié au fond de l'âme, joua la modestie, parla de ses peines intérieures et de son désir de garder le silence sur ces événements, désir aussi ardent que celui d'un religieux de la Trappe vers le paradis[78]. Cette déconvenue décida un changement de tactique. Sachant que la confidence est le mode le plus efficace de la publicité, Dubois confie à demi-mots à Duywerworden l'impatience du Régent, le mécontentement du Conseil et la possibilité de son rappel à raison de ces délais et défaites des États[79]. Duywenworden en fait part à Heinsius qui se laisse voir très ému et que va troubler l'ultimatum du maréchal d'Huxelles. Il était ainsi conçu[80] :

Ultimatum de d'Huxelles

« Je veux désormais éviter s'il m'est possible que l'on me puisse reprocher d'avoir prostitué la dignité du Roi comme elle le seroit en effet si Sa Majesté continuait de faire plus longtemps des démarches qui ont été faites de sa part depuis quelques mois. Ainsi si la République ne se détermine pas à fixer un terme pour la signature de l'alliance, je vous supplie, monsieur, de vouloir bien m'en informer par un courrier exprès afin que sur le compte que j'aurois l'honneur de rendre à Son Altesse Royale elle puisse prendre les résolutions qu'elle jugera le plus à propos sans s'arrêter plus longtemps à de vaines assurances et de bonnes intentions dont on ne voit jusqu'à présent nul effet. »

Inquiétude et soumission des États

Le 26 décembre Dubois, flanqué de Châteauneuf, se présenta à l'audience du Grand-Pensionnaire, parla d'un ton sec des procédés des États, du mécontentement du Régent et de la nécessité d'en finir sur-le-champ. Heinsius prit peur, céda, conseilla de se soumettre. Les députés sollicitèrent un répit de quatre jours. Les États, assemblés le 27, annoncèrent qu'ils signeraient l'alliance le 31 décembre ou, si le Régent y consentait, le 4 janvier

[77] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 235.
[78] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 158 : *Dubois à Pecquet*, 15 décembre 1716.
[79] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 240 : *Dubois à d'Huxelles*, 25 décembre 1716.
[80] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 236-237.

1717[81]. Les Hollandais comprirent que leurs coutumières lenteurs, bien loin de les servir, pourraient leur porter préjudice; ils abrégèrent donc, simplifièrent, suspendirent la règle de l'unanimité et tinrent l'acquiescement de deux membres dans chaque ville ou province pour suffisant et valable, nonobstant le désaccord de leur collègue[82]. Les précédents d'ailleurs ne manquaient pas. En 1648, en 1701 on n'avait pas attendu la réponse de la province de Zélande; en 1701, tout avait été discuté, voté, conclu et signé, c'est-à-dire baclé, en vingt-quatre heures, « terme trop court pour consulter les provinces et les villes et pour en obtenir le consentement[83] ».

Pendant que les États se soumettaient à une certaine hâte, les commis ne négligeaient rien pour maintenir les traditions de lenteur. Comme le texte des articles échappait à leurs atteintes, ils prenaient leur revanche sur le protocole; quant aux scribes ils alignaient leurs plus grosses bévues et leurs malices les plus délicates, comme de substituer *Galliarum Rex* à *Rex Christianissimus*; enfin ils prodiguaient les fautes d'orthographe au point d'imposer une transcription nouvelle, — et cela aussi faisait gagner du temps. Pour l'article relatif à Mardyck, le ministère anglais avait rédigé un texte déplaisant pour le roi de France qui était censé vouloir manifester son éloignement de se soustraire aux conventions antérieures. Georges I[er] modifia, de sa main, cette rédaction pour faire dire au roi de France qu'il désirait exécuter ce qui avait été convenu. La nuance était subtile, le ministère anglais s'en offensa et maintint dans le traité la forme non corrigée.

Joie triomphante de Dubois

Enfin, le 4 janvier, le traité de la Triple-Alliance fut signé à la Haye, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Dubois triomphait. Le jour même il écrivit au Régent ce billet fameux : « J'ai signé à minuit. Vous voilà hors de page, et moi hors de mes frayeurs, que Votre Altesse Royale canonisera, lorsque j'aurai eu l'honneur de lui rendre compte de tout. Je m'estime très heureux d'avoir été honoré de vos ordres dans une affaire si essentielle à votre bonheur, et je vous suis plus redevable de

[81] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312, fol. 252 : *Dubois au Régent*, 29 décembre 1716; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 237-240; *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 25 décembre; Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 240.

[82] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *lord Cadogan à lord Townshend*, la Haye, 25 mai, 1716.

[83] Torcy, *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 722.

m'avoir donné cette marque de l'honneur de votre confiance que si vous m'aviez fait cardinal[84]. »

Opinion publique en France

Le mot était lâché! Dubois entendait bien ne pas être récompensé par « de la guenille[85] ». Il était en droit d'attendre beaucoup de la reconnaissance de celui qu'en toute occasion il appelait « Son maître ». Le Régent était radieux. Au moment où il venait de recevoir le courrier de Dubois lui annonçant la signature, Madame se présenta chez lui et il dit : « Ma mère, permettez-moi de vous embrasser pour la joie que me cause la nouvelle que je viens d'apprendre de la triple alliance[86]. On embrassa le traité et on le fit embrasser au maréchal d'Huxelles, qui s'en fût bien passé; mais on manifestait une extrême satisfaction, plus bruyante que sincère peut-être. Le Régent ne pouvait se retenir de dire à lord Stair : « Nous verrons bien des visages allongés[87] »; il disait vrai et on sait le cas qu'il faut faire des éloges de d'Huxelles[88] et des louanges de Pecquet[89]. Ceux de Saint-Aignan faisaient ressouvenir de la fable du pavé de l'ours. « La voilà donc conclue, disait-il, cette triple alliance contre laquelle on a crié si fort de son tems. On s'est élevé de même contre tous les traités avec l'Angleterre depuis celui de Brétigny. Pourtant la paix avec les Anglais nous a presque toujours plus profité que la guerre, en dépit de nos victoires. Aujourd'hui moins que jamais, il ne doit exister d'inimitié entre eux et nous. Il faut que les préjugés du tems cèdent à l'évidence et qu'on ne dise plus quand Dieu tonne ou que la terre tremble : C'est l'Anglais![90] »

en Angleterre

En Angleterre, la nouvelle de la démolition de Mardyck déchaîna l'enthousiasme. « Nous voyions avec admiration, disait l'adresse de la Chambre des Communes, les conditions désavantageuses imposées dans le traité d'Utrecht à [notre] Nation, lors-

[84] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 42 : *Dubois au Régent*, 4 janvier 1717; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 89; Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 477; Bourgeois, *op. cit.*, t. I, p. 167, note 4; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 105.

[85] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 310, fol. 130 : *Dubois à Nocé*, 26 octobre 1716. Peut-être fût-ce sous une forme analogue que Dubois insinua la même pensée à Louis XIV, voir D'Argenson, *Mémoires*, 1857, t. I, p. 190; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XII, p. 105.

[86] J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 243.

[87] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *lord Stair à M. Methuen*, Paris, 13 janvier 1717.

[88] *Archiv. des Aff. Étrang.*, *Hollande*, t. 313, fol. 55 : *D'Huxelles à Dubois*, 13 janvier 1717.

[89] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 323, fol. 34 : *Pecquet à Dubois*, 13 janvier 1717.

[90] *Saint-Aignan à Louville*, 1er février 1717, dans *Mémoires secrets de Louville*, t. II, p. 233.

qu'elle était à la tête d'une confédération puissante et victorieuse, redressées par Votre Majesté, au milieu même des dangers et des troubles intestins... Nous ne saurions dire si d'avoir souffert que la démolition du port de Dunkerque ait été indignement éludée fera dans l'avenir plus de déshonneur à la nation britannique, qu'elle ne recevra d'honneur d'avoir procuré la destruction des écluses de Mardyck. » Mais la question de Mardyck couvrait adroitement la question hanovrienne qui retirait le principal bénéfice. Les tories, certains whigs et les jacobites fidèles ne s'y trompèrent pas un seul instant.

en Hollande

En Hollande on aimait assez un traité qui ne coûtait rien et qui affermissait la paix, ouvrant au commerce des perspectives avantageuses.

Le traité de la Triple-Alliance

Le traité exprimait d'abord l'intention des contractants d'affermir de plus en plus la paix entre leurs royaumes et États respectivement, d'éloigner entièrement de part et d'autre tout sujet de soupçon qui pourrait en quelque manière que ce fût troubler la tranquillité de leurs États et de resserrer plus fortement encore par de nouveaux nœuds l'amitié qui était entre eux.

Il comprenait huit articles[1] :

Article Ier

L'article Ier stipulait une alliance et une union étroite, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, avec promesse des Parties de se procurer réciproquement et fidèlement leur utilité et leurs avantages, de détourner et empêcher par les moyens les plus convenables les pertes et dommages qui pourraient leur arriver.

Article II

L'article II concernait *celui* qui avait pris le titre de prince de Galles, pendant la vie du feu roi Jacques II, et après la mort dudit roi, celui de roi de la Grande-Bretagne. Comme l'expérience avait fait connaître que la proximité de son séjour pouvait exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, le roi Très-Chrétien s'obligeait d'engager *ladite personne* de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire son séjour au-delà des Alpes, immédiatement après la signature du traité et avant l'échange des ratifications; et pour témoigner encore davantage de son désir sincère d'observer religieusement tous les engagements que la couronne de France avait pris ci-devant touchant *ladite personne*, le roi Très-Chrétien s'engageait à ne lui donner, en quelque temps que ce fût, directement ou indirectement, aucun conseil, secours ou assistance, etc. Il ne lui permettrait pas de revenir en Avignon ou en Lorraine, ni en aucun lieu de sa domination, encore moins

[1] Nous donnons le résumé très exact de L. Wiesener, *op. cit.*, t. I, p. 450-453.

d'y demeurer, sous quelque nom et sous quelque apparence que ce fût.

Article III L'article III promettait au nom des contractants le refus de toute sorte d'asile et de retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auraient été ou qui pourraient être déclarés rebelles, et l'on réglait la procédure de l'expulsion.

Article IV L'article IV prescrivait la démolition de Dunkerque et de l'écluse de Mardyck. Il avait été rédigé en français à cause de l'impossibilité d'exprimer en latin le détail technique des ingénieurs. Mais l'esprit de cet article était résumé préalablement en quelques lignes, latines dans l'un des instruments, françaises dans l'autre, avec cette singularité que la rédaction latine conservait la forme peu aimable qu'avait adoptée et maintenue le ministère de Londres, malgré l'adoucissement suggéré par le Roi, tandis que la rédaction française n'était pas autre chose que la traduction mot par mot du texte plus gracieux de Georges Ier.

On continuait en posant en principe que le nouveau port ou canal de Mardyck ne devait servir qu'à l'écoulement des eaux qui sans cela inonderaient le pays, et au commerce nécessaire pour la subsistance des peuples, lequel se ferait par des bâtiments qui ne pourraient pas avoir plus de seize pieds de largeur. Venait ensuite le menu détail de la destruction tel que l'avaient arrêté, en français, à Londres, lord Townshend, M. Methuen et M. d'Iberville : la grande écluse de Mardyck détruite; la petite, réduite de vingt-six pieds à seize; les jetées et fascinages rasés au niveau de l'estran, tant à Dunkerque qu'à Mardyck. Les matériaux provenant des démolitions pourraient être employés ailleurs à tels usages que Sa Majesté Très-Chrétienne jugerait à propos, pourvu que ce fût à deux lieues de distance de l'une et de l'autre place. Après la ratification du traité, le roi d'Angleterre et les États pourraient « envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article ».

Article V L'article V contenait, avec l'alliance défensive, la sanction partielle du traité d'Utrecht, qui lui servait de base et que Stanhope avait d'abord rejetée si loin dans ses conférences avec Dubois. Il y était dit que le véritable but de cette alliance étant de conserver la paix établie par les traités d'Utrecht entre le roi Très-Chrétien, la reine de la Grande-Bretagne et les Hauts et Puissants Seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies, on était convenu et demeuré d'accord que tous et chacun des articles de ces traités de paix, en tant qu'ils regardaient les intérêts des trois puissances respectivement et de chacune d'elles en particulier, et ensemble les successions à la couronne de la Gran-

de-Bretagne dans la ligne protestante et à la couronne de France suivant ces traités, demeureraient dans toute leur force et vigueur. Les contractants promettaient leur garantie réciproque pour l'exécution de toutes les conventions contenues dans ces articles, concernant les successions, les intérêts des deux royaumes et des États, le maintien et la défense des royaumes, provinces, états, droits, immunités et avantages que chacun des alliés posséderait réellement au temps de la signature de cette alliance. Et à cette fin, ils étaient convenus que si l'un d'eux était attaqué par les armes par quelque prince ou État que ce fût, les autres alliés interposeraient leurs offices auprès de l'agresseur, pour procurer satisfaction à la partie lésée et engager l'agresseur à s'abstenir de toute hostilité.

L'article VI déterminait le contingent en troupes de terre, vaisseaux ou argent, qu'ils auraient à fournir si, dans le délai de deux mois, ils n'avaient pas obtenu satisfaction. Article VI

L'article VII étendait cette garantie au cas des discussions intestines ou des rebellions au sujet des successions ou sous quelque autre prétexte que ce fût; il prévoyait l'éventualité d'une déclaration de guerre des alliés aux agresseurs, avec l'obligation de s'assister réciproquement de toutes leurs forces. Article VII

L'article VIII et dernier stipulait l'échange des ratifications dans un délai de quatre semaines, ou plus tôt si faire se pouvait. Article VIII

Un article séparé entre la France et la Hollande spécifiait que la garantie réciproque et les secours stipulés par les articles V et VI n'auraient lieu que pour leurs États et possessions en Europe. Il en fut de même avec l'Angleterre.

Avant de regagner Paris, Dubois vit arriver à la Haye, le 15 janvier, lord Stanhope avec qui il brûla la convention secrète de Hanovre signée par Cadogan et l'abbé le 28 novembre et qui perdait sa raison d'être; le texte du 4 janvier laissait entrevoir moins clairement les intérêts particuliers qui avaient abouti au traité. Georges Ier vit Dubois à Utrecht, le 22 janvier. « Il me pria, raconte celui-ci, de le suivre dans son yacht, ce qui me permit d'être auprès de lui pendant sept ou huit heures et de l'entretenir en toute liberté de choses publiques et particulières. J'ai eu l'honneur de le voir tous les jours jusqu'à hier et d'être à portée, sans demander audience, d'en avoir autant et de si longues que jai pu souhaiter[92]. » On se quitta avec mille démonstrations d'amitié et Dubois dit à Stanhope en se séparant de lui : Dubois fait ses adieux au roi Georges

[92] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 199 : *Dubois à d'Huxelles*, 26 janvier 1717.

« Je m'en retourne très disposé à ne rien négliger de ce qui peut entretenir et fortifier l'amitié entre le Roi et Mgr. le Régent[93]. »

Prend congé des États

Le 28 janvier, le plénipotentiaire prit congé des États en les assurant que Louis XV et le Régent « voient avec une complaisance infinie le renouvellement de cette liaison, déjà accompagnée de leur part d'une amitié aussi attentive aux intérêts de la République qu'à ceux mêmes de la France, et qui commence à faire revivre les temps où la couronne de France reconnoissoit ses amis et ses ennemis à la conduite qu'ils tenoient à l'égard des Provinces-Unies. » Ce n'était que compliments, remerciements, applaudissements[94]. Dubois, bien pourvu de contrebande pour les princesses de la famille d'Orléans[95], s'embarqua le 3 février dans le yacht des États parmi les salves, les fanfares[96], les beuveries[97]. Ayant toute honte bue, il débarqua à Mardyck! « Je ferme mon portefeuille, écrivait-il, avec la satisfaction de ne pouvoir pas me reprocher d'avoir écouté une pensée ou dit une parole qui n'eût pas pour but le service de Son Altesse Royale[98]. » — A la France il n'avait pas songé.

Ratifications

A Londres, où Georges I[er] arriva à la fin du mois de janvier, le cabinet Townshend allait être renvoyé et devenir la victime de la politique du Roi et de Stanhope[99]. A Paris, le Conseil de Régence se soumit au fait accompli et ordonna le renvoi du Prétendant qui sortit d'Avignon le 6 février se rendant à Rome, laissant des dettes nombreuses et emportant quarante-cinq pièces d'excellent vin de Bourgogne[100]. Rien ne retardait plus les ratifications qui s'échangèrent dans l'hôtel de l'ambassadeur de France à la Haye, le 25 février 1717, par les soins de MM. de Châteauneuf, Fagel et Leathes représentant la France, la Hollande et l'Angleterre[101].

Artisans et bénéficiaires du traité

« Votre voyage à la Haye, avait dit Stanhope à Dubois, a sauvé bien du sang humain et il y a bien des peuples qui vous auront

[93] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 127 : *Dubois à Stanhope*, 26 janvier 1717.

[94] G. de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle*, t. X, p. 14-16.

[95] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 312 fol. 294 : *Dubois au Régent*, 29 décembre 1716.

[96] V. de Seilhac, *L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*, t. II, p. 8.

[97] P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre*, t. I, p. 226.

[98] Ch. Aubertin, *L'Esprit public en France au XVIII[e] siècle*, p. 93.

[99] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. I, p. 422-439.

[100] *Public Record Office*, France, vol. 348 : *Avis de Marseille*, 11 mars 1717.

[101] Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 242-243; V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 8.

obligation de leur tranquillité sans s'en douter[102]. » C'était ce qu'on pouvait dire de plus juste à la décharge de l'inventeur de cette alliance qui affermissait les chances de paix générale. Cette paix, qui était pour la France une nécessité absolue, on n'avait pu y travailler d'accord avec le roi d'Espagne déterminé à n'aider en rien le Régent et à le contrarier en tout. Plus efficacement que Dubois et par des moyens toujours avouables, Châteauneuf avait préparé les voies à un effort diplomatique original qui constituait un parti français au cœur de la Hollande, parti assez fort pour y tenir en échec nos adversaires, obliger le roi Georges à compter avec lui, éliminer l'influence de l'empereur Charles et mettre la France à même d'épier et de saisir une conjoncture favorable. Celle-ci s'était offerte sous la forme d'une menace dans le Nord de l'Europe lorsque le Tsar parut menacer les États allemands de Georges; l'avis que le Tsar envoyait secrètement un ministre en France[103], quoique ignoré de Dubois, décida du succès de la mission de celui-ci par le coup de théâtre de Hanovre.

Georges Ier restait le principal bénéficiaire du traité de la triple alliance qui l'assurait de la couronne d'Angleterre et lui ouvrait de vastes ambitions en Allemagne. Les whigs auraient à se satisfaire avec Mardyck et l'expulsion du Prétendant. Stanhope recueillit la succession de Townshend et les bénéfices de la victoire que son parti avait remporté à la Haye et qui grandissait beaucoup le prestige de son maître.

Heinsius et les Hollandais s'estimaient pleinement satisfaits à la lecture d'un traité qui ne leur coûtait rien et leur ouvrait la perspective de fructueuses opérations commerciales.

Le Régent faisait sonner haut le gage de paix générale à l'abri duquel il avait poursuivi son intérêt particulier : la succession au trône de France. Tous les autres points litigieux en Italie, en Allemagne, dans le Nord demeurèrent en suspens de sorte, qu'en France, la Triple Alliance de la Haye n'avança les affaires que du seul duc d'Orléans. Il y avait mis le prix en livrant Mardyck. Que la création de ce port fut contraire à l'esprit du traité d'Utrecht on peut le soutenir, mais que son maintien dût déchaîner une nouvelle guerre on est en droit de le nier. L'admission de commissaires assistant à la démolition était une lâcheté sans excuse,

[102] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 93.
[103] W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 101 : *lord Stanhope à lord Townshend*, Hanovre, 9 octobre 1716.

quant au renvoi du Prétendant et à la proscription des Jacobites on ne pouvait songer sérieusement à faire un reproche.

Dubois récompensé

Toute la carrière politique de Dubois sortit du traité de la Haye comme un fruit vénéneux éclot sur une souche empoisonnée. « Le traité de la Haye, disait-il lui-même, ne se seroit jamais fait par le train ordinaire. Il n'avoit pas eu besoin d'être sorcier pour y réussir », il lui avait suffi d'être « le dépositaire du secret du prince et tout ce qu'il avoit dit avait la valeur de ce qu'auroit dit le prince lui-même ». C'est, en quelques mots, l'histoire de cette nouveauté funeste qu'est la diplomatie secrète. Après le succès obtenu nul n'était plus en mesure de faire la part à cette puissance occulte, Dubois pouvait tout entreprendre, tout espérer. Il reçut l'abbaye du Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, valant vingt-cinq mille livres de rentes[104]; quelques semaines plus tard il était désigné pour la charge de secrétaire du cabinet du Roi « avec la distinction d'avoir seul droit de tenir la plume du Roi à l'exclusion des trois autres secrétaires[105] ». Enfin, le 26 mars, il était nommé au Conseil de Affaires étrangères en raison de sa « capacité et expérience ». Dès lors, Dubois tenait dans sa main tous les fils, ceux de la diplomatie officielle comme ceux de la diplomatie secrète. Le secret de son succès ne se trouvait pas dans un mérite hors ligne, une habileté ou une expérience sans rivales, mais dans l'avantage d'avoir un plan, de le suivre et de l'imposer autour de lui. « Le Régent qui suit presque toujours les idées qui lui viennent, sans s'arrêter à aucune est ordinairement arrêté et fixé par celles de l'abbé Dubois, disait un contemporain. Si celles-ci ne sont pas accompagnées d'autant de lumières que celles du Régent, elles sont au moins soutenues par quelque chose de plus solide et par un plan fixe et suivi dont le Régent est incapable[106]. » Tel était le secret du succès de Dubois. Il avait trouvé et fourni au duc d'Orléans le triple moyen de gouverner la France pendant la minorité, après la majorité et, peut-être, après la disparition, toujours prévue, de Louis XV[107]. Pour lui-même, il était sans inquiétude comme sans ambition, installé au cœur de la place, pouvant choisir et prendre à son gré, à portée de tout, capable de tout, mais sans hâte et sans bruit.

[104] J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 253.

[105] Le 11 avril 1717, c'était un revenu de 60.000 livres. Il succéda à Callières, *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 23 mars 1717, dans *Les Correspondants*, t. I, p. 129.

[106] Pichon, *Vie de Charles-Henry, comte de Hoym*, 1694-1736, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 35.

[107] E. Bourgeois, *Le secret du Régent*, t. I, p. 177.

On venait de le voir « se fourrer » dans le Conseil des Affaires étrangères, « comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent[108] ».

[108] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 196.

CHAPITRE XVII

Le Tsar Pierre I[er] et le Régent

(13 janvier — 15 août 1717)

Ambition de Dubois. — Il s'appuie sur l'Angleterre. — Projets suédo-jacobites. — Incident de la lettre de Gyllenborg. — Dubois organise sa diplomatie. — Ambitions de l'Angleterre vers la Baltique. — Desseins de Charles XII. — Voyage de Pierre I[er] en Occident. — Hésitations sur l'alliance. — Avances faites à M. de Châteauneuf. — L'intérêt national. — Les vues de Pierre I[er] servies par la Prusse et contrecarrées par Dubois. — Rumeurs du voyage du Tsar à Paris. — Voyage de Dunkerque à Paris. — Entrée du Tsar à Paris. — Entrevues officielles. — Les occupations du Tsar à Paris. — Inquiétudes que donne son séjour aux Cours étrangères. — Il insiste pour nouer l'alliance. — Ses considérations. — Instructions données au maréchal de Tessé. — Intervention de lord Stair. — Dubois livre le secret de la négociation à l'Angleterre. — Le Régent s'efforce de dissoudre la ligue du Nord. — Fin du séjour et départ du Tsar. — Le traité de commerce.

Au moment où l'abbé Dubois entrait au Conseil des Affaires étrangères, son plan consistait à affermir par l'éclat de sa politique extérieure le pouvoir personnel du Régent et de s'ouvrir à lui-même l'accès de la plus haute carrière. La tribu des Noailles, qui avait exercé depuis la Régence un pouvoir multiforme[1], s'y était révélée insuffisante. Le duc n'avait su restaurer les finances ni détruire les abus; le cardinal avait envenimé la querelle religieuse; à la marine d'Estrées, un beau-frère; à la guerre, Guiche, autre beau-frère; au Conseil du dedans, d'Antin, livré à sa belle-fille « qui était fort Noailles », tous avaient échoué dans l'entreprise ardue de créer une politique et de constituer un véritable gouvernement. De bonne foi, au lendemain d'un succès diplomatique, l'abbé pouvait se croire en mesure de faire plus et mieux que ces grands seigneurs qu'il aspirait à remplacer. Ambition de Dubois

Après être venu à bout de conclure cette alliance franco-anglaise qui « ne comptait guère d'autres partisans bien décidés Il s'appuie sur l'Angleterre

[1] *British Museum*, ms. n. 8756, Mémoires de Cellamare, fol. 72 : Nei primi tempi della Regenza a tutte altre privalse la casa di Noailles.

que les diplomates qui la négociaient[2] », Dubois et Stanhope visaient plus loin. Stanhope espérait « faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels[3] », Dubois se flattait de leur faire gagner le goût de nos grands crûs et de notre argent. « Je supplie Votre Altesse Royale, écrivait-il au Régent, de faire choisir par quelque connaisseur fidèle, d'une part, trente pièces de vin de Champagne du plus fort, et de celui qui aura le plus de qualité, tel que le bon vin de Sillery, et d'autre part quinze pièces de vin de Champagne de la même qualité, dix pièces de Bourgogne et du plus fort aussi, et cinq pièces de vin de Volnay. Les trente pièces de vin de Champagne seront pour le Roi, et les trente autres seront pour M. Stanhope[4]. » D'autres ont des goûts différents. Le beau-père de lord Stanhope, un membre de la Chambre des Communes appelé Pitt, dirigeait l'opposition et l'ameutait contre l'alliance franco-anglaise. Des transactions commerciales avaient mis aux mains de Pitt un diamant énorme du poids de six cents grains dont il ne savait comment se défaire. Il le fit proposer au Régent à qui l'état du trésor ne permettait pas cette onéreuse acquisition. Alors Pitt attaqua la triple alliance, menaçant ainsi la politique et la carrière de Dubois qui décida le Régent à acheter le joyau, moyennant deux millions cinq cent mille livres en or, et que le sieur Rondet, escorté de sept grenadiers à cheval, armés jusqu'aux dents, alla chercher à Londres[5], d'où il rapporta le diamant.

Projets suédo-jacobites

L'alliance soutenue et affermie à l'aide de ces moyens devait, dans l'esprit de Dubois, « déterminer le système de l'Europe pour longtemps »; elle fixa, en effet, le système fédératif de l'Europe pendant un quart de siècle environ. Pour l'obtenir, Dubois n'hésita pas à soutenir la dynastie protestante qui pouvait seule assurer la succession française à la maison d'Orléans; il prit cette décision en politique avisé et le résultat « changea totalement la face des affaires générales, et fit succéder un calme parfait aux alarmes que les ennemis de la paix avaient jusqu'alors entretenues[6]. » Georges Ier délivré du souci des complaisances françaises

[2] Ch. Aubertin, *L'Esprit public en France au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 78.

[3] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 73-74.

[4] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 77.

[5] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 103, 8 juin 1717; Buvat, *Journal*, t. I, p. 281-282; 20 juin; Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 107-108; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 112; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 417; L. Wiesener, *op. cit.*, t. II, p. 36.

[6] *Arch. des Affaires Étrangères*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 140, fol. 78.

pour le Prétendant n'était pas cependant à l'abri des menées jacobites. Tandis que Charles XII, de Suède, défendait Stralsund en désespéré, le baron de Spaar, son ambassadeur à Paris combinait avec le maréchal de Berwick un projet de transport de huit mille Suédois de Gottembourg sur le Cattégat jusqu'en Écosse, ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'on rêvait d'unir la démence de Charles XII à la folie des jacobites[7]. Ceux-ci offraient deux cent mille livres sterling pour l'expédition, et l'aubaine tenta trois aigrefins de haut parage : Spaar à Paris, Goertz à la Haye et Gyllenborg à Londres, tous trois ambassadeurs du roi de Suède[8].

Ces trois personnages projetaient la réconciliation de Charles XII et du tsar Pierre dont les armées réunies renversaient le Régent et débarquaient douze mille hommes en Écosse pendant que l'argent du roi d'Espagne soulèverait l'Angleterre. Tout cela était inepte et on ne pouvait mettre en doute que Goertz ne cherchât qu'à tirer de l'argent de toutes mains. « Il passe depuis longtemps pour un fripon, disait-on de lui; il mérite à présent le titre d'étourdi, sa négociation est celle d'un filou[9] ». Dès son retour à Londres, Georges Ier averti de l'activité insolite des jacobites et conseillé par Stanhope fit arrêter Gyllenborg et saisir ses papiers (9 février 1717) qu'il fit imprimer et distribuer aux représentants diplomatiques à Londres et à l'étranger[10]. En même temps, à la requête des Anglais, la Hollande fit arrêter Goertz fugitif. Afin de justifier des procédés si nouveaux, le roi d'Angleterre manifesta une grande indignation et voulut tirer vengeance de la Suède, affamée par une disette, en interdisant l'exportation des céréales non seulement d'Angleterre, mais de Hollande et, même, de France. Les Hollandais qui voyaient là une occasion de se substituer en Suède aux Anglais dans le commerce des grains, du sel, etc., firent la sourde oreille et le Régent semblait n'avoir pas d'autre conduite à tenir.

[7] *M. d'Iberville à M. de Torcy*, la Haye, 10 février 1715, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 385; *Brit. Mus.*, Addit. mss. 20292. *Papiers du cardinal Gualterio*, fol. 186-190.

[8] Sur le personnage et les projets de Gœrtz, voir G. Syveton, *L'erreur de Gœrtz*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1895-1896.

[9] *M. de Châteauneuf au maréchal d'Huxelles*, la Haye, 12 et 19 mars 1717, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 386.

[10] *Letters which passed between Count Gyllenborg the barons Gœrtz, Spaar and other relating to the design of raising a rebellion in his Majesty's dominions to be supported by a force from Sweden*. Published by authority, 1717, (franç. et angl.), il existe une édition française in-4°; Dublin, 1717; Chance, *George I and his relations with the Sweden* et *The Swedish Plot of 1716*; dans *English historial review*, 1902, 1903.

Incident de la lettre de Gyllenborg

Cependant, le ministère anglais, en faisant imprimer les papiers de Gyllenborg, avait laissé paraître une lettre outrageante pour le duc d'Orléans. Gyllenborg y faisait allusion au péril que l'ambition du Régent faisait courir à la vie de Louis XV et à la possibilité du rappel de Philippe V. Était-ce inadvertance ou préméditation de la part de Stanhope? on ne savait que croire, surtout en voyant le secrétaire de l'ambassade britannique à Paris présenter à Dubois un exemplaire du volume qui renfermait ces injures[11]. Le scandale fut grand. Dubois étourdi de ce coup, trépigna de fureur, protesta — c'était une clause de style chez lui — qu'il eut préféré donner la moitié de son sang plutôt que de voir paraître cette lettre[12]. Après avoir beaucoup crié, l'abbé se calma, n'ayant rien de mieux et surtout rien d'autre à faire[13]. Bien plus, le Régent consentit à ce que refusaient les Hollandais; il interdit l'exportation des grains et des céréales des ports de France à destination de la Suède. Dubois alla plus loin, car il atteignait d'instinct à la platitude. Il se rendit chez le chargé d'affaires anglais et l'assura qu'il était allé de sa personne chez le maréchal d'Estrées et avait demandé à voir les ordres envoyés aux ports, il pouvait s'enquérir si ce n'était pas vrai. De la publication intempestive il n'était plus question, Dubois ne savait point garder rancune aux Anglais, même il s'intéressait tant à l'Angleterre, disait-il, qu'il était persuadé qu'on le croyait aux gages du roi de la Grande-Bretagne[14]. Pour sortir de cette affaire délicate, on imagina d'attribuer au duc d'Orléans le rôle de médiateur entre les rois d'Angleterre et de Suède. Tout s'arrangea, les ambassadeurs furent relâchés[15] et il n'en eut plus été question si, en Angleterre, ce complot n'avait amené la rupture du parti whig et le remaniement du ministère; mais l'alliance s'en trouva affermie, lord Stanhope devenait Premier lord de la trésorerie et le chef réel de la politique étrangère et du gouvernement[16].

[11] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *Crawford à lord Stair*, Paris, 9 mars 1717.

[12] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *Crawford à lord Stair*, Paris, 10 mars 1717; *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Crawford à Methuen*, Paris, 10, 17 mars 1717.

[13] *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Th. Crawford à Methuen*, Paris, 27 mars 1717.

[14] *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Crawford à Methuen*, Paris, 17 avril 1717.

[15] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 129-130; t. II, p. 383-387.

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 10 : *lord Stanhope à Dubois*, 5 avril 1717.

Dubois organise sa diplomatie

Stanhope faisait de la faveur, de l'élévation et de la puissance de Dubois les échelons du succès de leur politique commune et Dubois le cajolait comme son bienfaiteur et, un peu aussi, sa dupe, l'entretenait de ses desseins et de l'empressement qu'il allait mettre à « soigner leur grand projet[17] ». Pendant ce temps, l'abbé ne cessait d'étendre ses relations et multiplier ses complaisances. Il avait, non sans peine, désarmé les préventions du huguenot Robethon, secrétaire de Georges Ier, et procuré à cet austère les grâces du Régent en échange de confidences précieuses[18]; en Hollande, il rendait des services ingénieux ou imprévus aux belles amies qui faisaient de lui « de douces et respectueuses commémorations[19] », il entretenait une correspondance secrète avec Duywenworden au sujet du personnel diplomatique de la Haye[20], il mettait à contribution l'érudit Basnage, qui n'y perdait rien[21]. Par ces correspondances et par les procédés flatteurs qu'il savait prodiguer, Dubois, dernier introduit au Conseil des affaires étrangères, s'emparait de tous les fils de la politique extérieure, avec l'aisance et l'autorité d'un premier ministre, prêt à donner de sa personne et à engager son maître. « Je suis, écrit-il à Stanhope, à la disposition de Votre Excellence, prêt à tout ce qu'elle voudra de moi, même à me rendre à Londres quand elle le désirera[22]. Il nous faut rester dans l'ombre pour que votre maître paroisse seul. Je vous supplie néanmoins, si nous devons être de quelque secours, de ne pas nous épargner; car quelque proposition que Votre Excellence fasse à Vienne et à Madrid, suivant le plan qu'elle a formé, je suis persuadé que Mgr. le Régent y donnera les mains[23]. »

A une époque où la guerre paraissait tellement certaine qu'on ne se demandait autre chose sinon où et quand elle éclaterait,

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 23 : *Dubois à lord Stanhope*, 16 avril 1717.

[18] *Archiv des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 48 : *Robethon à Dubois*, 12 avril; *ibid*, fol. 244; 20 mai; fol. 263 et 320; *Dubois à Robethon*, 9 juin et 17 juillet 1717.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300. fol. 95 : *Beretti Landi à Dubois*, 4 mai 1717.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 64 : *Duywenworden à Dubois*, 20 avril 1717; *ibid.*, fol. 96 : *Dubois à Duywenworden*, 13 mai 1717.

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 43, 69, 285, 351, 379 : *Dubois à Basnage*, 23, 30 avril, 18 juin, 19 juillet, 8 août 1717; *ibid*, t. 300, fol. 70 : *Dubois à La Sarraz* (gendre de Basnage), 30 avril 1717.

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 27 : *Dubois à Stanhope*, 16 avril 1717.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 73 : *Dubois à Stanhope*, 1er mai 1717.

Dubois ne pouvait grandir et même subsister que dans la paix et par la paix. Comme en d'autres temps certains se sont employés à déchaîner la guerre, lui imaginait sans cesse des moyens de la retarder et de l'empêcher. Avant toute chose il fallait rétablir l'entente entre le roi d'Espagne et l'Empereur; ensuite ramener l'accord entre les puissances du nord de l'Europe.

Ambitions de l'Angleterre vers la Baltique

Le roi de Suède et le tsar de Russie inquiétaient tous leurs voisins à peu près comme un frénétique et un monstre jetteraient l'alarme autour d'eux. Charles XII par égarement d'esprit, Pierre Ier par immensité de moyens laissaient craindre à tout moment une entreprise nouvelle, formidable, désastreuse. Redoutant le second pour son Hanovre chéri et le premier pour son trône d'Angleterre, le roi Georges avait, on s'en souvient, conclu la triple alliance afin d'écarter le péril moscovite de ses états allemands. Le procédé auquel il venait d'avoir recours à l'égard des deux représentants de Charles XII montre qu'il ne laissait pas que de le redouter. Goertz, en effet, était un diplomate entreprenant qui pouvait inspirer à son maître des vues embarrassantes pour l'Angleterre s'il parvenait à la mettre aux prises avec la Russie. Le Danemark et le Hanovre se trouvaient réduits au rang de provinces anglaises de terre ferme, la Pologne réduite à l'impuissance, la Prusse s'interdisant une politique active, il se trouvait que les premiers rôles appartenaient à la Russie et à l'Angleterre[24]. Celle-ci par sa flotte et son commerce, pénétrait dans la Baltique d'où elle évinçait les Hollandais pour y rencontrer les Moscovites, et sa presse, avide autant que bruyante, dénonçait avec une apparente conviction le péril russe et la formidable puissance du Tsar. « Le commerce de la Baltique, écrivait Walpole, crie vengeance de se voir réduit à la discrétion du Tsar[25] » et « nous nous demandons encore si nous serons whigs ou tories[26] ».

Desseins de Charles XII

Pendant que les Anglais tremblaient de crainte et de colère à la pensée de la proie commerciale qui pouvait leur échapper, Goertz comprit que la Baltique, devenue le champ clos de ces

[24] *Mémoires remis par le comte de Gœrtz au Cabinet de Versailles*, mars 1717, dans *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westhphalie*. Geffroy, *Suède*, in-8, Paris, 1885, p. 485; *Instructions du Comte de la Marck*, mars 1717, *ibid.*, p. 285.

[25] *The interests of Great Britain steadily pursued*, 1715; W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t .I, p. 87.

[26] *La crise du Nord* et *Mémoire d'une personne intéressée et sensible au commerce de la Baltique*, décembre 1716, dans Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, in-4, Amsterdam, 1734-1735, t. IX, p. 663; Chance, *The Baltic expedition; the Nothern question in 1716*, dans *English historical review*, 1903, 1904.

puissants adversaires, échappait pour toujours aux convoitises de la Suède qui brisant l'étreinte prête à l'étouffer, se détournait vers l'Ouest et s'ouvrait du côté de la Norvège l'accès à la mer libre[27]. Le ministre persuada le souverain qui se crut vengé du Tsar, son vainqueur, en le mettant aux prises avec le souverain du Hanovre et de l'Angleterre. Dès la fin de 1716 le plan de Goertz était arrêté et « jamais homme, dit Voltaire, ne fut si audacieux, à la fois, si plein de ressources dans les disgrâces, si vaste dans ses desseins ou si actif dans ses démarches. Il prodiguait les dons, les promesses, les serments, la vérité et le mensonge[28]. » Un agent de cette trempe pouvait devenir redoutable et l'Angleterre avait espéré le discréditer à jamais en révélant son rôle dans la conspiration de Spaar et Gyllenborg; si Charles XII se refusait à désavouer Goertz, on retiendrait ce grief pour lui déclarer la guerre et le but serait atteint. Le Parlement faillit tomber dans le piège que lui tendait Stanhope, il manifesta une excessive irritation, envisagea un instant la possibilité d'une déclaration de guerre dont il ne se détourna qu'après avoir aperçu l'intrigue de la Cour pour engager le pays dans une aventure tout hanovrienne[29]. La mèche ainsi éventée on se rappela que « ce ne serait pas la première fois qu'une conjuration révélée au Parlement au commencement de ses séances aurait produit des effets merveilleux pour les volontés de la Cour[30] ». Cependant l'Angleterre ne souhaitait pas un conflit avec la Suède, aussi longtemps du moins qu'elle ne serait pas entièrement rassurée sur les intentions de Pierre Ier.

Voyage de Pierre en Occident

Celui-ci n'était rien moins que rassurant pour l'électeur de Hanovre. Ses troupes occupaient et ruinaient le Mecklembourg pendant que, de sa personne, le Tsar arrivait à Amsterdam (17 décembre 1716) où le ministre de l'Empereur vint lui enjoindre d'évacuer tout territoire de l'Empire. Pierre n'en tint aucun compte et menaça de n'évacuer le Mecklembourg que pour occuper le Hanovre en punition des mauvais offices que ne cessait de lui rendre l'Électeur[31]. Cette rodomontade ne détournait pas

[27] *Mémoire remis par le comte de Gœrtz au Cabinet de Versailles*, mars 1717, *op. cit.*, p. 485.

[28] Voltaire, *Histoire de Charles XII*, édit. Waddington, p. 264.

[29] *Bonnet au roi de Prusse*, 16 mars 1717, dans J.-G. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, in-8, Lepzig, 1869, Part IV, sect. II, t. I, p. 203, note 2.

[30] *Bibl. nat.* ms. franç. 10670-10672, Torcy, *Mémoires inédits*, t. I, p. 116; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 320.

[31] *Public Record Office*, Holland, vol. 379 : *Leathes à lord Stanhope*, la Haye, 2 avril 1717.

le Tsar d'un profond calcul politique. Il se sentait obligé d'avoir, contre l'Autriche et le Hanovre, un point d'appui en Occident et ce point d'appui ne se trouverait qu'en France. Dès qu'on sût l'intention de ce prince de visiter les Pays-Bas, nos deux représentants à la Haye reçurent à ce sujet une instruction détaillée. Dubois et Châteauneuf avaient ordre de « lui rendre les devoirs que tous les autres ministres lui rendroient... de relever ses vertus et ses actions aussi bien que sa persévérance dans l'exécution de ses grands projets », en sorte que Son Altesse Royale verra toujours avec plaisir tout ce qui pourra contribuer à former des liaisons entre elle et lui... mais vous éviterez quant à présent de faire nulle ouverture au prince et vous écouterez ce qu'il voudra vous confier de ses vues pour en rendre compte au Roi[32]. »

Hésitations sur l'alliance

Peu après, Châteauneuf recevait des instructions qui lui semblaient faire présager un projet d'alliance. Je connais, faisait-on dire à Louis XV, le peu d'avantages que l'on doit attendre de « l'alliance d'un prince dont les états sont aussi éloignés que ceux du Tsar, et je sais que son fils, n'a pas les qualités nécessaires pour soutenir la réputation qu'il s'est acquise, ni les établissements qu'il a faits..., mais d'autres raisons supérieures me font passer sur ces considérations quelque fortes qu'elles soient, et mon intention est que vous profitiez du séjour de ce prince en Hollande pour lui faire connaître que je vous ai prescrit de l'assurer... que j'ai regardé son voyage en Hollande comme une conjoncture favorable pour convenir des moyens d'établir entre mes sujets et les siens une correspondance directe et réciproquement utile pour leur commerce... Vous pouvez encore laisser entendre aux ministres du Tsar que je ne m'éloignerais pas d'admettre dans les liaisons que je prendrais avec lui ceux de ses alliés qu'il voudroit y faire entrer... Il est bon enfin que vos démarches confirment ces assurances[33]. »

En même temps que cette dépêche, Châteauneuf en recevait une autre du maréchal d'Huxelles, datée du même jour, 5 janvier 1717, qui lui recommandait une extrême circonspection : « Ayez principalement en vue de ne rien engager sans de nouveaux ordres, mais d'entretenir les espérances du Tsar autant que vous le jugerez nécessaire pour empêcher que ce prince ne

[32] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 301, fol. 124 : Instructions à Dubois et à Châteauneuf.

[33] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 279, suiv. : *Louis XV à Châteauneuf*, 5 janvier 1717.

prenne d'ailleurs des engagements contraires aux vues et aux intentions du Roi, avant que Sa Majesté puisse prendre les mesures qu'elle jugera convenables à l'un et à l'autre[34]. Le motif de cet appel à la prudence était la susceptibilité de l'Angleterre qui trouverait sans doute mauvais un accord entre la France et Pierre Ier à l'heure même où venait de se conclure la Triple Alliance.

Avances faites à Châteauneuf

Déjà le bruit courait que le Tsar viendrait passer l'hiver à Paris[35], et Dubois s'inquiétait de ce voyage et de ses conséquences, cherchait à alarmer le Régent. Si vous ne restez pas uni au roi d'Angleterre, lui écrivait-il, « vous tombez du grenier à la cave : je vous conjure, au nom de Dieu, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous entretenir, quelque occasion qui se présente, de ne rien risquer qui puisse refroidir cette liaison et réveiller le moindre soupçon[36]. » Châteauneuf, qu'aucun intérêt personnel n'enchaînait à l'alliance anglaise, approuvait l'idée d'une alliance russe[37]. Il ne s'en cachait pas trop à Dubois qui écrivait des lettres éplorées au Régent[38], faisait appel à la sagesse (!) du maréchal d'Huxelles[39], qui le rassurait[40]. Mais au plus fort de cette correspondance, le 13 janvier, l'un des ministres que le Tsar avait amenés avec lui, le prince Kourakin, alla trouver M. de Châteauneuf. « Je ne vous parle pas, lui dit-il, comme à un ambassadeur, mais comme à un ami à qui je révèle le secret que m'a confié mon maître. » Il ajouta que « le Tsar, d'accord avec le roi de Prusse, avoit reconnu l'utilité de former des liaisons avec la France, qu'il y étoit entièrement disposé, qu'il souhaitoit avec empressement la conclusion d'un traité et tenoit à ce que l'affaire se négociât immédiatement sous ses yeux ». Huit jours après cette démarche destinée à préparer le terrain, Kourakin renouvela officiellement, au nom de son souverain la même communication. Châteauneuf se hâte d'informer sa Cour. Le Tsar proposait la garantie des traités d'Utrecht et de Bade, se bornant à réclamer les bons

[34] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 300 : *D'Huxelles à Châteauneuf*, 5 janvier 1717.

[35] Dangeau, *Journal*, t. XVI, 22 novembre et 23 décembre 1716.

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande. t. 312, fol. 156 : *Dubois au Régent*. 10 décembre 1716.

[37] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 86 : *Châteauneuf à d'Huxelles*, 12 janvier 1717.

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 318, fol. 63, suiv. : *Dubois au Régent*, 12 janvier 1717; Bliard, *Dubois*, t. I, p. 261-263.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 97 : *Dubois à d'Huxelles*, 12 janvier 1717.

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 102 : *D'Huxelles à Dubois*, 19 janvier 1717.

offices de la France pour la paix du Nord sans partialité en faveur de la Suède. Mais la France cesserait de payer des subsides à cette puissance et lui accorderait à lui-même un subside mensuel[41]. Cette dernière condition semblait aisée à obtenir puisque, dans sa dépêche du 5 janvier, d'Huxelles manifestait le dessein de retrancher le subside à la Suède à laquelle il n'offrait plus que « ses offices pour parvenir à la paix du Nord[42] ». C'était le prélude d'une évolution générale des alliances de la France dans le Nord; elle conduirait à de grands et solides résultats et rappellerait certaines vues de Louis XIV. Sans abandonner la Suède notre ancienne alliée, épuisée d'hommes et d'argent par la folie de son roi, la France se tournait vers la Russie en vue de favoriser son développement et d'y introduire notre commerce.

L'intérêt national

A cette politique nationale s'opposait l'intérêt de Philippe d'Orléans dont Dubois restait l'interprète avisé et vigilant. Étendre l'influence française, élargir son commerce, accroître sa puissance c'était nuire au souverain de l'Angleterre et du Hanovre qui ne le pardonnerait jamais, c'était compromettre les chances à la couronne pour le Régent et l'espoir du chapeau pour son confident. « Si, en établissant le Tsar, vous chassez les Hollandais et les Anglais de la mer Baltique, vous serez éternellement odieux à ces deux nations. Si la Triple Alliance peut vous suffire, examinez si le reste vous est nécessaire[43]. » Celui qui parlait ainsi au maître de la France était le même qui faisait savoir au maître de l'Angleterre que notre gouvernement « ne feroit rien que ce qui conviendroit au roi de la Grande-Bretagne[44] ». Il fallait tout l'aveuglement d'une ambition insatiable, d'une avidité sans bornes et d'une intelligence sans grandeur pour méconnaître la signification de l'alliance qui s'offrait à nous en Russie, jeune et vigoureuse héritière des trois États que la France opposait à l'ambition de l'Empire. La Turquie dépérissait, la Pologne et la

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Dépêches de Châteauneuf, 14 et 21 janvier 1717, dans Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie. Étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIII[e] siècle*, in-8, Paris, 1882, p. 24. Châteauneuf avait ordre d'écouter ces ouvertures : *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, Rambaud, *Russie*, 1590, t. I, p. 138, Rottembourg à Berlin avait ménagé cette entrevue, Bruckner, *Peter des Grosse*, p. 435.

[42] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 300 : *D'Huxelles à Châteauneuf*, 3 janvier 1717; Rambaud, *op. cit.*, p. 139.

[43] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, *Châteauneuf à d'Huxelles et du Roi*, 14 janvier 1717; Vandal, *op. cit.*, p. 24.

[44] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 92 : *Dubois à Robethon*, 12 mai 1717; *Annals of Stair*, t. II, p. 15.

Suède n'évoquaient plus que des souvenirs, au moment où une puissance nouvelle marquait son rang en Europe et s'offrait à remplir dans nos combinaisons politiques la place que l'effacement de nos anciens alliés laissait vacante[45].

Les vues de Pierre Ier

Pierre Ier s'offrait « à nous tenir lieu de Suède » et à valoir mieux qu'elle. Versez, disait-il, dans mes mains l'or que vous perdez dans les siennes; je tiendrai ses engagemens, et je vous apporte de plus l'alliance de la Prusse et de la Pologne[46]. Cette politique franchement mercenaire, semblait cynique à ceux qui n'avaient rien appris ou rien compris de l'effort gigantesque tenté et poursuivi sur les bords de la Néva par le maître hautain et familier, impitoyable et accessible, commandant son armée, ses ouvriers, son clergé, créant une flotte, une capitale, un empire imposant des lois, des réformes, des administrations et fondant un État moderne doté de tous ses organes indispensables au moment où l'épuisement de la Suède, l'anarchie de la Pologne et la décrépitude de la Turquie faisaient de lui l'arbitre du Nord. Après maintes prouesses et d'amers déboires, en 1716, Pierre était vainqueur des Suédois et des Polonais, il regardait avidement l'Europe, non pour y agrandir son immense empire, mais pour consolider par un système d'alliances l'État qu'il avait créé. Dans ce concert diplomatique où il voulait prendre place, il n'entendait pas figurer une force lointaine et excentrique, mais il voulait faire sentir son action au centre même. Il lui fallait pour cela un introducteur, un répondant, un parrain, service qu'il ne pouvait attendre de la Prusse chétive, de l'Autriche hostile, de l'Angleterre hargneuse, de l'Espagne lointaine; il s'adressait donc à la France.

Servies par la Prusse et contrecarrées par Dubois

Dès 1716, un agent russe, Zotof, était venu sonder la Cour de France, mais Pierre Ier ne voulait d'autre négociateur que lui-même. Il laissa voir au roi de Prusse, — le « gros Guillaume » — son penchant pour la France et le madré prussien conçut aussitôt le projet de servir de trait d'union entre la France et la Russie; de travailler à leur alliance et de s'y associer afin de l'exploiter contre l'Autriche. Il chargea l'un de ses ministres, le comte de Kniphausen de faire escorte au Tsar en Hollande et jusqu'en France où lui-même viendrait peut-être le retrouver, disait-il[47].

[45] A. Vandal, *op. cit.*, Introd. p. VI.

[46] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris 1832, t. I, p. 116; P. Roux, *Politique extérieure de Pierre le Grand*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1903, t. XVII, p. 182-215.

[47] *Bibl. nat.*, ms. fr. 10670, Torcy, *Mémoires inédits*, t. II, fol. 353, 359; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 30, 59; De Guichen,

Ainsi présenté et épaulé, le Tsar pouvait attendre un heureux résultat des ouvertures du prince Kourakin, si Dubois ne s'était mis en travers. Dubois n'avait ni les vues lointaines ni le jugement supérieur d'un homme d'État; il n'interrogeait que les circonstances présentes et ne calculait que l'intérêt personnel, le sien et celui du Régent *en fonction* du sien. L'alliance russe lui parut de nature à froisser l'Angleterre et à compromettre ce qu'il attendait d'elle. Sa lettre secrète du 12 janvier[48] fut remise au Régent avant les dépêches de Châteauneuf des 14 et 21, rendant compte des propositions du Tsar qui, en toute autre circonstance, eussent été accueillies avec joie.

Quand ces propositions arrivèrent à Paris, le Régent avait, une fois de plus, sacrifié l'avantage du royaume à l'intérêt de la maison d'Orléans et obligé le maréchal d'Huxelles à décliner les avances du Tsar; il s'excusait même auprès de Dubois en le rassurant[49], sans pouvoir se retenir d'ajouter : « Lorsqu'on connaît l'instabilité de la nation anglaise, il y auroit de la témérité à mettre toute sa confiance dans ce seul appui, et de ne pas ménager les moyens d'entretenir une bonne intelligence avec les puissances de l'Empire et du Nord[50]. » Nous étions donc enchaînés à l'Angleterre qui nous imposait ses alliances et s'opposait à celles qui s'offraient à nous. Georges Ier avait vraiment raison de se dire « roi de France et d'Angleterre », il l'était réellement avec Philippe d'Orléans et Dubois pour le servir.

Rumeurs de voyage du Tsar à Paris

Pierre tenait assez à l'alliance pour s'arranger des refus qu'on lui opposait : d'abord alliance défensive entre les deux couronnes qui se fussent garanti réciproquement leurs États, y compris les nouvelles provinces arrachées à la Suède par la Russie. La France refusa, le Tsar n'insista pas et se rabattit sur un subside de 25.000 écus par mois aussi longtemps que durerait la guerre du Nord. Le jour même où il faisait cette concession il se mettait secrètement en route pour Paris, et il eût souhaité entourer son voyage d'une sorte de mystère. « Le vœu de mon maître, disait Kourakin à Châteauneuf, est que l'on parle de lui en France

Pierre le Grand et le premier traité franco-russe, 1682-1717, in-12, Paris, 1908, p. 23-71; Les relations franco-russes depuis l'avènement de Pierre le Grand jusqu'à la fin de 1716.

[48] *Dubois au Régent*, la Haye, 12 janvier 1717, dans Ch. Filon, *L'alliance anglaise au XVIIIe siècle, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la guerre de la succession d'Autriche*, in-12, Orléans 1860.

[49] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 170 : *D'Huxelles à Dubois*, 19 janvier 1717, Rambaud, *Instructions... (de) Russie*, p. 150.

[50] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 197 : *D'Huxelles à Châteauneuf*, 14 janvier; Rambaud, *op. cit.*, p. 149.

le moins possible avant qu'il soit arrivé[51]. » Mais depuis plus d'un mois il était attendu et annoncé[52]. « Le Tsar vient ici et le Roy deffraye depuis l'entrée du royaume », écrit le baron de Breteuil, le 7 avril[53], et vingt jours plus tard il annonce l'arrivée du roi de Prusse[54]. Buvat apprend que M. de Saint-Olon ira sur les frontières de Flandre, avec quelques gardes du corps pour recevoir le Tsar et sa femme[55] et que le Régent a envoyé ordre « dans tous les lieux de leur passage de les bien régaler[56] », on compte que la table seule du prince et de sa suite coûtera quinze cents livres par jour[57] et il est attendu pour le 26 avril[58], un maréchal de France ira le recevoir à dix lieues et un prince du sang à deux[59]. Le Régent se propose de divertir le Moscovite autant qu'il se pourra[60]. Déjà son appartement est préparé au vieux Louvre, meublé magnifiquement, quand il fait savoir qu'il ne l'occupera pas; alors on lui prépare l'hôtel de Lesdiguières[61].

Voyage de Dunkerque à Paris

Le Tsar débarqua à Dunkerque le 30 avril[62]; M. du Libois l'y attendait « avec des carrosses, des chevaux et des officiers de la maison du Roi pour lui faire trouver ses commodités partout et pour les voitures et pour sa subsistance[63] »; on s'attendait bien

[51] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Hollande, Dépêche de Châteauneuf, 30 mars 1717, dans A. Vandal, *op. cit.*, p. 30.

[52] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 53; 27 mars : « le bruit commence à se répandre que le tsar veut venir en France; on dit même qu'il y amènera sa femme. »

[53] *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 7 avril 1717, dans *Les correspondants de la Marquise de Balleroy*, t. I, p. 145.

[54] *M. de Breteuil à Mme de Balleroy*, 27 avril 1717, dans *op. cit.*, t. I, p. 159; *Gazette de la Régence*, p. 167; 9 mai; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 72; 24 avril 1717.

[55] Buvat, *Journal*, t. I, p. 261; A. Gachard, *Voyages de Pierre le Grand dans les Pays-Bas autrichiens*, in-8, Bruxelles, 1878.

[56] Buvat, *Journal*, t. I, p. 263.

[57] Buvat, *Journal*, t. I, p. 264.

[58] *Gazette de la Régence*, p. 164; 23 avril 1717.

[59] *Gazette de la Régence*, p. 165; 26 avril 1717; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 63; 12 avril 1717.

[60] *Gazette de la Régence*, p. 166; 26 avril 1717.

[61] *Gazette de la Régence*, p. 167; 30 avril 1717; Buvat, *Journal*, t. I, p. 261; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 63; 12 avril 1717; p. 71; 23 avril.

[62] E. Bouchet, *Origine des relations franco-russes. Pierre le Grand à Dunkerque*, 21-25 avril 1717, dans *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1901, t. XXXV, p. 93-204; J. du Teil, *Le Czar à Dunkerque*, 1717, dans *Union Faulconnier, Société historique de Dunkerque et de la Flandre maritime*, 1902, t. V, p. 113-190.

[63] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 58; 4 avril 1717. Les instructions données à M. du Libois sont aux *Archiv. des Aff. Étrang.*, Russie, VII, fol. 23, dans Rambaud, *op. cit.*, p. 158 suiv.

à quelques innovations de la part d'un monarque si impétueux, aussi devait-on se conformer à toutes ses fantaisies en matière de cérémonial[64]. Le maréchal de Tessé, vieux courtisan, n'était plus homme à s'étonner de rien, il laisserait faire et laisserait dire le fantasque souverain à la rencontre duquel il se rendit jusqu'à Beaumont pour l'amener à Paris[65]. Le marquis de Nesle poussa jusqu'à Calais et dut s'accommoder du cortège le plus étrange. Également incommodé par les carrosses du Roi, dans lesquels il étouffait, et par les chaises à deux roues, dont l'état de sa santé lui rendait les cahots pénibles, Pierre imagina de se fabriquer lui-même une voiture. Ayant rencontré sous une remise la caisse vermoulue d'une espèce de phaéton, il la fit lier avec des cordes sur deux longues solives, et en chargea des chevaux en forme de litière. Il se plaça lui-même sur ce siège élevé et totalement découvert. Les Français de son cortège lui représentèrent en vain que cet appareil était aussi peu convenable à son rang que dangereux pour sa sûreté; car les chevaux qui n'avaient pas l'habitude de porter de tels fardeaux et de régler leur pas comme l'exige le transport des litières, l'exposaient à chaque instant aux chutes les plus funestes. Mais le Tsar, accoutumé à voir tout plier sous sa volonté, rejeta les observations avec impétuosité, et l'on fut plus effrayé de sa colère que de ses dangers. Des hommes soutinrent les chevaux et les brancards, et le souverain traversa deux de nos provinces, étalé avec indifférence sur cette grotesque et périlleuse machine[66].

La suite du Tsar se composait de quelques personnages aux noms rocailleux, tous asservis au despote et modelés d'après lui : chancelier, conseillers, chambellans, bouffon, aumônier, tous ivrognes, cupides et malpropres. L'aumônier buvait jusqu'à l'ivresse et revendait les cierges de sa chapelle dont il exigeait une abondante provision. Du Libois amusé écrivait de Calais :

« Il n'est pas possible de faire entendre raison à personne de cette Cour pour aujourd'hui : c'est le jour de leurs Pâques et, pour célébrer le mystère avec plus de dignité, ils se sont tous enivrés, hors Sa Majesté Czarienne qui, dit-on, ne boit jamais jusqu'à perdre la raison. Quand ils auront dormi, si je puis en tirer

[64] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 63, 74; 12 et 28 avril 1717.

[65] *Gazette de la Régence*, p. 167; [3] mai; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 71; 23 avril 1717; sur Tessé, voir *Revue histor. et archéol. du Maine*, 1905, p. 31.

[66] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 111-113; les lettres de M. du Libois dans *Recueil de la Société impériale d'Histoire de Russie*, t. XXXIV. De Guichen, *op. cit.*, p. 175-176.

quelque chose de positif, j'aurai l'honneur de vous le faire savoir. » A Amiens, l'intendant de Picardie, M. du Bernage, le marquis de Nesle et M. du Libois attendaient le Tsar à l'évêché, au milieu de toute la noblesse provinciale, quand ils apprirent que le « Cosaque » avait pris des chevaux de courrier, traversé la ville à fond de train et courait sur la route de Beauvais. Déçus mais amusés, les invités mangèrent le souper du Tsar et dansèrent chez l'évêque. A Beauvais, un concert, une illumination, un feu d'artifice et un dîner attendaient le voyageur qui mangea un morceau à la Poste aux chevaux et remonta en carrosse, brûlant le pavé.

Entrée du Tsar à Paris

A mesure qu'il approchait de Paris, Pierre devait rencontrer les personnages envoyés vers lui : Tessé d'abord, puis le comte de Toulouse, ensuite le duc de Bourbon et le prince de Conti, à Saint-Denis; le Régent à la porte Saint-Denis, le Roi enfin au bas de l'escalier du Louvre[67]. Mais on avait sagement agi en réservant l'imprévu. Le Tsar arriva vendredi 7 mai à Paris sur les neuf heures et demie du soir, courant depuis Beauvais qu'il avait quitté le matin et n'ayant pris que le temps de dîner à Nointel, près de Clermont en Beauvaisis. Il avait rompu avec affectation toutes les mesures pour lui rendre les honneurs, s'était opposé au cérémonial projeté, avait déconcerté les princes dont pas un ne se trouva l'attendre lorsque, haletant et poussiéreux, il arriva au Louvre avec une escorte de trois cents grenadiers à cheval lestement vêtus. Il était près de dix heures. Louis XV dormait, le Régent soupait, on mena donc le Tsar dans l'appartement de la reine-mère, qui était meublé et éclairé magnifiquement. Il le trouva trop éclairé et trop magnifique et n'en voulut pas. On lui avait préparé deux tables de vingt-cinq couverts chacune, il refusa de souper, but deux coups de bière sans presque goûter à rien et décida de se rendre sur le champ à l'hôtel de Lesdiguières où il arriva passé onze heures. Il y témoigna dès l'entrée son mécontentement de trouver encore l'appartement trop beau pour lui, il fit choix d'un autre et fit tendre son lit dans une garde-robe[68]. Dès le lendemain ces incidents défrayèrent la gaieté

[67] *Gazette de la Régence*, p. 169.

[68] Buvat, *Journal*, t. I, p. 265; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 80; 7 mai 1717; *Gazette de la Régence*, p. 171-172; 8 mai *M. Caumartin de Saint-Ange à Mme de Balleroy*, 10 mai, dans *op. cit.*, t. I, p. 162-163; De Grouchy, *Pierre le Grand à Paris en 1717* (récit de P. Furcy) dans *Bulletins de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVIII, 1891, p. 15.

des Parisiens à qui on promettait que la comédie durerait cent jours de suite[69].

Entrevues officielles

Le samedi matin le Régent alla, sur les dix heures, visiter le Tsar à l'hôtel de Lesdiguières; les deux princes s'embrassèrent plusieurs fois et après un entretien d'un quart d'heure en public s'enfermèrent dans un cabinet, avec le prince Kourakin qui leur servait d'interprète, ils s'y entretinrent une heure et demie[70], et parurent fort contents l'un de l'autre, mais sans intimité[71]. Après cette visite, le Tsar ne voulut pas sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du Roi. Elle fut faite le lundi 10, sur les quatre heures. Louis XV accompagné du duc du Maine et du maréchal de Villeroy, escorté par ses gardes, se rendit à l'hôtel de Lesdiguières où les gardes entrèrent dans la cour, l'épée à la main, comme à l'ordinaire. Le Tsar s'avança jusqu'à la portière du carrosse, embrassa l'enfant, le descendit lui-même et lui donnant la droite, le soutenant le long de l'escalier, le mena dans l'appartement en haut, marchant de front jusqu'à la chambre où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le Roi s'assit dans celui de droite, le Tsar à côté de lui. On avait appris à l'enfant un joli petit compliment qu'il répéta à merveille, le Tsar en fut charmé, se leva, prit le petit garçon sous les deux bras, le haussa à son niveau, l'embrassa ainsi en l'air sans lui causer frayeur ni embarras. Pierre loua fort le Roi, joua avec ses belles boucles blondes, l'admira tandis qu'on le fit promener dans la galerie pour le mieux faire voir, ne pouvant se lasser de l'embrasser. M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent la conversation. Après un petit quart d'heure, le Tsar ramena le Roi à son carrosse. En descendant le degré, le Tsar le tenait par la main, le maréchal de Villeroy dit : « Nous le laissons sous votre conduite[72]. »

Les occupations du Tsar à Paris

Ensuite se déroula le programme officiel avec visites écourtées, compliments ravalés et présents acceptés et emballés. Défilé du Corps de Ville en robes de velours offrant douze douzaines de flambeaux de cire blanche et douze douzaines de boëtes de

[69] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 58; 4 avril 1717.

[70] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 82; 8 mai; *Gazette de la Régence*, p. 172; *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 10 mai, dans *op. cit.*, t. I, p. 163.

[71] Saint-Simon, *Mémoires*, (1905), t. IX, p. 230-231.

[72] Buvat, *Journal*, t. I, p. 265-266; *Gazette de la Régence*, p. 173, 14 mai; Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 83-84; 10 mai 1717; Saint-Simon, *loc. cit.*

confitures sèches[73]. Promenades matinales à la place Royale, à la place des Victoires et à la place Vendôme, aux Gobelins, au Jardin du Roi, à l'Observatoire[74], à la manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine[75], tout cela entremêlé de purgations, de visites aux ouvriers en réputation[76]. On avait pensé intéresser le Tsar en lui montrant les plans des places de guerre, mais il était surtout curieux des places maritimes[77]. La construction du Pont-Tournant le retint longtemps[78], l'Opéra l'ennuya[79], l'hôtel des Invalides l'enthousiasma. Là il voulut examiner et voir tout, jusqu'à goûter la soupe des vieux soldats et boire à leur santé, en les appelant « camarades » et en leur frappant sur l'épaule en signe d'amitié. Il fut très content de la manière dont les officiers étaient nourris et entretenus, visita l'église qu'il trouva superbe; il fut aussi charmé de la lingerie, de l'apothicairerie et de l'infirmerie où il vit un vieux soldat qu'on croyait perdu, lui tâta le pouls, soutint que le malade vivrait, et celui-ci lui donna raison[80].

Chaque jour amenait une visite, une promenade, une fête; le grand monde qui ne voyait dans tout cela qu'une occasion de parader et de se dissiper trouvait le Tsar fort à son goût[81], le peuple observait et remarquait la ladrerie de ce grand monarque qu'on défrayait de tout et qui lésinait à propos de tout et sur tout. Après sa visite aux Gobelins il donna un écu de cent sols aux ouvriers pour boire à sa santé[82]; paya un écu quatre tasses de chocolat chez la Fresnaye[83]; marchanda un manchon sou à sou jusqu'à ce qu'on le lui abandonnât pour onze francs[84]. Le chro-

[73] *Arch. nat.*, H 1847, fol. 147; De Guichen, *op. cit.*, p. 195-199; *Gazette de la Régence*, p. 174. Hub. Le Blanc, *Le Czar Pierre Ier en France*, 2 vol. in-8, Amsterdam, 1741.

[74] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 84, 85; 11-12 mai 1717; *Gazette*, p. 174, 176.

[75] Buvat, *Journal*, t. I, p. 266.

[76] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 85, 87; 13, 15 mai, *Gazette de la Régence*, p. 176.

[77] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 86; 14 mai; *Gazette*, p. 176.

[78] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 86; 14 mai 1717.

[79] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 86; 15 mai 1717; *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 19 mai, dans *op. cit.*, t. I, p. 163; Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. IX, p. 231.

[80] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 90; 16 mai; Caumartin, *loc. cit.*, p. 164. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 113.

[81] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 19 mai, dans *op. cit.*, t. I, p. 163.

[82] Buvat, *Journal*, t. I, p. 266.

[83] *Gazette de la Régence*, p. 176.

[84] *Gazette de la Régence*, p. 176; Buvat, *Journal*, t. I, p. 266-267.

niqueur Buvat, à qui l'existence avait appris la valeur d'un écu et même d'un sol, s'étonne et prend soin de noter qu'à la Ménagerie le Tsar donna un pourboire de vingt-cinq sols[85], aux Gobelins il ne donna rien aux ouvriers qui lui apportèrent six pièces de tapisserie d'une beauté parfaite[86], à Trianon, rien aux musiciens qui le divertirent pendant quatre jours[87]. On savait que cet hôte coûtait à la France six cents écus par jour; — une obole pour des grands seigneurs, une fortune pour les gens du peuple[88].

Il eut la curiosité de voir Meudon, Saint-Cloud, Versailles, Trianon, Sceaux, Fontainebleau, Petit-Bourg, Marly, etc. Cette agitation était illustrée d'incidents graveleux[89], d'ivresses suivies d'épisodes ignobles[90], d'amusements érotiques terminés par une avarie[91], et entrecoupée d'une visite à Saint-Cyr où Mme de Maintenon ne put éviter ses hommages[92]. « Le Tsar, raconte-t-elle ensuite à Mme de Caylus, est arrivé à sept heures du soir; il s'est assis au chevet de mon lit, il m'a demandé si j'étais malade; j'ai répondu que oui; il s'est informé de la cause de mon mal, je lui dis : une grande vieillesse. Il ne savoit qu'ajouter et son interprète ne paroissoit pas m'entendre. La visite a été fort courte. Il a ouvert les rideaux de mon lit pour me voir : vous croyez qu'il aura été satisfait. » Après cela c'est la procession de la Fête-Dieu, des chasses, des singularités et partout « de grandes marques de mesquinerie, causant souvent des dépenses aux particuliers qui n'en sont pas remboursés... ce qui fait murmurer[93]. Dangeau prend le parti de n'en plus parler, mais Buvat et le *Gazetier* ne l'épargnent guère : « Ce prince est fatiguant sur bien des choses, pour courir comme un basque sans songer si ceux qui l'accompagnent peuvent le suivre. Le maréchal de Tessé est sur les dents, le duc d'Antin a déserté la Cour; il fatigue, il rebute, il honore de sa couche quelques fillettes qu'il paie mal » et qui lui imposent le recours aux chirurgiens. A Versailles, il habite dans le Château avec une fille de seize ans, sa suite festoie dans les cabarets sans rien payer, vole le linge des chambres

[85] Buvat, *Journal*, t. I, p. 267-268.
[86] Buvat, *Journal*, t. I, p. 269.
[87] Buvat, *Journal*, t. I, p. 275; *Gazette de la Régence*, p. 182-183.
[88] *Gazette de la Régence*, p. 186, 188; Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. IX, p. 233.
[89] Buvat, *Journal*, t. I, p. 268.
[90] Buvat, *Journal*, t. I, p. 271-272.
[91] Buvat, *Journal*, t. I, p. 275-276.
[92] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 101, 104; 4, 10 janvier 1717.
[93] *Gazette de la Régence*, p. 182-183, 184.

où elle couche[94], et son aumônier ne boit pas moins de quinze bouteilles de Champagne à chaque repas[95]. Et le même *Gazetier* toujours bien instruit ajoute : « Il est certain que le Tsar travaille à se nouer étroitement avec le Régent[96]. »

S'il faut en croire Saint-Simon ce serait lui qui suggéra au Régent le choix du maréchal de Tessé pour mettre auprès du Tsar pendant son séjour, « comme un homme qui n'avoit rien à faire, qui avoit fort l'usage et le langage du monde, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations en Espagne, à Turin, à Rome, en d'autres Cours d'Italie, qui avoit de la douceur et de la politesse, et qui sûrement y feroit fort bien[97]. » Outre sa mission d'apparat, Tessé en eut une d'un caractère moins éclatant et qui lui fut moins honorable. Le voyage du Tsar en France attirait l'attention de toute l'Europe et la jalousie de l'Angleterre. On savait que le roi de Prusse avait eu dessein de le rejoindre à Paris et les sentiments de Pierre et de Frédéric-Guillaume à l'égard de l'Empereur Charles VI et du roi Georges Ier ne permettaient pas de douter qu'ils n'eussent en vue de conclure, par l'intermédiaire de la France, une paix avantageuse avec la Suède. Le roi de Prusse y poussait avec toute l'impétuosité de son caractère, demandait qu'on mît à profit les occupations que la guerre avec les Turcs donnait à l'Empereur pour se hâter, et signalait les agissements du roi d'Angleterre à qui, en sa qualité de gendre, il souhaitait tout le mal possible. Le Prussien fit dire au Moscovite de se hâter de conclure une bonne alliance avec la France, il savait de source sûre que l'Empereur ne reculait pas devant l'idée de chasser à main armée les troupes russes du Mecklembourg. Le Tsar touché, ou feignant de l'être, répondit qu'il pensait sérieusement à un traité avec la France, qu'il tiendrait Frédéric-Guillaume au courant de tout et ne conclurait rien sans lui. Les autres Cours n'étaient pas moins préoccupées du voyage et du séjour du Tsar. Que venait-il faire en France? Le ministre Kniphausen espionnait pour le compte de son maître; le roi de Pologne paya un ministre chargé de l'instruire des moindres démarches de Pierre Ier; le roi de Danemark, quoique assez mal en point, ne recula pas devant la même dépense et l'Autriche entretint sous les noms d'agents plusieurs espions, insinuants comme des parasites et indiscrets

Inquiétudes que donne son séjour aux Cours étrangères

[94] *Gazette de la Régence*, p. 184, 186, 187-188 : « Nous espérons qu'il partira le 15 ou le 16. »

[95] *Gazette de la Régence*, p. 186.

[96] *Gazette de la Régence*, p. 183.

[97] Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. IX, p. 227.

comme eux. Pierre Romanof dédaignait cette clique, allait son train et marchait à son but.

Il insiste pour nouer l'alliance

Immédiatement après son entrevue avec Louis XV, le Tsar réitéra formellement ses ouvertures de la Haye, et le Régent, mis en demeure, n'osa se dérober; il désigna le maréchal de Tessé pour s'aboucher avec les trois ministres moscovites : Chafirof, Tolstoï et Dolgorouki. Ceux-ci avaient le mérite de s'exprimer sans détours. Voici leurs propositions, le 19 mai[**] : « Une amitié réciproque entre les nations, et une alliance. Il sera fait un traité de défensive, par lequel le Tsar et le roi de Prusse garantiront à la France les traités de Bade et d'Utrecht, et la France, de son côté garantira les conquêtes que le Tsar a faites sur la Suède, laquelle Suède ne sera point assistée d'argent ni de troupes directement ou indirectement. » Tessé ne promettait autre chose que de ne pas renouveler le traité existant avec la Suède et refusait toute garantie de conquêtes récentes et incertaines[**]. A cela les ministres, ou plutôt le Tsar lui-même, répondait dans son langage saccadé :

Ses considérations

« En effet, vous ne pouvez pas garantir les conquêtes que le Tsar a faites sur la Suède? Eh bien! laissez le Tsar agir comme il l'entendra sur la Suède, sans garantir ses conquêtes, mais mettez le Tsar au lieu et place de la Suède. Le système de l'Europe a changé, la base de tous vos traités c'est celui de Westphalie; pourquoi la France s'est-elle unie à la Suède? c'est que le roi de Suède avoit alors des États en Allemagne, et qu'au moyen de la puissance de la Suède et des alliés que vous aviez en Allemagne, cette alliance balançoit la puissance de l'Empereur. Cette situation de l'Europe a changé, la France a perdu ses alliés en Allemagne; la Suède, quasi-anéantie, ne peut plus vous être d'aucun secours, la puissance de l'Empereur s'est infiniment augmentée, et moi, Tsar, je viens m'offrir à la France pour lui tenir lieu de la Suède; je lui offre non-seulement mon alliance, mais ma puissance, et en même temps celle de la Prusse, sans laquelle je ne pouvois pas agir; la Pologne ne demandera pas mieux que d'y entrer, et quand la France, la Prusse, la Pologne et moi, Tsar, serons unis, non seulement par moi, Tsar, la balance que l'alliance de Suède vous devoit faire sera rétablie, mais le grain

[**] *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé, contenant des anecdotes et des faits historiques inconnus, sur une partie des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, édit. Grimoard, in-8, Paris, 1806, t. II, p. 313 : Mémoire du maréchal de Tessé au maréchal d'Huxelles, le 19 mai 1717. Propositions des ministres du Tsar.

[**] *Ibid.*, t. II, p. 314 : Réponse du maréchal de Tessé.

que j'y mets l'emporte; et bien que vous ayez fait un traité très à propos avec l'Angleterre et la Hollande, ce que moi, Tsar, vous propose n'y est point contraire; la Hollande y trouvera son compte; c'est son intérêt que l'Empereur ne soit pas si puissant et l'Angleterre est une puissance entr'elle si déchirée et si variable dans ses projets, que si à l'avenir elle vous manquait, lorsque vous aurez mis dans votre alliance le Tsar au lieu et place de la Suède, ledit Tsar vous tiendra lieu de tout ce que vous pouviez espérer de la Suède et de l'Angleterre; de sorte que puisque vous ne pouvez ni ne voulez garantir les conquêtes que le Tsar a faites sur la Suède, il consent que vous ne les garantissiez pas: mais il vous demande d'entrer avec vous au lieu et place de la Suède, et vous demande par conséquent le même traitement que vous faites à la Suède, puisque je vous tiendrai lieu non-seulement de la Suède, mais que je vous amène la Prusse[100]. »

Tessé transmettait à D'Huxelles cette vive et curieuse objurgation, se gardant de donner son avis et demandant la conduite à tenir. D'Huxelles répondait le même jour et lui adressait une instruction confidentielle « servant d'instruction pour la négociation entamée[101] » et dont D'Huxelles abandonnait la conduite au Régent[102] dont l'entourage n'avait pas assez de mépris pour ce Tsar qu'ils traitaient d' « extravagant, né pour être contre-maître d'un vaisseau hollandois[103] ».

Les instructions données au maréchal n'avaient d'autre but que de lui prescrire d'amuser le Tsar par un feinte négociation pour l'empêcher de se jeter dans les bras de l'Autriche; on lui suggérait des réponses dilatoires, embarrassées, entortillées qu'en sa qualité de Manceau Tessé eut facilement trouvées dans son propre fonds. Le Roi était lié à la Suède par un traité signé à Versailles le 3 avril 1715, à la Pologne par un traité conclu à Rizzina le 20 août 1714, à la Prusse par un traité passé à Berlin le 14 décembre 1716; enfin à l'Angleterre et à la Hollande par le traité du 4 janvier précédent. Hanté par ce dernier engagement, le Régent, qui avait inspiré l'instruction donnée à Tessé, se montre uniquement dominé par la peur de l'Angleterre. « On croit devoir répé-

Instructions données au Maréchal de Tessé

[100] *Ibid.*, t. II, p. 314-316 : Réplique des ministres du Tsar.

[101] *Ibid.*, t. II, p. 321 : Mémoire secret pour M. le maréchal de Tessé, servant d'instruction pour la négociation entamée: *Archiv. des Aff. étrang.*, Russie. VII, fol. 126; Rambaud, *Russie*, p. 170, suiv.

[102] *Ibid.*, t. II, p. 320 : Réponse du maréchal d'Huxelles au maréchal de Tessé, 19 mai 1717.

[103] *Voltaire à M. de Chauvelin*, 30 octobre 1760, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 111, note 1.

ter surtout que S.A.R. ne veut s'écarter, en quoi que ce puisse être des engagements pris par le traité de la Haye, ni donner le moindre sujet d'ombrage au roi de la Grande-Bretagne ...et comme elle croit ne pas devoir porter les liaisons avce le Tsar au-delà de simples termes d'amitié et de correspondance, fortifiés d'un traité de commerce, [le maréchal] ne peut trop peser ses expressions dans la conférence en sorte que les ministres du Tsar se portent par eux-mêmes, s'il est possible, à ne rien exiger de plus. »

Intervention de lord Stair

Tessé ne s'illusionnait pas sur le rôle qu'on lui demandait de tenir. « Le gouvernement, a-t-il écrit, n'avoit d'autre intention que de voltiger et amuser le Tsar jusqu'au temps de son départ, sans rien conclure avec lui[104] ». Pour cela il fallait « ne pas laisser tomber la négociation » mais n'accepter « qu'une convention de bonne amitié et de commerce » sauf à « éluder tout autre engagement plus précis et plus fort », de nature à compromettre la Triple Alliance. « Tout, disait-on, doit être subordonné à cette vue. » Georges Ier était bien servi. Dubois assurait Crawford qu'il regardait comme inséparable de l'intérêt de la France, celui de l'Angleterre et de la Hollande, aussi, par rapport au Tsar, ne ferait-on rien sans communication préalable au roi d'Angleterre et sans son assentiment[105]. Ces protestations ne suffisant pas à lord Stair, celui-ci, au retour d'un voyage à Londres, se rendit chez Dubois qui réitéra ses serments de fidélité (29 mai). Le lendemain, Stair était au Palais Royal où le Régent lui « marqua dans les termes les plus forts son attachement inviolable pour les intérêts du Roy » et il en donnait les preuves en se dérobant à toutes les avances du Tsar aussi longtemps que celui-ci ne serait pas en bons rapports avec l'électeur de Hanovre. Et comme Pierre Ier répondait qu'il désirait vivre en amitié avec Georges Ier, Philippe d'Orléans poussait la complaisance jusqu'à lui dire qu'il fallait au préalable retirer les Moscovites du Mecklembourg, et le Tsar répondit que telle était son intention. Se fiant peu aux bons offices d'autrui, Stair employa la première moitié du mois de juin à préparer un rapprochement entre l'Angleterre et la Russie sur la base d'un traité de commerce et de l'évacuation du Mecklembourg. Ces ouvertures ne furent pas mal accueillies[106],

[104] Tessé, *Mémoires*, t. II, p. 314 : Rambaud, *Instructions...* (Russie), p. 178.

[105] *Public Record Office*, France, vol. 350 : *Crawford à Addison*, Paris, 24 mai 1717.

[106] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XI : *Instructions de l'amiral Norris*, Londres, 25 juin (=6 juillet), 1717.

mais Pierre Ier voulait obtenir de prime abord le concours de l'escadre anglaise contre la Suède et Georges Ier exigeait au préalable l'évacuation. Le Tsar se borna à envoyer de Paris à ses troupes l'ordre de se tenir prêtes à marcher[107]. Rien, dans ces conditions, ne pouvait aboutir entre la Russie et l'Angleterre, ni entre la Russie et la France qui eût souhaité « pour plaire à l'Angleterre » l'engagement ferme de retirer les troupes d'occupation du Mecklembourg[108]. Comment consentir un subside qui servira peut-être à leur entretien. Le roi Georges ne l'eût pas pardonné; ce fut ainsi que « l'Angleterre nous rendit sourd aux invitations du Tsar[109] »; l'asservissement était complet.

Dubois livre le secret à l'Angleterre

Le Régent ne manqua pas seulement de fierté, il manqua de droiture. Au lieu de convenir avec franchise que la France, en vertu d'engagements antérieurs devait payer des subsides à la Suède pendant dix mois encore, le maréchal de Tessé eut ordre de fabriquer un faux traité franco-suédois qu'il montrerait aux Russes comme étant l'original[110]. Et voici qui est pis encore; malgré le secret solennellement promis, la Cour d'Angleterre fut tenue au courant de toute la marche de la négociation. Le nom du Tsar fut compromis, sa politique livrée, sa confiance bafouée; quand il apprit cette trahison, Pierre s'indigna, réclama le châtiment de l'indiscret. Dubois attendit huit mois pour répondre et avoua finalement que la faute avait eu lieu à Paris[111]; il ne s'en reconnut pas l'auteur, l'aveu lui sembla superflu.

Le Régent s'efforce de dissoudre la ligue du nord

Toute cette aventure diplomatique était son œuvre, car plus que jamais le Régent s'abandonnait aux inspirations de l'abbé. A son instigation il fit plus que de repousser les offres de Pierre Ier, il travailla à affaiblir le Tsar dans le nord de l'Europe. Par ses ordres, ses agents s'employèrent à dissoudre la ligue de la Prusse, de la Pologne et de la Russie parce qu'elle était suspecte à l'Angleterre[112]. Cette fois la servilité allait jusqu'à l'écœurement. Après

[107] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XI : *Robethon à lord Stair*, Saint-James 8 (= 19) juillet 1717.

[108] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 263 : *Dubois à Robethon*, 9 juin 1717; Rambaud, *op. cit.*, p. 186-187; *D'Huxelles à Tessé*, dans *Mémoires de la Société impér. d'histoire de Russie*, t. XXXIV.

[109] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 33-36.

[110] Tessé, *Mémoires*, t. II, p. 347.

[111] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Russie, ann. 1721-1722; les plaintes du Tsar sont du 21 décembre 1721, la réponse de Dubois du 14 octobre 1722.

[112] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 287 : *Dubois à Heinsius*, juin 1717; *ibid.*, Angleterre, t. 300, fol. 262 : *Dubois à Robethon*, 9 juin 1717.

avoir fait mine d'accueillir les propositions de Goertz, on le désavoua durement : « La France, écrivait Dubois, ne s'intéresse pas à Goertz[113]. » Et afin d'arracher tout espoir à la Suède et toute force à la Russie, l'abbé entreprit de détacher la Prusse de cette ligue en lui faisant entrevoir la possibilité d'acquérir Stettin. Il chargea M. de Rottembourg de faire miroiter devant l'avide Frédéric-Guillaume ce gage magnifique d'un rapprochement et acheta trente mille écus le ministre prussien Ilgen pour le gagner à ces vues[114]. Il engagea La Marck à déterminer le roi de Suède à se rapprocher de la Prusse isolément[115] et Dubois suppliait les ministres anglais d'admettre le roi de Prusse dans la Triple alliance « pour le guérir de la peur du Tsar[116] ». Lorque le ministre de Prusse, Kniphausen arriva à Paris, le maréchal de Tessé fut chargé de lui représenter les avantages « d'avoir des alliés plus solides que la puissance russe éloignée de ses États, incapable de la défendre contre l'Empereur et peut-être éphémère[117] ». Tandis que Châteauneuf négociait avec les Russes à Amsterdam, on songeait à former contre eux une coalition dans laquelle les troupes suédoises, danoises et prussiennes, appuyées par la flotte anglaise, reprendraient tout ou partie des conquêtes de Pierre I[er]. La politique et l'intérêt de la France étaient méconnus, la Suède remise en péril, l'alliance russe refusée, mais l'Angleterre, à ce prix, voyait se dissoudre une coalition, s'éloigner un péril, s'affermir son influence dans la Baltique, et l'Électeur de Hanovre gardait ses conquêtes sur la Suède sans avoir à redouter celles de la Russie[118].

Fin du séjour

Aheurté à de pareilles dispositions, le Tsar ne pouvait rien obtenir et son séjour se prolongeait sans résultat. L'attention bienveillante des premiers moments se lassait et faisait place à la fatigue. « Nous espérons qu'il partira bientôt » commençait-on à chuchoter et on le regardait, on le dévisageait sans surprise comme sans sympathie. Lorsqu'il vint visiter la Bibliothèque du Roi, le copiste Jean Buvat nous le montre « vêtu simplement

[113] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 263, *Dubois à Robethon*, 9 juin 1717.

[114] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, t. 56, fol. 109-118 : Rottembourg au Régent, 27 février (= 9 mars) 1717.

[115] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 56, fol. 129 : *D'Huxelles à Rottembourg*, 24 mars 1717.

[116] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 263 : *Dubois à Robethon*, 9 juin 1717 ; *ibid.*, fol. 345 : *Dubois à lord Stanhope*, 17 juillet 1717.

[117] E. Bourgeois, *Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois*, p. 214 ; A. Rambaud, *Instructions... (Russie)*, p. 180-181.

[118] E. Bourgeois, *op. cit.*, p. 213-214.

d'un surtout de bouracan gris, assez grossier, tout uni, avec veste d'étoffe de laine grise dont les boutons étoient de diamant, sans cravate et sans manchettes ni dentelles aux poignets de sa chemise, ayant une perruque brune à l'espagnole, dont il avoit fait couper le derrière pour lui avoir paru trop longue et sans être poudrée. Il avoit un petit collet à son surtout, comme celui d'un voyageur. Il avoit un ceinturon garni d'argent, par dessus son surtout, auquel pendoit un coutelas à la manière des Orientaux. Ce prince étoit de haute taille, assez menu, plus maigre que gras, ayant le teint un peu pâle, sans aucun vermillon; la vue un peu effarée et clignant fort souvent les yeux[119]. » Dans sa visite chez le duc d'Antin, il finit par remarquer l'insistante curiosité d'un tout petit homme, c'était Saint-Simon[120], qui le décrit tel à peu près que le copiste Buvat et qui, lui aussi, a remarqué « le regard majestueux et gracieux quand il y prenoit garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenoit pas souvent, mais qui lui démontoit les yeux et toute la physionomie, et qui donnoit de la frayeur. Cela duroit un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettoit aussitôt[121] ». « Quelque simplement vêtu qu'il fût, quelque mal accompagné et voituré qu'il pût être ou qu'il parût, c'étoit en roi et en maître qui ne se pouvoit méconnaître dans ses manières et jusque dans sa personne. L'envie de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout, lui fit souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres, le premier carrosse qu'il trouvoit sous sa main de gens qui étoient chez lui et qu'il ne connoissoit pas, pour aller par la ville et souvent dehors; après quoi c'étoit au maréchal de Tessé et sa suite de courir après, qui souvent ne le pouvoient joindre[122] », et se lamentaient : « Avec tous ces dérangements, il n'y a tête d'homme à qui la tête ne tournât[123]. » Pierre ne s'avisait-il pas de visiter les docteurs de Sorbonne qui l'entretinrent de l'union des Églises et de la facilité à l'établir. Le Tsar vit dans quel guêpier il s'était jeté et répondit que cette affaire était trop grave et qu'il était impossible de l'arranger à bref délai; qu'en outre il s'occupait davantage des affaires militaires » et il leur conseilla d'en écrire aux évêques russes qui leur feraient

[119] Buvat, *Journal*, t. I, p. 270; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 111, note 1; Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. IX, p. 229-230.

[120] Saint-Simon, *Mémoires*, (1905), t. IX, p. 235.

[121] Saint-Simon, *Mémoires*, (1905), t. IX, p. 229.

[122] Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 80-81; *Gazette de la Régence*, p. 176.

[123] *Mémoires de la Société impériale de Russie*, 1881, t. XXXIV, p. 206.

réponse[124]. La Sorbonne rédigea un mémoire de ton modéré qui horrifia la Cour romaine et le Saint-Synode par l'énoncé des prétentions gallicanes et des superstitions catholiques. Pendant ce temps, quelques jésuites infiltrés à Pétersbourg s'alarmaient à l'idée de voir leur Tsar rapporter le jansénisme en Russie[125].

et départ du Tsar

Il n'y rapporta que des Gobelins et un titre d'académicien[126]. Avant son départ, il souhaitait passer l'inspection de la maison du Roi, des régiments des gardes suisses et françaises sous les armes; on y ajouta deux compagnies de mousquetaires et du guet, des gendarmes et des chevau-légers, dans la plaine des Sablons. Il s'y rendit à cheval, passa la revue avec le Régent et tout ce que la France comptait d'illustrations militaires, Villars et le comte de Toulouse, jeta un coup d'œil, tourna bride et partit au galop, ce qui fit dire qu'il avait été saisi d'une colique[127]. Suivi du Régent il entra dans le jardin des Tuileries par le pont-tournant pour saluer Louis XV qui s'amusait aux jeux de son âge, ensuite il attira le Régent dans une loge de suisse et ils restèrent enfermés une demi-heure avec l'interprète[128]. Le 20 juin, le Tsar quitta Paris se dirigeant vers Spa[129], attendri au départ sur cette France « que son luxe ne pouvoit manquer de perdre et bientôt[130] ».

Le traité d'Amsterdam

Après le départ du Tsar, la négociation reprit avec plus d'activité, mais elle se déplaça et revint à son lieu d'origine, à Amsterdam. Le roi de Prusse y était représenté par Kniphausen chargé d'introduire une clause réservant ses obligations de prince de l'Empire, ce dont le Régent ne voulut pas entendre parler. Le Prussien n'insista pas et le traité d'amitié et d'alliance entre le roi de France, le Tsar de Russie et le roi de Prusse fut signé à Amsterdam le 15 août 1717, pour le maintien des traités d'Utrecht et de Bade et de ceux qui seraient conclus pour la paix du Nord.

[124] De Guichen, *op. cit.*, p. 225.

[125] P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 115, note 1.

[126] Procès-verbaux des séances de l'Académie des sciences, du mercredi 22 décembre 1717.

[127] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 108; Buvat, *Journal*, t. I, p. 276; le 16 (non pas le 17) juin 1717; Paul d'Estrée, *Le « Pot Pourry » de Menin, Documents inédits*, dans *Souvenirs et mémoires*, 1900, t. IV, p. 148.

[128] Buvat, *Journal*, t. I, p. 277.

[129] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 114; 20 juin 1717, J. Bourguignon, *Un empereur de Russie dans les Ardennes. Le passage de Pierre-le-Grand à son départ de France en* 1717, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (Sedan), 1901-1902, t. IX, p. 1, 65, 181; Le même, *Nouvelles notes sur le passage de Pierre-le-Grand en* 1717, dans même revue, 1903-1904, t. XI, p. 81-92.

[130] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 81.

On convenait de concerter un traité de commerce sur le pied des nations les plus favorisées. On prévoyait aussi le cas où, l'une des trois puissances contractantes, venant à être attaquée, on réglerait par une convention particulière les secours à fournir par les deux autres. Le Tsar et le roi de Prusse admettaient le principe de la médiation française pour la paix avec la Suède.

A la suite du traité d'Amsterdam, M. de Campredon fut envoyé en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire, et M. Villardeau comme consul; ils furent nos premiers agents diplomatiques dans ce pays.

CHAPITRE XVIII

L'œuvre d'Alberoni

(Juillet 1716 — Juillet 1717)

La Triple Alliance pacifique. — L'Empereur intéressé. — Alberoni. — Les réformes d'Alberoni. — Il se tourne vers l'Angleterre. — Relèvement de l'Espagne. — Avances réitérées à l'Angleterre. — Désir de revanche à Madrid. — Les vues d'Alberoni sur l'Italie. — Les vues des Parmesans. — Menées pour renverser Alberoni. — Ses véritables adversaires. — Le *plan* qui lui est opposé. — La *combinazione* pontificale. — Inquiétude des Farnèse. — Dispositions à Vienne, à Madrid, à Paris. — L'arrestation de Molinès. — Lettre d'Alberoni au duc de Popoli. — Alberoni et le duc de Parme prêts à la guerre. — Impatience des Farnèse. — La guerre.

La Triple Alliance pacifique

Pendant qu'en France, Dubois faisait triompher la politique de la Triple Alliance, en Angleterre, Stanhope venait à bout des adversaires de cette même politique. Ses anciens collègues du ministère, Pulteney, Walpole ne l'avaient pas ménagé, néanmoins les bonnes raisons de Stanhope, le vin de Champagne de Dubois et les millions du Régent avaient eu raison de la plus violente opposition dont la Chambre des Communes gardât le souvenir. La Triple Alliance durait, sans qu'on osât encore lui prédire une longue destinée[1], mais ses parrains voulaient qu'elle vécût et plus rien ne paraissait pouvoir leur résister : Dubois était presque un premier ministre et Stanhope l'était de fait. Maintenant tous deux ne se contentaient plus de l'œuvre accomplie, ils visaient à l'exécution d'un vaste projet embrassant toute l'Europe, réglant, selon les principes posés à Utrecht, les possessions des anciens belligérants. Le passé leur apprenait que l'accord de la France avec l'Angleterre imposait aux Provinces-Unies leur commune volonté; l'Empereur lui-même devait, tôt ou tard, s'y soumettre; cependant l'Espagne pouvait se tenir en dehors de leur influence et l'Italie se soustraire à leurs décisions. C'était

[1] Cobbet's *Parliamentary History of England*, t. VII, p. 437-438.

ce que Dubois ni Stanhope ne sauraient admettre, mais tandis que dans le Nord ils rencontraient Goertz, dans le Midi il leur fallait compter avec Alberoni.

L'empereur intéressé

L'empereur Charles VI était, moins que jamais, disposé à reconnaître le fait accompli; il retenait passionnément ses droits sur l'Espagne et se fût laissé assiéger dans Vienne plutôt que de les céder[2]. Faute de pouvoir se saisir de la péninsule, il s'employait à en détacher tout ce qui en constituait la splendeur. Non content de s'être fait attribuer les Pays-Bas espagnols, le Milanais, les Présides de Toscane, Naples et la Sardaigne, Charles réclamait la Sicile, Parme, la Toscane et, au delà des mers, le Mexique et le Pérou[3]. Son rival Philippe V non seulement ne consentait à rien, mais revendiquait tout ce que la force seule avait pu lui arracher, même il étendait ses vues sur les duchés de Parme et de Plaisance et sur le grand-duché de Toscane dont on s'attendait à voir les dynasties, Farnèse et Médicis, s'éteindre dans un avenir prochain. De ces ambitions et de ces avidités pouvait sortir une guerre dans la région méditerranéenne, menaçante pour le reste de l'Europe. Alberoni le sentait et s'y préparait. « Je crois, écrivait-il au duc de Parme, qu'il serait convenable de se mettre en état sans bruit, en douceur et avec prudence de pouvoir agir quand la nécessité et l'occasion le demanderont[4]... pendant ce temps, j'organiserai l'administration, la marine et le commerce des Indes *in cui consiste il tutto*[5]. »

Alberoni

Philippe d'Orléans et Georges Ier ne montraient un si vif désir de pacifier l'Europe que dans l'espoir d'affermir leur position chancelante qui n'eut pas résisté à une commotion générale. La trêve équivoque existant entre l'Autriche et l'Espagne pouvait être dénoncée à tout instant et mettre l'Europe en feu. Pour éviter ce péril, il fallait étendre la Triple Alliance à l'Empereur, sauf à laisser l'Espagne s'armer en guerre contre un adversaire qui se déroberait. La guerre devenait pour elle plus qu'une chance à courir, c'était une nécessité à subir. Un homme se trouvait là pour lever les scrupules religieux qu'aurait Philippe V à verser le sang, stimuler l'ambition d'Élisabeth Farnèse d'imposer

[2] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 84 : Mémoire joint à la lettre de Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716.

[3] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 107 : Mémoire de mai 1717; *ibid.*, t. 300, fol. 323 : Mémoire pour le Régent.

[4] *Arch. Napl.* Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, 29 juillet 14 décembre 1716.

[5] *Arch. Napl.*, Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, 14 décembre 1716.

sa politique personnelle, favoriser l'influence du duc de Parme et, mieux que tout cela, réorganiser les forces de la monarchie espagnole : c'était Alberoni[6]. Celui-ci pouvait, à certains égards, rappeler à Dubois. Fils d'un jardinier, élève des jésuites, précepteur, il se frottait au monde, se découvrait des protecteurs, cherchant la fortune, quand il la découvrit sous les traits du duc de Vendôme, s'attacha à ce personnage et devint près de lui l'agent en titre du duc de Parme; ce qu'il ne cessera d'être pendant trente ans, dans le camp du général français et à la cour de Philippe V. La nature ne l'avait pas mieux traité que Dubois, bien que d'autre façon : c'était un petit homme, rond de partout, roulant sur ses jambes grêles une panse énorme, évoquant l'idée d'une toupie que surmonterait un masque bouffi et grotesque : front dépouillé, nez épaté, lèvres lippues, et dans la masse charnue, luisante et malsaine, des yeux vifs, clairs et gais. Comme pour Dubois, l'écorce déplaisante enfermait une âme de boue, plus vile encore et plus contaminée chez Alberoni puisque italienne.

Aussitôt que la toupie ronflait, une métamorphose semblait s'accomplir; le mouvement lui donnait une vie si intense qu'elle se transfigurait, saisissait, charmait, les étincelles sortaient des yeux, la voix enchanteresse trouvait une harmonie si neuve, un éclat si soutenu qu'on ne se lassait pas d'écouter, pas plus que le cabotin ne se lassait de parler. C'était l'exubérance fait homme. La destinée l'avait, semble-t-il, promis aux tréteaux de la foire, au lieu de cette carrière, qui lui convenait à merveille, il aboutit au Sacré-Collège, il y parut déplacé. Son début dans l'histoire fut une bouffonnerie dégoûtante, cri instinctif d'un tempérament porté vers l'ignoble, saillie répugnante d'une nature populacière, car son imagination se barbouillait délicieusement dans tous les cloaques et s'abreuvait goulûment à tous les purins. Le sacerdoce n'était, à ses yeux, qu'une comédie et le cardinalat qu'une carrière. Sordide et dépravé on le vit s'acoquiner à une fille publique et faire accoucher celle-ci dans son propre lit tendu de pourpre; on lui reprochait de n'avoir pas pendant un an entendu une seule fois la messe et on a lieu de douter qu'il crut à l'existence de Dieu. Quel rôle jouait-il dans le ménage royal? il importe assez peu de le savoir et mieux vaut, peut-être, l'ignorer!

Ni prélat, ni amant, ni fripon, on ne sait pas même avec cer-

[6] Un essai de réhabilitation par E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse, Philippe V et la politique d'Alberoni*, in-8, Paris, s. d. [1911]. Voir De Mazade, *Alberoni*, dans *Revue des deux mondes*, novembre 1860; G. Professione, *Alberoni*, 2 vol. in-8, Padova, 1890-1897.

titude s'il était ambitieux, mais il ne l'était pas à la manière d'un Richelieu ou d'un Ximenès. Il aimait moins le pouvoir que l'impunité de tout dire, de tout essayer, de tout risquer, par curiosité et divertissement plutôt que par instinct et goût des grandes choses. Le cabotin qu'il était lançait la plaisanterie salée, la moquerie acerbe, submergeait l'auditeur sous un déluge d'épithètes, d'épigrammes, de lazzi, s'amusait de sa propre verve et de la confusion de sa victime. Tour à tour attendri et impitoyable, laconique et diffus, il ne lui était pas possible d'être obscur ni embarrassé. Cette profusion, ce ruissellement, où il y a plus de mots que d'idées, mais où surnagent quelques idées, donne l'illusion d'une facilité sans mesure, bien que ce ne soit qu'une façon de boniment, — toujours l'homme des tréteaux de la foire. Cela semble à Philippe V profondeur et génie, alors que ce n'est que truculence et comédie.

D'un comédien, il possède la qualité essentielle, il demeure maître de soi au milieu du trouble de la voix, de l'émotion des traits, de la violence des gestes. Chez Alberoni, la platitude seule est congénitale, tout le reste est acquis, employé, retiré, selon les besoins de l'affaire et du moment. On croit le saisir en flagrant délit de contradiction, mais ni ses actes ni ses paroles n'expriment sa conviction, car il n'en a aucune sinon dominer pour tout oser et se faire applaudir. C'est non seulement par sa fidélité au duc de Parme qu'il reste italien, mais encore par ce besoin morbide d'applaudissements.

Mais s'il est tout cela il n'est pas que cela. Il est un laborieux, un administrateur. Il a des idées et il entreprend de les mettre en œuvre, à force de travail il y réussit. Son immense effort soulève un instant l'Espagne pour laquelle tout ne sera pas perdu de ce qui aura été tenté dans ces années de fièvre. Pour que tout fût fécond, il eût fallu moins d'imagination et plus de sens commun. On a justement remarqué qu'ayant commencé sa fortune par un mot bouffon, il crut toujours à l'efficacité des procédés de la *commedia dell'arte*, alors si florissante en Italie; et son âme ne se haussa pas au-dessus de son premier niveau. L'imagination aussi eut trop de part à sa conduite. Impétueuse et démesurée, elle l'empêche de distinguer ce qui est possible de ce qui ne l'est pas; en réalité, il marche à l'aventure, également destiné aux apothéoses et aux culbutes. Ce qui le fait tel, c'est le mélange de trivial et de médiocre, soit dans le bien, soit dans le mal, qui retient ce favori au-dessous de la sphère des grands politiques. Il se venge, mais sans détruire; il ne sait tromper que par des mensonges; son goût pour les choses neuves et hardies

ne va pas jusqu'à l'amour de la gloire, il a l'insolence de sa fortune sans en avoir le génie.

Cette Fortune, a écrit un de ses biographes, a voulu le conduire à la grandeur par des voies extravagantes. Sa vie entière n'est qu'une suite d'extravagances et un grain de bon sens l'eut mieux servi qu'une pleine mesure d'imagination. Car Alberoni était tout autre chose qu'un vulgaire brouillon, il avait des vues élevées et lointaines, songeait à fonder une grande puissance méridionale gouvernant l'Espagne et l'Italie, régnant sur la Méditerranée, absorbant la France et dominant l'Europe. Mais le plan était caduc à l'heure même où il était tracé parce que l'Espagne et l'Italie ne peuvent marcher du même pas et servir l'intérêt d'un même maître. Dubois n'eut pas commis cette erreur, lui, du moins, en alliant la France et l'Angleterre ne prétendait nullement les associer « à bille égale »; il sacrifiait résolument la France à l'Angleterre, il la lui inféodait; c'était l'action d'un mauvais citoyen, ce n'était pas celle d'un rêveur. Cependant, dans la lutte qu'ils se livrèrent, si l'on ne peut dire lequel des deux poussa le plus loin l'absence de scrupules et la fertilité de moyens, on peut affirmer que le plus chimérique ne fut pas toujours Alberoni. Entre ces deux champions, plus dignes de s'entendre qu'ils n'en étaient capables, s'engagea un assaut qui figure parmi les plus illustres parties de l'escrime diplomatique : tous deux souples, rusés, surprenants, l'un tirant à la française mais plutôt en prévôt de salle qu'en gentilhomme, l'autre tirant à l'italienne avec des feintes de spadassin d'Espagne.

Instrument d'un souverain tel que Louis XIV, éclairé et volontaire, Alberoni eut rendu d'importants services, il eut même aidé à de grandes choses : mais entre Philippe V et Élisabeth Farnèse, atteints de frénésie conjugale, entre la nourrice Laura Piscatori rusée, cupide et brutale et le confesseur Daubenton, cauteleux, sournois et insinuant, Alberoni ne savait à qui et à quoi se prendre pour asseoir durablement sa puissance. En réalité, son unique appui se trouvait être la Reine. Dépositaire des sentiments les plus secrets d'une princesse qui lui devait sa grandeur et de qui il soutenait l'influence, confident des lassitudes et des dégoûts comme des langueurs et des envies d'une épouse excédée par de continuelles grossesses, tenant dans cet intérieur un rôle mal connu, Alberoni y trouvait la source de sa puissance. On lui passait tout et il se permettait tout; Élisabeth Farnèse crut un jour avoir égaré un paquet de lettres de la dernière importance, elle le chercha longtemps sans pouvoir le trouver et accusa tout le monde; finalement on les découvrit

chez Alberoni. La Reine aima mieux incriminer sa propre sottise, que de laisser un seul instant soupçonner par le Roi la fidélité ou la discrétion de cet impeccable ministre. C'est ainsi, observe Torcy, qu'Alberoni gouvernoit les affaires d'Espagne pendant « que les princes qui avoient le plus d'intérêt à la bonne administration de la monarchie paroissoient absolument insensibles au bien de l'État. » L'Espagne n'était d'ailleurs entre les mains du ministre qu'une colonie italienne, de sorte qu'il faut rabattre beaucoup du seul éloge que Lémontey trouvait à faire de lui : d'avoir été « le premier cardinal ministre et... probablement le dernier qui n'ait pas préféré les intérêts de Rome à ceux de son pays[7]. »

Les réformes d'Alberoni

Après avoir fait asseoir une princesse parmesane sur le trône d'Espagne, Alberoni avait successivement évincé Mme des Ursins et le cardinal del Judice et entrepris la régénération du royaume. « Dans quelle confusion, écrira-t-il, j'ai trouvé cette Cour! C'est à faire horreur. Dans quel désordre j'ai vu cette monarchie[8]! » Il entreprit de relever les finances, tenta des réformes, combattit le gaspillage. On supprima deux compagnies de gardes du corps sur quatre et on annonça d'autres suppressions. Courtisans, fonctionnaires, mirent en circulation les bruits les plus fâcheux, tellement qu'Alberoni douta du succès. « Vraiment je me demande si je pourrai établir ici un système d'ordre et de gouvernement. Tous s'y opposent, et quand bien même il s'établirait, je me demande s'ils ne le détruiront pas, en l'exécutant mal[9]. » Et presque au lendemain du jour où le Régent introduisait en France les Conseils, Alberoni entreprenait la destruction de ceux qui, depuis trois siècles assuraient la décadence de l'Espagne. La grande réforme s'opéra au mois de janvier 1717. Le Conseil d'État perdit son président et ses attributions. Le Conseil de Castille fut également frappé; le Conseil de la guerre fut ébranlé plus profondément encore; le Conseil des finances eût exigé des mesures aussi radicales car le désordre y était au comble et la friponnerie générale. Alberoni se désolait du nombre des couvents dont la continence et la paresse privaient l'Espagne de population et d'agriculture. » Quelle nation

[7] P. E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 128; E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni*, p. 206.

[8] *Alberoni à Rocca*, 9 mars 1716, dans *Lettres intimes de J.-M. Alberoni adressées au comte J. Rocca, ministre des finances du duc de Parme*, publiées par E. Bourgeois, in-8, Paris, 1893, p. 444.

[9] *Alberoni à Rocca*, 27 avril 1716, dans *Lettres intimes*, p. 433.

fainéante », s'écriait-il[10]. « Il n'y a pas à vingt milles autour de Madrid une maison de campagne, un arbre, un fruit. Voilà une nation qui a gouverné les plus riches pays d'Europe et prétend vivre à la façon des nègres[11]. » Et pour inculquer aux Espagnols le goût du travail, Alberoni fit venir... des Italiens! D'autres innovations furent plus heureuses, par exemple l'introduction du tissage des draps et toiles fines d'après les méthodes des Hollandais, l'effort tenté pour unifier la monnaie partout dépréciée, les réglements portés en vue d'assurer à dates fixes le départ des flottes et la reconstitution de la marine espagnole. Avec sagesse, le ministre s'attachait à relever la puissance maritime et commerciale de l'Espagne. Des magasins pour la construction et le grément des flottes s'organisaient au Ferrol et à Cadix, bientôt il ne serait plus nécessaire de se procurer les bois de construction en Norvège, les agrès en Hollande : on en fabriquerait au Ferrol.

Il se tourne vers l'Angleterre

Dès le mois de septembre et d'octobre 1715, Alberoni s'était déterminé à un rapprochement économique avec la Hollande et l'envoyé de ce pays à Madrid, baron de Riperda, lui conseilla une alliance avec l'Angleterre[12]; elle fut conclue par le traité de décembre qui accordait à l'Angleterre plus de privilèges en Amérique que la France n'en avait jamais obtenus. Alberoni avait voulu devancer le duc d'Orléans auprès du roi d'Angleterre. Sa politique combattue par le cardinal del Judice avait finalement triomphé et l'influence française était plus qu'ébranlée à Madrid, l'envoyé britannique y travaillant de son mieux[13]. « Les Français, écrit-il à son ministre, n'ont plus ici la moindre influence. Ouvrir et achever cette brèche a été la difficulté principale de la négociation (relative au traité de commerce). Cette Cour a depuis peu traité les Français très froidement; et elle est disposée à les traiter selon qu'il plaira à Sa Majesté, de sorte que je crois qu'ils ne pourront jamais plus lever la tête ici... Le roi d'Espagne a rompu tout à fait avec ses vieux amis en faisant un traité qui les a fort désobligés, sans rien stipuler pour lui-même et en opposition avec tous ses ministres. Si bas que soit l'Espagne, nul autre État n'est capable de se relever aussi vite. Elle le fera

[10] *Alberoni à Rocca*, 8 juin 1716, dans *op. cit.*, p. 471.

[11] *Alberoni à Rocca*, 25 mai 1716, dans *op. cit.*, p. 461.

[12] *Bubb à Stanhope*, 20 septembre 1715, dans W. Coxe, *L'Espagne sous la maison de Bourbon*, t. II, p. 261-265.

[13] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 242, fol. 238 et 270 : *Saint-Aignan au Régent*, 13 octobre 1715; *le même à Louis XV*, 26 octobre 1715; *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, 20 avril 1716.

aujourd'hui plus rapidement que jamais... En fait, les ressources [de Philippe V] dépassent d'un tiers celles de tous ses prédécesseurs, et ses dépenses sont réduites de moitié; de sorte qu'avec un peu d'ordre, il saura bientôt se rendre un allié utile[14]. » Non seulement le cabinet anglais résista à ces perspectives, derrière lesquelles il était aisé d'entrevoir les avances d'Alberoni, mais il signa le traité de Westminster avec l'Empereur, qui confirmait à celui-ci ses acquisitions en Italie.

Alberoni fut atterré, mais ne renonça pas à briguer l'alliance anglaise, soutenu par Élisabeth Farnèse « sans laquelle, écrivait l'envoyé britannique, nous ne ferons jamais rien ici. Si elle cessait de soutenir nos intérêts, nous n'aurions plus qu'à prendre congé de l'Espagne. Je, suis pleinement persuadé qu'elle est de cœur avec nous maintenant. Elle est ennemie jurée des Français... En un mot, l'influence absolue sur l'Espagne appartiendra au plus offrant et dernier enchérisseur en faveur du fils de la Reine[15]. »

Relèvement de l'Espagne

Lorsque le marquis de Louville se présenta à Madrid les mains vides, Élisabeth et Alberoni ne l'y tolérèrent qu'un moment et le conseiller tout puissant et seul écouté de Philippe V ne manqua pas de se prévaloir auprès du Bubb de la déconvenue de Louville, de lui réitérer que l'Espagne était totalement séparée de la France et, comme preuve, il termina la discussion relative au traité régularisant le privilège que l'Espagne avait promis à Utrecht de transférer à l'Angleterre, privilège d'importer en Amérique la main-d'œuvre nègre, traité qui a gardé nom d'*assiento*. Ces complaisances étaient-elles accompagnées de présents, on ne sait, mais Alberoni ne voyait dans l'*assiento*, comme dans le rapprochement commercial avec l'Angleterre, qu'un début et une entrée en matière[16]. Tout ceci n'était proposé ou consenti qu'en vue du rôle destiné à Philippe V et aux Farnèse en Italie, le jour où le trésor, la flotte et l'armée du Bourbon d'Espagne seraient de taille à faire reculer l'Empereur dans la péninsule au profit de la grandeur et de la sécurité des princes italiens[17]. Dubois ne s'y méprenait pas, et, dès le mois d'avril 1717, il avertissait Stanhope que les préparatifs d'Alberoni rendraient impos-

[14] *Bubb à Stanhope*, 19 février 1716, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 121.

[15] *Bubb à Stanhope*, 15 juin 1716, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p 139.

[16] *Alberoni à Rocca*, 8 avril 1716, dans *Lettres intimes*, p. 454.

[17] E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse, Philippe V et la politique d'Alberoni*, in-8, Paris, s. d. [1891], p. 193.

sible la réconciliation de l'Espagne avec l'Empereur[18]. Stanhope, averti par Bubb, ne renonçait pas à l'idée d'offrir à Élisabeth Farnèse des compensations en Italie et pendant ce temps un semblant d'ordre se rétablissait dans l'administration, le gaspillage devenait moins effréné, plusieurs entreprises arrivaient à un commencement d'exécution, les travaux entrepris au Ferrol prenaient tournure. Cadix, la Corogne, Barcelone étaient témoins d'une certaine activité; Pampelune complétait son artillerie. Dans la période du premier semestre de l'année 1717, le roi d'Espagne avait vu sa flotte de la Méditerannée passer de l'état de fantôme à la réalité de treize vaisseaux dont un de quatre-vingts pièces de canon[19]; l'armée de terre avait suivi un progrès analogue. Philippe V n'était pas en mesure de récompenser par ses propres moyens de si beaux résultats; ni les titres, ni les richesses dont il disposait ne pouvaient valoir à Alberoni l'autorité que, seul, le chapeau de cardinal lui conférerait. Mais il fallait compter avec Clément XI.

Avances réitérées à l'Angleterre

Pour obtenir ce chapeau Alberoni était disposé à mettre en mouvement l'antique machine qu'était la monarchie espagnole. Et d'abord, pour complaire au pape il envoya une escadre procurer la délivrance de Corfou assiégé par les Turcs (août 1716) et reçut la promesse du chapeau. Il importait aux Anglais, pour le bien de leurs affaires, qu'Alberoni l'obtint le plus tôt possible afin que, nanti d'une situation et d'un titre officiels, ils pussent traiter avec lui et non plus avec de vaines ombres, comme Grimaldo, secrétaire du Roi, mais sans pouvoir réel. Pas à pas, le prestolet se rapprochait de l'autorité effective, s'infiltrant tour à tour dans les départements des finances et des Indes. Les ministres adresseront désormais leurs correspondances au cabinet du Roi où siège, omnipotent, Alberoni qui s'empare ainsi de toute la diplomatie étrangère comme il surveille de haut le ministère de la guerre. Ce ne sont encore là que les avenues du pouvoir, mais le candidat à la pourpre laisse tout espérer de ses futures complaisances. Aussitôt maître des affaires, dit-il à Bubb, il s'emploiera de tout son pouvoir et sans tarder à ce que les Anglais ressentent les bons effets de son désir cordial de les ser-

[18] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 61-62; Dubois à Stanhope, 28 avril 1717.

[19] *Bibl. nat.*, ms. fr. 10670-10672, t. II, fol. 276, 745; De Saint-Hilaire, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V*, in-12, Amsterdam, 1756, t. III, p. 175; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 38 suiv.

vir[20]. Les Anglais approuvent mais ne dévient pas leur politique d'une ligne pour complaire à un partisan si empressé. Nonobstant les protestations d'Alberoni, ils ont signé avec l'Empereur le traité de Westminster et ils signent avec le Régent la Triple Alliance de la Haye; le premier avec Charles VI qui revendique la couronne d'Espagne que porte Philippe V, la seconde avec Philippe d'Orléans qui prétend à la couronne de France que réclame le même Philippe V. Celui-ci s'emporte, éclate en reproches contre le malencontreux ministre auquel il reproche de l'avoir séparé de ses anciens amis, mais cette colère s'évanouit dès l'instant où Élisabeth Farnèse prend la défense d'Alberoni dont le prestige est suffisant pour triompher de la répugnance de son maître, superstitieux et bigot, à l'endroit du protestant Georges Ier. Il n'était pas de pires griefs que ceux qu'il entretenait contre le roi de la Grande-Bretagne, assis sur un trône usurpé, allié à ses adversaires les plus odieux : l'Empereur et le Régent; cependant Alberoni réussissait à entretenir des rapports cordiaux entre Philippe et George. Au nom de son maître, il protestait contre la pensée d'un accommodement avec l'Empereur par l'intermédiaire du pape auquel il n'hésiterait pas à préférer les bons offices du roi d'Angleterre[21]. Non content de ces protestations, Philippe V, à l'instigation d'Alberoni, sollicitait de Georges Ier l'autorisation de créer un corps de troupes sûres composé de trois mille Irlandais[22]. Cette démarche inattendue et embarrassante ne semble pas même avoir été discutée.

Désir de revanche à Madrid

Ainsi toutes les avances d'Alberoni à l'Angleterre et aux Provinces-Unies n'avaient abouti à aucun résultat; mais le Parmesan était d'une race qui compte pour rien les rebuffades et ignore les humiliations, il ne se découragea pas, il comprit cependant qu'il lui fallait temporiser. La pensée d'une revanche contre les traités qui avaient été signés à Utrecht et à Rastadt était entretenue avec une égale ferveur à Madrid et à Vienne. Autour de Philippe V, d'avides Italiens, Cellamare, Popoli, Judice, Grimaldo entretenaient l'espoir et cultivaient les germes d'un conflit qui rendrait à l'Espagne Naples, Milan et la Sicile. Alberoni ne pouvait moins faire que de s'associer à ces revendications, du moins eut-il la sagesse de vouloir éviter une entreprise trop hâtive, mal concertée et qui ne pourrait être que désastreuse.

Les vues d'Alberoni sur l'Italie

Il n'envisageait pas l'indépendance italienne, mais seulement

[20] *Bubb. à Stanhope*, 25 janvier 1717, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 151.
[21] *Bubb à Methuen*, 12 avril 1717, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 154, 155.
[22] *Bubb à Stanhope*, 7 juin 1717, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 156.

la libération de l'emprise autrichienne et la restitution de la péninsule à l'Espagne. « L'Italie, disait-il, est un trop bon pays pour que les Allemands la négligent. Et ils la tiennent, hélas! avec un caporal. » Mais la nation était tellement déchue et avilie qu'il la tenait pour irrémédiablement vouée à une suzeraineté étrangère, en fait à l'exploitation espagnole. N'était-ce, à ses yeux, qu'un pis aller? Prévoyait-il une régénération plus complète et une destinée plus haute le jour où il écrivait : « L'Italie souffre d'un mal qui ne pourra se guérir que par le fer et le feu[22] ». Peut-être? Quoiqu'il en soit, l'Espagne fut dans ses calculs, le levier destiné à soulever l'Italie et l'instrument de sa libération. Pour acquérir le droit de travailler avec une sorte de fanatisme à mettre cet instrument en état de produire ce qu'il en attendait. Alberoni se soumettait à la nécessité de flagorner le ménage royal, lui faisait entrevoir d'éblouissantes perspectives. Tel était le thème des entretiens confidentiels qui assuraient son crédit et « pour disposer de l'Espagne, le jour venu, il se mettait au ton des ambitions qu'il avait éveillées; il en soignait et surveillait le cours, de manière à s'en trouver maître à toute heure[24]. »

Les vues des Parmesans

La tâche était si vaste et si ardue, les moyens si disproportionnés aux résultats à atteindre qu'Alberoni sentait l'absolue nécessité de gagner du temps pour assurer ses préparatifs : « Je ne crois pas, écrivait-il à la Cour de Parme qu'il faille provoquer des haines et des querelles : mais il serait bon de se mettre en état prudemment, doucement, sans bruit, de pouvoir agir quand la nécessité et l'occasion l'exigeront. Il faudrait abandonner alors toutes les vues lointaines, comme la succession au trône de France, et profiter de ce sacrifice pour entraîner les mieux disposés à fournir une compensation à l'Espagne, pour les obliger et les lier par les engagements les plus étroits à soutenir les intérêts et les droits de l'Italie[25]. » Ces conseils n'étaient pas aisés à faire prévaloir, car si Élisabeth Farnèse frémissait de haine au seul nom de l'Empereur, elle se desséchait de désir à la pensée du trône de France. « Si jamais le petit roi de France venait à mourir, écrit encore Alberoni, le génie et la volonté de la Reine sont entièrement portés à réclamer le trône. C'est un point critique, une matière où il faut se conduire fort secrètement, fort prudemment : n'a-t-on pas le droit de dire qu'elle abandonnerait le cer-

[23] *Alberoni à Rocca*, 8 mai et 21 août 1713, dans *Lettres intimes*, p. 217, 243.

[24] E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse*, p. 201-202.

[25] *Arch. Nap.* Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, 29 juillet 1716.

35

tain pour l'incertain[26]? » Le duc de Parme, dont Alberoni restait le serviteur docile et inquiet, n'était guère plus patient. « Je me désole, lui écrivait-il, de vous voir si persuadé, si obstiné à croire qu'il faut attendre pour employer l'Espagne au bien de l'Italie[27]. » L'idée de songer au trône de France lui paraissait de la part de sa nièce une sorte de trahison domestique. « Rappelez-lui ce que nous avons fait pour la placer sur ce trône qu'elle voudrait quitter sans égards pour le danger auquel nous nous exposions, pour le sacrifice que nous avons fait à sa grandeur et à sa fortune de tout notre être pour ainsi dire. Elle doit spécialement fixer ses regards sur nos intérêts, les mettre sous la protection de son mari, travailler à notre sûreté d'abord et ensuite au progrès de nos avantages[28]. »

Menées pour renverser Alberoni

Alberoni résistait aux impatiences et aux avidités qui eussent compromis sa tentative. Tiraillé ici, attaqué ailleurs, il lui fallait se défendre contre les cabales d'une noblesse qui ne lui pardonnait pas son élévation et contre les intrigues d'une diplomatie qui n'acceptait pas un échec. Au lendemain du départ forcé du marquis de Louville, le duc d'Orléans installait à Madrid des agents dirigés de Paris et embrigadés par notre ambassadeur le duc de Saint-Aignan pour combattre l'influence d'Alberoni dont le renvoi devint le premier but assigné à leurs efforts.

Auprès d'Alberoni, personne ne comptait pour rien et ceci n'était pas pour lui concilier tous ceux auxquels il fermait le chemin du pouvoir. Les uns laissaient voir leur humeur, d'autres affectaient l'indifférence ou la satisfaction, mais on ne pouvait ignorer que la France ne comptât parmi eux beaucoup d'amis. « Assurez-les, écrivait le Régent, de l'extrême envie que j'ai de leur rendre le gouvernement et d'en éloigner les Italiens, mais qu'il faut qu'ils y travaillent de leur côté le plus qu'ils pourront. Parmi ceux dont le concours paraissait devoir être le plus effectif se trouvaient Bernardo Tingero, secrétaire du Conseil des Indes, Ronquillo président du Conseil de Castille et le comte d'Aguilar » qu'on ne pouvoit estimer, mais si plein de nerf et d'ambition qu'il ne falloit pas le mépriser[29]. » Beaucoup de grands seigneurs se joindraient à eux, qui tous avaient vu avec dégoût

[26] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *Alberoni au duc de Parme*, 5 octobre 1716.

[27] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *le duc de Parme à Alberoni*, 31 janvier 1716.

[28] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *le duc de Parme à Alberoni*, 30 octobre 1716.

[29] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 85.

l'invasion italiote qui suivit l'arrivée de la reine parmesane; déçus, aigris, parfois dépouillés de leurs charges, presque besoigneux, on pouvait compter sur leurs rancunes et leur zèle plus que sur leur intelligence et leur discrétion[30]. A en croire ces mécontents, l'opinion publique était soulevée, la révolution imminente, et on les croyait beaucoup trop. Saint-Aignan, Torcy, le duc d'Orléans admettaient un peu légèrement que « le Roi catholique après avoir possédé l'affection de ses peuples au plus haut point de perfection s'en trouvait présentement privé[31]. »

Le pouvoir d'Alberoni tenait « à ce qu'il enfermait le Roi et la Reine », mais le pouvoir du confesseur, le jésuite Daubenton, qui à toute heure du jour et de la nuit entretenait Philippe V sans témoins, était presque aussi grand et Alberoni avait partie liée avec Daubenton, non par sympathie, mais par crainte réciproque de leur puissance. Une intrigue bien vile essaya de les brouiller en les rendant suspects tous deux au Roi, elle échoua[32].

Saint-Aignan pensa découvrir autre chose : répondre aux avances de Daubenton de façon à mettre le ministre en défiance sur cette intimité; il y réussit en partie et crut toucher le but. Louville le détrompa sans ménagements[33] et sans pouvoir le détourner de chétives intrigues et de bas espionnages[34]. En même temps, une brigue dans laquelle entraient le maréchal d'Huxelles et Mme des Ursins se formait pour rappeler Orry et n'aboutit à rien. Le Régent n'en voulait pas entendre parler[35] et Louville croyait y découvrir la façon des Jésuites[36]. Alberoni n'eut aucune peine à triompher d'adversaires si peu redoutables; le 22 janvier 1717, son pouvoir n'avait plus rien à appréhender[37]. Ses craintes étaient ailleurs. Élisabeth Farnèse semblait toujours à l'instant de donner sa confiance à son entourage de serviteurs et de familiers accourus de Parme derrière elle et attachés comme

Les véritables adversaires

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 252, fol. 270-275 : Instruction secrète de Saint-Aignan.

[31] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 253, fol. 83 : *Le Roi à Saint-Aignan*, 27 octobre 1716.

[32] E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse*, p. 229-232; Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 247-248.

[33] *Louville à Saint-Aignan*, novembre 1716, dans Louville, *Mémoires*, t. II, p. 225.

[34] *Archiv. des Aff. Etrang.*, Espagne, t. 253, fol. 272 : *Saint-Aignan au Régent*, 22 décembre 1716; Louville, *Mémoires*, t. II, p. 221.

[35] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 257, fol. 27 à 30 : *Le Régent à Saint-Aignan;* 11 janvier 1717.

[36] *Archiv. des Aff. Etrang.*, Espagne, t. 144, fol. 200 : *Le Régent à Saint-Aignan;* Louville, *Mémoires*, t. II, p. 228.

[37] Louville, *Mémoires*, t. II, p. 219, 225.

des parasites à une proie : guitaristes, histrions, danseurs, mimes, tous ces saltimbanques que la courtoisie italienne qualifie d'artistes et leur coryphée, cette Laura Piscatori, la nourrice, personnage tel à peu près qu'il nous a été transmis par les peintres des mœurs antiques[38]. Alberoni avait fort à faire pour retenir cette jeune femme avide d'amusements plus effectifs que les dissertations politiques du favori et les caresses brutales de son mari. Odieuse aux Espagnols, qui ne le lui cachaient pas, Alberoni ne lui demandait pour l'instant que cette forme de dissimulation qu'on nomme patience. Trois ans seulement et l'Espagne posséderait une flotte, des finances, un commerce, une place en Europe qu'il ne serait au pouvoir de personne de lui arracher. « Trois ans, ce n'est pas une éternité ,disait Alberoni. Pourvu qu'un accident inopiné ne vienne pas bouleverser nos mesures[39]! »

Le plan qui lui est opposé

L'accident se produirait sans attendre trois ans, parce que Alberoni était fatalement entraîné vers la guerre et qu'à ses vues s'opposait un *plan* pacifique élaboré par Dubois et Stanhope. Ce *plan* tendait à imposer un réglement définitif, selon les principes posés à Utrecht, aux puissances dont les possessions territoriales s'étaient accrues aux dépens de l'Espagne. L'Empereur accepterait le traité d'Utrecht dans toute sa teneur et recevrait pour prix de cette concession la Sicile en échange de la Sardaigne dont le duc de Savoie aurait à se contenter[40]. La Toscane, Parme et Plaisance, à l'extinction désormais prochaine de leurs dynasties, seraient déclarées fiefs impériaux, c'est-à-dire remis à l'Empereur qui disposerait en temps voulu de Parme et Plaisance pour le premier né d'Élisabeth, don Carlos. Dubois s'était emparé de cette dernière combinaison qu'il paraissait tenir pour immanquable[41], à ce prix il ne doutait pas que la paix ne se conclut entre Philippe V et Charles VI : « Le meilleur usage que l'on pourroit faire de l'alliance entre la France, l'Angleterre et les États-Généraux, écrivait Dubois à Stanhope, et le plus grand fruit que l'on en pourroit tirer, seroit de travailler incessamment à procurer une paix fixe et permanente entre l'Empe-

[38] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 123.

[39] *Alberoni à Rocca*, 21 septembre 1716, dans E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse*, p. 239.

[40] Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, in-8, Leipzig, 1887, p. 29-31.

[41] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 85 ; Mémoire joint à la lettre de Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716 ; *Ibid.*, Hollande, t. 311, fol. 263 ; Plan de Stanhope touchant les affaires d'Italie pour S. A. R. toute seule.

reur et le roi d'Espagne[42]. » Dès qu'on put tenir l'alliance franco-anglaise pour certaine, Georges Ier fit des ouvertures à Vienne, qui envoya M. de Pendtenriedter s'aboucher à Hanovre avec Stanhope, lord Sunderland et M. de Saint-Saphorin[43] (décembre 1716,. On ne s'entendit pas, mais on se garda de rompre. De son côté, le Régent, à peine signé le traité de la Triple Alliance, fit des avances au roi d'Espagne[44] et chercha à atténuer l'impression que devait faire à Philippe V la nouvelle d'une alliance franco-anglaise[45].

La *combinazione* pontificale

Cette alliance rencontrait un adversaire peu traitable dans la personne du pape Clément XI, très animé contre le roi d'Angleterre et contre le Régent à qui il reprochait de ne pas persécuter les jansénistes. Afin de leur nuire, il « travaillait avec beaucoup d'ardeur à réunir l'Empereur, le roi d'Espagne et celui de Sicile dans la même cause contre le roi de la Grande-Bretagne et contre le Régent. Sa Sainteté tâchait pour cet effet d'engager Philippe V à convenir avec l'Empereur d'un partage en Espagne, moyennant quoi Sa Majesté Impériale concourrait à assurer le royaume de France à ce prince, en cas que le jeune Roi vint à mourir, et même à en ôter dès lors l'administration au duc d'Orléans que l'on regardait à Rome comme fauteur d'hérétiques; que ces princes devaient travailler en même temps à établir le Prétendant sur le trône de la Grande-Bretagne[46]. » La *combinazione* pontificale n'aboutit pas, ainsi qu'on pouvait le prévoir, et c'était encore une chance de guerre en Europe qui s'évanouissait et le plan pacifique s'en trouvait affermi.

Inquiétudes des Farnèses

Cette alliance franco-anglaise avait d'ailleurs inquiété, dès qu'ils avaient pu en soupçonner l'existence, les patrons d'Alberoni. Les Farnèse, mis au courant du voyage de Dubois à Hanovre avaient dépêché dans cette ville un agent à toutes fins utiles[47], ils inter-

[42] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 140, fol. 79.

[43] Weber, *op. cit.*, p. 29 : *Saint-Saphorin à Robethon*, 10 octobre et 4 novembre 1716. Ce personnage se nommait François-Louis de Pesmes, né en 1668, à Saint-Saphorin, canton de Vaud (Suisse), il servit successivement la Hollande, l'Autriche, la Suisse et l'Angleterre. En 1717, il était représentant du roi Georges Ier à Vienne.

[44] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 257, fol. 62 : *Louis XV à Saint-Aignan*, 9 février 1717.

[45] *Bibl. nat.*, mss. franç. 10670-10672, t. I, p. 958; t. II, p. 79.

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 140, fol. 114.

[47] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 4 janvier 1717.

rogeaient leur ministre à Madrid, stimulaient son obligeance[48], pressentaient quelque piège, quelque traité secret[49]. Or c'était le moment où le plan pacifique suggérait à Vienne le remaniement territorial en Italie. Ce plan favorisait l'Autriche au détriment de l'Espagne, l'Autriche n'en doutait pas et s'en trouvait flattée. C'était leurs anciens alliés impériaux que les Anglais voulaient ménager non seulement en souvenir du passé, mais en prévision de l'avenir, sans trop se préoccuper de ce qu'en penseraient ou diraient les Espagnols, à qui on ferait accroire que ce mauvais procédé était l'ouvrage des Français[50]. Au contraire tout ce qui paraîtrait flatterie ou déférence pour l'Empereur ou pour l'Espagne serait porté au compte de l'Angleterre. Le Régent et Dubois étaient inquiets; Dubois ne voulait pas que l'Angleterre pût nous jouer de la sorte. « Il serait très important, selon lui, que le roi d'Angleterre parût agir de son propre mouvement à Madrid et à Vienne. » Le ministère anglais répugnait non seulement à un engagement formel, mais à une proposition trop claire, et il trouva dans Saint-Saphorin un diplomate avisé, entreprenant qui osa attacher le grelot. S'adressant au marquis de Rialp, un des principaux membres du parti espagnol qui entourait l'Empereur et entretenait ses prétentions, Saint-Saphorin lui exposa le *plan*, si avantageux pour l'Autriche. Rialp releva l'exigence de la renonciation au trône d'Espagne qu'il qualifia de « morceau dur à avaler[51] »; les ministres allemands Sinzendorff et Staremberg allèrent jusqu'à accorder que l'Empereur n'entreprendrait rien contre l'Espagne si Philippe V s'abstenait de toute entreprise en France et en Italie. C'est sur cette base que Pendtenriedter était venu s'entretenir à Hanovre avec Stanhope. Après une honnête résistance, l'Autriche transmit à sa Cour le *plan* de Stanhope[52].

Dispositions à Vienne

A Vienne, le conseil secret décida de prolonger la conversation avec Stanhope, mais de tout marchander. A la renonciation demandée il substituait la garantie de l'*uti possidetis*, consentait à excepter le Mexique et le Pérou de ses revendications, à condition que le roi de Sicile perdit, outre la Sicile, le Mont-

[48] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 58 : *le duc de Parme à Alberoni*, 13 novembre 1716.

[49] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *le duc de Parme à Alberoni*, 12 mars 1717.

[50] *Arch. des Aff. étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 323.

[51] *Arch. de Hanovre*, *Saint-Saphorin à Robethon*, 10 octobre 1716.

[52] *Arch. de Vienne*, Rapport de Pendtenriedter, Hanovre, 24 décembre 1716; Weber, *op. cit.*, p. 31.

ferrat et vit annuler ses droits de succession à la couronne d'Espagne[53]. Une maladresse de Pendtenriedter permit à Saint Saphorin de prendre connaissance, en même temps que lui, des instructions impériales. Il se hâta d'en avertir Stanhope[54] qui le répéta de vive voix à Dubois, en passant à la Haye. En même temps Stanhope instruisit l'ambassadeur espagnol en Hollande, Beretti-Landi, des offres de médiation qui allaient partir à l'adresse de l'Empereur et du roi d'Espagne. Beretti-Landi se crut en chemin pour surpasser Alberoni, rêva d'une grande alliance entre l'Espagne et les puissances occidentales, conseilla à Madrid de s'appuyer sur les Provinces-Unies, mais ne put, quelque envie qu'il en éprouvât, supplanter Alberoni de qui tout dépendait en Espagne. Alberoni captivé et accablé par les questions financières, maritimes, commerciales et autres n'était peut-être pas mécontent de délaisser quelques instants la diplomatie, aussi confia-t-il ses pleins pouvoirs à Beretti-Landi pour traiter avec les puissances maritimes; celles-ci feignirent d'entrer avec empressement dans ses vues, Stanhope se plut même, abusant des secrets de l'abbé Dubois, à exciter le ressentiment d'Alberoni contre la France afin de lui faire mieux sentir le prix de l'amitié des Anglais[55].

A Madrid, ces mêmes Anglais se sentaient mal à l'aise. Dubois leur conseillait d'amorcer l'entretien par la promesse de la Sardaigne, mais comment promettre ce que l'Empereur retenait d'une main qui ne s'entr'ouvrait jamais que pour saisir et non pour rendre. Aux propositions qui lui furent adressées, Philippe V répondit qu'il « ne les croyoit pas suffisantes pour rétablir l'équilibre, alors même que les duchés [de Parme et de Plaisance] seroient cédés par un traité à un fils de la Reine [sa femme]; car tant que l'Empereur seroit puissant en Italie, il seroit toujours le maître de tenir ou non sa parole. Le Roi seroit d'ailleurs forcé par cet arrangement de renoncer pour jamais à toutes ses justes prétentions en Italie, pour des droits dont il ne jouiroit que trop tard, peut-être jamais[56]. » On pouvait d'autant moins espérer modifier ce point de vue qu'il était fondé en raison et recommandé par de grands intérêts. à Madrid

A Paris, on souffrait de la contradiction où jetait cette politique de la Triple Alliance qui avait garanti le traité d'Utrecht à Paris

[53] Weber, *op. cit.*, p. 33 : Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 271.
[54] *Arch. de Hanovre, Saint-Saphorin à Stanhope*, 21 janvier 1717.
[55] *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672 : *Mémoires* de Torcy, t. II, p. 109, 187.
[56] *Bubb à Methuen*, 12 avril 1717, dans W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 323.

pour affermir la paix et qui risquait de faire naître la guerre en ne confirmant pas le traité de Rastadt. Dubois n'apercevait à cette situation qu'une seule issue, la dotation de la Sardaigne à Philippe V ou à son fils Carlos et l'admission du roi de Prusse dans la Triple Alliance[57]. Stanhope refusait, il destinait la Sardaigne à la Savoie, en dédommagement de la perte de Sicile, et écartait le roi de Prusse de l'alliance, « trouvant plus simple et plus logique, au lieu d'abandonner ses alliés anciens, d'abandonner Philippe V et son ministre : pour ne pas renoncer à ses alliances, il proposait à la France au mois de mai le sacrifice des siennes, celles que Louis XIV avait formées et soutenues au prix de tant d'efforts[58]. » Il s'en fallait d'ailleurs que cette aveugle politique, qui restaurait la coalition qu'avait détruite Louis XIV, en nous y faisant une place peu enviable, ne jetât point l'alarme parmi les serviteurs vigilants formés aux traditions nationales. Dans un mémoire adressé au Régent, le maréchal d'Huxelles donnait au prince ce grave avertissement : Le seul fruit que la France et Son Altesse Royale elle-même remporteroient d'une pareille alliance, si elle n'étoit pas précédée ou du moins accompagnée d'un traité entre le roi d'Espagne et l'Empereur, seroit le reproche d'avoir consenti à l'infraction des traités solennels qui ont rendu la paix à l'Europe, uniquement pour procurer les avantages d'un prince [Charles VI] dont l'ambition ne peut être retenue par les liens les plus forts, d'avoir augmenté sa puissance enfin de s'être assuré le juste ressentiment du roi d'Espagne et du roi de Sicile. Ce seroit de tristes, mais cependant d'inévitables effets d'une démarche aussi inconsidérée[59]. »

L'arrestation de Molinès

Tous sentaient les affaires si incertaines, la paix si branlante, qu'on attendait l'événement qui déchaînerait la crise attendue, lorsqu'on apprit que le grand inquisiteur don José Molinès, vieillard octogénaire, se rendant de Rome en Espagne par le Milanais pour éviter le voyage par mer, muni d'un passeport de Clément XI visé par le cardinal de Schrattenbach, ministre impérial, avait été, dès ses premiers pas sur le territoire autrichien, arrêté par le lieutenant de Charles VI, jeté dans la prison de Colmenero où il mourut peu de jours après pendant que ses papiers étaient dirigés sur Vienne. L'infortuné, à qui une vanité sénile avait fait échanger un titre respecté contre celui qu'il

[57] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 107, Mémoire de Dubois, mai 1717.

[58] E. Bourgeois, *Le secret du Régent*, t. 199.

[59] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, p. 323 : Mémoire de d'Huxelles au Régent, mai 1717.

eût dû repousser avec horreur, était victime d'un guet-apens longuement prémédité[60]; de semblables éclats n'étant jamais exécutés par l'effet d'un zèle indiscret. Sous cet outrage, Philippe V se redressa, résolut la guerre immédiate, la Reine se fût bien gardée de le contredire, Alberoni fut d'un avis différent et un courrier partit de l'Escurial pour Madrid dont le gouverneur, duc de Popoli, ne fut pas moins ardent que les souverains, réclamant la guerre tout de suite et partout : en Sardaigne, en Sicile, à Naples et « qu'on se mît entre les mains de la Providence dont les voies dépassent l'entendement humain ». Alberoni laissait dire, souriait, décochait à Molinès ses meilleurs traits, ne l'appelant que *la solennissima bestia* qui s'allait fourrer dans le guêpier préparé pour elle[61]. Pour guider l'opinion, si tant est qu'il existât une opinion publique en Espagne, Alberoni écrivit le 10 juin au duc de Popoli, une « lettre si forte qu'elle dut, semble-t-il, convaincre celui-là même qui l'écrivit, à supposer qu'en prenant la plume il ne fût point encore persuadé des dangers que l'Espagne allait courir » avant d'être en état de les affronter[62].

Lettre d'Alberoni au duc de Popoli

« Je n'ai pas le courage de dire ni de penser avec Votre Excellence qu'il faille s'abandonner à la Providence. Il ne me paraît pas que nous soyons en état d'opposer la force à la force. J'ai dit tout cela à leurs Majestés dès les premiers mots qu'elles me firent l'honneur de m'adresser sur cette matière, et je serais très content, quand même l'affaire réussirait de la manière la plus heureuse, que tout le monde sût que mon très court entendement ne l'avait pas approuvée. » Le succès même ajouterait aux maux et aux périls d'un royaume abattu, épuisé. En somme, de quoi s'agissait-il? D'un mauvais procédé de l'*Archiduc* à l'égard du roi d'Espagne et non d'un acte hostile lésant les stipulations d'Utrecht ou attentant à la neutralité de l'Italie.

En fût-il ainsi, sur quels vaisseaux se rendrait-on à Naples? quelles troupes s'y établiraient? quelles excuses fournirait-on au Pape du manquement à la parole donnée de ne pas attaquer l'*Archiduc* en Italie pendant qu'il guerroierait contre les infidèles? On irait à Naples, on s'y établirait et, pendant ce temps, les Allemands s'installeraient à Parme, à Plaisance, en Toscane. Que diraient l'Angleterre et les Provinces-Unies? Qu'adviendrait-il

[60] *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672, *Mémoires* de Torcy, t. II, p. 415; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIII, p. 69.
[61] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 135.
[62] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 274-275.

du projet de réconciliation entre le Roi catholique et l'Archiduc? Que retirerait à ce jeu le petit infant Carlos à pourvoir?[63]

Alberoni et le duc de Parme prêts à la guerre

Popoli était napolitain, chez lui les ardeurs guerrières duraient peu de temps. Il écrivait au Roi pour se dédire, le dissuader de l'expédition et lui rappeler la gloire qui l'attendait dans le Levant. Philippe V, peu soucieux de la croisade, ayant eu connaissance de la lettre d'Alberoni à Popoli, chargea le P. Daubenton de faire connaître son mécontentement à Popoli et à Alberoni; à ce dernier, le jésuite dit ces mots : « Je suis pour la guerre; et je dois vous faire observer sans détour que votre refus exaspérera le Roi et qu'il peut vous exposer à la disgrâce[64]. » L'avertissement était trop clair pour que l'hésitation fut possible. Alberoni ignorait l'embarras des palinodies. S'il fallait l'en croire, il aurait proposé au Roi de porter la guerre contre Oran[65]. Pareille aventure eut déridé, même dans la patrie de don Quichotte. Il est fort possible et tout à fait vraisemblable que, dans tout ce récit, dont Alberoni est l'auteur, il se trouve plus de mensonge que de vérité. Partageant une ivresse commune aux parvenus, le ministre-novice prit quelques bataillons pour une armée, des vaisseaux radoubés pour une flotte et risqua joyeusement l'aventure dans laquelle l'Espagne pouvait périr. Ce n'est jamais à Madrid, c'est à Parme qu'il faut chercher les raisons d'agir du ministre de Philippe V. Or, dans la nuit du 27 mai, quelques heures après l'arrestation du vieil inquisiteur, un courrier emportait de Plaisance à Madrid, une dépêche chiffrée ainsi conçue : « A vous de considérer s'il n'y aurait pas là une occasion bien opportune de faire partir pour Gênes la flotte et de répondre à ces provocations par des marques effectives de ressentiment. Sans doute une telle affaire demande bien des réflexions : nous nous en

[63] Rousset, *Storia del cardinale Alberoni*, Amsterdam 1720, appendice, p. 131; Saint-Philippe, *Mémoires*, t. III, p. 197; cette lettre se trouve au *British Museum*, Addit. mss. 20425, Papiers du cardinal Gualterio, fol. 26-27; W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 158-161.

[64] W. Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 161, ces paroles ne se trouvent pas dans les papiers de Gualterio. Dans ces papiers, *loc. cit.*, fol. 25, on voit que Daubenton rendit à Alberoni la lettre à Popoli que, sans doute, le secrétaire Grimaldo avait fait parvenir entre les mains du Roi. Le jésuite écrivit ces mots : « Par ordre du Roy j'ay rendus cette lettre à M. le comte Alberoni, le 12 juin 1717, Daubenton ».

[65] *Brit. Mus.*, Addit. mss. 20425. Alberoni adjoignit toute la correspondance relative à cet incident à son mémoire justificatif envoyé de Sestri, le 28 mars 1720 au cardinal camerlingue Paulucci, publié par Rousset, par Bersani, par Wiesener.

remettons à votre prudence[66]. » Cette lettre arrive le 7 juin entre les mains d'Alberoni qui, dès le lendemain, répond : « Qu'on en vienne à l'idée que vous suggérez de marquer par l'envoi d'une escadre le ressentiment du Roi, il faudra donc abandonner l'entreprise du Levant. Cela ferait un bien vilain effet dans le monde : nous aurions l'air d'avoir fait cet armement comme un prétexte[67]. » Voilà l'aveu de l'imposteur pris en flagrant délit. L'entreprise du Levant, simple prétexte!

Ainsi s'expliquaient les préparatifs poussés avec une activité fébrile dans le port de Barcelone depuis qu'on voyait l'Empereur aux prises avec les Turcs. La grande victoire remportée à Peterwardein l'année précédente n'avait pas découragé le futur agresseur; au contraire elle lui avait appris la nécessité de créer une flotte imposante, de fabriquer des munitions abondantes, de réunir une armée nombreuse. Au nonce Aldobrandi et au Vénitien Mocenigo, leur compatriote trouvait le moyen de persuader que l'Espagne allait combattre les Infidèles; il ne pouvait empêcher Saint-Aignan, Bubb, l'abbé del Maro de pressentir la véritable destination de cette *armada* : un débarquement en Italie. Enfin, aux Hollandais, qu'il croyait ses amis, le ministre ne cachait pas son dessein de rétablir l'équilibre entre la puissance impériale et le prestige espagnol dans la péninsule[68]. Bien que, jusqu'à ce jour, on n'ait pas découvert la trace d'une collusion entre Alberoni et l'Empereur et qu'on doive hésiter à admettre que l'arrestation de Molinès ait été concertée entre eux, il n'est pas possible de douter que cet incident ou tout autre destiné à rendre la guerre inévitable ait été machiné à Parme. Alberoni tremblait à l'idée que cette origine pût être découverte. « Pour l'amour de Dieu, écrivait-il au duc, que Votre Altesse Sérénissime se garde bien de donner à l'Empereur la moindre ombre de prétexte à querelles[69] ». Une provocation trop évidente pouvait tout compromettre, réveiller la défiance et l'hostilité de Clément XI dont il avait obtenu, par ses promesses de secours contre les Turcs, l'engagement de sa promotion imminente au cardinalat. Provoquer l'Empereur, l'attaquer, le battre ou l'affaiblir c'était faire le jeu des Turcs, c'était relever le pacte de son

Impatience des Farnèse

[66] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *le duc de Parme à Alberoni*, 27 mai 1717.

[67] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 8 juin 1717.

[68] *Relation de l'abbé del Maro*, publiée par D. Carutti, dans *Memorie della Academia reale di Torino*, 2e série, t. XIX, 1861, p. 128-131.

[69] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 14 juin 1717.

engagement. A tout prix il fallait gagner du temps, c'est-à-dire atteindre la date du consistoire[70]. Mais les Farnèse étaient hors d'eux, ils craignaient que leur machination n'aboutît pas. « Vous ne devez pas abandonner l'Italie à vos ennemis! » s'écriait le duc de Parme[71].

La guerre

Alberoni n'y songeait pas. Aux objurgations trop pressantes, il répondait : « J'obéirai à ce que Votre Altesse Sérénissime m'ordonne[72] ». Cette docilité lui obtiendrait, sans aucun doute, un nouveau répit nécessaire. Au reste, il ne s'agissait plus du bon vouloir du pape, de qui Jacques Stuart avait la parole et qui ne pouvait la reprendre [73], la promotion était acquise si elle n'était déjà faite. Le consistoire se tint le 12 juillet et, dès le 9, Alberoni envoya à Parme ce billet chiffré, non signé, mais écrit de sa main : « L'escadre que vous savez partira le 17 courant de Barcelone pour la conquête de la Sardaigne : on a jugé cette île plus facile à conserver. C'est l'unique motif pour lequel on a renoncé à l'entreprise de Naples. Ce sera un prétexte pour l'Empereur de faire la paix avec les Turcs et de porter toutes ses forces en Italie. On vous recommande le secret[74]. »

Et à l'heure marquée, c'est-à-dire cinq jours après la proclamation cardinalice en consistoire, la flotte mit à la voile sous les ordres du marquis de Lède. On forma deux escadres, l'une prenant par les Baléares, l'autre par les côtes de France et la Corse, elles arrivèrent le 20 août devant Cagliari, débarquèrent neuf mille hommes qui, par quelques sièges entremêlés d'escarmouches, s'emparèrent de toute la Sardaigne en moins de deux mois.

[70] Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, p. 39-40; *Bibl. nat.* ms. franç. 10670-10672, *Mémoires* de Torcy, t. II, p. 511.

[71] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *le duc de Parme à Alberoni*, 2 juillet 1717.

[72] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 9 juillet 1717.

[73] *Brit. Mus.*, Addit. mss. 20.295 : *le cardinal Gualterio à la reine d'Angleterre, Marie d'Este*, 1er juin, 6, 13 juillet 1717.

[74] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : billet d'Alberoni conservé dans la minute d'une lettre du duc de Parme, écrite le 23 juillet 1717.

CHAPITRE XIX

Les Politiques rivales

(22 juillet — 31 décembre 1717)

Incertitude sur le but de la flotte espagnole. — Épouvante des princes italiens. — Alberoni sème l'alarme. — Georges I[er] sème l'argent. — L'Empereur disposé à écouter et à négocier. — Projet de rapprochement des Bourbons de France et d'Espagne. — Le duc de Savoie y serait associé. — Alberoni caresse le Régent et bouscule les Anglais. — Maladie de Philippe V. — Desseins du Régent sur l'Espagne. — La politique de la vieille Cour va l'emporter. — Les origines de l'idée d'une conférence. — Dubois y est destiné. — Situation analogue à celle de 1716. — Instructions données à Dubois. — Paix de dupes entre d'Huxelles et Dubois, qui continuent à se contrecarrer. — Départ de Dubois pour Londres. — Incidents de voyage. — Installation à Londres. — Réception à la Cour. — Ressorts et adresses de l'abbé. — Accord de Dubois et de Stanhope. — Les alliés de Dubois. — Le personnage de Pendtenriedter. — Triomphe imminent du parti de la vieille Cour. — Lettre du 11 novembre au Régent. — Conseils à Paris. — Dubois revient à Paris. — Le Régent ramené à l'alliance anglaise. — Dubois rentre à Londres.

Incertitude sur le but de la flotte espagnole

Le secret de l'expédition avait été bien gardé, aucune indiscrétion ne se produisit, et la préoccupation fut vive et générale. Le 19 juillet Dangeau apprend qu'avec les vaisseaux envoyés au secours des Vénitiens « les Espagnols veulent faire quelque entreprise[1] »; le 22, il croit « que les troupes pourroient bien être destinées à attaquer la Sardaigne[2] »; le 24, « on discourt beaucoup sur la flotte du roi d'Espagne, mais personne ne sait encore à quoi elle est destinée[3] »; le 30, « il y a nouvelle que la flotte du roi d'Espagne a relâché à Majorque; on comprend moins que jamais quel est le dessein de cette flotte, ni ce que peut faire le roi d'Espagne en Italie, si le roi de Sicile ne joint point ses forces aux siennes[4]. » En même temps, Dubois écrit à Robethon : « Nous venons d'être informés d'un projet qui nous apporte de

[1] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 132 : 19 juillet 1717.
[2] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 133 ; 22 juillet 1717.
[3] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 136 : 24 juillet 1717.
[4] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 139 : 30 juillet 1717.

nouveaux obstacles : c'est un armement de l'Espagne pour quelque entreprise en Italie. Notre surprise est au-delà de tout ce que vous pouvez imaginer, et je ne me hâte de vous en écrire un mot que pour vous assurer que nous n'en avons eu aucune notion et que nous n'y participons directement, ni indirectement. Quelle que puisse être la vue de cette équipée comptez sur notre sincérité et sur notre correspondance pour la paix de l'Europe[1]. » L'incertitude persistait. « Il avoit couru un bruit que la flotte d'Espagne avoit paru sur les côtes d'Italie, mais, le 11 août, cela ne se confirmoit pas, et, au contraire, on disoit que la tempête l'avoit fait relâcher sur les côtes de l'île de Majorque. On devine moins que jamais quel peut être le dessein de cette flotte et, ajoutait Dangeau, tous les raisonnements là-dessus sont bien différents[2]. »

Epouvante des princes italiens

L'incertitude allait prendre fin. Dans un manifeste expédié, le 9 août, à tous les agents de l'Espagne au dehors, Philippe V revendiquait pour lui seul la décision de venger son honneur outragé par l'*Archiduc*[7]. Deux jours après, le 11, Alberoni déclara au duc de Saint-Aignan que la Sardaigne était le but mais non le terme de l'expédition. Ces rodomontades n'étaient pas de nature à ramener les sympathies des gouvernements pacifiques vers les auteurs de cette politique guerrière. A l'inquiétude de l'abbé Dubois pour l'avenir du *plan*, Robethon s'était empressé de répondre que « la conduite de l'Espagne déterminerait le Régent à conclure avec l'Empereur, à l'exclusion de l'Espagne, et à pousser l'affaire du plan avec fermeté[8]. L'Empereur y venait à ce *plan*, lui découvrait des mérites[9] depuis que l'agression espagnole servait ses ambitions en Italie où le Habsbourg comptait s'indemniser largement aux dépens des princes de Parme, de Savoie, de Toscane, du Pape lui-même et de Venise. Le pape Clément éclata. Le nouveau cardinal l'avait joué, la flotte destinée à combattre le Turc, attaquait les provinces impériales, et voici qu'on l'accusait de mauvaise foi sinon de complicité pour avoir accordé à Philippe V la dîme des revenus ecclésiastiques, en vue de cette croisade transformée en agression contre l'Empereur. Celui-ci

[1] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 140, fol. 139 : *Dubois à Robethon*, 28 juillet 1717.

[2] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 146 ; 11 août 1717.

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 259 : *Grimaldo à Cellamare*, 9 août ; Torcy, *Mémoires*, t. II, p. 603 ; W. Coxe, *Histoire de l'Espagne sous la maison de Bourbon*, t. II, p. 348.

[8] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 300, fol. 378 : *Robethon à Dubois*, 2 août 1717.

[9] *Arch. de Hanovre*, *Saint-Saphorin à Robethon*, 1er septembre 1717 ; Weber, *Die quadrupel Allianz vom Jahre 1718*, p. 43.

était redevenu redoutable depuis que, le 16 août, six jours avant le debarquement espagnol en Sardaigne, le prince Eugène avait remporté l'éclatante victoire de Belgrade. A ce coup, autrement formidable que les mousquetades de Cagliari, les princes italiens tremblèrent. Le Farnèse se fit délivrer par Philippe V un certificat d'innocence[10], les autres tombèrent le front dans la poussière devant l'ogre impérial. « C'est un vray divertissement, écrivait-on de Vienne, que de voir icy les mouvements des ministres des princes d'Italie depuis la victoire de Belgrade, chacun d'eux se peinant à persuader cette Cour que son maître n'a eu aucune part dans l'entreprise du roi d'Espagne, mais insinuant en même temps que l'un ou l'autre de ses voisins y a contribué par ses intrigues[11]. »

Alberoni sème l'alarme

Tandis que Philippe V revendiquait la responsabilité de sa décision, Alberoni s'appliquait à montrer le péril que l'ambition autrichienne faisait courir aux puissances. « La résolution que vous savez, d'autres qui suivront, disait-il, arracheront peut-être certains princes à leur indolence... Les mesures qui se prendront au printemps prochain, donneront cet hiver de l'occupation aux cabinets européens. Puissent-elles procurer un équilibre qui donnera la sûreté à l'Italie, et empêcher l'Empereur de commander au genre humain : échéance fatale le jour où on le laissera maître de cette fertile province! Voilà ce que je viens de dire à la France, à la Hollande et l'Angleterre[12]. »

Georges Ier sème l'argent

Mais la France, la Hollande et l'Angleterre avaient chacune leurs raisons de ménager l'Empereur. Le roi d'Angleterre voulait l'amener à la Triple-Alliance et le décider à rompre ses attaches avec le parti jacobite. Charles VI se faisait un point d'honneur de ne pas abandonner l'héritier des Stuarts, seulement celui-ci était pauvre et tendait la main tandis que son heureux rival était riche et offrait une grosse somme d'argent; en outre Charles VI était couvert de gloire et criblé de dettes, il n'hésita pas plus longtemps, s'engagea à interdire au Prétendant les États autrichiens et moyennant cette complaisance reçut cent trente milles livres sterling (3.250.000 frs) qui lui furent payées à beaux

[10] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 27 août 1717.

[11] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. X : *Saint-Saphorin à lord Stair*. Vienne, 8 septembre 1717.

[12] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 16 août 1717.

deniers comptants[13]. Cette négociation était un acheminement vers la Quadruple-Alliance.

L'Empereur disposé à écouter et à négocier

La France aussi devait user de ménagements à l'égard de l'Empereur, mais le Régent ne ressentait aucune animosité contre le roi d'Espagne qu'il souhaitait de bonne foi voir adhérer au *plan:* en cas de refus définitif, « vous pouvez regarder comme certain, écrivait lord Stair, que le Régent traitera séparément avec l'Empereur, s'il ne survient pas d'accident en Hongrie ou en Angleterre[14] ». Et de son côté l'Empereur se montrait plus accessible que par le passé. Le 11 août il décidait l'envoi à Londres de M. de Pendtenriedter, muni des instructions nécessaires pour traiter avec les ministres du Régent sous la médiation et par l'entremise du roi de la Grande-Bretagne, touchant les moyens d'établir une paix et une tranquillité permanentes en Europe, et de lier l'Empereur et le Régent de France par une alliance également utile à l'un et à l'autre[15]. Le même jour, le comte de Sinzendorff, ministre impérial, informait lord Stair du départ de Pendtenriedter dès l'instant où l'on apprendrait que l'abbé Dubois se rendait à Londres[16]. Il en coûtait d'autant plus à Vienne de faire ces avances que les soupçons avaient été ravivés par le voyage du Tsar et le projet de voyage du roi de Prusse à Paris; on savait qu'un traité secret serait signé le 15 août à Amsterdam entre la France, la Prusse et la Russie. « On cherche à comprendre, écrivait de Vienne Saint-Saphorin à lord Stair, de quelle utilité il peut-être au Régent à moins qu'il ne veuille troubler l'Empire. Car pour peu qu'on connaisse les principes de MM. les Russes et de la Cour de Prusse, on doit être persuadé que jamais le Régent ne tirera aucun parti pour la succession de France de ces deux puissances qui ne songent uniquement qu'à se servir des autres pour leurs vues particulières. Si la négociation entre cette Cour [d'Autriche] et Son Altesse Royale n'avoit pas été si avancée par les soins de Sa Majesté [Georges I[er]] ce traité fait avec la Prusse et avec le Tsar auroit aisément pu la faire échouer; et encore ai-je eu be-

[13] *Public Record Office*, Germany, vol. 202; L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, in-8, Paris, 1893, t. II, p. 47-49.

[14] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III, B. *Stair à Stanhope*, Paris. 7 juillet 1717.

[15] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. X : *Saint-Saphorin à Stair*. Vienne, 11 août 1717.

[16] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. X : *Sinzendorff à lord Stair*, Vienne. 11 août 1717.

soin de faire des représentations bien vives pour retenir la chose dans le bon chemin où elle est[17] ».

Projet de rapprochement des Bourbons de France et d'Espagne

L'Empereur eut bien plus encore froncé le sourcil s'il eût ajouté foi aux paroles et aux démarches par lesquelles Alberoni s'efforçait de faire croire qu'il était pleinement d'accord avec le Régent. Le mystère soigneusement entretenu sur la destination de la flotte à son départ de Barcelone n'avait pour but que de permettre au roi Très-Chrétien d'affirmer sa complète ignorance du projet et, de le mettre dans l'impossibilité de l'en détourner, ce qui permettait le soupçon d'une sorte de complicité. A l'instant où la nouvelle de la victoire de Belgrade étendait une ombre, et presque l'oubli, sur l'expédition de Sardaigne[18], l'Empereur en tirait un tel supplément de prestige qu'Alberoni ne voyait rien de mieux à faire que d'afficher une extrême modération. Dès la mi-septembre, il s'engageait par écrit à ne pas envoyer de nouvelles troupes en Italie et à s'en remettre au Régent du soin de négocier la paix[19]. Et voici que sur ces entrefaites, un étrange personnage, milord Peterborough[20], lui faisait proposer un projet de ligue entre les Bourbons de France et d'Espagne réconciliés, associés aux princes italiens pour faire, tous ensemble, échec à l'Empereur. Ce projet avait reçu à Paris un accueil favorable du maréchal d'Huxelles et du Régent lui-même; à Turin, le duc de Savoie, présentement roi de Sicile, se montrait bien disposé à l'égard de tout adversaire de l'Autriche; à Parme, le Farnèse régnant ne demandait qu'à se laisser « convaincre que la sûreté de l'Espagne, la liberté des Italiens et sa propre conservation dépendaient de l'amitié à établir entre Philippe V et le Régent » séparés par la seule question de la succession de France. Cette question, au jugement du Farnèse, n'existait pas en réalité. Le traité d'Utrecht, l'avait soulevée, toutes les garanties et toutes les ratifications n'y feraient rien du tout, aucun nouvel engagement ne créerait à son sujet une obligation nouvelle. « La même opposition s'y pourrait faire, avec les forces nécessaires pour la soutenir. Et, en échange d'une concession sans importance sur un événement incertain qui peut arriver

[17] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. X : *Saint-Saphorin à Stair*, Vienne, 8 septembre 1717.

[18] *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672. Torcy, *Mémoires*, t. II, p. 653.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 259 : *Saint-Aignan à D'Huxelles*, 13 septembre 1717 ; Torcy, *op. cit.*, t. II, p. 683.

[20] Stebbing, *Peterborough*, in-8, London 1890 ; E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse*, p. 268, suiv. ; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV, p. 123, 132, 142, 143, 241, 264, 457 ;

ou n'arrivera que dans un délai fort éloigné, on obligerait le Régent à des engagements précis envers le roi d'Espagne. Ce serait tout profit[21]. »

Le duc de Savoie y serait associé

Peterborough n'eut pas le loisir de pousser l'affaire entamée par lui; le pape le fit arrêter à Bologne et mettre en prison sous prétexte de « méchants desseins » contre Jacques Stuart[22]. Mais il suffisait qu'il eût amorcé l'affaire pour qu'Alberoni ne la laissât pas échapper. Serait-il assez rusé pour faire entrer le duc de Savoie dans cette ligue italienne. Ce personnage avait lassé tout le monde par sa fourberie, tellement que nul ne lui souhaitait rien d'avantageux et ne se fût affligé de ses déboires. Menacé d'être dépouillé par l'Empereur ou par l'Espagne, il observait, s'avançait, ne se donnait jamais à personne. Victor-Amédée avait pour représentant à Madrid l'abbé Del Maro vers qui Alberoni dirigea son intime ami, le baron de Riperda, ambassadeur de Hollande. Celui-ci était chargé de faire entendre au Sicilien que le roi d'Espagne attaquerait sans doute le royaume de Naples au printemps et associerait volontiers le roi de Sicile à l'entreprise[23]. Victor-Amédée séduit, convaincu, envoya au Régent un ambassadeur extraordinaire, le comte de Provana qui s'entendit aussitôt avec le prince de Cellamare à Paris[24]. Le Régent se montrait favorable à ces ouvertures, faisait rendre la liberté à Peterborough, envoyait au duc de Parme un homme de confiance muni de ses instructions « par rapport aux dispositions... qui n'ont pour objet que le bien public et la sécurité commune[25] ». A la même date, Monti partait pour l'Espagne (26 octobre) et portait à Alberoni l'avis qu'on laissait traîner à dessein la négociation d'Angleterre sans l'abonner tout à fait, « car elle pourrait encore à un moment donné servir leurs desseins communs[26] ». Une fois de plus le Régent s'était laissé ressaisir par

[21] *Archiv. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Le duc de Parme à Alberoni*, 10 septembre 1717.

[22] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 166; 26 septembre 1717; Buvat, *Journal*, t. I, p. 305-306.

[23] D. Carutti, *Relazioni sulla Corte di Spagna dell'abbate Doria*, dans *Memorie della reale Accademia di Torino*, série 2, t. XIX, 1861, p. 151; La Lumia, *La Sicilia sotto Vittorio Amedeo di Savoia*, dans *Archivio Storico Italiano*, Firenze, 1874, t. I, p. 77, 282; t. II, p. 95, 256.

[24] *Brit. Mus.* n° 8756; *Mémoires inédits* de Cellamare, part. II, fol. 172; *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672, *Mémoires* de Torcy, t. III, p. 423.

[25] *Archiv. des Aff. Etrang.*, Espagne, t. 263, fol. 48 : *le Régent au duc de Parme*, 30 octobre 1717.

[26] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 263, fol. 58 : *le Régent a Alberoni*, 26 octobre 1717.

d'Huxelles et la vieille Cour. A ce moment Dubois était à Londres depuis un mois (28 septembre) et les prévisions de Stanhope se réalisaient lorsqu'il refusa à lord Stair la permission de se rendre à Madrid : « Ce serait trop hasarder que Votre Seigneurie s'absentât si peu de temps que ce fût, surtout que très probablement l'abbé Dubois sera également loin de son maître, qui alors resterait entièrement abandonné au vieux Ministère[27]. » Ce fut le colonel Stanhope, cousin du ministre, qui se rendit en Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Alberoni caresse le Régent

Il y fut mal reçu. Plus Alberoni s'attachait à gagner la France, plus il affectait de rudesse à l'égard des Anglais, toutes ses caresses étaient réservées à Monti. « La démarche du duc d'Orléans, écrivait-il, n'est pas moins inattendue qu'audacieuse, mais il peut être utile pour leurs Majestés d'en faire usage dans une occasion favorable. Vous pouvez donc lui faire savoir qu'en plaçant sa confiance dans ma personne, elle sera servie au gré de son désir... Comme le Régent a déjà fait une telle proposition, que Votre Altesse lui recommande bien la nécessité du plus grand secret : une fois assurés de l'Italie par l'Espagne, les intérêts du Régent seront assurés, ainsi qu'une union parfaite d'intérêts et de convenances entre les deux couronnes. Et maintenant puisse le Régent dire vrai. Je vous assure que Sa Majesté sera en état de donner à penser aux Allemands, et plus d'une puissance l'y aidera[28]. » Le 4 octobre, Alberoni écrivait au Régent lui-même : J'ai ressenti une véritable joie à l'avis donné... que Votre Altesse Royale a pris le vrai chemin pour assurer ses intérêts présents et à venir... Si Son Altesse Royale voulait entrer dans la ligue, le roi de Sicile se déclarerait contre l'Autriche. Ce serait un bon moyen de rendre votre nom glorieux et immortel[29] ! » Dubois lui tenait un langage tout pareil : il s'engageait dans une politique contraire; entre ces deux prometteurs d'immortalité, Philippe d'Orléans, sans doute, aura souri parfois dans son scepticisme amusé.

et bouscule les Anglais

Tout à son espoir de conquérir le Régent, Alberoni ne ménagea pas le colonel Stanhope. L'Anglais arriva à Madrid le 7 octobre, chargé de deux missions; l'une secrète, offrir à Alberoni

[27] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *lord Stanhope à lord Stair*, Thistleworth, 5 (= 16) septembre 1717.

[28] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 22 septembre 1717.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 260, fol. 125, 127 : *Alberoni au Régent*, 4 octobre 1717.

un million[30]; l'autre, officielle, offrir à Philippe V Parme et Plaisance pour l'infant Don Carlos. Sur les instances du Régent et de Dubois, Stanhope avait été autorisé à y joindre, à la dernière extrémité, la Toscane, nonobstant ce que pourrait dire la Cour de Vienne; car l'Angleterre n'était pas hostile à un agrandissement des Bourbons en Italie faisant compensation aux acquisitions de l'Empereur du côté des Balkans et du côté de l'Apennin[31]. Stanhope, flanqué de Bubb, fut reçu par Alberoni de façon à n'y jamais revenir. Sous la peau du cardinal, crevant de toutes parts, le malotru, l'ancien sonneur de cloches reparaissait, lâchant les injures choisies de son répertoire; c'était ce qu'il appelait : se conduire « en honnête homme[32] ». Sous cette avalanche de scories et d'immondices, les deux Anglais déconcertés, s'éloignèrent sans avoir exposé tout leur mandat, notamment en ce qui concernait la Sicile[33]. Alberoni pensa n'avoir plus de ménagements à garder lorsque les rapports inexacts de Beretti-Landi lui firent croire à l'hostilité des Provinces-Unies contre l'Angleterre, tandis que le baron de Riperda laissait entrevoir la possibilité de désagréger la Triple-Alliance pour lui substituer une alliance nouvelle entre la France, la Hollande et la Savoie aux frais de l'Autriche qu'on dépouillerait à plaisir dans les Pays-Bas et dans le Milanais.

Maladie de Philippe V

Seulement l'Autriche n'était pas d'humeur à se laisser dépouiller. Ajoutant l'orgueil de ses récentes victoires à sa hauteur naturelle, elle ne soupçonnait plus la nécessité de mettre des bornes à ses exigences. Sinzendorff déclarait que « jamais l'Empereur ne renoncerait à l'Espagne », Pendtenriedter réclamait l'abandon de l'île de Majorque en dédommagement de l'attaque contre la Sardaigne[34]. Des prétentions à ce point désordonnées s'expliquaient en partie par le désir de tirer profit du désarroi où un événement inattendu avait jeté la Cour d'Espagne. Elisabeth Farnèse, « vigoureuse et pouvant tout supporter[35] » avait subjugué son mari « par le moins noble des liens[36] ». Avec du courage, de la droi-

30 *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. IX : *lord Stanhope à lord Stair*, Thistleworth 5 (=16) septembre 1717; Wiesener, *op. cit.*, t. II, p. 109, note 1.

31 Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, p. 46.

32 *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 26 novembre 1717.

33 *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Saint-Aignan à D'Huxelles*, 18 octobre 1717.

34 *Archives de Hanovre*, *Robethon à Saint-Saphorin*, 9 novembre 1717.

35 Lettre de Louville du 10 août 1716; *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 253, fol. 42 : *Mémoire de Saint-Aignan*, octobre 1716.

36 P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 122.

ture, de la vertu, Philippe V n'était guère plus qu'une loque humaine. Passant deux fois par jour des bras de sa femme aux pieds de son confesseur, exténué, flétri, épuisé, la raison chancelante, il fut saisi de la fièvre au mois de septembre. « Le 4 octobre, raconte Alberoni, il fut pris d'une si noire mélancolie qu'on crut qu'il allait mourir d'un moment à l'autre. Les insistances du confesseur, du médecin, les miennes ne furent d'aucun effet. Il s'imaginait, et il n'est pas aujourd'hui désabusé, que sortant à cheval, il avait été atteint par le soleil à cette partie de la tête où il se croit malade. A toutes les raisons qu'on lui opposait, il répondait qu'il était triste de n'être pas cru, mais que sa mort prochaine le justifierait. Et le fait est que le médecin le voyant maigrir à vue d'œil est venu me conseiller de ne pas perdre de temps et de prendre les mesures nécessaires[37]. Et ce jour-là et les jours suivants, jusqu'au 24, on continua de hisser Philippe dans un carrosse, de le jucher sur un cheval, afin de ne pas perdre une seule chasse. Le 25, il y fallut renoncer; le 26, on crut la mort imminente. Le Roi voulut faire son testament afin d'y témoigner son « amour pour la Reine qui l'avait mis en cet état ». Celle-ci, avec son compère Alberoni, avait tout prévu, afin que la tutelle avec la régence lui fussent dévolues[38]. Le 27 octobre, à deux heures du matin, le testament était rédigé et signé. Quand Saint-Aignan, toujours aux aguets, apprit cette nouvelle, il vit déjà Philippe V à l'agonie et avertit le Régent que l'Espagne entière l'appelait à la Régence des deux monarchies[39].

Philippe d'Orléans était prêt à tous les dévouements, il n'hésita pas : « Il faut à tout prix, répondit-il, exclure la Reine de la Régence et du gouvernement. La Reine, envers qui je suis bien aise d'ailleurs de ne manquer en rien à ce que je lui dois, comprendra qu'il ne seroit ni bienséant, ni raisonnable pour elle de retenir l'administration d'un royaume qui appartient à des princes dont elle est la belle-mère. » Il marqua même l'intention d'en appeler au duc de Savoie « dont ces princes sont les petits-fils, tandis qu'ils sont mes neveux[40]. » Pour plus de sûreté enfin, un gouvernement dit « national », composé de quelques grands d'Espa- Desseins du Régent sur l'Espagne

[37] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 13 octobre 1717.

[38] *Arch. Nap.*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 1er et 22 novembre 1717.

[39] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, Supplément, t. 144, fol. 294, 299 : *Saint Aignan au Régent*, 20 et 27 octobre 1717.

[40] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, Supplément, t. 144, fol. 301 : *le Régent à Saint-Aignan*, 8 novembre 1717.

gne, soutiendrait cette politique qu'appuieraient au besoin trente bataillons et cinquante escadrons discrètement rapprochés de la frontière et « à portée d'entrer en Espagne à la moindre réquisition des Espagnols en telle quantité qu'il leur plaira[41]. » Ces mesures, si révélatrices en apparence, n'étaient qu'un divertissement nouveau pour l'esprit tortueux du Régent, qui continuait à protester de la sincérité de ses intentions[42]. Les intrigues s'enchevêtraient dans son cerveau sans brouiller leurs fils, mais le manque de conviction qui réglait toute sa conduite, décidait aussi de la prépondérance d'une intrigue et d'une politique sur une autre. Un prince qui n'avait que des vélléités au service de son ambition, qui ne s'engageait jamais en rien qu'avec le souci de se pouvoir dégager, qui se sentait contesté en France et qui jetait un œil avide sur l'Espagne, allait de l'un à l'autre, promenant cette ambition inquiète, de Dubois à Alberoni, à d'Huxelles et à Torcy.

La politique de la vieille Cour va l'emporter

Vers le 10 novembre, d'Huxelles, Villeroy et les hommes de la vieille Cour avaient reconquis le Régent à leur politique anti-anglaise et anti-autrichienne, contre laquelle se déchaînait le cri public[43]. Ni Habsbourg, ni Hanovre, mais une entente avec l'Espagne. Les hommes qui vantaient cette politique ne manquaient pas de faire valoir la façon plus que cavalière avec laquelle Alberoni avait traité Stanhope et la rapidité avec laquelle il avait enlevé la Sardaigne à l'Empereur. Déjà on croyait sentir à Londres une conviction moins ferme que par le passé chez le duc d'Orléans, on comprenait qu'il ne s'associait aux démarches et aux protestations à Madrid de Stanhope et de Bubb que du bout des lèvres. Si ce sentiment pénétrait le premier ministre anglais, on devine que son confident Dubois en devait être instruit, on sait qu'il n'était pas homme à laisser faire ce qu'il pouvait empêcher.

Les origines de l'idée d'une conférence

Le voyage de Dubois à Londres répondait à un calcul déjà ancien. Dès le 14 novembre 1716, Stanhope écrivait à Dubois qu'on avait pressenti les dispositions de la Cour impériale au sujet d'une réconciliation avec l'Espagne[44]. Le 25 décembre c'était

[41] *Arch. des Aff. Étrang.*, *Espagne*, *Supplément*, t. 144, fol. 34 ; t. 145, fol. 3 : *le Régent à Saint-Aignan*, 18 et 29 novembre 1717.

[42] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 263, fol. 48 : *le Régent à Alberoni*, 26 octobre 1717.

[43] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 200 : *Nancré à Dubois*, 19 octobre 1717.

[44] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 311, fol. 257 : *Stanhope à Dubois*, 14 novembre 1716.

d'Huxelles qui prescrivait à Dubois de sonder Stanhope au sujet des mesures à prendre pour réconcilier les deux princes qui continuaient à se qualifier d'Archiduc et de duc d'Anjou; le Régent était disposé, le cas échéant, à s'en mêler. « Dites-lui, ajoutait-il, qu'il est bon que cette négociation soit remise entre les mains des contractants de la Triple Alliance, autrement on introduirait peut-être dans le traité des changements inacceptables[45]. »

Dubois y est destiné

Dubois entrevit sans doute une seconde étape à fournir dans la carrière où il venait de s'imposer; il élabora le plan d'une convention et adressa sur-le-champ le mémoire à Paris[46], d'où on lui écrivit de se calmer et de ne rien précipiter[47]. « C'est, lui écrivait d'Huxelles, une négociation qu'il faut laisser mûrir après que vous en aurez jeté les premiers fondements[48]. » Dubois répondait qu'il n'avait agi que « comme de lui-même[49] ». Cette réserve n'était pas du goût de lord Stair toujours pétulant, mais assez pénétrant pour observer néanmoins que le Régent « d'abord que le roi d'Espagne auroit consenti [à la proposition] concourroit avec empressement et de tout son pouvoir à la conclusion[50] ». Avant que l'expédition de Sardaigne plaçât l'Europe en présence d'un péril imminent de guerre générale, on était revenu à l'idée d'une conférence et il fut question d'envoyer le marquis d'Aligre représenter la France[51]. Ceci n'eut pas plu à Stanhope qui voulait son ami Dubois : « Il serait fort à souhaiter, lui écrivait-il, que vous puissiez faire un tour chez nous[52] »; promettant de ne l'y retenir pas plus de quinze jours. — « Je suis prêt à partir, répondait Dubois, car votre Excellence aura, je l'espère, si bien préparé les choses du côté de Vienne et du côté de l'Espagne que le succès de la négociation ne sera presque point douteux, et qu'elle ne me fera pas faire un moins bon personnage en cette

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 173, 212 : *D'Huxelles à Dubois*, 25 décembre 1716.

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 237, suiv. Mémoire de Dubois, décembre 1716.

[47] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 288 : *D'Huxelles à Dubois*, 4 janvier 1717.

[48] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 303, fol. 289 : *D'Huxelles à Dubois*, 4 janvier 1717.

[49] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 313, fol. 90 : *Dubois à D'Huxelles*, 12 janvier; *ibid.*, t. 323, fol. 106 : *Dubois à D'Huxelles*, 19 janvier 1717.

[50] John Murray Graham, *The Stair Annals*, in-8, Edimburgh, 1875, t. II, p. 19.

[51] *Gazette de la Régence*, p. 136; 15 janvier 1717; p. 205; 10 septembre.

[52] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 323, fol. 131 : *lord Stanhope à Dubois*, 28 janvier 1717.

occasion que dans la conclusion de l'alliance qui en est la source[53]. » Stanhope s'empressa de le tranquilliser : « Nous avons trop d'égards pour ce qui vous touche, pour vous exposer à un succès douteux et pour vous faire rien perdre auprès de Mgr le Régent d'un crédit où nous rencontrons tant d'utilité et qui ne sera jamais si grand que nous le souhaitons[54]. »

Situation analogue à celle de 1716

Vers le mois d'août 1717, au moment où la flotte d'Espagne faisait ses derniers préparatifs, une sorte d'accalmie, inspirée peut-être par la crainte d'une fausse démarche, avait comme suspendu la politique active des puissances européennes. Dubois, qui possédait le sens des occasions, conseilla au Régent d'employer cette trève dans le Nord et au Sud, pour la transformer en une paix stable. Une fois de plus les intérêts de Georges Ier et de Stanhope concordaient avec les intérêts de Philippe d'Orléans et de Dubois. Le roi allemand et le ministère allemand, ainsi qu'on nommait George et ses hommes d'État, avaient de fâcheux instants à passer. Si les avantages inouïs du traité de l'*assiento* venaient à être contestés ou retirés par l'Espagne, l'Angleterre commerçante cesserait peut-être de soutenir le ministre et la dynastie elle-même serait ébranlée. Le prince de Galles, en haine de son père, ne négligeait rien pour affermir et développer l'opposition.

Stanhope, instruit de ce danger, avait été ramené à l'idée de traiter avec Charles VI, sans et même contre Philippe V. Par acquit de conscience et pour échapper aux reproches il avait envoyé en Espagne, n'y pouvant aller lui-même[55], son cousin le colonel Stanhope, chargé d'une mission pacifique quoique légèrement comminatoire puisqu'il devait rappeler qu'en cas de guerre générale, l'Angleterre, garante de la neutralité de l'Italie, serait contrainte à intervenir[56]. Les ministres hanovriens de Georges Ier éprouvaient pour la paix dans la Baltique les mêmes appréhensions que Stanhope pour la paix méditerranéenne. Ils n'ignoraient pas grand'chose des efforts tentés par Gœrtz pour séduire le Tsar, confondre ses intérêts avec ceux de la Prusse et les opposer tous deux à l'Angleterre et au Hanovre.

[53] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 323, fol. 159, 160 : *Dubois à Stanhope*, 19 février 1717.

[54] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 323, fol. 225 : *Stanhope à Dubois*, 15 mars 1717.

[55] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 140 : *Dubois au Régent*, 4 octobre 1717.

[56] E. Bourgeois, *Secret du Régent*, p. 228, note 1 ; référence inexacte à Wiesener.

C'est ce que Dubois avait su découvrir et ce qu'il s'évertuait à montrer : le Régent, le roi d'Angleterre et l'électeur de Hanovre devaient souhaiter la paix à tout prix, la vouloir à toute force et, au besoin, l'imposer à tout risque. Alberoni et Goertz, ces boute-feux, l'un au septentrion l'autre au midi, menaçaient tout l'édifice européen que la paix seule pouvait affermir. De là son empressement à se rendre à Londres pour y transformer une trêve incertaine en une paix durable. Les Anglais feraient entendre la modération à Vienne, lui se chargeait de mettre Charles XII à la raison. Car Dubois n'allait pas à Londres comme jadis à la Haye et à Hanovre, il avait une mission officielle, des instructions, un rang. « Non seulement, y était-il dit, Sa Majesté approuve la vue d'engager le roi d'Espagne et l'Empereur à convenir de leurs intérêts et à faire leur paix, mais elle se propose d'y contribuer par ses offices et par le consentement qu'elle donnera aux dérogations qui pourront être faites à cette occasion aux traités d'Utrecht et de Bade. Sa Majesté consent à céder la Sardaigne au duc de Savoie et à le reconnaître comme roi; elle veut faire reconnaître les droits de la reine d'Espagne sur Parme et la Toscane, mais croit bon de ne pas parler dans le traité des successions de Parme et de Toscane. En même temps que M. l'abbé Dubois conviendra qu'il serait à désirer que le roi d'Espagne eût oublié les contraventions dont il a lieu de se plaindre de la part de la Cour de Vienne et qu'il les eût sacrifiées au désir de conserver la paix, il ne doit cependant rien négliger pour assurer les avantages de ce prince et pour le rendre le plus considérable qu'il sera possible, soit qu'il entre dans le traité, soit qu'à son refus l'on statue pour lui entre les puissances contractantes[57]. »

Instructions données à Dubois

Celui qui emportait ces instructions était en passe de devenir un personnage et de faire compter avec lui. Sa faveur était éclatante et la Cour avertie. Le 10 septembre, on lit dans le *Journal* de Dangeau : « M. le duc d'Orléans alla à Saint-Cloud voir Madame et n'y mena dans son carrosse que l'abbé Dubois seul avec lui; il le fait partir incessamment pour l'Angleterre[58]. » Le 18, nouvelle audience aussi affichée : « L'abbé Dubois entra chez M. le duc d'Orléans qui sortoit; il avoit déjà eu une conférence avec lui[59]. » L'abbé prévoyait tout, autant qu'on peut se flatter de tout prévoir. « Je vous supplie, disait-il à son prince, d'exa-

Paix de dupes entre Huxelles et Dubois

[57] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 298, fol. 181 : Instructions données à l'abbé Dubois.

[58] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 160; 10 octobre 1717.

[59] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 163; 18 septembre 1717.

miner toutes les raisons que je puis dire aux Impériaux et aux Anglais, en commun et séparément[60]. » Il partait, disait-il à ses amis pour « conjurer l'orage qui menace toute l'Europe[61] », n'ayant négligé aucune précaution pour neutraliser les influences hostiles auxquelles son départ laisserait le champ libre. Une manière de compromis, un « marché » pour reprendre le mot de celui qui en fut le courtier, Chavigny[62], avait enfin mis d'accord la diplomatie officielle et la diplomatie secrète : d'Huxelles et Dubois; la première faisait tous les frais de l'entente puisqu'elle adoptait les vues, les plans et, jusqu'à un certain point, les méthodes de la seconde. D'Huxelles recommandait à Dubois « de réclamer à l'Empereur sa renonciation au trône d'Espagne, article aussi important pour Son Altesse Royale que pour le roi d'Espagne: cette condition étant la seule qui puisse assurer les droits de S.A.R. et la déterminer à entrer dans le traité que l'on propose[63]. » Ainsi, le maréchal n'avait pu « se défendre des poursuites et des séductions de l'abbé[64] ». En revanche, il avait obtenu de Dubois l'engagement de faire « tous ses efforts pour assurer et rendre les plus considérables qu'il sera possible les avantages [du roi d'Espagne] qu'il entre ou non dans le traité : Parme, la Toscane et même la Sardaigne[65] ». Il était donc vrai de dire que les instructions données à notre plénipotentiaire n'envisagaient nullement les intérêts du royaume, elles stipulaient au nom du Régent et au nom de Philippe V; de la France et de Louis XV il n'était pas question. Outre ces précautions, Dubois chargeait quelques créatures éprouvées de le tenir au courant de tout, des faits, des rumeurs, des simples indices; c'étaient son neveu Joseph Dubois, qui n'avait rien à lui refuser[66], Nancré, « valet à tout faire, qui sentant de loin jusqu'où pouvoit aller l'abbé Dubois, s'étoit livré à lui sans mesure[67] », Chavigny, louche personnage, ayant « essuyé des aventures fâcheuses

[60] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 298, fol. 225.

[61] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 45 : *Dubois à Basnage*, 17 septembre 1717.

[62] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mém. et Docum.*, t. 457, fol. 1-32 : *Mémoires* de Chavigny : « J'entrai pour quelque chose dans le marché ».

[63] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 225 : *D'Huxelles à Dubois*, 22 octobre 1717.

[64] *Mémoires* cités de Chavigny.

[65] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 84-92 : Instructions pour l'abbé Dubois.

[66] Troisième fils du frère de l'abbé, devint chanoine de Saint-Honoré à Paris.

[67] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 183.

qui n'étoient, pour son honneur, que trop connues du public[68]. »

Huxelles et ses amis le maréchal de Tallard, le marquis de Beringhen, le duc d'Aumont comptaient pour rien l'accord conclu avec Dubois auquel ils ne songeaient qu'à ménager un échec retentissant[69]. Tallard, surtout, blâmait la mission de Londres, « si leur sentiment eût prévalu, Dubois auroit passé bien du temps avant de conclure, et l'on eût conclu auparavant avec l'Espagne[70]. » Ils se gardaient cependant d'en rien laisser voir, affectaient de garder le silence sur les Renonciations[71]. Les ministres de France dans les Cours du Nord recevaient des instructions secrètes en contradiction flagrante avec la politique de Dubois. A Berlin, Rottembourg était chargé de former en faveur de la Suède une alliance des princes protestants de l'Allemagne du Nord dont le roi de Prusse aurait la direction et où entreraient les Moscovites[72]. qui continuent à se contre-carrer

Dubois n'était pas homme à se laisser jouer de la sorte, il avait fait alliance avec Nancré, un des *roués* du Régent et convenu d'une correspondance secrète où les personnages importants étaient désignés par des noms de guerre. D'Huxelles s'appellait *le poète;* Torcy, *Saint-Pierre*; Tallard, Nancré et Noé, *Saint-Brice*, *Lamarche* et *Bassigny*[73]. Nancré recevait en cachette les lettres de Dubois, donnait ses réponses au neveu de l'abbé[74] et ne pénétrait dans les appartements secrets du prince que sous la conduite du valet de chambre Desbagnets, acheté depuis longtemps[75]. Pas plus que d'Huxelles, Dubois ne se croyait lié par l'engagement pris au sujet de l'Espagne à laquelle il ne songeait qu'à imposer, par intimidation au besoin, les conditions formulées par l'Angleterre. Il employait Nancré à convaincre le Régent que le roi d'Espagne « quelque satisfaction qu'on lui donnât,

[68] Torcy, *Mémoires inédits*, t. II, fol. 991; M. Marais, *Journal*, t. I, p. 364; Saint-Simon, *Mémoire* édit. de Boislisle, t. XIX, Appendice, notice sur les Chavigny.

[69] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 52-54 : *Nancré à Dubois*, 22 septembre 1717.

[70] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 120-121 : *Nancré à Dubois*, 5 octobre 1717.

[71] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 259, fol. 169 : *d'Huxelles à Saint-Aignan*, 15 septembre 1717.

[72] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 57 : instructions à Rottembourg et lettres, juillet-octobre 1717.

[73] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 50 : *Dubois à Nancré*, 20 septembre 1717.

[74] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 88 : *Dubois à Saint-Prest*, 26 septembre 1717.

[75] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 87 : *Dubois à Nancré*, 26 septembre 1717.

quelque désir qu'il en eût, n'entrerait pas dans le traité, et qu'on serait obligé de traiter sans lui, tout en lui réservant sa place[76]. » Lors de son départ, Dubois ne songeait à autre chose, il demandait à Nancré des mémoires « sur les projets de paix qui ont été faits sans le concours de toutes les parties intéressées en leur laissant un certain temps pour accéder[77]. » Il interrogeait Torcy « sur l'aversion des Espagnols sur les traités que l'on fait sans eux[78]. »

Départ de Dubois pour Londres

« Le 19 septembre, Dubois partit en chaise de poste avec son secrétaire et cinq hommes à cheval. Ses équipages étaient partis huit jours auparavant. Le frère du sieur Law avait eu ordre de lui préparer un hôtel meublé superbement[79]. » Dubois emportait une lettre de créance adressée à Georges Ier et ainsi conçue :

« Monseigneur, il est si juste de concourir aux bonnes intentions de Votre Majesté pour la tranquillité de l'Europe que j'envoye auprès d'elle l'abbé Dubois à qui elle a eu la bonté de confier elle-même ses veües pour conférer avec les ministres des Princes qu'il seroit important de réunir et contribuer de ma part autant qu'il sera possible à un bien si nécessaire, et comme personne n'est plus instruit que luy de mes véritables sentimens, je suis ravy qu'il ait occasion de luy rendre compte de nouveau de mon zesle pour sa gloire et pour ses intérêts et de l'attachement sincère avec lequel je suis...[80] » Une autre lettre, adressée au prince de Galles, qui haïssait la France en haine de son père, lui demandait d'appuyer la politique de la paix, et lui rappelait « la proximité du sang qui l'unissait au Régent, son très affectionné frère[81]. »

Incident du voyage

Des incidents fâcheux signalèrent le voyage du diplomate. Près d'Amiens, les commis des fermes, sans respect pour sa qualité, pillèrent ses bagages, paniers de vins, coffres et papiers, en criant : « Voilà des affaires étrangères! c'est un homme gagné par les ennemis! » Le 22, il arrivait à Calais, où « un vent du Nord insurmontable » rendait la traversée impossible. Le 24,

[76] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 95 : *Nancré à Dubois*, 1er octobre 1717.

[77] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 88 : *Dubois à Saint-Prest*, 26 septembre 1717.

[78] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 87 : *Dubois à Nancré*, 26 septembre 1717.

[79] Buvat, *Journal*, t. I, p. 303; le mot « superbement » manque dans le ms. 13691 de la *Bibl. nat.*

[80] *Public Record Office*, France, vol. 346 : *le Régent à Georges Ier*, 14 septembre 1717.

[81] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1873, p. 95.

dans la soirée, le vent fléchit. « On m'avait fait espérer, écrit l'abbé à Nancré, de pouvoir partir cette nuit à une heure après minuit, et j'ai fait toute la nuit la veillée des armes pour saisir le premier moment où le bâtiment pourroit sortir du port; mais il s'est élevé un vent du Nord qui a empêché entièrement la sortie. Je suis donc à la merci des vents et, si plusieurs avis qui m'ont été donnés sont véritables, à la merci de la Providence, car on m'a averti que les Jacobites avaient conjuré ma perte. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu; je suis dévoué à tout sans réserve pour le service de mon maître qui est celui de l'État[82]. » Ce contre-temps parut de bon augure à Paris. On y fit courir le bruit que Dubois, embarqué, avait été jusqu'à Douvres où trouvant les ports fermés et l'Angleterre en pleine révolte, il n'avait eu d'autre parti à prendre que de rentrer[83]; on ne tarda pas à savoir que tous ces bruits étaient faux[84], mais le séjour se prolongea[85] et l'abbé tua le temps en écrivant force lettres, songeant à son carrosse, à sa provision de bois de chauffage[86], à se procurer une carte d'Italie « divisée, collée, enluminée suivant les possessions[87] », enfin à des mémoires sur différents sujets[88].

Installation à Londres. Réception à la Cour

Enfin, le dimanche 26, le vent tourna et Dubois leva l'ancre sans attendre le yacht envoyé d'Angleterre à sa rencontre; il « essuya, raconte-t-il, les incommodités ordinaires à ceux qui ont l'estomac délicat[89] », débarqua à Douvres, coucha à Cantorbéry et, le 28 au soir, arriva à Londres[90]. Aussitôt il donna au maréchal d'Huxelles son adresse : « rue des Ducs à Westminster, *Duke's street in Westminster* »; et à l'ami Basnage, son correspondant à la Haye, il envoya l'adresse du taudis où il lui convenait de se dissimuler : « Vous m'enverrez vos lettres sous une enveloppe au nom de M. Dubuisson, maître à danser, chez M. Hamton,

[82] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 298, fol. 222 : *Dubois à Nancré*, 24 septembre 1717 : Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 96.

[83] Buvat, *Journal*, t. I, p. 305 : *M. de Balleroy à sa femme*, 29 septembre, dans *Les correspondants*, t. I, p. 213.

[84] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 166; 25 septembre 1717.

[85] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 168; 30 septembre 1717.

[86] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 301, fol, 71 : *Dubois à son neveu*, 24 septembre 1717.

[87] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 83 : *Dubois à son neveu*, 26 septembre 1717.

[88] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 86 : *Dubois à M. de Saint-Prest*, 27 septembre 1717.

[89] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 122 : *Dubois à Molé*, 30 septembre 1717.

[90] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 295, fol. 109 : *Dubois à d'Huxelles*, 30 septembre 1717.

maître charpentier à *Saint Martin's court*, derrière l'église, proche *Charing-cross*, à Londres[91] ». Depuis son voyage écourté de 1698, Dubois n'avait pas revu Londres qu'il retrouvait populeux, bruyant, affairé plus que Paris[92] : « J'ai été étourdi de l'affluence du peuple, comme un provincial qui arrive au Pont-Neuf à Paris, lequel Pont-Neuf paraîtrait une solitude en comparaison de ce que l'on voit ici. Je n'ai encore eu l'occasion de rien observer mais je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de la prodigieuse quantité de belles personnes et de leur bonne grâce. » L'abbé était en veine de compliments. A la comtesse de Sandwich, le vieux galantin écrivait : « Quelque objet, Madame, que je puisse avoir dans mon voyage, rien ne m'y peut tant toucher que d'être encore une fois à vos pieds avant de mourir[93]. » Avant de se risquer dans aucune société, Dubois voulait entretenir Stanhope qu'il fit prévenir de son arrivée. Stanhope accourut de la campagne le 1er octobre[94], témoigna un vif désir de cimenter de bonnes relations, bref on se répéta de part et d'autre les banalités d'usage au cours d'une première rencontre. Le lendemain, Stanhope conduisit Dubois à Hampton-Court, résidence royale, où Georges Ier fut poli et empressé, invita le plénipotentiaire à sa table, parla du Régent en termes élogieux et aborda les principales questions : la paix dans la Baltique et dans la Méditerranée[95]. Toujours dépourvu de mesure, Dubois exultait, écrivait à son maître : « On ne saurait désirer des dispositions meilleures. Pour soutenir les droits de Votre Altesse Royale à la couronne, les Anglais mettront jusqu'au dernier sol et au dernier homme. Le Roi est si bien disposé qu'il semble qu'il vous ait mis à la place de son fils. Quant à M. Stanhope, c'est un philosophe homme de bien qui aime sa patrie, mais qui aime Votre Altesse Royale presque autant qu'elle. »

Ressorts et adresses de l'abbé

Vint ensuite la présentation au prince et à la princesse de Galles et, une fois terminées ces corvées solennelles, l'abbé chercha à renouer avec toutes ses anciennes et fidèles relations, s'occupa à les étendre, à en créer de nouvelles. Ce fut une manière de

[91] Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 96.

[92] *Ibid.*, p. 97; *The Stair Annals*, t. II, p. 27; *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 151 : *Dubois à Oppenort*.

[93] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 181 : *Dubois à Mme de Sandwich*, 9 octobre 1717.

[94] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 295, fol. 111 : *Dubois au Régent*, 4 octobre 1717.

[95] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 140-149 : *Dubois au Régent*, 4 octobre 1717; Ch. Aubertin, *op. cit.*, p. 97-98; *Gazette de la Régence*, p. 209; 25 octobre 1717.

passer le temps sans le perdre tout à fait. Entre deux causeries avec Stanhope, disposé à abandonner l'Empereur si ses exigences allaient trop loin, entre deux visites aux Hanovriens Bernstorff et Bothmar, Dubois prenait confiance dans le succès final du Régent, « mieux servi à Londres qu'à Paris[96] », et il entretenait de son mieux ces bonnes dispositions. Une *Vie* manuscrite de Dubois conservée à la bibliothèque Mazarine[97], relate le long détail des fêtes célébrées à Londres en l'honneur de l'abbé pendant son ambassade. « Bals, dîners, chasses et concerts », tout y figure, jusqu'aux indigestions de l'abbé, « survenues à la suite de banquets de 800 couverts ». Sur plus d'un point, la correspondance diplomatique confirme les dires du biographe Le Dran: « Je suis allé lundi souper avec le Roi à Hamptoncourt, écrit Dubois au Régent; le lendemain je l'ai suivi à Guilford pour voir les courses de chevaux. Milord Onslow, chez qui le Roi dîna m'ayant porté à petit bruit la santé de Votre Altesse Royale avec du vin de Chypre de quatre-vingt-dix ans que son frère lui a envoyé de Constantinople, le Roi, s'en étant aperçu, demanda du même vin, et m'ordonna de choquer mon verre avec le sien, et dit tout haut : « A la santé de M. le Régent, le bon ami de l'Angleterre! » ce qui fut répété par cinq cents voix et bu de la même manière à sept ou huit tables où était la principale noblesse d'Angleterre. »

Ces *santés* trop fréquentes mirent au lit pour quinze jours l'hôte de la Grande-Bretagne, avec la toux, la fièvre, la goutte au genou et un rhumatisme à la hanche. Menacé « d'une catastrophe dans sa fragile machine », il consulta Chirac. « Le travail et les chagrins, les repas et le vin ne m'ont pas fait un sang fort doux. Incapable de toute occupation suivie, je ne fais plus que souffrir impatiemment. Je prends du lait de vache coupé le matin et le soir, un lavement par vingt-quatre heures et un potage à dîner. » Ce régime d'anachorète n'eut pas convenu à ses invités. Dubois avait laissé à Paris, pour garder la maison, un sien neveu de Brives-la-Gaillarde, qu'il appelle dans ses lettres « un homme de l'autre monde », dévoué à l'oncle protecteur de la famille, tremblant sous la menace de ses terribles vivacités, naïf et madré comme un paysan de comédie.

Au premier rang de ses attributions et de ses multiples responsabilités était la cave, grand objet des sollicitudes de l'abbé

[96] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 10, 15 : *Dubois au Régent*, 18 octobre 1717.
[97] *Bibliothèque Mazarine*, ms. H 2354.

et l'un des instruments de sa diplomatie. Sur un signe du maître, les expéditions de vin se succèdent; le neveu préside, emballe, compte les bouteilles vides, les bouteilles cassées et celles que « la force du vin et de la bière avait fait peter »; il prévoit que le retour de Saint-Cloud ramènera les « emprunts » de vin de Tokay de la mère du Régent : « Faudra-t-il dire qu'il n'y en a plus? » demande maître Jacques.

Après la cave, la garde-robe; autre sujet d'active correspondance et parfois de controverse. Dubois avait débarqué à Londres sans habit et sans carrosse, ne voyant rien arriver il écrit au neveu : « Je vous recommande avec instance mon carrosse; faites en sorte que tout soit du meilleur et du plus beau. Priez le tailleur, M. Coche de m'envoyer un justaucorps et une culotte de velours violet, avec une veste et des manches qui relèvent sur l'habit, d'une belle étoffe à son choix. Dès qu'il sera fait, il faut mettre un peu de poudre sur les épaules, comme s'il avait été porté. Ne perdez pas de temps. » Le neveu répond : « J'ai remis au messager une boîte couverte de toile cirée qui contient votre habit de velours, avec l'étoffe d'or pour les manches, l'un et l'autre sont très beaux et très chers. On a mis à l'habit des boutons et des boutonnières d'or, quoique vous ne le marquiez pas, parce qu'autrement il aurait été trop simple. Vous trouverez aussi dans la boîte un paquet de cure-dents à la carmeline et votre cachet d'or. » Ce bel habit, dont l'étoffe coûtait 105 francs 12 sous l'aune, ne suffisant pas, l'ambassadeur en demande un autre moins façonné. « Faites-moi faire un habit de camelot violet pour ne pas porter toujours le même. Les souliers que vous m'avez envoyés sont trop pointus, et la semelle en dedans est si raboteuse que je n'ai pu m'en servir... Si vous savez où je prends du tabac à râper, qui est dans une boutique à l'entrée de la place Dauphine, je vous prie de m'en envoyer quatre livres. »

Ensuite vient tout le défilé des gourmandises. « Vos jambons se gâtaient, Monsieur, et les souris les mangeaient, quoiqu'ils soient suspendus à des crochets; je fis choisir les deux meilleurs que nous enveloppâmes dans du foin et que nous mîmes dans le coffre de votre carrosse.» — « Envoyez-moi, répond l'abbé, un petit panier de fromages de Pont-l'Evêque ou de Marolles et deux fromages de Brie. Dès qu'il fera assez froid pour faire voyager des truffes en sûreté, écrivez à Brives qu'on vous en envoie. » Le premier secrétaire d'ambassade réclame des poires de bon chrétien et des pommes reinettes que le neveu expédie à onze sous pièce, il y joint deux douzaines de pots de marmelade de fleurs

d'oranger de madame Duclos, quelques vieilles hardes de Thoinon et un ballot de linge : serviettes communes, tabliers de cuisine, nappes, essuie-mains, torchons, etc.

Rien n'est négligé. Dubois écrit à Mademoiselle Fillion, couturière « de choisir une étoffe riche dont le fond soit blanc pour en faire un habit à la duchesse de Münster, qui est une très grande et très grosse femme qui a des cheveux et des sourcils noirs et la peau fort blanche. Il faut un autre habit riche pour mademoiselle de Schulembourg, sa nièce, qui a des sourcils noirs et des cheveux châtains. » Puis viennent des avis, des recommandations, des avertissements et la demande adressée à mademoiselle Fillion « de faire fabriquer une grande poupée, laquelle puisse faire voir aux dames anglaises de quelle manière celles de France sont habillées et coiffées et portent le linge ».

Tout le mois d'octobre s'écoula ainsi à attendre l'envoyé autrichien Pendtenriedter qui n'arriva à Londres que le 1er novembre. Celui-ci en passant à la Haye avait dit qu'il écouterait tout mais ne se prêterait à rien avant la restitution de la Sardaigne[98], ce qui donnait à croire que les entrevues de Londres et le savoir-faire de Dubois échoueraient.

Accord de Dubois et de Stanhope

Les entretiens avec Stanhope se poursuivaient et Dubois écrivait au Régent qu'il en fallait moins attendre qu'on ne le souhaitait sur l'affaire d'Espagne et plus qu'on ne s'y attendait sur les droits du Régent[99]. Mais le Conseil de Régence pouvait soulever des difficultés aux desseins du prince et de son adroit compère; il fallait « l'accoutumer à entendre les vérités générales qui servent de fondement au parti que S.A.R. a résolu de prendre et introduire ainsi, malgré les malintentionnés, sans laisser aucune délibération, les conséquences et la conclusion qui en résultent[100]. » Dans une lettre ostensible, l'abbé posait en principe la nécessité d'effrayer l'Espagne pour la mettre à la raison. « Si l'Espagne faisoit des difficultés insurmontables, et que l'Empereur continuât à vouloir bien traiter avec les membres de la Triple Alliance, Sa Majesté Britannique supplie Sa Majesté d'examiner s'il faudra laisser le repos de l'Europe à la merci du

98 *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 316, fol. 130, 134 : *Châteauneuf à d'Huxelles*, 28 et 29 octobre 1717.

99 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 301, fol. 45 à 48 : *Dubois au Régent*, 25 octobre 1717.

100 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 16 à 18 : *Dubois à Nancré*, 18 octobre 1717.

ministère espagnol[101] »; et faisant la leçon indirectement à son maître, Dubois écrivait le même jour à Nancré : « Si j'étois le Régent, j'aurois une telle contenance en lisant cette lettre que personne n'oseroit desserrer les dents pour combattre le projet qu'il a formé, et cela lui donneroit occasion d'observer la contenance de chacun[102]. »

Les alliés de Dubois

Dubois savait trop bien son élève pour ne craindre pas les défaillances; aussi avait-il gagné Torcy à ce plan, et chargeait-il Nancré d'obtenir l'aide de Nocé, tandis qu'il grondait son prince et lui recommandait « de ne pas laisser traîner ses billets quand il les avait lus[103] ». En même temps, il glissait dans la main du réfugié protestant Robethon, « conseiller privé d'ambassade de S. M. Britannique » une lettre de change de quinze mille livres « pour inspirer à M. de Bernstorff, ce qui pourra nous être favorable[104] » et, non content de cela, il enveloppait de tentation l'envoyé autrichien Pendtenriedter, « l'argent ayant, dit-il, de l'ascendant sur lui »; Basnage et Duywenworden à la Haye l'entameraient et il ne tiendrait pas à Robethon que Stantope ne l'achevât dès son débarquement.

Le personnage de Pendtenriedter

Pendtenriedter débarqua. « C'étoit une manière de géant qui avoit plus de sept pieds de haut, de la corpulence à peu près de sa taille, pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes[105] », convaincu que sur un signe de lui l'Angleterre et les Provinces-Unies déclareraient la guerre à l'Espagne coupable d'avoir manqué à l'Empereur à qui elle restituerait la Sardaigne et livrerait Majorque. Stanhope et Dubois répondirent tout net qu'il fallait que l'Empereur renonçât formellement à l'Espagne; le petit présent ajouterait sa persuasion à leur parole insinuante et on allait voir, sans doute, le colosse autrichien entrer en accommodement quand un nuage s'éleva.

Triomphe imminent du parti de la vieille Cour

A la fin d'octobre, Alberoni était parvenu à impressionner le Régent et à l'attirer à l'idée d'une alliance espagnole. N'ayant pas le courage d'avouer ce revirement à Dubois, il espaça les lettres à son confident; le maréchal d'Huxelles qui sentait le parti

[101] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 4 à 7 : *Dubois au Roi*, 18 octobre 1717.

[102] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 20 : *Dubois à Nancré*, 18 octobre 1717.

[103] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 20 : *Dubois à Nancré*, 18 octobre 1717.

[104] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 2 : *Dubois au Régent*, 18 octobre 1717.

[105] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIII, p. 74.

vieille Cour près du triomphe, jugea Dubois perdu et cessa de lui écrire; Torcy soignait sa femme gravement malade et ne voyait qu'elle au monde. L'abbé, pris de frayeur, crut qu'on « voulait le mettre à sec, lui faire faire des fautes », écrivit à Nancré : « Aidez-moi de tout ce que vous pourrez, renseignez-moi, dirigez-moi[106]. » Il ne tarda pas à être instruit de l'intrigue ménagée par Peterborough, le duc de Parme et d'Huxelles. Un mot du Régent à lord Stair qui l'avait répété à Stanhope avait mis sur la voie : on jouait une partie d'où Dubois était exclu. « Il est étonnant, écrivait-il encore à Nancré, que Monseigneur ait reçu des lettres d'Espagne qui signifient quelque chose et écouté le comte de Provana, envoyé de Sicile, et que je ne sois en rien informé[107]. » Une fois de plus, le plaisir morbide des tractations secrètes avait emporté le Régent dans une aventure qui pouvait le perdre. Toujours hanté par le désir de faire reconnaître ses droits à la couronne de Louis XV, il songeait à en solliciter la confirmation de Philippe V au lieu de la lui imposer après son alliance conclue avec Georges Ier et Charles VI. Le duc de Parme et Alberoni, renforcés du duc de Savoie et servis par d'Huxelles allaient donc triompher de Dubois. La cabale, renforcée du maréchal de Tallard, prônait l'alliance espagnole par dessus tout le reste. Torcy l'appelait la « cabale du roi d'Espagne[108] » et n'en voulait pas entendre parler, mais d'autres s'agitaient, familiers du Palais-Royal[109], ayant ou prenant le droit de tout dire, luttant maintenant à découvert contre Dubois dont l'éloignement permettait de tout entreprendre. A Londres, on suivait les phases de ce revirement avec inquiétude. Pareil au renard qui s'accroupit en guettant une poule[110], Dubois flairait l'embûche, devinait la manœuvre, éventait la malice de ses adversaires et soudain, bondissait sur sa proie. C'était le 11 novembre 1717, jour décisif dans l'histoire de la politique francaise.

Dubois écrivit au Régent[111] :

La lettre du 11 novembre au Régent

[106] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 122 : *Dubois à Nancré*, 1er octobre 1717.

[107] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 173 : Dubois à Nancré, 4 novembre 1717.

[108] *Bibl. nat.*, ms. franç. 10670-10672, *Mémoires inédits* de Torcy, t. II, fol. 995; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 259.

[109] Il y a un personnage désigné sous le nom de « l'homme du bassin des Tuileries » dont l'anonymat n'a pu être découvert.

[110] *Madame à la raugrave Louise*, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 4.

[111] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 217 : *Dubois au Régent* 11 novembre 1717.

« C'est un point bien délicat, Monseigneur, que les nouvelles ouvèrtures que l'on a faites à Votre Altesse Royale. J'ay frémi à la vue de ce qu'on lui propose qui ne peut être que très pernicieux, s'il n'est pas très bon, c'est-à-dire s'il n'est pas possible, heureux et sûr. Quand je seray instruit du détail de ce projet, je consulteray mon sixième sens qui me donne quelque instinct pour ce qui regarde votre A. R., et je lui diray pour lors mon sentiment. Cependant sans m'arrester au proverbe qui dit qu'il ne faut courir en mesme temps deux lièvres, sur l'idée générale que ces lettres m'offrent, je ne croy point que ce soit une ruse, mais un parti forcé de gens outrés et dans le dernier embarras. Malheureusement ceux avec qui il s'agit de s'embarquer ne peuvent que vous estre très suspects par leur caractère, par leur mauvaise foy qu'ils ont montrée dans tous les engagements qu'ils ont pris, par leurs sentiments particuliers à l'égard de V.A.R. Quand on a affaire à des fous, des fripons, des ennemis personnels et des concurrents, la prudence veut que l'on ne prenne aucun engagement avec eux ou qu'on prenne de grandes précautions avant que de s'engager, et on a raison de craindre que *passato il pericolo, gabbato il santo*. Le lion qui a une épine au pied se la laisse tirer avec toute douceur, mais lorsqu'il a repris ses forces, il n'y a que dans la fable qu'il se souvient du bienfait. Vous allez armer ces gens-là, les ameuter, augmenter leur puissance, les establir de plain pied dans la France, et les mettre à portée de vous prendre de tous costés, et de vous embarrasser et vous nuire, dans l'occasion mesme en faveur de laquelle vous les écoutez. Il seroit beau au Roy d'Espagne de joindre l'Italie à sa couronne, mais quelque jour on trouvera plus magnifique encore et indispensable d'y joindre le royaume de France lorsqu'on sera en estat de le faire; et la seule modération dont on se piquera, sera d'en céder quelques provinces à ceux qui pourroient y apporter obstacle. Une aussi grande puissance, avec un droit direct à la Couronne de France, est plus à craindre en Italie, que l'Empereur avec tous ses succès, et tout ce qu'on vous faisoit craindre de luy pour l'avenir, s'il violoit le traité. C'est une guerre à laquelle il faut vous engager par le nouveau projet et l'attirer au Royaume, d'entrée de jeu. On a fait appréhender à V.A.R. que si elle traitoit avec l'Empereur, elle donneroit atteinte à ses droits par quelque petite dérogation qu'il faudroit faire au traité d'Utrecht, quoy que cette dérogation dust avoir pour motif le maintien de la tranquillité publique et estre réparée par des indemnités. Mais ne risqueroit-elle pas davantage par une violation formelle du traité de Bade, qui renverseroit entière-

ment celuy d'Utrecht? On ne voit aucun inconvénient essentiel pour votre A.R. dans un traité avec l'Empereur. Il peut y en avoir d'infinis pour Elle dans les nouveaux engagements proposés, et il faudrait acheter tous ces dangers par une dépense sans bornes qui achèverait d'épuiser le royaume, et par une guerre en Italie, en Alsace et en Flandres dont l'homme le plus pénétrant ne pourrait prévoir les suites pour le royaume et pour nous. Pour bien juger de ce qu'on lui a proposé nouvellement qu'elle ait la bonté de comparer les trois partis qu'elle peut prendre, qui sont : 1° « le projet nouvellement proposé ou 2° un traité avec l'Empereur ou 3° de ne prendre d'engagement avec personne et de ne se mêler de rien. Qu'elle choisisse celuy où il y aura plus de sûreté et de solidité, et moins d'inconvénients, ce qu'il ne sera pas difficile de calculer. Ce qu'on désire par le système nouveau seroit à souhaiter sans doute pour la liberté de l'Italie, et pour établir un équilibre plus égal dans l'Europe, mais ce n'est pas votre faute si le feu Roy a esté forcé de consentir aux établissements que l'Empereur à conservés en Italie, et ce seroit une gloire mal placée que de vouloir estre le libérateur de l'Italie aux dépens du repos et des forces du Royaume, et en luy suscitant un ennemi redoutable, au lieu que par le traité avec l'Empereur nous pouvons n'avoir personne ni contre le Royaume, ni contre vous. Le pas est si glissant qu'il n'y a qu'à prier Dieu qu'il inspire sa sagesse à V.A.R. et je la conjure de ne point prendre de résolution sur une affaire aussi importante, sans l'avoir examinée de tous sens avec une grande attention, et de ne consulter qu'elle-même ou, si elle en veut parler à quelqu'un, qu'elle n'écoute que ceux de ses serviteurs en qui elle a reconnu plus de droiture et d'attachement et qui ne sont dans aucune intrigue. M. de Torcy est bon par son expérience dans les affaires, et parce qu'il n'est point meslé dans les manèges du Ministère. M. de Nocé est fidèlement attaché à V. A. R. et a très bon esprit, et mon correspondant est fort sensé, et je le tiens bien intentionné. A l'esgard ce qui se pourra mesnager ici, quelque parti que V. A. R. prenne, je feray de mon mieux, mais je ne puis pas la flatter qu'elle conservera l'estime et la confiance du Roy et des ministres d'Angleterre s'ils croyent qu'elle les a employés pour amuser l'Empereur. »

Le lendemain, Dubois revenait à la charge[112]; en même temps il écrivait à Nancré : « Par trop de facilité pour ceux dont il connoît les travers et la mauvaise volonté, il perdra l'Angleterre et

[112] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 239, 251 : *Dubois à Nancré*, 11 et 12 novembre 1717.

la Hollande, qu'il devoit conserver à quelque prix que ce fût. Ne voit-il pas qu'il se forme une cabale, et contre qui, si ce n'est pas contre lui-même? Ce qui est pitoyable et unique, c'est que ceux qui ont à travailler pour les intérêts de S. A. R. ayent plus à craindre de la France que de tout le reste de l'Europe[113]. » Le Régent eut perdu l'alliance anglaise si George Ier qui l'avait conclue principalement en raison de la menace qui planait sur le Hanovre, ne s'était trouvé dans une position presque identique. Contre les mouvements des puissances du Nord, l'électeur n'avait pas de meilleur appui que le Régent, aussi prodiguait-il les traitements les plus aimables à Dubois qui, seul de tous les ministres étrangers, était logé à Hampton-Court[114].

Conseils à Paris

Au moment même où il écrivait au Régent, celui-ci rassemblait deux conseils et leur faisait part de ses hésitations. Le 10 novembre au matin, première réunion où se trouvent Daguesseau, Villeroy, Torcy; dans l'après-dînée Saint-Simon, Noailles et Amelot. La sottise de Villeroy faisait courir risque de quelque maladresse, aussi Torcy, « inimitable pour ces sortes de choses » l'endoctrina et « lui ferma la bouche ». Le plus dangereux était d'Huxelles.

Torcy et Nancré, partisans de Dubois exposèrent sa négociation, réfutèrent les objections des « malicieux » et se plaignirent de la notoriété donnée à des négociations « qui valaient surtout par leur caractère secret »; ils s'indignèrent enfin « contre l'âme qui faisoit mouvoir tous ces personnages et leur distribuoit les rôles, qui avoit bien compris que plus il y auroit de gens consultés, plus il seroit aisé de faire tomber la négociation[115]. » Ainsi visé, d'Huxelles tint-bon, appela à son aide ses adhérents, parla au Conseil, clabauda dans les compagnies, assez pour laisser le Régent indécis sur le parti à suivre. Le 12 novembre, Monti partit pour l'Espagne où l'attendait Alberoni[116], tandis que Saint-Aignan pensait faire merveille en combinant de son chef un mariage entre le prince des Asturies et une fille du Régent. A Paris, le parti espagnol ne ménageait plus rien, croyait la victoire gagnée et le voyage de Dubois compromis, sinon sans objet désormais.

113 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 239, 254 : *Dubois à Nancré*, 11 et 12 novembre 1717.

114 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 254 : *Dubois à Nancré*, 12 novembre 1717.

115 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 179 : *Nancré à Dubois*, 12 novembre 1717.

116 *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 263, fol. 82 : *D'Huxelles à Saint-Aignan*, novembre 1717.

Dubois revient à Paris

Lord Stair s'inquiétait. Le 2 novembre, il avait écrit à Stanhope : « M. le Régent auroit bien besoin ici de M. l'abbé Dubois. » L'abbé ne tenait plus en place, il sentait sa présence nécessaire auprès de ce prince blasé d'intrigues comme de plaisirs, au point de sacrifier les intérêts les plus graves à la distraction présente. « Est-ce ainsi que l'on traite les affaires de l'État? s'écriait Dubois, Monseigneur pleurera des larmes de sang, s'il perd cette occasion, la seule qui pouvoit le rendre indépendant et sauver le royaume. Quant à lui, il ne peut plus servir S. A. R. avec ces oppositions et sans secours. Si S. A. R. ne lui permet pas de venir lui rendre compte, il abandonne tout, et la vie même, plutôt que d'être témoin de la perfidie de gens qui jettent S. A. R. dans le précipice[117]. » Et voici que le 22 novembre, le duc d'Orléans envoyait l'autorisation demandée pourvu que l'abbé « fit prendre un tour à sa course qui ne pût donner d'ombrage à Pendtenriedter et lui faire croire à une rupture de la négociation[118]. » Le 5 décembre Dubois arriva à Paris où sa présence fut remarquée et commentée. A peine entré au Palais-Royal, il courut chez le duc d'Orléans et ils demeurèrent enfermés deux heures[119]; le public ne mettait pas en doute que ce voyage ne fût provoqué par les affaires d'Espagne[120].

Le Régent revenu à l'alliance anglaise

Il semble que Dubois ait eu peu de frais de raisonnement à faire pour ramener le Régent à la politique de la Triple-Alliance. La maladie de Philippe V avait pu le détourner du projet de Peterborough en lui suggérant une intervention, qui eût fort ressemblé à une intrusion, afin d'exclure de la régence Élisabeth Farnèse, mais vers la fin du mois de novembre Philippe V se portait « de mieux en mieux[121] »; et par-dessus tout l'esprit volage de Philippe d'Orléans ne trouvait plus dans une intrigue, vieille de deux mois au moins, le ragoût qui l'y avait attiré et retenu quelques moments. Dès le 24 novembre, l'entente avec l'Espagne ne l'intéressait plus. « Il faut mâcher, écrivait-il à Dubois, la besogne à prendre ou à laisser aux Espagnols. Il ne s'agit donc plus que des conditions du plan; l'Espagne y viendra, soit le gouvernement subsistant, soit qu'il arrive des changements. Si

[117] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 195, 293 : *Dubois au Régent* et *Dubois à Nancré*, 17 novembre 1717.
[118] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 392, fol. 296-297 : *Nancré à Dubois*, 22 novembre 1717.
[119] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 206; 5 décembre 1717.
[120] *Gazette de la Régence*, p. 210; 10 décembre, Buvat, *Journal*, t. I, p. 310.
[121] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 202; 29 novembre 1717.

vous venez ici je vous parlerai plus en détail[122]. » Tel fut le sujet de l'entretien de deux heures, au sortir duquel il écrivait : « Bien loin, Mylord, d'avoir trouvé la moindre variation dans les résolutions de Mgr le Régent, j'ai été très édifié de sa fermeté pour résister aux offres les plus avantageuses et les plus séduisantes qui lui ont été faites et que l'on renouvelle tous les jours, ainsi qu'aux représentations des plus habiles et des plus honnêtes gens du Royaume, et à une espèce de clameur publique qui s'est élevée contre notre projet... Mgr le duc d'Orléans n'a point changé de sentiment et ne sera ébranlé par aucune proposition contraire si avantageuse qu'elle puisse être, pourvu que l'Empereur consente à une Renonciation pour toujours, et accorde la Toscane. Je tiens le parti que S. A. R. a pris, au cas que ces deux points soient accordés, si ferme, si assuré, qu'il me paraît inutile que je reste ici plus longtemps et cela me fait prendre la résolution de m'en retourner incessamment en Angleterre pour ne pas apporter le moindre retardement à la conclusion de cette affaire, d'abord que l'Empereur aura pris les résolutions que je prie Dieu de lui inspirer pour le salut de toute l'Europe et pour la gloire qui reviendra à Sa Majesté Britannique d'avoir, au milieu de la tempête, donné le calme à toute la chrétienté[123]. »

Dubois rentre à Londres

L'abbé avait regagné le Régent à l'alliance anglaise et à l'alliance impériale. Cette dernière était certaine et prochaine si l'Empereur accordait les conditions posées; auquel cas on se passerait de l'Espagne : « Je m'en retournerai bien autorisé à conclure avec l'Empereur sans attendre personne[124]. » Le 25, l'abbé quitta Paris[125] et il rentrait à Londres le 31 décembre[126].

[122] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 302, fol. 309 : *le Régent à Dubois*, 24 novembre 1717.

[123] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 303, fol. 110 : *Dubois à Stanhope*, 8 décembre 1717.

[124] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 303, fol. 125 : *Dubois à Robethon*, 11 décembre 1717.

[125] Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 219; 26 décembre : *Gazette de la Régence*, p. 213.

[126] *Arch. des Aff. Étrang.*, Hollande, t. 324, fol. 223 : *Châteauneuf à La Marck*, 8 janvier 1718.

CHAPITRE XX

Fluctuations du Régent

(31 décembre 1717 — 18 juin 1718)

Conseil privé à Vienne. — Dispositions du Régent. — Restitution de Gibraltar ! — Réflexions d'Alberoni. — Le projet définitif de Stanhope. — Mission de Schaub à Paris. — Discussions. — Accord sur tous les points. — Schaub part pour Vienne. — Le prince Eugène. — Victor-Amédée. — Acquiescement de l'Empereur. — Mission de Nancré en Espagne. — Il se lie à Alberoni et trompe Dubois. — Les signataires de la Quadruple Alliance remplis de satisfaction et de confiance. — Le mécontentement italien. — Les démarches tentées. — La volonté de faire la guerre. — Alberoni et l'Angleterre.. — Sa confiance dans les jacobites. — Retour offensif de la vieille Cour. — Désaveu de la diplomatie secrète. — Découragement de Dubois. — Ses projets d'avenir. — Retour à Paris de Schaub. — Triomphe de la vieille Cour.

A l'heure même où l'abbé Dubois rentrait à Londres, l'Empereur réunissait à Vienne le Conseil privé afin d'examiner la situation telle qu'elle résultait du rapport de Pendtenriedter et des dépêches de Koenigsegg. Elle était peu satisfaisante. L'Angleterre s'était dérobée à une alliance offensive contre l'Espagne et s'était abstenue de toute intervention lors de l'attaque de la Sardaigne. La Hollande se montrait, s'il était possible, plus réservée encore. La France était hésitante et ses accointances avec l'Espagne étaient connues. Les pays du Nord n'offraient pas plus de satisfaction; un accord entre la Russie et la Suède paraissait imminent, enfin la guerre avec les Turcs pouvait se prolonger longtemps encore. Dès lors, il n'y avait pas lieu de se montrer trop strict ni trop condescendant. Si Philippe V consentait à reconnaître, le premier, le titre d'empereur de Charles VI, celui-ci accorderait sa renonciation à l'Espagne, mais jamais il ne livrerait la Toscane à un prince de la maison de Bourbon[1]. Conseil privé à Vienne

Ces concessions n'étaient pas suffisantes pour permettre une marche active des négociations. Dubois l'eût souhaité, car le climat et la cuisine de Londres lui étaient funestes. Stanhope, non Dispositions du Régent

[1] Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, p. 55-57.

moins impatient de conclure, mais pour d'autres motifs, sentait la nécessité d'admettre les conditions du Régent dont il ne se départirait à aucun prix, il imaginait donc une solution à l'insoluble problème de la Toscane par le démembrement du grand-duché dont Florence demeurerait la capitale et duquel on détacherait Pise et Livourne[2]. Mais le duc d'Orléans se faisait, de bonne foi, le défenseur de son cousin. « On commence, écrivait-il, à prendre de force à l'Espagne la Sardaigne, et elle pourra dire qu'on ne lui offre rien que ce qu'elle a naturellement par le traité d'Utrecht. Quelle apparence que le cardinal Alberoni, du caractère dont on sait qu'il est, qu'il n'a songé qu'à troubler l'Europe par la guerre, veuille confirmer les Renonciations, sans en tirer aucun avantage que d'avoir eu l'affront de voir échouer sa levée de boucliers? Faudra-t-il faire des hostilités contre le roi d'Espagne pour lui rendre la Sardaigne[3]? » Et à propos de la partialité de l'Angleterre pour l'Empereur, il disait : Toute difficulté seroit levée s'il paraissoit plus d'égalité. Je sais bien que mon intérêt personnel ne s'oppose point à cette inégalité, et que c'est une espèce de pierre de touche pour connoître mes amis tant au dedans qu'au dehors. Mais je suis Régent de France, et je dois me conduire de façon qu'on ne puisse pas me reprocher de n'avoir songé qu'à moi.

Restitution de Gibraltar

« Je dois aussi des ménagements aux Espagnols que je révolterois entièrement par un traitement inégal avec l'Empereur, auquel leur gloire et l'honneur de leur monarchie les rendroient très sensibles. Par là, je les réunirois à Alberoni, au lieu que s'il falloit une guerre pour l'amener à notre point, il faudroit qu'on pût dire ce que le comte de Gramont disoit au Roi : « Dans le temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin. » Alors les Espagnols même nous aideroient[4]. » Une autre marque d'intérêt donnée à l'Espagne avait été soulevée à Londres, par Dubois, dès le mois de novembre 1717 et ne tendait à rien moins qu'à la restitution de Gibraltar à l'Espagne. Stanhope avait répondu « que si cela pouvoit terminer cette affaire [de l'alliance], quoiqu'en faisant faire cette cession il risquât sa tête, il la tenteroit et ne doutoit pas de réussir[5]. » Toutefois il demandait le secret, même à l'égard du Régent, pour qui Dubois s'empressa

[2] Weber, *op. cit.*, p. 56-57.

[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 88 : *le Régent à Dubois*, 17 janvier 1718.

[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 181 : *le Régent à Dubois*, 24 janvier 1718 ; dans Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 138.

[5] *Dubois au Régent*, 11 novembre, 1717, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 395.

de le violer. On ne peut douter que Gibraltar ne fut abordé au cours des entretiens pendant le voyage à Paris et, dès son retour à Londres, l'abbé ne renonça pas à jeter cette idée dans le chaos des négociations : « Si M. de Nancré va à Madrid, écrivait-il au Régent, il pourra parler de Gibraltar au cardinal[6] » Il semble toutefois que, dans la pensée de Dubois, c'était là pure amusette, car lorsque Nancré lui demanda des instructions plus positives, Dubois répondit : « Vous ne devez point être en peine de l'article de Gibraltar, ni souhaiter pour cela aucune lettre du roi d'Angleterre qu'on n'a jamais eu l'intention de vous donner, ni aucune lettre de mylord Stanhope. Il suffira de dire au cardinal que Son Altesse Royale ne peut pas l'obtenir ou par échange ou par argent ou autrement. Elle ne le pressera pas d'accéder et l'en dispensera[7]. »

Réflexions d'Alberoni

D'ailleurs Alberoni ne lâchait pas la proie pour l'ombre, et les Farnèse de Parme, ses maîtres, ne l'eussent pas permis. Tandis que Dubois jetait dans le débat le nom de Gibraltar, ceux-ci estimaient nécessaire de conquérir à la fois Naples, Livourne et Gênes et d'acheter Victor-Amédée sans lequel on ne pouvait rien entreprendre en Lombardie. Stimulé de la sorte, Alberoni déclarait dès le mois de décembre que l'Espagne disposerait au printemps d'une escadre de trente bons vaisseaux et d'un corps expéditionnaire de 20.000 hommes traînant à leur suite cent cinquante canons. Et le 31 janvier 1718, le cardinal écrivait triomphant : « Votre Altesse me presse d'entrer en campagne de bonne heure. Elle sera contente de moi, et l'Empereur obligé, au risque de perdre la péninsule, de faire passer des armées en Italie[8]. » Déjà cependant, certains symptômes l'avertissaient que la partie était compromise. Le Régent s'était tourné vers l'Angleterre et l'Empereur; Victor-Amédée, trop circonspect pour s'allier à un gouvernement isolé, n'accorderait aucun concours à l'Espagne, la flotte anglaise avait quitté la Baltique pour rallier ses ports d'attache et y faire des préparatifs. Ces indices étaient assez peu rassurants pour qu'Alberoni donnât ce suprême avertissement à la Cour de Parme : « Pour votre gouverne, sachez que l'Espagne entrera seule en danse : car il est sûr que l'Empereur sera appuyé d'une flotte anglaise dans la Méditerranée[9]. »

[6] *Dubois au Régent*, 31 janvier 1718, *ibid.*, t. II, p. 395.
[7] *Dubois à Nancré*, 17 février 1718, *ibid.*, t. II, p. 395.
[8] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 31 janvier 1718.
[9] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 22 mars 1718.

Le projet définitif de Stanhope

L'Empereur s'était résigné à accepter les lignes principales du plan de Stanhope, modifié suivant les exigences du Régent. De ceci il résultait que Charles VI renonçait définitivement à l'Espagne au profit des Bourbons et, après eux, de la maison de Savoie; en retour, Philippe d'Orléans et Georges Ier s'engageaient par un article secret à le mettre en possession de la Sicile, que l'Espagne y consentît ou non. De son côté, l'Empereur promettait à un fils d'Élisabeth Farnèse l'expectative de la Toscane; on lui accordait en échange, la séparation de Pise et Livourne formant une république vassale de l'Empire, tandis que la Toscane et Parme seraient déclarés fiefs impériaux[10]. Cette troisième et dernière rédaction de Stanhope, fut confié à un jeune Bâlois, nommé Schaub, ministre d'Angleterre à Vienne pour arracher l'adhésion de l'Empereur. On avait supprimé l'article prévoyant le retour, dans certaines éventualités, du duché de Parme au duc de Savoie, par contre, Pendtenriedter avait inutilement sollicité une alliance offensive contre l'Espagne et l'envoi d'une flotte anglaise dans la Méditerranée.

Mission de Schaub à Paris

Schaub arriva à Paris le 8 février, porteur du plan et d'une lettre de Stanhope à Stair, dans laquelle on lisait que le Régent verrait le soin apporté, relativement aux renonciations, « à donner toute la force possible à ses titres », et relativement à la Toscane à tenir compte de ses vues. « Je souhaite que nous ne soyons pas allés trop loin et qu'il soit possible d'obtenir de la Cour de Vienne de régler cet article, tel qu'il est proposé. Jusqu'ici nous n'avons pas d'indication contraire. Ceci, j'en suis sûr, devra être pour le Régent une raison invincible d'apporter dans le reste du traité toutes les facilités qu'il pourra; et si j'osais lui donner un conseil, il ferait bien de ne pas chercher à changer le texte concernant Pise et Livourne[12]. » Stanhope faisait ensuite allusion à la disgrâce récente du chancelier Daguesseau et du duc de Noailles (28 janvier) qui avait transporté Dubois dans une sorte de joie frénétique[13]. Leur retraite ne laissait plus aux affaires qu'un seul membre du premier triumvirat de la Régence, le maréchal d'Huxelles, dont Stanhope souhaitait de même la

[10] Bothmar, *Memoiren über die Quadrupel Allianz*, dans *Forschungen zur deutsche Geschichte*, Göttingen, 1886, t. XXVI, p. 229.

[11] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 85 : *Dubois au Régent*, 10 janvier, 1718.

[12] *Stanhope à Stair*, Londres, 23 janvier (=3 février) 1718, dans L. Mahon, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 355.

[13] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 315, fol. 26 : *Dubois à Nancré*, 2 février 1718.

disparition. Espérant, disait-il, que « S.A.R. continuerait à suivre son véritable intérêt et à témoigner moins d'égards et de ménagements à ceux qui, sous le spécieux prétexte de mettre ce traité plus au goût de l'Espagne, travaillent à établir les droits du roi par là sur la France et à priver le Régent de tout appui étranger par la rupture de la présente négociation[14] ».

Du 8 au 18 février la lutte fut chaude entre d'Huxelles et Torcy d'une part, Schaub et Stair d'autre part. Schaub « bataillа comme un grenadier » pour les intérêts de la Cour de Vienne[15] et rédigea une relation circonstanciée des discussions[16]. Le Régent y avait assisté et, parfois s'y était mêlé. Rien ne put le détourner de sa demande de la Toscane tout entière, outre Parme, pour les enfants d'Élisabeth Farnèse. Sans se laisser émouvoir par Schaub et par Stair qui déclarent tout perdu, le Régent leur répond que son intérêt lui conseille d'affaiblir la branche aînée des Bourbons, mais la nation française est hostile au traité projeté à moins d'avantages stipulés pour l'Espagne, à défaut de ces stipulations on dira qu'il sacrifie la branche aînée et le royaume à son propre intérêt. Si l'Espagne refuse la restitution de la Sardaigne et, pour cette raison, s'attire une guerre, il veut que sa conduite à lui soit approuvée des honnêtes gens. S'il traitait avec l'Empereur, il serait très fort, et en grand péril, au contraire, s'il ne traitait pas; néanmoins il lui vaudrait mieux de manquer cette alliance que de perdre la confiance du royaume, que la plus solide alliance ne compenserait pas[17]. Discussions

Un autre document rédigé par Schaub met le maréchal d'Huxelles et lord Stair en présence. Sans se lasser Stair et son collègue soutenaient que le Régent ne pouvant compter sur l'Espagne devait s'appuyer sur l'Empereur qui avait le même intérêt que Philippe d'Orléans et Georges Ier à la séparation des couronnes de France et d'Espagne. En conséquence, il fallait rédiger le traité de telle façon qu'il obtint l'agrément de Charles VI.

« Je vous entends, réplique le maréchal, vous ne voulés vous mettre en peine que des avantages de l'Empereur, sous prétexte de sauver le Régent; mais scavés-vous bien que de faire un traité

[14] *Stanhope à Stair*, lettre citée.

[15] *Dubois à Schaub*, Londres, 1er mars 1718, dans L. Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 358.

[16] *Public Record Office*, Germany, vol. 210 : *Pro Memoria*, Vienne 14 mars 1718, remis au prince Eugène, signé de Schaub et de Saint-Saphorin, ambassadeur de Georges Ier à Vienne.

[17] *Ibid.*, voir L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. II, p. 129-130.

qui contraigne le Roy d'Espagne, c'est couper la gorge à S.A.R. Car si vous trouvés le moyen de mettre le roi Philippe mal à l'aise en Espagne, comme il n'a renoncé à la France que sous la condition de séparation des deux monarchies, rien n'empêche qu'il puisse revenir en ce royaume dès qu'il veut quitter l'Espagne; et il faudra que le Régent lui fasse place comme au premier prince du sang.

« Sur quoy, Mylord Stair prit la parole et dit au Régent : Je sçavois bien, Monseigneur, que de pareils discours se tenoient icy; mais je ne sçavois pas qu'il y eût des gens assez hardis ou assez bons (*sic*), pour les tenir à V.A.R. en face. La séparation des deux monarchies étoit bien le motif des renonciations du roy Philippe sur la France, mais ce n'en est nullement la condition; elles ne sont conditionnées qu'à celles de l'Empereur. Du reste le roy d'Espagne a opté purement et simplement; il a préféré le royaume d'Espagne à ses droits sur la France, et il faut qu'il s'y tienne. S'il y a des Français qui voulussent l'aider à revenir de son choix, nous sommes bien déterminés à y mettre jusqu'au dernier homme pour l'empêcher. Et il faudra qu'il nous détruise avant de débusquer V.A.R. Si ce que M. le maréchal a eu la bonté d'avancer étoit vray, le roy d'Espagne n'auroit qu'à changer de royaume quand bon lui sembleroit; ou bien, comme il a plusieurs fils, il n'auroit qu'à envoyer l'un en France et laisser l'autre en Espagne. S'il n'y avoit d'autre motif de faire le traité, cette doctrine seule devroit suffire pour le faire signer sur le champ à V.A.R. Et je pense qu'il n'y a plus qu'à passer à sa lecture[18]. »

Accord sur tous les points

Le maréchal se jeta dans des explications, pataugea et fit si bien qu'à la conférence du lendemain, 13 février, on omit de le convoquer. Il s'agissait de régler les articles secrets du traité; le Régent hésitait encore lorsque Dubois lui manda que le cabinet de Londres n'imposait pas ses conditions de manière absolue. Aussitôt son parti fut pris, on raya l'article qui démembrait la Toscane; on stipula le retour de la Sardaigne à l'Espagne après l'extinction de la maison de Savoie, enfin on supprima dans la renonciation de l'Empereur à l'Espagne les mots *in perpetuum*. En même temps le Régent désireux de plaire à Georges Ier admit l'insertion d'une amnistie en faveur des Espagnols rebelles à Phi-

[18] *Public Record Office*, Germany, vol. 210 : *Relation* [en français] *de ce qui s'est passé dans les conférences que mylord Stair et moy* [Schaub] *avons eues avec le Régent de France sur le traité à faire entre l'Empereur, le roy mon maître, le roy très chrétien et les États Généraux*, Vienne, 14 mars 1718. (21 pp.).

lippe V et le droit de la branche de Soissons, représentée par le prince Eugène, à succéder à la maison de Savoie.

On était d'accord sur tous les points, le Régent envoya à Dubois l'ordre de signer le traité à Londres, et donna, le soir même, audience à Schaub qui le pria, au nom du roi d'Angleterre, de renvoyer le maréchal d'Huxelles, trop attaché à l'Espagne[19]. Ils se séparèrent enchantés l'un de l'autre. Dubois avait averti le Régent que Schaub était « très désintéressé »; néanmoins il accepterait en souvenir du prince « un petit diamant d'environ deux mille écus[20] ». Schaub ne cachait pas sa satisfaction « de la candeur et de la droiture de S.A.R. » et Dubois, radieux, s'écriait : *Credidisti, Thoma, quia vidisti*[21], souhaitant bon voyage et bon succès au négociateur qui partait, le 18 février, pour Vienne : « Il n'y a qu'à prier Dieu qu'il bénisse votre mission; car je ne crois pas que jamais apôtre, si catholique et si protestant qu'il soit, pourvu qu'il ne soit pas Romain, puisse faire un ouvrage plus agréable au Ciel que celui dont vous êtes chargé[22]. » Schaub avait apporté un si bel entrain à défendre la rédaction britannique favorable à l'Autriche, que certains appréhendèrent l'attitude qu'il aurait à Vienne, Dubois leur répondait « que la chaleur qu'il avait montrée pour l'Empereur ne tendait qu'à mettre les choses en état qu'il pût accepter le projet et que s'il avait paru impérialiste à Paris, il paraîtrait encore plus français à Vienne[23] »; et, sur ce point, Dubois paraît avoir eu raison.

Les projets personnels de Dubois

Entre le moment où l'accord s'était fait entre la France et l'Angleterre sur le troisième projet de Stanhope et celui où l'Empereur y avait donné son consentement, Dubois avait arrêté le programme de son ambition et préparé les moyens de le remplir. De Paris, Chavigny lui écrivait : « Hier j'ai eu audience de M. le Régent.

— « Oh! m'a-t-il dit, l'abbé a bien de l'esprit et me sert bien! »

Et comme, en parlant de vos envieux et de leurs intrigues, j'ajoutais que c'est sans doute votre esprit et votre zèle qui les offusquent, Son Altesse Royale a répondu :

— « Vous l'avez dit.

[19] Bothmar, *Memoiren über die Quadrupel-Allianz*, dans *Forschungen zur deutsche Geschichte*, Göttingen, 1886, t. XXVI, p. 237.

[20] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 114, fol. 197 : *Dubois au Régent*, 19 janvier 1718.

[21] *Dubois à Schaub*, Londres, 1er mars 1718, dans L. Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 358.

[22] *Dubois à Schaub*, Londres 1er mars 1718, *ibid.*

[23] *Dubois à Schaub*, Londres, 5 mars 1718.

« Là dessus, M. de Nocé m'a appuyé et a fait merveille. Je suis persuadé, Monsieur, qu'à votre retour vous serez le maître absolu de cette Cour. J'ai causé aussi avec M. d'Argenson, qui m'a assuré de son dévouement pour vous, et qui m'a dit :

— « Oh! M. l'abbé est bien avec le maître, ce qui s'appelle bien. Il peut avoir toutes les vues qu'il voudra[24]. »

Il n'en eut qu'une seule, dès lors, mais qui les réunissait toutes : être premier ministre. Les chicanes des bureaux, les manques d'égards de d'Huxelles le mettaient souvent dans une posture embarrassante et dans une ignorance périlleuse, Dubois comprit que sous peine d'être arrêté, retardé, entravé dans sa marche il devait se constituer son personnel à lui, en mesure et en état de rivaliser avec le ministère d'État. Il fit le siège de Torcy et le conquit par des prévenances et d'adroites flatteries, peut-être y ajouta-t-il des promesses à l'ancien secrétaire d'État qui rêvait de reprendre la direction des Affaires étrangères. Il le consultait sur ses démarches et ses projets, lui soumettait ses brouillons, le priait de faire connaître les mots à employer[25] et obtenait en retour explications, dissertations, mémoires[26].

Torcy, par sa situation et son expérience, était à la fois un appui et un guide, l'homme « qui en savait plus que les autres[27] »; loin derrière lui, mais encore en un bon rang, venaient nos représentants diplomatiques à l'étranger. Afin de mettre la main sur les Affaires étrangères, il importait à Dubois de changer le personnel attaché à la personne de d'Huxelles et disposé à suivre ses vues. La négociation de Londres lui avait fourni l'occasion de s'y substituer à M. d'Iberville, d'autres ambassadeurs seraient de même évincés. — A la Haye, M. de Châteauneuf paraissait faire cause commune avec les envoyés d'Alberoni, mais certainement il gardait rancune à l'abbé de la façon dont celui-ci l'avait dépossédé de la négociation de 1717. Dubois pouvait lui substituer un agent secret éprouvé, le fidèle Basnage, homme d'une complaisance infinie et d'une discrétion irréprochable, homme de bon conseil aussi sur ce qui faisait l'objet de ses observa-

[24] Aubertin, *L'esprit public en France au XVIIIe siècle*, p. 113.

[25] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 8, fol. 27, fol. 83 : *Dubois à Nancré*, 3, 6 et 10 janvier 1718.

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 27 : *Dubois à Saint-Brice (Nancré)*, 6 janvier 1718.

[27] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 231 : *Dubois à Nancré*, 20 janvier 1718.

tions[28], assez influent parmi le haut personnel politique des Provinces-Unies pour que ses instances, jointes à celles de l'envoyé anglais Withworth fissent rappeler de Madrid l'ambassadeur hollandais Riperda. Non content de ce succès, Dubois faisait rappeler Châteauneuf à Paris et lui faisait donner pour successeur M. de Morville « garçon plein de douceur et de sagesse[29] » qu'il appela près de lui à Londres afin de lui « apprendre à ne pas débuter mal ». — A Stockholm, La Marck s'amendait depuis un ou deux mois, « écoutant moins les avis de d'Huxelles », prenant avec une chaleur marquée les intérêts de l'Angleterre et méritant ainsi d'être épargné. — A Berlin, Rottembourg s'opiniâtrait à servir les intérêts de la France, à pratiquer les maximes traditionnelles de sa diplomatie, à préparer l'alliance du Tsar et de la Prusse contre l'Angleterre[30]. Dubois lui mettait le marché à la main et Rottembourg dut abandonner un poste qui l'aidait à vivre et qu'on livra à un Irlandais. — A Vienne, Dubois eût voulu remplacer « un nommé Du Bourg » par Chavigny, son âme damnée; mais le passé de celui-ci était trop récent, il fallut faire un autre choix, dont le Bâlois Schaub fut favorisé. Le petit diamant de deux mille écus, des avantages pour la ville de Bâle, la promesse « d'une protection et une ressource assurées, supposé qu'il en eût jamais besoin[31] » l'engagèrent dans les intérêts de Dubois. — A Madrid, Saint-Aignan n'était plus utile à quoi que ce pût être, mais le choix de Nancré ne remplit pas, on l'a dit, les prévisions de Dubois.

Pendant ces mois de janvier et de février 1718, Dubois prépare les futurs instruments de son ministère, écrit lettres sur lettres, dicte des mémoires et trouve même les loisirs nécessaires à sa santé délabrée que le *repos* tout seul pourrait rétablir. Par ses ordres, Chavigny allait visiter Saint-Simon, Torcy, Villeroy, tous plus ou moins déclarés contre d'Huxelles qu'il s'agit de miner, de démanteler de tout ce qui fait sa force, afin que, l'instant venu, une chiquenaude le jette à terre. En attendant cet instant prévu et prochain, Dubois paraissait destiné à tout. « On parloit ces jours-ci, écrit le *Gazetier* de donner les sceaux à l'abbé Dubois.

[28] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 315, fol. 106 : *Dubois à Basnage*, 11 février 1718.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 314, fol. 329 : *Dubois à Basnage*, 20 janvier 1718.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 60, fol. 87 : *D'Huxelles à Rottembourg*, 25 mars 1718.

[31] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 315, fol. 155, 158 : *Saint-Brice (Nancré) à Dubois*, 18 février 1718.

Je vous assure qu'il y a apparence que cet heureux ministre en sera honoré au retour de ses négociations[32]. »

Schaub part pour Vienne

Schaub arriva à Vienne le 4 mars et eut fort à faire. Une copie envoyée par Stanhope à Saint-Saphorin et arrivée pendant la nuit avait été lue sur le champ par cet ambassadeur aux ministres impériaux dont la stupéfaction, la colère furent sans mesure en allant de la renonciation à l'Espagne à l'attribution de la Toscane et au retour éventuel de la Sardaigne à Philippe V. C'était, à les entendre un déni de justice et l'abdication de l'Empire et de l'Angleterre devant la France[33]. Saint-Saphorin et Schaub rétorquèrent et montrèrent les solides avantages qu'on tirerait d'une acceptation rapide et complète. Un des plus malaisés à convaincre était le prince Eugène. Lord Stair lui avait écrit pour lui exposer les embarras de Georges Ier; Saint-Saphorin l'avait pris à parti, essayant de lui montrer la Hollande, rivale commerciale de l'Angleterre, la France alliée aux puissances du Nord, impatientes d'assaillir la Grande-Bretagne. Avec de pareils sujets d'appréhension, il ne pouvait s'aventurer à envoyer une flotte dans la Méditerrannée au service de l'Empereur qui avait toujours, et pour longtemps encore, les Turcs sur les bras. Au contraire, l'alliance avec le Régent permettait de retrouver la sécurité. En même temps la séparation des couronnes de France et d'Espagne rétablissait l'équilibre en Europe, satisfaisait le roi d'Angleterre et l'Empereur de qui les renonciations conditionnaient la situation générale[34].

Le prince Eugène

Le prince Eugène, à qui s'adressaient ces considérations, tenait un rôle considérable, encore que mal défini, dans les conseils de l'Empereur. Homme de guerre, il devait le plus solide de sa gloire et de son importance à ses actions militaires dont les autres ministres impériaux étaient empressés à marquer le terme en procurant une paix qui le rendrait inutile. On négociait activement une paix avec la Turquie et on aboutit le 21 juillet 1718 à une trêve de vingt-cinq ans qui, pour le prince Eugène, équivalait à ce qu'on appelait alors « prendre ses Invalides ».

Victor-Amédée

En même temps Saint-Saphorin et Schaub s'évertuaient à convaincre le ministère autrichien de la nécessité de l'alliance, leurs efforts étaient traversés par les intrigues du duc de Savoie. Victor-Amédée, condamné à perdre la Sicile, reprenait son vieux métier de duperie et de mensonge, cherchait à tromper, en les

[32] *Gazette de la Régence*, p. 253; 13 mai 1718.

[33] Weber, *Die Quadrupel-Allianz von dem Jahre* 1718, p. 59-61.

[34] *Public Record Office*, Germany, vol. 210 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, 23 mars. *Pro Memoria*, 14 mars 1718.

exploitant, Vienne et Madrid. A Vienne, il suggérait l'abandon *volontaire* de la Sicile moyennant des expectatives sur la Toscane, promettait d'obtenir le consentement du roi d'Espagne pourvu que l'Empereur s'engageât à procurer à ce prince le royaume de France, en cas de mort de Louis XV. En ce cas, Victor-Amédée aurait l'Espagne et remettrait à l'Empereur tout ce qu'il possédait en Italie[35]; le troc lui plaisait tant qu'il offrit vingt mille écus à Saint-Saphorin qui refusa[36]. Mais cette négociation avait contre elle le prince Eugène, qui y perdait ses droits éventuels à la succession de Savoie; elle fut bientôt éventée par Dubois et condamnée par Stanhope qui déclara que « de telles propositions ne pouvaient émaner que de têtes à projets; elles ne sauraient offrir une base sérieuse de négociations[37] ».

Acquiescement de l'Empereur

Tout le mois de mars se consuma en délibérations. Stanhope — devenu premier ministre le 1er avril 1718 — insistait sans cesse et réussissait, avec l'aide de Saint-Saphorin et de Schaub, à persuader au Conseil privé que l'obstination traditionnelle de l'Autriche sur ses prétendus droits avait maintes fois été chèrement payée; que le rétablissement de l'empire de Charlemagne était une chimère; l'acquisition de la Sicile un avantage certain et immédiat tandis que l'Espagne ne recevait que des promesses d'un lointain effet; enfin le troisième projet de Stanhope était une manière d'ultimatum duquel dépendait l'amitié de la France et des puissances maritimes et qu'il fallait accepter le « cœur serré[38] ». Charles VI exigea néanmoins que du vivant des princes régnants, aucune garnison espagnole ou française ne pût être introduite en Toscane et à Parme. De plus, il fallut insérer que les couronnes de France et d'Espagne ne pourraient être réunies sur la même tête, « ni dans la même ligne »; enfin, le roi de France dut passer une renonciation à toute prétention sur l'Espagne[39]. Moyennant ces concessions, les ministres impériaux souscrivirent un traité qui, au dire des Anglais, leur assurait ce qu'une guerre heureuse n'aurait pas pu leur procurer en plusieurs campagnes[40].

[35] A. Baraudon, *La maison de Savoie et la Triple-Alliance* 1713-1722, in-8, Paris, 1896.
[36] *Public Record Office*, Germany, vol. 210 : *Saint-Saphorin à Robethon*, Vienne, 26 mars 1718.
[37] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol XIII, A : *Lord Stanhope à lord Stair*, Whitehall, 31 mars (=11 avril) 1718.
[38] Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, p. 59-63.
[39] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 141, fol. 158.
[40] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XIII B : *Craiggs à Stair*, Londres 27 mars (=7 avril) 1718.

Le 4 avril 1718, le comte de Sinzendorff communiqua officiellement à l'ambassadeur anglais l'acceptation de son maître au projet anglais. Pendtenriedter et Koenigsegg en furent avertis sur le champ. L'essentiel était acquis, mais de nombreuses difficultés de détail surgiraient encore[41].

Qu'allait faire le roi d'Espagne?

Mission de Nancré en Espagne

Pendant les trois premiers mois de cette année 1718, Stanhope et Dubois n'étaient pas moins préoccupés de Madrid que de Vienne. Stanhope écrivait confidentiellement à Stair : « Il est de grande conséquence... que l'Espagne soit amenée à notre plan sans l'emploi de la force[42] »; en même temps, Dubois profitait de son voyage à Paris pour arranger une mission du marquis de Nancré en Espagne. Après la lettre du 8 décembre à Stanhope, les dispositions du Régent n'avaient plus varié et, reconnaissant l'inutilité de ses efforts pour attirer l'Espagne vers lui et la faire traiter avec l'Empereur, il négocia sincèrement la Quadruple Alliance dont il ne songeait plus qu'à imposer les clauses à Philippe V. Cellamare, ne songea qu'à le faire entendre à son maître[43] et la mission de Nancré n'eut pas d'autre origine[44].

Dès la mi-janvier, Nancré faisait ses préparatifs de départ, nonobstant les obstacles que soulevait d'Huxelles. L'abbé, au contraire, lui recommandait de se tenir prêt à partir au moment où Schaub quitterait Paris pour Vienne; mais la mission était si délicate que Nancré, désireux de s'éclairer à loisir, retarda son départ jusqu'au mois de mars. Ses instructions avaient été dressées par Dubois en double rédaction; la première fort placide destinée à l'envoyé[45]; la deuxième plus vive et plus énergique destinée à « être communiquée aux ministres d'Angleterre dans la supposition que c'étoit la véritable instruction dont il demandoient une copie avec de grandes instances[46]. Elles rappelaient les efforts du Régent depuis 1715 pour maintenir et affermir la paix en Europe. Ce faisant, il s'était conformé aux vues du feu Roi désireux d'amener la paix entre l'Espagne et l'Empire. Il eut

41 Weber, *op. cit.*, p. 63.

42 *Lord Stanhope à lord Stair*, Cockpit, 17 (28) février 1718, dans L. Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 357-358.

43 *Bibl. nat.*, ms. franc., n. 10670-672, *Mémoires*, t. III, p. 170.

44 *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 263 à 272 inclus.

45 *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 263, fol. 23 : Mémoire pour le marquis de Nancré allant à Madrid, février 1718.

46 *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 268, fol. 9, 23-71, 95 : Mémoire pour servir d'instruction au marquis de Nancré allant auprès du roi d'Espagne.

souhaité que cette paix fût négociée par le roi d'Angleterre afin que la France ne parût exercer aucune contrainte sur le roi d'Espagne et que lui, Régent, ne semblât avoir aucune part au renouvellement des renonciations; mais Philippe V avait rejeté toutes les propositions faites par cette voie; il ne restait plus qu'un remède à la dangereuse situation de l'Europe : un traité de la France et de l'Angleterre avec l'Empereur. Nancré avait mission de le faire savoir au roi d'Espagne en lui précisant que la France était obligée de faire cause commune avec les puissances. Nancré promettait à Philippe V les bons services de la France dans l'affaire des duchés italiens et de la rétrocession de Gibraltar; dans le cas où Philippe V viendrait à mourir, le Régent favoriserait à Madrid une régence d'Élisabeth Farnèse et d'Alberoni. Tels étaient les expédients dont se berçait Dubois et qui faisaient dire à Cellamare « que quand même Nancré auroit l'éloquence persuasive de Cicéron ou de Démosthènes il ne trouveroit pas le grand secret de contenter la Cour de Madrid avec les avantages peu solides du projet formé par les médiateurs[47]. »

Arrivé à Madrid le 23 mars, Nancré fut reçu le 25 par Alberoni et merveilleusement insulté par le faquin parmesan, qui a, disait-il, « des emportements jusqu'à la fureur qui ne se peuvent dépeindre[48] ». Alberoni connaissait jusqu'aux moindres détails le projet français et savait qu'il avait été examiné à Vienne; il bafoua Nancré, le plaignit de s'être chargé d'une pareille commission[49], déblatéra sur les traités d'Utrecht — c'était son thème favori — et quand il eut parlé, tonné, vociféré à sa suffisance, la conversation commença; elle dura dix heures, aussi longtemps le lendemain et autant le surlendemain. Quand tout eut été dit, Alberoni conclut que les propositions de Nancré étaient illusoires et insultantes pour Élisabeth Farnèse[50]. Nancré répliqua que Gibraltar rendu au Roi et la régence assurée à la Reine n'étaient pas si fort à dédaigner[51]. Ce disant Nancré savait que ses paroles seraient relevées et il apportait tant de bonne grâce à soutenir que Français et Anglais étaient désormais insé-

Il se lie à Alberoni

[47] *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672, *Mémoires inédits* de Torcy, t. III, p. 289.

[48] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 268, fol. 203 : *Nancré au Régent*, 28 mars 1718.

[49] *Bibl. nat.*, ms. franc. 10670-10672, *Mémoires* de Torcy, t. III, p. 328.

[50] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 28 mars 1718.

[51] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 268, fol. 203 : *Nancré au Régent*, 28 mars 1718.

parables, tant d'aménité à se faire l'interprète des griefs et des désirs de Philippe V que celui-ci prenait à gré un diplomate si bienveillant que Dubois ne tarda pas à l'accuser de s'être « barbouillé dans des patricotages[52] » et le prit en défiance. Soit qu'il eut été circonvenu par d'Huxelles avant son départ de Paris, soit que l'ambition de se tailler un rôle ait amené Nancré à reprendre le projet d'entente entre Bourbons de France et d'Espagne, Nancré découvrit un Alberoni pacifique qu'on ne connaissait guère[53] et que dément sa correspondance secrète avec le duc de Parme, pour le profit duquel il exploitait l'Espagne. Celle-ci, il la sacrifiait de gaieté de cœur et il prévoyait pour elle les pires aventures, sans doute la raison eût prescrit d'admettre un accommodement, n'importe lequel, « mais leurs Majestés encouragées par nos vastes préparatifs, par les dispositions favorables des peuples et leurs adresses venues de toutes parts considéraient comme un acte de lâcheté ou de faiblesse l'abandon d'une entreprise si notoire, de sorte que mes réflexions n'ont pas trouvé jusqu'ici la moindre approbation[54]. » On courait donc au désastre et le cardinal criait bien haut que « quoiqu'il pût arriver, le roi d'Espagne ne changeroit pas de sentiment; qu'avec la fermeté qu'il avoit marquée dans les temps les plus malheureux, il ne recevroit pas des lois honteuses avec quatre-vingt mille hommes bien lestes et bien complets, des forces de mer au-delà de ce que l'Espagne en avoit jamais eu, des finances réglées comme une horloge et le commerce des Indes bien disposé; qu'il mourroit l'épée à la main s'il le falloit plutôt que de laisser les Anglais distribuer et changer les États à leur gré en maîtres du monde[55]. »

Ces rodomontades ne trompaient personne, mais elles achevaient d'aveugler l'Espagne courant sur la pente qui ne pouvait la conduire qu'à une catastrophe, dont Alberoni prendrait son parti allègrement dès l'instant où le duc de Parme lui ferait savoir s'il daignerait s'exposer dans sa principauté à la vengeance impériale, dont il se préserverait difficilement[56]. Pour mieux berner

[52] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 110; *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 81 : *Dubois à Nocé*, 12 mars 1718.

[53] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 269, fol. 117-135 : *Nancré au Régent*, 18 avril 1718.

[54] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 5 avril 1718.

[55] *Arch. des Aff. Etrang.*, Espagne, t. 269, fol. 177 : *Nancré au Régent*, 26 avril 1718; *ibid.*, t. 270 : le même au même, mai; *Mémoires* de Torcy, t. III, p. 386.

[56] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, 5 avril 1718.

le marquis de Nancré, Alberoni laissait entendre que Philippe V consentirait à entrer en négociations si on lui assurait au préalable le droit de garnison à Parme, à Plaisance et en Toscane ainsi que la possession incontestée de la Sardaigne. La France et l'Angleterre promettaient de tout mettre en œuvre pour lui obtenir au moins la Sardaigne et, à ce moment même, il continuait ses pourparlers avec la Savoie et ses préparatifs de guerre[57].

et trompe Dubois

La mission de Nancré, imaginée et organisée par Dubois, aboutissait à une trahison que Chavigny et Nocé dénonçaient à Londres et l'abbé était obligé de convenir qu'« il y a des traits dans les lettres de Nancré qui me font craindre que je n'aie lieu de me repentir de lui avoir fait donner cette commission[58] ». C'était la revanche de Peterborough et de d'Huxelles; Alberoni, sans doute averti, eut peu d'efforts à faire pour gagner cet envoyé dont toutes les dépêches allaient critiquer et combattre la politique de Dubois, réduit à se dire, penaud : « Tu l'as voulu, George Dandin![59] »

Les signataires de la Quadruple Alliance remplis de satisfaction et de confiance

Cette déconvenue une fois admise, et tournée même en plaisanterie, la question se posait plus instante encore : Qu'allait faire le roi d'Espagne? L'intimidation exercée par Stanhope sur Pendtenriedter avait contribué à faire réfléchir l'Empereur et arraché la signature du 4 avril. Faudrait-il recourir aux mêmes moyens pour persuader et entraîner l'Espagne? Faudrait-il que le roi de France « fît claquer son fouet?[60] » — Dès la fin du mois de mars, le Parlement anglais avait décidé l'envoi d'une flotte dans la Méditerranée[61] et le Régent, Dubois, Stanhope et Stair affectaient de croire cet avertissement décisif[62]. Dubois et Stair, ces antagonistes farouches des heures difficiles, se congratulaient, s'attendrissaient. « Je vous restitue le compliment que vous m'avez fait sur l'acceptation de l'Empereur, écrivait Dubois. S'il appartient à quelqu'un d'être remercié et applaudi, c'est à

[57] Carutti, *Storia della diplomazia*, t. III, p. 503-521; Weber, *op. cit.*, p. 67-70.

[58] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 81 : *Dubois à Nocé*, 12 mai 1718.

[59] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 81 : *Dubois à Nocé*, 12 mai 1718.

[60] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 317, fol. 113 : *Dubois à Saint-Saphorin*, 12 avril 1718.

[61] Message de Georges Ier, 27 mars 1718; Th. Lediard, *Histoire navale de l'Angleterre*, trad. franç., t. III, p. 587, note *a*.

[62] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 269, fol. 153 : *D'Huxelles à Nancré*, 3 mai 1718; *ibid.*, t. 317, p. 99 : *le Régent à Dubois*, 18 avril 1718; fol. 236 : *lord Stair à lord Stanhope*, 30 avril 1718.

Votre Excellence, sans laquelle la négociation seroit tombée et auroit cédé aux contradictions qu'elle a trouvées en France, et aux difficultés que l'on faisoit à Vienne, en quoi vous avez fait du bien à toute l'Europe et fait jouer au Roi, votre maître, le plus grand rôle qu'aucun prince puisse faire... Notre joye sera parfaite, si l'Espagne est raisonnable. J'espère que le parti que l'Empereur a pris sera un puissant motif, et que suivant la prédiction que vous m'avez souvent faite, le Roi catholique ne voudra pas perdre les avantages qu'on lui a ménagés[63]. » Aussi croyait-on pouvoir ne le pas trop ménager et les instructions envoyées à Madrid, à M. de Nancré, lui enjoignaient de faire savoir à Philippe V « que le Régent demeureroit inséparablement uni au roi d'Angleterre et que le roi d'Espagne, en ne l'écoutant pas, s'exposoit à perdre à la fois la paix et les successions de Parme et de Toscane[64]. » Ce qui ressemblait assez à un ultimatum; mais on ne doutait pas à Paris et à Londres que ce ton ne fût habile et dût intimider Philippe V, l'homme le moins intimidable qui fût au monde puisque reclus, ahuri, farouche, il vivait dans ce monde sans lui appartenir et sans compter avec lui. L'idée seule d'une contrainte à user envers lui eut suffi pour l'y soustraire, tant son opiniâtreté morbide procédait également de la conception mystique de son prétendu droit divin et de l'égarement réel de son cerveau dégénéré. « On a déjà su vaincre les plus grandes difficultés, écrivait lord Stair; il ne faut qu'un peu de fermeté pour surmonter celles qui restent... Ce traité signé, j'oserois répondre de l'exécution sans qu'il y ait une goutte de sang répandu[65]. » De son côté, Saint-Saphorin n'attendait que cette signature pour voir le temple de Janus fermé pour longtemps et le retour du siècle d'or[66].

Alberoni se chargeait de dissiper ces illusions à bref délai.

La mécontentement italien

Farnèse, Médicis, Savoyards, tous plus ou moins déguenillés, tous également immoraux et avides, maudissaient une paix conclue à leurs dépens, dût-elle procurer à l'Europe une longue prospérité, et Alberoni, dans son langage de bateleur, ne trouvait qu'un terme pour qualifier cette paix, il la nommait « un

[63] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XVI : *Dubois à lord Stair*, 20 avril (= 1 mai) 1718, dans *The Stair Annals*, t. II, p. 356.

[64] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 268, fol. 232 : *D'Huxelles à Nancré*. 14 avril 1718; *ibid.*, t. 269, fol. 177 : *Nancré au Régent*, 26 avril 1718.

[65] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XIII, A : *lord Stair à Dubois*, 19 mai 1718.

[66] *Public Record Office*, Germany, vol. 210 : *Saint-Saphorin à Dubois*. Vienne, 22 mai 1718.

emplâtre[67] ». Ce fut un concert de lamentations suraiguës auxquelles on daigna faire à peine attention[68]. Ces rapaces n'avaient que la taille et les appétits des parasites, on les dédaignait. « Ah! si l'État de Parme pouvait entretenir 30.000 hommes de troupes », gémissait Alberoni plus que jamais déterminé à tenter « une nouvelle expédition en Italie; je travaille sans relâche, écrivait-il, à disposer la flotte de manière qu'elle mette à la voile de bonne heure. Il faudra bien que l'Empereur envoie de nombreuses troupes en Italie[69]. » Pendant le mois de février 1718, il pressa les préparatifs, envoya 25.000 ducats au duc de Parme pour lui permettre d'armer ses forteresses et d'équiper sa petite armée[70]. Les principicules auraient leur guerre et, si elle n'était pas leur revanche, du moins troublerait-elle assez l'Europe pour qu'à la faveur des changements qu'elle entraînerait, ils pussent espérer quelque profit. Alberoni, leur agent ou leur interprète, ne négligerait rien pour que leur politique secrète fît échec à la politique secrète de Stanhope et de Dubois.

Les démarches tentées

La maison de Savoie qu'on dépouillait de la plantureuse Sicile et à qui on offrait comme compensation l'indigente Sardaigne, trouvait à Vienne un avocat audacieux et retors, le prince Eugène, qu'on flattait de l'illusion qu'il défendait les intérêts de sa famille. Eugène prit fait et cause et retarda notablement la négociation qui se poursuivait à Vienne (mars-mai 1718)[71]. Médicis mettait en œuvre des concours plus modestes mais tout aussi efficaces et leur influence balança pendant tout le mois de mars celle qui, finalement, emporta le consentement impérial du 4 avril. Ce tenace effort avait d'ailleurs servi à épargner les garnisons espagnoles dans les places toscanes destinées à l'infant fils de Philippe V. Le Farnèse avait préféré garnir ses poches de bons ducats[72]. Tous jetaient les hauts cris, s'attendrissaient à la pensée de ce qu'on allait leur prendre, s'indignaient à l'idée de ce qu'ils

[67] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 316, fol. 102-103 : Note de Torcy pour Dubois, 22 mars 1718.

[68] E. Bourgeois, *Le secret des Farnèse*, p. 298.

[69] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, Madrid, 8 et 24 janvier 1718.

[70] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *Alberoni au duc de Parme*, Madrid, 7 mars 1718.

[71] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 316, fol. 142, 168 : *Dubois à Nancré*, 23 mars, *et à du Bourg*, 25 mars 1718 : Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. III, p. 520.

[72] *Arch. de Naples*, Farnesiana, fasc. 59 : *le duc de Parme à Alberoni* 3 et 8 avril 1718.

allaient perdre de par la volonté de ceux dont la force écrasante et l'accord intéressé faisaient tout le droit de retirer aux uns et d'attribuer aux autres[73]

La volonté de faire la guerre

Toujours trivial, Alberoni se plaignait de ces Cabinets de l'Europe qui « coupent et rognent des États et des royaumes comme s'ils étaient des fromages de Hollande[74]. » Leur excuse se trouve dans le fait que si les princes italiens avaient tenu le couteau, ils eussent entaillé avec plus de fantaisie et moins de désintéressement. Lorsque l'Empereur eut définitivement rejeté les offres des Toscans et des Savoyards, les Parmesans ne renoncèrent pas à la lutte. Qu'un si mince personnage qu'était alors un prince Farnèse réussit à tenir en échec à Madrid les représentants des plus grandes puissances, qu'il ait voulu la guerre et l'ait, finalement, décidée; la disproportion semble trop énorme pour être possible, elle est cependant conforme à la réalité. Par sa nièce, dont il avait fait une reine, et par son envoyé, dont il avait fait un premier ministre, le duc de Parme régnait à Madrid et réduisait l'Espagne au service de ses ambitions. Élisabeth voulait la guerre parce que son oncle l'exigeait; dès lors Philippe V énonça des conditions d'où la guerre devait nécessairement sortir. Il réclama la Sardaigne; refusa l'échange de Parme et la Toscane garanti par des garnisons espagnoles, il offrit la Sicile à l'Empereur. Dès le 20 avril, ces décisions étaient arrêtées à Madrid: l'Italie redevenait l'enjeu des rivalités européennes, que le traité d'Utrecht avait su mettre à l'abri. « Par déférence pour le Roi mon grand-père et pour le bien de la paix et le repos général de l'Europe, j'ai acquiescé, disait Philippe V, au traité d'Utrecht, où quelques particuliers ont fait la loi. Je ne veux pas la recevoir d'eux une seconde fois, puisque Dieu m'a mis dans un état d'indépendance et de force à ne pas subir le joug de mes ennemis avec honte et scandale et à la dernière indignation de mes sujets[75]. »

Alberoni et l'Angleterre

Cette réponse avait l'allure d'un défi et Nancré, chargé de la transmettre au Régent, le conjurait de tenter un suprême effort pour obtenir à l'Espagne la Sardaigne dont « la conservation, disait-il, est regardée ici comme une affaire *de punto*[76] ». D'Huxel-

[73] Ch. de Mazade, *Le cardinal Alberoni*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1860, t. XXX, p. 183-201.

[74] *Alberoni à Bubb*, 16 mars, dans Weber, *op. cit.*, p. 65-66.

[75] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 270, fol. 36 : *Nancré au Régent*, 16 mai 1718.

[76] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 269, fol. 177 : *Nancré au Régent*, 26 avril 1718.

les lui répondait, le 16 mai ; « Pourvu que Sa Majesté de la Grande-Bretagne y consente, ce que je n'ose espérer[77]. » La veille même, Georges Ier avait refusé formellement cette concession. A dire vrai, Alberoni n'avait à s'en prendre qu'à lui-même. L'Angleterre était devenue pour lui un objet d'exécrations. Après avoir traité le ministre Bubb et le colonel Stanhope avec une insolence et des invectives de la plus basse canaille italienne, le cardinal avait réeidivé et choisi Bubb, son favori d'autrefois, comme souffre-douleurs. Dans une lettre datée du 5 mai, il lui disait que le ministère Stanhope « n'est plus anglais mais allemand et qu'il est vendu laschement à la Cour de Vienne, et que par les brigues inconnues dans votre pays on tâche de faire donner dans le panneau la nation aussi. » Le subside servi en grand mystère par Georges Ier à Charles VI était dénoncé, ainsi il ne suffisait pas que l'Angleterre se fut « épuisée d'hommes et d'argent pour acquérir à l'Archiduc des États et des royaumes », son roi faisait plus encore, il payait le concours impérial à prix d'argent[78]. Cette lettre envoyée par la poste en Angleterre ne pouvait, par cette voie, échapper à Georges Ier. Mais pour l'irriter Alberoni avait fait choix d'un procédé plus efficace encore; dès le début de l'année 1718, il avait lié parti avec les Jacobites.

Sa confiance dans les Jacobites

Un mémoire, en date du 5 février 1718, avait exposé à Philippe V, les vues, les espérances et laissé entrevoir les besoins du parti jacobite. L'état troublé de l'Angleterre, l'ardente rivalité des partis autorisaient l'espoir fondé sur les tories à la première ouverture qui serait faite en faveur du roi légitime. Les partisans de Jacques Stuart cachés en Angleterre souhaitaient d'engager leur gouvernement dans quelque guerre étrangère, unique moyen de provoquer la puissance attaquée à venir à leur aide. « L'union donc qui se trouve entre les intérètz de leurs Majestez Brittanique et Catholique est, disaient-ils, claire et manifeste; ils ont les mêmes ennemis à craindre et le rétablissement de l'un peut seul assurer la possession de l'autre en luy ôtant la seule puissance qui la peut troubler efficacement en prêtant la main à leurs ennemis[79]. » Sous la promesse d'un inviolable secret, on confiait à Philippe V les raisons que celui qui se disait Jacques III, croyait avoir de compter sur le concours de Charles XII

[77] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 269, fol. 200 : *D'Huxelles à Nancré*, 16 mai 1718.

[78] *Alberoni à Bubb* (5 avril 1718) dans *Steward's anecdotes*, London, 1798, t. III, p. 271.

[79] *Brit. Mus.*, Addit. ms. suppl., n° 20.292. *Gualterio Papers*; la date est donnée par une lettre de Gualterio à Jacques III.

de Suède et du Tsar Pierre Ier qu'une paix prochaine allait mettre en état d'agir de concert contre l'Électeur de Hanovre qui se dit Roi d'Angleterre. Il ne manque à la réussite de l'entreprise qu'une somme de cent mille livres sterling (2.500.000 francs) que le roi d'Espagne est prié de tenir prête.

Rien ne pouvait être plus sensible à Georges Ier que cette menace, ou la simple possibilité de cette menace d'une alliance du Nord contre son électorat bien-aimé et la simple idée d'un retour offensif du Prétendant. Il est bien difficile de penser que soit maladresse, soit vantardise, Alberoni n'ait pas songé à tourner les inquiétudes de Georges de ce côté[80] sensible, car à cette époque, il croyait n'en avoir rien à redouter. La suggestion du mémoire jacobite au sujet d'une entente avec les puissances du Nord s'était déjà présentée à lui, les embarras du gouvernement anglais tiraillé entre des partis d'une violence extrême, les hésitations du Régent de France toujours accessible aux séductions du parti de la vieille Cour, le confirmaient dans les vastes et fragiles desseins d'une imagination désordonnée.

Jusqu'à l'instant où il serait prêt à donner à la flotte espagnole l'ordre de mettre à la voile, Alberoni entretenait adroitement les illusions pacifiques qui servaient son dessein en amusant ses ennemis pendant qu'il poussait ses préparatifs. L'Autriche ne s'y trompait pas, elle dénonçait à Londres les armements espagnols et Pendtenriedter réclamait l'intervention d'une flotte britannique pour le maintien de la neutralité de l'Italie dont l'Angleterre était garante. De Vienne, Saint-Saphorin réclamait des mesures énergiques et un vote de fonds par le Parlement couvrit les dépenses des armements commencés à Portsmouth. Le Régent tergiversait, cédant une fois de plus à la vieille Cour.

Retour offensif de la vieille Cour

Un nouvel assaut lui était livré afin d'arracher à sa faiblesse la disgrâce de Dubois. Celui-ci était tenu au secret, son nom était tu, ses correspondances dédaignées, d'Huxelles ne lui écrivait plus depuis trois mois[81], ne lisait plus ses dépêches au Conseil de Régence[82]. L'abbé ne s'en était d'abord pas trop inquiété : « Je suis un pestiféré avec qui ils ne veulent pas avoir de com-

[80] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XV : *colonel Stanhope à lord Stanhope, Madrid*, 27 avril 1718, connaît l'existence des Jacobites à Madrid.

[81] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 316, fol. 137 : *Dubois (neveu) à l'abbé Dubois*, 1er avril 1718.

[82] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 17 : *Chavigny à Dubois*, 11 mai 1718.

merce[43] », et il mettait ses agents en campagne, Nocé, Chavigny, son neveu; leur dictant leur conduite[44]. Stair se montrait des plus animés et n'ayant jamais pratiqué la modération ne s'y essayait pas à la vue « des intrigues de ceux qui ont toujours souhaité de faire échouer le plan[45] ». Le hargneux Écossais admirait, sans y prétendre pour lui-même, la mansuétude avec laquelle le Régent écoutait tranquillement et sans humeur les choses déplaisantes. « Véritablement, disait-il, c'est un grand talent en un prince[46] »; c'était surtout une grande faiblesse, car Philippe d'Orléans se laissait fatalement circonvenir par ces donneurs d'avis et, une fois de plus, on en avait la preuve. D'Huxelles avait eu l'art de regrouper les partisans de sa politique : Nancré, Villeroy, Torcy[47], Pecquet[48], tous ceux que Dubois appelle des « pédants renchéris[49] » mais qui sont enfin au moment de triompher de lui et de faire donner un éclatant démenti à sa politique. Ce n'est pas que le Régent méconnaisse le dévouement passionné de son serviteur et qu'il se détache des ambitions qui lui ont fait adopter la politique de la Triple et de Quadruple Alliance en vue de ses droits éventuels à la couronne, mais les années d'exercice du pouvoir lui ont appris qu'on peut à peu près tout ce que l'on veut du moment qu'on méprise le droit, qu'on dédaigne la contradiction et qu'on impose par la force ce qu'on ne pourrait obtenir d'autre façon. Stair s'obstine à vouloir l'éclairer; il lui expose les sentiments du royaume et l'état de l'opinion touchant son droit à la succession royale. On l'admettrait sous réserve du consentement de la nation donné dans les États-Généraux; à défaut de ce consentement, toutes stipulations, traités et renonciations ne seraient comptés pour rien. Philippe d'Orléans était bien revenu de ses anciennes idées en matière d'États-Généraux dont il ne voulait plus entendre parler et il dit étourdiment à Stair :

[43] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 317, fol. 168 : *Dubois au Régent*, 19 avril 1718.

[44] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 317, fol. 81 : *Dubois à Chavigny*, 11 avril 1718.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol 129 : *lord Stair à Dubois*, 29 mai 1718.

[46] *Public Record Office*, France, vol. 349 : *lord Stair à Craggs*, Paris 30 avril 1718.

[47] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 32 : *Chavigny à Dubois*, 5 juin; *ibid.*, t. 319, fol. 60 : *Chavigny à Dubois*, 13 juin 1718.

[48] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 175 : *Dubois (neveu) à l'abbé Dubois*, 27 mai 1718.

[49] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 317, fol. 168 : *Dubois au Régent*, 18 avril 1718.

« Mais, au bout du compte, qu'est-ce que la nation? — Ce n'est pas grand chose. répliqua Stair, tant qu'il n'y a pas un étendart levé; mais si le roi d'Espagne levait son étendart et réclamait son droit, cela pourrait être quelque chose de très dangereux, et cette considération doit montrer à V. A. R. combien il lui est important que notre traité se fasse, et combien il est important pour le roi d'Espagne qu'il ne se fasse pas[90]. » A cela le Régent ne trouvait rien à répondre et s'évadait dans des discours[91], mais Stair revenait à la charge, ne mâchait pas les mots : « Si notre traité vient à manquer, il aura beaucoup de peine à soutenir son autorité comme Régent, et il lui est impossible de parvenir à la succession de la couronne[92].

Désaveu de la diplomatie secrète

Quoiqu'il pût dire, un moment vint où le Conseil de Régence toucha au triomphe, lorsque S.A.R. « crut nécessaire de remettre dans le cours ordinaire de la diplomatie officielle la négociation de Madrid, de la mettre à découvert[93] ». C'était le désaveu brutal, la condamnation de la diplomatie secrète, de l'œuvre conduite parmi tant de contradictions non seulement à Madrid, mais encore à Hanovre, à la Haye, à Londres. Il y eut plus qu'un désaveu, il y eut abandon consommé. Le 17 mai, le Régent enjoignit à Saint-Aignan, en cas de mort de Philippe V, d'abandonner le parti espagnol et de s'attacher à la fortune d'Élisabeth Farnèse et d'Alberoni. « Vos démarches, lui disait-il, doivent donc dépendre de l'état de la négociation de Nancré[94]. » Ainsi la mission secrète de Nancré s'était changée en mission officielle et tout l'art de Nancré n'y eut pas suffi s'il n'avait été dirigé par son maître Torcy que ses bons offices auprès de Dubois n'empêchaient pas de convoiter, pour lui-même, le ministère où il rétablirait les méthodes et renouerait les traditions et les alliances du feu Roi.

Découragement de Dubois

Cette fois l'enjeu était digne des compétiteurs. Dubois connut cette heure de découragement, à laquelle les plus fortement trempés n'échappent pas toujours. La goutte — qu'il traitait par le vin de Tokay — une retention d'urine, que maltraitaient les médicastres anglais, une existence brûlante de conférences et

[90] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 135 : *lord Stair à lord Stanhope*, 21 mai 1718.

[91] *Public Record Office*, France, vol. 349 : *lord Stair à lord Stanhope*, 30 mai 1718.

[92] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 320, fol. 2 : *lord Stair à lord Stanhope*, 31 mai 1718.

[93] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 185 : *Chavigny à Dubois*, 31 mai 1718.

[94] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 270, fol. 25 : *le Régent au duc de Saint-Aignan*, 17 mai 1718.

correspondances assaisonnées d'inquiétudes le poussèrent à bout. « Je suis outré de douleur, disait-il à Chavigny, et je ne vous dis pas la centième partie de ce que j'ai sujet de penser. Il y a longtemps que je me suis familiarisé avec les sujets d'affliction, mais aucun ne m'a tant touché que ce qui se passe en ce moment[95]. » Et il parlait de démission![96]

Un sursaut de colère lui rendit santé et ardeur; il pesta « contre les gens, qui, travaillant tous les jours avec le Régent, un prince qui a cent fois plus d'esprit qu'eux, mais nulle malice, font glisser en lui tout le venin qu'ils veulent, et le persuadent[97]. » Même absent, Dubois pouvait porter des coups funestes à d'Huxelles, mais Torcy réclamait plus de ménagements. « Il faut, écrivait Chavigny à l'abbé, ménager pour le moment Nancré qui a beaucoup d'approbation et Torcy surtout qui augmente tous les jours en crédit, quitte à se venger plus tard[98]. » Il ménagerait donc Torcy, mais n'avait-il pas d'autres indulgences? On s'y perdait!

Ses projets d'avenir

Au moment où le Régent proposait la cession de la Sardaigne à l'Espagne et s'attirait de la part de lord Stair un refus catégorique[99] qui éclaircissait l'horizon à Paris[100], les nuages s'accumulaient à Londres grâce à Dubois qui entrelaçait ses vues personnelles avec la politique de son maître. Déjà mordu de l'ambition du cardinalat, l'abbé voulait acquérir des titres à la faveur pontificale et s'assurer des bonnes grâces de Clément XI. Pour cette raison il s'était mis en tête de restituer au pape la suzeraineté sur les duchés de Parme et de Plaisance revendiquée par l'Empereur à qui le traité les transférait à titre de fiefs masculins. Six mois de contestations inutiles, cinq ou six expédients repoussés n'avaient pu le faire déprendre d'une cause à laquelle il attachait un intérêt personnel et où son obstination semblait d'autant plus inexplicable qu'elle avait mis plusieurs fois le traité

[95] Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 117.

[96] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 32 : *Dubois à Chavigny*, 2 mai 1718 : « Je suis une dupe que les Anglais ont trompé comme un imbécile. Voilà assez de défauts corporels et spirituels pour obtenir mon congé et n'être pas regretté. Je le demanderai plutôt qu'on ne pense : démêlera les fusées qui voudra ».

[97] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 16 : *Dubois à son neveu*, 3 juin 1718.

[98] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 204 : *Chavigny à Dubois*, 4 juin 1718.

[99] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 270, fol. 61 : *D'Huxelles à Nancré*, 15 mai 1718; Bothmar, *Memoiren*, p. 252.

[100] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 270, fol. 140 : *D'Huxelles à Nancré*, 31 mai 1718.

« en danger d'avortement[101] ». Stair ne découvrait dans cette conduite que « frivole finesse et manque de courage », et, fonçant droit sur l'obstacle, menaçait le Régent de la perte de ses droits à la couronne que « ni l'Espagne ni la nation française n'étaient disposées à reconnaître », s'il ne pouvait faire appel pour les soutenir aux puissances étrangères. Le temps était venu de choisir entre l'alliance anglaise et le parti espagnol![102] A toute sommation nettement articulée, le Régent se ressaisissait; une fois de plus il revint à l'alliance anglaise et fit savoir à Nancré qu'il se refusait à réclamer la Sardaigne Dubois triomphait, mais ses adversaires ne lâchaient pas prise.

Retour à Paris de Schaub

Le 18 juin, Schaub rapporta de Vienne à Paris le projet de traité retouché par les ministres impériaux. Ainsi, jour après jour, semaine après semaine, les mois s'ajoutaient aux mois qui s'écoulaient en conversations, en allées et venues. Comme le Régent et comme Dubois, l'Empereur avait ses calculs que servaient des retards multipliés. Il discutait à Passarowitz avec les Turcs, écoutait les propositions du duc de Savoie, finalement il avait dû céder aux instances de Schaub et de Saint-Saphorin, mais non sans avoir imposé une grave modification au texte accepté, à savoir, la prétention de mettre des garnisons impériales dans les duchés de Parme et de Plaisance et de n'y souffrir aucunes troupes françaises ni espagnoles. Qu'en penserait le roi d'Espagne et qu'en dirait-il? Au point où les esprits étaient montés, on n'hésitait plus à croire que de cet article sortirait la guerre. Dubois y était très résigné : « Avec l'Espagne, il n'y a rien de bon à faire, disait-il, que ce qui peut l'affaiblir[103]. » L'opinion publique, par contre, se révoltait à la pensée de s'armer contre le petit-fils de Louis XIV et le parti de la vieille Cour ne pouvait manquer d'exploiter ce sentiment. Le Conseil de Régence prit feu et flamme. D'Huxelles et Villeroy clabaudaient, échauffaient les esprits à la Cour, à la ville[104]; Torcy plus circonspect, tenait cependant le même langage, Nancré qualifiait le traité de « chaos, monstre, boîte de Pandore[105] ». Nocé, bien placé pour être instruit des

[101] *Public Record Office*. France, vol. 352 : *lord Stair à Craggs*, 16 juillet 1718.

[102] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 320, fol. 2 : *lord Stair à lord Stanhope*, 31 mai 1718.

[103] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 270, fol. 222 : *Dubois à Nancré*, 14 juin 1718.

[104] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 172 : *Chavigny à Dubois*, 18 juin 1718.

[105] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 271, fol. 138 : *Nancré à d'Huxelles*, 27 juin 1718.

dispositions du maître, écrivait le jour même du retour de Schaub à Paris : « Le Régent a eu plusieurs conférences avec MM. de Torcy et d'Huxelles. Il me paroît avoir changé de système, et vous ne pouvez pas douter que tous les gens opposés à ce traité ne se servent des changements que l'Empereur y a faits pour le faire échouer[106]. » Chavigny envoyait le même avertissement : « Tous les changements ont été débattus. La négociation a été renvoyée à Londres. S.A.R. vous envoie son ultimatum, c'est-à-dire les réflexions de M. le maréchal d'Huxelles : S.A.R. ne peut aller plus loin[107]. »

Triomphe de la vieille Cour

C'était à cet état d'esprit que Schaub allait donc se heurter. Le Régent traversait des journées brûlantes d'émotions : la querelle religieuse, la crise financière, l'opposition parlementaire avaient soulevé contre sa personne et son gouvernement cette *nation* dont il dédaignait la clairvoyance. A cette heure, il se prenait à douter qu'il lui fut possible d'imposer à une opinion publique si troublée la plus impopulaire des alliances et une guerre sacrilège. Circonvenu par ses conseillers officiels, il adoptait les vues de d'Huxelles et chargeait Dubois de présenter à l'Empereur, en guise d'ultimatum la garantie de la succession des duchés à l'Espagne[108]. La cabale triomphait.

[106] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 110 : *Nocé à Dubois*, 18 juin 1718.

[107] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 172 : *Chavigny à Dubois*, 18 juin 1718.

[108] *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, t. 319, fol. 110 : *Nocé à Dubois*, 18 juin 1718; A. Delacour, *La conspiration antibritannique de 1717-1719*, dans *Revue hebdomadaire*, 1900, 2e série, 4e année, t. V, p. 252-261.

TABLE DES CHAPITRES (1)

(1) On donnera au tome III, la table détaillée des chapitres des trois volumes et la table alphabétique des matières de l'ouvrage.

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER







